Jean-Louis Chaléard

Temps des villes Temps des vivres

L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire



Préface de Paul Pélissier

KARTHALA

TEMPS DES VILLES, TEMPS DES VIVRES

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS),
Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS), Jean COPANS (EHESS),
Georges COURADE (MSA, ORSTOM),
Alain DUBRESSON (Université Paris-X),
Henry TOURNEUX (CNRS-ORSTOM)

Directeur : Jean COPANS

Couverture : Tableau de Brou N'gouan, jeune peintre ivoirien, 1996. Collection privée.

© Éditions KARTHALA, 1996
ISBN : 2-86537-635-4

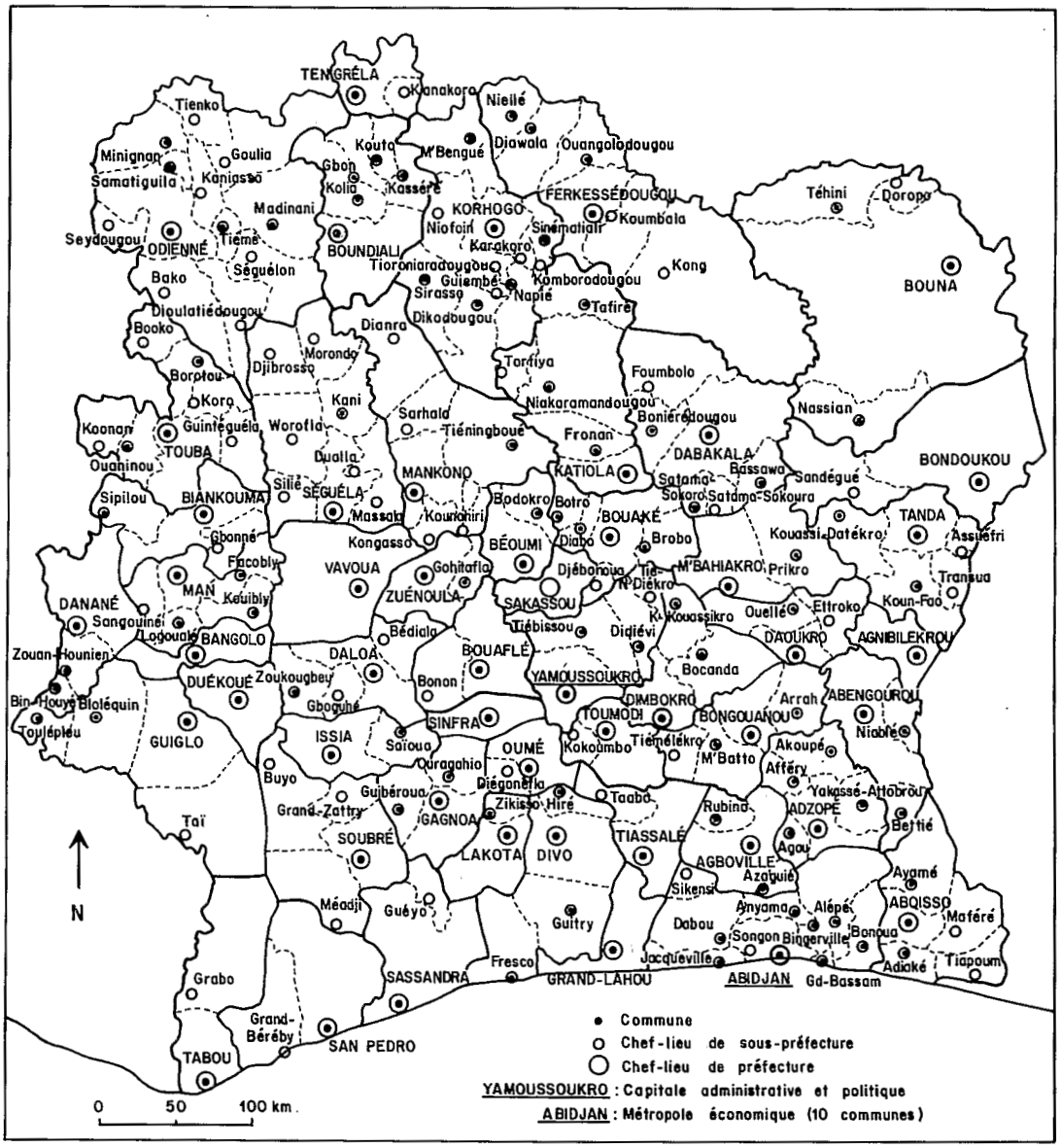
Jean-Louis Chaléard

Temps des villes temps des vivres

L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire

Préface de Paul Pélissier

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Carte administrative de la Côte d'Ivoire : localisations

PRÉFACE

Parmi les clichés qui dénaturent l'image de l'Afrique à l'extérieur, dévalorisent les capacités du monde rural aux yeux de trop de responsables africains et parfois démobilisent les producteurs eux-mêmes, figure le mythe de campagnes incapables de réagir au choc d'une brutale urbanisation, en particulier d'assurer l'approvisionnement des grandes métropoles. Explosion urbaine et dépendance alimentaire seraient synonymes. Lieu commun généralement assorti d'un inévitable corollaire : l'alimentation des villes reposerait d'autant plus sur des importations issues des excédents des pays riches que l'agriculture est davantage engagée dans des productions destinées à l'exportation sur le marché mondial. En particulier, la réussite de l'agriculture de plantation serait incompatible avec le maintien, a fortiori la croissance, des cultures vivrières : elle en signerait, au contraire, le déclin.

Contester de telles idées reçues, affirmer que les campagnes tirent parti de l'essor des marchés urbains et répondent à la demande de citadins dont l'alimentation est restée fondamentalement africaine, mieux encore, démontrer que l'expansion des villes est un facteur décisif de modernisation des systèmes agraires et de transformation des sociétés rurales, voilà quelques thèmes majeurs de la thèse défendue dans cet ouvrage par Jean-Louis Chaléard : une position qui nécessitait quelqu'audace pour en faire son cheval de bataille au tournant des années quatre-vingt, qu'il faut toute la force d'une démonstration rigoureuse pour l'imposer aujourd'hui à l'encontre du discours dominant. Encore cette démonstration devait-elle disposer de deux atouts essentiels : d'une part, un champ d'enquête significatif par la richesse des situations offertes, c'est-à-dire par son échelle et sa diversité, d'autre part un temps de recherche autorisant le recul indispensable au dépassement des interprétations conjoncturelles et à l'accès aux explications de fond, aux faits de structure.

Pour conduire un tel projet, aucun pays ne pouvait offrir terrain plus approprié que la Côte d'Ivoire. Ici, et contrairement encore à un poncif répandu, le rythme de croissance exceptionnel d'Abidjan n'a pas entravé la densification et la vigoureuse poussée d'un réseau de villes petites et moyennes, de sorte que près la moitié de la population vit désormais dans les villes. Surtout, la Côte d'Ivoire est l'archétype du pays où l'agriculture de plantation a financé le développement, à commencer par les infrastructures urbaines, sans que l'offre en produits alimentaires «nationaux» à des marchés urbains en permanente expansion ait jamais cessé d'être aussi abondante que variée. Autre avantage du champ d'étude ivoirien : un éventail de cas régionaux et de situations locales aussi riche au plan culturel qu'il est contrasté au plan démographique et divers au plan écologique. Pourquoi ne pas ajouter qu'aucun autre pays ne proposait des conditions de travail plus stimulantes, en particulier terrain de recherche plus accessible et plus hospitalier, accueil plus ouvert à la coopération scientifique et interuniversitaire ?

Quant à la seconde condition du succès de la démonstration, la durée, il revenait d'abord à l'auteur de la remplir par son choix d'un itinéraire professionnel exigeant, par son engagement dans un projet scientifique à long terme, par son énergie à le poursuivre au prix d'un travail acharné et de bien des sacrifices. Et naturellement en déployant les qualités intellectuelles requises pour construire une problématique

originale répondant aux pratiques paysannes et à une démarche ruraliste (la question du ravitaillement des marchés urbains avait été jusqu'ici abordée soit à partir des villes soit à travers l'étude des filières), élaborer une méthodologie appropriée, créer une information inédite et la mettre en perspective. Le lecteur jugera si nous avons raison d'estimer que Jean-Louis Chaléard a aussi remarquablement exploité la durée qu'il s'est imposée que l'espace différencié offert par la Côte d'Ivoire.

L'explosion urbaine comme moteur du développement rural, en particulier grâce à la diversification des cultures, tel est le thème initial de cet ouvrage. Un rappel saisissant de la brutalité de l'urbanisation en Côte d'Ivoire, amplifiée par la croissance générale de la population (de sorte que le marché de la consommation alimentaire constitué par les citadins a été multiplié par cinquante depuis 1945 !) débouche sur l'analyse de la structure urbaine du pays et souligne que c'est au cœur des campagnes les plus actives que les rythmes de création et de croissance des villes sont les plus élevés. Constat qui a pour premier corollaire que la coïncidence entre régions urbanisées et zones de peuplement rural dense facilite la mobilisation des agriculteurs au service de l'approvisionnement des villes. Et pour conséquence que, contrairement encore à une idée reçue, l'alimentation est de nature tout à fait comparable chez les paysans et chez les citadins, y compris au sein de la bourgeoisie : ainsi, du cœur de la Métropole jusqu'au plus lointain village fonctionne un authentique marché national. Dans le même mouvement, l'auteur efface la dichotomie habituelle entre le rural et l'urbain (d'ailleurs, plus de 10 % des planteurs de la zone forestière ne sont-ils pas nés dans des agglomérations ?) et souligne l'unification des comportements dans une société ivoirienne dont l'idéologie ruraliste est, jusqu'ici, le premier ciment.

Mais Jean-Louis Chaléard ignore moins que personne la diversité des milieux naturels et des possibilités qu'ils offrent, pas plus qu'il ne sous-estime le poids de l'Histoire et de la pluralité ethnique au plan des organisations sociales et ses répercussions dans le domaine foncier. Par ailleurs, son souci de retrouver les racines de l'agriculture vivrière pour en marquer l'évolution et l'enrichissement, de l'époque précoloniale à nos jours, nous vaut des pages singulièrement éclairantes. Ainsi est justifié, au niveau des sociétés tout autant qu'en raison de l'hétérogénéité naturelle du territoire, un changement d'échelle d'analyse : désormais, c'est au cœur des campagnes ivoiriennes que l'auteur nous entraîne pour appréhender les mécanismes de la réponse paysanne aux sollicitations des marchés urbains et leurs interférences sur la dynamique agraire et le changement social.

Cette démarche est conduite à travers l'analyse de cinq cas dont le choix apparaît particulièrement pertinent bien qu'il ne s'imposât point de prime abord. Il ne s'agit pas, en effet, d'études régionales mais d'observatoires privilégiés des transformations, voire des mutations induites par l'essor du «vivrier marchand» dans des situations écologiques, démographiques et sociales fortement contrastées et par conséquent à des distances très inégales des grands foyers de consommation. C'est au cours de ces analyses qui constituent incontestablement le socle de son argumentation et de sa réflexion, que l'auteur révèle la méticuleuse finesse de ses enquêtes, sa rigueur méthodologique, son intelligence de la société ivoirienne, sa maîtrise pédagogique, qui, à la fois, fondent l'authenticité de ses résultats et emportent la conviction du lecteur.

C'est par la Côte d'Ivoire forestière, domaine par excellence de l'agriculture de plantation mais aussi de l'explosion urbaine, que s'ouvrent les enquêtes approfondies révélatrices du rôle multiforme des cultures vivrières. Pour montrer, d'entrée de jeu, que la «souveraineté écrasante» des cultures d'exportation dans ce Sud forestier n'empêche pas celui-ci d'être le principal fournisseur de vivres aux marchés urbains : productions spécifiques de l'ambiance équatoriale comme la banane-plantain ou le taro mais aussi plantes auxquelles leur ubiquité permet de couvrir tout le territoire national

comme le manioc et le riz (pour les trois-quarts de la production ivoirienne en provenance du domaine forestier) ou l'igname et le maïs (pour au moins la moitié). Quel démenti aux postulats réducteurs des dogmatiques du sous-développement !... Démenti magistralement asséné parce que fondé sur deux situations aussi représentatives que contrastées : une région où l'économie de plantation est ancienne, où les systèmes de production évoluent sous la pression de la saturation foncière mais où la proximité des marchés valorise les cultures vivrières ; un secteur forestier encore excentrique, livré à une agriculture pionnière, où les densités demeurent modestes et où les vivres apparaissent d'abord comme des sous-produits des défrichements ouverts pour le cacao.

Que le premier champ d'enquête d'un chercheur demeure à jamais son terrain de prédilection, Jean-Louis Chaléard le prouve une nouvelle fois en faisant de l'étude du département d'Agboville, où il fit naguère ses premières armes, son «chef-d'œuvre» tel que le concevaient jadis les corporations. Le recul du temps associé à la familiarité des lieux et des hommes, nous vaut, en effet, une analyse particulièrement nuancée de la place et du rôle des cultures vivrières dans une région où se combinent les effets de la disparition des réserves foncières, d'excellentes liaisons avec la toute proche métropole abidjanaise et de la cohabitation d'autochtones soucieux de maintenir leur contrôle sur la terre et d'allochtones singulièrement entreprenants. D'où découlent des stratégies paysannes aussi mobiles qu'elles sont variées, tantôt associant vivriers et plantations extensives, tantôt répondant au blocage foncier par le défrichement des bas-fonds et la substitution du maïs et du riz à la banane-plantain et à l'igname, ou bien, ailleurs, réagissant à la pénurie de sols forestiers et à la proximité de la ville par l'expansion du manioc et le développement des cultures maraîchères. Une telle évolution des systèmes de production s'accompagne de profondes transformations dans la gestion de l'espace et dans les rapports sociaux, la conquête des bas-fonds, par exemple, allant de paire avec la spécialisation des allochtones dans la céréaliculture et le maraîchage, et facilitant la promotion économique des femmes. Réponse à la demande urbaine (mais aussi à une conjoncture difficile pour la banane sur les marchés extérieurs), la multiplication des initiatives paysannes a le double mérite d'illustrer les aptitudes du milieu et la diversité des solutions qu'il autorise, et de préfigurer les transformations à venir de l 'ensemble du domaine forestier.

En contrepoint de ce «vieux» pays où terroirs et exploitations se recomposent au service du vivrier marchand et auquel l'approvisionnement des citadins offre un nouveau départ, le Sud-Ouest propose le cas d'une région où les vivriers font figure de cultures pionnières : d'une part ils valorisent les défrichements avant que le cacaoyer n'entre en production, d'autre part ils jouent un rôle essentiel de «marqueurs» de l'occupation du sol avant que l'arboriculture n'impose son empreinte au paysage. Les cultures vivrières précèdent donc ici les plantations auxquelles elles servent en quelque sorte d'éclaireurs dans la compétition à laquelle se livrent les colons pour le contrôle foncier des ultimes réserves forestières. Cette course à la terre a pour conséquence que les plus grands défricheurs, c'est-à-dire les planteurs disposant d'un volant de main-d'œuvre, sont les plus gros producteurs de banane-plantain, d'igname, de riz, de manioc, etc.. Par contre, la place de cès spéculations dans les revenus des exploitations tient, non pas aux dimensions de celles-ci mais aux possibilités qui leurs sont offertes d'évacuer leur production : témoin, les énormes tonnages commercialisés par les planteurs ayant accès à la route récemment goudronnée conduisant de San Pedro à Soubré et, au-delà, à Abidjan.

La familiarité de Jean-Louis Chaléard avec la Côte d'Ivoire forestière, la complexité des systèmes agraires qu'il y met à jour, la richesse des données qu'il apporte à propos de l'emploi du temps et de la productivité du travail des multiples

catégories de main-d'œuvre comme au sujet de la rentabilité des différentes spéculations, laisseront plus d'un lecteur interdit. Non moins novatrices, cependant, sont les trois «fenêtres» que notre auteur ouvre sur le domaine dit des «savanes» où les conditions climatiques, en excluant les plantations pérennes, autorisent en retour les productions vivrières à jouer un rôle primordial comme moteur des changements agraires, économiques et sociaux. Rôle plus tardif, mais également moins uniforme qu'en forêt, en raison d'une plus grande hétérogénéité naturelle et d'héritages historiques plus diversifiés, rôle plus autonome aussi à l'égard de la culture marchande ici dominante, le coton - dont le remarquable succès s'est notamment accompagné, depuis vingt ans, du développement de la céréaliculture.

En réponse à leurs préoccupations premières, certains accorderont leur préférence à l'examen de l'influence de la deuxième ville du pays, Bouaké, sur ses campagnes environnantes. Ici, à travers la diversité des situations villageoises et l'autonomie des unités de production, perdure l'importance, à la fois alimentaire et symbolique pour les Baoulé, de l'igname. Mais la région est singulièrement marquée par l'essor spectaculaire du manioc ; celui-ci s'impose non seulement par sa capacité à occuper les sols surexploités de la périphérie urbaine mais aussi par son intérêt financier, en particulier pour les femmes depuis que l'attiéké dont elles ont le monopole est devenu un véritable aliment national. Une analyse très subtile des situations locales révèle également la réussite plus sélective du maïs, de l'igname, des légumes et montre surtout que, si le marché urbain est aisément accessible, les cultures vivrières assurent une productivité du travail beaucoup plus forte que le coton. Ainsi, dans la périphérie de Bouaké, les ressources tirées des produits alimentaires tiennent dans les budgets globaux des exploitations une place trois fois plus forte qu'en forêt. Et la production de vivres est devenue si rentable qu'elle attire les investissements de citadins à hauts revenus...

Plus soucieux de connaître les réactions paysannes à l'écart de l'influence immédiate des grands foyers urbains, d'autres lecteurs se passionneront pour l'évolution enregistrée par la polyculture du pays mahou, dans le cadre accidenté des contreforts de la dorsale guinéenne. Relevant de la civilisation malinké, les Mahou accordent au riz une position dominante, tant pour leur propre alimentation qu'en vue de l'approvisionnement des marchés urbains. Étonnamment ouverte, la gamme des autres spéculations, souvent produites au sein d'associations culturales complexes, est marquée par l'essor récent du maïs, développé comme partout dans le sillage du coton. La diversité et la mobilité des initiatives paysannes, des systèmes de culture et des calendriers agricoles répondent ici aux variations de la densité de population, à l'étroitesse des marchés locaux, aux difficultés de commercialisation, au succès inégal de l'intensification mise essentiellement au service du riz auquel sa destination commerciale n'enlève rien de sa signification culturelle et de sa charge symbolique. Particulièrement significatif à cet égard est l'intérêt porté par les citadins de Touba à la riziculture intra-urbaine, terrain de rencontre par excellence de la tradition et de la modernité.

Au pays mahou où le développement des échanges a été tardivement freiné par l'isolement, où le vivrier marchand est surtout au service des petits centres régionaux et où une large part des revenus monétaires provient d'une forte émigration synonyme de déficit de main-d'œuvre, s'oppose le Nord-Est dont tous les caractères (rythme climatique, données morpho-pédologiques, héritages historiques et peuplement) font le domaine le plus typiquement soudanien du territoire ivoirien. Ici, la distance des grands foyers urbains n'a pas entravé un remarquable dynamisme économique fondé sur une plante spécifique, l'igname précoce, dont les consommateurs d'Abidjan ont fait un mets de choix. Le paradoxe de cette région marginale située aux confins du Burkina

Faso est d'être celle où les ventes de produits vivriers sont en moyenne, par habitant comme par exploitation, les plus élevés du pays. La recherche des clés de cette réussite débouche sur des pages passionnantes où sont mis en lumière non seulement les mécanismes techniques et économiques mais le rôle décisif des organisations sociales qui président à la production. Une différenciation majeure entre autochtones koulango et immigrants lobi révèle que les performances de ces derniers sont, certes, le fruit de leur ardeur au travail et de leurs techniques extensives, mais qu'elles sont d'abord à mettre à l'actif de la supériorité démographique de leurs unités de production. Tandis que l'exode vers les villes ou la forêt des classes d'âge les plus actives mine la société koulango, dynamisme démographique, contrôle d'une main-d'œuvre familiale nombreuse, entraide communautaire et, si nécessaire, recours à des salariés, font des Lobi de redoutables défricheurs dont l'action sur le capital foncier et sur l'environnement est analysée avec la précision familière à l'auteur. Encore faut-il non seulement produire mais vendre en dépit de la distance des marchés d'Abidjan, des embûches de la route, de l'incertitude des prix, autant d'obstacles que les Lobi franchissent en assurant eux-mêmes la commercialisation de leurs récoltes et en récupérant ainsi le «salaire de l'aventure».

Car Jean-Louis Chaléard ne se limite pas à l'analyse des situations locales, si pénétrantes que soient les leçons qu'elles apportent sur les dynamiques agraires et leurs conséquences foncières et sociales ; la dernière partie de son ouvrage dresse, à l'échelle nationale, une véritable fresque des échanges vivriers, des flux de toutes échelles, des types de marchés et de commerces, dessinant ainsi une géographie des réseaux qui, tout en apportant un regard neuf sur les relations entre villes et campagnes, pose la question sous-jacente, de l'autosuffisance alimentaire. Entreprise difficile, riche d'innovations méthodologiques, appuyée sur une cartographie et des graphiques ingénieux, et qui révèle, derrière la qualité des techniques d'enquête, une perspicacité singulière dans l'approche des acteurs économiques ; ainsi en est-il de l'étude des relations entre marchands et producteurs ou du rôle respectif des femmes et des immigrés, qu'ils soient ruraux ou citadins. À la capacité des paysans de produire en réponse aux besoins des marchés correspond, en effet, une remarquable vitalité de l'appareil commercial dont témoigne, par exemple, la spontanéité et la rapidité avec lesquelles il se met en place dans les régions d'agriculture pionnière.

Que d'autres thèmes mériteraient d'être soulignés si cette invitation à la lecture n'était déjà trop fastidieuse... Demeure pourtant la nécessité de rappeler succinctement quelques leçons de portée générale. Sans doute le pragmatisme, la souplesse, l'adaptabilité des systèmes agraires africains sont-ils, on peut l'espérer, enfin reconnus. De même ne semble plus incompris, on veut le croire, l'attachement des paysans aux techniques de culture extensives aussi longtemps qu'elles assurent à leur travail la plus forte productivité. Mais sur ces thèmes généraux Jean-Louis Chaléard apporte des données d'une irremplaçable précision. Il n'est plus question de traiter de l'intensification de l'agriculture ivoirienne sans s'y référer (qui aurait cru que le manioc, si longtemps méprisé, valorise mieux la journée de travail que le riz ou le maïs ?) et sans comprendre ainsi pourquoi les différentes catégories de producteurs n'ont ni les mêmes intérêts ni les mêmes stratégies face au problème d'une modernisation agricole qui est encore loin d'être partout synonyme de développement. Et sans mettre en exergue le rôle essentiel de la question foncière dans un débat prioritairement démographique et social et non pas agronomique et technique. De même cet ouvrage impose-t-il, bien au-delà de son champ de recherche, une relecture attentive tant des relations entre cultures d'exportation et cultures vivrières que des conséquences de l'explosion urbaine sur le devenir des campagnes. Comment ne pas souligner aussi combien ce travail met en lumière le rôle original des femmes et

l'efficacité de leurs initiatives dans le domaine d'un vivrier marchand qui leur donne de plain-pied accès à l'économie monétaire alors que l'agriculture de plantation demeure le monopole des hommes ? Comment ne pas noter que cette fonction sociale des cultures vivrières joue aussi en faveur de l'émancipation économique des jeunes et des immigrés et contribue à désamorcer les tensions engendrées par la rapide disparition des terres vacantes ?

Enfin, en un temps où il est de mode de décrier l'État, pourquoi ne pas relever que les succès de la paysannerie ivoirienne sont directement liés à l'accomplissement de ses tâches régaliennes et d'abord à la mise en place d'infrastructures qui charpentent le territoire national et valent à la Côte d'Ivoire le plus beau réseau routier de l'Ouest africain ? Il n'est pas jusqu'à l'analyse de certains insuccès de la puissance publique (dans la production ou la commercialisation) qui ne soit une contribution essentielle au débat sur la définition du domaine et des compétences de l'État.

Ajouterai-je qu'au-delà de son riche contenu dont les leçons intéressent l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, l'ouvrage de Jean-Louis Chaléard présente à mes yeux un triple mérite ? D'abord celui de mettre au service d'un thème de recherche novateur une méthodologie éminemment géographique par les procédures d'enquête et le jeu des échelles, et dont le caractère pionnier n'a d'égal que l'efficacité. En second lieu, celui de livrer un document de référence pour l'avenir, fondé sur des données d'une irrécusable authenticité - ce qui justifie les analyses que des esprits chagrins jugeraient excessivement minutieuses. Enfin, celui de mettre en lumière, chez les sociétés étudiées, des vertus et des capacités qui autorisent à porter sur l'Afrique noire un regard réconfortant.

Des leçons et des mérites dont la valeur est d'autant plus grande qu'à l'image de son auteur, ce livre s'impose comme un modèle exemplaire de rigueur intellectuelle.

Paul PÉLISSIER

AVANT-PROPOS

Lorsque j'arrivai en Côte d'Ivoire un soir de septembre 1973, je ne m'imaginais certes pas en train d'écrire ces lignes quelque vingt ans après. Je ne connaissais de l'Afrique que le Sénégal, où l'hospitalité des villageois, l'âpreté des paysages sahéliens, l'humanité de parcs construits par des paysanneries enracinées m'avaient conquis. J'allais découvrir la moiteur de la forêt équatoriale, le dynamisme des planteurs de cacao et la croissance d'un pays en pleine euphorie économique.

Ce premier séjour de 1973 à 1977, comme enseignant à l'École normale supérieure d'Abidjan, fut pour moi l'occasion de réaliser une thèse de troisième cycle. Je travaillais sur l'économie de plantation (thème d'étude fréquent à l'époque), et choisissais un terrain, le département d'Agboville, autant pour son intérêt scientifique que parce qu'il était proche de mon lieu de résidence et vierge de tout chercheur, raisons somme toute très classiques. La fin de ma thèse mettait en évidence l'apparition de nouvelles formes d'agriculture marchande, fondées sur la production de denrées pour Abidjan, toute proche. Aussi, lorsqu'en 1982, le Professeur Paul Pélissier me suggéra de travailler sur l'émergence d'une agriculture vivrière marchande, j'accueillis sa proposition avec enthousiasme, convaincu de l'importance du sujet.

La Côte d'Ivoire, comme terrain d'étude, au moins dans un premier temps, s'imposait. Le regard du géographe n'est jamais innocent. J'avais parcouru le pays pendant les quatre années de mon séjour, au gré des vacances universitaires ou d'invitations de collègues et d'étudiants dans leur village, apprenant à reconnaître, derrière les paysages, la diversité des sociétés rurales et de leurs choix économiques. Le département d'Agboville m'assurait un point d'ancrage où j'avais déjà des repères, une expérience. Un poste à l'ENS de Saint-Cloud m'interdisant de longs séjours sur le terrain, la Côte d'Ivoire m'offrait un cadre d'investigation commode.

Mon premier retour fut déconcertant. De nombreux chercheurs se penchaient sur la question vivrière. Plusieurs bureaux d'études allaient réaliser des expertises sur la commercialisation des produits alimentaires. J'hésitai à continuer. La lecture de ces travaux, en même temps qu'elle m'ouvrait des horizons sur les multiples dimensions du sujet, me convainquit de pousser plus avant mon entreprise. En effet, nul de s'intéressait à ce qui me semblait être des évolutions capitales : la transformation des rapports entre les paysanneries et leur espace, les nouvelles organisations régionales qu'instaurait l'apparition des cultures vivrières marchandes, fondées sur un enrichissement des relations entre villes et campagnes, c'est-à-dire tout ce qui est au coeur de la démarche géographique.

L'indispensable immersion dans les sociétés africaines, qui suppose du temps, la lourdeur des relevés en forêt équatoriale, la diversité des questions à aborder rendent compte de la longueur des recherches de terrain. Une extension au Burkina Faso, envisagée au départ, fut abandonnée en raison des contraintes matérielles (contacts à prendre, nécessité d'obtenir les autorisations de recherche), et du risque de dispersion que comportait l'étude d'un pays aux encadrements administratifs et politiques, au milieu naturel et aux sociétés différents.

Partant d'un travail sur mission, avec les modestes crédits du Centre d'Études Géographiques sur l'Afrique Noire (CEGAN) de Paris X-Nanterre, la recherche devait prendre peu à peu plus d'ampleur, et j'allais passer de l'état de «petit producteur

individuel» à celui de «grand exploitant» qui, armé d'outils performants et soutenu par des équipes efficaces, défriche de nouveaux «champs». De 1982 à 1989, j'avançais au rythme d'une à deux missions par an. Dès 1984, avec une aide du CNRS, et surtout à partir de 1986, dans le cadre de deux conventions passées successivement par le CEGAN, en collaboration avec l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) de l'université d'Abidjan, avec le ministère français de la Coopération d'abord, le ministère de la Recherche et de la Technologie ensuite, je disposai des moyens matériels me permettant de mener des enquêtes dans l'intérieur, hors de mes premiers terrains du sud-est. Mon travail allait prendre une autre dimension avec un accueil de quinze mois à l'ORSTOM, accompagné d'une affectation à l'IGT d'Abidjan. Pour avoir connu les difficultés du chercheur isolé, je mesure les privilèges que m'a offert un séjour sur place, au sein d'équipes scientifiques structurées, avec tous les moyens nécessaires à la réalisation d'une investigation de terrain. Mon travail d'enquête s'en trouve sans doute déséquilibré. Mais l'unité d'une recherche tient plus à la démarche intellectuelle qui la fonde qu'aux moyens matériels qui la sous-tendent.

Cet ouvrage est l'occasion de faire le point et de terminer une aventure. Surtout sa réalisation m'a paru permettre, soutenue par l'unité de la démarche et de quelques idées directrices, de dénouer le fil qui relie les multiples enquêtes de terrain et de démontrer le sens général de résultats en apparence forts divers.

Pour avoir étudié le poids des «encadrements» et perçu le rôle des appuis et des réseaux dans les entreprises individuelles, je ne ferai pas d'exception pour la mienne. Ce travail a pu être mené à terme grâce au concours d'un grand nombre de personnes à qui va toute ma gratitude.

Je ne saurais mesurer exactement la part qui revient au Professeur Paul Pélissier qui m'a soutenu, qui a mis les moyens du CEGAN a ma disposition au moment où j'en avais si grandement besoin, m'a enrichi de ses conseils, de son expérience des paysanneries africaines, et m'a fait partager ses réflexions, au point que je me demande si je n'ai pas quelquefois cru miennes des idées qu'il m'avait suggérées.

Mes enquêtes n'auraient pu se dérouler en Côte d'Ivoire sans l'accueil et l'appui de l'Institut de Géographie Tropicale. Aux directeurs successifs, Ouatta Ndri et Dobe Lobognon, je dois d'avoir pu débuter mes recherches, à Asseypo Hauhouot de les avoir terminées. Abdoulaye Sawadogo ne me fit pas seulement profiter de sa connaissance de l'agriculture ivoirienne et d'introductions auprès d'administrations parfois réticentes, il joua un rôle décisif dans mon affectation à Abidjan en 1989-90. Au-delà, les liens tissés entre le CEGAN et l'IGT permirent de multiples collaborations avec les chercheurs ivoiriens dans le cadre de conventions portant sur les relations entre villes et campagnes.

Dès mes premières missions, je profitai également de l'appui matériel du centre ORSTOM de Petit-Bassam sans lequel je n'aurai pu mener à bien mes recherches de terrain. Alain Dubresson et les membres de son équipe, Laurence Bourgeois et Benoît Lootvoet, me firent bénéficier du soutien de leur logistique et de résultats d'enquêtes non publiés à l'époque. Bien plus, ils offrirent au ruraliste que je suis l'ouverture indispensable sur le monde des villes qu'exigeait mon sujet, et qu'enrichit depuis une constante association avec l'auteur de *Villes et industries en Côte d'Ivoire.* Collaborant de longue date avec les membres de l'Unité de Recherche de l'ORSTOM «Maîtrise de la Sécurité Alimentaire», dirigée par Georges Courade, c'est logiquement que j'intégrai cette équipe lorsque je fus mis en délégation dans cet organisme. Les débats parisiens sur la notion d'indépendance alimentaire se nourrissaient des réflexions que j'entretenais avec les chercheurs de l'Unité à Abidjan, au sein de laquelle Jean Roch joua un rôle privilégié, tant en raison de son expérience et de son regard d'économiste sur l'Afrique que de la constance avec laquelle il me soutint lorsque, rentré à Paris, il pris la direction de l'Unité de Recherche. L'accueil du centre ORSTOM de Bouaké et de son directeur,

l'agronome Claude Filloneau, me permirent d'entreprendre des enquêtes en pays baoulé. Patrick Bisson, responsable de la cellule évaluation de la CIDT, et Papa Samba Ndaw, agro-économiste du CIRES détaché auprès de cette société à Bondoukou, me firent partager, l'un son expérience des questions de développement dans les régions cotonnières, l'autre sa connaissance du terrain dans le Nord-Est.

La travail d'enquête eût été impossible sans l'accord des responsables ivoiriens, et d'abord celui de M. le ministre de la Recherche scientifique qui voulut bien me prodiguer ses encouragements. Les autorités préfectorales ont souvent favorisé ma tâche, et maints responsables de ministères ou de sociétés d'État ont mis spontanément à ma disposition leur documentation. La collecte de l'information fut permise grâce à de nombreux enquêteurs, interprètes ou informateurs que je ne peux tous citer ici. Jean Bapohi et Pascal Nguessan de l'ORSTOM, qui m'avaient déjà assisté en 1975-76, Mathias Govri Seri Zadi, présent sur tous les fronts, Clément Kpami dans le Sud-Ouest, Sansan Palé mon guide en pays lobi, participèrent aux investigations de 1989-90, ainsi que deux étudiants de l'IGT, Some Yiyo et Yvonne Zany Lou Gounan. Il convient de faire un place à part à ceux qui contribuèrent à la réalisation des enquêtes en milieu rural : Koffi Koffi dans le Sud-Ouest, Olivier Palé Djéhinfité dans le Nord-Est, Inza Ziao à Touba, Valentin Kouassi Nguessan, Norbert Koffi Kouamé et Kouamé Yao dans la région de Bouaké, Jean-Baptiste Dagri, Michel Kouassi Yao et surtout Nguessan Yavo, recruté dès 1974 et aujourd'hui planteur, en pays abé. Mais c'est aux paysans ivoiriens qui m'ont accueilli dans leurs villages, sans mesurer leurs efforts ni leur temps, et à tous les acteurs du commerce vivrier qui m'ont accordé leur confiance, que je dois le plus. Achever ce travail qui leur est consacré, et restituer le plus fidèlement possible ce qu'ils m'ont fait découvrir, constituent pour moi la première exigence de cette recherche et la marque de la reconnaissance qui leur est due.

De retour en France fin 1990, il m'a fallu plus de trois ans pour dépouiller et mettre en forme le résultat des enquêtes. Les tâches d'enseignement, la masse des documents à traiter, la nécessité de débarrasser mes travaux de cette «gangue» qu'évoque C. Lévi-Strauss dans *Tristes tropiques*, expliquent, s'ils ne la justifient pas, la longueur qu'a prise la rédaction. Bernard Contamin, directeur du centre ORSTOM de Petit-Bassam, me permit de garder les indispensables contacts en Côte d'Ivoire. L'équipe des ingénieurs en informatique de l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud me fut d'un précieux secours, le centre «Statistiques, Analyses et Exploitation des Données» (SAED) et surtout Marc Panijel, à qui la mise en forme de ce travail doit beaucoup. Si quelques graphiques furent réalisés sur micro-ordinateur, l'essentiel de l'illustration revient à Baba Groupessié (ORSTOM, Abidjan) et à Odette Layus-Coustet (ENS Fontenay/Saint-Cloud).

Ce texte a bénéficié des observations de Georges Savonnet qui, en plus de ses précieux renseignements sur le pays lobi, a accepté la lourde tâche de le relire dans son intégralité. Il a été également enrichi et souvent clarifié grâce aux conseils de Chantal Blanc-Pamard, de Laurence Bourgeois, de Pascal Labazée et d'Alfred Schwartz qui ont bien voulu en corriger des chapitres ou des parties. Il va de soi que je reste seul responsable des imperfections qui demeurent.

Un certain nombre de problèmes se sont posés au cours de la rédaction qu'il convient de préciser d'emblée. Pour la transcription des noms vernaculaires, j'ai utilisé un système simplifié qui m'a paru être le plus apte à être lu et compris par tous. Les noms propres ont été transcrits selon l'orthographe en usage dans l'administration ivoirienne. Les autres termes ont été reproduits tels que perçus, en utilisant uniquement les signes de l'alphabet et leur prononciation française. Les vocables ivoiriens courants n'ont pas été distingués du reste du texte, mais simplement placés entre guillemets lors de leur première apparition et de leur définition.

Le présent ouvrage correspond au texte allégé d'une thèse de doctorat d'État soutenue le 8 juin 1994 à l'université de Paris X-Nanterre[1]. Beaucoup de tableaux et de figures, des notes méthodologiques et quelques paragraphes ont été supprimés. Les modifications de contenu sont de détail. Si de nombreux résultats chiffrés ont été éliminés, il en reste suffisamment, me semble-t-il, pour valider les démonstrations et permettre des comparaisons dans le temps et dans l'espace. En tout état de cause, le spécialiste féru de précision pourra se reporter à la version universitaire. Le triple objectif de ce travail, qui ne se veut en rien une somme, est de faire avancer, au niveau qui est le sien, la réflexion sur les dynamiques rurales, de léguer à la recherche ivoirienne un ensemble de données qui puisse servir de références pour des études futures, et de permettre, au-delà, des choix raisonnés pour la promotion de ceux à qui il est consacré.

1. Le jury était composé de : A. Dubresson (université de Paris X-Nanterre), P. Pélissier (université de Paris X-Nanterre), R. Pourtier (université de Paris I), J. P. Raison (université de Paris X-Nanterre), G. Sautter (université de Paris I), A. Sawadogo (IGT, Abidjan), A. Schwartz (ORSTOM).

INTRODUCTION

L'Afrique occidentale a connu depuis plusieurs décennies une croissance urbaine accélérée, qui a entraîné de profonds bouleversements dans les campagnes. La transformation des cultures vivrières en cultures commerciales est un des effets les plus importants de cette évolution, par son ampleur et par ses conséquences, tant sur les sociétés rurales que sur les systèmes agraires. Le cas ivoirien, par les singularités du pays autant que par sa conformité à un modèle d'ensemble, est exemplaire de cette mutation.

Longtemps peu urbanisée, la Côte d'Ivoire, qui ne comptait que 3 % de citadins en 1940, est un des pays d'Afrique subsaharienne dont la proportion d'habitants vivant dans les villes est la plus forte aujourd'hui : au recensement démographique de 1988, près de 5 millions de personnes résident dans des agglomérations de plus de 5 000 individus, soit près de 45 % de la population totale. Elle le doit à des taux de croissance annuelle impressionnants, qui dépassent 8 % entre 1955 et 1975 et se situent encore au-dessus de 5 % entre 1975 et 1988[1].

Les cités sont cependant correctement ravitaillées et la situation alimentaire est meilleure que dans bien des pays voisins moins urbanisés. En 1989, le nombre de calories par habitant et par jour s'élève, en moyenne, à 2 577, soit plus que le minimum nécessaire (2 300 cal./hab./j)[2]. Depuis de nombreuses années, les secours des Nations Unies dans le cadre du Programme Alimentaire Mondial sont quasi nuls ou limités à quelques opérations ponctuelles[3]. Ce résultat est dû pour l'essentiel, en dépit d'un recours non négligeable aux importations, à l'extraordinaire dynamisme dont ont fait preuve les populations rurales, qui ont su répondre à l'appel des marchés urbains, contredisant en cela les nombreuses études qui ne prêtent attention qu'aux effets négatifs de la croissance des villes sur les campagnes.

La situation ivoirienne peut paraître d'autant plus paradoxale que le pays a fondé son développement sur les cultures d'exportation. Maints auteurs ont insisté sur la concurrence entre cultures vivrières et cultures commerciales, tant pour la main-d'oeuvre que pour l'espace[4]. Pourtant, la Côte d'Ivoire, principal exportateur ouest africain de produits agricoles, premier producteur mondial de cacao, cinquième producteur mondial de café, bien placée sur le continent pour le coton, l'ananas, la banane, l'huile de palme, le coprah et, depuis peu, le caoutchouc, semble produire également des vivres en quantité pour nourrir ses villes. L'exemple ivoirien invite ainsi à une relecture des rapports entre cultures vivrières et cultures d'exportation.

La réponse des paysans à la demande du marché national change peu à peu le statut et la nature même des cultures vivrières, ce qui pose un difficile problème de définition. À partir de quel seuil une culture vivrière devient-elle commerciale ? Il n'y a pas de réponse claire à cette question. Si quelques cultures sont faites explicitement pour le marché urbain, la plupart sont dans une situation bien plus floue et la part

1. Cf. Ministère de l'Économie et des Finances, direction de la Statistique (1984) et (1990 b).
2. Banque mondiale, rapport annuel (1992), p. 266.
3. Cf. Banque mondiale, rapports annuels. En 1990, le principal programme d'aide alimentaire des Nations Unies concerne le ravitaillement des réfugiés libériens sur la frontière occidentale du pays ; un autre, orienté sur les cantines scolaires, est de faible importance.
4. On peut citer, parmi les auteurs les plus célèbres, R. Dumont (dans ses ouvrages de 1961, 1966, 1980, 1991) et plus spécifiquement sur la Côte d'Ivoire, A. Traoré (1983).

vendue évolue d'une année sur l'autre, d'une région à l'autre, d'un producteur à un autre. La «transition» marchande, qui les caractérise, nous conduit à refuser une conception dualiste, qui opposerait «cultures vivrières» et «cultures commerciales». Ces cultures sont vivrières et commerciales. L'expression de *vivrier marchand* est sans doute celle qui défini le mieux leur double nature et reflète le plus exactement la contradiction même de leur situation. Selon les auteurs, ces cultures sont dites «commerciales», «de rapport» ou «de rente». Tous ces qualificatifs renvoient, largement, à la même réalité. L'expression «de rente» est la moins heureuse, dans la mesure où elle peut suggérer «un gain indépendant de tout travail»[1]. Nous préférons «marchandes», qui renvoie à un acte de vente «pour le marché» et qui implique (sauf rares exceptions) une circulation d'argent[2]. Ces productions ne se distinguent pas de celles destinées à l'industrie nationale ou à l'exportation (coton, café, cacao, etc.) par les logiques marchandes que supposent de plus en plus leur développement, mais par le fond d'autosubsistance qui perdure. Conséquence pour notre étude : il n'y a pas à établir de sélection a priori, mais, au contraire, à étudier le plus large éventail de cas possibles, de l'autosubsistance quasi complète à la commercialisation totale, afin de mettre l'accent sur les processus de passage d'une situation à l'autre.

Les cultures vivrières sont nombreuses en Côte d'Ivoire. On les classe souvent en trois groupes. Les céréales d'abord : riz (du genre *Oryza*), maïs (*Zea*), mil (*Pennissetum typhoïdes*) et sorgho (*Sorghum vulgare pers.*), auxquels on adjoint le fonio (*Digitaria exilis*). Les tubercules, racines et féculents ensuite : banane plantain (*Musa paradisiaca*), igname (différentes variétés de *Dioscorea*), taro (principalement *Xanthosoma sagitifolium*) et manioc (*Manihot utilissima*), que nous désignerons dans la suite de notre texte sous le terme de «féculents»[3]. Les condiments, les légumes et certaines légumineuses enfin qui entrent, à des titres divers, dans la préparation des sauces accompagnant les aliments de base, céréales ou féculents ; on y trouve des produits très variés, dont les principaux sont l'arachide (*Arachis hypogea*), la tomate (*Lycopersium esculentum*) et divers autres légumes. Il convient de souligner combien cette liste est relative. Telle production d'autoconsommation ici est ailleurs culture d'exportation : c'est le cas de l'arachide au Sénégal. Certaines denrées ne font l'objet que d'un infime commerce international, comme l'igname ou la banane plantain, et les producteurs locaux disposent d'un monopole de fait dans le ravitaillement des villes ivoiriennes. En revanche, d'autres, comme le riz ou la maïs, fournissent matière à un trafic intercontinental important, et les surplus du marché international peuvent venir concurrencer la production nationale. Enfin, des plantes regroupent des variétés locales et d'autres sélectionnées, dont les modes de culture, les qualités et la destination finale sont différents, comme dans le cas de la tomate, qui juxtapose des variétés «africaines» et «européennes».

Si ces quelques définitions nous semblent nécessaires à la clarification de notre propos, ni les marchés ni les cultures, en eux-mêmes, ne constituent le coeur de notre recherche. L'objet de ce travail est d'analyser les mutations induites par l'explosion de la demande urbaine dans les campagnes ivoiriennes au triple plan des techniques de production, des systèmes agraires et des organisations sociales.

---

1. Cf. J. Ph. Colin (1990), p. 12.
2. L'expression de «vivrier marchand» peut se comprendre sans référence explicite au concept de «petite production marchande», même si, à notre avis, celui-ci s'applique à l'agriculture commerciale ivoirienne (cf. J. P. Chauveau, J. Richard, 1977). Nous avons déjà employé l'expression de «vivrier marchand» conjointement avec P. Pélissier et L. Féckoua dans un article paru en 1990. L'emploi du substantif «le vivrier» est d'un usage courant dans la littérature scientifique en Côte d'Ivoire, et nous l'avons souvent entendu utilisé par nos interlocuteurs. C'est pourquoi, si nous savons bien que «le vivrier» désigne, au sens originel, l'administrateur ou le fournisseur de subsistances pour l'armée sous l'Ancien Régime (cf. Littré), nous nous croyons autorisé à employer cet *ivoirisme*.
3. Cette appellation est celle utilisée, entre autres, dans les enquêtes alimentaires en Côte d'Ivoire.

Propos de méthode

«Un discours sur la méthode scientifique sera toujours un discours de circonstances»[1]. Notre recherche s'inscrit dans un courant de géographie rurale, qui, depuis le début des années 1980, «retrouve» les villes[2]. Pour autant, la nouveauté du sujet lorsque nous avons commencé nos enquêtes, comme l'ambition de l'aborder à l'échelle d'un pays tout entier, posaient de délicats problèmes de méthode. Notre approche repose d'abord sur un triple démarquage à l'égard des travaux existants.

À une démarche par «filière», centrée sur l'analyse d'un produit de la production à la distribution finale, dont les travaux des agro-économistes sur la Côte d'Ivoire nous offrent plusieurs exemples dignes d'intérêt[3], nous préférons une approche qui, dans un cadre spatial défini, privilégie l'examen des phénomènes dans leurs interactions multiples et dont on trouve la transcription dans les paysages. Il s'agit, dans une perspective géographique, de rechercher des corrélations entre l'organisation de l'espace et celle de la société.

À l'encontre de nombreuses recherches en Afrique subsaharienne, initiées par des spécialistes de géographie urbaine, et qui s'intéressent en priorité aux conditions d'approvisionnement, aux flux et aux aires d'attraction des villes, nous voudrions recentrer la question sur la «périphérie» rurale et partir des pratiques paysannes[4]. Pour autant, contrairement à beaucoup de travaux sur le monde rural dont le propos est focalisé sur l'analyse des structures agraires elles-mêmes, nous essaierons de mettre en évidence tous les paramètres permettant d'expliciter les stratégies paysannes, c'est-à-dire non seulement les caractères du milieu agricole, mais également les spécificités de la demande urbaine, la politique des prix et surtout l'organisation des transports et des circuits commerciaux, sans lesquels l'essor d'une agriculture pour les villes serait impossible. L'accent sera donc mis sur les relations entre le milieu rural et «l'environnement extérieur», en cherchant à situer les logiques paysannes dans un contexte plus large qui prenne en compte la dimension régionale, nationale, voire internationale.

Les cadres d'une investigation : des régions-témoins

L'étude s'inscrit d'abord dans le cadre territorial d'un État. Les options prises en Afrique subsaharienne depuis les indépendances le rendait nécessaire : si nulle part les frontières ne constituent des lignes infranchissables aux hommes et aux biens, les difficultés qu'ont les gouvernements pour créer un marché unique ouest africain soulignent la vigueur actuelle des découpages politiques issus de la colonisation. En Côte d'Ivoire particulièrement, un certain nombre de phénomènes relèvent d'une analyse nationale : ne serait-ce que la mise en oeuvre d'une politique économique depuis l'indépendance, dans laquelle on a pu voir un «modèle», ou le rayonnement sur l'ensemble du territoire d'un marché abidjanais fort de deux millions de personnes.

Toutefois, le cadre fondamental de notre investigation se situe à plus grande échelle. La variété des situations et des évolutions dans le pays exige que soit restituée une partie de la diversité des réactions paysannes. Elle nous a conduit à retenir un

1. G. Bachelard (1963), p. 125.
2. Cf. J. P. Raison (1993), pp. 152-157.
3. Cf. J. Chataigner, K. Tano (1980), M. P. Palleschi (1984), J. L. Fusillier (1991) ... En général, l'approche par filière «s'appuie sur un découpage du système productif global isolant un ensemble d'activités .... liées verticalement» (J. L. Fusillier, 1991, p. 12).
4. On trouvera une riche illustration de cette optique dans les travaux sur l'approvisionnement des villes des équipes dirigées par P. Vennetier.

certain nombre de régions représentant un large éventail de cas. Les choix tiennent comptent des productions vivrières et de l'importance connue ou plutôt supposée des ventes. En l'absence de toute source statistique précise en 1982, au début de notre travail, l'ampleur de la commercialisation vivrière a été évaluée à partir de sondages effectués sur les marchés d'Abidjan, d'études parfois anciennes[1], et d'observations de terrain. Les enquêtes chiffrées ultérieures, notamment celle de la DCGTX (1987)[2], ont confirmé le bien fondé de nos choix.

D'autres critères plus «explicatifs» sont également intervenus : proximité des marchés, degré d'insertion dans l'économie marchande, type de société rurale, situation foncière, milieu naturel. Les zones retenues, pour des raisons de commodité et d'homogénéité, correspondent, à quelques nuances près, à des entités administratives et ethniques, sans que l'on attache à celles-ci une valeur significative a priori[3].

Au total, cinq régions ou plutôt cinq «espaces-témoins» ont été sélectionnés (figure 1).

- Dans le Sud-Est, le département d'Agboville est le pays des Abé (ou Abbey), populations engagées depuis longtemps dans l'arboriculture d'exportation qui arrivent au terme d'une longue phase d'agriculture extensive. S'y pose la question de la réorientation de la production vers le marché abidjanais tout proche.
- Le département de Soubré, également dominé par la forêt, présente un tout autre visage : il s'agit d'un espace situé dans le Sud-Ouest, domaine d'une conquête pionnière récente, réalisée par des immigrants aux origines multiples et aux pratiques agricoles différentes de celles des autochtones bété et bakwé, qui ravitaille Abidjan de plus en plus en produits vivriers variés.
- Au centre, le département de Bouaké est au coeur du pays baoulé, principale ethnie de Côte d'Ivoire, et les systèmes de production y sont dominés par la culture de l'igname et le poids du marché de la deuxième ville de Côte d'Ivoire.
- Au nord-ouest, le pays mahou, qui correspond sensiblement à quatre sous-préfectures de la région de Touba, est orienté vers la production de légumes pour le marché local et de riz.
- Au nord-est enfin, le pays lobi-koulango, c'est-à-dire trois sous-préfectures du département de Bouna et le nord du département de Bondoukou, constitue une zone productrice d'igname pour Abidjan. Deux populations y répondent inégalement aux sollicitations d'un marché lointain.

Des spécialistes de la Côte d'Ivoire pourront nous reprocher d'avoir écarté de notre sélection le pays sénoufo, autour de Korhogo, et le Centre-Ouest, réputés pour l'importance de leur production vivrière. Mais il nous semblait préférable de porter notre regard sur des espaces moins récemment étudiés[4]. Par ailleurs, notre intention n'est pas de refaire une présentation d'ensemble de l'agriculture ivoirienne, magistralement réalisée déjà par A. Sawadogo (1977), ni une succession de monographies régionales ou ethniques, dont abonde le pays, mais d'éclairer un certain nombre de thèmes et de processus à partir d'exemples spatialement circonscrits. De ce point de vue, il suffit que notre échantillon nous permette d'aborder les questions fortes que nous posons à l'échelle locale ou régionale : le rapport des cultures vivrières avec les cultures d'exportation, les relations entre systèmes de production et situation foncière, le rôle des sociétés paysannes dans les évolutions techniques et culturales, les

1. En particulier, l'enquête SEDES (1972) sur le ravitaillement des villes en produits vivriers.
2. DCGTX : Direction et Contrôle des Grands Travaux. Il s'agit d'un bureau d'étude ivoirien directement rattaché à la présidence de la République.
3. Quels que soient les découpages opérés, il convient de rappeler qu'existent toujours des zones d'incertitude ou de transition et que toute limite est «entachée d'arbitraire, trompeuse quand on se risque à lui accorder une valeur en soi» (G. Sautter, 1966, p. 201).
4. Sur le pays sénoufo, voir la thèse de S. Coulibaly (1990) et les publications des chercheurs de l'ORSTOM, X. Le Roy (1983), J. Peltre-Wurtz, B. Steck (1991) ; sur le Centre-Ouest, les thèses de F. Ruf (1988) et de J. L. Fusillier (1991), et différentes études locales : K. Tano (1980), A. M. Douka (1981), etc.

liens entre l'inégale proximité des marchés et l'ampleur des mutations rurales. Les choix opérés reflètent la double coupure faite souvent en Côte d'Ivoire entre d'une part, le Sud «forestier», où les systèmes de production sont dominés par les cultures commerciales arbustives, et le Nord soudanien, où l'agriculture d'exportation est moins développée, et d'autre part, l'Est, où l'igname et les autres féculents jouent un grand rôle, et l'Ouest, où le riz tend à l'emporter comme plante alimentaire. Ils opposent des régions saturées mais proches des principaux marchés citadins (Centre baoulé et Sud-Est) à des régions peu peuplées et faiblement urbanisées (Sud-Ouest, Nord-Est, pays mahou). Si des opportunités matérielles ont influé sur la sélection de tel ou tel terrain, elles n'ont eu qu'un rôle secondaire dans des choix dont les principes généraux avaient très vite été définis.

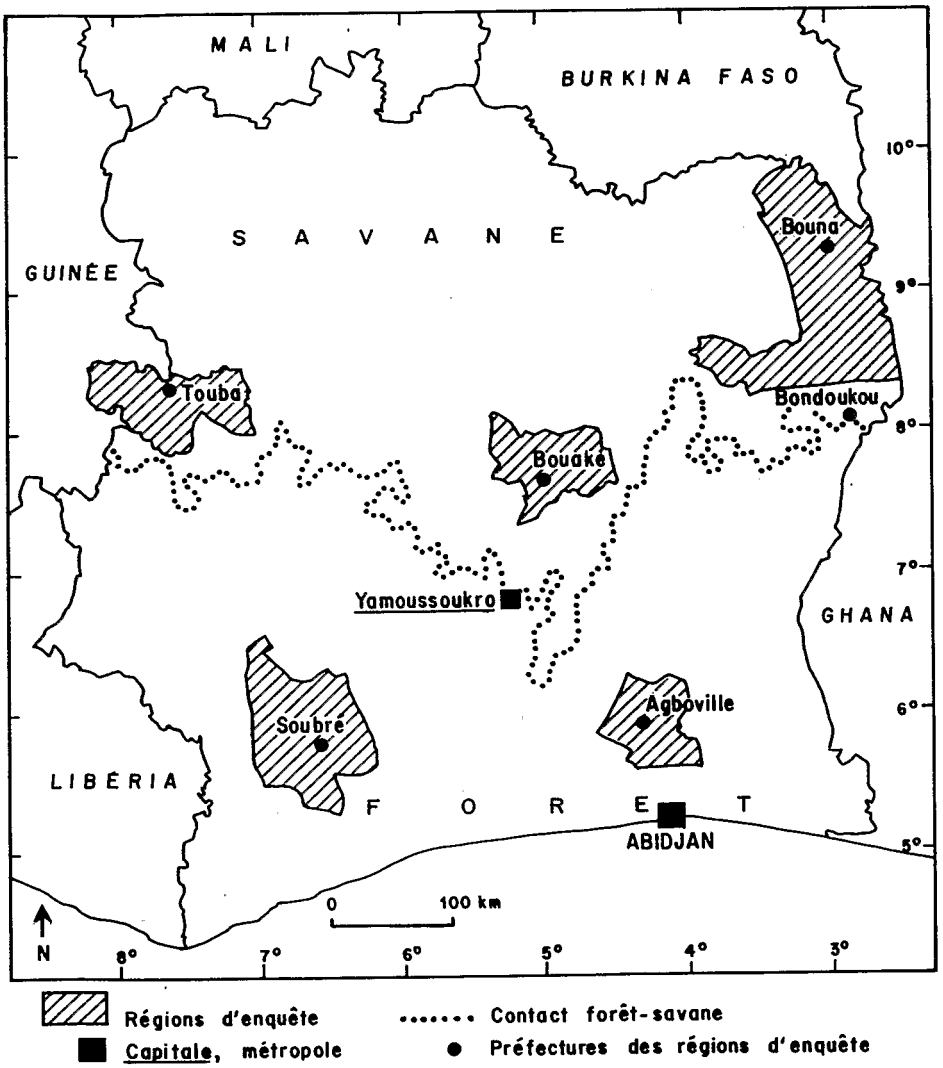


Fig. 1 - Situation des régions d'enquête

Priorité aux enquêtes de terrain

Comparée aux autres États africains, la Côte d'Ivoire peut apparaître comme un véritable paradis statistique. Divers organismes gouvernementaux et des bureaux d'étude fournissent des données chiffrées à l'échelle nationale. Malheureusement, en ce qui concerne les cultures vivrières, les sources fiables sont anciennes. Ce sont le Recensement Général de l'Agriculture de 1974 et les enquêtes par sondage réalisées de 1979 à 1984 par la direction des Statistiques agricoles du ministère de l'Agriculture[1]. En outre, elles sont fournies dans un cadre départemental qui reste grossier. C'est pourquoi, si elles constituent une référence utile à l'échelle nationale, c'est l'enquête directe de terrain qui nous a apporté les éléments indispensables à une réflexion plus approfondie.

Pour appréhender les mutations rurales résultant de la croissance des marchés urbains, il nous a semblé nécessaire d'en passer par l'analyse d'exploitations-échantillons ou de terroirs, seuls capables de nous renseigner sur la dynamique de l'occupation de l'espace et les modes de mise en valeur locale.

En l'absence de sources statistiques disponibles récentes et dans l'impossibilité d'effectuer un recensement exhaustif préalable des exploitations dans chaque région, nous avons opté dès le départ pour un choix raisonné de l'échantillon. Des enquêtes sur les marchés locaux et à Abidjan, ainsi que des interviews des responsables administratifs régionaux et des agents du développement agricole, complétées par des passages dans les villages, nous ont permis de déterminer les points de sondage les plus intéressants.

Si nous avons réalisé quelques études de terroirs, la lourdeur de ce type d'investigation, la nécessité de les confronter à d'autres situations pour garder une vue d'ensemble, nous ont conduit à privilégier l'analyse d'exploitations-échantillons réparties dans différents villages. Chaque cas a nécessité ensuite un retour à la ville pour suivre produits et producteurs sur les lieux de vente. Des enquêtes ont été menées alors sur les marchés de détail et de gros, auprès des commerçants des agglomérations urbaines de nos régions d'étude et d'Abidjan.

Parti des statistiques nationales et de travaux d'ensemble, nous sommes donc passé par des études régionales et monographiques, pour revenir à un niveau plus général, celui des marchés, convaincu que la multiplication des échelles d'études et l'aller-retour permanent entre villes et campagnes étaient seuls capables de rendre compte de la complexité des phénomènes et de l'interaction des facteurs généraux et locaux.

Les enquêtes de terrain ont reposé sur des questionnaires, remplis auprès des exploitants agricoles, de leur famille ou des commerçants, sources de nos tableaux statistiques. Toutefois, si ces données chiffrées permettent d'approfondir et de valider un raisonnement, elles ne sont ni une fin en soi ni suffisantes. Un certain nombre de choix culturaux, d'itinéraires techniques et d'options marchandes ne s'expliquent que par rapport à un environnement social ou un projet particulier, qui relèvent de perceptions individuelles ou collectives non mesurables. Le questionnaire a souvent été un prétexte autant qu'un outil, permettant l'ouverture de discussions à partir d'interrogations apparemment closes. De même, nous avons souvent plus appris le soir au village, autour d'un repas et, à l'occasion, en buvant un verre (ou une calebasse ....), qu'en traitant nos données. Les démarches qualitatives et quantitatives ne s'opposent pas. Elles se complètent. Bien plus, une certaine connivence avec les enquêtés, qui n'exclut

1. La direction des Statistiques agricoles a plusieurs fois changé de nom (direction de la Programmation, de la Budgétisation et du Contrôle de gestion, direction des Statistiques agricoles et forestières et de la Documentation, etc.). Nous lui conserverons cette appellation dans la suite de notre texte. Il ne faut pas la confondre avec la direction de la Statistique, devenue direction de la Statistique et de la Comptabilité, qui dépend du ministère de l'Économie et des Finances (auquel sont souvent rattachés le Plan et parfois d'autres ministères).

pas le recul critique indispensable à la recherche, nécessaire à la démarche qualitative, favorise une plus grande franchise dans les réponses aux questionnaires et un contrôle de la qualité des résultats chiffrés obtenus.

Le temps d'une recherche

Nos enquêtes, commencées en décembre 1982, se sont achevées huit ans plus tard. Si nous n'avions été convaincu de la nécessité d'inscrire notre travail dans la durée, les modifications de la conjoncture et les conditions de l'enquête nous y auraient conduit.

En milieu rural, l'état du marché comme les aléas climatiques modifient les conditions de l'agriculture et rendent difficiles les comparaisons d'enquêtes étalées dans le temps. Bien plus, la Côte d'Ivoire, présentée encore comme un modèle au début des années 1980, s'est enfoncée dans une «crise» sur laquelle aucune étude ne peut faire l'impasse aujourd'hui : pour prendre un seul exemple, la chute de moitié des prix du café et du cacao payés au producteur décidée par le gouvernement en juillet 1989, voire l'achat à vil prix des récoltes par les commerçants, ont profondément modifié le rôle des différentes cultures dans l'économie agricole, l'intérêt que les paysans pouvaient leur porter et l'équilibre régional entre le nord et le sud du pays.

Au-delà des événements importants qui se sont déroulés en Côte d'Ivoire, des contraintes de la conjoncture et des aléas du climat, nous avons voulu privilégier les données de structure. L'inscription dans la durée des phénomènes permet de relever les tendances lourdes de comportements qui marquent d'une empreinte autrement importante les processus de mise en valeur et les paysages ruraux que les effets passagers de prises de décisions fluctuantes ou d'accidents pluviométriques. Le retour dans des villages étudiés dix ou vingt ans auparavant[1], le recours à la tradition orale nous ont été ici d'un aussi grand secours que l'utilisation des archives. Nos dernières enquêtes, alors que les cours du café et du cacao s'effondraient, trop courtes pour nous permettre d'en tirer des conclusions définitives sur la crise des campagnes ivoiriennes, ont moins cherché à s'attacher à une actualité toujours fuyante qu'à discerner dans les adaptations paysannes ce qui relevait du temps long.

Les questions matérielles guident le choix des techniques de collecte des données : un séjour continu de quinze mois en 1989-90, servi par des moyens importants, nous a permis de réaliser des enquêtes lourdes (cadastre de terroirs, suivis de temps de travaux, etc.) impensables en 1982-1983, lorsque nous travaillions sur mission. Face à l'étalement des investigations et à l'évolution des conditions d'étude, un retour, fut-il bref, en 1989 et 1990 dans toutes nos régions, et la préservation d'une certaine unité à nos procédures d'enquête comme au choix des questionnaires, nous ont permis de maintenir une homogénéité nécessaire à toute démarche comparative.

L'intervention dans des régions et à des dates différentes nous ont conduit cependant à modifier nos méthodes en fonction du terrain et des moyens dont nous disposions. La recherche auprès des commerçants ne pouvait être exactement la même que celle conduite auprès des agriculteurs. C'est pourquoi la présentation des unités retenues, des techniques de collecte et des pratiques de terrain spécifiques à chaque lieu ou chaque type d'investigation précède en général l'exposé des résultats.

Partant d'hypothèses, nous les avons confrontées le plus possible aux faits, dans le souci d'éviter des interprétations souvent séduisantes mais malheureusement éloignées de la réalité. Si nous donnons la priorité à l'explication des phénomènes et à

1. Enquêtés pour notre thèse de troisième cycle à partir de 1974 : J. L. Chaléard (1979).

l'établissement de règles, nous avons accordé une grande place à la présentation des données, qui seule peut valider une démonstration et justifier des conclusions.

Le plan

L'exposé de notre travail procède de la démarche. Dans un premier temps, il s'agit de placer les grands cadres de la question vivrière à l'échelle nationale et d'analyser les conditions générales d'émergence d'un vivrier marchand : le marché et sa croissance, les contraintes et les permanences du milieu rural, aussi bien naturelles que démographiques ou sociales, le poids des politiques et des héritages passés, qui contribuent à la spécificité ivoirienne.

Les deuxième et troisième parties traitent des réponses paysannes. Elles essaient de mettre en lumière la capacité d'initiative et le dynamisme des producteurs face au marché. Ce n'est pas par simple commodité que le regard s'est porté successivement sur les agricultures du Sud puis du Nord. Le domaine méridional est celui du caféier et du cacaoyer, qui dominent les systèmes de production et par rapport auxquels il convient de poser la question vivrière. Dans le Nord, le coton, principale culture industrielle, n'a pas l'importance de l'arboriculture marchande dans le Sud, si bien que le développement des productions pour les villes y joue un rôle plus décisif dans les revenus des campagnes et leur transformation.

A l'intérieur de ces deux parties, l'analyse s'attache successivement à chacun des espaces «témoins» retenus. Il ne s'agit pas pour autant de proposer une série de monographies régionales, dont la succession ne pourrait être qu'arbitraire, fastidieuse et incomplète. La présentation de chaque ensemble s'articule autour d'un thème spécifique, si bien que nous laisserons de côté nombre d'aspects régionaux, intéressants en eux-mêmes certes, mais hors de notre propos.

Après l'étude des productions et des producteurs, la quatrième partie s'ordonne autour des rapports entre paysans et marchands. Le «jeu de l'échange »[1] est fait d'oppositions, de rivalités, de complémentarités et parfois de duplicité. Ce sont ces rapports entre les uns et les autres qui servent largement de base à l'établissement des réseaux unissant villes et campagnes. En même temps, l'État, par le biais des réglementations ou par l'intermédiaire d'organismes publics, intervient dans cette partie, et joue son propre jeu. Déterminer la place ou la part de chacun, le cheminement des hommes et des produits, nous permettra de préciser l'agencement et les modalités des échanges, ainsi que leur rôle dans l'évolution des productions, tous éléments qui contribuent à l'organisation de l'espace national.

1. F. Braudel (1979), tome 2.

PREMIÈRE PARTIE

DISPONIBILITÉS EN VIVRES ET EXPLOSION URBAINE EN CÔTE D'IVOIRE

Le développement d'une production vivrière marchande dans les campagnes ivoiriennes dépend d'abord de la nature et de l'importance des marchés citadins. C'est pourquoi il est nécessaire d'étudier en premier lieu la dynamique et le poids des villes, ainsi que la consommation alimentaire de leurs habitants, même s'il peut paraître paradoxal de commencer un travail de géographie rurale par une analyse urbaine.

Ce préalable examiné, il convient ensuite de s'interroger sur les caractères du milieu rural lui-même, car les données naturelles, le nombre des hommes et leurs organisations sociales déterminent les réponses que peuvent apporter les campagnes à l'appel des marchés.

Enfin, le comportement des paysanneries, héritières d'un long passé, s'inscrit dans la durée. L'étude, dans un troisième temps, de l'évolution des productions vivrières en relation avec les politiques nationales, la croissance démographique et l'évolution urbaine, doit mettre en évidence les différentes phases du développement vivrier et nous permettre de préciser les relations entre la demande citadine et l'offre paysanne.

CHAPITRE I

UNE CONSOMMATION URBAINE EN AUGMENTATION RAPIDE

1. Une croissance urbaine récente et inégalement répartie

L'ampleur du marché urbain découle d'abord du nombre des consommateurs, c'est-à-dire de celui des citadins. Les étapes et les modalités de la croissance urbaine ont été analysées en détail par F. Dureau (1985) et A. Dubresson (1989 a), à partir des différents dénombrements administratifs, du Recensement Général de la Population de 1975 (RGP 1975) et de projections ultérieures. Sans revenir en détail sur les acquis de leurs démonstrations il convient, à partir des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH 1988), qui actualisent les données, de préciser trois points fondamentaux pour notre sujet : la rapidité de l'urbanisation, qui détermine le rythme des transformations auxquelles le monde rural doit faire face, la structure urbaine, dont découle la taille des différents marchés, et la répartition géographique des hommes, qui conditionne la localisation des grands foyers de consommation.

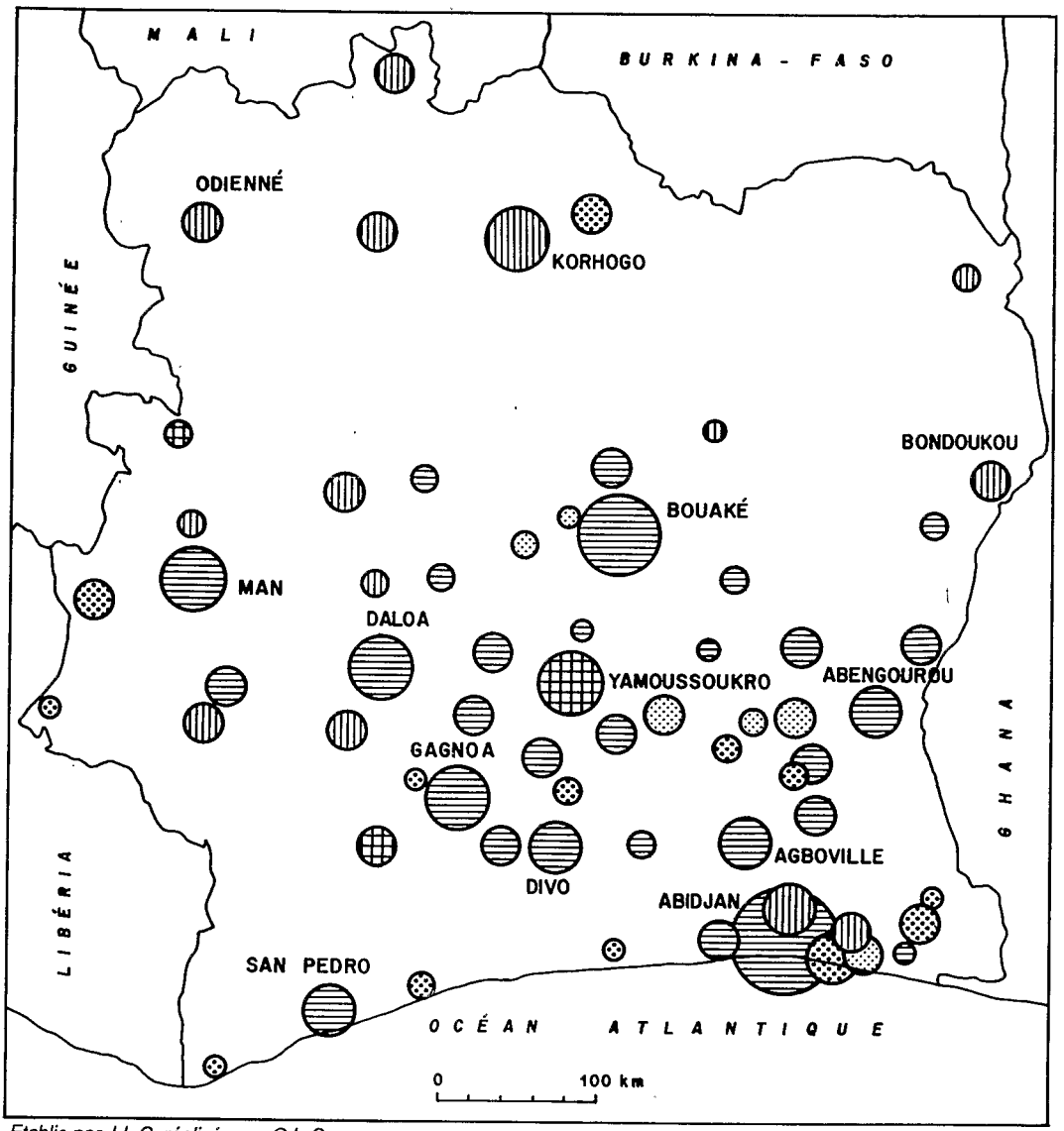
a) Une urbanisation rapide

L'importance du fait urbain en Côte d'Ivoire est un des éléments essentiels et sans doute irréversible de la nouvelle donne géographique du pays. Mais son approche n'est pas aisée. Jusqu'au recensement de 1975, les données sont approximatives. Comme celui de 1975, le recensement de 1988, loin d'être parfait, est suffisamment fiable pour servir de base à une analyse d'ensemble des villes.

En revanche, les critères de définitions retenus pour classer les agglomérations dans la catégorie urbaine varient avec les périodes et suivant les auteurs, si bien que les comparaisons sont rendues difficiles. Et si l'augmentation du nombre de citadins est un constat unanime, l'ampleur comme les modalités de la croissance urbaine ne sont pas du tout les mêmes selon les seuils numériques et les définitions adoptées. Parce qu'elle a des incidences sur les conclusions que l'on peut tirer, il n'est pas inutile de revenir, au moins brièvement, sur cette question[1].

La direction de la Statistique a adopté pour les différents recensements des définitions de plus en plus restrictives, qui aboutissent à minimiser la croissance urbaine de ces dernières années. Ainsi, le milieu urbain est défini au recensement de 1988 «comme l'ensemble des agglomérations de plus de 5 000 habitants dont au moins 50 % des chefs de ménage ont une activité non agricole et non artisanale», ce qui conduit à retenir les 66 villes du RGP 1975 auxquelles ont été ajoutées les deux nouvelles préfectures de Bangolo et Sakassou (figure 2). Le taux d'urbanisation serait passé de 32 % en 1975 à seulement 39,6 % en 1988, résultat d'une augmentation

1. Pour plus de précision, cf. J. L. Chaléard, A. Dubresson, O. Dembélé (1990).



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Population en milliers d'habitants

80 à 160 000
40 à 80 000
20 à 40 000
10 à 20 000
5 à 10 000

BOUAKÉ : Ville importante

Taux annuel de croissance 1975-88

< 2,5 %
2,5 à 3,9 %
4 à 5,9 %
6 à 7,9 %
⩾ 8 %

Fig. 2. La croissance des principales agglomérations ivoiriennes entre 1975 et 1988

relativement modeste du nombre de citadins (+ 5,2 % par an), très inférieure aux projections réalisées dans les années 1970 et 1980 sur la base des chiffres antérieurs. Même en tenant compte de la réduction des taux de croissance naturelle en ville de 3,8 % en 1978-79 à 3,3 % en 1988[1], l'apport migratoire aurait connu une chute spectaculaire, tombant à 1,9 % en 1987-88. Si un ralentissement général du rythme de croissance urbaine caractérise sans doute la décennie quatre-vingt, l'ampleur du phénomène paraît très exagérée par ces données. En effet, la définition de la direction de la Statistique élimine de la liste des villes plusieurs localités de plus de 10 000 habitants, telle Azaguié, qui atteint 14 217 personnes et qui rassemble des fonctions et des équipements urbains : sous-préfecture, marché, dispensaire, collège, etc.

Les planificateurs de la DCGTX ont adopté une définition beaucoup plus large, qui inclut toutes les localités dotées d'un statut administratif, préfectures, sous-préfectures et/ou communes, quelle que soit leur population (cf. figure hors texte). Ainsi définies, les villes rassembleraient 43,7 % de la population de Côte d'Ivoire. Toutefois, les planificateurs, considérant que la notion de ville n'a de sens qu'en rapport avec l'équipement, n'ont retenu aucun seuil démographique. Cette approche, qui a l'avantage d'être simple, demeure réductrice : la concentration des hommes et des activités accélère ou engendre des changements peu ou point perceptibles dans les agglomérations de taille réduite où, entre autres, la division du travail est peu prononcée. Elle évacue deux caractéristiques de la ville à l'origine du marché urbain : poids du nombre et division sociale du travail. Certes, la fonction sous-préfectorale avec son cortège de fonctionnaires et leur famille crée l'embryon d'un marché. Mais celui-ci reste réduit et on ne saurait considérer qu'une sous-préfecture peuplée de moins de 500 habitants (telle Karakoro, 127 habitants!) est une ville du seul fait de l'existence d'une fonction administrative. En 1965, J. P. Duchemin et J. P. Trouchaud avaient retenu la fonction sous-préfectorale, en assortissant toutefois leur choix d'un seuil démographique, 4 000 habitants[2]. L'analyse factorielle de F. Dureau tendait à prouver, dix ans plus tard, que la fonction sous-préfectorale n'était plus un facteur discriminant, sauf dans le Nord, et que le processus d'urbanisation n'était plus totalement corrélé au statut administratif des localités[3]. On ne peut donc, dans ces conditions, raisonner à partir des seuls semis administratifs.

Il convient de retenir un seuil démographique. Mais, il faut tenir compte de l'assise territoriale des opérations de dénombrement. Celles-ci sont effectuées sur la base des limites administratives, quelquefois mouvantes, et les résultats sont exprimés en termes d'«agglomération» et/ou de «localité» qui prêtent à confusion. Aux «agglomérations» de bâtis et de populations stricto sensu (contiguïté physique du construit habité, sans que soit, en Côte d'Ivoire, définie une distance marquant la discontinuité), s'ajoutent en effet, au sein des entités administratives, des campements et/ou des villages, proches ou éloignés. En 1988, le RGPH distingue pour chaque localité le «noyau» des «campements». Par exemple, 7 684 personnes ont été recensées à Méadji, sous-préfecture du département de Soubré. Mais seulement 6 377 personnes sont rassemblées dans le «noyau». Le reste de la population, plus rurale que citadine, se répartit dans 62 campements, dont certains sont éloignés de plus de 5 km, et vit essentiellement de l'agriculture.

Les urbanistes de la DCGTX ont tenu compte de ces distinctions et définissent la ville à partir d'un seuil de 4 000 habitants agglomérés quels que soient la nature du bâti, le niveau d'équipement et les activités exercées par les résidants. Selon leur critère le taux d'urbanisation approche 45 %.

---

1. *Sources* : EPR 1978-79 et RGPH 1988.
2. J. P. Duchemin,J. P. Trouchaud (1969). Paradoxalement, ces chercheurs avaient retenu, outre les préfectures et sous-préfectures de plus de 4 000 habitants, 3 chefs-lieux de moins de 4 000 habitants (Bouna, Touba, Toulépleu) et 4 localités n'étant pas des sièges administratifs, mais excédant 4 000 âmes (Abobo, Afféry, Akoupé, Rubino)
3. F. Dureau (1985), pp. 171-175.

Ainsi, la ville des uns n'est pas celle des autres, et selon les définitions, la population urbaine varie considérablement. Nous adopterons ici, à seules fins comparatives, le binôme 5 000 habitants-équipements FRAR proposé par F. Dureau[1], mais en désagrégeant «noyaux» et «localités» du RGPH 1988. Il apparaît alors que le nombre de villes et le taux d'urbanisation sont bien plus élevés que ceux fournis par les résultats de la direction de la Statistique (tableau 1).

Tableau 1 - Les villes de Côte d'Ivoire en 1988

Classes (x 1000 hab.)	5-9	10-19	20-39	40-79	80-159	320 et +	Total
Nombre de noyaux	65	23	27	6	5	2	128
Pop. noyaux (x 1000 hab.)	435	321	74	340	515	2 267	4 622
Nombre de localités	123	30	30	6	5	2	196
Pop. localités (x 1000 hab.)	834	406	835	348	516	2 267	5 206
% nb noyaux	50,8	18,0	21,1	4,6	3,9	1,6	100,0
% pop. noyaux	9,4	6,9	16,0	7,4	11,2	49,1	100,0
% nb localités	62,8	15,3	15,3	3,1	2,5	1,0	100,0
% pop. localités	16,0	7,8	16,0	6,7	9,9	43,6	100,0

Source : RGPH 1988.

La population des 128 noyaux de plus de 5 000 habitants «agglomérés» stricto sensu représente 42,7 % de la population totale de Côte d'Ivoire (soit un taux proche de celui retenu par les planificateurs et les urbanistes). Les 196 localités de plus de 5 000 habitants regroupent 48,1 % des personnes vivant dans le pays. En ajoutant les sous-préfectures de plus de 4 000 habitants (selon les critères de J. P. Duchemin et J. P. Trouchaud pour 1965), les taux s'élèvent respectivement à 43,1 % et 48,7 %. Compte tenu des arbitrages délicats effectués dans la liste des localités de plus de 5 000 habitants (rapport population du noyau/population totale, niveau d'équipement public et privé, type de peuplement selon les régions), il n'est pas aberrant d'affirmer que près de la moitié de la population de Côte d'Ivoire est regroupée dans ces localités et dans les sous-préfectures de plus de 4 000 habitants.

Tableau 2 - Croissance de la population urbaine de 1921 à 1988

Date	Population urbaine		Nombre de localités de plus de 5 000 hab.
	Nb (x1000)	%	
1921	13	0,8	-
1926	33	1,9	5
1936	55	2,8	6
1945	115	5,4	10
1955	296	11,4	16
1965	893	22,3	46
1975	2 349	35,0	93
1988	5 206	48,1	196

Sources : F. Dureau (1985) et RGPH 1988.

Si l'on s'en tient aux chiffres fournis pour les dates antérieures par F. Dureau, établis à partir des mêmes seuils, c'est une véritable explosion urbaine qui affecte le pays depuis le début des années 1950 (tableau 2). Alors que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la Côte d'Ivoire reste un des pays les moins urbanisés d'Afrique occidentale,

1. F. Dureau (1985), pp. 179-181.

le taux de croissance urbaine annuel s'accélère brusquement dans les années qui suivent, dépassant 10 % durant la période 1955-1975. Il fléchit ensuite : la «conjoncture» devenue «crise» dans le vocabulaire abidjanais est sans doute responsable de modifications significatives affectant l'ampleur et la configuration spatiale des migrations vers les villes dans la décennie 1980. Toutefois, il demeure à un niveau élevé (+ 6,2 %). Le phénomène est d'autant plus remarquable que les masses de population concernées deviennent considérables et que cette progression se situe dans un contexte de croissance démographique générale rapide, le nombre des citadins ayant plus que doublé entre 1975 et 1988 et franchit le cap des 5 millions de personnes en 1987. En 1955, on comptait seulement 8 villes de plus de 10 000 habitants contre 43, vingt ans plus tard, et 73 au recensement de 1988. En 1988, 5 villes dépassent 100 000 individus, contre une en 1960, date de l'indépendance et Abidjan, qui a vu le nombre de ses habitants sextupler depuis 1965, est une des plus importantes métropoles ouest-africaine.

Cette augmentation du nombre de villes et de citadins depuis les années cinquante s'inscrit dans une dynamique générale d'urbanisation en Afrique, mais la vitesse à laquelle se produit le mouvement est une spécificité ivoirienne au sein de l'Afrique de l'Ouest en général, francophone en particulier. Entre 1960 et 1976, le nombre de villes de plus de 10 000 habitants est multiplié par deux dans les États francophones, mais par quatre en Côte d'Ivoire. Depuis 1960, la Côte d'Ivoire présente un des taux de croissance urbaine les plus forts du continent et elle est devenue le pays d'Afrique occidentale francophone dont le pourcentage de citadins est le plus élevé[1].

b) Grandes villes et petites villes

La structure urbaine de la Côte d'Ivoire se caractérise par la présence d'une métropole de plus de 2 millions d'habitants, Abidjan, et d'un nombre élevé de petites villes de moins de 10 000 habitants. Entre les deux extrêmes, l'éventail est large : Bouaké, six fois moins peuplée qu'Abidjan, mais trois fois plus que Daloa sa suivante immédiate, se détache nettement de l'ensemble des villes moyennes, qui s'échelonnent de 40 000 à 160 000 habitants.

La mise en place de l'armature urbaine est caractérisée «par deux mouvements synchrones»[2] : d'une part, l'augmentation de la taille des villes existantes et d'autre part, l'apparition de nouvelles cités par diffusion du modèle de peuplement concentré, chacun contribuant respectivement pour deux tiers et un tiers à l'accroissement total de la population urbaine. Le maximum d'intensité du processus de diffusion se situe entre 1955 et 1965, au moment où la croissance des centres urbains existants s'est accélérée[3]. Mais le mouvement s'est poursuivi jusqu'à nos jours : le nombre de villes a plus que doublé entre 1975 et 1988, et l'apport des centres nouveaux représente le quart de l'accroissement total urbain de la période.

L'évolution de la répartition par tailles montre que la hiérarchie actuelle s'est constituée en plusieurs étapes (figure 3). Dans un premier temps, la croissance affecte les grandes villes, Abidjan dès le début des années trente, Bouaké avec un décalage de dix ans. C'est au moment de l'explosion urbaine des années cinquante que les autres agglomérations se développent. Une des constantes anciennes de la structure urbaine est l'écart élevé entre Bouaké et les villes moyennes d'une part, et entre Abidjan et sa suivante immédiate d'autre part. Cependant, comme l'écrit A. Dubresson, «primatie n'est pas macrocéphalie»[4]: depuis 1936, le poids relatif d'Abidjan, soit environ 40 %,

1. Cf. Banque mondiale (rapports annuels). Les comparaisons entre États sont difficiles compte tenu de la disparité des définitions de la population urbaine.
2. A. Dubresson (1989 a), p. 237.
3. F. Dureau (1985), p. 197.
4. A. Dubresson (1989 a), p. 240.

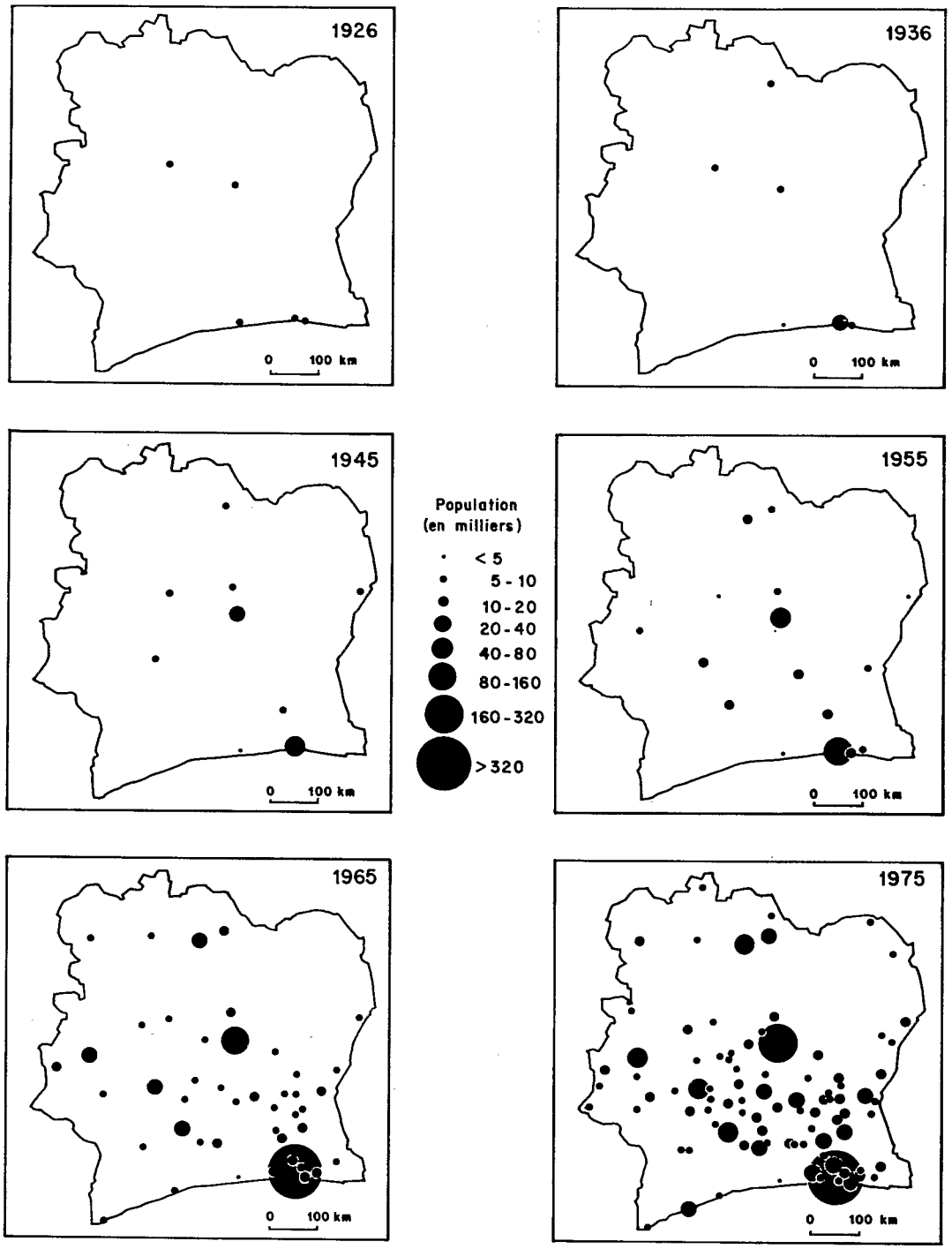


Fig. 3. Les localités urbaines par classes de taille de 1926 à 1975

est remarquablement stable dans la population citadine. L'écart de taille entre la métropole et les autres villes importantes s'accentue, particulièrement avec Bouaké dont la part dans la population urbaine diminue depuis 1945. Mais la croissance abidjanaise n'a nullement freiné la maturation d'un réseau évoluant essentiellement en faveur des localités petites et moyennes. Depuis 1955, on assiste à une croissance des villes, qui fait passer, à chaque recensement, une partie de ces agglomérations dans la classe supérieure, tandis que la catégorie des villes nouvelles, entre 5 000 et 10 000 habitants, reste importante. Toutefois, le groupe 10-20 000 habitants demeure relativement peu fourni, tandis qu'émergent des pôles locaux ou régionaux, qui dépassent 20 000 voire 40 000 individus et qui dominent un semis de petites agglomérations de moins de 10 000 personnes.

c) Une répartition inégale

Cette population urbaine se concentre pour l'essentiel dans la moitié sud du pays, où sont localisées plus de deux villes sur trois et 8 des 10 plus grandes agglomérations dont Abidjan, particulièrement dans le Sud-Est et le Centre-Ouest. Dans une ceinture de 300 km autour de la métropole ivoirienne aucune grande cité, à l'exception de Yamoussoukro, ne s'est développée, mais le réseau des villes petites et moyennes est dense, avec de nombreux centres entre 20 000 et 60 000 habitants. À l'ouest, plusieurs agglomérations dépassant 60 000 habitants dominent un semis serré de localités de moindre envergure. Seul le Sud-Ouest intérieur, encore faiblement peuplé, représente un creux urbain dans la moitié méridionale du pays. Dans le Nord, la population citadine paraît plus concentrée et moins importante, en relation avec des densités relativement faibles dans l'ensemble, et seule Korhogo présente des effectifs élevés.

Cette répartition résulte d'évolutions relativement récentes. Avant la colonisation, les principales villes étaient localisées dans le nord du pays. Le XX^{ème} siècle a vu s'opérer un renversement au profit du Sud avec, d'abord, la mise en place de centres administratifs et commerciaux le long du littoral, puis le développement de nouvelles places à l'intérieur et enfin l'explosion urbaine des années cinquante. Depuis 1955, l'essentiel du croît urbain s'est réalisé dans le Sud, que singularise l'économie de plantation forestière. Durant la période 1965-1975, des taux de croissance élevés affectent aussi bien la métropole abidjanaise que les villes nouvelles (San Pedro, Yamoussoukro) et les localités de moindre envergure comme Oumé, Sinfra, Issia. Entre 1975 et 1988, dans un contexte général de ralentissement de l'expansion urbaine, les taux restent encore importants dans l'ensemble de la zone (cf. figure 2). Mais le mouvement général s'accompagne d'une translation est-ouest de la croissance. Les villes du Centre-Ouest, particulièrement dynamiques entre 1965 et 1975, semblent s'essouffler, tandis que l'essor des agglomérations du Sud-Ouest s'accélère, Soubré tenant le record de la croissance nationale avec 12,6 % durant la période 1975-1988. Le foyer du sud-est apparaît moins dynamique et plus contrasté. Aux cités de la périphérie abidjanaise, Anyama, Bingerville, dont les rythmes sont constamment élevés depuis 1965, s'opposent des déclins marqués (Abengourou, Adiaké, Tiassalé). Abidjan, dont le poids est déterminant dans l'ensemble, conserve en permanence un rythme de croissance soutenu, en dépit d'un léger ralentissement ces dernières années.

Les villes du pays baoulé et de l'ancienne «boucle du cacao», qui ont connu un fort développement pendant la période 1955-1975, voient leurs rythmes s'effondrer entre 1975 et 1988, à l'exception de Yamoussoukro et de Bouaké, dont la progression reste proche de la moyenne nationale. Mais les autres localités ont presque toutes des rythmes de plus en plus faibles, avec des reculs impressionnants : le taux de croissance de Dimbokro est passé de 7,6 % entre 1965-1975 à 1,6 % entre 1975-1988, celui de Bongouanou de 8,9 % à 1,8 % pour la même période et la population de Béoumi n'a pratiquement pas bougé depuis 1975.

Dans le Nord, le nombre de villes reste faible, mais la croissance des cités, modérée entre 1965 et 1975, à l'exception de Dabakala et Bondoukou dont les taux étaient élevés, s'accélère entre 1975 et 1988. La plupart des villes importantes ont un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale, avec quelques percées spectaculaires comme Touba (+ 8,4 %). Seules Ferkessédougou et Tanda ont des taux, et inférieurs à la moyenne, et en régression.

Le mouvement de création de cités nouvelles confirme le dynamisme du Sud et le processus de diffusion urbaine (figure 4). Entre 1975 et 1988, comme entre 1965 et 1975, les nouvelles villes sont beaucoup plus nombreuses dans le sud du pays, avec deux aires préférentielles : le Sud-Est, notamment autour d'Abidjan, et le Centre-Ouest étendu aux départements de Soubré et d'Issia. Dans le premier cas, la diffusion est à mettre en relation avec la croissance de la métropole abidjanaise et l'essor de carrefours favorisés par la qualité de la desserte routière. Dans le second, elle résulte de l'émergence de nouvelles localités à fonctions administratives et surtout commerciales, au cœur de zones pionnières, d'abord dans le Centre-Ouest, ensuite dans le Sud-Ouest. L'essor récent de cités comme Méadji et Yabayo (département de Soubré)[1] repose sur la densité des relations avec un milieu rural en pleine croissance démographique, où la multiplication des centres de collecte de productions agricoles, notamment vivrières, réexpédiées sur Abidjan, est significative d'une vigoureuse expansion de la région, qui affecte villes et campagnes. Gardons-nous toutefois de caricaturer. Dans bien des cas, les nouvelles localités de plus de 5 000 habitants demeurent de gros villages, dont la population du noyau est inférieure à celle des campements. Niamagui, par exemple, compte 167 habitants au noyau et 31 798 répartis dans les campements : il s'agit là d'un phénomène de peuplement rural, où les autochtones ont cédé des terres à des immigrants dispersés sur un vaste territoire, très peu peuplé dans les années soixante. Le vide de l'extrême sud-ouest est ancien et l'arrivée de migrants trop récente pour que des centres comparables à ceux du département de Soubré aient eu le temps d'apparaître. Dans le Nord, les nouvelles localités supérieures à 5 000 habitants sont moins nombreuses et la plupart des sous-préfectures n'atteignent pas ce seuil. Mais le peuplement est beaucoup plus groupé que dans le Sud-Ouest, et la concentration humaine est un bon indicateur d'urbanisation. La stagnation générale des villes en pays baoulé, à l'exception de Bouaké et Yamoussoukro, est confirmée.

d) Une interaction villes-campagnes

Ainsi, l'évolution de la distribution spatiale, que traduisent les différentes cartes, indique clairement que les principaux dynamismes se manifestent dans l'aire forestière méridionale, d'abord à l'est, puis à l'ouest et enfin au sud-ouest de la zone. Le Sud-Est connaît une urbanisation plus ancienne et plus prononcée que les autres régions, si bien que l'agriculture vivrière a pu y bénéficier d'un stimulant plus précoce et plus fort. À l'opposé, certain secteurs du Nord-Est et du Nord-Ouest, comme des parties du Centre-Nord entre Katiola et Korhogo, constituent de véritables vides urbains.

Le mouvement de diffusion urbaine est très lié aux dynamismes ruraux. C'est au cœur des campagnes les plus actives que les mouvements de création et de croissance des villes petites et moyennes sont les plus élevés. Dans le Sud-Est comme dans le Centre-Ouest, des densités rurales fortes ne sont pas incompatibles avec des taux d'urbanisation relativement importants[2]. L'artisanat, qui occupe une si grande place dans les villes petites et moyennes, est en osmose permanente avec le monde rural[3]. Par ailleurs, bien que l'on ne dispose pas d'analyse globale sur la redistribution sectorielle et

1. Pour la localisation voir : chapitre VI, figure 39.
2. Voir : chapitre II, pp. 57-58.
3. Cf. F. Dureau (1985), A. Dubresson, B. Lootvoet (1985), A. Dubresson (1989 a).

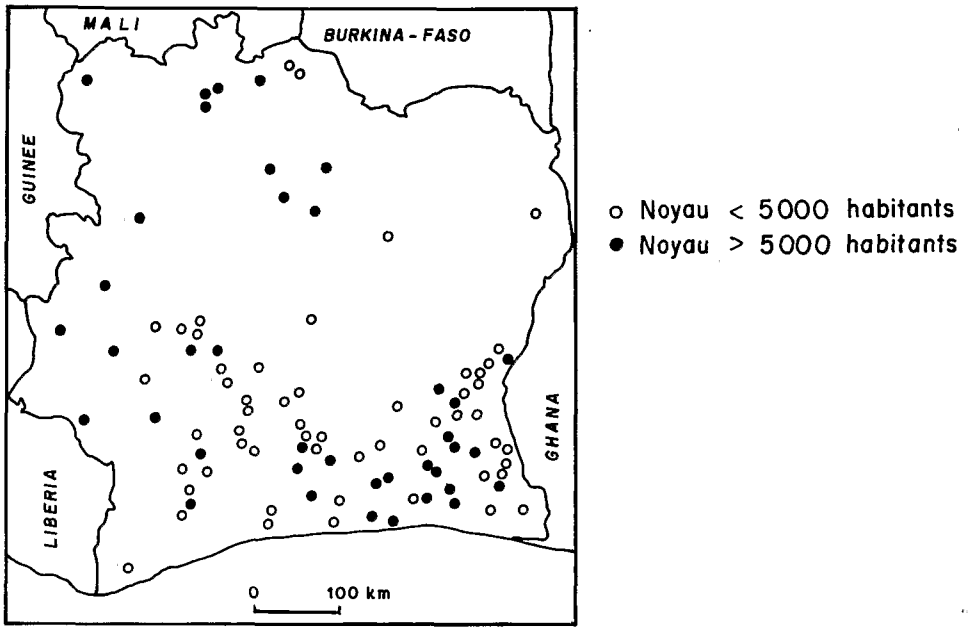


Fig. 4 - Les nouvelles localités de plus de 5 000 habitants entre 1975 et 1988

spatiale des revenus procurés par l'économie de plantation, les études monographiques récentes mettent en évidence les liens entre dynamiques urbaines et rurales, que ce soit dans le Sud-Ouest (cas de la région de Soubré), ou dans le Sud-Est (avec les exemples de Bonoua, Agboville ou Abengourou)[1]. Ajoutons qu'en 1975, les activités agricoles représentaient 36 % des revenus urbains des citadins de la zone forestière (DDR, 1978). Ainsi, une des caractéristiques de l'urbanisation ivoirienne, comme celle d'autres régions africaines, tels l'ouest camerounais et le sud-est nigérian[2], réside «dans une osmose entre dynamismes ruraux et urbains»[3].

Cette étroite imbrication des activités rurales et urbaines, à la source de nombreuses synergies entre villes et campagnes, a de multiples résonances. Elle apparaît aussi bien dans les déclarations présidentielles, Yamoussoukro n'étant qu'un «village», que dans les relations entre planteurs et citadins qui ne cessent de se redéfinir les uns par rapport aux autres dans le façonnement d'une identité ivoirienne fondée sur des composantes rurales et urbaines. Elle rend inopérante et arbitraire toute analyse qui repose sur une opposition entre villes et campagnes[4]. Sans cette imbrication ne peuvent être compris ni les dynamismes urbains ni les dynamismes ruraux. Elle joue un rôle déterminant dans la mobilisation des paysans pour ravitailler les agglomérations urbaines, comme dans les pratiques culinaires et l'alimentation des citadins, marqués par leur milieu d'origine.

1. Cf. J. L. Chaléard (1991), O. Dembélé (1989).
2. Sur le Cameroun : J. L. Dongmo (1981) ; J. Champeau (1983) ; sur le sud-est nigérian : C. Camara (1972).
3. A. Dubresson (1989 a), p. 240.
4. J. L. Chaléard, A. Dubresson (1989).

2. Côté cuisine : les comportements alimentaires urbains

La demande urbaine est étroitement conditionnée par les comportements alimentaires. Ceux-ci ont fait l'objet de nombreux travaux en Côte d'Ivoire[1]. On doit toutefois s'interroger plus spécifiquement sur la place des denrées vivrières locales dans la consommation urbaine, car c'est elle qui, *in fine*, détermine l'ampleur du marché en produits ivoiriens, sur les variations sociales et géographiques de celle-ci, et enfin, à la lumière des statistiques les plus récentes, sur les effets de la crise des revenus qui affecte les citadins depuis le début des années quatre-vingt.

L'urbanisation est souvent considérée comme un facteur important de transformation des habitudes alimentaires : les citadins, gagnés par un «mimétisme» généralisé, deviendraient les adeptes de modèles occidentaux caractérisés par la consommation de produits importés au détriment de ceux issus de l'agriculture paysanne[2]. Plus que tout autre pays, la Côte d'Ivoire a été présentée, ainsi que le souligne A. Dubresson, «comme l'archétype de cette aliénation»[3], les choix politiques et économiques opérés depuis l'indépendance, en partie fondés sur l'appel aux capitaux étrangers et aux cadres expatriés, confortant cette image aux yeux des observateurs. Si tel était le cas, la forte croissance des villes ivoiriennes n'aurait eu aucun effet sur la demande en produits locaux. Or, sans nier le poids des contraintes extérieures et des modifications qu'entraîne l'urbanisation dans les comportements, il nous semble, au contraire, que l'alimentation des villes est restée profondément africaine. Que les cités ivoiriennes soient le lieu de recompositions et d'innovations qui les différencient du monde rural n'induit ni qu'elles soient réductibles à des modèles extérieurs ni que la consommation ne soit pas fondamentalement à base de produits nationaux.

Notre propos s'appuie sur différentes enquêtes qui ont porté sur la consommation des ménages en Côte d'Ivoire[4]. L'Enquête Budget Consommation de 1979 (EBC) est la plus précise et la plus exhaustive[5]. Les précédentes, plus ponctuelles, doivent être utilisées avec prudence pour des comparaisons, mais elles permettent d'inscrire les phénomènes dans la durée et de mesurer les évolutions[6]. Réalisée juste avant la crise qui affecte gravement les revenus urbains en Côte d'Ivoire depuis plus d'une décennie, l'EBC, bien qu'ancienne, reste intéressante. L'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) menée de 1985 à 1988 comporte un volet consommation. Moins précise que l'EBC et portant seulement sur les budgets, elle permet de s'interroger sur l'évolution de l'alimentation des Ivoiriens depuis le début des années 1980[7]. Ces deux enquêtes regroupent les résultats en 5 catégories spatiales qui laissent place à bien des

1. Cf. entre autres : D. Requier-Desjardins (1989), G. Courade, I. Droy, D. Harre (1988), A. Dubresson (1989 b) et surtout A. Odounfa (1982, 1985 et 1992).
2. Cf. par exemple L. Malassis (1973) : «L'urbanisation est le principal facteur de transformation des modèles de consommation alimentaire traditionnels, détruisant les modèles agraires et facilitant la pénétration du modèle occidental». Cité par D. Requier-Desjardins (1985), p. 162.
3. A. Dubresson (1989 b), p. 3.
4. Le «ménage» est l'unité de base retenue par la direction de la Statistique pour les enquêtes sur la consommation. Il correspond à une unité de résidence composée du chef de famille, sa ou ses épouse(s), leurs enfants, et éventuellement d'autres parents (frères, neveux...).
5. L'EBC a cerné la consommation à partir des plats préparés et consommés, avec pesée des plats avant et après cuisson, soit de la façon la plus précise possible. En revanche, des incertitudes demeurent, fortes surtout à Abidjan, quant aux produits consommés à l'extérieur. Les résultats détaillés sont fournis pour chaque produit. Mais l'enquête à passages répétés ne permet pas une mesure des rythmes saisonniers de consommation. On regrettera aussi l'absence de distinctions entre les diverses variétés d'un même produit, à la qualité et aux prix forts différents (cas de l'igname, du riz...). Cf. pour l'EBC : Ministère de l'Économie et des Finances, direction de la Statistique (1984-85).
6. Il s'agit, concernant les villes, de l'enquête INSEE de 1955 et de l'enquête SEMA de 1963. Malheureusement, elles ne portent que sur Abidjan, et même exclusivement sur les salariés pour l'enquête INSEE.
7. L'EPAM fournit uniquement la valeur monétaire des produits consommés et les dépenses des ménages. Certains résultats semblent moins fiables que ceux de l'EBC (1979), tenant sans doute aux conditions de collecte des données et à la réduction de l'effectif de l'échantillon. Cf. pour l'EPAM : Ministère de l'Économie et des Finances, direction de la Statistique (1985-1988).

incertitudes : Abidjan et «Autres villes» pour le milieu urbain, «Forêt-Est», «Forêt-Ouest» et «Savane» pour le monde rural. Elles permettent toutefois de cerner les caractères de la consommation des villes ivoiriennes et la spécificité d'Abidjan, premier centre de consommation national. Elles facilitent aussi les comparaisons avec le milieu rural. Elles mettent en évidence enfin, l'existence d'un véritable marché des produits agricoles dans les campagnes qu'il conviendra d'analyser compte tenu de son ampleur.

Dans toutes les villes de Côte d'Ivoire, le premier poste de dépenses intéresse l'alimentation. D'après l'EBC, les ménages abidjanais consacraient en 1979 49,1 % de leurs dépenses aux achats alimentaires et les familles résidant dans les autres villes 60,7 %, pourcentage qui s'explique, semble-t-il, par un niveau de revenus plus faible[1]. Selon l'EPAM, les pourcentages sont inférieurs entre 1985 et 1988, mais les achats alimentaires demeurent le premier poste de dépenses des ménages urbains : ils représentaient 41,1 % en 1985 et 31,0 % en 1988 à Abidjan, 39,9 % et 38,1 % aux mêmes dates dans les autres villes. Les paysans eux-mêmes consacrent la plus grande part de leurs dépenses à l'alimentation (autoconsommation non comprise) : entre 37,1 % et 38,5 % en zone forestière, 46,3 % en savane en 1985.

En l'absence de chiffres précis, la croissance urbaine jointe à l'augmentation des revenus des ménages pendant la période 1960-1978 laisse penser qu'il y a eu une formidable expansion de la demande alimentaire[2]. Par la suite, entre 1979 et 1988, le volume global des dépenses alimentaires aurait continué d'augmenter passant d'environ 102 milliards de F CFA à 233 pour Abidjan, et de 101 à plus de 200 milliards de F CFA pour les autres villes[3], progressant ainsi, en francs courants, de plus de 9 % par an. Malgré les réserves que l'on peut formuler à l'égard de ces évaluations, tenant autant à l'évolution des prix qu'à l'approximation des statistiques, il apparaît que la forte baisse des revenus urbains pendant cette période, liée aux difficultés économiques que connaît la Côte d'Ivoire depuis la fin des années 1970[4], n'a pas affecté de façon significative les dépenses alimentaires. Celles-ci, avec la poursuite du mouvement d'urbanisation, ont continué de croître. La réflexion vaut pour le milieu rural qui n'a connu de véritable crise qu'à partir de 1988-89. Pour autant, cette situation n'a d'influence sur l'agriculture que dans la mesure où la demande s'oriente vers des produits nationaux. Cette précision est importante.

a) Abidjan : deux millions de consommateurs

Abidjan est le premier centre ivoirien de consommation. La métropole se caractérise non seulement par l'importance numérique de ses consommateurs, mais aussi par le très faible taux d'autoconsommation, qui renforce la part relative du marché abidjanais, ainsi que par les spécificités de la consommation urbaine, sans doute fort éloignée des comportements ruraux.

L'autoconsommation abidjanaise est inférieure à 1 % en 1979 et 1988. Peu de citadins produisent des vivres en ville : c'est ainsi que parmi les 250 salariés de l'industrie enquêtés par A. Dubresson dans la métropole ivoirienne, aucun ne dispose d'un champ vivrier[5]. L'autoconsommation est cependant peut-être sous-estimée, car de nombreux citadins, spécialement dans le Sud-Est, possèdent une parcelle dans leur village ou reviennent d'une visite en fin de semaine dans leur famille avec des produits vivriers.

---

1. Cf. SEDES (1984).
2. Sur l'évolution des revenus et du pouvoir d'achat : SEDES (1984) et A. Dubresson (1989 a), pp. 537-540.
3. 206 milliards de F CFA si on limite les villes aux noyaux de plus de 5 000 habitants, 251 milliards de F CFA si on inclue toutes les localités de plus de 5 000 habitants.
4. La demande intérieure globale aurait diminué de 19% entre 1981 et 1988, d'après M. F. Jarret, F. R. Mahieu (1991). Sur les difficultés économiques de la Côte d'Ivoire, cf. également G. Duruflé (1988).
5. A. Dubresson (1989 a), p. 545.

L'alimentation des Abidjanais diffère de celle des ruraux sur plusieurs points. Elle est, dans l'ensemble, relativement plus riche en viande, en poisson, en produits d'origine industrielle (pain, sucre, boissons, etc.) et en riz (tableau 3). Cependant, cela n'autorise à conclure ni à l'extraversion ni au désintérêt à l'égard des aliments nationaux. Une partie des denrées d'origine industrielle est fabriquée à partir de productions locales (huile de palme, concentré de tomate, etc.) et celles-ci représentent un faible pourcentage, en valeur, de la consommation citadine : moins de 4 % pour les huiles et environ 1 % pour les sucres en 1979. Le pain, fabriqué à partir de blé importé, est loin d'égaler en quantité le manioc, les ignames ou la banane plantain, et sa partn'atteint que 2,7 % dans les dépenses en 1979. Si de la viande et des produits animaux sont importés, le développement des élevages industriels de poulets à la périphérie des villes constitue un marché important pour le maïs local et secondairement le manioc[1]. En outre, la part de ces denrées reste modeste dans l'alimentation, car les Abidjanais, comme tous les Ivoiriens, sont avant tout des végétariens. Le riz est le premier produit consommé par tête en quantité et représente 10,9 % de la valeur des achats alimentaires. Ses avantages, qui expliquent son succès, sont connus : facilité et rapidité de préparation, faible coût... Mais cette céréale, nourriture de base de la plupart des populations rurales krou et malinké dans l'ouest du pays, n'est pas étrangère.

Tableau 3 - Consommation par catégories socioprofessionnelles de quelques produits alimentaires en 1979 à Abidjan (kg/an/tête)

	Moyenne Abidjan	Empl. non qualifiés	Empl. qualifiés	Cadres	Com-merçants	Patrons et indépend	Moyenne rurale
Riz blanc	70,9	82,8	66,1	85,3	81,9	66,7	44,0
Maïs	7,7	17,1	5,0	2,0	17,2	16,0	25,5
Pain de Blé	7,9	7,0	8,1	7,8	6,3	8,2	1,5
Manioc frais	38,0	21,7	40,8	4,6	49,6	25,7	77,0
Attiéké	5,0	2,3	5,4	2,8	9,7	3,9	1,0
Igname	21,8	12,3	21,0	14,4	18,0	29,7	142,7
Banane pl.	64,9	30,2	70,8	90,5	61,5	34,1	45,3
Taro-patate	1,0	1,2	0,7	0,2	3,4	1,3	11,8
Viande d'élev.	22,4	17,7	19,4	30,3	22,2	41,0	4,7
Poissons	26,1	20,5	27,1	30,3	27,6	24,2	9,3
Lait-fromage	3,5	4,1	3,1	5,8	2,3	2,6	0,4
Sucre	2,0	2,4	1,7	1,6	4,2	1,8	0,6
Boissons ind.	21,1	15,3	23,1	19,9	6,3	39,6	6,8

Source : d'après l'EBC 1979

Les produits agricoles de base ivoiriens fournissent l'essentiel de l'alimentation des ménages. En poids, les féculents (igname, banane plantain, manioc, taro) sont les principaux aliments. En valeur, ils représentent 14,6 % des dépenses alimentaires en 1979. La banane plantain est le deuxième produit consommé par habitant après le riz et le manioc est le troisième. S'y ajoutent de nombreuses denrées secondaires comme les légumineuses et les légumes, en grande partie produits sur place, et qui entrent dans la composition des sauces. Enfin, outre le riz, diverses céréales, cultivées en Côte d'Ivoire, constituent également la nourriture des abidjanais : maïs, mil, sorgho, fonio.

Par ailleurs, pour mesurer l'ampleur des modifications il faut prendre en compte la durée, ce que permet la comparaison de données de 1956 et 1963 avec les résultats de l'EBC pour 1979 et ceux plus récents de l'EPAM (tableau 4, figure 5).

1. Sur le maïs voir J. L. Fusillier (1991), pp. 40-43. L'approvisionnement des fabricants d'aliments pour le bétail est de 46 000 t en 1988, avec un taux de croissance de 11 % par an entre 1978 et 1988.

Tableau 4 - Évolution de la consommation des produits alimentaires de base à Abidjan de 1956 à 1979 (en g/j/personne)

	1956	1963	1979
Riz	195	183	197
Maïs	42	32	29
Pain + boulangerie	52	53	27
Igname	172	139	59
Manioc	68	83	107
Banane plantain	206	194	178
Viande et volaille	60	78	64
Poisson et crustacés	128	115	83

Sources : EBC 1979 et D. Requier-Desjardins (1985).

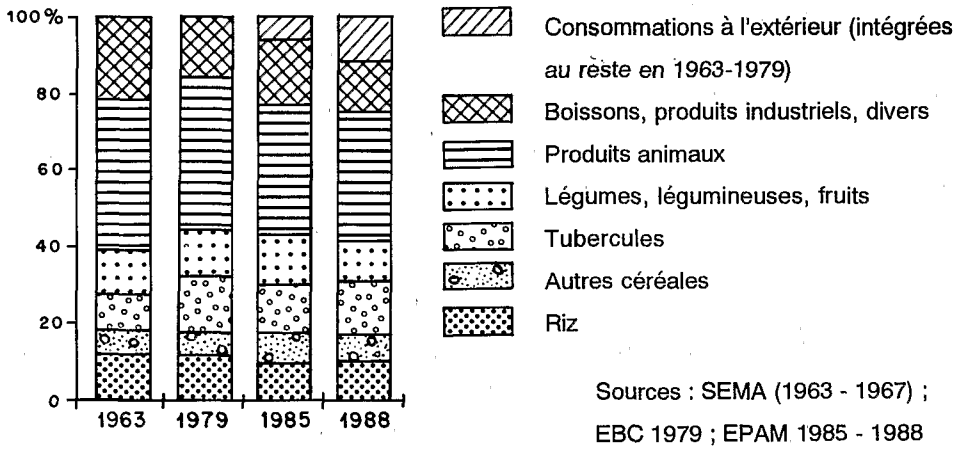


Fig. 5 - Évolution de la structure des budgets alimentaires à Abidjan (en %)

La consommation de riz par tête n'a quasiment pas changé depuis 1956, et le poids relatif de cette céréale en valeur, au sein des budgets alimentaires, est relativement stable, oscillant entre 9,3 et 12,6 % pendant la période[1]. La place des tubercules est également restée à peu près constante aux alentours de 14 %. La part du pain diminue même entre 1963 et 1979, pour atteindre ensuite un niveau qui reste modeste (4,6 % des dépenses en 1988). Certes, il faut s'interroger sur la fiabilité des résultats des enquêtes : la consommation de pain, par exemple, a sans doute été sous-estimée en 1979. En outre, la valeur monétaire des produits s'est modifiée : ainsi, le prix du riz a augmenté beaucoup moins vite que celui des autres denrées, ce qui signifie qu'à

1. D'après les estimations de J. Roch (1990), la consommation de riz par personne en Côte d'Ivoire n'a pratiquement pas varié entre 1979 et 1986, oscillant le plus souvent entre 56 et 59 kg (56,7 kg en 1986). Selon d'autres sources (A. Odounfa, 1992), la consommation totale de riz par tête à Abidjan serait passée de 72 kg en 1979 à 98 kg en 1987. Ce dernier chiffre, à prendre avec prudence, car il ne résulte pas d'enquêtes précises avec pesée des aliments, et en partie contradictoire avec ceux de J. Roch, pourrait traduire une augmentation récente de la consommation liée au faible prix d'achat du kilogramme de riz qui n'a pas varié depuis 1984, alors que celui des autres denrées a fortement augmenté.

part égale, sa consommation a cru. Enfin, les différentes études ne portent pas exactement sur les mêmes groupes de personnes. Il n'en reste pas moins que, quel que soit le degré de crédibilité qu'on accorde aux enquêtes réalisées, l'évolution quantitative ne montre pas de transformation radicale des habitudes alimentaires au bénéfice des produits étrangers ni pendant la période de prospérité des années 1963-1979 ni pendant la période de crise de la décennie 1980. L'aggravation de la situation financière des Abidjanais dans les années 1990 a peut-être entraîné des modifications dans les groupes les plus défavorisés (chômeurs notamment) ; toutefois, nos entretiens sur les marchés en 1990 ne semblaient pas indiquer de bouleversements majeurs.

Pour autant, le maintien d'une consommation à base de produits nationaux n'implique pas une immuabilité des comportements alimentaires. Si la banane plantain reste, après le riz, le produit de base de l'alimentation abidjanaise, le manioc a vu son importance croître au détriment de l'igname, dont le déclin, sensible dans les années 1960-1970, s'est arrêté ensuite, avec la diffusion de la nouvelle variété *florido,* vendue à un prix relativement bas[1]. Le succès du manioc depuis quelques années est peut-être un résultat de la baisse du niveau de vie en ville, qui favorise les produits les moins chers[2]. Mais l'ancienneté du mouvement, antérieur à la détérioration du revenu des citadins, souligne le poids d'autres facteurs. Cet essor est lié en premier lieu à la diffusion de «l'attiéké», sorte de couscous de manioc, plat des populations lagunaires locales, vendu tout préparé et donc facile à consommer. L'abondance de la production de manioc dans toute la région littorale, qui rend le ravitaillement de la cité plus aisé, explique également l'essor du marché, car la relation entre production et consommation n'est jamais unilatérale : c'est aussi parce qu'il y a offre que l'alimentation peut rester ivoirienne.

Cette permanence du comportement alimentaire est indissociable du maintien en ville de pratiques culinaires issues du milieu rural. Les plats préparés dans les campagnes se retrouvent dans la métropole, recomposés ou adaptés, mais pas fondamentalement différents[3] : selon A. Odounfa (1982), les recettes à base de riz (29 % des préparations) l'emportent de peu devant celles à base de féculents (21 %) ; diverses sauces, toujours associées aux composants principaux, jouent un rôle fondamental, constituant plus de 34 % des préparations observées. En revanche, les plats considérés comme «européens» (omelette-jambon par exemple) sont peu fréquents et seuls le «café-complet» (café et pain beurré) ou le café au lait font réellement figure de nouveautés[4]. Le premier plat préparé dans les cuisines abidjanaises est le «foutou de banane», pâte de banane plantain bouillie obtenue après pilage, préparation typiquement nationale. Les suivants le sont aussi : riz cuit à l'eau, «foutou d'igname», «toh de maïs» (pâte à base de farine de maïs), etc.

Certes, l'importance des repas pris à l'extérieur du milieu familial singularise le comportement urbain en général, abidjanais en particulier. Mais, là encore, mis à part quelques exceptions (comme le café-complet), les plats sont ceux de la cuisine locale ou en dérivent directement. Pour preuve, le succès grandissant de l'attiéké dans les repas pris à l'extérieur. Dans les «maquis», lieux de convivialité et de restauration privilégiés de la vie urbaine, nés à la fin des années 1970, ce plat accompagne, à l'égal

1. La consommation d'igname par personne et par an est passée, à Abidjan, de 22 kg en 1979 à 27 kg en 1986 (SCET-AGRI, 1987, p. 125). Cette évolution est un bel exemple d'impact d'une innovation technique agricole sur la consommation alimentaire.
2. C'est particulièrement l'avis de G. Courade, I. Droy, D. Harre (1989), vol. 2, pp. 3-7. Ces auteurs voient dans l'augmentation de la consommation de manioc et la baisse de celle de viande ces dernières années l'effet direct de la paupérisation des masses urbaines ivoiriennes.
3. Pour une présentation des différentes préparations ivoiriennes ainsi que de leur composition et leurs noms vernaculaires on peut se reporter à : J. P. Chateau (1973). Cf. aussi glossaire, p. 645.
4. Encore convient-il de rappeler que le café soluble utilisé dans ces préparations est élaboré à Abidjan, à partir d'un produit brut dont la Côte d'Ivoire est le cinquième producteur mondial.

du riz, le poulet «kédjénou» ou les grillades[1]. Sur les trottoirs ou dans les marchés, il est vendu par des fabricantes à l'heure du déjeuner. Et c'est un spectacle saisissant que de voir, à midi, des femmes vendre des parts d'attiéké, emballées dans des feuilles[2] et accompagnées de sauces diverses, au pied des tours ultramodernes du Plateau, cœur administratif et financier de la métropole nationale.

Le rôle des sauces est essentiel dans l'alimentation ivoirienne tant par l'apport énergétique que par les protéines, les éléments minéraux et les vitamines. Ces sauces sont élaborées avec des végétaux (légumes, petits condiments...), de la viande ou du poisson, auxquels sont ajoutés quelques produits industriels (sel, «bouillons cubes»[3], etc.). Leur qualité a autant d'importance que les aliments de base du plat eux-mêmes, car elle permet de compenser les faiblesses intrinsèques des produits : la sauce aubergine et la sauce gombo apportent beaucoup de protéines, mais peu de calories ; la sauce graine et la sauce arachide sont riches en protéines et en calories. En outre, les aliments ne sont jamais consommés crus et les modes de cuisson comme la préparation modifient la qualité des produits utilisés. Ainsi, les avantages caloriques du riz, souvent cités pour justifier une augmentation de la consommation urbaine sont à relativiser : cuit à l'eau, il perd une bonne partie de sa valeur calorique et les différences entre tubercules et céréales s'en trouvent réduites voire inversées : 100 grammes de foutou d'igname ou d'attiéké apportent plus de calories que 100 grammes de riz cuit à l'eau ou de toh de mil. La cuisson des aliments estompe les différences entre les produits, de sorte que les sauces interviennent de façon décisive dans la valeur des plats. Ainsi, un plat de 100 g de riz accompagnés d'une sauce aubergine fournit environ 30% de calories en moins que 100 g de foutou d'igname-sauce graine. L'avantage économique de la céréale, du fait de son moindre coût d'achat, est à relativiser, ce qui rend peut-être mieux compte du maintien de la consommation de banane plantain ou de manioc[4]. Par ailleurs, le rôle primordial des sauces justifie un commerce important des condiments et petits légumes du type piments, tomates, gombos, etc. sur les marchés d'Abidjan.

Dans le détail des compositions, on peut constater des différences entre les sauces «urbaines» et les sauces «rurales», même si elles portent des noms identiques. Les sauces en ville sont plus variées dans leur composition, plus riches en produits animaux et en matières grasses. De plus, elles intègrent un certain nombre de fabrications industrielles, comme le bouillon cube ou le concentré de tomate, qui remplacent des préparations traditionnelles, comme le «soumbala», préparation tirée des graines de néré. De même, dans les sauces, des composants tendent à se substituer à d'autres : les tomates et les oignons par exemple remplacent les piments. Mais le fond reste inchangé et les substitutions se font largement à partir de produits nationaux : «l'urbanisation» des sauces se traduit, entre autres, par une demande accrue en tomates...

---

1. Les maquis jouent un grand rôle dans la vie sociale abidjanaise comme l'a montré F. Kouakou Nguessan (1982). L'essor d'une restauration typiquement africaine, dont les maquis constituent une des pièces maîtresses, est un fait relativement nouveau mais extrêmement important. Les différentes formes de restauration et leur évolution ont fait l'objet d'une étude économique détaillée de la part de F. Akindès (1990).
2. Il s'agit de feuilles de *Thaumatococcus daniellii* que les femmes dioula vont cueillir dans la brousse et qu'elles vendent en paquets sur les marchés.
3. Ce terme désigne des concentrés de bouillons de viande, de volaille ou de poisson, présentés sous forme de petits cubes, enveloppés dans des feuilles d'aluminium. On les appelle «cubes Maggi» en Côte d'Ivoire, du nom d'une des principales marques. Dans la suite de notre texte, nous emploierons l'expression «bouillon cube», que l'on rencontre souvent dans les livres de recettes culinaires.
4. Cf. EBC 1979, vol. 2, p. 147. M. Bono (1984), p. 90, montre que la calorie de riz coûte environ deux fois moins cher que celle de banane plantain ou de manioc. Toutefois, d'après les données de la direction de la Statistique à Abidjan, à la même époque, la différence entre riz et attiéké est plus faible (entre 20 et 40 %). D'après les relevés de prix de l'OCPV sur les marchés d'Abidjan, en 1991, la calorie de manioc coûte 86 % plus cher que celle de riz importé (cf. chapitre XIII) ; mais la part «d'attiéké-sauce», vendue 100 à 200 F CFA, reste d'un prix abordable pour les citadins, ce qui explique que beaucoup de gens consomment ce plat à midi, hors de leur domicile. Ajoutons que se développe, aujourd'hui, un attiéké de qualité inférieure beaucoup moins coûteux, qui peut concurrencer le riz au plan du prix (cf. chapitre XIV).

On peut établir à Abidjan une différenciation alimentaire selon les ethnies[1]. Celle-ci est perceptible aussi bien dans la consommation par tête de chaque produit que dans les types de mets préparés. Le riz cuit à l'eau est présent parmi tous les groupes, mais sa fréquence est plus élevée chez les Sénoufo et les peuples de l'Ouest (Yacouba, Guéré, Bété) où elle dépasse 20 % des plats consommés. Le foutou de manioc tient une grande place chez les Guéré et les Yacouba (12-13 %) tandis que le foutou d'igname l'emporte chez les Baoulé, les Agni et les Abron, représentant 20 à 50% des préparations. Le foutou de banane, enfin, est le plat préféré des Abé et des Akyé. Ces comportements mettent en évidence le relatif attachement des consommateurs urbains à des habitudes issues de leur milieu rural d'origine. En effet, dans les campagnes ivoiriennes, chaque groupe consomme en priorité un produit, sans que celui-ci soit exclusif : riz chez les populations de l'Ouest et du Nord-Ouest (Krou, Malinké), igname et autres féculents chez les Akan.

Les revenus semblent avoir moins d'incidence sur les préparations : les plats consommés par les ménages les plus aisés ne sont pas fondamentalement différents de ceux que l'on rencontre chez les ménages les plus modestes. Les «grands», qui appartiennent à la bourgeoisie d'État, apparaissent rarement en tant que tels dans les enquêtes. Aussi est-il difficile de décrire leur mode de consommation, comme il est impossible d'analyser l'influence qu'il peut avoir sur les classes moyennes. Mais on peut penser avec A. Dubresson que «le faste manifesté lors des réceptions ou des cérémonies officielles n'a pas toujours son pendant dans la vie quotidienne, et que pour habiter une somptueuse demeure climatisée dans les beaux quartiers d'Abidjan, certains n'en continuent pas moins de consommer plus souvent du foutou que des plats étrangers»[2]. Ainsi, la bourgeoisie n'a-t-elle pas, dans son quotidien, un comportement plus extraverti que les masses populaires. C'est à l'intérieur d'une alimentation à base de produits nationaux que s'opèrent, sur un mode mineur, les distinctions. Les Abidjanais à hauts revenus se nourrissent plus de riz et de viande que les autres. Parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, ce sont les cadres qui consomment le plus de banane plantain, les employés qualifiés et les exploitants agricoles le plus de manioc. Mais ni les revenus ni la catégorie socioprofessionnelle n'apparaissent comme des discriminants majeurs. Plus que la valeur de la ration hebdomadaire individuelle, c'est la qualité des sauces qui est un élément clef de différenciation et c'est à ce niveau que se distingue la «popote» des différentes catégories sociales, ce qui a peu d'effets sur le volume global de la demande en vivres.

On regrettera cependant le caractère trop imprécis de la nomenclature des produits et des catégories socioprofessionnelles dans l'EBC. Ainsi, les cadres et les employés sans qualification, aux deux bouts de l'échelle sociale, sont les deux groupes qui consomment le plus de riz blanc. Mais est-ce bien du même produit qu'il s'agit ? Si certaines qualités de riz importés sont prisées par toutes les catégories sociales, il n'en reste pas moins vrai que les classes aisées peuvent plus facilement acheter des riz locaux qui valent jusqu'à 50 % plus cher que les brisures importées. De même, la longue fréquentation des marchés nous a convaincu que l'igname des «riches» n'est pas l'igname des «pauvres». La variété précoce *kponan* est plus facilement achetée par les ménages aisés. Subtile distinction qui permet aux catégories aisées de se singulariser des couches les moins riches pour qui cette igname est trop chère, tout en affirmant aux yeux de l'étranger leur ivoirité par la consommation d'un produit du terroir. Ce clivage est en partie occulté par la prédominance de comportements ethniques et par la grande variabilité de la taille des unités de consommation qui apparaît, dans les analyses factorielles effectuées par A. Odounfa (1985), comme un facteur aussi important que les revenus ou la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, un chef de ménage qui a des

1. Sur les ethnies, cf. ci-dessous, chapitre II., pp. 65 et suivantes.
2. A. Dubresson (1989 b), p. 6.

revenus élevés et un grand nombre de commensaux sera dans les mêmes conditions d'achat qu'un chef de ménage aux revenus plus modestes qui a peu de dépendants[1].

L'analyse de détail des cahiers de suivi hebdomadaires de l'EBC rend compte de la façon dont sont approvisionnées les cuisines, de quelle manière s'effectue la circulation des commensaux au cours de la semaine, et des modes d'achats des aliments. Il permet de replacer dans un contexte plus large le maintien de pratiques alimentaires africaines et de préciser certaines spécificités du marché urbain[2]. L'examen de quelques dossiers de l'EBC fait apparaître un certain nombre d'éléments clefs. D'abord, le fractionnement des dépenses. Les achats réalisés au jour le jour, en petites quantités, sont directement utilisés pour la préparation des repas quotidiens, les sauces variant selon l'élément de base : riz, igname, banane. La plupart des produits sont achetés à l'unité ou par pesées inférieures à 100 g ; les prix sont de l'ordre de 100 F CFA par produit. Seul le riz, dans les familles grosses consommatrices (souvent originaires du nord ou de l'ouest), est acheté en grande quantité, par sac de 50 kg. Dans tous les cas, l'épouse effectue chaque jour les achats à la boutique ou sur le marché de quartier, avec l'argent remis quotidiennement par son mari. Les produits vivriers sont acquis essentiellement au marché, centre de vente principal sinon exclusif de ces biens en ville. Il convient de remarquer que l'émiettement du commerce de détail en une multitude d'agents est relativement bien adapté à la demande : chaque vendeur propose des petites quantités, tous les jours, à des clients pratiquant des achats de faible importance. Ce sont le grand nombre d'acheteurs et la répétition quotidienne des transactions qui expliquent l'importance des volumes échangés.

Par ailleurs, les dépenses hors ménage ont un poids non négligeable : boissons et aliments pris en dehors des repas, plats consommés à l'extérieur, à midi, près du lieu de travail. Si, chez certains, les repas pris hors du domicile sont peu nombreux, dans d'autres familles cette pratique est systématique. C'est elle qui rend compte du développement de la consommation de certains produits importés, mais aussi locaux comme le foutou ou l'attiéké, pris à l'heure du déjeuner, dans des kiosques alimentaires, les restaurants de rue ou les maquis, près de l'usine ou du bureau.

Enfin, l'unité de résidence et l'unité de consommation ne coïncident pas toujours. L'ensemble des membres du foyer est rarement réuni. Certains mangent à l'extérieur. En revanche, fréquemment, des parents ou des amis viennent partager le repas à la maison. Voici une famille de 8 membres : durant la semaine de suivi par les enquêteurs de l'EBC, le nombre de présents aux repas a varié de 5 (trois absents en visite chez des parents) à 10 (2 invités ou plus). Dans certains cas, les écarts sont encore plus forts, et quelques ménages enquêtés accueillent tous les jours 3 à 8 convives supplémentaires. Il existe ainsi une assez forte circulation de commensaux. De plus, dans les ménages polygames, chaque femme a sa propre cuisine et nourrit une partie de la maisonnée. Dans tous les cas, le réseau de relations familiales ou d'alliances dépasse le cadre de l'unité de résidence, rappelant en cela, même s'il ne les reproduit pas, des pratiques villageoises.

L'habitat dominant, celui de la cour commune[3], où la préparation comme la consommation des plats se font à l'extérieur des pièces d'habitat proprement dites, est un cadre qui abrite des pratiques ivoiriennes. Il permet l'élaboration d'une cuisine qui ne remet pas en cause des façons de faire d'origine rurale et favorise une alimentation à base de produits nationaux. L'analyse du cas des autres villes de Côte d'Ivoire, plus petites et souvent plus proches du milieu rural, va dans le même sens.

---

1. M. Lepape et C. Vidal (1983) font une constatation qui va dans le même sens, à propos des classes de revenus moyens (entre 30 000 et 40 000 F CFA par mois) : «On mange mieux en général, dans les unités de taille réduite».
2. Pour une réflexion détaillée sur l'intérêt de l'exploitation des dossiers de l'EBC et des analyses d'exemple précis cf. M. Lepape et C. Vidal (1983) et A. Dubresson (1989 a).
3. Cf. Ph. Antoine, A. Dubresson, A. Manou-Savina (1987).

b) La consommation dans les autres villes ivoiriennes

La consommation alimentaire dans les 15 «autres villes»[1] de Côte d'Ivoire enquêtées, ne diffère de celle de la métropole ivoirienne que par des aspects secondaires. Dans l'ensemble, les citadins de ces villes de l'intérieur consomment moins de pain, de viande de bœuf, de banane plantain et surtout de boissons issues de la production industrielle (bière, café, boissons gazeuses et sucrées...), et davantage de riz, de maïs, d'igname et de poisson. Les écarts, comme le montre le tableau 5, ne sont cependant jamais considérables, sauf en ce qui concerne les ignames, la banane plantain et le maïs, souvent produits localement. Il faudrait tenir compte des variations régionales, sans doute fortes entre villes du nord et villes du sud, liées aux conditions d'approvisionnement et aux habitudes alimentaires locales, ainsi que des différences de taille, car les plus petites agglomérations sont dans l'ensemble plus proches du milieu rural environnant. Mais l'absence de données ne le permet pas[2].

Tableau 5 - Consommation par catégories socioprofessionnelles de quelques produits alimentaires en 1979 dans les villes de l'intérieur (en kg/an/tête)

	Moyenne villes	Employés non qualif.	Employés qualifiés	Cadres	Commer-çants	Patrons et indépend.
Riz blanc	81,9	79,5	79,9	74,5	93,7	105,0
Maïs (épis+far.)	29,7	38,8	13,3	55,4	33,4	33,7
Pain de blé	5,4	3,6	6,7	5,8	5,4	4,4
Manioc frais	25,4	28,9	20,0	15,0	15,6	1,3
Attiéké	4,4	4,2	5,2	7,4	4,8	4,0
Ignames	46,6	19,1	46,9	27,5	27,4	35,4
Banane plant.	41,9	-	5,9	52,8	26,9	26,2
Taro-patate	7,0	0,8	2,4	1,2	6,8	6,8
Viandes d'élev.	19,3	15,7	26,9	31,6	28,9	17,3
Poissons	19,0	28,8	28,2	19,9	20,9	34,6
Lait-fromage	1,5	0,4	2,1	2,1	1,5	2,2
Sucre	1,7	0,9	2,2	0,6	2,4	1,9
Boissons indus.	8,9	7,0	14,0	10,5	8,6	8,2

Source : d'après l'EBC 1979. NB : moyenne villes y compris agriculteurs et sans profession.

Les écarts entre catégories socioprofessionnelles sont aussi marqués sinon plus que ceux entre cités. Le comportements des cadres notamment, qui ont souvent vécu dans la métropole avant d'être nommés «en brousse», est plus proche de celui de leurs homologues abidjanais que de celui d'autres catégories sociales habitant les mêmes villes (il se traduit par exemple, par une consommation de banane plantain élevée). Les fréquences de préparation de plats diffèrent peu de celles de la métropole. Tout au plus le toh de maïs, le foutou d'igname, ainsi que les sauces arachide et gombo, sont-ils plus habituels ici que là. Enfin, la structure des dépenses, en valeur, n'est guère différente de celle d'Abidjan : tout au plus, les boissons ont-elles moins d'importance.

1. Ce sont : Abengourou, Agboville, Bouaké, Danané, Divo, Ferkessédougou, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, Lakota, Sassandra, Sinfra, Tanda, Toumodi.

2. Les citadins des villes de l'intérieur sont-ils mieux nourris que les Abidjanais ? À ce propos, les données sont contradictoires. En 1979, les apports en calories sont supérieurs dans les villes de «brousse» à ce qu'ils sont à Abidjan : 2 205 calories par jour et par habitant, contre 1 881. En 1988, d'après l'EPAM, les dépenses alimentaires moyennes par habitant sont nettement plus fortes dans la métropole ivoirienne que dans les autres villes : 117 279 F CFA contre 68 183 F CFA. En dépit d'un prix des produits plus bas et d'une autoconsommation plus forte dans l'intérieur, ces statistiques traduisent un niveau de consommation supérieur à Abidjan. Plus qu'un renversement de situation entre 1979 et 1988, il y a vraisemblablement une sous-estimation de la consommation alimentaire abidjanaise en 1979 et peut être des approximations dans les données de 1988.

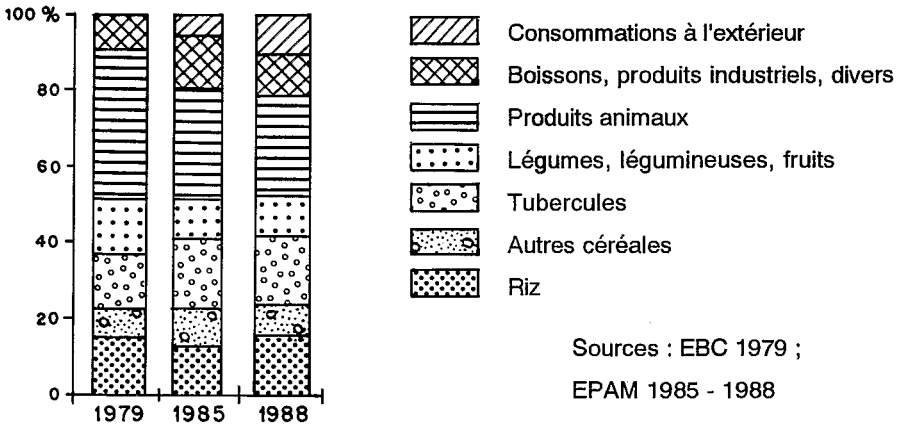


Fig. 6 - Évolution de la structure des budgets alimentaires dans les villes de l'intérieur (en %)

L'évolution des budgets alimentaires, depuis le début de la récession qui affecte la Côte d'Ivoire, témoigne de la même stabilité des comportements vis-à-vis des produits vivriers que dans la métropole nationale (figure 6). Entre 1979 et 1988, on observe une augmentation de la consommation de pain (qui reste à un faible niveau, inférieure à 4 % des dépenses en 1988, autoconsommation comprise) et surtout de féculents, avec la croissance de l'autoconsommation d'igname (8,4 % des dépenses en 1988), et la généralisation de la consommation d'attiéké, autrefois très faible dans ces villes, et dont la diffusion, lors de repas souvent pris hors de l'unité de résidence, bénéficie de prix peu élevés[1]. Parallèlement, on assiste à la réduction des achats de poisson, de viandes et de boissons. Ce double mouvement confirme que les citadins de l'intérieur font plus appel aux aliments locaux et moins aux produits industriels ou importés que les abidjanais.

Les pratiques concernant la façon dont sont approvisionnées les cuisines et la circulation des commensaux au cours de la semaine sont proches de celles des abidjanais. À Agboville, par exemple, la plupart des ménages effectuent leurs achats quotidiennement, en petites quantités, sur les marchés ou dans les boutiques de la ville ; le nombre de commensaux, à chaque repas, est variable, etc. La consommation de banane plantain est forte, surtout dans les familles akan, en relation avec l'importance de la production régionale et des prix peu élevés aux périodes de grande production, ce qui souligne le rôle des conditions locales dans l'alimentation des centres urbains de taille moyenne.

La principale originalité des villes de l'intérieur tient à la plus grande importance de l'autoconsommation. En 1979, elle est de 5,7 % et de 12,0 % en 1988. Dans la plupart des cités de l'intérieur subsiste un nombre d'agriculteurs élevé. En 1978, 20,3 % des actifs de ces villes travaillaient dans le secteur primaire[2]. En 1984, d'après les

1. En 1991, dans certaines villes, la calorie de manioc coûte moins cher que celle de riz (contrairement à ce qui est parfois affirmé) si on se fie aux relevés de prix de l'OCPV : ainsi à Bondoukou, 1 000 calories de manioc (vendu à 37 F CFA/kg) coûtent 39 F CFA, alors que 1 000 calories de riz (vendu 160 F CFA/kg) reviennent à 44 F CFA.
2. Source : pré-enquête EBC (1978).

statistiques du ministère de l'Agriculture[1], la population agricole, hors Abidjan, représentait 19,1 % des résidants urbains. À ces chiffres, il faut ajouter une part notable de citadins ouvriers, employés, commerçants, qui possèdent un champ à la périphérie des villes ou une rizière intra-urbaine, et qui ne sont pas recensés comme agriculteurs : à Agboville, en 1983, près de 83 % des riziculteurs encadrés par la SATMACI[2], exercent une activité principale autre que l'agriculture ; en 1986, à Touba, 41,3 % des riziculteurs urbains interrogés ont une autre profession ; chez les salariés de l'industrie enquêtés par A. Dubresson, 42,3 % à Agboville et 50,4 % à Bouaké disposent d'un champ vivrier, etc. Ainsi, une proportion notable des citadins se nourrit des productions de ses parcelles, que la terre soit louée à un autochtone, obtenue auprès d'une société d'État dans le cadre d'un aménagement rizicole voire maraîcher, ou appartienne au citadin lui-même originaire d'un village périurbain. Ce dernier cas, par exemple, est celui de K. Kouassi, employé à l'usine Gonfreville de Bouaké et originaire de Dinambo, campement situé à quelques kilomètres à l'ouest de la ville. Il cultive des parcelles d'igname et de manioc, sur lesquelles sont associées d'autres productions (maïs, arachide, etc.). À Dinambo résident une de ses femmes et des enfants qui travaillent la terre avec l'aide de manœuvres et vivent des produits du sol. Il partage son temps entre le village et Bouaké, où loge sa seconde épouse qui bénéficie aussi des productions des champs. Ainsi, le citadin aidé par sa famille et au besoin par des manœuvres produit à moindre frais sa nourriture ; en outre, il peut facilement écouler les surplus, car il bénéficie de la présence d'un marché sur place[3].

L'autoconsommation est très variable selon les produits. Elle est importante pour le maïs, le manioc frais et surtout l'igname (pour laquelle elle atteindrait 59,3 % de la consommation totale en 1988). Elle est faible pour le riz et l'attiéké. Toujours plus forte qu'à Abidjan, elle diminue le volume des transactions dans les villes de l'intérieur : la consommation élevée d'igname par exemple ne se traduit pas par des achats importants, car celle-ci est produite par les citadins ; par individu, les dépenses de banane plantain et de manioc représentent respectivement 57 % et 44 % de celles de la métropole ivoirienne.

Ainsi, la demande de chaque ville de l'intérieur est doublement réduite par rapport à celle d'Abidjan : d'une part, l'agglomération urbaine est beaucoup plus petite ; d'autre part, l'autoconsommation y est plus forte. En moyenne, il semble que le pourcentage d'agriculteurs ou de gens qui possèdent un champ soit inversement proportionnel à la taille de la ville. En 1984, les agglomérations de moins de 20 000 habitants comme Mankono, Séguéla ou Zuénoula, comptaient 25 à 30 % de population agricole contre 15 à 20 % dans des cités plus importantes comme Agboville ou Daloa. Dans de nombreuses petites villes, de 5 000 à 10 000 habitants, la proportion d'agriculteurs est souvent très élevée. Même si cette observation ne peut être généralisée, les écarts étant trop grands d'une localité à l'autre, on a bien là l'indice d'une tendance qui confirme l'absence de solution de continuité entre villes et villages.

c) Le marché rural : un marché urbain ?

L'alimentation en milieu rural se caractérise par une forte autoconsommation. Les villageois se nourrissent d'abord des productions de l'exploitation familiale. Cela se traduit par une grande diversité régionale, car les paysans consomment en priorité quelques produits socialement valorisés ou cultivés sur place : riz, manioc et banane plantain dans l'Ouest, igname et autres féculents dans l'Est, igname et céréales dans le Nord (tableau 6, figure 7).

1. Cf. Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles, rapports annuels.
2. Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire. Société d'État.
3. Tous ces aspects sont repris et développés dans les deuxième et troisième parties.

Cela n'exclut nullement des achats, dont l'importance varie selon les aliments et les lieux. Ces achats sont élevés pour les produits animaux (poissons, lait, œufs), les matières grasses (huile), les boissons (bière, vin) et les condiments d'origine industrielle (sel, bouillons cubes). Si les denrées vivrières sont dans l'ensemble largement autoconsommées, on constate que, d'après l'EBC, 20 à 28 % des céréales et 7 à 10 % des féculents sont achetés en 1979. Ce sont les régions de l'Est et du Sud-Est, les plus anciennement ouvertes à l'économie marchande et les plus urbanisées, qui ont les taux d'autoconsommation les plus faibles : 37,5 % du riz y sont achetés en 1979. Les résultats de l'EPAM pour 1988 donnent des taux de monétarisation beaucoup plus élevés, qui témoignent de la pénétration de l'économie marchande en milieu rural : 63,8 % pour le riz en «Forêt-Est» et près de 40 % dans la zone de savane. Les dépenses pour les autres produits, moins fortes, attestent également de la place qu'occupent les achats vivriers : faibles pour l'igname et le maïs, elles oscillent entre 14,5 à 26,9 % pour le manioc et la banane plantain, selon les régions. En savane, la part des dépenses vivrières dans les budgets est élevée. En forêt, cette part est plus faible à cause de l'ampleur de la consommation de boissons et de poissons, mais le niveau des dépenses globales est tel que les achats vivriers y sont encore plus importants que dans le Nord. Le marché rural est donc dans l'ensemble loin d'être négligeable même si dans les campagnes les échanges monétaires intéressent surtout les produits manufacturés.

Tableau 6 - Part des produits vivriers de base dans le budget alimentaire (autoconsommation comprise)

	SUD-EST 1962	ODIENNÉ 1962	KORHOGO 1962	FORÊT-EST 1988	FORÊT-OUEST 1988	SAVANE 1988
Riz	4,7	23,2	9,5	7,7	31,6	12,7
Autres céréales	2,4	17,1	18,1	2,4	3,5	8,3
Igname	18,5	18,9	18,4	24,6	3,2	30,6
Manioc	4,8	-	-	7,4	9,2	4,2
Banane plantain	10,8	6,8	0,1	10,5	7,0	1,2

Sources : SEDES (1967), SEDES - IRES (1962), IDET - CEGOS (1968), EPAM 1988.

Ce phénomène n'est pas récent. Il existe, depuis très longtemps, un marché des produits alimentaires, fait de menus échanges et de troc, en milieu rural. La mesure de l'évolution n'est pas aisée à saisir parce que les enquêtes qui se sont succédé en Côte d'Ivoire n'ont pas pris les mêmes références spatiales. Dans l'Est et le Sud-Est la consommation de produits achetés est importante depuis plusieurs décennies, en raison du développement ancien de l'économie marchande et la monétarisation de la consommation alimentaire y croît lentement aujourd'hui. En 1963, dans le Sud-Est, 43,3 % de l'ensemble des produits alimentaires consommés (boissons comprises) étaient achetés, et 18,1 % des produits vivriers[1]. Les données de l'EBC et de l'EPAM pour la catégorie «Forêt-Est», qui correspond sensiblement au même espace, font apparaître une augmentation d'ensemble des achats, malgré un léger fléchissement après 1985 : 51,2% des produits consommés sont achetés en 1985 et 45,4% en 1988 ; la part des produits vivriers s'élève à 23 % en 1988[2]. Le Nord, enclavé, connaît une évolution lente et le taux d'autoconsommation est toujours élevé : celui-ci était de 67 % en 1962 pour la région de Korhogo, partie relativement ouverte du Nord ; il est du même ordre en 1988 pour l'ensemble des savanes (67,2 %). En 1985, la zone «Forêt-Ouest» est celle qui connaît le pourcentage d'achats de la consommation alimentaire le

1. SEDES (1967), vol. 5, p. 93.
2. Il est difficile de dire si la baisse enregistrée entre 1985 et 1988 est due aux effets de la crise (qui touche les campagnes tardivement), résulte d'un phénomène conjoncturel ou d'approximations statistiques.

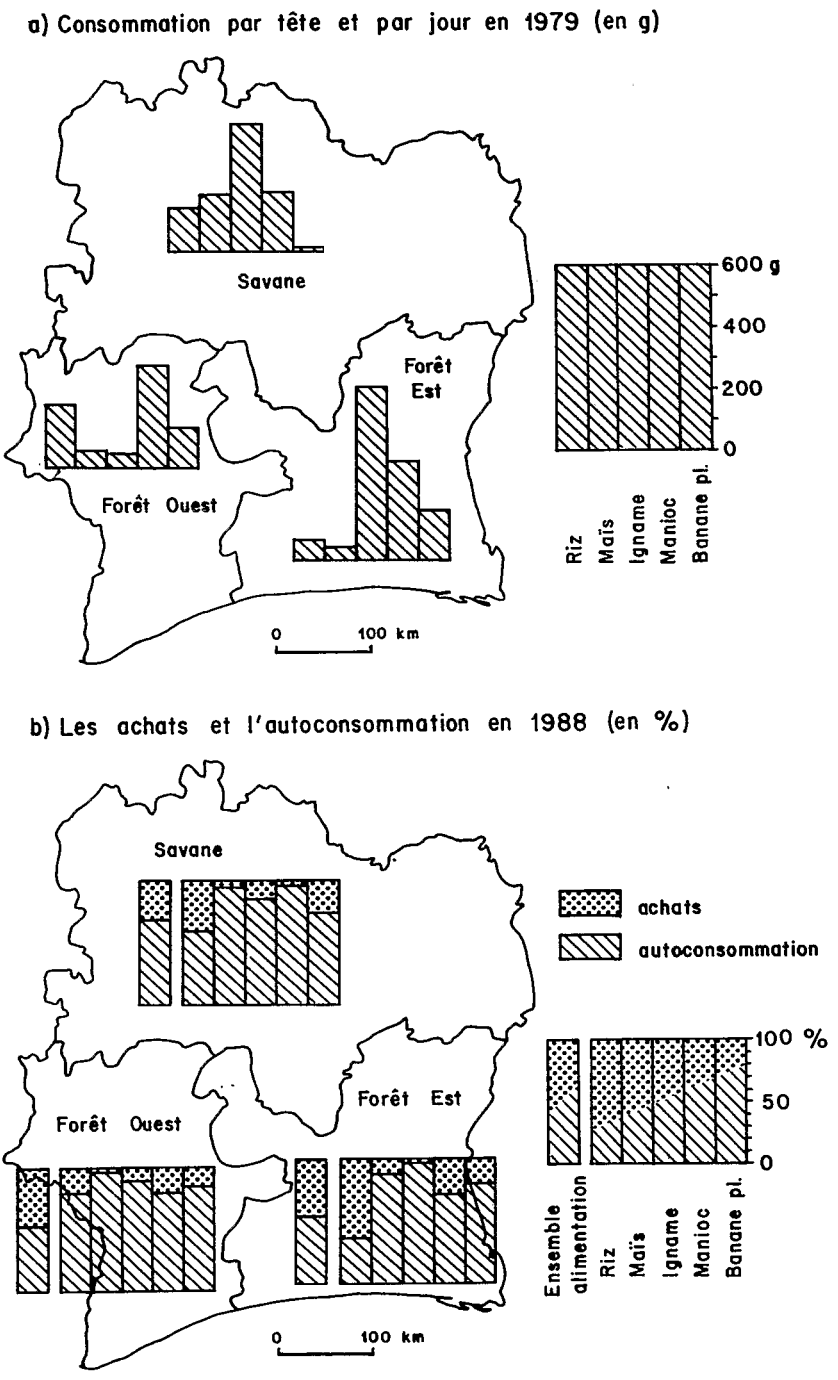


Fig. 7. La consommation des principaux produits vivriers par strate rurale en Côte d'Ivoire

plus important (53,9 %) ; celui-ci reste élevé en 1988, en dépit d'une légère baisse (41,8 %). Malgré l'absence de données chiffrées pour le certifier, on peut penser que le phénomène est assez récent, car l'Ouest et surtout le Sud-Ouest ont constitué pendant longtemps des régions enclavées où les achats devaient être faibles. C'est là que la monétarisation a sans doute le plus progressé. On assiste donc a un mouvement général de baisse de l'autoconsommation, mais à des rythmes différents selon les régions.

L'élévation du niveau de vie des populations rurales et «l'urbanisation» des comportements dans les campagnes, dont l'alimentation est un des volets[1], expliquent cette évolution, ainsi que toute une série de raisons circonstancielles d'importance variable. Dans certains cas, les planteurs consacrent tous leurs efforts à la production de café et de cacao, si bien qu'ils achètent l'intégralité de leur nourriture[2]. L'exemple d'une unité budgétaire étudiée en 1976 et de 1988 à 1990 à Adomonkro, dans la région d'Agboville[3], met en évidence la multiplicité des facteurs d'évolution et d'augmentation des dépenses alimentaires. Les consommateurs ne sont plus les mêmes : le chef d'exploitation est décédé en 1979 et ses fils qui ont pris le relais, jeunes et passés par la ville, achètent plus de produits variés. D'autre part, la saturation foncière sur le terroir, qui diminue les possibilités d'extension des parcelles vivrières, limite leurs productions alors que les bénéfices tirés des plantations autorisent une augmentation des achats. Enfin, les membres de l'exploitation vendent des vivres à certaines périodes de l'année et en achètent à d'autres, le marché permettant de réguler les écarts saisonniers de production, les inégalités entre planteurs, voire de spéculer sur les cours.

Ces changements sont inséparables d'une modification dans l'alimentation des producteurs. La comparaison avec des enquêtes anciennes partielles, mais concordantes, montre une augmentation de la consommation de riz et de manioc. Elle met en évidence l'évolution de l'alimentation rurale vers des modèles urbains. Toutefois, plus que pour les villes, il serait abusif de parler de «mimétisme» ou «d'extraversion». Les produits habituellement consommés sont parmi les plus achetés : riz dans l'Ouest, banane plantain dans le Sud-Est, etc. La consommation de pain reste faible. La croissance rapide des achats de manioc est liée à la diffusion de l'attiéké, produit typiquement ivoirien. La monétarisation de l'alimentation rurale va donc aussi, au moins partiellement, dans le sens d'une augmentation des achats de produits vivriers nationaux.

L'exploitation de cahiers de l'EBC de 1979 dans la région d'Agboville permet de préciser les modes de monétarisation de la consommation rurale, en les comparant à ceux du chef-lieu de département et à ceux d'Abidjan, cités toutes proches. L'exemple d'une unité de 5 personnes à Mbattra, village situé à l'est d'Agboville, est significative. Le manioc et l'igname proviennent, durant la semaine d'enquête, des champs de l'exploitant ainsi que les petits légumes ; mais une partie de la banane plantain est achetée alors que le planteur en cultive : parfois, la production est insuffisante, lorsqu'il a de nombreux invités. Quatre denrées alimentaires prennent de l'importance dans les achats (dont le total reste cependant inférieur à 2 000 F CFA dans la semaine). Si, parmi elles, le poisson fumé et les galettes fabriquées à partir de farine de blé sont d'origine extérieure au monde villageois, en revanche, le riz pilé fourni par les Dioula et l'attiéké acheté au marché sont des produits locaux. Ils permettent de varier l'ordinaire et d'assurer des repas le jour où l'épouse ne peut préparer un foutou, nourriture de base de la famille.

Sans doute, le milieu rural ivoirien est-il loin d'être homogène et des distinctions sensibles apparaissent en fonction de la taille ou de la situation de la localité. Ainsi, les unités de Grand-Morié sont tout à fait caractéristiques de l'évolution des comportements

1. Pour plus de précisions sur cette question voir : J. L. Chaléard, A. Dubresson (1989).
2. Nous l'avons constaté dans la région d'Agboville et M. Foucher (1983) dans celle d'Aboisso.
3. Cf. chapitre V, p. 157 et suivantes, et chapitre VII.

dans les bourgs ruraux de la zone forestière. Avec près de 4 000 habitants en 1988, l'agglomération est en passe de devenir une petite ville. Déjà en 1979, la consommation y prend des caractères presque urbains. Ce n'est plus celle de Mbattra et pas encore celle d'Agboville. Prenons l'exemple de l'unité M. K. Au moment des grands travaux, une partie de la famille (3 personnes sur 5), réside au campement, sur la plantation, à quelques kilomètres du village. L'autoconsommation y est à peu près totale. Mais au village-centre les dépenses sont importantes : plus de 5 000 F CFA pour la femme et la fille de M. K., en une semaine. Les épouses qui préparent des repas pour de nombreux parents extérieurs à l'unité de résidence doivent acheter banane et manioc, car les parcelles familiales proches du village donnent des récoltes insuffisantes, et les produits périssables, rapportés en fin de semaine du campement, sont vite épuisés ou vendus. Les achats d'attiéké ne sont pas négligeables non plus. Comme à Mbattra, ils permettent de compléter les rations, de s'alimenter hors de la maison, notamment les jours de marché, et de varier l'ordinaire.

La généralisation de la consommation de l'attiéké nous paraît significative de l'évolution de l'alimentation et plus généralement de la société ivoirienne : produit des populations lagunaires du sud-est à l'origine, l'attiéké a conquis Abidjan, d'où il a rayonné en direction des autres cités et de là gagne maintenant les localités rurales de l'intérieur. Cette réussite témoigne de la richesse des relations entre villes et campagnes qui représente un des atouts de la Côte d'Ivoire pour le ravitaillement de ses agglomérations urbaines.

d) Le marché ivoirien : une double demande rurale et citadine

Ainsi, les modes de consommation urbains et ruraux sont peu différents. La croissance de la métropole nationale n'a nullement été accompagnée d'une transformation radicale des habitudes alimentaires. Au contraire, comme l'écrit D. Recquier-Desjardins, «la ville peut apparaître par certains aspects comme un espace de valorisation des préparations alimentaires d'origine locale». Les analyses qui insistent sur les comportements mimétiques des citadins appliquent des schémas inadaptés au cas ivoirien. Les importations de céréales, particulièrement de riz, sont plus liées à l'augmentation rapide de la population des villes et peut-être à la diffusion de la consommation du produit en milieu rural qu'à une modification profonde des habitudes alimentaires urbaines.

La réduction des revenus, qui affecte les citadins depuis le début des années quatre-vingt, semble avoir eu des conséquences limitées sur la consommation des produits vivriers. Entre 1979 et 1988, la part des dépenses en denrées alimentaires de base s'est relativement accrue par rapport à celle des autres postes, plus compressibles. Les achats moyens par personne consacrés à la nourriture, qui ont fortement progressé de 1979 à 1985, pour diminuer ensuite, ont peu varié en francs constants sur l'ensemble de la période (tableau 7). La consommation de produits d'origine manufacturée (conserves, boissons ...), de viande et de poisson a connu un recul, inégal selon les lieux et les catégories socioprofessionnelles, qui semble profiter aux tubercules et aux céréales, dont le coût est moins élevé[1]. Sans effet profond sur la consommation de produits vivriers ivoiriens, la chute des ressources monétaires dans les villes a affecté les achats des denrées les plus chères, comme l'igname précoce, conduit les citadins à se rabattre sur des produits de qualité inférieure (banane de deuxième choix), accru l'autoconsommation dans les cités de l'intérieur et rendu plus attractifs des aliments bon marché (riz, maïs, manioc). Cette évolution peu marquée jusqu'en 1988 semble s'être

1. Les calculs d'élasticité de la demande en produits alimentaires réalisés par A. Odounfa (1992, p. 208) vont dans le même sens : ils mettent en évidence une diminution de la consommation de viande avec celle des revenus, et une croissance notable de celle de maïs et de manioc.

accélérée avec l'aggravation de la situation en 1989 et 1990[1]. Mais elle reste limitée et se réalise largement dans le cadre d'une alimentation à base de produits nationaux. Et l'essor continu de la consommation d'attiéké singularise tout autant les pratiques alimentaires ivoiriennes que le poids du riz.

Compte tenu de la croissance démographique, et plus particulièrement de la croissance urbaine, la demande en produits vivriers locaux est en essor rapide. C'est donc la capacité des paysans à saisir les opportunités du marché intérieur qui est en jeu.

Tableau 7 - Évolution des dépenses monétaires par produit alimentaire et par tête en Côte d'Ivoire

F CFA courants	Riz	Maïs	Manioc	Igname	Banane	TOTAL
1979	3 417	564	1 125	701	1 317	26 617
1985	7 104	971	2 657	2 157	2 608	68 121
1988	7 598	758	2 720	1 838	2 591	46 009

Sources : d'après EBC 1979, EPAM 1985-1988.

Tableau 8 - Le marché des principaux produits vivriers en Côte d'Ivoire (1988 - en milliers de tonnes)

Produit	Abidjan	Autres villes*	Monde rural	Ensemble
Riz	139,3	205,4	80,9	425,6
Maïs	20,7	98,7	15,1	134,4
Manioc	94,5	90,9	53,7	239,0
Igname	42,0	98,2	32,4	172,6
Banane plantain	125,4	101,9	48,7	275,9
Arachide	10,8	36,1	5,4	52,3

Sources : d'après EBC 1979, RGPH 1988. * Localités de plus de 5 000 habitants agglomérés en 1988.

Le marché ivoirien présente à la fois une grande concentration et une dispersion extrême. Dans l'hypothèse d'un maintien des comportements alimentaires entre 1979 et 1988, l'évolution démographique fait apparaître le poids considérable d'Abidjan, premier marché national pour le manioc et la banane plantain, qui rassemble plus du tiers de la demande totale (tableau 8). Les autres villes l'emportent en ce qui concerne le riz, le maïs et l'igname. Les achats du monde rural, qu'il ne faut pas sous-estimer, représentent 20 à 40 % du total en poids selon les produits (et près du tiers en valeur). Ainsi, à une demande très concentrée sur Abidjan et quelques grandes villes, s'oppose un marché diffus fait des petites agglomérations urbaines, des gros bourgs et des villages, les deux s'équilibrant à peu près. Véritable propédeutique, le marché des bourgs et des villages, d'accès relativement facile et quotidien, habitue les producteurs à répondre à la demande alimentaire. En même temps il peut jouer un rôle régulateur au niveau local. Il est donc tout à fait essentiel.

La répartition géographique des marchés reflète les déséquilibres de la trame urbaine en les accentuant. La demande de la moitié sud du pays est globalement beaucoup plus forte que celle de la partie nord où les marchés citadins sont plus ponctuels. Le pôle sud-est est prépondérant : le poids d'Abidjan y est renforcé par la présence de nombreuses villes, petites ou moyennes, et par l'importance de la consommation rurale qui tend à s'aligner sur les modèles urbains. À l'inverse, le potentiel d'achats du Sud-Ouest, du Nord-Est et du Nord-Ouest, régions peu urbanisées, est réduit.

1. Ces observations, non quantifiées, découlent des investigations que nous avons pu mener sur les marchés ivoiriens en 1989 et 1990. Elles recoupent les enquêtes effectuées à la même époque par A. Odounfa (1992).

Ces déséquilibres ne sont pas sans importance. À l'interrogation sur la capacité d'ensemble des agriculteurs ivoiriens à répondre aux besoins nationaux s'ajoute celle sur la concordance entre les possibilités locales de production et la répartition de la demande. La longueur des circuits d'échange et leur complexité en découlent. L'étude des potentialités d'ensemble des campagnes doit en tenir compte.

CHAPITRE II

LES POSSIBLES DES CAMPAGNES

En Côte d'Ivoire, comme dans toute l'Afrique occidentale, l'agriculture reste encore largement manuelle et soumise aux contraintes du milieu naturel. Si l'on excepte l'extrémité de la dorsale guinéenne qui vient mourir dans l'ouest du pays, les accidents du relief ivoirien sont mineurs. Certes, A. Sawadogo souligne avec raison l'extrême vallonnement du modelé[1], dont les paysans doivent tenir compte à l'échelle locale. Mais c'est le climat, beaucoup plus que le relief, qui rythme la vie agricole et définit l'éventail des plantes cultivées.

La production dépend également étroitement des effectifs de population et de la capacité des groupes sociaux à mobiliser les hommes. Héritières d'une longue histoire, enrichies d'apports migratoires multiples et profondément transformées par l'irruption de l'économie marchande moderne, les sociétés paysannes ont chacune à leur façon interprété le milieu naturel.

C'est pourquoi, évaluer la capacité paysanne à répondre au défi citadin impose l'évocation des trois données qui conditionnent la géographie agraire du pays : le climat, les effectifs démographiques et les organisations sociales.

1. Rythmes et transitions climatiques

Située entre 4°20' et 10°50' de latitude nord, la Côte d'Ivoire appartient tout entière au monde tropical humide. Moins que les températures chaudes et à peu près constantes tout au long de l'année, ce sont les précipitations qui jouent le rôle essentiel dans la vie agricole[2].

a) Un climat chaud aux précipitations abondantes

Les températures moyennes se caractérisent par leur régularité et leur homogénéité, oscillant autour de 26° dans le Sud, 27° dans le Nord et un peu moins dans l'Ouest montagneux (24,7° à Man), avec de faibles écarts d'une station à l'autre. L'amplitude annuelle moyenne reste modérée. Même dans le Nord où elle est la plus forte, elle ne dépasse guère 5°. À Abidjan, comme dans tout le Sud, elle est inférieure à 4°. L'amplitude journalière est plus élevée. C'est en fin de saison sèche, entre février et avril, que les écarts entre les minima et les maxima moyens sont les plus élevés, dépassant 10° dans le Nord, c'est-à-dire au moment où le rayonnement est le plus intense. Au contraire, en août, mois de forte nébulosité, les variations quotidiennes sont

1. A. Sawadogo (1977), p. 195.
2. Dans ce paragraphe nous nous limiterons volontairement aux remarques susceptibles d'éclairer directement le fonctionnement de la vie rurale. Elles reposent sur l'examen des données abondantes et précises du service météorologique de l'ANAM. Pour une analyse plus détaillée du climat ivoirien et de ses mécanismes, nous renvoyons à l'étude de l'ORSTOM sur *Le milieu naturel de Côte d'Ivoire* (1971), et pour une vision d'ensemble à l'échelle de l'Afrique tropicale à M. Leroux (1983).

faibles. Mais quelles que soient les variations de températures dans le temps et dans l'espace, elles n'interviennent guère dans la sélection des spéculations, dans le choix des espèces ou des variétés cultivées, dans le rythme de la vie paysanne. Les moyennes mensuelles s'abaissant rarement au-dessous de 20°, même si exceptionnellement le thermomètre peut descendre à 12° ou 13° certains jours de janvier dans l'Ouest montagneux, elles dépassent toujours et partout un niveau favorable à la croissance et à la fructification de la collection complète des plantes tropicales, ce qui leur enlève toute influence sélective et tout rôle de différenciation géographique. Elles ne singularisent pas non plus la Côte d'Ivoire par rapport à ses voisins, à l'inverse des pluies.

Ainsi que le remarque A. Sawadogo[1], l'abondance des précipitations atmosphériques constitue la chance et l'une des principales forces de l'agriculture ivoirienne comparée à celle de pays plus septentrionaux comme le Mali, le Burkina Faso ou le Niger. En effet, les paysans pratiquent une agriculture tropicale pluviale, étroitement dépendante du volume et de la répartition des précipitations dans l'année. Or, les totaux annuels sont relativement élevés, compris entre 1 000 et 2 700 mm. Seuls quelques secteurs du Nord-Est et la région de Tingréla à l'extrême nord connaissent des précipitations mensuelles moyennes inférieures à 10 mm pendant plus d'un mois. C'est là un avantage considérable pour les agriculteurs ivoiriens qui peuvent étaler leurs travaux agricoles sur une grande partie de l'année, sans longue coupure comme dans le Sahel, et s'adonner à une gamme étendue de cultures tropicales.

Cependant, l'inégale importance et l'inégale durée des pluies, combinées aux températures, déterminent selon les lieux des climats différents et des conditions pour l'agriculture variables.

b) Une diversité régionale

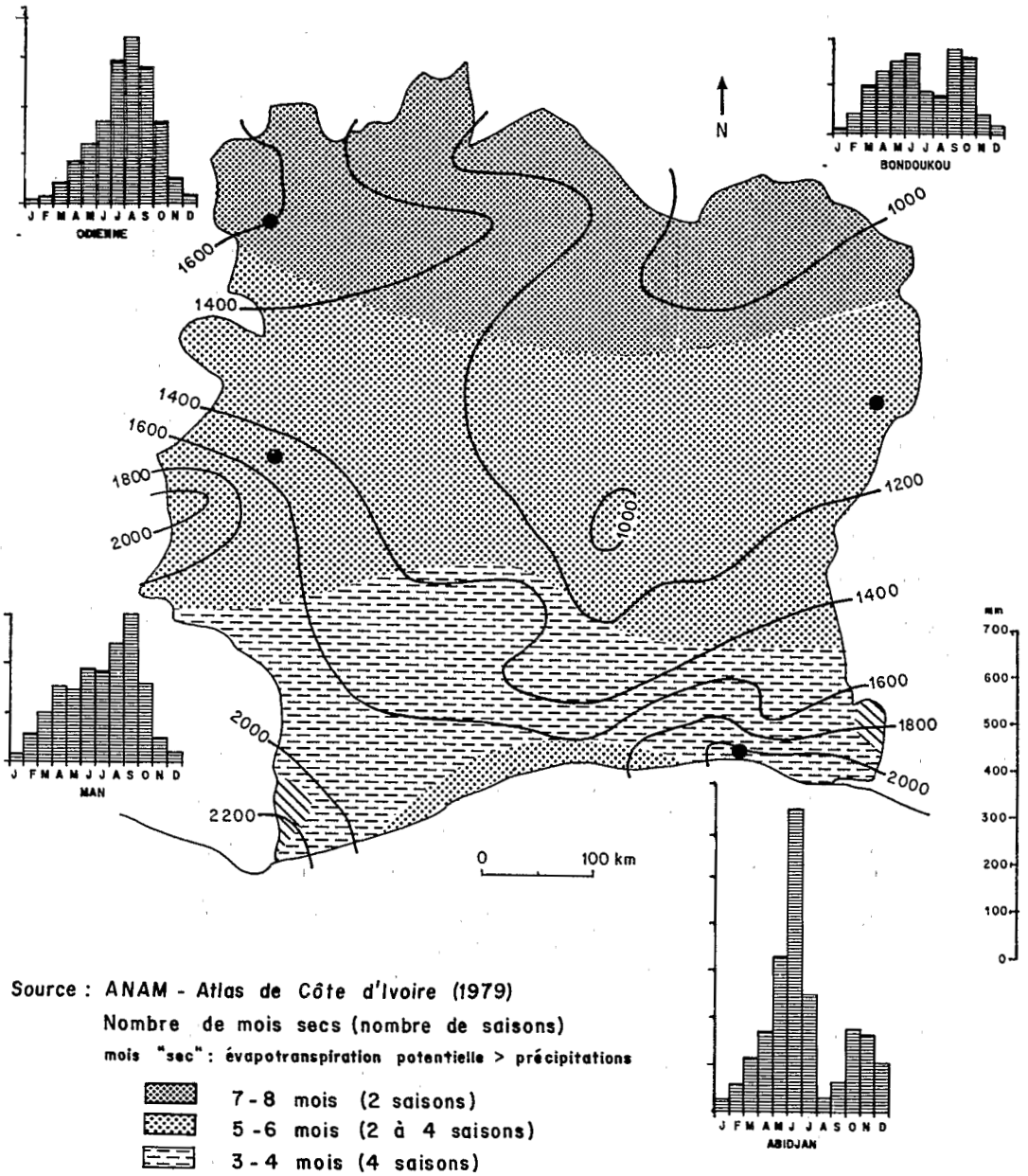
Le volume des précipitations et leur répartition dans l'année opposent le nord et le sud de la Côte d'Ivoire. Il n'y a pas cependant de rupture brutale et les transitions sont peu marquées des climats les plus humides aux climats les plus secs.

Globalement les pluies sont plus abondantes et durent plus longtemps dans le sud du pays. Les isohyètes décroissent vers le nord, sans être toutefois absolument conformes aux parallèles. Le sens de la mousson qui vient du sud-ouest, combiné au tracé des côtes et aux accidents du relief, est à l'origine d'une augmentation des précipitations à l'ouest, et d'une baisse relative au centre et au nord-est. Aussi, les maxima apparaissent-ils dans le Sud-Ouest tandis que les minima se situent dans le Nord-Est (figure 7).

Toutefois, plus que les hauteurs annuelles de pluies, leur répartition dans l'année est capitale pour les végétaux. La comparaison entre la moyenne mensuelle des précipitations et l'évapotranspiration potentielle (ETP) permet de délimiter les périodes pendant lesquels les besoins en eau des plantes sont satisfaits. Les mois «humides» sont ceux durant lesquels les précipitations sont supérieures à l'ETP. Les agronomes considèrent que lorsque les précipitations dépassent la moitié de l'ETP on a affaire à des mois de pluies «utiles», qui permettent le début de croissance des semis et surtout la maturation des plantes en fin de cycle[2].

Le Nord est le domaine du climat soudanien, où alternent une saison sèche de 5 à 7 mois, marquée par la présence fréquente de l'harmattan, vent desséchant qui souffle du nord-est, entre décembre et mars, et une saison humide, dont les maxima pluviométriques se situent en août, comme le montre l'exemple d'Odienné. Les différences tiennent aux écarts sensibles de précipitations entre l'est, où il tombe moins

1. A. Sawadogo (1977), p. 186.
2. Cette distinction, ignorée par les climatologues, est établie entre autres par la CIDT (Compagnie Ivoirienne pour le Développement des fibres Textiles), société d'encadrement agricole, chargée de la promotion du coton dans le nord du pays.



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 8 - Précipitations et régimes climatiques en Côte d'Ivoire

de 1 100 mm, et l'ouest, où les pluies dépassent 1 600 mm. Le rythme du climat s'impose à la vie agricole, qui voit se succéder dans l'année une période d'intense activité, qui commence aux premières pluies et s'achève quelques semaines après les dernières, et une période de moindre travaux. Avec une saison sèche dépassant 8 mois, l'extrême nord, près des frontières maliennes et burkinabè, présente les conditions relatives les plus sévères. La variante méridionale, plus humide, est favorable à une gamme plus variée de cultures et permet un allongement de la saison agricole.

Au sud règne un climat subéquatorial à quatre saisons. La grande saison des pluies va d'avril à juillet et la petite, plus courte, de septembre à novembre. Le maximum pluviométrique moyen, très élevé, se situe en juin (comme à Abidjan où il dépasse 600 mm). La grande saison sèche est caractérisée par des brouillards matinaux près du littoral et les pluies, bienfaisantes pour les plantes exigeantes en eau (comme la banane plantain), ne sont pas totalement absentes ; les incursions de l'harmattan, fréquentes, nuisent quelquefois aux plantes, lorsqu'elles se prolongent. La petite saison dite «sèche» en août est marquée par la présence d'un air humide stable, qui ne donne pas de pluies mais un temps nuageux et frais. Dans l'ensemble, le climat, par l'abondance des précipitations et leur étalement dans l'année, est très favorable à l'activité agricole. En fonction du volume des pluies et de leur durée, on distingue une variante méridionale plus humide et un type où la saison sèche dépasse trois mois. Dans l'Ouest, autour de Man, l'altitude crée une situation particulière avec une saison pluvieuse plus longue et plus abondante que dans les régions situées à même latitude.

Entre ces deux ensembles géographiques, le centre du pays présente un climat à quatre saisons, où la petite saison sèche est moins marquée et plus courte que dans le Sud. Le rythme et la quantité des précipitations y sont très variables et, selon les années, la petite saison sèche est plus ou moins décalée, très marquée ou absente. Cette zone convient aux céréales et aux ignames, mais l'irrégularité des pluies est un facteur défavorable à l'activité agricole.

c) Des précipitations irrégulières

La régularité des mécanismes d'ensemble du climat ne saurait faire oublier l'existence de deux grands types de variations. Tout d'abord, l'inégale importance des précipitations d'une année à l'autre. Dans le Sud, les écarts interannuels sont en général réduits, même s'ils peuvent être exceptionnellement forts comme entre 1976 et 1977 à Abidjan, où les totaux ont varié du simple au double. Dans le Nord, les creux sont moins marqués, mais les années de sécheresse sont plus fréquentes. En outre, dans la mesure où les déficits affectent des volumes moyens de précipitations plus faibles, leurs conséquences sur l'agriculture sont plus graves que dans le Sud et les récoltes en subissent un préjudice notable. Toutefois, à l'échelle nationale, ces accidents affectent inégalement les régions selon les années, et la chute de production agricole que subissent les zones les plus touchées par les aléas du climat peut être compensée par des pluies satisfaisantes ailleurs.

Les variations interannuelles des totaux pluviométriques se doublent de grandes irrégularités dans la répartition des chutes d'eau dans l'année. Souvent occultées par les moyennes, qui masquent les écarts, ces variations sont particulièrement néfastes à l'agriculture. Le retard dans la saison des pluies, ou l'arrêt des précipitations en période végétative, quand les plantes ont le plus besoin d'eau, peut entraîner une baisse dramatique des récoltes dans une année où, par ailleurs, le volume total des précipitations est acceptable. Ainsi, en 1990, dans le Sud-Ouest, la faiblesse des pluies entre mai et juillet a eu des conséquences lourdes sur les récoltes de riz, que n'a pas compensé le retour des précipitations à partir d'août. À Bondoukou, par exemple, de 1982 à 1988, aucune année n'a été conforme à la moyenne : alors que les maxima moyens se situent en juin et septembre, le mois des plus fortes pluies a été mai en 1982

et 1983, juillet en 1984 ; la petite saison sèche de juillet-août, marquée en 1983, commence dès juin en 1986, s'achève en juillet en 1987 et n'existe ni en 1984 ni en 1985 ; en 1988, le premier maximum est en avril, la petite saison sèche est limitée au mois d'août, tandis que la seconde saison des pluies cesse après de forts abats en septembre.

Tableau 9 - Évolution des précipitations annuelles moyennes dans quatre stations de Côte d'Ivoire de 1951 à 1989

Période	Abidjan	Bouaké	Bondoukou	Odienné
1951-54	2 284	1 217	1 230	1 888
1955-59	2 466	1 167	1 174	1 584*
1960-64	2 258	1 145	1 223	1 679
1965-69	2 078	1 124	1 161	1 570
1970-74	1 731	1 133	1 102	1 516
1975-79	2 059	997	1 022	1 610
1980-84	1 816	1 079	1 082	1 352
1985-89	1 497*	1 258	1 044	1 153
1951-89	2 017	1 200	1 127	1 531

* 4 années seulement. Source : ANAM.

Enfin, les irrégularités interannuelles du climat se combinent avec une réduction des pluies depuis plusieurs décennies, qui affecte à des degrés divers l'ensemble du territoire ivoirien, comme le montre l'exemple des stations d'Abidjan, Bouaké, Bondoukou et Odienné (tableau 9). Cette évolution n'est cependant ni régulière ni égale selon les stations. À Bouaké, la réduction des pluies commence dès le milieu des années cinquante. À Bondoukou, les totaux diminuent à partir de 1965. La baisse dans ces deux stations est sensible surtout à partir des années soixante-dix. À Odienné, plus brutale et tardive, elle a lieu après 1980. À Abidjan, une première baisse peu sensible affecte les totaux dès 1965 et une seconde plus marquée dans les années quatre-vingt. Partout, les moyennes quinquennales sont plus élevées au début des années cinquante que dans les années soixante-dix ou quatre-vingt. Dans l'ensemble, il pleut moins et les totaux annuels anormalement bas (inférieurs à 1 000 mm à Bouaké et Bondoukou, à 1 500 mm à Odienné, à 1 800 mm à Abidjan) sont plus fréquents qu'autrefois et peuvent être consécutifs, ce qui était exceptionnel. À Bouaké, la situation s'est améliorée depuis 1984 avec 4 années supérieures à la moyenne 1950-1989. En revanche, elle a continué à se dégrader dans les trois autres stations, où les quantités annuelles sont presque toujours inférieures à la moyenne 1951-1989 depuis 10 ans. Cette diminution se traduit souvent par une réduction de la durée de la saison humide et rend plus sensible les irrégularités dans la répartition des pluies, ce qui a de graves conséquences sur l'agriculture.

d) Plantes et climats

Ainsi les conditions climatiques offrent-elles un bilan qu'il convient de nuancer. Les principaux atouts demeurent la longueur de la période végétative et la grande diversité de plantes cultivables. Dans l'éventail des cultures adoptées par les paysans, plusieurs peuvent croître sur l'ensemble du territoire national. Le maïs d'abord, qui demande 600 mm répartis sur un cycle de 120 jours et peut assurer dans le Sud deux récoltes par an. Le manioc ensuite, dont l'optimum pluviométrique se situe entre 1 200 et 1 800 mm et dont les faibles exigences quant à la qualité des sols en font une des

plantes les plus répandues. L'igname enfin, en raison de l'existence de multiples variétés aux besoins différents : les unes à cycle long, de 8 à 10 mois, appartenant aux genres *Dioscorea alata* et *Dioscorea esculenta*, réussissent dans le centre et le sud du pays, tandis que les autres, précoces (*Dioscorea cayenensis*), viennent mieux dans le Centre et le Nord[1]. Le riz, qui exige plus de 1 000 mm de pluie pendant la période végétative, n'est exclu, sans irrigation, que dans les régions septentrionales les plus sèches. Seuls quelques grands produits ont des aires limitées : le mil et le sorgho, qui redoutent l'humidité, poussent mieux au nord (isohyètes inférieurs à 1200 ou 1300 mm) ; la banane plantain et le taro, qui à l'inverse exigent beaucoup d'eau, ne prospèrent que dans le Sud, en climat subéquatorial, là où les précipitations dépassent 1 400 mm.

Au total, en dépit de l'inégale réussite des différentes cultures selon les régions, il faut souligner l'omniprésence des céréales, des tubercules ou des racines, et des plantes oléagineuses, apportant les éléments essentiels à l'alimentation locale et offrant des possibilités variées de commercialisation en fonction des conditions du marché. La pratique d'une polyculture diversifiée, autorisée par la gamme étendue des espèces et des variétés cultivables, trouve sa justification dans l'importante irrégularité des précipitations. Elle permet de limiter les risques inhérents à l'agriculture pluviale en multipliant les productions aux exigences différentes.

Les insensibles transitions du sud vers le nord avantagent les régions méridionales les plus humides, là où la gamme des productions est la plus étendue et la période végétative la plus longue, mais sans procurer à ces dernières un avantage décisif. Si aujourd'hui le Sud paraît plus dynamique, il n'en a pas toujours été ainsi. Quant au choix des plantes cultivées, compte tenu de l'éventail offert par le milieu, il relève largement de faits de civilisation anciens ou d'adaptations à des conditions économiques récentes. Le rôle de l'histoire et le poids des sociétés n'en apparaissent que plus évidents dans la répartition des hommes et les modalités de la mise en valeur.

2. L'inégale répartition des hommes

Une meilleure connaissance des populations rurales de Côte d'Ivoire s'est développée tout au long des deux dernières décennies grâce aux recensements de 1975 et 1988. Certes, ceux-ci ne sont pas exempts de défauts. Pour avoir été sur le terrain au moment du passage des agents recenseurs en 1988, nous avons pu constater que les dénombrements, faute de moyens dans des régions d'enquêtes difficiles et où les populations sont réticentes à l'égard de tout contrôle administratif précis, n'ont pas été exhaustifs[2]. Ces lacunes ne remettent cependant pas en cause la validité des dénombrements à petite échelle. En revanche, certaines données concernant la structure démographique, l'origine des populations et les activités n'ont pas encore été publiées. En outre, le recensement ne prévoyait pas d'enquête sur les migrations. Ces faiblesses nous obligent à utiliser des sources plus anciennes, telle l'enquête à passages répétés de 1978-79 (EPR 1978-79), ou moins précises, comme l'enquête permanente auprès des ménages (EPAM), qui comporte, outre le volet «consommation» déjà abordé, des aspects concernant la démographie.

Les statistiques distinguent en général la population en fonction du lieu d'habitat, mais rarement selon l'activité principale du chef de famille. Or, la population agricole, celle qui vit de l'agriculture, est sensiblement différente, dans ses effectifs comme dans

1. J. Miège (1954), p. 40.
2. Nous avons pu observer deux cas exemplaires des difficultés que présente une tentative de recensement : les campements mossi et baoulé des zones pionnières du Sud-Ouest, parfois éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres des centres de recensement, hors des pistes praticables et très difficiles à joindre ; les populations lobi du Nord-Est, dispersées et très soucieuses de leur indépendance, ce qui ne facilite pas les comptages.

sa répartition, de la population rurale, qui est celle qui réside à la campagne. Malheureusement, les chiffres les plus récents concernant la population agricole sont ceux fournis par le ministère de l'Agriculture pour 1985. Il s'agit d'extrapolations faites à partir du recensement national de l'agriculture de 1974 (RNA 1974) et du recensement général de la population de 1975. Ces données sont donc à prendre avec prudence et c'est pourquoi nous analyserons en priorité la population rurale.

a) Les contrastes de densités

Avec une population de 10 812 782 habitants au recensement de 1988[1], la Côte d'Ivoire a une densité moyenne de 33 hab./km^2, densité relativement élevée pour un pays d'Afrique tropicale (celle du continent est inférieure à 20 hab./km^2).

Selon les critères retenus pour délimiter la population rurale[2], les densités varient entre 17 et 20 hab./km^2 : la direction de la Statistique, dont la définition est la plus large, totalise 6 584 744 ruraux soit 20 hab./km^2, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, si on limite la population urbaine aux agglomérations de plus de 5 000 habitants, on obtient 5 607 278 habitants dans les campagnes, soit 17 hab./km^2. Quelle que soit la valeur retenue, la densité moyenne est du même ordre que celle des pays voisins les moins urbanisés (Guinée : 19 ruraux/km^2, Burkina Faso : 23 hab./km^2) et supérieure à celle des autres (Mali, Libéria, Ghana, dont les densités varient de 5 à 13 hab./km^2). Toutefois, ce constat est à nuancer à l'échelle régionale.

En effet, l'inégale répartition des ruraux sur l'ensemble du territoire est une donnée essentielle de la géographie de la Côte d'Ivoire (figure 9). Le huitième parallèle sépare nettement le pays en deux moitiés inégales. C'est au sud que les densités sont les plus fortes[3], en général supérieures à la moyenne nationale, avec des plages élevées dans l'Est (sous-préfecture de Transua), le Sud-Est (périphérie d'Abidjan), le Centre-Ouest (de Divo à Issia) et l'Ouest montagneux (région de Danané), dépassant 50 voire 60 hab./km^2. Dans le Centre et l'Est, quelques creux relatifs apparaissent, notamment dans la partie orientale du pays baoulé, de Prikro à Toumodi. Mais c'est surtout le Sud-Ouest qui s'individualise avec des densités inférieures à la moyenne nationale et des secteurs presque vides (Taï, Grabo).

Au nord du 8ème parallèle, la majorité des sous-préfectures compte moins de 18 hab./km^2. Le pays sénoufo, autour de Korhogo, fait exception avec des densités qui dépassent en moyenne 20 hab./km^2, et localement 50 hab./km^2 (Komborodougou). À l'exception de ce secteur, les effectifs atteignent rarement 10 hab./km^2. Le vide démographique est particulièrement sensible entre le 8ème et le 9ème parallèles, où les densités tombent dans certaines sous-préfectures à moins de 3 hab./km^2 (Kong, Foumbolo, Samatiguila, Dioulatédougou).

Les explications de ces écarts relèvent pour une part de causes anciennes et connues, qui mêlent étroitement des faits de civilisation, les conditions naturelles et des accidents historiques[4]. Les ravages opérés durant les guerres de Mori Touré, puis Samori Touré, au XIX^{ème} siècle rendent compte des plages de faibles densités dans les zones septentrionales. S'y ajoutent des facteurs naturels : le rôle de l'onchocercose qui a vidé les espaces riverains des cours d'eau du Nord-Ouest, dans un contexte d'insuffisante emprise humaine, a été bien montré par J. C. Arnaud[5]; l'irrégularité du climat a été aussi invoquée. Les môles de hautes densités sénoufo au nord et baoulé au

1. Ministère de l'Économie et des Finances, direction de la Statistique (1990).
2. Pour l'exposé et la critique des différentes définitions voir ci-dessus chapitre I, pp. 25-28.
3. Il est évident qu'il faut se méfier de données quantitatives réductrices, qui fournissent parfois une image biaisée d'une réalité complexe. Ainsi, selon les définitions de populations urbaine et rurale retenues, la densité rurale de la sous-préfecture d'Azaguié varie de 14 à 41 hab./km^2.
4. Pour une analyse détaillée de tous ces facteurs ont se reportera au commentaire de la carte B1a de l'*Atlas de Côte d'Ivoire* (1979).
5. J. C. Arnaud (1987), tome I, pp. 140-143.

centre de l'actuelle Côte d'Ivoire se sont renforcés de l'afflux de captifs achetés à Samori en échange d'armes et de vivres au XIX^{ème} siècle. À l'ouest, les montagnes forestières ont joué le rôle de refuge depuis plusieurs siècles.

Le Sud, domaine de la forêt équatoriale, a longtemps été peu peuplé, en dehors de quelques zones refuges. Les fortes densités actuelles sont liées à l'essor récent de l'économie de plantation qui a attiré la main-d'œuvre des régions septentrionales et des pays étrangers, particulièrement du Burkina Faso. Ce sont les régions du sud-est, les plus anciennement mises en valeur, et celles du centre-ouest, où l'immigration est intense depuis les années cinquante qui en ont le plus bénéficié. Le Sud-Ouest, où le mouvement de mise en valeur est récent, reste encore largement peu peuplé.

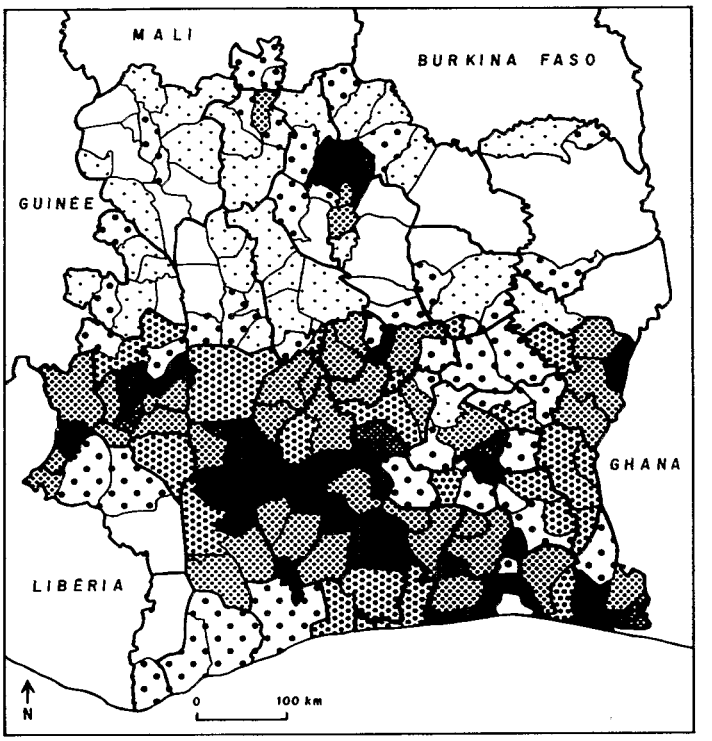
L'étude des densités agricoles, c'est-à-dire des effectifs de population agricole rapportés à la superficie utilisable pour l'agriculture (estimée par les services du ministère de l'Agriculture) fournit quelques enseignements supplémentaires. Selon la direction des Statistiques agricoles, 23,2 % des résidants des villes petites ou moyennes, c'est-à-dire Abidjan et Bouaké exclues, vivent de l'agriculture, et 87,5 % des ruraux. Au total, la population agricole représentait en 1985, 53,2 % de la population totale de Côte d'Ivoire, soit plus que l'ensemble des ruraux. Dans la mesure où moins de 80 % du territoire national est utilisable, les densités agricoles sont légèrement plus élevées que les densités rurales : 21,7 hab./km^2 en 1985[1]. Dans l'Ouest, la réduction de l'espace cultivable par le relief rend plus sensible la pression démographique (supérieure à 40 hab./km^2). En savane, la proportion relativement importante des espaces inutilisables accroît les densités plus fortement qu'en forêt. Reste toutefois que le Sud-Ouest comme le Nord ont les effectifs de population les plus faibles et que l'on retrouve les mêmes oppositions majeures qu'en ce qui concerne la population rurale.

Par ailleurs, la répartition des densités rurales et les densités générales à l'échelle du territoire national présentent une remarquable concordance (figure 9 b) : les sous-préfectures les plus peuplées sont celles où les densités rurales sont les plus fortes ; inversement, à des densités rurales basses correspondent des densités globales faibles. De même, une carte des taux d'urbanisation mettrait en évidence l'étroite corrélation qui existe entre densités rurales et urbanisation, mis à part quelques exceptions non significatives[2]. La concordance de l'ensemble de toutes ces cartes, comme l'importance de la population agricole en ville, constituent des preuves supplémentaires de l'étroite osmose qui unit villes et campagnes, le dynamisme des unes étant, comme nous l'avons déjà souligné, étroitement chevillé à celui des autres. Cette correspondance entre régions urbanisées et zones rurales denses favorise les échanges et constitue un facteur éminemment favorable à la mobilisation des agriculteurs pour le ravitaillement des villes, à condition que les actifs restent en nombre suffisant dans les campagnes.

b) Les déséquilibres peu marqués de la pyramide des âges

Parmi les effets négatifs de la croissance urbaine sur les campagnes on dénonce en général le départ des jeunes vers les villes qui stériliserait le milieu rural en le privant de ses éléments les plus dynamiques. L'étude de la pyramide des âges permet d'évaluer la place des classes d'âge actives dans l'ensemble de la population. Elle ne mesure pas le taux d'activité. Mais elle fournit une bonne indication sur le potentiel de ravailleurs ruraux, étant entendu que les jeunes dans les campagnes commencent à aller aux champs très tôt, bien au-dessous de l'âge de 15 ans, seuil habituel de la population active dans les statistiques. La pyramide des âges en milieu rural présente l'allure classique de celle d'une population jeune, en croissance rapide, avec une base large, une

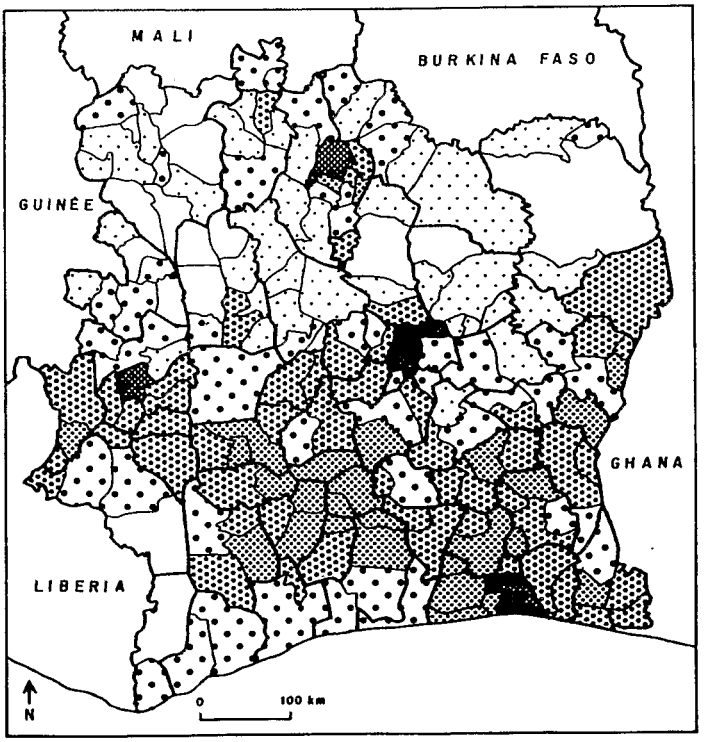
1. M. Pescay (1986), p. 34.
2. Comme par exemple dans le département de San Pedro, où les densités rurales sont faibles (13 hab./km^2) et le taux d'urbanisation élevé (45 %), parce que c'est une région de mise en valeur récente où une ville a été créée de toutes pièces.



a) Densités rurales par sous-préfecture (1988)

moins de 7 hab/km²
de 7 à 12 hab/km²
de 13 à 18 hab/km²
de 19 à 24 hab/km²
de 25 à 35 hab/km²
de 36 à 45 hab/km²
supérieur à 45 hab/km²

b) Densités brutes par sous-préfecture (1988)

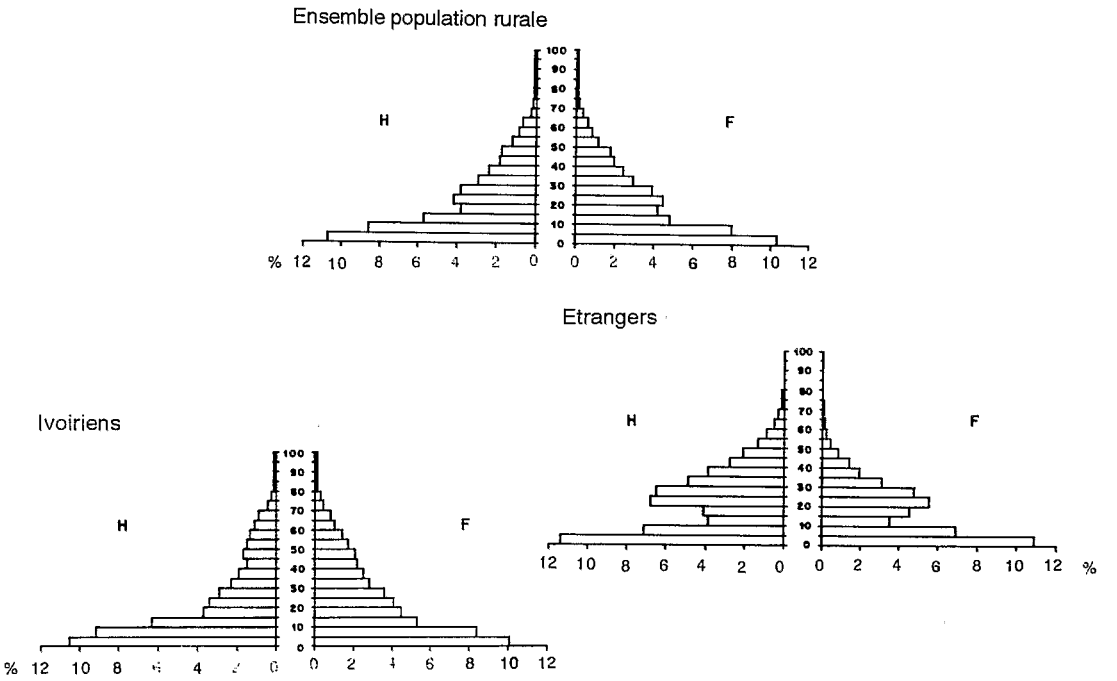


moins de 8 hab/km²
de 8 à 14 hab/km²
de 15 à 30 hab/km²
de 31 à 50 hab/km²
de 51 à 100 hab/km²
de 101 à 400 hab/km²
ABIDJAN plus de 4000 hab/km²

Source : d'après DCGTX.

Fig. 9 - Les densités par sous-préfecture en Côte d'Ivoire (1988)

a) Pyramides d'ensemble



b) Types de pyramides par département

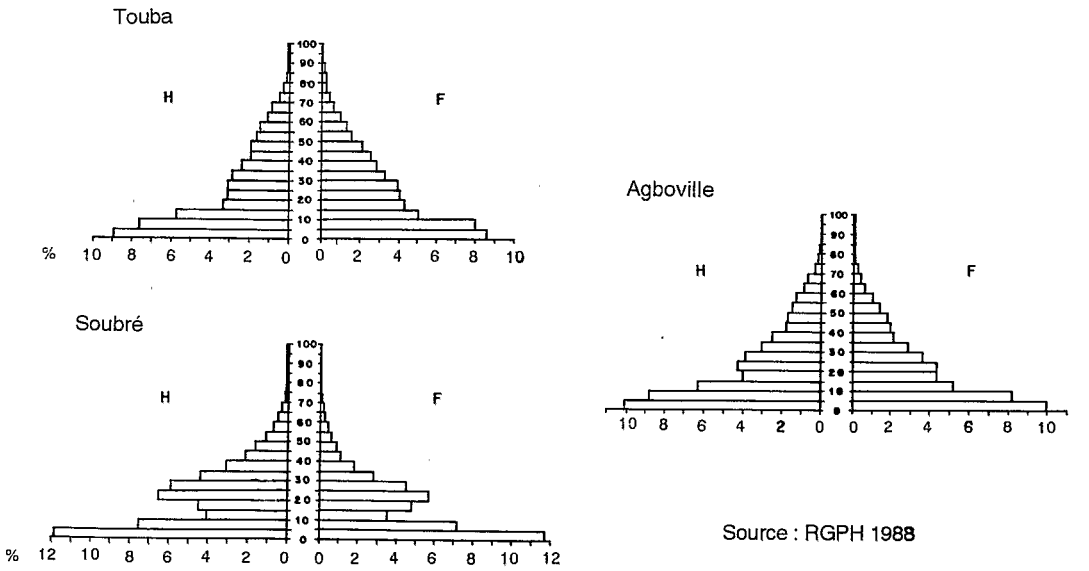


Fig. 10 - Pyramides des âges de la population rurale en Côte d'Ivoire (1988)

diminution rapide des effectifs dans les classes immédiatement supérieures, liée à une mortalité encore élevée (figure 10). Ce phénomène est suffisamment général en Afrique pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister. Le creux des classes 10-20 ans, qui témoigne de la vigueur de l'émigration des populations d'âge scolaire et des jeunes actifs, pour significatif qu'il soit, reste modéré et l'importance des effectifs des classes 20-40 ans assure aux campagnes un nombre de bras élevé. La pyramide résulte toutefois de l'agglomération de deux populations aux structures fort différentes. Si l'on s'en tient uniquement aux Ivoiriens, le déficit en actifs, très sensible jusqu'à 45 ans, est plus ample et plus accentué. Il est comblé par les étrangers, dont la structure par âge est fortement marquée par les caractères d'une immigration de travail : base peu large (sauf les très jeunes enfants), classes actives nettement prépondérantes (surtout entre 20 et 30 ans) et nombre d'hommes très supérieur à celui des femmes. C'est la présence étrangère qui permet à la pyramide d'ensemble de ne pas être trop déséquilibrée.

Mais il faut tenir compte de situations régionales fort diverses (figure 10 b). Dans l'Est et l'Ouest forestiers, la proportion des classes d'âge les plus actives est élevée, notamment le groupe 20-30 ans, en relation avec un afflux important de migrants étrangers, qui fait plus que compenser le déficit en hommes ivoiriens. Dans le Sud-Est (département d'Agboville), la pyramide des âges est assez conforme à celle du pays tout entier, avec un creux marqué entre 10 et 20 ans, un gonflement des effectifs entre 20 et 30 ans, et des classes 45-70 ans bien représentées. Dans cette région où l'immigration est ancienne, la pyramide des Abé autochtones et celle des autres ivoiriens sont peu différentes : elles présentent un creux plus ou moins marqué des populations d'âge scolaire et des actifs entre 20 et 40 ans, témoignant d'une stabilisation des immigrés ivoiriens et d'un exode des jeunes qui touche les deux catégories de populations. C'est l'afflux de jeunes travailleurs étrangers qui explique la grande importance des classes d'âge entre 20 et 30 ans et une sex-ratio légèrement déséquilibrée au profit des hommes. Dans le Sud-Ouest (département de Soubré), la sex-ratio très déséquilibrée en faveur des hommes (taux de 108) et la pyramide très irrégulière sont fortement marquées par l'ampleur des mouvements migratoires récents. Les effectifs fournis des classes d'âge 20-40 s'expliquent par la venue massive d'immigrants du pays baoulé et des régions septentrionales de Côte d'Ivoire ou de l'étranger, alors qu'il y a peu d'autochtones dans ces catégories. Les femmes, moins nombreuses et plus jeunes, sont arrivées dans un deuxième temps pour rejoindre des époux devenus planteurs. La largeur exceptionnelle de la base de la pyramide résulte des naissances chez les jeunes adultes, dont les effectifs sont élevés. Le creux très sensible des populations d'âge scolaire est la conséquence du départ des enfants autochtones en ville et des jeunes Baoulé dans le village de leurs parents, où ils sont scolarisés. À la différence du Sud, les régions de savane ne bénéficient guère d'apports extérieurs. La pyramide du département de Touba est caractéristique : déficit d'hommes à partir de 15 ans, en relation avec une émigration intense qui constitue un handicap réel pour la vie agricole, poids des adultes d'âge mûr et des vieillards.

Des analyses plus fines montreraient de multiples cas de transition et la marque de particularismes locaux (situation à mi-chemin entre Agboville et Soubré dans le Centre-Ouest, pyramide proche de celle de Touba avec un exode beaucoup plus fort des femmes dans la région de Bouaké, etc.)[1]. Au-delà de l'opposition nord-sud qui demeure la plus nette, l'étude de la structure par âge des différentes populations fait apparaître avant toute chose la place des mouvements migratoires dans la vie rurale ivoirienne.

1. On peut se référer aux analyses de la direction de la Statistique de 1984, réalisées à partir des résultats du recensement de 1975, ainsi qu'aux données en cours de publication du RGPH de 1988.

c) La croissance des effectifs et la mobilité des hommes

On pourrait penser, compte tenu de la vitesse de l'urbanisation, que l'exode rural a vidé les campagnes. Or, il n'en est rien. La population rurale a connu une croissance rapide depuis le début du siècle (tableau 10). Bien que les données démographiques de la période 1921-1955 soient à prendre avec prudence, en raison des imperfections des recensements durant la période coloniale[1], quelques grands traits de l'évolution peuvent être dégagés. Déjà, dans les années vingt, la croissance démographique est rapide (plus de 2 % par an entre 1921 et 1926). La diminution des taux entre 1926 et 1945 est sans doute un effet de la crise économique de 1929-1935, puis de la guerre. Par la suite, même s'il faut tenir compte des sous-estimations des périodes précédentes, la croissance démographique s'accélère. Or ce mouvement est à mettre en parallèle avec l'explosion urbaine qui débute dans les années 1950. Il y a donc eu, en Côte d'Ivoire, augmentation simultanée de la population rurale et de la population urbaine. Ceci s'explique d'abord par l'élévation des taux de croissance naturelle en milieu rural, de 3,6 % par an en 1988 contre 2,8 % en 1978 et 2 % en 1962-64[2], liée à une baisse de la mortalité (15,6 ‰ en 1988), et à un maintien de taux de natalité très élevés (51,7 ‰). Il faut y ajouter un accroissement de l'immigration des ruraux en provenance des États voisins du nord, qui a plus ou moins compensé l'exode rural selon les périodes.

Tableau 10 - Croissance de la population rurale de Côte d'Ivoire de 1921 à 1988

Date	Population rurale		Taux de croissance annuel (en %)
	Nb (x 1000)	% total	
1921	1 519	99,2	-
1926	1 692	98,1	2,16
1936	1 876	97,2	1,04
1945	2 003	94,6	0,73
1955	2 304	88,6	1,41
1965	3 107	77,7	3,04
1975	4 360	65,0	3,45
1988	5 607	51,9	1,95

Population rurale : habitants des localités de moins de 5 000 habitants.
Sources : F. Dureau (1985) et RGPH 1988.

La croissance annuelle de la population rurale a été particulièrement spectaculaire entre 1965 et 1975, supérieure à 3 %, résultat des taux de croissance naturelle de l'ordre de 2 à 2,5 % et d'une forte immigration étrangère. Elle se maintien encore à des taux élevés entre 1975 et 1988 : de 1,9 % à 2,9 % par an selon les sources (tableaux 10-11). Cette augmentation est toutefois inférieure aujourd'hui à l'accroissement naturel (qui dépasse 3 %), ce qui tendrait à prouver que le solde migratoire des campagnes est devenu négatif (de l'ordre de -0,5 à -1 % par an), malgré le ralentissement du mouvement d'urbanisation. Cette évolution, à prendre avec prudence compte tenu de l'approximation des chiffres (notamment des taux d'urbanisation), n'empêche nullement les campagnes, loin de se dépeupler, de voir leur population croître à un rythme rapide.

1. De nombreux auteurs ont suffisamment souligné les imperfections des recensements anciens pour qu'il soit inutile de s'étendre longuement dessus : difficultés matérielles pour effectuer les comptages, mauvaise volonté des populations devant des dénombrements, qui servaient à établir la base de l'impôt, etc.
2. Cf. Enquête à Passages Répétés de 1978-79 (EPR 1978-79), ministère de l'Économie et des Finances, direction de la Statistique (1984), p. III.

Tableau 11- Évolution de la population de la Côte d'Ivoire de 1975 à 1988

	RGP 1975		RGPH 1988		Croissance annuelle (en %)
	Effectifs	%	Effectifs	%	1975-1988
Population totale	6 709 600	100,0	10 812 782	100,0	3,74
Population urbaine	2 146 293	32,0	4 228 038	39,1	5,35
-Savane	425 841	6,4	803 663	7,4	5,01
-Forêt	1 720 452	25,6	3 424 375	31,7	5,44
Population rurale	4 563 307	68,0	6 584 744	60,9	2,86
-Savane	1 622 895	24,2	1 981 974	18,3	1,55
-Forêt	2 940 412	43,8	4 602 770	42,6	3,50
Population savane	2 048 736	30,5	2 785 637	25,8	2,39
Population forêt	4 660 864	69,5	8 027 145	74,2	4,27

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, direction de la Statistique (1990).

L'analyse des courants migratoires peut être faite à partir de l'Enquête à Passages Répétés de 1978-79, des indications plus succinctes de l'EPAM et des résultats encore partiels du RGPH 1988[1]. Selon les données de l'EPR, en 1978, plus du tiers de la population totale de Côte d'Ivoire était composé de migrants. D'après l'EPAM, 44,5% des personnes âgées de 15 ans et plus, en 1985 comme en 1986, n'étaient pas nés sur leur lieu de résidence au moment de l'enquête, et en 1988, 35,4 % des Ivoiriens n'habitaient pas leur région d'origine. Ces chiffres confirment l'intense mobilité qui affecte la population de ce pays depuis fort longtemps et pour des motifs divers : migrations de peuplement à partir du XVI^{ème} siècle, recherche de l'or par les Baoulé, déplacements autoritaires de l'époque coloniale, etc. Les soldes migratoires sont le résultat d'échanges multiples et complexes entre campagnes, villes, villes et campagnes. L'importance de ces brassages de population est un trait essentiel de la société ivoirienne contribuant à l'effacement des clivages entre mondes rural et urbain. Et si c'est dans les cités que l'on rencontre une majorité de gens nés hors de leur lieu de résidence, le taux dépasse 30% en région forestière, soulignant la composante migratoire du peuplement des campagnes.

L'exode rural affecte gravement les campagnes. Le solde migratoire intérieur est négatif d'après l'EPR 1978 (- 1,7 %). Il résulte d'un flux massif vers les villes, qui touche 7,9 % de la population rurale, et d'un courant contraire, qui le compense en partie (+ 6,2 %), soulignant la complexité des déplacements.

Si le devenir des ruraux en ville est hors de notre propos, en revanche il convient d'examiner le mouvement qui mène les citadins vers les campagnes. Non seulement il permet d'atténuer les effets négatifs de l'exode rural, mais il a en outre de profondes répercussions sur la société. Un peu moins de 4 % des villageois en savane, près de 10 % dans l'Est forestier et plus de 12 % dans l'Ouest (EPAM, 1986) sont nés dans des agglomérations urbaines. Beaucoup de ruraux après avoir travaillé quelques années en ville reviennent vivre dans leur village. Ces retours, s'ils traduisent fréquemment un échec en milieu urbain, n'empêchent pas pour autant une réinsertion : ainsi, tel planteur abé, qui a dû abandonner son emploi de chauffeur de taxi à Agboville, cultive plus de 10 ha de cacaoyers ; tel autre, ancien ouvrier dans une scierie, possède 11 ha de caféiers, etc. Fréquemment, les mouvements s'inscrivent dans des itinéraires complexes, faits de multiples va-et-vient : Z. M., jeune Bété, après avoir arrêté des études secondaires, alterne ainsi depuis près de dix ans des séjours à Soubré, où il a exercé divers métiers (employé dans un hôtel, gérant d'une station d'essence, etc.), au village,

1. Les résultats publiés ne différencient pas, sauf pour les grands ensembles («forêt»-«savane»), les migrations rurales des migrations urbaines.

où il a créé une plantation, et à Abidjan, où il a occupé plusieurs emplois temporaires ; revenu dans sa localité d'origine, il préparait en 1990 un nouveau départ, prévoyant de laisser ses terres à la garde de son épouse et aux soins d'un manœuvre. Ces migrations multiples s'inscrivent, en général, dans des logiques dont les composantes sont aussi bien urbaines que rurales ; si la campagne apparaît souvent comme un lieu de repli après un échec ou un point de départ pour une stratégie qui se déploie en milieu urbain[1], les relations peuvent parfois s'inverser ; le cas de M. F., Dioula de la région d'Agboville, est exemplaire de la complexité des itinéraires et de leurs causes : originaire du nord, il crée dans la cité de l'Agnéby un petit commerce grâce à l'aide de parents, achète au bout de quelques années une plantation avec l'argent acquis dans cette activité, s'installe dans le village, puis acquiert un lot en ville grâce à ses revenus agricoles, reprenant ainsi pied dans le monde urbain. Par ailleurs, beaucoup de retraités viennent terminer leurs vieux jours dans leur village, où ils ont construit une maison et reprennent des activités agricoles, particulièrement en forêt où les citadins ont pris soin de créer une plantation dans leur région d'origine. Enfin, nous avons observé ces dernières années dans nos villages d'enquête une augmentation du nombre de jeunes déscolarisés ayant entamé des études secondaires, mais qui ne trouvent pas de travail en ville ; cette évolution, liée à l'accroissement du chômage urbain, va spontanément dans le sens du «retour des jeunes à la terre» prôné par le gouvernement[2]. Ce phénomène migratoire a pour conséquence la présence d'une masse importante d'anciens citadins dans les campagnes, ce qui contribue à ouvrir le monde rural un peu plus sur l'extérieur.

Sur un autre plan, il convient de souligner le rôle fondamental de l'apport étranger dans la croissance de la population rurale de la Côte d'Ivoire. D'après l'EPR 1978, la «forêt rurale», c'est-à-dire à peu près les campagnes de la moitié sud du pays, constitue le premier foyer d'immigration étrangère, devant Abidjan. Si bien qu'en 1988, les 4 régions de forêt définies par le RGPH renferment 54 % de la population étrangère du pays. Certains départements présentent une concentration élevée de personnes d'origine étrangère : d'Aboisso (53 %) à Grand-Lahou (44 %), en passant par Abengourou, Agnibilékrou, Vavoua, Soubré. Il s'agit de migrations de travailleurs venus s'engager comme manœuvres dans les plantations. On note également un fort mouvement de retour qui diminue le solde migratoire. Néanmoins, le flux des étrangers contribue pour 0,6 % à l'accroissement annuel de la population rurale de la Côte d'Ivoire.

Mais les soldes sont très différents selon les régions. La moitié nord du pays est affectée par un fort mouvement migratoire négatif. À l'exode vers les villes s'ajoute un flux important en direction des campagnes méridionales (solde de - 1,4 %), très faiblement compensé par des apports extérieurs. En revanche, le mouvement qui mène les populations méridionales vers les agglomérations urbaines est contrebalancé par la venue massive d'étrangers et de paysans des savanes, si bien que le bilan du milieu rural en zone forestière est positif. Ces faits sont confirmés par les données récentes du RGPH de 1988 : la population rurale de la «savane» se serait accrue seulement de 1,6 % par an entre 1975 et 1988, pendant que celle de la «forêt» augmentait chaque année de 3,5 %, à un rythme proche de la moyenne nationale (3,7 %). Ainsi, la population rurale du Sud bénéficierait encore d'un solde migratoire favorable, à l'inverse de celle du Nord.

Une étude plus fine par département ou sous-préfecture permet de préciser où se localisent les principaux dynamismes. Le mouvement de migration vers le sud, sensible entre 1955 et 1965[3], s'est poursuivi pendant la période 1965-1975 et se prolonge aujourd'hui, avec des translations d'est en ouest importantes (cf. figure 9). Alors que dans les années 1950 et 1960, ce sont surtout le Centre-Ouest et secondairement le Sud-

1. J. P. Dozon (1985), pp. 324-329 ; P. Labazée (1991), pp. 110-111.
2. Y. S. Affou (1990).
3. *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planche B1b.

Est qui voient leur population augmenter, à partir des années 1970, c'est le Sud-Ouest qui connaît la plus forte croissance, en relation avec l'opération San Pedro.

Si le poids du Nord par rapport au reste de la Côte d'Ivoire régresse, la population, contrairement à une idée répandue, ne diminue pas, car la forte croissance naturelle fait plus que compenser le solde migratoire négatif. En outre, les familles assurent en général un minimum de présence dans les villages : ainsi, tel notable musulman de Yamoussoukro renvoie dans son village d'origine, près de Touba, un de ses fils pour contrôler et mettre en valeur le patrimoine foncier familial. Nulle part, la terre n'est abandonnée au point que l'agriculture connaisse un déclin prononcé. Localement, comme dans le Nord-Est, la croissance est même vive, liée à une immigration venue du Burkina Faso.

Les évolutions les plus négatives se situent en pays baoulé, dans l'ancienne boucle du cacao ainsi que dans la région de Béoumi, zones encore denses, où les départs vers le Sud-Ouest à la recherche de terres à cacao sont nombreux.

Au total, malgré l'imprécision des données à petite échelle et leur absence sur les mouvements récents de population, l'opposition entre villes et campagnes d'une part, nord et sud d'autre part, apparaît trop réductrice pour rendre compte de l'ensemble des faits de population en Côte d'Ivoire. S'il est vrai que les régions septentrionales sont affectées par un exode important qui aggrave un sous-peuplement ancien dans de vastes secteurs, cela n'exclut pas l'existence de zones de peuplement dense (autour de Korhogo par exemple) ou à croissance marquée (comme le Nord-Est). L'exode affecte beaucoup moins le monde rural qu'on aurait pu le penser en raison de la vigueur de la croissance naturelle, de la multiplicité des flux de retour et de l'importance des courants en provenance de l'étranger. Ce sont souvent les régions densément peuplées qui connaissent les mouvements de départ les plus massifs. Cette émigration, qui peut être interprétée comme le signe d'un malaise économique local, manifeste tout autant le dynamisme de populations partant conquérir des régions faiblement humanisées. Elle concourt au rééquilibrage d'un espace qui, loin d'être saturé, juxtapose à l'échelle nationale de grands contrastes de densités. Les migrations rurales intenses ont permis une mise en valeur plus complète du territoire et ont servi d'exutoire à une croissance démographique extrêmement forte. S'inscrivant dans le prolongement de mouvements anciens, elles participent au façonnement d'une société dont la mobilité n'est pas un des moindres caractères.

3. La société rurale

a) Au carrefour du Bandama

Ainsi que le souligne P. Pélissier, «chaque société rurale donne une interprétation personnelle de l'espace, c'est-à-dire que le même espace est perçu, traité et exploité différemment selon la nature de l'organisation sociale, l'héritage culturel et les objectifs précis des acteurs en présence»[1]. C'est pourquoi il nous semble important de revenir sur les grands traits des sociétés qui composent la Côte d'Ivoire, d'autant que le pays, issu du découpage colonial, mêle des populations fort diverses.

Mais il convient d'aborder la question avec prudence. En effet, la critique anthropologique a depuis plusieurs années déjà remis en cause la pertinence du concept d'ethnie considéré comme une catégorie achevée, source d'explication d'ensemble des

1. P. Pélissier (1979), p. 2.

comportements sociaux[1]. En Côte d'Ivoire, la frontière comme la définition des groupes ont été fixées par les colonisateurs à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles, en partie de façon arbitraire et autant dans un but de connaissance des populations qu'à des fins pratiques[2]. Aussi, la carte des ethnies ne correspond-elle pas forcément à la situation précoloniale : selon J. P. Dozon, l'ethnie bété n'existait pas en tant que telle avant la conquête française[3] ; le vocable «baoulé», qui servait à distinguer les populations de la partie septentrionale du territoire actuel, a été étendu aux habitants des marges méridionales par les colonisateurs[4], etc. Toutefois, si le découpage opéré par les Européens et son utilisation à des fins pratiques ont entériné ou accentué des clivages inégalement sensibles au préalable, la conscience ethnique est aujourd'hui très marquée, les gens se déclarant assez spontanément «bété», «baoulé», «sénoufo», etc. Le fait ethnique doit donc être replacé dans une situation évolutive et pris comme une réalité en continuelle mutation[5]. En outre, il faut distinguer plusieurs niveaux de référence : des formes d'organisation que l'on rencontre dans une société rurale peuvent s'étendre à des populations voisines ; inversement, au sein d'une ethnie, on constate de profondes différences qui renvoient à des échelles d'analyse plus fines[6]. C'est pourquoi, si par souci de simplification et de comparaison, nous reprendrons ci-dessous le découpage des «groupes culturels et ethniques» de l'*Atlas de Côte d'Ivoire* (planche B2a), cela n'implique nullement que les catégories retenues soient considérées comme intangibles et à tout coup pertinentes, tant du point de vue historique que spatial.

On distingue en Côte d'Ivoire une soixantaine de groupes ethniques extrêmement divers, les uns forts de plusieurs centaines de milliers de personnes comme les Baoulé ou les Sénoufo, les autres réduits à la population de quelques villages comme les Krobou. Ceux-ci ressortissent à quatre grands ensembles qui possèdent chacun une forte personnalité linguistique, culturelle et sociale. Séparés par un axe nord-sud qui correspond approximativement au fleuve Bandama et à une ligne grossièrement est-ouest qui oscille entre le 6ème et le 8ème parallèle, leurs aires débordent largement l'espace national.

Les Akan occupent l'est et le sud-est du pays ainsi qu'une partie du Ghana. Ils constituent le principal groupe de Côte d'Ivoire, comprenant des populations importantes comme les Agni à l'est, les Baoulé au centre du pays et de nombreuses petites ethnies qui leur sont apparentées. Le Sud-Ouest est le domaine des Krou qui occupent également la partie méridionale du Libéria et au sein desquels les frontières entre les peuples sont floues, soulignant le caractère en partie arbitraire des découpages. Ainsi que l'observe E. Terray : «l'ouest ivoirien apparaît comme un milieu continu où l'on passe d'une zone à l'autre, d'une culture à l'autre, d'une ethnie à l'autre par des transitions insensibles, où il est donc assez arbitraire de tracer des frontières tranchées. Ce milieu est une constellation de petites communautés souveraines ; chacune d'elles est au centre d'un réseau de relations où entrent toutes les communautés situées dans un rayon déterminé. Les réseaux centrés sur deux communautés contiguës se recouvrent partiellement mais ne se confondent jamais»[7]. Au nord-ouest, les populations mandé, dont la parenté linguistique est certaine, se scindent en deux sous-groupes de cultures et

1. Voir en particulier : C. Meillassoux (1964) ; E. Terray (1969) ; C. H. Perrot (1981) ; F. Verdeaux (1981) ; E. Terray (1984) ; J. P. Dozon (1985) ; A. Schwartz(1993). Pour une approche théorique et historique du concept : J. L. Amselle, E. Mbokolo (1985) et J. P. Chrétien, G. Prunier (1989). Sur le caractère opératoire de la notion d'ethnie en géographie : G. Sautter (1966).
2. La définition des groupes ethniques en Côte d'Ivoire est largement inspirée de G. Delafosse (1904), qui a cherché à connaître les populations. Le découpage, parfois arbitraire, repose souvent aussi sur les réalités précoloniales que Delafosse a pu étudier.
3. J. P. Dozon (1985).
4. J. P. Chauveau (1987), p. 149.
5. Cf. à ce propos J. P. Chauveau, J. P. Dozon (1985), p. 63, et J. P. Chrétien, G. Prunier (1989) dont l'ouvrage porte un titre éloquent : «Les ethnies ont une histoire».
6. Pour une discussion sur les différents niveaux d'«ethnicité», on se reportera à A. Schwartz (1993), pp. 85-94.
7. E. Terray (1969), p. 35-36.

de traditions très différentes[1]. Les Mandé du sud, représentés ici par les Dan, les Gouro, etc., appartiennent à un ensemble morcelé qui va des confins guinéo-libériens au Burkina Faso. Ils occupent en Côte d'Ivoire des zones de contact forêt-savane et la frange nord-ouest de la zone forestière. Les Mandé du nord, dont le développement est lié à l'Empire du Mali, comprennent les Malinké et les Dioula, populations très proches les unes des autres. Ils font partie d'un vaste ensemble qui s'étend jusqu'au Sénégal à l'ouest et au Mali au nord. Le reste du pays est habité par des groupes «voltaïques», localisés surtout hors de Côte d'Ivoire, entre le Mali et le Togo. Les Sénoufo occupent le nord du pays tandis que les Lobi et les Koulango sont installés, ainsi que diverses autres ethnies, dans le Nord-Est.

Toutes ces populations viennent d'horizons variés. Les Krou seraient originaires principalement de régions situées au nord et au nord-est de leur aire actuelle[2]. Les Akan sont venus en plusieurs vagues, entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècles, de l'actuel Ghana. Au contraire, les Malinké sont originaires de la boucle du Niger. Dans l'ensemble le peuplement est relativement récent, mais chaque groupe est arrivé à des dates différentes, a migré en plusieurs étapes et s'est mêlé inégalement aux populations en place. Ainsi, alors que les Sénoufo ont une composante autochtone ancienne[3], les Lobi continuent d'affluer du Burkina Faso. Cette convergence vaut à la Côte d'Ivoire de présenter sur son territoire un éventail assez complet des grands ensembles culturels ouest-africains et d'être un carrefour de civilisations. En même temps, la juxtaposition de toutes ces populations est à l'origine d'échanges et d'emprunts multiples ; ainsi, on a pu reconnaître chez les Sénoufo des influences akan[4] ; de même, les Koulango, classés comme populations «voltaïques», sont très marqués par les influences baoulé, agni et abron.

Ces traits se retrouvent en premier lieu dans les institutions sociopolitiques, les «encadrements» définis par P. Gourou, et dont le rôle géographique majeur n'est plus à démontrer[5]. On peut opposer en Côte d'Ivoire des sociétés qui ont élaboré des techniques de contrôle de l'espace efficace, avec des institutions complexes, de type monarchique, à des populations sans structures étatiques d'ensemble, volontiers qualifiées d'«anarchiques». Mais les clivages n'ont pas la vigueur de ceux qu'on peut rencontrer ailleurs en Afrique occidentale et, souvent, les formes de transition l'emportent. À l'un des pôles, on trouve les populations qui avaient élaboré avant la colonisation des structures politiques complexes. C'est le cas des Agni, organisés avant la pénétration française en royaumes, avec à leur tête un souverain assisté d'un conseil. La société était très hiérarchisée, comprenant les nobles, les hommes libres et les captifs. De même, les Malinké, rassemblés en groupes de villages, eux-mêmes réunis en royaumes plus ou moins éphémères aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, constituent une société à traditions monarchiques, divisée en groupes sociaux hiérarchisés et en castes. À l'opposé, certaines sociétés n'ont jamais eu de structures politiques d'ensemble. C'est le cas des Krou, dont le niveau d'organisation dépasse rarement le village ou le groupe de villages. Chez les Bakwé, par exemple, le seul véritable niveau d'organisation est le groupe de descendance commune, le *grigbe*, correspondant à un ou plusieurs villages[6].

Dans toutes ces sociétés la parenté joue un rôle fondamental. Chaque individu appartient à un lignage, c'est-à-dire un groupe de descendance dont tous les membres se

1. Nous reprenons ici le découpage de l'*Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planche B2a. Mais H. Baumann et D. Westermann (édition de 1957) incluent les Mandé du sud dans «le cercle Atlantique de l'ouest» avec les Krou et les Mandé du nord dans le «cercle du Haut Niger», c'est-à-dire dans deux ensembles culturels différents.
2. A. Schwartz (1993), pp. 101-103.
3. J. N. Lokou(1984), pp. 21-22.
4. H. Baumann et D. Westermann (1957), p. 406.
5. Cf. P. Gourou (1973) et (1982).
6. Cf. A. Schwartz (1993), p. 86 : «Le groupe de descendance est le niveau «d'ethnicité» fondamental de toutes les populations krou... Sur la plan spatial, il correspond soit à un seul point d'implantation-village ou quartier de village-, soit à plusieurs points -groupe de villages, quartiers de villages différents.»

rattachent à un ancêtre réel connu commun. Selon les sociétés, l'individu se rattache au lignage de son père ou à celui de sa mère. L'appartenance à un groupe ou l'autre a une grande importance, puisque le système d'héritage en découle[1] .

La prédominance d'un type d'organisation sociale et politique dans chaque aire culturelle a conduit à opposer en Côte d'Ivoire les sociétés de l'est, matrilinéaires et à institutions monarchiques élaborées, aux sociétés occidentales, patrilinéaires et sans structures étatiques d'ensembles. Cette vision simplificatrice est à nuancer. Les Baoulé, qui appartiennent au groupe akan, présentent une organisation politique émiettée, résultat d'un effritement du pouvoir au XIX^{ème} siècle, même si tous accordent une prééminence au chef de Sakassou, héritier de la Reine Pokou qui aurait dirigé les migrations en provenance du Ghana au XVII^{ème} siècle. Dans l'ensemble, les Baoulé sont matrilinéaires, mais certains groupes sont à dominante patrilinéaire, comme les Goli ou les Bro. Les Abé, population du sud-est, se disent akan et gardent le souvenir d'un roi qui a conduit les migrations au XVIII^{ème} siècle ; mais ils sont patrilinéaires et n'ont aucune organisation politique véritable coiffant les villages. Dans le Nord-Est, le royaume de Bouna était fait de la juxtaposition de populations koulango matrilinéaires à l'origine et d'une aristocratie dagomba qui a organisé le royaume et introduit le système patrilinéaire. Ajoutons que de nombreuses populations présentent, à l'image des Baoulé, des structures qui varient localement : les Sénoufo, par exemple, en majorité matrilinéaires, sont patrilinéaires vers Boundiali.

C'est pourquoi, selon les lieux, les moments et les groupes, il convient de faire intervenir des niveaux d'organisation sociale différents. Dans le Sud-Ouest, par exemple, il y a une certaine homogénéité baoulé, face aux autochtones. Mais les détails de l'organisation agricole, les modalités d'installation, les regroupements de population renvoient plus souvent à un niveau d'organisation sociale inférieur, voire au village[2].

Partout en Côte d'Ivoire, le lignage constitue l'unité de base de la société, y compris dans les sociétés à état, où les rois déléguaient souvent une partie de leurs pouvoirs à des dignitaires locaux. Chez les Abé, le lignage possède des terres, un trésor fait de reliques (statues, masques, chaises ...) et de pépites d'or, exposés lors des grandes occasions. Chaque lignage est sous la responsabilité d'un aîné, le plus proche de l'ancêtre fondateur[3]. Ses fonctions sont à la fois d'ordre religieux, social et économique. Il gère le trésor et les biens fonciers du lignage. Il règle les litiges opposant les membres du groupe entre eux. Trait d'union entre les vivants et les ancêtres morts, il effectue les rites, offrandes et sacrifices aux ancêtres et à la terre. Chez les Bété de Gagnoa, les décisions vitales pour la communauté sont l'apanage de groupes formés par les aînés du lignage tandis que les fonctions du maître de la terre ont un caractère essentiellement religieux et social[4].

Si le lignage est l'organisation de base de la société, le village en est l'unité de résidence principale. Selon les cas, l'ensemble des descendants d'un même ancêtre se regroupent dans un unique quartier de village, dans plusieurs quartiers, ou dans un ensemble de villages. Chez les Akan, par exemple, l'agglomération rassemble en général plusieurs lignages, chacun ayant son quartier. Le chef de village est alors l'aîné du groupe de descendance le plus proche de l'ancêtre fondateur de la localité. Il a les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que l'aîné du lignage au niveau du village.

Cette organisation a des conséquences foncières extrêmement importantes. En général, la terre, que son caractère sacré rend inaliénable, appartient au lignage. La

1. Rappelons que dans les sociétés matrilinéaires, l'individu hérite du frère de sa mère. Dans l'autre cas, l'héritage se fait en ligne agnatique.
2. Cf. M. Lesourd (1989). On pourrait multiplier les exemples. Ainsi chez les Abé, dont l'unité est grande, certaines règles d'exogamie varient d'un village à l'autre, influençant de manière notable les aires d'alliances, les modalités d'héritages et le jeu foncier (J. L. Chaléard, 1979, p. 95).
3. Cette règle n'est pas absolue : souvent, à la mort d'un chef de lignage, un conseil de famille comprenant les hommes adultes du lignage se réunit et peut éliminer un héritier jugé incapable.
4. J. P. Dozon (1985), p. 92.

communauté en a la jouissance, sous la responsabilité de l'aîné. Chacun cultive une partie du domaine familial en fonction de ses besoins, mais sans en être le propriétaire particulier. L'étranger qui demande à s'installer est admis à le faire moyennant l'observance de certains rites et de sacrifices nécessaires. Ces règles rendent compte pour une part de l'absence de question foncière en Côte d'Ivoire, très présente dans de nombreux États d'Amérique Latine.

Par ailleurs, l'organisation sociale ancienne laissait subsister de vastes espaces libres entre les groupes sociaux. Ces marches ont souvent été classées sous la colonisation et ainsi protégées. Bien souvent, elles ont connu une mise en valeur tardive, sous forme de conquête pionnière. Ainsi sur les marges du Sanwi, dans le Sud-Est, existait un no man's land inoccupé encore au début du siècle[1]. Entre Abé, Akyé et Agni, au nord-est d'Agboville, la forêt de l'Agbo, classée par les colonisateurs, est restée longtemps vide. Les forêts peuvent séparer également des tribus ou des royaumes : c'est le cas du vaste massif séparant les Bété de Soubré de ceux de Gagnoa ou encore celui situé entre les royaumes agni d'Abengourou et de Bettié[2]. De même, dans le Nord-Est existaient de vastes espaces libres entre le royaume abron et celui des Koulango de Bouna.

Mais la colonisation, la mise en place d'un appareil administratif et d'une réglementation d'inspiration européenne, et surtout l'essor de l'économie marchande, ont bouleversé ces structures anciennes.

b) De nouvelles campagnes

Au plan politique et administratif, la colonisation a introduit des modifications fondamentales que le gouvernement de la Côte d'Ivoire indépendante a poursuivies. Si les institutions monarchiques anciennes perdurent, elles sont dénuées de tout pouvoir autre que moral ou religieux. Le pays est divisé aujourd'hui en départements et sous-préfectures dirigés par des représentants de l'État. Dans les villages de nouvelles autorités sont venues s'ajouter ou se substituer aux anciennes : chefs désignés par l'administration qui représentent le village auprès des autorités. En outre, depuis l'indépendance de multiples organisations ont vu le jour, notamment le Comité de village, unité de base du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Le représentant officiel de cette organisation, le secrétaire, qui jouait un rôle politique déterminant jusqu'à l'avènement du multipartisme en 1990, conserve un poids important. On se trouve donc en présence de plusieurs autorités qui se réclament d'une légitimité différente et dont les pouvoirs se complètent, mais aussi se concurrencent.

La croissance des villes, la multiplication des emplois urbains dans l'administration et le commerce, voire l'industrie, ont amené les populations à prendre des positions différentes vis-à-vis de la ville et de la campagne. La colonisation a apporté l'école. Si les enfants sont partout massivement scolarisés, dans le détail, on constate des attitudes différentes qui ont des conséquences sur la production agricole. Certaines populations (les Abé ou les Bété par exemple) développent des stratégies orientées en priorité vers la recherche d'une réussite en milieu urbain qui passe par la scolarisation. Le succès des enfants dans les études conduit à un métier urbain dont on espère en retour des profits (envois d'argent, cadeaux, etc.). D'autres populations, plus «paysannes», comme les Baoulé, ne font poursuivre des études qu'aux sujets les plus brillants, et conservent aux champs les autres enfants, afin de s'assurer une main-d'œuvre agricole abondante. On se trouve donc en présence de groupes aux objectifs différents et aux capacités d'entreprises agricoles inégales. Et si les Baoulé sont en

1. J. Ph. Colin (1990), p. 22.
2. B. Dian (1985), p. 91.

général considérés comme des agriculteurs entreprenants en Côte d'Ivoire, c'est aussi parce qu'ils incorporent dans leurs stratégies la réussite agricole.

L'évolution foncière relève de facteurs multiples et prend des formes diverses. Les règles ancestrales de l'héritage ont été bouleversées par l'adoption peu de temps après l'indépendance d'un Code Civil, dont l'un des aspects essentiels est l'abolition des systèmes coutumiers de transmission des biens, remplacés par de nouvelles dispositions qui font des enfants les seuls héritiers de leurs parents. Un nouveau code domanial et foncier a été voté en 1963 par l'Assemblée nationale, mais n'a jamais été promulgué. Toutefois, sa vulgarisation, sous la forme du slogan «la terre à celui qui la cultive», a eu de profondes répercussions sur la société ivoirienne[1].

Mais plus que la législation, le développement d'une économie de plantation fondée sur la culture du caféier et du cacaoyer a contribué à l'évolution des règles foncières. Dans le cadre de l'agriculture vivrière, les cultures temporaires occupent le sol quelques mois par an, et la parcelle, au bout de trois à six ans de mise en valeur, est abandonnée et retourne à la communauté. Avec les cultures arbustives, l'occupation de la terre devient durable, voire définitive. En principe, seul l'arbre planté est l'objet de propriété, pas le sol. Mais la plantation et l'entretien continu d'arbustes sur plus de vingt ans amènent un glissement vers l'appropriation foncière. Si bien qu'aujourd'hui plantation et terre plantée sont, dans maintes régions, indissociables et appropriées de fait. Cette évolution va de pair avec une modification des règles d'héritage. Le fils qui travaille avec son père et contribue à l'entretien du verger familial tend à hériter des parcelles du chef de famille. Cette évolution est toutefois plus fréquente dans les sociétés patrilinéaires que dans les autres et ne s'applique pas à la totalité du patrimoine familial. Ainsi, chez les Abé, société patrilinéaire, tous les cas d'héritages de plantations que nous avons pu observer depuis 1973 dans deux localités, Adomonkro et Gboto, se sont faits de père à fils, avec partage entre les descendants[2]. En revanche, l'héritage des biens lignagers (notamment le trésor familial) et la succession à la tête du lignage se font selon le mode ancien : c'est l'aîné de la communauté, souvent un frère, qui succède au défunt. Chez les Baoulé, société à dominante matrilinéaire, la situation est variable selon les lieux et les groupes ; parfois le père cède de son vivant une plantation à son fils ou l'aide à en créer une, mais les neveux utérins continuent d'hériter des biens, y compris des vergers. Il convient de noter enfin que les évolutions sont inégalement marquées selon le degré d'ouverture de la région et l'ancienneté de l'économie marchande. Ainsi dans le nord, les règles de transmission des patrimoines ont été beaucoup moins modifiées que dans le sud du pays.

Par ailleurs, si certaines formes de cessions de parcelles, comme le gage, sont anciennes, actuellement, un véritable marché foncier se développe sous l'effet conjugué de trois facteurs : l'appropriation des plantations, l'essor de l'économie monétaire, la pression foncière, qui s'accentue dans certaines régions à cause de la mise en valeur et de la croissance démographique. Dans un premier temps, ce sont les plantations qui ont fait l'objet de ventes. Aujourd'hui, ce sont les forêts. Ainsi, les premiers étrangers à venir s'installer recevaient gratuitement des parcelles ou moyennant des redevances symboliques. Peu à peu, devant l'accroissement de la demande et des revenus provenant des plantations, les autochtones, en général les aînés des lignages, ont décidé la mise en vente de leurs forêts. Si les transactions ont été plus précoces et, pendant longtemps, plus nombreuses et d'un montant plus élevé dans l'Est, aujourd'hui, le marché est en train de s'unifier avec l'essor des ventes dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Certes les prix restent encore variables, mais ils deviennent de plus en plus considérables : plus de 100 000 F CFA par ha dans la région de Soubré en 1990.

---

1. On se reportera sur ces points à l'ouvrage déjà ancien, mais toujours d'actualité, de A. Ley (1972).
2. Nous avons déjà traité en détail cette question dans notre thèse de troisième cycle (J. L. Chaléard, 1979). Les observations que nous avons faites depuis vont dans le même sens.

L'opposition qui s'accentue entre autochtones et allochtones découle directement de cette question foncière. Depuis le début de la colonisation et surtout depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale on assiste à la venue massive d'immigrants en zone forestière. Pour les autochtones, tous les immigrants sont des «étrangers». Nous les désignerons de préférence par le terme d'«allochtones», littéralement «ceux qui ne sont pas de la terre», qui permet d'englober et de singulariser à la fois les immigrants nationaux (Baoulé ou Sénoufo dans le Sud-Ouest, par exemple) et les non-Ivoiriens (Burkinabè, Maliens ...) qui sont les seuls véritables étrangers[1]. Tous n'ont pas le même rapport à la terre. Pour les allochtones, elle n'est que le support de l'agriculture marchande ; ce n'est ni la terre des ancêtres, située ailleurs pour eux, ni la mère nourricière, comme c'est le cas dans beaucoup de religions autochtones. Ces conceptions différentes sont sources de nombreux malentendus et de conflits fréquents. En même temps, les populations locales cherchent à faire valoir des droits ancestraux, réels ou supposés, afin de maintenir leurs prérogatives foncières, même si elles ont vendu la terre.

Ces évolutions nous conduisent à introduire une autre distinction, qui a trait, celle-ci, au domaine plus strictement social, entre «pays» et «espace ethnique». Le «pays» correspond au territoire autochtone proprement dit. À l'intérieur de ce domaine on rencontre de nombreux allochtones : ainsi, en pays abé, on recense des Baoulé, des Sénoufo, des Malinké, des Burkinabè, des Maliens, etc. ; dans la sous-préfecture de Méadji, les autochtones bakwé sont même très minoritaires. L'espace ethnique, quant à lui, déborde largement le cadre du pays et inclut l'aire peuplée par les migrants : l'espace baoulé, par exemple, s'inscrit bien au-delà des limites du pays situé au centre de la Côte d'Ivoire ; il inclut les zones d'émigration rurale, notamment le Sud-Ouest, et les villes ivoiriennes. Regroupés en associations variables dans leur forme et leur nature, unis dans le cadre de réseaux divers, les migrants conservent la marque de leur origine et restent en relation avec leur village. Ces liens favorisent aussi bien l'investissement de la diaspora dans le milieu de départ que l'insertion des nouveaux venus dans les villes ou les régions pionnières[2]. Ils peuvent aboutir à la production de véritables mythes, comme celui du «double» urbain au village, créé par les habitants de Dobé Mahidio, et dans lequel chaque villageois a une fonction citadine[3].

Enfin, l'économie de plantation, comme l'ont montré J. P. Chauveau et J. P. Dozon (1985), est constitutive d'une société civile ivoirienne qui se définit avant tout comme une société de planteurs. Son développement a rejailli sur l'ensemble du territoire national et ses conséquences débordent largement les régions méridionales dans lesquelles sont cultivées le caféier et le cacaoyer. Le Nord a été touché par le jeu des migrations et la redistribution des revenus. Les villes sont concernées ne serait-ce que par l'essor des activités induites. Cette agriculture arbustive marchande nous semble importante surtout parce qu'elle conduit à valoriser fortement l'image du planteur. Les Ivoiriens sont présentés et se présentent comme un peuple de «planteurs» ou de «paysans», les deux n'étant pas toujours clairement distingués, à l'image du président Houphouët-Boigny, «premier paysan» et «premier planteur» de Côte d'Ivoire. Les références au travail de la terre et aux fruits des plantations comme source de la richesse ivoirienne sont fréquentes. Sans nous attarder sur les causes de ce phénomène, il convient d'en souligner les conséquences. Il a été au service depuis plus de trente ans d'une progression spectaculaire de l'agriculture arbustive, chaque Ivoirien s'affirmant ou

1. Le terme d'«allochtone» nous semble meilleur que celui d'«allogène» employé dans les rapports officiels et par les autorités en Côte d'Ivoire, qui ne met pas l'accent sur l'essentiel (la terre) et dont le contraire, «indigène», n'est en revanche jamais utilisé.
2. À propos des différents types d'associations en ville et de l'investissement des citadins dans les campagnes on peut se reporter à J. M. Gibbal (1974). Pour une étude plus spécifique concernant les ouvriers voir : A. Dubresson (1989 a), pp. 586-601.
3. J. P. Dozon (1983).

manifestant le désir de devenir planteur. Produite d'abord par les élites urbaines s'appuyant sur les médias, cette véritable idéologie «ruraliste» a contribué à souder plus solidement les villes aux campagnes, citadins et paysans appartenant à la même société de planteurs. Elle explique les attitudes des Ivoiriens ayant, de multiples façons, un pied en ville et un pied à la campagne[1].

L'organisation sociale ivoirienne présente ainsi paradoxalement des éléments de diversité et d'unité profonde, fruits d'héritages anciens et de transformations récentes. L'essor de l'économie de plantation a contribué à l'uniformisation des mentalités et des comportements. En même temps, les oppositions entre groupes sociaux se sont accrues, notamment dans le domaine foncier. Enfin, partout, l'évolution sociale et économique tend vers l'individualisation des unités restreintes de production.

c) Les producteurs ruraux : des paysans-planteurs

Il est assez difficile de définir l'exploitation agricole en Côte d'Ivoire, comme dans le reste de l'Afrique de l'ouest[2]. Le concept même a fait l'objet de maintes discussions. G. Ancey (1975) a attiré l'attention sur la multiplication des niveaux de décision dans les sociétés rurales africaine. J. M. Gastellu (1980) a montré que l'unité économique confond plusieurs fonctions souvent dissociées et qui ne se recoupent que partiellement : résidence, production, consommation, accumulation. J. Ph. Colin a souligné qu'en général en Côte d'Ivoire, l'exploitation est définie à partir d'un niveau, les autres fonctions étant considérées comme réductibles à la première[3]. Ainsi, pour la SEDES, «l'Unité Budgétaire peut être définie comme le plus petit groupe de personnes ayant un budget commun ou, tout au moins, dépendant d'un revenu principal commun. En milieu agricole, elle correspond à l'exploitation agricole»[4]. J. Wurtz, en pays baoulé, part des unités de consommation qui «groupent toutes les personnes qui se nourrissent d'une même récolte d'igname»[5]. Les organisateurs du recensement de 1974 ont retenu l'unité foncière : «l'exploitation s'entend de toute terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole et qui, considérée comme une unité technique, est exploitée directement par une personne, le Chef d'exploitation seul ou aidé par les membres de son ménage ou par des manœuvres»[6].

La multiplicité des critères retenus comme celle des définitions doit nous inciter à la prudence et toute définition globale n'est qu'un cadre général susceptible d'interprétations locales. Dans les régions où nous avons enquêté, l'exploitation peut se définir comme une unité de production, constituée sur le plan spatial par des parcelles de cultures permanentes ou temporaires. Elle regroupe le plus souvent ce qu'on appelle un «ménage élargi», c'est-à-dire, autour du chef d'exploitation, sa ou ses épouses, ses enfants et quelquefois ses neveux, voire des frères et sœurs.

Les relations entre les membres de l'exploitation présentent des points communs sur l'ensemble du territoire, même si elles sont régies par des règles propres à chaque société. Partout, on constate une certaine autonomie des différentes composantes de l'unité. Les enfants qui travaillent avec leur père ou leur oncle peuvent cultiver en propre une parcelle dont ils gardent l'intégralité des bénéfices. Les épouses ont en général un budget personnel, qu'elles gèrent comme elles l'entendent. Toutefois, l'essentiel des décisions importantes est toujours pris par le chef d'exploitation : choix des spéculations, localisation des parcelles, affectation des revenus issus des principales

1. J. L. Chaléard, A. Dubresson (1989).
2. Cf. B. Tallet (1989).
3. J. Ph. Colin (1990), p. 30.
4. SEDES (1967), tome 1, p. 11.
5. J. Wurtz (1971), p. 16.
6. Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques rurales et des enquêtes agricoles (1975), p. 36.

cultures commerciales, etc. L'indépendance d'une exploitation par rapport à une autre paraît ainsi beaucoup plus forte que celle des membres de l'unité productive entre eux.

On dissocie souvent dans les travaux géographiques portant sur le monde tropical le paysan attaché à sa terre du planteur tourné vers le profit et peu préoccupé de la préservation des sols. Ces images d'Épinal nous paraissent singulièrement caricaturer la réalité ivoirienne. Les brassages de populations, entre régions ou villes et campagnes, ont en partie homogénéisé les comportements vis-à-vis du sol et du marché et largement diffusé les pratiques propres à l'agriculture commerciale. Inversement, la pression foncière de plus en plus forte attache chaque jour davantage le planteur à son patrimoine, d'autant plus facilement que l'idéologie paysanne développée en Côte d'Ivoire l'y pousse. Cependant, on ne saurait nier les différences qui existent entre les deux types d'agriculteurs, qui correspondent largement à une opposition forêt-savane.

En zone forestière, tout exploitant qui possède une parcelle arbustive se déclare planteur. Nous avons par ailleurs eu l'occasion de souligner les difficultés soulevées par ce terme[1]. En Côte d'Ivoire, le planteur est en priorité producteur de café ou de cacao. Mais compte tenu de la diversité des cultures de rente, certains paysans se déclarent planteurs, même s'ils pratiquent des cultures annuelles pour l'exportation (banane, ananas) ou le marché national (fleurs par exemple). En cela, les définitions données habituellement doivent singulièrement être élargies. Deux critères principaux permettent de définir le planteur : la pérennité de l'exploitation, qui conduit à celle de la tenure, et la commercialisation d'une partie prépondérante de la récolte. Ainsi, les petits cultivateurs d'ananas ou de banane sont des planteurs. Pour autant, toute spéculation commerciale n'est pas culture de plantation : le producteur d'igname en pays lobi par exemple, n'est pas un planteur, même si, par extension du terme, on parle parfois de «plantation» d'igname ou de manioc.

Paysans et planteurs sont tous des exploitants à l'exclusion des métayers qui cultivent des plantations ou d'autres parcelles pour le compte d'un propriétaire et sont payés par lui au prorata de la récolte. Leur tenure est toujours précaire et s'ils ont en propre une parcelle de cultures vivrières, c'est sur une terre prêtée par leur patron. Qu'ils quittent leur employeur et ils perdent le champ. Leur statut n'est donc pas celui d'un exploitant indépendant, mais d'un manœuvre qui reçoit l'usufruit temporaire d'un lopin de terre à titre d'avantage en nature. Toutefois, ainsi que l'a constaté J. Ph. Colin[2], il arrive que des manœuvres louent voire possèdent des parcelles sur lesquelles ils pratiquent des cultures commerciales (ananas, légumes, fleurs, etc.). Dans ce cas, l'autonomie du cultivateur est effective, soulignant la diversité des situations.

Les services du ministère de l'Agriculture fournissent des données d'ensemble sur la taille des exploitations en Côte d'Ivoire pour l'année 1984. Elles résultent d'enquêtes par sondage et doivent être prises comme des ordres de grandeur. Les données plus fiables issues du recensement national de l'agriculture (RNA 1974) sont trop anciennes pour nous permettre d'analyser la réalité actuelle. Des estimations récentes existent, mais, établies à partir de projections, elles sont beaucoup trop aléatoires pour être utilisables.

En 1984, les 682 000 exploitations de Côte d'Ivoire couvrent chacune en moyenne 5,11 ha[3]. On constate quelques différences régionales. Les moyennes départementales vont de 1,76 ha/expl. (Mankono) à 9,65 ha/expl.(Abengourou). Dans l'ensemble, les exploitations sont plus grandes en zone forestière, les moyennes départementales dépassant en général 6 ha, et plus petites en savane, où elles oscillent entre 2 et 5 ha. S'il existe de très grandes exploitations villageoises ou modernes, ivoiriennes ou

1. Cf. J. L. Chaléard (1979), pp. 122-123.
2. J. Ph. Colin (1990), p. 31.
3. Ces données restent très approximatives, puisque la moyenne fournie par la direction des Statistiques agricoles du ministère de l'Agriculture pour 1984 varie de 4,77 ha/expl. (annuaire 1984) à 5,11 ha/expl. (annuaire 1986).

étrangères[1], voire de vastes blocs agro-industriels de plusieurs milliers d'hectares, on se trouve essentiellement en présence d'une masse de petites exploitations agricoles. La différence est grande avec les pays d'Amérique Latine où domine un système latifundiaire et où se pose une véritable question agraire.

Ces observations nous renvoient aux conditions d'accès à la terre, aisées pour tout chef d'exploitation à l'intérieur de son lignage, et aux conditions de la production. Le travail est pour l'essentiel manuel et familial. On retrouve sensiblement partout les mêmes outils : la hache pour abattre les arbres ; la machette qui sert à débroussailler, couper les bois ou les branches ; différentes sortes de houes pour préparer le sol, faire les buttes ou sarcler ; la palette des riziculteurs s'enrichit du couteau pour couper le paddy ... L'étendue de l'exploitation dépend du choix de cultures qui requièrent des soins inégaux, et surtout de la capacité du chef d'exploitation à mobiliser une main-d'œuvre nombreuse. Le rôle des structures anciennes paraît ici important. En même temps, il s'applique à des aspects éminemment nouveaux : évolution vers l'appropriation foncière, développement de l'agriculture marchande, etc. Ces traits mettent en lumière la capacité d'adaptation des paysanneries, mais à l'intérieur de cadres qui leurs sont propres et sans rupture brutale avec le passé.

Conclusion

Au total, le dynamisme de l'agriculture ivoirienne ne saurait être compris sans faire référence à un certain nombre de traits qui caractérisent la population et la société : forte mobilité, accueil de travailleurs étrangers en grand nombre, souplesse des structures d'encadrement, évolution vers l'autonomie d'unités de production restreintes et vers l'appropriation foncière dans un univers villageois où transparaissent des héritages anciens. Les innombrables relations que tissent ruraux et urbains, dans le cadre de migrations complexes et de liens fondés sur la parenté ou l'origine géographique commune, constituent un atout essentiel à la multiplication des échanges entre villes et campagnes et plus particulièrement de denrées alimentaires.

C'est dans ce contexte que peuvent jouer pleinement les chances de la Côte d'Ivoire par rapport à ses voisins : un climat globalement favorable ; des densités qui évitent les inconvénients de la surpopulation, source de misère, et du sous peuplement, frein à la mise en valeur.

1. Nous avons développé par ailleurs ces questions et étudié le cas des exploitations modernes : J. L. Chaléard (1984). Sur les grands planteurs villageois voir notre thèse (J. L. Chaléard, 1979), pp. 211-216, Y. S. Affou (1979) et J. M. Gastellu (1989).

CHAPITRE III

LA MISE EN PLACE D'UNE AGRICULTURE VIVRIÈRE MARCHANDE

Pour être un fait récent, la question du ravitaillement des villes n'en est pas moins marquée par des traits qui résultent d'évolutions issues d'un passé ancien. Le fond cultural est composé aujourd'hui de plantes adoptées depuis de nombreuses générations par les populations ivoiriennes. La pratique de l'échange vivrier est attestée bien avant le début du siècle. La colonisation, par la rupture avec l'organisation politique et économique antérieure, les débuts de l'urbanisation dans ses formes actuelles et l'orientation vers une agriculture d'exportation, marque un tournant. Avec l'indépendance, en même temps que le mouvement d'urbanisation s'accélère, est instaurée une politique de développement national différente de celle pratiquée par les colonisateurs. Rendre compte de la situation actuelle implique donc que soient précisées les étapes et les conditions de la mise en place des cultures vivrières et de leurs rapports aux marchés urbains.

Les travaux des historiens fournissent aujourd'hui des renseignements sur maints aspects de l'évolution agricole de la Côte d'Ivoire et sur la situation vivrière de certaines régions à différentes époques. J. P. Chauveau, J. P. Dozon et J. Richard ont pu préciser plusieurs points concernant l'histoire des productions alimentaires[1]. Mais l'approfondissement des relations entre l'agriculture vivrière et l'urbanisation supposait un autre éclairage et impliquait un recours aux sources écrites comme à la tradition orale[2]. Limité à nos cinq régions d'étude pour des raisons matérielles évidentes, ce travail nous a aidé à préciser l'évolution des rapports entre les productions vivrières et les marchés urbains.

1. L'héritage précolonial : autosubsistance et échanges vivriers

L'époque précoloniale est celle qui est la plus mal connue. Les données précises font défaut et beaucoup d'affirmations ont été établies à partir d'un présent considéré comme intangible. Le manque de textes (ou leurs opinions contradictoires) et l'imprécision des données de la tradition orale beaucoup plus détaillées sur les généalogies que sur les activités agricoles doivent nous inciter à la prudence dans la

1. Cf. J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981) et J. P. Chauveau (1985).

2. Pour éclairer notre propos, nous nous sommes servi des travaux des historiens que nous avons complétés par des recherches personnelles dans nos cinq régions d'étude : les départements d'Agboville, de Soubré et de Bouaké, le pays mahou, le nord-est lobi-koulango. Nous avons recueilli sur place des données de la tradition orale et nous avons consulté les Archives Nationales de Côte d'Ivoire à Abidjan (ANCI), les Archives du Sénégal à Paris (ANRS), ainsi que les témoignages écrits et les travaux anciens abordant notre sujet, notamment les articles parus dans des revues de géographie depuis 1880. L'inventaire et le traitement des sources de l'histoire ivoirienne ont fait l'objet d'exposés critiques, qui nous dispensent de revenir dessus. Voir à ce propos : C. H. Perrot (1981) et E. Terray (1984), pp. XVII-XXIX, pour l'histoire précoloniale ; H. Yayat d'Alépé (1979), annexes, P. Kipré (1985), pp. 19-26, et A. Tirefort (1979) pour la période coloniale ; J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981) pour les questions plus spécifiquement vivrières.

reconstitution et l'interprétation des faits. Toutefois, les travaux historiques comme les données disponibles sont suffisamment nombreux aujourd'hui pour nous permettre de dresser un tableau d'ensemble à la veille de la colonisation. Trois points méritent de retenir notre attention : la place de l'agriculture vivrière dans les activités précoloniales, l'éventail des plantes cultivées, les formes de commercialisation existantes.

a) L'agriculture vivrière dans l'univers économique précolonial

L'économie précoloniale est souvent qualifiée de «traditionnelle», terme qui masque certains de ses aspects les plus dynamiques. Elle se caractérise par plusieurs éléments qui marquent également la production vivrière. Il s'agit d'abord d'une économie précapitaliste dont la finalité est essentiellement la satisfaction des besoins du groupe, ce qui n'exclut pas des échanges internes et des relations commerciales avec les collectivités extérieures. En outre, l'évolution économique dans l'ensemble est lente, les adaptations techniques, les améliorations, les emprunts n'étant introduits et assimilés que progressivement, sur une longue période. Pour autant, les activités sont relativement variées et l'agriculture vivrière ne peut être comprise sans référence à l'ensemble des occupations qui règlent la vie et l'organisation de la communauté. Celles-ci peuvent être regroupés en trois catégories : chasse-cueillette, production agricole, transformation.

La chasse est une des activités les plus importantes, qu'elle ait une fonction sociale prépondérante comme à l'ouest, notamment chez les Bété et les Gban, ou plus limitée, comme chez les Abron[1]. La pêche sans avoir le même poids est partout répandue. La cueillette fournit à toutes les populations une grande partie des besoins, notamment en forêt où les densités de population sont faibles et où les habitants recueillent fruits, champignons, plantes alimentaires (ignames sauvages entre autres). Enfin, il convient de faire une place à part à la recherche de l'or, métal qui joue un rôle majeur dans les sociétés akan, et dont l'extraction est à l'origine d'une division sociale du travail et de distinctions régionales, notamment en pays baoulé[2].

Les activités agricoles sont, elles-mêmes, multiformes, et la production vivrière n'en constitue qu'un élément. L'élevage, très répandu dans le Nord, semble avoir été beaucoup plus important qu'aujourd'hui en forêt[3]. Les gros animaux comme les bovins sont limités aux régions septentrionales à cause des maladies parasitaires. Mais le petit élevage (chèvres, volailles...) est partout présent. À mi-chemin de l'agriculture et de la cueillette, les populations sélectionnent des arbres utiles comme le colatier et le palmier en forêt, ou le karité et le néré dans le Nord, récoltant la production pour la consommation sur place ou la vente. Enfin, des cultures dont l'objet est la transformation ou la vente sont développées : tabac et surtout coton, dont la production répandue en savane existe également en zone forestière. Ces spéculations sont conduites seules ou associées aux cultures vivrières.

Les activités de type artisanal ont une grande importance : travail des produits de l'agriculture comme le coton pour le tissage de vêtements, de couvertures, etc. ; travail des végétaux comme le bois qui fournit des objets utilitaires (mortiers, pilons) ou rituels (tam-tam, masques), comme les lianes, matières premières de la vannerie ; travail des métaux qui permet de fabriquer des outils et des armes ; poterie enfin. Ces activités sont inégalement répandues. Dans les sociétés égalitaires, elles sont le fait d'agriculteurs-artisans. Dans les autres, elles sont l'apanage de castes spécialisées, comme chez les

1. Cf. J. P. Dozon (1985), pp. 151-167, sur les Bété, J. P. Chauveau et J. Richard (1975), pp. 4-6, pour les Gban, J. Ibo et K. Sié (1990), pp. 47-49, pour les Abron.
2. Sur l'importance de l'or : J. P. Chauveau (1979 a) ; sur une vue d'ensemble dans le contexte baoulé et ivoirien : J. P. Chauveau (1979 b), p. 47.
3. Les récits des premières expéditions dans le pays, les rapports des chefs de postes comme le bilan des destructions ou des réquisitions lors de la conquête coloniale en témoignent (voir ANCI, série 1 EE).

Malinké[1], et certaines régions sont connues pour leurs productions telle la région de Touba, où le fer est travaillé pour la fabrication des *sompe*, barres de métal servant de monnaie d'échange[2].

L'importance de l'agriculture vivrière dans l'ensemble de ces activités varie selon les lieux, les populations et les sexes. Dans la plupart des sociétés, la chasse, activité noble par excellence, est réservée aux hommes. La pêche et l'artisanat sont pratiqués par les deux sexes. L'agriculture vivrière est largement le fait des femmes. Mais trois observations viennent nuancer cette affirmation : d'abord, les captifs, présents dans beaucoup de sociétés, s'occupent également de la production des vivres, ainsi que les cadets, garçons ou filles ; en outre, un certain nombre de travaux sont réservés aux hommes, comme le défrichage des champs ou le buttage des ignames ; enfin, la division sexuelle des tâches laisse une large place aux interventions des uns dans le domaine des autres, les hommes pouvant, par exemple, participer aux sarclages, tâche en principe réservée aux femmes[3]. Dans tous les cas, l'organisation du travail est telle que les activités se succèdent dans l'emploi du temps de chacun et laissent souvent une large place pour d'autres occupations, particulièrement celles à caractère strictement social.

La place de l'agriculture est également fort variable selon les groupes et les régions. Schématiquement, on peut distinguer trois cas, les situations intermédiaires étant nombreuses. Chez beaucoup de peuples de la forêt, où les formes de cueillette l'emportent, l'agriculture tient une place secondaire : chez les Bakwé, les hommes, dont les activités dominantes sont la chasse et la pêche, ne consacrent guère plus de 15 jours par an aux travaux des champs[4]. À l'inverse, dans certaines régions, comme le nord du pays baoulé, on se trouve en présence de véritables paysans où l'agriculture est l'occupation productive essentielle[5]. Enfin, quelques populations sont déjà orientées vers des activités d'un autre type : c'est le cas des Dioula, avant tout commerçants, et des Kroumen, tournés vers les activités maritimes[6]. Localement, des groupes aux spécialisations différentes coexistent. C'est le cas dans le Gyaman, royaume du Nord-Est centré sur Bondoukou, où l'aristocratie guerrière est abron, les commerçants sont dioula et les paysans koulango[7]. On le voit, on est loin d'un monde homogène, et les formes que peut prendre l'agriculture sont diverses.

b) L'éventail des produits vivriers

L'agriculture vivrière ancienne est fondamentalement une polyculture. Toutes les populations cultivent différentes plantes, associées sur la même parcelle ou qui se succèdent dans le cadre de rotations variées. C'est le moyen de répondre aux besoins du groupe familial, de lutter contre les aléas climatiques et d'étaler les travaux dans le temps. Les cultures principales, base de l'alimentation, sont celles que l'on retrouve aujourd'hui, avec des différences selon les populations.

Au vieux fond africain, sont venues s'ajouter parfois depuis fort longtemps de nouvelles plantes. Parmi les cultures d'origine africaine, les tubercules occupent une place de choix, telles certaines variétés d'igname (*Dioscorea alata*) et des céréales comme le fonio (*Digitaria exilis*). La riziculture n'est pas absente : certaines variétés locales (*Oryza glaberrima*) témoignent de son ancienneté. Mais l'Afrique a beaucoup reçu. De l'Asie sont venus le bananier (*Musa paradisiaca*), le taro (*Xanthosoma sagitifolium* et *Cocolasia ssp.*), la canne à sucre et des riz (*Oryza sativa*). D'Amérique,

1. Chez les Malinké, les castes (au sens de groupe social fermé) définissent certains artisans comme les forgerons et les teinturiers, ainsi que les «griots» (cf. *Atlas de Côte d'Ivoire*, 1979, pl. B2a).
2. Monographie sur le cercle de Touba (ANCI, 1 EE).
3. C'est le cas par exemple dans le Centre-Ouest. Cf. J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981), p. 630.
4. A. Schwartz (1993), p. 273.
5. J. P. Chauveau (1979), p. 47.
6. A. Schwartz (1993).
7. L. Tauxier (1921), pp. 131 et suiv. ; E. Terray (1984), tome IV.

les Européens ont apporté le manioc (*Manihot utilissima*), le maïs, l'arachide, la patate, des espèces de haricots, etc. Certaines introductions sont fort anciennes, comme le bananier. Beaucoup de plantes ont été apportées ou diffusées par les Portugais à partir du XVème siècle. Dès 1602, Pieter de Marees dresse un premier bilan de l'apport lusitanien : «Si faut-il néanmoins confesser que les Portugais ont fort amendé ces contrées et quartiers (...) car tout en premier ont-ils amendé le pays en bestial (...). Secondement y ont-ils aussi apporté le maïs ou blé de Turquie pour soulagement du pays, troisièmement, à leur rafraîchissement, les cannes à sucre, les bachovens dites bananes de Congo et fruit ananas qu'ils ont apporté ici de Sao Tomé»[1]. Le manioc aurait été introduit dès 1600 en Côte d'Ivoire[2]. L'arachide est importée d'Amérique en Afrique par les Portugais en 1648[3]. Toutes ces plantes pénètrent plus ou moins rapidement dans l'intérieur. Au XIXème siècle, les adaptations ou les emprunts continuent, les espèces et les variétés étrangères prenant même parfois la place des autochtones. L'exemple du riz mérite d'être évoqué. Les variétés africaines dérivent d'une espèce sauvage (*Oryza breviligulata*). Elles ont leur berceau en Afrique occidentale. Les riz asiatiques auraient été importés par la Sierra Leone et le Libéria[4]. À la fin du XIXème siècle, ces derniers sont en progression dans de nombreux secteurs de l'Afrique occidentale et sans doute de la Côte d'Ivoire.

Ces évolutions traduisent la capacité d'adaptation des paysanneries africaines. Elles remettent en cause l'image de sociétés figées qui s'en seraient tenues à un fond cultural inchangé. Par ailleurs, si certaines plantes d'origine étrangère sont d'importation récente, beaucoup tiennent une place essentielle dans les systèmes de cultures depuis plusieurs siècles, si bien qu'il est arbitraire de faire une distinction entre les cultures «traditionnelles» et les autres.

Selon les régions, les dominantes varient. De nombreux auteurs ont souligné que la Côte d'Ivoire est au carrefour de «civilisations» dominées chacune par une ou deux grandes productions : les mil et sorgho au nord, le riz à l'ouest, l'igname à l'est[5], correspondant à la coupure de part et d'autre du Bandama entre sociétés à État à l'est et sociétés acéphales à l'ouest. En fonction du milieu naturel, on passerait du sud au nord, d'un système banane-igname à igname-maïs, puis mil-igname à l'est, et à l'ouest, d'un système riz-manioc à riz-millets.

Sans nier une certaine prépondérance du riz à l'ouest et de l'igname à l'est, il convient de remettre en cause le caractère unilatéral et systématique de ces affirmations. P. Gourou a souligné à propos du riz que les rapports entre plantes et civilisations sont complexes et que des peuples aux «encadrements» très différents peuvent cultiver les mêmes espèces[6]. A. Sawadogo d'abord, J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard ensuite, ont montré combien la coupure du Bandama est arbitraire et réductrice[7].

Il convient de rappeler d'abord que, partout, les spéculations sont extrêmement variées, si bien que la plupart des aires culturales se chevauchent et s'interpénètrent et que chaque plante n'est qu'un élément dans un système complexe. Dans la région de Touba, outre le riz et l'arachide, principales cultures, «les indigènes cultivent sans exception le maïs, le fonio, le gros et le petit mil, le manioc, les patates et l'igname»[8]. Dans le Sud-Est, les Abé cultivent principalement la banane plantain, mais aussi divers tubercules ou racines (igname, manioc, taro), sans doute des céréales, et de nombreux

1. P. de Marees (1605), cité par E. Terray (1984), p. 224.
2. M. Arraudeau (1980), pp. 1-2.
3. R. Schnell (1958), p. 141.
4. J. Miège (1954), p. 48.
5. Cette idée que l'on trouve chez R. Portères (1950 a) est développée par J. Miège (1954) et reprise par différents auteurs importants comme R. Schnell (1957). En revanche, on ne la retrouve pas chez H. Baumann et D. Westermann (1957), contrairement à ce qui a parfois été écrit.
6. P. Gourou (1984), p. 8 (entre autres).
7. A. Sawadogo (1977), p. 30 ; J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981).
8. Monographie du cercle de Touba (ANCI, série 1 EE).

condiments et petits légumes : gombo, piment, tomate, aubergines, feuilles à sauce... ainsi que des fruits : oranges, papayes (*Carica papaya*), ananas. En outre, ni l'igname ni le riz ne paraissent spécifiques d'un vaste domaine oriental ou occidental.

À l'est, l'igname est la production valorisée chez les Akan où elle fait l'objet de cérémonies régulières et importantes. Pour autant, il ne s'agit pas systématiquement de la culture principale. La banane plantain joue un rôle primordial chez les Agni et les Abron[1], de même que chez les Abé, populations «acéphales» d'origine akan. Le riz est cultivé par certaines populations comme les Essouma[2].

Au centre, en pays baoulé, l'igname est une culture dominante aux côtés d'autres spéculations. Dans la partie nord, notamment dans le Oualebo[3], les principales plantes alimentaires sont l'igname, le riz (*O. glaberrima*), le maïs et même le sorgho, au sein de systèmes diversifiés. Le riz perd de l'importance à l'est au profit du maïs, tandis qu'au sud, la part de la banane plantain et celle du manioc augmentent[4].

Dans l'Ouest, si le riz sert de base à l'alimentation de nombreuses populations, il ne paraît pas avoir l'ubiquité et l'importance qu'on lui attribue parfois. Sa culture est attestée dans certains secteurs depuis fort longtemps, notamment entre les fleuves San Pedro et Sassandra où elle est signalée par les premiers navigateurs portugais[5]. Au XIX^{ème} siècle, c'est l'aliment principal dans l'ouest montagneux, en pays dan et guéré entre autres[6], ainsi que sur le littoral de Grand-Lahou à la frontière du Libéria[7]. Comme partout, il est associé à d'autres productions. Ainsi, dans le Bas-Cavally, avant l'arrivée des Européens, les populations «cultivaient du riz, un peu de maïs, du manioc surtout, des patates, de petits haricots, une sorte de citrouille, des piments ; comme fruits : les ananas de brousse, des mangues, les bananes surtout et les papayes ; puis un peu de canne à sucre, quelques kolatiers, caféiers, cacaoyers et cocotiers»[8]. Toutefois, au contact des savanes, le riz est concurrencé par l'igname, voire le manioc et les patates[9]. En outre, il n'est pas partout cultivé. Il est très peu répandu entre Bandama et Sassandra, en pays Dida, Gban, Bété et Gouro du sud[10]. Dans la région de Gagnoa les principales productions sont la banane plantain et le maïs, devant le taro et le haricot, cultures socialement valorisées, alors que la culture du riz est limitée aux groupes situés à l'ouest, au nord-ouest et au sud[11]. D'une façon générale, les variations sont importantes à l'intérieur d'un même groupe : les Gouro du nord associent à l'igname et au riz dominants, banane plantain, manioc, maïs ; les Gouro du centre cultivent en priorité riz et banane et secondairement taro, igname, manioc et maïs ; chez les Gouro du sud, la banane et le taro l'emportent, devant le manioc, le maïs, l'igname et le riz[12].

En zone de savane, les cultures sont sensiblement différentes. La banane plantain disparaît. Le mil et le sorgho prennent de l'importance. À l'ouest, le riz est la culture dominante dans la plus grande partie du pays malinké : ainsi, d'après Ch. Van Cassel,

---

1. Sur les Agni: B. Kindo (1978) ; sur les Abron : E. Terray (1984), J. Ibo, K. Sié (1990).
2. G. Rougerie (1957), p. 83.
3. Les Oualebo sont localisés dans le centre-nord de l'actuel pays baoulé.
4. J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981), p. 637.
5. Par le navigateur portugais Duarte Pacheco Pereira dans *Esmeraldo de situ orbis* (v.1506-1508), cité par A. Schwartz (1993), pp. 130-131.
6. Sur les cultures anciennes en pays guéré : A. Schwartz (1971), pp. 194-195
7. Côte d'Ivoire : rapport d'une tournée dans les cercles et districts du Bas-Sassandra, Soubré, Grand Lahou, Tiassalé du 21 février au 15 mars 1909 (ANSOM, AOF, R 8-3) et Cercle du Bas-Sassandra : 10 août 1917 (ANCI, 1 RR 15).
8. Cercle du Bas-Cavally, juillet 1917 (ANCI, 1 RR 15).
9. M. Zimmerman (1899), p. 257.
10. D'après J. P. Chauveau (1985), p. 291. Le diagnostic, établit à partir «des traditions orales» et des «observations des premiers colonisateurs» est peut être à nuancer. Les ventes de riz sur la côte sont maintes fois attestées, et ce, depuis longtemps ; les sources écrites sont parfois contradictoires : ainsi, en 1932, un rapport signale que dans le cercle du Bas-Sassandra «le riz n'est pas encore dans le pays un aliment essentiel» (ANCI, 1 EE 3-3323), alors que des documents d'archives antérieurs (ANCI 1 RR 69, ANCI 1 RR 15, etc.) notent l'importance de cette céréale dans la même région. Sans doute vaut-il mieux conclure à l'inégale diffusion de la riziculture.
11. J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981), p. 627.
12. C. Meillassoux (1964), pp. 105-119 , et J. P. Chauveau (1985), p. 295.

en Haute Côte d'Ivoire occidentale, le riz «fournit la nourriture la plus répandue», mais selon le même auteur d'autres productions sont importantes : «le manioc est abondant, le maïs, la canne à sucre, le mil sont bien représentés»[1]. D'après les descriptions de Binger, dans son voyage de Kong au pays mossi, les millets et l'igname paraissent être les principales cultures du centre-nord et du nord-est de l'actuelle Côte d'Ivoire[2]. Localement, on cultive également du riz comme dans le Djimini[3]. Dans l'ensemble, les variations sont fortes, particulièrement au contact forêt-savane. Ainsi, dans le Gyaman, la banane plantain et le taro dominent au sud, les céréales (maïs, mil et sorgho) au nord et l'igname au centre. Les facteurs de différenciation tiennent ici aux conditions naturelles et aux goûts des différentes ethnies : le Gyaman est à cheval sur des régions de savane et de forêt et composé de populations abron, dioula et koulango[4].

Au total, trois traits principaux se dégagent de cette répartition géographique des spéculations vivrières : d'abord l'extrême diversité des cultures ; ensuite, la prépondérance du riz à l'ouest et de l'igname à l'est sans que puissent être définies des aires d'exclusion ou de vastes espaces de productions homogènes, tant les variations sont grandes d'un groupe à l'autre voire, comme dans l'ouest forestier, d'un village à l'autre ; enfin, le caractère évolutif des systèmes de culture, le riz semblant en progression au XIX^{ème} siècle dans l'ouest.

Les facteurs de localisations sont multiples. Le gradient nord-sud est fort, soulignant le rôle des conditions naturelles. Des sociétés très différentes adoptent les mêmes espèces, tels les Bakwé et les Malinké, qui cultivent le riz, ou les Baoulé du nord-ouest, soumis à un système politique fort, et les Gouro du nord, patrilinéaires et segmentaires, qui associent igname et riz. Cela ne signifie pas que les faits de société n'aient aucune place. Beaucoup de populations valorisent des produits spécifiques, ce qui justifie leur culture hors de leur domaine de prédilection (ignames précoces dans le Sud-Est produites pour la fête de l'igname). L'émiettement social des populations dans l'Ouest forestier favorise les variations de systèmes de culture sur des espaces peu étendus. L'ouverture aux influences extérieures tient également une place notable, ainsi que la proximité des foyers de diffusion des plantes. Enfin, on ne saurait comprendre la géographie précoloniale des productions alimentaires sans références à l'insertion de ces cultures dans les grands courants d'échanges qui affectent cette partie de l'ouest africain.

c) La production vivrière dans les échanges précoloniaux

On associe en général l'agriculture précoloniale à une économie d'autosubsistance. L'examen de la situation ivoirienne montre à quel point cette affirmation est schématique. Certes, avant l'arrivée des Français, l'agriculture sert à nourrir en priorité les producteurs et leurs dépendants. Les rapports des premiers chefs de postes et commandants de cercles soulignent l'importance de l'autoconsommation. Les nombreuses études effectuées en Côte d'Ivoire permettraient de multiplier les exemples de sociétés ou de régions où l'emporte le secteur d'autosubsistance : Guéré, Gouro du sud, Abé, etc.[5] Mais à la veille de la colonisation de multiples courants d'échanges existent. Sont-ils importants? Au début de ce siècle, un administrateur «estime» que la moitié de la production de riz des Gouro du nord est exportée vers le pays malinké voisin[6]. Si ce témoignage isolé n'autorise aucune généralisation quantitative, on ne peut exclure des cas de commercialisation relativement forte. L'agriculture vivrière ne fait

1. Ch. Van Cassel (1903), p. 151.
2. Binger (1892), tome I, pp. 335-336.
3. Ibid. p. 214.
4. E. Terray (1984), p. 1347.
5. C. Meillassoux (1964) souligne le caractère «d'autosubsistance» de l'agriculture vivrière dans la majeure partie du pays gouro, de même A. Schwartz pour les Guéré (1969) et les Krou (1993).
6. Cité par J. P. Chauveau (1985), p. 294.

pas l'objet, sauf exception, de commerce à grande distance[1]. Mais elle s'inscrit de façon indirecte dans les principaux circuits qui affectent l'Afrique occidentale au XIXème siècle (figure 11).

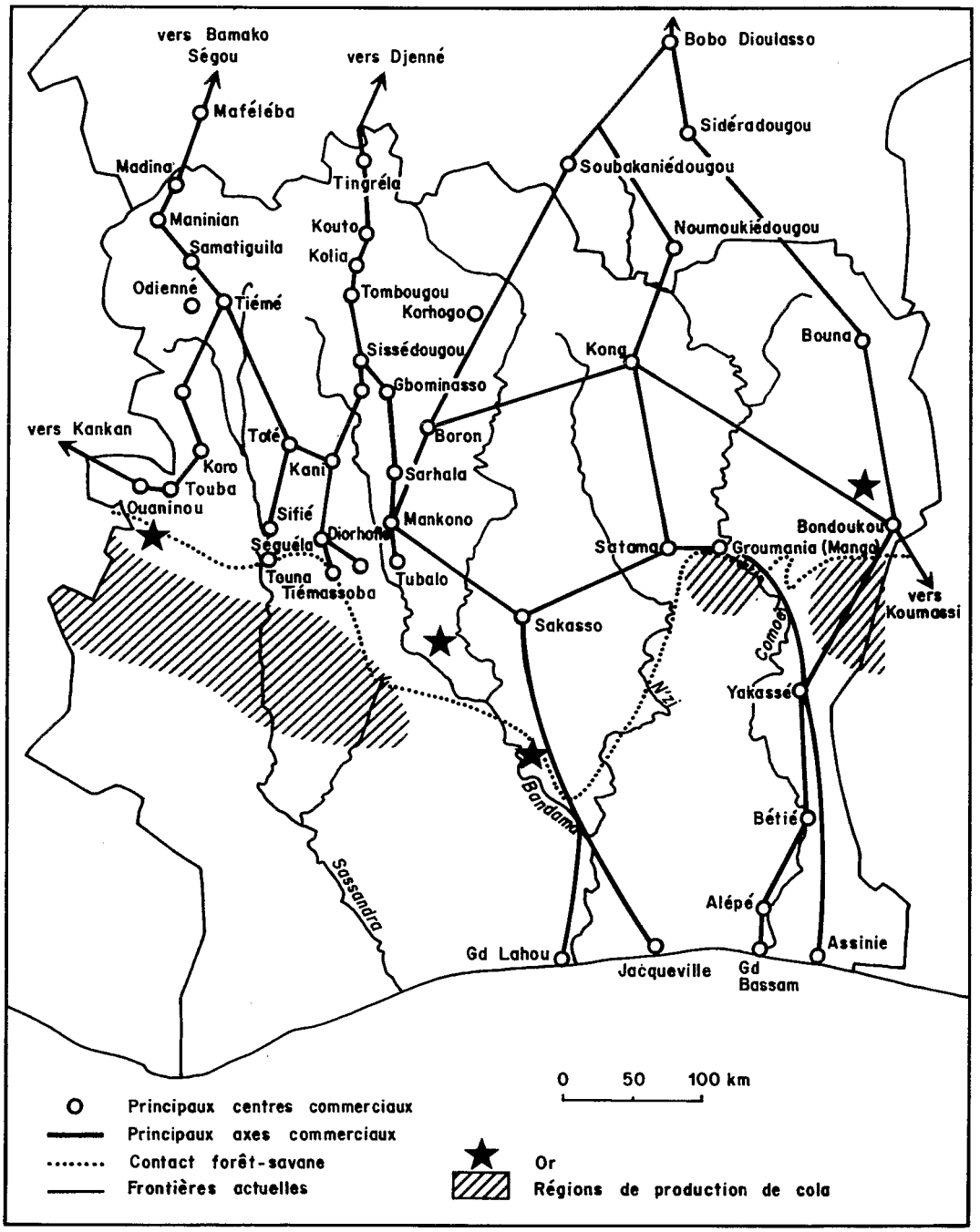
Le grand courant qui unit les régions forestières productrices de cola aux régions sahélo-soudaniennes qui fournissent en échange sel, bovins et tissus, a donné naissance à toute une série de marchés-étapes, espacés d'une soixantaine de kilomètres (c'est-à-dire deux à trois jours de marche) le long des principales voies de ce commerce. Cinq axes principaux, nord-sud, relient Djenné par Ségou ou Bobo-Dioulasso aux régions forestières, auxquels s'ajoutent quelques voies secondaires[2]. Les marchés-étapes sont des agglomérations en général de 500 à 1 500 habitants[3]. Ce sont des haltes pour les marchands qui voyagent du Sahel à la forêt, plus fréquemment des lieux d'échanges entre commerçants qui, les uns viennent du nord, les autres du sud, et qui ne font qu'une partie du parcours[4]. La population y vit principalement du commerce. La description que R. Caillé donne d'une de ces localités, Samatiguila, précise l'importance de l'agglomération et la nature des activités : «Sambatikila est un grand village entouré d'un double mur... Ce lieu est aussi grand que Kankan mais pas aussi peuplé... Les habitants se bornent entièrement au commerce». Quelques agglomérations, comme Odienné, qui ajoute à ces activités des fonctions de commandement politique, sont déjà des petites villes. La présence d'une population permanente non agricole, de nombreux marchands et de colporteurs itinérants, entraîne l'essor d'un commerce vivrier actif pratiqué par des paysans libres et occasionnellement par les captifs des grandes familles citadines qui vendent les surplus.

À la périphérie septentrionale de la forêt se développent des marchés de courtage, points d'aboutissement des pistes caravanières, les Dioula ne pénétrant pas au sud, dans les zones productrices de cola. Ce sont les populations du contact forêt-savane qui servent de relais entre les producteurs et les marchands : Dan et Gouro à l'ouest, Anno et gens de Bondoukou à l'est. Dans ces zones, intermédiaires et lieux de commerce sont extrêmement nombreux. Par exemple, en pays gouro, ce sont deux zones de marchés qu'il convient de distinguer. Un premier réseau malinké jalonne la bordure nord du contact forêt-savane. Dans ces marchés, les caravanes soudaniennes, qui attendent leur chargement, constituent une clientèle appréciable pour les produits vivriers durant leur séjour. Les plus grands centres, comme Séguéla ou Mankono, constituent même des foyers de consommation très importants. Immédiatement au sud est située la ligne de marchés gouro, où les courtiers viennent s'approvisionner en cola. Au-delà, ce sont les femmes gouro qui vont chercher la cola[5] dans les zones de production. La permanence de ces lieux d'échange suscités par un produit saisonnier, la cola, ne s'explique que parce qu'ils sont entretenus par le commerce induit, dans lequel les denrées vivrières ont une part importante. Les Malinké achètent de grandes quantités de riz, d'igname, de banane plantain et de condiments variés sur les marchés gouro soit pour leur propre consommation soit pour les revendre sur les lieux de courtage situés plus au nord[6].

Dans le nord et le nord-est de l'actuelle Côte d'Ivoire, en liaison avec ce négoce et s'appuyant sur des États relativement forts, se sont développées des villes importantes,

---

1. Binger (1892), p. 316, cite par exemple, le piment rouge, qui est un des produits du commerce entre Kong et Djenné.
2. Cf. Y. Person (1968), pp. 109-111 ; *Atlas Jeune Afrique (1983)*, p. 24 ; P. Kipré (1985), pp. 53-55 ; J. C. Arnaud (1987), pp. 586-588.
3. Ces évaluations sont celles que l'on peut faire à partir des chiffres fournis par R. Caillé (1830) et Binger (1892).
4. On peut citer à ce propos l'exemple de Tingréla, connu grâce au témoignage de R. Caillé (1830), pp. 87-88 : «Tous les jours un grand concours de monde afflue au marché et il s'y rend de nombreuses caravanes du sud et de Ségo, Yamina, Kagaye ; elles apportent du sel qu'elles échangent contre des noix de colats et des toiles du pays. Tangrera est une sorte d'entrepôt de ces marchandises : les marchands venant tout à fait du sud, qui ne veulent pas aller jusque sur les bords du Dhioliba, font le commerce dans cette ville».
5. Conformément à l'usage dominant en Côte d'Ivoire, nous emploierons le féminin pour «cola», en dépit de l'avis contraire de Y. Person (1968).
6. J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981), p. 636 ; C. Meillassoux (1964), pp. 277-283.



Sources : D'après Binger (1892), Y. Person (1967), J. Richard (1972), *Atlas Jeune Afrique* (1983), J.C. Arnaud (1987).

Fig. 11 - Les axes du commerce précolonial

véritables carrefours commerciaux. Kong, selon Binger, atteint 15 000 habitants à la fin du XIXème siècle. Les estimations de M. Monnier vont de 3 000 à 8 000 habitants pour Bondoukou. Bouna aurait entre 6 000 et 10 000 habitants[1]. Dans ces localités, une grande partie de la population vit d'activités non agricoles : politiques, religieuses (ce sont des cités musulmanes), artisanales, et surtout commerciales. Aux citadins résidants, s'ajoutent les marchands et colporteurs de passage, qui séjournent dans la ville le temps de leurs affaires, et dont le nombre est élevé (selon Binger, 4 000 à 5 000 personnes viennent à Bondoukou, le jour de grand marché). Ces agglomérations urbaines sont ravitaillées de deux manières : d'abord par des hameaux de captifs, propriété des négociants installés en ville et qui produisent des subsistances dont une partie est consommée par la maisonnée de leur maître et l'autre vendue aux marchands de passage et à leurs porteurs ; ensuite, par les paysans libres des localités avoisinantes qui écoulent leurs vivres sur le marché. D'après le récit des voyageurs, on se trouve, autour des villes, en présence d'une véritable production commerciale[2]. Quelquefois le ravitaillement provient de loin : Binger signale que la banane vendue à Kong est originaire de régions situées au sud, distantes de 2 à 8 jours de marche[3]; des vivres viennent du royaume de Nassian au-delà de la Comoé[4].

Dans le nord et le nord-ouest du pays baoulé, ce sont les marchés de captifs qui suscitent un négoce vivrier. Les guerres de Samori font atteindre à ce trafic des proportions importantes, tant par le nombre de prisonniers que l'Almami peut échanger que par l'ampleur de ses besoins en vivres pour ses armées. Les ventes portent sur de nombreux produits, parmi lesquels l'igname et le manioc tiennent une grande place.

Dans les zones plus méridionales, les échanges sont moins développés, sauf le long de quelques voies privilégiées qui unissent le nord à la côte : à l'ouest, les rives de la Comoé et la route qui passe par Zaranou, fréquentée par des commerçants dioula ou asoko ; en pays baoulé, l'axe central, jalonné d'agglomérations peuplées, comme Tiassalé, qui atteint peut être 5 000 habitants[5]. Mais dans l'ensemble, le commerce n'a pas l'ampleur qu'il connaît dans les régions septentrionales.

En revanche une deuxième grande zone d'échanges existe dans le Sud, le long du littoral et dans l'arrière pays, en relation avec le commerce européen. Depuis le XVème siècle, les populations ravitaillent les équipages des navires, ainsi que les esclaves et les petites colonies de commerçants européens installés sur la côte. Les rivages occidentaux sont fréquentés par des navires qui viennent chercher des esclaves, de l'ivoire, de la malaguette[6] et qui embarquent quantité de vivres : banane, riz, maïs, fruits divers, etc.[7]. Au début du XIXème siècle, la disparition de la traite négrière fait peut être

1. Plusieurs voyageurs européens ont visité ces agglomérations à l'aube de la colonisation. Si tous s'accordent sur l'importance de ces cités, les évaluations numériques de la population divergent sensiblement. Ainsi, Binger (1892), tome 1, p. 298, estime la population de Kong a 10 000 habitants. Moskowitz écrit quelques années plus tard : «Je trouve que le capitaine Binger a exagéré Kong et ses habitants». Lui-même déclare à Marchand que «Bouna est plus important à lui seul que Kong et Bondoukou réunis». Mais sans doute surestime-t-il Bouna qu'il est le seul à avoir visité. M. Monnier évalue la population de Bondoukou à 3-4 000 habitants dans *La France Noire* (1894 b) et à 8 000 habitants dans son article des *Annales de Géographie* (1894 a). D'autres observations font état de chiffres différents : ainsi le major Lang estime la population de Bondoukou à 15 ou 20 000 habitants (d'après P. Kipré, 1985, p. 61). Sur la question des statistiques cf. E. Terray (1984), pp. XXV-XXVI.
2. Freeman cite l'exemple de Gruinsi, village de captifs appartenant à un marchand de Bondoukou : «Nous décidâmes d'y prendre notre petit déjeuner, et de nous y approvisionner en ignames et en volailles pour le restant de la journée. Nous eûmes beaucoup de difficultés à convaincre les indigènes de nous vendre leurs denrées, ils admirent pourtant qu'ils produisaient en vue du marché». Cité par E. Terray (1984), p. 1450.
3. Binger (1892), p. 335.
4. Cf. J. L. Boutillier (1971), pp. 249-250.
5. Cf. P. Kipré (1985), p. 69.
6. La malaguette ou maniguette(*Afromomum melegueta*) est une graine comestible, au goût poivré.
7. Sur la côte ouest, on peut signaler les témoignages du Père G. Loyer (1702) : «ils apportent aux vaisseaux beaucoup de maniguette, de ris, du mil, des volailles...»(A. Schwartz, 1993, p. 141) ; de Dam Joulin (1739-1740), qui rencontre des pirogues «marchands de bananes et de figues-bananes» (A. Schwartz, 1993, p. 147) ; du P. Labarthe, pour qui Saint-André est une place commerciale importante où se vendent non seulement des captifs, mais aussi du riz, du maïs, de la banane (A. Schwartz, 1993, p. 148), etc.

diminuer ces échanges commerciaux, mais le négoce de l'ivoire et d'autres produits se poursuit ; les ventes de riz sont importantes et on peut penser que l'essor de la culture n'est pas sans rapport avec la demande[1]. Dans le Sud-Est, le commerce, qui est également ancien, connaît un vif essor au XIX^{ème} siècle avec l'établissement de comptoirs européens et l'augmentation des échanges de toutes sortes : ivoire, bois et surtout huile de palme dans un sens, pacotille, tissus, armes dans l'autre. Grand-Lahou, les villages alladian avec en particulier Jacqueville, Assinie et les localités du Sanwi (des populations Essouma et Nzima entre autres...) sont les points d'arrivée de pistes de l'intérieur où se rencontrent commerçants européens et courtiers africains[2]. Les uns et les autres sont ravitaillés en vivres frais par les populations lagunaires surtout, le cordon littoral qui longe toute cette côte étant peu propice aux activités agricoles. Le maïs, qui est très développé en Gold Coast, joue sans doute un rôle important ici aussi[3]. Des régions voisines intérieures proviennent également banane et igname.

À côté de ces échanges liés de façon indirecte au grand commerce, existaient des formes plus proprement internes aux sociétés locales. D'abord, à l'intérieur d'une même région, voire d'un même village, les échanges ont toujours existé, effectués souvent sous forme de troc. Ils assurent la régulation de l'équilibre instable entre production et consommation, donnant un exutoire aux éventuels surplus locaux et permettant de combler les déficits passagers liés à une mauvaise récolte ou à un sureffectif momentané de commensaux. Ils fournissent aux agriculteurs les moyens d'acquérir des biens artisanaux fabriqués par des spécialistes. À l'échelle supérieure, les échanges régionaux ont une grande importance également. Une véritable spécialisation s'est opérée dans le Sud-Est entre les populations littorales de pêcheurs et les agriculteurs de l'intérieur[4]. Dans le Sanwi, la diversité des genres de vie et des systèmes de culture (maïs, riz pour les uns, igname et banane pour les autres) stimule les échanges. Au début du XIX^{ème} siècle déjà, les Alladian fournissent sel et poisson aux Adioukrou contre des produits agricoles (banane...) et des biens de prestige (ivoire, captifs)[5]. L'exemple baoulé montre l'existence d'une commercialisation systématique de l'igname dans le sud de la région, payée avec de l'or, des perles, des mouchoirs européens, pour approvisionner les gros centres d'orpaillage et les expéditions marchandes[6]. Avec l'essor du négoce sur la côte, un axe d'échanges nord-sud se développe, favorisant la croissance de centres de transit à ravitailler.

Le commerce vivrier est suffisamment développé pour entraîner localement des transformations significatives dans les systèmes de culture. Il est à l'origine d'une augmentation des superficies cultivées. C'est le cas, par exemple dans la région de Bondoukou, où de nombreux observateurs s'émerveillent de l'importance des champs ; M. Monnier déclare que «les immenses champs plantés d'igname, de maïs, de sorgho ont la belle apparence, la régularité de cultures européennes»[7]. De même, dans le nord du pays gouro, où les ventes de vivres sont particulièrement développées, les premiers colonisateurs ne tarissent pas d'éloges sur la richesse des cultures. Ils y voient en abondance riz, igname, arachide, taro et coton[8]. Cette richesse est associée au commerce nord-sud et au nombre important des marchés.

---

1. Cf. G. A. Robertson : «Cavally est une place considérable pour le riz, les dents d'éléphants...» (A. Schwartz, 1993, p. 179) et E. Bouet-Willaumez (1848, p. 20) : «du Cavally à Béréby, les villages abondent de riz».
2. Cf. P. Kipré (1985), p. 76-77 ; sur le «rivage alladian», particulièrement dynamique à cette époque : M. Augé (1969).
3. Cf. J. P. Chauveau (1985), p. 293. Cet auteur cite également le mil (p. 294), qui désigne en réalité le sorgho en zone équatoriale, voire le maïs (cf. R. Mauny, 1961, pp. 239-240).
4. Cf. F. Verdeaux (1981) et G. Rougerie (1957), p. 83.
5. M. Augé (1969), pp. 3-17.
6. J. P. Chauveau (1985), p. 294.
7. M. Monnier (1894 a), p. 419.
8. Noiré et Bourcelot (1913-1914) : Monographie du cercle du Haut Sassandra et du secteur de Tshien (ANRS, I.G. 345).

Dans quelques secteurs, se dessine une véritable spécialisation agricole. Il existe en pays baoulé au XIX^{ème} siècle une sorte de complémentarité entre les régions septentrionales, à fortes densités de populations et tournées vers l'agriculture, et d'autres, plus diversifiées et davantage orientées vers le commerce ou l'artisanat. En même temps, les productions sont différentes : dans le nord, on rencontre les cultures qui demandent le plus de travail (igname, riz, etc.) et dans le sud, celles qui en demandent le moins (manioc, et en forêt, banane)[1].

Là où le commerce vivrier se développe, la société paysanne se transforme. En pays baoulé par exemple, les ventes de vivres sont le point de départ d'un processus d'accumulation de richesses, notamment par les échanges avec l'extérieur qui permettent de se procurer, en dehors de tout contrôle social interne, des biens de prestige (fer et ivoire sénoufo par exemple, contre igname et riz). Dans le nord du pays gouro, on assiste à une segmentation des unités familiales en relation avec le développement des échanges qui favorisent l'autonomie de cellules restreintes[2].

Toutefois, dans la majorité des cas, cette agriculture ne semble pas avoir transformé en profondeur les sociétés dont l'économie reste largement précapitaliste dans ses formes et son contenu. Le commerce est en général le fait de populations spécialisées, particulièrement les Dioula dans le Nord, largement extérieures au monde paysan. De ce fait, il n'entraîne pas la naissance d'une classe de marchands autochtones, ni même de bouleversements sociaux à l'intérieur des sociétés productrices dont les membres recherchent dans le commerce le moyen d'acquérir des biens de prestige social[3]. Très souvent, il renforce les autorités établies : sur la côte, ce sont les chefs de lignage, les rois et les aristocrates qui contrôlent le commerce[4].

En outre, le degré d'insertion dans les courants d'échange est fort inégal selon les sociétés voire selon les villages. Ainsi, dans le Sud-Est, les Abé, à l'écart des grandes routes commerciales qui passent plus à l'est le long de la Comoé ou par Zaranou et plus à l'ouest, par le sud baoulé, sont moins éveillés à l'économie marchande que d'autres populations de la même région, comme les lagunaires ou les Akyé. De même, il existe des différences à l'intérieur d'une même ethnie : les Gouro du nord, en relation avec les marchands dioula sont beaucoup plus ouverts sur l'extérieur que ceux du sud. D'une façon générale, les populations au cœur de la zone forestière sont plus isolées que celles du contact forêt-savane ou que celles du littoral. En savane, les inégalités sont fonction de la plus ou moins grande proximité des axes commerciaux. Ainsi, en pays koulango, les secteurs proches des pistes reliant Kong à Bondoukou sont prospères, grâce à la vente de vivres aux marchands des caravanes, alors qu'ailleurs, les villages sont pauvres[5].

Enfin, il convient de tenir compte de la grande instabilité politique des zones de savane au XIX^{ème} siècle, liée notamment aux guerres. La «révolution dioula» de Samori marque à bien des égards un tournant[6]. De vastes secteurs sont ravagés, les populations razziées et, finalement, les grandes places marchandes détruites, notamment Kong qui ne s'en relèvera pas. En revanche, des régions épargnées en profitent pour faire un fructueux négoce avec l'Almami et ses armées, notamment le pays baoulé. Les guerres renversent en partie l'ordre des produits échangés : le commerce de la cola décline à cause de l'insécurité. Inversement celui des armes et surtout des denrées alimentaires échangées contre des captifs prospèrent à cause de la demande croissante de Samori pour ravitailler son armée. L'intensification du

1. Sur la quantité de travail exigée par les cultures, cf. ci-dessous, parties 2 et 3.
2. C. Meillassoux (1964), p. 276.
3. Cf. C. Meillassoux (1964), pp. 267-277 et Y. Person (1968), vol. 1.
4. Cf. Ch. Wonji (1985), pp. 144-145.
5. Cf. les analyses de J. L. Boutillier (1971), p. 250, et de E. Terray (1984), pp. 1349-1350, ainsi que le témoignage de Binger (1892), tome 2, p. 194.
6. Y. Person (1968).

commerce vivrier et l'afflux de captifs, qui augmente la force de travail, sont à l'origine d'un essor de la production agricole en pays baoulé et gouro. Arrive un moment où la demande de Samori en vivres et sa disponibilité en captifs, à la suite des razzia, sont telles, qu'un seul captif est troqué contre 5 à 6 grosses ignames en pays koulango ou une balle de manioc de 50 cm de diamètre en pays gouro[1]. Les échanges deviennent alors considérables. La population des régions pourvoyeuses de vivres augmente rapidement, modifiant les conditions de la production et le paysage rural.

Avant la colonisation européenne, la situation vivrière est donc beaucoup plus complexe et dynamique qu'on ne la présente bien souvent. La grande variété des productions alimentaires est un fait ancien et constitue incontestablement une chance pour le pays. Les populations, faisant preuve de leurs capacités d'adaptation, ont su intégrer des plantes étrangères à leur agriculture. Bien des sociétés sont insérées dans des économies déjà ouvertes et diversifiées. Enfin, les produits vivriers, s'ils font rarement l'objet d'un commerce à longue distance, n'en fournissent pas moins, à l'échelle locale, matière à des transactions parfois importantes.

Ce commerce alimentaire présente une triple originalité. D'abord, il participe de l'univers économique ouest-africain et des grandes évolutions qui affectent l'Afrique occidentale au XIX^{ème} siècle : il s'inscrit dans tous les grands courants d'échanges de l'époque, qui dépassent le cadre de la Côte d'Ivoire actuelle, et il représente un des termes de la spécialisation des régions les plus ouvertes sur l'extérieur à l'égal de l'artisanat, du commerce, ou de la recherche de l'or. Ensuite, il est plus diffus que polarisé à cause de l'importance des transactions intra ou inter-villageoises, de la structure même des lieux de commerce, marchés d'étape ou de courtage multiples, mais de taille réduite, du faible nombre de villes et de leur poids démographique encore modeste, ce qui restreint leur aire de ravitaillement. Enfin, il est beaucoup plus actif dans les zones de savanes qu'au sud, que ce soit en forêt où son rôle est faible ou sur la côte où l'influence de la demande européenne s'estompe très vite vers l'intérieur.

À la fin du siècle, l'épisode samorien qui affecte le nord de la Côte d'Ivoire bouleverse ce commerce. Plus encore, l'intervention coloniale, par l'ampleur des transformations sociales et économiques qu'elle provoque et par sa durée, entraîne une profonde réorganisation de cette agriculture.

2. Les réorientations coloniales

L'époque coloniale est mieux connue que la précédente, grâce à l'abondance des sources écrites, aux souvenirs des anciens dans les villages et aux nombreux travaux parus sur la période. Pour autant, tous les points ne sont pas éclaircis : avant 1945, on ne dispose pratiquement d'aucune statistique sur les productions vivrières ; les renseignements sur les échanges sont ponctuels et réduits à de vagues estimations. C'est pourquoi il convient de rester toujours prudent dans les affirmations et de confronter les sources les unes aux autres.

L'intervention coloniale se caractérise par trois points essentiels : d'abord, la réorganisation des courants d'échange et du réseau urbain vers le sud ; ensuite, l'évolution de la production vers une économie de traite fondée sur la production de denrées d'exportations pour la métropole ; enfin, une nouvelle spécialisation des régions en fonction des objectifs de la politique coloniale. Mais cette évolution ne se fait pas de façon continue ni sur un rythme uniforme. Si quelques traits majeurs se mettent rapidement en place, d'autres ne se dessinent que peu à peu, car l'évolution de l'agriculture vivrière s'insère dans le contexte plus large de la politique coloniale et de la

1. Cf. J. L. Boutillier (1971), p. 250, pour le pays koulango ; C. Meillassoux (1964), p. 270, pour le pays gouro.

mise en valeur de l'outre-mer français. De ce point de vue, on peut distinguer trois périodes, correspondant successivement à l'installation des colons, à la première phase de mise en valeur avant 1945 et, enfin, au début du décollage économique et urbain des années cinquante.

a) Installation coloniale et nouvelle donne vivrière (1893-vers 1920)

La colonie de Côte d'Ivoire est créée en 1893. Cette date, à valeur symbolique, ne marque cependant pas une véritable rupture. Elle représente plutôt l'aboutissement d'un lent processus de «découverte» et d'initiatives commerciales qui ont bouleversé l'économie de la région depuis plusieurs décennies. Inversement le pays n'est ni entièrement contrôlé ni «pacifié» pour reprendre les termes des rapports de l'époque, au moment de l'établissement de la colonie. Jusqu'à la veille de la guerre de 1914-1918, dans la plupart des régions, et même jusqu'aux années vingt dans certaines contrées de l'ouest, l'action coloniale sera avant tout militaire. L'intervention française se fait selon des modalités et des rythmes différents d'une région à l'autre : précoce et fondée sur la collaboration avec les chefs dans le Nord (à l'exception du pays lobi), rapide, mais difficile et violente dans le Sud-Est, elle est lente dans le Centre à la suite d'une longue résistance baoulé, et aussi brutale que tardive dans l'Ouest. Aussi, certaines régions sont-elles engagées dans un processus de mise en valeur économique sous l'égide de la métropole dès le début du siècle, alors que d'autres subissent encore les effets de la «pacification» dans les années 1920.

Les conséquences de la pénétration militaire sont lourdes sur le plan matériel et humain : nombreux morts, habitat en grande partie détruit, cheptel décimé, cultures razziées. L'économie et la société sont profondément transformées par la destruction des anciens cadres sociaux : regroupement des populations dans des villages le long des principaux axes de communication, développement d'une économie d'échange pour payer l'impôt, apparition d'une nouvelle couche sociale, en position dominante, basée sur l'esprit de collaboration (chefs nommés par les colons, interprètes...). Les captifs, dont le rôle productif dans certaines sociétés était considérable, sont libérés. La chasse, occupation privilégiée et souvent socialement dominante, décline. Le travail forcé, destiné en priorité à la mise en place d'une infrastructure, pèse sur la production agricole. Enfin, la monnaie française est substituée aux anciens moyens de paiement : *sompe*, cauris[1].

En même temps, les circuits d'échange se modifient. Le grand commerce de la cola devient secondaire par rapport à celui de la traite, fondé sur la cueillette du caoutchouc et des produits du palmier. Les marchands dioula profitent de la «paix française» pour pénétrer en forêt et s'approvisionner directement dans les régions productrices de cola. Pour toutes ces raisons, les marchés d'étapes et les marchés de courtage déclinent, au profit des centres administratifs créés par le colonisateur et où les autorités favorisent l'établissement de lieux de commerce. Dans les secteurs d'intense activité marchande précoloniale, le volume des échanges diminue, comme en témoigne, par exemple, la réduction du nombre de marchés dans le nord du pays gouro[2].

En revanche, l'établissement de nombreux postes sur tout le territoire et la création à peu près systématique de marchés dans ces centres multiplient les foyers de consommation et les lieux de transaction. La mise en place de la voie ferrée pendant cette période a deux conséquences : d'une part, la construction requiert un grand nombre de travailleurs qu'il faut nourrir ; d'autre part, les gares deviennent rapidement des centres commerciaux et urbains privilégiés. Ainsi, Agboville, créée en 1909, prend

1. les cauris sont des petits coquillages, qui avaient cours avant la colonisation et qui sont encore parfois utilisés en pays lobi.
2. Il y aurait eu plus de 30 marchés dans la subdivision de Zuénoula avant la colonisation, contre 18 à la veille de l'indépendance. Cf. C. Meillassoux (1964), p. 278.

en quelques années une grande importance : des pistes, en provenance des pays agni et akyé à l'est et au nord-est, de la région de Tiassalé à l'ouest, convergent sur la ville et favorisent le marché[1]. Bouaké apparaît vite comme le principal pôle du centre et du nord du pays, et détourne le trafic des autres voies plus anciennes : dès les années 1910, la nouvelle cité a supplanté Kong comme lieu d'échange entre le Soudan et la Côte d'Ivoire. L'arrivée du chemin de fer favorise non seulement l'essor des denrées d'exportation dans les régions qu'il traverse, mais aussi celui des cultures vivrières, suscité par la demande des travailleurs du «railway», des marchands et colporteurs des centres commerciaux, et des possibilités d'expédition dans d'autres lieux[2]. À l'inverse, les régions distantes de la voie ferrée se heurtent à des difficultés de commercialisation. C'est le cas du Nord-Ouest, si actif avant la colonisation, dont les transactions sont considérablement freinées par sa situation enclavée : il faut de 22 à 25 jours de marche pour se rendre de Touba à Bouaké[3].

Au fur et à mesure des progrès de la pacification, les autorités françaises mettent en place une politique de mise en valeur du territoire qui prend en compte les cultures vivrières. Contrairement à ce qu'une vue superficielle des faits pourrait laisser croire, les colonisateurs ne se sont pas désintéressés de la production alimentaire. En effet, s'ils ne s'en préoccupent guère jusqu'au début du siècle, leur attitude change à partir de 1908, date d'arrivée d'Angoulvant à la tête de la colonie[4]. D'abord, il faut que les populations locales soient convenablement nourries pour assurer la paix sociale et favoriser la croissance démographique de la colonie, fondements de l'expansion économique. En outre, il est indispensable de veiller au ravitaillement des nouveaux centres urbains peuplés de fonctionnaires, de tirailleurs, nombreux pendant la période de pacification, et de commerçants européens, levantins et africains (surtout dioula, mais également sénégalais, nzima, etc.). Par ailleurs, dès 1899, le principe de l'autonomie financière de chaque territoire et de la prise en charge de ses dépenses par la colonie elle-même a été admis[5] ; il conduit a développer les denrées alimentaires locales pour éviter de coûteuses importations. Enfin, il est nécessaire de produire pour ravitailler la métropole ; réquisitions et achats sont particulièrement importants pendant la guerre de 1914-1918, durant laquelle un effort vigoureux est demandé aux colonies : ainsi, plus de 3 500 tonnes de céréales sont exportées entre 1916 et 1918[6]. Les nombreuses circulaires et instructions, émanant des autorités de Paris, de Dakar ou du chef-lieu de la colonie, témoignent de ces nouvelles orientations ainsi que les rapports des commandants de cercles et des chefs de postes dans lesquels l'état des cultures, de la production, du marché sont minutieusement consignés. Pour favoriser les échanges, un marché est créé dans chaque poste, objet de soins et d'améliorations constants[7]. Pendant toute cette période, la volonté de mise en valeur systèmatique, autant que la méconnaissance du milieu et les incertitudes concernant l'intérêt de la métropole, incitent les administrateurs à se préoccuper de multiples productions. Ainsi, les rapports ne font pas de différence entre cultures «commerciales» et «vivrières», mêlant dans les longues listes de transactions locales igname, ricin, maïs, caoutchouc, coton, etc.[8]

Très rapidement toutefois, la volonté de développer l'agriculture vivrière prend un certain nombre de traits spécifiques qu'il convient de souligner, car ils marquent toute la

1. Cf. J. Le Strat (1974), pp. 87-105.
2. Ainsi, dans le cercle des Tagouana (ANCI, 1 RR 15) où on relève le développement des ventes de maïs, d'igname, de riz, d'arachide, etc., à côté de celles de caoutchouc, de kapok et de coton.
3. Colonie de Côte d'Ivoire, service Agricole, rapport sur la situation agricole indigène, 1917-1918 (ANCI, 1 RR 15)
4. Cf. H. Yayat d'Alépé (1979), p. 286.
5. Ce principe a sa traduction dans la loi de finances du 13 avril 1900 et est progressivement appliqué à partir des premières années siècle.
6. Cité par H. Yayat d'Alépé (1979), p. 298.
7. L'établissement d'un poste s'accompagne presque toujours de la création d'une place réservée au commerce. Sur les efforts déployés par l'administration pour améliorer l'état des marchés, voir le cas d'Oumé en 1944-45 décrit par R. Gauthereau (1986).
8. Par exemple : rapport du cercle des Tagouana du 10 septembre 1916 (ANCI, 1 RR 15).

période coloniale. En premier lieu, quelques plantes sont privilégiées, même si les rapports soulignent occasionnellement, notamment dans les années 1916-1917, l'intérêt que pourraient avoir d'autres spéculations comme la banane plantain ou le manioc[1]. Ce sont le riz et le maïs que l'on veut développer pour des raisons évidentes : ils se conservent plus facilement et par la même se prêtent mieux au commerce voire à l'exportation vers la France. Le piment dans le premier quart du XX^{ème} siècle est l'objet d'une forte commercialisation également, mais sans jouir du même intérêt de la part des autorités que les céréales.

En même temps, pour accroître la production et améliorer les techniques, on pense qu'il faut «intensifier» l'agriculture. J. P. Chauveau, J. P. Dozon et J. Richard (1981) voient dans la volonté de développer le riz, plante qui demande beaucoup de travail, le résultat en partie d'une idéologie coloniale, visant à faire travailler des populations réputées paresseuses. Sans exclure cette hypothèse, il nous semble que le souci d'intensification est d'abord le résultat d'une application mécanique d'un modèle de développement européen où, dans le cadre d'un espace fini, l'augmentation de la production passe nécessairement par l'élévation des rendements[2].

Le développement d'une riziculture qui s'appuie sur la maîtrise de l'eau est un des axes prioritaires de la politique coloniale, préfigurant bien des opérations ultérieures. Ainsi, à la suite d'un essai très concluant fait en 1911, le Lieutenant Gouverneur Angoulvant, dès 1912, encourage par une circulaire, l'installation de rizières dans les dépressions humides et insiste sur leur intérêt aux abords des postes ou à proximité des villages importants[3]. Un peu plus tard, dans le cadre du plan Sarraut de mise en valeur des colonies françaises, est préconisée pour l'Afrique occidentale, à côté des grands aménagements sur le Niger, la multiplication des petits barrages permettant l'essor de la production rizicole[4].

Les colons, s'ils n'introduisent pas de plantes nouvelles, cherchent à améliorer les techniques de production et à mettre au point de nouvelles variétés. Dès 1908 est créé le jardin botanique de Bingerville. Mais les efforts dans le domaine vivrier restent faibles et une des constantes de la période coloniale est le relatif désintérêt à l'égard de la recherche vivrière, comparée aux actions menées en faveurs des cultures d'exportation.

La politique coloniale présente deux volets plus ou moins contradictoires. D'un côté, l'encadrement, la contrainte et les réquisitions, pour obliger les paysans à produire et ravitailler les troupes, les villes, voire, en période de guerre, la métropole. D'un autre côté, l'incitation par le marché. Dès 1907, le Gouverneur Général de l'A.O.F. William Ponty déclare : «le rendement des récoltes est fonction non du climat mais des prix payés à la récolte précédente»[5]; ce que rappelle en 1917 son successeur J. Van Vollenhoven : «l'indigène... est venu offrir son travail et ses produits chaque fois qu'on lui a offert des prix rémunérateurs. Par contre, il s'est refusé à travailler chaque fois qu'il estimait son salaire insuffisant. On a pu dire, sans exagération, que le rendement des récoltes était en A.O.F. fonction, non du climat, mais des prix payés à la récolte

1. Cf. Colonie de Côte d'Ivoire, service Agricole, rapport sur la situation agricole indigène : rapport du cercle de l'Agnéby, 30 novembre 1917 (ANCI, 1 RR 15).
2. Le terme d'«intensification», tel qu'il est employé par les autorités, n'a pas toujours le même sens, et «l'intensification de la mise en valeur des colonies» passe, dans l'esprit des colonisateurs, par une extension des superficies cultivées. Il n'en reste pas moins que l'amélioration des techniques et l'augmentation du travail par unité de surface sont au coeur de la problématique coloniale. Il ne faut pas oublier que c'est dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle que se produit dans bien des campagnes françaises la révolution agraire avec l'arrivée du chemin de fer, la généralisation des amendements, l'essor de nouvelles techniques.
3. Circulaire n° 81 du 29-02-1912, aux administrateurs de cercles et subdivisions au sujet de la culture irriguée du riz (Journal officiel de Côte d'Ivoire, 1912).
4. A. Sarraut (1923), p. 697. Il s'agit d'un voeu émis par le Congrès de l'outillage colonial réuni à Marseille lors de l'exposition nationale coloniale de 1922, et mis en annexe du projet de loi publié par le ministre des Colonies (et, rappelons-le, non voté).
5. Cité par J. P. Chauveau (1985).

précédente»[1]. Le rapport Kair sur la Côte d'Ivoire[2], ainsi que ceux de nombreux administrateurs de subdivisions ou de cercles reprennent ces arguments. Mais, sauf de rares exceptions, c'est la politique coercitive qui l'emporte.

Pendant les années d'installation française, à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles, la production connaît dans un premier temps un vif déclin. Aux destructions opérées par les militaires s'ajoute la désorganisation de la production liée à la fuite de la population devant les colonisateurs. En outre, l'adoption obligatoire de techniques nouvelles comme la monoculture dans la parcelle, en contradiction avec les habitudes locales et les données du milieu naturel, l'introduction d'espèces ou de variétés mal connues aboutissent à des mécomptes en termes de production et à des résistances. La plupart des campagnes d'incitation ou de contraintes ont des résultats inverses de ceux désirés. C'est vrai aussi bien pour les cultures d'exportation, comme le cacao en pays abé par exemple[3], que pour les cultures vivrières. Ainsi, en pays baoulé, les «sorciers et féticheurs» lancent à partir de 1905 une campagne d'interdits sur la culture du riz pour hâter le départ des envahisseurs. En 1918-1919, dans les cercles du Haut-Sassandra et du Nzi-Comoé, se développe un mouvement identique : les produits «noirs» (ignames noires, arachide) sont arrachés pour affamer les Européens et les faire partir. Sur un autre plan, les réquisitions d'hommes pour les travaux d'infrastructures réduisent considérablement la main-d'œuvre disponible pour la production agricole : dans la subdivision d'Adzopé, par exemple, plus de 40% de la population rurale est absente[4]. Enfin, les produits d'exportation, issus de l'économie de cueillette (caoutchouc, huile de palme) détournent la population de l'agriculture vivrière, ce qui contribue au déclin de la production. Témoins des difficultés vivrières, les nombreuses disettes qui surviennent durant cette période. Elles touchent non seulement les campagnes, mais également les centres urbains. Le rapport Kair souligne «la pénurie de denrées alimentaires des centres urbains du littoral», aboutissant à un «renchérissement considérable du coût de la vie»[5].

Toutefois, au fur et à mesure que la pacification avance, les productions s'accroissent et la situation s'améliore. Les ventes se développent. Le «climat de paix» réalisé par la colonisation amène, selon de nombreux administrateurs, les populations à se tourner vers l'agriculture. «L'amélioration des voies de communication», «la création de gîtes d'étapes», «l'influence plus grande des colporteurs» conduisent «l'indigène à augmenter dans des proportions appréciables les cultures vivrières»[6].

L'exemple du pays abé est à cet égard significatif. La «guerre des Abé», résistance violente à la pénétration française en 1910, se termine par des destructions considérables, qui laissent des traces durables : l'économie locale est à la fois ruinée et désorganisée ; les autochtones conservent un vif sentiment d'hostilité à l'égard des colonisateurs. Mais très vite, l'activité économique reprend, les Abé vendent divers produits de cueillette ainsi que des vivres, qu'ils développent de préférence aux cultures arbustives qui leurs sont imposées, et les disettes disparaissent au début des années 1920. Dès 1911, un rapport relève «la tendance intéressante des Abbeys de se livrer au commerce de banane, de défricher et de cultiver, non seulement en vue d'assurer leur nourriture, mais aussi d'augmenter leurs richesses»; un autre note qu'en 1913, le sud du cercle envoie chaque jour des wagons de banane vers Abidjan[7]. A la gare d'Agboville

1. Lettre du Lieutenant Général aux Lieutenants Gouverneurs du 7 juin 1917 (ANCI, 1 RR 14).
2. Rapport de l'inspecteur Kair (ANRS).
3. Cf. J. L. Chaléard (1979), pp. 140-142.
4. Rapport n° 57 de l'inspecteur Kair (ANRS). La population est réduite par la réquisition des hommes, mais aussi parce que les femmes et les enfants suivent les époux et s'installent à quelques distances des chantiers.
5. Rapport de l'inspecteur Kair du 08 septembre 1919, affaires politiques, carton n° 3047, ANSOM.
6. Cercle de Touba, rapport sur la situation agricole (ANCI, 1 RR 15).
7. Rapports annuels sur la situation politique dans le cercle des Lagunes, 1911 (1 EE 116(1))-1913 (1 EE 116 (2)).

transitent piment et maïs, produits destinés aux villes et à l'exportation : 95 t de piment et 192 t de maïs de 1914 à 1916 ; en 1923, 35 t de piment sont encore expédiées[1].

Mais les ventes restent faibles. Le commerce interne au monde africain, qui échappe au contrôle des autorités coloniales, est important. De nombreux administrateurs notent que les paysans préfèrent vendre leurs produits sur le marché libre, par exemple aux colporteurs dioula, plutôt qu'aux autorités, parce que les prix sont beaucoup plus élevés. En outre, les transactions hors marché, dans les cours, sont fréquentes : prolongement de modes d'échanges précoloniaux, c'est au début du siècle un moyen d'échapper au commerce «légal» et contrôlé[2]. Dans le cercle des Tagouana, les paysans préfèrent vendre leur riz aux Dioula de passage ou sur les marchés locaux qu'à l'administration pour l'exportation sur Bouaké[3].

Ainsi, dès cette époque, au fur et à mesure de la «pacification», c'est-à-dire à des moments fort différents selon les régions, se mettent en place des traits qui durent pendant toute la période coloniale et qui subsistent même encore aujourd'hui. Mais la production tend plutôt à rattraper le retard pris après les destructions de la conquête. La «mise en valeur coloniale » ne commence véritablement que dans la phase suivante.

b) Mise en valeur coloniale et spécialisations ivoiriennes (vers 1920-1945)

La pacification s'achève dans les années 1920, soit relativement tard : un territoire comme le Sénégal est contrôlé depuis longtemps. En même temps, dans le cadre plus général de l'Empire, un programme de mise en valeur des colonies est lancé, accordant la priorité aux productions d'exportations. Pourtant, les cultures vivrières se développent, elles aussi, pendant cette période.

En 1921, pour la première fois, le Plan Sarraut expose un programme général de mise en valeur des colonies françaises. Il affiche clairement une volonté de spécialisation de chaque territoire dans les productions pour lesquelles il est le mieux doué : «Assez de «tours de force» et de colonisation en jardinet! Nos colonies doivent être des «centres de production», non plus des «musées d'échantillons». Au lieu d'égailler leurs moyens d'action dans les sens les plus divers, elles doivent chacune, pour les premières années à venir, les rassembler et les appliquer sur la production intensive des deux ou trois ou quatre denrées ou matières premières qu'elles sont les plus aptes à fournir»[4]. Avec la crise de 1929 et le resserrement des liens entre la métropole et l'Empire, cette politique prend plus de vigueur. Dans les années 1930, le gouverneur Reste propose un programme global de redressement de la Côte d'Ivoire. Il insiste sur la priorité à donner aux cultures d'exportation et sur la nécessité de développer les productions là où les conditions sont les plus propices, c'est-à-dire en Basse Côte, en orientant vers ces régions la main-d'œuvre disponible dans le Nord. L'accent est mis sur l'essor des cultures arbustives dans le Sud : cacaoyer dans les années 1920, caféier dans les années 1930. Des tentatives de promotion du coton ont lieu aussi dans le Nord. Ni le ministre des Colonies ni le gouverneur de Côte d'Ivoire n'oublient les cultures vivrières, qui doivent assurer l'alimentation des populations du territoire. Mais elles passent au second plan. Qui plus est, dans le cadre de l'Empire, c'est à l'Indochine qu'est assignée la tâche de produire du riz, et en Afrique, au delta intérieur du Niger. Pourtant les productions alimentaires profitent indirectement des effets de la mise en valeur avec l'établissement des infrastructures routières. À la

1. Cf. J. Le Strat (1974), p. 97 ; notre thèse : J. L. Chaléard (1979), pp. 139-141.
2. Cette forme d'échange très fréquente est souvent passée sous silence. Pourtant, le capitaine Binger, lors de ses passages à Kong et Bondoukou (1888-1889), insiste sur l'importance des transactions effectuées à l'intérieur des concessions des grands marchands.
3. Cercle des Tagouana, rapport sur la situation agricole, 10 septembre 1916 (ANCI, 1 RR 15).
4. A. Sarraut (1923), p. 340.

construction du chemin de fer qui s'achève succède la création de nombreuses pistes locales, qui contribuent à ouvrir le pays et favorisent les échanges de toutes sortes.

La période se caractérise par des évolutions importantes dans la répartition des cultures. On assiste à la fois à une extension de l'aire de certaines d'entre elles et à une spécialisation régionale croissante. Dans l'Est et le Sud-Est, l'agriculture marchande, fondée sur l'arboriculture, se développe au détriment de l'économie de cueillette et des productions vivrières à orientation commerciales comme le riz, tandis que la culture de la banane plantain s'étend. Par exemple, en pays abé, les premières actions de l'administration ont permis de diffuser la riziculture, peu importante avant la colonisation : un recensement, réalisé en 1924, montre que près de la moitié des villages cultivent du riz, à cette date. Ensuite, cette culture ne progresse que faiblement : en 1941, 640 ha de riz sont cultivés soit 7 fois moins que la banane plantain, et 1 000 ha en 1947 soit moins de 6 % des superficies vivrières du cercle[1]. En revanche, la banane plantain, qui est une culture déjà importante avant la colonisation, connaît un vif succès. Recensée dans les deux tiers des villages en 1924, elle est de très loin la première culture vivrière en fin de période : elle couvre 4 500 ha en 1941, soit 4,5 fois plus que le manioc et 9 fois plus que le maïs, et occupe 55 % de la superficie vivrière en 1947. Or, cette culture n'a fait l'objet d'aucune attention de la part des autorités. Mais il s'agit d'une plante appréciée depuis longtemps par les Abé, qui se développe dans le sillage des cultures arbustives et dont l'essor est rapide à partir des années 1920. En effet, c'est à cette époque que se généralise un système qui associe cultures vivrières et cultures commerciales sur les défrichements, les premières (et surtout la banane) servant d'ombrage aux jeunes pieds de caféiers et de cacaoyers[2].

Dans l'Ouest et le Sud-Ouest, la culture du riz se généralise et devient prépondérante. L'économie de plantation, sauf dans l'extrême sud-ouest où elle est très précoce, se développe lentement et tardivement : la «pacification» n'est achevée que dans les années 1920 ; la région est éloignée des principaux ports d'exportation ; les hommes sont réquisitionnés ou travaillent dans l'Est. Le riz est une culture exigeante ; mais la facilité de sa préparation pour les repas libère en partie les femmes qui peuvent ainsi consacrer du temps à la production. Le riz fournit en outre des revenus nécessaires pour payer l'impôt et les achats en produits manufacturés[3]. En fin de période, il arrive nettement en tête des superficies, devant la banane dans les régions de Daloa et Grand-Lahou, et le manioc autour de Man.

Le Centre se spécialise dans la culture de l'igname. Dans le nord du pays baoulé, les populations refusent certaines cultures imposées par les colonisateurs, notamment le riz, mais développent l'igname dont la demande augmente avec l'essor des marchés urbains régionaux comme Bouaké ou extérieurs à la région comme Abidjan et les villes du chemin de fer, facilement accessibles : en 1924, à Agboville, suite à des pénuries locales, «les Baoulé règnent en maîtres» et «déversent leurs produits vivriers»[4]. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le pays baoulé fournit 44 % de la production nationale d'igname sur 46 % de la superficie cultivée.

Dans le Nord, auquel on assigne le rôle de grenier de la colonie, les cultures céréalières se développent, notamment le riz et le maïs, pour ravitailler le Sud[5]. Toutefois cet ensemble n'est pas homogène. En pays sénoufo, l'action des autorités est plus forte et les relations avec le Sud bien meilleures que dans le Nord-Est et le Nord-Ouest, très mal desservis par le réseau routier à peu près inexistant.

---

1. Sources : Rapports économiques de cercles, rapports du cercle de l'Agnéby, 1er trimestre 1924 (ANCI, QQ 70) ; Rapports politiques trimestriels des cercles, 1940-1941 (E 2858) ; Ministère de l'Agriculture, direction de la Programmation, de la Budgétisation et du Contrôle de gestion (1983).
2. Cf. C. Robequain (1937), p. 145.
3. Cf. J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard (1981), p. 645.
4. Rapports économiques de cercles, rapports du cercle de l'Agnéby, 3ème trimestre 1924 (ANCI, QQ 70).
5. C. Aubertin (1983).

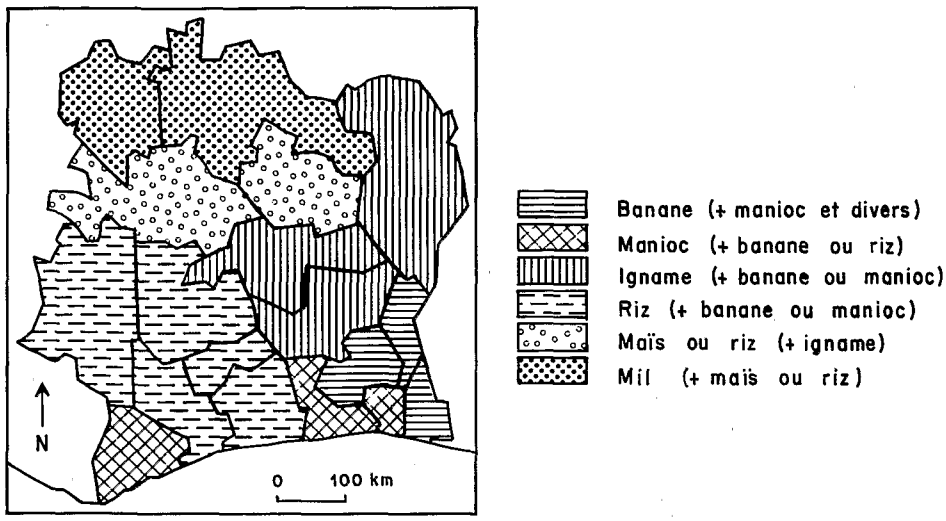


Fig. 12 - Les cultures vivrières dominantes par cercles (1947)

La situation à la veille de la Seconde Guerre mondiale est sensiblement différente de celle des années 1880-1890. Les statistiques disponibles pour 1947 permettent de dresser un tableau régional des productions (figure 12), qui dans ses grandes lignes correspond à celui de la fin des années 1930, tels que le suggèrent plusieurs écrits géographiques de l'époque[1]. La spécialisation progressive des régions semble avoir renforcé l'opposition est-ouest sans que celle-ci soit très marquée. Le riz l'emporte à l'ouest du Bandama, mais l'igname joue un rôle important dans diverses régions, particulièrement le cercle de Séguéla, ainsi que la banane et le manioc plus au sud, comme dans la subdivision d'Oumé[2]. À l'est, l'igname est prépondérante en pays baoulé, mais ailleurs le maïs, le manioc et, dans le sud, la banane jouent un rôle essentiel. Tout autant que l'opposition est-ouest, les distinctions nord-sud sont significatives : en 1939, A. Bernard insiste, à l'échelle de l'Afrique occidentale, sur le contraste entre la forêt, domaine de la banane, et les régions sahélo-soudaniennes, domaine des millets, avec entre les deux les régions préforestières caractérisées par la primauté du maïs entre le 7ème et le 9ème parallèles et du manioc au voisinage de la forêt dense[3]. L'importance des tonnages singularise les pays baoulé et sénoufo qui apparaissent comme les grandes régions productrices de vivres de la Côte d'Ivoire.

Dans l'ensemble, les productions augmentent fortement pendant la période. En l'absence de données, on ne peut guère les évaluer. Selon certaines estimations, les cultures de céréales auraient triplé dans la zone forestière entre le début du siècle et la Seconde Guerre mondiale[4]. Les difficultés de ravitaillement urbain disparaissent, alors que la population des villes augmente. Certes, les récoltes sont encore irrégulières et les situations varient fortement d'une année sur l'autre : ainsi, le département d'Agboville exporte du riz et de la banane en 1920 et 1923, mais est déficitaire en 1924[5]. Si les disettes existent encore, elles sont la conséquence des recrutements pour le travail forcé, qui compromettent la production, et des prélèvements importants des autorités

1. Cf. entre autres : H. Labouret (1937), C. Robequain (1937), A. Bernard (1939).
2. R. Gauthereau (1986), p. 190. Ce dernier était chef de subdivision à Oumé en 1944-45. Il souligne l'importance de la banane et du manioc, et cite plusieurs fois l'igname. La primauté du riz ne ressort guère de son texte.
3. A. Bernard (1939), p. 442.
4. R. Portères (1951).
5. Cf. ANCI, QQ 70.

coloniales, notamment en pays sénoufo[1]. Les données disponibles pour la fin des années 1940 (sans doute peu différentes de celles de la période 1937-39) montrent des disponibilités par habitant largement suffisantes. En zone forestière, le potentiel est considérable et la production sans doute supérieure aux besoins. En 1944, R. Gauthereau note : «les cultures vivrières ne posent pas de problèmes importants. Aucun risque de famine en forêt»[2]. Enfin, le développement des cultures d'exportation ne semble pas nuire aux productions vivrières. Au contraire, H. Labouret souligne que ce sont les régions de plantation qui sont les mieux nourries et les plus prospères : il oppose ainsi l'opulence des pays abé et akyé à la situation périodiquement déficitaire des régions wobé et dan de l'ouest, et du nord du pays baoulé[3].

Toutefois, la production commercialisée vers les villes reste à un niveau relativement modeste. En effet, la population urbaine est encore faible, ce qui singularise fortement la Côte d'Ivoire par rapport à d'autres territoires d'Afrique occidentale comme la Gold Coast, le Nigéria ou le Sénégal. Les agglomérations urbaines, de taille réduite, comportent une part notable d'agriculteurs ou de citadins possédant un champ. Même les rapports entre Abidjan, principale cité de Côte d'Ivoire, et le monde rural alentour sont ceux d'une petite ville, où beaucoup de citadins exercent une activité agricole et où la campagne n'est jamais éloignée du centre urbain[4]. Par ailleurs, le mauvais état des pistes limite les possibilités de commercialisation des produits vivriers de beaucoup de régions de l'intérieur vers les grandes villes[5]. Sur un autre plan, une grande partie du trafic échappe au commerce légal. Les anciennes routes commerciales subsistent encore[6]. Les échanges de type précolonial, fondés sur le troc ou payés en cauris, se maintiennent et semblent même reprendre de l'importance avec la crise des années trente qui affecte l'économie monétaire[7]. Autant que par les villes, le commerce est suscité par les échanges internes au monde agricole, le passage des colporteurs et, en forêt, la venue de travailleurs saisonniers, qui provoque une hausse périodique de la demande.

La Seconde Guerre mondiale constitue un tournant très important par les réquisitions en hommes et en vivres qu'elle entraîne et par la diminution sinon l'arrêt complet des relations commerciales avec la métropole. La situation n'est certes pas sans rappeler celle de la Première Guerre mondiale, mais elle est nouvelle sur bien des points. Les villes sont plus peuplées qu'en 1914 et les besoins monétaires des populations plus élevés. Le marché national gonfle avec le recul des importations alors que les exportations diminuent. On a là une brusque accélération de la demande urbaine en produits locaux en même temps que la première réponse importante des campagnes.

c) Croissances économique, vivrière et urbaine : concordance des temps (1945-1960)

La période qui s'ouvre après la Seconde Guerre mondiale se singularise par une croissance économique rapide qui repose sur le développement des plantations, l'augmentation de la production vivrière et l'accélération de la croissance urbaine. Le mouvement d'urbanisation, qui devient fort à partir des années cinquante, se développe dans un contexte de relative abondance vivrière, si bien que l'augmentation du nombre

1. Cf. S. Coulibaly (1990), pp. 197-199.
2. R. Gauthereau (1986), p. 190.
3. H. Labouret (1937), pp. 599-606.
4. C. Vidal (1989) donne une image des relations entre Abidjan et l'environnement rural dans les années 1930, à partir de la «bangui connexion». C. Robequain (1937) souligne les inégalités de développement urbain entre Sénégal et Côte d'Ivoire.
5. R. Gauthereau (1986), p. 190.
6. P. Kipré (1985), p. 52.
7. Ibid pp. 72-73.

de citadins n'entraîne pas des pénuries, mais suscite plutôt la commercialisation des produits alimentaires.

La période est d'abord marquée par l'expansion de l'économie arbustive sous l'effet de conditions nouvelles : besoins de la métropole en produits tropicaux, suppression du travail forcé en 1946 qui libère la main-d'œuvre locale, organisation de migrations à partir des régions de savane qui fournissent des travailleurs à l'agriculture, ouverture du port d'Abidjan en 1951 qui facilite les exportations. La politique de compromis avec les colons et l'administration, menée par les planteurs africains, sous la conduite d'Houphouët-Boigny, à partir de 1950, fournit les bases politiques à cet essor[1].

Les cultures vivrières ne font guère l'objet d'attention de la part des pouvoirs publics. Les investissements, mis en œuvre par l'intermédiaire du FIDES[2] principalement, favorisent les cultures destinées à la métropole. Les instituts de recherche mis en place sont orientés vers ce type de productions. Le Plan de développement de 1947 prévoit d'affecter seulement 0,49 % des crédits au secteur vivrier. L'accent porte sur la nécessité d'équiper la colonie en infrastructures : près de 80 % des crédits prévus sont réservés aux transports et au port d'Abidjan. Dans le domaine agricole, caféier et cacaoyer sont nettement avantagés, ainsi que le palmier à huile. Ainsi se confirme la vocation imposée à la Côte d'Ivoire de fournir à la métropole un certain nombre de denrées spécifiques des régions chaudes et humides. La conjoncture mondiale, avec les hauts cours des produits primaires consécutifs à la guerre de Corée, favorise cette évolution.

Cependant, l'idée que la colonie doit se suffire à elle-même suscite une aide financière de l'État, qui va aller grandissante au fil des années, pour dépasser 800 millions de F CFA lors du dernier Plan (1958-1962). Les efforts concernent en priorité le riz, auquel est consacré l'essentiel des crédits du FIDES pour le secteur vivrier (91 % des crédits affectés aux cultures vivrières lors du dernier plan). Des méthodes intensives sont développées : extension de la riziculture de marais avec repiquage, premières distributions de semences et d'engrais etc. L'action porte aussi sur les prix et la commercialisation[3] : une Caisse de péréquation du riz est créé en 1955, chargée de rétablir l'équilibre entre les prix du riz local et du riz importé ; en 1957, l'administration tente d'organiser des coopératives de production et de vente des produits vivriers locaux. Le troisième Plan 1958-1962 marque une nouvelle étape. L'objectif est de supprimer les importations alimentaires en Côte d'Ivoire : 35 % des crédits affectés à l'agriculture vont au secteur vivrier ; certes, l'essentiel des dépenses (65 %) est attribué aux cultures d'exportation, mais l'effort est sensible. Cette prise de conscience de la part de l'administration est liée à l'augmentation des importations de riz qui dépassent 10 000 t/an à partir de 1953. Toutefois, cette valeur résulte avant tout de la rapidité de l'urbanisation, car les importations demeurent inférieures à 60 kg par citadin et par an pendant toute la période, ce qui représente un niveau très faible.

La production vivrière s'accroît rapidement. Les données, qui varient considérablement d'une campagne à l'autre, rendent toute mesure précise difficile. Entre la période 1947-49, d'une part, et les années 1958-60, d'autre part, la production de céréales croît de 60 % et celle de tubercules de 29 %. Entre 1950 et 1965, les augmentations sont de 55 % pour les céréales et de 76 % pour les tubercules et féculents. Ainsi, à la fin de la colonisation, le bilan vivrier ne paraît pas catastrophique. La production vivrière pourrait assurer une ration de 3 780 calories par tête et par jour en 1963, alors que les besoins sont de 2 100[4]. En dépit d'une croissance démographique très forte, la production de céréales par tête ne varie guère entre 1947-48 et 1958-60 (entre 85 et 90 kg/hab./an) ; celle de féculents diminue (de 875 à 660 kg/hab./an), mais

1. Cf. J. Baulin (1982), pp. 66-73.
2. FIDES : Fond d'Investissement et de Développement Économique et Social.
3. Cf. J. P. Chauveau (1985), p. 312.
4. S. Amin (1967), p. 76.

reste très supérieure aux besoins[1]. Cette évolution est toutefois largement indépendante des efforts de l'administration. Si l'on s'en tient aux données de la période 1947-1958, le riz, objet de tous les soins, progresse plus vite que le manioc et l'igname (50 % contre 30 à 40 %), mais au même rythme que le maïs, les millets, la banane plantain et moins rapidement que le taro (plus de 100 %).

En même temps, on assiste a une transformation de la géographie des plantes cultivées sous le double effet des migrations de populations des régions du nord et de l'essor des cultures de plantation (cf. la figure 13, qui donne un état de la situation juste après l'indépendance). Les tubercules et la banane plantain progressent surtout dans l'Est (cercles d'Abengourou, de Bondoukou, de Dimbokro) et le Centre-Ouest (Gagnoa, Daloa) et se maintiennent dans le Sud-Est. Le poids relatif du pays baoulé se réduit, car les productions y augmentent moins vite qu'ailleurs. Bien que les chiffres soient très approximatifs et pas toujours fiables, il semble que les céréales progressent autant dans le Sud que dans le Nord. La croissance de la production vivrière dans son volume d'ensemble comme dans sa répartition géographique est étroitement liée à l'extension des plantations caféières et cacaoyères dans le Sud. Dans le Nord, le riz, le maïs et l'igname se développent, en relation avec le rôle de cette région comme fournisseur de vivres pour l'ensemble du pays. Mais ici, comme en pays baoulé, les migrations vers le sud réduisent les disponibilités en main-d'œuvre et constituent un frein à l'augmentation de la production. Ainsi, le rôle de l'administration paraît beaucoup plus important par ses effets indirects (création d'infrastructures de transport favorables à l'essor du commerce, extension des plantations, migrations...) que par ses effets directs (efforts pour développer le riz par exemple).

Le volume des productions commercialisées est difficile à connaître et de ce point de vue les sources donnent parfois des chiffres contradictoires. Selon S. Amin[2], le commerce des produits vivriers est faible, représentant 3 % de la production des principales cultures vivrières en 1950 ; sa part augmenterait durant cette période pour atteindre 10 % de la production en 1965 ; les tonnages commercialisés de riz seraient multipliés par 7 et ceux de tubercules par 4 en 15 ans. J. P. Chauveau, s'appuyant sur une estimation réalisée par les services économiques pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, cite des chiffres plus élevés[3]. Les revenus obtenus de la vente des produits vivriers équivaudraient à plus de la moitié des recettes provenant des denrées d'exportation et des cultures industrielles, et ils représenteraient le tiers des revenus agricoles. La commercialisation vivrière entre les cercles est estimée à 14 % de la production alimentaire totale, à l'exclusion des ventes au détail sur les marchés. Au milieu des années cinquante, des estimations ponctuelles montrent que les revenus vivriers sont loin d'être négligeables dans les régions de plantations. Ils atteindraient près du cinquième des revenus obtenus par la vente du café et du cacao dans la subdivision centrale de Dimbokro. Dans les zones marginales de l'économie arbustive, comme la région de Bouaké, les deux tiers des revenus agricoles viendraient de la vente de l'igname et du riz.

Si la commercialisation intravillageoise continue de jouer un grand rôle, l'essor des ventes est lié avant tout à la croissance des marchés citadins. L'augmentation de la production vivrière, parallèle à celle des cultures d'exportation, précède de quelques années l'explosion urbaine en Côte d'Ivoire et ne lui est donc pas liée au départ. Pour répondre à la demande, les paysans vendent leurs surplus disponibles. Toutefois, la forte hausse du nombre de consommateurs dans les villes provoque aussi des changements dans les systèmes de production, notamment dans les régions les plus

1. Valeurs calculées à partir des données de la direction des Statistiques agricoles. Si on prend pour base les résultats de l'EBC de 1979 et qu'on affecte à la production un coefficient de perte de 30 %, les besoins en féculents sont inférieurs à 400 kg/hab./an en 1958-1960.
2. S. Amin (1967), p. 75.
3. J. P. Chauveau (1985), p. 303.

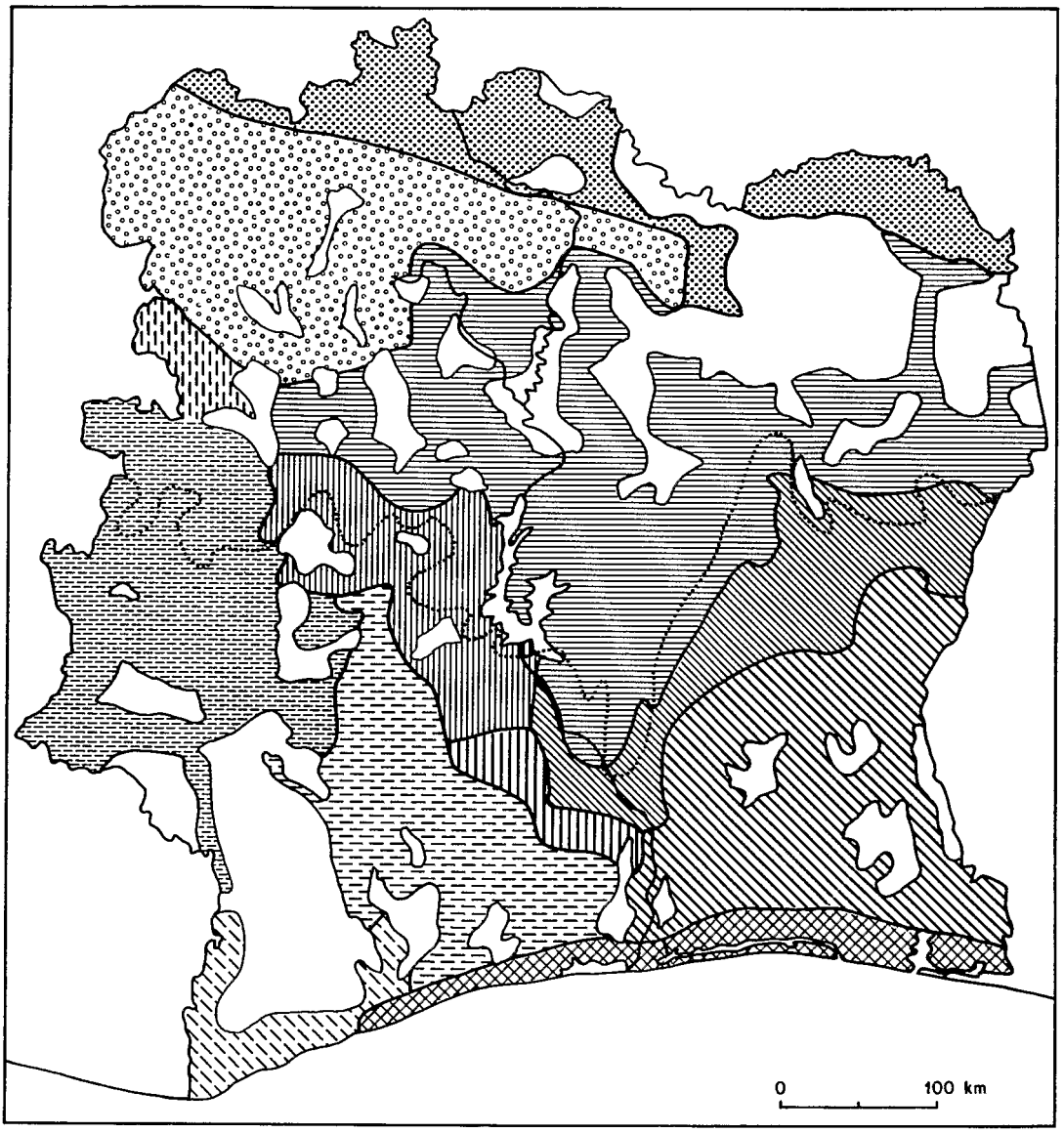
ouvertes. G. Rougerie constate dans le Sanwi l'importance des ventes de banane dont les récoltes sont «pléthoriques» et ajoute : «ce produit traditionnellement destiné à la consommation familiale tend à son tour à faire l'objet d'une agriculture de profit»[1]. Dans l'ensemble, l'explosion urbaine se produit dans un contexte de relative abondance vivrière, au moins dans le Sud-Est, là où sont installées les agglomérations les plus peuplées et les plus nombreuses. L'importance de l'offre paysanne en produits vivriers, et tout spécialement en banane plantain, explique vraisemblablement, pour une part, les caractéristiques de l'alimentation en ville, profondément ivoirienne. Et si le développement des marchés rend compte de formes précoces d'orientations vivrières marchandes dans les campagnes, l'abondance de la production a également suscité la consommation urbaine, soulignant par là que les relations entre l'offre et la demande ne sont jamais unilatérales.

L'agriculture vivrière n'est peut être pas l'activité rurale qui a été la plus marquée par la colonisation : la chasse, en déclin prononcé, ou l'agriculture commerciale, en forte expansion, ont connu des évolutions plus radicales. Les changements sont néanmoins très importants. Sur l'ensemble de la période, et mise à part au début du siècle, la production semble connaître une croissance forte, si bien que la situation alimentaire à la veille de l'indépendance n'est pas mauvaise. En même temps, on assiste à une modification de la géographie des plantes alimentaires avec l'essor du riz dans l'Ouest, de l'igname dans le Centre, de la banane dans le Sud-Est, et avec la diffusion comme cultures secondaires du manioc et du maïs sur une grande partie du territoire. Enfin, les circuits commerciaux sont réorientés en direction du sud-est. Contrairement à ce qui est parfois affirmé, les colonisateurs ont eu le souci de veiller au ravitaillement des villes et des campagnes. Mais leurs actions entrent souvent en contradiction avec les buts affichés : les réquisitions en denrées vivrières privent les agriculteurs de leurs réserves alimentaires et les réquisitions en hommes les amputent de leur force de travail ; le contrôle étroit de la production et de la commercialisation suscite des oppositions parfois violentes de la part des populations concernées, surtout au début de la colonisation. La croissance de la production paraît largement le résultat d'initiatives paysannes dans lesquelles la puissance publique n'a qu'un rôle indirect. On peut reprendre à propos des cultures vivrières les conclusions de J. P. Chauveau et J. P. Dozon sur l'économie de plantation : «si les cartes ont été distribuées par les colonisateurs, le jeu a été fait par les populations»[2]. Enfin, le développement tardif de l'urbanisation n'est sans doute pas étranger à la part importante du ravitaillement national dans l'alimentation urbaine[3]. Plus que des mécanismes déjà largement mis en place sous la colonisation, c'est l'ampleur du mouvement de croissance des villes qui va ensuite créer des difficultés.

3. L'enjeu national

L'évolution de l'agriculture vivrière à partir des années soixante est marquée d'abord par les conditions nouvelles qui résultent de l'indépendance : abandon du cadre colonial à l'intérieur duquel s'effectuent les échanges et qui oriente les spécialisations

1. G. Rougerie (1957), p. 116.
2. J. P. Chauveau, J. P. Dozon (1985), p. 76.
3. Cet aspect distingue sans doute la Côte d'Ivoire d'autres pays d'Afrique occidentale. Par exemple, au Sénégal, l'urbanisation plus précoce et la production vivrière moins abondante, compte tenu du développement de l'arachide et des conditions naturelles, rendent le ravitaillement des villes, notamment de Dakar, moins facile. En même temps, les villes du Sénégal se développent à une période où il est facile de faire venir du riz d'Indochine, dans le cadre de l'Empire, alors que l'explosion urbaine ivoirienne se produit au moment de la guerre du Vietnam et de la décolonisation indochinoise. Tout ceci peut favoriser un appel aux importations au Sénégal et un recours au marché intérieur en Côte d'Ivoire.



Source : D'après l'Atlas Jeune Afrique (1983)

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Cultures dominantes

- Mil et sorgho (+ maïs + igname)
- Maïs (+ mils + igname + riz)
- Riz (+ igname)
- Riz (+ maïs)
- Riz (+ manioc)
- Riz. (+ banane)
- Zones inhabitées
- Igname (+ maïs)
- Igname (+ riz)
- Igname (+ banane)
- Banane plantain (+ tubercules)
- Banane plantain (+ riz)
- Manioc (+ riz et/ou banane)

Fig. 13 - Les cultures dominantes en 1965 en Côte d'Ivoire

agricoles ; fin de la subordination des intérêts du territoire à ceux de la métropole... La rupture avec la période précédente est cependant moins radicale que dans certains pays voisins comme la Guinée. Les hommes qui accèdent au pouvoir ont opté depuis octobre 1950, sous la direction d'Houphouët-Boigny, pour une politique de compromis avec les autorités de Paris, si bien que l'indépendance se fait sous le signe de la collaboration avec l'ancienne métropole.

L'évolution économique et sociale entamée pendant la période précédente se poursuit, marquée par la vigueur de l'explosion urbaine, qui conduit les agriculteurs à consacrer une part croissante de leur production à l'alimentation des villes, alors même qu'on leur demande de fournir des quantités sans cesse accrues de produits exportables.

Par ailleurs, le gouvernement affirme très vite, en même temps qu'un libéralisme ouvertement affiché, une claire volonté d'intervenir dans la conduite de l'économie du pays[1]. Le programme vivrier est un des multiples volets de la politique générale de développement élaborée par les autorités. À travers le thème de «l'autosuffisance alimentaire», le secteur vivrier se distingue des autres, peut être, par le lien de plus en plus fermement affirmé au cours de cette période entre croissance de la production et indépendance nationale. La volonté gouvernementale affichée de s'intéresser à l'agriculture vivrière doit nous conduire à une analyse de la politique ivoirienne, qui connaît schématiquement deux phases. Ensuite, il conviendra de dresser un bilan de la production elle-même, en examinant l'évolution spatiale et temporelle des cultures, et sa part dans le ravitaillement des villes. Cela permettra de préciser le rôle de l'État et des paysans dans la situation actuelle.

a) Des principes généraux à l'ère des SODE (1960-1980)

Dès l'indépendance, le gouvernement ivoirien lance une politique originale de développement fondée d'abord sur l'essor de l'agriculture d'exportation. Celle-ci doit fournir les devises nécessaires au développement de l'infrastructure et à l'industrialisation du pays. Cette politique, dont le succès est incontestable jusqu'à la fin des années 1970, est particulièrement originale pendant une période durant laquelle beaucoup d'États du Tiers Monde sacrifient leur agriculture au développement industriel[2]. Parallèlement, il est fait appel aux capitaux et techniciens étrangers afin de promouvoir l'industrialisation et de mener à bien toute une série de grands projets de développement

Le choix d'une politique fondée sur l'essor de cultures d'exportation et l'appel aux capitaux étrangers est en apparence contradictoire avec la promotion d'une agriculture orientée vers la satisfaction des besoins locaux et du marché intérieur[3]. Mais, dès le début, le gouvernement souligne l'importance qu'il accorde aux productions alimentaires. Le premier Plan décennal insiste sur cet aspect : «Le problème vivrier, pour des raisons humanitaires, économiques et sociales, doit donc recevoir en priorité une solution. En fait ce n'est qu'après que le problème de la production vivrière aura été résolu qu'on pourra aborder les autres problèmes de la production agricole»[4]. Trois raisons sont données pour justifier cet intérêt. Il s'agit en premier lieu d'assurer la nourriture des paysans ivoiriens et d'éliminer toute éventualité de disette, même locale.

---

1. Sur les relations entre l'option libérale et l'intervention massive de l'État dans l'économie voir B. Contamin et Y. A. Fauré (1990). Nous sommes d'accord avec ces auteurs lorsqu'ils écrivent (p. 56) : «La liberté d'entreprise, la libre circulation des capitaux, des biens et des hommes ne constituent que les moyens de faire fonctionner efficacement une économie ordonnée autour de l'État». Par ailleurs, A. Dubresson (1989 a) met en évidence le rôle de l'État ivoirien dans l'industrialisation du pays.
2. Pour un exposé complet et argumenté de la politique agricole ivoirienne d'ensemble, on se reportera à l'ouvrage de A. Sawadogo (1977), qui participa activement lui-même, comme ministre de l'Agriculture, à son élaboration et à sa mise en œuvre.
3. Sur le choix d'une politique fondée sur la dépendance et ses conséquences : Y. A. Fauré, J. F. Médard (1982).
4. Ministère du Plan (1967), p. 137.

En outre, l'augmentation de la production vivrière doit permettre une économie de devises en réduisant les importations. Le 7 mai 1965, à Korhogo, au retour d'une visite officielle à Ouagadougou, le président Houphouët-Boigny lance : «Il faut que le pays soit nourri au maximum par nous-mêmes, en évitant au maximum les importions. Nous devons produire nous-mêmes les denrées nécessaires (au marché national) ; il faut que notre pays soit équipé grâce à nos exportations»[1]. Enfin, le chef de l'État dessine, en filigrane, la possibilité d'exporter des productions valorisées par l'industrie agro-alimentaire : «Les cultures vivrières, il nous faut les accroître considérablement elles aussi. Il nous faut les valoriser par nos industries et il nous faut exporter les produits de cette industrie»[2]. Par ce biais, le secteur vivrier se trouve inséré dans les choix fondamentaux de la politique économique ivoirienne : exporter pour acquérir des devises et industrialiser.

Toutefois, si la nécessité d'un effort dans le domaine alimentaire est constamment souligné depuis 1960, les modalités de l'action gouvernementale et la place assignée aux cultures vivrières dans la stratégie de développement national sont loin d'être uniformes au cours de la période. De l'indépendance jusqu'en 1963-1964, la Côte d'Ivoire se contente de poursuivre l'œuvre coloniale. Selon l'expression de A. Sawadogo, «le Plan intérimaire 1960-63 n'était que le catalogue des actions entreprises avant l'indépendance»[3]. Il faut ajouter que la période pendant laquelle les structures du jeune État se mettent en place est troublée politiquement, ce qui ne peut être favorable à l'application claire d'une stratégie de développement sur le moyen ou le long terme[4].

À partir de 1964, la situation change, avec la réorganisation du ministère de l'Agriculture et la mise en place d'un programme qui, dans ses grandes lignes, dure jusqu'à la fin des années 1970. La période est marquée par une volonté politique de promotion et de diversification de l'agriculture dans laquelle s'insère la production vivrière. L'action gouvernementale s'appuie sur une infrastructure administrative et une série d'organisations qui s'enrichissent au fil des années : instituts de recherche, peu nombreux en 1960, mais dont les effectifs s'accroissent et qui mettent au point des variétés nouvelles, notamment en ce qui concerne les céréales ; organismes d'animation du monde paysan comme l'Office National de Promotion Rural (ONPR) ou le Centre de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC), etc. La Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA), ainsi que la Caisse Générale de Péréquation (CGP) sont chargées d'assurer les moyens matériels pour appuyer une politique de prix garantis. Celle-ci, qui intéresse principalement les cultures d'exportation et industrielles considérées comme motrices du développement, touche de manière indirecte l'ensemble du secteur agricole.

Des sociétés de développement, les «SODE», doivent constituer le «fer de lance»[5] de la modernisation et de la diversification agricoles. La SATMACI, créée dès l'époque coloniale, est chargée à l'origine de nombreuses productions, parmi lesquelles les cultures vivrières. Mais bien vite, d'autres SODE sont mises en place, sur une base sectorielle, chacune ayant en charge la promotion d'une culture. En 1970, deux structures nouvelles ont la responsabilité de productions alimentaires destinées au marché national : la SODERIZ et la SODEFEL[6]. Deux sociétés de développement régional intègrent à leur action des opérations sur les cultures vivrières : l'AVB chargée

1. Félix Houphouët-Boigny (1978), cité par A. Sawadogo (1987), p. 61.
2. Discours du Président Félix Houphouët-Boigny du 31-12-1966. Cité dans *Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire* (1982), p. 81.
3. A. Sawadogo (1977), p. 224.
4. De 1960 à 1964 éclate une série de «complots» analysés en détail par J. Baulin (1982), pp. 115-146.
5. A. Sawadogo (1977).
6. SATMACI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire. SODERIZ : Société pour le Développement de la Riziculture. SODEFEL : Société pour le Développement des Fruits et Légumes.

de l'aménagement de la région Centre, autour de la vallée du Bandama, et l'ARSO qui organise la mise en valeur du Sud-Ouest, région jusque là délaissée[1].

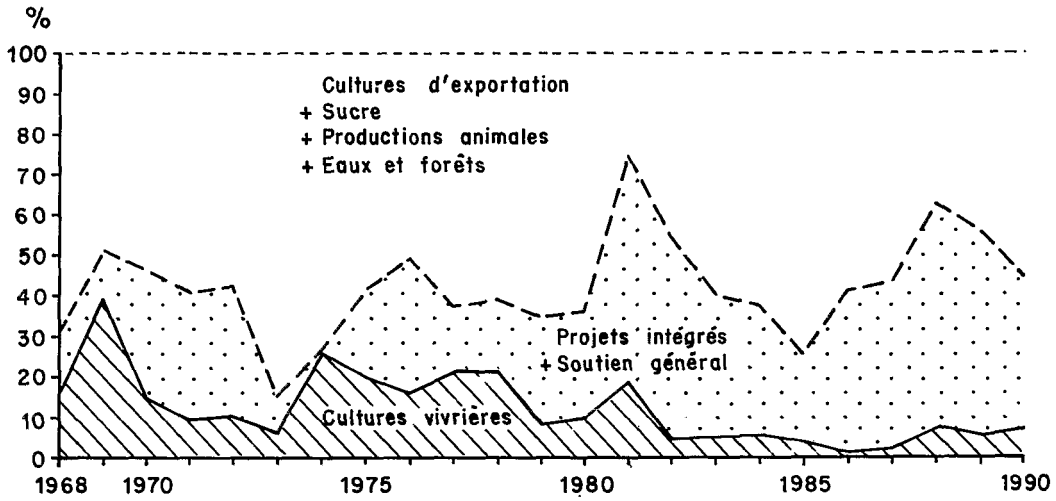
Pour autant, l'affirmation d'une politique vivrière ne se traduit que modérément dans les chiffres. Le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE) donne le montant des autorisations de programme et des prévisions d'emplois des sommes affectées aux principaux secteurs de l'économie. Même s'il convient de l'utiliser avec prudence, cette source permet d'évaluer la part des dépenses consacrées aux cultures vivrières[2]. Moins de 7 % et souvent moins de 4 % du budget sont affectés directement aux productions alimentaires entre 1967 et 1979, et sauf année exceptionnelle comme 1969 ou 1974, où leur part dépasse 40 %, moins de 20 % de celles consacrées au développement agricole (figure 14). Dans l'ensemble même, le soutien aux cultures vivrières semble s'amenuiser plus ou moins régulièrement, après avoir atteint un maximum en 1969. Certes, il convient d'ajouter à ces dépenses celles qui sont affectées à des opérations d'intérêt général et aux grands projets d'aménagement. Mais les sommes allouées à de nombreux secteurs, comme la vulgarisation ou la recherche, sont destinées essentiellement aux cultures industrielles, et la part du budget des sociétés régionales consacrée aux cultures vivrières est très faible (moins de 1 % dans le cas de l'ARSO). La priorité est donnée au secteur manufacturier, aux travaux d'infrastructures, au développement de nouvelles cultures industrielles (Plan palmier dès les années soixante) et au cultures arbustives (caféier, cacaoyer). Sauf exception, la part du budget consacrée aux cultures vivrières est constamment inférieure à celle qui est destinée aux cultures d'exportation et ne dépasse pas 10 % des dépenses totales et 30 % des sommes allouées au développement agricole. Toutefois, notre propos doit être nuancé : d'abord, le mouvement d'augmentation des fonds consacrés aux productions alimentaires, commencé sous la colonisation, s'accélère ; ensuite, certains travaux d'intérêt général (construction de routes...) profitent également aux cultures vivrières ; en outre, dans la mesure où les montants du BSIE augmentent (ils sont multipliés par 16,5 en francs courants entre 1967 et 1977), les dépenses vivrières, à part égale, connaissent une forte croissance ; enfin, quelques cultures spécifiques bénéficient de crédits exceptionnellement importants.

Le riz est la culture vivrière privilégiée par les autorités. En effet, cette céréale reçoit plus de 90 % des investissements destinés aux productions alimentaires pendant la période. Entre 1966 et 1975, plus de 20 % des investissements agricoles lui sont affectés, avec des maxima en 1966 et 1969 (respectivement 47 % et 39,5 % du total). À partir de 1976, cette part s'abaisse au-dessous de 10 %. Mais, entre 1965 et 1976, le programme d'action rizicole est un des axes majeurs du développement ivoirien et la politique vivrière se confond largement, alors, avec lui. L'objectif des autorités est triple. D'abord, répondre aux besoins croissants de la population urbaine, qui se traduisent par une augmentation rapide des importations, celles-ci passant de 35 000 t en 1960 à 83 000 t en 1966 et 140 000 t en 1973. Ensuite, diversifier les productions nationales, trop exclusivement orientées sur le café et secondairement le cacao. Enfin, rééquilibrer le territoire national par des actions en faveur du Nord qui a été défavorisé par l'essor des plantations dans la moitié sud du pays. Le projet est très ambitieux et dépasse largement le strict cadre de l'approvisionnement des villes.

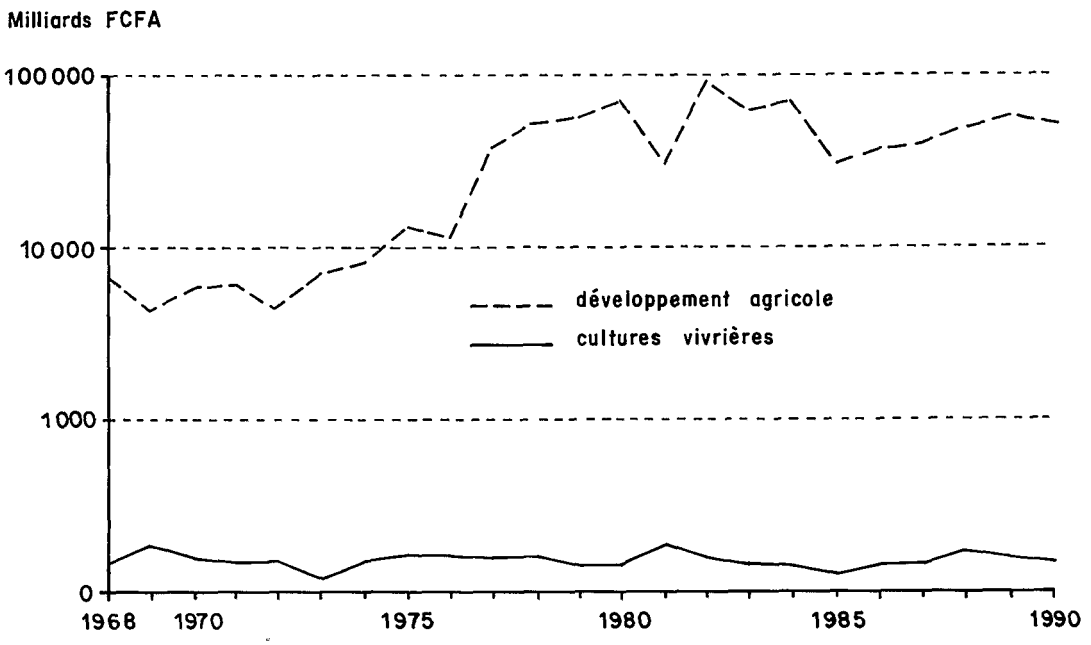
1. AVB : Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama. ARSO : Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest. Pour une étude détaillée de l'action de l'ARSO : A. Schwartz (1993).

2. Les montants fournis par la loi de finance ne reflètent que partiellement la réalité : d'abord parce qu'ils sont modifiés en cours d'année (il convient donc de tenir compte des rectifications publiées l'année suivante) ; ensuite, parce qu'une partie des budgets ne va pas réellement aux investissements productifs, mais à différentes dépenses de fonctionnement, à la création de bureaux, voire est détournée de son objet initial en cours de route ; enfin, parce que la part des cultures vivrières dans un certain nombre d'affectations générales n'est pas donnée («recherche», «vulgarisation agricole», etc.).

a) ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DU BSIE (1968 - 1990)



b) ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES ET VIVRIERS



Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement (BSIE), prévisions d'emplois.

Etablie par J-L C. réalisée par O L-C

Fig. 14 - Évolution des investissements publics dans le secteur vivrier (1968-1990)

Dès le premier Plan (1963-1970), l'accent est porté sur des méthodes intensives, s'appuyant sur l'irrigation, de préférence à une action sur la riziculture pluviale villageoise. Cette orientation est confirmée par la suite. Les raisons du choix sont multiples : sécurité accrue de la production, rendements élevés, possibilités de pratiquer plusieurs cycles de culture par an, potentiel irrigable important constitué par l'étendue des bas-fonds sur tout le territoire, absence de contraintes foncières dans la plupart des cas, puisque ces bas-fonds sont inutilisables pour d'autres cultures, etc.[1] Ce programme s'accompagne de la mise en place, en aval, d'un système de contrôle de la commercialisation et de la construction de rizeries industrielles. Dans l'ensemble, c'est une option «lourde» qui est choisie[2] : l'agriculture irriguée, nécessitant la création d'aménagements et l'utilisation d'intrants, est préférée à une action plus légère sur la riziculture pluviale ; un système moderne, mais centralisé et coûteux de commercialisation et de transformation, est retenu, plutôt que de laisser au commerce privé et au décorticage artisanal le soin d'assurer l'approvisionnement des villes. Pour ce qui intéresse la commercialisation et la transformation, il semble, selon R. D. Hirsch, que les avantages et les inconvénients de toutes les options n'aient pas été évalués avant les choix. De même, la mise au point progressive de nouvelles semences, permettant d'envisager une amélioration des techniques de production pluviale, n'a pas eu de suites immédiates. On peut donc penser que d'autres raisons venaient s'ajouter aux considérations techniques, notamment, la volonté de contrôler le secteur vivrier qui, à la différence des cultures d'exportation, était totalement indépendant de la puissance publique, tant dans sa production que sa distribution et dans la redistribution des bénéfices commerciaux. Enfin, il convient de souligner que ce programme s'apparente aux autres projets agricoles de l'époque, fondés sur le développement d'un produit, la transformation industrielle aval et un encadrement étatique important. Il s'intègre à une politique d'ensemble et à des choix généraux de développement

Les premières opérations agricoles sont lancées dans les années soixante par la SATMACI, avec l'aide de la coopération taïwanaise. Pendant que la Société d'État est chargée de promouvoir la production, la Chambre de commerce d'Abidjan, intervenant par le biais d'un cartel d'importateurs agréés, est responsable du processus de commercialisation. À partir de 1970, avec la création de la SODERIZ, le programme prend un nouvel essor. Des prêts extérieurs, de différentes origines, permettent de multiplier les aménagements dans les bas-fonds, surtout dans le Nord, auxquels sont consacrés environ 68 % des investissements entre 1972 et 1978[3]. De 1960 à 1975, 76 % des fonds destinés au riz sont attribués à la culture irriguée, dont les superficies passent de 2 000 ha en 1960 à plus de 17 000 ha en 1975. En revanche, les opérations concernant la culture pluviale, qui couvre pourtant 90 % des superficies en riz, sont rares ou tardives, comme le projet initié dans la région de Touba et prévu dans le cadre du troisième Plan 1976-1980. En outre, les incitations financières sont plus favorables à la riziculture irriguée sur laquelle l'encadrement technique est concentré : engrais gratuits, semences sélectionnées cédées à bas prix, etc. Accompagnant ce programme, dès 1966, comme pour les produits d'exportation, un prix garanti au producteur est fixé annuellement. Il doit donner au paysan une assurance de revenu, condition à l'essor de la production. Enfin, un objectif social est étroitement associé à l'effort productif : il s'agit de créer un nouveau paysan moderne. Pour ce faire, la SODERIZ introduit la riziculture «sous contrat» qui, liant producteur et société d'encadrement, conduit à l'utilisation accrue d'intrants, mais offre une garantie de revenus à l'exploitant. La réussite de la SODERIZ dans un premier temps est rapide. Toutefois, très vite, des problèmes commerciaux se font jour qui conduisent à sa dissolution en 1977.

1. Cf. A. Sawadogo (1977), pp. 142-144, et R. D. Hirsch (1984), p. 18.
2. Cf. R. D. Hirsch (1984).
3. R. D. Hirsch (1984), p. 48.

La société d'encadrement doit acheter aux paysans le paddy pour alimenter les rizeries industrielles. Mais les producteurs préfèrent vendre aux commerçants dioula et libanais qui, par le biais de crédits, ont noué des liens avec eux. Pour stimuler la production et pour la détourner des circuits privés, le gouvernement décide en mars 1974 une augmentation spectaculaire des prix garantis qui passent de 28 F CFA à 65 F CFA bord champ au producteur, soit une hausse de 132 %. Les effets en sont immédiats. Les paysans se détournent des circuits habituels pour vendre à la SODERIZ. Les marchands dioula, profitant de l'écart entre le prix payé bord champ et celui rendu à la rizerie (10 F CFA par kg), organisent la collecte et font de gros bénéfices. La production connaît une rapide augmentation : de 335 000 tonnes en 1974, elle passe à 496 000 tonnes en 1977. Le riz afflue dans les centres de collecte et l'autosuffisance est, au moins en apparence, atteinte : les importations s'effondrent, disparaissant même en 1976. Pourtant, cet afflux conduit la SODERIZ à une grave crise.

Dès 1974, la société de développement est submergée par les arrivages massifs de paddy. Les capacités de sacherie, de stockage et de traitement sont insuffisantes. Le financement est trop faible pour faire face à la quantité. Les usines ne sont pas adaptées au traitement du riz pluvial vendu par les paysans. La production s'accumule dans les usines où elle est stockée dans de mauvaises conditions, ce qui entraîne des pertes importantes. En aval, la société ne peut écouler son riz, car les circuits lui échappent. Les grossistes et les importateurs, qui se sentent menacés dans leurs intérêts, bloquent la distribution. La situation devient paradoxale : il y a pénurie dans les villes alors que d'énormes quantités attendent dans les magasins et sur le carreau des usines. La société doit cesser ses achats faute de moyens financiers. On aboutit à une situation de crise en 1977 : la SODERIZ a un découvert estimé à 26 milliards de F CFA[1], la production est découragée par l'arrêt des achats, les structures publiques d'usinage fonctionnent en sous-capacité, les circuits privés courts ont repris en main le commerce et les centres urbains sont mal ravitaillés.

Le 7 octobre 1977, par décret présidentiel, la SODERIZ, est dissoute. J. P. Dozon a bien mis en évidence les contradictions que révèle l'opération riz : la structure de développement s'est heurtée, entre autres, aux intérêts des distributeurs et des différents groupes organisés au sein de la Chambre de commerce[2]. Aux causes strictement commerciales et aux blocages en résultant s'ajoutent d'autres facteurs qui rendent compte de sa disparition. Sa suppression s'inscrit d'abord dans un vaste mouvement de réforme des SODE qui commence en 1977 et atteint sa plus grande ampleur en 1980. D'autres organismes d'État sont réformés ou supprimés en 1977 et les années suivantes. On reproche à ces sociétés de se livrer une concurrence acharnée pour s'assurer la clientèle des agriculteurs et de ne pas permettre un véritable développement régional intégré. Des critiques s'élèvent à propos des coûts de gestion et de certaines rentes de situation[3]. Sur un autre plan, la distribution des parcelles dans les bas-fonds a entraîné des conflits dans plusieurs régions forestières, où les autochtones ont eu l'impression d'une mainmise des Ivoiriens du nord et des étrangers sur les terres aménagées.

Ce dernier aspect renvoie à la dimension proprement politique du décret d'octobre 1977. En 1975-76, les banques ivoiriennes, dépendant largement de l'État, refusent à la SODERIZ les moyens d'acheter la production rizicole. Par ailleurs, d'autres choix que la dissolution étaient possibles : la Banque Mondiale avait préconisé un abaissement des prix d'achat aux producteurs pour les mettre en harmonie avec les cours du riz importé, ce qui, entre autres choses, aurait permis de rééquilibrer les comptes de la société[4]. Que

1. G. Frelastre (1980), p. 50.
2. J. P. Dozon (1979), p. 57.
3. A. Sawadogo (1977) milite pour une réorientation dans un cadre régional des SODE (p. 301) et une révision des salaires et des avantages en nature excessifs (p. 305).
4. G. Frelastre (1980), p. 54. Signalons en outre, que la Banque Mondiale s'était retirée du Plan riz, lors de l'augmentation des prix de 1974, pour marquer son désaccord avec cette politique.

la dissolution brutale de la SODERIZ suive de peu un important remaniement ministériel au cours duquel neuf ministres, dont celui de l'Agriculture, sont évincés, confirme, s'il en était besoin, la dimension politique de l'opération. Pour justifier la dissolution, on a reproché à la SODERIZ une évolution inscrite dans les conditions mêmes de son action : d'une part un déficit qui était inévitable dès lors qu'elle achetait cher un paddy vendu décortiqué à bas prix sur le marché national et d'autre part son échec commercial, alors qu'elle n'avait pas les moyens de maîtriser les circuits de distribution[1].

Cette dissolution constitue une étape décisive dans la politique vivrière. Elle signe l'abandon d'une tentative d'autosuffisance alimentaire fondée sur une croissance de la production rizicole, elle-même soutenue par des prix d'achat au producteur élevés. Elle marque également la victoire de certains intérêts privés, notamment des importateurs de riz[2]. Toutefois, elle a laissé des traces durables chez les agriculteurs pour lesquels, près de 15 ans plus tard, la période SODERIZ représente un «âge d'or» pendant lequel on a aménagé des bas-fonds, conseillé les producteurs et, comme aiment à le répéter les anciens, «on s'intéressait aux paysans». Au demeurant, les semences sélectionnées distribuées par l'encadrement sont toujours, pour les villageois, des variétés «SODERIZ».

Les tentatives de développement des autres cultures vivrières sont réduites. L'action principale concerne les cultures maraîchères. La SODEFEL, créée en 1970 est le maître d'œuvre d'un projet qui prend peu à peu de l'ampleur. Les investissements, très faibles au début des années soixante-dix (moins de 1 % du budget de développement agricole en moyenne), dépassent ceux du riz en 1979, pour la première fois. Ils représentent toutefois à peine 4 % des dépenses agricoles du Plan 1976-1980. La SODEFEL se contente dans un premier temps d'apporter son concours aux maraîchers qui existent déjà. Ensuite, elle aménage des périmètres pour de nouveaux horticulteurs. Enfin, elle devient elle-même producteur, au confluent Nzi-Bandama et à Ferkessédougou, et met en œuvre un complexe agro-industriel à Sinématiali[3]. Par ailleurs, dans un cadre plus régional et moins sectoriel, il existe d'autres opérations, comme celle de l'AVB qui développe autour du lac de Kossou des cultures vivrières (igname, maïs ...) en association avec le coton sur des blocs mécanisés. Toutefois, toutes ces entreprises restent secondaires par rapport à celles en faveur du riz. C'est pourquoi la dissolution de la SODERIZ revêt une si grande importance.

b) La bataille pour «l'autosuffisance alimentaire» : discours et réalité (à partir de 1980)

Si 1977 marque incontestablement un tournant dans la politique agricole, le nouveau paysage ne se met véritablement en place qu'au début des années 1980. Alors que la croissance connaît des signes d'essoufflement et que les entreprises publiques sont réorganisées, est lancé le mot d'ordre «d'autosuffisance alimentaire». La conjonction de ces phénomènes, qui suit de peu «l'affaire SODERIZ», n'est pas fortuite, même si les niveaux auxquels ils se situent sont différents.

Sur le plan économique, les années 1979-1980 marquent le début d'un renversement de tendance. Après deux décennies de croissance économique forte, la Côte d'Ivoire entre dans une phase de marasme durable. Les cours des matières

1. A. Sawadogo, ministre de l'Agriculture à l'époque, consacre plusieurs pages à la réussite quantitative de la SODERIZ dans un ouvrage sur l'Afrique (1987, pp. 90-93), mais n'écrit pas une ligne sur les causes de l'échec final. Il nous a confirmé lors d'entretiens (novembre 1988, août 1989), le caractère politique de la dissolution, mais sans autre précision.
2. Il est difficile d'avoir des renseignements sur les importateurs, car le riz est considéré comme un produit stratégique. Il semble bien toutefois que des proches du président de la République aient des intérêts dans ce secteur. Cf. J. L. Gombeaud, C. Moutout, S. Smith (1990), p. 216, et R. Dumont (1991), p. 162.
3. Cf. A. Sawadogo (1977), p. 167-168 ; Afrique-Agriculture (1980), pp. 42-50.

premières, principalement du cacao, après avoir atteint des niveaux exceptionnellement hauts en 1977, s'effondrent sur les marchés internationaux, privant l'État de ses principales sources de revenus. L'arrêt des exportations de cacao, décrété en 1987 par le Président Houphouët-Boigny, et son échec aggravent la situation[1]. La «conjoncture» devient «crise» dans le vocabulaire abidjanais à partir de 1988-1989, soulignant l'ampleur des difficultés. Le pays, qui a financé largement ses programmes de développement avec des capitaux extérieurs dans les années 1970, se trouve considérablement endetté, au moment où les prêts arrivent à échéance et où les rentrées de devises baissent. Le gouvernement se résout à faire appel au FMI et à la Banque Mondiale : des «programmes d'ajustement structurel» sont lancés en 1981, 1983, 1986 et 1989[2]. L'agriculture vivrière, qui permet une diminution des importations, doit profiter de ces programmes dont l'un des objectifs est le rétablissement de la balance du commerce extérieur. Mais la compression des dépenses de l'État et la baisse des revenus citadins, conséquences de la politique d'ajustement, en réduisant les marchés urbains et les dépenses consacrées au développement, constituent des facteurs défavorables[3].

Le deuxième tournant concerne l'encadrement agricole. Dès 1977, les sociétés sectorielles sont remplacées par des sociétés de développement régional, à l'exception de la SODEFEL qui continue d'encadrer les cultures maraîchères. La SODEPALM prend en charge le développement agricole de l'arrière-pays littoral, la SATMACI celui de la zone forestière intérieure et la CIDT celui des régions de savane[4]. En juin 1980, c'est tout le secteur public qui est touché. L'AVB et l'ARSO, dont les missions sont considérées comme achevées, sont dissoutes ainsi que 13 autres SODE. La transformation du statut des organismes restants en établissements administratifs ou commerciaux ne diminue pas cependant le rôle de l'État[5].

La politique vivrière connaît elle-même une réorientation et devient, au moins en apparence, une des priorités des autorités. Les instances du PDCI-RDA[6], parti du Président et parti unique jusqu'en 1990, adoptent en 1980, lors du VII^{ème} Congrès, le mot d'ordre de «l'autosuffisance alimentaire». En 1985, le VIII^{ème} Congrès du PDCI revient sur la question et recommande une série de mesures précises : «la poursuite de l'intensification de la production du riz...; la mise en valeur de tous les bas-fonds aménagés...; la mise en œuvre effective du plan semencier»[7], etc. Le Plan quinquennal 1981-1985 met l'accent sur «l'amélioration de la couverture des besoins nationaux»[8]. Cette priorité se traduit par la création en 1981 d'un secrétariat d'État à l'Agriculture, chargé des cultures vivrières, qui devient en 1983 le ministère du Développement rural et dont un des principaux objectifs est la réalisation du Plan vivrier mis au point en 1982. Des tournées dans tout le pays sont entreprises par les ministres et les cadres dirigeants du PDCI, relayés par les médias, afin de sensibiliser les paysans.

Ce nouvel élan s'inscrit dans un contexte international qui dépasse le strict cadre de la Côte d'Ivoire : en effet, la politique mise en place correspond à l'objectif du Plan d'action de Lagos en 1980, proposé par l'Organisation de l'Unité Africaine et adopté par l'ensemble des chefs d'État. Dans tous les pays ouest-africains, du Sahel à la forêt, et au-delà de toute considération locale, «l'autosuffisance alimentaire» devient le mot d'ordre prioritaire. En Côte d'Ivoire, la situation est jugée alarmante depuis qu'en 1977 on a

1. J. L. Gombeaud, C. Moutout, S. Smith (1990).
2. Cf. G. Duruflé (1988), pp. 89-148, et M. F. Jarret, F. R. Mahieu (1991).
3. L'optique libérale de la Banque Mondiale, qui conduit à abaisser les barrières douanières, représente également un réel danger : en effet, le secteur vivrier ivoirien ne peut lutter contre les productions subventionnées d'Amérique du nord et d'Europe occidentale, ou les riz asiatiques à bas prix. C'est sans doute pourquoi les frontières n'ont pas été totalement déverrouillées et que subsistent des droits de douane élevés sur l'importation de nombreux produits.
4. La SODEPALM (Société pour le Développement du Palmier) et la CIDT (Compagnie Ivoirienne pour le Développement des fibres Textiles) sont d'anciennes sociétés sectorielles.
5. Sur la réforme des sociétés publiques voir : B. Contamin et Y. A. Fauré (1990), pp. 38-54.
6. Parti Démocratique de Côte d'Ivoire- Rassemblement Démocratique Africain.
7. PDCI-RDA (1985).
8. Ministère du Plan et de l'Industrie (1980), p. 139.

assisté à une flambée des prix et à des difficultés d'approvisionnement à Abidjan. En outre, après la dissolution de la SODERIZ et la baisse de la production qui l'a suivie, les importations de riz augmentent rapidement dépassant 250 000 t en 1980 pour atteindre 382 499 t en 1983. Les estimations du Plan 1981-1985, basées sur des chiffres en partie erronés et qui prévoient un déficit de toutes les grandes productions vivrières dès 1985, semblent justifier le pessimisme ambiant[1].

Par rapport à la période précédente, plusieurs infléchissements marquent la politique mise en place. La riziculture irriguée est toujours prioritaire, mais les autres productions doivent faire l'objet d'une attention accrue : le manioc est ainsi développé dans la région de Toumodi, à partir de 1977, sous l'égide de la SODEPALM qui a ses propres unités de production, une usine de transformation et qui encadre des paysans associés au projet. De plus, l'action vise à promouvoir les cultures villageoises : ainsi, la SODEFEL s'oriente, à côté de la gestion de ses propres périmètres, vers un encadrement plus souple et plus diffus, se contentant de donner des conseils et de fournir des produits aux maraîchers. Par ailleurs, de nouvelles semences sélectionnées sont diffusées auprès des paysans : variétés de riz surtout, de maïs, mais aussi de tubercules, comme l'igname *florido* qui connaît un succès rapide. En outre, le développement sectoriel par produit est abandonné au profit de projets «intégrés» qui sont envisagés en savane, autant par souci de rééquilibrage régional que pour des raisons techniques : la modernisation, fondée sur la mécanisation, y est jugée plus facile qu'en forêt. Sur un autre plan, la volonté de prendre en compte tous les aspects du secteur alimentaire conduit les responsables du développement à promouvoir une action sur les prix et la commercialisation, «instruments essentiels de la politique économique de l'État»[2]. Enfin, les opérations prévues dans le domaine vivrier sont couplées avec d'autres programmes : ainsi, «le retour des jeunes à la terre», prôné par les autorités autant pour freiner l'exode rural et limiter le chômage urbain que pour favoriser l'émergence de nouveaux producteurs dynamiques et modernes, est inséparable de la mise au point de projets d'agriculture vivrière intensive[3].

Pour autant, la priorité dans les discours ne se traduit que modérément dans les actes. Les financements consacrés directement aux cultures vivrières représentent, durant la décennie 1980, moins de 3 % en moyenne du BSIE. Certes, une grande partie des actions de promotion vivrière se fait dorénavant dans le cadre de plan intégrés. Mais la dissolution de l'AVB et de l'ARSO, en 1980, réduit le volume des investissements consacrés aux vivres. Sur les deux principaux projets lancés au début des années 1980, celui du Nord-Est et celui du Centre-Ouest, seul le premier est consacré en priorité aux cultures alimentaires, le second étant orienté vers les productions arbustives d'exportation. Et à partir de 1985, l'action dans le Nord-Est est concentrée sur la promotion du coton. En permanence, durant la décennie 1980-1989, les dépenses consacrées aux cultures industrielles sont supérieures à celles destinées aux produits vivriers : canne à sucre, voire café, cacao, palmier de 1980 à 1984, hévéa et à un degré moindre café ensuite. Les sommes affectées au secteur vivrier représentent seulement 19,4 % de l'ensemble des investissements agricoles du Plan 1981-1985. Il faut attendre la fin de la période pour que les dépenses consacrées aux cultures alimentaires nationales prennent de l'importance avec le lancement du Projet soja auquel sont associées les productions de riz pluvial, de maïs et d'igname[4]. Enfin, les cultures vivrières, comme l'ensemble de l'économie ivoirienne, souffrent de la crise des finances publiques et de la réduction des dépenses de l'État qui se traduisent par un effondrement

1. Ministère du Plan et de l'Industrie (1980), pp. 319-320.
2. Ministère du Plan et de l'Industrie (1980), p. 273.
3. Sur cet aspect, voir Y. S. Affou (1990) qui s'appuie sur des exemples très précis.
4. Le Projet Nord-Est et le Projet soja sont présentés dans la troisième partie. Un nouveau «Programme de développement des cultures vivrières-plan d'action 1991-2000» a été lancé au début des années 1990, qui prévoit des investissements élevés, entre autres pour la riziculture. Il n'est pas encore possible d'en mesurer l'importance.

des investissements : en francs courants, le montant des sommes affectées aux cultures vivrières dans le BSIE en 1985 est inférieur à celui des années 1968-1970.

Ces faiblesses révèlent à la fois les difficultés économiques du pays et les hésitations de la politique ivoirienne. L'évolution des structures d'encadrement en porte la trace. Les trois sociétés qui ont en charge les cultures vivrières à partir de 1977 ont des moyens et des objectifs inégaux. Mise à part la SODEPALM qui se voit déchargée de son volet «palmier», les autres structures interviennent en priorité sur les spéculations commerciales pour lesquelles elles ont été formées et restent les plus efficaces : l'action de la SATMACI est faible et celle de la CIDT s'exerce surtout dans le cadre des rotations coton-cultures vivrières[1]. En outre, l'abandon des structures de développement sectoriel n'a pas été total, si bien que le paysan se trouve encore en présence de multiples organismes : SODEFEL pour les fruits et légumes, SODEPRA pour l'élevage, société de développement régional, voire structure de projet intégré, sans compter les agents des différents ministères (Agriculture, Développement rural, Production animale, etc.). En 1988, le ministère du Développement rural qui avait en charge les productions alimentaires est supprimé. En contrepartie, une nouvelle société est créée : la Compagnie Ivoirienne de Développement des cultures Vivrières (CIDV), issue de la SODEPALM qui disparaît. Mais cette société ne parvient que lentement à mettre en place ses structures sur l'ensemble du territoire. En 1991, une nouvelle réorganisation entraîne la suppression de la SODEFEL qui fusionne avec la CIDV.

En outre, le développement vivrier est encore gêné par les problèmes de commercialisation. Après la dissolution de la SODERIZ, la commercialisation et l'usinage du riz sont confiés à l'éphémère Office de Commercialisation des Produits Agricoles (OCPA) qui en est déchargé en 1982, pour être rétrocédés à 6 groupes privés. En 1984 est créé l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), dont le rôle est de mettre en contact les opérateurs et de fournir des informations sur les disponibilités vivrières. Enfin, un des moteurs de l'opération riz en 1974, l'incitation à la production par des cours élevés, est abandonnée : les prix du riz, les seuls à être fixés tout au long de la période, restent inchangés de 1974 à 1979, puis régressent en 1980 et 1981 ; ils sont relevés en 1984 sans pour autant revenir, en francs constants, au niveau de la période 1974-1976.

Ainsi, la priorité accordée par les autorités ivoiriennes aux cultures vivrières, généralement acceptée comme une évidence par les observateurs qui s'en tiennent aux discours officiels, est à nuancer. Certes, des efforts incontestables, surtout en faveur du riz, ont été faits. Mais des secteurs comme les cultures d'exportation et l'industrie sont autrement favorisés au cours des trois dernières décennies. Les choix du gouvernement entrent en contradiction avec l'objectif proclamé d'autosuffisance au moins sur deux points : d'abord la relative modestie des moyens mis en œuvre ; ensuite la politique d'importation de riz à bas prix, qui va de pair avec un prix d'achat au producteur peu élevé, décourageant les agriculteurs. Plusieurs raisons expliquent cette attitude. Le gouvernement veut d'abord maintenir en ville des prix alimentaires bas pour éviter toute explosion sociale. Ensuite, il subit dans une certaine mesure la pression des importateurs et il a lui-même intérêt à accroître les importations de riz qui, par le jeu des taxes, lui procurent des recettes importantes. Enfin, l'état du marché international, à l'exception de courtes périodes, l'incite à privilégier les cultures d'exportation : au début des années 1980, par exemple, l'achat de 300 000 tonnes de riz à l'extérieur coûte 40 milliards de F CFA à la Côte d'Ivoire, tandis que la vente de 300 000 tonnes de cacao lui en rapporte 215[2]. Seuls deux faits jouent dans le sens d'un soutien aux cultures vivrières : d'une part, le danger d'une augmentation de la production de cacao, qui

1. À ce propos, il faut se méfier des taux d'encadrement qui progressent à l'échelle nationale : il suffit qu'un producteur reçoive des semences ou, en savane, cultive du coton, pour qu'il soit considéré comme encadré pour ses cultures vivrières.
2. Sur les relations entre prix et importations alimentaires, cf. chapitre XIII, pp. 543-544.

risque de conduire à une baisse des cours mondiaux et au renversement des termes de l'échange[1]; d'autre part, le souci d'assurer un certain niveau d'approvisionnement national, afin de limiter la dépendance à l'égard des marchés extérieurs. Mais en réalité, on peut se demander si l'action ne reste pas modeste parce que le niveau d'approvisionnement est beaucoup moins alarmant qu'on ne le proclame bien souvent.

c) La croissance rapide et inégale de la production

Même en retenant des moyennes qui atténuent les écarts interannuels liés aux aléas climatiques, il convient d'être prudent dans l'analyse de l'évolution des cultures, compte tenu de la grande irrégularité des séries, qui tient aux approximations des chiffres et aux réajustements opérés à chaque enquête statistique. Seuls les résultats du Recensement National de l'Agriculture de 1974 et ceux des enquêtes par sondages effectuées de 1979 à 1984 sont réellement fiables.

Telles qu'elles sont, les données disponibles soulignent qu'il n'y a pas eu dégradation de la situation alimentaire à l'échelle nationale depuis l'indépendance (figure 15). La production des principales denrées vivrières augmente de 1960-61 à 1989-90 au rythme annuel de 3,5 % alors que la population croît de 3,8 % en moyenne chaque année. La hausse des productions secondaires qui jouent un rôle fondamental dans la fabrication des sauces est plus forte : la production de légumes est multipliée par 4 entre 1983 et 1988. La production disponible par habitant ne varie donc guère au cours de la période. Ce résultat est d'autant plus remarquable que la Côte d'Ivoire a connu une expansion démographique parmi les plus rapides du monde : sa population a triplé en trois décennies, tandis que la part des agriculteurs dans la population totale a fortement diminué, passant de plus de 80 % en 1960 à environ 50 % aujourd'hui.

La production de céréales progresse plus vite que celle des féculents : + 4,7 % par an, contre + 3,3 %. Les données plus fiables et plus complètes de la période 1965-1985 permettent de mieux saisir le détail des évolutions : les superficies (+ 2,3 % par an) augmentent à un rythme proche de celui de la population rurale (2,1 %), tandis que la production progresse à un rythme supérieur (+ 3,5 % par an), grâce à l'amélioration des rendements, ce qui permet aux agriculteurs de dégager les surplus nécessaires au ravitaillement des villes[2]. Par ailleurs, la croissance est plus forte pendant la période 1965-1975 que pendant la suivante 1975-1985 : + 5,3 % contre + 1,6 % pour la production. Ce ralentissement doit, certes, être nuancé : 1975 est une année exceptionnelle pour la récolte de riz, et les données de 1984-85, établies à partir d'une base de sondage ancienne (RNA 1974 et RGP 1975), sous-estiment les superficies en banane plantain et en taro des régions pionnières du Sud-Ouest. Toutefois, l'ampleur des écarts rend indiscutable le fléchissement qui s'explique à la fois par une réduction de la croissance démographique en milieu rural et par un déclin des défrichements dans le Sud-Est forestier, lié à un début de saturation foncière.

L'évolution est inégale selon les cultures. Compte tenu de la pratique des associations, il convient d'analyser avec prudence le détail des superficies : la faible croissance des surfaces cultivées en manioc (+ 0,4 % par an) s'explique d'abord, semble-t-il, par un mode d'évaluation différent d'une série à l'autre. De ce point de vue, l'analyse des tonnages est un meilleur indicateur. Pendant la période 1965-1985, le manioc, le maïs et l'arachide sont les productions dont l'essor est le plus net, supérieur à 4,5 % par an. Cette augmentation est à mettre en relation, d'une part avec la croissance

1. M. Bono (1984), p. 157.
2. Ainsi, les rendements de maïs passent de 5,2 qx/ha en 1975, à 8,7 qx/ha en 1984, ceux d'igname de 92 à 109 qx/ha. Avec des inégalités, selon les productions et les années, les rendements augmentent de 15 à 20 % en moyenne, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Cela est dû principalement à la diffusion de nouvelles variétés plus productives, et à l'extension des cultures dans des zones pionnières forestières (du sud-ouest notamment), qui donnent, les premières années de mise en valeur, des quantités élevées par unité de surface.

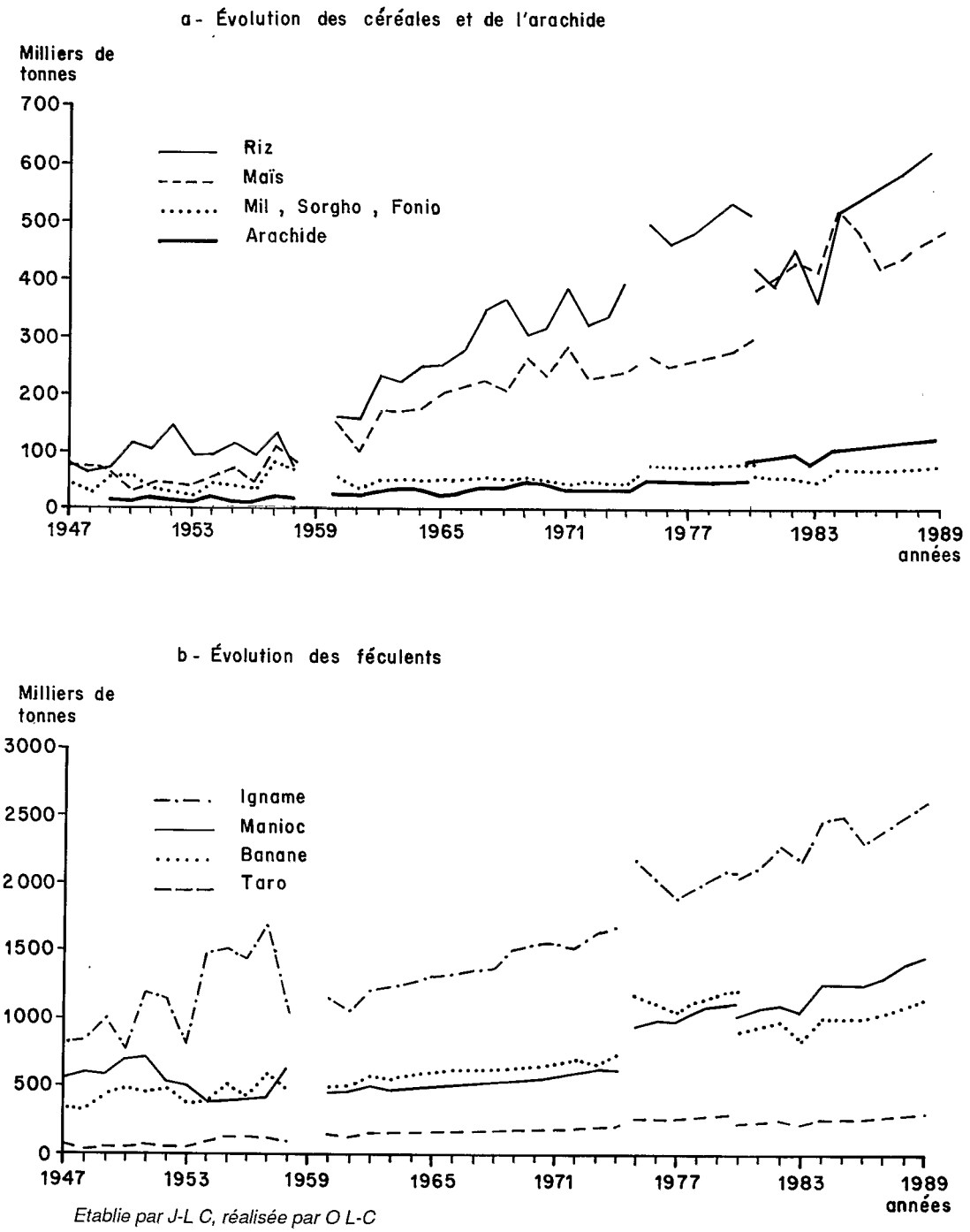


Fig. 15 - Évolution des productions vivrières de Côte d'Ivoire (1947-1989)

de la consommation d'attiéké et d'arachide de bouche ou en pâte pour les sauces, d'autre part avec l'utilisation du maïs comme aliment pour les animaux d'élevage. Les productions de riz et d'igname augmentent rapidement (+ 3,5% et + 3,3% par an de 1965 à 1985). En revanche, la banane plantain et le taro progressent à un rythme inférieur à celui de la population (+ 2,6 % par an) à partir du milieu des années 1970, peut-être en raison d'une surproduction chronique depuis les années cinquante. Le mil et le sorgho connaissent un recul relatif marqué (+ 1,6 % par an) : ni les superficies ni la production ne suivent la croissance démographique, signe d'une désaffection grandissante pour des denrées dont la demande urbaine est faible et qui subissent, au niveau local, la concurrence du maïs.

Le bilan comparé des productions et de la consommation est difficile à établir et les sources donnent parfois des résultats contradictoires[1]. Les projections établies dans le Plan 1981-1985 très pessimistes et celles du Plan vivrier[2] ne correspondent guère à l'évolution réelle. En revanche, le bilan dressé par le ministère du Développement rural pour l'année 1982 à partir de l'EBC de 1979 et des résultats des enquêtes du ministère de l'Agriculture donne un instantané fiable de la situation au début des années 1980 (tableau 12). Pour notre part, nous avons évalué la consommation alimentaire en 1988 à partir des chiffres du RGPH et de l'EBC[3]. Comparée aux estimations de productions vivrières pour la même année, nous en avons tiré des soldes qui, sans être rigoureusement exacts, n'en fournissent pas moins des ordres de grandeurs significatifs.

Tableau 12 - Bilan des principales productions vivrières en 1982

En millions de tonnes	Production brute	Coeff. (1)	Production disponible	Consom-mation	Solde
Riz	401	0,47	190	534	- 346
Maïs	416	0,79	328	302	+ 26
Autres céréales	51	0,85	43	33	+ 10
Igname	2 715	0,60	1 629	812	+ 817
Manioc	921	1,00	921	737	+ 184
Banane plantain	1 356	0,70	949	492	+ 457
Taro	340	0,70	238	75	+ 163
Arachide	67	0,85	57	120	- 63
Farine de blé	-	-	-	138	- 138

(1) Le coefficient de transformation prend en compte les retenues pour semences et les pertes au stockage (+ la transformation pour le riz). Source : M. Bono (1984).

En 1982, la production des féculents est nettement excédentaire, celle de maïs, de mil et de sorgho également. En revanche, les productions d'arachide et surtout de riz sont déficitaires. Toutefois, une conversion en équivalent-riz des bilans montre que l'offre est sensiblement égale à la demande, si on tient compte de la consommation de pain. Les chiffres de 1988 fournissent une image de la situation peu différente (tableau 13). Les surplus en igname et en banane ont baissé, mais l'excédent en manioc s'est accru. Le solde en maïs est plus favorable qu'auparavant et celui du riz, contrairement

1. Une étude du CIERIE (1981), réalisée en 1978, montre un fort déficit vivrier en Côte d'Ivoire. Les calculs effectués à partir de l'EBC 1979 et des chiffres de productions rectifiés à partir de 1980 à la suite d'enquêtes du ministère de l'Agriculture permettent de conclure le contraire...
2. Ministère du Plan et de l'Industrie (1980) et M. Bono (1984).
3. Rappelons que d'après les données disponibles, la consommation par tête a sans doute peu changé entre 1979 et 1988. Nous avons donc extrapolé les consommations nationales à partir des chiffres du RGPH de 1988, en prenant comme base de calcul pour la population urbaine, les agglomérations de plus de 5 000 habitants. Pour les coefficients de transformation, nous avons repris ceux utilisés par M. Bono, peu différents des coefficients de pertes fournis par la direction des Statistiques agricoles, sauf pour le manioc (1 et 0,73).

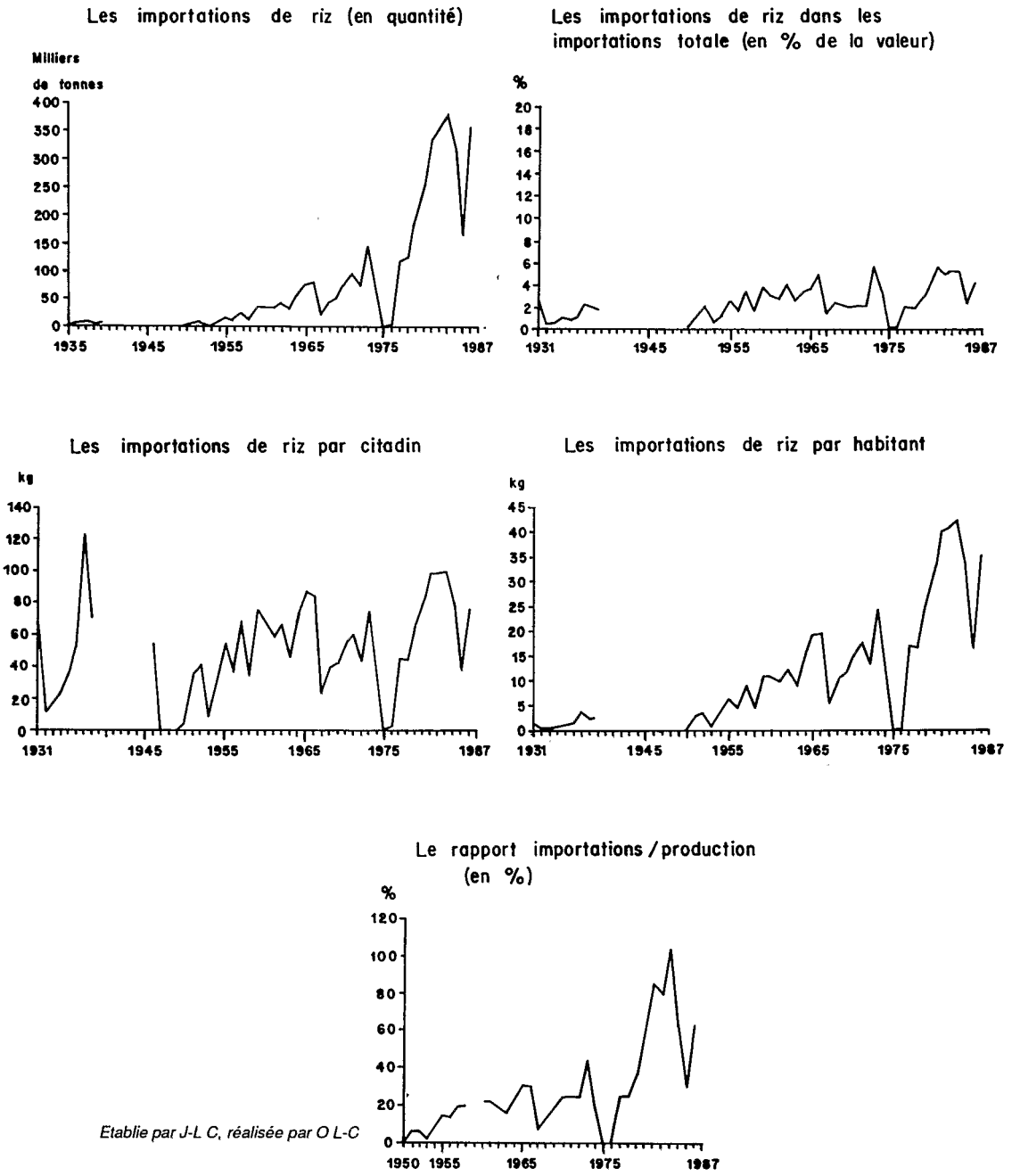


Fig. 16 - Les importations de riz en Côte d'Ivoire

aux prévisions, n'a guère changé, restant inférieur à 350 000 tonnes. Ainsi, pendant les années 1980, le bilan, au-delà des variations interannuelles fortes, liées aux aléas de la production, est resté globalement stable, contredisant en cela la plupart des projections effectuées à la fin des années soixante-dix.

Tableau 13 - Bilan des principales productions vivrières en 1988

(Millions de tonnes)	Production brute	Production disponible (1)	Consom-mation	Solde	Solde équiv. riz
Riz	634	296	634	- 338	- 338
Maïs	455	359	330	+ 29	+ 21
Igname	2 500	1 500	1 051	+ 449	+ 152
Manioc	1 400	1 400	846	+ 554	+ 227
Banane pl.	1 127	789	523	+ 266	+ 114

(1)Coefficient de transformation : M. Bono (1984). Sources : d'après l'EBC 1979 et le RGPH 1988 - (Abidjan : 1934 000 habitants-Autres villes : 2 688 000 habitants- Milieu rural : 6 191 000 habitants).

Le déficit en riz est certes élevé. Mais, mesuré au travers des importations, il n'évolue guère, en valeur relative, sur une longue période (figure 16). Si les importations augmentent, c'est parce que la population s'accroît et que le volume des échanges, dans son ensemble, progresse. La part du riz dans le montant des importations totales depuis les débuts de la colonisation reste stable, entre 2 % et 5 %, hormis quelques périodes pendant lesquelles les achats extérieurs sont limités (1918-19, début des années 1930, 1947-48, 1975-76) ou exceptionnellement forts (dès 1912, et en 1966, 1973, 1981-1984)[1]: les 2 000 ou 3 000 t importées annuellement au début du siècle représentent sensiblement la même part dans le commerce de la Côte d'Ivoire que les 70 000 ou 80 000 t de la fin des années soixante ou que les 300 000 t actuelles. Enfin, les quantités de riz importées par citadin ne varient guère de façon significative sur la longue durée : elles restent inférieures à 80 kg/hab. ces dernières années, à l'exception de 1983, loin des maxima d'avant-guerre (1920 et 1937) ; les ratios, supérieurs à ceux du début des années trente et de la période 1945-1960, sont de l'ordre de ceux de l'immédiate avant-guerre et du milieu des années soixante.

En revanche, on constate une augmentation des importations par habitant qui croissent lentement jusqu'au milieu de la décennie 1970, avant de connaître une forte hausse au début des années 1980, puis de baisser légèrement à partir de 1985. Cette évolution témoigne d'une diffusion de la consommation dans les campagnes, signe d'une diversification de l'alimentation en milieu rural, plus que de véritables pénuries. Celle-ci est en outre favorisée par les bas prix à la consommation dans les années 1980[2]. Mais il semble que la forte augmentation de la production à partir de 1985 ait permis de réduire l'écart et on se retrouve en 1985 et 1988 à un niveau d'importations par habitant inférieur à celui de 1973. Ainsi, au-delà de quelques irrégularités, dans un sens ou dans l'autre, la croissance des importations est parallèle à celle du commerce ivoirien, de la consommation nationale et du nombre de citadins.

L'augmentation globale des productions s'accompagne de modifications notables dans la répartition des cultures (figures 17 et 18). Le riz s'étend sur l'ensemble du territoire, mais sa progression est particulièrement spectaculaire dans le Sud-Ouest : plus de 9 % par an entre 1965 et 1984, tant pour les superficies que les récoltes. Le maïs progresse rapidement, surtout dans le Centre-Ouest et le Nord-Est dont la part dans le total national passe de moins de 2 % à plus de 10 % entre 1965 et 1985. La production de banane plantain stagne, voire régresse, dans le Sud-Est, alors qu'elle augmente dans

1. J. P. Chauveau (1985).
2. Cf. à ce propos J. Roch (1990).

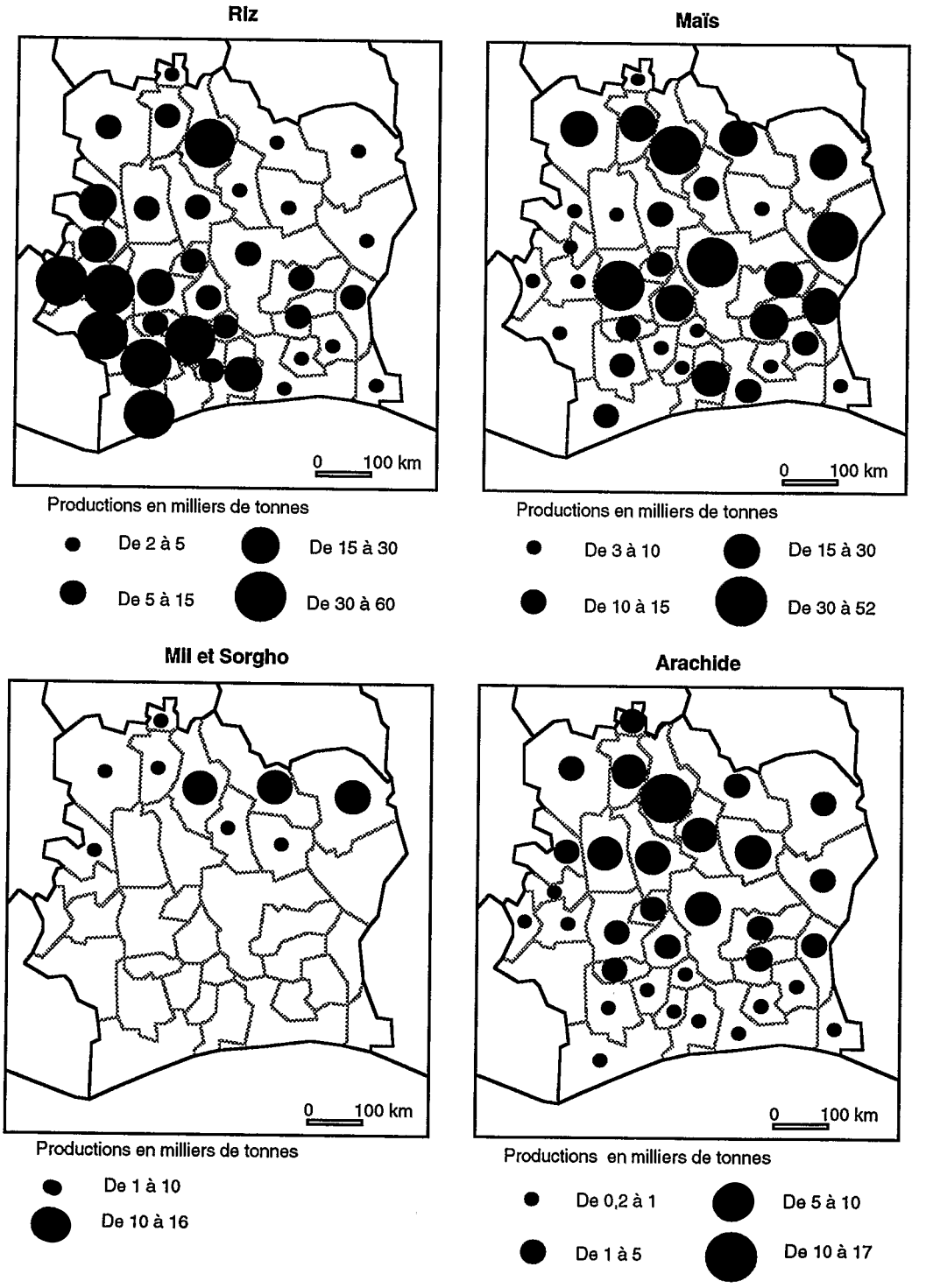


Fig. 17 - Les productions de céréales et d'arachide en Côte d'Ivoire en 1984

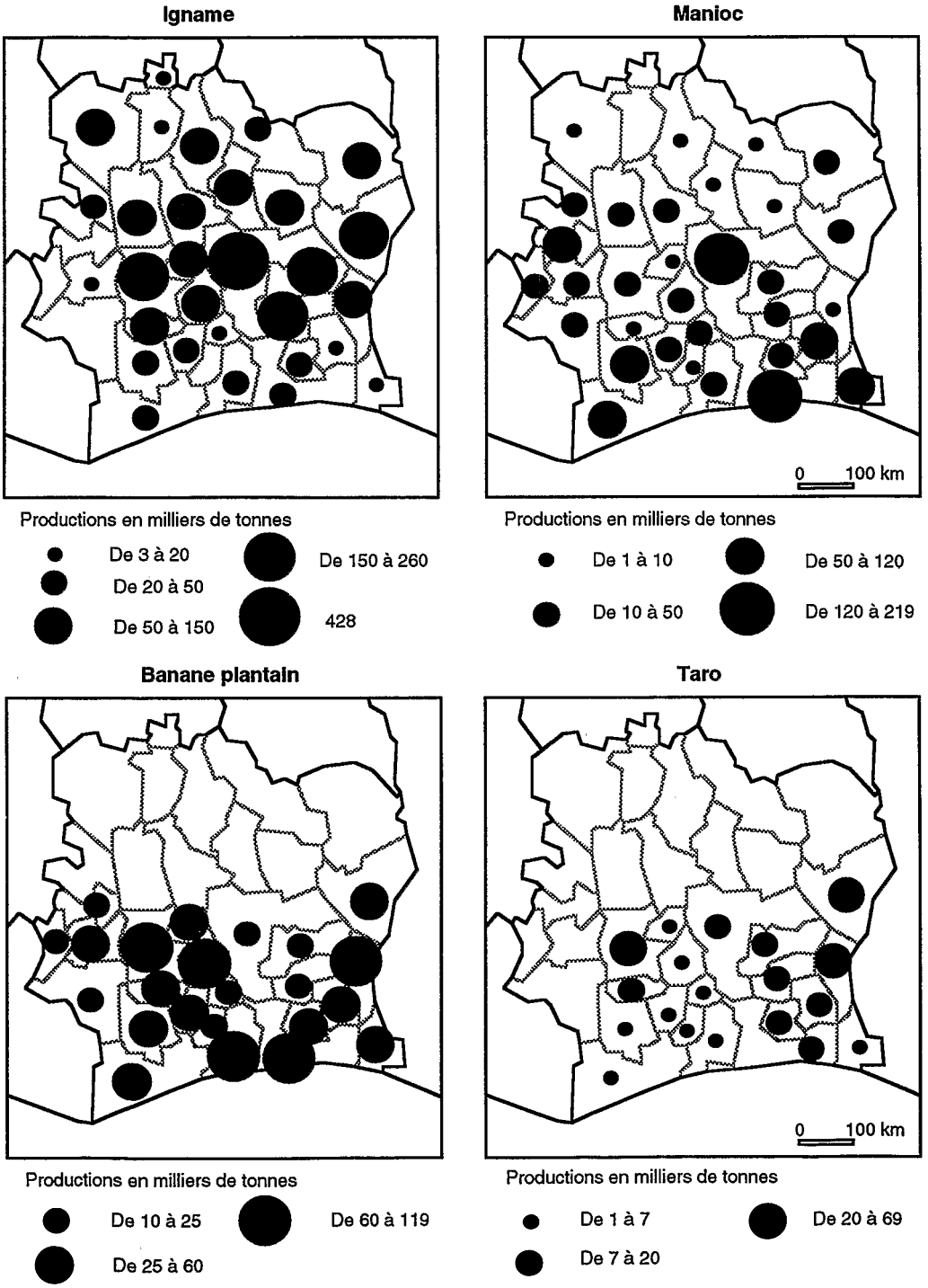


Fig. 18 - Les productions de féculents en Côte d'Ivoire en 1984

le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, régions de conquêtes pionnières. L'igname, qui croît modérément dans les secteurs de forte production comme le pays baoulé, s'étend dans les départements de Katiola et de Dabakala, et dans le Nord-Est. Le manioc connaît un vif essor sur le littoral oriental en relation avec la demande abidjanaise et dans le Sud-Ouest. Globalement, certaines régions, en raison de la saturation foncière et de l'exode des populations, progressent lentement : pays baoulé, Sud-Est. En revanche, le Centre-Ouest, puis le Sud-Ouest, en zone forestière, la région de Korhogo et le Nord-Est en savane, voient leurs productions augmenter fortement. Cela aboutit à des transformations sensibles : ainsi, dans certaines parties du Centre-Ouest (Issia, Daloa), la banane plantain devient la première culture vivrière, occupant plus de 50 % des superficies vivrières et 9 fois plus de surface que le riz. La carte des productions, telle qu'on pouvait la voir à la fin de la période coloniale, en est profondément transformée.

Le Sud-Ouest, l'Ouest et le département de Korhogo sont les principales zones productrices de riz (figure 17). Le Nord-Est et le Sud-Est sont les plus faibles. On retrouve ici l'opposition ancienne entre l'est et l'ouest du pays, mais singulièrement perturbée : d'abord, la culture du riz est répandue dans tout le pays ; ensuite, certains départements de l'ouest, comme Issia ou Zuénoula, ne produisent pas plus de paddy qu'Abengourou, situé à la frontière orientale de la Côte d'Ivoire. L'opposition classique est-ouest rend encore moins compte de la répartition de la production d'igname (figure 18). Si le pays baoulé demeure, de loin, la première région productrice de ce tubercule, seuls trois départements de l'ouest n'apparaissent pas dans les statistiques et la principale zone de culture se situe entre le 6ème et le 9ème parallèles, de Daloa-Séguéla à Bondoukou-Bouna, alors que le Sud se caractérise par une production plutôt médiocre.

La banane plantain, à laquelle on peut associer le taro, dont l'aire de production est analogue, ainsi que le mil et le sorgho, montrent une opposition nord-sud. Banane plantain et taro sont produits dans la moitié méridionale du pays. Si l'Est et le Sud-Est fournissent encore de gros tonnages, c'est dorénavant le Centre-Ouest qui est la principale zone productrice. L'aire des mil et sorgho, qui reste confinée à l'extrême nord du pays, est celle qui a le moins évolué en 30 ans.

Maïs et manioc, auxquels on peut joindre l'arachide, sont des plantes souvent associées sur une même parcelle ou dans les rotations à des cultures dominantes. Elles n'en jouent pas moins un rôle considérable. Leur souplesse et la diffusion de variétés à cycle court dans le cas du maïs leur valent d'être répandues sur l'ensemble du territoire. Les régions fortes productrices de maïs sont assez dispersées : Korhogo au nord, Bouaké au centre, Centre-Ouest et Nord-Est. La production de manioc est plus concentrée, puisque trois régions fournissent l'essentiel de la production : le Sud-Est, le Sud-Ouest et le Centre ; et deux départements (Bouaké, Abidjan) produisent plus de 30 % du total national. L'arachide est prépondérante surtout dans le nord et le centre du pays. Ces trois productions sont importantes dans le Centre. Le Nord fournit plus de maïs et d'arachide et le Sud plus de manioc ; mais les écarts ne sont jamais considérables.

Globalement, chaque région fournit un éventail assez large de cultures. Une ou deux plantes dominent, à côté d'autres, nombreuses, qui occupent une place secondaire. Quelques ensembles émergent par l'importance de leur production, sans que les oppositions soient très tranchées : pays baoulé, Est (Bondoukou, Abengourou), environs d'Abidjan, Centre-Ouest autour du Daloa, région de Korhogo. Toutefois, en raison de la taille et du poids démographique de chaque département, il convient de relativiser le volume des récoltes en le rapportant à la population. La production de céréales par habitant agricole est élevée dans le nord du pays (de Boundiali à Bouna), l'Ouest et le Sud-Ouest, alors qu'elle est faible dans le Centre, l'Est et le Sud-Est, qui cultivent peu de riz et de maïs et pas de mil et sorgho (figure 19). Celle de féculents est forte dans le Centre et surtout le Nord-Est, gros producteurs d'igname, ainsi que dans le

Sud-Ouest et une partie de l'Ouest, domaines du manioc et de la banane plantain. Globalement ce sont le Nord-Est, le Centre-Nord, le Sud-Ouest et quelques départements de l'Ouest (Biankouma), qui fournissent les plus forts tonnages par individu et sont donc, d'une certaine façon, les plus à même de dégager des surplus pour les villes. L'abondance de la production autour d'Abidjan et de Bouaké est un facteur favorable à leur approvisionnement. En revanche, les régions à forte production par habitant agricole, c'est-à-dire à surplus élevés, sont souvent éloignées des grands centres urbains. Par ailleurs, la relative spécialisation régionale suppose des transports de produits des campagnes vers des lieux de consommation éloignés, notamment vers le sud-est, où la production par habitant est faible.

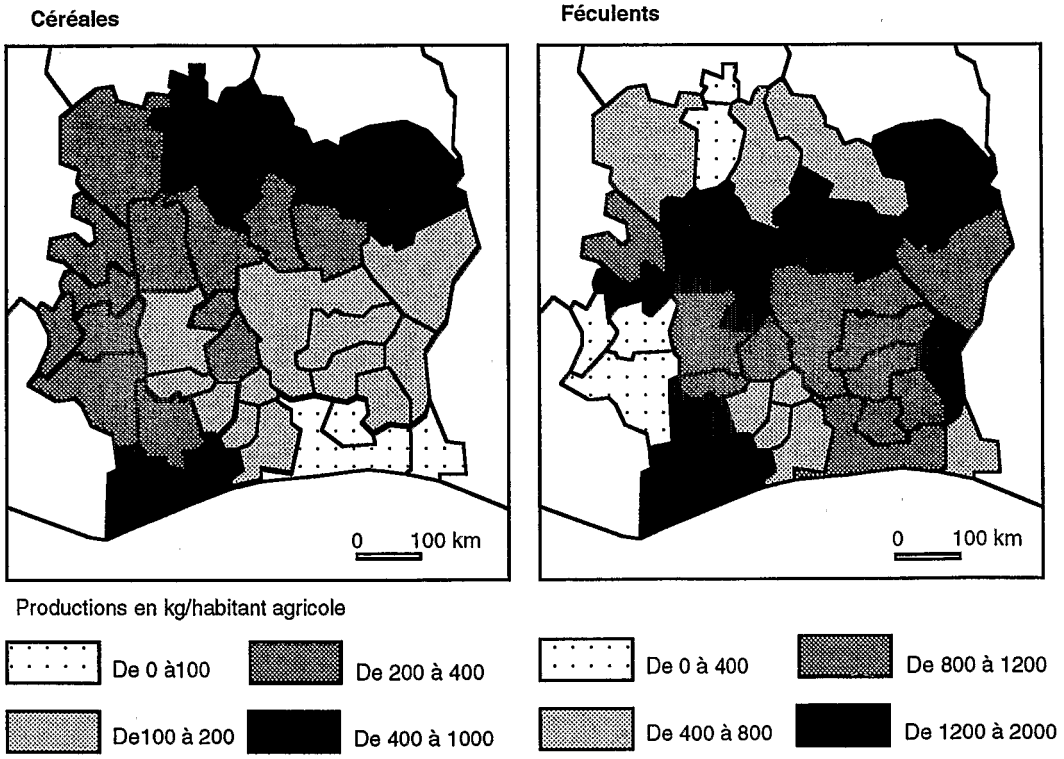


Fig. 19 - La production vivrière par habitant agricole en 1984

À l'échelle nationale, la permanence d'un déficit rizicole et l'abondance des autres productions mettent en lumière les limites de l'intervention gouvernementale directe dans le domaine vivrier. L'essentiel des sommes allouées a servi au développement de la riziculture irriguée. Or, celle-ci ne couvre que 21 549 ha en 1985-86, soit moins de 5 % des terres ensemencées en riz. De même, l'examen des superficies et des productions régionales montre une évolution sans rapport avec les investissements : en 1947, le cercle de Korhogo fournissait 21,8 % de la production de riz de la colonie ; or, les 4 départements de Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali et Tingréla, qui occupent le même espace, représentent 16,1 % de la production nationale en 1965, 13,1 % en 1975 et 15,1 % en 1984. En revanche, le Sud-Ouest est passé de 2,4 % de la récolte ivoirienne en 1965 à 16,6 % en 1975 et 15,4 % en 1984. L'augmentation de la

production est liée ici à l'afflux d'immigrants. Si l'action gouvernementale a eu des effets, c'est de façon indirecte, parce que la politique de mise en valeur du Sud-Ouest est à l'origine de la venue de nouveaux agriculteurs. On retrouve là des principes d'évolution déjà perceptibles sous la colonisation.

La comparaison des productions à un siècle d'intervalle fait apparaître quelques transformations fondamentales dans la répartition des cultures et le poids respectif des productions. À la fin du XIX^{ème} siècle, le Nord et la zone de contact forêt-savane paraissent plus dynamiques et plus engagés dans une production commerciale. Au XX^{ème} siècle, c'est au profit du Sud que se développe rapidement la production vivrière et que les opportunités de commercialisation, avec la croissance urbaine, sont plus grandes. Par ailleurs, avant la colonisation, il semble que l'éventail des plantes cultivées varie rapidement sur de courtes distances, d'un secteur ou d'un groupe de villages à l'autre. Après l'installation des Français, s'opèrent un mouvement de diffusion des plantes dans l'espace et une différenciation régionale entre des systèmes de culture dominés chacun par une ou deux productions. Les contrastes régionaux accentuent, pour des raisons fort diverses, des clivages moins sensibles auparavant, notamment entre l'est où domine l'igname et l'ouest où le riz l'emporte. Plus récemment, de nouveaux changements apparaissent, qui ont tendance à gommer l'opposition est-ouest et à accentuer les distinctions entre le nord et le sud avec le grand essor de la banane plantain dans toute la zone forestière, la généralisation de la culture du maïs et du manioc, la multiplication des opérations rizicoles ponctuelles dans tout le pays. Enfin, l'évolution profite à quelques cultures qui ont pris une place prépondérante : ce sont le riz, le maïs, la banane plantain, l'igname, le manioc. Le mil et le sorgho ont relativement décliné. Le taro et l'arachide restent des plantes de moindre importance.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Un des atouts de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire réside incontestablement dans la large part occupée par les aliments d'origine nationale dans la consommation urbaine. La relation entre production et consommation est à double sens : c'est parce que l'offre est abondante, que la demande a pu s'orienter dès les débuts de la grande phase d'urbanisation vers des produits ivoiriens, puis s'y maintenir. En retour, l'ampleur de la demande, liée à la croissance urbaine accélérée, est un facteur essentiel de l'essor du vivrier marchand.

En dépit de maints discours contraires, le bilan alimentaire n'est pas déficitaire en Côte d'Ivoire et la plupart des productions importantes, à l'exception du riz, il est vrai, sont excédentaires. La surproduction chronique de certaines denrées, attestée déjà sous la colonisation, n'est pas nouvelle. Elle s'est maintenue dans un contexte de forte croissance urbaine, c'est-à-dire avec une proportion de producteurs de plus en plus faible.

Le contexte climatique, lié à la situation du pays près de l'équateur et à son allongement en latitude, qui favorise grandement la Côte d'Ivoire par rapport à ses voisins septentrionaux, apporte des éléments de compréhension, mais ne saurait tout expliquer. Les autorités n'ont certes pas négligé le secteur vivrier, mais, depuis le début du siècle, elles ont favorisé en priorité le développement des cultures d'exportation, vers lesquelles ont été orientés la majorité des crédits et pour lesquelles ont été faits les principaux efforts de recherche et mis en place les organismes de contrôle et de régulation des prix. Leur influence a été surtout indirecte : le développement des infrastructures, la relative prospérité du pays jusqu'au début des années 1980, qui a favorisé le marché, ont fourni un cadre d'ensemble favorable à l'essor de la production alimentaire. Mais elles n'ont orienté la production que de façon secondaire ou pendant de courtes périodes, comme entre 1974 et 1977. Aussi, est-ce vers les paysanneries elles-mêmes qu'il faut chercher la clef des explications. La grande mobilité des populations se traduit par leur aptitude à mettre en valeur des terres nouvelles et par les liaisons étroites entre villes et campagnes, situation éminemment favorable au développement d'une agriculture vivrière marchande.

Toutefois, les réponses apportées varient en fonction des conditions locales ou régionales. Le climat, l'évolution des densités de population rurale, l'urbanisation opposent le Sud au Nord. Dans la moitié méridionale, les cultures vivrières s'intègrent dans une économie de plantation ancienne et omniprésente. Ce n'est pas le cas dans le Nord, resté longtemps à l'écart de l'agriculture marchande. C'est pourquoi, si la question du ravitaillement des villes est nationale, des modalités différentes nous conduisent à étudier dans le Sud, puis dans le Nord, les réponses paysannes.

DEUXIÈME PARTIE

LES CULTURES VIVRIÈRES EN ÉCONOMIE DE PLANTATION : UNE RÉUSSITE CONDAMNÉE À TERME ?

Le sud de la Côte d'Ivoire est le domaine de l'économie de plantation, caractérisée par le développement des cultures d'exportation. Les limites de cet ensemble coïncident approximativement avec celles de la forêt dense et du climat chaud et humide à quatre saisons. Elles sont donc aussi bien naturelles qu'humaines et économiques.

De nombreuses recherches ont été menées sur l'économie de plantation ivoirienne, et beaucoup ont abordé les relations entre cultures d'exportation et cultures vivrières ; mais la question de l'émergence d'un vivrier marchand n'est pas au centre de leurs préoccupations[1]. A contrario, il convient de s'interroger sur les conditions et les modalités du développement d'une agriculture tournée vers les marchés intérieurs dans le cadre d'une économie dominée par les cultures d'exportation. Ceci suppose d'abord un examen de la place et du rôle des cultures vivrières dans l'occupation du sol, mais aussi une analyse des moteurs de leur dynamique : situation foncière, accès aux marchés, prix, stratégies des différents groupes sociaux, etc.

Pour cette étude, nous avons retenu deux départements qui présentent des situations différentes : celui d'Agboville, situé dans le Sud-Est, où la saturation foncière pousse à l'intensification des systèmes de production, et où la proximité des marchés urbains offre des conditions favorables à l'essor des cultures alimentaires de rapport ; celui de Soubré, dans le Sud-Ouest, siège d'une agriculture pionnière fondée sur la culture du cacaoyer, et où les productions vivrières n'ont qu'un rôle secondaire dans les revenus. Dans chacun de ces espaces, des cas significatifs ont été retenus, qui permettent d'analyser en détail les situations et d'approfondir les explications.

C'est pourquoi, après avoir précisé les caractères généraux de la zone forestière, nous étudierons la situation des cultures vivrières et l'occupation du sol dans chacun de ces deux départements. Ensuite, l'analyse se fera plus strictement économique, en essayant de préciser les mécanismes et les résultats de la production, et d'éclairer le choix des stratégies foncières, en particulier entre extension des superficies ou intensification des techniques de culture.

1. Parmi les nombreuses études, en général monographiques, qui abordent le sujet citons : A. Schwartz (1971), B. Kindo (1975), Y. S. Affou (1982), J. P. Chauveau, J. Richard (1983), J. P. Dozon (1985), et surtout, plus près de nous, F. Ruf (1988) et J. Ph. Colin (1990).

CHAPITRE IV

L'ESPACE DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Si le Sud est d'abord un espace économique dominé par le café et le cacao, c'est aussi un espace profondément marqué par la forêt, expression d'un climat équatorial où les distinctions pédologiques et morphologiques jouent un rôle secondaire.

1. Des pays de forêts

a) Des forêts et des champs

À la fin du XIX^{ème} siècle, quand les missions de reconnaissance se multiplient dans l'intérieur de la Côte d'Ivoire, les observateurs sont frappés par la luxuriance et la densité du couvert végétal. Tout le Sud est le domaine de la grande forêt dense. Aujourd'hui, celle-ci a largement disparu à cause des défrichements. Seuls les secteurs classés par l'administration ivoirienne et quelques réserves privées encore préservées nous donnent une idée exacte de cette végétation naturelle[1]. En 1956, la forêt dense couvrait 11,8 millions d'ha sur les 15,7 millions de la zone forestière. Elle aurait diminué aujourd'hui de plus des trois quarts[2]. Encore présente dans le Sud-Ouest, bien qu'elle y soit en recul rapide, elle a disparu par pans entiers dans l'Est et le Sud-Est. Mais elle a laissé des traces visibles sur l'ensemble du territoire.

Le paysage est en effet composé d'une mosaïque de différents types d'associations culturales et forestières tel qu'on peut le découvrir sur une photographie aérienne ou lorsqu'on survole, à faible altitude, ces régions. La strate la plus basse correspond aux défrichements de l'année et aux cultures vivrières ; mais à l'exception de quelques cas de cultures industrielles, ces parcelles sont parsemées de troncs brûlés ou d'arbres de la forêt que le paysan a conservé et qui rappellent l'ancienne végétation. Le deuxième type de paysage, le plus répandu, est fait d'un mélange de forêts secondaires et de plantations arbustives de café et de cacao ; la taille des arbustes -4 à 5 mètres-, surmontés de grands arbres, permet de le distinguer du troisième type. Là les plantations arbustives sont plus éparses, la forêt plus importante et déjà proche, dans sa physionomie, de la forêt primaire : c'est souvent le paysage des zones pionnières. Enfin, il existe encore des secteurs de forêt dense presque intacte.

Dans tous les cas, par la présence d'arbres isolés ou par l'extension de vastes massifs, la forêt est toujours présente dans le sud du pays : elle constitue la toile de fond de tous les paysages.

---

1. Encore faut-il se méfier de ces impressions : telle forêt de belle apparence vue d'une piste ou d'une route apparaît trouée de plantations dès qu'on pénètre à l'intérieur. La forêt de Taï, classée patrimoine de l'humanité par l'UNESCO, vue de satellite, est constellée de tâches correspondant aux défrichements des agriculteurs.
2. Cf. B. Dian (1985), p. 57 ; Ministère de Plan (1986-1987), p. 141. Les superficies forestières varient considérablement selon les sources : de 2,5 (UNICEF, 1992) à 4,5 millions d'ha (Banque Mondiale, 1992).

b) Des paysages forestiers

La forêt dense elle-même a, dans son faciès le plus typique, celui des forêts les plus humides, une structure étagée. Au sommet, deux ou trois niveaux d'arbres. Une strate essentielle entre 20 et 40 mètres est dominée par quelques individus géants qui atteignent parfois 60 m de hauteur et une circonférence de plus de 6 m. Parmi ces arbres se trouvent des espèces de grande valeur économique. C'est pour les besoins de leur exploitation que les forestiers ont ouvert des pistes dans les forêts. Aussi, leur nombre est-il aujourd'hui très réduit. Quelques uns des plus célèbres, qui ont donné lieu à une exploitation intense, sont l'acajou de Bassam (*Khaya ivorensis*), l'azobé (*Lophira alata*), le framiré (*Terminalia ivorensis*), l'avodiré (*Turraeantus africana*)... Les frondaisons des arbres de la strate principale forment un manteau continu. C'est à leur surface que se fait le contact avec la lumière. Floraison et fructification s'y effectuent pour l'essentiel. C'est l'étage le plus dense, le plus touffu, le plus coloré.

Au-dessous, se situe un étage arbustif. Là règnent l'obscurité et l'humidité. Dans la pénombre, l'exubérance des sommets s'atrophie. Les fûts des grands arbres sont droits, dépouillés de branches. Cet étage est caractérisé surtout par la présence de lianes et plus encore d'arbustes, dont la densité varie en fonction de la quantité de lumière qui y pénètre.

À la base se nouent et se superposent des racines-échasses et des contreforts énormes. Greffés haut sur le tronc, ils traduisent «la nécessité de se défendre des sols trop humides»[1]. Les racines ne s'enfoncent pas profondément. Elles s'étalent à de faibles profondeurs afin de profiter au maximum des matières humiques. Aussi est-il fréquent de voir des géants de la forêt déracinés lors d'un orage violent. Au sol même, la végétation est rare hors des clairières ou des bordures de pistes.

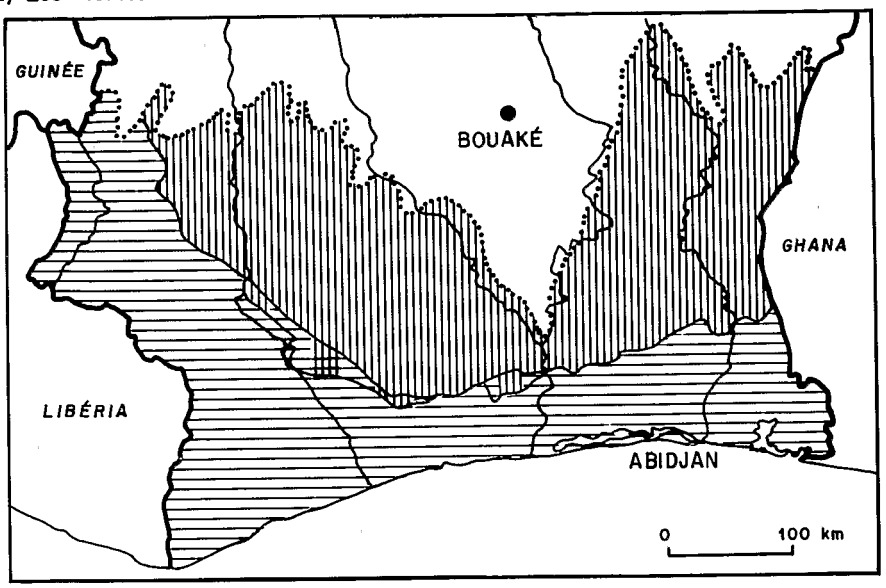
Ce monde, composé d'une multitude d'arbres extrêmement divers, peut paraître anarchique. En réalité, il est fait de quelques types bien déterminés qui peuvent être regroupés pour l'essentiel en deux secteurs : au sud, le secteur ombrophile, plus au nord le secteur mésophile (figure 20). Les formations qui échappent à cette distinction zonale sont limitées en nombre et en superficie.

Les forêts ombrophiles, appelées aussi forêts sempervirentes, forêts denses et humides ou *rain forests*, sont les plus closes. Elles se localisent au sud du 6ème parallèle et, dans l'Ouest, là où il tombe plus de 1 700 mm de pluie par an. Elles se distinguent par quelques traits caractéristiques : aspect toujours vert parce que la défeuillaison est échelonnée au cours de l'année ; abondance des lianes et des épiphytes ; fréquence des contreforts et des racines échasses ; grande diversité floristique. Les plus hygrophiles de ces forêts se localisent sur les sols bons rétenteurs d'eau et dans les secteurs les plus humides. Parmi les espèces dominantes, il faut citer de nombreuses variétés de *Diospyros*, ainsi que quelques espèces qui donnent à la forêt son aspect physionomique majeur : niangon (*Tarrieta utilis*) et *Uapaca* dont les racines échasses dominent un sol souvent nu, azobé (*Lophira alata*) au fût lisse et droit, etc. Elles se caractérisent également par la présence des *Mapania*, cypéracées de sous-bois à larges feuilles.

La plus grande partie du secteur forestier, surtout dans le Centre-Ouest et l'Est, est occupée par des forêts mésophiles, qui prospèrent en général entre les isohyètes 1300 et 1700 mm sur les sols sablonneux, et sur les sols argileux recevant entre 1100 et 1700 mm. Leurs limites, comme pour les types précédents, sont donc d'abord climatiques, ensuite édaphiques. Par rapport aux forêts ombrophiles, la transformation physionomique du paysage est évidente. Le fond demeure toujours vert mais la forêt change d'aspect d'une saison à l'autre : beaucoup d'arbres perdent ensemble leurs

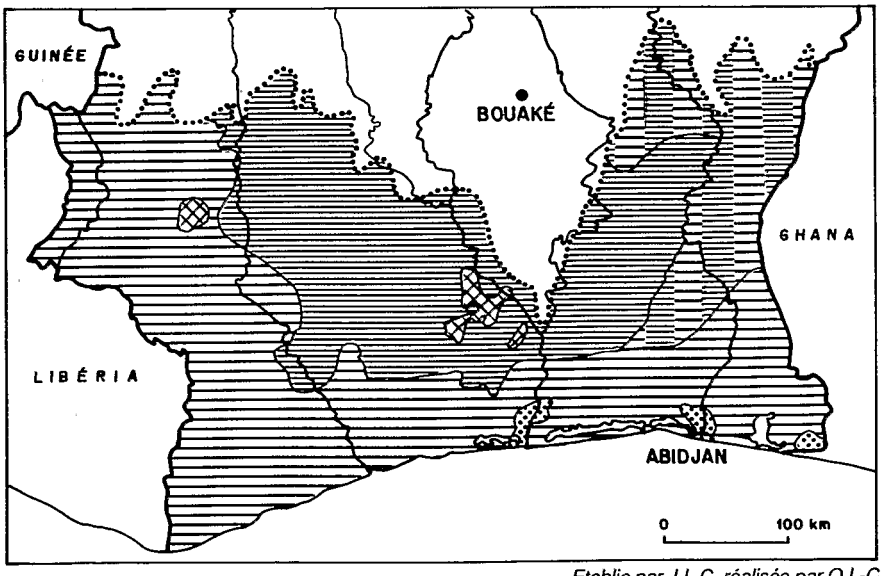
1. G. Rougerie (1972), p. 39.

a) Les forêts



Secteur ombrophile, forêt dense humide sempervirente
Secteur mésophile, forêt dense humide semi-décidue

b) Les sols



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Sols ferralitiques fortement désaturés
Sols ferralitiques moyennement et faiblement désaturés
Complexe de sols ferralitiques et de sols bruns eutrophes
Sols hydromorphes
..... Limite septentrionale de la forêt dense guinéenne

D'après : Le milieu naturel de Côte d'Ivoire et l'Atlas de Côte d'Ivoire

Fig. 20 - Végétation et sols en zone forestière guinéenne

feuilles en saison sèche dans la strate supérieure. Les herbes apparaissent au sol tandis que les lianes et les épiphytes se raréfient. Les racines échasses aussi disparaissent. En revanche, les petits arbustes sont extrêmement nombreux. Les fleurs, rouges, violettes, blanches, plus fréquentes sur les arbres, donnent une tonalité plus riante à ces forêts. Les espèces dominantes sont les micocouliers ou *Celtis*. Les espèces sont nombreuses, bien qu'en moins grand nombre que dans les forêts hygrophiles. Makoré (*Tieghemella heckeli*), samba (*Triplochiton scleroxylon*), sipo (*Entandrophragma utilis*), fraké (*Terminalia superba*), fromager (*Ceiba pentandra*) sont parmi les arbres les plus connus et les plus beaux. Ils dominent en général un étage inférieur composé d'espèces comme *Celtis mildbraedi*.

Toutes ces forêts, ombrophiles comme mésophiles, présentent de nombreuses variantes, en fonction des précipitations et des conditions pédologiques. Beaucoup de sous-types sont toutefois de faible extension.

De même, les formations azonales occupent peu d'espace. En outre, la plupart sont marginales par rapport à notre domaine d'étude. Bien que les reliefs de l'Ouest marquent la physionomie et la composition floristique de la végétation, ils sont d'altitude trop modeste pour donner lieu à l'individualisation d'un faciès montagnard typique. Les mangroves côtières, formations spécifiques des zones amphibies aux sols salins, sont d'autant plus exclues de notre champ d'étude qu'on n'y trouve pas, comme en Casamance par exemple, des populations ayant développé une agriculture de polders littoraux.

Les forêts marécageuses, qui longent les cours d'eau, sur sols hydromorphes, sont plus étendues. Elles constituent des peuplements denses d'apparence luxuriante, groupant des arbres de toutes dimensions, dont beaucoup sont pourvus de racines échasses tels les *Symphonia*. On y rencontre aussi de très nombreux palmiers, ainsi que des hautes herbes (cypéracées) qui encombrent le sous-bois.

Enfin, le vaste domaine forestier méridional est troué de petites savanes, tranchant par leur paysage sur le fond de la forêt, et localisées sur les formations sédimentaires sableuses des régions lagunaires. L'existence de ces formations pose le problème de leur origine, anthropique ou naturelle. La déforestation actuelle, elle, est bien d'origine humaine.

c) Des hommes dans la forêt

Pour les besoins des cultures, la forêt est détruite en maints endroits. Mais dans les systèmes anciens, au bout de 2 à 5 années de cultures, la terre est laissée à l'abandon. La végétation naturelle peu à peu recolonise l'espace.

Dans un premier temps, une broussaille exubérante se développe où dominent arbustes, lianes, herbacées. Les espèces de cette forêt secondaire sont différentes de celles de la forêt primaire. La plus remarquable est le parasolier (*Musanga cecropioides*), ainsi appelé à cause de la forme en parasol de sa cime. Exigeant en lumière, c'est un arbre qui en quelques mois peut apparaître en peuplements denses. D'autres espèces à bois tendre et de taille inférieure à 25 m l'accompagnent.

À l'abri de cette strate basse, se développe une nouvelle génération d'individus, composée d'espèces typiques des forêts secondaires, notamment l'iroko (*Chlorophora excelsa*). C'est seulement à l'ombre de cette voûte que se reconstitue un sous-bois caractéristique de la forêt primaire, qui, une fois installé, dépasse peu à peu le niveau de la forêt secondaire.

La grande forêt dense reprend alors progressivement ses droits. Les espèces de la formation secondaire sont éliminées. Le cycle de l'évolution se termine. À l'échelle humaine, il n'est pas réalisable. Mais il s'est certainement produit en plusieurs endroits. Dans le Sud-Ouest, l'existence d'une végétation extrêmement dense, que les botanistes

appellent la «brousse à Marantacées», prouverait l'ancienneté du peuplement[1]. Dans le département d'Agboville, les forestiers ont découvert de vastes fossés circulaires sous la forêt dense. Servant probablement à la défense des villages, ils apportent la preuve que la région a été défrichée il y a plus de 200 ans et que la forêt s'est reconstituée ensuite. Cette évolution se réalise difficilement de nos jours. Si la tonalité forestière demeure, c'est avant tout dans un mélange de plantations arbustives, surmontées de grands arbres épars et de forêts résiduelles. Paysage à la fois forestier et humanisé.

Forêt provende ou forêt menace ? La luxuriance de la végétation équatoriale, promesse de récoltes innombrables, a été chantée par les premiers observateurs. Mais, bien vite, le caractère négatif du milieu a pris le devant de la scène. La forêt dense n'est certes pas un monde attrayant pour l'homme : l'activité agricole demande un investissement considérable, la circulation et la vie de relation y sont difficiles[2]. Elle ne constitue cependant pas un obstacle insurmontable. En outre, elle peut fournir une multitude de produits de cueillette : baies sauvages, champignons, racines, etc.

La faune y est abondante et variée. Des inventaires effectués dans le Sud-Ouest au cours des années soixante-dix ont permis de recenser 52 espèces de grands mammifères, 52 espèces d'oiseaux et 17 espèces de grands reptiles. Parmi les représentants les plus remarquables de cette faune signalons l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotes*), le buffle (*Syncetus caffer nanus*), le léopard (*Panthera pardus*), différents céphalophes, singes, etc. Beaucoup de ces animaux sont nuisibles par les dommages qu'ils font subir aux cultures : éléphants attirés par les champs de tubercules et les bananiers, singes qui dévorent les récoltes, rongeurs qui se sont multipliés. Mais de nombreuses espèces sont chassées, procurant des revenus et surtout enrichissant l'alimentation : petits rongeurs (rats, écureuils, agoutis), singes et herbivores (céphalophes). Les revenus tirés de la chasse expliquent parfois, dans les régions les plus giboyeuses, le désintérêt de certains paysans pour l'agriculture commerciale...

La forêt, enfin, est considérée comme un milieu particulièrement malsain. À première vue, le «paysage épidémiologique»[3] est peu favorable. Les maladies parasitaires sont favorisées par l'abondance des eaux et des sites humides : paludisme, onchocercose, bilharziose, trypanosomiase, etc. Les maladies infectieuses sont nombreuses. Mais en réalité, les unes et les autres ne paraissent pas plus importantes qu'en savane. Beaucoup de parasitoses semblent avoir une ampleur limitée, comme la trypanosomiase. Les progrès de la médecine, notamment les campagnes de vaccination, permettent de juguler des maladies infectieuses graves comme la fièvre jaune. Le mauvais état de santé des populations, qui handicape les travailleurs, ou la forte mortalité infantile, due souvent aux diarrhées, ne sont guère spécifiques du milieu forestier.

2. Des distinctions morphologiques et pédologiques au rôle secondaire

a) Des modelés plus que des reliefs

Marqué par une longue histoire érosive, le sud de la Côte d'Ivoire est un monde de plaines et de bas-plateaux, à l'exception des hauteurs montagneuses de l'Ouest. Pour

1. J. L. Guillaumet (1967), p. 103.
2. G. Sautter (1966) et A. Schwartz (1993) mettent en relation le faible peuplement du Gabon dans un cas, du Sud-Ouest ivoirien dans l'autre, avec les caractères du milieu forestier, particulièrement «les conditions que le couvert des arbres impose à la vie en société» (G. Sautter, 1966, p. 996).
3. G. Rémy (1988) : *Paysages et milieux épidémiologiques dans l'espace ivoiro-burkinabè.*

autant, «le triomphe de l'horizontalité»[1] est plus apparent que réel. Pour qui prend la route qui va d'Abidjan à Agboville, ou celle qui de Gagnoa atteint San Pedro par exemple, l'extrême vallonnement du modelé apparaît comme le trait essentiel de la topographie forestière ivoirienne.

Les montagnes sont marginales par rapport à notre domaine d'étude tant par leur situation que par leur ampleur. Elles se situent à l'ouest et correspondent à l'extrémité de la Dorsale Guinéenne. Le massif du mont Nimba et sa bordure, qui marque la frontière entre le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire, représente le point culminant de l'Afrique de l'Ouest, avec 1750 m. Le massif de Man est plus modeste. Mais certains sommets dépassent 1 000 m et par son paysage mamelonné, fait d'un foisonnement de croupes, avec des vallées encaissées, des torrents, des cascades, il présente un caractère montagnard marqué.

Hors de cet ensemble, les reliefs sont rares, faisant figure d'îles ou d'archipels, émergeant au milieu des plaines et des plateaux. Ce sont des collines alignées selon une direction sud-sud-ouest/nord-nord-est, comme celles qui s'étirent entre Bongouanou et Daoukro, ou les nombreux alignements du Sud-Ouest (Monts Tapé, Chaîne de Grabo...), témoignant d'anciens axes tectoniques, des buttes comme près d'Hiré-Outré, ou des dômes cristallins, qui s'individualisent par leurs sommets et leurs flancs dénudés.

Les plateaux, qui correspondent à des glacis, s'étendent entre le 6ème et le 8ème parallèles, et s'inclinent de 400 m au nord à 200 m au sud. Ils occupent une faible place en Côte d'Ivoire forestière : bien représentés à l'ouest, où ils sont les plus élevés, ils s'estompent dans l'Est, où ils ne sont présents qu'au nord d'Abengourou. Au sud, ils disparaissent au niveau de l'altitude 200 m, le long d'une ligne bien marquée et visible dans le paysage. Cette frange, festonnée, est précédée de quelques hautes buttes comme l'Orumbo Boka dans le Centre, et de chapelets de collines dans le Centre et l'Ouest, témoins isolés de glacis en cours de recul.

Les plaines qui s'étendent en contrebas occupent la plus grande partie du Sud. Très étendues à l'est, elles ont moins d'ampleur à l'ouest. Ce sont elles qui sont caractéristiques des modelés de la Côte d'Ivoire méridionale. Elles sont constituées d'une succession de croupes molles et de thalwegs dont la dénivellation dépasse rarement 20 m. Partout une épaisse couverture d'altérite empâte un modelé largement ondulé. Les paysages, confus dans le détail, s'ordonnent en fonction du soubassement géologique.

Dans les régions de granites, dominantes dans le Sud-Ouest et qui affleurent en lentilles allongées sud-ouest/nord-est dans l'est, la confusion des modelés s'exaspère. Le paysage est fait de mamelons à versants convexes, en «demi-oranges», de couleur ocre, dominant de vastes bas-fonds, auxquels ils se raccordent par un angle brutal. Marécages et fonds plats sont la règle dans les parties basses, même à la tête des marigots.

L'Est, le Sud-Est et quelques parties de l'Ouest, s'inscrivent dans des terrains schisteux qui donnent un paysage différent. Les interfluves, de faible altitude, sont très vallonnés. L'érosion décape le haut des versants et creuse les thalwegs. Le raccordement à la base se fait par des versants concaves. Du nord au sud, d'amont en aval, le profil latéral des vallées s'évase.

Au sud-est, de Fresco à la frontière, sur une profondeur de 30 à 40 km, des bas-plateaux sablo-argileux et des plaines alluviales s'inscrivent dans un matériel sédimentaire différent de celui du reste du pays. D'où une côte basse et sableuse, avec cordons et lagunes, alors qu'à l'ouest, les terrains granitiques qui arrivent jusqu'à l'océan donnent une côte rocheuse.

Ce relief résulte d'une très longue histoire géologique agissant sur les matériaux anciens de la plate-forme africaine. L'ensemble a connu une longue période d'érosion jusqu'à la pénéplanation depuis la fin du précambrien et, à l'exception du littoral sud-

1. G. Rougerie (1972), p. 4.

est, a échappé à toute sédimentation ultérieure. Seule une tectonique cassante, qui explique les hauteurs de l'Ouest et quelques reliefs mineurs, a apporté des modifications secondaires.

La platitude d'ensemble du relief est un atout pour l'agriculture, et les différences entre roches, qui jouent un grand rôle dans les modelés, influent également sur les distinctions pédologiques.

b) Les sols et leur influence sur l'agriculture

Déterminés essentiellement par le climat et la végétation qui lui est liée, les sols du sud de la Côte d'Ivoire appartiennent au groupe des sols ferralitiques (figure 20 b). Ils sont marqués par un processus d'altération des roches appelé ferralitisation, provoqué par le climat chaud et humide, qui donne des sols lessivés, à forte concentration d'hydroxydes de fer et d'alumine[1]. Ces sols sont dans l'ensemble profonds (10 m), meubles, avec un horizon humifère très mince (5 à 10 cm), moyennement argileux, très acides et pauvres en bases.

La plus ou moins grande ferralitisation permet de distinguer trois sous-types, qui correspondent assez bien à la pluviométrie : fortement désaturés au sud et à l'ouest, là où tombent plus de 1500 mm de pluie, moyennement désaturés plus au nord et à l'est, vers 1400-1500 mm, faiblement désaturés au-dessous.

Cependant, au niveau local, la roche-mère et la topographie introduisent des distinctions importantes. Les classifications opérées par les planteurs tiennent comptent essentiellement de ces distinctions, car ce sont elles qui ont une influence sur la répartition de leurs cultures[2]. On peut d'abord opposer les sols développés sur granite, à ceux ayant pour roche-mère des schistes. Mais au sein d'une même unité définie par le substratum géologique, les sols se différencient du haut en bas des pentes de façon régulière. Les sols développés sur le haut des interfluves, de couleur rouge, sont les mieux drainés, et ils comportent de nombreux débris quartzeux ainsi que des gravillons. Ils conviennent au café, et s'ils ne sont pas trop gravillonnaires, à de nombreuses plantes vivrières. Mais l'excès de gravillons gène la croissance de l'igname et leur sécheresse est défavorable au bananier. Les sols de haut de pente sont un peu meilleurs, mais l'érosion y est souvent forte. De texture assez fine, relativement riches en humus, les sols de pente médiane sont les plus favorables aux différentes cultures. Les sols de bas de pente sont souvent colluviaux, de couleur claire, riches en sables et en argiles ; plus humides que les précédents, ils sont souvent plantés en cacaoyers et conviennent bien à la banane ainsi qu'à l'igname. Enfin, les sols de bas-fonds sont presque toujours hydromorphes ; seuls, le riz et les cultures maraîchères y réussissent bien ; mais on y rencontre quelquefois d'autres cultures vivrières (banane, maïs et même igname) ; en revanche, cacaoyers et caféiers en sont exclus. Toutefois, en fonction de la nature de la roche-mère et du degré de ferralitisation, les qualités du sol et l'importance réciproque des différentes localisations varient.

Les sols ferralitiques très désaturés se rencontrent dans le Sud et l'Ouest. Quatre sous-types peuvent être distingués, en relation avec la roche-mère. Sur la bordure sédimentaire, les sols, élaborés sur les sables, qui connaissent un lessivage intense, sont riches en silice et pauvres en bases échangeables. Très médiocres, leur acidité est défavorable à l'igname, mais le manioc y prospère. Les sols très désaturés sur granites

1. Le processus de ferralitisation correspond à une altération intense qui affecte la totalité des minéraux silicatés sauf le quartz et qui procède par hydrolyse : les eaux d'infiltration effectuent un lessivage qui entraîne les produits solubles. Au contraire, l'alumine et le fer s'insolubilisent et restent en place, s'accumulant sous forme d'hydroxydes. Cf. SEDES (1967), p. 46, et *Le milieu naturel de Côte d'Ivoire* (1971), p. 271.

2. On peut trouver des exemples de classifications opérées par les planteurs dans différents travaux : B. Dian (1970) pour les Akyé, M. Lesourd (1982) pour les Baoulé, F. Ruf (1988) pour les Baoulé et les Bété du Centre-Ouest, et nous-même, J. L. Chaléard (1979), pour les Abé. En zone de savane, voir l'exemple baoulé, en troisième partie.

se rencontrent par lentilles dans le Sud-Est et surtout dans l'Ouest. Peu fertiles, conséquence du faible taux de bases échangeables et de l'horizon organique très peu développé, ils conviennent mal à la banane et au cacao, plus au café et aux autres cultures vivrières. Les sols ferralitiques très désaturés sur schistes peu métamorphiques qui les entourent sont souvent bien drainés. Le niveau quartzeux est fréquemment proche de la surface (entre 5 et 15 cm de profondeur), sauf en bas de pente, ce qui représente une gêne pour l'agriculture. Sur schistes métamorphiques, l'horizon superficiel est gris brun et recouvre un sous-sol très profond d'argile emballant des graviers sur presque deux mètres d'épaisseur. Ces sols, s'ils peuvent porter la plupart des cultures vivrières, sont généralement d'une médiocre fertilité.

Les sols ferralitiques moyennement désaturés, plus riches en bases échangeables, sont en général plus favorables aux cultures que les précédents. Sur granites, la teneur des sols en matière organique est très moyenne sinon basse. Assez souvent, le drainage au-dessus de l'argile est mauvais, aussi, la tendance à l'hydromorphie en bas de pente est-elle fréquente. Dans ce cas, ils conviennent surtout aux plantes à enracinement profond et qui résistent à l'excès d'humidité. Les sols ferralitiques moyennement désaturés sur schistes ou micaschistes sont très répandus dans l'Est. Ce sont des sols argilo-limoneux qui contiennent souvent des graviers et des cailloux dérivant des nombreuses veines de quartz de la roche-mère. Ils ont un horizon humifère plus épais que les précédents. Ils sont donc plus riches. La plupart des cultures vivrières y prospèrent avec des différences en fonction de la localisation topographique.

Dans l'ensemble, et mis à part quelques sols cuirassés impropres aux cultures, de faible étendue, les sols forestiers conviennent à la gamme des cultures vivrières. Les sols de l'Ouest, plus désaturés et développés souvent sur des roches moins favorables, sont, sauf exception, moins fertiles que ceux de l'Est. Mais la plupart sont classés dans la catégorie des sols aux aptitudes culturales bonnes ou moyennes[1]. Ces sols sont meilleurs par leur texture que par leurs qualités organiques ou chimiques. Faciles à travailler, ils sont pauvres. La banane, qui demande beaucoup d'eau, est exclue de nombreux sommets et hauts de pente. L'igname souffre d'une trop grande acidité. Le manioc, plus tolérant, prospère sur de nombreux sols. Le riz, sous fortes précipitations, ce qui est le cas ici, accepte également la plupart des sols de la zone. Sans doute, la différenciation des sols en fonction de la situation topographique est un atout considérable, en permettant partout de cultiver un large éventail de plantes. Cependant, les cultures vivrières entrent également en tous lieux en concurrence avec les cultures d'exportation. Sur les hauts d'interfluves et les sommets, elles se trouvent en présence du caféier. Sur les pentes elles cèdent la place au cacaoyer. Il n'y a que dans les bas-fonds qu'elles n'entrent pas en compétition avec les arbustes ; elles rencontrent ici la banane poyo dont l'essor est restreint. Mais, par des choix de civilisation et par la priorité accordée au caféier et au cacaoyer, les agriculteurs ont pendant longtemps délaissé ces bas-fonds. Ceux-ci constituent aujourd'hui une chance pour l'agriculture forestière. D'autant que l'irrigation y est souvent possible.

c) Eaux mortes et eaux vives

La zone forestière se signale par l'abondance de l'eau. L'importance des précipitations (plus de 1,5 m voire plus de 2 m par an) et leur durée (de 8 à 11 mois en général) sont un atout considérable pour l'activité agricole qui ne connaît guère de morte saison. Les caractères de la pluviométrie favorisent le développement d'une agriculture pluviale, qui peut prospérer sans apport d'eau complémentaire. L'irrigation, sans être indispensable, permet cependant de pallier les irrégularités du climat, de favoriser les doubles cycles annuels de plantes exigeantes en eau (comme le riz ou les

1. *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planche A5b.

cultures maraîchères) et d'adapter le calendrier des récoltes aux besoins du marché (en produisant en fin de saison sèche des denrées vivrières dont les cours augmentent à ce moment là). Comme partout en Côte d'Ivoire, les populations de la forêt ne l'ont pas développée. Il est vrai qu'elle s'avère plus difficile à mettre en œuvre qu'un examen superficiel de la situation pourrait le laisser penser.

L'eau est présente partout mais souvent de façon temporaire. «Pays d'eaux mortes plus que d'eaux vives» constate G. Rougerie[1]. En effet, les eaux semblent avoir des difficultés à se frayer un chemin, convergeant vers des zones déprimées et marécageuses en saison des pluies, ou empruntant des thalwegs à sec le reste de l'année.

Quatre grands cours d'eau, de direction sensiblement nord-sud, traversent cette zone : le Cavally, le Sassandra, le Bandama, la Comoé. S'y ajoutent de très nombreux petits fleuves côtiers de 200 à 300 km de long, tel l'Agnéby. Mais tous ont du mal à établir des bassins versants hiérarchisés qui drainent la totalité des eaux, et une impression d'inorganisation apparaît souvent au niveau local. Ils ont jusqu'à présent peu servi à l'agriculture, en partie parce que leurs eaux, trop ou pas assez abondantes, sont d'utilisation difficile. Le régime de l'Agnéby est exemplaire. Il se calque sur les saisons, avec deux périodes de crues correspondant aux deux saisons pluvieuses et deux périodes d'étiages dont la plus marquée se situe pendant la grande saison sèche, c'est-à-dire au moment où l'irrigation serait la plus utile. La sévérité des étiages et l'ampleur des crues ajoutent à la difficulté. À Agboville, le lit peut être à sec certaines années en fin de saison sèche, alors que lors des grandes crues, comme en novembre 1989, les bas quartiers de la ville sont totalement inondés. Si le régime des grands cours d'eau est moins irrégulier, l'ampleur de leur débit les rend difficiles à maîtriser.

Des barrages sont sans doute plus aisément réalisables dans les multiples bas-fonds de la zone pour retenir les eaux de saison des pluies. Et malgré des difficultés qui ne doivent pas être sous-estimées, par leur étendue et par les possibilités qu'ils offrent, ces bas-fonds représentent un atout certain pour la zone forestière. S'ils n'ont pas été utilisés, c'est avant tout pour des raisons tenant aux civilisations. Avant la colonisation, ils étaient déjà laissés à l'écart. Le développement des plantations arbustives sur les sommets et les pentes a poursuivi leur marginalisation.

3. Des cultures vivrières et une économie de plantation

La production vivrière dans le sud du pays présente une grande originalité par rapport au nord. Celle-ci tient moins à la spécificité des plantes cultivées qu'aux systèmes de cultures qui associent productions commerciales et vivrières.

a) L'importance des productions vivrières et d'exportation

Une classification ascendante hiérarchique (CAH), portant sur les revenus de l'agriculture paysanne pour l'année 1979, oppose nettement une moitié sud au nord du pays, montrant que les distinctions naturelles se doublent de clivages agricoles[2]. Si l'ancienneté des données et le caractère grossier du découpage (beaucoup de département en 1979 sont très vastes et à cheval sur les zones de forêt et de savane) restreignent le champ des interprétations, il apparaît néanmoins très clairement une

1. G. Rougerie (1972), p. 12.
2. Source des données pour 1979 : SEDES (1983), vol. B, p. 50. Rappelons que la classification ascendante hiérarchique (CAH) est une méthode statistique qui rassemble et agrège les individus d'un tableau, puis regroupe ces agrégats en fonction de leur proximité, etc. Il en résulte une structuration de l'ensemble des individus en classes affiliées les unes aux autres selon une arborescence. La distinction nord-sud opérée à partir des revenus agricoles par départements en Côte d'Ivoire correspond au premier niveau de l'arborescence. Les CAH, comme les analyses factorielles, ont toutes été effectuées avec les logiciels SAS et ADDAD-SAS.

opposition fondée sur le poids du café et du cacao dans les revenus (figure 21). Nous retiendrons comme limites économiques de la zone méridionale celles qui ressortent de cette CAH, tout en sachant que de nombreux départements présentent une situation intermédiaire[1].

Le «Sud forestier» se caractérise avant tout par l'importance de ses cultures d'exportation. Celles-ci exercent sur toute la vie rurale une souveraineté écrasante. De l'importance de la récolte dépendent les revenus des paysans, l'activité du commerce, le dynamisme des villes. La «traite», moment de la vente du café et du cacao, rythme la vie agricole. Pour autant, les cultures vivrières n'ont pas un rôle subalterne dans la vie économique de cet ensemble. Les données que l'on possède pour mesurer la part des unes et des autres sont anciennes (entre 1979 et 1986), mais elles conservent leur validité.

Les cultures d'exportation sont présentes sur plus de 50 % de la superficie cultivée. Le caféier et le cacaoyer, qui couvrent plus de 90 % des superficies en cultures d'exportation et sont présents dans 90 à 95 % des exploitations, dominent nettement[2]. D'autres plantes peuvent avoir toutefois un rôle localement important : c'est le cas de la banane de variété dite «poyo», de l'ananas, du palmier à huile et de l'hévéa, qui l'emportent dans certains secteurs proches des côtes[3]. Cette prépondérance est encore plus nette en ce qui concerne les revenus (figure 21). Les cultures d'exportation fournissent 53,5 % de la valeur de la production paysanne en 1980 (autoconsommation comprise) et plus de 83 % des ventes. En regard, les productions vivrières paraissent modestes, puisqu'elles fournissaient seulement 35,6 milliards de recettes, soit 16,8 % du revenu brut des exploitations en 1980[4](tableau 14).

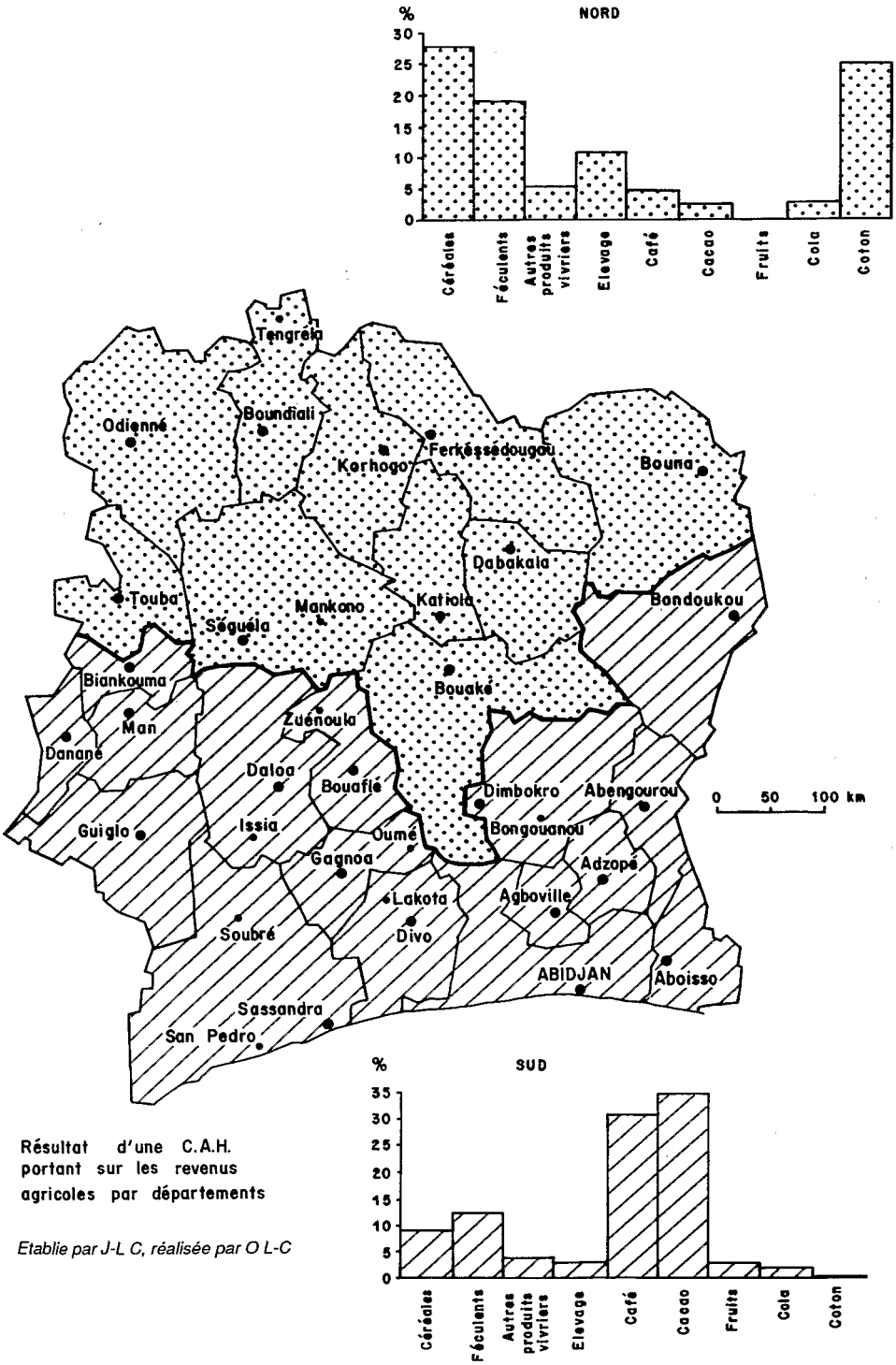
Tableau 14 - Les revenus agricoles en Côte d'Ivoire en 1980

	Forêt	Savane	Côte d'Ivoire
Population rurale (x 1 000 hab.)	3 367	1 623	4 990
Valeur production agricole (autoconsommation comprise, millions F CFA)	348 640	88 330	436 970
Dont cultures vivrières	152 480	64 260	216 740
Revenu vivrier /tête (F CFA)	45 290	39 600	43 440
Valeur production paysanne commercialisée (millions F CFA)	211 290	23 620	234 910
Dont cultures vivrières	35 600	11 620	47 220
Rev. monétaire vivrier brut/tête (F CFA)	10 570	7 160	9 470

Sources : Ministère du Plan et de l'Industrie (1981).

Elles ne sont pas pour autant négligées. Le Sud est même la principale zone de production vivrière du pays, qui représente en valeur plus du double de celle du Nord en 1980. Par tête, cette production dépasse celle de la savane de 14 %, et de près de 48 % si l'on s'en tient à la part commercialisée. Les cultures vivrières sont présentes sur la presque totalité des exploitations du Sud. Les plantes les plus fréquentes sont la banane plantain, l'igname, le manioc, mettant en évidence l'importance des féculents,

1. Une analyse factorielle en composante principale conduite avec les mêmes données souligne l'opposition entre d'un côté des départements méridionaux caractérisés par le poids du café-cacao et de l'autre un nord dominé par l'élevage, le coton, et la place accordée aux cultures vivrières (cette analyse n'a pas été développée dans le texte en raison de l'ancienneté des données utilisées).
2. M. Pescay (1986), p. 5. D'après l'EPAM, en 1986, 60 % des exploitations de la strate «Forêt-Est» cultivent du caféier, et 63,5 % du cacaoyer ; les valeurs sont respectivement de 86 % et 68,6 % pour la strate «Forêt-Ouest».
3. Pour une localisation précise et une étude détaillée des différentes cultures d'exportation, on se reportera aux ouvrages de A. Sawadogo (1977) et B. Dian (1985).
4. Ministère du Plan et de l'Industrie (1981), p. 143. Le Plan fournit des projections pour 1985 et 1990, mais elles sont inutilisables, car beaucoup trop approximatives et aléatoires.



Résultat d'une C.A.H. portant sur les revenus agricoles par départements

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 21 - L'opposition nord-sud des revenus agricoles paysans (1979)

ainsi que le maïs et les légumes : elles se trouvent toutes, d'après l'EPAM 1986, dans plus de 60 % des unités de production. Le riz est moins répandu. Par rapport aux régions septentrionales, les espèces cultivées peuvent être classées en trois catégories. Les premières sont celles pour lesquelles le Sud à un quasi-monopole : il s'agit de la banane plantain et du taro. Les deuxièmes sont celles produites dans tout le pays : pour plusieurs le Sud l'emporte nettement, fournissant en 1984, 77 % de la production de manioc, 73 % de celle de riz, et plus de 50 % de celle de maïs et d'igname (tableau 15). Enfin, il existe quelques cultures exclues ou peu présentes : ce sont le mil et le sorgho ; mais ceux-ci ont un rôle modeste dans la nourriture des Ivoiriens, notamment dans celle des citadins. Ainsi, la zone forestière produit en quantité la plupart des productions du pays et particulièrement celles consommées en ville : banane plantain, manioc, riz.

Si l'on essaie d'évaluer les soldes vivriers en prenant pour base la consommation par tête en milieu rural en 1979 (d'après l'EBC), les chiffres de population rurale de 1984, les pertes et les productions en 1984 (dernière année connue), on s'aperçoit que les excédents du «Sud forestier» sont très importants, surtout ceux de maïs, de taro, de banane et de manioc. Les enquêtes routières effectuées par la DCGTX en 1986 fournissent les entrées et sorties dans des zones qui correspondent chacune à un département ou un groupe de sous-préfectures. Elles mettent en évidence l'ampleur des expéditions. Certes, l'évaluation des excédents reste très approximative compte tenu de l'imprécision des données concernant la consommation (fournies par grande région, «Forêt Est», «Forêt Ouest» et «Savane») ; et l'enquête routière n'est pas sans défauts : les données sont extrapolées à partir d'un faible temps d'enquête, les flux internes aux départements sont inconnus, les échanges de riz incluent les produits importés[1], etc. Mais la concordance des deux séries de données montre le poids du Sud dans la production vivrière commercialisée ou commercialisable, surtout en ce qui concerne le riz, le maïs, le taro, la banane plantain et le manioc.

Tableau 15 - Productions, surplus et transports vivriers dans le Sud ivoirien

	Productions 1984		Surplus théoriques(1) 1984		Expéditions routières 1986	
	milliers de t	%	milliers de t	%	milliers de t	%
Banane plant.	980	98	434	98	136	91
Taro	252	97	67	98	-	-
Igname	1 252	51	310	39	21	44
Manioc	959	77	531	74	73	92
Maïs	282	54	148	63	99	71
Riz	377	73	0	0	42(2)	68
Arachide	24	24	0	0	5	18

(1) Productions moins pertes et consommation.
(2) Riz blanc non compris car il inclut le riz importé.
Sources : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles ; DCGTX (1987).

L'ampleur de cette production, dans le cadre d'une agriculture dominée par le café et le cacao, peut surprendre. D'autant que cette situation infirme les analyses qui stigmatisent la concurrence entre cultures d'exportation et cultures vivrières et le préjudice que les premières feraient subir aux secondes[2]. En réalité, les unes et les

1. Le plus gênant concernant ces données tient aux conditions d'enquête : 4 relevés de deux jours chacun dans l'année qui entraînent des extrapolations hasardeuses compte tenu du rythme saisonnier des productions ; comptages effectués le jour alors qu'une grande partie du trafic s'effectue de nuit.
2. Comme nous l'avons déjà signalé en introduction, on retrouve cette idée développée dans les travaux de R. Dumont sur l'Afrique, que ce soit des ouvrages anciens (R. Dumont, 1966, pp. 160-161) ou récents (R. Dumont, 1991, pp. 147-150), mais aussi chez de nombreux chercheurs : p. ex. A. Traoré (1983) pour la Côte d'Ivoire.

autres sont associées dans le système de production dominant qui confère son unité à l'agriculture de la Côte d'Ivoire forestière.

b) Un système de production dominant

Par système de production, nous entendrons la combinaison de cultures et de moyens de production mis en œuvre au niveau de l'exploitation agricole[1]. En Côte d'Ivoire forestière un système domine nettement et présente, au-delà de variations secondaires, une grande homogénéité d'ensemble. Il se caractérise par trois points principaux : l'association de cultures arbustives qui fournissent les revenus et de cultures vivrières qui assurent la subsistance ; des techniques sommaires et extensives peu consommatrices en capital ; des superficies cultivées qui dépendent directement de l'abondance de la main-d'œuvre disponible.

À l'exception de quelques blocs agro-industriels couvrant plusieurs milliers d'hectares chacun, mais limités en nombre, et d'exploitations modernes appartenant à des Européens ou à la bourgeoisie nationale, concentrées dans le Sud-Est et l'arrière pays de Sassandra, l'essentiel de la production est le fait de petits planteurs qui cultivent entre 5 et 10 ha le plus souvent (6,16 ha en moyenne, en 1984). Tous associent cultures vivrières et cultures d'exportation au sein de leur exploitation et souvent sur la même parcelle : ainsi, en 1979, 45 % des superficies en cultures arbustives étaient complantées d'espèces vivrières[2].

Pour les unes et pour les autres, les techniques utilisées sont rudimentaires. En ce qui concerne les cultures vivrières, le système agricole continue de reproduire les techniques ancestrales dérivées de l'agriculture sur brûlis ; les cultures commerciales ne sont guère mieux traitées : le jeune plant ne reçoit que les soins indispensables à sa survie, puis l'arbre, parvenu à maturité, alimente davantage une économie de cueillette qu'une agriculture impliquant la mise en œuvre de techniques élaborées. En témoigne l'outillage, sommaire : houes, haches, machettes... La machette est l'instrument presque universel ; elle sert aussi bien à débroussailler le champ, à faire des trous pour le repiquage, qu'à sarcler la parcelle ou couper les régimes de banane ; chaque travailleur en possède au moins une en permanence. La «daba», sorte de houe assez large et à manche très court, joue aussi un rôle important : elle est utilisée, entre autres choses, au buttage des ignames. D'autres outils existent, moins fréquents, et souvent réservés à un type de culture : telles les faucilles employées pour la récolte du riz.

La première étape du cycle cultural est la création de la parcelle à partir de la forêt. Celle-ci est défrichée dès l'arrivée de la saison sèche, entre décembre et février selon les régions. Ensuite, les arbres sont abattus, le brûlis est effectué en fin de saison sèche, et un nettoyage de la parcelle est réalisé avant les semis et les plantations. Cette préparation du sol épargne un certain nombre d'arbres et conduit le plus souvent à l'élimination du sous-bois. Ensuite sont semées et plantées les cultures vivrières.

Les soles ne sont jamais conduites en cultures pures. La parcelle est selon l'expression d'A. Sawadogo, une «combinaison d'espèces agrestes et cultivées, de plantes annuelles et pérennes, dressées ou rampantes, fructifiant dans l'air ou le sol, autour d'une dominante... et en fonction de celle-ci»[3]. Les cultures dominantes sont l'igname, la banane plantain, le manioc et le riz. À chacune correspondent des techniques propres et des plantes associées.

---

1. L'analyse du concept de «système de production» a fait l'objet de nombreuses réflexions de la part des chercheurs (agronomes, économistes, mais aussi géographes). Pour les débats qui ont pu avoir lieu à ce sujet, et des exemples d'applications concrètes, nous renvoyons au numéro spécial des Cahiers ORSTOM sur *Les systèmes de production en Afrique de l'ouest* (1988), cf. J. M. Gastellu (1987-88).
2. M. Pescay (1986), p. 3.
3. A. Sawadogo (1977), p. 27.

Autrefois, la parcelle était cultivée deux à trois ans, puis retournait à la jachère pour une durée de 20 ou 30 ans, voire plus. Aujourd'hui, il n'en est rien. Dans le système dominant, de jeunes pieds de caféiers et de cacaoyers sont plantés, et croissent à l'ombre des cultures vivrières, particulièrement de la banane plantain présente sur presque toutes les parcelles. Au fil des années, la place des espèces vivrières diminue : en troisième année, il ne reste plus que du taro, du manioc et de la banane plantain. Au bout de quatre à cinq ans, les cultures arbustives commencent à produire (et même plus tôt aujourd'hui avec les variétés sélectionnées) et, peu à peu, toutes les cultures vivrières disparaissent au profit des arbustes qui tendent à former des plantations en culture pure.

Certes, il arrive que les producteurs ne plantent pas des cacaoyers ou des caféiers dans leur parcelle vivrière : par exemple, les Baoulé mettent en terre souvent directement les jeunes cacaoyers dans le sous-bois éclairci. Enfin, des spéculations destinées à l'exportation, comme la banane poyo ou l'ananas, sont conduites en culture pure. Mais le système qui associe des productions vivrières les premières années avec des jeunes arbustes est très dominant.

Toutefois, ce système suppose des défrichements renouvelés chaque année. Il entraîne donc une extension continue des superficies cultivées au détriment de la forêt. À terme, l'absence de terres disponibles le condamne à disparaître. Il n'est pas sans conséquences sur les distinctions régionales dans le sud du pays.

c) Les distinctions régionales

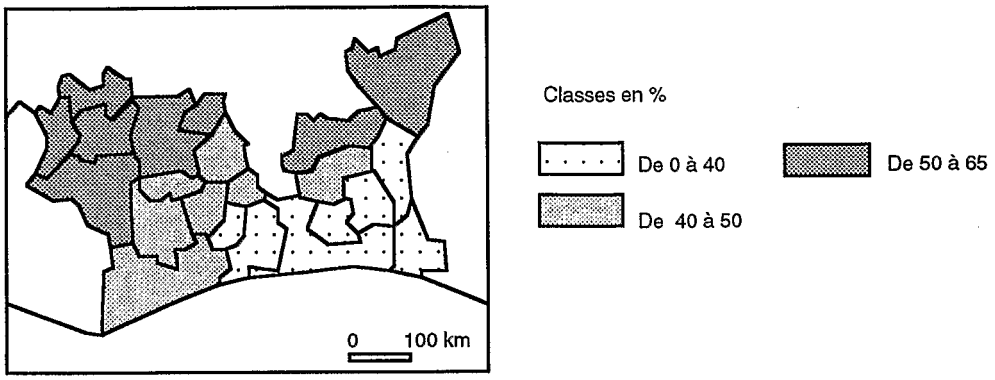
Si le Sud s'oppose au Nord par ses cultures et son système de production, il n'est pas pour autant homogène. Des distinctions apparaissent en fonction des systèmes de culture, de l'ampleur des productions vivrières disponibles et de la dynamique des cultures.

La place des cultures vivrières dans les superficies cultivées est inégale. Les statistiques, approximatives et anciennes, ne permettent certes pas de faire d'analyse précise, mais elles révèlent quelques grandes oppositions. La figure 22 a présente la part des principales cultures vivrières dans l'ensemble des superficies cultivées en 1984[1]. Trois groupes apparaissent : dans le Sud-Est et le Centre-Ouest, régions d'agriculture de plantation ancienne, les cultures vivrières occupent une place secondaire par rapport aux productions d'exportation ; dans le Sud-Ouest, elles couvrent entre 40 et 50 % de la superficie cultivée ; dans l'Ouest, où les plantations sont peu développées, et au contact des savanes, dans l'Est, elles représentent plus de la moitié de la surface cultivée.

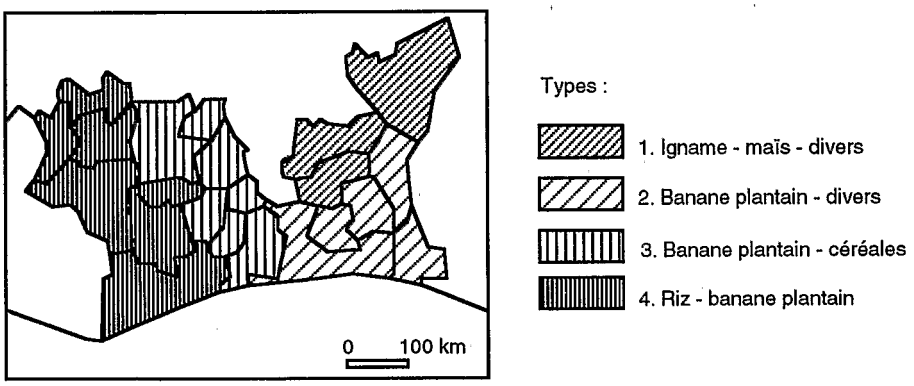
Une classification hiérarchique ascendante effectuée à partir du pourcentage de la superficie vivrière occupée par chaque spéculation en 1984 permet d'opposer quatre ensembles (figure 22 b). Le Sud-Est se caractérise par l'importance de la banane plantain (plus de 42 % des superficies vivrières) et d'une façon générale des féculents (manioc, taro, igname). Le Centre-Est (départements de Dimbokro, Bongouanou, Bondoukou), limitrophe des savanes, est aussi dominé par les féculents, mais ici l'igname occupe la première place (avec le maïs dont l'importance est surestimée dans les statistiques, car il s'agit en réalité d'une plante associée). Plus encore que dans le Sud-Est, la banane plantain l'emporte dans le Centre-Ouest (entre 50 et 60 % des superficies vivrières selon les départements), tandis que le riz et le maïs prennent de l'importance. Enfin, l'Ouest et le Sud-Ouest constituent un quatrième ensemble, très différent des trois autres, puisqu'ici, le riz l'emporte sur la banane plantain, le maïs et le manioc. La confrontation de cette carte avec la précédente permet de relever de nombreux points communs soulignant la cohérence de l'ensemble des systèmes de

1. Pour réaliser cette carte, nous avons calculé une superficie cultivée théorique à partir des données de la direction des Statistiques agricoles en additionnant les superficies des principales cultures vivrières et commerciales. Puis nous avons chiffré la part des unes et des autres. Cette méthode, au-delà des associations très fréquentes qui rendent les distinctions difficiles, met en évidence les dominantes.

a) Part des cultures vivrières en % de la superficie totale cultivée



b) Les types de systèmes de culture vivriers



Superficies moyennes cultivées par type (en %)

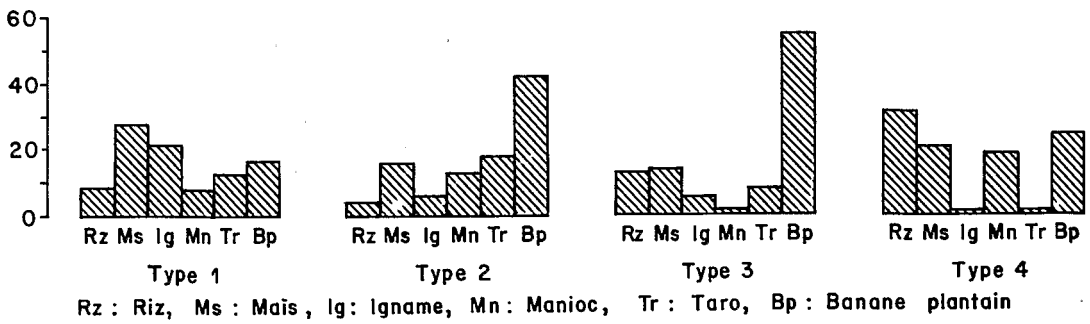
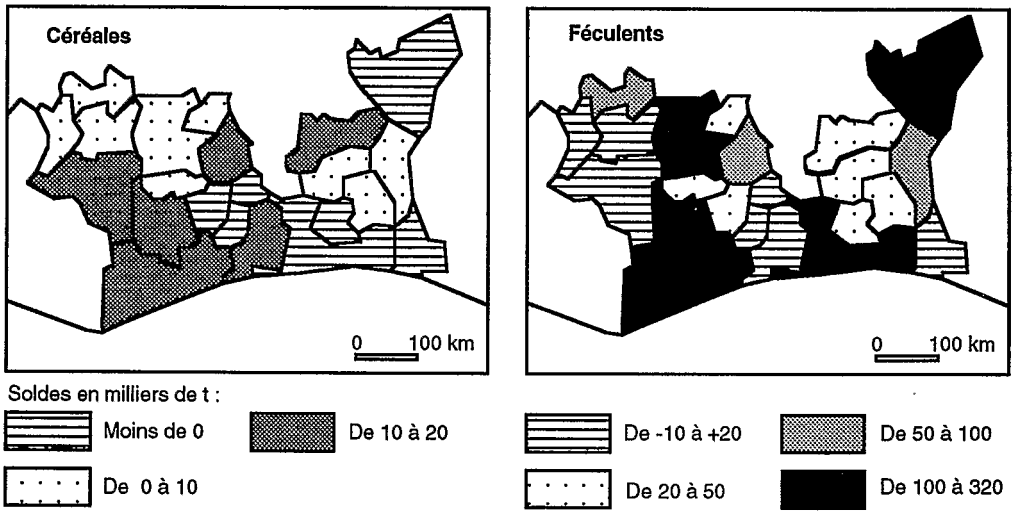
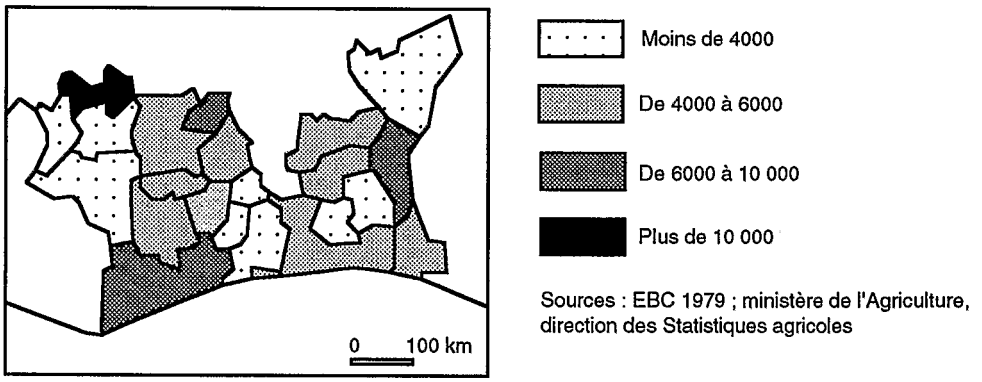


Fig. 22 - Les cultures vivrières en zone forestière (1984)

a) Soldes théoriques entre production et consommation en 1984



b) Productions vivrières de base en équivalent calories par habitant en 1984



c) Les expéditions routières des zones méridionales en 1986

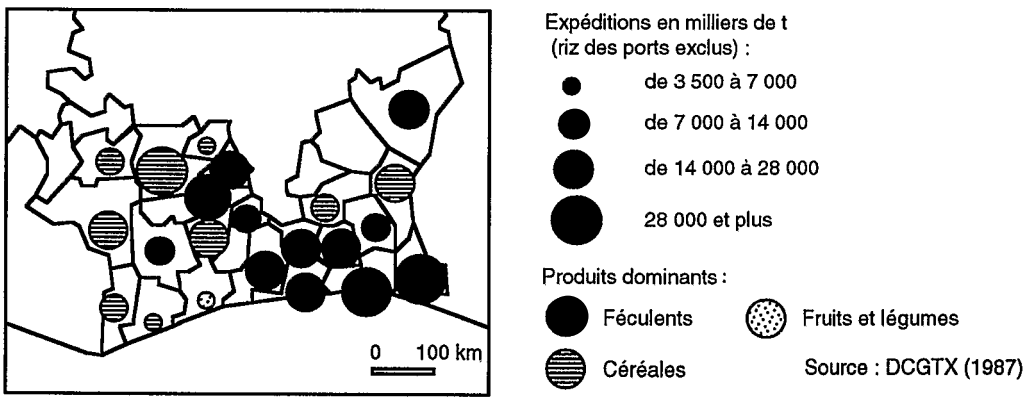


Fig. 23 - Productions vivrières, surplus et expéditions routières en zone forestière

culture : le Sud-Est, le Centre-Est, le Centre-Ouest se retrouvent dans les 2 cas ; ensuite, il convient d'opérer une distinction entre l'Ouest et le Sud-Ouest qui ont les mêmes types de cultures vivrières mais où la place des plantations est différente.

Un bilan de la production disponible ou commerciale met en évidence les principales zones capables de ravitailler les villes. Il est difficile à établir en raison de l'approximation des données. Le recoupement de trois types de cartes différents, et leur concordance, permet de dégager quelques grandes oppositions (figure 23). Une évaluation des disponibilités théoriques par département, une fois déduites pertes et consommation, au-delà des incertitudes tenant tant aux données de base qu'au mode de calcul (la consommation est connue par grande région et non par département), met en évidence l'importance des surplus dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, et leur faiblesse relative dans le Sud-Est. Dans le détail, les surplus en féculents sont élevés surtout dans le Sud-Ouest, le département d'Abidjan et les départements limitrophes des savanes (Biankouma, Daloa, Bondoukou), les surplus céréaliers dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Le calcul de la production théorique de calories par habitant agricole fournies par les denrées vivrières de base (féculents et céréales) permet de comparer des départements aux cultures différentes et donne une idée de la capacité de chacun à dégager des surplus alimentaires commercialisables. La carte qui en résulte recoupe en partie les précédentes[1]. Trois ensembles se détachent nettement : l'extrême Est (département d'Abengourou), l'Ouest aux confins des savanes (Zuénoula, Biankouma) et le Sud-Ouest, tandis que le Sud-Est et une partie du Centre-Ouest produisent des quantités inférieures aux autres secteurs. Il faut noter cependant que dans presque tous les départements la production dépasse 3 000 calories par habitant agricole, soit nettement plus que le minimum vital, et qu'ainsi toutes les régions sont susceptibles de fournir des surplus alimentaires.

D'après les données de l'enquête routière de la DCGTX en 1986, le Centre-Ouest (particulièrement la région de Daloa-Sinfra-Gagnoa) apparaît comme la principale zone d'expédition de produits vivriers : selon les départements, dominent les céréales (maïs, riz) ou les féculents (igname, banane plantain). Quelques zones du Sud-Est se signalent par des expéditions élevées : Aboisso, Agboville, Dabou (les flux partant d'Abidjan sont en partie liés au port) ; il s'agit surtout de manioc, secondairement de légumes et de banane. En revanche, le Centre-Est (Dimbokro, Mbahiakro) et certains secteurs de l'Ouest (Biankouma, Danané) commercialisent de faibles quantités de produits. Il est à noter que si les régions qui ont les plus gros surplus sont en général celles qui expédient à l'extérieur le plus de produits, des discordances apparaissent entre les différentes séries de données soulignant le poids des marchés et de leur accessibilité : l'Ouest commercialise peu de denrées vivrières, en dépit des récoltes élevées de quelques départements, parce qu'il est éloigné des grands foyers de consommation, tandis que le Sud-Est exporte plus que ne laisserait supposer sa production disponible, en raison de la proximité des marchés urbains et surtout d'Abidjan.

La principale distinction tient à la dynamique actuelle et à la situation foncière, et permet de comprendre partiellement les précédentes. Le système dominant d'agriculture fondé sur l'association des cultures vivrières et des cultures d'exportation conduit à une extension continue des superficies cultivées. À terme, il butte sur la fin des forêts et l'absence de terres à défricher. Le Sud-Est, qui a connu un développement précoce de l'économie de plantation est en voie de saturation, c'est-à-dire que les forêts disponibles sont de plus en plus rares. Cette situation est en train de gagner le Centre-Ouest, alors que l'Ouest et le Sud-Ouest ont encore des terres à défricher.

1. Sept produits ont été pris en compte pour le calcul (banane plantain, igname, manioc, riz, maïs, mil et sorgho). Sources : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles (1984), pour les productions et la population agricole ; EBC 1979, pour la valeur calorique unitaire de chaque denrée.

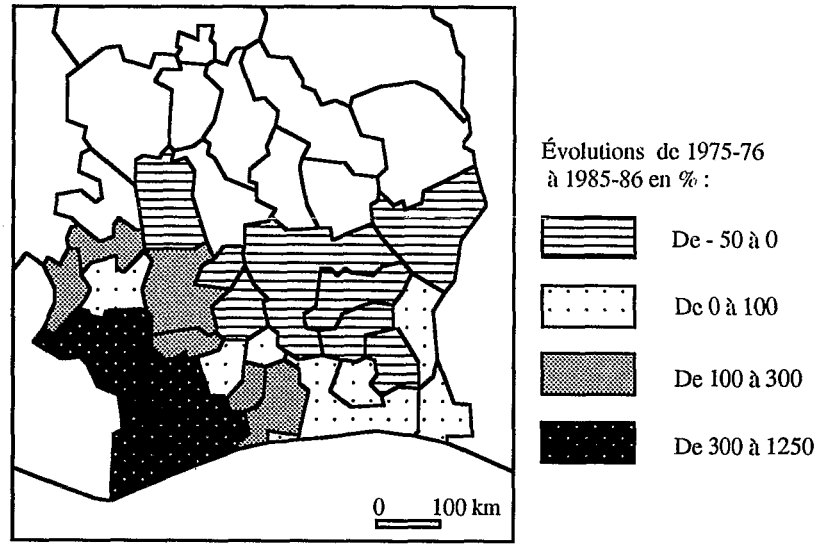


Fig. 24 - Croissance de la production de café et de cacao par département (de 1975-76 à 1985-86)

L'évolution des productions de cacao et de café entre 1975-76 et 1985-86 permet de se faire une idée de cette dynamique, car elle nous donne des indications sur l'ampleur des défrichements pendant cette période (figure 24). Les productions stagnent ou régressent dans plusieurs département du Sud-Est, et surtout dans le Centre-Est, notamment l'ancienne boucle du cacao. Elles augmentent modérément dans le Centre-Ouest ; un peu plus vite dans l'Ouest ; et très fortement dans le Sud-Ouest. Ce schéma souffre dans le détail d'exceptions qui, sans remettre en cause les oppositions d'ensemble, montrent qu'il faut se garder de toute simplification abusive : dans le Sud-Est entre autres, des déclassements récents de forêts ont permis l'extension des plantations (départements d'Agboville, d'Abidjan).

Ainsi, au-delà d'une forte unité qui tient au milieu bioclimatique et aux systèmes de production en vigueur, le Sud de la Côte d'Ivoire est loin d'être homogène. Le Sud-Ouest et le Sud-Est s'opposent nettement, tant par les espèces cultivées que par la dynamique agricole actuelle. Le Centre-Est, le Centre-Ouest et l'Ouest sont à des degrés divers dans des situations intermédiaires. Ne retenant que les situations les plus typiques, nous prendrons les exemples du département d'Agboville dans le Sud-Est et de celui de Soubré dans le Sud-Ouest, pour analyser les processus de développement d'une agriculture vivrière pour les villes. Dans le Sud-Est, se pose la question de l'intensification des systèmes de culture dans lesquels les productions vivrières peuvent jouer un rôle déterminant compte tenu de la proximité des marchés urbains. À l'inverse, dans le Sud-Ouest, où le système dominant fondé sur les associations de cultures arbustives et vivrières se maintient, il s'agit de préciser l'ampleur des productions commercialisables dans une région située loin des grands marchés urbains.

CHAPITRE V

LA DYNAMIQUE VIVRIÈRE DANS LE SUD-EST SATURÉ : L'EXEMPLE DU DÉPARTEMENT D'AGBOVILLE

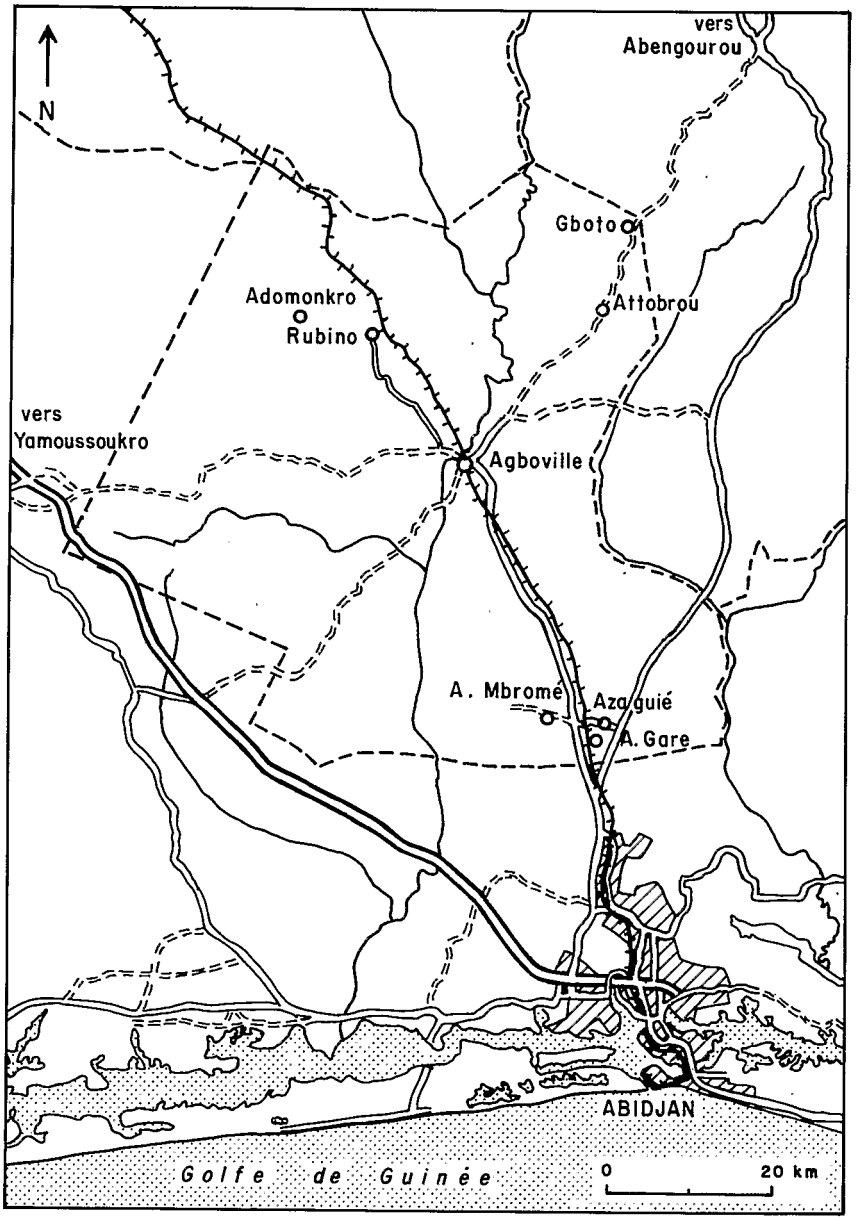
Le département d'Agboville, localisé à proximité d'Abidjan (figure 25), présente une situation à bien des égards caractéristique du sud-est du pays tant par les conditions physiques, l'évolution des populations, l'éventail des plantes cultivées que par le poids des marchés urbains. Pris dans son ensemble, il est représentatif d'une région où les productions d'exportation progressent lentement, en relation avec un début de saturation foncière, et où l'importance des marchés urbains peut constituer le fondement d'une reconversion possible. Mais au-delà de son unité certaine, il offre une grande diversité de situations locales qui nous conduit à poser la question de multiples manières.

- Aux marges du département, il subsiste des forêts, où l'agriculture de plantation extensive peut encore se développer.
- Dans le centre et le nord au contraire, la saturation foncière presque totale et le déclin des cultures arbustives posent la question de la reconversion de l'économie de plantation.
- Dans le sud et à la périphérie sud et ouest d'Agboville, caféiers et cacaoyers ont été remplacés depuis longtemps par des spéculations fruitières. Le vivrier marchand se trouvent ici en concurrence avec des productions d'exportation intensives.
- Enfin, près des villes, et dans le cadre de périmètres aménagés par des sociétés d'État, une agriculture vivrière marchande fortement intégrée à la vie urbaine s'est développée.

La recherche a été conduite à partir d'enquêtes monographiques de groupements d'agriculteurs dans les centres urbains et de terroirs ou d'exploitations-échantillons villageois, représentatifs des quatre cas définis. Cette démarche nous a autorisé à reprendre les exemples que nous avions déjà étudiés de façon très précise entre 1974 et 1977. Partant des résultats de 1975-76, les investigations ont été menées de 1982 à 1990. En 1982-83 et en 1988-89, la quasi-totalité des exploitations retenues a été enquêtée, afin de pouvoir faire le point et mesurer les évolutions d'ensemble, tandis qu'entre 1984 et 1987, seuls quelques producteurs ont été visités[1]. Les suivis effectués depuis 1974 permettent d'inscrire dans la durée les comportements des paysans et de relativiser les évolutions conjoncturelles.

En 1982-83 et en 1988-89, l'enquête a été menée à partir de questionnaires passés auprès des agriculteurs et portant sur les aspects essentiels concernant notre sujet : la démographie, qui détermine la force de travail et le nombre de bouches à nourrir ; les cultures pratiquées et vendues ; les superficies cultivées et les associations culturales ; l'organisation du travail au sein de l'exploitation ; les budgets (recettes, dépenses), afin de déterminer la liaison entre ventes de vivres et achats. Les renseignements les plus importants, ayant trait à la commercialisation des denrées alimentaires et aux superficies cultivées, les plus difficiles à saisir, ont nécessité des investigations complémentaires. La première enquête, relativement superficielle, a touché tous les

1. Un certain nombre de résultats des enquêtes de 1982-83 ont été publiés dans un article : J. L. Chaléard (1988 a).



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 25 - Le département d'Agboville : situation

exploitants étudiés. La seconde, très précise mais lourde, a été limitée à quelques cas, l'une et l'autre devant se compléter[1] .

Dans tous les cas, les questionnaires étaient larges et complétés par des discussions qui permettaient d'avoir des renseignements non quantifiables. À mi-chemin entre l'enquête lourde peu représentative et l'enquête extensive trop imprécise, notre démarche visait avant tout à identifier des mécanismes et mettre en évidence des processus d'évolution des systèmes de production.

1. Un département du sud-est ivoirien

Le département d'Agboville appartient au vaste ensemble forestier méridional, sans véritable frontière naturelle avec les départements voisins. Le climat subéquatorial est suffisamment humide pour permettre un large éventail de cultures et l'étalement des activités agricoles sur l'année. Le sud, plus arrosé (1 700 mm) est avantagé sur le nord, plus sec (1 400 mm). Les sols, développés en majorité sur schistes, sont dans l'ensemble favorables à l'activité agricole ; seuls ceux situés au sud, plus lessivés, et ceux développés sur les lentilles de granites sont moins fertiles.

Les autochtones, essentiellement abé[2], se sont lancés très tôt dans l'économie de plantation, qui est généralisée depuis longtemps sur l'ensemble du département. Les Abé, comme tous les Akan, groupe culturel auquel ils se rattachent, privilégient socialement l'igname, dont la fête annuelle marque le début de l'année agricole. Mais, à la différence des autres ethnies akan, ils appartiennent au type des sociétés patrilinéaires et sans structures étatiques d'ensemble. Le cadre de vie des populations est essentiellement le village et le lignage. C'est pourquoi, celles-ci sont souvent apparentées aux populations du groupe lagunaire. Le développement de l'agriculture marchande a contribué à une transformation profonde de la société ancienne, dont les cadres ont peu résisté au mouvement de monétarisation de l'économie. Certaines institutions ont pratiquement disparu, comme les classes d'âges, très vivantes autrefois. M. Dupire, en 1958, qualifiait déjà la société abé de «société patriarcale en désintégration», soulignant le rôle des cultures de plantation dans cette évolution[3].

La population locale ne se limite cependant pas aux autochtones. L'immigration est ancienne : des Dioula s'installent dès la création du poste d'Agboville et, avant la Seconde Guerre mondiale, des Baoulé ainsi que des gens du nord affluent pour travailler dans les plantations ou s'établir eux-mêmes comme planteurs. Toutefois, les allochtones sont moins nombreux que dans le Centre-Ouest ou le Sud-Ouest, et restent très localisés dans une bande centrale qui longe la ligne de chemin de fer, voie empruntée par les premiers migrants : c'est là qu'ils représentent plus de 50 % voire plus de 75 % de la population.

---

1. Les quantités vendues n'ont pu être mesurées par la pesée exhaustive des tonnages écoulés à chaque transaction. Seuls quelques sondages ont été effectués. L'évaluation monétaire de la commercialisation est plus facile. Celle-ci a été réalisée à partir de deux méthodes complémentaires : des enquêtes rétrospectives (accompagnées de suivis de courte durée), menées en deux ou trois passages, auprès des planteurs et de leurs épouses ; un suivi quotidien de 2 familles à Gboto sur 12 mois en 1989-90, et de 5 familles à Adomonkro entre 1988 et 1990. Les résultats des suivis sont repris en détail dans le chapitre VII. L'ensemble des superficies cultivées avait été mesuré en 1975-76. En 1983, aucune ne l'a été. En 1989, les parcelles de deux exploitations à Gboto et de deux autres à Adomonkro ont été cadastrées. Compte tenu des mesures faites en 1975-76, de celles réalisées par les services agricoles, et des indications des planteurs, nous avons évalué les superficies cultivées par chaque exploitant en 1988-89, avec des résultats qui, si on se fie aux données de l'échantillon cadastré, sont très proches de la réalité (écart inférieur à 5 % entre les deux méthodes).

2. On confond souvent, dans le langage, «pays abé» et «département d'Agboville», car les Abé constituent l'ethnie autochtone largement dominante de la circonscription administrative. Mais il n'y a pas une stricte concordance entre les deux espaces. Le pays abé déborde le département au sud et à l'ouest ; au sud-ouest, trois villages krobou sont intégrés au territoire préfectoral.

3. M. Dupire (1958), p. 52.

Soulignons encore qu'on se trouve ici dans une région urbanisée où les villes constituent d'importants foyers de consommation. On est aux portes d'Abidjan : la métropole ivoirienne est à une demi-heure d'Azaguié et à une heure d'Agboville par la route ; aucun point du département n'en est à plus de deux heures. Les cités locales constituent elles-mêmes des marchés non négligeables ; Agboville, le chef-lieu, atteint 46 000 habitants en 1988, et 6 localités dépassent 5 000 personnes, dont les deux sous-préfectures d'Azaguié et de Rubino[1].

Les cultures sont caractéristiques du sud-est ivoirien (tableau 16). Le café et le cacao l'emportent nettement dans les revenus et dans les superficies cultivées (plus de la moitié dans les deux cas). Toutefois, la croissance de la production et des superficies est lente, inférieure à la moyenne nationale, en raison du vieillissement des vergers et de la disparition des forêts, facteurs qui empêchent l'extension des plantations : la production de cacao a augmenté de 33 % entre 1970-72 et 1984-86 dans le département alors qu'elle triplait durant la même période dans l'ensemble du pays ; la production locale de café en revanche a progressé plus vite que la production nationale mais à un rythme qui reste modéré (+39 % contre +7 % pour le pays tout entier, durant la même période)[2]. Une des originalités du département d'Agboville tient à l'importance des spéculations fruitières, ananas et surtout banane : elle souligne une orientation déjà ancienne vers l'intensification, fondée sur des cultures d'exportation.

Tableau 16 - Les productions du département d'Agboville

Productions en milliers de t	1970	1980	1984	% 1984 de la Côte d'Ivoire
Café (1)	5,8	4,8	7,0	2,6
Cacao (1)	4,2	5,6	6,2	1,1
Banane poyo	52,9	29,2	31,2	36,1
Banane plantain	30,0	50,0	56,0	5,6
Taro	1,8	8,2	8,4	3,2
Igname	3,0	20,3	24,4	1,0
Manioc	10,0	24,0	30,0	2,4
Maïs	1,6	3,3	4,6	0,9
Riz	1,6	3,6	4,3	0,8

(1) Campagnes 1970-71,1980-81,1985-86.
Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.

Comme dans tout le Sud-Est, les féculents (banane plantain, igname, manioc, taro) l'emportent en tonnages et en superficies sur les céréales. En outre, les cultures vivrières tiennent une place secondaire dans l'économie, représentant 26 % du revenu agricole paysan en 1979 (autoconsommation comprise)[3] et sans doute guère plus jusqu'en 1989 compte tenu de l'augmentation de la production de café. Toutefois, le département expédie à l'extérieur des quantités de vivres bien supérieures à celles qu'il reçoit. Les enquêtes routières de la DCGTX montraient qu'en 1986, il était un des principaux fournisseurs d'Abidjan en manioc et en produits maraîchers. Des sondages sur les marchés de gros de la métropole ivoirienne nous ont révélé des flux de banane en provenance d'Agboville. Globalement, le bilan des échanges vivriers avec les autres départements est nettement positif, ce qui signifie que les agriculteurs locaux sont

1. On pourrait y ajouter également les nombreux bourgs ruraux de 3 000 à 5 000 habitants qui, comme nous l'avons vu avec l'exemple de Grand-Morié en première partie (pp. 37-38), constituent autant de petits marchés vivriers.
2. D'après les statistiques du ministère de l'Agriculture. Il convient toutefois de s'interroger sur l'évolution de la récolte de café, qui stagne durant les années 1970, puis double entre 1980-83 et 1984-87. Cette croissance récente paraît plus le résultat d'une rectification statistique que d'une évolution réelle de la production départementale.
3. Source : Ministère du Plan et de l'Industrie, DDR, SEDES (1982).

capables de nourrir les populations des villes proches et de produire des denrées alimentaires pour des cités plus lointaines.

Les exploitations du département sont caractéristiques d'une région anciennement mise en valeur. La densité de l'occupation humaine se traduit dans la faiblesse des superficies cultivées par unité de production, une des plus basses de Côte d'Ivoire forestière : 4,86 ha en 1984[1]. Cette valeur a tendance à diminuer puisque en 1974 elle atteignait 5,98 ha, soulignant les difficultés que rencontrent les planteurs pour étendre leurs superficies.

Il est difficile d'extrapoler des moyennes d'ensemble à partir de nos enquêtes entre 1988 et 1990, car tel n'était pas l'objectif de l'échantillonnage[2]. Elles peuvent fournir néanmoins des ordres de grandeur significatifs. La faiblesse des superficies moyennes par exploitation (6,64 ha) va de pair avec des revenus agricoles bruts élevés (1,2 million de F CFA), soulignant le caractère relativement intensif de l'agriculture. En outre, les chefs d'exploitation sont âgés (56 ans en moyenne), signe d'une absence de renouvellement et de la difficulté qu'ont les jeunes à s'installer. Enfin, les revenus vivriers sont très élevés, approchant 200 000 F CFA par unité de production. Même si l'échantillon retenu tend à augmenter la part des gros producteurs de vivres (forte proportion d'exploitants de Rubino et d'Azaguié), ce chiffre souligne l'importance de l'agriculture vivrière marchande dans le département.

Les données d'ensemble comme les moyennes obtenues à partir de nos enquêtes fournissent l'image d'un département d'agriculture ancienne, où la saturation foncière est avancée, mais où les cultivateurs sont engagés dans un processus de reconversion vers une agriculture plus intensive et où les productions vivrières prennent une place importante. Toutefois, le mouvement est inégal en raison de situations locales contrastées dont il convient d'analyser quelques cas représentatifs maintenant.

2. Abondance vivrière et agriculture de plantation extensive : l'exemple de Gboto

Gboto est un campement du village d'Attobrou, situé dans le nord-est du département, aux confins des pays abé, akyé et agni, dans une zone restée longtemps peu peuplée. Tout le secteur est réputé pour l'abondance de sa production vivrière. Des commerçants d'Abidjan, d'Agboville ou des cités du pays akyé, viennent se ravitailler directement chez les producteurs ou sur le marché d'Attobrou, très actif le dimanche. Mais en même temps, l'agriculture de plantation l'emporte largement, comme en témoigne l'importance des cacaoyères, visible dans le paysage.

La localité d'Attobrou, dépassant 4 000 habitants et regroupant plus de 350 exploitations agricoles, pouvait difficilement être étudiée dans son ensemble. Gboto, qui réunissait en 1988-89 au moment de l'enquêtes 25 planteurs, constituait un groupement plus accessible et caractéristique d'un secteur où ce type de localité est fréquent. Bien qu'il s'agisse d'un campement, la stabilité de l'habitat comme l'ancienneté de la mise en valeur le rapprochent d'un village[3], et son terroir, défini comme «l'espace dont une communauté de résidence tire l'essentiel de ses ressources»[4] est à bien des égards représentatif du nord-est du département d'Agboville. Cet exemple permet

1. Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles. Rapport annuel 1986. Cette valeur est toutefois certainement inférieure à la réalité en raison des difficultés de mesure de toutes les parcelles des planteurs et du caractère limité de l'échantillon.
2. Il s'agit de la moyenne de 119 exploitations agricoles enquêtées à Gboto, Adomonkro, Azaguié et Rubino.
3. Gboto est un établissement qui fut fondé entre 1912 et 1914 et où les planteurs vivent en permanence. Mais ils ont presque tous aujourd'hui une résidence à Attobrou qui prend des allures de petite ville et où ils se rendent pour affaires administratives ou sociales, ainsi que le dimanche quand ils le peuvent.
4. G. Sautter, P. Pélissier (1964).

d'analyser l'importance de la production vivrière dans le système d'agriculture de plantation extensif, le plus répandu encore en Côte d'Ivoire. Mais dans un contexte particulier : celui de la proximité des marchés urbains.

a) Agriculture pionnière et abondance vivrière

Les ventes de vivres à Gboto dépassent 127 000 F CFA par exploitant en 1988-89, valeur élevée en Côte d'Ivoire forestière (tableau 17). Si une minorité de producteurs gagne peu (24 % vendent moins de 10 000 F CFA de produits vivriers), près des trois quarts commercialisent plus de 50 000 F CFA de vivres dans l'année, le plus gros vendeur dépassant 600 000 F CFA. Encore n'est-il pas tenu compte dans ces chiffres des ventes de riz et de maïs des manœuvres[1].

Les produits vendus sont assez variés, mais la banane plantain l'emporte nettement, représentant 38 % du total, devant le manioc, le maïs, l'igname, les légumes et, loin derrière, le taro et le riz[2]. Les ventes les plus importantes sont faites par camionnettes (appelées «bâchées») qui contiennent 1,5 à 2,2 tonnes de produit selon leur taille, par sacs de 50 à 100 kg, ou au détail par les femmes, qui transportent au marché des cuvettes dont le poids moyen oscille entre 15 et 25 kg selon les denrées. Banane plantain, igname, manioc sont vendus par «bâchées», chargées au campement ou au bord du champ, le maïs est commercialisé en sacs, les légumes au détail.

Tableau 17 - Les revenus vivriers par exploitation à Gboto en 1988-89

Cultures	Revenus (x 1 000 F CFA)	%
Banane plantain	48,3	37,9
Igname	12,4	9,7
Manioc	32,6	25,6
Taro	3,2	2,5
Maïs	16,0	12,6
Riz	2,9	2,3
Légumes	11,9	9,4
TOTAL	127,3	100,0

Banane et manioc sont les productions dont les tonnages vendus sont les plus élevés, devant l'igname et le maïs. En 1988-89, la moitié des planteurs ont mis sur le marché plus de 1 000 kg de banane chacun et 28 % des producteurs ont fait de même pour le manioc. Les tonnages de maïs commercialisés sont plus faibles : 1 à 4 sacs par planteur, soit moins de 500 kg ; aucun producteur n'atteint la tonne ; mais plusieurs dépassent 700 kg. Dans l'ensemble, les volumes commercialisés sont élevés, ce qui est d'autant plus remarquable que l'agriculture est orientée en priorité vers la production de café et de cacao, qui fournit plus de 90 % des revenus agricoles bruts.

Cette importance est à mettre en relation avec le système de production en vigueur à Gboto. Ici, il reste encore des forêts et les agriculteurs pratiquent le système extensif répandu dans toute la zone forestière. Chaque année, le producteur défriche un nouveau champ dans lequel il plante de nombreuses espèces et variétés vivrières. De jeunes pieds de caféiers ou, le plus souvent aujourd'hui, de cacaoyers, sont ensuite mis en terre et poussent à l'ombre des cultures alimentaires, principalement du bananier.

1. Quatre manoeuvres enquêtés à Gboto ont vendu en moyenne 63 000 F CFA de maïs et de riz chacun. Inclus dans les revenus de leurs patrons, ces chiffres feraient monter la moyenne des ventes à 135 000 F CFA par exploitation.
2. En incluant les ventes des manoeuvres, la part du maïs atteint 15 % et celle du riz 5 %, alors que celle de toutes les autres cultures diminue légèrement.

L'objectif principal du producteur est d'étendre ses superficies arbustives, dont la culture, jusqu'en 1988, était très rémunératrice. Mais, pour planter beaucoup de cacaoyers, il faut, auparavant, planter beaucoup de bananiers, ce qui explique l'importance de la production en banane.

La permanence de ce système dans une vieille région d'agriculture marchande à de quoi surprendre. Elle s'explique par deux raisons principales.

La première est d'ordre social. Les planteurs ont su préserver leur patrimoine, en excluant les étrangers du partage foncier. Certes, les allochtones sont nombreux ici : ils représentent 50,7 % de la population. Mais ils ont été largement exclus du partage foncier qui s'est fait sur une base autochtone (23 planteurs sur 25) et même familiale : 22 des 25 exploitants descendent d'un ancêtre commun proche et un autre de parents peu éloignés. La structure foncière et l'origine des producteurs sont fortement liés à l'organisation sociale abé. La majorité des planteurs (18 sur 25) appartient au lignage du fondateur du campement, descendant en ligne agnatique de lui-même ou de son frère. Quelques parents utérins proches (5) ont eu également accès à la terre, et l'un des deux agriculteurs allochtones est gendre du chef de campement. Ce contrôle rend compte en grande partie de la dynamique du système productif actuel.

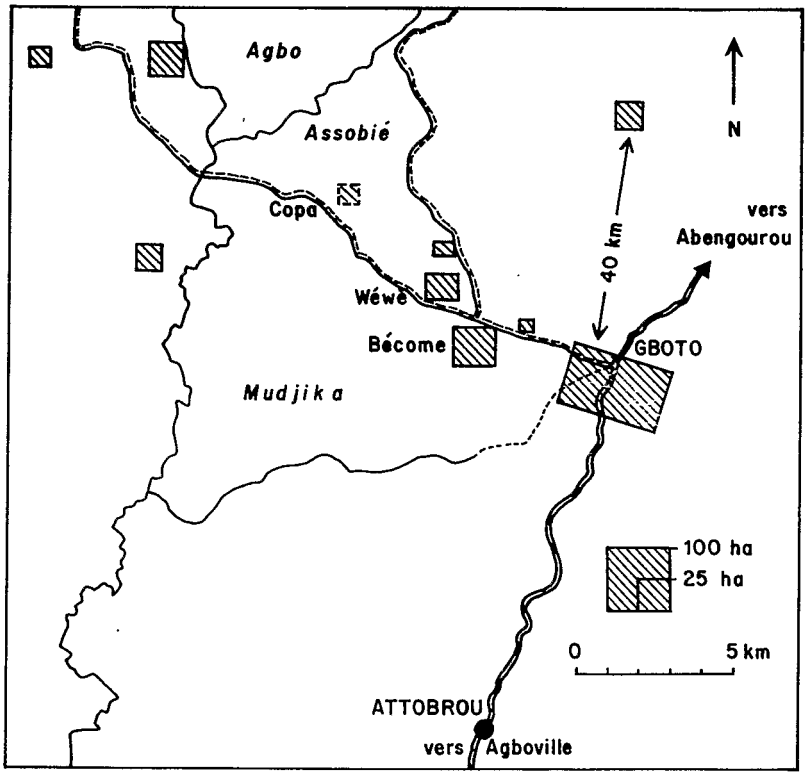
Par ailleurs, les planteurs ont mis en place une stratégie de débordement du territoire foncier d'origine, en allant créer des vergers parfois assez loin (figures 26).

L'arboriculture marchande a connu ici un développement précoce. Le campement est créé avant 1914 et, très rapidement, le fondateur et ses parents établissent des plantations. Avant la Seconde Guerre mondiale, les cultures d'exportation sont solidement implantées : les superficies en caféiers et cacaoyers dépassent 42 ha en 1939. Après 1945, les défrichements s'accélèrent autour de la localité (figure 27). En même temps, l'expansion peut se poursuivre par l'ouverture, à partir des années 1950, d'un front pionnier au nord, dans la forêt de l'Agbo, à plus de 15 km de Gboto : 6 planteurs s'y installent entre 1952 et 1958 ; en 1989, 5 agriculteurs sur 25, après dons et héritages, y possèdent encore des terres. Dans cette zone une véritable course à la terre s'engage. Les tactiques foncières d'encerclement de forêt permettent aux planteurs de se constituer des patrimoines importants et ainsi de préserver l'avenir. À partir de 1975, l'extension se fait dans la forêt de la Mudjika, qui jouxte le terroir de Gboto, et depuis 1980 dans celle de l'Assobié, toute proche. Il s'agit de forêts qui avaient été préservées par les autorités coloniales et qui sont déclassées dans les années soixante-dix. Ici la conquête n'est plus libre mais organisée. Des lots sont octroyés par l'administration à titre individuel ou collectif. Si l'essentiel des attributions va à des fonctionnaires et des «barons» du régime, les planteurs de Gboto ne sont pas mal servis[1]. Ils bénéficient de cessions sur la part réservée au village d'Attobrou, et Gboto reçoit en propre 50 ha. Les lots sont de 5 ha chacun ; parfois un attributaire partage le sien avec un parent qui n'a rien reçu ; beaucoup en cumulent un dans chacune des deux forêts. Au total, 14 planteurs obtiennent au moins une parcelle. En outre, deux exploitants, qui utilisent des parents fonctionnaires comme prête-noms, reçoivent des superficies à titre individuel, ce qui souligne le dynamisme des producteurs locaux, car ce mode d'attribution est en principe réservé aux citadins qui peuvent fournir des garanties. La conquête des deux forêts déclassées n'est pas libre, mais organisée. Il faut suivre un plan de défrichement proposé par la SATMACI. En échange, le planteur bénéficie de multiples avantages : encadrement technique par la société d'État, fourniture de plants sélectionnés et de matériel, remboursables aux premières récoltes ou cédés gratuitement. Le déclassement de ces forêts a permis non seulement le maintien, mais l'accélération des défrichements.

On s'aperçoit, en effet, que les défrichements se sont poursuivis à un rythme rapide depuis plus de quinze ans, même s'ils n'ont pas retrouvé le niveau exceptionnel

1. Nous avons déjà analysé en détail ces déclassements et la part prépondérante de forêts réservée aux «grands» : J. L. Chaléard (1979), pp. 273-276.

a) La localisation des terres



b) Les cultures de deux exploitations

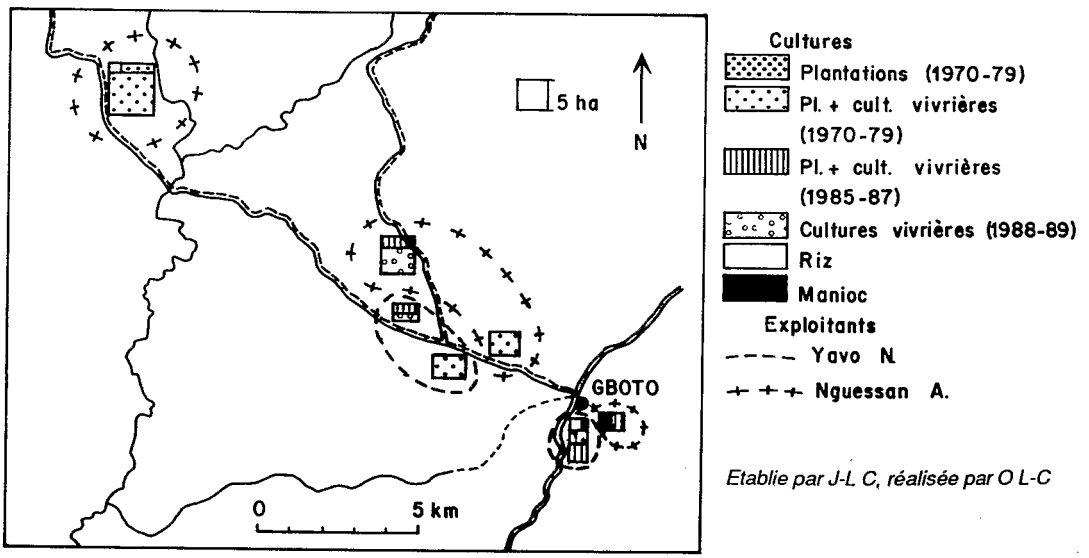


Fig. 26 - La localisation des exploitations de Gboto (1989)

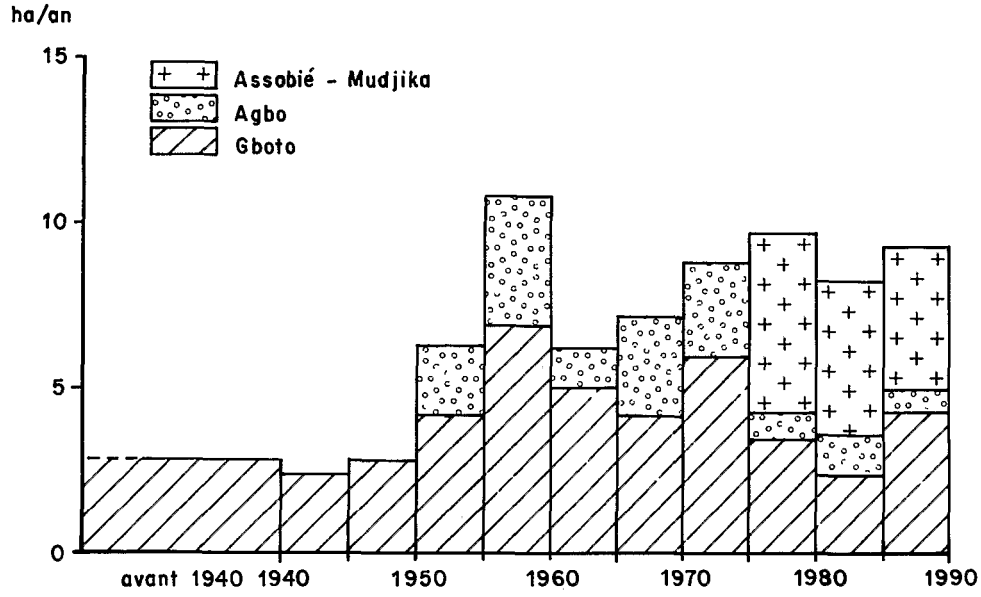


Fig. 27 - Les rythmes de défrichement à Gboto

de la période 1955-60. L'essentiel des créations de plantation s'est réalisé dans les forêts récemment déclassées. En revanche, les défrichements ont sérieusement ralenti dans le secteur de l'Agbo : sur ces terres, les plus éloignées de Gboto, les planteurs préfèrent conserver les forêts qui leur restent et qu'ils ont su se réserver de façon relativement sûr. En revanche, les extensions continuent sur un rythme lent à Gboto : l'ouverture de champs dans des secteurs éloignés a permis de préserver le terroir originel, où subsistent des espaces à défricher.

Cette évolution explique en partie les fortes disponibilités foncières des planteurs. Aux 692 ha de Gboto s'ajoutent environ 230 ha situés à l'extérieur. Les densités de populations, de 31 hab./km^2, sont inférieures à la moyenne départementale. Une forte partie des exploitants (64 %) possède encore des forêts et, pour quelques uns, celles-ci dépassent en extension leurs superficies cultivées.

La course à la terre rend compte de l'importance des superficies cultivées par habitant (0,98 ha) et par actif (1,90 ha), valeurs nettement supérieures aux moyennes départementale (1,13 ha par actif) et nationale (1,40 ha par actif). Cette dynamique rejaillit sur l'organisation de l'espace et de la production vivrière.

b) Superficies cultivées et production vivrière

La structure foncière, le système de production et l'histoire de la localité permettent de comprendre les caractères de l'occupation du sol et l'étendue des superficies en vivres, elle-même à l'origine de la forte production alimentaire.

La taille moyenne des exploitations est élevée : 11,27 ha en 1988-89 pour les 25 planteurs étudiés, contre 4,86 ha pour l'ensemble du département en 1984[1]. Cette situation n'est pas nouvelle, puisqu'on l'observait déjà en 1975-76. Mais les écarts ont tendance à s'accroître : alors que la taille moyenne des unités de production du département diminue (elle atteignait 5,98 ha en 1974), elle augmente à Gboto (elle était

1. Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles. Cf. p. 145.

de 9,62 ha en 1976). Certes, les agriculteurs étendent surtout leurs plantations qui couvrent plus de 90 % des superficies cultivées. Mais, grâce à la pratique systématique des associations, les cultures vivrières qui sont présentes sur plus de 50 % des terres mises en valeur, dépassent 6 ha en moyenne par exploitation.

Tableau 18 - Revenus vivriers et superficies vivrières par exploitation à Gboto (1988-89)

Revenus (x1000 F CFA) Superficies (ha)	0 à 19	20 à 99	100 à 199	200 et +	Total
0 - 1,9	3	3	1	0	7
2 - 4,9	1	3	1	0	5
5 - 9,9	2	2	3	2	9
10 et +	0	0	2	2	4
Total	6	8	7	4	25

Or, il existe un rapport direct entre superficies vivrières et ventes de vivres. Le tableau 18 montre, ce qui est logique, que les plus gros vendeurs cultivent les superficies les plus importantes et a contrario les plus petits vendeurs sont ceux qui possèdent les superficies vivrières les plus faibles. Toutefois, la relation n'est pas absolument linéaire, comme en témoigne un coefficient de corrélation certes élevé mais inférieur à 0,70, car les moyennes recouvrent des types très différents d'associations.

La majorité des parcelles associe plantations et cultures vivrières, ce qui est normal compte tenu du système de production en vigueur (tableau 19).

Tableau 19 - Les superficies cultivées à Gboto en 1988-89

Associations culturales	Superficies (ha)	%
Cultures arbustives (sans vivriers)	115,81	41,1
Cult. arb.(>4 ans) + cult. vivrières	105,78	37,5
Cult. arb. (3-4 ans) + cult. vivrières	20,50	7,3
Cult. vivrières + cult. arb. (1-2 ans)	16,52	5,9
Cult. viv. associées (ban., ign., etc.)	4,90	1,7
Manioc (+ divers)	1,01	0,4
Maïs (+ divers)	1,41	0,5
Riz (+ divers)	15,83	5,6
TOTAL	281,76	100,0

La première année, la parcelle porte de la banane plantain, culture dominante, de l'igname, cultivée en buttes, du taro, du manioc éventuellement, divers légumes et condiments (piments, aubergines, gombos, tomates, etc.), et quelquefois du maïs. La deuxième année, alors que l'igname a été récoltée, banane, manioc et taro restent en terre. Des légumes, du maïs, et plus rarement de l'arachide peuvent être plantés. Ensuite, en fonction de la croissance des jeunes caféiers et cacaoyers, les cultures vivrières se font plus rares. Au bout de 5 ou 6 ans, ne restent en terre que quelques plants de banane et de taro ainsi que des ananas, qui délimitent souvent les parcelles.

Ce système, qui n'est guère original dans l'ensemble, présente toutefois quelques particularités remarquables. C'est d'abord le nombre élevé de pieds de banane à l'hectare : de 1 800 à 2 500 en première année, soit des densités proches de celles qu'on trouve en culture pure, nettement supérieures à la moyenne nationale (447 d'après le RNA de 1974) et qui peuvent se maintenir plusieurs années. Ces hautes densités s'expliquent d'abord par des raisons sociales et naturelles : d'une part, la banane est une

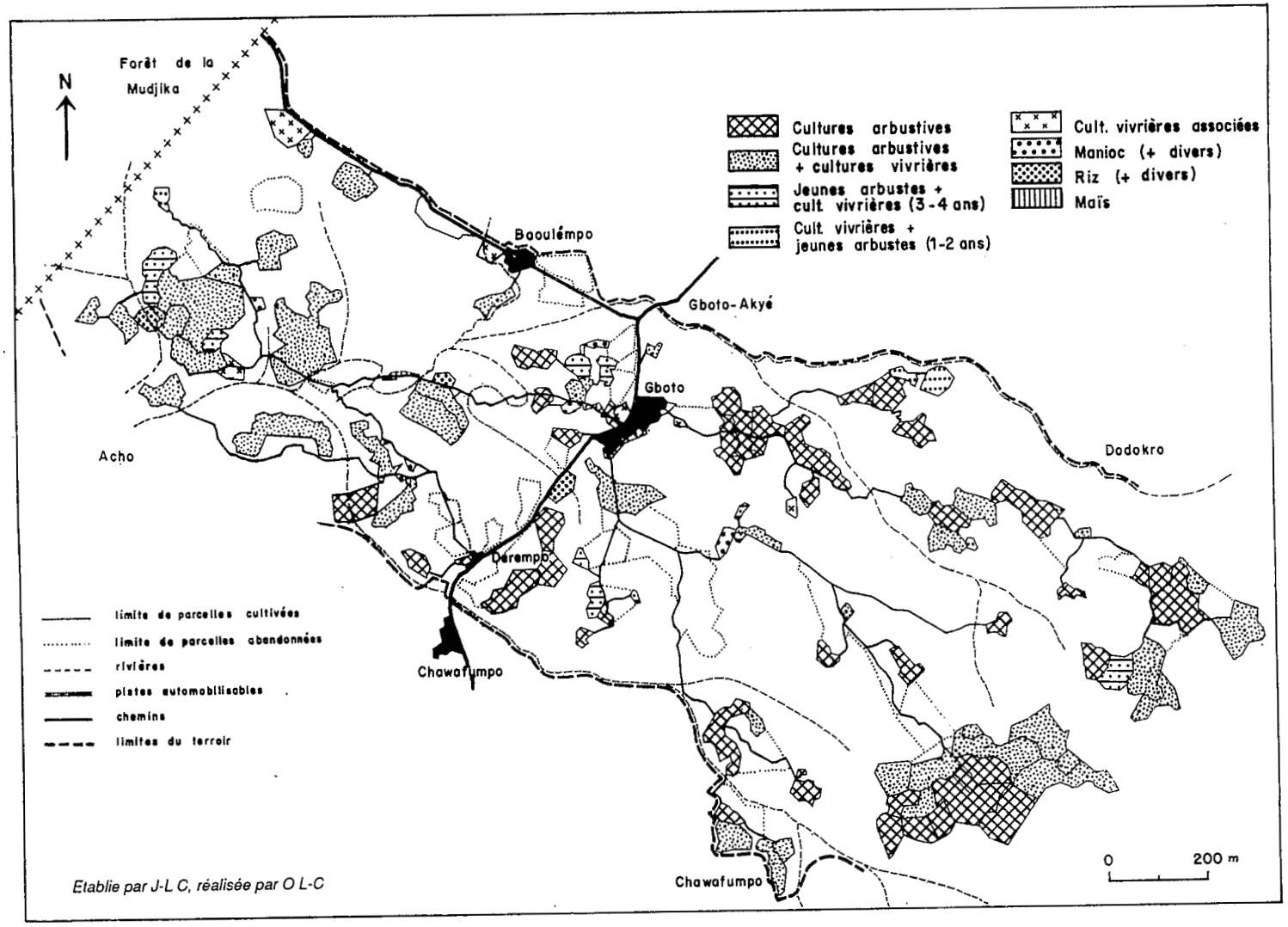


Fig. 28 - Les cultures à Gboto en 1975-76

plante alimentaire de base des Abé, largement répandue et cultivée avant la colonisation ; d'autre part, le climat humide ici (plus de 1 500 mm de pluie par an, une saison sèche courte) lui convient parfaitement, de même que les sols de bas de pentes développés sur schistes, profonds et humides. Les causes techniques ne sont pas absentes : les planteurs affirment qu'une forte densité de bananiers assure un couvert végétal dense qui limite la pousse des mauvaises herbes. Enfin, cette densification qui permet une hausse des rendements à l'hectare, véritable forme d'intensification, s'explique aussi par les opportunités commerciales : des agriculteurs n'hésitent pas à acheter des rejets quand ils en manquent pour établir leurs plantations, sachant que plus tard la vente des régimes leur permettra de récupérer leur mise.

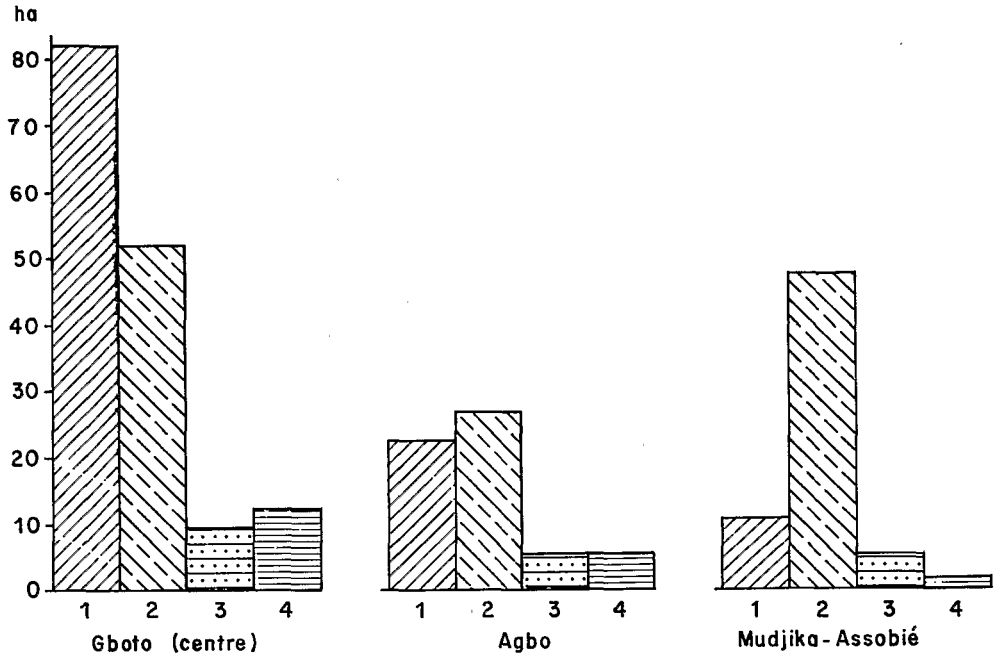
L'igname, qui exige plus de travail que la banane plantain, est moins développée, en dépit de son importance sociale. De même, le manioc est peu complanté, car les producteurs lui reprochent d'épuiser le sol au détriment des caféiers et des cacaoyers. Le taro, très prisé, est densément cultivé, mais à un moindre degré que la banane parce que sa commercialisation est plus réduite.

À côté de ces associations, quelques parcelles (8,2 % de la superficie) sont exclusivement consacrées aux cultures vivrières. Une sur cinq environ associe les multiples espèces et variétés habituellement cultivées : il s'agit le plus souvent de parcelles où la plantation de jeunes caféiers ou cacaoyers a été retardée d'un an ; peu retourneront à la jachère. Les rizières occupent plus de 5 % de la superficie totale cultivée. Elles ne sont qu'exceptionnellement aménagées par les Abé eux-mêmes. En général, il s'agit de parcelles cédées par les planteurs à leurs manœuvres afin qu'ils puissent assurer leur subsistance. Mais le travailleur fournit en échange à son patron une part de sa production : de quelques gerbes au tiers parfois de la récolte, les redevances ayant eu tendance à augmenter ces dernières années. C'est ce qui explique que certains Abé, faibles consommateurs de riz, vendent du paddy. Enfin, les parcelles de manioc ou de maïs sont peu nombreuses et peu étendues (couvrant moins de 1 % de la superficie cultivée) ; elles sont établies sur de vieilles jachères ou dans les espaces libres des nouvelles plantations, là où les sujets ont péri. Maïs et manioc contribuent à la subsistance, mais sont surtout produits pour la vente.

Les cultures ne se répartissent pas uniformément sur l'ensemble du territoire villageois (figures 28 et 29). À Gboto même, dont la physionomie d'ensemble à peu changé depuis 15-20 ans, le pourcentage de plantations sans cultures vivrières est supérieur à la moyenne, ce qui s'explique par l'étendue des vieilles caféières et cacaoyères. Le nombre de parcelles vivrières pures est élevé : elles sont établies pour la consommation des habitants et de plus en plus pour la vente, l'accès de la localité étant plus aisé que celui des extensions récentes. Dans le secteur de l'Agbo, la situation s'est profondément transformée depuis 1970. Ici, les nouvelles parcelles associant cultures vivrières et jeunes arbustes, avec le ralentissement des défrichements, se sont réduites ; les rizières sont nombreuses, établies par les manœuvres qui résident sur la plantation. Dans les ex-forêts de la Mudjika et de l'Assobié en revanche, les associations cultures vivrières-jeunes arbustes l'emportent. Les parcelles de moins de 5 ans y représentent un pourcentage très supérieur à la moyenne d'ensemble. Celles qui associent de multiples espèces vivrières et dans lesquelles n'ont pas encore été mis en terre les pieds arbustifs sont plus fréquentes qu'ailleurs.

Tel qu'il est pratiqué, le système de culture offre de larges surplus. Compte tenu des associations culturales et de la prépondérance des féculents, il faut environ 0,10 ha par habitant pour assurer l'autosubsistance familiale en année normale (un peu plus les mauvaises années et chez les agriculteurs produisant plus de céréales)[1]. Cette superficie

1. Ces ordres de grandeurs sont calculés à partir des rendements moyens des cultures, de la valeur calorique de la production et de la consommation alimentaire moyenne par habitant (d'après les données du ministère de l'Agriculture et de l'EBC de 1979). Ils sont corroborés par les déclarations des planteurs.



1 - plantations, 2 - plantations + cultures vivrières, 3 - cultures vivrières + jeunes plantations (1-2 ans), 4 - cultures vivrières

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

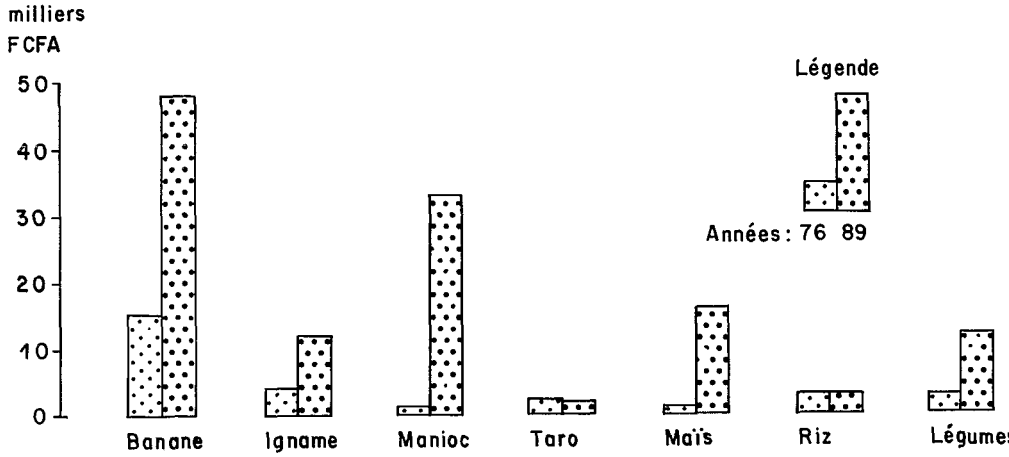
Fig. 29 - La répartition des cultures à Gboto (1988-89)

est sensiblement la même que celle des cultures vivrières créées en 1988-89, ce qui permet aux exploitants de couvrir leurs besoins alimentaires. Le maintien des cultures vivrières pendant deux ans et plus élève la moyenne à 0,58 ha par habitant et par an, et assure des surplus considérables.

Les Abé sont de gros consommateurs de banane plantain. Mais la production est telle qu'en année moyenne tous les surplus ne sont pas écoulés sur le marché. La situation n'est guère différente en ce qui concerne l'igname et le manioc, dont la production et la consommation sont moins élevées. Pour les Abé, maïs et riz sont d'abord des cultures commerciales. C'est particulièrement le cas du maïs, dont une grande part de la récolte est vendue. En revanche, chez les manœuvres, les céréales sont destinées en priorité à leur propre consommation. Une part importante des surplus revient à leurs employeurs, et seule une minorité peut vendre des quantités significatives de céréales.

La comparaison des données de 1989 avec celles de 1976 et de 1983 met en évidence la progression rapide des ventes, qui a dépassé 10 % par an en moyenne sur la période. Certes, il faut tenir compte de la forte augmentation des prix : la croissance des volumes commercialisés est nettement inférieure à ce chiffre, de l'ordre de 3 à 5 % par an si on se fie à l'évolution du prix de gros local de la banane. Par ailleurs, la part des ventes de produits alimentaires dans les revenus des exploitations ne s'est pas accrue de façon significative, restant inférieure à 10 %, en raison d'une augmentation de la production de cacao et des prix payés au planteur pour les cultures arbustives (qui ont doublé entre 1975 et 1986 et sont restés élevés jusqu'en 1989). Enfin, il convient de tenir compte des variations interannuelles des revenus, extrêmement fortes. En effet, le

montant des ventes dépend des prix, qui varient en fonction de la situation du marché, et du volume de la récolte, qui tient lui-même aux capacités momentanées de défrichement du planteur et de sa famille, aux conditions climatiques, à l'étendue des dégâts causés par les animaux : ainsi, entre 1983 et 1989, les revenus vivriers de trois planteurs ont oscillé entre 0 et 128 000 F CFA pour le premier, 95 000 et 390 000 F CFA pour le deuxième, 24 000 et 137 000 F CFA pour le troisième ; tel producteur tire moins de 20 000 F CFA ou plus de 100 000 F CFA de l'igname selon les années, tel autre commercialise quelques régimes de banane ou plusieurs tonnes. Toutefois, quelques grandes tendances se manifestent (figure 30) : essor spectaculaire du manioc et du maïs, et à degré moindre de l'igname et des légumes ; croissance remarquable de la banane (car les ventes étaient déjà fortes en 1976) ; stagnation du riz et du taro.



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 30 - Évolution des ventes de produits vivriers par exploitation à Gboto

Dans l'ensemble, la croissance des ventes est beaucoup plus rapide que celle des superficies vivrières, qui ont progressé lentement, et il n'y a qu'une relation imparfaite entre l'évolution du système de culture et celle des revenus (tableau 20). Les superficies ensemencées en céréales se sont fortement accrues, ce qui explique l'augmentation des revenus tirés du maïs, et l'apparition de ventes par les manœuvres. Les parcelles plantées en manioc se sont également étendues. Mais ce n'est pas le cas de celles où sont associées banane plantain et différentes cultures. La hausse des ventes résulte, dans ce cas, de l'élévation des rendements permise par la densification des plants dans les parcelles et surtout d'une meilleure commercialisation de la production. Au milieu des années 1970, une grande quantité de banane pourrissait dans les champs, que ce soit dans le secteur de l'Agbo, éloigné de Gboto et qui pâtit de l'absence de pont sur la rivière, ou à proximité du campement lui-même. Si les pertes sont importantes encore aujourd'hui au-delà de l'Agnéby, elles sont faibles dans les secteurs de la Mudjika et de l'Assobié, et négligeables autour de Gboto. L'accroissement des ventes est donc lié avant tout à une diminution des pertes aux champs.

La meilleure commercialisation de la production résulte de la hausse de la demande urbaine et de l'amélioration de la desserte routière. Le goudronnage de la liaison Abidjan-Agboville, achevé en 1979, a facilité la venue des marchands de la métropole nationale. L'ouverture et le peuplement des forêts de la Mudjika et de l'Assobié ont entraîné la mise en place de services de transport en commun qui passent par Gboto, permettant d'évacuer les produits sur le marché d'Attobrou. Parallèlement, la

demande des villes proches augmentait rapidement, particulièrement celle d'Agboville, avec l'installation d'une usine textile[1], ainsi que celle d'Abidjan, dont l'aire de ravitaillement englobe aujourd'hui le département. La crise climatique de 1983 a joué un rôle important dans cette évolution : la réduction des récoltes liée à une sécheresse exceptionnelle a conduit les commerçants abidjanais à prospecter des lieux qu'ils ne fréquentaient pas auparavant et à y revenir ensuite. Mais tous les producteurs n'en ont pas également profité.

Tableau 20 - Croissance comparée des ventes et des superficies vivrières à Gboto (1976-1989)

Année	1976	1989	Taux annuels de croissance (%)
Revenus vivriers (x1000 F CFA)	680	3 183	+ 12,1
Superficies totales vivrières (ha)	145,29	165,95	+ 1,1
dont :			
Cultures vivrières seules	8,69	23,15	+ 7,6
Cult. viv. + plant. de 1 ou 2 ans	17,38	16,52	- 0,4

c) Types de planteurs et production de vivres

Si les planteurs de Gboto sont presque tous abé et apparentés, les écarts de taille entre exploitations sont considérables. Le rapport entre la plus petite et la plus grande unité de production est de 1 à 57 pour les superficies, et de 1 à 100 pour les revenus agricoles bruts ! Trois exploitations cultivent moins de 1 ha chacune et cinq plus de 20 ha. Les écarts-types (proches des moyennes ou supérieurs) sont élevés et témoignent d'une forte dispersion.

Tableau 21 - Coefficients de corrélation entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation à Gboto (1988-89)

	Revenus vivriers	Superficies vivrières
Âge du chef d'exploitation	- 0,15	- 0,08
Âge de l'exploitation	0,06	0,22
Pop. totale résidante	0,67	0,79
Pop. familiale résidante	0,60	0,59
Sup. en cult. vivrières	0,67	-
Superficie en plantations	0,80	0,86
Superficie totale cultivée	0,81	0,88
Revenus agricoles bruts	0,91	0,82

Coefficients de corrélation : Pearson.

Dans l'ensemble, la relation entre taille de l'exploitation et ventes de vivres est forte : les coefficients de corrélation entre revenus vivriers et superficies cultivées ou revenu agricole brut dépassent 0,80 (tableau 21)[2]. Les coefficients élevés entre tous les

1. Cf. A. Dubresson (1981-1982).

2 Rappelons que le coefficient de corrélation linéaire mesure la dépendance entre 2 variables (par exemple l'âge du chef d'exploitation et les revenus vivriers). Il varie de -1 à + 1. La corrélation est bonne lorsque le coefficient est proche de 1 (au moins supérieur à 0,50), mauvaise quand il est proche de 0. Elle peut être positive (les 2 séries varient dans le même sens) ou négative (les 2 séries varient en sens contraire). Un coefficient de 0,80 (comme entre revenus vivriers et superficies en plantations) indique une bonne corrélation. S'il traduit, en règle général, les liens qui unissent deux phénomènes, il doit toutefois être utilisé avec prudence, corrélation ne signifiant pas nécessairement relation de cause à effet.

éléments du système et particulièrement entre revenus vivriers et revenus tirés des cultures arbustives témoignent des fortes relations qui unissent économie de plantation et production de vivres. Ce sont les plus gros exploitants qui vendent les quantités les plus élevées de produits vivriers (tableau 22), particulièrement de banane plantain, mais aussi de manioc. Quelques exploitants plus modestes qui se sont orientés vers la production commerciale de maïs ont également de gros revenus vivriers, car ils ajoutent aux ressources monétaires tirées des féculents celles qui viennent des céréales. Dans tous les cas, les petits exploitants vendent des quantités réduites de vivres. Toutefois, certains grands planteurs commercialisent également peu de denrées alimentaires. C'est que d'autres éléments interviennent.

Tableau 22 - Revenus vivriers et revenus agricoles bruts à Gboto (1988-89)

Revenus vivriers (x 1 000 F CFA)	Classes de revenus agricoles bruts (x 1 000 F CFA)				
	0-499	500-999	1000-2999	3000 et +	TOTAL
0-19	3	2	1	0	6
20-99	5	0	3	0	8
100-199	0	2	4	1	7
200 et +	0	0	0	4	4
TOTAL	8	4	8	5	25

La situation foncière joue un grand rôle. Les planteurs qui ne possèdent plus de forêts juxtaposent des vergers en cultures pures et des champs vivriers établis sur de vieilles caféières ou cacaoyères, souvent près de Gboto même. Ils limitent leurs productions alimentaires aux strictes nécessités de l'autoconsommation familiale, car les revenus élevés obtenus par des cultures arbustives leur permettent de couvrir les autres besoins. Ceux dont les disponibilités foncières s'amenuisent réduisent leurs défrichements et vendent ainsi moins de vivres. En revanche, les propriétaires de vastes forêts, qui ouvrent chaque année de grands champs, commercialisent de fortes quantités de vivres. La localisation des patrimoines est également à prendre en compte. Les planteurs qui n'ont des terres qu'à Gboto mettent sur le marché beaucoup moins de produits vivriers (surtout de banane) que les autres. Les plus gros vendeurs sont ceux qui cumulent des lots dans le plus grand nombre de lieux différents, car ils ont les disponibilités foncières les plus importantes.

L'âge du planteur et le temps depuis lequel il a créé son exploitation ne sont pas corrélés aux revenus vivriers. Toutefois, si aucune relation linéaire n'existe, on peut distinguer plusieurs groupes où intervient fortement la durée.

Les jeunes agriculteurs ou ceux qui viennent de s'installer ont de faibles moyens, si bien que les étendues défrichées chaque année sont réduites. Par ailleurs, le nouveau marié qui créé sa plantation continue à vivre dans la cour de son père : il aide le chef de famille sur ses plantations, lequel en échange le loge, le nourrit et lui donne des cadeaux et de l'argent ; il peut faire face ainsi à ses besoins sans avoir recours aux ventes de vivres et attendre, pour s'émanciper, que ses cultures arbustives rapportent. Ces liens familiaux très forts et cette lente prise d'indépendance expliquent pour une part l'âge élevé (plus de 30 ans) des «jeunes» planteurs à Gboto.

Le deuxième groupe est celui des hommes murs, producteurs qui ont entre 45 et 65 ans et qui sont installés depuis plus de 15 ans. Ils cultivent en moyenne 10 à 20 ha et défrichent chaque année des superficies étendues. Ils ont une famille importante, qu'ils doivent nourrir, mais vendent de la banane et un ou deux autres produits en quantité variable selon les années : igname, manioc, maïs ou taro.

Le troisième ensemble est celui des héritiers. Ils ne se distinguent ni par l'âge ni par la date de leur installation des précédents. Ils ont de grandes exploitations, parce

qu'ils ont reçu en succession des parcelles de leurs pères (et même, pour le plus grand exploitant de la localité, des parcelles de son oncle maternel) qu'ils ont ajoutées à leurs créations personnelles. Entreprenants, ils ont plus de moyens que les non-héritiers et défrichent les plus vastes superficies. C'est parmi eux que se recrutent les plus gros vendeurs de produits vivriers.

Les planteurs de ces deux groupes bénéficient des conditions socio-économiques les plus favorables : suffisamment âgés pour utiliser leur droit à s'approprier des forêts, ils ont à leur disposition une main-d'œuvre familiale nombreuse (épouses et enfants) ; ils ont les moyens financiers nécessaires pour embaucher une main-d'œuvre importante, utilisée à défricher de vastes superficies chaque année. Ce sont eux qui ont le plus bénéficié des déclassements récents de forêts. Cependant, ils ne sont pas trop âgés pour risquer l'inaptitude physique et la rupture des liens de subordination économique qui attachent leurs descendants, notamment leurs fils. Ceux qui défrichent de faibles superficies sont des exceptions : célibataire malade, citadin revenu récemment pour hériter des plantations à l'abandon de son père...

Les planteurs âgés, enfin, sont ceux qui, en moyenne, vendent le moins de vivres. Se contentant des revenus tirés de plantations relativement vastes et encore productives, ils n'étendent plus leurs superficies, ce qui limite leur production alimentaire.

Ainsi, ce sont les planteurs de café et de cacao les plus importants et les plus dynamiques qui vendent les plus grandes quantités de produits vivriers. Mais la production vivrière n'est pas le but principal de l'exploitant. Il s'agit, largement, d'un sous-produit de l'économie de plantation, comme dans la majeure partie de la zone forestière ivoirienne. Deux traits singularisent toutefois Gboto : d'une part, l'ampleur des ventes en raison de la proximité d'Agboville et d'Abidjan qui assurent des débouchés à des prix plus élevés que dans le Sud-Ouest par exemple[1]; d'autre part, certains infléchissements du système de culture (associations vivrières pures, densification des parcelles) qui permettent d'augmenter la production disponible.

Les planteurs de Gboto bénéficient d'un double avantage : la localisation du campement dans le Sud-Est urbanisé, et sa situation sur une marche longtemps peu peuplée qui a permis le maintien d'un système extensif. Il n'en est pas de même dans tout le département.

3. Blocage foncier et reconversion vivrière : le cas d'Adomonkro

Tout le centre-nord de la préfecture d'Agboville, autour de Rubino, est saturé. Il devient difficile d'y créer de nouvelles plantations. Plus qu'ailleurs dans le département se pose ici la question de la reconversion vivrière de l'agriculture marchande. Adomonkro[2] en est un bon exemple.

a) Un terroir saturé mais producteur de vivres

Adomonkro est un village très différent de Gboto. Les densités de population y sont beaucoup plus fortes. La localité comptait 313 résidants en novembre 1988, soit, pour une superficie de 420 ha, une densité de 74,5 hab./km^2 ; si on ajoute les terres détenues par les planteurs à l'extérieur du village (environ 90 ha), la densité est encore de 61 hab./km^2, nettement au-dessus de celle de Gboto et même des moyennes départementales (57 habitants et 33 ruraux par km^2). Les exploitations sont également plus petites que dans l'autre localité : 5,32 ha en 1988-89, pour 39 planteurs.

1. En août 1989, le même régime de banane valait 200 à 300 F CFA près de Soubré et plus de 500 F CFA à Gboto.
2. À l'origine, la localité s'appelle Adomonmpo (*mpo* signifie en abé «campement»). Devenue village sous le nom d'Adomonkro, les Abé lui conservent son appellation première.

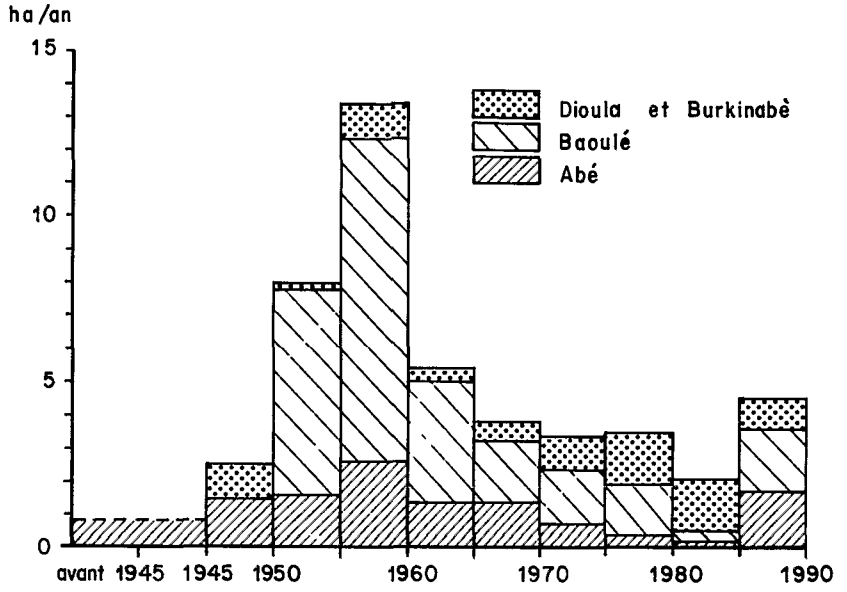


Fig. 31 - Les rythmes de défrichements à Adomonkro

Cette situation est à mettre en rapport avec une forte présence allochtone. Les Abé rassemblent seulement 13 % de la population et 23 % des exploitants. Les Baoulé, principal groupe de planteurs du village, forment 36 % des résidants d'Adomonkro et 41 % des propriétaires fonciers. Les originaires du nord, Ivoiriens, Maliens et Burkinabè, sont les plus nombreux (51 % des habitants) et constituent, malgré leur accès difficile à la terre, 36 % des producteurs de café-cacao-cola.

L'histoire de la localité rend compte de sa situation présente. Adomonkro est créé avant 1939 dans un secteur inhabité. Il s'agit, à l'origine, d'un campement du village d'Amangbeu, auquel les autochtones se sentent toujours liés. Dès cette époque, Adomon, le fondateur, et ses frères, établissent quelques plantations. Mais elles sont peu nombreuses. Le véritable démarrage de l'agriculture arbustive date de l'après-guerre et correspond à l'arrivée massive de Baoulé (figure 31). Ceux-ci obtiennent des terres auprès des Abé et s'installent en grand nombre dans le village. Les défrichements sont particulièrement importants entre 1955 et 1965 : ces années correspondent au maximum de la vague migratoire et à une accélération des plantations après l'indépendance, due autant aux cours élevés des produits qu'au désir, avec le slogan «la terre à celui qui la cultive», de s'approprier le maximum d'espace. Ensuite, à partir de la fin des années soixante, le rythme de création des vergers diminue, ce qui correspond à la disparition progressive des forêts. Seuls les Abé, maîtres traditionnels du sol, et des Dioula qui ont acheté des lots hors du terroir, continuent d'étendre leurs domaines arbustifs. La réduction des défrichements est nette entre 1978 et 1984, période durant laquelle un seul Abé peut créer des parcelles nouvelles sur le terroir. Ces dernières années, on constate une reprise des plantations, mais les extensions se font la plupart du temps hors du territoire villageois : un autochtone s'est installé dans une forêt classée proche d'Amangbeu, jouant de ses attaches ancestrales et tablant sur la clémence de l'administration quand elle s'apercevra du fait ; des Baoulé défrichent des forêts qu'ils ont achetées à l'extérieur du terroir ; les Dioula ont presque tous épuisé leurs réserves, mais plusieurs Burkinabè, anciens manœuvres ou commerçants, ont acquis depuis moins de 10 ans des terres, dans des villages voisins. Au total, seuls quatre Abé ont

défriché quelques petites parcelles à Adomonkro depuis 1980, tandis que les essarts baoulé sur le terroir villageois s'effectuent sur d'anciennes plantations.

Ce blocage foncier a des conséquences démographiques et sociales notables. La population du village, qui regroupait 327 personnes en 1976 a diminué de 4 %. Plusieurs planteurs décédés n'ont pas été remplacés. L'exode rural n'a pas été compensé par des migrations nouvelles en provenance des savanes. Des Baoulé sont allés tenter leur chance dans le Sud-Ouest : si le principal producteur du groupe en 1976, qui a créé des plantations près de Soubré, se partage encore en 1990 entre ses différents domaines, plusieurs jeunes sont partis sans esprit de retour. Seuls quelques Burkinabè ont profité du délestage démographique local pour acheter des terres. Conséquence de cette évolution, la structure ethnique des propriétaires fonciers a changé : si le nombre des Abé n'a guère varié, passant de 8 à 9, celui des Baoulé a diminué de 18 à 16, tandis que celui des allochtones du nord augmentait de 8 à 14. Enfin, la superficie moyenne des exploitations a baissé de 5,97 ha en 1976 à 5,32 ha en 1989.

En dépit de cette évolution, les revenus vivriers sont importants puisqu'ils dépassent en moyenne 130 000 F CFA par exploitation et par an. Ils se situent au même niveau qu'à Gboto, mais la répartition entre les cultures est différente (tableau 23). L'igname est ici la principale production commercialisée (28 % des revenus vivriers), devant la banane plantain (22 %). Le manioc (si on inclut l'attiéké fait à partir de la production locale de racines), le riz et les légumes viennent ensuite (13 à 15 % chacun). Le maïs est très répandu, mais vendu en moindre quantité que les autres productions. Le taro et l'arachide occupent une place modeste.

Tableau 23 - La place des différentes cultures dans les revenus vivriers à Adomonkro en 1988-89

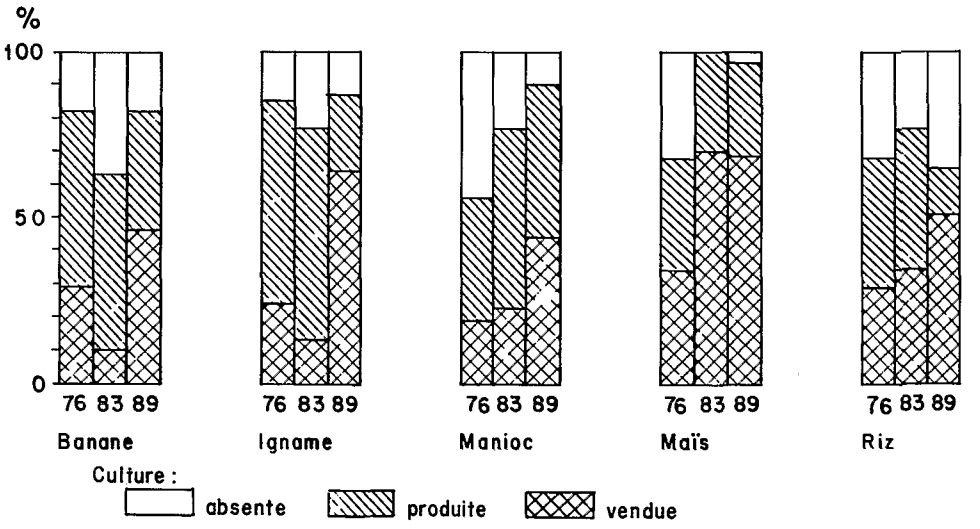
(en %)	Abé	Baoulé	Dioula et Burk.	Ensemble
Banane plantain	40	22	4	22
Igname	19	39	9	28
Manioc (+ Attiéké)	24	15	7	15
Taro	0	1	0	-
Maïs	2	4	15	6
Riz	5	3	42	13
Arachide	0	1	7	2
Légumes	10	15	16	14

Le montant des ventes est révélateur de l'importance des quantités commercialisées : plus de 40 tonnes d'igname et de banane plantain, entre 20 et 25 tonnes de manioc, près de 10 tonnes de riz. En tout, le village vend autour de 400 kg de produits vivriers par personne, c'est-à-dire une valeur proche de la consommation moyenne d'un individu (si on s'en tient aux données de l'EBC 1979).

Compte tenu de la saturation foncière, les facteurs explicatifs de cette importance ne sont pas les mêmes qu'à Gboto. Ici, la situation actuelle résulte des profondes transformations opérées dans les systèmes de culture depuis une vingtaine d'années.

b) Productions, superficies et ventes de vivres : une reconversion vivrière récente

Les Abé pratiquaient jusqu'à une date récente les mêmes associations et successions culturales que les planteurs de Gboto. La prépondérance des exploitations allochtones singularisait toutefois le village. Sur les défrichements de première année, les Baoulé cultivaient de l'igname dont ils sont gros consommateurs ; vers 1970, ce



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 32 - Évolution des cultures vivrières par exploitation à Adomonkro

tubercule était ainsi une des grandes productions vivrières villageoises. Les Dioula, moins nombreux, avaient quelques parcelles de riz et de maïs dans les bas-fonds ou sur des champs à part, en marge de leurs plantations. La banane était cependant cultivée par tous comme plante d'ombre des jeunes cacaoyers et caféiers.

Avec le déclin des défrichements, la situation se modifie profondément. Les superficies en igname et en banane régressent. En revanche, riz et maïs se développent. Abé et Baoulé pratiquent ces cultures qui prospèrent dans les bas-fonds impropres aux plantations arbustives et qui de surcroît se vendent bien. Le manioc connaît également un essor marqué. C'est une des rares plantes qui réussit sur les vieilles caféières abandonnées. Par ailleurs, il s'accommode de façons culturales rudimentaires et peut rester en terre plusieurs mois, ce qui permet de le récolter en fonction des besoins. Enfin, les producteurs de la périphérie d'Abidjan ne pouvant suffire à la demande métropolitaine, l'aire de ravitaillement atteint le village dans les années 1980. L'évolution ne se fait cependant pas de façon continue (figure 32). Dans un premier temps, comme le met en évidence la comparaison des données de 1976 et 1983, la transformation des systèmes de culture s'accompagne d'un déclin de la banane plantain et de l'igname, d'une progression du riz, du maïs et du manioc. Après 1983, on assiste à un véritable essor de toutes les productions vivrières. En 1988, le manioc a encore progressé, la situation de la banane et celle de l'igname se sont rétablies, le maïs s'est maintenu à un niveau élevé, les ventes de riz ont augmenté. Cette évolution est certes liée à une reprise conjoncturelle des défrichements, mais surtout à l'accroissement de la demande urbaine et à l'amélioration des liaisons avec les villes : la piste qui relie Adomonkro à la sous-préfecture de Rubino est réaménagée et élargie ; au chef-lieu, centre commercial important pourvu d'une gare, les produits sont achetés par des consommateurs ou par des négociants qui écoulent la marchandise à Agboville et à Abidjan. Comme à Attobrou, la crise de 1983, liée à la sécheresse, a attiré un grand nombre de commerçants qui jusque-là ne venaient pas s'y ravitailler. C'est à partir de cette date que, de leur propre aveu, plusieurs planteurs ont commencé à produire pour les villes, et que les femmes, promptes à saisir les opportunités, se sont mises à vendre des grandes quantités de denrées alimentaires. Cette évolution a été facilitée par un

autre fait : les planteurs produisent surtout du café, pour des raisons pédologiques (les sols développés sur granites ne permettent pas la réussite du cacao) ; cette production est beaucoup moins rémunératrice que celle du cacao, ce qui incite les paysans à étendre leurs cultures vivrières.

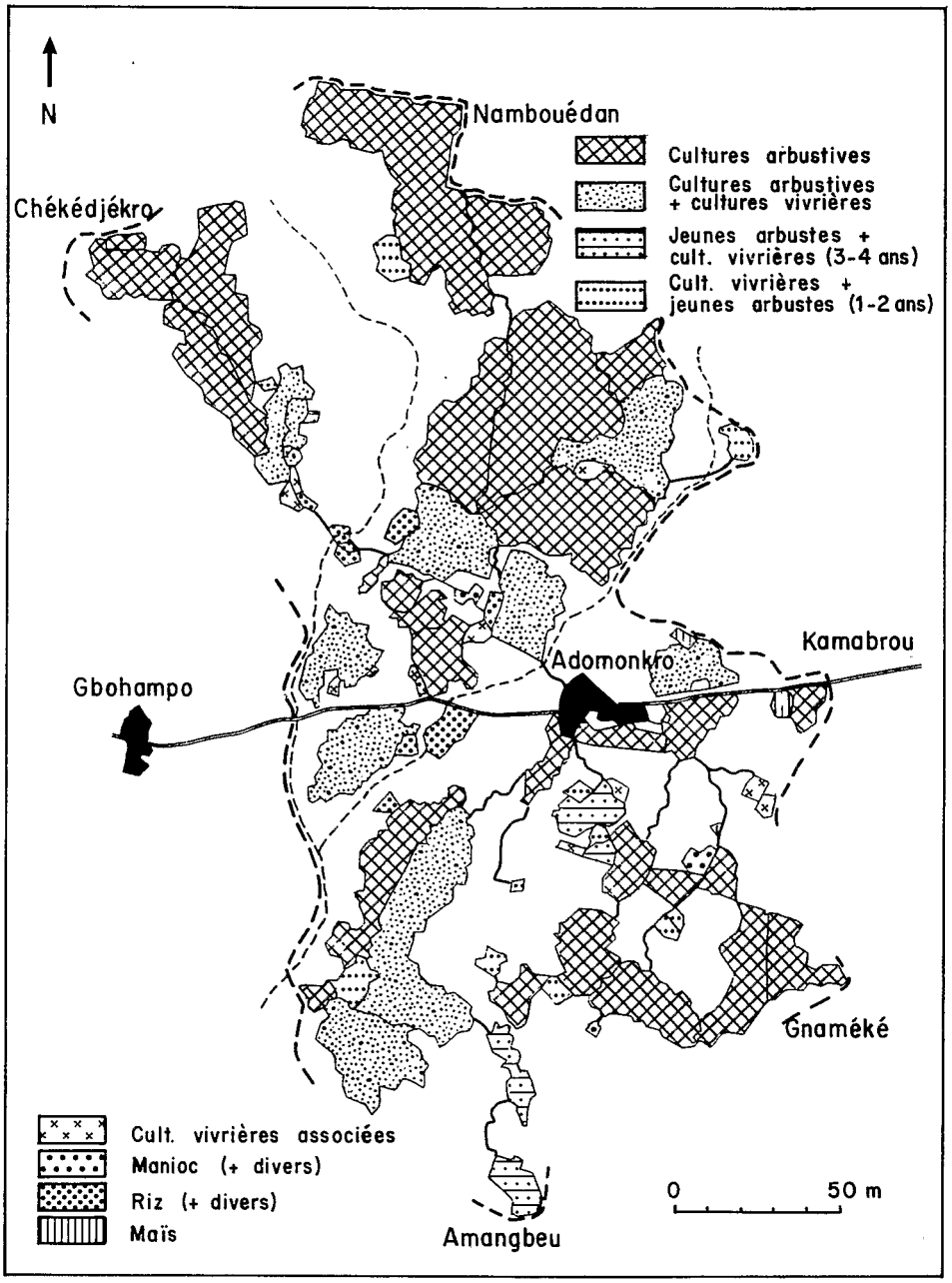
Le déclin des défrichements forestiers se traduit par des aspects nouveaux dans la physionomie du terroir. On assiste à une séparation dans l'espace et dans les systèmes de culture des productions alimentaires et arbustives avec la multiplication des parcelles de cultures vivrières dans les bas-fonds ou sur les jachères. Cette évolution, déjà perceptible en 1976 (figure 33), s'est accentuée avec le temps, et la quasi-totalité des cultures vivrières se pratiquent aujourd'hui sur jachères de caféiers ou dans des bas-fonds. Les associations culturales se sont modifiées de pair (tableau 24) : les parcelles mêlant cultures vivrières et caféiers ou cacaoyers sont peu nombreuses (représentant moins de 20 % des superficies cultivées), alors que les parcelles purement vivrières ou arbustives l'emportent largement.

Tableau 24 - Les superficies cultivées par exploitation à Adomonkro (1988-89)

	Abé	Baoulé	Dioula, B.	Ensemble	%
Plantations sans vivriers	2,36	4,54	1,90	3,09	58,1
Plant.+ cult. vivrières	0,53	0,73	0,89	0,74	13,9
Cult.viv.+ jeunes plant.	0,54	0,30	0,16	0,31	5,8
Cult.vivrières associées	0,26	0,57	0,23	0,37	7,0
Manioc	0,32	0,26	0,13	0,23	4,3
Riz, maïs, divers	0,26	0,39	1,02	0,58	10,9
Surface totale cultivée	4,27	6,79	4,33	5,32	100,0

Signe de saturation, cette évolution s'accompagne d'un rôle nouveau des cultures alimentaires. Depuis 1976, les superficies à productions vivrières pures, qui représentent plus de 20 % du total cultivé en 1988-89, ont fortement augmenté (+ 6,3 % par an). Cette croissance s'explique par la nouvelle vocation commerciale du vivrier. Alors que les superficies en plantations arbustives par exploitation diminuent et que les rendements de la culture caféière, principale production marchande du village, stagnent, entraînant une chute des revenus, il est demandé aux cultures alimentaires d'apporter de nouvelles rentrées monétaires. Ainsi, les ventes de café-cacao par exploitation ont diminué entre 1976 et 1989 (-3,2 % par an), tandis que celles d'origine vivrière ont augmenté au rythme annuel de 13,5 %, permettant au revenu agricole brut par exploitation de progresser lentement (+2,0 % par an en moyenne).

Enfin, cette évolution a des conséquences foncières importantes. Les vieux Abé, maîtres coutumiers du sol, avec le développement de cultures vivrières temporaires et le manque de terres, louent depuis une dizaine d'années des parcelles dans leurs vieilles caféières abandonnées. Le prix de la location d'un hectare est de 12 000 F CFA en 1989 pour un cycle de maïs. Quelquefois, le propriétaire profite du défrichement réalisé par l'emprunteur pour planter ensuite du manioc dans le champ. Les revenus obtenus de ces locations sont importants, puisqu'ils ont dépassé 50 000 F CFA chez le maître de terre en 1989 et 30 000 F CFA chez deux autres propriétaires autochtones. Il est à remarquer, toutefois, que les allochtones qui possèdent des caféières également abandonnées ne proposent pas de locations (à l'exception d'un seul en 1989), signe que leur tenure est encore précaire et que la cession momentanée d'une terre dépourvue de plantation arborée risque de faire disparaître leur droit de propriété. Cette évolution entraîne l'apparition d'un groupe de producteurs nouveaux où les parcelles affermées jouent un rôle fondamental : planteurs qui empruntent plus de parcelles qu'ils n'en possèdent (deux cas), et manœuvres qui louent des terres en complément des plantations dont ils



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 33 - Les cultures à Adomonkro en 1976

ont la charge devenant, selon l'expression de J. Ph. Colin, des «producteurs sans terre»[1] (sept cas).

Le déclin des associations culturales, de produits alimentaires et de produits d'exportation, conduit à l'essor de successions cultures vivrières (un à quatre ans) - jachères (plus de 5 ans, sauf dans le cas de friches à *Chromolœna odorata*, qui autorisent une reprise plus précoce des cultures[2]).

Un premier type associe de multiples espèces sur une parcelle nouvellement créée, les mêmes que l'on rencontre sur les défrichements en forêt primaire, combinant en proportion variable banane plantain, igname et d'autres plantes secondaires.

Chez les Abé la banane plantain l'emporte. Comme à Gboto, les densités de pieds par hectare sont élevées en première année (plus de 1 500). Banane, manioc et éventuellement taro subsistent deux ou trois ans, puis la parcelle retourne à la jachère. Mais cette succession est peu répandue dans la mesure où les autochtones disposent encore de forêts et peuvent poursuivre le système fondé sur l'association des cultures vivrières et des jeunes arbustes.

C'est chez les Baoulé que ce système prend le plus d'ampleur, avec des particularités propres au groupe. L'igname est la culture principale de première année. La deuxième année la parcelle porte du maïs, de l'arachide, des légumes, et quelquefois du manioc, qui prolonge d'un an encore l'exploitation. Cette succession culturale reproduit assez fidèlement celle en vigueur dans la région de Botro, à l'ouest de Bouaké, d'où sont originaires la plupart des Baoulé présents dans le village. Il s'agit donc d'un système proche de ceux que l'on rencontre en savane ; la fin de la forêt et la réduction des précipitations ont facilité cette évolution. Quelques singularités se manifestent toutefois : importance de la banane, présence de taro, faible rôle de l'*ouré-ouré*[3]. Signe d'intensification, en première année, le nombre de buttes par hectare est élevé : plus de 7 000 en moyenne (et jusqu'à 11 000), alors qu'il est souvent compris entre 5 000 et 7 000 en zone forestière[4].

Une minorité de Dioula et de Burkinabè pratique un système proche de celui-ci. Comme chez les Baoulé, l'igname l'emporte en première année. En revanche, la banane est rare et le taro exceptionnel. Toutefois, ces parcelles sont peu fréquentes chez les originaires du nord en raison de leurs habitudes culturales et alimentaires et, plus encore, des conditions historiques et foncières de leur implantation. Ces planteurs, sauf exception, sont des immigrés récents ou qui ont eu un accès tardif à la terre : ils n'ont pas de terrains disponibles pour développer ces cultures. De même, ils n'ont guère les moyens d'acheter, fort chers, les semenceaux d'igname ou les rejets de banane, nécessaires à l'établissement du champ. Enfin, leurs parcelles sont plus petites que celles des Abé ou des Baoulé : de quelques ares à 0,50 ha, alors que celles des Baoulé dépassent, dans un cas sur deux, le demi-hectare.

Le second grand système est fondé sur une utilisation du sol de courte durée, de 3 à 16 mois, et la conduite d'une ou deux spéculations spécifiques : manioc, maïs, riz, voire arachide. Les parcelles de manioc, quelquefois associé ou précédé par un cycle de maïs, couvrent 4,3 % de la superficie totale cultivée. L'objectif de la production est la vente. C'est pourquoi ces parcelles sont souvent de petite taille (de 10 à 50 ares), afin d'éviter, compte tenu des rendements élevés, la production de surplus invendables[5].

1. J. Ph. Colin (1990), pp. 31-32 et 65-69.
2. Cette herbe adventice, très répandue depuis plus d'une décennie dans le village et appelée «Sékou Touré» par les planteurs (car elle envahit tout...) rend le défrichement pénible, mais a des effets bénéfiques sur la fertilité des sols.
3. Cucurbitacée très répandue dans le nord du pays baoulé (voir chapitre IX).
4. Nous avons relevé des moyennes de 6 300 buttes par hectare dans le département de Soubré. F. Ruf (1988), tome 2, p. 161, compte 6 060 buttes par hectare dans le Centre-Ouest, M. Lesourd (1982), p. 386, 6 900 dans le Sud-Ouest.
5. Les rendements moyens, en culture pure, dépassent 10 t/ha. Un demi-hectare fournit donc au moins 5 tonnes, soit le chargement de deux ou trois camionnettes bâchées. En outre, une partie du manioc est également produite en association avec l'igname ou la banane plantain.

Le maïs et plus exceptionnellement l'arachide sont également semés en cultures pures, en général par des Dioula ou des Burkinabè qui louent des terres aux autochtones. Les champs sont d'assez grande taille, de 0,50 à 1 ha, parfois plus, car une partie de la production est consommée, l'autre vendue.

La majorité des parcelles de riz, souvent accompagnées de maïs et de quelques condiments, sont établies dans les bas-fonds, sans irrigation. Le riz est cultivé surtout par les migrants originaires du nord. Mais les Abé et les Baoulé s'adonnent également à cette production. Les parcelles oscillent entre 0,50 ha et 1 ha, quelques unes, créées par des Burkinabè ou des Maliens, dépassant l'hectare. Leur taille moyenne a augmenté depuis 1976, en même temps qu'elles se multipliaient, la culture du riz, comme celle du maïs ayant une double finalité, vivrière et commerciale.

Enfin, depuis quelques années sont apparues des productions maraîchères dans les bas-fonds. La culture se fait après défrichement d'une jachère ou, le plus souvent, dans une rizière après la récolte du paddy. Les parcelles sont de petite taille (inférieures à 0,25 ha) et leur orientation est nettement spéculative.

Les ventes dépendent de la nature des productions, mais aussi de l'importance des superficies cultivées et de l'association des spéculations au sein de l'exploitation, ce qui explique que la relation revenus-superficies vivriers ne soit pas absolument linéaire (coefficient de corrélation de 0,58). Tous les planteurs produisent céréales et féculents. Mais en proportions variables.

Dans plus de 40 % des exploitations, les féculents l'emportent nettement. Ce groupe lui-même se scinde en deux. Chez une minorité de producteurs, une partie des parcelles associe cultures vivrières et plantations. Tous les exploitants ont largement de quoi nourrir leur famille, car aux superficies en cultures vivrières pures ou dominantes, ils ajoutent les pieds de taro, de banane ou de manioc dispersés dans des plantations de 3 à 10 ans. Mais, chez la majorité des producteurs du groupe, petits exploitants abé ou baoulé, les cultures vivrières et les plantations sont séparées. Comme à Gboto, il faut environ 0,10 ha d'igname ou de banane par personne pour assurer l'autosubsistance (voire davantage les mauvaises années). On constate que quelques planteurs, avec une superficie juste suffisante pour assurer leurs besoins alimentaires, vendent néanmoins des vivres, car ils achètent du riz pour varier leur ordinaire.

Dans le tiers des exploitations, une rizière, voire une parcelle de maïs s'ajoutent au champ d'igname ou de banane plantain. Toutes les exploitations de ce groupe dépassent 0,15 ha en cultures vivrières par habitant, superficie nécessaire à l'autoconsommation, et c'est parmi elles que se rencontrent les plus gros vendeurs de vivres du village. Dans bien des cas, le riz est cultivé autant dans un but spéculatif que pour varier l'alimentation familiale. En effet, certains exploitants sèment du riz dans les bas-fonds tout en défrichant des forêts. En général, les parcelles sont cultivées par de jeunes parents qui vendent les surplus.

Les exploitations à dominante céréalière sont dioula ou burkinabè. Les superficies nécessaires à l'autoconsommation sont plus fortes que dans les cas précédents : de 0,20 ha à 0,25 ha, selon la part des céréales dans le total cultivé. Dans ce groupe, beaucoup d'exploitations n'assurent pas leur subsistance, ce qui se traduit par des ventes faibles ou nulles de vivres. Inversement, la commercialisation est importante dans les exploitations qui cultivent plus de 0,30 ha par personne ; l'extension des superficies vivrières s'y accompagne souvent d'une intensification, puisque ces unités font également du maraîchage, vendant riz, maïs et légumes.

Au total, 21 exploitations sur 39 cultivent des superficies nettement supérieures à leurs besoins, développant une stratégie de commercialisation vivrière. Malgré l'insuffisance de leur production, quelques exploitants vendent des vivres à certaines périodes de l'année et en achètent à d'autres avec l'argent tiré de la vente du café et du cacao. Il arrive également que l'épouse écoule du manioc et des légumes sur le marché

tandis que le mari se procure du riz chez un commerçant, les budgets, au sein de l'exploitation, étant séparés. Ainsi, dans presque toutes les exploitations, des produits vivriers sont commercialisés.

c) Situation sociale et production vivrière

Dans l'ensemble, les situations sont multiples et les facteurs qui interviennent pour rendre compte du comportement des planteurs nombreux, ce qui se traduit dans les coefficients de corrélation entre les différents éléments du système de production, beaucoup moins bons qu'à Gboto (tableau 25).

Tableau 25 - Corrélations entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation à Adomonkro (1988-89)

	Superficies vivrières	Revenus vivriers
Âge du chef d'exploitation	- 0,24	- 0,06
Durée de l'exploitation	- 0,05	0,13
Population totale résidante	0,43	0,36
Superficie vivrière	-	0,58
Superficie totale cultivée	0,70	0,62
Revenus vivriers	0,58	-
Revenu agricole brut	0,65	0,77

Coefficients de corrélation : Pearson

Tableau 26 - Taille de l'exploitation et revenus vivriers à Adomonkro (1988-89)

Revenus vivriers (milliers de F CFA)	Superficie totale cultivée (ha)				Revenu agricole brut (milliers de F CFA)			TOTAL
	0-1,9	2-4,9	5-9,9	10 et +	0-199	200-499	500 et +	
0-49	2	7	1	-	5	5	-	10
50-99	2	9	2	-	5	7	1	13
100-199	-	2	5	4	-	4	7	11
200 et +	-	1	3	1	-	1	4	5
TOTAL	4	19	11	5	10	17	12	39

Les plus petits vendeurs (tableau 26) appartiennent à deux groupes différents. Le premier est composé de vieux planteurs qui, comme à Gboto, ne créent plus de nouvelles parcelles. Le second correspond aux nouveaux venus, qui n'ont pu acheter que des petites superficies et qui sont en situation de blocage foncier.

Les vendeurs les plus importants cultivent plus de cinq hectares. Ils appartiennent à trois types différents. Le premier est formé des planteurs qui défrichent encore des forêts : ceux-ci commercialisent en priorité la banane plantain et l'igname, secondairement le manioc, auxquels ils ajoutent riz et maïs. Le deuxième rassemble des exploitants en situation de blocage foncier, mais qui disposent de vastes caféières abandonnées ou de jachères étendues sur lesquelles ils créent des parcelles strictement vivrières à orientation commerciale : toujours allochtones, ils vendent essentiellement de l'igname, secondairement des céréales, de l'arachide et des légumes. Le troisième est constitué par des Burkinabè, planteurs depuis peu de temps : ceux-ci possèdent des parcelles où sont associées des espèces alimentaires variées, parfois complantées de caféiers ; mais ils vendent surtout du maïs et du riz produits sur de vastes superficies, ou des légumes cultivés dans les bas-fonds.

Ainsi, les critères distingués à Gboto jouent ici un rôle inégal. Il y a un lien étroit entre taille de l'exploitation et ventes de vivres. Mais, avec des cultures intensives, quelques villageois possédant de faibles superficies peuvent vendre des quantités importantes de denrées alimentaires. L'âge de l'exploitant intervient surtout comme facteur limitant : les paysans âgés vendent peu de vivres ; en revanche, de jeunes héritiers dynamiques, comme des planteurs aisés de plus de 50 ans ou tel retraité autochtone de retour au village, sont de gros producteurs. La situation démographique des exploitations rend compte d'oppositions : certains agriculteurs, souvent autochtones, ont peu de dépendants à nourrir et travaillent avec l'aide de manœuvres, si bien que des exploitations de taille moyenne (5 à 10 ha) peuvent mettre sur le marché de grandes quantités de vivres ; alors que d'autres sont limitées par le nombre élevé de dépendants familiaux inactifs. Toutefois, une nombreuse famille peut jouer dans des sens différents : dans plusieurs unités de production, la présence de neveux qui travaillent dans les parcelles vivrières favorise la mise sur le marché de surplus alors que dans d'autres, cette main-d'œuvre se consacre en priorité au café, les vivres étant intégralement autoconsommés.

Les clivages ethniques recoupent en partie les distinctions précédentes et les habitudes alimentaires différentes des populations en fonction de leurs origines influent sur les choix culturaux.

Les planteurs baoulé sont les plus importants vendeurs de denrées alimentaires du village (tableau 27), car ils possèdent les plus grandes exploitations et cultivent les plus vastes superficies vivrières (cf. tableau 24). Installés depuis plus de trente ans, la plupart n'ont plus de forêts disponibles. Mais ils disposent de caféières abandonnées dans lesquelles ils établissent leurs parcelles vivrières. Par ailleurs, l'étendue de leur patrimoine et leur position politique dans le village, où ils tiennent en 1989 la chefferie et le secrétariat de la section locale du PDCI, leur assurent une sécurité foncière suffisante : louer leurs terres n'est certes pas sans risque, mais ils peuvent remplacer sans crainte les arbustes, gage habituel de propriété, par des cultures annuelles. Ils commercialisent surtout de l'igname dont la production a aussi une finalité d'autosubsistance, ce qui explique l'étendue des superficies cultivées. L'ampleur de leurs ventes rend compte de la primauté de ce tubercule dans les revenus vivriers du village. Les Baoulé vendent également de la banane plantain, associée à l'igname, des légumes dont les femmes tirent des revenus substantiels, et du manioc commercialisé sous forme d'attiéké. C'est enfin dans ce groupe qu'on rencontre les plus fortes inégalités : les grands exploitants, qui ont une main-d'œuvre familiale abondante (notamment des neveux qui défrichent les parcelles et des épouses qui produisent les denrées alimentaires) et des terres, sont les principaux vendeurs du village ; à l'opposé, quelques vieux exploitants se contentent des revenus de leurs caféières.

Tableau 27 - Superficies et revenus vivriers par ethnie à Adomonkro en 1988-89

	Classes de revenus (x 1 000 F CFA)				Revenus (x 1 000 F CFA)	
	0-50	50-99	100-199	200 et +	vivriers	agric. bruts
Abé	3	2	3	1	128	452
Baoulé	1	6	7	2	171	618
Dioula et Burk.	6	5	1	2	86	341
Ensemble	10	13	11	5	130	480

Les Abé vendent en moyenne moins de produits vivriers que les Baoulé. Mais deux groupes sont à distinguer : d'un côté, des planteurs qui défrichent encore des forêts et commercialisent de grandes quantités de banane plantain, culture qui représente près de 40 % de leurs revenus vivriers, du manioc et de l'igname ; de l'autre, de vieux

exploitants âgés qui se sont pratiquement retirés de l'économie productive, vivant plus de la rente foncière et des cadeaux de leurs enfants citadins que des revenus de leur exploitation.

Les «gens du nord», qui ont de faibles patrimoines fonciers et une population familiale non active nombreuse, écoulent les quantités plus réduites de vivres. Ils ne possèdent guère de jachères ni de forêts et doivent louer des parcelles aux autochtones. Ils se singularisent par la primauté des ventes de riz, qui représentent plus de 40 % de leurs revenus vivriers, et de maïs. Chez eux, l'importance des céréales s'explique autant par les contraintes foncières (l'absence de terres qui les oblige à cultiver des bas-fonds) que par des habitudes alimentaires ou des pratiques culturales originales. Mais le groupe n'est pas homogène. Quelques exploitants ne vendent rien. La majorité commercialise des céréales et de l'arachide. Une minorité composée de nouveaux planteurs, qui viennent d'acheter des forêts, vend de l'igname produite sur les défrichements de l'année, quelques Burkinabè y ajoutant les cultures maraîchères, spéculations qui procurent jusqu'à 200 000 F CFA par an à ceux qui les pratiquent.

Enfin, à Adomonkro, un groupe spécifique mérite de retenir l'attention : il s'agit des manœuvres qui louent des terres. Ceux-ci cultivent des plantations pour le compte d'exploitants du village et à côté des parcelles de riz, de maïs ou de cultures maraîchères. Ils sont beaucoup moins liés à leurs employeurs que les manœuvres de Gboto, car ils louent les rizières à des propriétaires autres que leur patron et les exploitent en toute indépendance. En 1988-89, chacune des sept unités de production enquêtées, qui regroupent 12 manœuvres et leur famille, cultive en moyenne 2,01 ha en vivres. Les ventes de denrées alimentaires, inférieures dans l'ensemble à celles des planteurs, atteignent néanmoins 57 000 F CFA par «exploitation». Surtout, si deux unités (regroupant 4 manœuvres) ne dégagent aucun surplus, deux autres commercialisent pour plus de 100 000 F CFA de produits vivriers chacune, essentiellement du riz et des légumes, témoignant d'une orientation spéculative de la production. Les cultures maraîchères sont de plus en plus adoptées par les manœuvres, car elles permettent, par les revenus élevés qu'elles procurent à l'hectare, de pallier les difficultés foncières.

L'évolution vivrière d'Adomonkro a ainsi des répercussions sur de multiples éléments du système de production local : non seulement les cultures, mais l'organisation foncière et les types d'exploitation ont changé. Les modifications se font dans le sens d'une intensification de l'utilisation du terroir par la mise en valeur des bas-fonds délaissés par l'arboriculture marchande, et le développement de cultures qui fournissent des rendements élevés par unités de surface : manioc, igname et plus encore légumes. Mais il n'y a guère d'innovations techniques. L'outillage ne change pas. Les associations végétales et les successions culturales sont identiques à celles pratiquées depuis longtemps : ainsi, le système fondé sur la culture de l'igname et la jachère, le plus répandu, reprend des techniques habituelles de l'agriculture baoulé de savane.

Par ailleurs, la majorité des planteurs reste attachée à l'arboriculture marchande, comme semble en témoigner les achats de terre hors du village, les départs vers le Sud-Ouest ou le défrichage illicite de forêts classées. Localement, la poursuite de l'agriculture extensive fondée sur le caféier et le cacaoyer apparaît judicieuse dans la mesure où elle assure une double rémunération venant dans un premier temps des productions vivrières et dans une seconde phase des denrées d'exportation. Mais, les forêts étant en voie de disparition, les extensions actuelles sont un répit dans un déclin inéluctable. Or, le vivrier marchand ne semble pouvoir prendre que partiellement la relève des cultures arbustives comme en témoigne la très faible croissance des revenus agricoles par exploitation. Le village souffre de la concurrence de localités mieux situées, sur des grands axes ou plus proches d'Abidjan. Le sud du département est de ce point de vue très avantagé. Mais, là, les cultures vivrières entrent en concurrence avec d'autres productions.

4. Intensification agricole et développement vivrier en milieu paysan : la sous-préfecture d'Azaguié

La sous-préfecture d'Azaguié est située au sud du département d'Agboville, à moins d'une demi-heure d'Abidjan par la route. Elle comprend 4 villages dont deux se réclament d'un ancêtre commun (Aza), Azaguié-Mbromé, le plus ancien, et Azaguié-Ahoua, le plus peuplé. Le troisième a été fondé par des parents originaires d'Ery-Makouguié, d'où son nom d'Azaguié-Makouguié, et le quatrième est né de sa fonction ferroviaire : Azaguié-Gare. Ici, l'économie de plantation arbustive a largement laissé la place à la culture de la banane poyo, culture d'exportation intensive. Le développement d'une agriculture vivrière marchande ne peut donc correspondre simplement comme à Adomonkro à une intensification des systèmes de production. Pourtant, c'est une des zones où les ventes de produits vivriers progressent le plus rapidement. Il convient de saisir les modalités et l'importance de cet essor.

L'étude ne peut être inscrite dans un terroir comme à Gboto ou Adomonkro. Les quatre localités sont trop peuplées. Par ailleurs, beaucoup de planteurs ont des parcelles réparties sur plusieurs terroirs. Nous avons donc retenu 28 exploitations-échantillons dans les villages d'Azaguié-Mbromé et Azaguié-Gare qui ont servi de base à notre étude, complétée par des enquêtes moins précises auprès d'autres exploitants[1].

a) Une zone anciennement reconvertie à l'agriculture intensive

Depuis longtemps, la région d'Azaguié connaît la saturation foncière, en raison, d'abord, d'une immigration ancienne. Dès la construction de la gare, des commerçants dioula s'installent et créent les premières plantations. Dans l'entre-deux-guerres, des Baoulé arrivent, ainsi que des migrants originaires de l'ouest et du nord ; dans les années 1930, beaucoup sont déjà planteurs. Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux Voltaïques venus pour travailler comme manœuvres deviennent également producteurs indépendants. Dans la sous-préfecture, en 1988, les Abé sont minoritaires[2]. Ils constituent seulement 19 % de la population de notre échantillon et 32 % des exploitations. Les originaires du nord (Malinké, Sénoufo, Maliens et Burkinabè) sont majoritaires : ils forment plus de la moitié des exploitants du secteur (54 % de notre échantillon), et plus des deux tiers des résidants.

Mais, plus qu'à l'immigration, la saturation foncière est liée au développement précoce de grandes exploitations modernes, autrefois européennes, aujourd'hui largement ivoirisées[3]. Elles couvrent la majorité de l'espace autour d'Azaguié-Gare et s'étendent sur les villages environnants, représentant au total près de la moitié de la superficie cultivée des 4 villages regroupés sous l'appellation d'«Azaguié»[4].

Des exploitations européennes existaient avant 1939. Mais c'est après la Seconde Guerre mondiale qu'elles se développent : entre 1948 et 1960, leur superficie double, dépassant 900 ha en 1964. En même temps, elles se tournent vers la culture de la banane poyo et adoptent des techniques hautement intensives. Cette évolution correspond à la conjonction de plusieurs phénomènes : venue de nouveaux planteurs en deux vagues (après la guerre de 1939-45, puis après 1958, à la suite de l'indépendance de la Guinée) ; arrivée d'une main-d'œuvre abondante en provenance de la Haute-Volta,

1. Les enquêtes principales ont eu lieu en 1983 et en 1984 ; elles ont été mises à jour en 1988-89. Nous avions déjà étudié 17 des 28 exploitations retenues, entre 1974 et 1977.
2. Déjà, en 1975, les allochtones constituent plus de 50 % de la population de la sous-préfecture. D'après les données du RNA, en 1974, les Abé détiennent 47 % de l'ensemble des exploitations agricoles des 4 villages Azaguié.
3. Sur l'importance des grandes exploitations modernes, d'origine européenne, dans le département d'Agboville, et «l'ivoirisation» des plantations à partir des années soixante-dix, voir notre article : J. L. Chaléard (1984).
4. Les données du RNA permettent de faire un calcul précis pour 1974. Dans les quatre villages «Azaguié», les grandes exploitations couvraient en 1974 2 994 ha, les petites 3 010 ha. Cf. J. L. Chaléard (1979), p. 282.

par l'intermédiaire du SIAMO[1]; introduction d'une nouvelle variété de banane plus résistante, qui facilite l'exportation et abaisse les coûts de fret ; organisation de la profession, qui permet d'améliorer les circuits commerciaux ; enfin, difficulté à étendre les superficies cultivées, à cause d'un début de saturation foncière, qui pousse les Européens à l'intensification.

Après l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, pour répondre à la pression foncière et avec l'aide du gouvernement, les petits planteurs africains se lancent à leur tour dans la culture de la banane poyo, qui bouleverse les systèmes de production villageois. En effet, celle-ci exige des soins plus minutieux et des techniques plus intensives que le caféier et le cacaoyer[2]. Par ailleurs, les espèces vivrières ne sont plus associées à la production d'exportation conduite en culture pure dans les bas-fonds : elles sont développées sur des parcelles à part, selon le système cultures vivrières-jachères, ou abandonnées par l'exploitant qui achète la totalité de sa nourriture. Enfin, l'extension de la production bananière introduit de profonds bouleversements dans le domaine foncier : la culture de la banane, temporaire, entraîne le développement de locations de terre de la part des autochtones qui se considèrent comme les propriétaires des bas-fonds ; et de nombreux allochtones, notamment des étrangers, jusque-là exclus du partage foncier, peuvent louer des parcelles.

À partir de 1970, on assiste à un déclin de la banane poyo. Les sécheresses successives des deux dernières décennies frappent durement les petits planteurs, qui en général n'irriguent pas leurs bananeraies. Ceux-ci, faute de connaissances techniques suffisantes, de rigueur dans le suivi des façons culturales et de moyens, ne peuvent suivre la politique de qualité, ce qui se traduit par des refus croissants de leur production à l'exportation : souvent plus de 20 %, parfois plus de 60 % des tonnages proposés. En outre, les coûts augmentent plus vite que les prix[3]. Et l'abandon d'un système d'avance sur récolte des produits de traitements par les structures d'encadrement élimine tous ceux qui ne peuvent investir plusieurs centaines de milliers de F CFA par hectare avant récolte dans la conduite des cultures.

Cette évolution se traduit à la fois par la réduction du nombre de planteurs de banane, qui passent de 73 % à 50 % des exploitants de l'échantillon (tableau 28), et le déclin de la monoculture bananière au profit d'associations intégrant les autres cultures (les producteurs de banane seule passent de 30 % à 7 % de l'échantillon). Certains exploitants se tournent alors vers le vivrier marchand.

Tableau 28 - Évolution des systèmes de culture à Azaguié

Années	Nombre d'expl. enquêtées	Banane seule	Banane + cult. viv.	Banane + cult. viv. + cult. arb.	Cult. arb. + Cult viv.	Cultures vivrières seules
1974	26	8	5	6	5	2
1983	26	4	4	6	8	4
1988	28	2	4	8	11	3

b) L'essor de la production vivrière marchande

Les exploitations du secteur d'Azaguié ne sont pas très grandes (6,78 ha en moyenne), en raison de la saturation foncière, mais les cultures vivrières y couvrent une superficie étendue, associées aux vergers arbustifs (1,19 ha) et surtout seules (1,85 ha).

1. SIAMO : Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Œuvre.
2. Sur l'intensification bananière, cf. J. L. Chaléard (1979), pp. 375 et suiv.
3. De 1973 à 1986, le prix des engrais et des amendements triple ou quadruple selon les produits (la tonne d'urée passe par exemple de 33 000 F CFA à 118 000 F CFA et celle de dolomie, de 20 000 F CFA à 72 500 F CFA) alors que celui de la banane est multiplié seulement par 2,4 (il progresse de 26,75 F CFA/kg à 63,6 F CFA/kg).

Ceci explique en partie l'importance des ventes de produits vivriers qui représentent (cultures maraîchères incluses) en moyenne 289 000 F CFA par exploitation en 1988-89, soit beaucoup plus qu'à Gboto et Adomonkro (tableau 29).

Tableau 29 - Les revenus agricoles bruts par exploitation à Azaguié en 1988-89

En milliers de F CFA	Abé	Allochtones	Ensemble
Banane poyo	119	3 051	2 109
Café-cacao	480	161	263
Cultures vivrières	240	312	289
Autres	75	24	40
Revenu agricole brut	914	3 548	2 701
Revenus non agricole	39	177	133

En outre, la part des cultures destinées aux villes dans les revenus des producteurs est plus élevée qu'ailleurs : en moyenne, plus de 10 % du revenu agricole brut, et plus de 20 % du revenu agricole net en 1988[1]. Certaines années, compte tenu des fortes variations de prix, cette part peut dépasser 30 % du revenu agricole net comme en 1983, où le prix de la tonne de manioc était presque deux fois plus élevé qu'en 1988[2]. Les revenus vivriers l'emportent sur les autres sources de revenus dans le quart des exploitations enquêtées, témoignant d'une véritable spécialisation vivrière ; dans deux unités ils sont considérables, puisqu'ils dépassent un million de F CFA.

Les tonnages de manioc commercialisés sont élevés : 46 % des producteurs de notre échantillon vendent plus de 2 t ; un exploitant a écoulé plus de 50 t en 1988, et ce cas n'est pas exceptionnel dans le secteur d'Azaguié. Les ventes de légumes sont moins importantes en quantités, mais elles sont élevées pour des denrées à forte valeur par unité de poids : près du tiers des exploitants a mis sur le marché plus d'une tonne de produits en 1988.

Ce phénomène est récent. En 1976, les revenus vivriers étaient modestes : 44 000 F CFA par exploitation en moyenne, ce qui représentait 3 % du revenu agricole brut et 8 % du revenu agricole net de notre échantillon de l'époque. Toutefois, ils étaient déjà nettement plus élevés qu'à Gboto ou qu'à Adomonkro, car la région commençait à être touchée par la demande urbaine.

Comme à Adomonkro, et pour les mêmes raisons, des cultures telles que l'igname ou la banane plantain ont décliné. Mais aujourd'hui, d'autres cultures ont pris le relais. Deux types de productions dominent nettement (figure 34) : les légumes (41 % des ventes) et le manioc (38 %). Compte tenu des variations de prix et de rendements, le manioc l'emporte certaines années, mais les deux cultures représentent toujours environ 80 % des revenus vivriers depuis 1982-83. Les autres denrées commercialisées sont variées, mais occupent une faible place ; de plus, mis à part le maïs vendu par un grand nombre d'agriculteurs, elles sont souvent le fait de deux ou trois producteurs qui écoulent des grandes quantités et faussent la moyenne : banane plantain et taro produits par des Abé, igname par les Baoulé, patates et arachide par des Dioula. Plus qu'à Gboto et Adomonkro, il y a donc spécialisation vivrière autour de quelques produits.

1. Le revenu agricole brut (RAB) est constitué par l'ensemble des gains tirés de l'agriculture : cultures, élevage, cueillette ou récoltes assimilées (cola), produits de transformation (vin de palme), etc. Pour obtenir le revenu agricole net (RAN), on déduit les dépenses agricoles diverses (main-d'œuvre, outillage, traitements, amortissement du capital). Dans la région d'Azaguié, il y a une assez grande différence entre RAB et RAN du fait de l'importance des coûts dans la culture de la banane poyo.

2. En 1988, la petite «bâchée» de manioc est achetée par les commerçants 25 000 à 30 000 F CFA contre 40 000 F CFA en 1983, et la grande 40 000 à 50 000 F CFA contre 60 000 à 80 000 F CFA cinq ans plus tôt. En 1990, les prix sont à nouveau nettement plus élevés qu'en 1988.

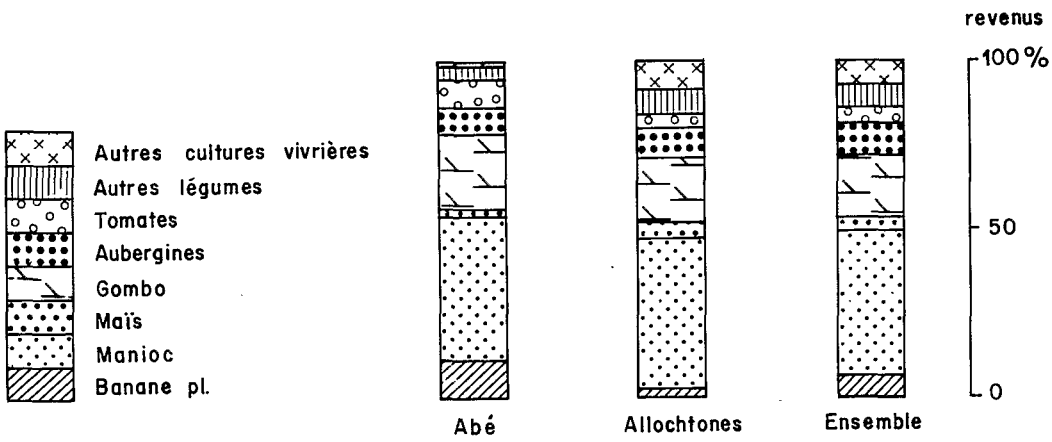


Fig. 34 - Place des cultures dans les revenus vivriers à Azaguié en 1988-89

Le succès du manioc s'explique d'abord par la situation privilégiée dont bénéficient les villages de la sous-préfecture : la production est vendue soit au marché d'Azaguié-Gare sous forme d'attiéké, soit écoulée sur la métropole ivoirienne toute proche, directement ou par l'intermédiaire des commerçants. La culture couvre, seule ou associée principale, 20 % des superficies des unités enquêtées. Elle est pratiquée sur d'anciennes jachères de caféiers ou de colatiers comme à Adomonkro, mais aussi sur des pentes habituellement domaine du cacaoyer. Les arbrisseaux de 2 à 3 m de haut envahissent les versants et les hauteurs, si bien que le manioc devient, à l'égal de la banane poyo, un des éléments caractéristiques des paysages de la région (figure 35). Les parcelles sont de différents types. Quelques unes, dont la production est destinée à l'autoconsommation, sont en culture pure et font moins de 10 ares. Sur une minorité, de taille variable, le manioc est associé à l'igname ou à la banane plantain ; la production, secondaire, offre des surplus commercialisables limités. La majorité des parcelles est en culture pure et orientée exclusivement vers la vente ; chacune couvre plus de 0,50 ha, certaines dépassent même 5 ha.

À côté du manioc, les cultures maraîchères sont en train de devenir la principale production marchande de la région. Il s'agit de légumes dits «africains», connus et cultivés depuis longtemps par les populations locales : gombo surtout, mais aussi «ndrowa» (sorte d'aubergine locale), tomate et piment ; et de légumes dits «européens», d'introduction récente : salades, haricots verts, etc. Ces cultures, à la différence du manioc, entrent en concurrence pour l'espace avec la banane poyo, puisqu'elles occupent les bas-fonds (figure 35).

Autrefois, elles étaient pratiquées par les femmes en association dans les parcelles de cultures vivrières de première année. Leur essor actuel s'accompagne de trois transformations. En premier lieu, on voit apparaître de nouvelles variétés adaptées au marché, comme les tomates «européennes» par exemple, et de nouvelles espèces qui n'étaient pas cultivées mais qui valorisent fortement l'unité de surface, comme les concombres, les courgettes, voire les haricots verts. Cette évolution s'accompagne ensuite d'une transformation des associations et des méthodes culturales : ces légumes sont souvent associés entre eux, parfois pratiqués en cultures pures, mais de moins en moins mêlés aux autres productions vivrières et commerciales ; de plus, par rapport aux techniques anciennes, on note une intensification : ces spéculations, comme la banane poyo, exigent plus de travail à l'hectare, les agriculteurs utilisent des semences sélectionnées et parfois des engrais ou des produits phytosanitaires, fournis par la

SODEFEL ou achetés à Abidjan ; en général, les cultures sont faites sous pluies, pendant la saison humide ou en début de saison sèche, mais quelques agriculteurs creusent des puits dans les bas-fonds pour arroser les plantes et obtenir une production de contre-saison (de janvier à juin) plus rémunératrice. Enfin, ces cultures, autrefois exclusivement pratiquées par les femmes, sont de plus en plus conduites par les hommes (particulièrement celles de type européen), et remplacent les cultures commerciales habituelles dans le temps de travail et le budget masculins.

En revanche, le riz est peu cultivé : les planteurs le jugent trop exigeant en travail (notamment la confection de barrières contre les agoutis), trop aléatoire (il est fréquent que les oiseaux consomment une partie de la récolte) pour des revenus médiocres. Le maïs est produit par tous. Mais il est en partie consommé, entre autres par les migrants originaires du nord, si bien que les ventes sont inférieures à ce que pourrait laisser penser un examen strict des superficies. Souvent associé au manioc, c'est avant tout une culture d'autosubsistance pour les Dioula et les Burkinabè. Les autres productions prennent de l'importance chez quelques individus qui ont choisi un créneau particulier. La patate douce, dont les superficies sont encore réduites, commence à faire l'objet d'une spécialisation marchande. Taro, banane plantain, igname, cultivés surtout par les Abé et les Baoulé, qui associent ces plantes sur les défrichements récents, occupent de trop faibles étendues pour permettre des ventes élevées. La SODEFEL a essayé de développer la banane plantain en culture pure à des fins commerciales ; une station expérimentale a été installée à Azaguié-Gare. Mais les résultats sont médiocres et les planteurs intéressés peu nombreux : un seul producteur de notre échantillon s'y adonne.

La primauté accordée au manioc et aux légumes correspond à deux logiques différentes. La demande en manioc ayant fortement augmenté au moment où la banane poyo entrait en crise, la culture vivrière a pu remplacer partiellement cette production d'exportation dans les revenus des exploitations. Mais les deux plantes n'entrent pas en concurrence pour l'espace : le manioc est développé sur d'anciennes caféières ou des plantations de colatiers ; il occupe les interfluves, la banane les bas-fonds. C'est pourquoi les deux spéculations coexistent fréquemment dans la même exploitation.

Le cas des cultures maraîchères est différent. Une partie de la production est développée en plain champ, après une année de cultures vivrières associées (igname, banane, taro par exemple) ou un cycle de maïs, sur des jachères d'interfluves. Mais leur extension actuelle se fait en priorité dans les bas-fonds, où elles entrent en concurrence avec la banane poyo.

Enfin, si la tendance est à l'extension des superficies vivrières en raison de la hausse de la demande urbaine, il faut souligner la relative instabilité des systèmes de culture. Ainsi, les superficies en manioc, qui avaient connu une forte croissance en 1983 et 1984 à cause du doublement des prix, lié à la sécheresse, ont régressé par la suite lorsque les cours ont chuté.

c) La diversité des systèmes de culture

Compte tenu de la diversité des évolutions individuelles, chaque unité de production associe des spéculations en nombre et en importance variables. En fonction de la place des plantes vivrières dans les systèmes de culture, on peut classer les unités de production en cinq groupes, qui recoupent en partie les clivages ethniques et fonciers (tableau 30).

L'ensemble le plus important (29 % des agriculteurs de l'échantillon) est formé de planteurs qui ne cultivent pas de banane et qui associent ou juxtaposent caféiers ou cacaoyers et espèces vivrières sur trois types de parcelles : de vieux vergers peu productifs, des associations plantations-productions vivrières de faible étendue, des cultures vivrières seules destinées à la vente. Il comprend une majorité d'Abé, un grand nombre de Baoulé et quelques Dioula. Ce système se maintient largement à titre

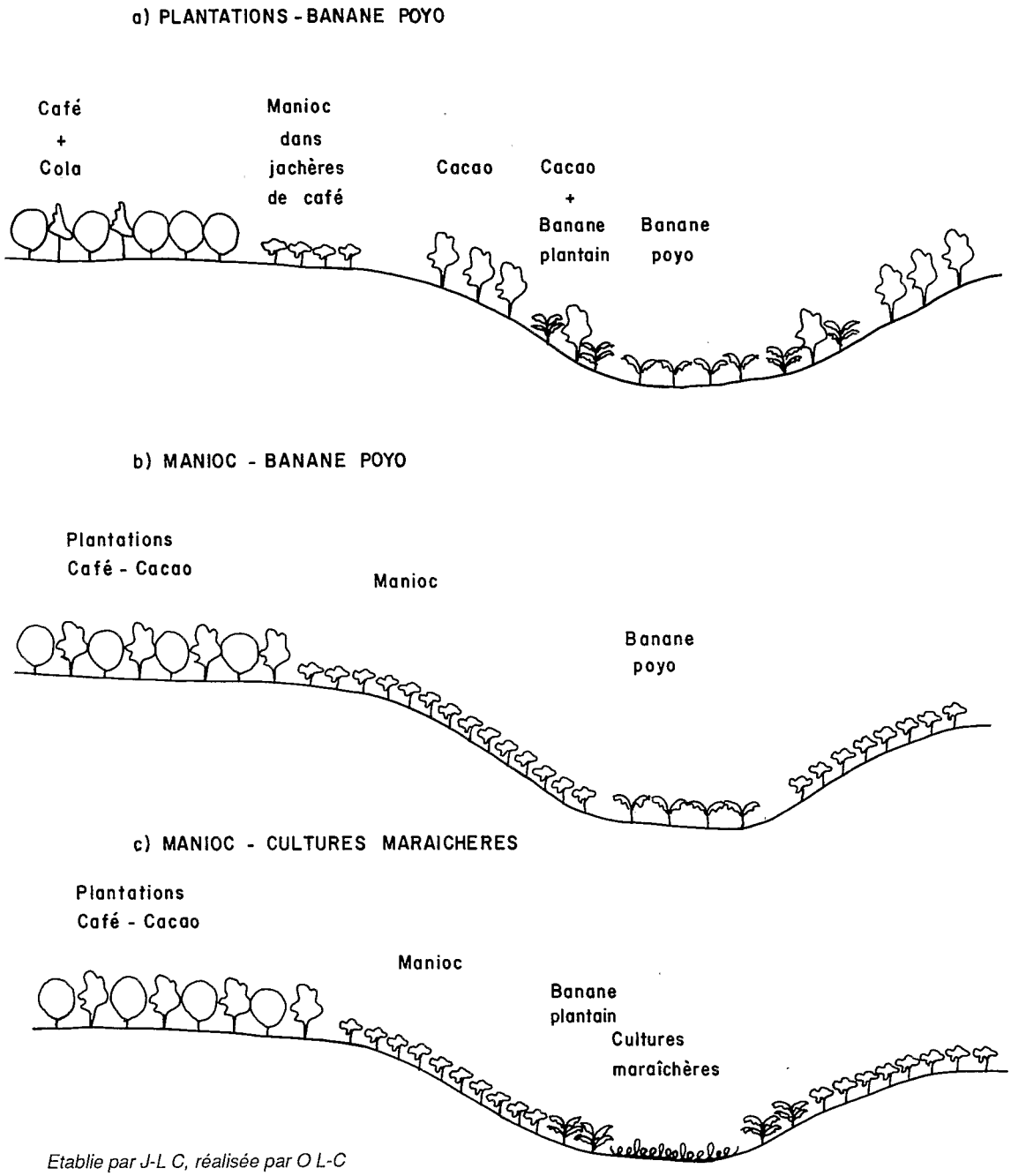


Fig. 35 - Cultures et topographie à Azaguié

d'héritage, comme en témoignent l'ancienneté du verger, la majorité des plantations ayant plus de 15 ans, et la faiblesse des défrichements nouveaux. Localement, il prospère encore de façon marginale grâce à la conquête de bas-fonds plantés en cacaoyers et au défrichement des forêts classées proches d'Azaguié, phénomènes qui ont pris de l'ampleur depuis 1975. Les caféières et les cacaoyères récentes, établies avec du matériel sélectionné, sont souvent créées au détriment d'anciennes plantations abandonnées. Igname, banane plantain, taro, associés aux vergers, ne fournissent guère de surplus, car les extensions sont réduites. Mais les planteurs créent de nouvelles parcelles vivrières qui peuvent fournir 30 à 40 % des revenus de l'exploitation.

Deux cas minoritaires et différents peuvent être rattachés à ce type. Le premier est composé par les jeunes exploitants, qui ont des plantations très petites et pas encore productives. Ils pratiquent le maraîchage, qui leur fournit l'essentiel de leurs revenus. Le second est représenté par les allochtones qui créent des plantations dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest. Encore peu nombreux (7 % de notre échantillon), leur effectif va croissant. Les différentes parties de l'exploitation ne peuvent être séparées, car elles sont complémentaires. Ainsi Mamadou D. possède ses plus anciennes plantations à trois kilomètres au nord-est d'Azaguié-Gare, sur un terrain acheté en 1962 ; vieillies, elles sont de faible rapport ; ce sont les productions vivrières qu'il cultive sur ses jachères ou sur des bas-fonds loués qui lui assurent plus des trois quarts de ses revenus dans ce village. Mais près de Divo, il a acheté 8 ha en 1979, où il étend chaque année ses plantations au détriment de la forêt : il y vend surtout du café et du cacao, qui lui procurent plus de 90 % des revenus de ce secteur malgré l'abondance de la production vivrière, liée à l'ampleur des défrichements récents. Au total, il associe deux blocs qui fournissent à peu près chacun la moitié des entrées monétaires, mais à partir de spécialisations et avec des modes d'occupation du sol très différents ; lui-même s'occupe des productions délicates à Azaguié ; il laisse à deux fils et à un manœuvre la charge des cultures plus faciles à conduire à Divo.

Un deuxième groupe d'agriculteurs ajoute aux plantations arbustives et aux productions vivrières la banane poyo. On est alors en présence d'une véritable polyculture commerciale au niveau de l'exploitation. Selon les années, la part des cultures vivrières et de la banane poyo, qui entrent en concurrence en partie pour l'espace et la main-d'œuvre, varie fortement. Depuis 1975, ce système s'est développé avec la crise de la production bananière. L'évolution de Denis O., Burkinabè, est exemplaire : producteur de banane depuis les années soixante, il achète en 1979 une jachère arborée sur laquelle il plante du cacao ; à partir de 1982-83, il se lance dans la production de maïs et de manioc associés ; ainsi, il diversifie sa production, profitant de toutes les opportunités. À l'inverse, un petit nombre de planteurs de café-cacao, en général abé, face au déclin de leurs vergers vieillissants, développent banane poyo, cultures maraîchères et manioc.

Tableau 30 - Systèmes de culture et origine des chefs d'exploitation à Azaguié (1988-89)

Cultures / Origine	Café-Cacao+ Cult. viv.	Banane + Cult. viv. + Café-Cacao	Banane + Cult. viv.	Cult. viv. seules	Banane seule	Total
Abé	4	4	1	-	-	9
Baoulé + Guéré	4	-	-	-	-	4
Mandé + Sénoufo	1	2	-	2	-	5
Maliens	1	-	-	-	2	3
Burkinabè	1	2	3	1	-	7

Dans le troisième groupe, les planteurs juxtaposent au sein de l'exploitation banane poyo et cultures vivrières, qui sont totalement dissociées dans l'espace. Il s'agit de Burkinabè et de Dioula, qui ont un accès difficile à la terre et doivent la louer : ces allochtones ne peuvent pratiquer des cultures arbustives qui supposent une stabilité foncière ; au contraire, des cultures intensives permettent de valoriser au mieux une terre rare, de tenure précaire. Les autochtones, qui avaient abandonné leurs vieux vergers dans les années soixante pour pratiquer ce système, sont de moins en moins nombreux, car depuis quinze ans ils préfèrent replanter des caféiers et des cacaoyers. En revanche, beaucoup de producteurs de banane poyo ont développé des cultures vivrières, qu'il s'agisse d'agriculteurs en difficulté, dont les superficies cultivées régressent, ou de grands exploitants dynamiques, qui diversifient leurs spéculations. L'ensemble de ces planteurs se divise en deux catégories inégales. Une minorité fait des cultures alimentaires pour l'autoconsommation (banane plantain, manioc, taro, maïs) sur des superficies réduites, de l'ordre de 10 ares par habitant. La majorité produit de grosses quantités de vivres, manioc surtout et légumes secondairement. Ils sont tous également grands planteurs de banane. L'étendue des champs n'a rien à voir avec la taille de la famille (1 à 2 ha cultivés par habitant), témoignant du caractère spéculatif de la production. Ils mettent en valeur de vastes superficies vivrières, mais achètent une forte partie de leur nourriture qu'ils ne produisent pas : riz, voire maïs, igname, etc. Le principal vendeur de vivres de notre échantillon appartient à ce groupe : grand planteur de banane poyo malgré un recul de sa production (350 à 400 t par an), il commercialise en abondance du manioc (environ 70 t par an), ainsi que du maïs et des gombos.

Le quatrième groupe, minoritaire (10 à 15 % des exploitations), est formé par les producteurs exclusifs de vivres. La plupart vendent peu : ils cultivent des plantes associées dont la plus grande partie est autoconsommée, et complètent leurs revenus par d'autres sources (artisanat, commerce, contrats agricoles). Quelques uns se sont lancés dans les spéculations vivrières commerciales. Ils font en priorité du maraîchage. Il s'agit d'exploitants récemment installés, car tous essaient, dès qu'ils le peuvent, d'acquérir ou de créer une plantation : ainsi, ce producteur burkinabè, qui vend pour plus de 1 million de F CFA de légumes par an et qui, depuis peu, a créé une cacaoyère.

Dans cet ensemble, il convient de faire une place à part au Groupement à Vocation Coopérative des jeunes maraîchers d'Azaguié-Ahoua, créé en 1986[1]. L'idée de cette association s'inscrit dans le droit fil du mouvement de retour des jeunes à la terre ; ces agriculteurs n'ont reçu aucune aide du gouvernement, mais ils sont conseillés par l'encadrement rural, et la mairie d'Azaguié leur a prêté gratuitement un terrain de 1 ha pour faire du manioc la première année. Le président du groupement a fait des études secondaires et a travaillé à PALMINDUSTRIE. Les 6 autres membres n'ont eu qu'une scolarité primaire. Tous ont entre 20 et 30 ans ; la plupart sont mariés et pères de famille mais aucun n'a pu créer de plantations faute de terres disponibles. C'est donc la saturation foncière locale qui les a conduit à se lancer dans le maraîchage. Les fonds nécessaires au démarrage de l'affaire sont venus d'emplois temporaires chez des parents planteurs et d'un prêt obtenu auprès d'un commerçant, en échange d'un accord d'achat de leur production. Ils ont loué des terrains dans les bas-fonds près des rivières, afin de pouvoir facilement irriguer les pépinières. En 1987-88 et 1988-89, ils ont cultivé (d'après leurs déclarations) 1,50 ha d'aubergines et 5 ha de manioc. Ils ont vendu pour plus de 3,6 millions de F CFA d'aubergines et pour 560 000 F CFA de manioc, ce qui représente, frais déduits, plus de 400 000 F CFA par associé. Certes exceptionnel, ce cas montre que les cultures vivrières peuvent être d'un bon rapport. Toutefois, ces jeunes préféreraient produire du cacao, culture moins contraignante, moins sujette à des variations de cours (ils ont vendus leurs aubergines entre 20 et 120 F CFA/kg en avril

1. Ce groupement a été enquêté en 1988.

1988), et qui assure la propriété du sol. C'est pourquoi les producteurs dynamiques, dès qu'ils le peuvent, associent d'autres cultures à leurs spéculations vivrières.

Le cinquième groupe est constitué par les planteurs exclusifs de banane poyo. Ils ne font pas de cultures vivrières. Ils sont entrés totalement dans l'agriculture marchande et achètent l'intégralité de leur nourriture. Mais leur nombre décroît.

Au total, il est difficile de trouver des critères homogènes pour expliquer les disparités entre les exploitations. Les coefficients de corrélation entre les différents éléments des systèmes de production sont faibles, inférieurs à 0,50. La bonne relation entre superficies et revenus vivriers (0,72) d'une part, le mauvais rapport entre superficies vivrières et population familiale (0,20) d'autre part, mettent en évidence le caractère spéculatif de la production alimentaire ici. La médiocre corrélation entre revenu agricole brut et revenus vivriers (0,45) souligne l'absence de liens entre cultures vivrières et taille de l'exploitation.

Les gros producteurs de vivres appartiennent à deux types opposés. D'abord, les exclus de l'économie de plantation, qui bénéficient d'atouts spécifiques. Dynamiques mais n'ayant pas accès à la propriété foncière, ils trouvent dans les cultures vivrières le moyen d'acquérir des revenus importants. Parmi eux, il y a des jeunes Abé, souvent «déscolarisés»[1], et qui n'ont pas accès à la terre. Il y a également certains allochtones, qui trouvent dans une autre occupation de départ (commerce ou emploi sur une grande plantation européenne) les moyens de démarrer. Il y a enfin les femmes qui, dans les exploitations caféières et cacaoyères, produisent de grandes quantités de vivres, soit en marge des parcelles de leurs époux (légumes de bas-fonds), soit en deuxième année dans les champs que ceux-ci ont défrichés.

Le second type, opposé, est celui des grands planteurs. À la différence des gros producteurs vivriers de Gboto, ils n'associent pas sur les mêmes parcelles espèces alimentaires et cultures d'exportation. La spéculation vivrière correspond à une logique de diversification des sources de revenus. Leurs moyens leurs permettent de pratiquer ces cultures en grand. Si certains sont abé, baoulé ou dioula, la majorité est burkinabè. Ce phénomène est une conséquence directe de l'importance de la culture de la banane poyo et de l'implantation européenne : il s'agit d'anciens manœuvres de plantations modernes qui, grâce à l'aide de leurs patrons (cessions de terres, prêts, etc.) et à l'argent gagné comme salariés, sont devenus de grands producteurs de banane poyo, avant de développer une abondante production vivrière commerciale[2].

Finalement, le développement des cultures vivrières spéculatives a bénéficié ici de trois conditions favorables : la crise ancienne du système d'agriculture de plantation extensive, à la suite d'une saturation foncière précoce ; la crise de la culture bananière qui a représenté la première forme d'intensification de l'occupation du sol ; la proximité d'Abidjan, qui assure la présence d'un marché relativement sûr et rémunérateur, compte tenu des coûts de transport réduits et des possibilités de vente directe à la ville. Le principal handicap tient à l'instabilité des cours interannuels, notamment pour le manioc, et d'un mois sur l'autre pour les cultures maraîchères, ce qui rend ces cultures inégalement rentables.

La complexité des évolutions récentes, la diversité des situations et les incertitudes du marché rendent compte de la multiplicité des comportements individuels, des hésitations des planteurs et de la grande instabilité des systèmes de

1. Le terme de «déscolarisé» désigne en Côte d'Ivoire les jeunes gens qui ont quitté le système scolaire après quelques années d'études, et dont certains reviennent dans leur village.

2. Nous pouvons illustrer ce phénomène à l'aide de deux exemples : en 1976, le principal producteur de banane de notre échantillon avait fondé son exploitation avec l'aide du plus grand planteur européen d'Azaguié, son ancien patron (J. L. Chaléard, 1979, p. 291) ; il a depuis réduit sa production de banane pour développer les cultures vivrières ; le plus grand planteur et principal producteur de manioc de notre échantillon de 1988 est un Burkinabè, qui a reçu également une aide considérable de la part du même Européen pour se lancer dans la culture de la banane poyo il y a une vingtaine d'années (cession de terres, prêt pour acheter un tracteur, etc.).

culture dans cette zone où, somme toute, le développement de cultures vivrières marchandes n'est qu'un choix parmi d'autres, dans le cadre d'agricultures à vocation commerciale. Le phénomène le plus remarquable est peut-être l'adoption des productions alimentaires pour les villes sans aucune aide de la part des autorités : celles-ci avaient largement contribué au développement de la banane poyo au lendemain de l'indépendance ; elles soutiennent l'intensification de la production caféière et cacaoyère ; la seule véritable opération vivrière voulue, concernant la banane plantain, n'a guère eu de succès. L'évolution vivrière est une réponse directe des paysans à la demande du marché.

5. Encadrement étatique et intensification vivrière : les périmètres urbains

Si la croissance de la production vivrière marchande s'est faite de façon largement spontanée, le gouvernement est intervenu également pour développer la riziculture et le maraîchage. A côté d'un effort d'amélioration de l'agriculture pluviale villageoise, les autorités ont créé des périmètres où des producteurs sélectionnés et encadrés utilisent des techniques modernes et intensives (irrigation, emploi de semences sélectionnées, d'engrais, etc.). Ces périmètres sont de dimension réduite, mais ils fournissent, grâce à des rendements élevés, une production abondante et souvent de haute valeur marchande.

Le département d'Agboville présente les deux types principaux de périmètres vivriers que l'on rencontre en Côte d'Ivoire, maraîcher et rizicole. En effet, il existe un périmètre maraîcher à Rubino, encadré par la SODEFEL, et plusieurs périmètres rizicoles situés près de centres urbains ou semi-urbains. Nous avons retenu ceux de Rubino et d'Agboville, exemplaires à bien des égards de l'ensemble des aménagements rizicoles des villes ivoiriennes. Les enquêtes ont porté sur les riziculteurs des deux localités, réunis au sein de groupements encadrés par la SATMACI, puis la CIDV, sur les maraîchers du périmètre SODEFEL de Rubino, et sur les maraîchers indépendants de la même localité, réunis dans un Groupement à Vocation Coopérative, afin de préciser les rapports entre producteurs encadrés et non encadrés[1]. Tous les membres de ces groupements n'ont pu être vus, mais un nombre significatif a été touché[2].

a) Les conditions d'installation des périmètres

C'est au début des années soixante-dix que sont créés les périmètres : le premier groupement de riziculteurs d'Agboville est fondé en 1972, au moment où le barrage qui permet l'irrigation entre en fonction ; le groupement encadré par la SODEFEL à Rubino apparaît en 1970 et le barrage est achevé en 1973. La concomitance de ces démarrages résulte de la conjonction de facteurs locaux et nationaux.

Pour le gouvernement ivoirien, il s'agit à la fois de répondre aux besoins des marchés urbains en expansion, de diversifier l'agriculture ivoirienne trop exclusivement axée sur la production de café et de cacao et, dans le cas du riz, de faire disparaître les importations dès 1976. En même temps, cet objectif quantitatif se double d'un objectif social. Les autorités veulent s'appuyer sur des groupements de petits paysans indépendants utilisant des méthodes modernes. Pour ce faire, les agriculteurs sont

1. La CIDV est la Compagnie Ivoirienne de Développement des cultures Vivrières. Créée en 1989, elle a pris le relais dans le département de la SATMACI, qui encadrait auparavant les riziculteurs. La SODEFEL est la Société pour le Développement des Fruits et Légumes. Les deux sociétés ont fusionné fin 1991. Cf. chapitre III, pp. 100-108.
2. L'essentiel des enquêtes a eu lieu en décembre 1982, novembre 1983, novembre 1988, juillet 1989.

rassemblés au sein de Groupements à Vocation Coopérative (GVC) et encadrés par des sociétés d'État.

Parallèlement, au plan régional, plusieurs facteurs militent pour le développement de ces cultures : existence de la voie ferrée qui relie rapidement Rubino et Agboville à Abidjan ; présence de maraîchers et de riziculteurs dans ces localités ; nécessité de trouver un relais à l'économie de plantation arbustive qui marque des signes d'essoufflement, en relation avec la saturation foncière, autour des villes et de la voie ferrée, dès les années soixante.

Les sociétés d'État introduisent, au plan spatial, quatre nouveautés principales dans l'agriculture locale.

Les périmètres sont fondés sur l'irrigation. Deux techniques sont employées : des dérivations à partir des petites rivières, fonctionnelles en saison humide, et des barrages de retenue qui accumulent l'eau des pluies pour la restituer en saison sèche. Les barrages sont construits à Agboville pour la riziculture et à Rubino pour le maraîchage. Ces sociétés favorisent ainsi une intensification par l'amélioration et la multiplication des récoltes dans l'année.

Elles sont à l'origine également d'une extension de l'espace cultivé par l'aménagement des bas-fonds inutilisés auparavant. En effet, pour des raisons psychologiques ou religieuses (interdits) et parce que les cultures vivrières et commerciales qu'ils pratiquent (banane plantain, igname, café, cacao, etc.) réussissent mieux sur les pentes et les sommets des interfluves, les Abé ne cultivent pas les bas-fonds, qui sont laissés à l'abandon, à l'exception de quelques parcelles louées à des allochtones pour pratiquer des cultures vivrières.

La création des périmètres s'accompagne d'une modification des règles foncières. En effet, les Abé se considèrent comme les maîtres de l'ensemble de la terre, y compris les bas-fonds inoccupés. Avec les sociétés d'État tout change : celles-ci aménagent des parcelles qu'elles redistribuent gratuitement à des volontaires. Ainsi, le bas-fond passe d'une propriété éminente abé à une propriété étatique de fait, puisque les sociétés distribuent, mais peuvent reprendre (au moins au début), les parcelles cédées. En outre, si le régime foncier «traditionnel» avantage les Abé, il n'en est rien avec les SODE, qui répartissent les parcelles entre ceux qui en font la demande sans se soucier du critère ethnique.

Enfin, si les cultures vulgarisées par les sociétés d'État ne sont pas inconnues des autochtones, elles ne font pas partie de leurs spéculations principales. Les cultures maraîchères, conduites par les femmes sur les parcelles vivrières de première ou deuxième année, sont toutefois moins étrangères que le riz dont l'importance, par choix de civilisation, est secondaire chez les Abé.

Tous ces aspects ne sont pas indépendants de la physionomie qu'ont prise et des aléas qu'ont connus les types d'agriculture développés.

b) Les périmètres rizicoles : les aléas d'une petite production urbaine

Les périmètres irrigués occupent une place réduite dans le département d'Agboville : 532 ha en 1990-91, soit moins de 1 % de la superficie agricole du département et moins de 3 % des superficies en riz irrigué de la zone forestière (tableau 31). Cette situation est commune à tous les départements du Sud-Est ivoirien et s'explique par la faible place du riz dans l'agriculture autochtone. Cependant, les chiffres sont sensiblement supérieurs à ceux des départements voisins, dans lesquels les rizières irriguées dépassent rarement 100 ha, ce qui témoigne d'une certaine réussite.

Les aménagements les plus importants ont été réalisés près des gares et des plus grosses agglomérations. L'accès aisé aux marchés a donc été déterminant pour leur localisation. En outre, dans les exemples que nous avons étudiés (qui regroupent la majorité des producteurs de riz irrigué du département au moment des enquêtes), il

s'agit d'agricultures péri ou intra-urbaines. Les adhérents aux groupements d'Agboville ont (pour la majorité) leurs rizières situées au nord-ouest de la ville, sur le périmètre créé au pied du barrage, ou (en minorité) dans les bas-fonds intra-urbains (figure 36). Les rizières de Rubino occupent une grande dépression centrale qui coupe la ville en deux et longe la voie ferrée (figure 37).

Tableau 31 - La riziculture irriguée dans le département d'Agboville en 1990-91

Sous-préfectures	ha semés	Nb de paysans
Agboville	118	113
Azaguié	30	29
Rubino	384	306
TOTAL	532	448

La riziculture inondée ou irriguée dans le département a connu toutes les phases de croissance et de déclin qu'a traversées celle-ci en Côte d'Ivoire depuis 1970.

Les premiers bas-fonds sont aménagés dès le début du plan national de développement rizicole. L'essor est cependant limité jusqu'en 1973. Mais à partir de 1974, le nombre de riziculteurs et les superficies augmentent brusquement. Les aménagements et le volontariat se multiplient. C'est dans ces années qu'est créé, puis étendu, le périmètre de Rubino. À Agboville même, les aménagements des bas-fonds de la ville, où se pratique une riziculture inondée en marge du secteur irrigué par le barrage, s'étendent. Cette expansion est liée à la forte augmentation du prix du paddy payé au producteur qui passe, entre 1973 et 1974, de 23-28 F CFA/kg à 65 F CFA/kg. Mais après la dissolution de la SODERIZ en 1977, la riziculture entre en déclin : faute d'encadrement (les postes des encadreurs SODERIZ sont supprimés) et parce que les prix baissent, rendant la culture moins rentable, les producteurs délaissent les rizières et des bas-fonds aménagés sont abandonnés. Les GVC qui avaient été constitués sont dissous. Un incident intervenu à Agboville est significatif : la construction d'une route provoque l'obstruction d'un canal d'irrigation, privant d'eau plusieurs hectares de rizières ; ni les riziculteurs ni la mairie, à l'origine de l'accident, n'acceptent de remettre en état le canal, rendant inutilisables de nombreux hectares.

À partir de 1980, un renouveau se fait jour. La SATMACI qui a pris la relève de la SODERIZ dans le département, rassemble au sein de nouveaux groupements les riziculteurs qui ont persévéré. En 1983, le relèvement des prix payés au producteur et la distribution gratuite des semences et des engrais aux riziculteurs s'engageant dans des groupements entraînent la multiplication des adhésions : on passe de 20 à 61 adhérents au groupement d'Agboville et de 28 à 37 à celui de Rubino. La progression se poursuit ensuite : les superficies doublent entre 1982 et 1988 et augmentent encore de près de 80 % entre 1988 et 1990 ; parallèlement, le nombre de riziculteurs triple dans le département entre 1982 et 1990 : ils sont 448 en 1990. De nouveaux groupements se constituent (par exemple près d'Azaguié), tandis que d'anciens aménagements sont étendus ou réhabilités, notamment près des gares (Rubino, Cechi, Yapo). Alors que les prix stagnent[1], le succès de la riziculture irriguée s'explique par deux raisons : la crise urbaine, qui pousse les citadins à chercher de nouvelles ressources ou à assurer leur alimentation, et la saturation foncière, qui oblige les agriculteurs à mettre en valeur des terres jusque-là inutilisées, car impropres aux cultures arbustives.

Toutefois, on constate une grande instabilité des producteurs : beaucoup d'adhérents de 1983 abandonnent la riziculture ensuite, alors que des nouveaux prennent la relève[2]. La composition du groupement du barrage d'Agboville en 1988 est

1. Le prix du paddy bord champ est resté stable à 80 F CFA/kg de 1983-84 à 1987-88, puis a baissé à 60 F CFA/kg.
2. Pour la situation en 1982 et 1983 voir : J. L. Chaléard (1986).

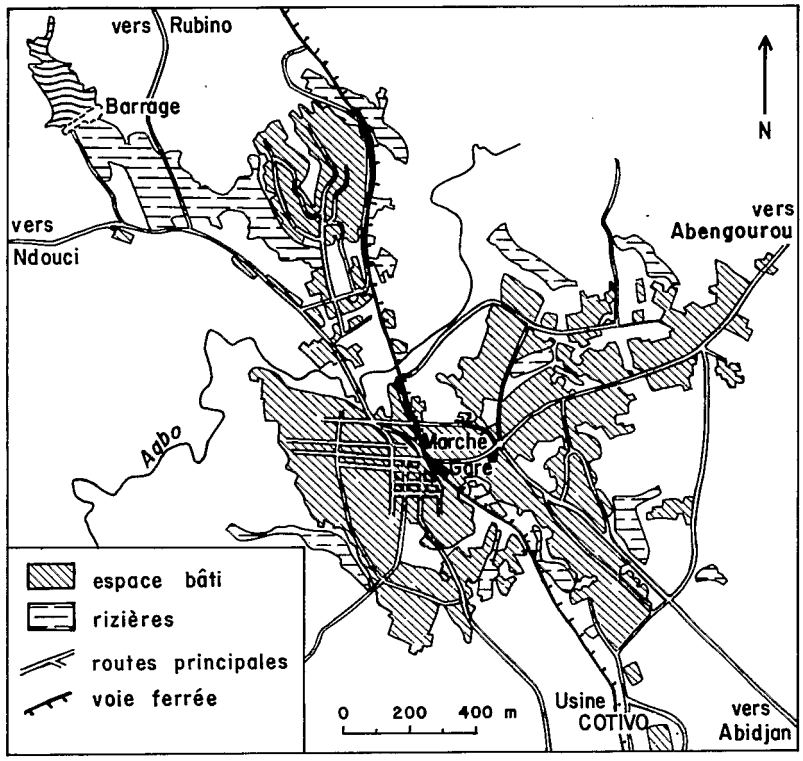


Fig. 36 - La riziculture à Agboville

significative : sur 33 inscrits, 14 étaient là avant 1980, 7 ont adhéré entre 1980 et 1984, et 12 ensuite. Il convient donc de s'interroger sur les caractéristiques de ces riziculteurs.

Les riziculteurs, dans l'ensemble, cultivent de faibles superficies : entre 0,5 et 4 ha. Ce relatif égalitarisme foncier s'explique par le caractère systématique des attributions effectuées par la SODERIZ sur les périmètres aménagés et par la forte pression foncière qui limite les possibilités d'extension du domaine cultivé. Il faut toutefois tenir compte des possibilités de cultures : le périmètre irrigué par le barrage d'Agboville rend possible une double récolte systématique ; en revanche, les aménagements réalisés dans les bas-fonds intra-urbains d'Agboville et ceux de Rubino, qui s'appuient sur une culture inondée ou irriguée par dérivations, ne permettent pas toujours ni partout deux cycles de culture : environ les trois quarts (et moins au cours des années sèches) en ont la possibilité.

Sur le plan foncier, on est passé d'un droit de jouissance des parcelles attribuées à un droit de propriété de fait, ce qui montre que l'acquisition de nouvelles terres était un des objectifs des riziculteurs volontaires. Selon les circonstances et les cas, les attributaires cultivent toujours, ont vendu ou louent leur parcelle. En 1983, à Agboville, près de la moitié des riziculteurs empruntent leur parcelle. En revanche, à la même date, à Rubino, les propriétaires-exploitants l'emportent (à plus de 95 %), sans doute parce que la paysannerie y est plus enracinée ; en outre, certains producteurs y ont eux-mêmes

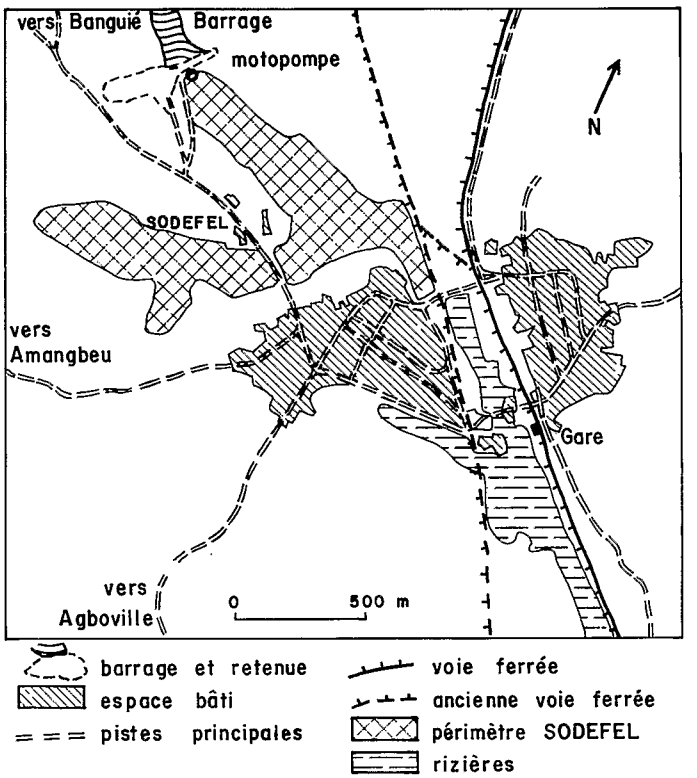


Fig. 37 - Riziculture et maraîchage à Rubino

étendu leurs rizières, si bien que les superficies cultivées peuvent être plus vastes, même si elles ne sont pas toutes déclarées à la structure d'encadrement[1].

Autre trait caractéristique : les riziculteurs sont dans leur majorité écrasante originaires du nord, les Sénoufo, qui représentent 50 % à 70 % des producteurs interrogés selon les groupements et les années, étant les plus nombreux. Il s'agit d'agriculteurs issus de régions où se pratique traditionnellement la riziculture, à la différence du pays abé. En outre, ils cultivent du riz de bas-fonds depuis très longtemps dans le département et spécialement près des villes ; or, ce sont ceux qui pratiquaient déjà la riziculture à Agboville et à Rubino qui ont adhéré les premiers aux groupements rizicoles : la prépondérance des allochtones est la traduction de l'ancienneté de leur riziculture dans le département. De plus, lors de la création des périmètres, ces volontaires ont bénéficié du soutien de l'administration locale dans laquelle les gens du nord étaient influents. Enfin, cette suprématie reflète la supériorité numérique des allochtones, majoritaires dans les villes, à Rubino comme à Agboville.

L'origine socioprofessionnelle des riziculteurs permet de comprendre en partie les raisons de leur adhésion (tableau 32). Elle souligne le caractère urbain de cette agriculture. On peut distinguer trois groupes. Les riziculteurs exclusifs et ceux qui associent riz et cultures vivrières sont des gens très pauvres, souvent manœuvres à l'origine. L'adhésion à la riziculture locale est pour eux un moyen d'obtenir des terres.

1. Les riziculteurs obtiennent des semences et des produits pour un ou deux hectares, mais les utilisent en réalité sur trois ou quatre.

Ils sont peu nombreux. Un deuxième groupe est constitué par des planteurs. La riziculture leur permet de diversifier leurs spéculations. Ils sont souvent dynamiques, tel ce Burkinabè d'Agboville, producteur de café, de cacao, de banane poyo et de riz : il cultive plus de 40 ha et ses revenus ont dépassé 5 millions de F CFA en 1988. Mais ces exploitants sont également minoritaires. La majorité est composée de riziculteurs qui ont un métier urbain : il s'agit surtout de commerçants et de salariés, notamment de la COTIVO. Leur adhésion leur assure une production alimentaire directe et une source supplémentaire de revenus. C'est ce groupe qui s'est renforcé depuis 1980[1].

Tableau 32 - Les riziculteurs d'Agboville et de Rubino en 1982-83

Ethnie / Activité	Abé	Dioula, Sénoufo	Autres ivoiriens	Maliens et Burkinabè	Total enquêtés
-Cultivateurs	-	13	-	2	15
-Planteurs	-	6		1	7
-Commerçants, artisans, salariés	-	21	3	7	31
-Planteurs et com. ou salariés	1	3	-	4	8

La comparaison des groupements de riziculteurs d'Agboville en 1983 et 1988 permet d'opposer schématiquement deux types de riziculteurs : des anciens, qu'on retrouve d'une enquête à l'autre, et des nouveaux, relativement instables. En 1983, les anciens (un tiers environ des riziculteurs), sont ceux qui ont créé le nouveau groupement en 1980. Presque tous cultivaient à l'époque de la SODERIZ, et l'énorme majorité a participé au lancement du groupement de 1972. C'est ce noyau dur qui a permis le maintien de la riziculture à Agboville entre 1977 et 1982. Il s'agit d'exploitants âgés (la majorité a entre 50 et 64 ans et le quart plus de 65 ans), installés depuis de nombreuses années à Agboville (certains avant 1939) et qui pratiquent la riziculture depuis longtemps. La plupart possèdent leur parcelle. Enfin, les plus gros producteurs appartiennent à ce groupe. Mis à part quelques exceptions (décès, vieillards qui ont abandonné leurs terres à leurs enfants), on les retrouve en 1988.

Les adhérents récents, tels que nous les avons étudiés en 1983, présentent un profil inverse. Ils sont plus jeunes (sans être très jeunes : 45 ans en moyenne contre 51 au groupe précédent), et rarement riziculteurs depuis très longtemps (moins de 4 ans pour près des trois quarts). Plus que dans le groupe des anciens, la proportion des salariés est élevée. Enfin, l'écrasante majorité ne possède pas la terre mais doit la louer, signe d'une plus faible stabilité et d'une implantation récente comme riziculteurs. En 1988, beaucoup ont abandonné la riziculture : fonctionnaires mis à la retraite ou mutés, ouvriers et commerçants qui ne peuvent plus mener de front différentes activités, etc.

Les nouveaux venus depuis 1984 ont un visage semblable aux précédents : encore jeunes (44 ans en 1988, alors que la moyenne d'âge des anciens est passée à 54 ans), salariés ou commerçants pour les trois quarts, locataires pour beaucoup. Ainsi, le maintien de la riziculture urbaine est assuré par des gens qui pratiquent l'agriculture de manière secondaire et irrégulière.

Cette observation doit toutefois être nuancée par l'étude du groupement de Rubino. Le nombre de véritables agriculteurs y est plus élevé. Les 15 exploitants interrogés en 1988 sont tous adhérents à un groupement depuis plus de cinq ans. C'est le signe d'une agriculture moins urbaine, où les salariés et les fonctionnaires, très mobiles, sont moins nombreux, et où les commerçants tirent souvent des ressources importantes

1. Sur l'importance et le rôle de l'agriculture urbaine chez les salariés de l'industrie dans les villes de l'intérieur en Côte d'Ivoire, on pourra se reporter au travail de A. Dubresson (1989 a).

de la riziculture. Ces traits sont à mettre en relation avec le caractère encore rural de l'agglomération.

Toutefois, à Rubino comme à Agboville, les Abé sont quasiment absents : ceux qui participaient au groupement d'Agboville en 1972 l'ont abandonné lorsque le canal qui irriguait leur parcelle a été obstrué ; en 1988, deux autochtones seulement sont inscrits dans la sous-préfecture de Rubino. On ne saurait dire cependant que les Abé se désintéressent de cette culture : pour preuve, leur participation massive aux groupements de riziculture pluviale, ce qui démontre, s'il en était besoin, que l'aversion des autochtones pour la culture de bas-fonds n'est pas irréversible (578 adhérents sur 1 841 sont abé, soit 31,4 %). Trois raisons rendent compte de ce volontariat. D'abord, il s'agit d'augmenter leurs revenus dans des secteurs où les extensions de plantations ne sont plus possibles. Ensuite, ils veulent préserver leurs droits sur les bas-fonds. Enfin, ils cherchent à limiter le (fort) mouvement d'adhésion des Burkinabè aux groupements rizicoles, par crainte de les voir abandonner les plantations sur lesquelles ils travaillent comme manœuvres. Ce comportement confirme que le quasi-monopole dioula de la riziculture irriguée n'est pas totalement lié au désintérêt des Abé, mais s'explique plutôt par la maîtrise ancienne des bas-fonds urbains par les migrants venus du nord.

L'analyse des revenus permet de préciser les objectifs de la riziculture irriguée.

Les ventes de riz des producteurs sont extrêmement variables d'une année sur l'autre. En 1981-82, elles ont été bonnes : 181 000 F CFA par exploitation pour 20 unités enquêtées ; 5 % d'entre elles n'ont pas vendu de riz et 40 % en ont commercialisé chacune pour plus de 200 000 F CFA. En 1982-83 et 1983-84, les revenus ont été faibles : en 1983-84 la moyenne est tombée à 55 000 F CFA par exploitation ; 43 % des riziculteurs n'ont pas vendu de paddy, alors que 3 % seulement en vendaient pour plus de 200 000 F CFA chacun. En 1987-88, le niveau est proche de 1981-82 : 97 % des exploitants enquêtés ont vendu du riz.

Ces écarts s'expliquent par les variations de récolte, les conditions climatiques ayant été particulièrement mauvaises en 1982 et 1983 : les pluies n'ont pas permis un remplissage satisfaisant du barrage et les rizières ont beaucoup souffert de l'insuffisance de l'irrigation. Ils s'expliquent aussi par les objectifs des agriculteurs : ceux-ci produisent en priorité pour leur propre subsistance, ce qui n'était pas dans les buts de l'opération. Même les bonnes années, entre la moitié et les deux tiers de la production sont autoconsommés. La taille élevée des ménages (9,4 personnes) l'explique : il s'agit de couvrir les besoins d'une famille nombreuse, la culture du riz, avec la fourniture d'intrants gratuits, revenant moins cher que l'achat de nourriture au marché.

En fonction des quantités commercialisées, on peut distinguer trois groupes. Les vendeurs occasionnels et les petits vendeurs, qui produisent presque exclusivement pour l'autoconsommation, sont les plus nombreux (58 % en 1982-83 par exemple). Ce sont des producteurs qui cultivent un hectare ou moins, doivent nourrir de nombreux dépendants (enfants scolarisés ou apprentis), et tirent l'essentiel de leurs ressources d'une autre activité.

Les plus gros vendeurs (qui écoulent pour plus de 200 000 F CFA de riz les bonnes années) sont des gens qui s'appuient sur une main-d'œuvre importante (faite d'actifs familiaux et de manœuvres) pour cultiver 2 à 3 ha en double récolte. Ils ont toujours une autre activité qui leur permet de financer en partie les frais de culture (rémunération des manœuvres par exemple). Enfin, ces gros vendeurs sont souvent des riziculteurs anciens, ce qui souligne leur attachement à cette spéculation. Certains mettent sur le marché leur production au moment où les cours sont les plus hauts, leurs

autres activités leur permettant d'attendre, ce qui atteste du caractère spéculatif de leur production[1]. Mais ils sont peu nombreux : moins du quart des enquêtés.

Le groupe intermédiaire correspond à deux types d'agriculteurs. D'abord, les très petits commerçants : ils tirent une partie importante de leurs revenus du riz ; certains vendent par nécessité, soit juste après la récolte à un moment où les cours sont bas, soit avant la récolte, à des négociants qui leur font des avances. Ensuite, les producteurs de manioc et de maïs : compte tenu de leur origine ethnique, ils vendent en priorité le manioc qu'ils consomment moins que les céréales et dont la demande augmente à Agboville.

Ce groupe de producteurs intermédiaires, qui vendent de 20 000 à 150 000 F CFA de paddy selon les années, est majoritaire à Rubino, alors que les autres types de vendeurs sont rares. La plupart des riziculteurs interrogés à Rubino font aussi du maraîchage, une des grandes spéculations de cette cité.

c) Périmètre maraîcher et production non encadrée à Rubino

L'originalité de Rubino tient à l'ancienneté du maraîchage, à l'implantation d'un périmètre SODEFEL dès 1970, et à l'essor récent d'un groupe de maraîchers «indépendants», dont il conviendra d'analyser les points communs et les différences avec les producteurs encadrés[2].

Le périmètre maraîcher situé à l'ouest de Rubino (figure 37) couvre 30 ha. Il est divisé en deux soles, elles-mêmes scindées en trois blocs. Sur chaque bloc travaillent 50 maraîchers, chacun possédant une parcelle d'environ 10 ares sur l'une et l'autre des soles. Les cultures et le calendrier agricole sont différents selon les soles, ce qui permet à chaque exploitant d'étaler dans le temps travaux et revenus. La principale spéculation est la tomate. L'aubergine ndrowa, le chou et le gombo sont les autres cultures habituellement pratiquées.

Le périmètre de Rubino est un des 14 centres maraîchers réalisés par la SODEFEL en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un des périmètres les plus anciens puisqu'il a démarré dès 1970 à la demande de producteurs locaux. Son véritable essor commence avec la construction en 1973 du barrage qui permet l'irrigation. Son succès est rapide : 260 maraîchers adhèrent au GVC, cultivant 27 ha. L'incertitude des cours, les problèmes techniques (attaque des cultures par les parasites) découragent de nombreux volontaires, qui démissionnent : la superficie et les productions stagnent. Peu à peu cependant, et jusqu'en 1979, le périmètre reprend de l'importance. En 1977, l'irrigation par aspersion est installée et la surface totale portée à 30 ha (ce qui permet en double récolte de cultiver jusqu'à 60 ha). À cette époque, c'est l'un des principaux périmètres du pays, loin il est vrai derrière une grande zone maraîchère comme celle de Ferkessédougou, et plus loin encore derrière le complexe agro-industriel de Sinématiali : en 1979-80, les récoltes dépassent 600 t et les ventes 50 millions de F CFA. Cependant, à partir de 1981, productions et revenus diminuent à la suite de la sécheresse qui vide le barrage. Après un arrêt, la production redémarre en 1983, mais à un niveau très inférieur au maximum des années 1979-1980.

Depuis cette époque, le barrage n'a pas pu être remis en eau, si bien que beaucoup de maraîchers ne font plus qu'un cycle de culture annuelle. Quelques uns alternent des cultures de saison humide, sur les marges exondées du périmètre, et des cultures de contre-saison, dans les parties les plus basses, creusant au besoin des puits dans leurs

1. En février-mars 1984, le prix au marché d'Agboville était deux fois supérieur au prix officiel payé au producteur en septembre-octobre 1983.

2. Un questionnaire succinct à été passé auprès de l'ensemble des maraîchers encadrés en 1976, 1983 et 1988, ainsi qu'auprès des maraîchers indépendants en 1988. Un échantillon de 27 exploitations a été étudié en détail à Rubino, comprenant des cas variés : des volontaires SODEFEL (hommes et femmes), des riziculteurs (parfois maraîchers) et des maraîchers indépendants.

parcelles sèches pour obtenir des légumes de contre-saison. En fonction de la hauteur des précipitations qui inondent plus ou moins le périmètre, l'importance des cultures de chaque cycle varie d'une année à l'autre. L'encadrement a considérablement diminué et, en 1990, la SODEFEL se contente de fournir les intrants aux producteurs. Le maintien de la culture dans des conditions techniques difficiles témoigne toutefois de la motivation des paysans.

Pratiquement absents des groupements rizicoles, les Abé sont nombreux sur le périmètre, même s'ils sont minoritaires (tableau 33). Cette présence est significative de leur volonté de ne pas laisser la terre aux allochtones dans une zone saturée. En outre, alors que le bas-fond rizicole était déjà occupé par les allochtones lors de la création du périmètre SODERIZ, le bas-fond SODEFEL appartenait aux Abé. Pour eux, l'adhésion au groupement maraîcher a constitué une stratégie évidente de contrôle de la terre. Le président du GVC des maraîchers est d'ailleurs un Abé.

Tableau 33 - Les maraîchers SODEFEL de Rubino en 1988

Ethnie / Groupe	Abé	Baoulé	Dioula ivoiriens	Maliens	Burkinabè	Total
Hommes	24	-	13	27	18	82
Femmes	27	1	11	20	7	66
< 50 ans	9	-	7	6	8	30
50-64 ans	27	1	13	25	9	75
> 64 ans	15	-	4	16	8	43
Total	51	1	24	47	25	148

Les Dioula, ivoiriens et étrangers, restent toutefois les plus nombreux. Comme dans le cas de la riziculture, cette prépondérance traduit leur influence dans la ville. L'absence presque complète de Baoulé paraît plus étonnante : une seule femme, alors que les Baoulé représentent plus du tiers de la population. Leur désintérêt est à interpréter comme celui de ruraux pour une activité trop périurbaine. En effet, les Baoulé de Rubino vivent dans des campements dispersés à 10 ou 20 km du bourg, près desquels ils ont leurs plantations. Par la présence dioula comme par l'absence baoulé, le maraîchage apparaît ici comme une activité fondamentalement urbaine.

En contraste avec la riziculture irriguée, la proportion de femmes est élevée : 66 en tout, alors que nous avons recensé une seule rizicultrice à Agboville et aucune à Rubino. Cette importance du maraîchage féminin montre l'influence des structures anciennes sur les opérations de développement nouvelles : dans la société traditionnelle, ce sont les femmes qui cultivent les légumes et les condiments pour la cuisine. Sur le périmètre, ce sont en général les premières épouses qui ont une parcelle. Les maris en possèdent une qu'ils cultivent avec leur(s) autre(s) épouse(s).

Dans l'ensemble les maraîchers sont âgés : 63 ans pour les hommes, 52 ans pour les femmes en 1988. Cette situation va de pair avec une grande stabilité des agriculteurs. Ainsi, en 1976 et 1983, nous avions recensé des effectifs proches de ceux de 1988. Sur un échantillon de 48 adhérents, nous avons dénombré 20 départs entre 1976 et 1983 : il s'agissait surtout d'étrangers et de femmes, c'est-à-dire la population la moins stable (pour les femmes, les départs sont liés à des divorces). Mais les 13 maraîchers et 3 maraîchères étudiés en 1988 étaient déjà là en 1983, comme la grande majorité des coopérateurs. On constate toutefois de 1976 à 1988, une baisse du nombre des Abé et des Baoulé et un renforcement des Dioula, surtout des femmes. Peut-être est-ce lié au désintérêt des autochtones pour un périmètre sans irrigation depuis

plusieurs années. Sans doute faut-il y voir aussi la marque du dynamisme des femmes dans l'agriculture locale.

Comme chez les riziculteurs, les maraîchers (hommes) peuvent être rangés en trois groupes socioprofessionnels. Les maraîchers exclusifs ou n'ayant que des parcelles vivrières sont rares (1 seul de nos 13 enquêtés). Ce sont des Dioula, souvent étrangers, et qui ont un accès difficile à la terre. Les planteurs de café-cacao sont nombreux (39 % des hommes), surtout chez les Abé (96 %). Ce sont ces derniers qui ont adhéré au groupement pour défendre leurs droits fonciers originels. C'est aussi parmi eux que l'on rencontre les plus grands exploitants. Le groupe des commerçants et salariés est dominant (plus de 50 % des maraîchers), mais difficile à cerner car beaucoup de Dioula sont acheteurs-vendeurs occasionnels de cola ; six des 13 exploitants de notre échantillon en 1988 sont commerçants. L'importance de ce groupe témoigne, comme dans le cas de la riziculture, du caractère urbain du groupement, et, pour les gros commerçants et les fonctionnaires, d'une stratégie de cumul des revenus. Ce phénomène est confirmé par l'ampleur du négoce féminin : les trois femmes enquêtées complètent leurs ressources monétaires par un commerce vivrier ou alimentaire (revente de produits maraîchers ou de riz pilé).

L'activité maraîchère apparaît ainsi comme secondaire dans l'unité domestique, ce qui se traduit dans les recettes : elle procure 46 % du revenu agricole brut et seulement 33 % du revenu total ; dans 8 % seulement des exploitations enquêtées, elle fournit plus de 50 % des entrées monétaires ; dans la plupart des cas, café et cacao, commerce, voire vente d'autres produits vivriers (manioc notamment), assurent l'essentiel des gains.

La double appartenance au GVC maraîcher et au groupement rizicole est rare : 2 cas en 1983 et en 1988. Les groupements ont des origines différentes. En outre, les uns et les autres auraient eu du mal, surtout au moment où le périmètre maraîcher fonctionnait bien, à accepter les contraintes de deux cultures encadrées. Pourtant, sur les 12 riziculteurs enquêtés en 1988, si un seul fait du maraîchage sur le périmètre SODEFEL, 8 pratiquent des cultures légumières. Ils appartiennent au groupe des «jardiniers indépendants», tels qu'ils se nomment eux-mêmes.

Au total, 108 maraîchers indépendants ont été recensés en 1988. Certains se sont lancés dans le maraîchage avant 1970. Ils ont participé aux débuts du périmètre SODEFEL, puis se sont retirés du groupement. C'est le cas du président du GVC des «indépendants». En général, c'est le refus des contraintes qui les a poussés à quitter le périmètre. Les autres sont des paysans qui cultivent des légumes depuis peu, soit qu'ils aient immigré récemment, soit qu'ils aient pratiqué pendant longtemps la seule riziculture : lors de leur début dans le maraîchage, il n'y avait plus de place sur le périmètre irrigué. Par rapport aux producteurs SODEFEL, les jardiniers indépendants présentent plusieurs traits distinctifs. Il n'y a pas d'Abé : tous viennent du nord de la Côte d'Ivoire (31 %), du Mali (65 %) ou du Burkina Faso (4 %). Les femmes sont peu nombreuses : 4 sur 108.

L'enquête d'un échantillon restreint de 11 maraîchers indépendants permet de préciser certains aspects originaux. Leurs exploitations sont légèrement plus petites en moyenne que celles des producteurs encadrés : 4,04 ha contre 4,22 ha. Peu sont salariés ou commerçants (18 % seulement) ; moins de la moitié possède des plantations ; encore s'agit-il de caféières ou de cacaoyères anciennes peu productives. Le maraîchage correspond à une intensification de l'agriculture en relation avec un blocage foncier et un accès à la terre difficile. D'ailleurs beaucoup de jardiniers individuels louent les terres qu'ils cultivent.

En même temps, il s'agit d'agriculteurs plus franchement entrés dans le maraîchage que les producteurs encadrés. Les légumes sont cultivés sur de plus vastes superficies (0,48 ha par exploitation contre 0,19 ha) et fournissent des revenus plus élevés (302 000 F CFA par unité contre 206 000 F CFA). Les spéculations dominantes

sont également dissemblables (figure 38) : alors que les adhérents SODEFEL restent fidèles aux spéculations de départ du périmètre et cultivent surtout la tomate (55 % des revenus tirés du maraîchage), les indépendants, plus attentifs aux cours et à l'évolution de la demande, produisent surtout du chou (64 % des revenus) ; certains se mettent à cultiver d'autres légumes (poivrons, haricots verts, etc.: 7 % de leurs revenus maraîchers), dont la demande est en expansion à la fin des années quatre-vingt.

Chez eux, on rencontre trois types d'associations et de successions culturales. Sur certaines parcelles peu étendues (0,30 à 0,50 ha), établies dans de vieilles caféières, ils mêlent à des cultures diverses (igname, manioc, banane plantain) des légumes traditionnels (gombos, piments, ndrowa), plantés en première année et parfois en deuxième année. Le deuxième type est le plus ancien mode de spécialisation maraîchère à Rubino : il s'agit de grandes unités (0,50 à 1,50 ha), dont la mise en culture est étalée sur l'année en fonction de la topographie et du rythme des pluies, pour fournir une production régulière, les parties irrigables faisant l'objet de plusieurs cycles. Enfin, les rizières sont transformées en parcelles maraîchères en saison sèche.

La succession riz irrigué-maraîchage a été beaucoup développée depuis une dizaine d'année. Elle correspond à une intensification tant par le travail demandé que par les revenus obtenus par unité de surface. En même temps, elle a été favorisée par les sécheresses successives depuis 1982 : par manque d'eau dans les petits marigots des bas-fonds rubinois, il est souvent difficile de faire un second cycle de riz ; en revanche, sur une partie de la surface (entre le quart et la moitié, soit de 0,10 à 0,50 ha), le cycle de maraîchage est possible en creusant des puits dans les bas-fonds pour atteindre la nappe phréatique et arroser les plantes. En outre, une partie des produits fournis par l'encadrement agricole pour le riz est détournée au profit des cultures maraîchères[1]. Dans certains cas, les riziculteurs préfèrent louer leurs parcelles : après la récolte, ils laissent des locataires pratiquer un cycle de légumes, à charge pour ces derniers de remettre en état la rizière et de donner une part de leur production au propriétaire.

Comme chez les maraîchers encadrés et comme à Azaguié, les cultures légumières ont une vocation commerciale. Tous les exploitants cultivent, en plus des parcelles en riz irrigué, riz pluvial, maïs ou cultures associées à vocation vivrière. Chez presque tous, contrairement aux producteurs encadrés, les recettes provenant du maraîchage jouent un rôle essentiel dans l'exploitation : dans près des trois quarts des cas, elles fournissent plus de 50 % du revenu total ; le seul parmi les producteurs enquêtés chez qui elles soient faibles est le principal jardinier de l'échantillon : il tire une partie de ses ressources des loyers d'une cour à Abidjan, qu'il a acquise... grâce aux revenus maraîchers.

d) Bilan d'agricultures urbaines : maraîchage et riziculture irriguée

Le développement du maraîchage encadré ou individuel et de la riziculture irriguée sont d'abord le résultat de la saturation foncière. Ces agricultures sont pratiquées surtout par des Dioula (Sénoufo, Malinké, Maliens), majoritaires dans les villes, habitués à la riziculture et exclus de la propriété des plantations. En revanche, les Baoulé sont absents et les Abé sont présents sur des positions défensives : il s'agit pour eux de préserver leur patrimoine foncier. Deux groupes sociaux très différents sont attirés par ces cultures. D'une part, les «exclus» de l'économie de plantation : femmes, manœuvres, immigrants récents ; d'autre part, les citadins salariés ou commerçants, qui voient dans ces cultures un moyen d'augmenter leurs revenus.

L'installation sur les périmètres correspond à une volonté d'autoconsommation ou de spéculation dans le cas de la riziculture, de diversification des ressources monétaires dans le cas du maraîchage. Ce qui explique la prépondérance des planteurs et des

1. Cette pratique paraît très fréquente puisque M. A. Palleschi (1984), p. 106, la signale dans la région d'Abengourou.

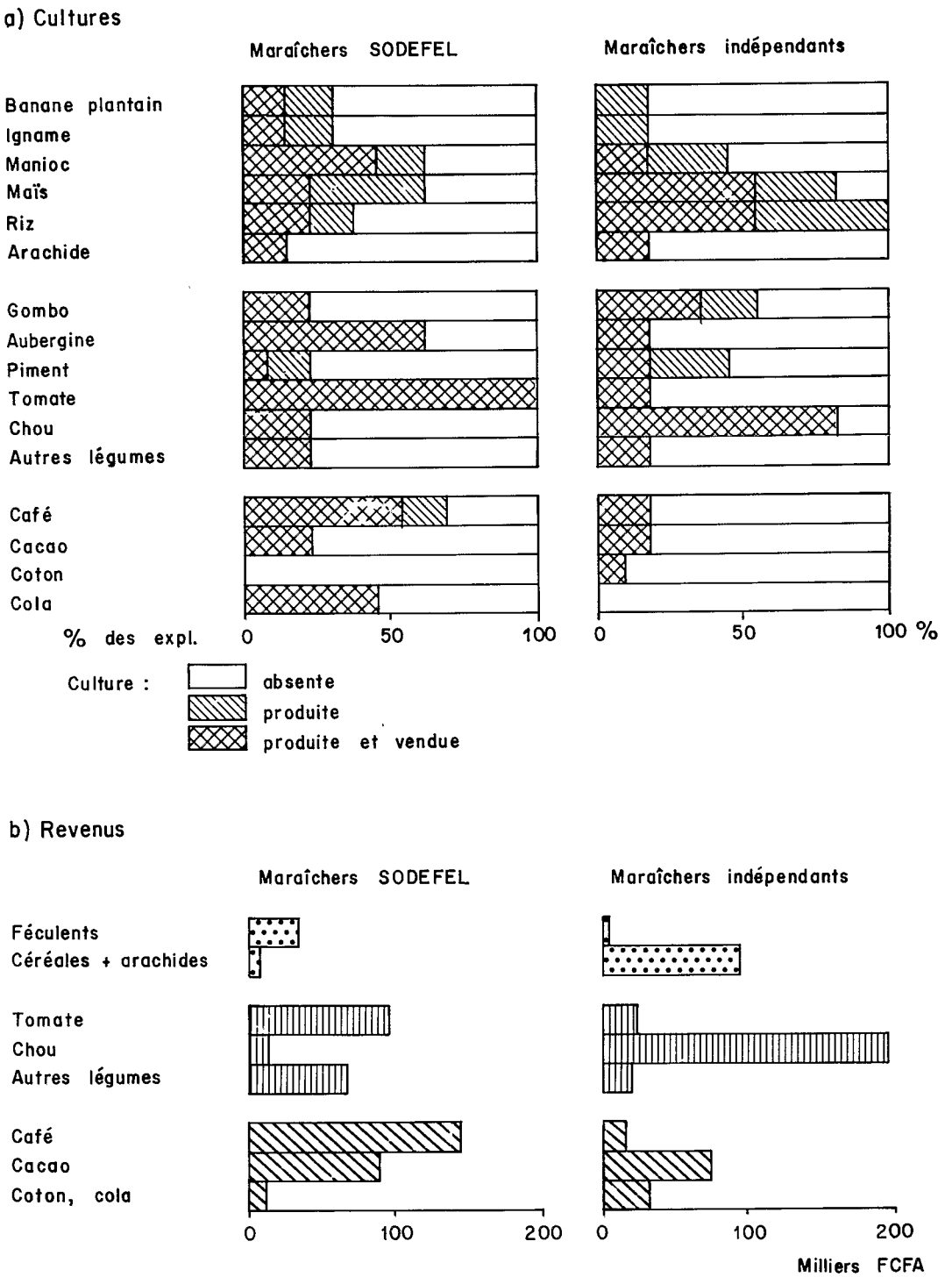


Fig. 38 - Cultures et revenus des exploitations maraîchères de Rubino (1988-89)

salariés ou commerçants. Dans le cas des maraîchers individuels, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture de bas-fond, les contraintes foncières jouent un rôle plus exclusif.

Au-delà de leurs difficultés, les périmètres ont certainement servi d'exemple et d'agents de diffusion des nouvelles cultures commerciales en milieu paysan. Actuellement, c'est surtout le maraîchage individuel qui se développe, à cause de la nécessité de valoriser un sol rare. En même temps, cette évolution est rendue possible par l'accès facile aux marchés urbains en expansion. On retrouve là un phénomène qui guide largement l'évolution de tout le département d'Agboville et d'une bonne partie du sud-est ivoirien.

Conclusion : mutations agbovilloises

Il convient de souligner d'abord, l'importance et la rapidité des changements en cours dans le département d'Agboville, perceptibles dès la fin des années soixante, mais qui ont pris de l'ampleur à partir du milieu des années soixante-dix et plus encore après 1980, sous l'effet conjugué de la crise des systèmes de culture locaux et de l'essor de la demande urbaine.

Schématiquement, en fonction de la place qu'occupent les productions vivrières, les systèmes de culture se ramènent à trois grands types : le premier, encore largement répandu, associe les cultures vivrières à celles du caféier et du cacaoyer ; le deuxième, minoritaire et en perte de vitesse, fondé sur la culture intensive de la banane, les exclut ; le troisième, rare mais en progression, est centré sur les productions vivrières commerciales.

Le système de production qui associe cultures vivrières de première année sur défrichement et cultures arbustives est encore dominant, mais il est en réduction notable. Il n'est systématique que sur les marges du département et dans les forêts récemment déclassées. Il a subi des infléchissements plus que de véritables transformations avec l'essor de la demande urbaine : augmentation de la production vivrière en première année et prolongement des cultures alimentaires dans les plantations. Les cultures vivrières dominantes sont les plus consommées et les plus prisées par les cultivateurs : banane plantain et igname. Mais leur extension est subordonnée à celle des cultures d'exportation.

La saturation foncière, qui conduit au déclin de ce système, se traduit par de profondes modifications dans l'occupation du sol. Cultures d'exportation et cultures vivrières se dissocient dans l'espace et au sein des systèmes de culture. En même temps, les productions vivrières changent : igname et banane plantain sont remplacées par le riz, le maïs, les cultures maraîchères et le manioc. Lorsque l'accès aux marchés urbains est aisé, ces cultures connaissent un grand essor. Celui-ci s'accompagne de deux modifications dans le domaine foncier : d'abord, la conquête des bas-fonds jusque-là inutilisés ; ensuite, le développement des locations de terres.

Une des originalités du département est le développement ancien d'une agriculture d'exportation intensive, fondée sur la culture de la banane poyo. Dans ce cas, l'émergence de cultures vivrières commerciales n'est pas le résultat du seul blocage foncier, mais une solution paysanne aux difficultés techniques et financières actuelles de la culture de la banane, en même temps qu'une réponse à la demande urbaine.

L'essentiel des évolutions a été le fait des paysans eux-mêmes. Si la puissance publique a joué un rôle important dans l'essor des périmètres urbains, dans les années soixante-dix, ceux-ci gardent un caractère ponctuel, et dans le cas de cultures à vocation marchande, comme les cultures légumières, sont dépassés par les producteurs indépendants.

Dans tous les cas, l'amélioration des voies de communication a joué un rôle décisif dans l'essor des cultures vivrières marchandes, ouvrant au commerce alimentaire des villages jusque-là trop éloignés. Au demeurant, c'est dans les secteurs les plus proches ou les mieux reliés aux marchés urbains que l'agriculture vivrière s'est le plus transformée.

De ce point de vue, la place du département d'Agboville dans le Sud-Est est à la fois banale et originale. Comme d'autres, celui-ci est confronté à la saturation foncière. La question de la concurrence entre cultures pour les villes et cultures d'exportation se pose en d'autres secteurs de la région, comme le montre le cas de Djimini-Koffikro[1]. Ce qui le rend exemplaire, c'est plutôt l'ampleur des transformations en cours. Moins bien situé et plus orienté vers le café et le cacao que le littoral, il a adopté plus tard les cultures vivrières marchandes. Mais la conversion vers une production destinée aux villes y est plus facile que dans les départements plus éloignés d'Abidjan, comme celui de Dimbokro par exemple.

Par ses problèmes comme par son évolution, il appartient à un espace qui s'oppose sur bien des points au Sud-Ouest, dont le département de Soubré nous servira d'exemple.

1. Cf. J. Ph. Colin (1990).

CHAPITRE VI

LES CULTURES VIVRIÈRES À LA CONQUÊTE DE L'OUEST : L'EXEMPLE DU DÉPARTEMENT DE SOUBRÉ

Le département de Soubré (figure 39), comme celui d'Agboville, fournit de grandes quantités de vivres. Mais il en constitue l'antithèse, par la mise en valeur récente et pionnière, l'inachèvement de la conquête humaine, la croissance extrêmement rapide de la population et des productions agricoles, la prédominance absolue de l'économie de plantation. En cela, il est caractéristique du Sud-Ouest. Toutefois, la diversité des populations, l'inégale rapidité de la mise en valeur et la localisation par rapport aux grands axes de communication, introduisent des différences importantes.

L'enquête a été menée à partir d'un échantillon de 68 exploitations, retenues en fonction de trois critères : la localisation, l'ethnie du chef d'exploitation, l'importance de la population résidante. Ces critères en recoupent largement un quatrième, l'inégalité des ventes de vivres, que nos sondages préalables sur les marchés locaux ne permettaient pas de cerner convenablement. Nous avons exclu l'agriculture urbaine, dont l'étude n'aurait pas apporté d'éléments nouveaux par rapport au cas d'Agboville, pour insister sur l'agriculture pionnière de la région. La nécessité de mettre l'accent sur l'étude des dynamiques agraires et sur l'explication des évolutions nous a conduit à surreprésenter les autochtones dans notre échantillon, qui permet toutefois d'avoir une vue d'ensemble des exploitations du département. Par ailleurs, si des études de terroir n'ont pu être réalisées, nous avons tenu à privilégier l'analyse monographique de quelques cas, qui seule permet d'approfondir les logiques paysannes. Les nombreux travaux effectués dans la région dans les années 1970 offraient enfin, des possibilités de comparaison dans le temps[1]. Ces enquêtes nous permettent de dégager à la fois un certain nombre d'aspects généraux et des différences importantes en fonction des situations géographiques[2].

1. Une zone pionnière

a) Les conditions d'ensemble

Le milieu naturel du département de Soubré ne se différencie que par des nuances de celui d'Agboville. Les pluies sont un peu plus importantes (entre 1 600 mm au nord et à l'ouest et 2 000 mm au sud-est) et la grande saison sèche un peu plus courte, mais

1. Cf. sur les cultures vivrières : G. Raymond (1974) ; et : Ph. Léna (1979), M. Lesourd (1982), A. Schwartz (1993).
2. Les questionnaires passés étaient sensiblement identiques à ceux utilisés dans le département d'Agboville. La totalité des superficies exploitées a été mesurée. Les enquêtes ont duré de 1987 à 1990, ce qui a nécessité un nouveau passage dans certaines exploitations afin d'harmoniser les données. Les superficies sont celles de 1988 ou 1989, et les revenus ceux de 1988-89 (afin de réduire les effets de la crise cacaoyère sur laquelle nous reviendrons de manière spécifique). Huit unités, situées près de Méadji, dans une zone pionnière nouvelle (village de Gribéadji), et près de Soubré (à Obrouayo), qui n'ont pu être enquêtées de façon exhaustives, ont été exclues de l'échantillon statistique. Il en sera tenu compte cependant dans l'analyse.

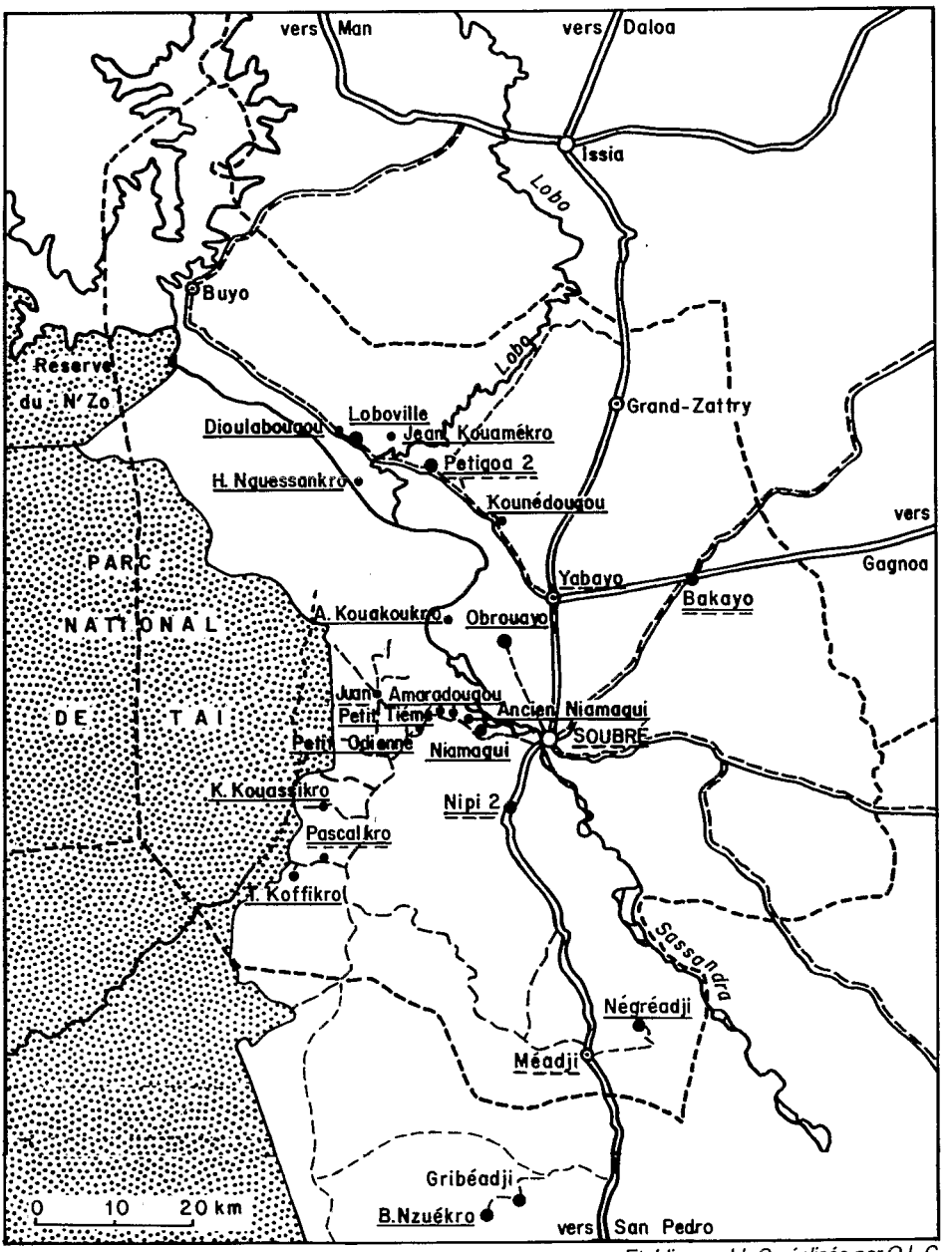


Fig. 39 - Département de Soubré : localisations

cela n'a guère d'incidence sur l'éventail actuel des cultures. La partie nord du département s'inscrit dans un relief de plateaux, alors que le sud, comme le secteur d'Agboville, est tout entier compris dans les plaines de basse Côte d'Ivoire. Les sols ferralitiques développés sur granites calcoalcalins près de Soubré ont de bonnes propriétés physiques ; mais beaucoup de sols gravillonnaires et très lessivés ont, d'après les paysans, des qualités médiocres, ce qui est un handicap pour le développement des cultures vivrières.

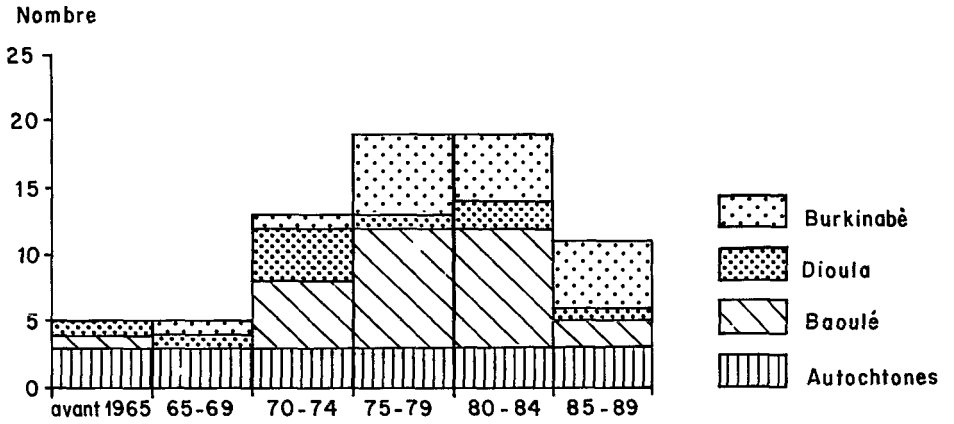
C'est par le milieu humain et les conditions de la mise en valeur que le département de Soubré se différencie de celui d'Agboville : il est devenu depuis trois décennies une vaste zone pionnière[1]. Pendant longtemps, cet espace a été très peu peuplé, avec des densités inférieurs à 2 hab./km^2. Les populations autochtones, Bété à l'est du Sassandra et Bakwé à l'ouest, appartiennent à l'ensemble krou. Elles se ressemblent par leur structures sociales et leurs modes d'occupation de l'espace. Les mariages entre des membres des deux groupes sont fréquents. Il s'agit de sociétés patrilinéaires et virilocales, sans structures étatiques d'ensemble. Les populations vivent dans de petits villages correspondant souvent à un seul lignage ou un segment de lignage[2]. Jusqu'à la fin des années cinquante, la mise en valeur est faible et l'agriculture d'exportation effleure à peine une région très enclavée, où la localité de Soubré n'est pas reliée directement à Sassandra, chef-lieu de cercle sous la colonisation, puis préfecture d'un vaste département après l'indépendance. Mais à partir des années soixante, tout change : la région est bouleversée par une immigration qui accroît les densités de population et modifie les caractères de la mise en valeur[3]. La rive gauche du fleuve Sassandra est la première touchée. Il s'agit d'un flux qui poursuit la migration commencée plus à l'est dans la région de Gagnoa et qui avance en tache d'huile. À la même époque, la colonisation débute lentement sur la rive droite avec l'achèvement par les forestiers de la piste reliant le port de Sassandra à Soubré en 1967. En 1970, l'ouverture d'un pont sur le Sassandra est le point de départ d'un véritable raz de marée dans la partie bakwé de la sous-préfecture de Soubré. La population, qui atteint 3 484 personnes en 1970 dans cette zone (l'actuelle sous-préfecture de Méadji), passe à 12 029 habitants en 1975 et 86 818 habitants en 1988. La rive gauche et la sous-préfecture de Buyo, qui ont connu une vague migratoire plus précoce, voient leur population augmenter moins rapidement, passant de 41 163 habitants en 1975 à 129 683 habitants en 1988 (ville de Soubré exclue) pour la première et de 13 544 habitants à 61 644 pour la seconde. Les migrants affluent de toute la Côte d'Ivoire et des États situés plus au nord, Mali et Burkina Faso surtout. Ce sont les Baoulé qui viennent les plus nombreux : ils représentent déjà le quart de la population départementale en 1975, et constituent aujourd'hui la principale ethnie du département. L'immigration atteint son maximum dans les années soixante-dix et le début de la décennie 1980. Elle diminue depuis peu, car les terres disponibles deviennent rares. C'est surtout le flux baoulé qui se ralentit ; les originaires du centre de la Côte d'Ivoire, en butte à l'hostilité croissante des autochtones, émigrent plus au sud et plus à l'ouest, où subsistent encore des espaces vierges. En revanche, les Burkinabè continuent de s'installer ; souvent, les autochtones leurs donnent des terres près des campements

1. À l'échelle du Sud-Ouest ou du département de Soubré, nous préférerons l'expression «zone pionnière» à celle de «front pionnier» qui indique une ligne de colonisation alors qu'il s'agit en réalité d'un espace relativement vaste. Nous réserverons l'appellation «front pionnier» aux secteurs extrêmes de l'avancée des colons. Cf. : P. Monbeig (1966), pp. 974-975, et, pour le sud-ouest ivoirien, M. Lesourd (1982), p. 305 et suiv. ; pour une synthèse sur les espaces pionniers : J. P. Raison (1968) et (1988).

2. Il n'y a pas eu d'étude sociologique sur les Bété de Soubré. On pourra se référer aux travaux de D. Paulme (1962) et de J. P. Dozon (1985) sur les Bété des régions voisines. Sur les Bakwé, voir Ph. Léna (1979) et surtout A. Schwartz (1993). Sur les rapports villages - lignages dans la société bakwé, cf. ci-dessus : chapitre II, p. 67.

3. Le phénomène migratoire dans le Sud-Ouest a fait l'objet de nombreux travaux de chercheurs de l'ORSTOM et d'universitaires. Cf. J. Richard, A. Schwartz (1970), F. Martinet (1975), Ph. Léna (1979), M. Vallat (1979), A. Schwartz (1979), M. Lesourd (1982), A. Schwartz (1993).

a) Rythme d'installation des planteurs



b) Rythme de création des plantations

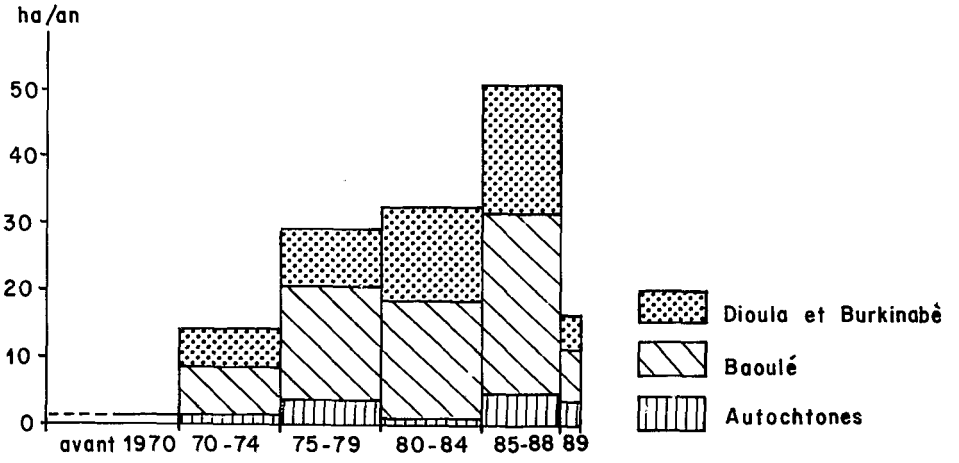


Fig. 40 - Rythmes d'installation des planteurs enquêtés et de création des plantations dans le département de Soubré

baoulé, pour faire pièce à ces derniers : ainsi, la majorité des exploitations de notre échantillon créées depuis 1985 est burkinabè, alors que les unités de production baoulé sont les plus nombreuses pour la période 1970-1984 (figure 40 a). Dans cet ensemble, les autochtones sont devenus minoritaires : en 1975, ils représentent 43 % de la population rurale du département, et en 1988, sans doute moins de 15 %[1]. Dans l'actuelle sous-préfecture de Méadji, où la poussée allochtone a été la plus forte, on peut estimer que les autochtones représentent moins de 3 % de la population totale en 1988. Ils sont plus nombreux dans la partie bété du département, où ils sont loin toutefois de constituer la majorité de la population.

Le rythme annuel de création des plantations a suivi celui de la croissance de la population immigrée, et s'est même accéléré jusqu'en 1987-1988, comme le montre l'exemple des planteurs enquêtés (figure 40 b). Les Baoulé, qui sont les plus nombreux, défrichent chaque année les plus vastes superficies. Les plantations des Burkinabè se sont fortement étendues durant la décennie 1980, tandis que la part des autochtones est faible et, relativement, tend à diminuer. La réduction brutale des surfaces plantées en 1989 est un effet de la mévente du cacao cette année là[2].

Les immigrants sont venus dans la région pour créer des vergers de cacaoyers, qui, plus qu'à Agboville, dominent les systèmes de culture[3]. Ils couvrent dans certains secteurs plus de 80 % des superficies mises en valeur et le cacao procure avec le café, jusqu'en 1988, plus de 80 % du revenu agricole brut. Les cultures vivrières, dont la place est très secondaire, fournissent à peine 10 % des revenus agricoles.

Tableau 34 - Les productions du département de Soubré

Années	Croissance annuelle (%)		Productions
	1975-80(1)	1980-84(2)	1984 (milliers t)(2)
Riz	12,8	6,0	39,0
Maïs	23,6	7,3	11,0
Manioc	26,7	7,2	119,0
Banane plantain	3,7	4,7	29,0
Igname	9,8	4,9	24,3
Café	24,4	3,7	10,8
Cacao	31,0	27,8	44,0

(1) Départements de Sassandra et de Soubré - (2) Département de Soubré - Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.

Pourtant, le département de Soubré produit de grandes quantités de vivres. D'après les données du ministère de l'Agriculture (tableau 34), c'est un des principaux producteur de manioc, de banane et de riz, alors que la population agricole ne le place qu'au 19ème rang des départements ivoiriens. De Soubré partent de grandes quantités de produits vivriers en direction principalement d'Abidjan et secondairement de San Pedro. En 1986, le département se classe au troisième rang national pour les expéditions de banane plantain dans le reste de la Côte d'Ivoire[4]. Du manioc, du riz et des légumes sont également commercialisés sur San Pedro. Les données statistiques ne permettent guère de se faire une idée exacte de l'évolution des cultures depuis 20 ans : jusqu'en 1979, le département est inclus dans celui de Sassandra, et les enquêtes agricoles de 1979-1984,

1. Les données disponibles du RGPH 1988 ne fournissent que le lieu de naissance des individus. C'est pourquoi il n'est pas possible de connaître précisément les effectifs de population autochtone.
2. En outre, la totalité des superficies plantées en 1989 n'a pas pu être cadastrée non plus, si bien que les chiffres sont très légèrement sous-estimés pour cette année là.
3. À tel point que la région de Soubré a été surnommée la «seconde boucle du cacao», en référence à la région de Dimbokro-Bongouanou qui fut longtemps le principal pôle de production cacaoyère du pays.
4. Cf. DCGTX (1987).

fondées sur les données vite dépassées du recensement de 1975, sont à utiliser avec réserve. Elles montrent néanmoins la croissance rapide de la production vivrière dans cette région, supérieure à la moyenne nationale, et qui s'explique en partie par l'augmentation massive de la population. Les ventes importantes enregistrées en 1986 soulignent, en outre, la capacité des planteurs à produire plus que leurs propres besoins, bien que nous soyons dans une zone à nette prépondérance des cultures arbustives d'exportation. En revanche, l'agriculture vivrière spécialisée semble avoir peu d'ampleur : elle est limitée à quelques expériences, comme le groupement à vocation coopérative de Darmahin, près de Buyo, qui commercialise du manioc, des légumes, du taro, de l'igname et du maïs, et à la riziculture irriguée relativement peu développée pour une région rizicole (265 ha seulement ont été réalisés au premier cycle 1991 dans tout le département de Soubré).

L'analyse des exploitations enquêtées permet de préciser l'ampleur des ventes et la place des spéculations vivrières dans les systèmes de culture.

b) Les exploitations

Dans les 68 exploitations enquêtées, les ventes de vivres sont élevées : elles représentent en moyenne 139 000 F CFA par unité de production en 1989, soit 11,2 % du revenu agricole brut[1], c'est-à-dire sensiblement le même montant qu'à Gboto ou Adomonkro, mais moins que dans les secteurs de plus fortes ventes du département d'Agboville. Cela correspond à des tonnages appréciables, car les prix unitaires sont nettement inférieurs à ceux pratiqués dans le Sud-Est. Cette importance est en partie liée aux caractères des exploitations : taille élevée (11,20 ha en moyenne) ; superficies vivrières étendues, que ces productions soient cultivées seules (1,38 ha) ou associées aux plantations (5,68 ha) ; revenu agricole brut important (1,2 million de F CFA) en dépit de la mévente du cacao en 1989 (le revenu moyen aurait dû approcher 1,5 million de F CFA)[2]. Toutefois, les cultures vivrières ne constituent pas les spéculations commerciales prioritaires des producteurs : les riziculteurs et les maraîchers spécialisés sont relativement peu nombreux (aucun, d'ailleurs, n'a été enquêté ici) ; dans plus de 85 % des cas, les cultures arbustives l'emportent et ceux qui tirent la majorité de leurs revenus des vivres attendent en réalité que leurs plantations soient productives, tels les jeunes planteurs de cacao ou ceux qui se sont lancés depuis peu dans la culture de l'hévéa (dont le latex ne sera récolté qu'au bout de sept ans).

En revanche, plus que dans le département d'Agboville, les cultures vivrières associées au jeunes pieds arbustifs jouent un rôle foncier essentiel. Dans une région où la tenure est incertaine et où les conflits sont fréquents, les plantes vivrières occupent le terrain en attendant que les caféiers ou les cacaoyers deviennent productifs.

La banane plantain est la principale production vivrière commercialisée (figure 41). Sa part n'est cependant pas très élevée (24 % des revenus vivriers), parce que les prix sont bas et parce que les cultures sont variées. L'igname vient au deuxième rang (20 % des ventes). Les légumes et condiments (15 %), le manioc (15 % avec l'attiéké) et le riz (13 %) fournissent également des revenus importants. Le maïs (6 %), l'arachide et la patate douce tiennent une place plus réduite.

---

1. Les chiffres sont établis pour 1988-89. Nous avons uniformément valorisée la production de cacao à 400 F CFA/kg pour rendre les valeurs comparables. Quelques uns des exploitants enquêtés ont vendu une partie de leur cacao beaucoup moins cher. Certains planteurs n'ont pas récolté ou vendu la totalité de leur production ; nous n'avons pas comptabilisé la part qui n'a pas été vendue (impossible à connaître), ce qui fait que le revenu agricole brut est inférieur à ce qu'il aurait pu être. Avant 1989, la part des cultures vivrières dans le revenu total est inférieure de 2 à 3 % au niveau observé cette année là.

2. Le revenu agricole net (revenu agricole brut diminué des frais d'exploitation) est beaucoup plus élevé qu'à Agboville, entre 1985 et 1988 : d'une part, le revenu agricole brut est supérieur (de 200 000 à 300 000 F CFA par exploitation) ; d'autre part, les frais de culture sont beaucoup moins importants que dans le département du Sud-Est où les dépenses consacrées à la banane poyo sont fortes.

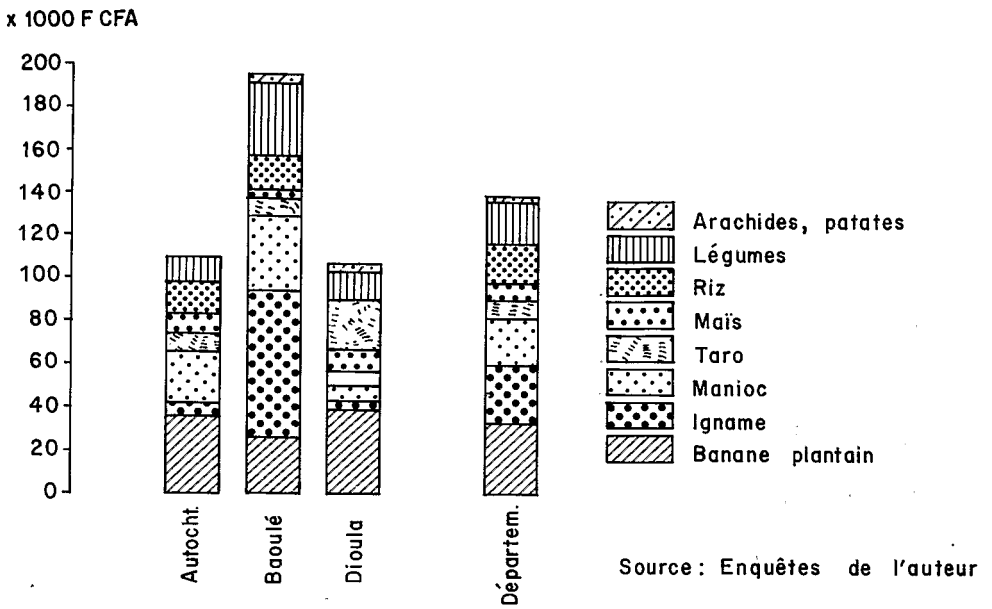


Fig. 41 - Revenus vivriers par exploitation dans le département de Soubré (1988-89)

Cette diversité reflète la variété des combinaisons culturales. On rencontre trois types principaux de parcelles vivrières de première année. Les plus nombreuses (plus de 40 % du total) sont plantées d'ignames, cultivées en buttes, dont la densité est proche de celle du pays baoulé (63 buttes par are en moyenne en 1989)[1], et auxquelles sont associées en plus ou moins grande quantité, taro, banane plantain, légumes, voire maïs ou manioc. Les deuxièmes, presque aussi fréquentes (un peu plus de 40 % des parcelles également), sont cultivées en riz, pur ou associé à du maïs, avec quelques pieds de banane et des condiments. Dans les dernières, rares (5 % du total), la banane plantain domine, associée au taro et parfois au manioc .

Dans presque tous les champs d'igname ou de banane, et dans beaucoup de ceux de riz, sont complantés de jeunes cacaoyers. La banane plantain, mise en terre juste après les cacaoyers, dans la parcelle d'igname ou de riz, devient la culture principale dans la majorité des cas en deuxième année et reste en production deux à quatre ans. Elle figure en peuplements encore denses dans des vergers de 5 à 7 ans.

Les autres productions sont des cultures associées, de second cycle ou de deuxième année. Il existe néanmoins quelques parcelles de première année de maïs, parfois associé à l'arachide. Le planteur fait alors deux cycles de maïs ou bouture à la fin du premier cycle du manioc qui prend le relais de la céréale. Des caféiers ou des cacaoyers sont rarement complantés, et la terre retourne à la jachère, après deux à quatre ans de mise en valeur. En 1989 et 1990, les cultures de riz de bas-fond et de maïs de second cycle ont été étendues : soit pour fournir des revenus à ceux qui avaient mal vendu leur cacao, il s'agit alors de productions commerciales ; soit pour compenser la médiocre récolte de riz pluvial de 1990, liée aux conditions climatiques, il s'agit alors de productions destinées à l'autoconsommation.

1. Ces chiffres sont proches de ceux relevés par M. Lesourd (1982) et F. Ruf (1988) : cf. ci-dessous p. 163. Mais les moyennes cachent de grands écarts, puisque le nombre de buttes par are va, selon les parcelles, de 20 à 115.

L'importance des cultures et des rotations varie fortement selon les ethnies, à tel point qu'on oppose parfois un «système baoulé» fondé sur l'igname, à un «système autochtone» fondé sur le riz. En réalité, aujourd'hui, une large osmose a été réalisée entre les différents systèmes, et les planteurs, quelles que soient leurs origines, cultivent igname, riz, maïs et banane. Il n'en reste pas moins des spécificités culturales et alimentaires qui singularisent les groupes et rendent comptent des inégalités dans les ventes (figure 41, tableau 35).

Tableau 35 - Les superficies cultivées par exploitation dans le département de Soubré en 1988-89

Associations culturales (en ha)	Ethnie du chef d'exploitation			Moyenne départ-tement	% départ-tement
	Autoch-tone	Baoulé	Dioula et Burkinabè		
Plantations sans vivriers	1,91	8,61	4,14	5,13	47,8
Plant.(> 2 ans)+cult. vivrières	1,53	4,71	3,41	3,38	31,5
Plant.(1-2 ans)+cult. vivrières	0,54	1,23	0,73	0,85	7,9
Cultures vivrières associées	0,15	0,18	0,14	0,16	1,5
Riz (+ divers)	1,41	0,19	0,69	0,70	6,5
Manioc (+ divers)	0,34	0,25	0,10	0,22	2,1
Maïs (+ divers)	0,11	0,12	0,52	0,27	2,5
Autres	0,01	0,03	0,04	0,02	0,2
Total	6,00	15,32	9,77	10,73	100,0

Les Baoulé sont les plus importants vendeurs de vivres de la région (près de 200 000 F CFA/expl.). Ce sont aussi eux qui ont le revenu agricole brut le plus élevé par unité de production (1,8 million de F CFA), qui possèdent les plus vastes exploitations (15,32 ha), et qui cultivent les plus grandes superficies en denrées vivrières, essentiellement sous forme d'association aux cacaoyers (5,94 ha). Leur production est avant tout le résultat de vastes défrichements annuels destinés aux plantations. La principale culture vivrière commercialisée est l'igname, buttée sur les parcelles de première année, devant les légumes et condiments produits par les femmes pour les villes, et le manioc vendu surtout sous forme d'attiéké. La banane n'arrive qu'en quatrième position, ce qui prouve qu'elle n'est pas systématiquement prioritaire en zone pionnière, et le riz tient une place notable. Les variétés d'igname cultivées sont nombreuses, toutes apportées de la région d'origine ; l'igname tardive (*bété-bété)* est cependant plus vendue que l'igname précoce (*lokpa*), dont les quantités cultivées sont beaucoup plus réduites. À l'échelle régionale, la superficie des exploitations baoulé ne semble guère avoir varié ces dernières années ; les planteurs anciennement installés ont certes étendu leurs plantations, mais des nouveaux venus, qui ne possèdent que de petites superficies, font baisser la moyenne : les exploitations couvraient 19,11 ha selon Ph. Léna (dans la sous-préfecture de Méadji) en 1975-76 et 16,20 ha d'après M. Lesourd (pour l'ensemble du Sud-Ouest) au début des années quatre-vingt, chiffres proches des nôtres. Le niveau moyen des superficies nouvelles défrichées, en général plantées d'igname, ne semblent guère avoir changé. En revanche, deux faits nouveaux apparaissent : une place plus grande accordée aux autres cultures (manioc, riz), et une commercialisation plus forte de la production, qui explique l'importance des revenus. En effet, si la part de la production vendue reste globalement faible (moins de 10 %), les plus gros vendeurs d'igname commercialisent de 60 à 80 % de leur récolte disponible (semenceaux déduits) en 1988 et 1989.

Les autochtones vendent moins de vivres que les Baoulé (110 000 F CFA par unité de production). Leurs exploitations sont les plus petites, tant en superficie (6,00

ha) que pour le revenu agricole brut (604 000 F CFA). Mais c'est chez eux que la part des denrées alimentaires locales est la plus élevée dans les revenus (18 %). La banane plantain est la principale culture commercialisée, devant le riz et le manioc. Il s'agit là d'un phénomène qui semble nouveau. Bété et Bakwé juxtaposent au sein de leur exploitation des rizières et des plantations. Autrefois, une petite parcelle semée en riz hâtif dès janvier (*flaflè* en bété, *flafla* en bakwé) permettait d'assurer la soudure d'avril à juin ; ce type de parcelle a pratiquement disparu en pays bakwé, parfois même depuis longtemps d'après nos informateurs (comme à Niamagui), les producteurs achetant alors du riz en cas de nécessité ; mais elle persiste dans les villages bété enquêtés. La principale parcelle (*yroba-lagblai*, «champ de l'année» en bété) est semée de nombreux riz différents dont la récolte s'échelonne de fin mai à novembre : on rencontre facilement cinq à six variétés dans une rizière, semées chacune sur une partie du champ, dont les cycles vont de trois à six mois ; certaines sont d'origine locale, d'autres importées, les dernières, issues de la recherche, sont distribuées par l'encadrement agricole et appelées «soderiz»[1]. Après la récolte de paddy, les agriculteurs plantent fréquemment du manioc sur une partie de la rizière. La base de l'alimentation est le riz, ce qui explique qu'il soit peu vendu (moins de 10 % de la production en moyenne et dans la plupart des cas moins de 5 %), si bien que les autochtones n'en commercialisent pas plus que les Baoulé, alors qu'ils possèdent les plus grandes superficies en riz par exploitation (1,41 ha) et par habitant (16 ares). En revanche, les surplus de manioc, nourriture de soudure, sont abondamment commercialisés, d'autant que les Bété et les Bakwé achètent de plus en plus de riz, grâce à l'argent gagné avec le café ou le cacao.

L'importance des ventes de banane apparaît comme un phénomène nouveau à mettre en relation avec l'évolution de la dynamique culturale et foncière. Il y a quelques années, les autochtones se contentaient d'une petite parcelle de caféiers ou de cacaoyers, souvent âgée, qui leur procurait les revenus indispensables. Aujourd'hui, ils étendent leurs superficies cultivées, créant des jeunes plantations sur lesquelles la banane plantain est abondante alors qu'ils en consomment peu. Souvent, des rejets de bananiers sont mis en terre une première fois dans la parcelle, peu après le riz, le maïs, et le café ou le cacao. Une deuxième plantation est pratiquée après les récoltes céréalières, en octobre-novembre, si bien que les densités de pieds sont supérieures à ce qu'on rencontre chez les Baoulé. Ce mouvement résulte de la conjonction de trois phénomènes : d'abord, la volonté de défricher des forêts menacées par la pression allochtone ; ensuite, la nécessité de compenser la baisse de revenus comme ceux de la chasse à l'éléphant, en voie de disparition ; enfin, un certain rajeunissement des exploitants, avec le retour à la terre d'anciens citadins[2] (en dépit de la présence de quelques vieillards, la moyenne d'âge des producteurs autochtones est la même que celle des Baoulé). Ce dynamisme se traduit dans l'augmentation de la taille moyenne de l'exploitation : de 3,24 ha à Niamagui en 1975 et de 3,94 ha en 1976 à Nipi 2, villages

1. Les renseignements sur le riz et les rizières autochtones ont été recueillis à Bakayo 2 et Obrouayo en pays bété, à Niamagui et Nipi 2 en pays bakwé. Parmi les riz les plus communément rencontrés dans les rizières bété, citons à titre d'exemple : *kpeussikeubheu* (riz à grains courts et compact de 4 mois planté fin mai), *kuhisô* ou *kpeuti-onhmou* («deux mois» ou «chasse famine», riz local semé et consommé en premier), *huissagohi* (riz de trois mois, sonore comme une «queue de hérisson» quand on secoue les épis), *maloba* (riz à gros grains de 4 mois d'origine dioula), *danané* (riz de 4 mois, du nom de la ville de l'ouest d'où il serait originaire), et des variétés sélectionnées (en général à cycle court de trois à quatre mois). En pays bakwé, on trouve sensiblement le même éventail de variétés sélectionnées (*iguape, moro*), étrangères (*danané, maloba*) et locales, distinguées par leur couleur (*tisse*, «riz blanc» de 4 mois, *kagna*, «orange clair»), leur saveur (*koudjou noupo souma*, «je n'ai pas besoin de sauce», riz très apprécié), etc. La comparaison des riz cités par Ph. Léna (1979), pp. 247-248, et de ceux que nous avons rencontrés à Nipi 2 en 1989-90 semble indiquer un élargissement de l'éventail des variétés utilisées, par l'adoption de riz des populations voisines (bété surtout) et l'introduction de nouvelles espèces sélectionnées, chaque agriculteur ayant sa propre palette.

2. Si les opérations de retour des jeunes «déscolarisés» à la terre promues par le gouvernement ont été des échecs (cf. Y. S. Affou, 1990), la propagande faite autour de ces mouvements a sans doute contribué à valoriser le retour au village ou à en rendre l'idée acceptable pour beaucoup de jeunes en situation d'échec en ville.

bakwé[1], elle est passée à plus de 6 ha dans les mêmes villages en 1988-89. Les superficies en cultures vivrières seules ont diminué, de 34 à 23 ares par résidant ; mais les parcelles associant cultures vivrières et plantations ont considérablement augmenté, représentant en 1989, 25 ares par résidant. C'est cette évolution qui explique l'importance des ventes de banane plantain.

Les allochtones originaires des régions septentrionales vendent un peu moins de produits vivriers que les autochtones (107 000 F CFA/expl.), malgré des superficies cultivées plus étendues (9,77 ha/ expl.) et des revenus agricoles plus importants (1,2 million de F CFA). Mais le nombre de résidants par exploitation est plus élevé et l'autoconsommation plus forte que chez les Bété ou les Bakwé. Ils commercialisent surtout de la banane plantain (37 % de leurs revenus vivriers) et du riz (21 %), secondairement du maïs (10 %), produits dont ils sont les principaux vendeurs. Sur les parcelles nouvellement défrichées, ils cultivent soit de l'igname, comme les Baoulé, soit de la banane plantain ou du riz comme les autochtones. Dans la plupart des cas, la parcelle est complantée de jeunes cacaoyers. Ils cultivent également d'importantes superficies en maïs[2]. Par ailleurs, les Dioula cultivent le riz de deux façons : ils sèment les graines à la volée dans le champ après le brûlis, ce qui donne une faible densité de pieds par are, ou font des pépinières et repiquent la céréale dans les bas-fonds. Ce sont les riziculteurs les plus dynamiques du département, ceux qui suivent le plus volontiers les conseils de la CIDV et développent le plus la riziculture de bas-fond ou irriguée.

Enfin, parmi les originaires du nord, il convient de distinguer deux types très différents de producteurs. D'abord des planteurs anciennement installés, souvent dioula, qui n'ont plus de forêts : ils vivent des revenus de leurs plantations et cultivent, en marge, du riz et du maïs, parfois associés, dans les bas-fonds ou sur les jachères. Ensuite, des exploitants qui détiennent encore des forêts, migrants plus récents et souvent burkinabè, et qui défrichent chaque année de vastes superficies. Ils vendent beaucoup de banane. À côté, ils ouvrent des parcelles de maïs et de riz, semées à faible densité, destinées à la consommation et à la vente. Ces planteurs sont avec les Baoulé les plus grands vendeurs de vivres du département.

Tableau 36 - Corrélations entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation dans le département de Soubré en 1988-89

	Revenus vivriers	Superficies en vivriers
Population résidante	0,40	0,58
Superficie en cult. vivr.	0,47	-
Superficie totale cultivée	0,20	0,68
Revenu agricole brut	0,28	0,75

Coefficients de corrélation : Pearson.

La diversité des systèmes de cultures explique en partie les faibles coefficients de corrélation entre les revenus vivriers et les différents éléments des systèmes de production (tableau 36). Alors que partout dans le département prédomine une agriculture de plantation dans sa phase extensive, on ne trouve pas comme à Gboto une bonne relation entre superficies et ventes vivrières ou entre taille de l'exploitation et revenus vivriers. L'âge du chef d'exploitation ou sa date d'installation ne sont pas du

1. Cf. A. Schwartz (1993), p. 276, et Ph Léna (1979), p. 265.
2. Le maïs n'apparaît pas comme un aliment ni une culture plus répandue que le riz parmi les Dioula et les Burkinabè enquêtés, contrairement à ce qui semble être le cas dans le Centre-Ouest (J. L. Fusillier, 1991, p. 74). Il est difficile de donner les raisons de la prépondérance du riz dans la région de Soubré : conditions climatiques ? Utilisation plus importante des bas-fonds pour des raisons foncières ? Absence du cotonnier qui entre en rotation avec le maïs dans le Centre-Ouest ? Origine différente des cultivateurs (les Mandé, en général, préfèrent le riz aux autres cultures vivrières) ?

tout corrélés aux ventes de vivres, ce qui témoigne de la diversité des évolutions. Un des seuls coefficients significatifs est celui qui croise population résidante et superficie en cultures vivrières, soulignant la prédominance de l'autoconsommation dans les objectifs des producteurs.

Les clivages ethniques, qui renvoient à des modalités d'accès à la terre et à des systèmes de culture différents, permettent d'expliquer un certain nombre d'inégalités. Ils ne sauraient rendre compte toutefois de la totalité des écarts entre exploitations. Il convient de faire intervenir des oppositions d'ordre géographique. De ce point de vue, on peut distinguer à partir de nos enquêtes trois cas qui, sans épuiser la question, illustrent trois types de situations.

2. Auréoles villageoises et vivrier marchand : la sous-préfecture bété de Soubré

La sous-préfecture de Soubré (à laquelle nous adjoignons les marges de la sous-préfecture de Buyo) est située en rive gauche du Sassandra, en pays bété. Les 21 unités de productions retenues reflètent les caractères des exploitations de la majeure partie de la rive bété du département, à l'exception de certains secteurs de la sous-préfecture de Buyo. Mais elles diffèrent sensiblement de celles de la partie bakwé du département.

a) Production vivrière et organisation des terroirs

Les ventes de vivres par exploitation sont supérieures à la moyenne départementale (146 000 F CFA), bien que la superficie totale cultivée (9,82 ha) et le revenu agricole brut (1,08 millions de F CFA) soient inférieurs, car elles représentent une part des recettes tirées de l'agriculture supérieure à la moyenne (13,6 %). En outre, elles sont très variées et relativement équilibrées entre les produits : banane, igname et manioc fournissent entre 20 et 24 % chacun des revenus vivriers, le riz et les légumes entre 10 et 15 %. Cette diversité reflète la variété des situations des producteurs, qui tient à trois facteurs principaux étroitement liés : la localisation de l'exploitation, la date d'établissement de la première plantation, l'origine ethnique de l'agriculteur, qui s'expliquent par les conditions de l'implantation humaine.

Tableau 37 - Villages et population moyenne villageoise dans le département de Soubré en 1988

Sous-préfectures	Buyo	Méadji	Grand-Zattry	Soubré	Départe-ment
Nombre de villages	20	19	27	55	121
Superficie par village (km^2)	124,6	134,8	34,5	42,1	68,6
Population par noyau	1 252	641	666	604	731
Pop. dispersée (par village)	1 465	3 523	836	856	1 371
Population totale par village	2 717	4 164	1 502	1 460	2 102

Source : RGPH (1988).

Le peuplement autochtone est ici beaucoup plus dense que sur la rive bakwé, et ce, depuis fort longtemps : les densités dépassaient 6 hab./km^2 en 1975 (contre 0,8 dans la partie bakwé, et 2,1 dans la sous-préfecture de Buyo). Cela se traduit dans l'occupation de l'espace (tableau 37). Les villages sont relativement plus nombreux, si bien que les terroirs sont beaucoup plus réduits. De même, si la population des noyaux

villageois est proche de la moyenne départementale (604 habitants contre 731), l'effectif des personnes qui résident dans des campements est plus faible (856 contre 1 371).

Cette densité élevée de villages et de populations autochtones a influencé la mise en valeur de l'espace. L'agriculture de plantation a d'abord été développée par les Bété. Ceux-ci, dont les effectifs étaient élevés, ont mieux contrôlé l'immigration que certains Bakwé de la sous-préfecture de Méadji. Enfin, l'organisation des terroirs s'est faite à partir de noyaux villageois nombreux et peuplés.

En outre, la sous-préfecture de Soubré est une zone pionnière ancienne à l'échelle du Sud-Ouest. Le peuplement ayant été relativement lent, on rencontre des exploitants allochtones dont la date d'installation s'échelonne sur près de trente ans ; en même temps, à cause du caractère progressif de la mise en valeur, la saturation n'est pas encore totale, et certains planteurs arrivés depuis plusieurs années possèdent encore des forêts à défricher. Les exploitations les plus anciennes sont bété et ont plus de quarante ans. On rencontre quelques unités allochtones antérieures à 1960. La majorité des exploitations date de la période 1970-80, qui correspond à la grande phase d'installation des migrants dans la région. Cependant, le pourcentage d'exploitations récentes est élevé (près du quart de notre échantillon a moins de 10 ans), parce que l'immigration se poursuit durant la dernière décennie, conjointement avec la création d'exploitations autochtones. L'ampleur et la durée de la conquête pionnière dans la région se traduisent dans le rythme des défrichements, qui s'accroît rapidement jusqu'en 1975-79 et se maintient ensuite à un niveau élevé. Le mouvement est toutefois moins vigoureux que dans la sous-préfecture de Méadji, où les installations de planteurs sont plus nombreuses et les défrichements plus étendus depuis le milieu des années soixante-dix.

En relation avec la densité du réseau de villages, l'importance du peuplement bété antérieur à 1960, et les caractères de l'immigration et du développement de l'agriculture de plantation, les terroirs villageois présentent un dispositif en auréoles, observé dans d'autres parties du pays bété[1]. À chaque auréole correspond un type de situation foncière et des possibilités de production des denrées vivrières différents (figure 42).

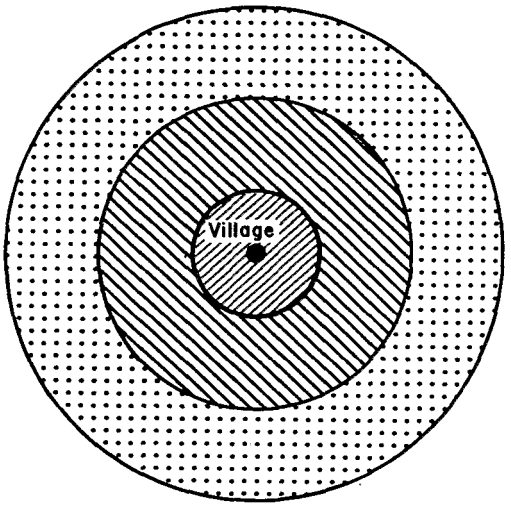
Le village d'Obrouayo est de ce point de vue exemplaire. Dans l'agglomération vivent les autochtones, des Dioula et des Burkinabè, résidant dans des quartiers séparés. Le village est ceint d'une première auréole, de deux à trois kilomètres de largeur, où l'on rencontre des vieilles caféières et des friches où se développe *Chromolœna odorata*. Celles-ci correspondent aux anciennes terres de culture des Bété, mises en valeur dès l'entre-deux-guerres et surtout depuis les années cinquante. Des autochtones y exploitent encore des plantations et y cultivent quelques rizières ou des petits champs de manioc. Mais beaucoup de parcelles ont été vendues à des Burkinabè, souvent anciens manœuvres. Ceux-ci sont à la tête de caféières âgées qu'ils recèpent, associant alors à la plantation des cultures vivrières. Cette partie du terroir est totalement saturée ; les principales plantes alimentaires sont le riz et le maïs, produits dans les bas-fonds, ainsi que le manioc, étendu au détriment des vieilles caféières ou dans des jachères.

Une deuxième auréole mêle des plantations et des forêts. On y rencontre quelques Baoulé. Mais elle est en priorité le domaine des autochtones. Ceux-ci conservent parfois une plantation dans la première zone, mais ils font l'essentiel de leurs cultures ici, où ils ont en général établi un campement. Compte tenu des disponibilités foncières, ils défrichent des parcelles sur lesquelles ils associent de la banane, différentes cultures vivrières et du cacao, remplacé, depuis 1990, par de l'hévéa. C'est ici souvent que les jeunes exploitants font leurs cultures.

La troisième auréole est périphérique, éloignée du village de dix à vingt kilomètres et peuplée principalement de Baoulé. Comme dans toutes les franges pionnières, ceux-ci préfèrent se tenir à l'écart des villages autochtones. C'est dans ces secteurs que les défrichements annuels sont les plus vastes. C'est la principale auréole

1. Cf. F. Ruf (1988), tome IV.

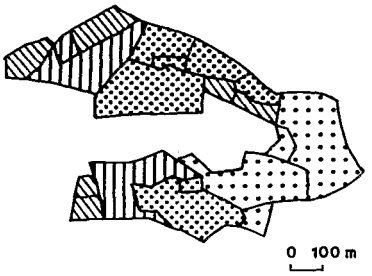
- Schéma de l'occupation des terres

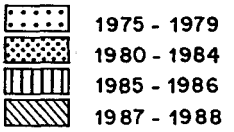


Occupation du sol	Planteurs
Zone 1 Café-cultures vivrières séparées, Jachères	Bété - Dioula Etrangers
Zone 2 Cacao et cultures vivrières associées, Divers	Bété Baoulé
Zone 3 Cacao - cultures vivrières associées, Forêts	Baoulé (Etrangers)

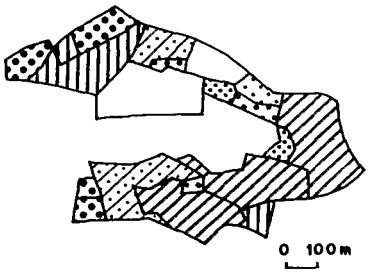
- Deux exploitations baoulé d'A. Kouakoukro

- Le rythme des défrichements





- Les cultures en 1988



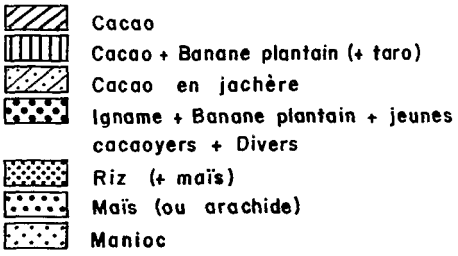


Fig. 42 - L'occupation du sol dans la sous-préfecture de Soubré (1988)

de production vivrière. Compte tenu de la proximité des marchés et des routes, les ventes de vivres y sont importantes. On peut prendre l'exemple du campement de A. Kouakoukro, où résident deux exploitants baoulé et leurs familles (figure 42). Le premier arrivé dans la région est K. Kanga, bientôt suivi par A. Kouakou, son aîné, qui fonde le campement en 1976, après avoir obtenu l'autorisation du chef local baoulé et l'accord des autorités autochtones. Les deux planteurs défrichent rapidement de grandes superficies (plus de 25 ha en 10 ans). La première année, ils cultivent systématiquement de l'igname, accompagnée de quelques pieds de banane et de manioc, et de fortes densités de plants de légumes. En deuxième année, les femmes font de l'arachide et du maïs. Le système vise à l'occupation maximale de l'espace, pour éviter une concurrence de la part d'autres planteurs. La stratégie des deux exploitants leur a permis de se réserver une forêt, prise en «tenaille» entre leurs parcelles cultivées, ce qui explique en partie qu'ils puissent encore procéder à des défrichements. Mais on constate plusieurs évolutions. D'abord, depuis quatre ans, le niveau des ventes d'igname diminue : celles d'A. Kouakou, par exemple, sont passées de 430 000 F CFA en 1985 à 210 000 F CFA en 1988. Cela correspond à une baisse des tonnages commercialisés, liée à une réduction progressive des surfaces défrichées et plantées (inférieures à 1 ha par exploitation et par an actuellement). Les ventes vivrières demeurent élevées parce que d'autres produits prennent le relais : banane plantain qui reste en terre plusieurs années, maïs et arachide produits en deuxième année dans les plantations, dans des jachères ou dans les clairières des cacaoyères, là où les arbustes n'ont pas poussé. On observe aussi des signes d'intensification vivrière, à la fois pour compenser la baisse de production liée aux défrichements et pour tirer partie des ventes : densification de certaines cultures, rôle des productions de deuxième année, mise en valeur d'espaces laissés autrefois en friche. Les femmes contribuent à cette évolution car elles vendent de grandes quantités de produits à Yabayo, marché actif et proche. L'igname est la principale source de revenus, cédée à des voisins baoulé qui n'ont plus de forêts ou vendue par bâchées entières à des marchandes d'Abidjan, qui opèrent dans la région à partir de Yabayo. De grandes quantités de taro et de banane plantain sont aussi achetées de la même manière par ces commerçantes. En outre, les épouses vendent du manioc ou de l'attiéké ainsi que des légumes et des condiments au marché de Yabayo.

Ainsi, la localisation des exploitations, qui détermine en partie les disponibilités foncières, rend compte du niveau et de la nature de la production vivrière. Elle recoupe les clivages ethniques et explique certaines différences entre les groupes sociaux.

b) Ventes de vivres et situation des exploitations

Dans l'ensemble, on peut distinguer trois types de planteurs : les petits et très petits producteurs de vivres (38 % vendent moins de 100 000 F CFA par an), les catégories intermédiaires, les plus nombreuses (43 % écoulent pour 100 000 à 200 000 F CFA de vivres par an), et une forte minorité de gros vendeurs (près de 20 % commercialisent plus de 200 000 F CFA de vivres par an) (tableau 38).

Les conditions de mise en place des exploitations et la date d'arrivée des migrants rendent compte largement des inégalités. Les premiers arrivés sont souvent de gros planteurs, mais ils vendent des quantités moyennes de vivres : ils ont de multiples dépendants à nourrir, gagnent largement leur vie avec les revenus des plantations et réduisent leurs défrichements, faute de disponibilités forestières suffisantes. Ainsi, K. Ngoran, Baoulé arrivé en 1964 dans le secteur de la Lobo, cultive près de 40 ha, produit chaque année 9 à 12 t de café et de cacao, mais vend moins de 150 000 F CFA de produits vivriers ; il cultive de l'igname, de la banane plantain et même du riz, mais doit nourrir trente personnes dont 18 adultes. Les jeunes exploitants récemment installés sont les plus petits vendeurs de vivres : arrivés tard dans une zone déjà occupée, ils disposent de superficies trop réduites pour défricher d'amples étendues. Les principaux

producteurs de vivrier marchand sont des planteurs de plus de quarante ans, installés depuis 10 à 20 ans, qui possèdent d'assez grandes exploitations (plus de 10 ha) et continuent de les étendre, car ils ont encore des forêts. Bénéficiant d'une main-d'œuvre familiale et salariée abondante, arrivés à une époque où la terre était disponible en quantité, ils peuvent défricher de vastes superficies. Compte tenu des conditions d'installation des différents groupes, ces distinctions recoupent les clivages ethniques.

Tableau 38 - Revenus vivriers et taille de l'exploitation dans la sous-préfecture de Soubré en 1988-89

Classes de revenus vivriers	Superficie totale cultivée (ha)			Revenu agricole brut (milliers F CFA)			
(milliers F CFA)	0-4,9	5-9,9	10 et +	0-499	500-999	1000-1999	2000 et +
0-49	4	-	-	4	-	-	-
50-99	1	2	1	-	2	1	1
100-199	3	4	2	4	3	-	2
200 et plus	-	-	4	-	-	3	1
Total	8	6	7	8	5	4	4

Les Baoulé sont les principaux producteurs de denrées alimentaires de la région, retirant de la vente des vivres en moyenne trois fois plus de revenus que les autres planteurs (tableau 39). Ces écarts ne sauraient s'expliquer uniquement par la taille des exploitations. Certes, les unités de production baoulé sont beaucoup plus grandes que les autres (14,47 ha) ; le revenu agricole brut est beaucoup plus élevé (1,58 million de F CFA), ainsi que le revenu total (qui inclut les ressources non agricoles : 1,59 million de F CFA). Mais surtout, les Baoulé disposent de forêts à défricher dans des zones proches de lieux d'échange importants, à la périphérie des terroirs.

Parmi eux, le type de planteur le plus répandu cultive entre 10 et 20 ha, dont plus de 5 ha comportant des espèces vivrières, vend de 200 000 à 500 000 F CFA de vivres et 3 à 8 tonnes de cacao. A. Kouakou en est un exemple. Ceux qui commercialisent moins de 200 000 F CFA de vivres par an sont soit des grands planteurs installés il y a longtemps, soit des migrants récents. Ces derniers arrivent souvent avec de l'argent pour s'établir et subvenir à leurs besoins la première année. Ils sont parfois aidés par des parents sur place. En général, à partir de la deuxième année, ce sont les cultures vivrières qui leur procurent une bonne part de leurs revenus, jusqu'à ce que les plantations portent leurs fruits. Ni démunis ni isolés, ils vendent plus de 100 000 F CFA de vivres par an, contrairement à beaucoup de migrants récents des autres ethnies.

Tableau 39 - Revenus et superficies cultivées par exploitation dans la sous-préfecture de Soubré en 1988-89

	Sup. vivrières(1)		Sup. totales	Revenu	Revenu	Revenu
	Seules	Totales	cultivées(1)	vivrier(2)	agr. brut(2)	total(2)
Autochtones	1,94	3,08	5,18	89	471	537
Baoulé	1,00	6,99	14,47	247	1 581	1 591
Dioula et Burkinabè	1,66	2,25	9,03	80	1 110	1 118
Ensemble	1,50	3,68	9,82	146	1 076	1 104

(1) Superficies en ha - (2) Revenus en milliers de F CFA.

Les planteurs originaires des régions septentrionales sont ceux qui présentent les revenus vivriers les plus faibles (80 000 F CFA), bien que leurs exploitations soient

plus étendues que celles des Bété (9,03 ha) et que leurs revenus globaux soient plus élevés (1,1 million de F CFA). Ces moyennes cachent des situations différentes mais qui aboutissent toutes à la même faiblesse des ventes de vivres.

Les Burkinabè cultivent de petites exploitations (moins de 5 ha en moyenne). Ils n'ont pas participé à la grande vague de colonisation de la période 1965-1980. Ce sont des nouveaux planteurs, restés longtemps manœuvres, aux revenus modestes, encore liés parfois à leur ancien patron, et qui achètent des superficies limitées. Lorsqu'ils possèdent un lambeau de forêt, ils sèment du riz et du maïs associés, complantant ensuite des cacaoyers et quelques bananiers. Mais les superficies vivrières restent limitées. Ils doivent souvent louer des jachères pour ouvrir un champ de riz ou de maïs destiné à l'autoconsommation familiale. C'est pourquoi, ils vendent très peu de vivres (moins de 20 000 F CFA par an), à quelques exceptions près.

Les Dioula qui résident dans les villages offrent une situation proche de celle des Burkinabè. Mais la majorité vit dans de gros campements de plus de 500 habitants, situés le long des routes. Ces planteurs, installés souvent depuis 10 ou 20 ans, possèdent 10 à 15 ha de plantations, dont 2 à 3 ha portent des cultures alimentaires. Les superficies vivrières (0,32 ha par habitant, dont le tiers en céréales et la moitié en association à faible densité dans les plantations) fournissent des surplus uniquement les bonnes années. Ils vendent peu de banane car leurs réserves forestières s'épuisent et ils défrichent chaque année de faibles superficies (0,55 ha en moyenne). Ils commercialisent du maïs et du riz, qu'ils produisent dans des bas-fonds (1 à 2 ha par exploitation). Mais leurs revenus vivriers excèdent rarement 100 000 F CFA, et quelques uns achètent une partie de leur nourriture.

Les ventes des autochtones sont également modestes (89 000 F CFA en moyenne), en relation avec la taille réduite de leurs exploitations (5,18 ha cultivés et 471 000 F CFA de revenu agricole brut par unité de production). On peut distinguer trois types de planteurs. Les premiers sont des exploitants qui possèdent entre 5 et 10 ha et qui associent des caféières anciennes, des cacaoyères récentes, des rizières et des parcelles de manioc. Les ventes sont comprises entre 100 000 et 200 000 F CFA. Ils commercialisent de la banane, récoltée dans les jeunes cacaoyères, et du riz, produit sur de très vastes parcelles ; les femmes vendent du manioc brut ou sous forme d'attiéké. Les superficies vivrières sont nettement supérieures aux besoins (de 40 à 60 ares par résidant), y compris les superficies en riz (de 25 à 30 ares par personne). Ils emploient des manœuvres sur la rizière (pour le défrichement, le sarclage, voire la récolte) rémunérés par les ventes de banane ou de cacao, et ils plantent des riz à cycle court, récoltables en août ou septembre, pour avoir de l'argent à la rentrée des classes : les cultures s'intègrent ainsi dans un système qui combine superficies cultivées, utilisation de la main-d'œuvre et besoins monétaires. Une deuxième catégorie correspond aux jeunes agriculteurs qui produisent du riz pour se procurer de l'argent : il s'agit soit de célibataires, soit de nouveaux mariés, qui viennent de créer une plantation et n'en tirent encore aucun revenu. Ils cultivent parfois des superficies étendues (plus de 0,40 ha de riz par actif), et des variétés qui permettent d'étaler la récolte. Les ventes sous forme de paddy ou de riz pilé restent toutefois moyennes (de 80 000 à 120 000 F CFA). La troisième catégorie, majoritaire, est constituée par des planteurs qui vendent peu de vivres (moins de 50 000 F CFA). Il s'agit de petits exploitants (moins de 5 ha cultivés) ; les superficies en riz (de 15 à 20 ares par résidant) assurent à peine l'autosubsistance les bonnes années et nécessitent en général des achats.

Le niveau des ventes et les inégalités entre exploitations sont caractéristiques d'un secteur en fin de conquête pionnière. Les terres disponibles commencent à manquer, limitant la production de nombreux exploitants. Mais les planteurs qui disposent encore de forêts peuvent vendre de grandes quantités de vivres en raison des facilités d'écoulement des produits. Ils bénéficient de l'existence d'un réseau de marchés locaux dense, de voies de communication nombreuses et en bon état, que ce soit des grandes

pistes ou des routes goudronnées. Ce sont rarement des autochtones, parfois des Dioula ou des Burkinabè, le plus souvent des Baoulé. La relative lenteur de l'immigration dans ce secteur rend compte également de la situation foncière, qui n'est pas bloquée, et des possibilités de production vivrière. Dans le sud-ouest du département au contraire, la rapidité de la conquête pionnière a créé une situation toute différente.

3. Course à la terre et déclin vivrier : l'exemple de Niamagui

a) Niamagui : un territoire d'immigrants

Niamagui est le village bakwé le plus à l'ouest de la sous-préfecture de Méadji. C'est aussi, avec 31 965 habitants en 1988, le plus peuplé. Les autochtones, très minoritaires, vivent dans le village qui regroupe seulement 167 habitants. La presque totalité de la population réside dans des campements, dont beaucoup sont plus importants que le village et dont certains dépassent 500 habitants. Cette situation est récente. En 1965, il n'y a que 36 allochtones à Niamagui[1]. Le processus d'installation des premiers migrants semble s'être déroulé toujours de façon identique : le nouvel arrivant demande aux autochtones l'autorisation de s'établir, loge parfois pour un temps chez ses hôtes et les aide dans leurs travaux ; il obtient des portions de forêt en rétribution de son aide ou moyennant une redevance symbolique. Les terres ne sont pas vendues. Les gens de Niamagui cèdent ainsi des superficies considérables, d'autant qu'ils y trouvent avantage : éloignement des animaux, impression de se créer une clientèle, affirmation de leur autorité aux confins des autres territoires villageois, etc.

Les premiers installés reçoivent de vastes étendues : ainsi, le chef du campement dioula d'Amaradougou, se voit octroyer plusieurs kilomètres carrés en 1964 ; de même, à un niveau moindre, le premier migrant baoulé (1965). Les premiers pionniers deviennent ainsi de véritables chefs de terre et installent à leur tour des parents ou des migrants de même origine, après accord, au moins au début, des autochtones. Le flux des immigrants est particulièrement important à partir de 1970 et déborde dans les forêts classées et le périmètre papetier dès le milieu des années soixante-dix[2]. L'histoire du peuplement et l'ampleur des premières cessions expliquent en partie la répartition de la population sur le territoire de Niamagui[3]. Le terroir autochtone est limité au village actuel, installé en 1979. L'ancien village mêle de vieilles plantations bakwé et des défrichements récents de manœuvres burkinabè. Vient ensuite une aire de peuplement dioula autour de gros campements comme Amaradougou et Petit-Tiémé qui dépassent 1 000 habitants. Plus à l'ouest et au sud, enfin, se situe une zone d'occupation baoulé, comme l'indique la succession des noms des établissements humains qui rappellent ceux des localités du pays d'origine : Petit-Bouaké, Petit-Bocanda, Botro 2, Koffikro, etc. À l'origine, comme c'est souvent le cas en région pionnière, les Baoulé vivaient dans de petits campements dispersés qui, pour certains, notamment ceux situés sur les pistes principales et aux carrefours, ont pris de l'ampleur et dépassent 500 habitants[4]. L'étendue de cette zone, le nombre et la population des groupements humains traduisent l'importance de l'immigration baoulé. Les Mossi sont toutefois de plus en plus

1. Cf. A. Schwartz (1993), pp. 397-401 et 406-409, et Ph. Léna (1979), pp. 166-174.
2. Le périmètre papetier est une réserve forestière de 225 000 ha, délimitée dans le cadre de l'Opération San Pedro destinée à l'approvisionnement d'une usine de pâte à papier qui devait être installée dans la région, et dont une partie couvre la frange sud-ouest du département de Soubré. Cf. A. Schwartz (1993), pp. 318 et 374.
3. Le domaine contrôlé par les autochtones de Niamagui et exploité par des groupes différents ne constitue pas un «terroir» ; c'est pourquoi nous employons le terme de «territoire». «Terroir» sera réservé à l'ensemble des terres mises en valeur par les membres du village bakwé ou d'un même campement, en général soudés par des liens familiaux, ethniques et religieux très forts. Un relevé du terroir autochtone a été réalisé en 1975 par A. Schwartz (1993), p. 278.
4. Sur les modalités d'installation des Baoulé voir : C. Vallat (1979) et M. Lesourd (1982).

nombreux dans ce secteur. Ils sont installés par les Bakwé eux-mêmes depuis quelques années, pour faire pièce aux Baoulé, ce qui entraîne des conflits violents entre les membres des différentes ethnies[1].

La structure des exploitations reflète le caractère pionnier de la mise en valeur. Les plus anciennes unités de production sont les plus vastes, tandis que les plus récentes sont les plus petites. Les superficies moyennes sont élevées (14,78 ha) et la suprématie du cacao presque absolue (il est présent sur plus de 93 % des superficies cultivées).

On pourrait s'attendre, en zone pionnière, à des ventes de vivres importantes, particulièrement de banane plantain. Il n'en est rien. Les revenus tirés des produits vivriers sont très inférieurs à la moyenne : 51 000 F CFA par exploitation en moyenne pour un revenu agricole brut élevé (1 631 000 F CFA). Les vivres ne représentent que 3 % des recettes. Les principaux produits commercialisés sont les légumes et condiments (34 %), le manioc (27 %), essentiellement sous forme d'attiéké, et le riz (12 %). Banane plantain, maïs et igname occupent une place secondaire (6 à 8 % chacun). Si la localisation des parcelles et les systèmes de cultures distinguent Dioula et Baoulé, les résultats, au niveau des ventes, ne sont guère différents (tableau 40).

Tableau 40 - Revenus et superficies par exploitation allochtone à Niamagui en 1988-89

	Superficies vivrières (ha)		Sup. totales cultivées	Revenus	Revenu agricole	Revenu
	Seules	Totales	(ha)	vivriers	brut	Total
Baoulé	0,40	4,70	17,71	48	1 993	2 043
Dioula et Burk.	1,53	4,17	12,11	54	1 301	1 538
Total	0,99	4,52	14,78	51	1 631	1 778

b) Une majorité de faibles vendeurs de vivres

Les exploitations dioula, localisées en majorité dans la partie nord du territoire de Niamagui, autour de Petit-Tiémé et d'Amaradougou, sont relativement vastes (plus de 12 ha en moyenne). La plupart des producteurs possèdent des cacaoyères étendues et des parcelles de riz et de maïs établies dans des bas-fonds ou sur des jachères louées aux autochtones. L'association des cultures vivrières et de jeunes plants arbustifs est rare, car ces planteurs, installés depuis longtemps, ont épuisé leurs forêts. Les jeunes agriculteurs n'ont souvent que de petites exploitations et ne produisent pas assez de vivres pour en vendre de grandes quantités. Dans tous les cas, les superficies céréalières sont insuffisantes pour nourrir la population (10 à 15 ares par résidant) ; les superficies en tubercules complantées de jeunes arbustes, de faible étendue, permettent de compléter l'alimentation, mais n'autorisent pas la production de surplus. Les ventes sont limitées à de petites quantités de riz et de maïs. Les épouses commercialisent des condiments et des légumes sur les marchés de Petit-Tiémé et d'Amaradougou. Ces plantes sont cultivées dans des jardins, ou associées, en faibles densités, aux autres cultures vivrières.

Les Burkinabè sont dans leur grande majorité des exploitants récemment installés. Mais ils appartiennent à deux types extrêmement différents. Les petits planteurs sont des manœuvres qui ont obtenu des terres auprès des autochtones près de l'ancien village de Niamagui, ou des jeunes à qui des aînés ont cédé un morceau de forêt sur le front pionnier. Ils vendent peu de vivres, car les superficies qu'ils défrichent sont faibles. Souvent, ils sont également manœuvres sur d'autres exploitations. À l'opposé, les

1. Ces conflits entre Baoulé et Mossi se sont traduits déjà par mort d'homme depuis 1980.

grands planteurs vendent les plus importantes quantités de vivres de tout le secteur de Niamagui : banane plantain, riz, maïs, etc. Ils résident tous sur la frange pionnière actuelle et défrichent chaque année de vastes parcelles sur lesquelles ils plantent des céréales ou de l'igname, puis des cacaoyers. La deuxième année, la banane plantain l'emporte. Éventuellement, ces planteurs créent des rizières dans les bas-fonds voisins de leurs plantations. En général, ils allient les techniques baoulé (vastes défrichements, culture d'igname en première année, de maïs en deuxième année, parcelles vivrières complantées systématiquement de jeunes cacaoyers, etc.), et les techniques des immigrants du nord (rizières de bas-fonds, parcelles de maïs avec deux cycles par an, etc.). Les superficies en vivres permettent de dégager des surplus : à 20 ares de céréales par résidant s'ajoutent entre 30 et 50 ares de tubercules et de banane plantain associés au cacao sur des parcelles de moins de 5 ans. Cette situation est le résultat d'abord d'une bonne entente avec les autochtones, ce qui permet aux Mossi d'obtenir des terres : ils sont fournisseurs de main-d'œuvre aux Bakwé, achètent les forêts, donnent des cadeaux à leurs tuteurs locaux[1]... Elle est le résultat aussi de la stratégie foncière mossi, très agressive à l'égard des autres allochtones, spécialement des Baoulé : installés dans un secteur, les Mossi défrichent souvent «à l'oreille», c'est-à-dire en direction du planteur voisin qu'ils entendent travailler, pour lui couper la route ou limiter son défrichement. Cela ne se produit pas là où Mossi et Baoulé occupent le même campement, comme à K. Kouassikro, mais est fréquent lorsque les habitats sont séparés. Enfin, certains planteurs installés en bordure de la forêt de Taï n'hésitent pas à créer des parcelles vivrières à l'intérieur du Parc National. Parce qu'ils disposent encore de forêts, au besoin en empiétant sur les terres baoulé, parce que, souvent, ils bénéficient d'une main-d'œuvre abondante qui leur permet de faire de vastes défrichements, parce qu'ils ajoutent aux parcelles complantées de cacaoyers réalisées chaque année des parcelles strictement vivrières, les Mossi sont les principaux vendeurs de vivres du sud-ouest du département. L'enclavement du secteur et l'absence de circuits marchands efficaces limitent toutefois leur dynamisme : un seul des exploitants mossi enquêtés dans ce secteur vend plus de 300 000 F CFA de vivres par an.

Les planteurs baoulé sont installés en majorité dans le sud-ouest du territoire de Niamagui, aux confins de la forêt de Taï et du département de San Pedro. Ils sont à la tête de très vastes exploitations (17,71 ha en moyenne). Mais ils vendent peu de vivres (48 000 F CFA par unité de production), car dans ce secteur, domaine de la forêt noire il y a encore 20 ans, il n'existe plus de terres à défricher. Pour qui a marché dans ces étendues inhabitées en 1975, sous le couvert des grands arbres de la sylve équatoriale, il est impressionnant de circuler en 1990 entre une suite presque ininterrompue de cacaoyères de chaque côté de la piste, seulement trouée, de loin en loin, par les clairières des campements. Les ventes d'igname sont faibles ; les superficies permettent tout juste aux exploitants de se nourrir. Les surplus de banane sont réduits, parce que les défrichements sont peu étendus et à cause de la médiocrité des sols gravillonnaires : les pieds dépérissent au bout d'un à deux ans de culture. Les planteurs vivent des revenus obtenus de la vente du cacao. Les femmes commercialisent des légumes qu'elles cultivent dans les plantations de première et de deuxième année, et du manioc bouturé parfois dans des parcelles étroites et allongées entre les cacaoyères et les pistes, seuls endroits disponibles. Beaucoup d'exploitants baoulé cultivent du riz dans les bas-fonds pour compléter l'alimentation familiale. Au total, les superficies en céréales et en jeunes plantations, inférieures à 10 ares par résidant, n'assurent l'autosubsistance que les bonnes années. Un certain nombre de grands planteurs, comme le chef du campement de K. Kouassikro ou le chef baoulé du secteur, ont acheté des terres plus au sud dans le département de San Pedro. Ce sont ces nouvelles acquisitions qui leur permettent de

1. Ainsi, la construction à Soubré de la maison d'un des principaux notables du village de Niamagui a été financée en grande partie grâce à une «souscription» mossi qui a rapporté deux millions de F CFA.

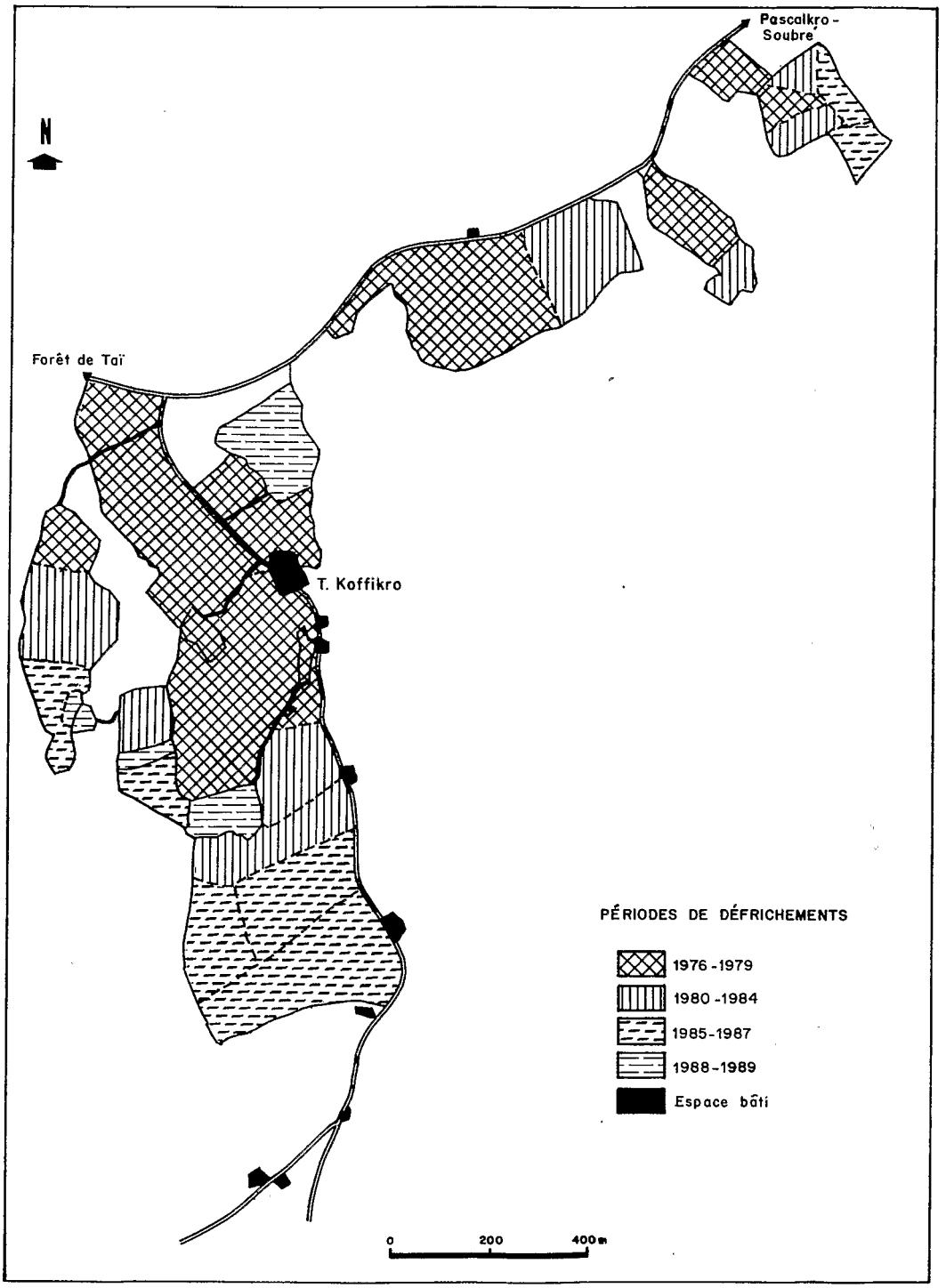
ravitailler famille et manœuvres sur place, voire de vendre des surplus. Ces stratégies témoignent de la saturation foncière dans cette partie du territoire de Niamagui.

L'exemple du campement de T. Koffikro illustre cette situation et permet d'analyser les processus de production vivrière et de saturation foncière.

c) T. Koffikro ou la saturation foncière en quinze ans

T. Koffi s'installe dans un secteur vierge du sud-ouest du territoire de Niamagui en 1976, après autorisation du chef baoulé local de Pascalkro, du plus ancien planteur baoulé de Niamagui et des autochtones qui lui octroient 400 ha. Aidé de trois parents et de ses fils, il défriche rapidement de vastes étendues de forêt (figure 43) : près de 7 ha par an pendant les 5 premières années ! Il crée des parcelles d'igname, avec des faibles densités de buttes (moins de 4 000 par ha), qu'il complante de cacaoyers ; selon une méthode baoulé, il se contente parfois d'éclaircir le sous-bois et plante directement les pieds d'arbustes dans la forêt. La production de vivres est très inférieure à ce qu'elle pourrait être, car les techniques sont extrêmement extensives ; l'objectif est d'occuper l'espace avant que d'autres ne le fassent, d'autant qu'on se trouve ici à l'intérieur du périmètre papetier, en principe interdit de plantation : il s'agit de mettre les pouvoirs publics devant le fait accompli. Néanmoins, les deux ou trois premières années, les surplus d'igname sont importants. T. Koffi vend un chargement de tubercules par an, qu'il transporte à Soubré dans sa camionnette. Mais les revenus sont médiocres, de l'ordre de 30 000 à 40 000 F CFA par voyage, car le prix de la marchandise est faible. À partir de la troisième année s'ajoutent de fortes quantités de banane plantain, complantée dans les parcelles d'igname : dès 1979, plus de 10 ha sont en production. T. Koffi transporte également un à deux chargements par an à Soubré. Mais le bas niveau des prix le décourage. En outre, aucun commerçant ne vient dans cette zone très enclavée. Au début des années quatre-vingt, les défrichements ralentissent : l'autorisation de rester dans le périmètre donnée par le président de la République à une délégation de planteurs en 1978, qui sécurise la tenure, une réduction momentanée de la main-d'œuvre (pour cause de maladie et de départs), les aléas climatiques, l'expliquent. Mais dès 1983-84, les défrichements s'accélèrent devant la concurrence des voisins et se poursuivent jusqu'en 1986 à un rythme élevé ; certaines portions de forêt plantées de cacaoyers, au nord du campement, sont abandonnées pour aller créer des parcelles au contact du front mossi. Aux plantations du chef de campement s'ajoutent celles de ses parents dès 1976 et de ses fils à partir de 1979 pour l'aîné, 1982 pour le cadet (environ 2 ha par an, de 1976 à 1982). Il s'agit d'occuper le maximum d'espace : d'où des tactiques de préservation de forêt, des parcelles extrêmement vastes plantées de cacaoyers en très faibles densités, sans remplacement des pieds manquants, etc. Mais à partir de 1985-86, les défrichements ralentissent. Les planteurs commencent à manquer de terre. La production vivrière s'en ressent. Pour des raisons pédologiques, la banane plantain dépérit dans les jeunes cacaoyères. La production qui se maintenait grâce à l'ampleur des essarts annuels décline. Les récoltes d'igname, pour les mêmes raisons, diminuent. Le système de culture évolue. Le manioc, qui n'était pas planté au début, et le maïs occupent des superficies de plus en plus étendues, notamment là où les cacaoyers n'ont pas poussé. Pour subvenir à leurs besoins, les agriculteurs cultivent, depuis 1990, dans les cacaoyères développées sous forêt, une variété d'igname, *cocoa-siè*, qui peut être associée aux plantations ; en outre, ils élèvent un nombre de buttes important pour cette variété (20 à 30 buttes par ares, alors qu'habituellement, les producteurs se contentent de quelques pieds par ares[1]).

1. Le *cocoa-siè* est, au dire des planteurs, une variété originaire du Ghana. Proche de certaines variétés d'igname sauvage, elle produit environ tous les six mois. Au moment de la récolte, la partie inférieure du tubercule est coupée. La partie supérieure, attachée à la tige, est replantée dans la butte. Le pied produit ainsi plusieurs années de suite. Selon les planteurs, cette culture, avec de faibles densités de pieds, n'influe pas sur les rendements de cacao.



Etablie par J-L C.

Fig. 43 - Le rythme des défrichements à T. Koffikro

Cette saturation est le résultat d'une course à la terre effrénée qui explique l'ampleur des superficies cultivées : T. Koffi possède près de 50 ha de plantations et les parents qui l'ont aidé entre 5 et 10 ha chacun. Elle est le résultat aussi de la concurrence des planteurs mossi qui ont été installés en 1982 par les autochtones sur les terres déjà octroyées aux Baoulé. Profitant du flou des cessions, des différents niveaux de délégation de pouvoir des autochtones aux chefs allochtones locaux, les Mossi ont mené une véritable stratégie de blocage foncier des Baoulé par des défrichements aux limites de leurs plantations.

Ainsi, dans ce secteur, les ventes de vivres n'ont jamais été importantes. Dans les années soixante-dix, la production était abondante. Mais les pistes étaient en mauvais état et souvent impraticables en saison des pluies. Les réseaux commerciaux n'étaient pas encore installés. Même des gens comme T. Koffi, qui disposait d'une camionnette, ne vendaient que des quantités limitées. À l'échelle nationale, la région de Soubré n'était reliée à Abidjan que par une piste et non par une route goudronnée comme aujourd'hui. L'aire de ravitaillement de la métropole nationale, comme celle de San Pedro, n'atteignait pas la zone de Soubré. Une grande partie des récoltes pourrissait dans les champs. En 1990, les marchands ne viennent pas parce que la production est trop faible.

Faut-il conclure à une accélération de l'histoire? Les défrichements ont atteint ici un rythme exceptionnel. Et la saturation physique, qui ne s'est pas encore produite à Gboto en 75 ans d'agriculture pionnière, s'est réalisée dans cette partie de Niamagui en moins de quinze ans. En ce qui concerne les spéculations vivrières, cette région a pâti de produire à une époque où les circuits de commercialisation n'étaient pas installés, et où les villes pouvaient se ravitailler à faible distance à moindre frais. L'agriculture pionnière se développe depuis le début de la décennie 1980 au sud et à l'est de ce secteur. Mais dans des conditions différentes. Surtout pour les cultures vivrières.

4. Agriculture pionnière et commercialisation vivrière : le sud-est du département de Soubré

a) Une zone pionnière grosse productrice de vivres

Nous avons étudié 26 exploitations dans le sud-est du département de Soubré, dans les villages de Nipi 2 et Négréadji (auxquels nous avons joint les exploitations autochtones de Niamagui qui s'apparentent aux autres exploitations bakwé). C'est ici que les ventes de vivres sont les plus élevées : 204 000 F CFA par exploitation. Les superficies totales cultivées (8,20 ha) et le revenu agricole brut (1 061 000 F CFA) sont pourtant inférieurs à la moyenne régionale. Mais le pourcentage des produits vivriers dans les revenus (19 %) et dans les superficies cultivées (près des trois quarts en cultures pures ou associées) sont les plus élevés.

La banane plantain est la principale production vendue (28 %), devant l'igname (22 %). Viennent ensuite le riz (15 %) et les légumes (11 %), puis le manioc, le taro et le maïs (de 5 à 9 %). Arachide et patate douce ont une importance négligeable. Compte tenu des prix très bas pratiqués ici, les ventes de banane et d'igname sont considérables : plus de 5 tonnes de féculents par exploitation en moyenne, et plus de 5 tonnes de banane seule, dans une majorité de cas. L'importance des tonnages commercialisés s'explique par l'abondance de la production, liée à une agriculture pionnière, et par la présence de voies de communication qui permettent son évacuation.

Pendant longtemps, les villageois de Nipi 2, contrairement à ceux de Niamagui, ont refusé d'accorder des terres aux allochtones. C'est à la fin des années soixante-dix que le mouvement de cession a démarré sous la pression des besoins monétaires et pour éviter que les habitants des villages voisins n'empiètent sur leur territoire. En effet, les

premiers allochtones installés sur les terres du village l'ont été par les gens de Niamagui, avant 1970. Les autochtones de Nipi 2 ont alors préféré vendre leur patrimoine plutôt que de voir d'autres Bakwé le distribuer à leur place. En outre, ils ont obtenu des avantages substantiels de leurs cessions, car ils ont vendu les parcelles ou les ont données en échange de prestations de travail. Plus tardives et monétarisées, les cessions ont été également moins importantes qu'à Niamagui. Il existe encore des forêts à Nipi 2, et l'économie de plantation pionnière se poursuit, alors que le village se situe sur une route goudronnée à une vingtaine de kilomètres au sud de Soubré.

Cette évolution correspond à des changements dans l'occupation du terroir. En 1976, c'est le nord qui est occupé, autour de l'ancien village[1]. Il reste encore en 1989-90 quelques vieilles plantations autochtones dans ce secteur, et des Burkinabè y ont acheté des terres. Mais, la majorité des plantations sont situées plus au sud, autour du nouveau village et sur les marges, dans une zone autrefois inexploitée. C'est dans ces secteurs inoccupés dans les années 1970 que les autochtones ont créé leurs nouveaux champs et que beaucoup d'allochtones, particulièrement des Baoulé, se sont installés.

À Niamagui, les autochtones sont dans une situation peu différente : le nouveau village a été construit dans un secteur que les Bakwé avaient préservé. Ceux-ci possèdent encore de petites plantations près de l'ancien habitat, qu'ils confient à des manœuvres, et défrichent des champs autour de leur nouvelle résidence, où ils disposent de forêts importantes. Si l'espace laissé aux allochtones est presque totalement saturé, il n'en est rien du leur. Par la présence de parcelles autour de deux habitats successifs, et par la possession de forêts étendues, la dynamique des exploitations des autochtones de Niamagui est proche de celle de leurs homologues de Nipi 2.

Négréadji est un des cinq villages bakwé dont le regroupement est à l'origine de l'agglomération de Méadji. Mais les habitants ont préféré rester dans leur ancienne localité. Les premiers allochtones sont arrivés à la fin des années soixante. Les cessions ont été toutefois moins importantes qu'à Niamagui : d'une part, le village s'est trouvé à l'intérieur des terres après la construction de la route goudronnée et son accès a été longtemps difficile ; d'autre part, il n'a été touché que tardivement par une immigration massive, car il est situé au sud du département, alors que le front pionnier s'est établi d'abord vers Soubré. Ici, les premiers migrants mossi et dioula, qui ont obtenu de vastes superficies, près du village sont de gros exploitants. À l'inverse, les nouveaux arrivants s'installent aujourd'hui plus loin et obtiennent moins de terres : c'est un double handicap, par la faiblesse des défrichements possibles et à cause de la plus grande difficulté d'évacuation des denrées.

Dans les trois villages, et pour des raisons différentes, il existe encore des forêts à défricher : les producteurs peuvent donc pratiquer une agriculture de type pionnier. Les exploitations sont relativement récentes : 68 % ont moins de 10 ans, et l'âge moyen des unités allochtones est de 7 ans seulement. Les parcelles qui associent cultures vivrières et arbustives couvrent des superficies étendues car beaucoup de planteurs sont en train de créer leurs vergers. En outre, la plupart des jeunes agriculteurs ont des champs de riz, de maïs ou de manioc qui leur procurent des revenus en attendant les récoltes des plantations. C'est pourquoi, les superficies en cultures vivrières sont élevées (19 % en cultures pures et 55 % en cultures associées aux plantations, soit 0,93 ha par résidant) et dépassent de loin le minimum nécessaire à l'autoconsommation. Les surplus commercialisables, en année moyenne, sont donc importants.

En outre, dans les trois villages, les conditions de vente sont favorables : Nipi 2 est situé au bord de la route goudronnée, et un marché fréquenté par les commerçants d'Abidjan s'y tient tous les vendredi ; Niamagui n'est qu'à quelques kilomètres de Soubré, et les échanges sont faciles, même si parfois la piste est en mauvais état ;

1. Cf. le plan de terroir établi par Ph. Léna pour 1976 (Ph. Léna, 1979, carte hors texte).

Négréadji est proche de Méadji, grand centre de collecte des produits vivriers, où se concentrent de nombreux grossistes.

b) Dynamisme foncier et ventes de vivres : les inégalités entre planteurs

Les autochtones sont les plus faibles vendeurs de vivres, ce qui traduit un dynamisme foncier inférieur à celui des autres groupes. Les exploitations sont petites (6,53 ha seulement en moyenne) et les superficies défrichées chaque année (25 ares par résidant) inférieures à la moyenne de cette partie du département. Les revenus vivriers atteignent toutefois 124 000 F CFA par unité de production. Les autochtones vendent assez peu de riz : les superficies (15 à 20 ares par résidant) ne fournissent guère de surplus. Beaucoup commercialisent de la banane plantain. Celle-ci est associée, sur les défrichements de l'année, à de nombreuses autres cultures vivrières et au cacao. À Nipi 2, quelques agriculteurs se sont mis à la produire dans de véritables plantations établies dans les bas-fonds après la récolte de riz ; c'est une façon de prolonger la mise en valeur de la parcelle et de répondre à une demande en hausse.

Les principaux vendeurs sont des jeunes agriculteurs ou des notables : les recettes vivrières des premiers oscillent entre 100 000 et 150 000 F CFA, celles des seconds dépassent 200 000 F CFA.

Les exploitants de fraîche date vendent, en plus de la banane plantain, du manioc bouturé dans des champs de riz après la récolte, ou dans des parcelles créées au détriment des jachères. Les superficies cultivées sont étendues (de 0,50 à 2 ha), et la production abondante (de 5 à 15 tonnes). Ils obtiennent ainsi rapidement des revenus, sans investissements élevés, dans l'attente des premières récoltes de cacao, et conservent leur riz pour la consommation familiale. En général, après quelques années, lorsque les plantations entrent en production, ils réduisent la culture du manioc, sans pour autant l'abandonner totalement.

Les plus gros vendeurs possèdent 8 à 15 ha. Comme les Baoulé, ils cultivent de l'igname en première année, dans les parcelles destinées aux cacaoyers, et commercialisent une partie de la récolte. Il s'agit de planteurs âgés de 30 à 40 ans ou de notables locaux, qui utilisent une main-d'œuvre allochtone rétribuée en cessions foncières. Ces notables étendent également leur exploitation en donnant des parcelles de forêt à défricher à des Burkinabè ou à des Maliens, à charge pour ces derniers de leur verser la moitié de la récolte de vivres les premières années et, plus tard, de leur céder la moitié de la plantation (lorsque celle-ci entre en production). Ce système est possible parce qu'il existe encore des forêts à défricher. Il explique l'accroissement récent des superficies cultivées par certains autochtones et leurs ventes parfois supérieures, en apparence, à leur capacité de production.

Les plus faibles vendeurs de vivres (moins de 20 000 F CFA en 1988-89) sont des célibataires ou des divorcés qui cultivent moins de 4 ha (ils n'ont pas d'épouse pour les aider), et des vieillards. La plupart mettent en valeur de très modestes superficies en riz (moins de 10 ares par résidant), ce qui les oblige à acheter une partie de leur nourriture.

Les Baoulé vendent des quantités importantes de vivres. Leurs revenus sont considérables compte tenu des prix pratiqués dans la région : 373 000 F CFA par unité de production. Les exploitations ne sont pourtant pas les plus grandes du département : 12,47 ha en moyenne, pour 1 621 000 F CFA de revenu agricole brut. Mais les superficies vivrières sont étendues, couvrant, seules ou associées aux plantations, plus de 60 % des espaces cultivés. La principale production commercialisée est l'igname, représentant plus de 45 % de la valeur des ventes de vivres, car les champs défrichés et plantés en tubercules chaque année sont très étendus (environ 1,40 ha par exploitation en 1989). Dans certains cas, il y a même une véritable orientation commerciale, qui se caractérise par une augmentation du nombre de buttes à l'hectare (de 8 000 à 11 000) ou la plantation d'igname *cocoa-siè* en faible densité (50 à 100 buttes par hectare) dans les

cacaoyères, ce qui permet de dégager des surplus. La part des autres cultures est réduite : légumes, riz, manioc, banane plantain représentent chacun entre 9 et 15 % des revenus vivriers. Il convient de remarquer toutefois l'accroissement de la production de paddy ces dernières années, qui entraîne une augmentation des ventes : dans certaines exploitations où les terres vierges s'amenuisent, la riziculture de bas-fond permet de diminuer les superficies défrichées chaque année et de préserver les forêts restantes ; chez la plupart des planteurs, elle se traduit par une diversification des revenus, car une part notable de la production est vendue. Pour les mêmes raisons, le manioc est aussi développé ; les boutures sont mises en terre dans la rizière après les semis ou après la récolte. Les bananiers plantés en faible densité dans les parcelles d'igname et de cacao de première année fournissent des revenus réduits en raison du faible prix des régimes.

L'exploitation baoulé dans ce secteur se caractérise donc par la relative faiblesse des plantations en cultures arbustives pures, par le pourcentage élevé de parcelles de deux à sept ans dans lesquelles se mêlent banane, taro et cacao, par la présence de buttes de *cocoa-siè* dans les vergers, par l'étendue des parcelles d'igname et de plantes associées, par le développement récent des rizières et des petits champs de manioc dans les bas-fonds. Au total, les superficies vivrières par résidant cultivées chaque année sont élevées (22 ares) ; compte tenu du maintien des espèces vivrières pendant plusieurs années dans les parcelles, les surplus sont abondants en année moyenne et encore substantiels les années difficiles, comme ce fut le cas en 1990.

Dans chaque exploitation baoulé, les ventes de produits vivriers dépassent 100 000 F CFA. Les plus gros vendeurs sont installés depuis 7 à 10 ans et cultivent de vastes étendues, sur lesquelles les espèces vivrières sont présentes. Les nouveaux exploitants mettent en valeur des superficies plus réduites, et les vieux planteurs, peu nombreux, possèdent des cacaoyères où les plants vivriers ont disparu.

La moyenne des exploitations dioula et burkinabè se situe entre celle des autochtones et celle des Baoulé en 1989, aussi bien pour les revenus vivriers (188 000 F CFA en 1989) que pour les superficies cultivées (7,39 ha) ou pour le revenu agricole brut ((1 145 000 F CFA). Deux produits l'emportent dans les ventes de vivres : la banane plantain (45 %) et le riz (22 %) ; le maïs et le taro venant ensuite (autour de 9 % chacun). Cette prépondérance traduit l'ampleur des défrichements de première année, où domine la banane plantain, et l'existence de vastes champs de céréales, destinées à la fois à l'autoconsommation et à la vente. Plus que des distinctions entre ethnies (les Mossi cultivent 1 à 2 ha de riz, les Maliens 1,50 à 4 ha de maïs en un ou deux cycles), la date d'installation oppose nettement deux groupes inégaux. Une minorité de planteurs est arrivée voici plus de 20 ans. Ces migrants ont obtenu de vastes lots près des villages, particulièrement à Négréadji. Ils cultivent de grandes parcelles, bien situées pour l'évacuation des produits, dont la vente procure plus de 200 000 F CFA par exploitation. La majorité est formée par de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans et souvent moins de 30 ans), installés depuis peu (moins de 6 ans). Ils ont acheté des jachères près de l'ancien village de Nipi 2 ou se sont établis assez loin des localités. Dans tous les cas, ils ont obtenu des lots réduits, bénéficient de peu d'aide (certains travaillent même pour les exploitants du groupe précédent, dont ils sont encore dépendants) et cultivent donc pour leur compte d'assez faibles superficies. En outre, leurs parcelles sont souvent éloignées des routes principales, si bien qu'ils connaissent des difficultés pour évacuer leurs produits en saison des pluies. Les cultures vivrières fournissent une forte part du revenu agricole brut, mais leur total est faible : dans le cas des agriculteurs les plus jeunes et les plus dépendants, elles procurent moins de 100 000 F CFA.

Dans l'ensemble, les écarts sont creusés entre unités de production (tableau 41) : alors que 23 % des agriculteurs commercialisent moins de 50 000 F CFA de vivres dans l'année, une minorité (8 %) vend plus de 400 000 F CFA. Les premiers sont de petits planteurs, alors que les seconds sont de grands exploitants cultivant de vastes cacaoyères, ce qui souligne les liens entre tous les éléments du système de culture. Les

coefficients de corrélation entre les superficies et les revenus vivriers d'une part et les caractères généraux de l'exploitation d'autre part, sont élevés (tableau 42), contrairement à ceux de la sous-préfecture de Soubré où ils sont médiocres et à ceux des exploitations allochtones de Niamagui pour lesquelles ils sont très faibles. Les relations avec la taille de l'exploitation et la population résidante sont bonnes (coefficients supérieurs à 0,60). Cela signifie que peu d'agriculteurs se contentent des revenus de leurs plantations, que production vivrière et production totale sont très liées parce que les cultures sont souvent associées, et que le niveau de commercialisation vivrière est directement lié au volume de la récolte et aux superficies cultivées. On se trouve dans une situation un peu identique à celle de Gboto dans le département d'Agboville, c'est-à-dire dans une zone d'agriculture pionnière où la production peut être commercialisée, avec toutefois trois différences : l'absence d'homogénéité ethnique des planteurs qui rend compte de spéculations plus variées ; des défrichements annuels plus vastes qui fournissent des récoltes plus fortes ; un taux de ventes des produits plus faible et des prix moins rémunérateurs.

Tableau 41 - Revenus vivriers et taille de l'exploitation dans le sud-est du département de Soubré en 1988-89

Classes de revenus (milliers de F CFA)	Superficie totale cultivée (ha)				Revenu agricole brut (milliers de F CFA)			
	0-1,9	2-4,9	5-9,9	10 et +	0-499	500-999	1000-1999	2000 et +
0-49	4	2	-	-	6	-	-	-
50-99	1	-	2	-	2	1	-	-
100-199	-	6	-	1	5	1	1	-
200-399	-	-	5	3	-	2	2	4
400 et	-	-	-	2	-	-	-	2
Total	5	8	7	6	13	4	3	6

Tableau 42 - Corrélations entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation dans le sud-est du département de Soubré en 1988-89

	Revenus vivriers	Sup. en cultures vivrières
Âge du chef d'exploitation	0,23	0,33
Durée de l'exploitation	0,08	0,37
Population résidante	0,69	0,70
Superficie en cultures vivrières	0,58	-
Superficie totale cultivée	0,47	0,80
Revenu agricole brut	0,62	0,79

Ce système, très lié à la culture du cacaoyer et à l'existence de forêt, s'est trouvé remis en cause depuis 1989 plus fortement qu'ailleurs, en raison de la mévente des produits d'exportation et d'intempéries graves.

5. Crises et évolutions récentes

La «crise» qui affectait les villes depuis le début des années quatre-vingt est venue brutalement frapper les campagnes à partir de 1989. Il s'agit d'abord d'une crise de mévente du cacao. Le département d'Agboville a été touché, mais plus encore celui

de Soubré. Lors de la campagne 1987-88, les producteurs ont été payés normalement. Mais le gouvernement a décidé l'embargo de la production pour lutter contre la baisse des cours mondiaux[1]. Cette situation s'est traduite par l'encombrement des lieux de stockage dans le pays, et des difficultés de trésorerie des banques et des exportateurs qui avaient avancé l'argent de la récolte en payant les agriculteurs. La crise a atteint ces derniers en 1988-89. Le prix du cacao payé au producteur, qui était officiellement de 400 F CFA/kg, est tombé à 150 voire 125 F CFA/kg lors des transactions. Faute de liquidités, les acheteurs n'ont souvent pas rétribué les planteurs, mais leur ont donné des bons remboursables plus tard, qu'ils n'ont pas toujours honorés. En juillet 1989, le prix du cacao a officiellement été établi à 200 F CFA et celui du café à 100 F CFA (soit la moitié des prix officiels antérieurs). Les exportations ont repris en 1990, mais le réseau de commercialisation, désorganisé par la crise de 1988-89, ne s'est pas rétabli totalement. En 1990, le cacao a été payé 200 F CFA/kg dans la plupart des cas, mais le prix du café a parfois chuté à moins de 50 F CFA/kg.

Ces difficultés d'écoulement des produits d'exportation se sont conjuguées en 1990 avec des accidents climatiques : tempêtes qui ont détruit les bananiers, sécheresse la première moitié de l'année.

Cela s'est traduit dans l'évolution des cultures. À partir de 1989, on constate une tentative de diversification des productions d'exportation de la part des autochtones, qui se mettent à planter des caféiers (moins touchés par la crise en 1988-89) et surtout des hévéas, sous l'influence d'un programme de développement régional de cette culture. En même temps, beaucoup d'exploitants ralentissent l'extension des plantations arbustives au profit des cultures vivrières avec deux objectifs : augmenter l'autoconsommation, puisque les revenus tirés des cultures d'exportation fléchissent et qu'il est plus difficile d'acheter alors des vivres ; compenser le manque à gagner sur le cacao par des ventes de produits vivriers. Plusieurs cultures semblent en profiter : la banane, dont la production est faible début 1990, et qui est parfois plantée pure dans de vastes champs ; le riz de bas-fond, qui souffre peu de la sécheresse ; le maïs, développé en second cycle ; le manioc, qui demande peu de soins. À partir de la fin de 1989, les superficies vivrières augmentent donc dans toute la région, et particulièrement dans la partie sud-est du département, là où l'accès aux marchés est le plus facile et où il existe des forêts à défricher. Dans le sud-ouest du département, l'extension des superficies est limitée par la saturation foncière et les difficultés de commercialisation : c'est surtout une agriculture d'autosubsistance de bas-fond qui se développe. Dans la sous-préfecture de Soubré, les situations sont plus différenciées en fonction des disponibilités en terre des exploitants et de la localisation par rapport aux voies de communication.

Pour autant, la zone n'est pas un front pionnier récent. L'ancienneté, toute relative, de l'occupation du sol ici, explique les facilités de vente, routes et circuits commerciaux étant en place. La saturation foncière qui apparaît entraîne le déplacement du front pionnier au sud, dans la sous-préfecture de San Pedro. En 1990, c'est là que se situent les principaux producteurs de banane plantain et d'igname. Dans ces secteurs, les ventes, au moment de nos enquêtes, ne sont pas encore élevées : les prix payés aux producteurs sont plus faibles qu'à proximité de Méadji d'où viennent les commerçants ; parfois, les cours sont si bas que les planteurs refusent de vendre leur produit ; par ailleurs, les pistes sont souvent en mauvais état et les ponts coupés, si bien qu'une partie de la récolte ne trouve pas preneur. Ainsi, la plupart des exploitants du campement de B. N'zuekro à Gribéadji (cf. figure 39) laissent pourrir dans leurs champs une partie de leur production de banane plantain, de taro et de manioc. Seule l'igname, largement autoconsommée, ne connaît pas des pertes trop fortes.

1. Sur les implications politiques et les enjeux de la crise voir : J. L. Gombaud, C. Moutout, S. Smith (1990).

Conclusion

La production vivrière du département de Soubré est encore largement associée aux plantations arbustives. Elle est abondante, parce que les superficies défrichées chaque année sont considérables, en relation avec une immigration massive et une course à la terre effrénée. Dans ce contexte, la banane plantain et l'igname sont favorisées : la première, parce qu'elle est la plante d'ombre par excellence des jeunes cacaoyers, la seconde, parce qu'elle est la culture de base et l'aliment préféré des Baoulé, groupe le plus nombreux et le plus dynamique. Plusieurs facteurs viennent toutefois nuancer cette règle générale.

La saturation foncière est venue très rapidement dans certains secteurs du département. Elle a provoqué un déclin prononcé de la production vivrière. Par rapport aux terroirs saturés du département d'Agboville, ces zones présentent trois singularités, qui conduisent à des évolutions et des comportements différents de la part des planteurs : les cacaoyères jeunes, c'est-à-dire très productives (ou qui sont appelées à le devenir), sont très étendues et peuvent fournir, malgré la crise de 1989, des revenus suffisants, qui dispensent les producteurs d'une reconversion vers le vivrier marchand ; la médiocrité de certains sols ne favorise guère les cultures comme celle de la banane plantain ; l'écoulement de la production alimentaire est difficile dans les secteurs enclavés d'une région éloignée d'Abidjan.

Les parties du département les mieux situées sont celles qui disposent de terres encore à défricher. L'extension des superficies vivrières y est le résultat de trois facteurs qui se conjuguent : la course à la terre qui pousse à étendre les défrichements, les possibilités de commercialisation des vivres qui facilitent l'écoulement de la production, les crises récentes (économique, foncière ou climatique) qui conduisent à mettre en valeur les bas-fonds. Bien des exploitants pratiquent à la fois une agriculture pionnière extensive, associant espèces vivrières et cacaoyers, et des cultures alimentaires dans des bas-fonds ou sur des jachères.

Les distinctions que l'on peut établir entre les différentes ethnies s'inscrivent en priorité dans ce contexte. Si chaque groupe a ses préférences en fonction d'habitudes de consommation et de pratiques culturales anciennes, les ventes dépendent plus directement de la situation foncière et du réseau de commercialisation. Par ailleurs, les positions ethniques ne sont pas figées et les emprunts sont nombreux. Tous les groupes associent banane et igname sur les défrichements de l'année comme les Baoulé. Ces derniers cultivent de plus en plus de riz et de maïs, comme les autochtones ou les Dioula. Restent cependant des différences. Les Baoulé sont les plus importants vendeurs de vivres : ils le doivent à leur dynamisme foncier. À l'opposé, les autochtones défrichent souvent de faibles superficies. Les autres groupes sont dans des situations intermédiaires : les Dioula arrivés souvent tôt dans la région ont pour la plupart épuisé leurs ressources foncières ; les Burkinabè sont, selon les cas, des petits producteurs sans possibilités d'extensions foncières ou de gros vendeurs de vivres en zone pionnière.

Dans tous les cas, une relation apparaît entre situation foncière et ventes de vivres. Cette explication laisse toutefois de côté deux questions fondamentales : les raisons de la priorité accordée aux cultures de plantation et à des systèmes extensifs ; la capacité des exploitants à produire à la fois des cultures vivrières et des denrées d'exportations. Cela doit nous conduire à examiner plus en détail la production elle-même et ses résultats.

CHAPITRE VII

ÉCONOMIE DE PLANTATION ET PRODUCTION VIVRIÈRE : LOGIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Après avoir étudié l'évolution des cultures dans leur cadre spatial, il s'agit maintenant d'opérer une approche plus économique des systèmes de production en analysant le travail et ses résultats. Trois questions se posent : celle des rapports dans le temps entre cultures vivrières et cultures d'exportation ; celle du choix de systèmes plus ou moins intensifs ; celle de l'utilisation des revenus vivriers qui renvoie aux objectifs mêmes de la production commerciale des agriculteurs.

Pour les aborder, nous verrons successivement, le travail et la production dans l'agriculture de plantation, puis dans les systèmes intensifs, et enfin, les revenus et leur utilisation.

1. Le travail et la production dans l'agriculture commerciale arbustive

Nous avons déjà souligné que l'agriculture en économie de plantation est essentiellement manuelle. L'élément déterminant du travail réside dans la mobilisation de la main-d'œuvre. Celle-ci peut être familiale ou extérieure à l'exploitation. Ce n'est qu'après avoir étudié ces différentes catégories de main-d'œuvre et leur rôle dans l'unité de production que l'on pourra s'interroger sur l'évolution dans l'année de l'activité des membres de l'exploitation.

Cette analyse s'appuie sur deux types d'enquêtes différentes et complémentaires. Les questionnaires passés auprès des exploitants étudiés comportaient un volet «travail»[1] fournissant un certain nombre de renseignements sur les effectifs de population, les types de main-d'œuvre employée et leurs rémunérations, l'utilisation d'intrants, etc. Parallèlement, une enquête «temps de travaux» a été menée auprès d'un échantillon de 7 planteurs et de leur famille dans la région de Soubré, choisis en fonction du rang social, de l'ethnie et de l'âge du chef d'exploitation, de la taille et de la localisation du domaine cultivé, de l'importance et du type de cultures vivrières pratiquées et vendues. Cet échantillon restreint ne prétend pas à l'exhaustivité ni à une quelconque représentativité statistique. Il s'agit avant tout de cerner les différents types d'activités, les distinctions qui peuvent s'établir en fonction du statut social ou du sexe, et de saisir l'existence de goulets d'étranglement liés à des contraintes de calendrier cultural et social. L'unité de mesure retenue a été la demi-journée et la durée d'observation le cycle annuel ; les relevés se sont échelonnés d'août 1989 à novembre 1990, selon les unités enquêtées. En outre, il nous a semblé intéressant de reprendre nos

1. Rappelons que 119 exploitants du département d'Agboville (à Gboto, Adomonkro, Rubino et Azaguié) et 68 planteurs du département de Soubré ont été interrogés. Il n'est pas tenu compte ici des riziculteurs d'Agboville, enquêtés en 1982 et 1983 seulement.

données concernant l'échantillon observé dans les mêmes conditions dans le département d'Agboville en 1975-76[1]. Certes, l'époque n'est pas la même. Mais les conditions de production ont globalement peu changé (si ce n'est l'apparition de nouvelles variétés de cacaoyers, de céréales et d'igname, qui modifient légèrement les cycles culturaux). La comparaison des deux séries permet d'éclairer les permanences et de préciser les évolutions qui tiennent aux époques, aux lieux et au climat (1976 ayant été une année pluvieuse à Agboville et 1990 une année sèche à Soubré). Par ailleurs, il est possible de comparer nos résultats aux autres études qui ont été faites en Côte d'Ivoire, malgré des procédures d'enquête et une comptabilité des journées parfois un peu différentes[2].

a) La main-d'œuvre familiale

La main-d'œuvre familiale est composée du chef d'exploitation, des épouses et des enfants célibataires, quelquefois de frères et de neveux. La disponibilité en main-d'œuvre dépend de deux éléments que nous étudierons successivement : le nombre d'actifs familiaux et l'apport en travail de chacun.

Le nombre d'actifs est très variable selon les exploitations[3]. En pays abé, la main-d'œuvre familiale est beaucoup moins nombreuse que dans le Sud-Ouest, en raison d'un fort exode rural : les moyennes se situent à moins de 4 actifs par exploitation dans le département d'Agboville ; à Gboto, la moitié des unités de production possède 2 ou 3 actifs. Dans le département de Soubré, la moyenne est élevée (4,7 actifs familiaux par exploitation). Mais les écarts sont importants : ainsi, à Nipi 2, les extrêmes vont de 1 à 11 actifs (pour 11 exploitations enquêtées).

Il existe un lien entre âge de l'exploitant et effectif de main-d'œuvre familiale, car le nombre d'épouses et d'enfants augmente avec l'âge. Il semble, comme le montre l'exemple de Gboto, que ce soit les hommes mûrs qui bénéficient de la situation la plus favorable (tableau 43) : avant, ils sont trop jeunes pour avoir une grande famille ; après, les enfants s'émancipent. Un phénomène analogue s'observe en ce qui concerne l'ancienneté de l'exploitation, ce qui est normal, puisque c'est seulement à partir du moment où il se marie que le jeune homme peut devenir planteur, les célibataires ne créant une exploitation qu'à un âge avancé.

Tableau 43 - Âge des planteurs et main-d'œuvre familiale par exploitation à Gboto en 1988-89

Groupes d'âges (ans)	30-44	45-54	55-64	65 et +	Total
Nombre moyen de résidants	5,0	10,0	4,3	4,5	5,9
Nombre moyen d'actifs	1,9	3,5	2,3	2,2	2,4

1. À l'origine, 15 exploitations à Agboville et 10 à Soubré avaient été retenues. Mais des abandons et des départs ont réduit l'échantillon. Les exploitations d'Agboville vont de 1,92 à 85,50 ha et sont localisées à Gboto-Attobrou (4), Adomonkro (3), Guessigié (3) et Azaguié (1) ; la majorité est abé (8), les autres baoulé (2) et malienne (1) (pour plus de précisions : J. L. Chaléard, 1979, p. 339). À Soubré, les exploitations retenues vont de 3,02 ha à 58,78 ha en 1990 ; elles sont localisées à Bakayo 2 (2), Nipi 2 (2) et T. Koffikro (3) ; la majorité est baoulé (4), les autres sont bété, bakwé et burkinabè.

2. Voir : A. Schwartz (1971), A. M. Pillet-Schwartz (1973), R. Deniel (1976), F. Ruf (1988), J. Ph. Colin (1990). Toute comparaison doit être effectuée avec prudence. Une des principales difficultés des enquêtes réside dans l'évaluation et la comptabilité des journées de travail d'une intensité et d'une durée très variables. D'où certains écarts sensibles d'un auteur à l'autre : par exemple, entre les données de F. Ruf et celles de J. Ph. Colin. C'est pourquoi il convient de se méfier d'inégalités ou de ressemblances qui peuvent être des biais d'enquêtes. La journée de travail globale est d'environ 8 h ; mais la durée effective du travail aux champs est de l'ordre de 6 h, une fois déduits les trajets, les pauses pour manger ou discuter, etc. ; la journée des femmes est sensiblement plus longue, car elles ont en plus les tâches ménagères. Dans tous les cas, le décompte est difficile.

3. Nous avons considéré comme actifs les résidants sur l'exploitation ayant de 15 à 64 ans. Il s'agit d'un effectif minimum, car les enfants travaillent très jeunes dans les champs, ainsi que des vieillards de plus de 70 ans. Nous revenons sur cette main-d'œuvre dans le paragraphe suivant.

En outre, la main-d'œuvre familiale est nettement plus importante dans les exploitations allochtones que dans les exploitations autochtones (tableaux 44). Les premiers font venir des parents du pays, alors que chez les seconds, la scolarisation et l'exode rural restreignent la main-d'œuvre utilisable. On se trouve également ici en présence de stratégies de groupes différentes : les Baoulé et les Mossi maintiennent à la campagne un certain nombre d'enfants, alors que les autochtones envoient massivement leurs enfants à l'école[1].

Tableau 44 - Population familiale par ethnie à Adomonkro et dans le département de Soubré en 1988-89

Effectifs moyens par exploitation	Adomonkro			Département de Soubré		
	Abé	Baoulé	Di. et B.	Autoc.	Baoulé	Di. et B.
Résidants totaux	5,8	8,0	6,5	8,9	12,3	9,5
Résidants familiaux	4,6	7,1	6,5	8,3	10,7	8,9
Actifs familiaux	3,0	3,9	3,7	3,9	5,5	4,6

Dans l'ensemble, le rôle de la main-d'œuvre familiale est souligné par le rapport qui existe entre son importance et les superficies en cultures vivrières ou les ventes de vivres. Les coefficients de corrélation entre main-d'œuvre familiale et cultures vivrières sont toutefois médiocres (tableau 45), car si ce sont bien les plus grandes exploitations qui cultivent et vendent le plus de vivres, il y a des exceptions à la règle : grands planteurs qui ne produisent qu'un minimum de denrées alimentaires et, à l'inverse, jeunes exploitants qui vendent de fortes quantités de produits vivriers. Dans le département de Soubré, la relation est plus forte avec les superficies cultivées qu'avec les revenus, ce qui souligne la prédominance de l'objectif d'autosuffisance des exploitations. Elle est meilleure à Gboto que dans les autres cas : la situation foncière n'y est pas bloquée, les possibilités de ventes permettent d'écouler les surplus, l'homogénéité ethnique confère une grande unité au système de culture. Dans bien des cas, le rapport est mauvais parce que les cultures vivrières diffèrent fortement d'une unité de production à l'autre, en fonction de l'ethnie du chef d'exploitation et de la situation foncière. Par ailleurs, la structure de la main-d'œuvre familiale est susceptible de modifier les relations entre population résidante et cultures vivrières, car les apports en travail varient selon les différentes catégories d'individus.

Tableau 45 - Corrélations entre cultures vivrières et main-d'œuvre familiale en 1988-89

	Gboto		Adomonkro		Dép. de Soubré	
	Revenu vivrier	Sup. vivrière	Revenu vivrier	Sup. vivrière	Revenu vivrier	Sup. vivrière
Population totale résidante	0,67	0,79	0,36	0,43	0,40	0,58
Population familiale résidante	0,60	0,59	0,32	0,37	0,43	0,53
Population active familiale	0,60	0,49	0,22	0,15	0,40	0,59

Coefficients de corrélation : Pearson.

L'étude des temps de travaux permet de préciser la contribution de chacun aux cultures vivrières. Le temps a été divisé en deux catégories : temps non productif et temps productif. La première catégorie comprend les temps d'inactivité (repos, maladie,

1. Les Baoulé laissent leurs enfants à l'école tant que ceux-ci réussissent et les réintègrent à la campagne dès qu'ils ont des difficultés scolaires. À l'inverse, chez les Abé, les taux de scolarisation sont très élevés et les planteurs n'hésitent pas à envoyer leurs enfants dans des écoles privées en cas d'échec dans le système public.

voyages), et les temps d'activités sociales et rituelles : visites à la famille, funérailles, pratiques religieuses, règlements de litiges, démarches administratives, etc. Le temps productif a été partagé entre les activités suivantes :

- travaux domestiques : ménage, corvées d'eau et de bois, aménagement de l'espace domestique ;
- activités de production agricole proprement dites : travaux préculturaux, cultures vivrières (les deux étant le plus souvent liés) et cultures commerciales (en l'occurrence, café, cacao et hévéa).
- activités de ramassage : ramassage des noix de cola, cueillette en forêt, chasse, pêche, extraction du vin de palme ;
- les activités périagricoles, c'est-à-dire non directement agricoles : transports liés au travail, travail prestataire (par exemple nettoyage d'une piste), travail salarié (agricole en général), fabrication et vente des produits agricoles transformés (tel l'attiéké), etc.

Tableau 46 - Temps productif et temps non productif chez les planteurs et leurs manœuvres dans le département d'Agboville en 1975-76

	Pl. autochtones		Pl. allochtones		Manœuvres perm.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps non productif	39,3	18,2	39,0	16,0	34,0	27,9
-Inactivité	24,3	7,1	22,8	6,1	24,5	14,0
-Activités sociales	15,0	11,1	16,2	9,9	9,5	13,9
Temps productif	60,7	81,8	61,0	84,0	66,0	72,1
- Activités domestiques	4,9	28,5	3,6	29,4	4,9	37,0
- Production agricole	47,5	48,0	51,9	44,9	56,4	33,8
. *Cultures vivrières*	*16,2*	*38,8*	*22,2*	*34,7*	*16,2*	*17,0*
Travaux préculturaux	3,9	-	4,6	0,4	8,7	-
Conduite des cultures	12,3	38,8	17,6	34,3	7,5	17,0
.Cult. commerciales	31,3	9,2	29,7	10,2	40,2	16,8
- Act. de ramassage	6,3	2,4	5,1	1,9	2,0	0,4
- Act. périagricoles	2,0	2,9	0,4	7,8	2,7	0,9

Tableau 47 - Temps productif et temps non productif chez les planteurs du département de Soubré en 1989-90

	Pl. autochtones		Pl. allochtones	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps non productif	42,6	30,4	34,3	16,3
- Inactivité	9,0	6,8	17,3	12,5
- Activités sociales	33,6	23,6	17,0	3,8
Temps productif	57,4	69,6	65,7	83,7
- Activités domestiques	5,7	33,2	10,9	41,3
- Production agricole	48,7	35,3	48,5	37,8
. *Cultures vivrières*	*24,1*	*30,6*	*25,0*	*32,8*
Travaux préculturaux	5,8	0,9	4,2	0,4
Conduite des cultures	18,3	29,7	20,8	32,4
. Cultures commerciales	24,6	4,7	23,5	5,0
- Activités de ramassage	2,3	0,8	4,4	0,6
- Activités périagricoles	0,7	0,3	1,9	4,0

Certes, comme toute classification, celle-ci est en partie arbitraire[1]. Mais elle permet de faire apparaître plusieurs faits importants (figure 44, tableaux 46-47).

D'abord, les taux d'activité, comme le temps passé aux champs, ne diffèrent guère d'une ethnie à l'autre. Les exploitants travaillent 220 à 240 jours, dont 180 à 190 consacrés directement à la production agricole. Les écarts entre individus à l'intérieur d'un groupe sont nettement supérieurs à ceux qui existent entre les ethnies : ainsi, parmi les exploitants baoulé enquêtés à Soubré, le nombre de journées passées aux champs varie de 120 à 209.

Ensuite, le taux d'activité des femmes est bien supérieur à celui des hommes car, en plus de leur journée aux champs, elles s'occupent du ménage. Or, une partie de ce temps est difficilement isolable de la production elle-même : par exemple, lorsque les épouses préparent les plats qu'elles portent aux travailleurs lors des grands travaux champêtres, ou lorsqu'il est fait appel à des groupes d'entraide.

En outre, une part importante du temps est consacrée au repos ou à des activités non agricoles incompressibles. Dans le temps non productif, la maladie entraîne parfois un long arrêt de travail, qui peut-être supérieur au mois. Les autochtones consacrent une partie de leur temps (70 à 100 jours par an) à des activités sociales obligatoires : réunions, funérailles, etc. Tous les deux à quatre ans, les allochtones retournent dans leur village passer un à deux mois, autant pour se reposer, par désir de revoir des parents, que par obligation sociale. Ce temps pèse sur la production agricole : la maladie peut conduire le planteur à ne pas défricher de parcelle une année ; des funérailles, en juillet 1990, interrompent l'entretien et la récolte de la rizière d'une famille bété, etc.

Enfin, il faut tenir compte des nombreuses activités qui viennent concurrencer la production agricole : par exemple, l'extraction du vin de palme, qui occupe plusieurs semaines par an des planteurs enquêtés.

Les activités de productions agricoles différencient nettement les chefs d'exploitation et les épouses.

Les hommes se consacrent en priorité aux cultures d'exportation. Ils ne négligent pas pour autant les cultures vivrières, puisqu'ils y consacrent 15 à 25 % de leur temps (soit 60 à 90 jours par an). Certains travaux pénibles leurs sont réservés : défrichement de la parcelle, buttage de l'igname. Ils participent aussi, mais de façon marginale, aux autres activités : entretien des champs, récoltes. Les moyennes cachent de grandes inégalités. Les hommes interviennent fortement dans deux cas : lorsque leur épouse est malade ou absente ; lorsqu'ils reçoivent une part importante des revenus de la vente (igname chez les Baoulé, manioc et banane plantain chez les Abé, riz ou maïs chez les Dioula, etc.). En outre, tous entretiennent les parcelles de deuxième et troisième années, où la production vivrière est forte, car de cet entretien dépend en partie la prospérité future du verger de cacaoyers. Dans l'ensemble, les originaires du Nord participent plus à la production vivrière que les Baoulé et les peuples de la forêt sans que les oppositions soient nettes. Les différences en fonction de l'âge du chef d'exploitation sont plus marquées. Les vieux planteurs interviennent peu dans la production vivrière (50 à 70 jours par an) : une grande part de leur temps est consacrée au repos et aux activités sociales ; ils ne participent pas aux travaux pénibles de défrichement ; en outre, ils s'occupent en priorité des cultures commerciales, car ils laissent à leurs épouses, plus nombreuses que celles de leurs cadets, le soin d'entretenir les champs de vivres. En revanche, les jeunes exploitants consacrent nettement plus de jours aux cultures vivrières (80 à 100 jours par an) : ils passent beaucoup de temps aux défrichements et

1. Ainsi, une réunion de village où sont réglés des litiges fonciers a été classée dans les activités à caractère social, bien qu'elle ait des conséquences directes sur la production. De même, la collecte de la cola a été placée dans les activités de ramassage alors que certaines plantations de colatiers sont mieux entretenues que des cacaoyères. Mais nous ne pouvions tenir compte de tous les cas particuliers ni des exceptions.

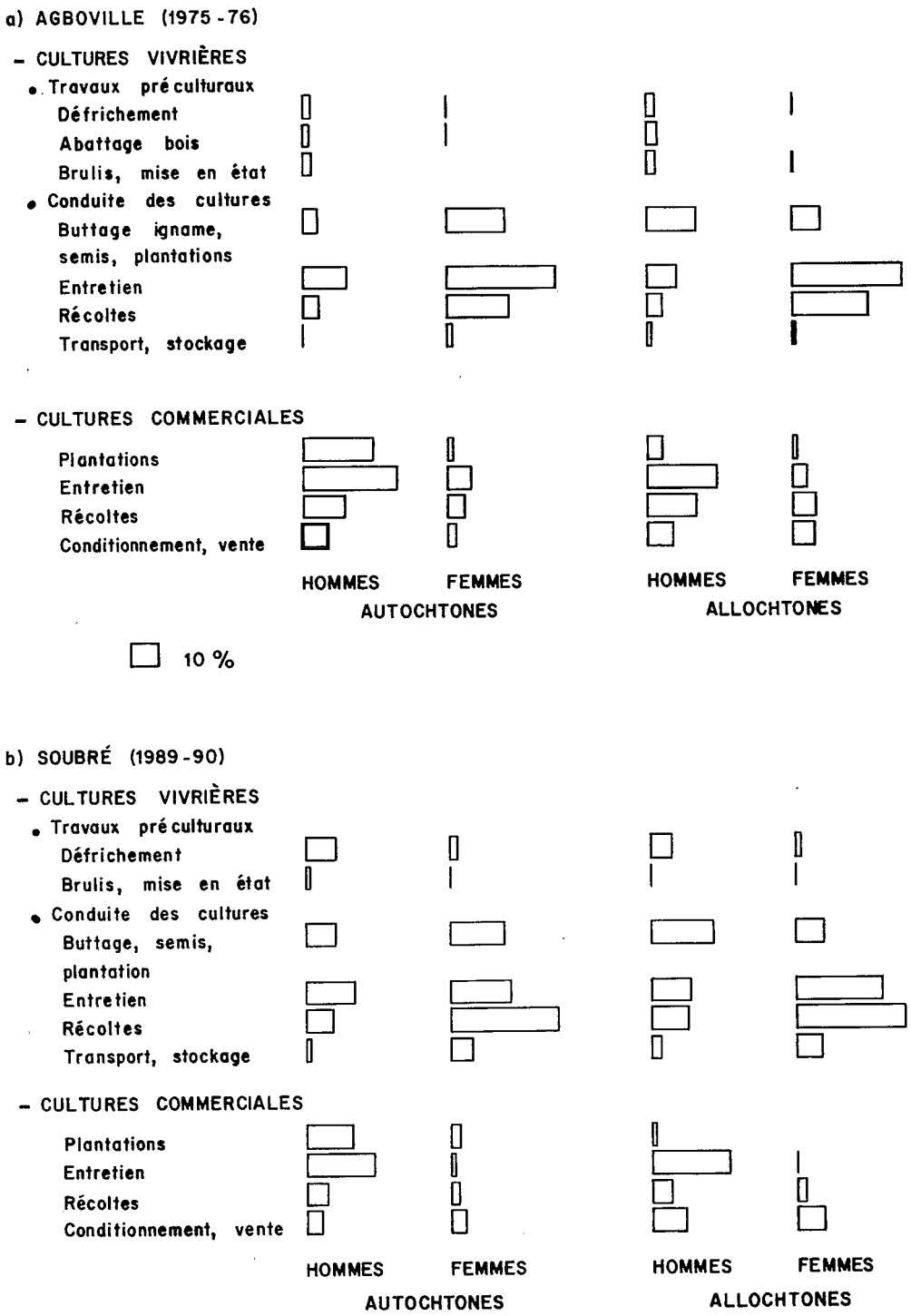


Fig. 44 - Temps consacré aux différentes cultures par les planteurs et leurs familles

ils participent davantage aux travaux d'entretien et de récolte que les planteurs plus âgés. Ces différences s'expliquent assez facilement : les jeunes qui créent leur exploitation ouvrent des nouvelles parcelles étendues ; ils ont proportionnellement plus de superficies vivrières que leurs aînés et celles-ci jouent un rôle plus important dans les revenus.

Les épouses consacrent une grande partie de leur temps à la production vivrière : 30 à 40 % soit 110 à 140 jours par an. Elles s'occupent des semis, de l'entretien (désherbage, surveillance du champ de riz...) et des récoltes. Compte tenu du faible effectif d'épouses enquêtées, il est difficile de préciser les facteurs de différenciation. Il semble que les femmes dioula soient celles qui vouent le moins de temps aux activités agricoles : beaucoup font de fréquents séjours au pays, et la plupart exercent plutôt dans le commerce que dans l'agriculture. Les difficultés d'accès à la terre des producteurs dioula semblent expliquer ce comportement : les épouses travaillent peu dans les champs, parce que les planteurs ne cultivent que de faibles superficies. De même, on constate qu'à T. Koffikro, certaines femmes baoulé passent peu de temps à la production vivrière, car les superficies cultivées diminuent ; en revanche, elles consacrent 5 à 10 % de leur temps aux activités de transformation agricole : la fabrication d'attiéké et, pour une épouse, la restauration, sont des moyens de valoriser une production vivrière en stagnation et d'utiliser au mieux le temps libéré par l'agriculture elle-même ; mais on reste dans des activités «vivrières»... L'âge des épouses intervient faiblement dans les critères de différenciation : les jeunes femmes semblent consacrer plus de temps aux cultures alimentaires que leurs aînées, mais certaines, très récemment mariées, travaillent encore peu à la production, car elles restent attachées à leur famille d'origine et leur époux ne leur a pas encore défriché un grand champ, si bien que les moyennes sont peu différentes. Globalement, le travail effectué dans l'exploitation par les épouses augmente avec leur effectif. Les grands planteurs, qui ont en général plus d'épouses que les petits, sont donc avantagés. Toutefois, les situations sont très variables. Contrairement à F. Ruf[1], nous n'avons pas observé une augmentation systématique du travail féminin dans les cacaoyères au détriment des cultures vivrières dans les grandes exploitations. Si cette évolution se vérifie dans les secteurs en voie de saturation du Sud-Ouest où la production vivrière stagne (comme à T. Koffikro), cela est moins vrai dans les zones pionnières où le travail sur les jeunes parcelles est important et là où des possibilités de commercialisation des produits vivriers existent, que ce soit dans le Sud-Ouest ou dans le département d'Agboville.

Enfin, le rôle des épouses ne doit pas être exagéré. Les coefficients de corrélation entre le nombre de femmes et les superficies ou les ventes de vivres sont faibles (inférieurs à 0,40 sauf à Gboto). C'est parce que le travail des femmes est très variable d'une exploitation à l'autre, parce que les superficies cultivées par les épouses dépendent en partie de la capacité de défrichement des chefs d'exploitation, que ceux-ci créent le champ eux-mêmes ou qu'ils utilisent des manœuvres, et parce que d'autres facteurs importants interviennent, comme la disponibilité foncière de l'exploitant. Les épouses constituent un potentiel de travail important, mais inégalement utilisé et utilisable sur les parcelles de cultures vivrières. L'emploi d'aides familiaux d'origines diverses vient aussi perturber les relations.

Les aides masculins (frères, fils, neveux) constituent un apport de main-d'œuvre qui peut être élevé. Les aides permanents fournissent un nombre de jours de travail proche de celui des chefs d'exploitations (150 à 180 jours par an) ; ils sortent fréquemment avec des amis et voyagent souvent, ce qui augmente leur temps non productif, mais ils ne participent pas aux activités sociales de leurs aînés. Ils prennent part surtout aux défrichements et au travail sur les plantations, types d'activités

1. F. Ruf (1988), tome 2, p. 95.

caractéristiques des manœuvres ; mais des fils accompagnent également leurs mères dans les parcelles de cultures vivrières, si bien qu'ils consacrent plus de temps que beaucoup de planteurs à l'entretien et à la récolte des produits alimentaires. À ces permanents, il convient d'ajouter les aides occasionnels : enfants scolarisés, jeunes qui font la navette entre la ville et la campagne, ou, pour les Baoulé et les Mossi, entre le village d'origine et la plantation. La contribution des élèves est variable ; ceux qui ont été enquêtés ont fourni 50 à 60 jours de travail chacun en moyenne dans l'année, ce qui représente un maximum, car certains enfants scolarisés refusent de travailler dans les champs. Ce temps est très inégalement réparti, puisqu'il est concentré sur la période des vacances, pendant lesquelles ils participent aux semis de riz (mars-avril), à l'entretien des rizières et aux récoltes de céréales ainsi qu'au nettoyage des plantations (juillet-août) ; mais au moment des grands travaux, ils peuvent travailler 3 à 4 jours par mois, le jeudi ou le samedi[1]. L'utilisation des enfants dépend aussi de leur âge : les jeunes écoliers (8-10 ans) participent surtout à la surveillance des rizières et aux différentes récoltes. Les aides temporaires se rencontrent en priorité dans les exploitations baoulé grandes et moyennes ; leur contribution est importante : 40 à 60 jours par individu sur les exploitations enquêtées. La part de leur effort consacrée à la production vivrière est très variable, car elle dépend de leur période de séjour : présents en octobre-novembre, ils participent à la récolte de cacao, en janvier à celle d'igname, ou, comme dans une exploitation baoulé d'Azaguié, à la conduite d'une parcelle de légumes de contre-saison.

Les aides féminines permanentes, filles et nièces des exploitants, contribuent moins aux activités agricoles que les épouses. Le temps passé aux cultures vivrières est cependant important : plus de 100 jours par an. En général, elles accompagnent leurs aînées dans les champs pour les seconder. Les résidantes occasionnelles de passage et les élèves, qui participent plus aux occupations ménagères qu'aux travaux champêtres, fournissent un appoint appréciable au moment de certains grands travaux, comme la récolte du riz et de l'igname ou le transport de la banane. L'intervention des aides permanentes et temporaires dans la production agricole est à la fois directe et indirecte : d'une part, elles participent aux travaux des champs ; d'autre part, elles soulagent les épouses de certaines tâches ménagères et leur permettent de se consacrer plus amplement aux cultures vivrières. Là encore, le nombre d'aides permanentes et temporaires augmente avec la taille de l'exploitation, ce qui favorise la production vivrière des grandes unités de production.

L'apport en main-d'œuvre familiale est donc relativement varié. Si ce sont les femmes qui fournissent la contribution la plus importante aux cultures vivrières, le rôle des hommes est déterminant, car ce sont eux qui créent le champ ; en outre, leur intervention croît avec l'augmentation de la commercialisation de la production vivrière. La force de travail familiale augmente avec la taille de l'exploitation : non seulement la main-d'œuvre permanente, mais aussi la main-d'œuvre occasionnelle. L'augmentation se fait aussi bien sur les cultures d'exportations que les cultures vivrières : le choix du report sur les unes ou les autres dépend de la situation foncière de l'exploitant, des possibilités de commercialisation vivrière et de contraintes conjoncturelles (la mévente du cacao a favorisé les cultures vivrières depuis 1989).

Globalement toutefois, la main-d'œuvre familiale est rarement la seule à intervenir sur l'exploitation, ce qui rend compte du niveau moyen des coefficients de corrélation.

b) Entraide et main-d'œuvre rémunérée

Entraide et main-d'œuvre rémunérée sont des formes d'apport de travail extérieur à l'exploitation, d'importance très inégale.

1. En 1990, à partir de mars, l'année scolaire a été interrompue, ce qui a libéré les élèves pour les travaux agricoles et explique des taux d'occupation supérieurs à la normale.

L'entraide joue aujourd'hui un rôle secondaire. Autrefois elle était sans doute plus pratiquée. Ainsi, en pays abé, elle s'appuyait sur l'organisation en classes d'âge ; or, celles-ci ont disparu et avec elles une grande part de cette forme d'activité agricole. L'entraide subsiste toutefois sous des formes variées qui peuvent être classées en trois catégories : aide fournie par un individu seul ou accompagné d'amis ; aide fournie par un groupe ; entraide réciproque entre exploitants.

L'aide individuelle est fréquente. Il s'agit de jeunes exploitants qui n'ont pas encore rompu tous les liens de subordination avec leur famille d'origine et qui assistent un aîné, père ou oncle dans ses travaux. Elle fait intervenir des personnes situées dans un univers social restreint. La plupart du temps, certains travaux sont effectués en commun et l'aîné peut aider également les autres planteurs. Mais globalement, le travail fourni sur l'exploitation de l'ancien est beaucoup plus important. Ainsi, à Gboto, trois planteurs bénéficient de l'apport en main-d'œuvre de leurs fils, également exploitants. À T. Koffikro, dans le département de Soubré, le chef de campement reçoit l'aide de ses deux fils et de ses trois parents, tous planteurs au campement. Une aide fréquente également est celle du gendre avant ou peu après le mariage : elle fait même souvent implicitement partie du contrat de mariage ; le gendre vient travailler seul ou avec des amis, tous sont nourris ; c'est en général l'occasion d'un repas abondant : pour la circonstance, en pays abé par exemple, on tue un porc ou un cabri. Dans tous les cas, l'aide intervient surtout pour les cultures d'exportation : nettoyage du champ, récolte et cassage des cabosses. Mais elle est importante aussi pour les défrichements, le buttage de l'igname chez les Baoulé, la plantation de la banane chez les Abé, c'est-à-dire, pour les principales cultures vivrières, qui demandent beaucoup de travail. Elle concerne les hommes, mais aussi les femmes : épouses qui travaillent sur les parcelles de leurs beaux-parents en pays abé ; femmes mariées qui aident leur mère à la récolte de riz en pays bakwé, etc. À T. Koffikro, le chef du campement a reçu près de 50 jours de prestations gratuites de la part des autres exploitants et de leurs épouses, sur ses parcelles d'igname et surtout de cacao ; en échange, ses femmes et sa fille ont fourni 9 jours de travail dans les parcelles de ses fils (riz et cacao).

L'aide collective peut prendre deux formes. Dans la première figure, des hommes du village se réunissent pour aider un vieillard malade : celui-ci leur offre en échange un repas, plus ou moins important selon ses moyens ; ce type d'assistance est toutefois exceptionnel. La seconde forme est plus courante, particulièrement en pays abé : les jeunes du village se réunissent en société et vont travailler chez les planteurs qui en font la demande ; à Adomonkro, il existe un groupement de jeunes qui travaillent chez de vieux parents en échange de repas, mais demandent une rémunération dans les autres cas ; d'autre part, ils s'aident entre eux gratuitement. Cette forme est ainsi selon les circonstances une aide à un individu, du travail rémunéré ou de l'entraide réciproque.

L'entraide prend trois formes. Parfois, elle est le fait de deux planteurs qui se prêtent mutuellement assistance tout au long des travaux agricoles ; elle s'organise le plus souvent sur la base de rapports de parenté ou d'origine géographique commune (même village ou même région). Dans le deuxième cas, il s'agit d'une entraide regroupant de nombreux actifs intervenant chez chaque membre du groupe pour la réalisation de travaux importants (défrichement, sarclage ou récolte du riz par exemple) ; la participation à ces groupes implique la réciprocité et la fourniture d'un repas aux membres du groupe pour chaque journée de travail ; cette forme d'entraide est également répandue chez les femmes, notamment bété ou bakwé, qui s'entraident sur leurs parcelles de riz (particulièrement pour les sarclages et les récoltes). Enfin, il peut s'agir d'un champ collectif fait par l'ensemble des villageois qui défrichent et travaillent en commun une parcelle dont le produit ira à la réalisation d'un équipement collectif ou sera partagé entre les membres de la communauté. Nous avons rencontré cette dernière forme d'entraide en pays bakwé, à Niamagui, où un champ collectif de maïs a été conduit en 1989 et 1990. Mais dans l'ensemble, l'entraide est rare chez les planteurs

autochtones (20 à 30 % des enquêtés). Elle concerne essentiellement la récolte du cacao ou du café et le concassage du cacao chez les Baoulé. Elle est plus fréquente chez les femmes bakwé et bété et, surtout, elle est répandue chez les Dioula et les Burkinabè. Ainsi, à Adomonkro, les deux tiers des originaires du Nord participaient en 1988-89 à des sociétés d'entraide réunissant 2 à 5 planteurs ; et dans la région de Soubré, près de 85 % des Dioula et Burkinabè enquêtés adhéraient à des associations de 2 à 16 personnes. Ces groupes favorisent la mobilisation optimale de la force de travail, affectée à l'extérieur de l'unité de production en cas de disponibilité et concentrée sur celle-ci pour des travaux pénibles pour un homme seul. Elle facilite également la réalisation rapide de tâches qui prendraient beaucoup de temps. C'est sans doute un des moyens qui permet aux Burkinabè de défricher très vite de vastes superficies sur les franges pionnières du Sud-Ouest. Sauf exception toutefois, elle ne représente qu'un appoint par rapport au travail fourni par la main-d'œuvre familiale ou rémunérée.

Les planteurs, en général, ne se cantonnent pas dans l'utilisation de la main-d'œuvre familiale ou de formes de travail de type communautaire. La majorité des exploitations a recours à la main-d'œuvre rémunérée ou «salariée»[1]. La nature du travail de cette main-d'œuvre et son importance sont régis par des contrats en général dûment établis ; parfois des accords sont passés devant témoins ou par écrit. L'embauche peut être de longue durée (de plusieurs mois à l'année) ou de courte durée (un jour à quelques semaines).

Il existe deux types d'embauche à l'année, qui présentent entre eux des points communs : rémunération mensuelle (ou annuelle) et métayage. Dans les deux cas, en général, le manœuvre est logé au campement ou au village par le planteur. Il est nourri par son employeur ou, dans le cas des travailleurs résidant toute l'année, il peut recevoir une jachère pour faire des cultures vivrières ; cet aspect est important pour le manœuvre, qui, lorsqu'il est nourri, exige du riz, du poisson et de la viande parfois. Tous ces types ne sont cependant pas identiques.

Les «mensuels» ou «annuels» sont payés en fonction de la durée d'embauche, soit chaque mois, soit au moment de la récolte. Les salaires varient selon les villages et les planteurs : à Azaguié par exemple, ils sont élevés, à cause de la concurrence exercée par les plantations industrielles qui peuvent distribuer des salaires importants (12 000 à 15 000 F CFA par mois en 1988) ; à Gboto, ils sont inférieurs (6 000 à 8 000 F CFA par mois, plus une parcelle de cultures vivrières). Dans le Sud-Ouest, les rémunérations des «annuels» vont de 100 000 F CFA à 150 000 F CFA selon les planteurs et les types de manœuvres : les plus jeunes et les moins qualifiés sont les moins payés. Les «mensuels» et les «annuels» sont employés en général sur les jeunes plantations qui ne sont pas en rapport, c'est-à-dire sur des parcelles qui fournissent des quantités de vivres importantes. Ils sont affectés également à des travaux sur les parcelles vivrières : défrichement, buttage de l'igname, sarclage du riz, etc. Pratiquement tous participent à la production vivrière de l'exploitation.

Les «six mois» constituent une forme d'embauche proche de la précédente par la rémunération, employée dans les exploitations baoulé. Il s'agit de jeunes gens et plus rarement de jeunes filles qui viennent du pays baoulé pour travailler pendant six mois environ, de juillet-août à décembre-janvier en général, sur les exploitations des planteurs de la forêt. Cette forme d'embauche est beaucoup moins fréquente dans les régions étudiées que dans le Centre-Ouest ; elle est même rare dans le Sud-Est. Les

1. Les manœuvres sont-ils des salariés, comme ceux que l'on rencontre dans les pays industrialisés, et placés dans des rapports d'exploitation capitaliste identiques ? La question a fait l'objet de longues controverses de la part de nombreux chercheurs en Côte d'Ivoire, les uns réfutant l'existence d'un véritable «salariat» (J. M. Gastellu, 1980 b), d'autres affirmant le contraire (Y. S. Affou, 1980). Sans nier les enjeux théoriques en cause, nous laisserons de côté le débat pour nous attacher à décrire les formes de mobilisation de main-d'œuvre existante. L'emploi des termes «salarié» ou «salariat» ne signifie donc pas une quelconque prise de position dans la controverse.

«six-mois» s'occupent surtout du nettoyage et de la récolte des plantations. Mais ils participent parfois au buttage de l'igname en juin ou à sa récolte en décembre-janvier.

La seconde grande catégorie de manœuvres correspond à ce que l'on a coutume d'appeler (improprement) les «métayers». Le travailleur dans ce cas a la charge d'une parcelle arbustive dont il assure l'entretien. En échange, il reçoit une part du produit de la plantation : le tiers en cas de contrat «abousan», la moitié en cas de contrat «abounyan»[1]. Ces catégories de recrutement intéressent surtout les plantations arbustives. Toutefois, des formes de contrat pour les cultures vivrières (essentiellement pour le riz) s'en approchent : par exemple, dans le Sud-Ouest, les femmes employées pour la récolte du paddy conservent le tiers de la production ; à Gboto, les planteurs qui prêtent un lopin à un manœuvre pour faire des céréales reçoivent le tiers de la récolte. En outre, il arrive que le métayer vienne aider occasionnellement son patron pour la récolte de certains produits vivriers. Dans leur majorité, les manœuvres permanents sont des métayers. L'analyse de l'emploi du temps de ces travailleurs en 1976 dans le département d'Agboville montre qu'ils passent l'essentiel de leur temps productif dans les plantations. Compte tenu de leur taux d'occupation plus élevé que celui des planteurs, ils consacrent un nombre de jours important à la production vivrière (près de 60 jours par an) sur les parcelles prêtées par leurs patrons, ou dans le cadre de contrats (notamment pour le défrichement). Les mensuels et annuels présentent des taux d'occupation identiques ; mais les 60 jours consacrés aux cultures vivrières sont alors affectés aux parcelles de leurs employeurs.

Les autres formes d'embauche présentent un caractère plus limité dans le temps. Les «journaliers» sont recrutés pour une tâche de un à quelques jours. Ils reçoivent 500 à 1 000 F CFA par jour selon les lieux et les types de travaux, et sont souvent nourris. La moitié des embauches concerne les cultures vivrières : semis de maïs, désherbage de la rizière, récolte du riz, transport de la banane.

Les «contractuels» sont des manœuvres engagés, pour une somme forfaitaire, pour effectuer un travail déterminé : défrichement d'un champ (11 % des cas enquêtés), nettoyage d'une plantation (cas de loin le plus fréquent) ou d'une parcelle vivrière (7 % des cas). Les rémunérations sont extrêmement variables : le coût du défrichement d'une jachère (pour le maïs par exemple) revient à la moitié de celui d'une forêt ; le sarclage d'un hectare de riz coûte de 6 000 à 15 000 F CFA selon l'état de la parcelle.

D'autres formes d'embauche existent, qui pour beaucoup s'apparentent aux précédentes. Mais il convient de faire une place à part à deux types particuliers. Le premier, rencontré chez les Baoulé, consiste à rémunérer en nature le travailleur utilisé. À A. Kouakoukro, les exploitants bénéficient de l'aide de voisins pour le buttage des ignames, qu'ils paient en tubercules ; cette pratique, appelée *agbédé* dans la région de Brobo d'où sont originaires les planteurs, est peu intéressante sur le plan financier (la journée revient à 2 500 F CFA au prix de l'igname en 1988) mais entre dans le cadre de solidarités familiales ou de voisinage, car elle permet aux producteurs démunis d'obtenir des ignames pour leur champ de l'année. Le second correspond à de véritables rentes foncières : des cessions temporaires ou définitives de terres sont proposées par les autochtones en échange de travail ; nous en avons déjà évoqué des exemples à propos des modes d'accès à la terre dans le Sud-Ouest (par exemple, création d'une plantation par un allochtone dont les récoltes vivrières sont partagées les premières années, et la terre ensuite, quand le verger entre en production) ; il en existe d'autres : prêt d'un hectare en échange du défrichement d'une superficie identique pour le propriétaire ; création d'une parcelle et mise en place d'un cycle de maïs par l'emprunteur, le propriétaire récupérant la terre débroussaillée pour la culture suivante (du manioc, par exemple) ; les «rémunérations» par cession définitive se rencontrent

1. Sur les contrats de «métayage», cf. J. L. Chaléard (1979), pp. 322-324, F. Ruf (1988), tome 2, pp. 247-258.

surtout dans le Sud-Ouest, là où il reste des forêts ; les prêts, plutôt dans le Sud-Est (à Adomonkro et Azaguié entre autres).

En outre, dans tous les cas, interviennent des pratiques qui relèvent de relations personnelles entre employeurs et salariés : cadeaux, avantages supplémentaires. Ces pratiques constituent des clauses implicites du contrat de travail pour s'attacher les manœuvres. Elles jouent un rôle important dans les périodes de pénurie de main-d'œuvre, comme le département d'Agboville en a connu durant les années soixante-dix, ou en période de crise, comme c'est le cas depuis 1989.

Enfin, il faut souligner que les rémunérations ne sont pas stables. Elles ont fortement augmenté dans les années quatre-vingt, jusqu'en 1989, date à partir de laquelle elles ont subi une chute brutale. À Gboto, par exemple, un mensuel touchait par mois 2 500 F CFA en 1976, 5 000 à 6 000 F CFA en 1983 et 7 000 à 8 000 F CFA en 1988. Les contrats, dont les coûts étaient très élevés en 1976 dans le département d'Agboville, ont augmenté moins vite : toujours à Gboto, le nettoyage d'un hectare de cacao (qui peut nous servir de référence) est passé de 6 000 F CFA en 1976, à 10 000-12 000 F CFA en 1983 et 12 000-15 000 F CFA en 1988. En 1990, on assiste à une baisse du montant des contrats, conséquence de l'effondrement des cours du cacao et du manque de liquidité des employeurs : de 1989 à 1990, le nettoyage d'un hectare de cacao chute de 15 000 à 7 000 F CFA à Bakayo 2, de 15 000 à 9 000 F CFA à Nipi 2. Mais les évolutions ne sont pas uniformes : à Agboville, où les planteurs ont moins souffert de la crise, les salaires restent plus élevés ; dans le Sud-Ouest, les manœuvres mossi refusent les baisses, si bien que des planteurs qui manquent de travailleurs acceptent d'augmenter les rémunérations. En 1991, les prix des contrats étaient remontés à 12 000-13 000 F CFA pour le nettoyage d'un hectare dans le département de Soubré. Enfin, il convient d'établir des distinctions selon les types d'embauche. La rémunération des métayers est celle qui a le plus diminué : de presque la moitié en dépit du maintien des avantages en nature octroyés par les exploitants (parcelle ou nourriture, etc.). Le coût des journaliers, en revanche, n'a pratiquement pas changé[1].

Dans l'ensemble, la main-d'œuvre rémunérée est employée essentiellement sur les plantations chez les producteurs de café et de cacao (70 à 90 % des dépenses en moyenne)[2]. Toutefois, la majorité des exploitations recourt à des manœuvres pour les cultures vivrières ; leur utilisation est plus fréquente dans le département d'Agboville que dans celui de Soubré et dans les villages où il existe une reconversion vers le vivrier marchand : 69 % des exploitants en embauchent pour travailler sur les parcelles de cultures alimentaires à Adomonkro contre 64 % à Gboto et 53 % dans le département de Soubré.

Les types de manoeuvres varient avec la situation foncière, la taille de l'exploitation et l'ethnie du planteur. La plupart des agriculteurs font appel à des journaliers : c'est la forme la plus fréquente. Les contractuels sont utilisés plutôt sur les exploitations petites et moyennes pour les défrichements. Les «six-mois» et les mensuels, qui s'occupent à la fois des plantations et des cultures vivrières, sont recrutés en priorité par les grands exploitants. Dans la mesure où l'emploi de journaliers et de contractuels est limité dans le temps, alors que les mensuels passent l'équivalent de deux à trois mois sur les cultures vivrières, ce sont les grandes exploitations qui bénéficient de l'apport en travail le plus fort sur leurs cultures vivrières. En outre, le coût des mensuels (et depuis 1989-90 celui des métayers) paraît inférieur à celui des journaliers et des contractuels. À Gboto, en 1988-89, le coût moyen du journalier est de 800 F CFA, celui du contractuel de 1600 F CFA, celui du mensuel de 750 F CFA et

1. Dans le Sud-Ouest, d'après E. Léonard (1993), p. 24, la rémunération des mensuels a diminué de 20 à 25 %, celle des métayers d'un peu moins de la moitié, celle des contractuels a peu varié.
2. Il n'est pas possible de donner des chiffres précis, dans la mesure où les «mensuels», les «annuels» et les «six-mois» sont employés sur les plantations et dans les parcelles de cultures vivrières.

celui du métayer de 900 F CFA. Il faut souligner toutefois, que ces formes d'embauche s'inscrivent plus dans une logique d'accroissement des plantations, que d'essor vivrier[1].

La main-d'œuvre rémunérée est surtout utilisée pour les défrichements et dans les rizières. Elle joue un rôle secondaire pour des cultures comme l'igname et la banane plantain. Le cas du manioc est à part : l'utilisation de manœuvres est négligeable, sauf à Azaguié, où, chez certains exploitants, elle est systématique. Les clivages ethniques sont faibles : les Dioula emploient des manœuvres sur les champs de maïs et de riz ; les Baoulé pour l'igname ; les Abé pour la banane ; les Bété et les Bakwé pour la banane et le riz. Dans l'ensemble, les autochtones embauchent plus souvent des salariés sur les parcelles de cultures vivrières que les allochtones, particulièrement les Abé, qui emploient également plus de manœuvres que les autres groupes sur leurs plantations. Les Baoulé ont plus recours au travail rémunéré sur les champs vivriers que les autres allochtones, car ils utilisent des contractuels pour les défrichements et des «six-mois» pour différents travaux sur l'igname. Les Dioula et les Burkinabè sont les plus faibles utilisateurs de manœuvres pour les productions vivrières (comme pour celles d'exportation) en raison, pour une bonne part, de leurs faibles disponibilités foncières, qui les empêchent d'étendre leurs cultures.

Il n'y a pas de relation statistique entre l'emploi de manœuvres sur les champs vivriers et les superficies cultivées ou les revenus tirés des produits vivriers. Parmi les grands comme parmi les petits producteurs de vivres, certains emploient des manœuvres pour les cultures vivrières, d'autres non. En revanche, dans quelques cas, il existe une relation nette entre main-d'œuvre rémunérée et production alimentaire. À Gboto, les coefficients de corrélation entre dépenses globales de main-d'œuvre et superficies vivrières ou ventes de vivres sont élevés (respectivement 0,82 et 0,83). C'est le signe à la fois de la cohérence du système de production dans lequel tous les éléments sont liés entre eux et de l'influence indirecte de la main-d'œuvre rémunérée sur la production : les manœuvres sont utilisés, d'une part, pour défricher les champs, d'autre part, dans les caféières et les cacaoyères, ce qui libère une partie des travailleurs familiaux qui se reportent sur les cultures vivrières. En outre, à Gboto, ce sont les plus grands planteurs et les plus dynamiques qui emploient le plus de «mensuels», manœuvres qui travaillent indistinctement sur les plantations et les parcelles vivrières ; ce sont eux aussi qui fournissent des bas-fonds à leurs abousan, dont ils reçoivent une part de la récolte de riz. Ailleurs, les coefficients sont plus faibles. Dans le sud-est du département de Soubré, les dépenses de main-d'œuvre sont corrélées aux superficies vivrières (0,84), mais pas aux revenus vivriers (0,53) parce qu'une partie de la récolte n'est pas vendue et pourrit dans les champs. Dans deux cas, il n'y a aucune relation entre main-d'œuvre et cultures vivrières : dans les secteurs où la saturation foncière freine tout essor des productions vivrières, comme chez les allochtones de Niamagui ; dans les villages qui opèrent une reconversion vivrière accompagnée d'une intensification, comme à Adomonkro, car les comportements des planteurs sont très variés.

Enfin, il faut tenir compte des relations entre main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre rémunérée qui, selon les exploitations, se cumulent ou se compensent.

Dans l'ensemble, les petites exploitations utilisent surtout la main-d'œuvre familiale, les grandes la main-d'œuvre familiale et la main-d'œuvre rémunérée, et les moyennes l'une ou l'autre. En outre, les travailleurs familiaux sont plutôt affectés aux cultures vivrières et les manœuvres aux cultures d'exportation. Mais partout on observe un double contraste lié à la situation foncière et l'origine ethnique des producteurs.

1. Les écarts entre les différentes formes de rémunérations sont plus faibles dans le Sud-Ouest. F. Ruf (1988) a analysé les variations des coûts journaliers de la main-d'œuvre, selon les lieux et les époques. Nous ne reviendrons pas sur la question de la rentabilité inégale pour l'exploitant des différentes formes d'embauche, que nous avons déjà abordée (J. L. Chaléard, 1979, pp. 329-338), d'autant qu'à partir de 1989 les rapports se sont modifiés.

Dans les zones en voie de saturation et enclavées, comme à T. Koffikro, les manœuvres sont essentiellement utilisés dans les plantations, et la main-d'œuvre féminine est occupée en partie à d'autre tâches que la production vivrière elle-même. Dans les terroirs saturés ouverts sur les marchés urbains, comme à Adomonkro ou Azaguié, deux cas opposés apparaissent : certains planteurs délaissent la production des vivres, parce qu'ils disposent d'une main-d'œuvre insuffisante ou parce qu'ils la reportent sur les plantations ; d'autres exploitants au contraire, qui bénéficient de vastes superficies et d'une main-d'œuvre abondante, écoulent sur les marchés de grandes quantités de denrées destinés aux villes. En situation (encore) pionnière, comme à Gboto, il y a un lien étroit entre utilisation totale de main-d'œuvre et ventes de vivres. Les grandes exploitations, qui sont aussi celles qui commercialisent le plus de produits alimentaires, cumulent les différentes formes de main-d'œuvre.

Par ailleurs, les différences ethniques sont marquées (tableau 48). Les Baoulé, qui sont les plus importants vendeurs de vivres à Adomonkro et dans le Sud-Ouest, bénéficient des conditions d'accès à la main-d'œuvre familiale et rémunérée les plus favorables grâce à leur stratégie de scolarisation partielle des enfants et au recrutement de manœuvres à la fois en pays baoulé et parmi les allochtones du Nord. Les Burkinabè, longtemps confinés dans un rôle de fournisseurs de main-d'œuvre, ont vu leur situation évoluer, si bien qu'on rencontre deux cas opposés : certains disposent d'une force de travail globale faible ; d'autres, au contraire, à l'image des Baoulé, cumulent main-d'œuvre familiale et salariée. Les superficies vivrières des Dioula sont plus liées à l'utilisation de manœuvres qu'à celle de la famille ; mais les ventes dépendent de la situation foncière, du nombre de dépendants et des possibilités de commercialisation. On se trouve en présence de deux cas : les planteurs bloqués sur le plan foncier utilisent parents et manœuvres pour une production d'autosubsistance ; en revanche, ceux qui disposent de forêts emploient leurs salariés à la fois pour les défrichements et pour cultiver du maïs destiné à la vente. Chez les autochtones, les ventes de vivres dépendent moins de la taille de la famille, qui est souvent réduite, que de la capacité à mobiliser une main-d'œuvre rémunérée, qui est souvent importante.

Tableau 48 - Main-d'œuvre familiale et rémunérée par ethnie dans les départements d'Agboville et de Soubré en 1988-89

Effectifs moyens par exploitation	Gboto	Adomonkro			Département de Soubré		
		Abé	Baoulé	Di. et B.	Autoc.	Baoulé	Di. et B.
Actifs familiaux	2,4	3,0	3,9	3,7	3,9	5,5	4,6
Autres actifs résidants	3,5	0,9	0,9	0,0	0,4	1,4	0,6
Coûts de m. d'œuvre (milliers F CFA)	425	114	109	65	162	393	346

La mévente du cacao en 1989, qui a entraîné des difficultés de trésorerie des exploitants dans le Sud-Ouest (certains n'ont pas pu payer leurs manœuvres), et la chute des cours des produits d'exportation (donc des rémunérations des abousan) ont entraîné une diminution du nombre de manœuvres en 1990. Les planteurs ont répondu en recourant de façon plus importante au travail familial : retour de jeunes citadins déscolarisés, augmentation de l'activité agricole de certains actifs. Mais cette évolution demeure limitée et a peu affecté la production vivrière, touchant surtout les planteurs baoulé du Sud-Ouest en situation de blocage foncier, comme ceux de T. Koffikro.

L'étude de la main-d'œuvre permet de préciser ainsi trois points : le rôle des actifs familiaux, particulièrement des femmes, dans la production vivrière ; l'avantage des grandes exploitations, qui cumulent les différentes formes de main-d'œuvre familiale et rémunérée ; l'hétérogénéité des situations, qui tient aux conditions sociales et foncières

et qui explique l'inégale valeur des coefficients de corrélation. L'examen des calendriers doit préciser comment s'organisent dans l'année les différentes activités.

c) Les calendriers agricoles

Nous avions déjà relevé en 1979 un certain nombre de caractéristiques concernant les fluctuations de l'activité saisonnière des paysans[1]. Ce type d'analyse a été assez peu conduit en Côte d'Ivoire forestière et avec des résultats parfois divergents, si bien qu'il est nécessaire de revenir sur ce sujet pour préciser les rapports entre d'une part l'agriculture et les autres activités et, d'autre part, entre les différents types de cultures [2].

En premier lieu, tant dans le département d'Agboville en 1975-76 que dans celui de Soubré en 1989-90, il convient de souligner la relative continuité des activités agricoles tout au long de l'année, ce qui n'est guère surprenant compte tenu de la variété des plantes cultivées et des possibilités offertes par le climat (figure 45). On constate une certaine complémentarité dans le calendrier agricole entre les travaux consacrés aux cultures vivrières qui occupent les planteurs et leur famille de janvier-février à juillet-août, et ceux consacrés aux cultures commerciales qui l'emportent d'août-septembre à décembre-janvier. Dans le détail cependant, des télescopages de calendriers se produisent et provoquent des goulets d'étranglement et des retards dans les travaux agricoles.

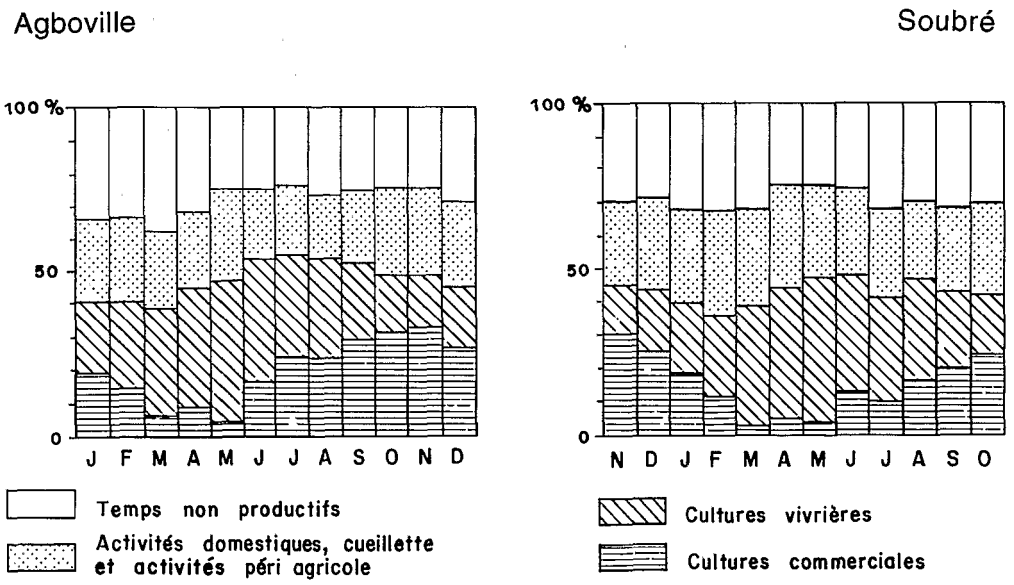


Fig. 45 - Fluctuations saisonnières de l'emploi du temps

1. J. L. Chaléard (1979), pp. 349-353.
2. A. Schwartz (1971), pp. 226-227, observe en pays guéré, «la non-congruence dans le temps des productions vivrières et commerciales» et souligne que «de février à juillet», culture du riz et culture du café «se télescopent». Pour R. Deniel (1976), p. 125, chez les Ano, café et cacao succèdent dans l'année à l'igname, si bien qu'il n'y a pas concurrence entre cultures vivrières et commerciales. F. Ruf (1988), tome 2, p. 64, dans le Centre-Ouest, insiste sur «l'excellente complémentarité» des «binômes» riz-café, igname-cacao, igname-café, et sur «une certaine concurrence» riz-cacao ; ses conclusions, proches de celles de R. Deniel, diffèrent de celles de A. Schwartz.

Les premiers sont d'origine sociale. De janvier à avril s'étend une période de moindre activité, qui ne s'explique pas par la faiblesse des tâches mais par les conséquences de la traite qui s'achève à ce moment là : les planteurs ont de l'argent et en profitent pour voyager, pour célébrer les funérailles, les mariages et les fêtes. Ces activités ne sont guère compressibles, car beaucoup sont retardées tout au long de l'année pour se dérouler à cette période. Dans la plupart des exploitations, il s'en suit un retard dans le travail difficile à rattraper.

La principale question reste toutefois celle des rapports entre cultures vivrières et cultures commerciales d'une part, et entre les différentes cultures vivrières d'autre part.

L'emploi du temps des planteurs de Gboto en 1975-76, cas moyen dans le département à cette époque, met en évidence un certain nombre de complémentarités et de blocages (figure 46). Les agriculteurs cultivent essentiellement de la banane plantain et de l'igname d'une part, du cacao et du café d'autre part, avec une nette prépondérance du cacao. La première moitié de l'année est consacrée en priorité aux cultures vivrières : défrichements, buttage de l'igname, plantation de la banane plantain, sarclage des parcelles de l'année précédente ou de l'année en cours. En juin-juillet commence le travail sur les plantations : nettoyage de fin juin à septembre, récolte du cacao en septembre-octobre, du café de novembre à janvier. Retour aux cultures vivrières ensuite avec la récolte de l'igname en janvier-février. En apparence, il y a une bonne complémentarité entre les différentes cultures. En réalité, pendant les six premiers mois, les cultures commerciales sont délaissées : la plupart des travaux, nettoyage, égourmandage, recépage, traitements, ne sont pas faits ou sont mal faits ; mai et juin pendant lesquels se cumulent le buttage de l'igname, les semis et plantations des cultures vivrières et du cacao, ainsi que le début des sarclages, sont particulièrement chargés ; en août-septembre, les femmes se consacrent au désherbage des parcelles vivrières ; le véritable nettoyage des cacaoyères et des caféières ne commence qu'en juillet et se prolonge à un moment où il faudrait entamer la récolte des cabosses et des cerises. La cueillette du cacao, qui est la première, ne souffre pas de ce retard, en revanche celle du café en pâtit. Ainsi, il y a bonne complémentarité des cultures dans le cadre d'une agriculture extensive, avec un entretien minimum des plantations la première partie de l'année, et des façons culturales dans l'ensemble peu soigneuses. Mais la juxtaposition des cultures vivrières et des cultures commerciales exclut une intensification des façons culturales qui suppose une augmentation des travaux aux mêmes moments pour les unes et les autres (plus de sarclages, traitements, meilleures récoltes, etc.). Enfin, les complémentarités apparaissent inégales selon les cultures : la banane, plantée de mars à juin, avant l'igname, et dont la récolte s'étale toute l'année (à cause des rejets qui produisent tous les dix mois pendant trois à quatre années), n'entre guère en concurrence avec les cultures arbustives. L'igname et le cacao paraissent avoir une bonne complémentarité lorsque le buttage de la première est pratiqué tôt. En revanche, la récolte du café et celle de l'igname se concurrencent en décembre-janvier.

L'exemple d'Adomonkro, où le café l'emporte et où apparaissent le riz et le maïs, permet de compléter ces observations (figure 47). Les champs sont préparés en février-mars. Après le brûlis, les Abé plantent le maïs, puis la banane et ensuite buttent l'igname. Les Baoulé buttent d'abord l'igname en mai-juin et plantent la banane en juillet. Tous sèment du riz à partir de mars. Avril ou mai, selon les exploitations, sont très chargés : il faut achever la mise en état des nouvelles parcelles, commencer à butter l'igname, semer et planter riz, maïs, banane, manioc, etc. La riziculture demande un investissement supplémentaire en travail en juin-juillet pour confectionner les clôtures contre les agoutis et provoque un goulet d'étranglement car elle entre en concurrence avec la récolte du maïs, la plantation des bananes et le nettoyage des caféières, qui débute en juillet. Ici la multiplication des cultures vivrières entraîne des concurrences entre elles : défrichement des champs d'igname et de riz en même temps, récolte du maïs et clôture de la rizière. En 1975-76, la complémentarité riz-café n'est pas bonne :

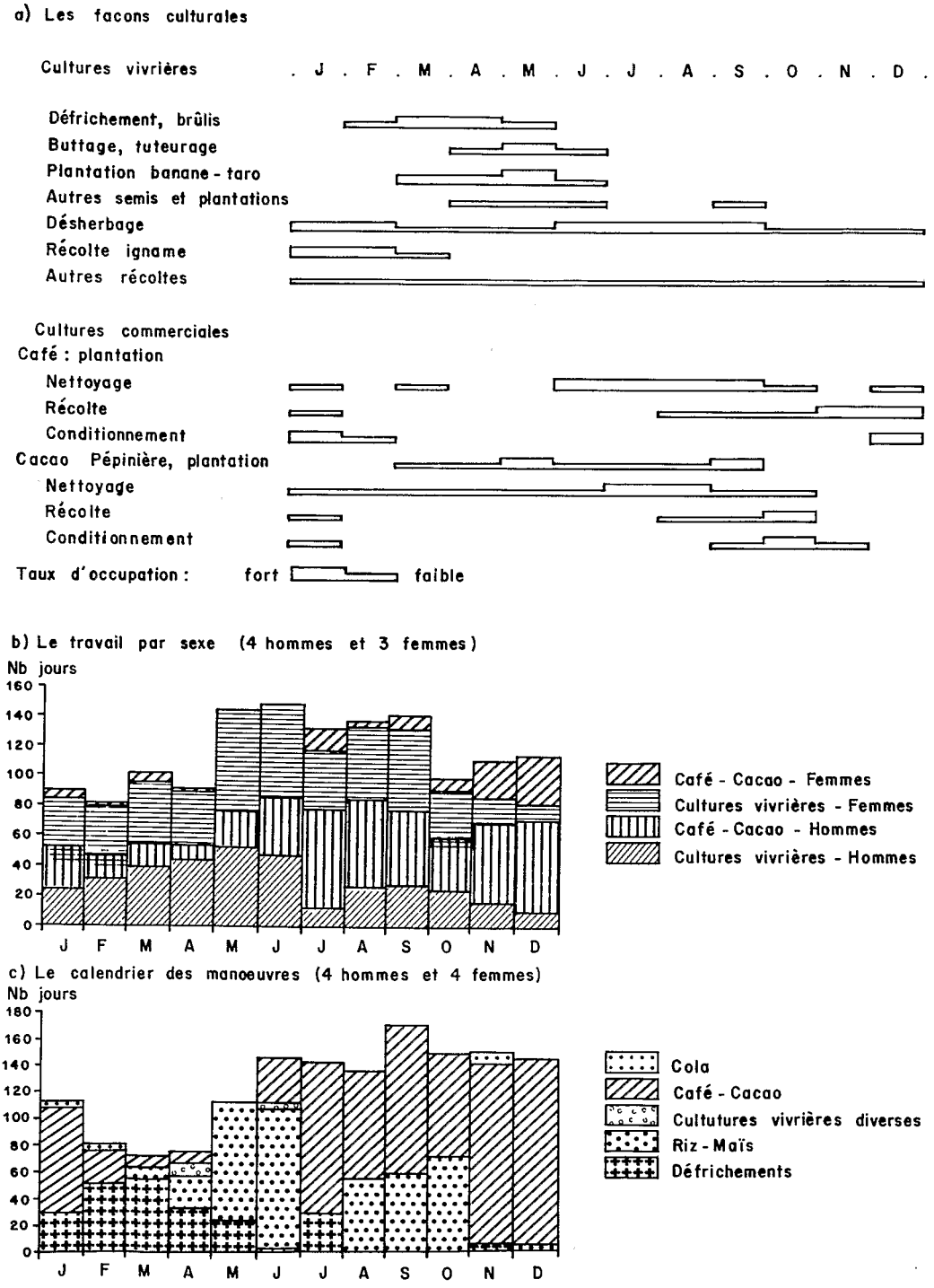


Fig. 46 - Les calendriers agricoles à Gboto (1975-76)

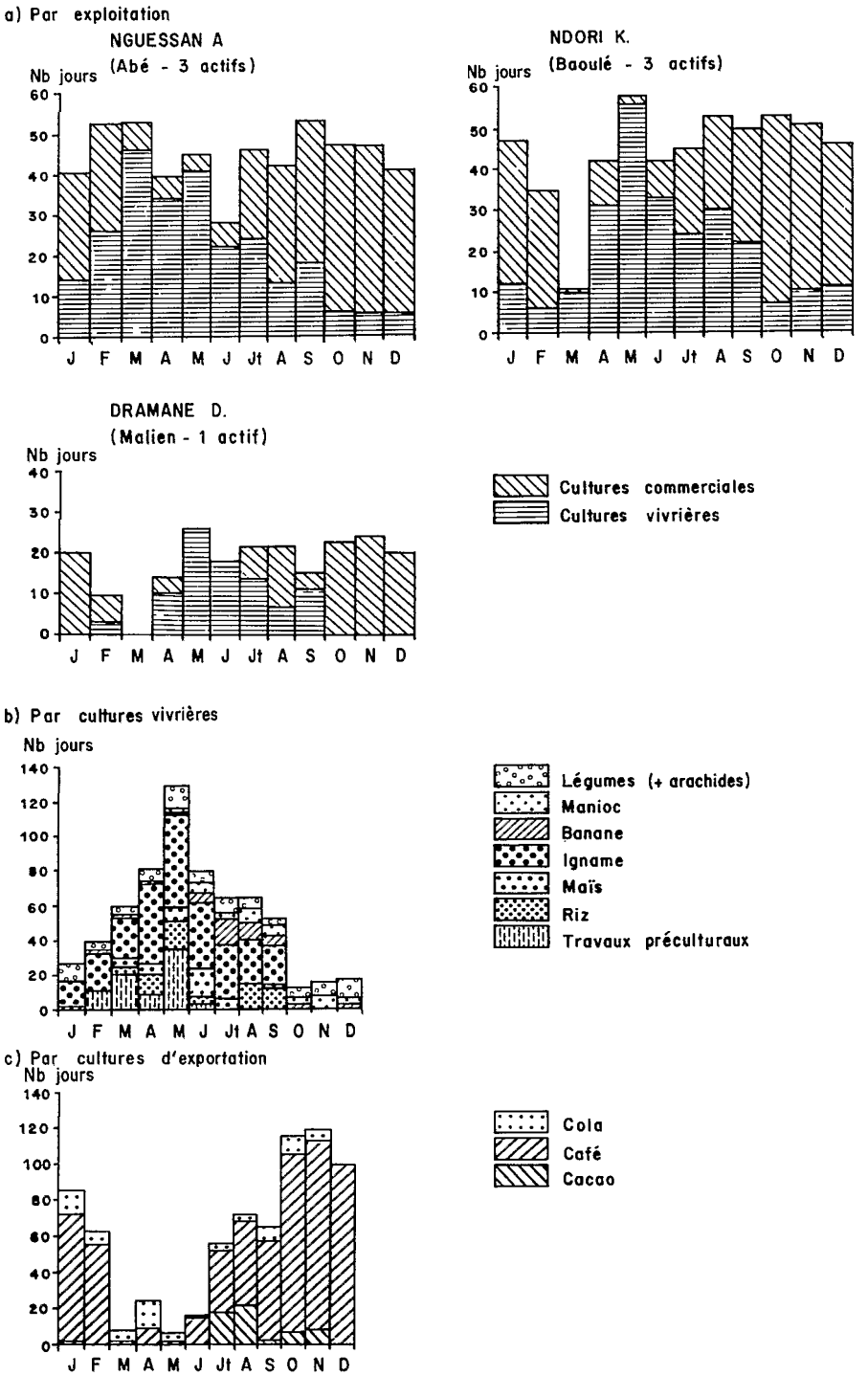


Fig. 47 - Les calendriers agricoles à Adomonkro (1975-76)

les travaux du riz, importants en juillet, se prolongent jusqu'en septembre, alors qu'il faut s'occuper du café. Cette concurrence conduit à limiter la taille des rizières, souvent petites à l'époque (moins de 0,50 ha par exploitant). En outre, la surcharge des travaux sur les parcelles vivrières de janvier à juin conduit la plupart des planteurs à n'effectuer qu'un seul nettoyage de la caféière dans l'année. En revanche, la culture du maïs, dont la récolte se déroule en juin-juillet, se combine assez bien avec celle du café[1].

Dans la région de Soubré, les différences avec le département d'Agboville, secondaires dans l'ensemble, tiennent au choix des cultures, aux rythmes climatiques et à l'introduction d'espèces nouvelles (figure 48). Les autochtones enquêtés cultivent surtout du riz et du cacao, secondairement de la banane. Leurs exploitations sont petites, si bien que les cultures vivrières tiennent une place importante dans les temps de travaux. La crise cacaoyère a conduit les deux chefs d'exploitation à planter des hévéas et des caféiers. La culture du riz (y compris la préparation des champs) occupe l'essentiel du temps consacré aux travaux agricoles de janvier à juillet. Les défrichements commencent dès janvier, car les planteurs ne font pas d'igname et les pluies sont précoces. Les emplois du temps sont profondément perturbés par des événements d'origines multiples : voyages à Abidjan, succession de deuils... En outre, les deux chefs d'exploitation consacrent une partie importante de leur temps à la campagne pour l'élection présidentielle en septembre-octobre[2]; la sécheresse de juillet-août 1990 affecte également les calendriers (baisse du temps consacré au sarclage des rizières et à la récolte). La pointe principale de ce fait a lieu en mai et correspond aux travaux sur les rizières (semis, débuts du sarclage, surveillance) et sur le café dans une exploitation (préparation d'une parcelle et plantation). La banane occupe assez régulièrement les travailleurs : plantations d'avril à juin lors de la création des champs et d'octobre à novembre après la récolte de riz ; récoltes d'août à mars, avec une pointe de novembre à janvier. Riz et cacao, qui se concurrencent d'août à octobre, sont médiocrement complémentaires. Les planteurs résolvent les goulets d'étranglement par l'utilisation des écoliers pendant les vacances, et en négligeant de clore les rizières (avec le risque de voir augmenter les dégâts causés par les agoutis).

A T. Koffikro, l'étude des temps de travaux de trois exploitations qui cultivent surtout de l'igname et du cacao mais aussi du riz, du maïs et du manioc, met en évidence l'originalité baoulé. Elle confirme, d'abord, l'assez bonne complémentarité de l'igname et du cacao : la récolte de l'igname précoce en septembre-octobre, peu importante, ne gêne pas celle du cacao ; l'étalement de la cueillette du cacao, lié à l'utilisation des nouvelles variétés sélectionnées, diminue en partie la pointe de travail d'octobre-novembre. La complémentarité riz-cacao est également bonne : le semis précoce dans un bas-fonds et l'utilisation de variétés sélectionnées à cycle court permettent d'achever la récolte de la céréale en juillet, lorsque commencent les gros travaux dans les cacaoyères. Ceci est possible dans la mesure où les Baoulé, contrairement aux autochtones, utilisent des variétés sélectionnées précoces, peu prisées par les Bété et les Bakwé. Malgré les écarts de taille entre exploitations (moins de 5 ha à plus de 50 ha), les temps de travaux familiaux sont homogènes, car si les manœuvres s'occupent des vastes cacaoyères de la plus grande unité de production, l'agriculture vivrière reste l'apanage de la famille, et les membres des trois exploitations s'entraident.

Enfin, Néaba E., Burkinabè cultivant 3,78 ha à Nipi 2, fournit l'exemple d'un petit producteur de cacao et de riz qui pratique deux cycles de maïs. En raison de retards liés à une maladie et aux aléas climatiques, le premier cycle de maïs, qui habituellement

1. En 1989-90, les calendriers ont été légèrement différents, compte tenu de la plantation de variétés sélectionnées de caféiers, de l'utilisation de semences de riz à cycles courts et de la culture très fréquente de tomates et de gombos dans la parcelle de riz après la récolte en juillet-août.
2. En 1990, les élections présidentielles ont eu lieu en Côte d'Ivoire dans un contexte particulier : le pays connaissait depuis mars une agitation sociale importante dans les villes, et c'était la première fois qu'un candidat de l'opposition se présentait contre le président sortant aux élections.

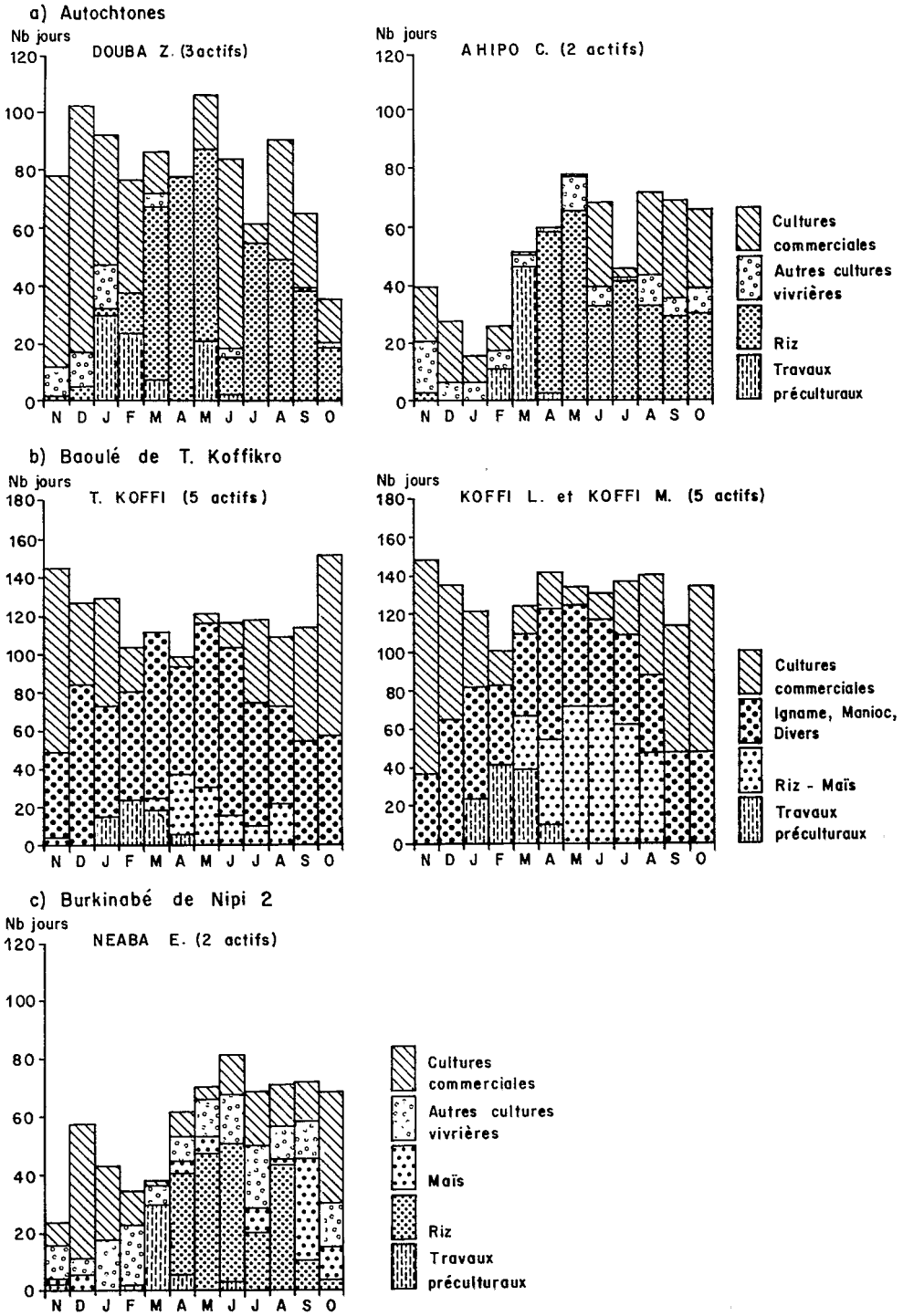


Fig. 48 - Les calendriers agricoles à Soubré (1989-1990)

s'achève en juin, est entré en concurrence avec le sarclage des cacaoyères en juillet-août. Le second cycle de maïs est rare en zone forestière, car cette culture intervient de septembre à décembre, en pleine période de travail sur les plantations. En 1990, Néaba E. a semé un champ en novembre, date tardive mais adaptée au calendrier des pluies de cette année là : à une grande sécheresse jusqu'en août succèdent des pluies abondantes de septembre à décembre. Cette parcelle a été créé pour compenser la faiblesse de la production de riz et augmenter les revenus. Commencée à la fin de la récolte du cacao, et achevée avant le début des défrichements de la nouvelle année, la culture s'est assez bien intercalée dans l'emploi du temps du planteur. Ainsi, en 1990, la qualité des relations dans le temps entre cycles de maïs et travail sur le cacao a été inversée par rapport à une année «normale». On s'aperçoit donc que les notions de complémentarité et de concurrence doivent être utilisées avec prudence, car le calendrier cultural dépend de facteurs variables selon les lieux et les années.

La plupart des goulets d'étranglement sont résolus d'abord par l'utilisation différenciée de la main-d'œuvre familiale : les épouses sont plus utilisées aux périodes de pointe, et pratiquent éventuellement d'autres activités en périodes creuses (tâches ménagères, fabrication et vente d'attiéké, etc.) ; les écoliers assurent des travaux en juillet-août... Mais ce sont surtout les manœuvres qui permettent de résoudre les blocages. L'étude de l'emploi du temps de 4 manœuvres de l'exploitation de Mosso Y. à Gboto en 1975-76 montre leur apport (figure 46). Les 3 manœuvres abousan s'occupent de leurs parcelles de riz et de maïs de mars à juin surtout ; ensuite, l'essentiel de leur travail se fait sur les plantations dont ils ont la charge, soulageant leur patron de ce travail. Le quatrième manœuvre, mensuel, intervient selon les besoins du moment : il défriche une parcelle, puis travaille dans les cacaoyères et occasionnellement dans le champ d'igname. En plus, Mosso Y. utilise un contractuel pour nettoyer une cacaoyère en juillet-août, à un moment de grande presse. À Adomonkro, les deux planteurs allochtones, partis dans leur village d'origine en février-mars, font défricher des parcelles par des contractuels pour résorber le retard pris. Les manœuvres temporaires jouent un très grand rôle dans le déblocage des goulets d'étranglement ; leur disponibilité à des moments de surcharge s'explique par leur situation : il s'agit de travailleurs qui se déplacent de village en village selon les calendriers agricoles locaux, de petits planteurs qui disposent de temps libre entre novembre et février, après la récolte de cacao, ou de leurs épouses peu employées quand les champs sont exigus.

De cette analyse se dégagent plusieurs faits.

Globalement, le calendrier des espèces vivrières et celui des productions d'exportation sont plutôt complémentaires. Toutefois, les cultures de second cycle entrent en concurrence avec les récoltes du cacao et du café, ce qui explique leur faible diffusion dans les deux régions étudiées. Selon les cultures, les relations dans le temps sont inégalement favorables : maïs-café et igname-cacao présentent les meilleures complémentarités, riz-cacao la moins bonne. Quelques productions offrent une grande souplesse, ce qui diminue les concurrences : banane plantain et surtout manioc, qui sont plantées et récoltées toute l'année et dont le calendrier est en partie fonction de celui des autres cultures (cacao et riz pour la banane, igname et riz pour le manioc).

Dans le détail, les concurrences dépendent également des variétés utilisées. Ainsi, la complémentarité riz-café, médiocre à Adomonkro en 1975-76, s'est améliorée avec la mise au point de nouvelles variétés, qui permettent d'achever les moissons en juillet-août ; la récolte du maïs, possible dès juin avec des variétés à cycle court, améliore aussi la relation entre cette céréale et le cacao.

Mais il n'y a complémentarité que dans le cadre d'une agriculture extensive et peu soignée. Une conduite des cultures selon les conseils de l'encadrement agricole ou simplement de façon plus intensive entraînerait de multiples goulets d'étranglements : ainsi un deuxième nettoyage des caféières entre en concurrence avec la création des champs vivriers. Selon que l'on juge en fonction de normes techniques rigoureuses

(comme A. Schwartz, 1971) ou des pratiques paysannes (comme A. Ruf, 1988), les avis divergent totalement sur le degré de complémentarité des cultures[1].

Les techniques utilisées par les planteurs ont l'avantage de concilier productions vivrières et plantations. Elles sont adaptées à une agriculture extensive, plus soucieuse d'occuper l'espace que de rendements, et qui est fondée sur l'association des cultures vivrières et des cultures commerciales arbustives. Un calendrier rigoureux se heurterait à de multiples contraintes : variabilité des rythmes climatiques d'une année sur l'autre, obligations sociales imprévues, maladies fréquentes... Au demeurant, si une amélioration des techniques permet une augmentation des rendements, il n'est pas sûr qu'elle entraîne une augmentation de la productivité du travail.

d) Productivité et rendements : bilan économique

Deux critères essentiels permettent d'approfondir l'analyse des choix des planteurs : d'une part le degré d'intensivité d'une culture, entendu au sens restreint, c'est-à-dire, la production par hectare, d'autre part, la productivité, saisie à travers la rémunération de la journée de travail.

Dans l'ensemble, les données de la direction des Statistiques agricoles pour 1984 montrent que les rendements des départements de Soubré et d'Agboville sont proches de ceux de la moyenne de la zone forestière (tableau 49). Ils sont meilleurs pour le riz et l'igname dans le département de Soubré ; et supérieurs pour le manioc, la banane plantain et le taro dans celui d'Agboville. Toutefois, ces données sont à prendre avec précaution.

Tableau 49 - Les rendements moyens des cultures vivrières en 1984

Cultures (qx/ha)	Département Soubré	Département Agboville	Ensemble Côte d'Ivoire
Riz	15,0	12,6	12,5
Maïs	5,2	5,6	8,7
Manioc	64,0	81,1	54,3
Igname	81,1	59,5	96,9
Banane plantain	13,6	31,1	12,8
Taro	9,0	11,5	13,7

Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.

En effet, les rendements des cultures vivrières sont extrêmement difficiles à évaluer. Ils dépendent largement des associations pratiquées. Selon que la culture est secondaire ou principale les écarts sont considérables. Les rendements de banane plantain, par exemple, varient de moins d'une tonne à plus de 15 t par hectare en fonction du nombre de pieds. En culture pure ou dominante, les sondages que nous avons effectués à partir de carrés de densités en 1989 et 1990 donnent des écarts importants et variables selon les productions[2]. Nous prendrons trois exemples.

Les rendements relevés de riz vont de 8 à 25 qx/ha. Ils dépendent de la densité des semis et surtout des pluies : en 1990, ils ont été mauvais à Soubré, à cause de la

1. En outre, le temps consacré à la confection de clôtures est plus élevé dans l'Ouest que dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, en raison, sans doute, de la présence d'agoutis plus nombreux, ce qui aggrave le goulet d'étranglement dans les cas étudiés par A. Schwartz.

2. Des relevés de densités ont été effectués sur 17 parcelles à Gboto, 18 à Adomonkro, et 93 dans le département de Soubré, à raison de 3 carrés par parcelle. Nous n'avons pu mesurer le poids des productions que sur un nombre limité de carrés (moins de la moitié). Compte tenu de ces conditions et du grand nombre d'associations culturales, nos résultats sont à prendre comme des ordres de grandeur. En outre, les planteurs d'Adomonkro, aidés par un enquêteur, ont fait eux-mêmes les relevés sur 17 parcelles en 1992-93 et sur 11 parcelles en 1993-94.

sécheresse de juillet-août intervenue en pleine épiaison (moins de 10 qx/ha dans beaucoup de cas) ; ils ont été meilleurs à Adomonkro, car les pluies ont été mieux réparties. Le mode de culture influe aussi : en 1990, à Soubré, le riz de bas-fond semé tôt a donné de bons résultats. Enfin, les variétés sélectionnées autorisent des rendements supérieurs aux variétés locales. Dans l'ensemble, la moyenne tourne autour de 15 qx/ha à Adomonkro en 1989 ; à Soubré elle est inférieure à 15 qx/ha en 1990 mais approche les 20 qx/ha en 1989 ; d'après les données de la CIDV, chez les planteurs encadrés (mais ils le sont presque tous), la production est de 1 676 kg/ha dans la sous-préfecture de Soubré et de 1 867 kg/ha pour celle de Méadji en 1991, soit 17 qx/ha en moyenne.

Pour le maïs, les rendements que nous avons relevés, vont de 9 à 32 qx/ha. Ils varient surtout en fonction de la densité de semis et du nombre de sarclages mais également en fonction de l'ancienneté de la mise en culture de la parcelle, car l'enherbement s'accroît considérablement avec la durée de la mise en valeur et impose une charge de travail croissante pour préserver le niveau de la récolte[1]. Dans l'ensemble, les rendements en culture pure sont de 18 qx/ha en 1989-90 dans le département de Soubré. La CIDV indique des valeurs de 19 à 20 qx/ha selon les sous-préfectures en 1991. D'une année sur l'autre, les écarts, en cultures pluviales, paraissent plus faibles que ceux enregistré pour le riz[2].

Les variations sont également moins fortes pour une culture comme l'igname dont les rendements moyens se situent entre 7 et 12 tonnes (9,4 t/ha dans le département de Soubré, d'après nos relevés en 1989 et 1990). Ils varient avec les densités de buttes, et avec la qualité des sols comme le montrent l'étude sur la région Sud-Est et les travaux de F. Ruf sur le Centre-Ouest[3]. Les sols gravillonnaires ou sableux tels ceux que l'on trouve à T. Koffikro sont moins propices à l'igname que les sols noirs ou rouges, à texture favorable et à bonne capacité de rétention en eau, développés sur schistes. Toutefois, la densité de buttes et la qualité des sols vont souvent de paire si bien qu'il est difficile de séparer les deux facteurs : à T. Koffikro où les buttes sont en faible densité (5 000 par hectare) les rendements en 1989-90 sont de l'ordre de 7 t/ha ; à Nipi 2 ou Bakayo 2, sur des bons sols et avec des densités supérieures à 6 000 buttes par hectare, on dépasse 11 t/ha (maximum : 17,2 t/ha) ; à Adomonkro, sur d'anciennes plantations mais avec de fortes densités de buttes (7 à 8 000) les planteurs baoulé atteignent 10 t/ha ; à Gboto, où l'igname tient une place secondaire dans les associations, les rendements sont inférieurs à 4 t/ha (pour 3 000 buttes par hectare).

Pour toutes les cultures, les rendements varient avec les conditions climatiques, les sols et la densité des plantations ou des semis. Les écarts sont grands pour certaines cultures comme le riz, voire la banane plantain dont les récoltes sont parfois fortement endommagées par des tornades. Ils sont plus faibles pour l'igname ou le manioc. Dans l'ensemble, les rendements moyens sont médiocres compte tenu de soins peu attentifs, de maladies ou d'attaques parasitaires (et par les criquets) fréquentes : dans de bonnes conditions culturales, l'igname pourrait donner plus de 40 t, le maïs 4 à 5 t et le manioc 40 à 50 t[4]. Ils sont cependant du même ordre que ceux observés en région de savane ou dans d'autres pays ouest-africains, voire parfois supérieurs.

Les cultures fournissent une valeur de production par hectare très différente (tableau 50). Les données, calculées à partir de moyennes sont très approximatives, car

1. Pour une étude détaillée des variations de rendements de maïs, voir J. L. Fusillier (1991), pp. 114 et suiv. Cet auteur a observé dans le Centre-Ouest en 1986 des rendements de maïs de second cycle allant de 8 à 35 quintaux par hectare, c'est-à-dire proches de nos observations.
2. Cette observation est moins vraie si on compare le riz de bas-fonds au maïs en culture pluviale : en 1992, à Adomonkro, les rendements de riz (14 qx/ha) chutent moins que ceux de maïs (inférieurs à 14 qx/ha), dans une année de pluviométrie mauvaise (pas de précipitations de juin à mi-septembre) ; en 1993, les rendements de maïs (18 qx/ha) augmentent plus que ceux de riz de bas-fond (15 qx/ha).
3. Cf. SEDES (1967) ; F. RUF (1988).
4. Cf. *Mémento de l'Agronome* (1974).

aux variations de production s'ajoutent celles des prix dans l'année et selon les lieux de vente : ainsi, le prix de gros moyen de la banane plantain est de 26 F CFA/kg à Adomonkro en 1989, mais dépasse 40 F CFA sur le marché d'Attobrou où les agricultrices vendent une partie de la production ; à Soubré, les prix de gros varient de 6 à 33 F CFA/kg chez les exploitants enquêtés. Les écarts entre cultures sont toutefois suffisamment importants pour être significatifs malgré l'approximation des données[1].

L'igname est la culture qui fournit la plus forte valorisation de l'unité de surface, devant le manioc et la banane. Le maïs, à condition de faire deux cycles, fournit une valorisation proche de celle de la banane, alors que le riz est la culture la moins rémunératrice à l'hectare. Il faut tenir compte toutefois du fait que les prix moyens sont ceux d'Agboville ; pour les féculents, ils sont plus bas à Soubré (d'environ 20 % soit 5 à 8 F CFA/kg), mais identiques pour les céréales. Par ailleurs, ces cultures ne sont pas isolées : il convient d'ajouter des productions associées importantes. Dans le cas de l'igname cultivée par les Baoulé, les productions secondaires, dont la récolte s'étale sur deux ans (banane, légumes, taro, manioc, maïs, etc.), fournissent des surplus dépassant 50 000 F CFA par an. En pays abé, l'association à la banane d'igname (2 à 3 t/ha), de manioc (1 à 3 t/ha), de maïs, de taro et de condiments fournit un revenu complémentaire d'environ 200 000 F CFA sur 2 ans.

Enfin, afin de mesurer le degré d'intensification des cultures annuelles, il faut tenir compte de la durée de jachère indispensable à la reconstitution de la fertilité. Avec 4 années de jachère, durée moyenne à Adomonkro et Azaguié, il apparaît que beaucoup de successions vivrières valorisent mieux le sol que les vieilles caféières (tableau 51) : l'igname avec ses cultures associées, suivie en deuxième année par du manioc ; la banane (qui donne 4 récoltes en 40 mois) et ses cultures associées ; et même le maïs suivi du manioc. Le riz n'est pas développé pour sa valorisation de l'unité de surface mais parce qu'il occupe des bas-fonds impropres aux plantations arbustives. Toutefois, le système qui procure les plus hauts revenus à l'hectare est celui qui associe cultures vivrières et cacaoyers sur les défrichements forestiers : la première année, sont cultivées les plantes qui valorisent le plus le sol (igname, banane et cultures associées) ; la deuxième année, la production de banane, de manioc, de taro, voire de maïs et d'arachide est élevée ; en troisième année, les récoltes vivrières déclinent, mais le cacao commence à prendre le relais ; en 20 ans, aux prix de 1988, ce système fournit annuellement, en moyenne, plus de 100 000 F CFA.

Toutefois, la valorisation maximale du sol, importante dans les régions de saturation foncière, n'a qu'un intérêt secondaire dans les zones pionnières, où il s'agit avant tout d'occuper l'espace et où la productivité du travail joue un rôle plus essentiel.

Il est très difficile d'établir exactement la productivité du travail. D'abord, parce que l'effort à fournir n'est pas le même selon les occupations : une journée de défrichement demande beaucoup plus de labeur qu'une journée de surveillance d'une rizière par exemple. Par ailleurs, les agriculteurs ne mettent pas tous un temps identique pour accomplir la même tâche : pendant 7 à 8 heures passées au champ, un planteur pourra rester plusieurs heures en repos et en discussion avec des amis ou travailler sans discontinuité ; les manœuvres contractuels mettent en moyenne presque moitié moins de temps que les planteurs âgés pour accomplir les mêmes travaux ; mais parmi eux, les différences sont importantes. Enfin, la durée de certaines tâches varie considérablement selon les exploitations : c'est le cas de la clôture et de la surveillance des rizières. D'où des écarts énormes : pour le riz, les manœuvres de Gboto ont travaillé en moyenne 170 j/ha en 1975-76, alors qu'en 1989-90, les planteurs bété et bakwé enquêtés ont travaillé

1. Le tableau présente ces données extrapolées à partir des carrés de densités et des relevés de prix à Gboto et Adomonkro pour le département d'Agboville, T. Koffikro, Négréadji, Nipi 2 et Bakayo 2 pour celui de Soubré, pour 1989, année moyenne. Les prix de l'igname, de la banane et du manioc sont ceux d'Agboville. Les prix du maïs et du riz ne sont guère différents à Agboville et Soubré.

240 j/ha (y compris plus de 40 jours de surveillance des champs, tâche importante mais peu pénible)[1]. Les valeurs moyennes permettent toutefois de distinguer les cultures (tableaux 50 et 51).

Tableau 50 - Valorisation de l'unité de surface et de la journée de travail par culture en 1988-89

Culture	Rendements (kg/ha)	Prix (F CFA/kg)	Productions (F CFA/ha)	Nombre de jours de travail	Productivité (F CFA/jour)
Café (âgé)	180	200	36 000	39	923
Café (productif)	430	200	86 000	67	1 284
Cacao (âgé)	160	400	64 000	24	2 667
Cacao (très extensif)	230	400	92 000	29	3 172
Cacao (extensif)	310	400	124 000	35	3 543
Cacao (bien entretenu)	600	400	240 000	65	3 692(1)
Manioc	9 000	25	225 000	120	1 875
Igname	8 000	40	320 000	234	1 368
Maïs	1 800	50	90 000	99	909
Banane Plantain	8 000	25	200 000	227	881
Riz	1 500	80(2)	120 000	206	583

(1) 3 585 F CFA intrants déduits (traitements, matériel : 7 000 F CFA/ha en moyenne).
(2) Prix officiel de 1983-84 à 1987-88 : 80 F CFA/kg ; à partir de 1988-89 : 60 F CFA/kg.

Tableau 51 - Valorisation de la terre et du travail par successions culturales

Successions culturales (1)	Durée du cycle (ans) (2)	Production par cycle (F CFA/ha)	Production annuelle (F CFA/ha)	Nombre de jours de travail	Productivité (F CFA/jour)
Maïs + Manioc	6	315 000	53 000	182	1 731
Igname+Manioc	6	455 000	76 000	317	1 435
Banane pl.(3)	8	700 000	87 500	678	1 032
Riz + Maïs	5	210 000	42 000	268	784

(1) Non compris les plantes associées secondaires - (2) Années de culture + 4 ans de jachère
(3) Rendements de 6 t/ha en 3ème et 4ème années.

Parmi l'ensemble des cultures, vivrières et d'exportation, le cacao est de loin, jusqu'en 1989, la spéculation qui rémunère le mieux la force de travail, comme nous l'avions déjà observé en 1976 et comme de nombreux auteurs l'ont également souligné[2]. Selon l'état des plantations et l'intensité de l'effort fourni, la rémunération varie, mais

1. Ces écarts, auxquels s'ajoute la difficulté à comptabiliser les journées de travail de façon homogène expliquent sans doute les grandes différences observées selon les enquêtes et les auteurs : ainsi, le nombre de journées de travail par hectare et par an consacrées à l'igname est selon F. Ruf (1988), tome 2, pp. 161 et suiv., de 343 pour la main-d'œuvre familiale et 203 pour la main-d'œuvre contractuelle ; J. Ph. Colin (1990), p. 195, donne 182 j ; les auteurs du *Mémento de l'Agronome* (1974), p. 471, indiquent 252-272 j. C'est pourquoi, nous avons utilisé uniquement nos enquêtes, cohérentes entre elles, et qui permettent des comparaisons d'une culture à l'autre. Nous n'avons pas distingué journées de contractuels et journées de travailleurs familiaux (contrairement à F. Ruf) pour trois raisons : nos données sont trop limitées pour établir cette distinction ; il y a de grands écarts à l'intérieur de chaque catégorie et des manœuvres abousan ainsi que certains jeunes planteurs travaillent plus vite que quelques contractuels ; enfin, il est peu probable que le rythme élevé de certains contractuels puisse être tenu par un individu sur toute une campagne agricole et il nous a semblé plus intéressant de prendre des cas moyens réels. Fondées sur une journée de l'ordre de 6 h. de travail effectif, nos observations sont proches de celles de J. Ph. Colin, et légèrement supérieures à celles de F. Ruf pour les contractuels.
2. Sur la productivité du café et du cacao, cf. J. L. Chaléard (1979), pp. 364-366, J. P. Chauveau, J. Richard (1977), F. Ruf (1988), tome 2, J. Ph. Colin (1990).

dans la majorité des cas dépasse 3 000 F CFA/j. Toutefois, la baisse de moitié, voire plus, des prix du cacao rend certaines cultures vivrières compétitives : en effet, à 200 F CFA/kg, la vente du cacao procure 1 600 à 1 800 F CFA par journée de travail environ, et à 150 F CFA (prix le plus fréquent à Soubré en 1989-90) 1 200 à 1 400 F CFA. La rémunération offerte par le café est médiocre : les plantations en pleine production permettent une assez bonne productivité (supérieure à 1 000 F CFA), mais les vieilles caféières telles qu'on en découvre à Adomonkro rémunèrent moins bien la journée que beaucoup de cultures vivrières ; la chute des cours du café, payé officiellement 100 F CFA/kg depuis 1989, mais souvent beaucoup moins (jusqu'à 30 F CFA/kg à Adomonkro et 20 F CFA/kg à Attobrou en 1990-91)[1] diminue encore son intérêt : à 50 F CFA/kg, c'est la moins intéressante des grandes spéculations.

Les écarts de productivité sont également grands entre les différentes productions vivrières. Le riz rémunère faiblement la journée de travail : il exige beaucoup de temps et d'efforts pour l'entretien (clôture, surveillance, désherbage) et la récolte. Il est intéressant sur les terroirs saturés où il permet la mise en valeur des bas-fonds délaissés par l'agriculture de plantation. Dans les zones pionnières du Sud-Ouest, il est cultivé avant tout pour l'autoconsommation et sa faible productivité explique le recul des rizières *flafla*. Il se maintient également parce qu'il est produit par les épouses à une période de faibles travaux sur les cacaoyères et qu'il leur permet d'obtenir des revenus qu'elles n'auraient pas avec les plantations dont les bénéfices sont réservés à leurs maris ; en outre, les femmes vendent le riz pilé entre 150 et 250 F CFA/kg, soit 100 à 120 F CFA/kg le paddy en moyenne ; si les rendements dépassent 20 qx/ha comme dans la région de Soubré (mais la culture demande alors 20 à 30 j de travail en plus par hectare), la productivité, qui approche 900 F CFA/j, est convenable. De plus, l'essor de successions riz-manioc et riz-banane dans les régions où la commercialisation est possible permet de valoriser au-dessus de 1 000 F CFA la journée de travail.

Le maïs, production importante chez les Dioula, procure plus de 900 F CFA par jour de travail ; en second cycle, l'absence de nouveau défrichement élève cette valeur à près de 1 500 F CFA. C'est beaucoup moins que le cacao jusqu'en 1989, ce qui explique qu'on observe rarement un deuxième cycle de maïs entre septembre et décembre, au moment de la récolte des cabosses.

La banane plantain est une culture peu rémunératrice : moins de 900 F CFA/j à 25 F CFA/kg. Compte tenu de ses prix souvent bas (10 F CFA/kg) et de son écoulement incertain, on comprend qu'elle soit peu développée en culture pure. En revanche, le système abé qui associe banane, igname en faible densité et différentes espèces secondaires est relativement productif : plus de 1 000 F CFA/j.

L'igname valorise mieux la journée de travail que la banane plantain. Les revenus élevés par hectare compensent la longueur des temps de travaux, notamment le défrichement de la forêt et le buttage ; la culture sur vieilles plantations, comme à Adomonkro, diminue les temps de défrichement, mais une augmentation du nombre de buttes à l'hectare pour maintenir les rendements rétablit l'équilibre avec la situation des zones pionnières.

Le manioc est la culture vivrière qui rémunère le plus la journée de travail : près de 1 900 F CFA. Avec un défrichement non sur jachère mais sur vieille plantation, plus long de 25 à 30 jours, la rémunération dépasse encore 1 500 F CFA. Dans les périodes de bas prix (pendant quelques mois en 1988-89 à Azaguié ou Adomonkro) ou dans les zones reculées (comme T. Koffikro), lorsque les cours se situent entre 10 et 15 F CFA/kg, la rémunération atteint encore de 900 à 1 000 F CFA/j. En outre, l'attiéké permet de valoriser la production. La grande cuvette, vendue 3 000 à 4 000 F CFA, ou

1. À Abengourou, le prix est même tombé à 10 F CFA/kg en 1991. En 1992-93, il est encore de 25 à 50 F CFA/kg pour le café en cerise à Adomonkro (au lieu de 60 F CFA/kg au cours officiel) et de 80 à 100 F CFA/kg pour le café décortiqué (au lieu du tarif légal de 140 F CFA/kg).

la petite, vendue 1500 à 2 000 F CFA, procurent entre 45 et 65 F CFA supplémentaires par kilogramme de racines. Compte tenu des prix du manioc brut (15 à 30 F CFA selon les secteurs), l'attiéké, qui demande 3 à 4 jours pour préparer 100 kg, rémunère la journée de travail à environ 1 200 F CFA à T. Koffikro et 1 500 F CFA à Azaguié.

L'ensemble de ces résultats permet de comprendre les choix des planteurs. Le cacao est la culture qui rapporte le plus par journée de travail. Les productions vivrières sont donc subordonnées à l'extension des plantations partout où cela est possible. En outre, les espèces alimentaires associées aux cacaoyers sont parmi les plus productives : la première année, igname, banane, et leur cortège, composent les associations vivrières qui rémunèrent le mieux l'effort ; la deuxième année, banane, taro, manioc, voire maïs ou arachide bénéficient du défrichement de l'année précédente. Sur deux ans la productivité dépasse 1 300 F CFA par jour de travail. En troisième et quatrième années, le cacao commence à produire tandis que la banane fournit encore des récoltes.

Dans les secteurs saturés, la situation est différente puisque les producteurs ne peuvent plus défricher de forêts. L'intensification, qui permet d'augmenter productions et revenus à l'hectare, est rendue nécessaire. Elle peut prendre différentes formes, et n'est pas incompatible avec le maintien d'une productivité élevée. À Adomonkro, par exemple, les agriculteurs choisissent des associations et des successions qui demandent plus de travail à l'hectare que le caféier mais valorisent le sol : l'igname avec les cultures associées et suivie du manioc, la banane et son cortège (igname, manioc, taro, légumes, etc.), le maïs suivi du manioc. L'intensification (qui permet de doubler ou tripler le revenu par hectare) ne se fait pas au détriment de la productivité dans ce cas, puisque la rémunération de la journée de travail est supérieure à celle des vieilles caféières et équivalente à celle des caféières productives. Au contraire, il semble bien ici que «l'intensif rapporte».

L'intensification peut se porter aussi sur les productions d'exportation, qui entrent dans ce cas en concurrence avec les cultures vivrières. Ainsi, une amélioration des soins sur les caféières et les cacaoyères (accroissement du nombre de sarclages et des traitements phytosanitaires) permet de maintenir une bonne productivité du travail tout en élevant les rendements. Entre 1974 et 1977, l'étude des temps de travaux d'une exploitation européenne produisant plus d'une tonne de cacao à l'hectare montrait que l'utilisation d'engrais associée à des soins attentifs peut s'accompagner d'une augmentation de la productivité du travail[1]. De même, le recépage des vieilles caféières permet d'accroître les rendements : c'est pourquoi, plusieurs planteurs d'Adomonkro ont suivi cette voie depuis 1980. Globalement, l'intensification par développement des cultures vivrières donne des meilleurs résultats que l'amélioration de la production du café. En revanche, aux prix de 1988, productivité et rendements sont plus élevés lorsque l'intensification se porte sur les cacaoyères.

L'effondrement des cours des denrées d'exportation modifie les rapports dans un sens favorable aux cultures destinées aux villes. Les incertitudes du marché des produits vivriers et l'atout foncier que constitue la plantation d'arbustes justifient une certaine prudence de la part des paysans. Mais la culture du manioc devient aussi productive que celle du cacao. Le riz que les paysans sont assurés de vendre à 60 F CFA/kg près d'Agboville en 1990-91, devient plus rentable que le café à 50 F CFA/kg. De même, les cultures de second cycle comme le maïs retrouvent de l'intérêt : il vaut mieux passer moins de temps à la récolte du café, voire du cacao, et produire cette céréale.

Enfin, il faut souligner que l'adoption de systèmes intensifs de cultures vivrières ne demande aucune innovation technique, alors que l'élévation de la production à l'hectare des vergers suppose des modifications de calendriers culturaux (avec l'augmentation du nombre de sarclages), l'achat d'intrants (engrais, produits de traitement, etc.) : c'est là un gros avantage des cultures alimentaires.

1. J. L. Chaléard (1979), pp. 402-403.

Les améliorations techniques sont dans l'ensemble faibles. L'adoption de variétés issues de la recherche est la principale nouveauté acceptée par les producteurs. L'igname tardive *florido* s'est généralisée très rapidement dans toute la zone forestière, en raison de ses bons rendements. Les variétés précoces de riz et de maïs sont également très répandues. Leur intérêt est double : elles sont plus productives que les variétés locales et de cycle plus court, ce qui limite la concurrence avec les cultures arbustives. La diffusion est inégale sur le territoire. Si on s'en tient aux données de la CIDV, les superficies ensemencées sont, par exemple, beaucoup plus étendues dans le département de Soubré que dans celui d'Agboville : en 1991, 12 886 ha de riz sont encadrés à Soubré, contre 2 500 ha à Agboville ; pour le maïs, les chiffres sont respectivement de 6 564 ha et 2 805 ha. Ceci s'explique par l'importance plus grande que les producteurs du Sud-Ouest attachent à ces deux cultures et sans doute au rôle différent de l'encadrement agricole : le département de Soubré, avant la création de la CIDV, était dans l'aire d'implantation de la SODEPALM, qui accordait une priorité au développement vivrier, alors que le département d'Agboville se situait dans la zone SATMACI, orientée surtout vers le café et le cacao. Mais en l'absence de données sur les superficies totales cultivées, il n'est pas possible de connaître la part des parcelles en semences sélectionnées. En outre, les statistiques d'encadrement agricole doivent être retenues avec prudence. Très souvent les semences arrivent en mai dans les villages, alors que les semis sont déjà effectués, et nous avons vu des planteurs vendre ou consommer des riz sélectionnés arrivés trop tard pour être semés. Inversement, des producteurs utilisent leurs propres semences issues des variétés distribuées par l'encadrement les années précédentes.

Pour le reste, les innovations sont réduites. Les engrais ne sont pas utilisés sur les parcelles vivrières. Nous n'avons pas rencontré d'exploitant employant des herbicides dans les champs de riz ou de maïs. Il faut reconnaître que le coût des produits (15 000 F CFA pour un hectare) est équivalent ou supérieur à celui de la main-d'œuvre utilisée pour un sarclage manuel. L'intensification technique est donc pratiquement inexistante sur cultures vivrières, à l'exception de quelques spéculations, comme les légumes, et de quelques espaces spécifiques, comme les périmètres encadrés.

2. Intensification et diversification des cultures

L'intensification technique n'est pas un phénomène récent en Côte d'Ivoire. Dès l'époque coloniale, des tentatives de développement de l'agriculture irriguée ont été entreprises. Les planteurs européens modernisent leurs techniques de production à partir des années trente et surtout des années cinquante. Mais la masse des agriculteurs africains n'est pas concernée par ces innovations. Avec l'indépendance, deux nouveautés apparaissent : le développement par les petits planteurs africains, grâce à l'appui des autorités, de cultures intensives pour l'exportation (banane poyo, puis ananas) ; l'essor de la riziculture irriguée et du maraîchage encadré, pour le marché local. Il est à noter que l'intensification s'accompagne alors d'une diversification : à cultures nouvelles, techniques nouvelles[1]. Nous avons déjà évoqué les raisons de cette évolution : la principale est la saturation foncière ; l'autre, la volonté politique du gouvernement de diversifier l'agriculture marchande ivoirienne.

L'examen des méthodes culturales doit nous permettre d'approfondir les motivations des producteurs et de mesurer l'intérêt de ces transformations. Cela suppose l'analyse des types d'agriculture vivrière intensive rencontrés en zone forestière : riziculture irriguée et maraîchage. En outre, il convient de s'interroger sur les rapports

1. Ce point est développé dans A. Sawadogo (1977).

entre l'agriculture d'exportation intensive, prise à travers le cas de la banane poyo développée dans le département d'Agboville, et le vivrier marchand, c'est-à-dire entre deux formes différentes d'intensification.

a) La riziculture irriguée : une intensification d'un rapport limité

Les techniques de la riziculture irriguée, qu'on la rencontre en milieu urbain (Agboville, Soubré, voire Rubino) ou villageois (comme à Mayo, non loin de Soubré, par exemple) sont sensiblement partout identiques. L'investissement de départ est en général élevé : à Agboville, la construction du barrage nécessaire au périmètre irrigué à coûté 30 millions de F CFA en 1970. Il a fallu en plus dessoucher et niveler le terrain avec l'aide de la MOTORAGRI, construire les canaux et les diguettes. Selon les données de l'encadrement agricole, la préparation des parcelles a exigé 308 jours de travail par hectare. Ces travaux effectués depuis plus de 20 ans sont toutefois amortis.

Sur le périmètre, la conduite de la culture demande un labeur considérable car les techniques sont minutieuses et largement manuelles, s'apparentant à la riziculture asiatique : un hectare de rizière requière 395 jours de travail selon l'encadrement agricole, et en réalité 300 jours en raison de soins incomplets. Les producteurs établissent d'abord les pépinières. Puis la parcelle est labourée à la daba : à Agboville et Rubino, comme dans beaucoup de cas en Côte d'Ivoire forestière, les riziculteurs n'ont pas de motoculteurs pour le labour. Le repiquage dans l'eau est particulièrement pénible. Ensuite, il faut sarcler, entretenir les diguettes, récolter.

Cette agriculture est moderne, dans la mesure où le calendrier agricole est strict et certaines techniques sont élaborées : les pieds de riz sont alignés et plantés à une distance optimale les uns des autres ; les semences sont sélectionnées et fournies par la structure d'encadrement ; les producteurs utilisent l'engrais et les produits phytosanitaires. Sur ce dernier point toutefois, les résultats sont à nuancer ; les riziculteurs ont toujours eu beaucoup de mal a accepter l'emploi de matières auxiliaires, sans doute par manque d'habitude : lorsque les produits sont donnés, ils en revendent souvent une partie ; lorsqu'il faut les acheter, les coûts deviennent, d'après eux, trop élevés, pour des résultats aléatoires.

L'organisation du travail est proche de celle de l'économie de plantation. La main-d'œuvre employée est familiale mais aussi extérieure à l'exploitation. À l'origine, la SODERIZ voulait créer un groupe de petits paysans travaillant eux-mêmes sur leurs rizières. Dès le départ cette tentative a avorté et les modes d'utilisation de la force de travail sont calqués sur ceux de l'économie de plantation, utilisant massivement des manœuvres, en plus de la famille. Une minorité de propriétaires, souvent âgés, emploient des abousan et plus souvent des abounyan. Quelques producteurs, en général des salariés, utilisent des «mensuels». Mais la majorité embauche des contractuels pour le labour et le sarclage ou des journaliers pour le sarclage et la récolte. Sur les rizières, les contrats abousan et abounyan se rapprochent plus toutefois de la location que sur les plantations : il arrive que le métayer s'inscrive lui-même au groupement rizicole, et prenne des contractuels ou des journaliers.

Les riziculteurs emploient diversement main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre rémunérée. La majorité utilise principalement les parents et embauche des manœuvres en période de pointe, ce qui s'explique, entre autres, par le nombre élevé d'actifs familiaux chez les riziculteurs (5 à 6 par exploitation en moyenne à Agboville et Rubino). Un nombre important d'agriculteurs fait exécuter l'essentiel ou la totalité du travail par des manœuvres : il s'agit de planteurs (qui reproduisent exactement le système en vigueur dans l'agriculture de plantation) et de salariés urbains (qui se contentent de surveiller leurs employés). Ce recours massif aux manœuvres permet aux producteurs d'avoir d'autres activités qui fournissent en général l'essentiel des revenus.

Les rendements de la riziculture sont dans l'ensemble bons : 2,5 t/ha et par cycle à Agboville en 1980 et 1981, pour 20 riziculteurs. Aux prix moyens de 1988 (80 F CFA/kg), la valeur de la production est élevée : 400 000 F CFA/ha pour deux cycles, soit, en moyenne, deux à quatre fois celle d'une cacaoyère. Cependant, les résultats sont inégaux, puisque la récolte varie selon les producteurs de 1,5 à 4,5 t/ha/cycle, et selon les années : la moyenne dépasse 4 t par hectare et par an en 1980 et 1989, mais tombe à moins de 2,5 t en 1983. Les écarts par cycle sont cependant moins forts que dans le cas de la riziculture pluviale et se situent, en moyenne, presque toujours entre 2 et 3 t/ha, ce qui prouve que l'irrigation permet une régularisation des rendements. Le principal facteur de variation de la production tient avant tout à la possibilité d'effectuer un ou deux cycles en douze mois : les années de sécheresse, le niveau de remplissage du barrage d'Agboville n'est pas satisfaisant, et dans les secteurs d'irrigation par dérivation comme à Rubino une seule récolte est possible. Dans ces conditions, la récolte annuelle fléchit, non par chute des rendements, mais par limitation de la culture à un seul cycle.

La productivité du travail est faible (tableau 52) : une rizière bien conduite, avec une récolte théorique (rarement atteinte) de 4 t/ha, fournirait 810 F CFA/j (à 80 F CFA/kg) ; en réalité, le revenu est plus souvent inférieur à 700 F CFA/j (soit moins que le café et le cacao). C'est ce qui rend compte du peu d'intérêt manifesté par la majorité des agriculteurs de la zone forestière pour la riziculture irriguée. L'emploi de manœuvres, dont le coût oscille en moyenne entre 600 et 800 F CFA par jour, s'explique dans deux cas opposés. Si l'objectif du producteur est l'autosubsistance, le coût reste inférieur au prix d'achat du riz sur le marché. D'autre part, certains riziculteurs attendent pour commercialiser leur production que les prix augmentent : ainsi, à Agboville, les cours sont bas en octobre-novembre, au moment de la récolte, mais dépassent 120 F CFA/kg en fin de saison sèche. En outre, beaucoup de femmes vendent le riz pilé sur le marché à plus 200 F CFA/kg. Pour peu que le riziculteur produise 3 t/ha, la productivité dépasse alors 1 000 F CFA/j, soit un niveau certes inférieur à celui du cacao, mais comparable à celui du café et intéressant par rapport au coût de la main-d'œuvre.

Un exemple le prouve. En 1982, un fonctionnaire a payé 40 000 F CFA ses manœuvres (pour un cycle cultural). La semence et les engrais lui ont coûté 25 000 F CFA. Ayant vendu 90 000 F CFA de riz, son revenu net a été de 25 000 F CFA. Il n'a pas travaillé sur sa parcelle, se contentant de distribuer les tâches à ses manœuvres. L'augmentation du prix du riz jusqu'en 1988 ayant permis de compenser à peu près l'augmentation (rapide) des coûts des engrais et celle (plus lente) de la main-d'œuvre, la rentabilité du système s'est à peu près maintenue. Mais elle suppose des rendements de 2,5 à 3 t/ha, et des ventes supérieures au prix fixé par le gouvernement. Elle rend compte du fait que ceux qui utilisent le plus des manœuvres sont des fonctionnaires ou des salariés du secteur privé, qui vendent leur stock au moment des plus hauts cours.

Enfin, en 1988-89, la diminution du prix payé au producteur (60 F CFA/kg) réduit la rentabilité de la riziculture, mais beaucoup moins que celle du café ou du cacao. Le riz irrigué devient plus intéressant que le café. La riziculture pluviale de bas-fond, qui peut donner plus de 2 t/ha les bonnes années, avec beaucoup moins de travail et sans le risque inhérent aux achats d'intrants, paraît toutefois plus avantageuse : c'est pourquoi c'est elle qui s'étend le plus depuis la crise de l'économie de plantation. Par ailleurs, l'intensification par la culture maraîchère paraît beaucoup plus importante que celle procurée par la riziculture irriguée.

b) La culture maraîchère : risques et bénéfices de l'intensification

Le périmètre de la SODEFEL à Rubino ne fonctionne plus depuis 1982 de manière hautement intensive, c'est-à-dire depuis l'assèchement du barrage qui a mis fin aux possibilités d'irrigation systématique. Les conclusions que l'on peut tirer d'une

analyse des techniques et des résultats de la production avant 1982 restent cependant toujours valables dans leurs grandes lignes. C'est pourquoi on peut les reprendre, en les comparant à l'agriculture maraîchère hors périmètre.

Vers 1980, les techniques sur le périmètre sont extrêmement intensives. La SODEFEL a fait construire un barrage en 1970 ; en 1977 l'irrigation par aspersion est installée. La principale spéculation est la tomate. La ndrowa (aubergine locale), le chou et le gombo sont les autres cultures pratiquées. Une partie du travail est mécanisée, mais l'essentiel se fait à la main, et un personnel d'encadrement important est là pour conseiller les agriculteurs : 1 chef de centre, 5 encadreurs, 1 pépiniériste... Le périmètre dispose d'un tracteur et d'une chaîne mécanisée (sous-soleuses, herses, charrues, etc.). Les agriculteurs emploient tous des semences sélectionnées, des engrais, des produits phytosanitaires. Les soins sont minutieux : ainsi, pour la tomate, les semences germent d'abord en pépinière avant que les jeunes pieds soient replantés ; le billonnage et le tuteurage exigent beaucoup de temps ; il faut pratiquer également des traitements insecticides et nématicides au sol, des pulvérisations de pesticides et de fongicides foliaires. La récolte est effectuée tout au long de l'année grâce à l'utilisation de l'irrigation, avec cependant un maximum de mai à octobre. Ces pratiques se traduisent par un nombre de jours élevés par unité de surface : 80 à 100 jours de travail pour 10 ares, ce qui justifie l'exiguïté des lots attribués aux planteurs : 20 ares par exploitant. Le périmètre est divisé en deux soles, elles mêmes scindées en trois blocs. Sur chaque bloc travaillent 50 maraîchers, qui cultivent une parcelle d'environ 10 ares sur l'une et l'autre des soles. Les cultures et le calendrier agricole sont différents selon les soles, ce qui permet à chaque exploitant d'étaler dans le temps travaux et revenus.

L'objectif de la SODEFEL, au départ, était de promouvoir un paysannat qualifié et indépendant, soignant ses propres parcelles. Il n'en a rien été et comme pour la riziculture, l'organisation sociale du travail s'est inspirée, avec des nuances, de celle de l'agriculture de plantation.

Une partie des tâches est réalisée par les maraîchers. Mais la main-d'œuvre rémunérée est également importante. Les métayers sont peu nombreux : 13 en tout (pour 147 exploitants entre 1980 et 1982). Les producteurs emploient en majorité des contractuels et des journaliers, embauchés pour les gros travaux (comme le piquetage des tomates) et le nettoyage des parcelles. Ils sont également systématiquement utilisés pour le travail en pépinière, sous le contrôle de l'encadreur SODEFEL. En revanche, ils ne sont guère employés pour les récoltes faites par l'exploitant et sa famille.

Les maraîchères assurent l'essentiel des opérations culturales sur leur parcelle, même si elles emploient des manœuvres. Les hommes travaillent moins : ils sont aidés par leurs épouses, par leurs enfants, et ils utilisent des manœuvres. Ce système leur permet d'avoir d'autres activités et de diminuer les risques liés aux fluctuations des ventes.

Signe d'une agriculture intensive, les résultats par unité de surface sont élevés. En bonne année, comme en 1979, les rendements moyens de tomate atteignent 23,6 tonnes par hectare. Les revenus peuvent dépasser alors 1 000 000 de F CFA par hectare à l'époque, soit plus de 1 500 000 aux cours de 1989 (frais déduits). Mais ces résultats sont irréguliers. Une bonne irrigation accroît les rendements. Tel fut le cas en 1979 et 1980. La sécheresse les fit baisser ensuite. Les attaques de parasites, de champignons ou de criquets sont fréquentes, et les traitements parfois inefficaces. Surtout, même en année favorable, le produit financier est incertain. L'examen des revenus montre de très fortes inégalités entre agriculteurs : en 1978-79, bonne année, un maraîcher présente un solde négatif, tandis que deux réalisent plus de 400 000 F CFA de bénéfices ; en 1880-81, campagne décevante, ils sont 39 à avoir un solde négatif, mais 8 gagnent entre 200 000 et 300 000 F CFA nets. Ceci s'explique d'abord par le travail individuel et la qualité des soins apportés à la culture : les rendements varient de 11,8 à 41,6 t/ha en

1978-79 pour la tomate (et de 2 à 18 t/ha pour la ndrowa). Mais les conditions de commercialisation sont beaucoup plus déterminantes.

Les agriculteurs vendent à des marchands sous contrôle de la SODEFEL. Les prix, à la différence de ceux du café, du cacao, voire du riz, ne sont pas garantis. Or une forte partie de la production est concentrée sur une période très courte : le tiers des ventes de tomates s'effectue en octobre, le reste, pour l'essentiel, en septembre et novembre. La conjonction de cette forte production avec celle d'autres périmètres maraîchers de Côte d'Ivoire entraîne un engorgement du marché d'Abidjan et une chute des cours. Le revenu paysan ne dépend donc pas seulement du volume de sa production mais de sa date de vente, les écarts de prix allant couramment de 1 à 3. C'est pour résoudre ces questions que les agriculteurs possèdent une parcelle dans chaque sole, ce qui leur permet de produire des légumes différents à des dates différentes, et ainsi d'atténuer les risques.

En outre, pendant toute la période où le périmètre a fonctionné correctement on a constaté des «fuites» de production, les coopérateurs vendant une partie de leur récolte en dehors du périmètre. L'importance de cette pratique avait même conduit la SODEFEL et les responsables du GVC à embaucher des surveillants au moment des récoltes. L'attitude de certains coopérateurs qui va à l'encontre des intérêts du groupe s'expliquait par deux raisons. D'une part, le prix sur le marché «libre» était plus élevé (jusqu'à 75 % !). D'autre part, la SODEFEL faisait des avances (produits, prêts de «soudure» au moment de la rentrée des classes), mais elle ne versait le solde aux maraîchers qu'en fin de campagne, après avoir retenu avances et frais de culture : le besoin d'argent liquide immédiat incitait nombre d'agriculteurs à vendre leur récolte directement aux négociants.

Par ailleurs, les coûts pour la tomate approchaient 7 900 F CFA par are en 1978-79 et 8 400 F CFA par are en 1980-81, ce qui équivaut à environ 18 000 F CFA par are entre 1988 et 1990 : à 15 t/ha (rendement déjà élevé), il faudrait que le producteur vende sa tomate à plus de 120 F CFA le kilogramme, pour avoir un solde positif en 1989, année où plusieurs planteurs enquêtés ont vendu à moins de 100 F CFA/kg leur production à Rubino. Les coûts sur le périmètres étaient donc dans l'ensemble beaucoup trop élevés pour que les résultats soient totalement satisfaisants.

Tableau 52 - Valorisation du travail et de l'hectare dans l'agriculture intensive en 1988-89

	Rende-ments (t/ha)	Prix (F CFA/ kg)	Revenu brut (x 1 000 F CFA)	Coûts de produc. (x 1 000 F CFA)	Revenu net/ha (x 1 000 F CFA)	Nombre de jours de travail	Revenu net par jour (F CFA)
Banane poyo							
- extensive	2,86	73	209	49	160	270	592
- semi-intensive	8,48	74	630	177	453	310	1 461
- intensive	16,10	75	1 210	331	879	390	2 255
Riz irrigué Agboville	2,5	80	200	30	210	300	667
Chou Rubino	5,6	89	498	167	331	410	807
Tomates Rubino	12,5	100	1 250	475	775	800	969
Gombo Azaguie	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	300	225	1 333
Aubergine Azaguié	35,5	67	2 379	1 080	1299	720	1 804

Il est difficile de comparer le maraîchage encadré aux autres spéculations (tableau 52), car le bilan dépend de multiples conditions : charges, rendements, prix de vente. La production de la tomate sur le périmètre telle qu'elle était pratiquée entre 1978 et 1982

serait déficitaire en 1988-89, puisque les coûts seraient d'environ 115 F CFA/kg pour un prix moyen de vente de 100 F CFA/kg[1]. Inversement, les cultures maraîchères intensives sont parfois une réussite : tel maraîcher avisé, qui obtient de bons rendements (20 t/ha) et un prix de vente élevé (120 F CFA/kg), joints à des soins intensifs mais peu coûteux (470 000 F CFA/ha, transport à Abidjan compris, 100 jours de travail par are), gagne 1 930 F CFA/j en 1988-89. Dans ce cas, l'intensif rapporte. Mais la majorité des agriculteurs souffre des aléas de la production et de l'irrégularité des prix. C'est pourquoi, près de 80 % des producteurs enquêtés ont d'autres sources de revenus : plantations, riz ou commerce. C'est pourquoi aussi, depuis l'assèchement du barrage, les maraîchers SODEFEL ont aligné leurs méthodes sur celles des jardiniers indépendants.

Trois caractéristiques techniques distinguent le maraîchage indépendant tel que nous l'avons étudié à Rubino, Azaguié et de façon secondaire Adomonkro, de l'agriculture encadrée du périmètre SODEFEL : une plus grande souplesse dans l'emploi du temps, des techniques moins minutieuses, des coûts moins élevés. Reste à savoir si les résultats sont inférieurs.

Plusieurs cas sont à distinguer. Beaucoup de femmes produisent des légumes dans le champ de leur époux. Après le buttage de l'igname et en deuxième année, après la récolte des tubercules, elles plantent des gombos, des tomates, des piments, etc. Les façons culturales sont sommaires (par exemple la tomate n'est pas tuteurée, aucun engrais ni insecticide n'est utilisé), mais la production profite du défrichement et des soins apportés à l'igname la première année. Malgré des rendements faibles (1 à 2 t/ha pour l'ensemble des légumes) cette culture représente une source de profits importante, fournissant dans certains cas plus de 100 000 F CFA/ha et par an. Le surplus de travail est bien rémunéré : à T. Koffikro, les épouses du chef de campement ont obtenu une récolte d'une valeur supérieure à 150 000 F CFA pour 156 jours consacrés aux légumes soit environ 1 000 F CFA/j[2], chiffre intéressant si l'on tient compte du faible risque économique (aucun intrant n'est nécessaire) et de la rémunération moyenne des femmes, plus faible que celle des hommes, dans les travaux agricoles.

Les maraîchers indépendants de Rubino ou d'Azaguié utilisent des techniques plus intensives et pratiquent des cultures pures, soit sur des terrains spécialement préparés, soit dans les rizières, après la récolte de paddy. Les producteurs de chou de Rubino fournissent un exemple qui permet d'analyser les résultats de ce maraîchage. La quantité de travail est élevée en raison des soins apportés (notamment des arrosages fréquents). Tous utilisent des semences sélectionnées achetées à la SODEFEL ou dans des magasins spécialisés à Abidjan, et presque tous emploient des engrais et des produits phytosanitaires. Toutefois, les doses d'engrais sont inférieures aux normes préconisées par l'encadrement agricole et les traitements sont insuffisants. Les rendements sont variables : de 2 à 7,2 t/ha en 1988-89 pour 6 maraîchers enquêtés ; la moyenne de 5,6 t/ha est peu élevée (le chou bien conduit donne 20 à 30 t/ha), mais ce niveau est conforme à la moyenne nationale des producteurs «encadrés» par la SODEFEL (4 à 6 t/ha selon les années)[3]. Les revenus bruts par hectare sont importants : près de 500 000 F CFA. Et la productivité est acceptable : le principal producteur obtient une rémunération moyenne de 1 200 F CFA/j. Un autochtone du groupe

1. D'après la SODEFEL, les résultats devraient être meilleurs. En culture intensive, les frais (théoriques) sont d'environ 61 F CFA/kg en 1988-89. Compte tenu des rendements (15 t/ha) et des prix de vente moyens de la tomate en 1988-89 (100 F CFA/kg), le producteur obtient un revenu de 39 F CFA/kg, soit près de 600 000 F CFA/ha. La valorisation de l'unité de surface est forte, mais même dans ce cas, celle de la journée de travail reste faible : 750 F CFA (avec 80 jours de travail pour 10 ares).

2. Valeur approximative, puisqu'une grande partie de la production est autoconsommée et doit être évaluée au prix moyen de la cuvette. Le nombre de jours de travail inclut le transport au marché et la vente.

3. Pour la SODEFEL est «encadré» tout planteur qui reçoit ses conseils ou lui demande des semences et des intrants. Aussi, les rendements moyens des planteurs encadrés pour une culture donnée sont-ils proches de la moyenne de l'ensemble des producteurs de Côte d'Ivoire.

SODEFEL parvient à des meilleurs résultats : 11 t/ha grâce à des soins plus intensifs, et une productivité de 1 350 F CFA/j en vendant sa récolte à un prix élevé (120 F CFA/kg). En revanche, le plus médiocre maraîcher, dont les façons sont négligées, n'a obtenu que 2 t/ha, avec une productivité réduite, de l'ordre de 750 F CFA/j[1].

À Azaguié, un GVC de jeunes autochtones, qui produisent des aubergines, obtient de bons résultats. Le caractère intensif de la culture est attesté par la durée du travail (plus de 700 j/ha/an), les quantités de produits utilisés (d'un coût approchant 450 000 F CFA/ha), les résultats (36 t et 2,38 millions de F CFA bruts par hectare). La productivité, malgré les frais élevés (transport, produits, remboursements d'emprunts), et un prix de vente unitaire médiocre (67 F CFA/kg), est forte : plus de 1 800 F CFA/j, soit autant que le cacao au prix officiel de 1989-90. Les producteurs ont utilisé régulièrement des manœuvres pour la récolte, payés 1 000 F CFA/j. On comprend qu'ils jugent cette culture intéressante.

Par ailleurs, le large choix d'espèces et de variétés cultivables, ainsi que la diversité des techniques possibles, qui permettent de multiples adaptations, sont un des atouts des cultures légumières. De nombreux agriculteurs commencent par des productions connues, utilisant des méthodes sommaires, puis ils améliorent peu à peu les techniques et diversifient les productions en adoptant des espèces qui leur étaient étrangères auparavant. Ainsi, Mamadou D., planteur malien arrivé vers 1960 à Azaguié, s'est lancé dans le maraîchage au début des années soixante-dix : il cultivait alors des gombos et des aubergines ; assez vite, il a acheté des semences sélectionnées et des produits phytosanitaires pour augmenter ses rendements. Approfondissant graduellement sa connaissance des circuits commerciaux et pour répondre à la demande, il adopte à partir de 1980 la culture des concombres et des courgettes, qui lui fournissent en 1989 ses principaux revenus vivriers. Enfin depuis 1986, il développe la culture des haricots verts de contre-saison, grâce à l'irrigation. Son évolution vers une agriculture de plus en plus intensive a pu se réaliser facilement parce qu'elle a été progressive et continue.

Deux contraintes limitent la production maraîchère. La première est d'ordre naturel : l'irrégularité du climat, les attaques de parasites ou de criquets font considérablement varier les rendements d'une année sur l'autre. La seconde est commerciale : les cours sont très irréguliers (dans un rapport de 1 à 3 dans l'année, voire plus) ; il faut étaler au maximum les récoltes pour obtenir des prix parfois rémunérateurs, qui compensent les ventes en période de cours déprimés.

Pour que la production soit intéressante, il faut vendre au moment où les prix sont élevés, c'est-à-dire en saison sèche. Pour ce faire, il faut pouvoir irriguer ou arroser : quelques maraîchers ont créé de petites retenues d'eau ; d'autres s'installent près de rivières ou creusent des puits dans les bas-fonds. Par ailleurs, il faut tenir compte des autres cultures de l'exploitation. Les producteurs de céréales cultivent fréquemment des légumes à partir d'octobre-novembre, sur la parcelle de riz, après la fin du premier cycle : ainsi, il évitent les durs travaux de défrichement, et la récolte qui se déroule de janvier à avril correspond à une période de cours élevés. Les planteurs de café, eux, sont gênés parce que les différentes cultures se concurrencent de novembre à janvier-février, ce qui les oblige souvent à limiter le maraîchage à la saison des pluies, avec des récoltes de septembre à novembre, périodes de faibles prix. De même, beaucoup de petits commerçants de Rubino, spécialisés dans le négoce de la cola, doivent produire leurs légumes avant la traite (qui débute en novembre-décembre). En revanche, quelques planteurs arrivent à bien insérer leur production dans leur emploi du temps : ainsi, Ngoran T. en 1976 a défriché un champ de gombo pour ses épouses en

1. Les temps de travaux utilisés ne résultent pas de suivis quotidiens, mais d'enquêtes rétrospectives établies à partir des indications des producteurs et éventuellement des moyennes obtenues dans le suivi des autres exploitations (pour les défrichements, le travail des «mensuels», etc.). Il ne s'agit donc que d'approximations.

novembre-décembre, avant la récolte du café (sa principale production) ; la culture est peu intensive (pas d'irrigation, pas d'engrais, 220 jours de travail par hectare seulement, défrichement compris) ; la cueillette commencée fin février, alors que le café était récolté, a été faite par les femmes surtout en mars-avril, à un moment où les hommes s'occupent des nouveaux champs. La productivité, difficile à saisir (autoconsommation et vente d'une partie de la récolte de gombo séchée), est de l'ordre de 1 300 F CFA/j (valeur 1989).

L'intensification, jugée à travers l'expérience d'un périmètre intensif, ne paraît donc pas totalement concluante, à cause de l'inégalité des résultats et de la lourdeur des coûts de production. Le maraîchage indépendant s'est bien développé parce qu'il permet toujours, au-delà d'une grande variété de situations, de valoriser fortement le sol. C'est pourquoi il est adopté en priorité par les exclus de l'économie de plantation, qui ont un accès difficile à la terre : jeunes, femmes, allochtones. Les exemples étudiés conduisent à s'interroger sur les résultats de l'intensification : celle-ci, contrairement à une idée répandue, n'est pas opposée à une rémunération satisfaisante de la journée de travail ; au contraire même, dans le cas du maraîchage, les plus hauts rendements, résultats de soins plus minutieux et plus coûteux, fournissent la meilleur productivité. Pourtant, s'ils le pouvaient, les maraîchers, qui valorisent entre 1 500 et 2 000 F CFA leur journée de travail, préféreraient produire du cacao ; certains même achètent des caféières, beaucoup moins productives que le maraîchage, à Rubino. C'est que les choix des agriculteurs ne sont pas réductibles à un calcul purement économique. Les cultures temporaires n'assurent pas de sécurité foncière, gros avantage du caféier et du cacaoyer. Les mentalités ivoiriennes, qui valorisent fortement l'image du planteur, conduisent également les agriculteurs à préférer se conformer à un modèle glorifié plutôt que de gagner plus d'argent dans un secteur moins considéré. En outre, le risque encouru dans le maraîchage est considérable : le producteur investit du temps et de l'argent sans être assuré d'en tirer profit compte tenu de l'irrégularité des rendements et des cours ; pour amoindrir le risque, les planteurs cultivent plusieurs légumes (chou-courgette-salade, tomate-ndrowa, tomate-chou, courgette-concombre-haricots verts, etc.), développent des productions comme le gombo qui peut être commercialisé frais ou sec, selon la conjoncture du marché, font des céréales qui assurent l'autoconsommation familiale et un petit revenu (riz, maïs), et réduisent l'emploi des intrants coûteux. Ces questions sont secondaires là où le maraîchage est la seule forme d'intensification possible. Mais le choix est parfois à faire avec des cultures d'exportation tout aussi intensives.

c) Cultures d'exportation intensives et cultures vivrières

L'intensification de la culture du café ou du cacao est possible. Nous avons vu qu'elle n'entraîne pas une amélioration de la productivité chez le petit planteur, mais qu'elle permet de tripler ou de quadrupler les rendements et qu'elle est difficilement compatible avec la conduite normale des cultures vivrières : les calendriers culturaux se chevauchent. En outre, elle valorise beaucoup moins bien le sol que le maraîchage. L'intensification fondée sur l'adoption de nouvelles productions d'exportation, comme la banane poyo dans la région d'Azaguié, est plus spectaculaire.

La culture de la banane poyo exige un travail important : nettoyage et dessouchage complets du terrain, création de drains la première année, long labeur de préparation des rejets et de plantation, tuteurage, etc. Elle nécessite toute une série d'opérations délicates comme l'œilletonnage, qui influe non seulement sur la quantité mais aussi sur la qualité de la récolte[1]. L'utilisation d'engrais et d'amendements pour améliorer les sols, et des traitements contre les parasites, sont nécessaires : le coût de

1. L'œilletonnage est une opération qui consiste à tailler la plante pour ne lui laisser qu'une ramification, celle où le bourgeon est le plus vigoureux.

ces produits, s'ils sont employés selon les normes de l'encadrement, dépasse 400 000 F CFA/ha à Azaguié en 1988. En contrepartie de ces frais et du travail demandé, la banane procure des revenus par hectare élevés. Le degré d'intensification et les résultats sont toutefois très inégaux. En excluant les plantations industrielles, qui emploient des techniques très modernes qui ne sont guère à la portée des producteurs villageois, les exploitations peuvent être classées en trois catégories. Les plantations intensives produisent entre 15 et 20 t/ha (16,1 t/ha en 1988 pour notre échantillon). Il s'agit de grandes (5 à 10 ha) ou de très grandes (15 à 20 ha en banane) exploitations[1]. Les dépenses en engrais, en amendements et en produits phytosanitaires sont fortes, même si les quantités utilisées sont inférieures aux normes préconisées par les agronomes ; certains planteurs possèdent un tracteur, utilisé pour le labour et le transport de la récolte ; si bien que les frais d'exploitation sont élevés (331 000 F CFA/ha). Le nombre de jours de travail par hectare et par an est important : près de 400[2]. Les revenus bruts (1,2 millions de F CFA) et les revenus nets (879 000 F CFA) par hectare sont hauts. La productivité du travail est bonne : plus de 2 000 F CFA/j. À l'opposé, les plantations «extensives» produisent 2 à 4 t/ha (moyenne : 2,9 t/ha en 1988). Il s'agit d'exploitations qui cultivent de petites superficies en banane poyo (de 0,20 à 2 ha) ; les soins sont beaucoup moins importants que dans le cas précédent : les dépenses par hectare sont faibles (moins de 50 000 F CFA) et le nombre de jours de travail relativement peu élevé (270 j/ha), car certaines façons culturales sont négligées (pas de débroussaillement complet du terrain, pas de drains, etc.). La productivité est beaucoup moins bonne : autour de 600 F CFA/j en 1988. Entre ces deux catégories les exploitations «semi-intensives» cultivent 2 à 6 ha de banane et fournissent 6 à 10 t/ha (8,5 t/ha en 1988). Engrais, amendements et produits phytosanitaires sont employés de manière irrégulière et réduite. Le nombre de jours de travail par hectare est élevé (310), mais inférieur aux normes de l'encadrement (350 à 400 j/ha). La productivité est intéressante : près de 1 500 F CFA/ha soit autant que le café en 1988 et que le cacao à partir de 1989-90.

Dans le cas de la banane poyo, la productivité s'accroît avec l'amélioration des façons culturales et l'augmentation de l'emploi des intrants. Les producteurs semblent donc avoir intérêt à utiliser des techniques intensives. Mais de nombreux facteurs limitent l'intensification des petites exploitations. D'abord, les rendements dépendent d'opérations délicates (comme l'œilletonnage) que les petits planteurs maîtrisent mal et, en l'absence d'irrigation, de la pluviosité, très variable d'une année sur l'autre : l'emploi massif d'engrais n'est alors pas forcément rentable. Ensuite, avec l'abandon du système d'avances sur récolte depuis quelques années, les planteurs, qui ne sont plus aidés, n'ont pas les moyens d'acquérir les produits nécessaires à la culture. Enfin, faute de connaissances techniques suffisantes, de rigueur dans les opérations culturales et de moyens, ils ne peuvent suivre la politique de qualité voulue par les autorités, ce qui se traduit par des refus croissants de leur production à l'exportation : souvent plus de 20 %, parfois plus de 60 % de la récolte ; ils ne peuvent donc se permettre d'investir de grosses sommes dans leur plantation.

Chez les grands planteurs villageois, la banane peut être très productive, mais elle est également très risquée. En effet, les gros producteurs doivent investir des sommes considérables dans les façons culturales sans être sûrs du résultat, car les rendements sont forts variables d'une année sur l'autre (en l'absence quasi générale d'irrigation), et les dangers de destruction des bananeraies par les tornades sont importants[3].

---

1. 15 à 20 hectares en banane, bien menés, fournissent des revenus équivalents à 50 ou 100 ha en cacao.
2. Pour plus d'informations sur le travail dans les grandes et petites exploitations bananières voir : J. L. Chaléard (1979), tome 2. Nous n'avons pas pu assurer de suivi complet sur un an d'exploitation bananière en 1975-76. Les temps donnés ici le sont à titre indicatif : ils résultent des suivis partiels de 1975-76 et d'enquêtes rétrospectives en 1983 et 1988.
3. Nous avons déjà développé cette question : J. L. Chaléard (1989). Même chez les grands planteurs modernes, les rendements varient de 20 à 30 t/ha, et les bananeraies n'échappent pas aux destructions par les tornades.

Par ailleurs, l'évolution des conditions de production est très défavorable à la banane poyo depuis le début des années soixante-dix. Les coûts augmentent plus vite que les prix : entre 1973 et 1988, le prix moyen des engrais et des amendements à Azaguié a été multiplié par 3,5, alors que le prix d'achat de la banane au producteur n'a été multiplié que par 1,8. Les sécheresses successives des deux dernières décennies frappent durement les planteurs villageois, qui en général n'irriguent pas leurs bananeraies. Tous sont touchés, même si c'est inégalement par la politique de qualité qui entraîne des refus croissants à l'exportation et par l'arrêt de l'avance sur récolte. Ceci explique l'intérêt de certaines cultures vivrières.

La comparaison des niveaux de productivité et de valorisation de la production à l'hectare font comprendre l'inégal succès des différentes cultures (cf. tableau 52). La riziculture irriguée est moins productive que la culture de la banane poyo, car ceux qui peuvent obtenir de bons rendements rizicoles (de 2,5 à 3,5 t/cycle) disposent des compétences et des moyens pour obtenir 8 à 10 t de banane par hectare, qui valorisent mieux la journée de travail et l'hectare que le riz ; ceci explique le faible succès de la céréale dans la sous-préfecture d'Azaguié.

La banane poyo, culture délicate et contraignante, s'accorde bien avec le manioc, dont le calendrier est à la fois très souple, étalé tout au long de l'année, et dont la récolte peut rester en terre quelques semaines. Ce dernier accepte, sans gros préjudice, un arrêt dans sa culture, ce qui permet des reports de main-d'œuvre sur la banane en cas d'imprévus (maladie, absence pour affaires sociales...). En outre, à l'inverse de la banane poyo, le manioc n'est pas une production à risque, car l'investissement financier est quasiment nul. Au contraire, pour un planteur, il est intéressant de cultiver une plante relativement sûre et une autre plus risquée mais dont le revenu peut être considérable. Les deux productions, complémentaires sur le plan foncier, le sont donc aussi sur le plan des techniques de production et du risque encouru, ce qui explique leur association fréquente au sein des exploitations d'Azaguié.

Les spéculations maraîchères et la banane poyo sont plus exclusives l'une de l'autre : elles occupent les mêmes sols de bas-fonds ; elles exigent toutes deux des techniques soignées en conduite intensive ; et elles présentent un risque élevé à cause des investissements qu'elles demandent pour un revenu variable en fonction des prix de vente (cultures maraîchères) ou des rendements (banane). Actuellement, les cultures maraîchères semblent plus intéressantes pour les petits planteurs que la banane. Elles représentent une valorisation de l'unité de surface plus sûre, parce que les coûts de production sont moins élevés, les producteurs se contentant d'un strict minimum dans les soins. Les grands planteurs, eux, préfèrent en général la complémentarité banane-manioc.

Conclusion

Les cultures vivrières marchandes permettent des formes variées d'intensification. Celle-ci se fait soit par densification des plants dans les champs qui précèdent les cultures arbustives, soit par adoption d'espèces nouvelles qui exigent beaucoup de travail mais fournissent des revenus par hectare élevés. Dans les deux cas, elle présente plusieurs avantages : elle n'entre pas en concurrence avec l'autoconsommation qui reste un des objectifs majeurs de l'exploitation familiale ; elle n'exige pas l'apprentissage de techniques difficilement assimilables, même dans le cas des cultures maraîchères. En outre, intensification n'est pas synonyme de baisse de la productivité. Les cultures vivrières peuvent fournir un revenu par journée de travail élevé, certes inférieur à celui du cacao jusqu'en 1989, mais supérieur ou égal depuis cette date, et bien plus important que celui du café ou de la banane poyo. Les conditions de production de l'ananas sont

proches de celles de la banane poyo et la rémunération du travail y est peu différente[1]. L'hévéa, qui se propage dans le Sud-Ouest, le palmier, que les planteurs autochtones d'Azaguié voudraient développer, sont des productions dont l'intérêt est proche de celui du cacao, mais qui nécessitent un encadrement technique ; en outre, l'hévéa ne produit qu'au bout de 7 ans : il suppose un pari sur l'avenir.

Les choix des planteurs sont guidés par leurs capacités techniques et financières et leur situation foncière. Les exploitants développent en priorité des cultures arbustives, qui leur assurent la sécurité foncière et permettent une bonne productivité (même avec les baisses de prix actuelles). En zone saturée, les producteurs bloqués sur le plan foncier, mais qui disposent de moyens financiers et d'une main-d'œuvre abondante, choisissent la banane poyo dont la productivité, en conduite intensive, est élevée, et le manioc, dont la culture s'accorde bien avec celle de la banane. Dans les autres cas, les agriculteurs développent des cultures vivrières, qui procurent une réelle valorisation du sol sans demander de hautes capacités techniques ni de grandes possibilités monétaires. Ces productions peuvent fournir une rémunération élevée du travail ; mais, compte tenu des variations de prix et des conditions techniques imposées, seuls en profitent ceux qui sont capables de produire et de vendre au moment le plus favorable. Il s'agit d'une minorité : salariés, fonctionnaires ou grands planteurs. À eux, l'intensif rapporte.

Reste que des producteurs de cacao cultivent du riz en région pionnière, que les femmes vendent des produits vivriers plutôt que d'aider leurs maris dans la conduite des cultures d'exportation. Les analyses ne peuvent être réduites aux seules considérations foncières ou à la productivité du travail comme le montre l'examen des budgets.

3. L'argent des vivres

Nous avons déjà présenté les revenus obtenus par la vente des cultures vivrières dans les exploitations agricoles. Il s'agit maintenant de préciser leur rôle et leur fonction dans l'économie des unités de production et de consommation. Pour cela il convient d'examiner les budgets des agriculteurs.

Nous avons étudié les recettes et les dépenses des planteurs et de leur famille dans le cadre des unités budgétaires (U. B.) qui se définissent comme le groupe minimum de personnes ayant un budget commun, ou, au moins, dépendant d'un revenu principal commun. Sauf exception, l'unité budgétaire correspond à l'unité d'exploitation et au ménage élargi ; elle comprend le planteur, sa ou ses épouses, et leurs enfants, auxquels s'ajoutent quelquefois d'autres parents (frères, sœurs, neveux, nièces...). Toutefois, il convient de préciser que chaque membre de l'unité budgétaire possède une grande autonomie dans ses propres sources de revenus et leur gestion.

Dans nos enquêtes trois points doivent être précisés. Tout d'abord, les revenus ou richesses collectifs (des lignages par exemple) et les revenus des GVC utilisés à des projets collectifs ont été exclus de l'étude. En outre, les mouvements en nature n'ont pas été distingués de ceux en argent, parce qu'ils sont faibles (1 à 3 % des revenus)[2]. Enfin, l'autoconsommation n'a pas été prise en compte dans l'étude des budgets, car il s'agit de s'intéresser à la place des vivres dans une économie monétaire.

Comme dans l'étude du travail et des emplois du temps, l'analyse repose sur deux types d'enquêtes complémentaires. Les questionnaires passés auprès de l'ensemble des exploitants étudiés comportait un volet «revenu», qui permet de mesurer la place des vivres dans les recettes de l'unité budgétaire ; s'y ajoutait dans la plupart des cas (toutes les unités enquêtées de la région de Soubré, d'Adomonkro et la moitié de celles de

1. Cf. J. L. Chaléard (1979), troisième partie, et J. Ph. Colin (1990).
2. De plus, les distinctions sont parfois arbitraires : le cadeau d'un casier de vin à un parent qu'il a fallu payer correspond à une sortie monétaire chez l'un, une entrée en nature chez l'autre.

Gboto) un volet «dépenses» qui permet de préciser l'affectation des gains[1]. Cette étude, fondée sur des enquêtes rétrospectives et des sondages de quelques jours à quelques mois, ne peut fournir que des indications de tendances. Mais portant sur un échantillon large et varié, elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur les budgets des exploitations agricoles des départements étudiés. Elle a été complétée et précisée par le relevé quotidien des entrées et sorties monétaires des membres de 14 exploitations. Dans le département de Soubré, l'échantillon retenu est identique à celui de l'enquête «emploi du temps» : les membres de chaque U. B. ont été interrogés de façon continue pendant 12 mois entre août 1989 et novembre 1990. Dans le département d'Agboville, 2 U. B. de Gboto ont été suivies d'août 1989 à juillet 1990, et 5 à Adomonkro (2 d'avril 1988 à juin 1990, 2 d'avril 1988 à août 1989, et 1 de juillet 1989 à juin 1990). Au total, 6 exploitations baoulé, 4 abé, 1 bété, 1 bakwé, et 2 burkinabè ont été enquêtées. La taille de ces exploitations est très inégale (moins de 5 à plus de 50 ha), ainsi que les ventes de vivres dans l'année (moins de 50 000 F CFA à près de 1 million de F CFA). Étant donné la petite taille de l'échantillon, les données que nous présentons ont un intérêt surtout monographique. Mais elles permettent de compléter l'autre enquête, et de connaître de l'intérieur le fonctionnement des unités budgétaires.

a) Les vivres dans l'unité budgétaire : entrées et sorties

À l'échelle de l'ensemble des U. B. enquêtées, la part des cultures vivrières dans les entrées monétaires est secondaire : la principale source de revenu est constituée par la vente des produits d'exportation qui représentent souvent plus de 50 % du revenu total ; en outre, l'origine des recettes est très variée et la plupart des exploitations cumulent 4 ou 5 types de ressources monétaires.

Nous avons regroupé les entrées d'argent en 6 catégories principales : les cultures d'exportation (café, cacao ou banane dans les cas rencontrés) ; les produits vivriers bruts ; les produits vivriers transformés (attiéké, alloko, restauration) ; les produits de cueillette au sens large (noix de cola, de palme, bangui, produits de la chasse, ramassage en forêt ...) ; les activités non agricoles ou salariées (artisanat, commerce, contrats...) ; les rentes et revenus de transfert (dons, ventes de terre, prêts, etc.). Très peu d'exploitations se contentent d'une seule source de revenu (moins de 10 % du total).

La part secondaire des revenus vivriers ne signifie pas pour autant que leur rôle soit négligeable. En premier lieu, il convient de distinguer les exploitations en fonction de la place des cultures vivrières dans l'ensemble des revenus. On s'aperçoit que les vivres représentent un pourcentage important (20 à 50 %) ou prépondérant (plus de 50 % des revenus) dans plus de 45 % des exploitations enquêtées (les riziculteurs d'Agboville étant exclus). Les ventes de vivres sont nulles dans une minorité d'exploitations : entreprises spécialisées (comme les plantations de banane d'Azaguié) ou unités de planteurs âgés et en situation de blocage foncier. On considère souvent que ces denrées représentent une faible part des revenus en économie de plantation (moins de 10 %) dans la majorité des exploitations : cette situation ne se vérifie que dans les secteurs de forte production cacaoyère et en voie de saturation ou saturés (secteur allochtone de Niamagui et dans une moindre mesure Gboto) ; dans quelques cas, la part des vivres est modeste, parce que les agriculteurs cumulent plusieurs types de revenus (cacao et commerce ou cacao et revenus fonciers). Pour 3 types d'exploitants les vivres représentent une part importante des ressources monétaires : les jeunes qui créent leurs

1. Le questionnaire portant sur les dépenses a été passé auprès des membres de 120 exploitations (39 à Adomonkro, 68 dans le département de Soubré et 13 à Gboto). Nous avions déjà effectué des enquêtes du même type en 1975-76 auprès de 49 exploitants (J. L. Chaléard, 1979, p. 453). C'est pourquoi, nous n'avons pas repassé ces questionnaires, très lourds, auprès de tous les planteurs du département d'Agboville. En revanche, à Adomonkro, une recherche complémentaire a été effectuée auprès de 12 épouses pour connaître les modalités de fonctionnement de leurs budgets.

plantations, les producteurs des zones saturées qui associent cultures d'exportations et cultures vivrières marchandes (comme à Adomonkro), et les agriculteurs spécialisés dans les productions destinées aux villes (tels qu'on les rencontre à Rubino ou Azaguié). En outre, c'est la conduite des autres cultures qui occasionne le plus souvent des frais élevés (manœuvres, engrais, produits de traitement), si bien que les produits vivriers fournissent plus de 20 % du revenu agricole net (gain obtenu par la vente des denrées agricoles, de la cueillette et de l'élevage, diminué des charges d'exploitation) dans plus de la moitié des unités enquêtées. Toutefois, ces derniers n'atteignent des pourcentages très élevés (plus de 75 % du total) que dans quelques cas, car même les gros vendeurs possèdent d'autres ressources : petite plantation, commerce, placements immobiliers.

L'analyse des 12 exploitations suivies en 1989-90 montre des origines de revenus extrêmement variées (figure 49). La principale source de recettes est le café ou le cacao, qui représentent plus de 50 % des revenus totaux dans peu de cas cependant. Presque toujours, les produits vivriers viennent en deuxième position ; à T. Koffikro où leur place est réduite, l'artisanat alimentaire et la restauration qui occupent une place importante permettent une valorisation des productions locales et fournissent plus de 50 % des revenus dans un ménage. À côté, d'autres recettes tiennent une place non négligeable : chasse à Adomonkro, artisanat, commerce et transport à T. Koffikro, etc.

Les revenus vivriers sont particulièrement importants pour les femmes. Dans la majorité des cas, les épouses vendent les produits alimentaires pour leur propre compte. Dans quelques cas, le chef d'exploitation vend lui-même ou l'épouse commercialise les denrées vivrières pour le compte de son mari (elle lui donne l'argent au retour du marché, après avoir effectué quelques dépenses pour les besoins du ménage). Les situations varient selon l'ethnie du chef d'exploitation et les produits. Certaines denrées alimentaires sont vendues presque exclusivement par les femmes : c'est le cas des légumes (à l'exclusion des productions maraîchères intensives), de l'arachide et dans une moindre mesure du manioc. Le riz et le maïs sont commercialisés plutôt par les époux ou conjointement par les hommes et les femmes, l'igname et la banane plantain le sont par les uns et les autres. Globalement, chez les Dioula et les Burkinabè, les chefs d'exploitation vendent plus systématiquement les produits vivriers que chez les autres groupes : sans doute parce que ce sont souvent des petits planteurs en situation de blocage foncier pour qui les revenus vivriers sont indispensables. Les types de relations entre hommes et femmes, variables selon les sociétés rurales, se traduisent dans les comportements vis-à-vis du marché : l'indépendance des femmes baoulé explique l'importance de leurs ventes et leur procure une grande autonomie financière.

L'examen des résultats des suivis montre une nette opposition dans les types de ventes et leur importance selon les individus. Les chefs d'exploitation vendent des vivres de façon occasionnelle, à chaque fois pour des sommes élevées, mais le total ne représente qu'une faible part de leurs revenus : leur première ressource est constituée par le café et le cacao ; viennent ensuite des activités de ramassage (bangui, et dans quelques cas, produits de la chasse). Les cultures vivrières ne représentent une part élevée des ressources masculines que lorsque l'orientation spéculative de la production est très marquée : comme la banane plantain dans les U. B. de Nipi 2 (Ahipo C., Néaba E.). Les cultures vendues par les planteurs varient nettement selon les ethnies : les Baoulé commercialisent de l'igname, les Abé de la banane plantain, de l'igname et du maïs, les Bété et les Bakwé de la banane et du riz, les Burkinabè de la banane, du maïs et du riz. Les vivres fournissent aux femmes une grande partie de leurs revenus et leur assurent une certaine indépendance, alors que les cadeaux effectués par les maris après la traite (tissus, vêtements ...) laissent l'épouse dépendante. De plus en plus de femmes complètent ces revenus par la vente de produits transformés (attiéké, alloko...).

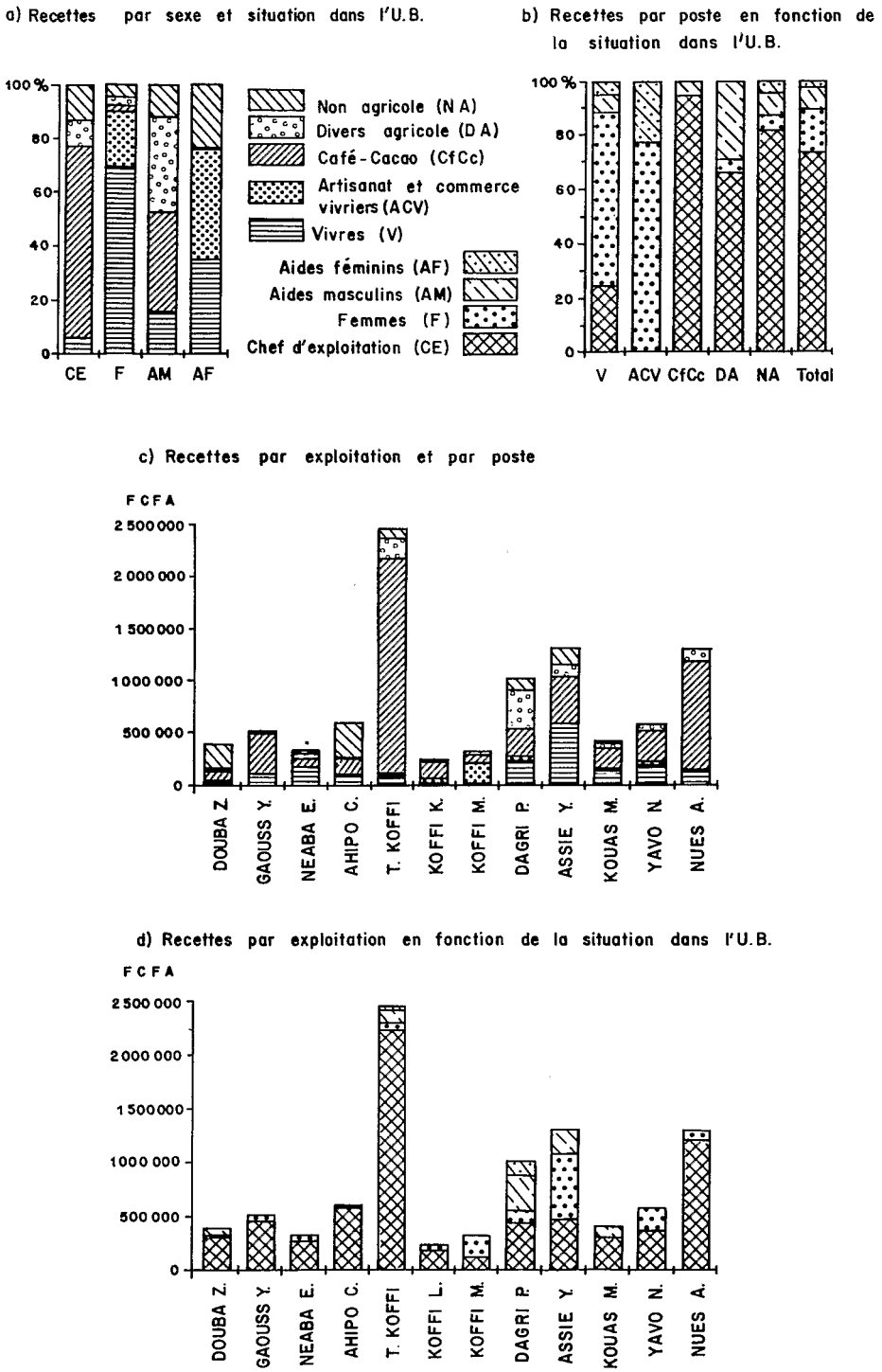


Fig. 49 - Les recettes dans douze unités budgétaires en 1989-90

La croissance des ventes de vivres dans certains villages entraîne une forte augmentation des revenus féminins, comme le montre l'exemple d'Adomonkro : dans l'exploitation d'Assié Y., un des principaux planteurs de la localité, qui produit plus de 4 t de café par an, les revenus cumulés des 3 épouses sont supérieurs à ceux du chef d'exploitation. Dans les secteurs saturés et enclavés, où la production vivrière est faible, les femmes valorisent la production vivrière en la transformant ; à T. Koffikro, une épouse gagne même plus d'argent que son mari, grâce à la restauration : elle utilise l'igname, le manioc, la banane plantain et le taro de l'exploitation familiale, achète riz, viande, poisson et condiments, et prépare des repas à Pascalkro, localité voisine, siège d'un marché important.

L'essentiel des sorties provient des dépenses de consommation qui représentent, dans la majorité des cas, plus de 50 % du total (figure 50 a).

L'alimentation occasionne entre le quart et le tiers des sorties monétaires des U. B. Le principal poste correspond aux achats de viande et surtout de poisson. Chez les plus grands planteurs, notamment baoulé, les dépenses de boisson (vin, bière, voire gin ou whisky) sont élevées. Les denrées locales et le riz constituent plus de 4 % des débours dans environ la moitié des cas observés. Leur part est importante surtout dans les zones en voie de saturation foncière du Sud-Ouest, où la production vivrière est insuffisante, et chez les autochtones bété et bakwé, gros consommateurs de riz. On doit constater que toutes les U. B. achètent des produits locaux : petits légumes pour la sauce, céréales ou féculents (banane, manioc, igname...). Les questionnaires passés auprès de l'ensemble des exploitants de la préfecture de Soubré et d'Adomonkro montrent que ce phénomène est général (en dépit de dépenses alimentaires proportionnellement inférieures chez les exploitants du Sud-Ouest) (figures 50 b et c). Ces achats ne sont pas incompatibles avec des ventes d'autres produits ou du même produit à une date différente dans l'année, et témoignent de l'importance de la pénétration de l'économie monétaire dans le monde rural.

Les biens manufacturés (vêtements, ustensiles de cuisines, pétrole pour l'éclairage, postes de radio, piles, savon, etc.) représentent 20 à 30 % des dépenses.

Les débours occasionnés par les services tiennent une place importante. D'abord les transports : allochtone qui retourne dans son village, planteur qui se rend à Abidjan, propriétaire de véhicule (camionnette, moto) qui doit payer le carburant, l'entretien et l'assurance, voire rembourser ses emprunts (cas de T. Koffi). Ensuite la santé : achat (fréquent) de comprimés à l'unité, recours à la médecine «traditionnelle», hospitalisation, etc. Enfin, la scolarité : en général très élevés, comme en 1988-89, les frais ont exceptionnellement chuté en octobre 1990, l'agitation scolaire et estudiantine ayant entraîné le report de la rentrée des classes.

Les coûts d'exploitation (essentiellement le paiement des manœuvres) représentent 10 à 30 % des sorties monétaires. Les dépenses d'investissement (habitat) sont modestes : les villageois achètent occasionnellement des tôles pour le toit ou du ciment pour crépir les murs de la maison. Elles ne sont élevées que lorsque le planteur construit une nouvelle demeure (un cas à Soubré en 1988-89, sur l'ensemble des 68 planteurs interrogés, aucun à Agboville).

Les transferts et les dons constituent enfin un poste non négligeable : entre 5 et 10 % des débours. Il convient d'ajouter à ces chiffres un certain nombre de dépenses de consommation (boisson notamment) difficilement isolables des autres achats courants. De plus, les dots et les funérailles peuvent s'élever occasionnellement à des sommes importantes : un planteur a dû débourser plus de 350 000 F CFA en mars-avril 1989 pour les funérailles de sa mère au Burkina Faso.

Si les écarts sont grands d'une exploitation à l'autre, liés à des caractères particuliers ou à des impondérables (décès, maladie), il est difficile de trouver des

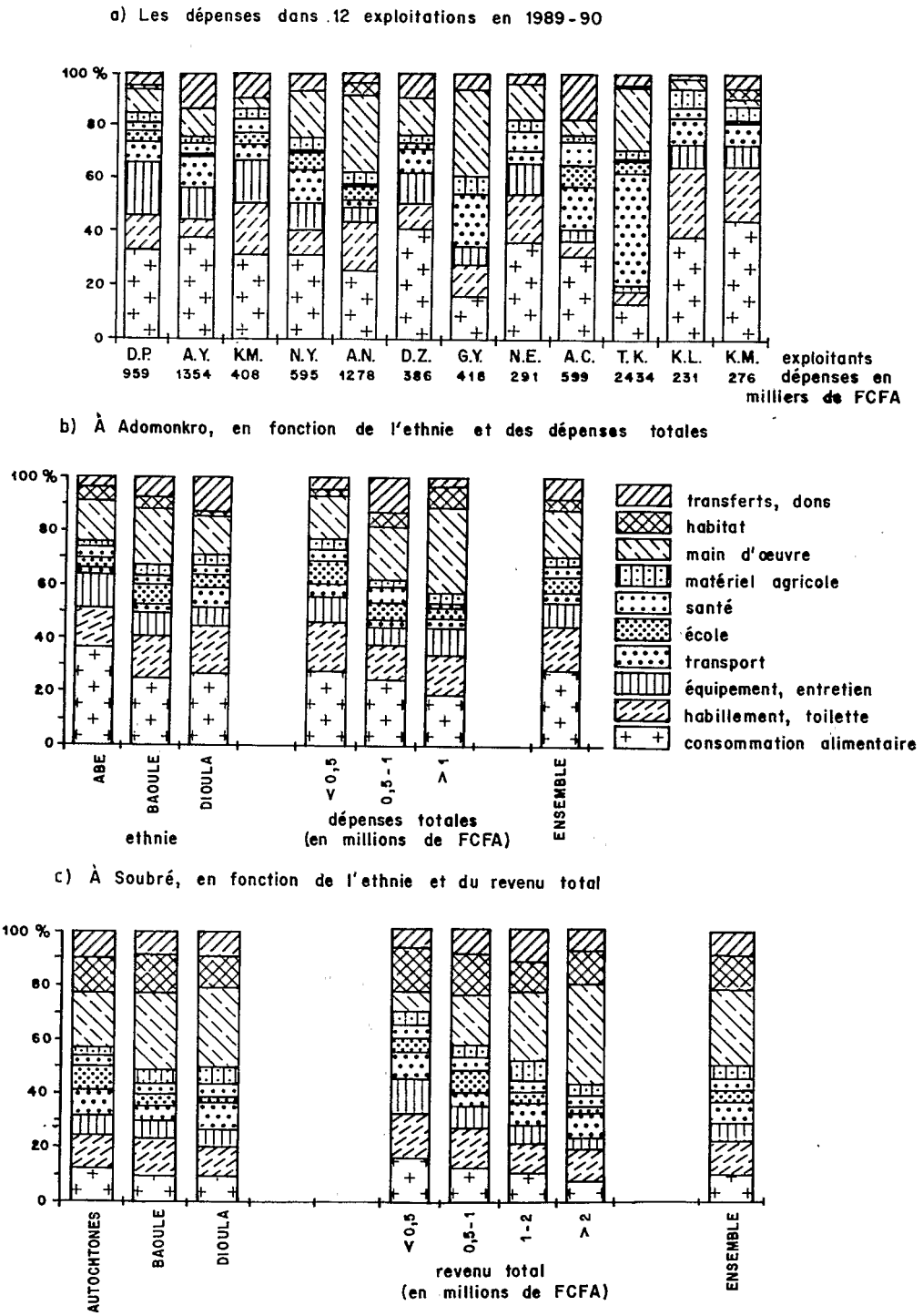


Fig. 50 - Les dépenses dans les départements d'Agboville et de Soubré (1988-1990)

variations d'ensemble. Les distinctions ethniques ou selon la taille de l'exploitation sont peu importantes. Les autochtones de la forêt accordent une plus grande place que les autres à l'investissement scolaire. La part des dépenses de consommation est plus élevée chez les petits planteurs, car une partie importante de ces débours est incompressible. Avec la taille de l'exploitation, augmentent les dépenses agricoles et celles consacrées aux produits «de luxe» (poste de radio ou de télévision, automobile, etc.).

Ainsi, une fois payés les manœuvres, l'essentiel des sorties est consacré aux dépenses de consommation indispensables. Et, une fois ces besoins satisfaits, les surplus ne sont pas orientés en priorité sur l'exploitation agricole, mais plutôt vers des dépenses de prestige ou vers les frais de scolarité (qui représentent pour le planteur le plus sûr investissement, car il permet aux enfants d'accéder par le diplôme à un métier urbain, c'est-à-dire à un revenu régulier, des possibilités de crédit, etc.). La modernisation de l'entreprise agricole ne figure pas dans les objectifs prioritaires de l'exploitant, sauf exception.

Les débours se répartissent inégalement selon les sexes. Les époux ont la charge des postes importants : paie des manœuvres, habillement, scolarité ; ils partagent avec leurs femmes certains achats alimentaires (poisson ...), pour la maison (pétrole, savon, etc.). Ils contribuent plus que ces dernières aux dépenses à caractère social : funérailles, dot.

Les épouses consacrent leur argent en priorité aux achats courants de la vie quotidienne : condiments pour les repas, pétrole, savon. Elles participent à leur habillement et leur toilette : foulards, sous-vêtements, bijoux, parfums, etc. Une minorité finance et pour de petites sommes (1 000 à 5 000 F CFA) la scolarité des enfants : il s'agit en général d'un complément ou d'un dépannage, lorsque le mari a des difficultés financières. Les frais agricoles sont faibles : un ou deux petits outils dans l'année ; le paiement de quelques journaliers pour la récolte ou le transport des denrées vivrières. Certaines sorties d'argent peuvent toutefois être élevées : construction d'une maison dans le village d'origine pour les femmes baoulé d'Adomonkro (cas rare) ; dépenses sociales (notamment les cérémonies d'excision qui ont coûté 70 000 et 80 000 F CFA à deux femmes d'Adomonkro entre 1988 et 1990).

Les aides familiaux dépensent moins : vêtements qui n'ont pas été achetés par le chef d'exploitation (chemises), petits outils, produits de consommation courante (boissons, savon, pétrole, piles pour le poste de radio...), sorties (match de football, danse).

Tableau 53 - L'utilisation de l'argent des vivres en 1988-89

Types de dépenses	Ethnie du chef d'exploit.			Revenus vivriers (milliers F CFA)			
	Aut.	Baoulé	Di. et B.	0-49	50-99	100-199	200 et +
Adomonkro							
- Aucune	-	-	3	3	-	-	-
- Quotidiennes seules	5	9	9	7	9	6	1
- Grosses dépenses	4	7	2	-	4	5	4
Départem. de Soubré							
- Aucune	2	-	1	3	-	-	-
- Quotidiennes seules	6	15	15	17	5	10	4
- Grosses dépenses	10	9	10	5	4	9	11

À l'intérieur des U. B. les produits vivriers ne fournissent qu'un appoint à l'ensemble des dépenses. De l'enquête effectuée auprès des exploitants d'Adomonkro et du département de Soubré, pour 1988-89, il ressort que ces denrées servent en priorité au paiement des dépenses courantes de consommation (tableau 53) : condiments et

produits d'assaisonnement pour la sauce (petits légumes, sel, bouillons cubes, etc.), pétrole pour l'éclairage, savon... Toutefois, 33 % des exploitants à Adomonkro et 43 % dans le Sud-Ouest ont déclaré avoir financé de grosses dépenses (supérieurs à 10 000 F CFA) avec l'argent des vivres : en général les dépenses scolaires (10 % des enquêtés), mais aussi des maladies, des voyages, des vêtements, des frais agricoles (manœuvres), des funérailles et, dans un cas, une maison (dont la construction est revenue à plus de 500 000 F CFA et a été intégralement financée par des ventes d'igname).

Par ailleurs, dans la mesure où les revenus féminins sont essentiellement d'origine vivrière, les dépenses des femmes sont largement financées par l'argent des vivres. De même, pour certains aides familiaux, ce sont les ventes de riz ou de manioc qui fournissent les revenus nécessaires à l'ensemble des achats. L'étude de l'évolution des entrées et sorties d'argent dans l'année permet d'en préciser les modalités.

b) Les fluctuations saisonnières

Dans le cadre d'une économie de plantation fondée sur la culture du caféier ou du cacaoyer, et où les revenus d'origine vivrière ont une place négligeable, l'essentiel des entrées se fait en un laps de temps très court : de décembre à avril, avec une pointe en décembre-janvier. C'est le cas des deux exploitations cacaoyères de Bakayo 2, ou de celle de Koffi L. à T. Koffikro (figure 51). C'est à ce moment aussi que s'effectuent les grosses dépenses. C'est la période pendant laquelle le planteur mange ses meilleurs plats, boit force alcool, achète ses plus beaux pagnes, effectue éventuellement de gros achats (radio, cyclomoteur..), entreprend une construction. Ensuite, de mai à septembre, les revenus diminuent considérablement et les dépenses aussi, bien que le solde mensuel soit régulièrement négatif : des condiments, du poisson, du pétrole, des produits d'entretien constituent l'essentiel des achats ; quelques frais de transport et de funérailles épuisent les dernières économies. À partir de juillet-août, les agriculteurs connaissent des difficultés de trésorerie. Habituellement, en octobre, avec la rentrée des classes, se situe une seconde pointe dans les dépenses. Mais le planteur qui n'a plus d'argent doit emprunter pour financer ces charges. C'est l'absence de rentrée des classes en octobre 1990 qui a évité aux exploitants d'emprunter cette année-là, car ils n'auraient pas pu assumer les frais de scolarité.

L'essor des cultures vivrières modifie sensiblement les courbes. À Adomonkro, entre 1988 et 1990, on retrouve bien une pointe liée aux ventes de café, étalée ici de décembre à février selon les U. B., mais beaucoup moins nette que dans les cas précédents (figure 52). Les minima sont peu prononcés. La diversification des ressources opérée depuis une quinzaine d'années en est la cause, et principalement l'essor des ventes de vivres. En effet, les récoltes et les ventes se succèdent et se superposent tout au long de l'année. La banane est un produit de mauvaise conservation, qui doit être commercialisée dès la récolte : celle-ci est continue, avec une pointe d'octobre à mars. L'igname tardive est vendue après la récolte en janvier-février, avant le buttage en mars-avril, ou après le buttage, afin d'écouler les surplus (en juin-juillet). Le manioc peut procurer des revenus tous les mois ; grâce à sa bonne conservation en terre, il apparaît à la fois comme un aliment de soudure alimentaire et de «soudure financière» : chez les Baoulé, sa consommation prend le relais de l'igname en période de pénurie (juillet-août) ; chez tous, il permet des ventes modestes et régulières pour assurer le quotidien, ou importantes pour faire face à des frais exceptionnels. Les légumes sont vendus par les femmes de septembre à mai-juin, soit frais, soit secs. Les céréales, qui ne connaissent pas les problèmes de conservation de la banane, peuvent être vendues toute l'année : les moments d'activité commerciale les plus intenses se situent après la récolte (juillet-août pour le maïs, septembre-octobre

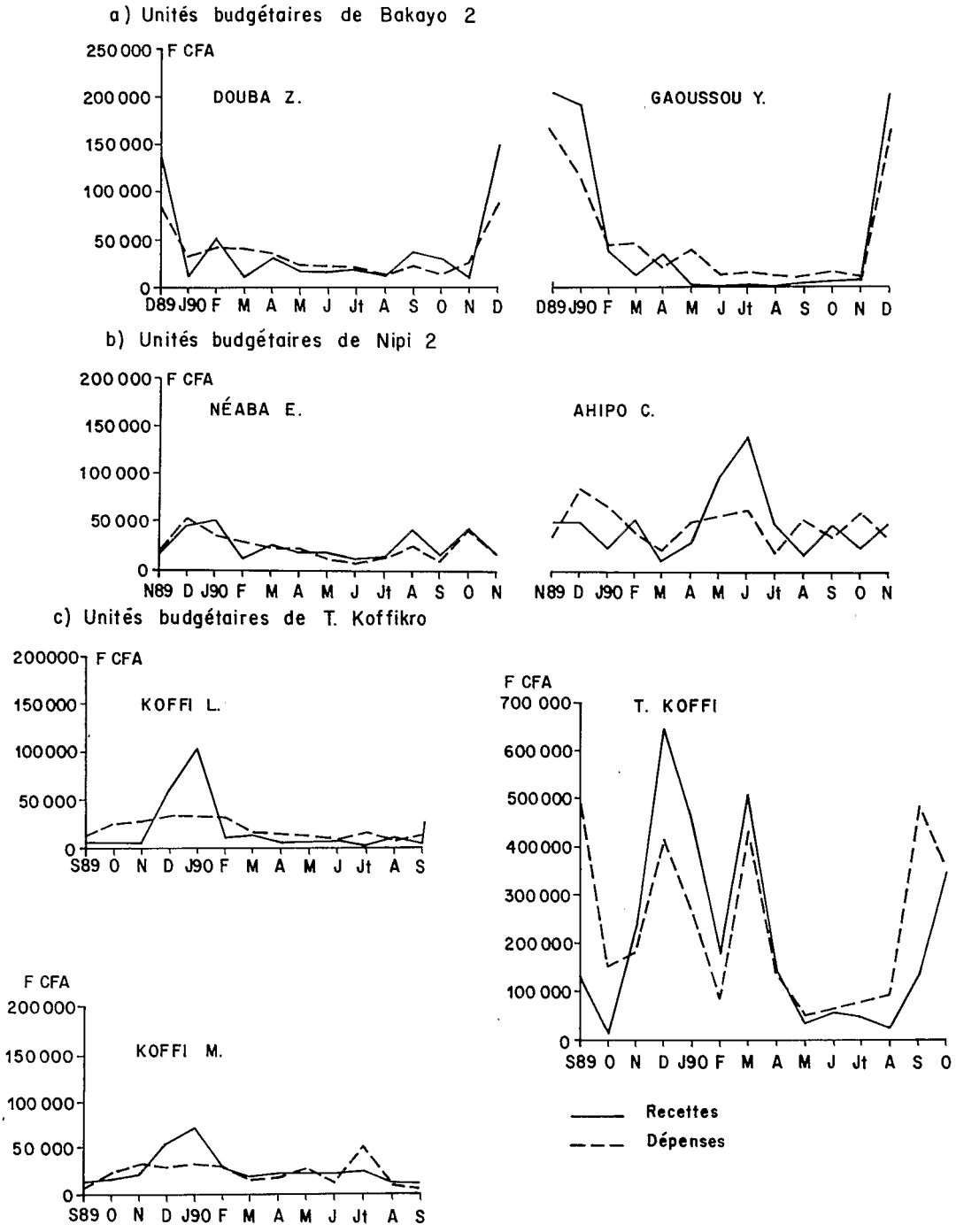


Fig. 51 - Fluctuations des recettes et des dépenses dans le département de Soubré (1989-90)

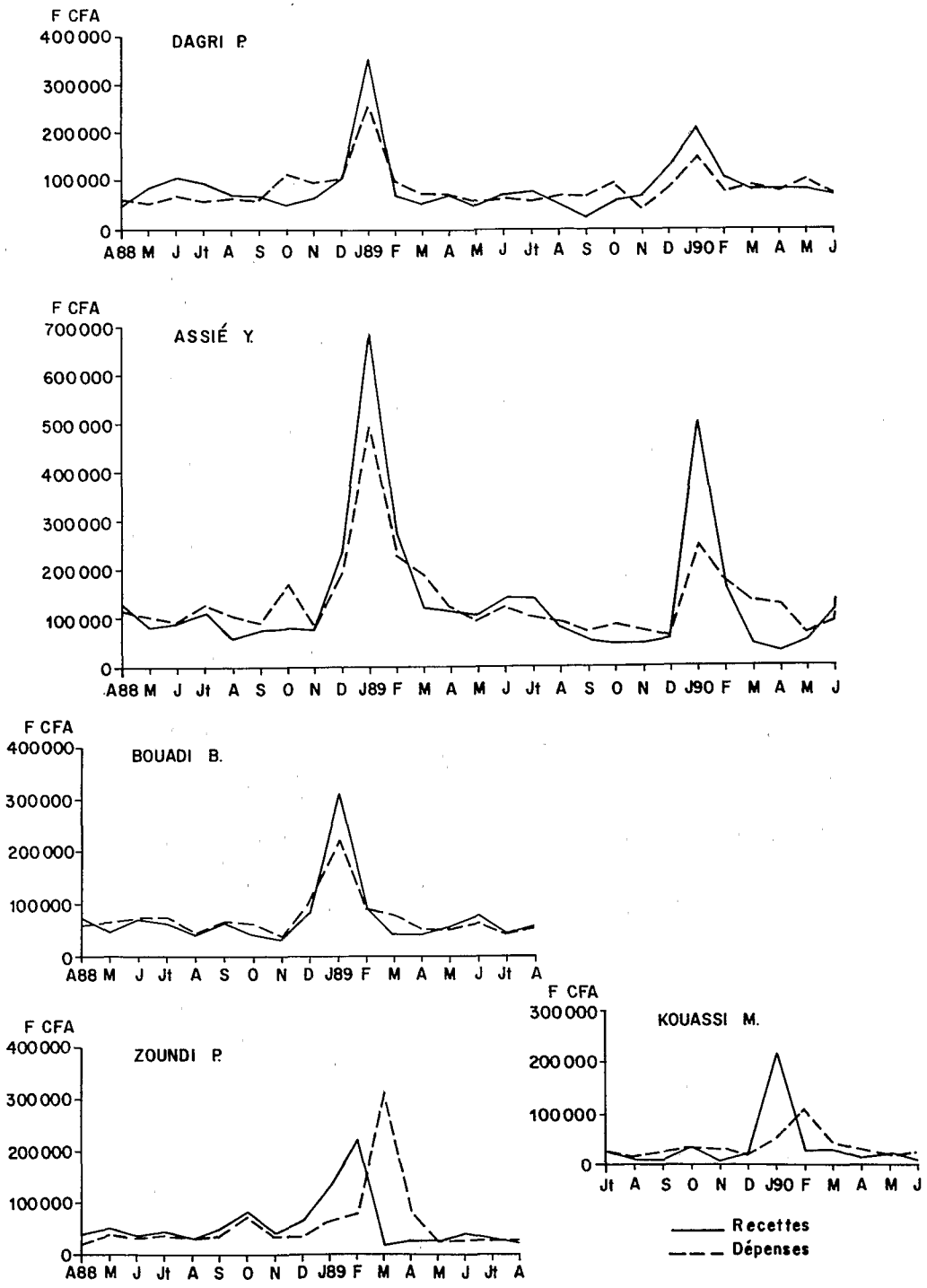


Fig. 52 - Fluctuation des recettes et des dépenses à Adomonkro (1988 à 1990)

pour le riz) ou en période de hauts cours (avril-mai). Ainsi, les exploitants ou leurs épouses écoulent des produits vivriers tout au long de l'année, avec des pointes lorsque les tonnages commercialisés sont importants ou que différentes denrées se cumulent.

Dans le Sud-Ouest, les ventes ont été moins régulières qu'à Adomonkro. Mais là aussi, elles fournissent des revenus à des moments importants. Les graphiques permettent d'observer par exemple à Nipi 2 des pointes liées, chez l'un ou l'autre des deux exploitants, à des ventes de banane et d'igname (janvier et février), de maïs (août), de riz (octobre).

Dès lors, la commercialisation des produits vivriers présente un double intérêt. D'abord, les ventes effectuées chaque semaine par les épouses au marché (ou au village) permettent d'assurer les achats courants, hebdomadaires ou quotidiens : poisson, condiments, bouillons cubes, pétrole, savon, etc. S'y ajoutent occasionnellement des dépenses plus élevées (de l'ordre de 1 000 à 3 000 F CFA) : vêtements, petits outils, embauche d'un ou deux journaliers, participation à des funérailles dans le village. Ensuite, certaines ventes couvrent des dépenses importantes : ce sont celles de maïs en août et de riz en septembre-octobre qui répondent aux frais de la rentrée scolaire, celles d'igname en juillet qui financent l'embauche de contractuels, celles de banane et d'igname qui paient un retour en pays baoulé pour des funérailles, des médicaments ou une hospitalisation. Ainsi, en janvier 1990, Ahipo C. de Nipi 2 a financé son voyage à Abidjan grâce (en partie) à ses ventes de banane plantain.

Comparant revenus et dépenses, on s'aperçoit que les ventes de vivres appartiennent à quatre types différents : les premières, hebdomadaires, permettent d'assurer les dépenses quotidiennes ; les deuxièmes, liées à des dépenses indispensables (scolarité, funérailles, etc.), se font souvent au moment des récoltes, et dans de mauvaises conditions financières pour le vendeur ; les troisièmes correspondent aux surplus qu'on ne peut consommer et sont réalisées à la récolte (pour la banane) ou lors de la mise en place du nouveau champ (maïs, igname, riz) ; les dernières, spéculatives, ne correspondent à aucune nécessité de dépense et sont effectuées à des périodes de hauts cours (par exemple les ventes de maïs ou de riz en mars-avril, d'igname précoce en août). Toutefois, plusieurs raisons interviennent souvent dans une vente : ainsi, dans le Sud-Ouest, les planteurs bété commercialisent leur riz en septembre-octobre non seulement pour payer les frais de scolarité mais parce qu'ils redoutent la destruction de leur récolte par les intempéries ou les rongeurs. De plus, les différents types ne sont pas exclusifs les uns des autres : les planteurs commercialisent souvent un produit à la récolte pour répondre à des besoins précis et jouent sur les cours à une autre période ; ainsi, la plupart des gros producteurs de banane du Sud-Ouest écoulent une partie de leur récolte en pleine période de production au moment où les prix sont bas, et une autre partie en début ou en fin de campagne, lorsque les cours sont élevés.

Le rythme et le montant des ventes sont très différents entre hommes et femmes. Les ventes des premiers sont rares mais importantes : en général de 10 000 à 100 000 F CFA selon les produits. Les ventes des secondes sont fréquentes mais réduites : 500 à 2 000 F CFA par quinzaine, dans les secteurs de faible commercialisation vivrière, 2 000 à 10 000 F CFA par semaine chez les gros producteurs (comme l'exploitation d'Assié Y. à Adomonkro, en 1988-89). Le problème pour les femmes est inverse de celui des hommes : ces derniers reçoivent beaucoup d'argent en peu de temps, au moment de la traite et lors des grosses ventes de vivres ; ils dépensent rapidement de fortes sommes, mais ne peuvent plus assurer les besoins quotidiens le reste de l'année (si ce n'est grâce à l'argent que leurs fournissent leurs épouses) ; au contraire, les femmes ont des difficultés à réunir des sommes élevées pour des dépenses sociales (funérailles, initiation) ou pour des projets individuels (construction d'une maison). La tontine est un moyen de résoudre ces difficultés.

Une enquête auprès de 12 femmes à Adomonkro nous a permis d'analyser quatre tontines en 1989-90. Toutes sont basées sur le même principe : elles sont formées par

un petit groupe de femmes (3 à 5) réunies sur une base sociale homogène (même ethnie et souvent même origine villageoise, voire même lignage) ; chaque participante verse toutes les semaines une somme d'argent peu élevée (200 à 400 F CFA), qui permet, par sa répétition, d'accumuler des sommes importantes. Toutes ont une fonction d'entraide. Dans le premier cas, l'argent récolté est donné à tour de rôle tous les mois à l'une d'elles ; quand une des membres de l'association à des difficultés financières ou un problème grave, elle est prioritaire. Dans le deuxième cas, les sommes réunies sont utilisées pour les funérailles lorsqu'une des participantes perd un parent. Dans les deux derniers cas, l'argent est prêté à des planteurs qui en ont besoin, à des taux élevés : 50 % pour un prêt de cinq à six mois à un résidant d'Adomonkro, 60 % si le planteur est extérieur au village ; les bénéfices sont répartis entre les participantes à la fin de l'année : un groupe à gagné 100 000 F CFA en 1989, le second 40 000 F CFA. L'argent a permis à une femme de s'acheter des vêtements et des bijoux, à une autre d'aller voir sa mère malade en pays baoulé, à une troisième d'investir dans le commerce des vivres. On constate dans ce dernier cas un processus d'accumulation intéressant : les revenus gagnés dans la production de denrées alimentaires permettent des prêts, dont les bénéfices sont investis dans un commerce, source à son tour de profits importants[1].

c) L'équilibre des budgets

L'examen des entrées et des sorties en 1988-89 met en évidence une faible majorité de soldes positifs, ceux-ci étant plus nombreux à Adomonkro que dans le Sud-Ouest, car la crise y est moins forte en 1989. Les soldes positifs révèlent une épargne brute, qui correspond à une accumulation. Celle-ci s'explique par la nécessité de pouvoir faire face, à tout moment, à des obligations sociales ou à des dépenses de santé, et aussi à se prémunir en cas de pertes l'année suivante. Ainsi, le solde de l'U. B. d'Assié Y. est positif en 1988-89 mais négatif en 1989-90. Enfin, il convient de préciser qu'un responsable d'U. B. dont le solde est positif peut emprunter à certaines périodes de l'année pour faire face à des frais imprévus, ce qui explique qu'un grand nombre d'exploitants ont recours à l'emprunt[2].

Tableau 54 - Le solde des unités budgétaires à Adomonkro et Soubré

	Nb d'U. B.	Revenus vivriers inclus		Sans revenus vivriers	
		Solde positif	Solde négatif	Solde positif	Solde négatif
Départ. de Soubré 1988-89	68	33	35	20	48
Adomonkro 1975-76	10	6	4	4	6
1988-89	39	21	18	7	32

Dans ce contexte, les productions vivrières jouent un rôle déterminant pour l'équilibre des budgets. Sans les revenus provenant de la vente des denrées alimentaires, en 1988-89, la grande majorité des exploitations enquêtées présenteraient un solde négatif (tableau 54).

Cette situation a sa traduction à l'intérieur des U. B. Le solde des chefs d'exploitation est négatif dans la moitié des familles suivies entre 1988 et 1990. En revanche celui des épouses est positif. L'équilibre se fait par un transfert de ressources des femmes vers les hommes. Par exemple, dans l'U. B. d'Assié Y., les épouses cèdent

1. Cette femme n'a pas été suivie sur l'année ; mais fin 1989, elle gagnait de 5 000 F CFA à 15 000 F CFA par voyage hebdomadaire à Abidjan.
2. En 1975-76, nous avions observé le cas d'un planteur transformant en or une partie de ses revenus en vue du paiement de la dot pour le mariage de son fils et devant emprunter quelques mois plus tard au moment de la rentrée des classes.

régulièrement à leur mari le produit de la vente de l'igname, une fois déduites les dépenses courantes effectuées au marché. En cas de nécessité, elles y ajoutent également une partie de l'argent d'autres productions du champ vivrier principal (taro, banane). Elles versent ainsi plus de 50 000 F CFA à leur mari. Janvier et février sont les seuls mois où le chef d'exploitation donne plus qu'il ne reçoit de ses épouses : c'est la période où il leur offre des présents (pagnes, robes...). En outre, les fils vendent souvent pour leur père une partie du café et du cacao (qui correspond en général au produit de la parcelle dont ils ont la charge) ; l'argent est partagé ou pris par le père qui achète ensuite des cadeaux à son enfant (vêtements, poste de radio...). Dans quelques U. B., le chef de famille commercialise lui-même les produits vivriers, comme Dagri P. à Adomonkro ou Néaba E. à Nipi 2, ce qui lui permet d'avoir un solde positif. Dans ce cas, les épouses reçoivent des cadeaux et de l'argent de leur mari pour assurer les dépenses quotidiennes du ménage et subvenir à leurs besoins personnels : Dagri P. a ainsi donné 49 000 F CFA à sa femme en janvier-février 1990. Le suivi de deux U. B. de 1988 à 1990 montre une certaine permanence dans les relations monétaires entre hommes et femmes. Mais la crise de 1989 affecte aussi gravement les recettes, les dépenses et les soldes.

Globalement toutefois, les épouses ont presque systématiquement un solde positif et la chute des revenus caféiers et cacaoyers à partir de 1989 a accru le rôle des vivres et le poids des épouses.

La comparaison de nos enquêtes de 1975-76 et de 1988-90 fait apparaître de grandes constantes dans le fonctionnement des U. B. : prépondérance des dépenses de consommation, importance de l'investissement scolaire et des débours à caractère social. Des évolutions secondaires se font jour : la part des achats de biens manufacturés augmente et passe de 10-15 % à 20-30 % des sorties monétaires à Gboto et Adomonkro, alors que la part de l'alimentation a plutôt tendance à diminuer. Il faut voir là une conséquence de l'augmentation des ressources, qui a permis d'amplifier et de diversifier certains achats qui ne sont pas de première nécessité (postes de radio par exemple).

La crise qui frappe la ventes des produits d'exportation à partir de 1989 entraîne une diminution considérable des revenus. À Adomonkro, jusqu'en 1988, la situation est proche de celle de la période 1975-1977 : les bonnes années près des deux tiers des U. B. ont un solde positif, un peu moins de 50 % les années médiocres ; mais en 1990, à peine un tiers des U. B. présente un solde positif en raison de la chute des cours du café[1]. En même temps, la structure des budgets évolue.

La part des produits vivriers dans les entrées monétaires des U. B. s'accroît considérablement pour atteindre 30 à 50 % dans de nombreux cas. Les chefs d'exploitation augmentent également leur part dans les ventes de vivres : ceux qui laissaient à leurs épouses la totalité de ce commerce effectuent en 1989-90 plusieurs ventes importantes pour leur propre compte ; ceux qui assuraient déjà une partie des transactions en augmentent la fréquence et le volume.

La chute des revenus des citadins depuis plusieurs années ne semble pas affecter profondément les ventes de produits vivriers, car de multiples facteurs interviennent dans leur évolution. Les aléas climatiques de ces dernières années ont plus fait varier les prix au producteur et les quantités vendues par les villageois que la demande urbaine. Les intempéries détruisent une partie des bananiers début 1990, ce qui réduit les ventes. Il faut attendre août 1990 pour que la commercialisation reprenne à un niveau élevé : à Nipi 2, les ventes de banane des deux planteurs suivis sont deux fois plus importantes

1. Le solde positif des années précédentes explique un niveau de dépenses élevé en 1989-90. Or, d'après les renseignements que nous avons obtenus, de 1991 à 1993, le café en cerise est vendu entre 30 et 70 F CFA/kg. Malgré l'importance des ventes de vivres, la majorité des planteurs se trouve en difficulté.

en janvier 1992 qu'en janvier 1990 ; dans le département d'Agboville, la reprise se manifeste dès juillet 1990, avec des ventes à des cours très élevés (en raison des pénuries en ville). La comparaison des ventes de banane dans l'exploitation d'Assié Y. de novembre à février en 1988-89, 1989-90 et 1992-93, montre une chute des revenus très forte liée à une baisse des prix entre 1988-89 et 1989-90 (de 26 à 15 F CFA par kilogramme en moyenne pour la période) ; en 1992-93, les prix sont identiques à ceux de 1988-89, mais les revenus sont légèrement inférieurs en raison d'une réduction des quantités vendues (liée à la sécheresse de 1992). Par ailleurs, les évolutions peuvent être perturbées par des événements qui pèsent d'un poids considérable sur la production : ainsi, les ventes de vivres d'Ahipo C. de Nipi 2, sont grevées par des séjours fréquents à Abidjan ; celles de l'U. B. d'Assié Y. diminuent de février à avril 1990 à la suite de plusieurs décès qui obligent le chef d'exploitation et deux épouses à retourner deux fois dans leur village d'origine.

Enfin, face à la baisse des cours du café et du cacao en 1989, tous les planteurs ne comptent pas sur les produits vivriers pour maintenir leur revenu. À T. Koffikro, les agriculteurs et leurs épouses diversifient leurs recettes par des activités annexes : transport de passagers pour le chef de campement ; commerces variés pour les femmes et un exploitant ; emploi comme agent d'État civil à temps partiel pour un jeune planteur. Les autochtones dans la région de Soubré multiplient les sources de revenus : ventes de terre ; aide par des parents citadins ; cadeaux reçus pour le soutien du PDCI-RDA dans le cadre de la campagne électorale en septembre 1990[1]. La diversité des entrées d'argent explique l'irrégularité des courbes de recettes de plusieurs U. B. : les pointes dans la courbe de l'U. B. d'Ahipo C. de Nipi 2, par exemple, correspondent successivement à des ventes de cacao, des ventes de banane et des dons, des cessions de terre et à nouveau des dons.

La comparaison des enquêtes rétrospectives de 1988-89 et des suivis de 1989-90 dans le Sud-Ouest, et l'observation de deux exploitations pendant 27 mois à Adomonkro, permettent de préciser l'évolution des sorties monétaires dans la période de crise. Les dépenses diminuent, mais inégalement. Le premier poste concerné par les baisses est celui des manœuvres : les planteurs emploient moins de travailleurs salariés et les «métayers» abousan et abounyan reçoivent moins d'argent en raison de la diminution des prix de vente du café et du cacao[2]. Une forte réduction affecte aussi certaines dépenses de consommation : boissons alcoolisées d'origine non locale (gin, bière, vin) ; vêtements (surtout les pagnes dits «ashanti», très prisés mais chers). Les débours scolaires sont très touchés : la chute s'observe à Adomonkro et à T. Koffikro dès la rentrée d'octobre 1989, où les dépenses diminuent de 15 % à 35 % dans la plupart des U. B. ; l'absence de rentrée en octobre 1990 ne permet pas de suivre le mouvement ensuite, mais il est vraisemblable qu'il s'est poursuivi. En revanche, les achats alimentaires (riz, bouillons cubes, etc.) sont plus stables. Certaines dépenses irrégulières et inévitables (santé, dépenses sociales) sont très diversement touchées selon les U. B. Dans bien des cas, les ventes de vivres permettent de faire face aux imprévus et de freiner le recul de certains postes, telle la rentrée des classes financée en 1989 grâce au riz, au maïs et à la banane plantain[3].

---

1. Dans le contexte politiquement troublé de l'année 1990, nous avons vu plusieurs autochtones bété et bakwé vendre des terres en espérant les récupérer plus tard, après avoir chassé les étrangers. Des comportements inaccoutumés ont rendu notre étude difficile en 1990. Ils témoignent du désarroi de nombreux planteurs, habitués à un prix du cacao rémunérateur. Le trouble est particulièrement sensible chez les autochtones, déjà submergés par la vague des migrants et qui depuis 20 ans ont vu leur univers quotidien bouleversé. Cf. A. Schwartz (1993).
2. La diminution du nombre de manœuvres est liée au fait que beaucoup n'ont pas été payés en 1989 et qu'ils sont retournés au Burkina Faso.
3. Le suivi de novembre 1992 à janvier 1993 de l'exploitations d'Assié Y. à Adomonkro révèle une réduction des achats de boissons alcoolisées et des frais pour les fêtes (indépendance, Noël, 1er janvier). À la rentrée 1992, les dépenses scolaires de Dagri P. et Assié Y. sont supérieures à leur niveau de 1989, mais inférieures à celles de 1988.

d) L'importance des revenus vivriers

L'examen des budgets apporte des précisions sur le rôle des cultures vivrières.

D'abord, elles procurent aux épouses leurs principaux revenus ; dès lors, une production faiblement rémunératrice de la journée de travail peut être intéressante pour une femme si elle n'a pas accès à d'autres ressources monétaires (comme le riz dans le Sud-Ouest).

Ensuite, les cultures vivrières contribuent à résorber certains goulets d'étranglement financiers grâce aux recettes quelles fournissent à des périodes variées de l'année. Les besoins de la rentrée scolaire justifient à eux seuls l'essor des ventes de maïs ou de riz. Dans quelques cas de spécialisation vivrière, comme chez les maraîchers de Rubino, les exploitants obtiennent un revenu régulier tout au long de l'année, presque à l'égal des salariés urbains, modèle de référence du planteur villageois.

Enfin, elles permettent l'équilibre annuel du budget. Là où les productions d'exportation sont en recul, elles prennent le relais dans les revenus, comme à Adomonkro, Azaguié ou Rubino. Dans un contexte de hausse des recettes, comme ce fut le cas de 1975 à 1988, elles favorisent une augmentation de la consommation de produits manufacturés ou étrangers au village. Depuis la chute des prix du cacao et du café (1989 et 1990), elles assurent une part plus importante des ressources ; et le fonctionnement des U. B. a été moins perturbé dans les villages qui se sont orientés vers le ravitaillement des villes que dans les secteurs de forte spécialisation cacaoyère (comme à T. Koffikro).

Sur le plan social, l'essor des cultures vivrières à un double rôle à certains égards contradictoire. D'un côté, elles favorisent le maintien d'un système fondé sur les dépenses ostentatoires et l'investissement scolaire, que les rentrées d'argent très concentrées obtenues du café et du cacao n'encouragent guère. De l'autre, elles permettent aux femmes d'entrer de plain pied dans l'économie marchande dont les avaient exclues l'économie de plantation contrôlée par les hommes. Dans certains cas leurs recettes, issues de produits bruts ou transformés, dépassent celles de leurs époux. Les prêts qu'elles font aux planteurs témoignent de leur capacités financières. Dans la mesure où ce phénomène est récent, nous n'avons pas observé de conséquences sur les rapports entre hommes et femmes. Par ailleurs, les époux cherchent à contrôler aussi de plus en plus les ventes de vivres. À terme toutefois, on peut se demander si une situation dans laquelle les épouses font entrer une part déterminante des revenus du ménage n'est pas susceptible, si elle se maintenait, d'entraîner une évolution profonde de la société rurale.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Dans l'ensemble, les agriculteurs ont répondu aux sollicitations des marchés sans apporter de véritables révolutions à leurs systèmes de production, dégageant des surplus de leurs cultures familières et restant fidèles, autant que faire se peut, à des techniques éprouvées.

Une grande partie de la production vivrière commercialisée provient des parcelles complantées d'arbustes établies sur les défrichements forestiers dans le cadre d'un système très extensif. Ce dernier a la préférence des agriculteurs, car il permet aux planteurs d'étendre leur patrimoine, il procure la meilleure rémunération du travail, en même temps qu'il assure l'équilibre alimentaire du groupe familial et qu'il fournit des surplus vivriers destinés à la vente. Depuis plus de 20 ans, les productions nourricières ont bénéficié de l'accélération des défrichements dans le cadre d'une course à la terre effrénée. La banane plantain, principale espèce associée aux jeunes arbustes, en a profité au premier chef. On ne saurait réduire toutefois la production vivrière à un simple sous-produit de la culture cacaoyère. De multiples adaptations, dès que des opportunités commerciales sont offertes, montrent que les planteurs sont sensibles aux revenus procurés par les vivres : densification des pieds, multiplication des cultures en deuxième année, etc.

Mais le renouvellement annuel des défrichements et l'extension continue des plantations conduisent à terme à une saturation foncière inévitable. Celle-ci, sensible dans le Sud-Est, atteint maintenant le Sud-Ouest, région réputée pourtant pionnière jusqu'à une date récente. L'analyse de détail des départements de Soubré et d'Agboville montre la diversité des situations. La plus ou moins grande ouverture sur les marchés urbains est décisive dans l'évolution des systèmes de production. En zone saturée et enclavée, le déclin des défrichements entraîne une baisse de la production vivrière : les planteurs comptent plutôt sur l'argent venant des vergers pour se nourrir. Dans les secteurs bien reliés aux marchés, une reconversion partielle apparaît, et des systèmes de production plus intensifs, fondés sur les cultures vivrières, se développent.

Le déclin de l'agriculture de plantation extensive n'entraîne pas nécessairement une modification radicale des techniques : les cultures du manioc, du riz et du maïs, qui progressent, restent sommaires ; souvent, les producteurs reprennent des successions connues (igname-manioc-jachère par exemple). Au contraire même, le développement de ces cultures vivrières marchandes permet de mieux perpétuer les techniques ancestrales qu'une intensification fondée sur le cacaoyer. L'adoption de la riziculture irriguée et des cultures maraîchères introduit des changements plus importants : augmentation très nette du nombre de jours de travail, des intrants et des revenus à l'hectare ; utilisation de techniques nouvelles (culture pure, irrigation).

L'organisation de la production, qui oppose schématiquement cultures d'exportation et cultures vivrières, n'est pas figée. Les femmes qui s'occupent de façon privilégiée des plantes alimentaires sont favorisées par l'essor de leur commercialisation. Toutefois, lorsque les ventes augmentent, on voit les hommes s'intéresser aux productions vivrières, l'utilisation de manœuvres se développe, et les transactions comme les revenus passent en partie sous le contrôle du chef d'exploitation.

Les clivages sociaux traduisent des situations foncières, des disponibilités en main-d'œuvre et des habitudes alimentaires différentes. Les Baoulé, certains Burkinabè, et quelques autochtones qui disposent de vastes forêts et d'un fort volant de main-d'œuvre sont les plus gros vendeurs de vivres. À l'opposé, ceux qui se lancent de façon préférentielle dans les cultures vivrières intensives et marchandes sont les exclus de l'économie de plantation : épouses, jeunes, petits exploitants dioula et burkinabè. Quelques anciens planteurs, en situation de blocage foncier, y réussissent cependant fort bien aussi. L'adoption de ces cultures intensives n'entraîne pas nécessairement une baisse de la productivité. Mais elle suppose des connaissances techniques et une maîtrise du marché difficiles à acquérir. Seuls y trouvent leur compte ceux qui sont proches des grands centres de consommation et qui peuvent jouer sur les cours : citadins, de préférence salariés, gros planteurs de la périphérie abidjanaise, manœuvres des grandes plantations modernes habitués à une agriculture spéculative savante et assurés d'une rémunération stable. L'intensif rapporte. Mais à une minorité...

Dans le nord du pays, où l'agriculture arbustive n'est pas possible, les questions se posent différemment.

TROISIÈME PARTIE :

PRODUCTION VIVRIÈRE ET PRODUCTION MARCHANDE EN CÔTE D'IVOIRE SEPTENTRIONALE ET CENTRALE

Sur la majeure partie du territoire ivoirien qui correspond à la Côte d'Ivoire septentrionale et centrale, l'agriculture de plantation arbustive est absente. À l'image du Sud forestier, cet espace présente une unité naturelle et économique : il s'agit de régions de savanes et de forêts sèches que l'on désigne souvent sous l'appellation de «zone des savanes» ou de «savanes du Nord».

Dans cet ensemble, ouvert depuis moins longtemps et de manière plus réduite que le Sud à l'économie marchande, les mutations provoquées par la croissance urbaine sont particulièrement sensibles. Le coton, qui a été développé à partir des années soixante, n'y a ni l'ubiquité ni l'importance économique du café et du cacao en zone forestière. Pour cette raison, l'apparition d'une production alimentaire destinée aux villes joue un rôle primordial dans l'augmentation des revenus agricoles et la transformation des campagnes.

N'étant pas unies par une production commune dominante, à l'égal de l'arboriculture caféière et cacaoyère, les agricultures septentrionales, au-delà d'un fond commun à la zone soudanienne et subsoudanienne, sont plus variées que celles du Sud. Aux différences anciennes, en fonction du milieu naturel et des sociétés locales, se sont ajoutées celles résultant de la diffusion du coton et de l'inégale ouverture aux marchés urbains. En fonction de la distance et de la taille des localités, les campagnes septentrionales ravitaillent trois types d'agglomérations urbaines. En premier lieu, les petits centres locaux qui sont dispersés dans tout le Nord. Ensuite, Bouaké, qui par ses dimensions constitue un foyer de consommation privilégié. Enfin, les nombreuses cités du Sud, parmi lesquelles Abidjan, en raison de sa taille, tient une place prépondérante. Les productions développées pour ravitailler les villes locales sont extrêmement variées. En revanche, les cultures marchandes destinées au Sud sont plus directement spécialisées et limitées à celles pour lesquelles le Nord est le mieux doué. La mobilisation des campagnes répond à des facteurs très divers, allant de l'intérêt des productions qu'elles peuvent fournir à leurs disponibilités en main-d'œuvre, mais elle dépend avant tout de l'importance et de l'accessibilité des marchés qu'elles sont en mesure de desservir. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les relations entre le coton et les plantes vivrières, relations nécessairement différentes de celles que les productions alimentaires entretiennent avec le caféier et le cacaoyer, plantes arbustives pérennes.

C'est ce que montre l'étude de trois régions productrices de denrées vivrières différentes et qui correspondent chacune à des types de ravitaillement différents. Le département de Bouaké, situé dans une zone de transition naturelle entre les domaines guinéen et soudanien, et qui appartient au pays baoulé, dont la plante alimentaire principale est l'igname, est de plus en plus profondément marqué par la proximité de la deuxième ville de Côte d'Ivoire. La partie du département de Touba étudiée correspond aux sous-préfectures de peuplement mahou, sous-groupe malinké ; elle se caractérise par un relief accidenté, la prédominance de la riziculture et l'éloignement des grands marchés urbains, ce qui rend malaisée la mobilisation des paysanneries pour le ravitaillement des villes. Les sous-préfectures de Bouna et de Nassian, ainsi que leurs marges méridionales, situées dans la partie la plus sèche de la Côte d'Ivoire, appartiennent au pays koulango où les Lobi, migrants originaires de l'actuel Burkina Faso, développent une agriculture destinée au marché abidjanais fondée sur la production d'igname précoce. La présence de deux populations distinctes dans cette région illustre la diversité des réponses de la part de paysanneries placées dans des contextes naturel et d'ouverture aux marchés identiques.

Comme dans la partie précédente, après avoir présenté les caractères d'ensemble de la zone, nous analyserons en détail les trois cas retenus, qui mettent en évidence des processus de développement différents des cultures alimentaires.

CHAPITRE VIII

UN ESPACE SUD-SOUDANIEN

En Côte d'Ivoire septentrionale et centrale, on passe insensiblement du domaine guinéen au sud au domaine soudanien au nord. Le milieu naturel se caractérise par la prépondérance des savanes et des forêts claires, et l'agriculture par une orientation inégale vers les cultures d'exportation.

1. Les paysages végétaux : l'herbe et l'arbre

Le voyageur qui parcours le nord de la Côte d'Ivoire est frappé par le caractère boisé du paysage, que le terme de «savane» qu'on lui applique habituellement est loin de laisser supposer. Partout ou presque, l'arbre domine, et paradoxalement, ce n'est qu'au sud, au contact de la forêt dense sempervirente, que la savane, tapis herbacé continu, prend de l'importance[1].

a) Le domaine guinéen : savanes préforestières et mosaïque forêt-savane

Sur une bande plus ou moins large au nord de la forêt mésophile, s'étendent des savanes que leur composition floristique rattache au domaine guinéen (figure 53). De faible extension dans les régions de Sifié, à l'ouest, ou de Bassawa, à l'est, elles se développent plus largement ailleurs, et surtout dans le centre où elles constituent la formation caractéristique du «V baoulé».

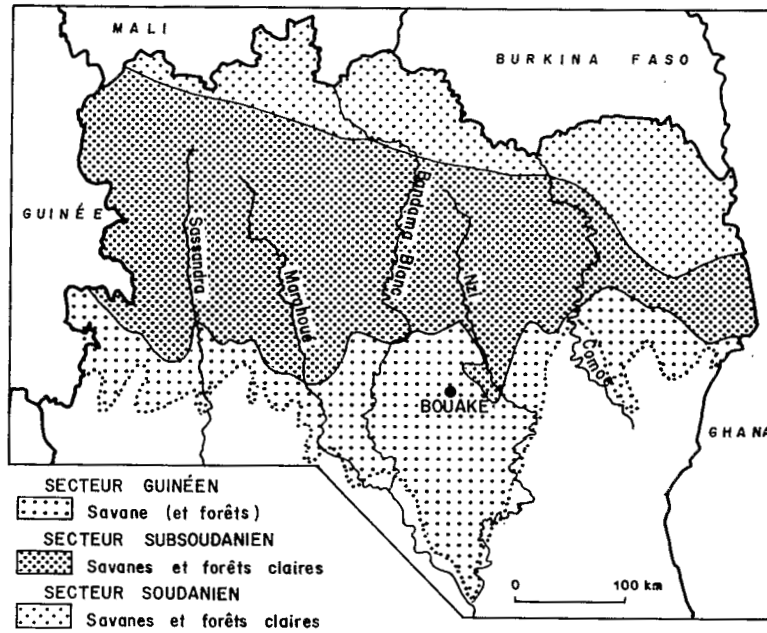
Il s'agit de vastes espaces herbeux où les arbres sont rares, disséminés en bosquets de petites tailles ou isolés. Le tapis végétal est dense et composé d'herbes de grande taille dont les plus caractéristiques sont *Panicum phragmitoïde*, *Andropogon macrophyllus* et *Hypparhénia spp.* Ces savanes sont inégalement parsemées de petits arbres d'origine souvent septentrionale. Les espèces arborées sont peu nombreuses et en général une ou deux essences dominent, caractérisant le faciès : savanes à rônier (*Borassus aethiopum*) du pays baoulé, savanes à *Daniella oliveri* autour de Séguéla, savanes à *Terminalia glaucescens* vers Touba, etc.

Le passage de la forêt dense à la savane se fait presque toujours de manière nette. Venant de la forêt, formation fermée, où l'atmosphère est moite, le voyageur est sensible au changement de paysage, à la lumière, à la découverte des horizons. Toutefois, la limite n'est pas régulière et la savane est interrompue par des galeries et des îlots forestiers. La forêt mésophile se maintient sous forme de lambeaux ou de bosquets. Ces îlots sont localisés sur les sols bons rétenteurs d'eau, notamment ceux issus des schistes, et autour des villages, sous forme d'anneaux forestiers dont un des rôles est la protection contre les feux.

---

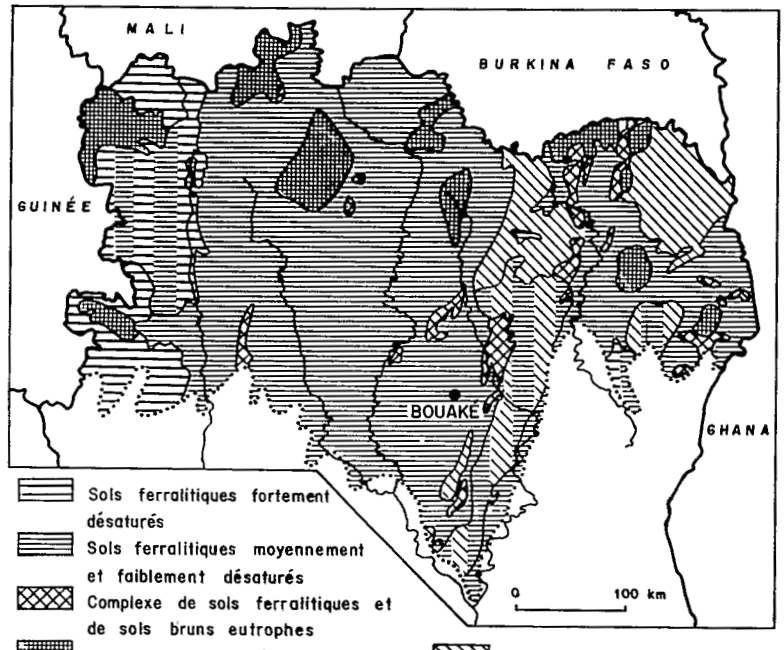
1. Sur la définition des savanes : J. Demangeot (1976), pp. 64-75. Pour une analyse détaillée de la végétation de ces régions, cf. *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planches A6a et A6b, et *Le milieu naturel de Côte d'Ivoire* (1971).

a) La végétation



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

b) Les sols



D'après : Le milieu naturel de Côte d'Ivoire (1971) et l'Atlas de Côte d'Ivoire (1979)

Fig. 53 - Végétation et sols de la Côte d'Ivoire septentrionale

Le long des cours d'eau se développent des forêts galeries qui remontent assez loin vers le nord et parmi lesquelles on peut distinguer deux types. Les forêts ripicoles qui couvrent les berges des grands cours d'eau sont caractérisées par les grands arbres de la forêt dense, tels le fromager (*Ceiba pentandra*) ou le bété (*Mansonia altissima*), aux cimes plus ou moins isolées, et qui dominent une strate arborescente inférieure très dense. Les galeries forestières, localisées près des petits cours d'eau et des marigots, sont plus nombreuses, mais présentent moins d'ampleur. Elles se distinguent par la présence de *Cola cardifolia*.

Au total, dans cette zone, le paysage apparaît, bien souvent, comme une mosaïque forêt-savane où la forêt mésophile occupe les hauts de versants, la savane les pentes et les galeries forestières les fonds de vallées.

b) Le secteur subsoudanien et soudanien

Vers le nord, l'aspect du paysage végétal change. On entre dans le secteur soudanien caractérisé par une densification très nette de la strate arborée. En fonction de la nature et de la densité des arbres, trois types de formations végétales peuvent être distingués.

Les forêts denses sèches sont concentrées sous forme d'îlots entre le 8ème et le 9ème parallèles. Elles se localisent dans les vallées ou sur les interfluves étroits. Elles sont très proches par leur physionomie des petits massifs forestiers méridionaux qu'elles prolongent bien souvent. Elles présentent trois strates distinctes. La plus haute, qui atteint 30 m, est composée d'essences de la forêt mésophile comme le fromager (*Ceiba pentandra*) ou l'iroko (*Chlorophora excelsa*), et d'essences de la zone soudanienne comme le mélegba (*Berlinia confusa*) ou le lingué (*Afzelia africana*). Une strate arborescente inférieure, très dense, associe également des espèces des flores guinéenne et soudanienne. Enfin, le sous-bois, clair, est dépourvu de graminées de savane et riche en géophytes et en nanophanérophytes.

Les forêts claires et les savanes boisées, qu'il est difficile de distinguer les unes des autres, présentent le type de formation le plus répandu en Côte d'Ivoire, au nord du 8ème parallèle. Leur aire correspond aux régions où il tombe entre 1 000 et 1 700 mm de pluie par an, et où la saison sèche atteint 5 à 7 mois consécutifs.

La forêt claire est un milieu boisé, mais ouvert, qui présente deux strates. La strate supérieure est composée d'arbres de taille moyenne (8 à 20 m), aux fûts gris et souvent tortueux, à l'écorce rugueuse et craquelée, aux frondaisons vert foncé en saison des pluies. Les plus caractéristiques sont *Isoberlinia doka*, *Terminalia glaucescens*, ou, parmi les plus utiles, le néré (*Parkia biglobosa*) et le karité (*Butyrospermum parkii*[1]). Quelques essences telles que *Daniella oliveri* ou le caïlcedra (*Kaya senegalensis*), qui peuvent dépasser 25 m, émergent au-dessus des cimes plus ou moins jointives des autres arbres. À l'extrême nord, où les conditions climatiques sont plus contraignantes, apparaissent les premiers acacias, en particulier *Acacia albida*, et la densité des karités augmente, alors que d'autres espèces comme *Corda cardifolia* disparaissent. Au sol, la strate de graminées, qui se disposent en touffes peu ou pas contiguës, est caractérisée par la présence d'*Andropogon spp.* et d'*Afromomum uniseta*. Toute cette végétation vit au rythme des saisons : d'un vert intense en saison des pluies, elle jaunit en saison sèche et les arbres perdent leurs feuilles. Le mélange des herbes et des feuilles mortes alimente, chaque saison sèche, des feux de brousse si répétés que les associations végétales ne peuvent nulle part être considérées comme primitives. Pourtant, l'omniprésence de cette végétation en Côte d'Ivoire soudanienne et subsoudanienne semblerait prouver qu'elle est climacique[2].

1. Nommé aussi *Vitallaria paradoxa*.
2. Cf. A. Aubreville (1949), et G. Rougerie (1972), p. 34.

La dégradation du couvert ligneux offre des savanes arborées ou arbustives. Celles-ci se caractérisent par la présence d'arbres ou d'arbustes espacés et par un tapis herbacé souvent dense. Elles se développent lorsque les conditions pédologiques ne permettent plus la croissance de la forêt claire, mais aussi dans les zones de jachère où elles constituent un stade intermédiaire de reconstitution de la végétation climacique. Actuellement, l'extension des cultures et le peuplement favorisent leur essor.

c) L'homme et le milieu soudanien

Toute la zone, depuis la limite des massifs forestiers au sud jusqu'aux frontières maliennes et burkinabè au nord, est parcourue à chaque saison sèche par des feux de brousse, à tel point que Y. Monnier parle de formations «éniautopyres»[1]. Le feu de brousse fait partie de la vie des forêts et des savanes du Nord. Il s'intègre dans l'activité saisonnière des populations et le cycle de la végétation spontanée. Quelquefois d'origine naturelle, il est le plus souvent provoqué par les hommes.

Les raisons du brûlis sont multiples. L'action du feu est d'abord purificatrice : les hautes herbes abritent souvent des animaux et des parasites dangereux, tels les serpents ou les tiques. On brûle également pour établir des pare-feux tout autour des villages ou des cases isolées. Les agriculteurs brûlent pour créer leurs champs et les éleveurs pour offrir à leurs animaux une alimentation abondante : en début de saison sèche, les hautes graminées perdent une grande partie de leur valeur nutritive, durcissent et rendent la savane impénétrable alors qu'après le brûlis pousse une herbe tendre, prisée par les bovidés. Le feu, enfin, est un outil efficace pour la chasse. La période des feux est l'occasion de grandes chasses collectives pratiquées par l'ensemble du lignage ou du village. C'est souvent celle où, en savane, on consomme le plus de viande...

Les feux de brousse, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, ont un rôle fondamental sur la végétation. En zone préforestière, ils contrarient la dynamique qui tend à une reconstitution de la forêt dense. Le brûlis des jeunes pousses arborées pérennise la savane herbeuse, où les rares arbres qui peuvent se maintenir sont originaires du domaine soudanien et résistants au feu. Dans les secteurs plus septentrionaux, au contraire, la majeure partie des espèces est «pyrorésistante», ce qui explique le maintien de la forêt claire malgré les feux. Certes, des modifications secondaires apparaissent : les espèces non pyrophiles ont tendance à disparaître et la croissance des arbres est peut-être ralentie. Mais ces formations ne sont ni de nature ni de composition très différente de la végétation climacique.

La savane fournit aux hommes toute une série de produits de cueillette, comme la forêt : bois de chauffe, fruits, racines, etc. Surtout, un des grands atouts de cette zone est la présence importante d'animaux sauvages qui permettent la chasse. Plus que la forêt équatoriale, la savane et les forêts claires sont réputées pour la richesse de leur faune : grands herbivores, d'une variété extrême (éléphants, phacochères, antilopes, gazelles, etc.), petits herbivores, rongeurs, singes, oiseaux granivores et insectivores, grands mammifères carnivores (lion, panthère), etc.[2]. Les destructions opérées par les animaux sur les cultures sont fréquentes (saccage des récoltes par des singes, céréales dévastées par les oiseaux) et obligent à une surveillance des champs de tous les instants. En contrepartie, la chasse fournit aux populations nourriture et revenus, et pas seulement chez les peuples réputés pour leurs talents de chasseurs, comme les Lobi.

Sur un autre plan, lors des défrichements, les hommes protègent systématiquement certaines espèces utiles, ce qui aboutit à une transformation profonde

1. Y. Monnier (1981). Sur les feux de brousse voir également J. C. Arnaud et G. Sournia (1980).
2. C'est d'ailleurs pourquoi la principale réserve d'animaux de Côte d'Ivoire, le Parc National de la Comoé, se trouve dans cette région.

du couvert végétal et à la constitution de parcs anthropiques[1]. Parmi les arbres sélectionnés, le karité et le néré, qui lui est souvent associé, sont les plus réputés pour leur apports en matières grasses : la noix de karité sert à fabriquer un beurre célèbre dans toute l'Afrique soudanienne ; la pulpe contenue dans les gousses du néré donne une farine estimée, et le soumbala tiré de ses graines est vendu jusqu'à Abidjan. Le rônier, très répandu en pays baoulé, est apprécié pour ses vastes feuilles palmées, son bois inattaquable par les termites, ses fruits et surtout sa sève, qui donne un «vin» apprécié. Le baobab (*Adansonia digitata*), dont les fruits, les feuilles et l'écorce sont l'objet d'une collecte systématique, et l'*Acacia albida*, dont les effets sur les sols et l'intérêt pour l'élevage des bovins sont bien connus, sont également souvent préservés[2]. Lorsque les densités humaines sont faibles, les friches sont peu à peu reconquises par la végétation et les arbres protégés se fondent dans la savane arborée. Lorsque, sous l'effet de la pression démographique, les jachères sont raccourcies, on assiste au contraire à une densification des espèces sélectionnées au détriment de la végétation naturelle. On aboutit alors à la création de véritables paysages de savanes-parcs dominés par des espèces dont les densités sont élevées : dans le Nord-Est, le karité dépasse souvent 20 à 30 arbres par hectare, en peuplements associés au néré, et il peut atteindre 150 pieds par hectare[3]. On en rencontre également dans le Nord-Ouest et en pays sénoufo, par exemple entre Boundiali et Tingréla, où sont développés des parcs à karité très denses[4].

Contrairement à une idée reçue qui eut longtemps cours et qui persiste parfois aujourd'hui, le monde des savanes n'est pas plus salubre que celui de la forêt équatoriale[5]. Un des principaux obstacles à l'activité humaine en zone soudanienne est certainement l'existence de grandes endémies. La plupart sont présentes sur tout le territoire ivoirien et ne sont pas l'apanage d'un domaine spécifique (paludisme, filarioses, etc.). Mais quelques particularités distinguent les savanes. L'onchocercose, plus encore que dans le Sud, apparaît comme un des fléaux de ces régions, où elle subsiste malgré les campagnes d'éradication, et où elle contribue à expliquer les vides humains le long des principaux fleuves et rivières[6]. Par ailleurs, beaucoup de maladies sont virulentes en saison des pluies, pendant laquelle elles connaissent une recrudescence, comme le paludisme, et qui correspond à la période des grands travaux agricoles, ce qui a des conséquences d'autant plus graves sur la production que l'activité est concentrée sur une période réduite dans l'année.

2. Modelés, sols et hydrographie : une haute Côte d'Ivoire

a) Hauteurs et plateaux

Si le Sud est le domaine des plaines, le Nord est avant tout celui des plateaux dont le caractère le plus rapidement perceptible est «l'ampleur et la planité des horizons»[7]. Ces paysages correspondent à des glacis développés entre 400 et 200 m, aux surfaces plates et horizontales. Toutefois, un examen de détail permet de s'apercevoir que cette monotonie est fréquemment rompue par un talus de faible ampleur et au profil rigide, qui donne une impression d'étagement.

1. Cf. P. Pélissier (1980).
2. Cf. P. Pélissier (1966).
3. Relevés effectués à Béguinandouo, Saye, Ondéfidouo en 1986 (département de Bouna). Cf. chapitre XI.
4. Cf. J. C. Arnaud (1987), p. 123.
5. Cf. J. P. Hervouet (1992), pp. 155-187.
6. Cf. *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planche B3a, et J. C. Arnaud (1987), pp. 130-143.
7. G. Rougerie (1972), p.10.

Plusieurs niveaux, d'inégale importance, ont pu être distingués[1]. Les deux plus élevés, restes d'une très haute surface éocène qui culminent entre 600 et 800 m et témoins d'un glacis du pliocène supérieur qui s'étagent entre 400 et 500 m, occupent peu de place. Au-dessous, trois niveaux forment l'ossature du relief. Le «haut glacis», daté du quaternaire ancien, est le mieux représenté. Il apparaît sous forme de plateaux cuirassés en voie de démantèlement, soulignés par une corniche bien marquée. Le «moyen glacis», mis en place pendant le Riss et la période Riss-Wurm, s'individualise généralement sous la forme d'un versant en pente faible. Le «bas glacis», qui pourrait correspondre à une entaille du précédent, est le plus récent (110 000 B. P.) et peu fréquent.

Au sein de ces plateaux, deux types de modelés peuvent être dégagés. Le premier type est celui des plateaux cuirassés qui se présentent comme des surfaces tabulaires, rigides, horizontales ou à pente légèrement concave. L'affleurement de la cuirasse ferrugineuse donne un *bowal*, forme caractéristique de l'Afrique de l'ouest. Dans ce cas, le plateau se termine par un talus concave, à corniche, qui confère au relief une allure monoclinale. Au pied du talus, des bas glacis forment des plans de raccordement avec les talwegs. Le second type de modelé est celui des croupes gravillonnaires. Plus ou moins aplanies, de forme légèrement convexe, elles sont recouvertes d'un épais manteau de gravillons, résultat de la désagrégation de la surface.

Dans l'ensemble, la rigidité des formes est liée à la nature du soubassement. Le nord de la Côte d'Ivoire se présente comme un gigantesque clavier où alternent régulièrement, d'ouest en est, de larges blocs cristallins et de minces bandes phylliteuses. D'axes nord-nord-est/sud-sud-ouest ou nord-sud, les premiers sont constitués de gneiss, de migmatites et surtout de granites. Les secondes, qui s'alignent préférentiellement le long des cours d'eau, sont formées de schistes et de flysch, auxquels sont associés en bordure des affleurements de roches vertes, roches volcaniques basiques ou neutres métamorphisées.

Les plus belles cuirasses se développent sur les roches volcaniques et sédimentaires (roches basiques du Nord-Est, schistes de la région de Boundiali...) et sur les gneiss (comme dans le département de Touba). Sur granites au contraire, l'induration est moins épaisse et moins continue. Les rebords des plateaux sont plus émoussés et les croupes gravillonnaires, rares dans le milieu précédent, l'emportent ici. Les lignes horizontales sont moins franches et, dans le détail, apparaît un léger moutonnement de formes.

Cuirassés ou non, les plateaux sont parfois surmontés de reliefs isolés ou groupés, comme posés sur ces surfaces plates et qui prennent l'aspect d'îles ou d'archipels. Ils appartiennent à trois types, liés à la nature du substratum : hautes buttes, collines et dômes. Les hautes buttes tabulaires, aux flancs abrupts et concaves, et chapeautées de cuirasses ferrugineuses, s'inscrivent dans les dolérites datées de la fin du Primaire. Elles sont regroupées en petits massifs, parfois élevés, comme dans la région de Touba. Les collines, aux versants convexo-concaves et en pente assez douce, sont le plus souvent associées en alignements de bosses ou de chaînons et correspondent à des affleurements de roches vertes, de grès ou de quartzites : hauteurs qui flanquent le Bandama au droit de Katiola, chaînons qui dominent les glacis vers Téhini dans le Nord-Est, etc. Les dômes granitiques, aux versants convexes, constituent des formes typiques du milieu tropical, allant du simple «dos de baleine» à peine marqué au «pain de sucre» aux flancs presque verticaux. Particulièrement spectaculaire quand ils émergent, isolés, d'un glacis peu accidenté, ils se présentent le plus souvent en groupements pouvant aller jusqu'à de véritables champs d'inselbergs (comme dans la région de Mankono-Séguéla).

1. Voir à ce sujet : J. M. Avenard, Aspects de la géomorphologie *in Le milieu naturel de Côte d'Ivoire* (1971), et *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planche A1.

Tous ces reliefs s'organisent différemment selon les régions. En fonction de l'altitude, des paysages dominants et de la nature des formes, deux grandes unités peuvent être distinguées. Le Nord-Ouest est un pays de hautes terres à l'échelle de la Côte d'Ivoire. Il correspond à l'extrémité de la dorsale guinéenne. Les plateaux dépassent 400 m et les reliefs insulaires atteignent ici leur plus grand développement. La région de Touba est franchement montagneuse. Les formes peuvent être spectaculaires, comme au Poho-Tini à l'ouest de Ouaninou, haute aiguille aux flancs presque verticaux, et les sommets dépassent 1 000 m (Mont Sangbé, 1 072 m). À l'est du méridien de Boundiali, les surfaces planes l'emportent. Les altitudes, qui ne dépassent 400 m que sur de rares interfluves, décroissent vers l'est et le sud où elles tombent au-dessous de 300 m. Seuls quelques reliefs alignés ou isolés rompent la monotonie d'ensemble.

Au total, les vastes étendues horizontales dominent. Mais des variations de roches et des dénivelés de quelques mètres introduisent des nuances importantes pour la vie agricole, d'autant qu'ils conditionnent en partie les sols.

b) Diversité des sols et étendue des cuirasses

Du point de vue pédologique, les régions de savanes présentent trois différences avec la zone forestière (figure 53 b) : d'abord, l'importance des cuirasses ; ensuite, la grande diversité des sols, plus sensibles aux variations des conditions du milieu ; enfin, la prédominance des sols ferralitiques faiblement désaturés et des sols ferrugineux tropicaux.

Les sols ferralitiques très ou moyennement désaturés, proches par leurs caractères de ceux la forêt dense, se rencontrent dans le Nord-Ouest et dans la partie méridionale de la zone, là où il tombe plus de 1 500 mm de pluie par an.

Les sols ferralitiques faiblement désaturés recouvrent une grande partie du Nord. Ils correspondent à une pluviométrie comprise entre 1 300 et 1 500 mm par an. Ils sont en général moins profonds, un peu moins acides, plus riches en bases et en oxydes de fer que les sols de la forêt dense. Ils sont fréquemment indurés et présentent souvent des gravillons ferrugineux. Ils peuvent constituer des complexes comprenant plusieurs groupes de sols ou être juxtaposés à d'autres types (sols ferralitiques moyennement désaturés, sols bruns eutrophes, cuirasses).

Les sols ferrugineux tropicaux dominent dans les zones où les pluies sont inférieures à 1 200 mm par an. On les rencontre dans le Nord-Est, le Centre et en pays sénoufo. Plus humifères, moyennement acides, un peu plus riches que les sols ferralitiques, ils présentent aussi une grande sensibilité aux phénomènes de lessivage et de concrétionnement. En Côte d'Ivoire, il s'agit souvent de sols remaniés, élaborés à partir de matériaux ferralitiques.

La qualité de ces sols varie en fonction de l'importance de l'induration qui est un phénomène général. Les carapaces affleurantes ou à faible profondeur sont fréquentes sur substratum schisteux et donnent des terres stériles ou de maigre valeur agricole : elles occupent de grandes étendues à l'extrême nord-ouest, en pays sénoufo et dans la région de Téhini au nord-est. Sur granite, où elles sont peu fréquentes, les sols souvent sablo-argileux et gravillonnaires sont de qualité médiocre. Les sols bruns tropicaux eutrophes, qui se développent sur les roches vertes basiques, sont les meilleurs. Riches en argile, en réserves minérales, en cations absorbés, à peine touchés par le lessivage, ils sont de bonne qualité, mais, malheureusement, localisés souvent dans des secteurs de pentes fortes et donc sensibles à l'érosion.

Plus encore qu'en forêt, les conditions locales ont une grande importance, car les séquences sont très variées en savane en fonction du climat, de la topographie, de la

roche mère, des héritages paléoclimatiques et de la végétation[1]. Ainsi, on peut définir une dizaine de types de paysages morpho-pédologiques dans la région d'Odienné qui présentent, des sommets d'interfluves aux talwegs, des séquences de sols qui leurs sont propres[2]. Dans le Nord-Est, neuf unités différentes ont pu être distinguées en fonction des aptitudes culturales des sols[3]. Dans l'ensemble, les reliefs de buttes opposent les sommets et les hauts de pentes, fréquemment incultes, aux pieds de versants dont les sols sont souvent riches, même lorsqu'ils sont encombrés de débris de cuirasses, et intensément cultivés. Les régions où les cuirasses sont étendues présentent des sols de plateaux peu profonds qui conviennent aux plantes développant un système radiculaire limité, comme le mil, le maïs ou l'arachide ; les sols de pentes, souvent rajeunis, minces et peu cultivés en amont, sont plus riches en matière organique et plus fertiles en aval. Les secteurs de croupes aux versants en pentes douces font apparaître le long de leur profil cinq ou six types de sols ferralitiques inégalement désaturés ou ferrugineux, plus ou moins remaniés et d'un intérêt agricole variable en fonction de l'importance de l'horizon humifère et des éléments fins argilo-sableux : les sols gravillonnaires sont de qualité médiocre, mais acceptent toutes les plantes vivrières, les sols plus colluvionnés et constitués d'un horizon sablo-argileux pauvre en gravillons présentent de bonnes propriétés physiques et chimiques, qui les vouent aux plantes exigeantes comme l'igname. Enfin, presque partout, les sols de bas-fonds sont hydromorphes ; ils conviennent surtout au riz et portent à l'occasion des cultures maraîchères et des cultures de forêt, comme la banane plantain, qui trouvent ici l'humidité qui leur est nécessaire.

Les paysans, sensibles à la qualité des sols, les différencient en fonction de leur couleur et de leur texture. Si les noms varient selon les ethnies, ce sont presque toujours les mêmes types que l'on retrouve. Par exemple, les Baoulé distinguent cinq catégories principales de sols, d'importance variable selon la roche et la situation topographique. Les meilleurs sont les *assié-blé* (terre noire), qui présentent un horizon superficiel brun, humifère, avec un horizon sous-jacent brun rouge où la proportion d'éléments grossiers est faible. Ils se développent sur les plateaux en régions granitiques, sur les pentes et dans les galeries forestières en régions schisteuses. Tant par leurs qualités physiques que par leurs propriétés chimiques, il s'agit de bons sols qui conviennent aux cultures exigeantes comme l'igname. Les sols *assié-oufoué* (terre blanche), également fertiles, se caractérisent par un mince apport colluvionnaire sableux en surface ; il sont localisés en général sur des pentes médianes ou basses et sur substratum schisteux. Les sols *assié-kokoré* (terre rouge), fréquents sur granites, moins profonds et plus gravillonnaires que les précédents, sont moins bons, bien qu'ils conviennent encore à la plupart des cultures vivrières. Les sols *yéboué-nzika* (petite pierre), très gravillonnaires dès la surface, avec souvent un horizon fortement induré à 30-40 cm, sont médiocres. Enfin, les sols sableux, *aougnan*, localisés en bas de pente sur roche granitique, sans structure et de faible potentiel chimique, sont très médiocres et peu cultivés.

Dans l'ensemble les sols des savanes sont de faible valeur ou fragiles. D'après l'*Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), une grande partie présente des qualités physiques médiocres ou mauvaises. Les meilleurs, développés sur roches vertes, sont situés dans des régions accidentées où les risques d'érosion sont grands et où les affleurements rocheux sont fréquents. Toutefois, l'appréciation portée sur les sols dépend des techniques utilisées. Les aménageurs qui jugent d'après les possibilités de mécanisation considèrent le plus souvent que les potentialités sont réduites, alors que des sols encombrés de débris de cuirasses, qui ne peuvent supporter des cultures mécanisées, fournissent parfois d'excellents rendements en culture manuelle. Les sols de plateaux

1. Cf. G. Riou (1990), pp. 154-157.
2. J. C. Arnaud (1987), p. 330.
3. *Atlas du Nord-Est de la Côte d'Ivoire* (1989), pl. 12.

argileux sont souvent sélectionnés pour la mécanisation des cultures alors que les paysans leur préfèrent ordinairement des sols plus sableux, moins riches, mais plus légers et plus faciles à travailler. Quant aux sols de bas-fonds, pendant longtemps délaissés, ils sont de plus en plus le domaine de la riziculture et le champ privilégié des nombreuses expériences de développement du Nord ivoirien.

c) La question de l'eau : hydrographie et précipitations

Le drainage du Nord se divise entre le bassin du Niger et les cours d'eau du versant méridional. La ligne de partage des eaux se situe sur des plateaux de 400 à 500 m d'altitude selon une ligne sinueuse qui va de la frontière guinéenne au sud-ouest d'Odienné, à la frontière malienne au nord de M'bengué.

Les cours d'eau affluents du Niger s'écoulent dans de larges vallées en pente infime, excepté près de leur source. Vastes rubans plats et facilement irrigables, ces vallées ont fait très tôt l'objet d'opérations de développement agricole. Mais l'essentiel du Nord est drainé par les cours d'eau du versant sud : grands fleuves comme le Sassandra, le Bandama ou la Comoé, rivières importantes comme le Bou ou le Nzi, etc. Les fleuves et leurs grandes rivières se dirigent vers le sud et leur cours est fait d'une succession de biefs et de rapides, coupés de barre rocheuses. Les plaines d'inondations sont rares, limitées et discontinues. Leur intérêt est donc moindre que les précédents pour l'agriculture, ce qui crée une certaine dissymétrie quant aux possibilités d'aménagement du Nord. Enfin, il faut signaler partout la présence de bas-fonds inondés en saison des pluies ou facilement irrigables. En dehors des grandes vallées aux aménagements spectaculaires et coûteux, ils peuvent faire l'objet de travaux de faible ampleur, mais nombreux, comme ce fut le cas en pays sénoufo, et permettre la diffusion de l'agriculture irriguée, particulièrement utile dans des régions aux pluies concentrées sur quelques mois.

En effet, alors que dans le sud de la Côte d'Ivoire, il n'y a guère de mois sans pluies, tout le nord du pays est soumis à des rythmes climatiques contrastés qui pèsent sur la vie agricole. En même temps, la réduction des totaux pluviométriques rend l'agriculture plus vulnérable aux irrégularités du climat. Si l'absence d'eau n'est guère sensible au contact de la zone guinéenne, où la saison humide dure plus de 6 mois, elle l'est dans l'extrême nord, où la saison sèche dure 7 à 8 mois et les précipitations «utiles» s'étalent sur 5-6 mois.

En saison des pluies, l'eau est présente partout. Le ruissellement est intense : les rivières roulent des eaux abondantes, les bas-fonds sont inondés, gênant la circulation. En revanche, à partir de janvier-février, beaucoup de bas-fonds et de cours d'eau sont à sec. Les premières pluies, souvent violentes, provoquent une forte érosion de la pellicule de terre arable. Sur les sols protégés par une végétation naturelle, les pertes sont réduites (autour de 10 kg/ha par an). Sur les sols défrichés, surtout lorsque l'horizon humifère n'a pas été respecté, l'érosion peut devenir catastrophique, entraînant les particules fines, les plus utiles : des sols meubles, très fertiles, peuvent perdre jusqu'à 50 t/ha par an sur des pentes de 3 % seulement ; et sur les grands blocs de culture ouverts par les sociétés de développement, l'érosion en ravine est spectaculaire[1].

Le rythme des pluies marque la vie agricole et impose une alternance de périodes de moindre travail (correspondant au coeur de la saison sèche) et d'activité intense qui commence peu avant les premières pluies, avec la préparation des champs, et s'achève avec les dernières récoltes, après l'arrêt des précipitations. Sans irrigation, aucune culture n'est possible en saison sèche, hormis l'exploitation des vergers de manguiers dont la récolte se déroule pendant cette période[2]. C'est là une grande différence avec le

1. Cf. *Le milieu naturel de Côte d'Ivoire* (1971), p. 40, et J. Peltre-Wurtz, B. Steck (1991), p. 92.
2. P. Richard (1977).

sud du pays, où les travaux agricoles peuvent être étalés sur l'année. Enfin, la réduction des pluies, qui affecte, à des degrés divers, l'ensemble du territoire ivoirien depuis trois décennies, est plus sensible dans les régions septentrionales où les totaux sont en moyenne moins élevés[1].

Au total, savanes et forêts claires présentent incontestablement des atouts : elles sont plus faciles à défricher pour l'agriculture que la grande forêt dense ; la circulation et la vie de relation y sont plus aisées, au moins en saison sèche. Mais les sols sont souvent médiocres ; les précipitations, moins importantes qu'au sud et concentrées sur quelques mois, ne favorisent pas la multiplication des cultures. En revanche, là où l'irrigation est possible, l'ensoleillement de la saison sèche peut être un grand atout. L'agriculture reste cependant fondamentalement une agriculture sous pluie.

3. L'agriculture des savanes

La production agricole des paysans de la Côte d'Ivoire septentrionale est beaucoup moins importante que celle des planteurs du Sud : en 1980, elle représente le quart, en valeur, de celle de la zone forestière, et la moitié par tête[2]. L'agriculture commerciale est peu développée et les revenus agricoles sont faibles : le produit monétaire brut par tête, inférieur à 15 000 F CFA, correspond à 23 % de celui du Sud. C. Aubertin, a montré comment le Nord est devenu «une région sous-développée» sous la colonisation, à la suite de l'essor des cultures d'exportation, des villes et des infrastructures dans la moitié sud du pays[3]. Toutefois, il faut souligner que de profonds changements s'opèrent depuis une trentaine d'années, avec le développement du coton et la multiplication des projets agricoles. Pour la période 1980-1990, le ministère du Plan prévoyait une croissance de la production agricole supérieure à 7 % par an, contre 2,6 % seulement pour la zone forestière, signe d'un dynamisme incontestable.

En outre, dans cet ensemble où les cultures vivrières occupent une place privilégiée, deux traits distinctifs doivent être soulignés, car ils ont des conséquences sur la production alimentaire : l'importance de l'élevage et l'extension de la culture du coton.

a) Une agriculture vivrière ancienne

L'agriculture vivrière qui procure la subsistance des populations locales et une bonne part des revenus monétaires l'emporte largement dans le Nord. En 1980, les cultures alimentaires fournissent 84 % de la valeur de la production paysanne totale et près de 50 % de la part commercialisée[4]. Selon d'autres sources, en 1979, elles apportent de 40 à 50 % des revenus des agriculteurs de chaque département[5]. Cette place va de pair avec leur prépondérance dans les superficies cultivées : en 1984, elles occupent plus de 50 % de la superficie dans tous les départements du Nord et souvent plus des deux tiers.

L'igname l'emporte en tonnage, avec une importance toute particulière des variétés précoces dont le Nord fournit près des deux tiers de la production nationale (tableau 55). Les céréales jouent un rôle également primordial : si la récolte de riz est nettement inférieure à celle du Sud, celle de maïs est élevée et le Nord fournit la quasi-totalité du mil et du sorgho. Le manioc, produit en moins grande quantité que dans le

1. Cf. Chapitre II, pp. 54-56.
2. Cf. tableau 14, chapitre IV, p. 132.
3. C. Aubertin (1983).
4. Ministère du Plan et de l'Industrie (1981), p. 143.
5. Ministère du Plan et de l'industrie, DDR, SEDES (1982).

Sud, et surtout l'arachide, dont les régions de savane fournissent plus des trois quarts de la récolte, souvent associés aux autres cultures, sont très répandus.

Tableau 55 - Productions, surplus et transports vivriers dans le Nord ivoirien

	Productions 1984		Surplus théoriques (1) 1984		Expéditions routières 1986	
	milliers de t	%	milliers de t	%	milliers de t	%
Riz	138	27	-	-	20(2)	32
Maïs	238	46	89	37	41	29
Mil et sorgho	71	100	62	100	n.c.	n.c.
Igname précoce	435	65	} 442	} 61	} 27	} 56
Igname tardive	783	44				
Manioc	291	23	191	26	6	8
Arachide	78	76	53	100	25	82

(1) Productions moins pertes et consommation.
(2) Riz blanc non compris car il inclut le riz importé.
Sources : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles ; DCGTX (1987).

Globalement, les quantités produites sont inférieures à celles du Sud parce que des plantes vivrières de base comme la banane plantain et le taro sont quasi absentes. Toutefois, calculés pour 1984 à partir des productions, de la population rurale et de la consommation par tête, les surplus théoriques apparaissent abondants : le Nord fournirait la presque totalité des excédents de mil, sorgho et arachide, et plus de 60 % de ceux d'igname. Si on tient compte du fait que cet ensemble concentre moins de 30 % de la population rurale du pays, la production disponible par tête est élevée. De même, l'analyse des flux globaux entre les zones, tels qu'ils ont été relevés par la DCGTX en 1986, met en évidence la part du Nord dans les expéditions d'igname, d'arachide et, à un degré moindre, de maïs.

Les plantes alimentaires aujourd'hui cultivées sont connues de longue date par les paysans du Nord, y compris les plantes d'origine étrangère (maïs, manioc, arachide). Chaque agriculteur associe toujours un grand nombre de productions, autour d'une dominante, au sein de son exploitation, que ce soit des céréales ou des tubercules, auxquels s'ajoutent des légumes et des condiments divers, quelquefois des haricots et d'autres espèces secondaires. Comme l'a montré Y. Bigot (1979), la diversité est un gage de sécurité face aux brutales variations interannuelles de rendements de chaque culture prise séparément.

Les techniques sont celles de l'agriculture itinérante et dans un certain nombre de leurs principes, elles sont identiques à celles employées dans le sud du pays. Le champs est d'abord défriché et brûlé, puis nettoyé. Ensuite les différentes plantes sont mises en terre, avec toujours une dominante, qui varie en fonction des régions, des ethnies, des sols : igname, riz, maïs, mil ou sorgho. Y sont associées de nombreuses espèces secondaires : céréales dans les champs de tubercules, légumes et condiments, manioc, etc. Les associations les plus fréquentes en 1974, d'après le RNA, igname-manioc, igname-maïs, riz-maïs, maïs-mil et maïs-sorgho, sont vraisemblablement toujours les mêmes.

Les avantages des cultures associées sont multiples. D'abord, elles permettent une meilleure utilisation du terrain dans l'espace. Les plantes exploitent des horizons différents du sol, comme dans le cas de l'association igname-riz-maïs dans la région de Touba par exemple : l'igname, exigeante, bénéficie de l'horizon supérieur du sol rassemblé en buttes et donc bien drainé ; le riz, plus rustique, se contente de la partie inférieure mise à nu entre les buttes, moins riche, mais disposant d'une plus forte

humidité ; et le maïs semé au pied des buttes ne prélève qu'une quantité limitée de matière organique sans dommage pour l'igname.

Les cultures associées permettent ensuite une utilisation optimale du temps. Une plante exigeante en humidité comme le maïs est semée en début d'hivernage, alors que le mil aux besoins plus limités (500 à 700 mm) est semé plus tard. Dans les associations fréquentes maïs-mil-sorgho, ce décalage autorise l'utilisation du terrain pendant 7 à 8 mois au lieu de 4 à 6 mois pour une culture pure.

Enfin, les associations permettent d'accroître la production de l'unité de surface. Ainsi, d'après les données du RNA de 1974 (chiffres anciens, mais qui conservent leur validité), le riz fournit 14 qx par hectare en culture pure ; associé au maïs, il donne encore 12 qx auxquels s'ajoutent 11 qx de maïs ; le maïs, seul, procure un rendement de 20 qx par hectare, mais mil et maïs associés fournissent plus de 30 qx, etc.

La parcelle est cultivées pendant quatre à cinq ans. Les successions sont très variables. Par exemple, à l'igname succèdent des céréales (riz et maïs), puis du manioc ou plusieurs années de mil. Le riz peut être cultivé deux ans, puis suivi de maïs ou d'arachide et enfin de manioc. Ensuite, la terre retourne à la jachère pour une durée qui varie en fonction des disponibilités locales : de quelques années à plus de 20 ans, temps nécessaire à la reconstitution de la végétation naturelle.

Les cultures commerciales arbustives sont très peu développées dans le Nord. Les caféières sont rares et les vergers de manguiers ou d'anacardiers d'extension limitée. Il n'y a donc pas association de cultures vivrières et arbustives ni système de stabilisation des cultures par la mise en place de vergers comme dans le Sud. Partant, les structures foncières évoluent beaucoup moins systématiquement vers l'appropriation individuelle qu'en zone de plantation.

b) L'importance de l'élevage

Alors qu'il est quasi absent de la zone forestière, l'élevage bovin est très répandu dans le Nord. C'est pourquoi il convient d'en préciser les caractères principaux[1]. À côté, existe également un élevage de petit bétail non négligeable (ovins, caprins, volailles...) sur lequel nous ne nous attarderons pas, car les données manquent et il représente un secteur économique secondaire[2].

Les conditions naturelles sont relativement favorables à l'élevage, surtout comparées à celles de la Côte d'Ivoire méridionale. La pluviosité est suffisamment abondante pour fournir de l'eau aux troupeaux, même s'il faut parfois les conduire près d'un marigot ou d'un fleuve en saison sèche. Les pâturages, composés de la strate herbeuse de graminées des savanes et des forêts claires, comprennent des herbes nutritives, comme *Andropogon gayanus*, et les feux de brousse permettent la repousse des graminées en saison sèche, assurant aux troupeaux de l'herbe toute l'année, y compris aux périodes les plus difficiles. Toutefois, les équilibres sont fragiles et peuvent être remis en cause par certaines pratiques (feux de brousse à contretemps, surpâturages de zones proches des parcs...) qui conduisent au remplacement des bonnes graminées par d'autres à faible valeur pastorale (comme *Imperata cylindrica*). En outre, les risques de trypanosomiase près des cours d'eau et la longueur de la saison des pluies, qui favorise le parasitisme au sud, limitent localement cet élevage.

---

1. Pour une étude détaillée, on se reportera à la thèse de E. Landais (1984) sur l'élevage dans le nord de la Côte d'Ivoire. Pour des exemples régionaux : O. Hoffmann (1985), J. C. Arnaud (1987), S. Coulibaly (1990), J. Peltre-Wurtz, B. Steck (1991).

2. Cf. E. Landais (1984), p. 387, et J. Peltre-Wurtz, B. Steck (1991), p. 208. Les effectifs ovins et caprins paraissent nombreux. Ces animaux sont tués au moment des grandes fêtes (comme la Tabaski pour les musulmans) et font parfois l'objet de ventes. L'élevage porcin en revanche est plus limité en raison de l'importance de la religion musulmane.

Le troupeau est composé de deux types d'animaux différents qui correspondent presque exactement à deux types d'élevages distincts. Les taurins, de race *n'dama* et *baoulé*, de plus en plus souvent croisés de zébus[1], appartiennent aux agriculteurs. L'élevage des zébus est pratiqué surtout par les Peul, originaires du nord, et qui, fuyant la sécheresse, se sont installés en grand nombre depuis la fin des années soixante.

En 1974, d'après le RNA, dans 47 % des villages de la zone nord on élevait des bovidés et 30 % des exploitations en possédaient. Cet élevage était très inégalement réparti, puisque les départements de Korhogo et de Bouna concentraient, à l'époque, les deux tiers des animaux. Dans ces régions, le troupeau est extrêmement important, le nombre de bêtes dépassant celui des habitants : en 1987, le nord et le centre du département de Bouna comptent plus de 154 000 bovins pour seulement 114 000 habitants (dont 95 000 ruraux)[2]. Encore appréciable dans les autres départements situés à l'extrême nord, l'élevage bovin perd de l'importance au sud du 9ème parallèle, pour disparaître aux abords de la forêt et dans le «V Baoulé». Les enquêtes locales montrent que le troupeau de zébus tient une grande place ; d'importation récente, ces animaux accroissent l'effectif des têtes dans les régions où la charge pastorale est déjà la plus forte ; dans certains secteurs, leur nombre est sensiblement équivalent ou supérieur à celui du troupeau taurin[3].

La faible association entre cet élevage et l'agriculture est un fait commun, que l'on retrouve dans une grande partie de l'Afrique tropicale. Le bétail est très peu utilisé pour fumer les champs. La possession de bovins, que ce soit chez les Sénoufo ou chez les Lobi, est recherchée comme signe de richesse et de pouvoir. La constitution d'un troupeau est un moyen d'accumuler du capital. Celui-ci sert à faire face aux obligations sociales du propriétaire et aux dépenses imprévues : sacrifices, dot lors des mariages (cas fréquent), rémunération pour des travaux collectifs (cas rare), etc. Dans ces conditions, le paysan se décharge fréquemment du soin des animaux, qui sont confiés à des bergers professionnels peul[4] ou aux enfants, comme chez les Lobi[5]. Le troupeau est gardé dans des parcs en période de cultures, mais peut être laissé à l'abandon une partie de la saison sèche.

Deux évolutions importantes ont marqué ces vingt dernières années. C'est, d'abord, l'augmentation du nombre des troupeaux des éleveurs peul, qui entraîne des conflits de plus en plus fréquents avec les agriculteurs. C'est d'autre part, des tentatives d'amélioration et d'intégration du troupeau à l'agriculture, sous l'égide de sociétés d'État : encadrement des troupeaux et campagnes de vaccination par la SODEPRA, tentatives d'introduction des cultures fourragères et, surtout, développement de la culture attelée par la CIDT, liant fortement la modernisation de l'agriculture à l'essor d'une production : le coton.

c) L'expansion du coton et la modernisation de l'agriculture vivrière

Le coton n'est pas la seule culture commerciale du Nord : il existe des plantations de caféiers. Mais depuis le début des années quatre-vingt, sous l'effet de la sécheresse, des migrations vers le sud, où la création de vergers est plus rentable, et de la

1. Cf. E. Landais (1984), p. 387. À noter que les races *n'dama* et *baoulé*, dont la caractéristique la plus intéressante est la trypanotolérance, ont chacune une aire d'extension qui dépasse la Côte d'Ivoire.
2. Source : SODEPRA (1987).
3. Ainsi, dans la région de la Bagoué, on compte, en 1975, 80 000 zébus pour 70 000 taurins (J. Peltre-Wurtz, B. Steck, 1991, p. 113). En revanche, dans le département de Bouna (sous-préfecture de Nassian exclue), il y aurait seulement 38 000 zébus sur un troupeau de 140 000 têtes au début des années quatre-vingt (S. A. AGRER N. V., 1987, tome 1, p. 37).
4. Ainsi, dans la région de la Bagoué, 72 % des bergers sont peul et seuls 17 % des parcs sont gardés par des gens du village (J. Peltre-Wurtz, B. Steck, 1991). En pays mahou, en 1987 et 1990, les troupeaux villageois sont en général confiés à des bergers peul (nous n'en avons pas fait toutefois un recensement systématique).
5. Cf. G. Savonnet (1980).

concurrence du coton, la production de café décline : entre 1981-82 et 1985-86, elle a baissé de plus de 80 % dans les départements de Katiola et Dabakala, de plus de 20 % dans ceux de Séguéla et Mankono, et de près des deux tiers autour de Bouaké. L'anacardier et certains arbres fruitiers (comme le manguier) n'ont qu'un intérêt secondaire ou local, en dépit de leur extension récente. La grande culture commerciale du Nord est le coton[1].

Bien que le coton soit cultivé depuis longtemps dans le Nord (avant la colonisation) et que les tentatives de démarrage d'une production commerciale soient anciennes (dès 1910), le véritable essor de la culture commence seulement dans les années soixante, avec l'introduction de la variété *Allen* (*Gossipium hirsutum*), adaptée aux conditions climatiques de la Côte d'Ivoire, et dont les rendements sont élevés (supérieurs à 1 t par hectare). Mais cette variété est très sensible aux maladies et aux parasites et ne peut être cultivée en association. En outre, elle exige la pratique de soins minutieux et l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais. Son adoption suppose donc l'acquisition par les paysans de techniques nouvelles que seul un encadrement agricole serré peut leur permettre. C'est pourquoi une société de développement est chargée de la diffusion du coton et de la vulgarisation des techniques de culture : d'abord la CFDT, entreprise française, relayée à partir de 1970 par une société nationale d'économie mixte, la CIDT[2]. Une structure hiérarchisée d'encadrement est mise en place afin d'assurer l'extension de la culture : le nord du pays est divisé en 3 «unités agricoles», elles-mêmes subdivisées en «régions» et au-dessous en «zones» qui correspondent chacune à peu près à une ou deux sous-préfectures. À la base, un réseau dense de moniteurs est chargé de faire appliquer les thèmes techniques. La CIDT fournit aux paysans les produits (engrais, traitements) nécessaires et se rembourse à la récolte dont elle a le monopole d'achat.

Le succès du coton est spectaculaire puisque les superficies cultivées avec les nouvelles variétés, quasi nulles en 1960, dépassent 35 000 ha en 1970, 126 000 ha en 1980 et 200 000 ha depuis 1988 (figure 54). La production effectue le même bond en avant : elle excède 30 000 t dès 1967-68 pour atteindre le record de 291 000 t en 1988-89, et se stabiliser depuis autour de 250 000 t. Le coton gagne même depuis peu les marges de la zone forestière où il vient concurrencer les cultures arbustives comme au nord d'Agboville, dans la région de Tanda ou dans le secteur de Bouaflé. Le gros de la production est toutefois très concentré. Plus des trois quarts de la récolte proviennent de sept départements : Korhogo, Ferkessédougou, Mankono, Séguéla, Boundiali, Odienné et Tingréla ; les trois premiers cités fournissant à eux seuls plus de la moitié du total. Ailleurs, la production est faible (Nord-Ouest, Centre) ou très faible (Nord-Est).

En plus des nombreuses mutations techniques, la diffusion du coton entraîne une modification des successions culturales. La plante textile est introduite en deuxième année, après l'igname, ou en première année, avant des céréales, et cultivée un à trois ans de suite. Les successions qui se développent sont alors du type coton-coton-riz-maïs-manioc, ou igname-coton-maïs-mil. Le coton bouleverse sans doute moins les systèmes de culture que le café et le cacao : il ne privilégie pas l'essor d'une plante comme la banane plantain en forêt, et il ne fige pas pour plusieurs décennies le cadastre comme le font les cultures pérennes. En revanche, il est à l'origine d'une action de modernisation entreprise par la CIDT et fondée sur l'adoption de la culture attelée et de la mécanisation.

1. Pour une étude détaillée de l'essor du coton, particulièrement en pays sénoufo, principale région productrice de Côte d'Ivoire, on se reportera à la thèse de S. Coulibaly (1990). Sur l'ensemble du Nord, jusqu'au début des années 1980, voir l'article de J. C. Arnaud (1982).
2. CFDT : Compagnie Française de Développement des fibres Textiles. CIDT : Compagnie Ivoirienne de Développement des fibres Textiles.

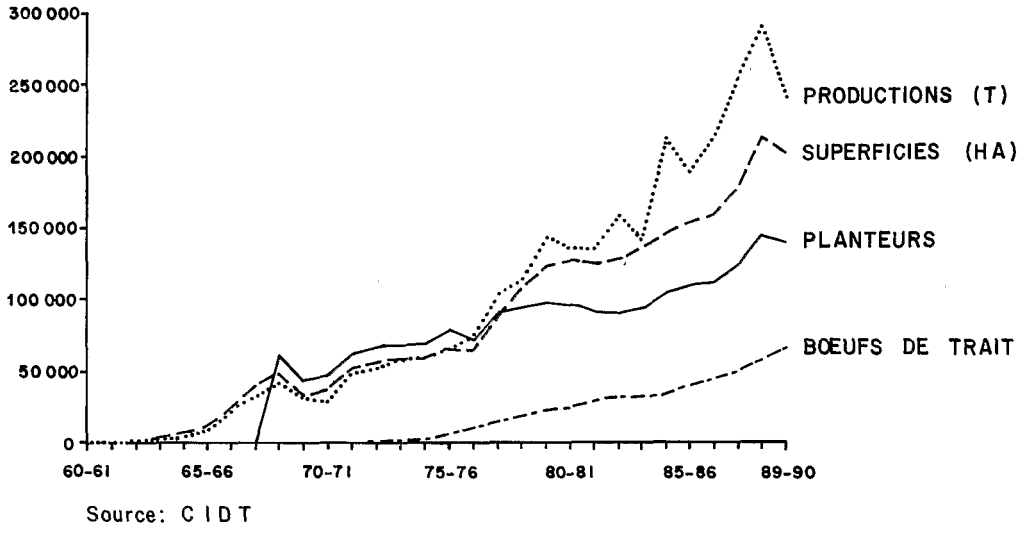


Fig. 54 - Évolution de la culture du coton en Côte d'Ivoire de 1960-61 à 1989-90

Les premiers essais de vulgarisation de la culture attelée remontent à la période coloniale, mais le véritable effort pour la diffuser est tardif. À la fin des années soixante, la production cotonnière stagne en partie à cause de la concurrence qui s'exerce avec les cultures vivrières, le paysan ne pouvant s'occuper correctement des deux types de cultures. C'est à ce moment que la CIDT commence à préconiser la culture attelée comme moyen de résorber les goulets d'étranglements du calendrier agricole. Après la tournée dans le Nord du président de la République en 1974, des crédits sont affectés au développement régional qui assurent les moyens indispensables à sa diffusion. La CIDT fournit à crédit le matériel et les boeufs nécessaires aux paysans volontaires et qui ont fait leurs preuves dans la culture manuelle du coton. La culture attelée se répand vite (figure 54) : le nombre de planteurs concernés dépasse 10 000 en 1982 et approche 25 000 en 1989 ; en 1989-90, plus de 35 % des superficies encadrées par la CIDT sont cultivées en traction attelée[1]; on compte alors 66 271 boeufs de trait, 25 511 multiculteurs et 11 153 charrettes. La diffusion de la technique et du matériel se calque exactement sur celle du coton, en accentuant les écarts : la culture attelée, très développée dans le département de Korhogo et les départements voisins, qui concentrent plus de 85 % des boeufs de trait, est moins répandue ailleurs.

Parallèlement, la CIDT lance des opérations de motorisation dont le succès est beaucoup plus limité. La motorisation dite «conventionnelle» concerne les rescapés d'anciennes opérations et surtout des «tractoristes» privés d'Odienné, de Boundiali et de Korhogo, commerçants, transporteurs ou cadres urbains émigrés qui investissent dans l'agriculture locale[2]. Mais ces propriétaires de tracteurs sont peu nombreux : guère plus de 300 en 1989. Et ils interviennent essentiellement comme entrepreneurs de culture, travaillant à façon pour les paysans.

La motorisation «intermédiaire» a plus d'extension. Elle a pris le relais des tentatives antérieures de diffusion de motorisation conventionnelle qui ont pratiquement

1. L'ensemble des données concernant la mécanisation provient des rapports annuels de la CIDT.
2. Voir à ce propos : Ph. Bonnefond (1972) qui relate l'expérience des «tractoristes» d'Odienné.

toutes échoué. Elle s'appuie sur un type de tracteurs d'une puissance de 25 à 30 CV, simples de conception et de conduite, pouvant travailler des unités de 30 ha. Après une phase d'expérimentation, le matériel est diffusé à partir de 1978 par la CIDT en milieu villageois, auprès de volontaires sélectionnés et contrôlés par l'encadrement agricole. Les paysans bénéficient de crédits pour l'achat du matériel (tracteur et chaîne), de subventions et de diverses aides (formation des chauffeurs...). Cet équipement est réservé à de gros exploitants qui disposent de 25 à 30 ha cultivables au moins et d'une main-d'œuvre nombreuse, car l'ensemble des façons n'est pas mécanisé. Le parc de 474 tracteurs en 1989-90 a été utilisé sur 2 % des superficies encadrées : cette forme de mécanisation ne touche qu'une minorité de planteurs.

Enfin, la CIDT introduit à partir de 1982 la motoculture, pour permettre aux paysans de bas-fonds et des périmètres aménagés de bénéficier de la mécanisation. Toutefois, le mouvement reste limité et le nombre de motoculteurs suivis par l'encadrement agricole est inférieur à 200 en 1989.

La maintenance du matériel n'est pas oubliée. Elle est le fait de 26 ateliers de réparation mécanique. En outre, la CIDT a lancé un programme de formation des forgerons villageois à la réparation et à la fabrication de pièces de la chaîne de culture attelée : 147 étaient installés en 1989.

Le développement de la mécanisation nécessite un défrichement poussé du champ, puisque celui-ci doit être intégralement dessouché. On utilise trois méthodes de préparation du sol. Les défrichements paysans sont faits parfois à la hache sur des parcelles cultivées déjà depuis deux ou trois ans ; ils sont de petite taille (un à deux hectares) et incomplets, car il reste toujours des arbres dans les champs[1]. Les défrichements au treuil sont réalisés par des manœuvres de la CIDT, aidés des paysans. De taille réduite (de 2 à 10 ha), bien adaptés aux cultures paysannes en culture attelée, ce sont eux qui ont été préconisés par la CIDT et qui se sont le plus développés. Les défrichements au bulldozer sont réalisés par la MOTORAGRI qui crée des blocs de 30 à 100 ha. Peu nombreux, ils s'étendent sur de vastes espaces débarrassées de tout couvert arboré : végétation, souches et rochers sont rassemblés en andains qui limitent les parcelles, puis on pratique deux sous-solages et deux pulvérisations. Ces blocs, qui permettent la culture en grand, supposent une agriculture sédentarisée. Mais les sols dénudés sont la proie facile de l'érosion. Par ailleurs, les défrichements mécanisés sont 6 à 9 fois plus onéreux que ceux réalisés au treuil : 250 000 F CFA à 381 000 F CFA par hectare (selon les sources) en 1980 contre 45 000 F CFA par ha avec le treuil à la même date[2]. Au total, de 1973 à 1989, la CIDT a défriché 125 617 ha, dont plus des deux tiers au treuil[3]. Les défrichements ont en général été bien acceptés par les paysans, car ils étaient gratuits. Mais beaucoup de blocs défrichés au bulldozer ont été abandonnés : dans la région d'Odienné, 57 % d'entre eux sont abandonnés en 1980, et 24 % dans celle de Touba[4]. Les causes en sont d'abord physiques : épuisement et érosion de sols totalement dénudés en début de saison des pluies, développement d'un couvert herbeux de plus en plus difficile à maîtriser... Elles sont aussi humaines et économiques : les blocs sont éloignés des villages et ils supposent une intensification des techniques (adoption de la jachère pâturée, utilisation systématique de la fumure minérale) dont les paysans ne voient pas la nécessité dans des régions souvent faiblement peuplées, où l'agriculture itinérante est encore possible.

---

1. Leur importance n'est pas connue, la CIDT ne fournissant pas de statistiques à ce sujet. À Syonfan, village de la région de la Bagoué (J. Peltre-Wurtz, B. Steck, 1991), les défrichements à la hache représentent 47 % de la superficie totale dessouchée. Dans la région de Touba, où nous avons enquêté, la proportion est inférieure.
2. Cf. J. C. Arnaud (1987), p. 437.
3. À ces superficies, il faut ajouter celles défrichées dans le cadre de l'AVB, des opérations de la SODERIZ et, plus près de nous, du Projet soja (cf. chapitre X).
4. Cité par J. C. Arnaud (1987), p. 441. J. Peltre-Wurtz et B. Steck (1991) soulignent également l'ampleur des abandons dans la région de Boundiali. Sur Touba, cf. chapitre X.

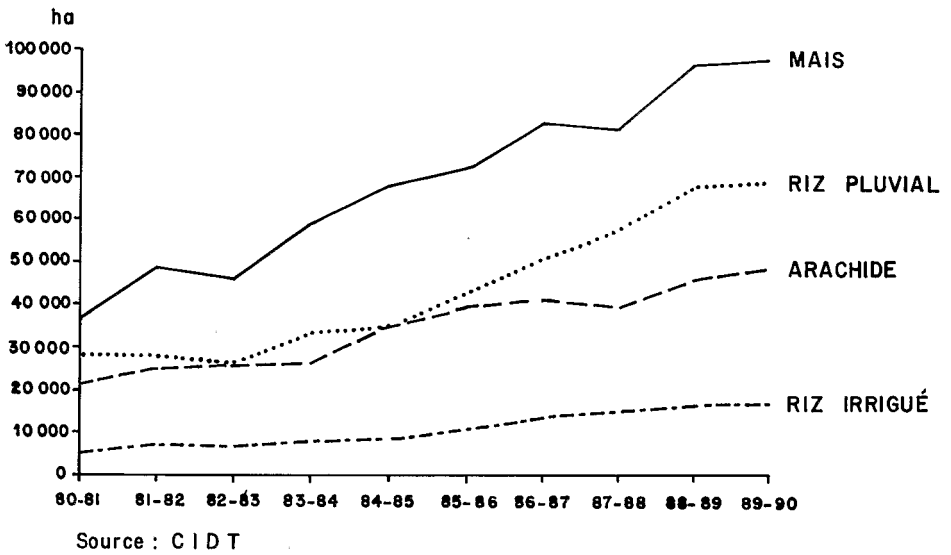


Fig. 55 - Évolution des superficies vivrières encadrées en Côte d'Ivoire de 1980-81 à 1989-90

Pour notre propos, il est essentiel de souligner que le développement du coton a permis une modernisation de l'agriculture vivrière. Celle-ci a pris de l'ampleur à partir du moment où la CIDT a eu en charge l'ensemble du développement agricole du nord du pays. En moins d'une décennie, les superficies vivrières encadrées ont été multipliées par plus de 2,5, dépassant, avec plus de 225 000 ha en 1988-89, les superficies cultivées en coton (figure 55)[1]. Même si les statistiques doivent être prises avec prudence, compte tenu de la définition très large des cultures encadrées (parfois simplement associées au coton), elles témoignent d'une incontestable modernisation des techniques. L'effort a porté en priorité sur le riz, le maïs et l'arachide, dont les nouvelles variétés ont été largement diffusées.

La mécanisation, utilisée sur le coton, est employée aussi sur les cultures vivrières qui couvrent 49 % de l'ensemble des superficies travaillées en culture attelée ou motorisée en 1988-89 et 1989-90. La riziculture irriguée ou inondée profite de la diffusion de la motoculture, qui lui est spécifiquement destinée, et du recours aux tracteurs des citadins en motorisation conventionnelle ; le maïs, le riz pluvial et l'arachide bénéficient de la traction attelée. En revanche, les traitements et la fertilisation restent marginaux. Les intrants, généralisés en riziculture irriguée (parce qu'ils ont été pendant longtemps gratuits), connaissent un succès limité en cultures pluviales : environ 15 % des superficies encadrées en maïs sont traitées, ce qui représente moins de 5 % du total cultivé ; les proportions sont légèrement supérieures pour le riz pluvial (20 % des superficies encadrées reçoivent de l'engrais et 31 % de l'herbicide), mais nettement plus faibles pour l'arachide (5 % des superficies contrôlées par la CIDT bénéficient d'engrais ou d'herbicide). En outre, l'effort de modernisation est restreint à la riziculture irriguée et aux productions qui entrent en rotation avec le

1. En 1989-90, les cultures vivrières couvrent 52,5 % des superficies encadrées par la CIDT. À partir de cette date, la prise en main de la riziculture irriguée, puis des cultures non associées au coton par la CIDV (Compagnie Ivoirienne de Développement des cultures Vivrières, nouvelle société de développement) a réduit ce pourcentage sans que le nombre réel de paysans encadrés diminue ou que la diffusion de techniques nouvelles soit ralentie.

coton : riz pluvial, maïs, arachide. L'igname et le manioc, en dépit de la mise au point de nouvelles variétés très productives, ne bénéficient pas de la même sollicitude.

Enfin et surtout, la modernisation de l'agriculture vivrière est d'une ampleur très inégale d'une région à l'autre et sa répartition se calque sur celle de la production de coton. L'utilisation de la traction attelée, des engrais et des traitements pour les cultures vivrières est beaucoup plus forte dans le Nord, autour de Korhogo, que dans le Nord-Ouest, où elle est peu développée, et que dans le Centre et le Nord-Est, où elle est négligeable. Trois «régions» CIDT du Nord central (qui correspondent aux départements de Tingréla, Boundiali, Korhogo et Ferkessédougou) totalisent plus des trois quarts des superficies vivrières de la zone de savane travaillées mécaniquement et plus de 80 % des superficies traitées.

Ainsi, le coton a connu un incontestable succès depuis plus de trente ans. Dans son sillage, c'est toute l'agriculture des régions septentrionales qui a évolué. Mais cette réussite est inégale.

d) Des distinctions régionales fondamentales

Les contrastes régionaux à l'intérieur de la zone des savanes sont plus accentués que dans les régions forestières guinéennes, en raison de l'inégale extension des cultures industrielles et de la diversité des productions vivrières dominantes. On n'y trouve pas d'équivalent au binôme cultures arbustives-banane plantain omniprésent dans le Sud. Alors qu'en forêt les distinctions tiennent en priorité au développement inégal des plantations, qui conditionnent largement la situation foncière, les systèmes de culture et les plantes alimentaires, dans le Nord, des choix anciens de productions vivrières par les sociétés rurales jouent un rôle plus fondamental.

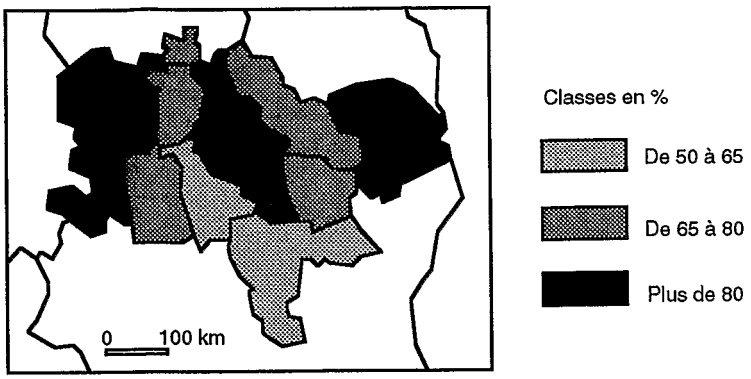
Afin de préciser les grandes distinctions que l'on peut opérer en Côte d'Ivoire septentrionale nous avons élaboré la même série de cartes (et avec les mêmes méthodes) que pour la zone forestière, touchant à la fois aux systèmes de culture et à l'importance de la commercialisation (potentielle ou mesurée).

La part des cultures vivrières dans l'ensemble des superficies est inégale (figure 56 a). La carte, établie à partir des superficies des principales cultures pour 1984, tend à exagérer leur importance (car elles sont souvent associées) et ne tient pas compte de l'extension récente du coton. Elle n'en met pas moins en évidence une distinction majeure entre trois groupes de départements. C'est dans le Centre que le poids des cultures commerciales est le plus fort, en raison de la présence de cultures arbustives. À l'inverse, dans le Nord-Est et le Nord-Ouest, les cultures vivrières couvrent l'essentiel de la superficie. Le Nord central occupe une position intermédiaire, la part des cultures vivrières étant plus faible qu'à l'est ou à l'ouest en raison du poids du coton, avec des nuances (la place des cultures vivrières est plus élevée dans le département de Korhogo).

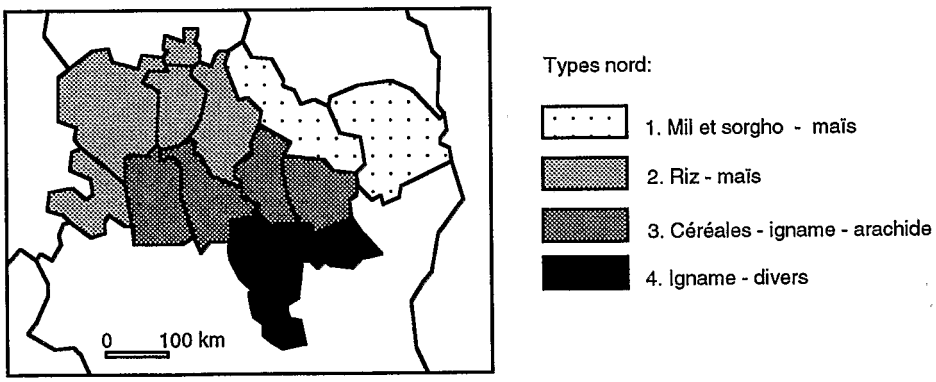
Une classification ascendante hiérarchique (CAH) réalisée à partir du pourcentage de la superficie vivrière occupée par chaque spéculation en 1984, permet de distinguer 4 types de départements (figure 56 b). Le premier, localisé dans le Nord-Est, se caractérise par l'importance du mil et du sorgho (et secondairement du maïs). Dans le deuxième, situé dans le Nord et le Nord-Ouest, le riz et le maïs l'emportent. Le troisième, limitrophe de la forêt, se distingue par le poids sensiblement égal du maïs, du riz, de l'igname et de l'arachide. Le dernier, enfin, correspond au centre du pays et se singularise par le prééminence de l'igname et la présence de la banane plantain, soulignant le caractère de transition entre sud et nord de ce type.

Une étude effectuée en 1989, qui précise pour chaque «zone CIDT» les cultures dominantes par village, permet d'actualiser ces données et d'affiner le découpage

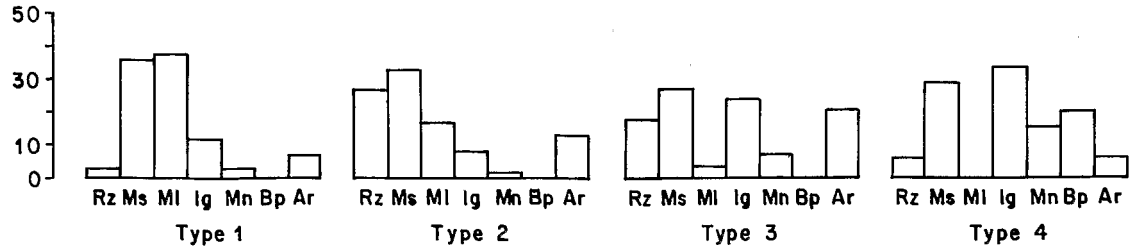
a) Part des cultures vivrières en % de la superficie totale cultivée



b) Les types de systèmes de culture vivriers



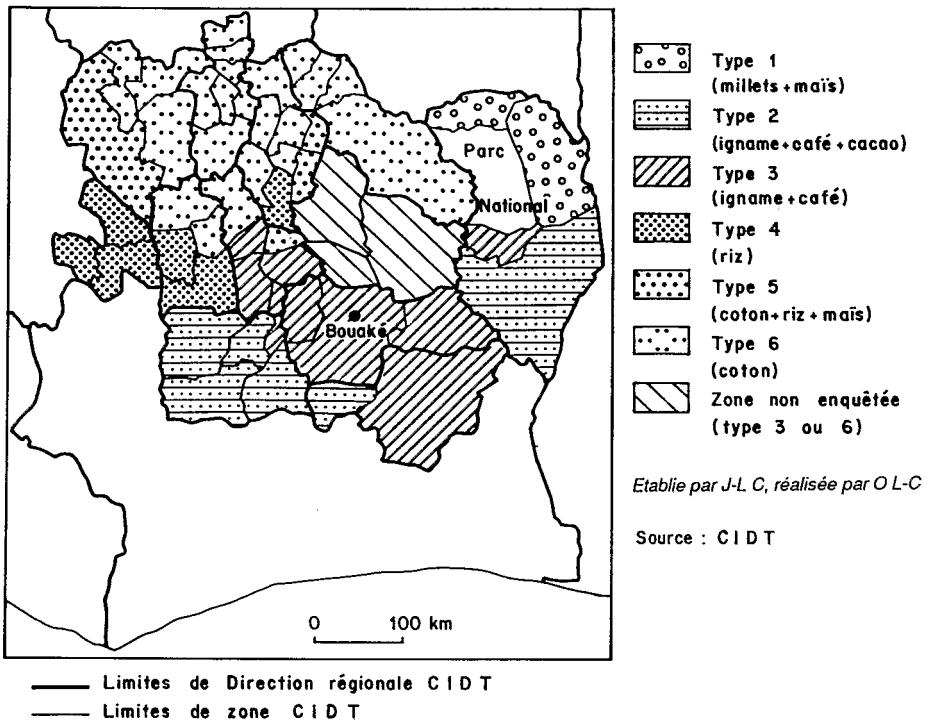
Superficies moyennes cultivées par type (en %)



Rz : Riz, Ms : Maïs, Ml: Millets, Ig : Igname, Mn : Manioc, Bp : Banane plantain, Ar : Arachide

Fig. 56 - Les cultures vivrières dans le nord de la Côte d'Ivoire (1984)

a) La répartition des types



b) Profil moyen des cultures villageoises par types (en %)

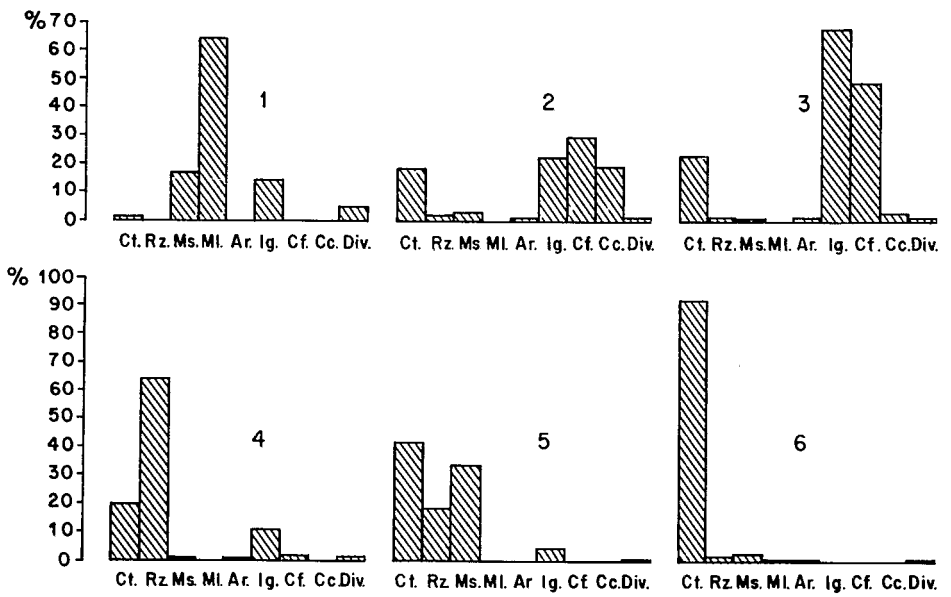


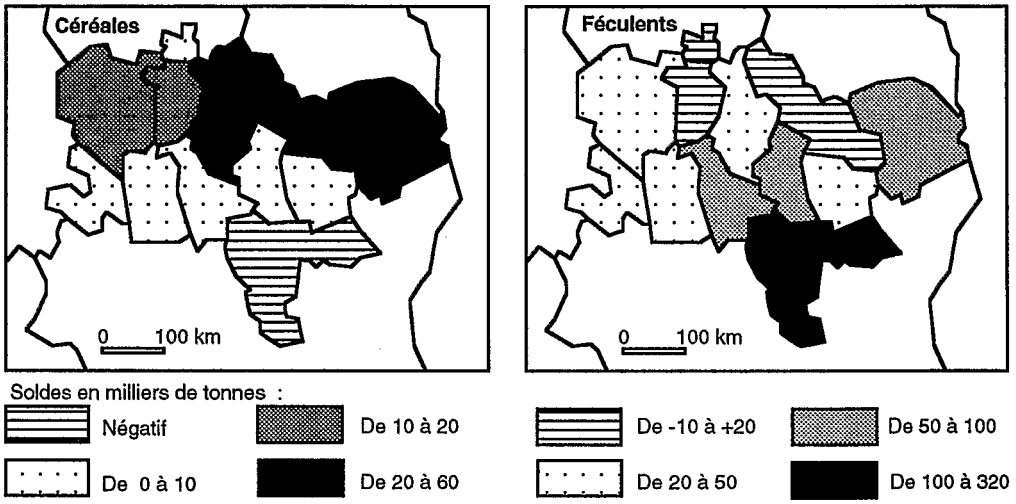
Fig. 57 - Les types de zones CIDT en fonction des cultures villageoises dominantes (1989)

géographique[1]. Le mode d'enquête tend à privilégier les cultures principales et à éliminer les cultures secondaires. C'est ainsi que le maïs, dont la place est exagérée dans des statistiques prenant en compte l'ensemble des superficies cultivées (parce qu'il est souvent associé de façon secondaire), se trouve ici largement sous-représenté. Il n'en ressort pas moins une répartition significative des cultures dominantes dans l'ensemble de l'aire d'intervention de la CIDT. Une CAH permet de distinguer six types principaux, qui se regroupent deux à deux en fonction des cultures dominantes (figure 57) : cultures vivrières à l'est et à l'ouest, cacao et café au sud, coton dans tout le Nord central. Le type 1 (les zones de Bouna et Téhini) est marqué par l'importance du mil, du sorgho et du maïs. Le type 2, dominé par le café et le cacao, correspond aux avancées récentes du coton en région forestière et regroupe des zones CIDT appartenant aux espaces méridionaux. Le type 3, qui occupe les savanes préforestières au centre du pays (de la zone de Nassian à l'est à celle de Mankono à l'ouest), est caractérisé par le poids de l'igname et la présence de caféiers. Le quatrième type, à l'ouest (région de Touba), où le riz l'emporte, fait transition entre le premier, presque purement vivrier, et le cinquième (environs d'Odienné), qui se distingue du précédent par la plus grande place que prend le coton, devant le maïs. Enfin, le dernier type, le plus étendu, qui occupe l'extrême Nord et le Nord-Ouest, de l'est d'Odienné à la Comoé, est marqué par la prééminence du coton qui arrive en tête des cultures dans plus de 90 % des villages de chaque zone. Les départements de Dabakala et Katiola, non enquêtés, se rapprochent des types caractérisés par le rôle de l'igname (comme Bouaké ou Nassian) ou du coton (comme Ferkessédougou ou Korhogo). Par rapport aux données plus anciennes, l'enquête récente fait apparaître l'expansion du coton et une relative pérennité de la géographie des productions vivrières, avec quatre domaines : le mil et le sorgho au nord-est, l'igname au sud, le riz à l'ouest, un équilibre riz-maïs-igname au nord, au cœur du pays sénoufo. L'inégale présence des cultures industrielles assigne un rôle très variable aux productions vivrières qui doivent assurer l'essentiel des revenus dans certaines régions. Par ailleurs, les denrées alimentaires les plus commercialisées ne sont pas forcément celles qui l'emportent dans les systèmes de culture, car il faut tenir compte de l'autoconsommation.

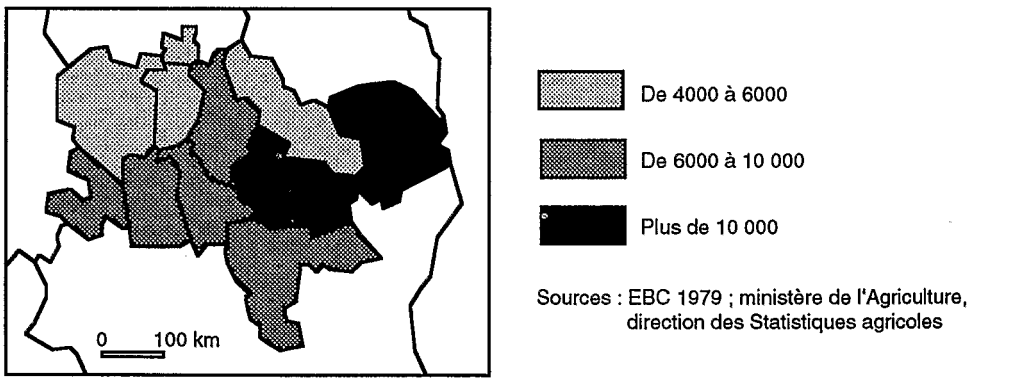
L'analyse des calories produites par habitant agricole en 1984, des surplus théoriques disponibles pour la même année et des trafics routiers mesurés par la DCGTX en 1986 fournit une idée des tonnages commercialisables et des productions vendues. Comme nous l'avons déjà souligné en deuxième partie, toutes ces données sont à prendre avec prudence, et c'est la confrontation des différentes séries qui permet de se faire une idée précise de la situation[2]. La carte des productions vivrières de base en équivalent calories (figure 58 b) met en évidence la forte production des départements de l'ensemble des savanes du Nord, qui fournissent tous nettement plus de 4 000 calories par habitant agricole, soulignant la capacité des paysans à livrer des tonnages élevés sur le marché. Quelques départements émergent par le haut niveau de leurs récoltes : ceux du Nord-Est et du Centre surtout (Bouna, Dabakala, Katiola, Bouaké), mais aussi du Nord (Korhogo) et de l'Ouest (Touba, Séguéla, Mankono). L'analyse des surplus théoriques de céréales et de féculents par département permet d'établir des distinctions plus précises entre les cultures et de prendre en compte le volume total susceptible d'être commercialisé (figure 58 a). Trois ensembles sont à distinguer : le Nord-Ouest et le Nord, où les surplus céréaliers sont élevés (riz, maïs), le

1. Cf. CIDT (1990).
2. Rappelons que la carte des productions vivrières de base, en équivalent calories par habitant agricole, ne donne qu'une estimation grossière. Les cartes de surplus théoriques sont élaborées, pour la consommation, à partir de l'EBC 1979, qui ne fournit qu'une moyenne pour l'ensemble du milieu rural des savanes, alors que les populations ne consomment pas en même quantité chaque aliment selon les régions. Enfin, plus que dans le Sud, les résultats de l'enquête transport de 1986 paraissent étonnants : ainsi le département de Bouna aurait expédié moins de 3 000 t d'igname, ce qui est très inférieur à nos estimations ainsi que celles de toutes les autres sources.

a) Soldes théoriques entre production et consommation



b) Productions vivrières de base en équivalent calories par habitant



c) Les expéditions routières des zones septentrionales en 1986

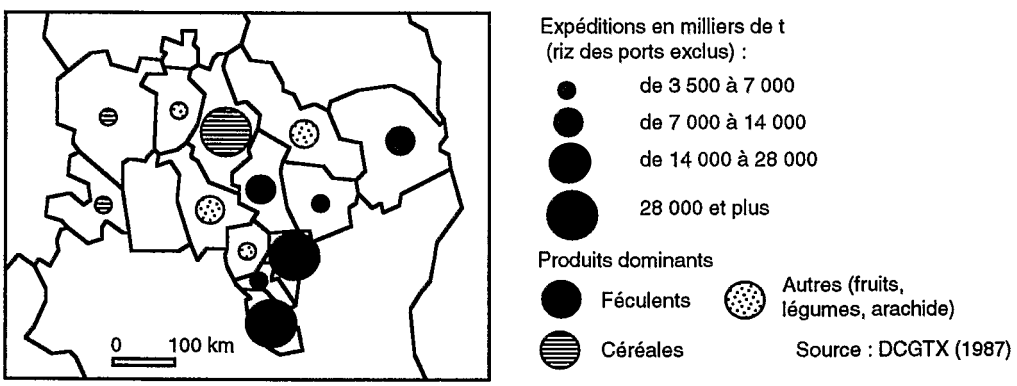


Fig. 58 - Productions vivrières et surplus commercialisables dans le nord de la Côte d'Ivoire

Centre (région de Bouaké), où ce sont ceux de féculents (surtout d'igname, secondairement de manioc), et le Nord-Est, caractérisé par l'abondance générale des surplus (maïs, sorgho, igname, etc.).

L'enquête routière de la DCGTX de 1986 met en évidence le poids du centre (Bouaké, Toumodi) et de la zone de Korhogo dans les expéditions de denrées vivrières (figure 58 c). Il permet aussi de distinguer plusieurs ensembles régionaux en fonction des produits commercialisés. Le Nord-Est (Bouna) et le Centre (Bouaké, Katiola, Dabakala, etc.) expédient surtout des féculents (de l'igname) vers l'extérieur. Le Nord central (Korhogo et les zones voisines) s'individualise par ses expéditions de céréales (riz, maïs), d'arachide et de légumes. L'Ouest commercialise peu de produits (à l'exception du riz). Dans l'ensemble, la comparaison entre les données sur les productions et celles sur les expéditions montre une cohérence certaine en dépit de quelques décalages mineurs : le Nord-Est et le Centre, producteurs de féculents pour la vente (igname), s'opposent au Nord et au Nord-Ouest, qui commercialisent surtout des céréales (riz ou maïs) et des produits variés. Les statistiques d'ensemble ne permettent malheureusement pas de distinguer entre les différentes ignames produites (qui n'ont pas la même valeur marchande) : il faut s'en tenir, dans ce cas, aux valeurs brutes de production qui différencient un domaine central autour de Bouaké, fondé sur la primauté des ignames tardives, des autres secteurs, particulièrement le Nord-Est, où les variétés précoces l'emportent. Toutes ces distinctions recoupent largement celles que l'on peut faire en s'en tenant aux systèmes de culture.

Au total, quatre grands ensembles se dégagent de cette analyse. Le Nord-Est est caractérisé par la prépondérances des céréales dans le système de culture, base de l'alimentation, et des tubercules (en l'occurrence de l'igname précoce) dans les ventes. Le Centre, autour de Bouaké, s'individualise par de forts surplus d'igname tardive, qui est aussi la principale culture. Le Nord-Ouest est dominé par le riz. Enfin, dans le Nord central, des confins du département d'Odienné à celui de Ferkessédougou, le coton l'emporte dans des systèmes de culture variés, tandis que les céréales apparaissent comme les principales productions vivrières marchandes, devant les fruits et légumes, l'arachide et les tubercules.

Dans l'ensemble, ce sont plutôt les régions où le coton est peu répandu qui fournissent la plus forte production vivrière commercialisable. Cette règle souffre cependant de multiples exceptions : le département de Korhogo, principal producteur de coton de Côte d'Ivoire, présente de larges excédents ; les régions de Touba et de Katiola ont connu un développement non négligeable de la culture cotonnière, alors que les surplus vivriers y sont élevés. Ces exceptions s'expliquent par la diversité des systèmes de culture à l'intérieur d'un même département, comme le révèle la carte des cultures villageoises dominantes par zone CIDT, et par la complexité des relations qu'entretiennent cultures vivrières et coton, qui sont loin de se faire partout et toujours concurrence.

Les trois «espaces témoins» retenus pour notre étude, situés dans trois ensembles régionaux fortement producteurs de vivres et différents tant par les systèmes de culture que les productions commercialisées, nous donneront l'occasion d'approfondir ces questions. En même temps, ils permettront de préciser le rôle des villes locales dans l'essor d'une agriculture vivrière marchande.

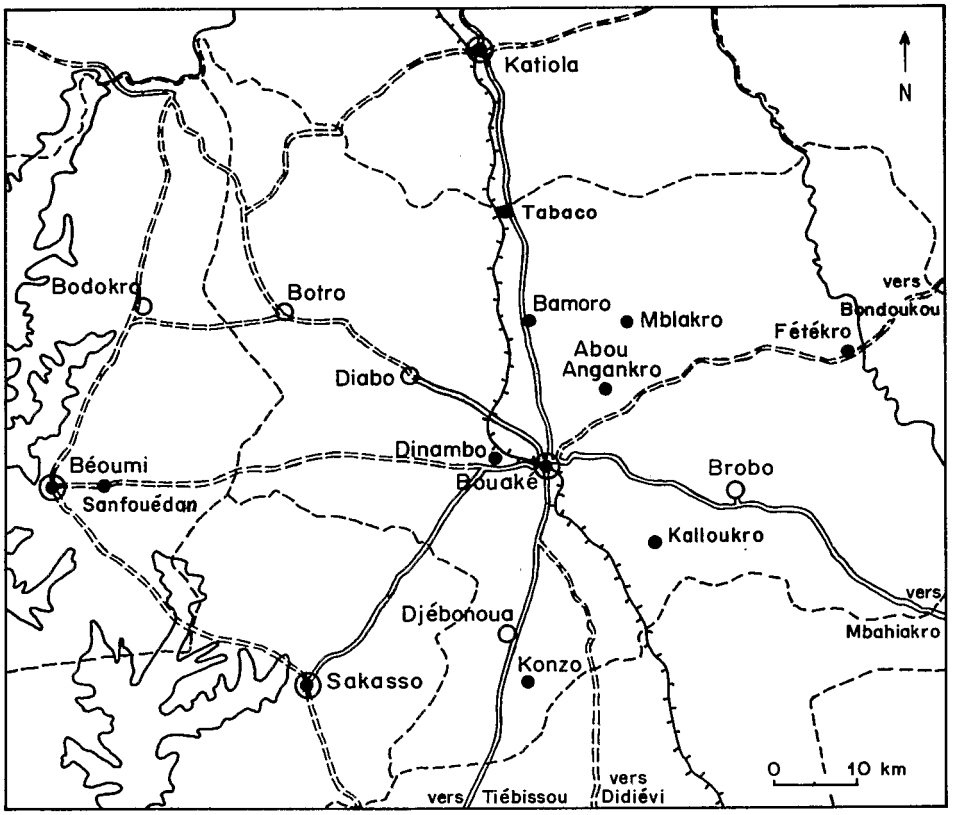
CHAPITRE IX

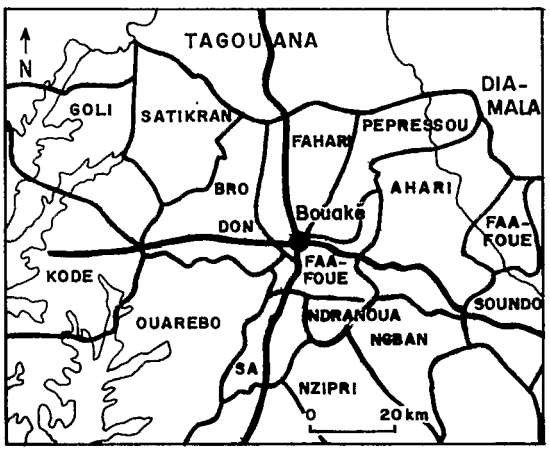
BOUAKÉ ET LE PAYS BAOULÉ OU LA RÉPONSE D'UNE PÉRIPHÉRIE

Le nord du pays baoulé est situé au coeur de la Côte d'Ivoire. Il présente une unité certaine, même s'il est difficile de lui fixer des bornes précises et si les limites de l'étude, celles de l'actuel département de Bouaké, sont en partie arbitraires (figure 59)[1]. La région, qui se singularise par le poids de l'ethnie baoulé et par un milieu naturel qui fait transition entre les forêts du sud et les savanes du nord, est surtout de plus en plus influencée par la ville de Bouaké. En effet, la cité a connu une croissance rapide depuis une décennie, passant de 175 000 habitants en 1975 à 333 000 en 1988. Le changement n'est pas seulement quantitatif : la multiplication des emplois urbains et l'étalement de l'agglomération ont fortement fait baisser la proportion de citadins cultivateurs, capables de produire leur nourriture. L'expansion de la demande urbaine entraîne des transformations dans l'agriculture dont le rôle est d'autant plus fondamental que les campagnes baoulé sont marquées depuis plusieurs décennies par une émigration massive des habitants vers le sud et que l'appel du marché urbain peut être une alternative à l'économie de plantation forestière.

Pour étudier les rapports entre la ville et l'agriculture baoulé dans sa partie septentrionale, nous avons retenu un échantillon de 37 exploitations de tailles inégales, dans des villages situés différemment par rapport au marché urbain (figure 59). Des contraintes matérielles ont pesé sur les choix. Travaillant au cours de missions en 1984, 1985 et 1986, nous avons retenu des unités de production cadastrées et suivies par les services statistiques du ministère de l'Agriculture et de la CIDT. Les données de ces services ont été vérifiées et complétées en fonction de nos propres besoins, et l'échantillon a été élargi par l'étude d'autres cas[2]. Les questionnaires étaient identiques à ceux utilisés en zone forestière. Les données concernant les revenus des exploitations, saisies de façon rétrospective, sont approximatives et ont valeur indicative. Elles ont été précisées et complétées par le suivi quotidien de cinq unités de production, sur douze mois, en 1987-88. En outre, le relevé des superficies et des ventes dans quatre villages, sur plusieurs années et auprès de six exploitants, jusqu'en 1988 ou 1990, permet à la fois d'actualiser les données de 1984-85 et de mesurer les évolutions[3]. Enfin, en marge de ce travail, nous avons mené des études sur quatre types de producteurs particuliers,

1. Le nouveau département de Bouaké, qui résulte du découpage, en 1987, de l'ancien, comprend 5 sous-préfectures : Bouaké, Botro, Brobo, Diabo, Djébonoua.
2. Nous avons élargi l'échantillon en étudiant cinq exploitations d'un campement de la périphérie de Bouaké, Dinambo, dans une zone non tirée par les services agricoles, et en incluant deux unités enquêtées à Sanfouédan, près de Béoumi, semblables à celles que nous avons pu observer à Diabo (mais pour lesquelles nous ne disposions d'aucune mesure quantitative).
3. G. Ancey (1974), pp. 161-166, souligne la difficulté à connaître précisément les revenus des paysans et préfère s'en tenir à un classement des principales «spéculations» de l'exploitation. Nous avons utilisé cette méthode, qui cependant peut fausser les résultats d'ensemble, conjointement avec une estimation des ventes, comme en zone forestière. Le faible nombre d'exploitants enquêtés, qui autorise un contact prolongé avec chacun, les retours systématiques et les suivis partiels permettent, nous semble-t-il, de réduire la marge d'erreur, comme le montre la confrontation des enquêtes rétrospectives avec le suivi de cinq exploitations sur un an.





principales routes
limites des anciens cantons et sous-groupes baoulé

Source : Atlas de Côte d'Ivoire (1979)

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 59 - Département de Bouaké : cartes de localisation

orientés vers le vivrier marchand : les GVC de cultures vivrières, de grands producteurs citadins, des exploitations allochtones rizicoles intensives, les maraîchers de Bouaké.

Dans ses grandes lignes, la méthode est identique à celle employée dans le Sud. La brièveté des enquêtes ne nous a pas permis de pousser nos investigations aussi loin que dans d'autres régions. Mais la bibliographie disponible nous en dispensait[1], tout en nous permettant de replacer nos observations dans un contexte géographique d'ensemble et de préciser l'évolution des campagnes baoulé depuis le milieu des années cinquante. Si l'agriculture de la région présente une forte personnalité, des réponses différenciées aux marchés apparaissent en fonction des conditions locales et du choix des producteurs.

1. Le Nord Baoulé

a) Un milieu naturel de transition

Le nord du pays baoulé est un espace de transition naturelle entre les régions forestières guinéennes du Sud, dont le climat est favorable aux cultures arbustives, et les savanes soudaniennes du Nord, domaine des céréales et du coton.

Le climat, encore humide (1 200 mm de pluie par an), présente deux ou quatre saisons selon les années : deux saisons des pluies, de mi-mars à juin-juillet et de fin septembre à début novembre, sont entrecoupées d'une petite saison sèche, alors que la grande s'étend de décembre à février ; la petite saison sèche est en général peu marquée et quelquefois inexistante, si bien que les paysans opposent deux saisons, l'une humide (*moungou*), qui va de mars-avril à octobre-novembre et qui correspond à la période des principaux travaux agricoles, l'autre sèche (*ouaha*), de moindre activité. L'irrégularité est également une donnée fondamentale de ce climat et son importance est capitale pour l'agriculture. Elle se traduit par un volume annuel des précipitations variable, de fréquents «faux départs» avant l'installation des pluies, des maxima décalés d'une année sur l'autre, l'inégale ampleur de la petite saison sèche et des retards dans le démarrage des pluies ou leur fin précoce.

L'assèchement relatif du milieu par rapport aux espaces méridionaux lié à la réduction des précipitations est accentué par le relief plus élevé que dans les régions voisines et par le substrat qui donne des sols souvent perméables. Le secteur de Bouaké correspond à un môle cristallin dépassant 280 m d'altitude, pénéplané et localement surmonté de collines, composé pour l'essentiel de granitoïdes à biotites et bordé de migmatites à l'ouest. Il est frangé à l'est par des schistes birrimiens allongés selon une direction sud-sud-ouest/nord-nord-est. Les sols ferralitiques ou ferrugineux sont médiocres dans l'ensemble. Presque tous dérivés d'altérites sablo-argileuses granitiques, ils présentent un horizon superficiel fortement gravillonnaire et sont souvent appauvris en argile. Les plus profonds, à bonne structure physique et plus riches en argiles, se situent à l'ouest sur les migmatites. À l'est, sur les schistes, des sols bruns eutrophes de bonne qualité se développent sur les pentes mais les cuirasses prennent de l'extension.

La végétation souligne les modelés et les différences de roches. Les îlots forestiers occupent les sommets étroits de la zone granitique et les affleurements de

1. Deux études d'ensemble importantes et concernant le nord baoulé ont eu lieu dans les années 1950 et 1960 : l'*Enquête agricole par sondage dans le Cercle de Bouaké* en 1954-55 et l'*Étude régionale de Bouaké* en 1963 ; cf. Territoire de Côte d'Ivoire, service de la Statistique et de la Mécanographie (1956) et Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan (1966). Deux terroirs ont été relevés près de Bouaké : Adiamprikofikro-Douakankro par J. Wurtz (1971) et Diamélassou (dans l'*Étude régionale de Bouaké*, annexe 1). Au moment de nos enquêtes, une équipe d'agronomes de l'ORSTOM étudiait les exploitations mécanisées sur les blocs de l'AVB, dont quelques uns se situent dans les sous-préfectures de Botro et Diabo.

schistes. Les pentes sont couvertes de savanes boisées ou arborées. Les bas de pentes, à sols hydromorphes, portent des savanes herbeuses qui contrastent avec les forêts galeries voisines.

b) Homogénéité et densité du peuplement rural

La région est avant tout un pays baoulé, en dépit de la présence de quelques communautés dioula, djimini ou burkinabè dispersées : au recensement de 1988, les allochtones représentent moins de 4 % de la population rurale du département. C'est aussi la partie la plus peuplée du pays baoulé. Les densités rurales atteignent 23 hab./km^2 en 1988 et dépassent 50 dans certaines parties de la sous-préfecture de Diabo à l'ouest, tandis que dans l'est, elles sont plus modestes (15 hab./km^2 dans la sous-préfecture de Brobo). Ces densités, plutôt élevées pour la Côte d'Ivoire, sont anciennes et étaient encore plus fortes il y a quelques années. La région correspond à la première zone de peuplement baoulé : c'est ici que sont arrivés les Alanguira, puis les Assabou au XVIII^{ème} siècle, en provenance de l'actuelle Basse-Côte ghanéenne. Au XIX^{ème} siècle la population a fortement augmenté par l'achat de captifs, surtout lors des guerres de Samori. Avec la colonisation, l'élévation des taux de croissance naturelle a entraîné une augmentation de la population. En 1955, les densités dépassent 20 hab./km^2 à l'exception de l'extrême nord-est[1]. En 1965, elles ont encore augmenté, atteignant plus de 40 dans certains cantons (Bro-don, Faafoué, Ndranoua, Saa). Toutefois, à partir des années soixante, les effectifs démographiques déclinent. Entre 1965 et 1975, toutes les sous-préfectures voient leur population rurale diminuer, les pertes atteignant plus de 30 % près de Botro. Entre 1975 et 1988, le déclin se poursuit à un rythme plus lent, les baisses oscillant entre 4 % (Botro) et 8 % (Djébonoua). Cette évolution est le résultat d'une forte émigration[2]. Les Baoulé ont une tradition de mobilité ancienne, puisqu'elle débute avec la fuite du pays ashanti au XVIII^{ème} siècle. Au XIX^{ème} siècle, ce sont des migrants de l'actuelle région de Bouaké qui peuplent les marches méridionales du pays baoulé[3]. L'émigration se dirige aujourd'hui vers les villes et surtout la zone forestière pour créer des plantations. Commencé dans l'entre-deux-guerres, le mouvement s'est accéléré ensuite : nous avons rencontré des Baoulé dans le Sud-Est et surtout dans le Sud-Ouest, où ils constituent la principale ethnie.

Cette émigration a des conséquences importantes sur la structure de la population. La pyramide des âges de la région présente un déficit important des classes les plus actives, particulièrement des hommes : les classes 20-50 ans regroupent seulement 26 % des ruraux de sexe masculin en 1988 (d'après le RGPH) ; quant à la population totale de notre échantillon, elle ne compte que 48,5 % d'adultes de 15 à 65 ans. Le déficit est encore plus élevé si l'on tient compte du départ fréquent d'exploitants ou de jeunes en «six-mois» : ainsi, dans les unités enquêtées, 14 % des actifs masculins résidants étaient absents en novembre 1984. Les unités de production agricoles portent la marque de cet exode : les chefs d'exploitations sont âgés (52 ans en moyenne, près du quart dépasse 65 ans) et 11 % sont des femmes, car les époux sont planteurs dans le Sud. On se trouve en présence d'une population rurale composée d'enfants scolarisés par les émigrés dans leur village d'origine, de femmes et de vieillards chefs d'exploitation, et d'une minorité de jeunes qui ne résident qu'à temps partiel au village, puisqu'ils passent une partie de l'année en Basse-Côte. Il va sans dire que cette situation pose de délicats problèmes de main-d'œuvre à l'agriculture.

La société baoulé est composée de tribus divisées en *akpasoua* et eux-mêmes subdivisés en *aulo*. Si à l'arrivée des migrants, des royaumes structurés se sont mis en

1. Cf. *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planche B1b.
2. Sur l'émigration baoulé : P. et M. Etienne (1968), M. Lesourd (1982), A. Hauhouot, A. T. Koby , K. Atta (1984).
3. Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan (1966), tome 1 : *Le peuplement*, pp. 11-58 (par Ph. et M. A. de Salverte-Mermier).

place, ces encadrements ont perdu leur rôle par la suite. Aujourd'hui, la vie rurale s'organise à l'échelon local dans le cadre du village, qui correspond selon les cas à un ou plusieurs *aulo*. L'*aulo*, qui désigne la cour, mais aussi la famille étendue, est dirigé par un ancien qui gère le trésor commun et le patrimoine foncier. Mais sa définition est floue et varie sensiblement d'une tribu à l'autre, voire d'une localité à l'autre. Et si des solidarités existent en son sein qui se manifestent au moment des fêtes ou des travaux champêtres, il ne constitue pas une unité économique.

L'exploitation agricole correspond à la famille-ménage qui rassemble toutes les personnes qui se nourrissent d'une même récolte d'igname[1]. Elle regroupe un homme, sa ou ses épouses, avec les enfants et occasionnellement des neveux utérins, une soeur ou une belle-soeur. Elle comprend peu de membres : 7,4 en moyenne dont 3,6 actifs. Le faible effectif de résidants est la conséquence de l'émigration, qui réduit le nombre de jeunes adultes, et traduit également le relatif éclatement et l'individualisme de la société baoulé. Aussi, les exploitations sont-elles de taille réduite : 1,85 ha en 1984 pour les unités agricoles de notre échantillon, la majorité se situant entre 1 et 3 ha.

Il faut souligner la grande indépendance des exploitants les uns par rapport aux autres. Les terres sont réparties entre les lignages. Mais dans la pratique, les règles foncières sont extrêmement souples. Tout cultivateur garde un droit sur les parcelles dont il a hérité ou qu'il a été le premier à défricher. L'héritage se fait en principe en ligne matrilinéaire, mais les terres défrichées ou reçues en cadeau par le père peuvent être transmises aux fils. Divisions successorales, héritages par voies multiples, dons, expliquent l'émiettement des exploitations dont les champs sont dispersés en différents points du terroir, comme le montrent l'exemple ancien de Diamélassou[2], et plus près de nous, le cas des exploitations de Dinambo (figure 60). La faiblesse des contraintes foncières favorise l'individualisme et celui-ci autorise des stratégies de culture différentes selon les exploitations au sein d'un même village. Cette indépendance, un des traits caractéristiques de la société baoulé, se traduit également au sein de la famille par la grande autonomie des épouses vis-à-vis de leur mari. Pour autant, les systèmes de production présentent une grande homogénéité.

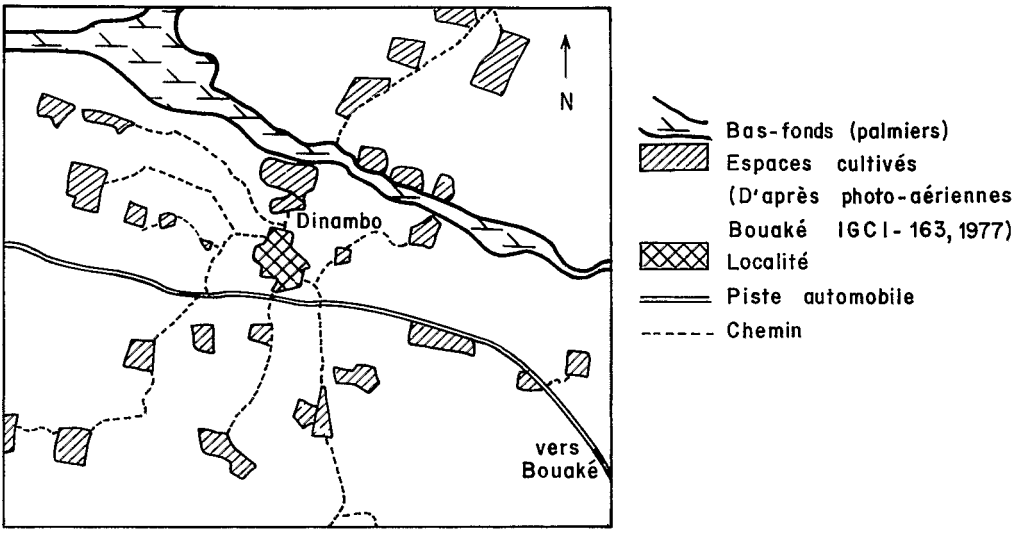
c) Une polyculture fondée sur l'igname

Les données les plus récentes des services statistiques ne permettent guère de se faire une idée précise de l'agriculture dans le Nord baoulé parce qu'elles sont fournies dans le cadre de l'ancien département de Bouaké, le plus vaste de Côte d'Ivoire, incluant des secteurs de forêt. Nous partirons de préférence de nos propres résultats chiffrés de 1984-85. L'enquête régionale de 1962-64, qui définit une strate «Centre» dont les limites sont proches de celles de notre zone d'investigation[3], et l'étude des deux terroirs proches de Bouaké (Diamélassou et Adiamprikofikro-Douakankro) permettent de mesurer les évolutions.

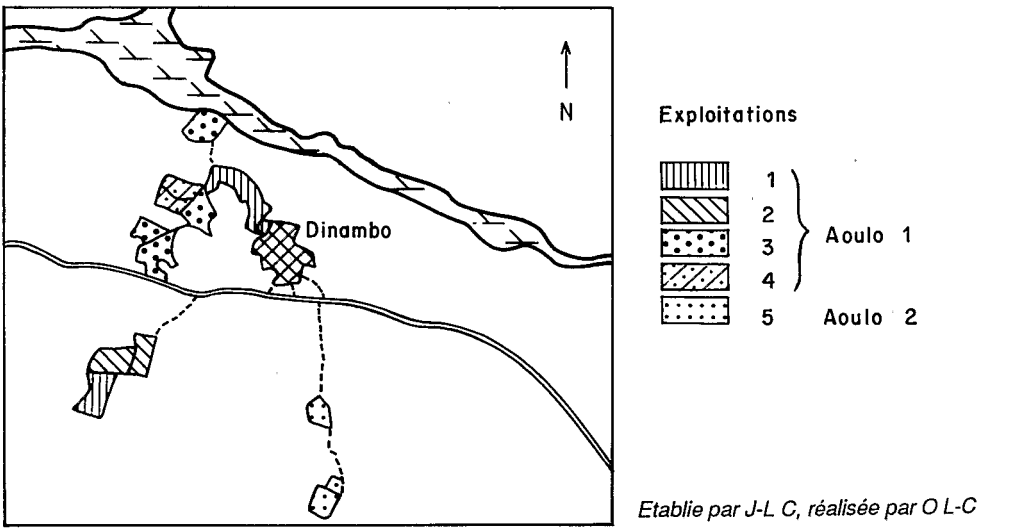
Dans le nord du pays baoulé, le système de culture est dominé par l'igname, base de l'alimentation des populations autochtones, qui arrive au premier rang dans les superficies cultivées (tableau 56). Les variétés utilisées sont nombreuses. Ch. Blanc-Pamard en a recensé 32 dans le sud du pays baoulé[4]. Près de Bouaké, il est courant qu'un producteur en cultive 6 à 10 dans le même champ. Les variétés tardives l'emportent, principalement l'igname *bété-bété* (*Dioscorea alata*), devant les ignames précoces (de l'espèce *Dioscorea cayenensis*) à une récolte (*krenglé*) ou à deux récoltes (*lokpa*) ; les autres variétés tardives, du groupe *n'zan* (de l'espèce *Dioscorea alata*),

1. Cf. chapitre II, p. 72.
2. Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan (1966), annexe 1.
3. La strate «Centre» correspond aux sous-préfectures de Bouaké, Brobo, Diabo et Djébonoua.
4. Ch. Blanc-Pamard (1975), p. 81.

a) Les cultures autour de Dinambo en 1977



b) La localisation de 5 exploitations échantillons (1984-85)



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 60 - Cultures et exploitations à Dinambo

ainsi que l'igname *florido* ont une importance secondaire[1]. La diversité des variétés, dont les caractères comme les exigences sont bien connus des paysans, permet l'étalement des récoltes qui débutent en septembre et s'achèvent en février, et dépend de la qualité des sols.

Tableau 56 - Les superficies cultivées par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85

Cultures	Superficies (en ares)	%
Cultures vivrières	156	84
Dont igname	*69*	*37*
Coton	23	13
Autres cultures	6	3
Total cultivé	185	100

En outre, au sein de son exploitation, chaque paysan pratique une polyculture qui associe, en nombre variable, plusieurs autres spéculations à l'igname : manioc, riz, maïs, arachide, coton, tabac, légumes (parmi lesquels différentes variétés de piments, de tomates, le gombo, le *gnagna*, etc.), le *n'viélé* et l'*ouré-ouré*[2]... Beaucoup de ces cultures sont toutefois peu fréquentes, car elles sont en position marginale ici, leur aire principale de production en pays baoulé se situant plus à l'ouest : c'est le cas du riz, de l'arachide, de l'*ouré-ouré*[3]. En revanche, le manioc, plante secondaire associée à l'igname, au maïs, à l'arachide ou au riz, est présent dans presque toutes les exploitations. Différentes variétés sont cultivées par les Baoulé, la plus importante étant le *kokozokro*[4] ; celles mises au point par les centres de recherche, plus productives (notamment la variété *Congo Brazza*), sont peu répandues ici. Le maïs, dont les variétés précoces et tardives permettent un étalement des travaux et des récoltes, est aussi très fréquent.

La diversité des cultures trouve en partie son origine dans les conditions du peuplement : les Akan au moment de leur arrivée ont emprunté aux premiers occupants un certain nombre de produits, le riz entre autres, qu'ils ont ajouté à leur propre stock, lui-même varié. Elle s'explique également par les caractères du climat qui permet l'adoption d'une gamme de cultures étendue et dont l'extrême irrégularité conduit à retenir une multitude de spéculations aux exigences différentes.

Ces plantes sont associées au sein d'un système de culture presque partout identique. L'igname ouvre en général l'assolement. En 1984, elle occupe 89,6 % des terres de première année de notre échantillon. Cette importance est ancienne puisque en 1963 elle couvrait 96,7 % des surfaces de première année[5]. L'igname est rarement cultivée seule. Le manioc, planté entre les buttes à faible densité, des condiments, cultivés par les femmes «pour la sauce», lui sont associés. En deuxième année, après un nettoyage rapide, la parcelle est divisée en deux ou trois parties : l'une est cultivée en

1. Chaque groupe lui-même présente plusieurs variétés inégalement répandues. Parmi les principales variétés de *lokpa* citons *srezrou, sahoua, logbo ; gnan, savié, kangba* pour les *krenglé* ; *sépié, sogran, siguié, akassa, bété-bété oufoué, bété-bété kokoré* dans les *bété-bété* ; *lengbé, tolé, tendeké, blé* dans les *n'zan*. La nouvelle variété *florido*, de l'espèce *Dioscorea alata*, a été introduite au début des années 1980. Sur l'igname, cf. L. Degras (1986).

2. Le *gnangnan* ou *gnagna* (*Solanum anomalum*) est une solanacée reconnaissable à ses petits fruits rouges. Le *n'viélé* (*Cucumeropsis edulis*) est une cucurbitacée grimpante, au cycle long (6-7 mois), aux fruits allongés. L'*ouré-ouré* (*Cucumis amarus*) est une cucurbitacée rampante ayant la forme d'un melon dont les graines servent à la préparation d'une sauce. D'autres espèces et de multiples variétés sont cultivées dans les champs baoulé.

3. Voir à ce propos : Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan (1966), tome 3, p. 72.

4 Parmi les variétés locales, le *kokozokro* est une de celles qui a la meilleure productivité. Elle résiste relativement bien à la mosaïque (*Bemisia manihotis*) qui affecte fortement le rendement des autres variétés.

5. Strate «Centre» de l'*Enquête régionale de Bouaké*. Cf. Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan (1966).

maïs, les autres en arachide et en *ouré-ouré*, avec quelquefois des légumes (aubergines, tomates, etc.). Semés en mars-avril, ces produits sont récoltés à partir de juin.

La consommation d'igname s'étend de septembre, au moment de la récolte des variétés précoces, à juin-juillet. Les mauvaises années comme 1983-84, les réserves de tubercules sont épuisées dès mai dans certaines exploitations. Les bonnes années, la production est conservée jusqu'en juillet-août dans une majorité d'unités agricoles. Ordinairement, à partir de juin-juillet et jusqu'en octobre-novembre, le manioc remplace l'igname dans l'alimentation. Il s'agit d'une plante de soudure, souvent peu appréciée des Baoulé, qui lui préfèrent l'igname, sauf dans quelques secteurs. Quant aux autres productions, elles sont utilisées pour la confection des sauces (arachide, *ouré-ouré*, légumes) ou n'ont qu'un rôle d'appoint comme nourritures (riz, maïs).

Cette agriculture essentiellement vivrière a connu des transformations depuis une trentaine d'années, dont une des plus significatives est la commercialisation croissante des productions alimentaires.

2. Le développement sélectif de l'agriculture vivrière marchande

a) L'importance des ventes de vivres

Les revenus annuels tirés des cultures vivrières dans les exploitations enquêtées en 1984-85 s'élèvent à 69 000 F CFA en moyenne. Ce montant, rapporté à la population résidante, est proche de ceux enregistrés en zone forestière : 9 000 F CFA par personne, alors que les ventes dans le département d'Agboville oscillent entre 8 000 F CFA et 15 000 F CFA à la même époque et sont inférieures dans le Sud-Ouest[1]. Il traduit une augmentation des ventes de plus de 30 % sur 20 ans en francs constants : les recettes vivrières atteignaient à peine 8 000 F CFA par exploitation en 1962-63 pour l'ensemble du pays baoulé (soit 44 000 F CFA en francs de 1984-85), et beaucoup moins à Adiamprikofikro-Douakankro et Diamélassou (10 000 à 30 000 F CFA de 1984)[2]. En outre, leur participation dans l'économie familiale s'est fortement accrue. Les revenus vivriers représentent seulement 1,7 % des ressources monétaires à Diamélassou en 1962-63. En 1984-85, ils fournissent 35 % du revenu total des exploitations.

Les inégalités entre exploitations sont moins fortes qu'en zone forestière (tableau 57). Les petits vendeurs (moins de 20 000 F CFA) sont peu nombreux. L'effectif des gros vendeurs (plus de 100 000 F CFA) est élevé (24 % du total), mais aucun ne touche des sommes comparables à celles des planteurs du Sud (plus de 500 000 F CFA). L'écrasante majorité commercialise entre 20 000 et 150 000 F CFA de vivres dans l'année. Sauf exceptions, les plus grands exploitants obtiennent les revenus vivriers les plus élevés. C'est le signe de leur capacité à produire, mais aussi de la prépondérance des plantes alimentaires dans les systèmes de culture. La forte relation entre superficies et revenus vivriers est la conséquence de la relative uniformité des systèmes de production vivriers.

---

1. Il est difficile de comparer des résultats d'enquêtes effectuées à des dates différentes tant les conditions varient d'une année à l'autre. Rappelons qu'en 1982-83, les ventes de produits vivriers par résidant sont de 6 000 F CFA à Gboto et 8 000 F CFA à Adomonkro. En 1988-89, elles sont de 11 000 F CFA à Gboto, 19 000 F CFA à Adomonkro, 22 000 F CFA à Azaguié et 13 000 F CFA à Soubré. En francs constants, les 9 000 F CFA du nord du pays baoulé en 1984-85 correspondraient à 12 000 F CFA en 1988-89.

2. En 1962-63, les ventes réalisées par les épouses des ménages d'Adiamprikofikro-Douakankro, en produits vivriers et autres (fagots, graines de palmes...), sont inférieures à 8 000 F CFA par exploitation, soit sans doute moins de 5 000 F CFA de ventes vivrières. À Diamélassou, les recettes vivrières de 3 familles sur 9 mois sont de 4 321 F CFA, soit environ 1 900 F CFA par famille et par an (guère plus de 10 000 F CFA au cours de 1984-85).

Tableau 57 - Revenus vivriers et taille de l'exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85

Revenus vivriers (milliers de F CFA)	Superficie totale cultivée (en ares)			Revenu agricole brut (x 1000 F CFA)		
	0-99	100-199	200 et +	0-99	100-199	200 et +
0-19	3	2	0	5	0	0
20-49	3	4	3	4	5	1
50-99	2	5	6	5	7	1
100 et +	0	3	6	0	5	4
TOTAL	8	14	15	14	17	6

Tableau 58 - Les ventes vivrières par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85

Cultures	Revenus (milliers de F CFA)	% du revenu vivrier	% du revenu total
Igname	24	35	12
Manioc	19	27	10
Maïs	11	16	6
Arachide	4	6	2
Patate	2	3	1
Légumes	8	12	4
Riz et divers	1	1	1
TOTAL	69	100	36

L'igname arrive en tête des cultures vivrières commercialisées (35 % des recettes tirées de ces denrées) devant le manioc (27 % avec l'attiéké), le maïs (16 %), les légumes et condiments (12 %) ; viennent ensuite, l'arachide, les patates et le riz, vendus en faible quantité ou par une minorité d'exploitants (tableau 58). Les ventes des trois produits dominants résultent de processus différents de croissance de la production et de la commercialisation sur chacun desquels il convient de revenir en détail.

b) Les surplus d'une autoconsommation dominante : l'igname

L'igname, cultivée par tous les exploitants, est vendue par un petit nombre d'entre eux (le tiers environ). Il s'agit d'abord d'une culture d'autoconsommation : en 1984-85, 85 à 90 % de la production disponible sont autoconsommés, soit sensiblement la même part (88 %) que dans les années soixante[1]. Seuls les surplus sont mis sur le marché. C'est ce qui explique que beaucoup de paysans, qui cultivent des superficies trop réduites, n'en commercialisent pas (tableau 59).

À l'opposé, pour la majorité des vendeurs, le tubercule constitue la source principale de revenus : chacun en écoule des quantités importantes, qui dépassent la tonne. Ces producteurs ont des objectifs délibérés de vente et cultivent, pour ce faire, des superficies supérieures à leurs besoins. En 1984-85, nous avons constaté que tous les vendeurs d'igname disposent de plus de 9 ares par personne, ce qui correspond au minimum nécessaire pour assurer l'autoconsommation, seuil proche de celui observé

1. La consommation d'igname est de l'ordre de 700 kg par habitant et par an d'après V. Lassailly (1976), p. 139. Les rendements en 1984-85 sont de 11,4 t/ par hectare. Il faut déduire les retenues pour semence et les pertes (entre 15 et 30 % selon les exploitations). Les ventes ont été d'environ 25-30 t (d'après les prix et les indications des producteurs). Elles représentent 12 à 14 % de la production disponible. Pour 1962-63 : Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan (1966), tome 3, p. 257.

par V. Lassailly, en 1975, dans la région de Béoumi (8 à 11 ares par personne)[1]. Toutefois, compte tenu de la variabilité des rendements, des différences de consommation en fonction de l'âge et des fluctuations de l'effectif des commensaux au cours de l'année, il n'y a pas de correspondance absolue entre superficies cultivées et ventes.

Tableau 59 - Revenus des principales cultures vivrières par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85

Revenus (x 1000 F CFA)	Igname	Manioc (+ attiéké)	Maïs
0	23	8	16
1-19	1	15	15
20-49	6	11	5
50-99	4	1	1
100 et +	3	2	0

D'autre part, il n'y a pas de relation entre la quantité de buttes à l'hectare et la commercialisation, car les densités moyennes sont déjà très élevées (9 600) et une diminution du nombre de buttes va souvent de pair avec une augmentation de la taille et du poids des tubercules.

En revanche, les aléas climatiques influent sur la récolte et, par voie de conséquence, sur les ventes. Ainsi, pendant la période de sécheresse 1981-1983, le nombre de vendeurs d'igname a diminué de près du tiers, avec un minimum en 1983-84, année la moins pluvieuse, pour remonter ensuite. Toutefois, l'année 1984-85 a subit le contrecoup de la sécheresse et le niveau de 1980-81 n'a été retrouvé qu'en 1985-86. En effet, en 1984, après trois années de pluies insuffisantes, les superficies en igname étaient réduites (moyenne de 9 ares par personne contre plus de 10 habituellement), par manque de semenceaux et parce que plusieurs exploitants ou fils d'exploitants, partis en «six-mois» dès juin, n'ont pu ouvrir que des petits champs.

Les variétés commercialisées sont celles qui sont les plus cultivées et les plus consommées. L'igname *bété-bété*, qui arrive en tête dans les superficies et dans l'alimentation familiale, occupe le premier rang dans les ventes (plus des deux tiers des recettes tirées du tubercule). Les ignames précoces et semi-précoces ont une place secondaire dans les ventes en raison des conditions climatiques et pédologiques. Les variétés à deux récoltes (*lokpa*) représentent près du quart du total. L'igname *krenglé*, aliment noble, très prisée et autrefois interdite aux captifs, est moins vendue : elle est souvent conservée pour les hôtes de marque et les repas de fête ; en outre, ses rendements sont nettement plus modestes que ceux des autres ignames. Ces constatations doivent être toutefois nuancées : entre 1984 et 1990, dans les unités enquêtées, on observe d'une part de fortes variations, qui dépendent en partie des rendements, d'autre part une augmentation et une diversification des ventes, en réponse à la demande croissante de Bouaké (essor des variétés *krenglé* et *florido*, entre autres).

c) L'essor commercial d'un brillant second : le manioc

Le manioc, deuxième culture vivrière marchande, est celle dont l'essor a été sans doute le plus spectaculaire depuis les années soixante-dix. Cette croissance n'est pas exceptionnelle en Côte d'Ivoire : elle est à mettre en relation avec l'augmentation de la consommation d'attiéké. La plante, connue depuis longtemps des Baoulé, fut, semble-t-

1. Cf. V. Lassailly (1976), p. 155. G. Serpantié fixe le seuil entre 15 et 20 ares par «unité consommateur», soit environ 10 à 15 ares par habitant, au début des années 1980 pour le secteur Béoumi-Bouaké-Botro : cf. A. Ratnadass, B. Sauphanor, G. Serpantié (1983), pp. 3 et suiv.

il, une culture importante des Alanguira et des Assabou en Basse-Côte ghanéenne, avant leur migration en Côte d'Ivoire. Au XIX^{ème} siècle, la production est déjà l'objet d'un commerce non négligeable, comme l'attestent les livraisons faites à Samori en échange de captifs. Mais, alors que sur le littoral, autour d'Abidjan, le manioc est de longue date la culture vivrière dominante, il n'a ici qu'un rôle secondaire dans l'alimentation et les systèmes de culture.

Certes, en 1984-85, le manioc est le produit vendu par le plus grand nombre d'exploitations (tableau 59). Mais le niveau des recettes par unité de production est extrêmement variable : à côté de quelques gros vendeurs, la majorité ne commercialise que de faibles quantités. En outre, la place du manioc dans les revenus est inégale. Quatre situations différentes sont à distinguer.

- Dans une minorité d'exploitations, moins du tiers, le manioc n'est pas vendu.
- Dans la majorité des cas, il occupe une place secondaire, devancé en général dans les revenus par une ou deux autres spéculations : igname, coton, maïs, légumes ou patates. Les ventes sont effectuées par les épouses qui écoulent irrégulièrement de petites quantités sur les marchés.
- Dans le sixième des unités de productions, il arrive en tête dans les revenus, sans pour autant que sa prééminence soit très marquée. Il s'agit de ventes de surplus qui supposent réalisées trois conditions : l'absence d'une autre culture importante dans l'exploitation ; une disponibilité en igname qui assure l'autosuffisance alimentaire de la famille sans trop entamer la récolte de manioc ; et un accès facile aux marchés, car le manioc est un produit pondéreux dont le prix est grevé par les coûts de transport. Comme dans le cas précédent, la commercialisation est le fait des femmes. Mais les ventes sont plus régulières : chaque semaine, une ou deux cuvettes de racines ou d'attiéké sont écoulées sur les marchés. Les gains hebdomadaires restent modestes (1 000 à 3 000 F CFA), mais leur répétition fournit des sommes élevées (entre 50 000 et 100 000 F CFA par an).
- Dans moins de 5 % des exploitations, le manioc arrive nettement en tête dans les revenus et la production a une orientation spéculative marquée : une ou deux parcelles sont cultivées exclusivement pour la vente. De grandes quantités de racines sont alors cédées aux négociants, qui passent dans les villages, ou directement écoulées sur les marchés urbains, notamment celui de Bouaké. Quelquefois les hommes se déplacent eux-mêmes à la recherche de collecteurs. Il est rare cependant que le champ soit récolté en une seule fois, car les pieds n'arrivent pas tous à maturité ensemble et la mise sur le marché de trop grandes quantités entraîne un effondrement des cours : en 1984, alors que les gros tonnages sont payés entre 6 et 9 F CFA/kg, les femmes vendent 2 à 3 cuvettes à Bouaké entre 15 et 30 F CFA/kg voire plus. Aussi, les quantités commercialisées ne dépassent-elles pas, en général, 1 à 2 tonnes.

Dans l'ensemble, l'augmentation de la production est obtenue sans bouleversements profonds des systèmes de culture, mais par une série d'adaptations nuancées. Il n'y a pas de lien systématique entre superficies cultivées et ventes parce que le manioc reste largement une plante associée, dont la densité de pieds/ha, très variable, détermine pour une bonne part le niveau de la production et parce qu'il s'agit d'un aliment de soudure, dont les disponibilités dépendent de l'abondance de la récolte d'igname.

Le plus souvent, l'augmentation de production, qui permet la mise au marché de surplus, est obtenue par un accroissement du nombre de pieds de manioc dans les parcelles. Habituellement, en pays baoulé, les densités sont faibles : inférieures à 10 pieds par are ; les tiges de manioc, alignées, limitent la parcelle ou sont dispersées, à faible densité, entre les buttes d'igname en première année. Or, ces densités, traduction de l'orientation marchande de la production, sont élevées dans les exploitations que nous avons enquêtées : 26 pieds par are en moyenne, certaines parcelles atteignant 40 voire 80 pieds par are, c'est-à-dire, dans ce dernier cas, un pied par butte d'igname.

Cette densification se traduit, semble-t-il, par une baisse des rendements en igname, baisse dont il ne faut pas exagérer l'ampleur, car les deux plantes sont plus complémentaires que concurrentes : d'une part leur enracinement n'est pas identique, d'autre part les premières boutures de manioc sont mises en terre entre mai et juillet, alors que l'igname a déjà commencé à se développer.

L'accroissement du nombre de pieds de manioc dans la parcelle s'accompagne, en général, d'un allongement de la durée de sa culture. Les paysans bouturent leur manioc en juin, lorsque les nouvelles pousses d'igname sortent de terre, puis en augmentent progressivement la densité. Dès septembre-octobre, au cours de la petite saison des pluies, ils procèdent à une nouvelle opération de bouturage, puis en deuxième année du cycle, ils repiquent des tiges au moment des semis de maïs et d'arachide (mars-avril) et des récoltes (juin-juillet-août). Une plantation de 20 mois porte ainsi plusieurs générations de pieds de manioc. Souvent aussi, le cultivateur met une bouture en terre, à partir de la deuxième année, chaque fois qu'il récolte un pied. La parcelle conserve alors une forte densité de plants en troisième année et les récoltes, correspondant aux bouturages successifs, peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

Enfin, dans quelques cas, on assiste à la création de parcelles de culture pure de manioc dès la première année. Cette évolution spectaculaire, et qui modifie profondément les habitudes baoulé, témoigne de l'orientation spéculative de la production et conduit à la vente de grosses quantités de racines en une ou plusieurs fois. Ce phénomène, nouveau, a pris de l'ampleur à partir de 1982, puisque le manioc est devenu la deuxième culture pratiquée en première année, loin il est vrai derrière l'igname[1]. Les densités sont alors élevées (supérieures à 90 pieds par are), proches de celles réalisées en station expérimentale et comparables aux densités de buttes d'igname : le manioc prend ici la place d'une parcelle de cette culture.

Ajoutons que le manioc bénéficie de deux autres atouts qui expliquent son essor. C'est une production qui peut être facilement adoptée par les jeunes hommes : ceux-ci n'ont souvent pas les moyens d'acheter les semenceaux pour créer un champ d'igname, tandis que les boutures de manioc sont données et ne coûtent rien. Enfin, la parcelle de manioc demande peu de travail : elle peut être laissée en l'état tandis que le cultivateur s'adonne à une autre occupation (par exemple, partir en «six-mois»).

d) Dans le sillage du coton : le maïs

Le maïs est une culture dont l'essor est également spectaculaire et qui résulte de la forte demande de Bouaké pour l'alimentation humaine et pour les élevages de la périphérie urbaine. Les vendeurs de maïs sont moins nombreux que ceux de manioc et plus concentrés. Plusieurs types peuvent être distingués. Le tiers des exploitants cultive des superficies trop faibles pour avoir des surplus : rien n'est vendu. Dans une minorité de cas, le maïs est écoulé en petites quantités et de façon occasionnelle sur les marchés par les femmes, en général au moment de la récolte : les recettes n'atteignent guère que quelques milliers de francs dans l'année. De plus en plus, le maïs prend l'allure d'une véritable culture spéculative : les revenus dépassent 20 000 F CFA par an et la plus grande partie de la production est commercialisée, les Baoulé n'étant pas de gros consommateurs de cette céréale. Les épouses vendent régulièrement des cuvettes entières sur les marchés, principalement après la récolte et avant les semis de l'année suivante. Parfois, ce sont les hommes qui cèdent de grosses quantités à des commerçants venus au village, en général en juillet-août, c'est-à-dire après la récolte : les ventes de plusieurs sacs peuvent dépasser 50 000 F CFA ; et d'autres surplus sont éventuellement commercialisés par les épouses en petites quantités.

1. Cf. J. L. Chaléard (1988), p. 343.

Les modalités de l'essor du maïs sont différentes de celles du manioc. Le maïs est en général associé en très faible densité, la première année, à l'igname, et cultivé pur ou associé au manioc, en deuxième année, sur une partie du champ, une fois l'igname récoltée. Semé en mars-avril, il est récolté en juin-juillet. Son essor actuel résulte d'un accroissement des superficies et d'une relative intensification de la culture. Dans quelques cas, il est étendu, en deuxième année, au détriment de l'arachide ou de l'*ouré-ouré*. On assiste aussi à l'apparition d'un deuxième cycle de juillet-août à novembre : ces cas sont toutefois minoritaires (moins de 10 % des superficies en maïs). En général, le maïs accompagne l'essor du coton, qu'il précède comme avant culture : après la sole d'igname, le paysan nettoie la totalité de sa parcelle et sème la céréale ; celle-ci récoltée, il plante du coton dont le cycle s'achève en décembre-janvier. Cette succession préconisée par la CIDT au début des années quatre-vingt est à l'origine d'un grand essor de la production de maïs. Déconseillée par la suite, pour des raisons de calendrier agricole et les risques de maladies, elle a été souvent maintenue par les exploitants. La culture du coton, qui nécessite l'emploi d'engrais, permet l'année suivante une nouvelle succession maïs-coton, avec de bons rendements céréaliers, grâce à l'effet rémanent de l'engrais coton. De ce fait, le maïs couvre environ le quart des superficies cultivées, seul ou associé au manioc.

e) Diversité vivrière et faiblesse des plantations

Les autres cultures vivrières connaissent un essor moins marqué et les modes de développement se rapprochent tous de l'une ou de l'autre des cultures précédemment évoquées. Les légumes et les condiments présentent des situations très variées en fonction des espèces. Le plus souvent, la production de surplus de gombos, de piments ou d'aubergines résulte d'une densification des pieds dans le champ de première année, ou de la création d'une parcelle en culture pure en deuxième année. Le riz, cultivé dans des bas-fonds ou en début de cycle sur des défrichements, est peu répandu.

Dans l'ensemble, les cultures vivrières bénéficient des difficultés que connaissent les productions industrielles et d'exportation. Le climat est trop capricieux pour le cotonnier. En outre, sa culture, qui succède à celle de l'igname, nécessite des travaux importants de préparation de la parcelle dans laquelle il faut aplanir les buttes. L'obligation faite aux paysans, depuis 1984, de payer les intrants (engrais, produits phytosanitaires ...) et la baisse des prix d'achat au producteur, depuis 1989, ont entraîné une réduction des superficies cultivées. Enfin, beaucoup de Baoulé ont une mauvaise image de cette culture, obligatoire sous la colonisation. Au total, la zone de Bouaké est une de celles où la production est la moins importante, alors qu'elle a été développée dès le début des années soixante : le nombre de planteurs n'atteint pas la moitié de celui des zones CIDT voisines de Béoumi ou de Katiola et la progression, depuis 1980, est extrêmement lente (moins de 1 % par an). Les pluies sont trop faibles pour que le caféier réussisse vraiment. Situés dans des conditions limites, les vergers ont particulièrement souffert de la sécheresse de la période 1981-1983. En 1984, deux exploitants sur 37 seulement possédaient une caféière : celle de l'un était à l'abandon, celle de l'autre avait brûlé en 1983 ; aucune n'a fournit le moindre revenu en 1984-85. Les autres spéculations commerciales sont limitées : il s'agit du tabac, cultivé en deuxième année après l'igname ou dans des petits jardins près du village, et des vergers d'orangers qui prennent de l'importance.

Les cultures vivrières bénéficient ainsi de la faible concurrence des grandes productions commerciales ivoiriennes. Les causes en sont naturelles, mais aussi économiques.

3. Travail et revenus : l'igname et l'émigration

Le développement des cultures vivrières dépend non seulement des possibilités de commercialisation, mais également de la capacité de l'exploitant à produire, c'est-à-dire de la main-d'œuvre, de l'intérêt de chaque culture par rapport au travail fourni et de la valorisation de l'unité de surface qu'elle permet. Mais tous ces facteurs jouent très inégalement.

Un volet de nos questionnaires concernait la main-d'œuvre familiale, l'entraide, l'emploi de manœuvres. Nous avons mené des enquêtes rétrospectives et limité les suivis à des sondages. Six exploitations (3 à Dinambo et 3 à Kalloukro) ont été enquêtées avec suffisamment de constance et à différentes périodes de l'année, de 1984 à 1988, pour que l'on puisse se faire une idée du travail dans les unités de production proches de Bouaké[1]. Ce sont des unités petites (0,81 à 2,87 ha en 1984), dirigées par des responsables d'âges différents (de 28 à 62 ans), qui cultivent surtout de l'igname et du manioc à Dinambo, du coton (en 1984 et 1985), de l'igname, du maïs et du manioc à Kalloukro. Les résultats n'ont pas la précision de ceux de la zone forestière : il s'agit à la fois d'estimations et de moyennes pour la période 1984-88. Toutefois, ils apportent des compléments utiles aux enquêtes d'ensemble réalisées en 1984.

a) La main-d'œuvre : compter avec l'exode

Dans le nord du pays baoulé, la main-d'œuvre des exploitations est principalement d'origine familiale. Pour autant, il n'y a pas de relations statistiques entre les superficies cultivées et le volume de cette main-d'œuvre (tableau 60). Ce sont plutôt les exploitations «moyennes», composées de 5 à 9 personnes dont 3 ou 4 «15-64 ans», qui cultivent les plus vastes superficies vivrières et qui commercialisent les plus grandes quantités de produits alimentaires. Les petites exploitations ont des capacités de production insuffisantes et les plus grosses sont orientées vers d'autres spéculations (le coton notamment). Par ailleurs, il est très difficile d'évaluer précisément la force de travail familiale, car beaucoup d'actifs sont à temps partiel. À l'attrait des métiers urbains, lié à la proximité de Bouaké, s'ajoute l'exode saisonnier vers le sud qui réduit temporairement le volume de la main-d'œuvre : dans quelques unités, l'activité principale du chef d'exploitation n'est pas l'agriculture, mais le commerce ou un emploi salarié ; il n'est pas rare qu'un fils ou un neveu parte en «six-mois» et ne soit là qu'une partie de l'année.

Tableau 60 - Revenus vivriers et main-d'œuvre familiale par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85

Revenus vivriers	Nombre d'actifs			Nombre de résidants			
(x 1 000 F CFA)	1-2	3-4	5 et +	1-4	5-6	7-9	10 et +
0-19	0	4	1	1	0	1	3
20-49	3	6	1	1	4	3	2
50-99	4	5	4	2	3	4	4
100 et +	4	4	1	2	5	2	0
TOTAL	11	19	7	6	12	10	9

1. Malheureusement, nous n'avons pas pu réaliser des relevés de temps de travaux complets sur une année. Mais en 1987-88, des suivis discontinus ont été réalisés. Ils ont été complétés par des enquêtes rétrospectives suffisamment fiables pour être utilisées dans le cas de deux exploitations.

Le travail des hommes est très variable. Beaucoup d'exploitants sont âgés et participent peu aux activités agricoles : une grande partie de leur temps est absorbée par des activités d'ordre social (règlement de litiges, participation aux funérailles, etc.) ; certains s'adonnent à l'extraction du vin de palme. Ils se contentent de faire les buttes d'igname, le tuteurage et de participer à la récolte des tubercules. Ils ne consacrent pas plus de 120 à 140 jours par an aux travaux agricoles. Les migrants saisonniers vers le sud travaillent seulement cinq à six mois au village, soit moins de 120 jours, en dépit d'un taux d'activité élevé. Seule une minorité des actifs voue une forte partie de son temps à la production agricole locale : de 170 à 200 jours par an. Il s'agit d'adultes âgés de 40 à 55 ans. Ils se consacrent en priorité aux cultures vivrières avec de grands écarts d'une exploitation à l'autre : moins de 75 % du temps productif agricole chez les producteurs de coton ; plus de 80 % chez les planteurs de tabac (dont les parcelles sont minuscules), d'agrumes ou de caféiers (dont la culture, très extensive, s'apparente à la cueillette) ; la totalité chez les autres exploitants. C'est l'igname qui mobilise le plus l'agriculteur : celui-ci s'occupe du défrichement, du buttage, du tuteurage et de la récolte, secondairement du sarclage. Il ne participe guère aux travaux concernant les autres cultures. Il construit éventuellement les billons dans la parcelle d'arachide, en deuxième année. Il ne s'intéresse au manioc et au maïs que dans le cas d'une production marchande dont il compte tirer profit lui-même. Doua F. de Kalloukro, par exemple, a ouvert un champ qu'il a planté de manioc en 1984 ; il l'a nettoyé, sarclé et récolté avec l'aide de sa femme : il a commercialisé, lui-même, plusieurs tonnes et son épouse lui a remis l'argent des petites ventes hebdomadaires réalisées au marché de Kan.

Comme partout en Côte d'Ivoire, les femmes présentent un taux d'occupation élevé. Le temps qu'elles consacrent aux travaux agricoles varie de 50 à plus de 120 jours en fonction de leur âge et de leurs autres activités, car beaucoup s'adonnent au ramassage du bois ou à l'artisanat. Dans l'ensemble, la presque totalité du temps affecté aux cultures va aux productions vivrières : igname, condiments, arachide, maïs et manioc. Dans les exploitations qui font du coton, les épouses prennent part à presque toutes les opérations intéressant cette spéculation et surtout aux semis, aux sarclages, au démariage et à la récolte.

La participation des jeunes entre 8 et 15 ans aux activités champêtres est très inégale selon qu'ils sont scolarisés ou non. Les collégiens habitent parfois Bouaké et ne reviennent qu'en fin de semaine au village, même dans une localité comme Kalloukro, incluse pourtant dans la commune : le travail ne dépasse guère alors 40 à 50 jours par an (il semble toutefois plus important qu'en zone forestière). Parmi les non-scolarisés, les enfants de 8-10 ans effectuent des travaux limités (sarclage, récolte, surveillance des champs) tandis que les jeunes de plus de 12 ans accomplissent des tâches comparables à celles des adultes : les garçons participent aux travaux pénibles (défrichement, buttage de l'igname) ; les filles aident leurs mères dans toutes leurs tâches ménagères et agricoles, ou les remplacent (transport, vente au marché).

Un des faits frappants du travail dans la région de Bouaké est la fréquence du recours à une main-d'œuvre extérieure à l'exploitation, même si ce n'est souvent que pour un temps très court dans l'année.

L'aide et l'entraide sont répandues, puisqu'elles concernent 62 % des exploitations. Les formes et les modalités ne sont guère différentes de celles que nous avons déjà évoquées pour la zone forestière. Trois formes l'emportent nettement. D'abord l'aide fournie par des parents de Basse-Côte, neveux, frères, enfants, qui participent aux travaux de défrichement ou de buttage entre février et avril. Ensuite, l'appel à des groupes de villageois qui reçoivent en échange nourriture et boisson, voire quelquefois une rétribution sous forme d'ignames, ce qui correspond presque alors à un salaire. Enfin, il n'est pas rare que les producteurs pratiquent une entraide réciproque, dans le cadre des *aulo*, pour les travaux les plus pénibles. L'aide et l'entraide concernent

essentiellement l'igname (92 % des cas), en priorité le buttage (30 % des cas), la récolte et le défrichement, très secondairement le coton et, dans le cadre d'une entraide féminine, le sarclage des parcelles vivrières de deuxième année.

Le recours à une main-d'œuvre rémunérée est courant et concerne 68 % des exploitants. Il s'agit de contractuels et de journaliers, employés de quelques jours à quelques semaines. Il n'y a pas d'embauche de longue durée, de plusieurs mois à l'année, comme en zone forestière. Ces manœuvres sont utilisés pour la culture de l'igname dans plus de 85 % des cas (surtout pour le défrichement et le buttage, c'est-à-dire les travaux les plus pénibles), ce qui représente 87 % des dépenses totales de main-d'œuvre en 1984-85. Le reste va au coton et, exceptionnellement, au riz ou au maïs. L'argent nécessaire au recrutement de manœuvres provient des revenus gagnés en dehors de l'agriculture, des dons des parents planteurs (ce qui permet de compenser le manque de main-d'œuvre familiale occasionnée par leur départ) ou de la vente de produits vivriers. Dans l'ensemble, les principaux employeurs de manœuvres écoulent sur le marché de grandes quantités de vivres, car ils peuvent créer de vastes champs et se décharger de certains travaux pénibles. Les ventes d'igname, au moment des défrichements, procurent des gains investis dans l'embauche de travailleurs. Elles favorisent une extension des superficies cultivées et sont ainsi, elles-mêmes, génératrices de nouveaux surplus commercialisables. C'est pourquoi, les gros vendeurs sont presque toujours les mêmes d'une année sur l'autre.

Dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, l'utilisation optimale de la force de travail a une grande importance. Nos enquêtes, sans fournir d'emploi du temps détaillé d'une année précise, permettent de se faire une idée du calendrier moyen des exploitations proches de Bouaké, pour la période 1984-1988 (figure 61).

En janvier ou février commencent les travaux de défrichement du nouveau champ d'igname. Après le brûlis, au moment des premières pluies, en mars, les femmes nettoient la parcelle. En avril-mai intervient le buttage, suivi en mai-juin du tuteurage des jeunes plants d'igname précoce qui, mis en terre les premiers, commencent à pousser. Ensuite les épouses, souvent aidées des enfants, sarclent la parcelle : d'abord en juin-juillet, pour éliminer les premières mauvaises herbes, puis avant la récolte d'igname précoce, qui s'étale de fin août à octobre, et avant celle des ignames semi-précoces et tardives, réalisée en décembre-janvier. Les récoltes s'achèvent en février. Comme en forêt, les tubercules sont ensuite attachés les uns aux autres, protégés par des feuilles de palmier sur des claies verticales (*fongo*), construites dans les champs. Le manioc est bouturé en mai-juin au pied des buttes, puis en septembre-octobre, après la première récolte d'igname, et le déterrage commence dès mars de l'année suivante. Les petits légumes sont semés à partir de mai-juin également et récoltés, selon les variétés, au bout de 3 à 7 mois. Le maïs est cultivé surtout en deuxième année. Après la récolte d'igname tardive, la parcelle est nettoyée par les épouses. Le maïs est semé à plat ou sur de petites buttes en mars-avril et récolté en juin-juillet, après un sarclage en mai-juin. L'arachide en général le devance : semée en février-mars, sur des billons, elle peut être récoltée à partir de mai. L'essentiel du travail sur ces parcelles de deuxième année est fait par les femmes : semis, sarclages, récoltes.

Les travaux agricoles s'étalent sur toute l'année, avec un maximum très marqué de mars à juin, qui correspond au défrichement et au buttage de l'igname. Des pointes secondaires apparaissent en septembre et décembre-janvier avec la récolte des ignames. Les écarts sont plus grands chez les hommes que chez les femmes où les maxima sont également un peu décalés : chez les premiers, avril-mai, septembre et décembre-janvier sont les mois les plus chargés ; chez les secondes les maxima se situent de juin à août (récolte de l'arachide et du maïs, sarclages) et de décembre à mars (récolte de l'igname, préparation et ensemencement des parcelles d'arachide et de maïs).

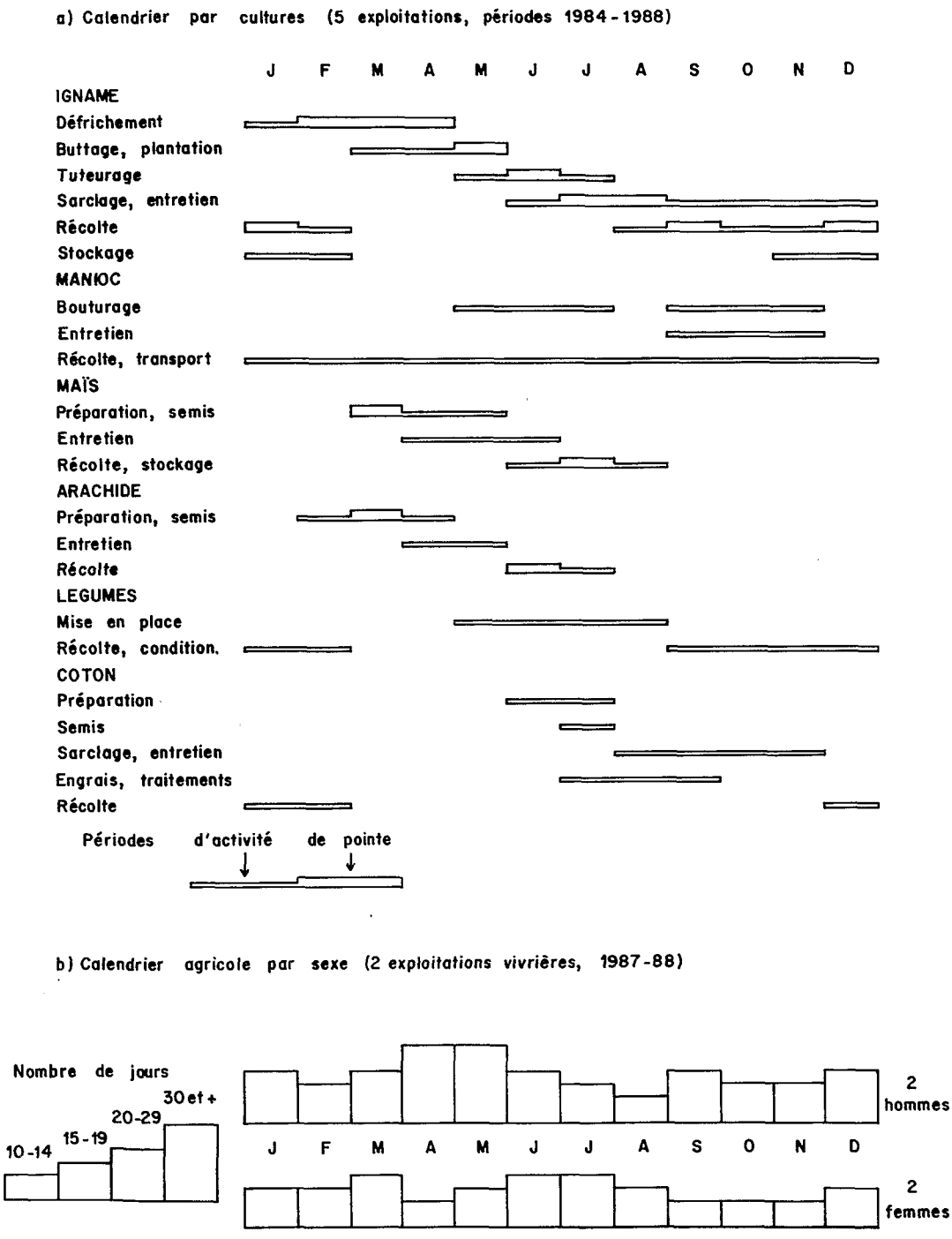


Fig. 61 - Les calendriers agricoles moyens dans la région de Bouaké

Le calendrier agricole des exploitations purement vivrières laisse des périodes creuses pendant lesquelles le mari se consacre à l'extraction et à la vente du vin de palme (juillet-août et novembre), à la remise en état des maisons (février). Dans l'ensemble, l'épouse est très occupée toute l'année. Pendant les périodes de moindre activité, elle ramasse du bois pour aller le vendre, commercialise plus systématiquement du manioc (novembre), voire fabrique de l'attiéké.

Ce calendrier permet l'intercalation d'un second cycle de maïs, à condition qu'il soit effectué par les hommes (la culture est alors destinée à la vente) : les principaux travaux se déroulent en juillet-août avant la récolte des ignames précoces et en novembre avant celle des ignames semi-tardives et tardives. Il autorise également la production de manioc pour la vente, dont la récolte est susceptible de prendre du temps (notamment le transport des racines), et qui se fait souvent, en raison de la demande urbaine (pénurie d'ignames), en juillet ou novembre.

Il s'accorde aussi partiellement avec un emploi de «six-mois» dans le Sud. Le paysan part en juin-juillet, après le tuteurage des ignames, et revient en décembre-janvier, avant la récolte des *bété-bété* en pays baoulé, mais après celle du cacao en forêt. Cela suppose d'une part qu'aucun retard n'a été pris dans la préparation du champ vivrier, d'autre part que les productions d'ignames précoces et semi-tardives sont limitées, afin de réduire le temps du tuteurage en juin et des récoltes en septembre et en novembre-décembre. Quelquefois, les départs se font de septembre (après la première récolte d'igname précoce) à février (avant le début de la nouvelle saison agricole). L'exploitant réduit alors ses productions d'ignames semi-tardives et tardives, récoltées en l'absence des jeunes actifs émigrés. Dans tous les cas, pour assurer la soudure, le paysan augmente la densité des boutures de manioc, qui est récolté de juin à décembre. L'absence du chef d'exploitation ou de ses fils interdit, le plus souvent, la production d'igname pour la vente, mais elle n'est pas incompatible avec l'existence de surplus de manioc.

Le coton peut s'insérer également dans ce calendrier, au prix d'une surcharge momentanée de travail. En 1984-85 et 1985-86, à Kalloukro, le coton est cultivé après un premier cycle de maïs. Le champ est nettoyé, billonné et semé entre fin juin et fin juillet. Un premier sarclage et le démariage sont faits en août. L'engrais est épandu le même mois et un ou deux traitements phytosanitaires sont réalisés entre août et octobre. Un second sarclage est effectué en novembre avant la récolte, qui se déroule de fin décembre à février, tandis que le transport au village et la vente se poursuivent jusqu'en mars. On constate que si les premiers travaux en juillet-août s'insèrent bien dans le calendrier agricole, il n'en est pas de même de la récolte qui entraîne une surcharge de l'emploi du temps en janvier. En outre, ce calendrier oblige les paysans à effectuer très vite les travaux de préparation du champ de coton, ou provoque des retards qui les conduisent à négliger le premier sarclage, le démariage et les traitements phytosanitaires, ce qui se répercute sur les rendements.

Ces difficultés, et les conseils de la CIDT, conduisent certains producteurs à faire un cycle unique de maïs, d'arachide ou de coton. La diffusion de nouvelles variétés de maïs et d'arachide à cycle long (100 à 120 jours pour la céréale, 120 à 140 pour la légumineuse), qui rendent plus difficile le double cycle de culture durant l'année, favorise aussi cette évolution[1]. Le coton est alors semé en juin. Mais le premier sarclage du coton et le démariage entrent en concurrence avec les récoltes d'arachide et de maïs en juillet-août. Les choix des producteurs dépendent alors de leurs disponibilités en main-d'œuvre et de l'intérêt que présente chaque culture.

1. La principale variété de maïs diffusée ces dernières années est le *CJB* qui a un cycle de 100-105 jours et qui fournit en milieu paysan des rendements de 25 qx/ha. La variété d'arachide *RMP 91* fournit 20 qx/ha ; son cycle est de 120-140 jours.

b) Rendements et productivité du travail : de la primauté de l'igname

Les rendements d'igname sont élevés dans le Nord baoulé : 11,4 t/ha pour 18 exploitations de notre échantillon en 1984-85[1]. Ces résultats découlent des conditions naturelles et sociales de la production. Le cycle végétatif de la plante épouse étroitement les rythmes climatiques en année moyenne. Les Baoulé sélectionnent les variétés en fonction du milieu (ignames tardives sur les sols de forêt et ignames précoces sur les sols de savane). Les pratiques culturales, en particulier le nombre de pieds par hectare (9 000 à 10 000), correspondent à l'optimum de rendement si l'on en croit les travaux de la recherche agronomique[2]. Ces rendements sont proches de ceux relevés dans les décennies précédentes (11,5 t/ha en 1953 et 10,6 en 1962-63[3]) et témoignent du maintien de la fertilité.

Cependant, ils varient fortement d'une année sur l'autre. En 1983-84, par suite de la sécheresse, ils ont été mauvais : la direction de la Statistique donne, pour l'ensemble du département de Bouaké, 9,4 t/ha en 1983-84, contre 10,2 t/ha en 1984-85 (tableau 61). En 1984-85, la situation ne s'est que partiellement rétablie par rapport à la «normale», car quelques producteurs ont cultivé leur igname dans des zones basses qui ont été inondées par suite de l'importance des pluies.

Tableau 61 - Les rendements des principales cultures vivrières dans le département de Bouaké (1983-1984, en qx/ha)

Culture	1983	1984
Igname	94	102
Manioc	61	70
Maïs	9	10
Riz	6	8
Arachide	8	10

Source : Ministère de l'agriculture, direction des Statistiques agricoles.

En 1984-85, les écarts sont grands sur les parcelles relevées : les productions vont de 5,4 à 16,6 t/ha. Les rendements diffèrent selon les variétés : les *bété-bété* donnent 9 à 12 t/ha, les *lokpa* 16 à 18 t (en 2 récoltes) et les semi-précoces (*krenglé*) 7 à 8 t. Les moyennes sont donc fonction de l'importance relative de chaque type d'igname dans le champ. La fertilité des sols joue aussi un rôle notable : sur les meilleures terres (*assié-blé* et *assié-kokoré*), la production est de 12,8 t/ha alors que sur les plus médiocres (*yéboué-nzika*) elle atteint à peine 9 t/ha. Enfin, la durée de jachère intervient : sur les jachères courtes (1-2 ans) ou en deuxième année de culture, les rendements tombent au-dessous de 7 t/ha ; avec des jachères de 3 à 4 ans, ils sont de 10,8 t/ha ; ils atteignent 12,8 t/ha pour les jachères de plus de 4 ans, qui constituent la majorité des cas. En revanche, nous n'avons pas observé de relation significative entre la densité des buttes et les rendements : sans doute parce qu'en dépit des variations du nombre de buttes (de 82 à 116 par are), les autres facteurs interviennent plus.

Les rendements du manioc dans le département de Bouaké sont de 7 t/ha en 1984. Mais ce chiffre moyen n'a guère de signification : la production dépend du nombre de pieds par hectare, de la date de récolte et de la part du champ qui est effectivement

1. Ces rendements ont été relevés par la CIDT sur les 27 parcelles d'ignames des exploitations enquêtées à Kalloukro, Mblakro et Bamoro. Nous avons dépouillé les données CIDT, calculé les rendements moyens, et les avons croisés avec nos observations de terrains complémentaires (types de sols, densité des buttes, etc.).
2. Résultats anciens de la station de Bouaké (cf. J. Miège, 1952) qui n'ont pas été contredits par les études plus récentes de l'IDESSA.
3. Sources : Territoire de Côte d'Ivoire, service de la Statistique et de la Mécanographie (1956), p. 7 ; Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan (1966), tome 2, p.181.

collectée, puisqu'il est fréquent que de nombreux pieds soient abandonnés dans la jachère[1]. Dans les systèmes les plus courants, avec 6 à 7 pieds par are, les rendements sont de 2 t/ha. Dans les parcelles «densifiées», de 20 à 25 pieds par are, ils s'élèvent à 6 t/ha. En culture pure (avec plus de 4 000 pieds par hectare) ils atteignent 11 t/ha. Et ils peuvent s'accroître encore : avec un poids moyen de 3 kg de racines par pied récolté entre 12 et 18 mois, une parcelle de 80 pieds par are donne un rendement théorique de 24 t/ha.

Les rendements de maïs, en culture pure, sont élevés en 1984-85 : 1 968 kg/ha dans les parcelles des exploitants enquêtés par la CIDT[2]. Ce niveau résulte des conditions climatiques favorables de 1984, avec des pluies précoces et abondantes entre avril et juin. Les données de la CIDT pour l'unité agricole Centre présentent des rendements supérieurs aux autres régions : entre 15 qx/ha et 30 qx/ha selon les années. Les écarts sont élevés : de 12 à 27 qx/ha selon les parcelles. Les différences tiennent aux conditions pédologiques (rendements faibles sur *aougnan*, élevés sur *assié-kokoré*), aux densités (de 90 à 150 pieds par are), aux cycles (le premier cycle est meilleur que le second) et aux variétés utilisées (sélectionnées ou non). En outre, les récoltes fluctuent fortement d'une année sur l'autre, non seulement parce que les rendements moyens varient (de 15 à 30 qx/ha dans l'U. A. Centre), mais parce que les possibilités de faire un ou deux cycles sont inégales. Ainsi en 1986, les pluies, qui ont commencé dès mars, ont facilité la réalisation de deux cycles ; mais une sécheresse en juillet-août, au moment de la maturation des céréales, a fait chuter les rendements et gêné la mise en place du second cycle. En 1987, les pluies tardives n'ont souvent permis qu'un cycle ; mais leur abondance entre mai et juillet a été favorable au cycle unique. En moyenne, compte tenu des variations d'une année sur l'autre, les rendements sont au niveau de ceux que nous avons observés en zone forestière ou légèrement supérieurs : autour de 1 900 kg/ha (et par cycle).

Tableau 62 - Évolution des rendements dans l'unité agricole Centre (1985-1990, en qx/ha)

Cultures	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Maïs	24	20	30	15	18
Arachide	17	16	11	11	11
Riz pluvial	29	20	23	13	17

Source : CIDT. Rapports annuels.

En l'absence de relevés précis, les rendements des autres cultures sont difficiles à évaluer : autour de 12 qx/ha pour l'arachide et de 15 qx/ha pour le riz pluvial en culture pure, beaucoup moins dans les associations. Il est à noter que les rendements des différentes plantes ne varient pas dans le même sens d'une année à l'autre (tableau 62) : l'année 1986 est bonne pour l'arachide et médiocre pour le maïs ; en 1987, l'excès d'humidité gêne la légumineuse alors que la céréale profite de l'abondance des pluies. Ces divergences justifient une fois de plus l'adoption de la polyculture par les paysans.

Dans l'ensemble, les rendements moyens sont proches de ceux observés en zone forestière. Afin de pouvoir comparer les revenus à ceux obtenus près de Soubré et d'Agboville, nous avons valorisé les productions aux cours de 1988-89 et non de 1984-85, tout en sachant que les prix varient considérablement d'une année sur l'autre, d'un lieu à l'autre et, dans le cas de la périphérie de Bouaké, selon le mode de vente : par

1. Les carrés de densités ont été relevés en novembre-décembre 1984 et octobre-novembre 1985. Le poids moyen des racines fraîches varie selon les parcelles de 2,4 à 3,5 kg/pied. Y. Bigot (1981 a) a montré qu'en 1980, dans la région de Botro, le poids des racines fraîches produites varie en fonction de l'âge des pieds.
2. Relevés sur 20 parcelles de 16 producteurs à Bamoro, Kalloukro et Mblakro.

exemple, en avril-mai 1984, des paysannes ont pu écouler leur manioc sur les marchés de détail de Bouaké à un prix voisin de 100 F CFA/kg, alors que quelques mois plus tard, en novembre-décembre, certaines femmes le cédaient à des grossistes à moins de 10 F CFA/kg bord champ[1].

En conditions moyennes, l'igname est la culture vivrière qui valorise le mieux le sol. Avec une récolte de 11 t/ha et un prix de 40 F CFA le kg, le revenu brut est de 440 000 F CFA/ha. Même en tenant compte des pertes et des retenues pour les semences, les 7 t/ha effectivement disponibles procurent encore 280 000 F CFA. Le maïs, vendu autour de 50 F CFA/kg, donne 95 000 F CFA ; et le manioc, selon les rendements, de 100 000 F CFA à 220 000 F CFA (5 à 11 t/ha à 20 F CFA/kg). Les recettes que le paysan peut tirer de l'arachide (96 000 F CFA/ha) et du riz (120 000 F CFA/ha) sont de l'ordre de celles du maïs. Le coton ne fournit pas des gains nettement supérieurs : en 1984-85, il rapportait environ 120 000 F CFA/ha (avec une récolte en culture manuelle de 13 qx/ha) et en 1988-89 beaucoup moins, car les rendements ont diminué, les coûts des intrants augmenté et les déclassements de première en deuxième qualité ont entraîné une réduction du prix d'achat réel au producteur[2]. Mais il autorise une stabilisation des cultures, c'est pourquoi il faut comparer les systèmes à base purement vivrière à ceux fondés sur le coton. Une rotation sur trois ans igname-maïs-manioc avec 6 ans de jachère, qui assurent une régénération suffisante des sols, fournit 52 000 F CFA par hectare et par an ; une intensification portant sur le maïs (avec l'introduction d'un deuxième cycle) ou sur le manioc élève le revenu annuel moyen à 60 000 F CFA ; ces valeurs restent inférieures à celles que permet la culture ininterrompue du coton ou une succession de type : igname en tête d'assolement, maïs-coton deux années de suite, manioc, puis 6 ans de jachère, qui assure autour de 100 000 F CFA/ha par an. Cette rotation a pris de l'importance sans pour autant se généraliser en raison de la baisse des revenus cotonniers à l'hectare tandis que le prix des cultures vivrières augmentait. Surtout, la culture industrielle rémunère moins bien l'effort que ces dernières, comme le montre la comparaison entre les gains obtenus des différentes spéculations et la quantité de travail exigée par chacune d'elle.

Le cotonnier demande en moyenne 171 jours de travail par ha et par an, s'il est cultivé sur un défrichement, ou 141 jours après une sole d'igname ou de maïs, auxquels il faut ajouter 10 jours d'arrachage des pieds dans le cas d'une culture renouvelée l'année suivante[3]. La valorisation de la journée de travail est médiocre : moins de 1 000 F CFA. En outre, les rendements moyens cachent de fortes disparités : en 1984-85, 54 % des exploitants de la zone CIDT de Bouaké ont produit moins de 800 kg/ha. Avec de telles récoltes, la productivité est faible, malgré une réduction du temps de travail : à Kalloukro, en 1984-85, le revenu s'abaissait à 200 F CFA/j chez un planteur qui avait produit moins de 700 kg/ha.

L'igname rémunère mieux l'effort (tableau 63). Bien que la demande de travail soit supérieure à celle exigée en forêt (en raison du tuteurage), le revenu quotidien, pour 264 jours d'activité par an, est de l'ordre de 1 600 F CFA. Le maïs procure de 900 à 950

1. La diversité des modes de commercialisation et l'étalement des ventes dans l'année atténuent les écarts et justifient le recours à des moyennes : ainsi en 1987-88, à Kalloukro, un producteur a vendu environ 800 kg de manioc 6 000 F CFA (soit 7,5 F CFA/kg) ; mais son épouse a commercialisé, dans l'année, sur le marché de Kan, des cuvettes de racines à 40 F CFA/kg.

2. Le coton, en 1988-89, est payé 115 F CFA/kg en premier choix, 105 F CFA/kg en second choix. Les prix d'achat au producteur chutent ensuite, ce qui diminue encore son intérêt (malgré une baisse du coût des intrants) : d'abord le second choix (100 F CFA/kg en 1989-90), puis les deux catégories, qui atteignent respectivement 70 F CFA/kg et 60 F CFA/kg en 1993-94.

3. Ces données sont celles que nous avons établies en pays mahou où les rendements et les conditions de travail sont proches. Les renseignements partiels obtenus à Kalloukro auprès de deux planteurs en 1984-85 et un en 1985-86, qui ont abandonné le coton à la suite de mauvais résultats, n'étaient ni suffisamment sûrs ni suffisamment représentatifs pour être utilisés. Les temps de travaux varient selon que la culture se fait en première année, après un an d'igname, ou à la suite d'un cycle de maïs.

F CFA/j en première année ; cultivé en deuxième année, il exige relativement peu de temps, à cause de l'absence de défrichement (le nettoyage nécessite 12 jours seulement) et valorise la journée autour de 1 250 F CFA. L'arachide qui requiert légèrement plus de soins et donne des rendements moins élevés, fournit une rémunération inférieure de 150 à 200 F CFA/j, ce qui peut expliquer son essor plus modeste.

Tableau 63 - Valorisation de l'unité de surface et de la journée de travail par culture dans la région de Bouaké

Culture	Rendements (kg/ha)	Prix (F CFA par kg)(1)	Productions (F CFA/ha)	Nb de jours de travail	Productivité (F CFA/jour)
Igname	11 000	40	440 000	264	1 667
Manioc (pur)	11 000	20	220 000	120	1 833
Maïs (2ème année)	1 900	50	95 000	76	1 250
Arachide (2ème année)	1 200	80	96 000	88	1 091
Coton (sur jachère)	1 300	115	149·500	181	826 (2)
Coton (2ème année)	1 300	115	149 500	151	990 (2)

(1) Prix de 1988-89. (2) Frais non déduits (à la charge du planteur à partir de 1984-85).

À proximité de Bouaké, le manioc est incontestablement la culture qui rémunère le mieux l'effort. Associé à l'igname, puis au maïs, il exige peu de travail : un bouturage en mai-juin, une récolte en juillet l'année suivante, éventuellement un sarclage en octobre-novembre avant une nouvelle période de récolte requièrent 15 jours en tout pour 2 t récoltées soit, à 20 F CFA/kg, plus de 2 500 F CFA/j. Dans le cas d'une intensification fondée sur une densification des pieds, la culture demande 45 à 50 jours de travail (transport de la récolte compris), pour 6 t vendues, et procure encore plus de 2 000 F CFA/j. En culture pure, avec un rendement de 11 t/ha, la productivité est sensiblement la même que celle de la zone forestière : 1 800 F CFA/j.

Toutefois, les prix d'achat des produits pondéreux comme le manioc et l'igname varient considérablement en fonction de la situation par rapport aux marchés, alors que ceux du coton sont uniformes, ce qui doit nous amener à nuancer nos propos et souligne l'importance des localisations dans le choix des producteurs. À 20 F CFA le kilogramme d'igname ou à 10 F CFA celui de manioc, le coton devient intéressant. En outre, les revenus vivriers sont à replacer dans un ensemble de ressources qui font varier leur intérêt au sein de l'exploitation.

c) Les budgets : diversité des ressources et rôle des vivres

Les recettes obtenues par la vente des produits vivriers sont beaucoup plus élevées qu'autrefois. Leur part dans les revenus globaux des unités budgétaires est trois fois plus forte qu'en forêt (35 % contre 10 à 15 %). Toutefois, leur rôle est rarement exclusif : moins de 15 % des exploitations tirent plus de 80 % de leurs ressources des cultures vivrières. En général, les gains ont des origines multiples (tableau 64).

Les profits issus des cultures industrielles sont modestes (27 000 F CFA en moyenne) et représentent 17 % du revenu total des exploitations enquêtées. Ils ont une importance ponctuelle ou locale : ils l'emportent dans 16 % des unités budgétaires, mais sont absents dans près du tiers d'entre elles.

Un certain nombre d'apports monétaires proviennent d'activités diverses que l'exploitant ou les siens exercent au sein du monde rural local. Ils approchent 30 000 F CFA en moyenne. À côté d'activités répandues, mais qui fournissent des gains limités (élevage, cueillette des graines de palme et des champignons), trois occupations



Défrichement récent en forêt (Mudjika, près de Gboto). Au premier plan, champ de manioc, complanté de papayers, et dans lequel subsistent des troncs d'arbres ayant échappé au brûlis. Au fond, la forêt avec ses grands arbres



Paysage rural près d'Azaguié-Mbromé. Dans le bas-fond, plantation de banane poyo. Sur les pentes, champ de manioc. La grande forêt a totalement disparu



Récolte de riz pluvial à Oualou. Trois variétés de riz ont été produites dans le champ. De gauche à droite : *nyahan* (riz de 6 mois), *pantigbè* (riz de 5 mois, blanc), *pantivié* (riz de 5 mois, rouge). Au second plan, champ de riz sur pied



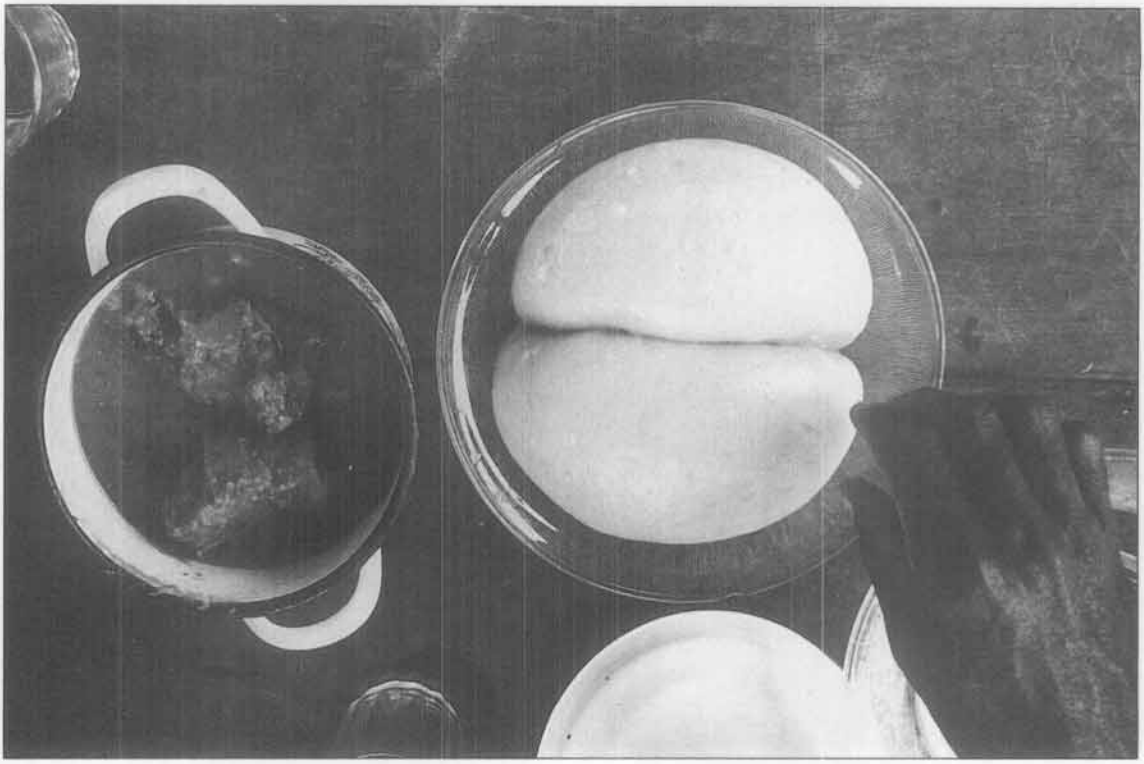
Nord du pays lobi (près de Panzarani). Au premier plan, champ de mil récolté. Au deuxième plan, habitat lobi : construction massive, en banco, comprenant peu d'ouvertures et à toit plat (qui sert de grenier). A l'arrière-plan, arbres protégés (karité à droite)



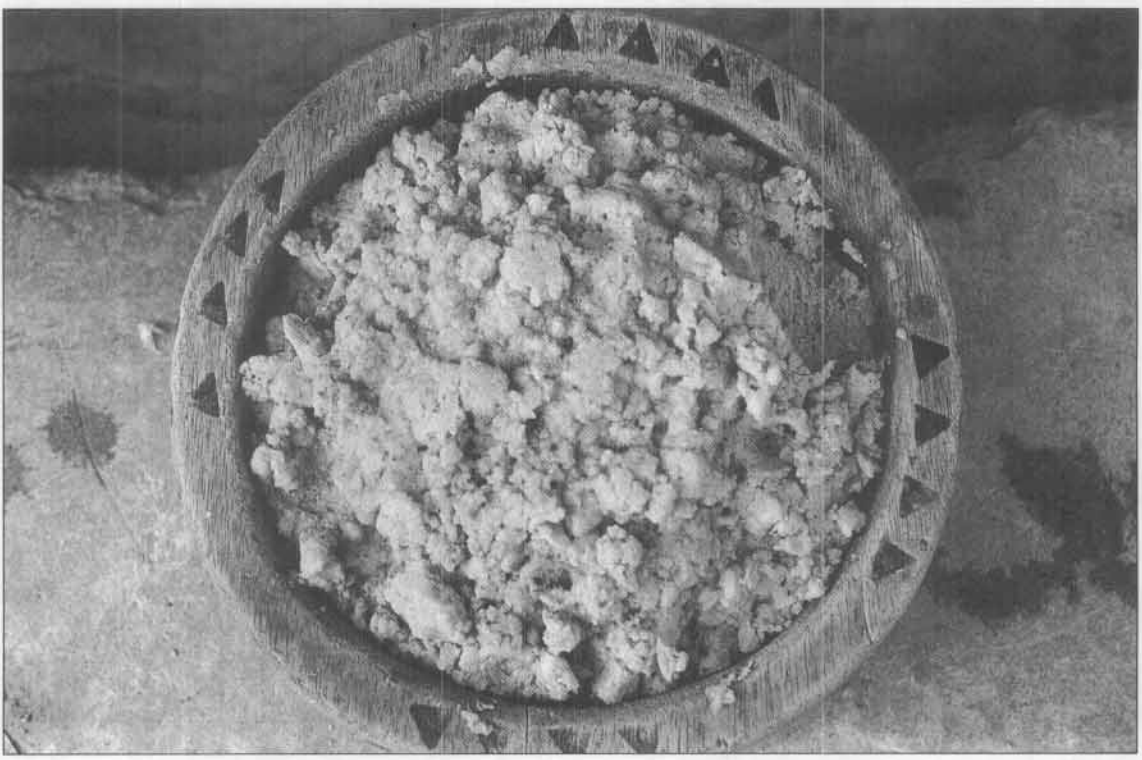
Travail à la houe dans les rizières irriguées à Touba, dans un bas-fond aménagé. Paysage de petites parcelles limitées par des diguettes qui retiennent l'eau



Champ d'igname en préparation (Dinambo, près de Bouaké, pays baoulé). Les buttes, en forte densité, viennent d'être réalisées. Au second plan, nombreux palmiers (le vin de palme est une ressource importante des villageois)



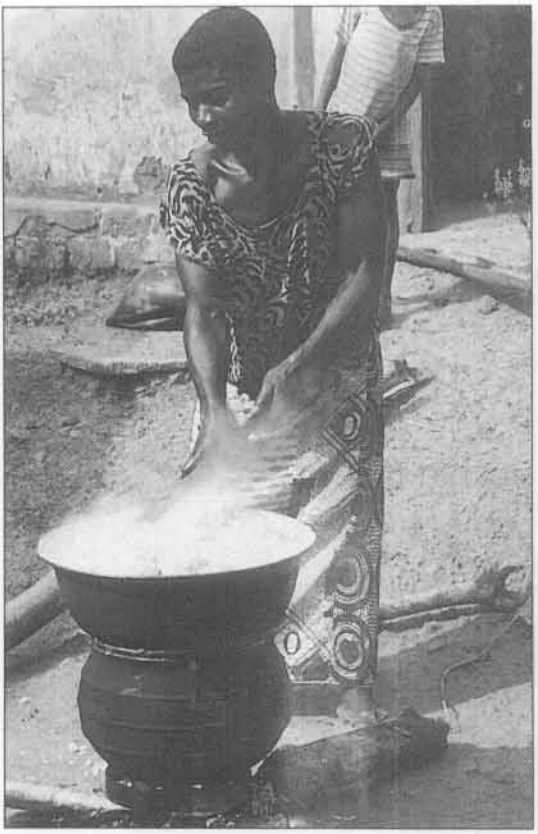
Foutou de banane accompagné de sauce graine. Le foutou est une pâte obtenue après un pilage prolongé de la banane, préalablement bouillie



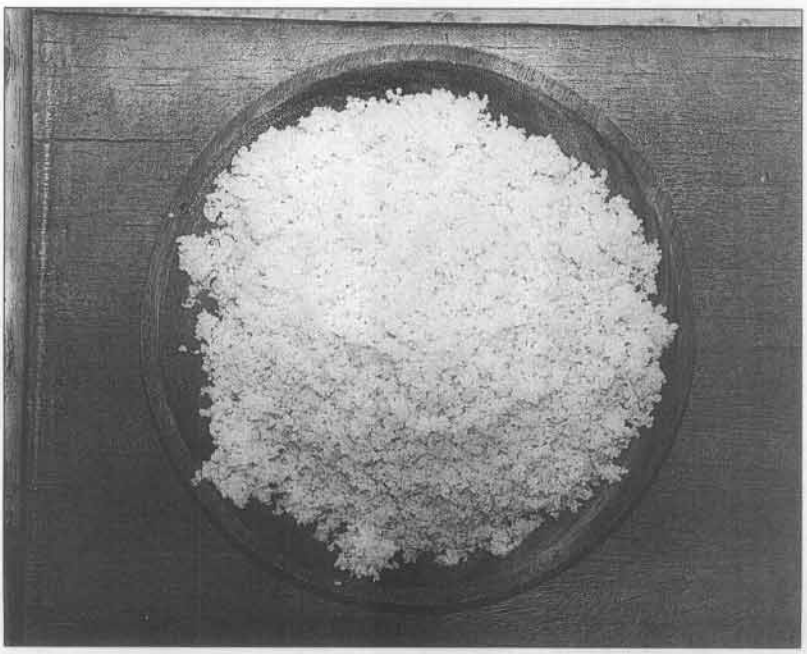
Foufou d'igname, plat préparé lors de la « fête des ignames » en pays akan. L'igname est d'abord cuite dans une sorte de court-bouillon, puis écrasée



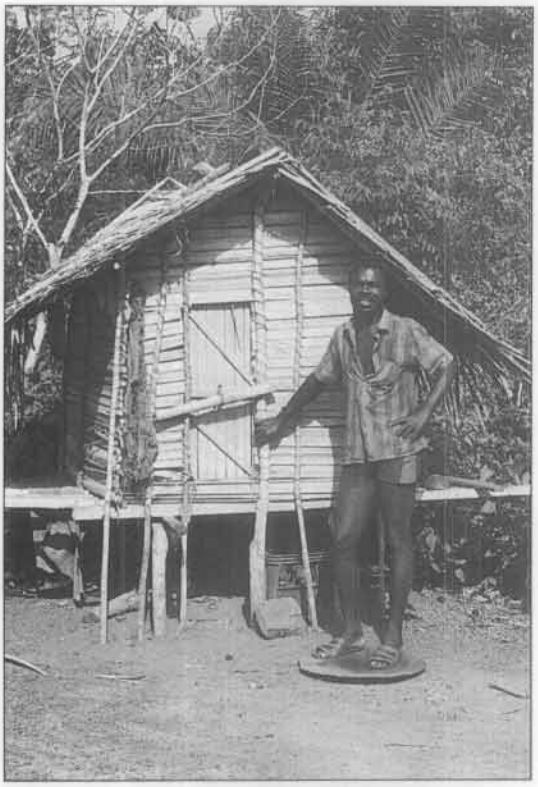
Préparation de l'attiéké : épluchage des racines qui sont coupées en morceaux puis mises à tremper



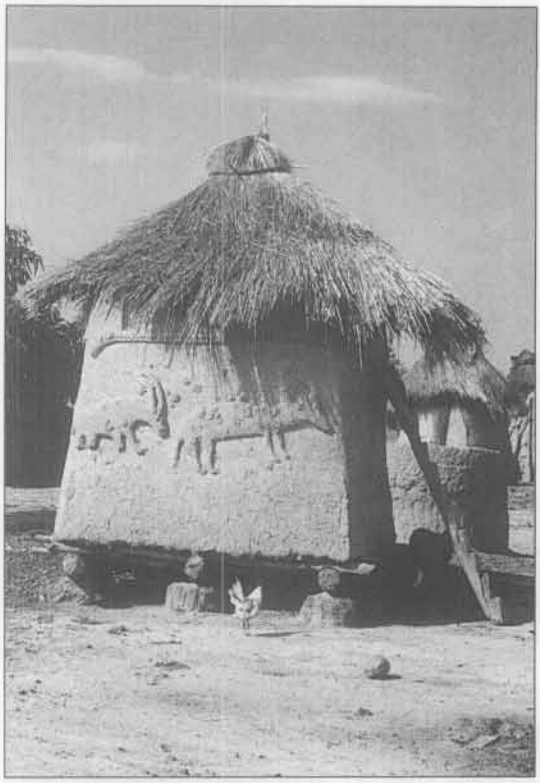
Le manioc a été râpé, pressé, séché, vanné. Il est ici en train de cuire



Plat d'attiéké. Le produit se présente sous forme de semoule. Il est consommé avec une sauce, du poisson frit ou du poulet « kédjénou »



Grenier à riz bété (Obrouayo, près de Soubré)



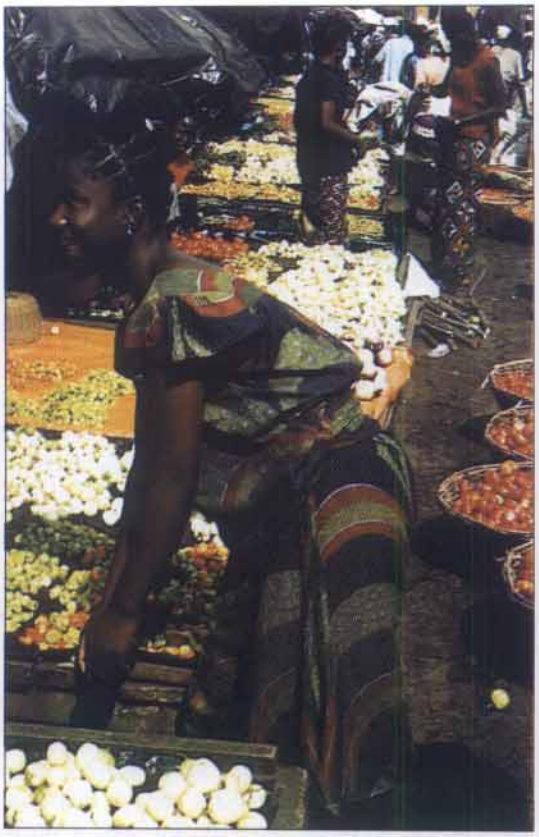
Type de grenier lobi (Ondéfidouo, ZKB, dans le Nord-Est)



Tubercules d'igname entreposés sur des claies verticales (*fongo*) en pays baoulé (Kaloukro, près de Bouaké)



Vendeuse de manioc sur le marché central de Bouaké



Détaillante du marché d'Adjamé. Sur les étals et dans les paniers, on reconnaît des oignons, des piments, des tomates



Entre Touba et Biankouma : agricultrice vendant ses récoltes. Au premier plan : patate douce. Au fond, à gauche : igname



Abidjan : maraîchage dans un bas-fond, entre la Riviéra et Cocody. Les productions vivrières se développent dans le moindre espace disponible de l'agglomération. Pour l'autoconsommation ou, plus souvent, pour la vente. En bas, à droite de la photo, habitat de planches et de tôles des maraîchers. Au fond, immeubles de Cocody



Yamoussoukro : maraîchage au bord d'un lac de la ville. Ce type d'agriculture est très développé dans la capitale ivoirienne. A droite, bananiers

(Les photos de ce hors-texte sont de Jean-Louis Chaléard).

rémunératrices méritent d'être signalées : d'abord l'extraction du vin de palme qui, chez certains exploitants proches de Bouaké, fournit plus de 100 000 F CFA par an ; ensuite le ramassage du bois par les épouses, vendu sur les marchés hebdomadaires ou expédié par camionnettes à Bouaké ; enfin l'artisanat (poterie notamment) qui occupe des femmes dans tous les villages et qui, près des marchés ou de Bouaké, procure des revenus élevés (autour de 150 000 F CFA dans deux unités enquêtées à Kalloukro, par exemple).

Tableau 64 - Les ressources des exploitations de la région de Bouaké (1983-84)

	Ressource (en % du nb d'exploitations)		% du revenu total
	Présente	Principale	
Cultures vivrières	100	41	35
Cultures industrielles	70	16	17
Élevage	24	0	03
Cueillette, vin de palme	43	14	12
Artisanat, commerce	11	05	05
Salariat	05	05	07
Plantations	22	11	13
Aides, dons	32	08	08

En outre, les ressources monétaires extérieures au monde rural local prennent une importance décisive dans l'équilibre des budgets. Il s'agit d'abord, à la périphérie de Bouaké, des revenus urbains : boutique en ville, emploi en usine ou dans la fonction publique. Ces activités concernent peu d'exploitants (5 % de l'échantillon), mais leur procurent entre la moitié et les trois quarts de leur revenu. Plus souvent, l'argent est gagné en Basse-Côte par l'agriculteur ou par ses enfants, qui s'emploient comme «six-mois» : 22 % des exploitations sont dans ce cas. Chez les jeunes, cet exode est presque systématique. Chez les paysans plus âgés, il survient à la suite d'une mauvaise récolte ou de dépenses imprévues qui provoquent un déficit financier. Enfin, beaucoup de chefs de famille et de mères reçoivent de l'argent d'enfants émigrés, citadins ou planteurs. L'ensemble de ces revenus est important, puisqu'il représente plus du tiers du total.

On pourrait supposer que la diversité des ressources monétaires est un frein à l'essor des cultures vivrières. C'est loin d'être systématiquement le cas. Il n'y a pas de relation statistique entre les revenus globaux des exploitations et les recettes provenant des cultures vivrières (coefficient de corrélation de 0,46), car les situations sont très variées. Quelques petits producteurs marginaux (moins de 10 % du total) vivent essentiellement des ventes de vivres : celles-ci sont faibles (inférieures à 50 000 F CFA) dans un ensemble médiocre (moins de 100 000 F CFA de revenu global) (tableau 65). Dans les catégories intermédiaires, deux cas de figures se produisent. De nombreux exploitants commercialisent peu de denrées vivrières parce qu'ils ont d'autres sources de revenus : culture commerciale, vin de palme, activité en «six-mois», dons des enfants. À l'inverse, une minorité de producteurs (10 à 15 %) se spécialisent dans l'agriculture vivrière qui leur procure nourriture et argent.

Enfin, un certain nombre d'exploitants ajoute à des gains d'origines variées des revenus vivriers élevés. C'est le cas des salariés qui peuvent embaucher des manœuvres pour étendre leurs cultures. L'augmentation des productions touche l'igname en première année et profite aux autres cultures qui lui succèdent sur le même champ. Par exemple, Kouamé K., à Dinambo, vend régulièrement de grandes quantités d'igname (60 000 à 120 000 F CFA selon les années entre 1984 et 1988) : il passe peu de temps sur ses parcelles et emploie des manœuvres ; l'année suivante, son épouse peut cultiver de l'arachide, du maïs et du manioc, qu'elle écoule sur les marchés de Bouaké et dont

elle tire des gains élevés. Quelques grands planteurs de coton, qui en général disposent d'une main-d'œuvre nombreuse, commercialisent également d'importantes quantités de maïs et d'igname. Enfin, certains gros producteurs de vivres sont des exploitants âgés, souvent chefs d'*aulo* qui contrôlent une progéniture nombreuse : les enfants et les neveux participent au travail des champs s'ils sont sur place et envoient de l'argent s'ils sont émigrés ; cet argent lui-même peut servir à payer des manœuvres. Le cumul des ventes de produits vivriers et des dons procure des revenus élevés à ces agriculteurs.

Tableau 65 - Revenus vivriers et revenus totaux dans la région de Bouaké (1984-85)

Revenus vivriers (en milliers F CFA)	Revenus totaux (en milliers F CFA)				
	0-99	100-199	200-499	500 et +	TOTAL
0-19	1	4	0	0	5
20-49	2	7	1	0	10
50-99	0	7	6	0	13
100 et +	0	4	4	1	9
TOTAL	3	22	11	1	37

Le suivi de cinq unités budgétaires à Kalloukro et Dinambo en 1987-88 permet de préciser la nature des dépenses et de comparer leur évolution dans l'année à celle des recettes. L'échantillon, qui ne rend pas compte de tout l'éventail des cas possibles, puisque n'y figure aucun salarié urbain ni aucun producteur de coton, est représentatif des petites exploitations de la périphérie de Bouaké[1]. Les revenus des unités enquêtées proviennent essentiellement des cultures vivrières et des activités «périagricoles» (extraction du vin de palme, artisanat, ramassage du bois) (figure 62). Ces revenus ont augmenté entre 1984-85 et 1987-88, particulièrement ceux procurés par le maïs et le manioc, ce qui paraît être une évolution caractéristique de la périphérie de Bouaké durant les années quatre-vingt.

Les hommes tirent leurs ressources de l'igname, du vin de palme et des cadeaux offerts par les enfants. Les entrées monétaires sont irrégulières (figure 63). La vente d'ignames en grande quantité, à des villageois ou à des commerçants, fournit des revenus élevés en septembre (*lokpa*), décembre-janvier (*krenglé*), avril (*bété-bété*) ou juin (*bété-bété, florido*). Les dons sont envoyés par les enfants en une ou deux fois, souvent après la traite : de février à juin. Les chefs de ménage perçoivent ainsi de grosses sommes, mais concentrées à de rares moments, entre décembre et juin. Il est fréquent qu'ils ne gagnent rien certains mois. Seules, trois ressources permettent de compléter et d'étaler quelque peu ces recettes : la chasse (3 exploitants), la commercialisation en gros de manioc (un exploitant) et surtout la vente du vin de palme (pratiquée par tous), qui dure 30 à 40 jours et procure quotidiennement 1 000 à 2 000 F CFA. C'est surtout en juillet-août et octobre-novembre, périodes creuses et de faibles entrées monétaires, que les exploitants effectuent ces ventes.

Les revenus féminins sont très différents : ils sont plus réguliers et plus diversifiés. Les épouses commercialisent des produits vivriers variés (manioc, maïs, igname, condiments, etc.), du bois, des objets artisanaux. Les ventes de nombreuses denrées alimentaires sont étalées sur l'année, que les récoltes s'échelonnent sur douze

1. Six exploitations ont été enquêtées : 3 à Dinambo, 3 à Kalloukro. Celle de Kouamé K., ouvrier à l'usine Gonfreville, a été éliminée, car une partie de la famille vit autour de la seconde épouse à Bouaké, où les dépenses n'ont pas pu être relevées. Le choix de l'échantillon n'a pas été effectué en vertu de sa représentativité : en 1987-88, nous travaillions sur missions ; c'est en fonction des relations de confiance nouées avec deux enquêteurs et avec les exploitants que nous avons lancé ces suivis, qui nécessitent ordinairement une surveillance constante.

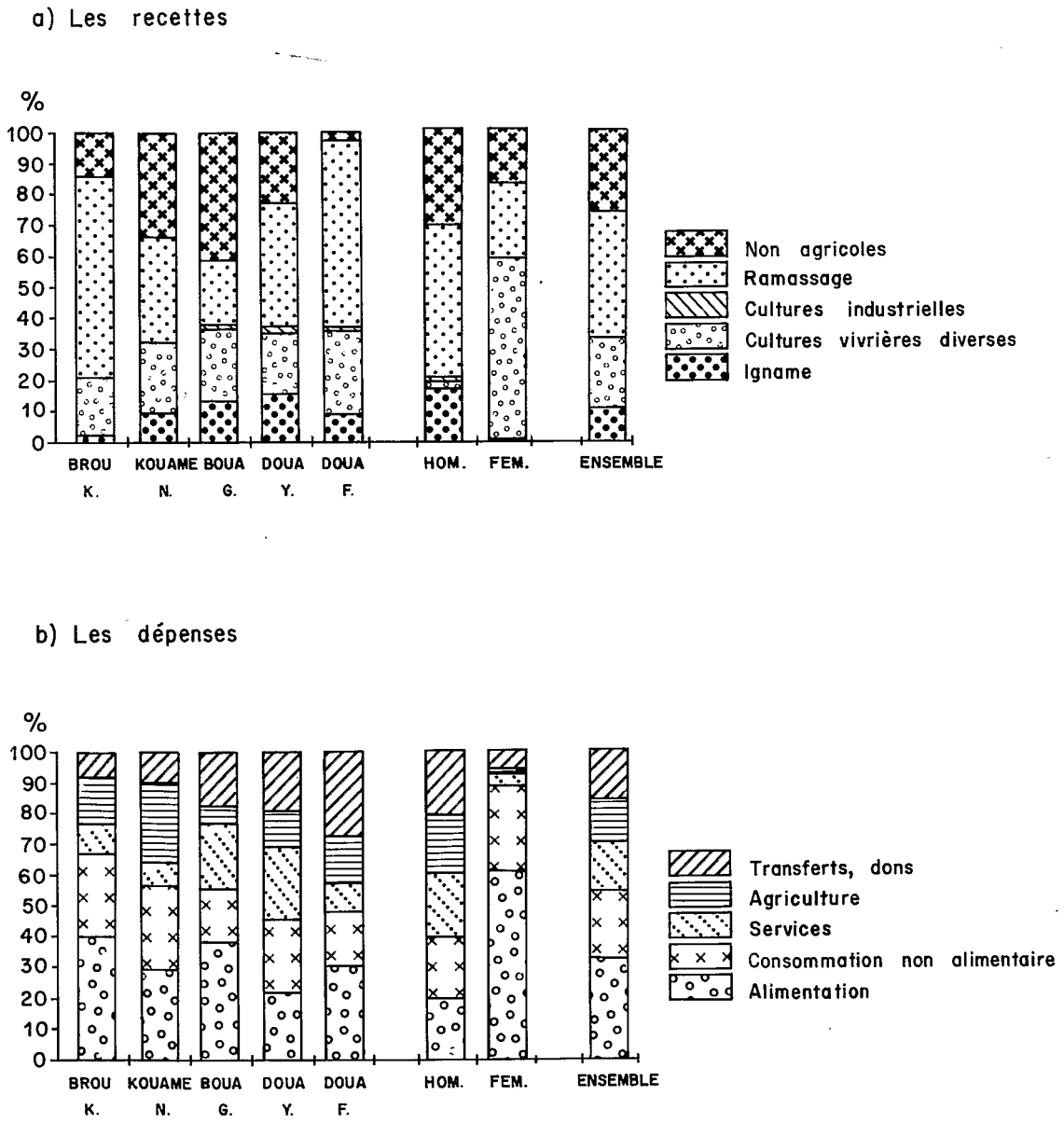


Fig. 62 - Les budgets de cinq exploitations à la périphérie de Bouaké en 1987-88

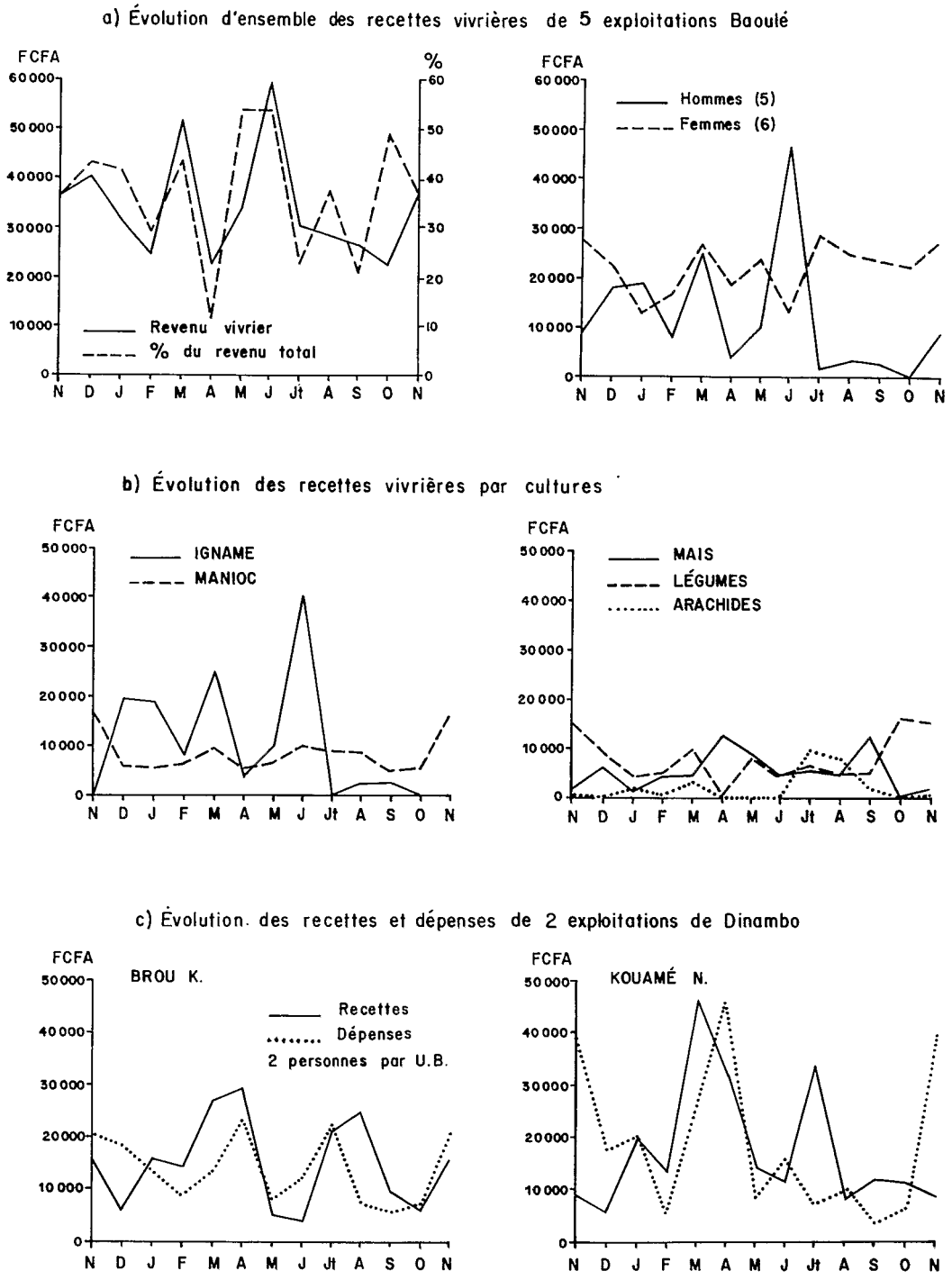


Fig. 63 - Évolution des recettes et des dépenses de cinq exploitations à la périphérie de Bouaké en 1987-88

mois (comme le manioc) ou que le produit se conserve aisément (comme le maïs). En outre, la diversité des cultures et des autres ressources multiplie les opportunités de gains à des dates différentes. Quelques pointes apparaissent toutefois : juillet (ventes de manioc, d'arachide, de maïs), octobre-novembre (manioc, légumes). Elles correspondent autant à des mois de fortes récoltes (juillet) qu'à des périodes de moindre activité qui laissent aux épouses le temps de se rendre sur les marchés (novembre).

Les dépenses sont très étalées et variables selon les exploitations. On constate une grande similitude dans leur répartition entre les exploitations du pays baoulé et celles de la zone forestière. Les dépenses de consommation l'emportent tout en étant moins fortes que dans le Sud parce que les revenus sont moins élevés. Les frais de scolarité occupent une place importante, bien que l'école primaire sur place soit peu onéreuse et que les parents planteurs contribuent aux débours. Les dépenses de main-d'œuvre sont élevées, compte tenu des revenus limités des unités budgétaires, ce qui souligne leur caractère indispensable : destinées à la création du champ d'igname, dans un contexte de raréfaction de la force de travail, elles conditionnent le degré d'autosuffisance alimentaire de l'exploitation et déterminent les possibilités de revenus vivriers directs (ventes de tubercules) ou indirects (productions de deuxième année). L'importance des funérailles, premier poste des dépenses, ne paraît pas liée aux spécificités des exploitations enquêtées ou à un fait accidentel. Il s'agit, bien au contraire, d'une donnée fondamentale de la région et qui souligne le poids des obligations sociales : le «village», d'une certaine façon, prend en charge toutes les contraintes du monde baoulé, y compris de la diaspora.

Il y a souvent parallélisme entre les entrées et les sorties monétaires de chaque exploitation. Trois situations sont à distinguer. Dans quelques cas, les ventes résultent de la production exceptionnelle de surplus ou d'une volonté spéculative ; les gains autorisent alors des dépenses utiles, mais non indispensables : commercialisation d'igname en janvier, qui permet l'achat de vêtements ou d'un poste de radio, par exemple. Plus souvent, les ventes sont effectuées dans un but précis : celles d'arachide ou de maïs en août-septembre financent la rentrée des classes ; celles d'igname en avril ou juin servent à payer des manœuvres. La production de surplus était alors envisagée dès la création du champ et celui-ci a été étendu en conséquence. Enfin, dans certains cas, il s'agit de faire face à un imprévu (maladie, funérailles, etc.) ; ces ventes sont souvent réalisées dans de mauvaises conditions et à une période défavorable : c'est le cas, par exemple, du manioc cédé en grande quantité à des prix dérisoires (moins de 10 F CFA/kg). Dans ce contexte, chaque production vivrière a son utilité. Tout au long de l'année, maïs, arachide, manioc et légumes assurent des entrées d'argent fréquentes et peu élevées, permettant les dépenses courantes (condiments pour la sauce, savon, pétrole...). Les surplus importants de maïs et d'igname sont produits en vue de débours précis. Un volant de secours est constitué par des grosses ventes d'igname, dont les recettes sont économisées, et par le manioc, dont la parcelle est une «banque» à laquelle on a recours en cas de difficulté.

Au total, les revenus vivriers jouent un plus grand rôle dans le Nord baoulé qu'en zone forestière. Toutefois, des denrées qui peuvent avoir un usage comparable concurrencent les vivres : vin de palme, gibier, produits d'exportation pour les hommes, bois, poterie, graines de palme pour les épouses. La place de ces différentes ressources dépend de leur intérêt et des possibilités de commercialisation qui varient fortement en fonction des conditions locales.

d) Situations locales et développement vivrier

De grandes oppositions apparaissent, liées à l'inégale proximité de Bouaké. En effet, le marché urbain favorise l'essor d'un certain nombre de spéculations dont l'intérêt s'estompe au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la cité. Les évolutions sont

progressives et il n'y a pas de véritable solution de continuité entre les différentes situation.

Dans les exploitations proches de Bouaké, l'influence urbaine se transcrit dans la fréquence des emplois salariés, le poids des revenus annexes (bois de chauffe pour les femmes, bangui pour les hommes), et la nature des produits vivriers vendus. Le manioc (brut ou transformé) l'emporte ici dans les ventes devant le maïs et l'igname alors qu'au-delà d'une couronne périurbaine limitée, son importance devient secondaire.

En fonction des conditions locales, les situations varient. À Dinambo par exemple, campement situé à l'ouest de Bouaké, où les femmes se rendent régulièrement à pied, les principaux produits vendus sont le manioc et l'igname, dont les prix, en raison de la proximité de l'agglomération urbaine, sont rémunérateurs. Ici, le manque de terres, lié aux fortes densités, conduit à une intensification des systèmes de cultures qui se traduit par l'essor d'une riziculture de bas-fonds destinée à l'autoconsommation et de la production de salade pour le marché urbain. À Abou-Angankro, le long de l'axe goudronné qui mène à Bouaké, des exploitants se lancent dans la culture marchande de la patate douce sur de petites parcelles de 0,10 à 0,15 ha. Dans un village comme Kalloukro, déjà plus éloigné, les revenus se diversifient : le manioc perd de l'importance au profit du bois et du vin de palme ; le maïs, qui s'était développé comme avant culture du coton a décliné avec lui au profit de l'igname, dont les rendements sont bons en raison de sols favorables.

Dans les exploitations situées à plus de 20 km de Bouaké, les cultures industrielles ou d'exportation prennent de l'importance, alors que certaines ressources directement liées au marché citadin (vin de palme, bois de feu) ou à l'activité urbaine (salariat) diminuent. L'igname est la principale denrée vivrière vendue. Mais les situations sont beaucoup plus tranchées qu'à la périphérie de Bouaké : dans quelques cas, l'igname est devenue une véritable production marchande alors que dans d'autres, les recettes proviennent des cultures industrielles. Si les revenus moyens tirés des denrées vivrières sont sensiblement égaux à ceux de la zone précédente, la part des différentes espèces commercialisées se modifie et les écarts entre exploitations s'accroissent en fonction des conditions locales et de l'accès aux marchés.

Le secteur de Djébonoua, sur les marges méridionales de la sphère d'influence urbaine, est dans une situation intermédiaire : la distance avec Bouaké est déjà importante, mais les relations par la route goudronnée sont aisées et l'actif marché de la sous-préfecture joue le rôle de relais. Les spéculations commercialisées sont multiples (igname, manioc, café, agrumes, tabac, légumes), ce qui limite le poids de chacune, les exploitants se spécialisant dans quelques productions marchandes variables de l'un à l'autre. À l'est les densités de population sont faibles, mais le relief est accidenté et une partie des surfaces incultivable. Près du Nzi, les sols sur arènes sableuses sont médiocres et les ventes réduites[1]. Fétékro, situé sur l'axe Bouaké-Bondoukou, présente le cas d'un village où les ventes de produits vivriers ont pu se développer. L'igname est la principale spéculation. Certains agriculteurs cultivent de vastes superficies sur les sols bruns eutrophes de bonne qualité, qui autorisent des rendements élevés, et vendent des quantités importantes. Mais les revenus varient énormément d'une campagne à l'autre, car les années de forte récolte les marchands de Bouaké ne viennent pas et les prix s'effondrent. À l'ouest, dans les sous-préfectures de Diabo et de Botro, l'essor d'une production vivrière marchande est gênée par les fortes densités de population. Ceux qui disposent de terre suffisantes profitent des bons sols et d'un réseau dense de collecteurs, pour produire et vendre de fortes quantités d'igname ; mais ils sont peu nombreux : il s'agit souvent de chefs d'*aulo*. Dans ce secteur, les principaux vendeurs de vivres sont en général des producteurs de coton qui ont bénéficié de défrichements sur des blocs de l'ancienne AVB, ou plus récemment de la CIDT, et qui produisent riz, maïs et coton sur

1. Cf. A. Ratnadass, B. Sauphanor, G. Serpantié (1983).

périmètres encadrés, igname et denrées vivrières variées hors périmètres ; mais l'échec de la plupart des blocs et leur enherbement rapide limitent, là aussi, le nombre de gros producteurs[1].

Au total, dans toute la région autour de Bouaké, on constate des différences très nettes en fonction des situations d'ensemble, mais aussi d'un village à l'autre. Les conditions naturelles, les densités de population, la localisation par rapport aux principaux axes de communications et aux marchés locaux, qui servent de relais à Bouaké, jouent un grand rôle.

4. Des formes ponctuelles de spécialisation commerciale

À côté de la polyculture villageoise, qui débouche sur une commercialisation des produits vivriers inégalement forte, il existe différents types d'agriculture à orientation marchande exclusive. Nous laisserons de côté la riziculture irriguée, certes importante ici[2], pour nous limiter à l'étude de trois cas, qui sans être spécifiques à la région, sont particulièrement significatifs de la transformation de l'agriculture locale ou du poids direct de la métropole du Centre.

a) L'essor des GVC vivriers

Depuis le début des années quatre-vingt, se développent, dans la région de Bouaké, des Groupements à Vocation Coopérative (GVC), orientés vers la production de vivres pour les marchés urbains. L'originalité de ces groupements tient à la nature des spéculations (vivrières) et au fait que les travaux sont réalisés en commun. En 1984, il y a 8 GVC de production collective dans les limites de l'actuel département de Bouaké (auxquels on pourrait ajouter 8 autres dans les sous-préfectures limitrophes) : 3 sont spécialisés dans les cultures vivrières, 4 associent à ces dernières le coton ou l'élevage, 1 seul ne produit pas de vivres. Les cultures vivrières l'emportent donc nettement. Les plus répandues sont les plus rémunératrices : igname, manioc, maïs.

Le fonctionnement du GVC de Broukro, spécialisé dans le manioc, le riz et les légumes, peut servir d'exemple. Broukro est un village de la proche périphérie de Bouaké[3]. À l'écart des principaux axes de communication, il a été plus tardivement touché que d'autres par l'influence de la ville et la part des travailleurs urbains dans la population villageoise est restée longtemps faible. Broukro possède aussi le terroir le plus étendu des villages suburbains de Bouaké, ce qui a permis aux habitants de conserver des activités agricoles importantes. En 1983-84, le GVC a cultivé 4 ha de manioc et 2 ha de riz et de légumes. En 1984-85, les coopérateurs ont limité leurs activités au manioc et aux légumes (tomates et gombos). Une majorité de villageois participe au groupement, chacun travaillant à côté ses propres parcelles. À raison d'une ou deux fois par semaine, les coopérateurs vont cultiver le champ qui rassemble, chaque fois, 50 à 60 hommes et femmes. Ils travaillent le samedi et le dimanche, afin que les salariés urbains qui le désirent puissent adhérer au GVC. Tous participent aux façons, même ceux qui utilisent des manœuvres sur leurs propres parcelles. Ce sont les femmes qui se chargent de la commercialisation. Elles partent en groupe d'une dizaine et se dispersent sur les différents marchés de la ville, afin que l'afflux massif de produits ne provoque pas l'effondrement des cours. En 1983-84, le manioc a procuré des revenus

1. Cf. V. Lassailly (1976) sur l'AVB ; Y. Devries (1980) et G. Serpantié (1981) sur les producteurs d'igname et de riz dans les villages de ce secteur.
2. La zone CIDT de Bouaké compte plus de 1 250 ha en 1988-89, contre respectivement 100 ha et 345 ha pour les zones voisines de Béoumi et Mbahiakro. Seule la zone de Yamoussoukro, avec le projet Yabra, est plus importante.
3. Cf. P. Sirven (1972).

élevés : près de 400 000 F CFA en tout, soit 100 000 F CFA par ha. Ceux des légumes, moins importants, ont été également intéressants. En revanche, la riziculture fut un échec et a été abandonnée.

Les deux principales productions, manioc et légumes africains (tomate, gombo), sont connues de longue date des cultivateurs, ce qui élimine tout problème technique. Elles assurent une bonne rémunération du travail, tout en favorisant une intensification par le revenu fourni à l'hectare et, dans le cas des légumes, par la mise en valeur des bas-fonds. Leur choix répond à la forte demande du marché, permet d'étaler travail et revenus, et amoindrit les risques que provoquerait une monoculture. En 1984, les recettes étaient partagées entre les participants, mais des projets collectifs étaient envisagés, comme c'est en général le cas dans l'agriculture communautaire. En 1984, tous les GVC ne connaissaient pas le succès de celui de Broukro. Mais cet exemple témoigne du dynamisme dont sont capables de faire preuve les producteurs, quand ils y trouvent intérêt.

b) L'apparition de grands producteurs citadins

La demande de Bouaké a également suscité des initiatives de la part d'un autre type d'exploitants. Il s'agit de citadins, en général salariés, souvent cadres, assez fortunés et avisés pour produire de fortes quantités de vivres. Il en existe plusieurs à Bouaké, mais nous ne les avons pas tous recensés. Koffi K. B. offre l'exemple d'un de ces nouveaux producteurs[1].

Koffi K. B. est un cadre qui a fait des études dans un lycée agricole et possède une formation supérieure. Il a travaillé au ministère du Plan et à l'AVB. Il a obtenu des terres à Kouassiblekro, village proche de Bouaké, dont son père est un notable très important. Il cultive des superficies étendues. En 1984, son exploitation est répartie en trois blocs. Sur le premier, il produit de l'igname *florido* (20 ha). Sur le deuxième, il fait du maïs et du coton (6 ha), des gombos (1 ha) et de l'arachide (1 ha). Sur le troisième, il a bouturé du manioc (8 ha). Les techniques ne diffèrent guère de celles des petits paysans baoulé : sur les parcelles nouvellement défrichées il plante de l'igname, à laquelle succèdent en deuxième année les autres cultures. Toutefois, l'utilisation d'engrais lui permet de produire du maïs, du coton et de l'arachide plusieurs années de suite. En outre, il emploie des espèces sélectionnées qu'il a pu obtenir grâce à ses relations : par exemple, la variété de manioc *Congo Brazza* qui lui a été fournie par l'IRAT. Enfin, la diversité des productions permet d'étaler les calendriers culturaux (le maïs est décalé sur certaines parcelles) et de réduire les risques. Il possède également des vergers d'orangers, de manguiers et d'avocatiers destinés à la vente locale et à la fabrication de confitures, mais qui ne produisaient pas encore en 1984.

Au moment de l'enquête, son exploitation, qui n'a que 4 ans, est déjà prometteuse. Les résultats sont bons : en 1983-84, année marquée par une importante sécheresse, il a vendu 48 t d'igname, produites sur 8 ha ; les rendements de manioc sont élevés (plus de 30 t/ha). Au total, son entreprise lui rapporte plus de 2 millions de F CFA nets par an, en dépit de charges élevées (coût de la main-d'œuvre, amortissement du matériel, intrants...). Il s'agit de l'exemple type de l'exploitant moderne, instruit et techniquement compétent, qui joue sur ses relations dans le secteur public (pour acquérir des semences...) et dans le milieu villageois (pour obtenir des terres), qui utilise son salaire urbain pour lancer son affaire et à qui, rapidement, l'agriculture procure ses principaux revenus. Certes, il ne s'agit pas d'un «grand», haut dignitaire du régime. Mais il est intéressant de constater qu'on se trouve en présence d'un cadre qui se lance dans l'approvisionnement des marchés locaux, alors qu'auparavant, les citadins fortunés investissaient surtout dans les cultures d'exportation.

1. Enquête en décembre 1984.

c) L'importance du maraîchage urbain

Les cultures maraîchères ont pris dans le nord du pays baoulé une extension considérable, en rapport avec la croissance du marché urbain. Il existe, dans la région de Bouaké, trois types de maraîchages différents en 1984-85 : un maraîchage intensif sur périmètre SODEFEL, fait de petits agriculteurs comme à Niambrun, développé à grande échelle comme à Marabadiassa ou exploité en régie comme à Ndakro, près de Bouaké ; un maraîchage indépendant à la périphérie de la ville, pratiqué par des villageois et quelques citadins qui travaillent des terres à l'extérieur de l'espace urbanisé, notamment près du barrage de Kan ; enfin, un maraîchage intra-urbain, très développé. C'est à lui que nous nous sommes intéressé, car il présente des caractères spécifiques, liés à l'ampleur de l'urbanisation[1].

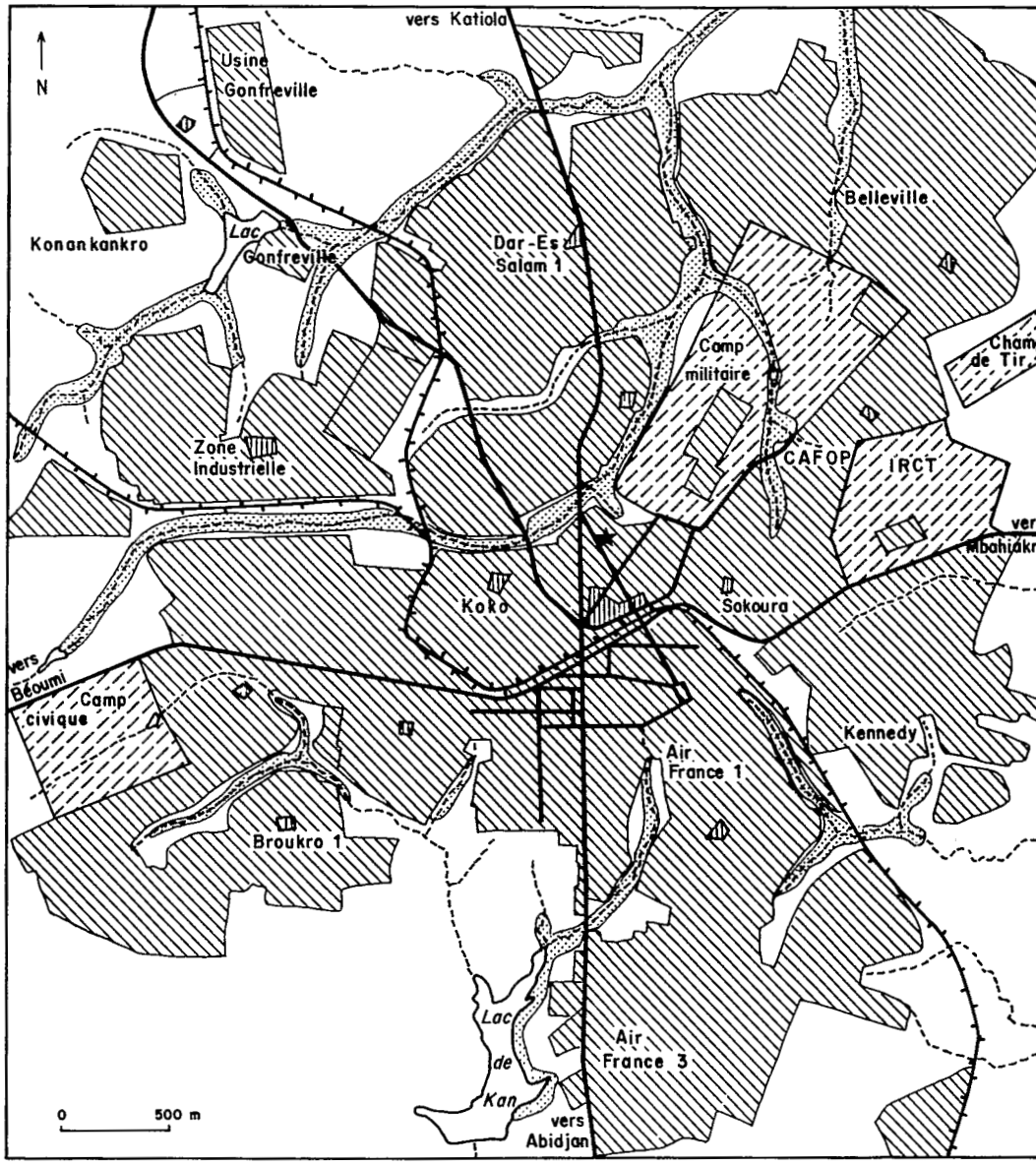
Le nombre de citadins maraîchers est difficile à connaître, car ils sont disséminés dans toute la ville et l'occupation est souvent occasionnelle : début 1983, ils sont 540, d'après S. Kake Baba ; plus de 600, d'après la SODEFEL, en fin d'année ; en octobre 1984, L. Bourgeois recense 232 personnes dont le maraîchage est l'occupation principale. Les producteurs occupent les multiples bas-fonds et les rives des marigots qui traversent l'agglomération (figure 64) : les plus nombreux sont localisés dans le bas-fond de l'Aboliba, près de la Grande Mosquée (plus de 20 %), c'est-à-dire en plein coeur de l'agglomération ; les autres se dispersent dans tous les quartiers : Koko, Dar-es-Salam 2, Camp Militaire, etc. La majorité est constituée de producteurs occasionnels. Le nombre de maraîchers augmente en saison sèche et diminue en saison des pluies, autant pour des raisons agronomiques que sociales : la plupart des cultures poussent mal en saison humide ; en outre, c'est le moment où certains allochtones retournent dans leur région d'origine.

Dans l'ensemble, les superficies mises en valeur sont réduites : 72 % des exploitants en 1983 cultivent moins de 15 ares. Le maraîchage urbain est différent du maraîchage périurbain : à la périphérie, les agriculteurs pratiquent une polyculture variée (c'est le cas notamment des autochtones, qui cultivent également igname et manioc) ou produisent des légumes sur des superficies plus vastes (entre 0,50 et 1,50 ha). L'activité est fortement marquée par les contraintes foncières urbaines. Les exploitations sont petites parce que le sol est rare et elles sont localisées près des marigots, autant pour des raisons techniques (besoin d'eau) que foncières (ce sont les seuls endroits non construits). Il y a une perpétuelle concurrence pour le sol, dont les maraîchers, chassés des lieux où ils se sont installés, sortent à chaque fois perdants : ainsi, à Dougouba, l'urbanisation du quartier a entraîné l'éviction d'un grand nombre de producteurs de légumes, dans les années soixante-dix ; en permanence, des constructions sont établies sur les basses pentes des vallées de la ville au détriment des cultivateurs qui doivent aller plus loin ou abandonner leur activité. C'est que les maraîchers occupent en général les terres de façon illégale : ils sont tolérés dans les bas-fonds par la mairie ou sur les terrains non occupés de certaines administrations.

Quatre catégories de maraîchers peuvent être distinguées : les grands exploitants, spécialisés dans la culture des légumes et qui font plusieurs cycles sur des superficies dépassant 0,25 ha ; les agriculteurs à temps partiel, en majorité ouvriers ou commerçants ; les petits producteurs, pour qui le maraîchage est une occupation de survie ; enfin, les femmes, à l'activité souvent précaire, qui mettent en valeur de faibles superficies.

En outre, les maraîchers urbains sont presque tous des allochtones : aussi bien ceux que nous avons rencontrés (7 sur 8) que ceux recensés par L. Bourgeois (tableau

1. Les enquêtes ont été limitées en décembre 1984, faute de temps, à 8 exploitants citadins. Nous nous sommes servi du travail de S. Kake Baba (1983) qui a questionné 130 maraîchers à Bouaké et dans la proche périphérie, ainsi que des renseignements (non publiés) fournis par L. Bourgeois de l'ORSTOM. Le GVC de Broukro, ainsi que les producteurs de légumes villageois de Dinambo et Abou-Angankro, sont exclus de cette étude.



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Zone bâtie
Espace réservé
Voie ferrée
Routes et rues principales
Zones maraîchères
Marché Central
Marigot
Grande Mosquée

Fig. 64 - Le maraîchage à Bouaké (1984)

66) et ceux enquêtés par S. Kake Baba. Les maraîchers de Bouaké présentent d'ailleurs des caractéristiques communes avec ceux enquêtés à Rubino ou Azaguié. La majorité est originaire du nord du pays (16 %), du Burkina (16 %) et surtout du Mali (60 %). Les étrangers sont beaucoup plus nombreux dans cette activité que dans la riziculture urbaine, où dominent les ivoiriens du nord, pour deux raisons : d'une part, la terre n'est pas accordée ici par un organisme d'État, qui inévitablement favorise les nationaux ; d'autre part, cette activité, moins intéressante qu'un emploi salarié ou que la riziculture qui permet d'assurer l'autosubsistance familiale, est le fait de marginaux qui se recrutent en majorité parmi les étrangers[1].

Tableau 66 - L'origine des maraîchers de Bouaké en 1984

Origine	Hommes	Femmes	Total	%
Baoulé	11	4	15	6
Dioula-Malinké	12	11	23	10
Sénoufo-Tagouana	9	4	13	6
Maliens	81	58	139	60
Burkinabè	31	6	37	16
Guinéens	3	2	5	2
Total	147	85	232	100

Source : L. Bourgeois (enquêtes novembre 1984).

Les cultures légumières sont habituellement réservées aux femmes dans les villages, ce qui explique peut-être leur nombre élevé ici : plus du tiers du total. Il s'agit soit de femmes seules, qui tirent profit de ces spéculations pour élever leurs enfants, soit d'épouses, dont les revenus maraîchers servent de complément au budget du ménage : dépenses quotidiennes, charges que le mari, pour des raisons diverses, ne peut pas assumer (frais de scolarité, aide à un parent dans le besoin, etc.).

Plus des trois quarts des maraîchers n'ont pas d'autre activité : on rencontre moins de salariés que dans la riziculture agbovilloise par exemple. Ces producteurs sont âgés (plus de 50 ans en moyenne), à la fois parce que les jeunes partent dans les plantations du Sud ou s'orientent vers d'autres emplois (manœuvre dans le secteur moderne), et parce que seuls les hommes mûrs ont une grande famille, susceptible de fournir la main-d'œuvre nécessaire à cette activité très prenante.

Si les maraîchers de la région de Rubino sont en partie des exclus de l'économie de plantation, on peut considérer que les maraîchers de Bouaké sont en partie des exclus de l'économie urbaine. La plupart n'ont pas d'autre source de revenu. Marginalisés sur le plan économique, ils le sont également sur le plan spatial, puisqu'ils occupent les espaces non constructibles de la ville. Mais, en même temps, cette agriculture les réintègre dans les circuits urbains d'un triple point de vue : ils en tirent un revenu ; ils contribuent au ravitaillement des citadins ; enfin, ils occupent une fonction de cantonnier et d'assainisseur de l'agglomération. En effet, ces maraîchers, qui cultivent des terrains sans aucune autorisation, sont tolérés par la mairie parce qu'en occupant les bas-fonds, ils assainissent des secteurs humides, foyers de propagation des maladies, qui ont longtemps servi de dépôts d'ordures et qui, pour certains, domaine d'une brousse épaisse ou de roselières impénétrables, servaient de refuge aux délinquants.

Il existe une spécialisation géographique marquée dans la cité qui tient à la localisation des maraîchers et à leur situation sociale. Près du Camp du Troisième Bataillon, par exemple, les producteurs font surtout de la salade. Il s'agit de petits

1. Dans les trois cas de riziculture urbaine que nous avons étudiés (Agboville, Rubino, Touba), nous avons observé une prépondérance des ivoiriens du nord (cf. chapitres V et X). À Gagnoa, la situation est identique : cf. J. P. Dozon (1975).

exploitants en situation foncière précaire, menacés par les possibilités d'extension du Camp ou par les habitations. Certains ont été déjà évincés du secteur. C'est pourquoi ils cultivent la salade, production à cycle court (2 mois). Il s'agit également de maraîchers exclusifs qui pratiquent cette culture, car elle est exigeante en travail. Producteurs menacés, mettant en valeur de petites parcelles, la salade leur fournit des revenus tous les deux ou trois mois, au prix d'un effort intense, sur une surface réduite.

Dans le quartier Gonfreville, les maraîchers produisent des poireaux et des oignons, cultures à cycle plus long (4 à 6 mois). Ce sont des ouvriers de l'usine textile. Ils consacrent moins de temps au maraîchage que les producteurs exclusifs et, pour eux, cette activité ne procure qu'un revenu secondaire. De plus, dans le cas des oignons, les possibilités de conservation permettent éventuellement de jouer sur les cours, ce qui n'est possible que pour des producteurs ayant d'autres ressources monétaires.

Dans tous les cas, la main-d'œuvre utilisée est avant tout familiale, mais environ la moitié des maraîchers ont recours à des manœuvres[1]. Un certain nombre de petits producteurs embauche des journaliers, au moment des gros travaux (préparation des parcelles par exemple). Les grands maraîchers, ainsi que les salariés du secteur moderne, utilisent plutôt des «mensuels», les exploitants les plus importants cumulant les deux formes de main-d'œuvre. Une minorité emploie des annuels, qui en général cultivent également un lopin personnel.

Plus encore qu'à Rubino ou Azaguié, le maraîchage présente un caractère intensif. Les soles sont conduites en culture pure, même s'il arrive que le producteur mène de front plusieurs planches aux spéculations différentes : oignons et poireaux par exemple. Les maraîchers font en général plusieurs cycles par an : salade-salade-chou, tomate-poireau, haricot vert-salade-carotte, etc. Tous utilisent des semences sélectionnées (même s'ils emploient également leurs propres semences), des produits phytosanitaires (en quantités variables) et souvent des engrais. Tous arrosent leurs parcelles en puisant l'eau des marigots ou en utilisant des puits creusés à cet effet. Ils sont spécialisés dans les légumes européens, qui valorisent le plus fortement le sol, et pour éviter la concurrence villageoise. La production par hectare est forte, grâce à la multiplication des cycles et parce qu'en saison sèche les rendements sont élevés. Mais les techniques restent médiocres et les rendements, très irréguliers, s'en ressentent : traitements insuffisants, effectués au mauvais moment, etc. En outre, le revenu dépend étroitement des prix. Les maraîchers vendent une faible partie de leur récolte à bon prix à des consommateurs et l'essentiel, beaucoup moins cher, à des marchands qui commercialisent la production auprès des institutions locales (armée, hôpitaux, etc.) ou sur les marchés de Bouaké et d'Abidjan[2]. La courbe des prix varie d'un produit à l'autre ; les maxima pour la tomate ou le chou vert se situent entre mai et juillet ; pour l'aubergine ndrowa, c'est plutôt avril. Mais les courbes ne sont pas identiques toutes les années et les prix fluctuent considérablement d'un jour sur l'autre à cause de la concurrence des producteurs de la périphérie urbaine, des périmètres SODEFEL proches (Niambrun et Ndakro surtout) et, même, des maraîchers urbains entre eux[3]. Par ailleurs, il n'est pas aisé de produire au bon moment : par exemple, les prix de l'oignon sont élevés de septembre à décembre, mais la culture est difficile en saison des pluies (mauvaise germination, risques de maladies, etc.). L'étalement des récoltes et la diversification, en conduisant plusieurs planches aux cultures et aux cycles différents,

1. L'emploi des journaliers nous paraît plus important que ce qu'indique S. Kake Baba (1983), car beaucoup de producteurs sont amenés à embaucher un ou deux manœuvres, pour une durée très limitée, au moment des grands travaux.

2. Nous avons observé des expéditions sur Abidjan en 1984 et 1985. Il se peut que, depuis, ces ventes aient baissé : d'une part, les besoins de Bouaké ont augmenté ; d'autre part, le maraîchage a pris une extension considérable à la périphérie de la métropole nationale et dans des cités mieux placées par rapport à ce marché, comme Yamoussoukro.

3. Les Dioula (musulmans) semblent faire une consommation de salade élevée en période de ramadan ; à ce moment là, il n'y a pas de difficulté à écouler la récolte ; encore faut-il produire à cette période, qui varie selon les années par rapport à la saison des pluies.

sont des moyens de diminuer les effets de la concurrence et les aléas des cours. Mais seuls les plus experts, qui sont en général ceux qui ont le plus de moyens, sont capables de tenir compte du marché et d'investir, pour proposer aux consommateurs, au moment opportun, des produits de qualité. Cela se traduit dans les revenus : 7 % des maraîchers gagnent plus de 200 000 F CFA par an, tandis que 54 % touchent moins de 50 000 F CFA.

Comparé au manioc ou à l'igname, cultures de la périphérie urbaine, le maraîchage n'est intéressant que pour la minorité qui dispose d'une main-d'œuvre suffisante et qui a su maîtriser les techniques : les revenus par unité de surface comme la productivité du travail sont alors élevés. En effet, un producteur peut obtenir, sur un hectare, 12 t de concombre puis 4 t de salade, ou 15 t de tomate puis 8 t d'oignon, soit des revenus moyens de 2 à 3 millions de F CFA/ha. La productivité du travail est, dans ce cas, supérieure à 1 500 F CFA/j[1]. Le maraîchage est également intéressant pour les employés, ouvriers et commerçants. Utilisant souvent des manœuvres, évitant de prendre des risques, ils obtiennent des gains modestes (moins de 100 000 F CFA nets par an). Mais il s'agit d'un revenu d'appoint.

En revanche, pour la majorité des maraîchers, les résultats sont médiocres. Les rendements sont aléatoires, faute de connaissances techniques et de capitaux pour assurer les façons culturales de manière convenable. Beaucoup réduisent la culture à un cycle de saison sèche, les productions de période humide risquant de pâtir de l'insuffisance des traitements. S'y ajoutent les difficultés de commercialisation. Certains maraîchers n'arrivent même pas à vendre la totalité de leur production : c'est le cas de producteurs de salade, dont la récolte est perdue ou, au mieux, fournit des graines pour le cycle suivant. Les plus démunis vendent souvent leur production à l'avance, sur pied, aux commerçants, à des prix inférieurs aux cours du marché. Dans ces conditions, la productivité est nettement inférieure à 1 000 F CFA/j. Ceci explique que de nombreux exploitants fassent du maraîchage faute de mieux, c'est-à-dire d'un emploi urbain stable.

À la périphérie de Bouaké, des Baoulé commencent à adopter ces cultures, en réponse à la demande urbaine et à la saturation foncière. Mais le contexte technique et social est différent de celui du maraîchage proprement citadin. Les productions sont plus diversifiées, incluant des légumes européens et africains (qui peuvent être en partie autoconsommés). En outre, ceux qui s'adonnent à ces spéculations ont un emploi salarié ou cultivent en priorité d'autres plantes : les revenus aléatoires du maraîchage ont une fonction marginale dans l'exploitation. On retrouve là l'avantage de la polyculture sur la monoculture, dans un contexte de prix instables et de climat incertain.

Conclusion

L'analyse de l'agriculture dans le Nord baoulé met en évidence le poids d'une grande ville dans la dynamique des systèmes agraires. Sous une apparente immobilité, où l'igname reste la culture dominante, les systèmes de culture ont profondément évolué. L'importance de l'igname favorise la mise sur le marché de surplus commercialisables. Toutefois, l'essor de productions comme le maïs et surtout le manioc montre qu'il faut se garder d'assimiler culture dominante et primauté dans les ventes. Dans de nombreuses exploitations, la spéculation vivrière marchande est une culture secondaire, car l'igname est réservée à la consommation familiale.

Maïs et manioc présentent l'avantage d'être des plantes dont les techniques de culture sont connues et de ne jouer qu'un rôle d'appoint dans l'alimentation paysanne. Leur réussite actuelle tient à la conjonction de facteurs généraux et d'autres propres au

1. En l'absence d'observations personnelles sur un cycle complet, nous ne pouvons donner que des estimations.

milieu local ou à chaque production. Elles ont bénéficié de l'évolution de l'alimentation urbaine avec la croissance de la consommation d'attiéké et de viande d'élevage. Le manioc a été favorisé par des conditions qui lui sont spécifiques : déficit en main-d'œuvre, épuisement des sols qui profitent à une plante peu exigeante en travail et qui s'accommode de terres appauvries. Le maïs est une culture vivrière dont l'essor s'effectue dans le sillage du coton et permet une valorisation réciproque des deux spéculations.

Les localisations par rapport à Bouaké jouent un rôle fondamental. Ce sont les villages les plus proches de la ville ou les mieux situés par rapport aux grands axes de communication qui peuvent adopter ou étendre les cultures vivrières les plus rentables. Une production pondéreuse comme le manioc se développe à proximité du marché urbain, là où les coûts du transport ne grèvent pas les prix au producteur. Alors que d'autres spéculations, comme le maïs, moins rémunératrices près de Bouaké, sont encore intéressantes à quelques kilomètres de la ville. Toutefois, il n'y a pas un zonage rigoureux à partir de la cité, car il faut tenir compte de l'accessibilité des villages, qui n'est pas liée seulement à la distance, mais aussi à la desserte par les voies de communication.

La croissance urbaine multiplie les opportunités, en offrant aux paysans, à côté de la culture du coton ou de l'exode vers le sud, la possibilité de produire pour le marché citadin. Aussi, chaque village, voire chaque famille, en fonction des conditions locales, opère des choix qui lui sont propres. D'où une grande diversité des évolutions que les difficultés de l'agriculture de plantation depuis 1988-89 ne peuvent que renforcer. Cette diversité est en accord avec les caractères de la société baoulé, marquée par l'hétérogénéité des situations villageoises et l'autonomie des unités de production.

On doit constater que les évolutions dominantes restent dans le cadre d'une polyculture connue et procèdent plus par évolution que par révolution. Une agriculture originale, comme le maraîchage spécialisé, reste marginale : par son étendue limitée et par l'origine des producteurs, en général étrangers à la région. C'est à la fois parce que la rentabilité des nouvelles cultures est aléatoire et parce que les autochtones préfèrent développer des spéculations aux techniques éprouvées.

Reste un fort handicap : celui que fait peser l'économie de plantation de la zone forestière, beaucoup plus rentable que l'agriculture locale jusqu'en 1988-89, sauf à la périphérie immédiate de la ville. Les autres régions de savane sont souvent moins liées que le pays baoulé à la production de café et de cacao du Sud. Elles ne bénéficient pas non plus de la présence d'un marché local aussi important, comme le montre l'exemple du pays mahou.

CHAPITRE X

DU MARCHÉ LOCAL AU MARCHÉ NATIONAL : TOUBA ET LA RIZICULTURE MAHOU

Le pays mahou, qui correspond à la partie sud du département de Touba, appartient à l'Ouest ivoirien. Il se distingue de la région de Bouaké par l'éloignement des grands centres urbains et par la prépondérance du riz comme culture alimentaire de base. La croissance de la commercialisation des produits vivriers y résulte de la demande locale et des tentatives de développement encadrées par les pouvoirs publics.

Notre objectif a d'abord été de caractériser l'agriculture mahou et de mettre en évidence les processus de développement vivrier au sein de la société paysanne. Pour ce faire, des exploitations ont été étudiées dans trois villages des sous-préfectures de Touba et Ouaninou qui présentent des variantes assez caractéristiques de l'agriculture locale et de son évolution (figure 65). Les recherches réalisées au cours de missions en 1986 et 1987 ont pu être enrichies et complétées en 1990. Comme dans le département de Bouaké, nous avons repris des unités enquêtées par la CIDT ou le ministère de l'Agriculture.

La faiblesse du revenu agricole par habitant (moins de 14 000 F CFA en 1979)[1] a poussé les autorités à initier de multiples opérations de développement agricole, destinées à améliorer le niveau de vie de la paysannerie locale, tout en répondant à des objectifs nationaux de promotion de différentes cultures. L'importance et la diversité des projets qui se sont succédé dans la région, orientés pour la plupart sur les productions vivrières, nous ont conduit à en étudier les effets. Menés par les autorités locales ou nationales et par l'intermédiaire de différentes structures d'encadrement, ils offrent un large éventail des types d'actions qui ont été lancées en Côte d'Ivoire depuis plus de 20 ans. Et si les modalités d'intervention, comme les résultats des opérations, sont fortement influencés par les conditions locales, les conclusions que l'on peut en tirer dépassent le cadre du seul pays mahou. C'est pourquoi, nous nous sommes intéressé à quatre entreprises exemplaires de modernisation agricole : la riziculture urbaine de Touba, à la fois semblable et différente à celle des villes de la forêt, l'Opération Mahana, dont l'objectif était l'installation de jeunes agriculteurs sur des blocs culturaux abandonnés, l'apparition d'une agriculture motorisée sur de grands domaines, enfin le Projet soja, un de ces programmes grandioses tels que la Côte d'Ivoire en a connu beaucoup dans les années soixante-dix, qui vise à développer, outre le soja, plusieurs cultures vivrières, et qui fait, d'une certaine façon, la synthèse des trois autres[2].

---

1. D'après l'analyse des comptes régionaux : Ministère du Plan et de l'Industrie, DDR, SEDES (1983), vol. B. Il s'agit du plus faible revenu par habitant de Côte d'Ivoire en 1979.
2. Les premières enquêtes en juillet-août 1986 ont été menées en collaboration avec L. Féckoua. Nous les avons complétées seul ensuite. Un dernier passage a été effectué en janvier 1992. Sur place, nous avons bénéficié de l'aide des moniteurs de la CIDT, qui nous ont été d'un grand secours par leur connaissance du milieu et des techniques utilisées par les paysans. J. C. Arnaud, dont la thèse porte sur l'ensemble du pays malinké, a bien voulu nous communiquer les relevés du RNA de 1974, concernant la région, et qui sont aujourd'hui inaccessibles.

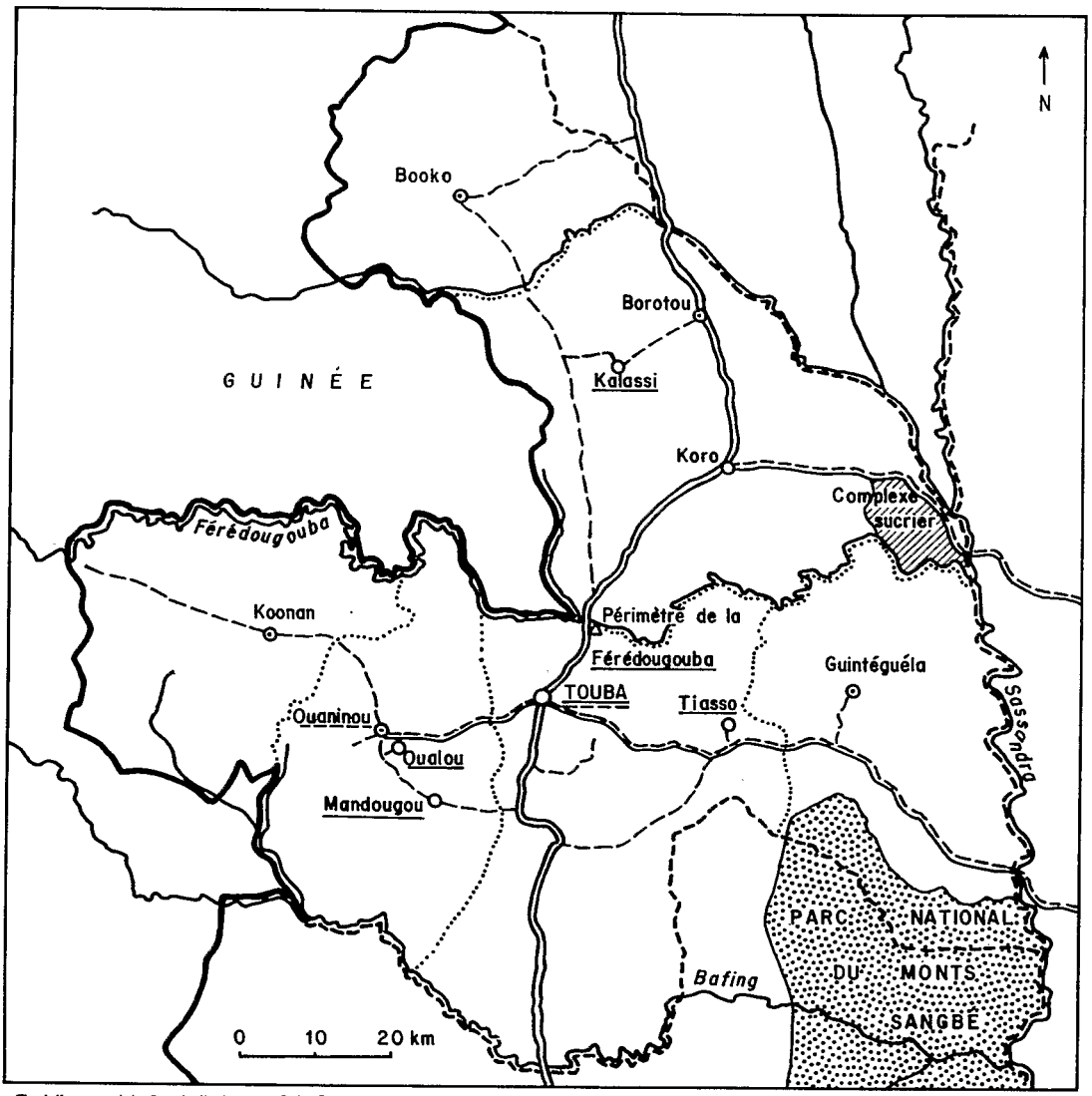


Fig. 65 - Département de Touba : localisations

1. Le pays mahou

a) La montagne et les hommes

Établi sur les contreforts de la dorsale guinéenne, le pays mahou est une des régions les plus accidentées de Côte d'Ivoire. Un alignement de hautes buttes cuirassées, qui dépassent 1 000 m en leur point culminant, traverse la région de la frontière avec la Guinée au Sassandra selon une direction ouest-nord-ouest/est-sud-est. Elles dominent au sud la cuvette du Bafing et au nord des plateaux de plus de 400 m qui occupent l'est et le nord-est du département. Ces reliefs permettent d'opposer l'ouest de la région, qui correspond aux sous-préfectures de Ouaninou et de Koonan, plus accidenté, à l'est, où les surfaces horizontales l'emportent. L'abondance des cuirasses et des pentes fortes souvent burinées réduit la surface agricole utilisable. Mais la multiplication des bas-fonds et des vallées favorise l'aménagement de petites retenues pour l'irrigation, d'autant que les rivières sont nombreuses et les pluies abondantes.

Le climat tropical humide (il tombe en moyenne 1 300 mm de pluie par an) oppose une saison sèche qui s'étend de novembre à mars, à une saison pluvieuse qui va d'avril à octobre. Les précipitations de février-mars et de novembre, mois climatologiquement «secs», mais «utiles» pour l'agriculture, favorisent l'étalement des travaux agricoles sur une longue période dans l'année. La végétation est encore forestière dans les bas-fonds. Mais la savane boisée l'emporte sur les interfluves[1].

À l'opposition naturelle entre l'ouest accidenté et l'est plus tabulaire répond une opposition humaine entre secteurs presque vides et zones fortement peuplées. Dans l'ensemble, les densités rurales sont faibles, n'atteignant pas 10 hab./km^2 en 1988. Les écarts sont cependant élevés : la densité dans la sous-préfecture de Guintéguéla est de 3 hab./km^2, alors qu'elle dépasse 16 dans celle de Ouaninou. Une carte de répartition par courbes de densités, plus précise, met en évidence une zone dense au sud-est de Ouaninou[2], où les densités excèdent 40 hab./km^2, entourée d'une vaste auréole de peuplement compris entre 20 et 40 hab./km^2. En revanche, dans l'est, les densités tombent au-dessous de 5 hab./km^2 et même au-dessous de 1 hab./km^2 dans le nord-est. Globalement, les hauteurs, foyer du peuplement mahou et qui ont servi de refuge au cours du XIX^{ème} siècle, sont beaucoup plus habitées que les plateaux dépeuplés par les guerres et que les grandes vallées de la Férédougouba, du Bafing et du Sassandra, ravagées par l'onchocercose[3].

Les faibles densités d'ensemble, liées en partie à des facteurs naturels et historiques, résultent aussi d'un fort mouvement migratoire qui porte depuis des décennies les populations autochtones vers les villes et secondairement les plantations de la zone forestière. Ce mouvement est commun à tous les Malinké, groupe auquel les Mahou se rattachent. Comme celui des Baoulé, il s'inscrit dans une tradition de mobilité ancienne, attestée par l'importance du commerce précolonial malinké. Mais il en diffère au moins sur deux points : d'une part, l'émigration malinké (et mahou) est avant tout urbaine, alors que l'émigration baoulé est plutôt rurale ; d'autre part, alors que dans le nord du pays baoulé, les départs affectent des espaces densément peuplés, ici ils touchent des secteurs presque vides, ce qui aggrave considérablement leurs effets négatifs sur l'agriculture locale. Ce phénomène n'est pas nouveau puisque, dès le début de la colonisation, des Malinké s'installent dans les postes créés par les Européens en zone forestière, pour y faire du commerce. Les chiffres incertains du début du siècle ne

1. Voir à propos des paysages : J. Tape Bidi (1984).
2. Cf. les cartes établies par J. C. Arnaud (1987) à partir des données du RND de 1975.
3. Au XIX^{ème} siècle, le centre du pays mahou dominé par les Sakouralla se rallie très tôt à Samori, tandis que l'est et l'ouest, souvent opposés à Samori, subissent de lourdes pertes, voient leurs villages ravagés et les habitants exterminés (comme à Gouala) ou la population s'enfuir (comme dans l'ouest, en 1893). À l'opposé, le centre accueille des réfugiés en provenance du nord (en 1893-1894) avant de se soumettre aux Français.

permettent guère de se faire une idée précise de l'évolution de la population : les données fournissent un taux d'accroissement inférieur à 1 % par an entre 1926 et 1955[1]. De 1955 à 1975, période pour laquelle les chiffres sont plus sûrs, la progression est de 1,75 % par an soit, compte tenu d'un taux de croissance naturelle de 2 à 2,5 %, un solde migratoire négatif. Entre 1975 et 1988, la croissance démographique du département reste modérée (+ 2,4 % par an) et la population rurale augmente peu (+ 0,9 % entre 1975 et 1988), témoignant d'une accélération de l'émigration. Mais l'évolution est inégale. Le nord du département connaît une progression rapide, en raison de la mise en place du complexe sucrier de Borotou. Les sous-préfectures de Koonan, grâce à l'afflux de Guinéens, et de Touba, avec l'attrait de la ville, sont affectées de hausses modérées. En revanche, les autres sous-préfectures voient leur population rurale diminuer. Cette baisse concerne aussi bien la zone dense proche de Ouaninou (où elle est forte) que les secteurs peu peuplés de l'est, autour de Guintéguéla (où elle a été précoce et se poursuit, accentuant le sous-peuplement).

En dehors de petites enclaves dan et toura à l'ouest et au sud de Touba, dans des massifs montagneux, la population est essentiellement mahou (sous-groupe malinké). Comme tous les Malinké, les Mahou sont organisés en gros lignages patrilinéaires, unis par des mariages patrilocaux et qui se regroupent en clans ou *diamou* dispersés dans l'espace, mais soudés par une solidarité très forte[2]. L'unité résidentielle est le village, formé par la réunion de plusieurs lignages. Au XVIII^{ème} siècle, il existait de petites unités socio-politiques, les *kafou*, ayant un chef à leur tête et regroupant plusieurs villages. Les bouleversements opérés par les guerres au XIX^{ème} siècle, puis par la colonisation, leur ont fait perdre toute importance, renforçant le rôle du village, base de la vie rurale. La société est très hiérarchisée et divisée en groupes sociaux et en castes regroupant certains artisans (forgerons, teinturiers, etc.). Avant la colonisation, les esclaves étaient très nombreux, résultat des guerres incessantes que se livrèrent les *kafou*, puis les royaumes plus ou moins éphémères du XIX^{ème} siècle. Parmi les Malinké, les Mahou ont conscience de leur originalité qui tient en partie à leur dialecte, très différent de celui des autres sous-groupes, et à l'ancienneté de leur installation, puisque les Diomandé sont arrivés dès le XVI^{ème} siècle dans la région.

b) Une riziculture dominante

L'agriculture mahou se fait dans le cadre de petites unités de production, la moyenne se situant, en 1984, à 2,81 ha pour le département de Touba. Le dépouillement des relevés effectués par les enquêteurs du ministère de l'Agriculture, en 1981 et 1982, montre que les exploitations mahou sont même légèrement plus petites que celles, installées plus au nord, des sous-préfectures de Kooro et Borotou : 2,68 ha contre 2,97[3]. Une enquête de la CIDT, réalisée en 1985-86[4], confirme cette faiblesse des superficies et met en évidence les écarts en fonction des techniques utilisées : 2,19 ha pour les exploitations vivrières, 3,48 ha pour celles cultivant le coton et 4,32 ha pour celles (très minoritaires) ayant adopté la culture attelée[5].

---

1. La subdivision de Touba, qui change plusieurs fois de limites, auraient eu 52 432 habitants en 1926 et 54 925 en 1955, tandis que l'ensemble de la région d'Odienné-Touba passe de 113 995 à 149 850 habitants pendant la même période. Sources : ANCI (n° 121-XIII, 44, 104, 916) et Territoire de Côte d'Ivoire, service de la Statistique et de la Mécanographie (1955), cités par J. C Arnaud (1987), p. 204.
2. Cette solidarité, à la fois matérielle et morale, joue un rôle fondamental dans les relais de l'immigration et le commerce dioula.
3. Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.
4. Cf. CIDT : rapport annuel d'activité 1985-86. Les chiffres sont fournis pour le «secteur» de Touba qui correspond sensiblement au département.
5. Tous ces chiffres doivent être pris comme des ordres de grandeur. Une étude du BETPA, en 1983, donne respectivement 1,84 ha, 1,47 ha et 3,47 ha pour les trois catégories d'exploitations dans le département de Touba (cf. CONSTRUTORA ANDRADE GUTTIÉREZ, DCGTX, 1988, pp. 26-30). Ces variations tiennent plus à l'approximation des données qu'à de forts changements dans les superficies cultivées d'une année sur l'autre.

La principale production alimentaire est le riz qui couvre, seul ou associé, en 1981 et 1982, 50 % de la superficie cultivée. Une enquête de 1983, du BETPA, confirme cette primauté : la part du riz dans la superficie totale des exploitations varie de 51 % à 82 % selon les techniques employées et l'introduction ou non du coton dans le système de culture. Il s'agit d'une riziculture le plus souvent pluviale. Les variétés cultivées, dites «de plateau» ou «de montagne», sont nombreuses, comme en pays bakwé et bété. Les paysans les distinguent suivant la couleur et la forme du caryopse de paddy. : *malogbé* (riz blanc), *malo-oulé* (riz rouge), *fossa* (riz à caryopse allongé), *panté* (riz à caryopse arrondi), etc. La variété la plus répandue, qui fait l'objet d'efforts de sélection, est le *morobérékan* («qui pousse sur les terres de plateau»). Dans la plupart des champs, on rencontre au moins 3 ou 4 variétés, aux exigences et aux cycles différents, qui permettent d'étaler les façons culturales et d'atténuer les risques liés aux aléas climatiques. Dans l'ensemble, il s'agit de riz aux cycles moyens ou longs (4 à 6 mois). De plus en plus, les paysans intègrent des variétés sélectionnées que leur fournit l'encadrement agricole et qu'ils multiplient eux-mêmes, lorsque c'est possible. Si bien qu'aux variétés anciennes s'ajoutent, dans les champs, des riz nouveaux : *iguapé*, *IRAT 13*, *IRAT 144* , etc.[1]

La riziculture de bas-fonds, en général inondée, occupe beaucoup moins de place. Elle utilise surtout des variétés implantées depuis la période coloniale (*kongbofila*, *Gambiaka*, *Manikolonou...*) ou issues de la recherche et développées pour l'agriculture irriguée (*IR 5*, *Bouaké 189*). La plupart sont, aussi, à cycle long.

Le riz est une culture ancienne dans la région. Les conditions climatiques (plus de 1 200 mm de pluie pendant le cycle végétatif) lui sont favorables. Il s'agit déjà de la production la plus répandue au moment de l'arrivée des Français[2]. Son importance s'accroît durant la période coloniale, en raison des efforts de l'administration, et, surtout, parce que le riz devient une culture commerciale dont la vente permet le paiement de l'impôt. Son essor se poursuit jusqu'au milieu des années 1970[3] . Ensuite, entre 1975 et 1984, il connaît un recul, alors que la plupart des grandes cultures progressent (tableau 67). Les productions secondaires prennent de l'importance.

Tableau 67 - Les cultures vivrières dans le département de Touba (1975-1984)

	1975		1984	
	Productions (x 1 000 t)	Superficies (x 1 000 ha)	Productions (x 1 000 t)	Superficies (x 1 000 ha)
Riz	20,4	17,0	15,6	12,7
Maïs	3,5	5,0	8,1	12,0
Igname	9,9	1,1	25,0	1,6
Manioc	9,0	1,5	38,0	3,7
Arachide	1,1	1,4	2,7	3,2

Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.

1. Ainsi, en 1987, à Oualou, 9 variétés principales de riz étaient cultivées : 6 variétés locales de montagne (*pantégbé*, *pantévié*, deux riz à caryopse arrondi, l'un blanc et l'autre rouge, *gbahouman*, «riz de Gbahou», «celui qui a envoyé la bonne méthode pour cultiver le riz», *nyahan*, riz semé précocement, *sesséba*, *senzenara*), une variété de bas-fond (*mérékin*, c'est-à-dire «américain»), 2 variétés sélectionnées (*morobérékan* et *IRAT 189*). Ces riz ont des cycles de durées inégales (3 à 6 mois) et demandent des conditions climatiques différentes ; ils sont semés de mai à août et récoltés de septembre à décembre.

2. Sur l'agriculture en pays mahou à l'arrivée des colons : *Monographie du Cercle de Touba* et *Rapports politiques trimestriels du cercle de Touba* (ANCI 1 EE 112, 1 EE 113, 1 EE 114). La production de riz est suffisamment abondante pour que Samuka, allié de Samori et qui domine le Mahou, ravitaille l'Almami en riz lors du siège de Sikasso : cf. Y. Person (1968), p. 574.

3. J. C. Arnaud (1987), pp. 287-289.

Parmi elles, le maïs tient une place de choix. C'est la culture qui a connu la plus forte croissance dans la région entre 1975 et 1984. Il est cultivé en association avec le riz dans les champs de première année, et sur de petites parcelles de deuxième année, pur ou associé à l'arachide et au manioc. C'est, pour les Mahou, un aliment de soudure : les variétés utilisées, à cycle court, sont récoltées à partir de juin-juillet et permettent d'attendre la récolte principale de riz qui commence en août-septembre. Les autres céréales, petit mil, sorgho et fonio, tiennent une place très secondaire et n'apparaissent qu'à titre exceptionnel dans les parcelles, en association avec d'autres produits ; sur le long terme, le petit mil et le sorgho, cultures importantes au début du siècle, ont fortement reculé au profit du riz et du maïs.

L'igname est une culture répandue. Les descriptions des premiers Européens venus dans la région, confirmées dans les villages par les témoignages des «vieux», soulignent son importance ancienne. Mais la plante a connu un déclin marqué depuis le début du siècle. Deux raisons au moins peuvent en rendre compte. La première tient à la situation de la région, qui rend la commercialisation difficile, comme l'atteste l'évolution récente : la diminution de la production des grandes régions productrices au début des années quatre-vingt, du fait de la sécheresse, avait conduit des commerçants à prospecter le secteur et à passer des contrats d'achat, avant récolte, avec les agriculteurs ; mais les négociants ont abandonné ces marchés, dès que l'abondance est revenue à l'échelle nationale, et quelques uns n'ont pas respecté les contrats, laissant aux paysans leur production (comme ce fut le cas, entre 1984 et 1986, à l'ouest de Ouaninou). La seconde raison, plus fondamentale, tient au manque de main-d'œuvre, lié à l'émigration : l'igname est une culture exigeante au moment du buttage et les exploitants ne disposent pas de suffisamment d'actifs pour faire face aux travaux.

Le manioc fait partie des cultures secondaires fréquentes du pays mahou. Il est associé, en première année, à l'igname, ou suit le riz et le maïs dans les rotations. On le trouve également en culture pure dans des parcelles de 3 à 5 ans d'âge. La production et les superficies ont beaucoup augmenté depuis vingt ans en raison de la demande urbaine et parce que c'est une plante qui s'adapte aux conditions du milieu, qui fournit une alimentation abondante à tout moment de l'année, permettant de compenser les aléas de la récolte de riz et de subvenir aux besoins familiaux en cas de vente de céréales.

En pays malinké, la patate douce joue un rôle qu'elle n'a nulle par ailleurs en Côte d'Ivoire. Les Mahou ont fréquemment une petite parcelle de quelques ares, sur laquelle elle est souvent associée à du maïs ou de l'igname.

L'arachide occupe des superficies étendues, équivalentes à celles du manioc et supérieures à celles de l'igname. Elle entre dans la confection des sauces et fait l'objet de ventes fréquentes. Son importance est ancienne : avant la colonisation, c'est une des principales plantes cultivées, et au début du siècle, elle fournit, à l'égal du riz, des revenus substantiels. Elle est moins répandue toutefois que dans le nord du pays malinké, en raison de la présence d'autres plantes oléagineuses, notamment les palmiers à huile dans les bas-fonds. En général, elle est cultivée en deuxième, troisième ou quatrième année, après le riz, seule ou en association.

Plus qu'ailleurs les légumes et condiments prennent de l'extension. Quelquefois associés à l'igname ou au riz, on les rencontre souvent en petites parcelles pures en deuxième ou troisième année, ou près des villages, dans des jardins de case.

Enfin, il faut signaler la présence de nombreux produits, inégalement répandus dans le reste du pays, pratiqués en avant cultures ou en cultures dérobées. C'est le cas, d'abord, des haricots niébé (*Vigna unguiculata*) et des haricots sabre (*Canavalia ensiformis*). Présents partout dans les savanes ivoiriennes, leur fréquence est plus forte ici que dans le centre du pays. Le sésame (*Sesanum indicum*) est une production ordinaire des exploitations mahou, alors qu'on le rencontre peu dans les autres régions de Côte d'Ivoire. Son cycle court permet de le semer en juillet, après la récolte de maïs

ou d'arachide, ou en culture dérobée. Mais ses exigences en température (plus de 20° sont nécessaires) limitent son extension dans la partie la plus montagneuse.

c) Atouts et contraintes d'une production marchande

L'essor des productions vivrières, comme en pays baoulé, bénéficie de la faiblesse des cultures industrielles et d'exportation. Le cacaoyer est extrêmement rare (nous n'avons rencontré, dans l'ensemble des exploitations mahou enquêtées, qu'une seule petite plantation). Le caféier, autrefois répandu dans le sud du département, a reculé. Il subsiste à l'état de petits vergers, aux rendements faibles, et la récolte annuelle reste inférieure à un millier de tonnes. La production des colatiers, dispersés en minuscules plantations ou associés aux caféiers, est largement autoconsommée et n'alimente qu'un commerce réduit. Le tabac, cultivé dans des jardins de case, connaît une extension très limitée.

Le coton a connu un essor incontestable, la production triplant entre 1980 et 1990. Sa progression s'est accompagnée d'un développement de la mécanisation qui, en 1986-87, touche près de 300 agriculteurs en culture attelée et 5 unités en motorisation intermédiaire. Mais la récolte reste modeste : avec un peu moins de 5 000 t, elle représente environ 1,5 % du total national, situant Touba au douzième rang des départements producteurs ivoiriens, très loin derrière Korhogo, Mankono, Boundiali et Ferkessédougou.

Enfin, l'agriculture vivrière peut bénéficier de l'appui de la ferme semencière de Sokourala, située à un trentaine de kilomètres de Touba, et qui couvre 2 000 ha, dont la moitié en riz, et de la ferme de Ouaninou, plus petite (100 ha), qui se consacre à l'expérimentation.

L'image que donne l'agriculture mahou est celle d'une polyculture variée, dominée par le riz, où les grandes productions commerciales tiennent peu de place. Pour autant, les ventes de produits vivriers, hors du département, restent faibles. Du maïs et surtout du riz sont expédiés dans le reste de la Côte d'Ivoire[1] ; mais le silo de 10 000 tonnes destiné à centraliser les surplus de paddy à Touba, en vue de l'acheminement vers l'usine de traitement de Séguéla, est resté largement sous-utilisé, les apports ne dépassant guère 1 000 à 2 000 tonnes en année moyenne. De longue date, on note une expédition de légumes également vers les villes côtières ; mais celle-ci reste marginale et n'apparaît plus dans les enquêtes récentes[2]. Située sur un grand axe du commerce précolonial, la région a souffert de la réorientation des échanges depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Pendant longtemps, elle est apparue enclavée et éloignée des grands marchés nationaux : les surplus locaux ne pouvaient être évacués, ce qui décourageait les producteurs. Leitmotiv des chefs de poste de Touba, cette situation n'a trouvé que récemment un début de solution, avec le bitumage de l'axe Odienné-Abidjan qui facilite incontestablement le commerce. Mais cette amélioration est trop récente pour qu'on puisse en apprécier les effets, et l'éloignement de la métropole nationale reste une contrainte majeure. En revanche, le pays mahou approvisionne abondamment ses petites agglomérations locales, en particulier Touba, la préfecture (16 000 habitants) ; les marchés ruraux sont actifs et tirent parti du voisinage de la Guinée, d'où viennent de nombreux acheteurs ; enfin, des centres consommateurs peu éloignés (complexe sucrier de Borotou, villes plus au sud de Biankouma et Man), servent partiellement d'exutoire à la production mahou, en dépit de leur fort ravitaillement local. Les denrées commercialisées varient d'ailleurs en fonction des marchés auxquels elles sont destinées : les céréales sont vendues sur place, mais aussi expédiées sur les grands

1. D'après les enquêtes de la DCGTX (1987).
2. Cf. *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), planche C1b, DEMETER (1983), DCGTX (1987).

centres éloignés, tandis que les produits périssables (tomates, aubergines...) ou pondéreux (patates, manioc...) approvisionnent en priorité les marchés locaux.

Cette agriculture n'est cependant pas totalement homogène. L'examen détaillé des enquêtes du ministère de l'Agriculture en 1981 et 1982, nos relevés sur les marchés locaux, comme le passage dans de nombreux villages, mettent en évidence une opposition entre l'ouest, particulièrement le secteur de Ouaninou, et l'est, notamment les confins des sous-préfectures de Touba et de Guintéguéla. Les différences tiennent principalement aux cultures secondaires (derrière le riz partout dominant), à l'accès aux marchés et à l'inégale intensification des techniques de production.

2. La polyculture vivrière extensive mahou : l'exemple de Tiasso

Le village de Tiasso est situé dans un secteur de plateaux, dans l'est de la sous-préfecture de Touba, où les densités, de l'ordre de 5 hah./km^2, sont faibles[1]. La localité est de taille réduite (71 habitants en 1988), comme c'est souvent le cas dans cette partie du pays mahou (près de 40 % des agglomérations de la sous-préfecture de Touba comptent moins de 100 résidants). Contrairement à beaucoup d'autres, le village a vu sa population augmenter entre 1975 et 1988, passant de 61 à 71 habitants ; le mouvement se poursuit, puisque nous avons recensé 77 individus en juillet 1990. Pour autant, la pyramide des âges a été profondément affectée par l'émigration, comme en témoignent la faiblesse des classes actives 15-39 ans qui représentent seulement 31 % de la population, l'âge élevé des chefs d'exploitation (49 ans), malgré un rajeunissement récent, et le fait qu'il ne reste plus aucun membre du lignage fondateur du village, les Soumahoro, ayant tous émigré.

a) De petites exploitations avant tout vivrières

Le village présente 13 exploitations seulement en 1990[2]. Elles sont petites : leur moyenne (2,70 ha) se situe légèrement au-dessous de celle du département. Les revenus vivriers sont seulement de 89 000 F CFA par unité de production en 1990-91 ; mais ils atteignent 15 000 F CFA par habitant, soit plus qu'à Gboto ou dans le département de Soubré.

Les produits vivriers commercialisés sont très nombreux et aucun d'eux ne prédomine véritablement (tableau 68). Cinq spéculations fournissent chacune entre 10 et 20 % du total en 1990-91 : les légumes (20 %), le manioc (19 %), l'arachide (16 %), le riz (15 %), les haricots (11 %). Il faut y ajouter la patate, le sésame, le maïs et l'igname (qui procurent encore un cinquième du revenu vivrier à elles quatre).

Cette diversité trouve son origine dans les caractères du système de culture. Tous les agriculteurs produisent du riz qui, seul ou associé, couvre les deux cinquièmes des superficies (figure 66). Tous cultivent également quatre autres plantes, en général associées entre elles ou au riz, quelquefois en culture pure sur de petites surfaces : les légumes, l'arachide, le maïs et le manioc. Les patates sont produites par plus de 80 % des paysans, sur des parcelles souvent inférieures à 10 ares. L'igname, les haricots et le sésame sont présents dans 30 à 50 % des exploitations. Au total, les productions secondaires qui couvraient moins de surface que le riz en 1989-90 le dépassent en 1990-91 : 1,19 ha par exploitation contre 1,10 ha pour la céréale.

---

1. 544 habitants sur 100 km^2 autour de Tiasso, en 1988, d'après le RGPH 1988.
2. Le premier passage, à Tiasso, a eu lieu en novembre 1987. Une analyse complète des 13 exploitations du village, avec relevé du terroir, a eu lieu entre juillet et septembre 1990. Les revenus ont pu être suivis de juillet à début décembre 1990 et estimés, par enquête rétrospective, de septembre 1989 à juin 1990. Un passage en janvier 1992 a permis d'évaluer, grâce à l'aide du moniteur CIDT, les revenus de décembre 1990 à juin 1991.

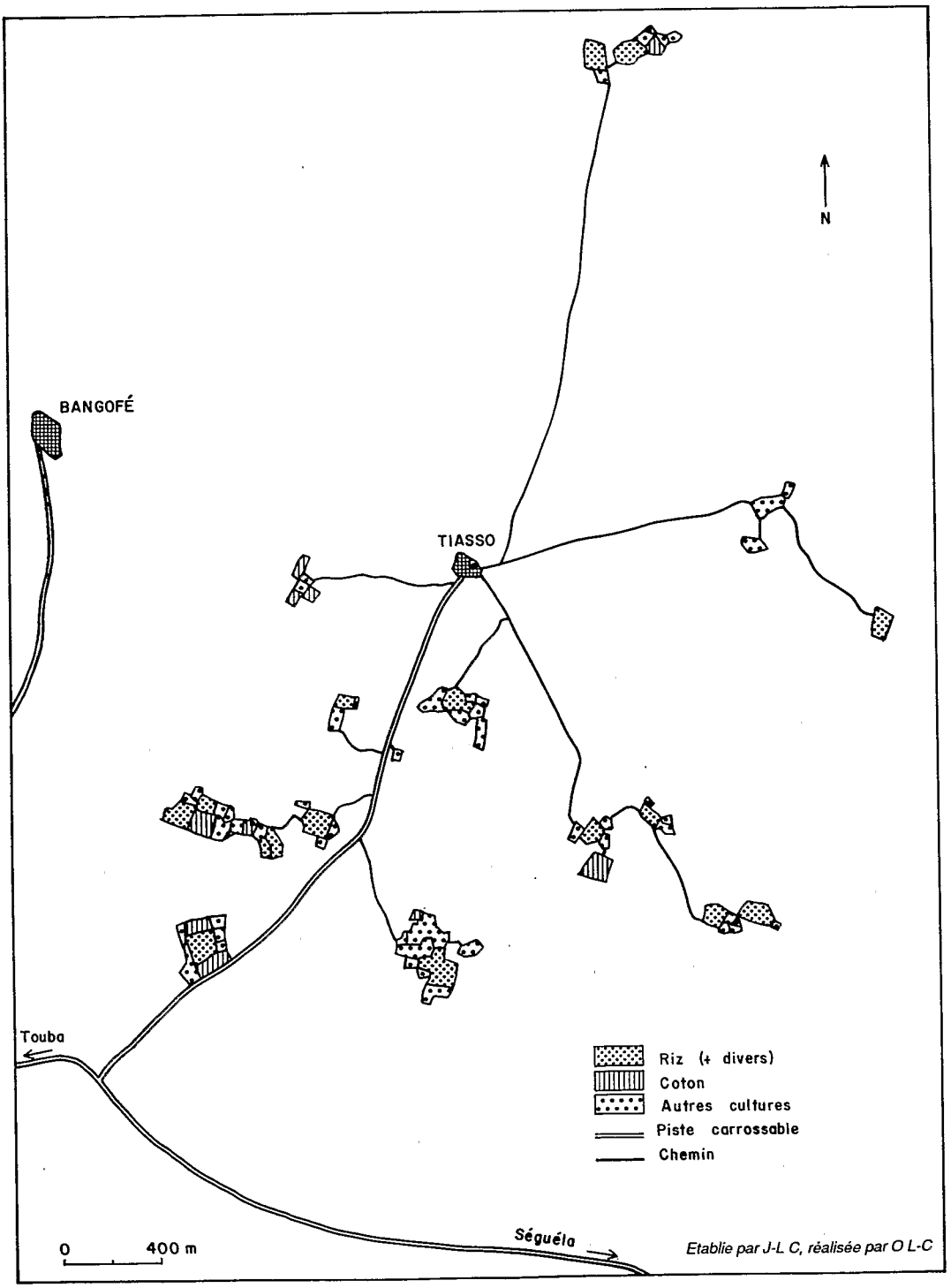


Fig. 66 - Tiasso : les cultures (1990)

Mais, il n'y a pas adéquation entre récoltes et revenus. Le riz et le maïs sont largement autoconsommés et les ventes sont le fait d'une minorité d'agriculteurs. Les superficies cultivées en riz (19 ares par résidant en moyenne) sont trop faibles pour autoriser une commercialisation importante. Seuls 4 exploitants ensemencent des étendues suffisantes (plus de 30 ares par personne) pour produire de larges surplus, 3 autres (qui cultivent entre 20 et 25 ares par personne) vendent du paddy, dans la mesure où ils obtiennent d'excellents rendements, mais la majorité présente des superficies trop réduites (10 à 15 ares par individu) pour espérer des excédents. À l'opposé, un certain nombre de cultures secondaires sont développées dans un but marchand, par une minorité de producteurs, qui en tirent des revenus beaucoup plus élevés que ne le laisserait supposer leur étendue (haricot, sésame, patate).

Tableau 68 - Les revenus vivriers moyens par exploitation à Tiasso en 1989-90 et 1990-91

Cultures	1989-90			1990-91		
	Revenu (x 1 000 F CFA)	% du revenu vivrier	% du revenu total	Revenu (x 1 000 F CFA)	% du revenu vivrier	% du revenu total
Riz	6	8	4	13	15	8
Manioc	15	21	10	17	19	11
Légumes	23	32	15	18	20	11
Arachide	13	19	8	14	16	9
Haricot	4	6	2	10	11	6
Autres	10	14	7	17	19	11
TOTAL	71	100	46	89	100	56

Les associations comme les successions culturales sont caractéristiques du système de culture mahou. La première année, sur le nouveau champ défriché, le paysan sème du riz, avec du maïs intercalaire en faible densité et quelques légumes (piments, gombos surtout). La deuxième année, sont produits de l'arachide et du maïs. Il arrive fréquemment que, la troisième année, le riz revienne, associé au manioc, ce dernier clôturant le cycle cultural, au bout de deux ou trois ans.

La culture de l'igname, relativement peu fréquente, débute un cycle. Dans le nouveau champ, du manioc et des légumes lui sont associés. En deuxième année, on sème du riz auquel on mêle des plantes secondaires. Ensuite viennent maïs, arachide et enfin manioc qui, là encore, achève la succession.

Une partie des champs porte, en deuxième année, des légumes ou des patates sur des parcelles minuscules de 2 à 15 ares. Les haricots précèdent parfois le riz, semé en juin-juillet. Presque toujours, le sésame, semé tardivement, suit une culture de haricots, de maïs ou d'arachide. Les superficies sur lesquelles ont été effectués deux cycles sont réduites (3 % de la superficie cultivée). Mais fréquemment, sur une parcelle mise en valeur d'avril à novembre, plusieurs cultures se combinent : on trouve ainsi, mêlés au manioc omniprésent, haricot et arachide en avril-mai, haricot et gombo en juillet, gombo et sésame en octobre, sésame en novembre.

En 1990, six exploitants sur treize seulement ont produit du coton. Celui-ci couvre à peine 15 % des superficies cultivées. Il précède, sur défrichement, ou plus souvent suit, en deuxième année, une sole de riz. En troisième année, on retrouve une des deux cultures. Après une succession riz-coton-riz ou coton-riz-coton-riz, le paysan sème de l'arachide puis plante du manioc. L'introduction du coton permet de maintenir les rendements de riz à un niveau élevé en troisième ou quatrième année, grâce à

l'action rémanente de l'engrais. Mais le coton n'est produit qu'exceptionnellement plusieurs années de suite, la culture principale restant le riz.

Le plus souvent, après 4 à 5 ans de mise en valeur, la terre retourne pour 20 à 25 ans à la jachère, le temps que la végétation naturelle et les sols se reconstituent. Ni l'introduction du coton, ni les doubles cycles annuels, ni la pratique des cultures dérobées ne correspondent à une volonté d'intensification. Dans tous les cas, il s'agit d'étendre au maximum les superficies cultivées en reprenant des terres déjà défrichées, le nettoyage d'une parcelle antérieurement mise en valeur étant beaucoup moins pénible que la préparation d'un nouveau terrain. Ces pratiques entrent donc dans le cadre de techniques extensives, comme en témoigne l'importance des superficies cultivées par habitant (0,59 ha) et par actif (0,96 ha) en 1990. On peut noter d'ailleurs que les exploitants ayant cultivé les superficies par actif les plus fortes (entre 1,10 et 1,40 ha) ont défriché de faibles étendues.

Le système en vigueur se lit dans la physionomie du terroir en 1990 (figure 66). Il y a peu de jardins en culture continue près de la localité (seulement une parcelle de tabac). Les jachères et la savane arborée couvrent la majeure partie du terroir au milieu desquelles les champs se dispersent, à quelque distance du village. Les terres de chaque paysan sont regroupées en un ou deux blocs, fréquemment à côté d'un proche parent (frère, père, gendre...), avec qui il pratique l'entraide. La première année, le producteur défriche une portion de brousse, soit dans un secteur qui n'a jamais été mis en valeur, soit sur des jachères qu'il a déjà cultivées. Ensuite, il étend chaque année son bloc, en créant un nouveau champ à côté du précédent. Au bout de quelques années, il abandonne les parcelles les plus anciennes, et lorsqu'il ne peut plus étendre ses cultures, il va défricher des terres dans un nouveau secteur du domaine villageois. Pendant un ou deux ans, il poursuit ses cultures sur l'ancien bloc, qu'il abandonne ensuite, pour se consacrer exclusivement au nouveau.

b) Des ventes de vivres en essor

Les enquêtes réalisées par le ministère de l'Agriculture à Tiasso permettent d'avoir une idée de l'évolution des cultures dans le village, depuis 1974, malgré la faiblesse des effectifs observés (cinq exploitations lors du RNA et trois de 1979 à 1982)[1]. En 1987, nous avons repris l'échantillon de 1982. Nous avons pu connaître la situation de 1989 grâce à des enquêtes rétrospectives et à l'interprétation de photographies aériennes au 1/50 000ème. L'examen des données chiffrées confirme les dire des paysans et paraît conforme à l'évolution d'une partie de l'agriculture mahou (tableau 69).

En 1974, le riz l'emporte nettement, occupant près des trois quarts de la superficie cultivée. Au début des années quatre-vingt, sa part tombe progressivement au-dessous de 50 %, puis de 40 %, en raison de l'introduction et du développement du coton. Avec des irrégularités, tenant à des facteurs individuels, la part de la plante textile s'accroît progressivement jusqu'en 1989. En même temps, les cultures secondaires prennent de l'importance[2]. En 1990, on constate un recul brutal de la production cotonnière par rapport à 1989. Les mauvais résultats de l'année précédente, liés aux aléas climatiques, l'accroissement des charges provoqué par le coût des intrants (qui ne sont plus distribués gratuitement à partir de 1984), enfin, à partir de 1989, le déclassement systématique des récoltes en second choix (payées 100 F CFA/kg au lieu de 115 F CFA/kg en premier choix) ont détourné les paysans de la culture cotonnière[3].

1. Les données du RNA sur Tiasso, qui ne sont plus disponibles, nous ont été aimablement fournies par J. C. Arnaud. Nous avons obtenu au ministère de l'Agriculture les résultats des enquêtes pour la période 1979-1982.
2. La progression des cultures secondaires est peut être moins importante qu'il n'y paraît, car les enquêtes agricoles ont tendance à sous-estimer leur part : les petites parcelles de légumes ou de patate ne sont pas toujours mesurées ni certaines parcelles de manioc, difficiles à distinguer de la jachère.
3. En 1991, les superficies cotonnières ont été accrues sans retrouver le niveau de la période 1987-1989.

Tableau 69 - L'évolution des superficies cultivées à Tiasso

	1974	1980	1981	1982	1987	1989	1990
Sup. cultivée/expl. (ares)	201	190	184	221	291	290	270
% en riz	83	58	57	34	39	35	41
% en cult. diverses	17	30	31	36	39	31	44
% en coton	0	12	12	30	22	34	15
Sup. cult./ résidant (ares)	34	48	46	51	55	47	46
Sup. cult./actif (ares)	58	81	69	74	97	89	90

L'ampleur croissante des ventes de vivres est une conséquence de l'essor du coton à deux titres, en apparence contradictoires. L'introduction de cette culture, dans les années soixante-dix, conduit à une monétarisation de plus en plus prononcée de l'économie locale, qui incite ceux qui ne l'ont pas adoptée à développer d'autres productions. L'utilisation d'engrais sur le champ de coton, qui permet une élévation des rendements de riz l'année suivante, favorise également l'obtention de surplus de paddy. En outre, l'augmentation de la production de riz rend moins nécessaire le recours aux aliments de soudure (maïs, manioc, etc.), qui peuvent être, à leur tour, commercialisés. En 1990, c'est la réduction des superficies cotonnières qui conduit les paysans à accroître les productions vivrières, permettant ainsi de compenser le fléchissement des recettes : alors que les revenus cotonniers par exploitation passent de 56 000 à 30 000 F CFA, ceux provenant des produits vivriers progressent de 71 000 à 89 000 F CFA. C'est le riz, vendu par les hommes, qui profite de cette situation nouvelle (les ventes doublent), tandis que les recettes typiquement féminines (légumes, manioc) varient peu.

Ainsi, les relations entre coton et cultures vivrières paraissent complexes. Dans une certaine mesure, le développement du cotonnier se fait au détriment des productions alimentaires, comme en témoigne la diminution des superficies vivrières cultivées par habitant, entre 1974 et 1989 (de 34 à 31 ares). Mais les superficies totales cultivées par actif et par résidant augmentent (tableau 69), ce qui signifie que l'essor de la plante textile se traduit par une extension globale des terres mises en valeur.

Enfin, l'évolution des cultures à l'intérieur du terroir est indissociable d'un contexte plus général. La croissance de la production n'aurait pas pu être réalisée sans une amélioration du système de transport qui permet l'accès aux marchés urbains. Tiasso est situé à 3 kilomètres de la route Touba-Séguéla. Depuis les années soixante-dix, trois améliorations ont largement contribué à désenclaver le village : d'abord, la construction d'une piste reliant la localité à l'axe principal ; ensuite, l'amélioration constante, par les services locaux du ministère des Travaux publics, de la voie Touba-Séguéla ; enfin, l'essor du trafic routier et la mise en place de lignes régulières et fréquentes de transports en commun. L'évacuation de la production sur Touba, sans être aisée, est devenue beaucoup plus facile qu'autrefois. En même temps, la demande urbaine locale a augmenté et des marchands d'autres villes viennent acheter sur place des produits.

Il n'y a cependant pas de véritable spécialisation à l'échelle des unités de production. D'abord, les hommes et les femmes, au sein de chaque exploitation, vendent des produits différents : ainsi, les légumes et le manioc sont l'affaire des épouses, tandis que l'igname revient aux maris ; le paddy est vendu en sacs par ces derniers ou pilé, puis écoulé en petites quantités, par leurs conjointes ; l'arachide est commercialisée par les femmes, mais l'argent revient aux hommes, une fois déduits les petits achats (condiments, pétrole, savon...). Ensuite, la diversité répond à l'étroitesse du marché de chaque production, permet d'étaler les revenus sur l'année et offre une garantie contre les aléas climatiques. Enfin, les paysans n'ont pas, pour la plupart, de stratégies clairement établies ; les décisions de cultures, puis de ventes, se prennent en fonction de

circonstances multiples : état des successions culturales, disponibilités en main-d'œuvre, rendements des productions, besoins monétaires pressants, etc.

c) De faibles différences entre producteurs

Compte tenu du faible effectif d'exploitants dans le village, il est difficile de découvrir des facteurs de différenciation clairs, en fonction des ventes de vivres. En premier lieu, il convient de souligner l'homogénéité du système de culture : plus des deux tiers des exploitants cultivent entre 2 et 3,5 ha (soit de 0,8 à 1,2 ha par actif), dont 1,5 à 3 ha en produits vivriers ; chez tous, le riz l'emporte. Les inégalités de revenus vivriers sont faibles : en 1990-91, 85 % des paysans ont retiré entre 50 000 et 150 000 F CFA de la vente de denrées alimentaires ; et les écarts extrêmes (de 1 à 5) restent modérés. Cette homogénéité s'explique par l'uniformité des techniques employées et par la cohésion sociale, qui se manifeste par une entraide fréquente et s'appuie sur des relations de parenté étroites : 12 des 13 exploitants appartiennent au même lignage, le dernier producteur étant le gendre d'un notable villageois.

Tableau 70 - Revenus vivriers et taille de l'exploitation à Tiasso en 1990-91

Revenus vivriers (milliers F CFA)	Sup. totale cultivée (ares)			Revenu total (x 1 000 F CFA)		
	0-199	200-299	300 et +	0-99	100-199	200 et +
0-49	0	1	0	0	1	0
50-99	2	5	1	3	3	2
100 et +	1	1	2	0	1	3
TOTAL	3	7	3	3	5	5

Des distinctions existent cependant (tableau 70). Il n'y a pas adéquation absolue entre superficies totales cultivées et revenus vivriers, car de nombreux facteurs interviennent : nombre de dépendants à nourrir, revenu des cultures par unité de surface, part du coton, etc. Globalement, les plus gros vendeurs de vivres sont les exploitants les plus importants. Il s'agit de jeunes producteurs dynamiques ou d'aînés qui profitent du travail de dépendants nombreux (fils, épouses, frères) résidant chez eux ou travaillant pour leur propre compte. Plusieurs produisaient du coton en 1989, mais l'ont abandonné en 1990 : les cultures vivrières l'ont remplacé, comme production marchande, cette année là. À l'opposé, les plus petits vendeurs de vivres sont des planteurs de coton, qui obtiennent une grande partie de leurs revenus de la culture industrielle, et des petits paysans, dont les ventes sont limitées en raison de la faiblesse des superficies mises en valeur.

Dans l'ensemble, on peut distinguer deux types de ventes très différents, en fonction des objectifs du producteur. Dans le premier, ce sont des surplus, aléatoires et variables d'une année sur l'autre, qui sont écoulés sur le marché, le but de l'agriculteur étant de couvrir en priorité ses besoins. Dans le second, on se trouve en présence d'une production à fins commerciales, les superficies vivrières étant étendues bien au-delà des nécessités de l'autoconsommation. Ce sont surtout l'arachide, le sésame, le gombo, le haricot et la patate qui font l'objet de ce type de ventes. Dans tous les cas, l'augmentation des revenus vivriers n'est recherchée ni par une amélioration ni par une intensification des méthodes de culture, mais par une extension des superficies cultivées dans un cadre technique éprouvé. Il est vrai que le système en vigueur (45 ares cultivés par habitant, 5 années de culture pour 25 années de jachère) pourrait porter 20 à 25 hab./km^2 soit 4 à 5 fois plus qu'en 1990. Il n'en est pas partout de même dans le département.

3. Densification humaine et intensification des cultures

Dans la sous-préfecture de Ouaninou, les densités de population, beaucoup plus fortes que dans l'est du département, sont accentuées par la réduction des espaces cultivables, liée au caractère accidenté du relief et à l'étendue des affleurements de cuirasses. Les deux villages dans lesquelles des exploitations ont été étudiées en 1986 et 1987, Oualou et Mandougou, diffèrent par leur taille et leur situation[1]. Oualou est un petit village (145 habitants en 1988) comme il en existe beaucoup dans la région (29 % des localités de la sous-préfecture de Ouaninou ont entre 100 et 200 habitants). Mandougou, au contraire, est une des rares agglomérations de plus de 500 personnes (601 résidants en 1988). Ces localités se situent dans la zone la plus peuplée du département : les densités dépassent 50 hab./km^2 dans le secteur de Oualou, et même 70 hab./km^2 si on inclut le chef-lieu Ouaninou (dont les limites communales englobent le village). En s'écartant de la zone la plus dense, les valeurs s'abaissent tout en restant importantes : entre 25 et 30 hab./km^2 dans le secteur de Mandougou[2]. Ces hautes densités étaient encore plus fortes il y a quelques années : les effectifs de Oualou et Mandougou ont diminué respectivement de 8 % et 23 % entre 1975 et 1988.

Cependant, la production agricole ne semble pas souffrir de la charge démographique élevée. Les enquêtes effectuées sur les marchés et auprès de marchands de Touba montrent que la sous-préfecture de Ouaninou est la principale aire de ravitaillement du chef-lieu de la préfecture en produits vivriers, et qu'une partie notable du riz exporté provient de cette zone. Le système de production, à première vue semblable à celui de Tiasso, en diffère par l'apparition de formes d'intensification et de modernisation de l'agriculture.

a) Oualou : saturation foncière et intensification des cultures

Oualou est un village où se pose la question de la terre en raison des hautes densités de population et de l'exiguïté du terroir. La localité a été créée avant la colonisation, mais postérieurement à tous les villages voisins. C'est sans doute pourquoi le terroir est très petit, bloqué dans son expansion par ceux qui l'entourent, de telle sorte que la majorité des paysans doit emprunter des terres aux habitants des villages voisins (principalement Férentella, Ouentoula et Mandougou). Les exploitations couvre une superficie moyenne supérieure à celle de Tiasso (3,22 ha, contre moins de 3 ha), mais les superficies cultivées par actif (0,65 ha) et par habitant (0,34 ha) sont plus faibles, témoignant de la pression démographique.

Les ventes de vivres sont légèrement inférieures à celles de Tiasso (tableau 71) : 87 000 F CFA par unité de production et 9 000 F CFA par résidant, en 1986-87. Un sondage auprès de 5 producteurs en 1990 révèle des montants du même ordre : 69 000 F CFA par exploitation et 12 000 F CFA par individu. Le riz, avec 46 % des ventes, l'emporte nettement, devant les légumes (22 %), principalement les gombos, véritable spéculation marchande, et le manioc (11 %). Les autres denrées jouent un rôle secondaire.

Le système de cultures diffère moins de celui que nous avons pu observer à Tiasso par les espèces et les variétés vivrières que par l'importance et la nature des productions d'exportation. Le village est entouré de bois auxquels sont mêlées de petits

1. Dans chaque cas, une partie des exploitations seulement a été étudiée : 14 (sur 18) à Oualou et 16 (sur 69) à Mandougou. Ce sont celles qui ont été enquêtées en 1985, 1986 ou 1987 par la CIDT. Une unité enquêtée de Mandougou a été exclue de l'échantillon parce que le responsable d'exploitation, qui a acheté un tracteur en 1986, cultive des superficies exceptionnellement vastes, qui faussent les moyennes (nous reviendront sur ce cas). Signalons, enfin, que l'orthographe et le nom de Oualou varient selon les documents : on trouve parfois Walou, Wadougou ou Ouadougou.

2. Densités calculées d'après le recensement de 1988, à partir de carrés de 5 km de côté.

vergers de caféiers et de colatiers : 29 % des exploitants sont planteurs de café en 1986 (35 % en 1990). Les revenus tirés de ces productions sont modestes, car les caféières sont âgées ou en reconstitution. La véritable culture commerciale est le coton, produit par 64 % des exploitants enquêtés en 1986-87, et qui fournit 32 % du revenu agricole total[1]. L'enquête de 1990 révèle, comme à Tiasso, une chute de la production, mais d'une moins grande ampleur : en 1989, 16 exploitants sur 20 font du coton ; en 1990, ils sont encore 12, soit 60 %.

Tableau 71 - Les revenus vivriers par exploitation à Oualou en 1986-87

Revenus	x 1 000 F CFA	% des vivres	% du total
Riz	40	46	20
Igname	5	6	3
Manioc	10	11	5
Légumes	19	22	10
Arachide	6	7	3
Autres	7	8	3
Total	87	100	44

Cet engouement, alors que les conditions naturelles ne sont pas favorables (les sols, pauvres en azote et en phosphore, exigent un apport d'engrais élevé), s'explique en partie par la nécessité d'intensifier la production. L'introduction du coton a permis l'allongement du cycle cultural. Les successions durent 6 à 7 ans et parfois plus, faisant alterner riz et coton plusieurs fois de suite, avant que les spéculations secondaires (arachide et manioc surtout) ne terminent le cycle. C'est moins la baisse de la fertilité (maintenue grâce à l'utilisation d'engrais pour le coton) que l'enherbement, difficile à maîtriser au bout de quelques années, qui limite la durée des successions. Par ailleurs, les paysans remettent en cultures certaines terres au bout de 7 à 10 ans de jachère, ne laissant pas à la végétation climacique le temps de se reconstituer.

L'utilisation du terroir manifeste aussi une adaptation fine aux données naturelles, nécessitée par le manque d'espace. Dans les bas-fonds existent quelques rizières inondées. À proximité, sur les terres encore humides, sont créées des petites parcelles de banane plantain, de taro ou de légumes. L'igname est produite de préférence sur les sols épais des pentes moyennes et basses. Sur les terres cuirassées à faible profondeur, on cultive des plantes à enracinement peu profond (riz, maïs, arachide). Enfin, le manioc est développé en première année sur les sols les plus pauvres.

Ainsi s'explique l'importance du riz, cultivé en alternance avec le coton, des légumes (notamment du gombo), dont l'essor correspond à une intensification de l'agriculture, et du manioc, qui se développe sur les sols appauvris, de plus en plus étendus. En outre, les ventes de vivres sont facilitées par la proximité de Ouaninou, qui est à moins de 6 km à pied, et où les femmes se rendent régulièrement.

Toutefois, les difficultés foncières, qui se manifestent dans la faiblesse des superficies cultivées par individu, se traduisent dans les revenus vivriers par résidant et par actif, inférieurs de 30 à 40 % à ceux que nous avons observés à Tiasso. On peut se demander si l'essor du coton n'entraîne pas également une réduction des superficies vivrières, dans la mesure où il est beaucoup plus développé que dans le village précédent. L'exemple de Mandougou, dans un contexte foncier différent, permet d'approfondir la question.

1. Dans ce revenu agricole total, nous avons déduit les dépenses d'engrais et de produits de traitement consacrées au coton. En effet, le planteur ne touche que la différence entre le revenu cotonnier brut et ces dépenses. Il ne s'agit donc pas du revenu agricole brut, au sens strict, ni du revenu agricole net (qui devrait tenir compte des dépenses de main-d'œuvre, d'outillage, etc.), mais plutôt du revenu qui a un sens pour le paysan.

b) Modernisation et croissance des ventes vivrières : le cas de Mandougou

Mandougou est un village beaucoup plus ancien que Oualou, fondé par les Diomandé qui sont majoritaires dans la population et tiennent la chefferie, et qui fut une place importante au XIX^{ème} siècle[1]. Mieux situé, à un carrefour sur la piste qui relie Ouaninou à l'axe goudronné Touba-Man, son terroir est beaucoup plus vaste que celui de Oualou. L'ouverture ancienne du village sur l'extérieur se traduit également dans l'évolution sociale : la population est islamisée depuis longtemps, et la localité possède une grande mosquée construite en 1970. La forte émigration est une rançon de l'ouverture. En même temps, la réduction des densités, l'étendue du terroir et le dynamisme des agriculteurs expliquent la modernisation agricole.

Les revenus tirés des productions vivrières sont élevés (152 000 F CFA par unité de production et 19 000 F CFA par résidant en 1986-87) en relation avec des superficies cultivées étendues, tant par exploitation (4,31 ha en moyenne dont 2,68 ha en cultures vivrières) que par actif (respectivement 94 et 57 ares). La production est orientée vers l'autoconsommation mais aussi vers la vente, comme le met en évidence l'importance des superficies en cultures vivrières par résidant : 34 ares en moyenne, près de 95 % des exploitations cultivant plus de 20 ares. Le riz, surtout, est produit pour fournir des surplus commercialisables : la moyenne cultivée par individu est élevée (23 ares) et 38 % des exploitants ensemencent plus de 25 ares par personne.

Tableau 72 - Les revenus vivriers par exploitation à Mandougou (1986-87)

Revenus	x 1 000 F CFA	% des vivres	% du total
Riz	87	57	22
Maïs	11	7	3
Igname	12	8	3
Manioc	10	7	3
Légumes	14	9	4
Arachide	9	6	2
Autres	9	6	2
Total	152	100	39

Plus qu'à Oualou, cette céréale l'emporte : elle fournit 57 % des revenus vivriers, contre moins de 10 % pour chacune des autres denrées (tableau 72). Les ventes sont élevées, dépassant 100 000 F CFA dans plus du quart des exploitations. C'est aussi la principale culture : seul ou associé, le riz couvre 44 % de l'espace cultivé. Les autres plantes vivrières s'étendent sur des superficies réduites, en dehors de l'association avec la production dominante (22 % du total).

L'importance du riz est liée d'abord à son rôle dans l'alimentation. Elle provient aussi d'un effort d'intensification, s'appuyant sur l'aide de la CIDT qui a aménagé un bas-fond de 10 ha au sud du village pour pratiquer la riziculture irriguée, signe autant d'une ouverture aux techniques nouvelles que de la nécessité d'augmenter la production. Elle est enfin la conséquence d'une étroite association avec le coton, largement développé à Mandougou, produit par 88 % des agriculteurs enquêtés en 1986-87, et qui arrive en tête dans les revenus agricoles (avec 167 000 F CFA par exploitation).

L'étendue des superficies vivrières résulte de la conjonction de plusieurs facteurs. Les premiers découlent des techniques employées. Comme à Oualou, les paysans

1. Selon certaines indications, le nom de «mahou» viendrait du nom du village de «Mandougou» (cf. *Monographie du cercle de Touba*, ANCI, 1 EE). Ce fut le lieu de résidence des Sokouralla qui dominèrent le Mahou central au XIX^{ème} siècle, avant qu'ils ne s'installent à Gbélo (Y. Person, 1968, pp. 570-575).

cultivent 6 ou 7 ans de suite les parcelles, et souvent plus. Comme à Tiasso, l'accroissement de la durée de la rotation a surtout pour but de limiter le travail de défrichement. Plus que dans le village précédent, la généralisation de la culture du coton, accompagnée d'épandages d'engrais, permet de maintenir les rendements et de cultiver de nombreuses années de suite le même sol, sans l'épuiser. L'importance des superficies cultivées par individu, dans un contexte de forte pression démographique a des conséquences sur les paysages où dominent jachères et savanes faiblement boisées.

La dynamique locale s'appuie sur l'aide fournie par les sociétés d'État. Celles-ci ont d'abord eu pour objectif de développer le coton, mais le riz et les autres cultures qui entrent en rotation avec lui en ont profité : la MOTORAGRI a créé un bloc d'une cinquantaine d'hectares ; de nombreux défrichements au treuil ont été réalisés, avec l'appui de la CIDT. Dans le cas des défrichements au treuil, les plus fréquents, le coton débute l'assolement et alterne ensuite avec le riz. Au bout de plusieurs années, d'autres cultures sont pratiquées (maïs, arachide et manioc), puis la terre retourne à la jachère. Dans le cas de défrichements manuels, c'est le riz qui est cultivé en première année, le coton venant ensuite, lorsque la parcelle est suffisamment nettoyée.

Comme partout, le défrichement total des parcelles n'est pas sans risque pour les sols. L'utilisation d'engrais pour la culture du riz (en plus de leur emploi pour celle du coton), l'intercalation d'une sole d'arachide au bout de 4 ou 5 ans dans la rotation, semblent limiter l'épuisement de la terre. Toutefois, après quelques années d'exploitation, la parcelle, envahie par les herbes, est abandonnée à la jachère. Le séjour du troupeau bovin villageois sur l'espace abandonné, fertilisant le sol, peut accélérer le retour de la végétation naturelle. En son absence, notamment sur les jachères proches des cultures, un recrû arboré a de la peine à s'installer ; on peut se demander alors dans quelles conditions les paysans pourront remettre en valeur des terres qui restent appauvries[1].

L'étendue des défrichements va de pair avec l'essor de l'agriculture mécanisée qui, sans atteindre l'importance qu'elle prend en pays sénoufo, est relativement développée. Le quart des exploitants pratique la culture attelée et un producteur enquêté a acheté un tracteur. Ce mouvement qui résulte de la nécessité de moderniser les techniques n'est pas sans conséquences sur la production vivrière.

c) Les types de producteurs vivriers : le rôle de l'innovation technique

À Oualou, sur un terroir proche de la saturation (eu égard aux techniques employées), les superficies et les revenus vivriers moyens sont plus faibles qu'à Mandougou. Toutefois, dans les deux localités, il existe des grands et des petits producteurs de vivres (figure 67, tableau 73). Les écarts entre exploitations sont beaucoup plus creusés qu'à Tiasso : 1 à 12 à Oualou, 1 à 58 à Mandougou. Les disparités entre exploitations obéissent sensiblement aux mêmes règles dans les deux villages.

L'origine sociale des chefs d'exploitation ne semble jouer aucun rôle. Les principaux producteurs de vivres se recrutent dans les différents *diamou* représentés dans chaque village et parmi les étrangers (guinéens). De même, l'âge n'apparaît pas comme un critère de distinction pertinent, d'autant qu'un vieil exploitant est souvent aidé d'un fils qui dirige dans les faits l'unité de production et effectue avec son épouse l'essentiel du travail. Si les gros vendeurs (plus de 100 000 F CFA) ont souvent plus de 50 ans, quelques producteurs importants ont moins de 40 ans et parmi les chefs

1. La plupart des défrichements de Mandougou sont récents. On manque de recul pour juger de l'évolution des sols. La faible étendue de chaque parcelle défrichée au treuil limite les dangers de l'érosion et permet une retour rapide à la végétation naturelle après l'abandon des cultures, ce qui est un atout pour la reconstitution de la fertilité. Sur le bloc défriché mécaniquement, on ne voit pas pourquoi l'évolution serait différente de celle des autres blocs de la région : perte de fertilité, érosion, enherbement excessif, etc.

d'exploitation qui ont la trentaine, les revenus vivriers s'échelonnent de 10 000 à 240 000 F CFA.

Tableau 73 - Revenus vivriers et revenus totaux par exploitation à Oualou et Mandougou (1986-87)

Revenu vivrier	Revenu total (milliers de F CFA)				Total villageois	
(x 1 000 F CFA)	0-99	100-199	200 et +	500 et +	Oualou	Mand.
0-49	2	0	3	0	3	2
50-99	1	4	5	0	6	4
100-199	0	2	7	2	5	6
200 et +	0	0	3	1	0	4
TOTAL	3	6	18	3	14	16

Les agriculteurs qui vendent peu de vivres (moins de 50 000 F CFA en 1986-87) sont minoritaires (17 % du total). Ils s'agit soit de très petits exploitants (moins de 2 ha), âgés, peu dynamiques et dont l'essentiel de la récolte est autoconsommé, soit de planteurs de coton qui font peu de cultures vivrières.

Les catégories intermédiaires (de 50 000 à 100 000 F CFA ou de 100 000 à 200 000 F CFA), les plus nombreuses (respectivement 33 et 37 % de l'ensemble), sont composées de producteurs qui mêlent revenus cotonniers et vivriers, la croissance des uns allant de pair avec celle des autres.

Les plus gros vendeurs sont, pour une minorité, spécialisés dans les cultures vivrières (moins de 5 %). La majorité est composée de gros exploitants qui cultivent du coton (10 % du total). Grâce à une main-d'œuvre abondante, voire à l'utilisation de la traction attelée et l'aide de la CIDT, ils ont défriché des superficies étendues. L'alternance du coton et du riz favorise l'obtention de revenus élevés.

L'analyse de détail des exploitations permet de préciser les relations entre innovations techniques et commercialisation vivrière (figure 67). L'adoption du coton ne semble pas se faire obligatoirement au détriment des vivres. Les planteurs de coton cultivent des superficies totales par actif supérieures à celles des autres agriculteurs (91 ares contre 65 ares) : l'introduction de la culture industrielle conduit plus à une augmentation de la superficie totale mise en valeur qu'à une réduction des espaces consacrés aux vivres. On peut remarquer aussi qu'à Mandougou, où le coton est plus développé, les superficies et les revenus vivriers sont plus élevés qu'à Oualou : la situation foncière et la disponibilité en main-d'œuvre ont, dans ce cas, un rôle plus décisif sur les productions alimentaires que l'étendue des superficies en coton. Par ailleurs, il convient de distinguer les catégories d'agriculteurs. Chez les petits paysans, les deux types de spéculations s'excluent largement et l'essor de l'une se fait au détriment de l'autre, faute souvent de main-d'œuvre suffisante. Ce n'est pas le cas chez les exploitants moyens et grands, où on note une augmentation parallèle des ventes de vivres et de coton. Interviennent également les techniques culturales. Ceux qui ont refusé le coton présentent, en moyenne, des revenus vivriers supérieurs à ceux qui le cultivent de façon manuelle (14 000 F CFA par résidant contre 10 000 F CFA). En revanche, les agriculteurs qui ont adopté la culture attelée vendent les quantités les plus importantes de denrées alimentaires (23 000 F CFA par résidant). Tout se passe comme si, chez les plus grands exploitants, ceux qui emploient les techniques les plus modernes, le développement cotonnier s'accompagnait d'une réussite vivrière.

L'importance de ce phénomène mérite que nous nous arrêtions quelques instants sur la culture attelée. Les producteurs qui emploient cette technique ne se distinguent pas des autres par leur origine sociale : ils appartiennent à des familles différentes, l'un est étranger. Ils sont en moyenne plus jeunes que les autres exploitants, mais les âges

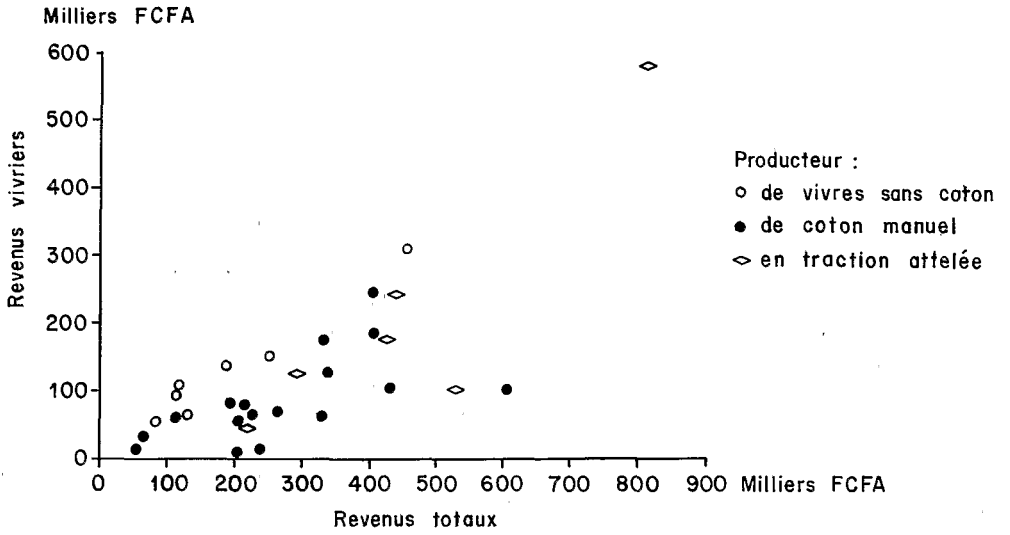


Fig. 67 - Revenus et techniques à Oualou et Mandougou en 1986-87

s'échelonnent de 29 à 52 ans. Tous bénéficient de deux atouts : des terres en quantité suffisante (ce qui explique le nombre plus élevé de producteurs à Mandougou qu'à Oualou), une main-d'œuvre abondante (ils possèdent de 4 à 8 actifs familiaux).

Parmi les gros exploitants, ceux qui n'ont pas adopté la culture attelée vendent moins de vivres que les autres, soulignant l'influence de l'innovation technique sur la production vivrière marchande. Un examen plus détaillé du travail et des méthodes de culture employées doit nous permettre d'en préciser les raisons.

4. Travail et revenus : des vivres et du coton

a) Le travail : concurrence et complémentarité entre cultures vivrières et coton

L'analyse de la main-d'œuvre des exploitations du pays mahou montre certaines ressemblances et de fortes divergences avec la situation du pays baoulé. Dans le département de Touba, l'émigration a des conséquences graves du fait des densités de population très faibles. Les effets de l'exode sont sensibles surtout sur les classes d'âges 15-45 ans, les plus actives, dont les effectifs sont peu élevés. Mais en raison du retour d'un certain nombre d'hommes mûrs et du maintien sur place d'une minorité de jeunes, appelés à prendre la relève de leurs aînés, cette émigration joue plus sur les densités d'ensemble que sur les effectifs de chaque exploitation, qui sont comparables à ceux des autres régions : 5 à 9 résidants et 3 à 5 actifs par unité de production (tableau 74).

Tableau 74 - La main-d'œuvre par exploitation en pays mahou

Localité	Nombre de résidants			Nombre d'actifs		
(année d'enquête)	1-5	6-9	10 et +	1-2	3-5	6 et +
Oualou (1986)	2	9	3	3	6	5
Mandougou (1986)	2	10	4	2	10	4
Tiasso (1990)	6	6	1	4	8	1

En pays mahou, l'aide et l'entraide sont fortes. Les agriculteurs âgés bénéficient souvent du soutien de leurs enfants, qui peut aller jusqu'à l'entretien presque complet d'une parcelle. Plus généralement, les villageois se regroupent sur une base familiale ou de génération. À Tiasso, près de 70 %, des exploitants pratiquent l'entraide ; seuls les vieillards et le producteur qui n'appartient pas au lignage dominant en sont exclus. À Oualou, environ les deux tiers des paysans participent à l'entraide, en général sur une base lignagère. À Mandougou, les formes collectives de travail sont plus faibles, peut-être à cause de la modernisation de l'agriculture : en effet, aucun de ceux qui ont adopté la culture attelée n'y recourt, contre les deux tiers pour les cultivateurs «manuels» (soit un pourcentage comparable à celui des autres villages). L'entraide est utilisée en priorité pour les tâches importantes sur les cultures vivrières : débroussaillement du champ, sarclage du riz, récolte et transport du paddy, secondairement sarclage du coton, buttage de l'igname. Dans quelques cas, ce sont tous les travaux qui sont effectués en commun.

Concurremment, se développe l'utilisation de la main-d'œuvre rémunérée, dont l'importance varie en fonction inverse de celle de l'entraide : ce sont les exploitants qui pratiquent le moins les formes de travail communautaire qui embauchent le plus de manœuvres. Ces derniers sont des jeunes hommes ou des femmes, qui se regroupent pour s'employer chez les producteurs de leur village, et des Guinéens, qui viennent en période de grands travaux et qui ne font que passer, leur destination ultime étant le Sud-Ouest. Les formes presque exclusives d'embauche sont le contrat et le travail à la journée. Les rémunérations sont aussi élevées qu'en forêt : 9 000 à 15 000 F CFA pour le labour d'un hectare de riz, 12 500 F CFA pour le nettoyage d'un hectare de coton à Mandougou et Oualou en 1986-87. Les manœuvres sont essentiellement employés pour le riz (labour, sarclage, récolte) et le coton (billonnage, sarclage, récolte), accessoirement pour le défrichement et le buttage des champs d'igname, ainsi que le billonnage des cultures secondaires (arachide, manioc). Dans l'ensemble, le recours au travail rémunéré est beaucoup plus fréquent à Mandougou qu'à Oualou et Tiasso, sans doute à cause de la situation du village sur une route reliant la Guinée à la zone forestière, et aussi en raison de la place importante qu'y tient l'agriculture commerciale : 94 % des exploitants de Mandougou utilisent des manœuvres, contre 43 % à Oualou et 38 % à Tiasso ; et les dépenses par unité de production y sont beaucoup plus élevées (39 000 F CFA dans cette localité contre 8 000 F CFA dans les deux autres). Ce sont en priorité les planteurs de coton et les exploitants qui disposent d'une faible main-d'œuvre familiale qui ont recours à ces travailleurs. La main-d'œuvre rémunérée est recrutée dans ces cas pour résorber les goulets d'étranglement des périodes de pointes. Toutefois, les plus grands producteurs embauchent aussi des salariés permanents, à l'année, ce qui leur permet d'étendre les champs de coton ou de produire du riz pour la vente, et explique qu'ils soient des vendeurs de vivres importants.

Globalement, le rôle de la main-d'œuvre familiale dans la production alimentaire est prépondérant, comme le mettent en évidence les très bons coefficients de corrélation entre population résidante ou active d'une part et superficies vivrières d'autre part (tableau 75). Toutefois, les coefficients entre résidants ou actifs familiaux et revenus sont faibles. À l'inverse, les dépenses de main-d'œuvre, médiocrement corrélées aux superficies cultivées, le sont fortement aux revenus vivriers. Ceci signifie que le travail familial a pour fin essentielle l'autosubsistance du groupe et que c'est le recours au salariat agricole qui permet d'obtenir des surplus commercialisables systématiques et importants. L'emploi des manœuvres ne joue pas sur les superficies, mais sur la production d'excédents, parce qu'il s'accompagne d'une meilleure utilisation de la force de travail, qui se répercute à la hausse sur les rendements. Enfin, la bonne corrélation main-d'œuvre rémunérée-revenus vivriers apparaît comme une conséquence de la culture cotonnière : ce sont les planteurs de coton qui, à quelques exceptions près, utilisent le plus de manœuvres, non seulement sur la culture industrielle, mais aussi sur les cultures vivrières, parce que l'argent du coton permet d'embaucher des travailleurs.

Tableau 75 - Corrélations entre cultures vivrières et main-d'œuvre à Oualou et Mandougou en 1986-87

	Superficies vivrières	Revenus vivriers
Nombre de résidants	0,62	0,21
Actifs familiaux	0,68	0,37
Dépenses de main-d'œuvre	0,47	0,64

Coefficients de corrélation : Pearson.

La mécanisation est inséparable de l'étude de la main-d'œuvre, car elle en modifie notablement l'efficacité. L'emploi de la traction attelée a des conséquences sur les superficies cultivées et la production. En général, les exploitants encadrés en culture attelée disposent d'un effectif de main-d'œuvre élevé (4 à 8 actifs), mais sont rarement à la tête d'une très grande famille. La culture attelée leur permet de mettre en valeur des superficies par actif près de 50 % supérieures à la moyenne (113 ares dont 75 ares en vivres). Ces données, au-delà de grandes inégalités d'une exploitation à l'autre et de la réussite de plusieurs exploitants en culture manuelle, mettent en évidence le poids des contraintes techniques. Celles-ci se retrouvent dans la gestion du temps.

L'analyse des calendriers agricoles et des temps de travaux permet de préciser les atouts et les contraintes de la modernisation technique.

Comme en pays baoulé, il ne nous a pas été possible d'effectuer des suivis d'emploi du temps sur une année. Les seuls renseignements que nous ayons portent sur des enquêtes rétrospectives, réalisées en août 1985 et novembre 1986 à Oualou et Mandougou, et de juillet à novembre 1990 à Tiasso[1]. L'utilisation de données issues de travaux réalisées par d'autres chercheurs est difficile, car les conditions de relevés et les unités de mesure ne sont pas identiques. L'enquête régionale IDET-CEGOS, de 1968, estime à 87-88 jours par actif, le temps consacré dans l'année aux activités agricoles, dans l'ensemble du Nord-Ouest. À Karakpo, village situé au sud de Boundiali, X. Le Roy arrive à 164 journées de 8 h de travail agricole par an. À Syonfan, au nord de Boundiali, J. Peltre-Wurtz et B. Steck comptent 177 jours de travail annuel par actif[2]. Les écarts proviennent d'une évaluation différente de la journée de travail, d'une définition inégale des actifs et peut-être d'un accroissement des tâches à partir des années 1970, lié à une évolution des cultures. Il faut également tenir compte de grandes variations d'un individu à l'autre[3].

Les enfants et les vieillards participent beaucoup moins que les jeunes adultes aux travaux des champs. Le travail des enfants à partir de 6-7 ans n'est pas à négliger. Ils participent pour 40 à 60 jours aux occupations agricoles, les écarts étant élevés en fonction de l'âge et de la situation scolaire. Une grande partie de leur temps est

1. On été précisément interrogés : trois producteurs «vivriers» (deux à Tiasso, un à Oualou), trois planteurs de coton «manuels» (un dans chaque village), trois paysans équipés en culture attelée (un à Oualou, deux à Mandougou). Les calendriers d'ensemble sont faciles à reconstituer ; en revanche, les taux d'activité et le temps passé à chaque culture sont plus aléatoires. Dans tous les cas, nous avons bénéficié de l'aide de l'encadreur CIDT qui connaît bien chaque paysan et qui est capable de préciser les dates de début et de fin de beaucoup de travaux.

2. Cf. IDET-CEGOS (1968), X. Le Roy (1983) et J. Peltre-Wurtz, B. Steck (1991).

3. Nous avons déjà soulevé les difficultés que pose une étude des temps de travaux (chapitre VII). L'inclusion d'enfants et des vieillards (considérés comme actifs) dans l'enquête IDET-CEGOS fait baisser considérablement les moyennes. Il y a aussi, comme dans la majorité des études, une sous-évaluation du travail féminin qui tient à la longueur de la durée de la journée de travail des épouses et des jeunes filles. En outre, on ne peut exclure une sous-estimation de certaines activités, due à des biais d'enquête : la faible participation des femmes aux travaux agricoles (11 % de leur temps dans l'enquête IDET-CEGOS) ne s'explique guère, si ce n'est par la prise en compte d'une seule activité (ramassage du bois par exemple), là où il y en a plusieurs (récolte, ramassage du bois, ménage). Par ailleurs, il est évident que les suivis portant toujours sur de petits effectifs, les cas particuliers pèsent sur les moyennes. Dernier point : celui de la durée de la journée. Nos enquêtes rétrospectives ne nous permettaient pas d'entrer dans le détail. Ici, la journée ne nous semble guère différente de ce que nous avons observé en forêt : grandes inégalités d'un individu à l'autre, séjour aux champs de 7 à 9 h pour 5 à 7 h de travail effectif, etc.

consacrée à la surveillance des rizières, tâche peu fatigante, mais vitale, car les dégâts causés par les animaux sont parfois considérables ; ils prennent part également, mais plus faiblement, aux semis, aux sarclages et aux récoltes. Les personnes âgées de plus de 65 ans consacrent moins de 50 jours par an aux activités agricoles, laissant les tâches les plus pénibles à leurs enfants et aux manœuvres. Toutes participent aux semis et aux récoltes, les femmes contribuant souvent en outre aux sarclages, tandis que les hommes vont régulièrement aux champs, pour contrôler les travaux et donner des ordres.

L'essentiel du travail est effectué par les adultes actifs, entre 14-15 et 60-65 ans. Les activités sociales prennent aussi beaucoup de temps : chez les populations musulmanes, le vendredi, jour de prière, est férié ; les funérailles ont une importance considérable ; enfin, une part importante du temps est consacrée au voyage. Mais nombre de ces activités se déroulent en saison sèche, au moment où les travaux agricoles sont moins intenses. Elles ne pèsent que faiblement sur la production. En revanche, la maladie est une contrainte très forte. C'est en saison des pluies, au moment des travaux les plus durs et les plus importants, que l'état sanitaire des populations se dégrade, le paludisme, entre autres, connaissant une recrudescence[1].

Les hommes résidants consacrent environ 150 jours par an à la production agricole, avec de forts écarts selon les individus. Les jeunes adultes travaillent beaucoup plus que les autres : de 180 à 200 jours, ce qui rend compte de superficies par actif très au-dessus de la moyenne à Tiasso (123 ares par actif pour deux jeunes exploitants qui, en plus, aident leur père), contre 130 à 140 jours par actif pour les 50-64 ans. Les hommes s'occupent surtout du défrichement de la parcelle la première année, des semis et des récoltes de riz et de coton, du billonnage et des traitements pour la plante textile.

Les épouses, comme partout, se consacrent en priorité aux tâches ménagères. La moyenne, qui recouvre des écarts élevés, se situe entre 90 et 100 jours de travail aux champs par adulte (soit environ le quart du temps total). Les femmes contribuent aux sarclages et aux récoltes. Elles sèment aussi les plantes secondaires, avec de fortes variations suivant les exploitations : ainsi, dans certaines unités de production, elles s'occupent exclusivement de l'arachide, alors que dans d'autres, le mari, qui recueillera les revenus, fait les billons et participe à la récolte.

En pays mahou, il n'y a pas de mois sans activité agricole (figure 68). Mais les fluctuations selon les périodes de l'année sont importantes. En février, commencent les travaux de préparation des champs, qui sont beaucoup moins longs que dans le sud du pays, car le défrichement de la savane boisée est plus facile que celui de la forêt sempervirente ; en outre, de nombreuses parcelles sont reconduites d'une année sur l'autre et il suffit de procéder à un nettoyage léger. De mars à juin, sont effectuées les opérations de billonnage (arachide, manioc, quelquefois maïs) ou de buttage (igname). Les semis d'arachide et de maïs précoce, voire de haricots, se font en mars-avril, afin que la récolte se déroule dès fin juin (arachide) et en juillet (maïs, haricots). Ces superficies sont cependant réduites : moins de 5 % du total pour chaque culture. L'arachide est semée, pour l'essentiel, en avril-mai, et le maïs de cycle unique, en mai-juin. Les semis de riz sont échelonnés de fin avril à début août en fonction des variétés, avec un maximum en mai-juin. Le buttage de l'igname commence en mars pour se poursuivre jusqu'en mai. Le manioc est bouturé dans des petites parcelles en mai ou, plus souvent, complanté à d'autres espèces en juin. Entre mai et juillet, sont également mis en place légumes et condiments. En juillet, du riz et du manioc ou des patates douces et du sésame succèdent aux avant-cultures, après leur récolte. Sésame et patate douce peuvent être également mis en terre, dans des petites parcelles, tout juste défrichées. Juillet et août sont des mois surtout consacrés à l'entretien des champs :

1. J. C. Arnaud (1987), p. 316.

surveillance et sarclages. À partir de septembre, commence la grande période des récoltes : maïs de cycle unique (de fin août à début octobre), igname précoce (septembre-octobre), riz pluvial (de fin août à début décembre avec un maximum en octobre-novembre), sésame (septembre-novembre), haricots (octobre), igname tardive (de décembre à février). La seconde récolte d'igname précoce et celle de la patate douce terminent souvent le cycle. Quant au manioc, sa récolte s'échelonne sur toute l'année, avec des maxima d'avril à juillet.

L'examen de ce calendrier révèle une opposition entre une période relativement creuse, de décembre à mars, qui correspond au coeur de la saison sèche, et une période d'intense activité, qui va de fin mars à novembre (c'est-à-dire des premières aux dernières pluies), et comporte deux maxima. Le premier, en mai-juin, correspond à la période des défrichements, du billonnage, du buttage, des semis. Le second, de fin septembre à mi-novembre, coïncide avec la récolte du paddy. L'emploi du temps est ainsi très marqué par le rythme climatique et par les travaux d'une production, le riz pluvial, qui prend plus de 50 % du temps consacré par les hommes aux cultures. Les superficies cultivées sont limitées par les périodes de pointes pendant lesquelles les agriculteurs et leur famille ne peuvent pas travailler davantage. De juillet à septembre, la contribution des élèves, en vacances scolaires, permet de faire face aux différentes tâches. La pointe de mai-juin nécessite le recours aux manœuvres. Par ailleurs, la prolongation des activités agricoles jusqu'en janvier-février, grâce aux récoltes d'igname et de patate, est plus théorique que réelle, car les superficies en tubercules sont réduites, beaucoup de paysans ayant même abandonné la production d'igname.

À Mandougou (et secondairement à Oualou), la culture du riz de bas-fond permet d'étaler les travaux agricoles. Aménagées par la CIDT ou établies depuis plusieurs années, les parcelles ne demandent aucun travail de défrichement. Le nettoyage et le labour des rizières se déroulent en général de juillet à septembre. Ces tâches, pénibles, sont réalisées par toute la famille ou en groupe, après la période de pointe de mai-juin, et s'insèrent assez bien dans le calendrier agricole, malgré la surcharge qu'elles occasionnent. Les semis sont faits en juin-juillet et le repiquage a lieu d'août à octobre, effectués surtout par les femmes. La récolte est faite par les hommes et les femmes, de novembre à janvier. La culture du riz inondé ou irrigué occasionne une surcharge de travail en juillet-août, mais favorise l'étalement des récoltes jusqu'en janvier. Elle permet, ainsi, de reporter en saison sèche, une partie des travaux de saison humide.

Deux autres innovations ont profondément modifié les emplois du temps. C'est d'abord l'introduction du coton, ensuite celle de la culture attelée. En pays mahou, à la différence de la région de Bouaké, le coton ne suit pas une avant-culture : un cycle de haricot ou de maïs est tout à fait exceptionnel. La parcelle est défrichée entre février et avril ou, si le coton succède au riz, nettoyée en avril. Les paysans procèdent au billonnage en mai, puis déposent l'engrais de fond. Le coton est semé en juin, quelquefois début juillet, en cas de pluies tardives ou de retard causé par une maladie, rarement en mai. Le démariage a lieu en juillet, ainsi que le premier sarclage. Les paysans effectuent ensuite 3 à 6 traitements phytosanitaires et un ou deux sarclages, jusqu'à la récolte qui s'échelonne de novembre à janvier. Enfin, pour la culture de l'année suivante, il faut arracher les pieds de cotonniers en février-mars. La plus grande partie du travail sur le coton est effectuée par les hommes, surtout les travaux pénibles (défrichement, billonnage) et les traitements. Les femmes participent aux semis, aux sarclages, au démariage, à la récolte et à l'arrachage des pieds. Leur moindre contribution s'explique par le fait que l'argent va aux époux et qu'elles sont prises par les autres cultures de juin à septembre (arachide, maïs, légumes, riz). Le coton entre en concurrence avec les cultures alimentaires en juin, mois déjà chargé. Son introduction suppose une réduction des superficies en vivres ou des modifications dans le choix des espèces et variétés cultivées : la plante textile n'entre pas en concurrence avec les riz précoces, semés en avril-mai, ou tardifs, semés en juillet-août, ni avec l'igname, buttée

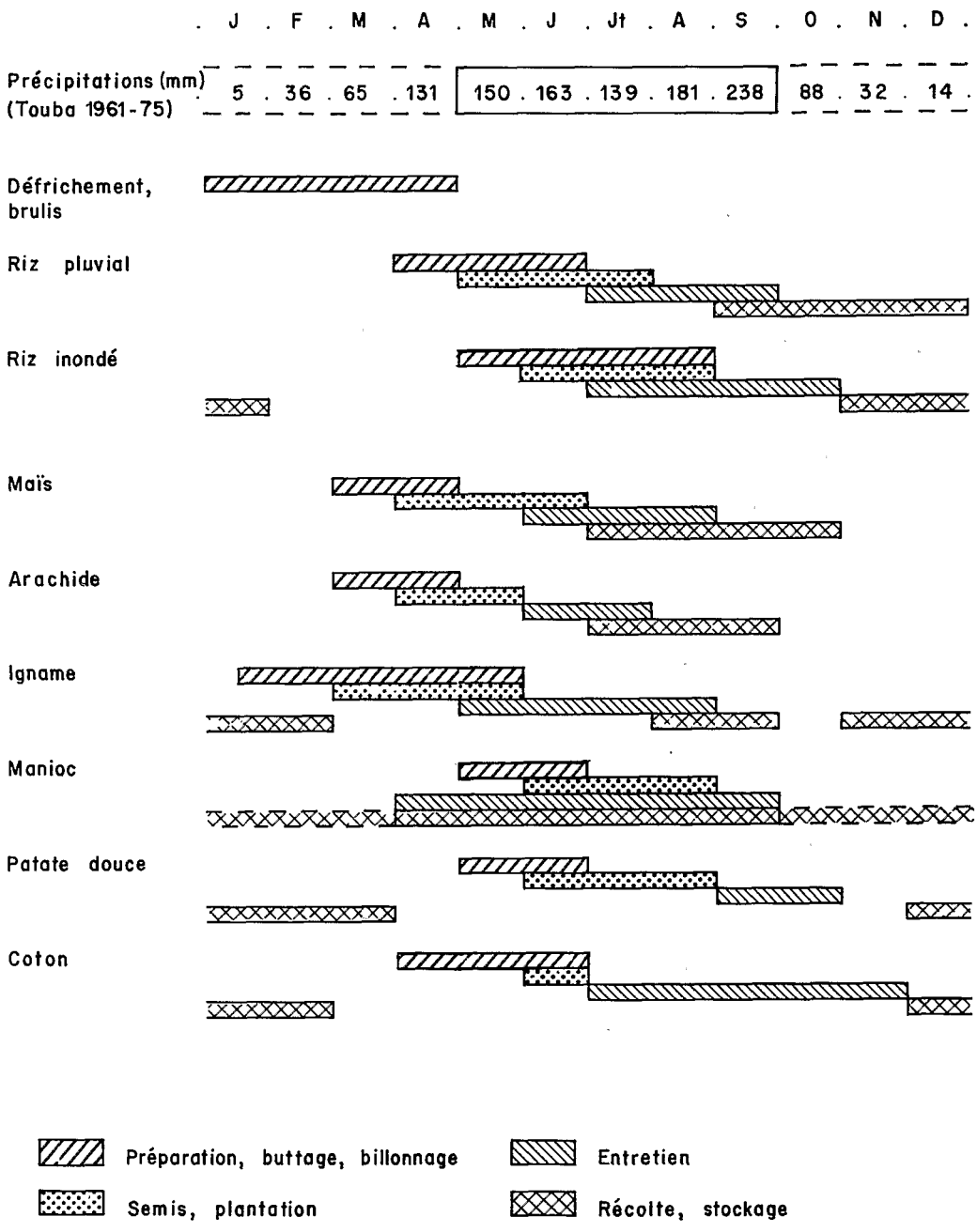


Fig. 68 - Le calendrier agricole moyen en pays mahou

en mai, ou le maïs de cycle unique, le manioc et les patates mis en terre en juillet. En général, la récolte, qui s'intercale entre celles du riz et des ignames tardives, ne provoque l'apparition d'aucun goulet d'étranglement dans le calendrier agricole.

La diffusion de la culture attelée modifie sensiblement les temps de travaux, comme le montre l'exemple de Mandougou. Un défrichement complet des champs accompagné d'un dessouchage est nécessaire. À Mandougou, une partie a été réalisée par les sociétés d'État. Les autres sont faits au treuil, avec la participation des villageois, qui souvent choisissent des jachères récentes, plus faciles à nettoyer et à dessoucher. Ce labeur est très long : il faut compter 100 à 200 jours de travail par personne à l'hectare[1]. Toutefois, l'aide de la CIDT permet de réduire de moitié cette durée. En outre, le défrichement est effectué pour plusieurs années. Ensuite, le champ est labouré, puis hersé. Les agriculteurs épandent l'engrais de fond et sèment le coton en mai-juin. C'est après qu'intervient le billonnage, fin juin-début juillet. Les opérations qui suivent sont identiques, dans leur succession, à ce qu'elles sont en culture manuelle, à deux exceptions près : fréquemment, les paysans en culture attelée mettent à nouveau de l'engrais en août et font un troisième sarclage. Les désherbages sont faits mécaniquement, avec le multiculteur, et complétés à la main. Plus encore que dans le cas de la culture manuelle, le travail est ici réservé aux hommes, à qui seuls s'adresse la structure d'encadrement pour l'apprentissage des techniques nouvelles : toutes les opérations mécaniques sont réalisées par le chef d'exploitation ou, dans quelques cas, par le fils. Des façons manuelles subsistent encore, effectuées alors par les hommes et les femmes : semis parfois, démariage, une partie des sarclages, récolte.

On peut remarquer que la traction attelée diminue le temps passé à certaines tâches : labour, billonnage, semis, sarclage, transport de la récolte (si le paysan possède une charrette). Nous avons déjà signalé qu'un hectare de coton requiert 151 jours de travail par an en culture manuelle ; compte tenu du temps supplémentaire consacré au défrichement, il faut compter 181 jours en première année ici. Le cas de deux producteurs de Mandougou permet d'apprécier les avantages de la traction attelée. La première année, le dessouchage au treuil et la préparation du champ demandent un effort d'environ 70 jours par hectare. Mais le reste des temps de travaux est, en moyenne, de 123 jours : la charrue procure donc un gain de 28 jours, par rapport à la culture manuelle. Dès la première année, ce gain compense en grande partie le temps plus long consacré au défrichement (grâce à l'aide de la société d'encadrement, il est vrai), puisque l'ensemble des tâches exige environ 193 jours. Et les années suivantes, la différence est nette ; en deux ans de culture cotonnière, l'agriculteur a économisé 16 jours de travail[2]. Ceci explique que les paysans en culture attelée aient intérêt à exploiter durant plusieurs cycles la même parcelle. En outre, l'économie de temps, qui se situe entre mai et septembre, pendant les périodes les plus chargées du calendrier, contribue à résorber le goulet d'étranglement de mai-juin. Ainsi, la culture attelée entraîne le transfert d'une partie de la charge de travail de saison des pluies en saison sèche, avec une augmentation du temps passé au défrichement et une réduction de la durée des autres tâches[3].

L'adoption de cette innovation technique a deux conséquences positives sur la production des vivres : diminuant les temps de travaux consacrés au coton, elle permet

1. D'après les renseignements obtenus auprès du moniteur de la CIDT. À Syonfan, J. Peltre-Wurtz et B. Steck (1991), p. 255, ont noté des valeurs proches : 10 à 50 jours par hectare pour une équipe de 5 personnes.
2. À Syonfan, J. Peltre-Wurtz et B. Steck (1991), p. 257, chiffrent l'économie de temps à 39 jours. Les données relevées dans le *Mémento de l'Agronome* (1974) donnent un gain moyen plus faible de l'ordre de 20 jours (à rendement égal). À Karakpo, X. Le Roy (1983), p. 78, trouve une valeur proche : 19 jours. À Boko-Hari (pays Bwa, Burkina Faso), Ph. Tersiguel (1992), pp. 310-311, a observé une différence de 18 jours entre cultures manuelle et attelée, pour le coton.
3. Ce transfert a été noté et étudié avec plus de précision à Syonfan par J. Peltre-Wurtz et B. Steck (1991). En revanche, il n'apparaît guère dans les autres études sur la culture attelée. Peut-être parce que les conditions climatiques et la nature des associations culturales jouent un grand rôle.

des reports de main-d'œuvre sur les cultures alimentaires ; et elle est utilisée directement sur ces cultures, particulièrement le riz, sur lequel elle est généralisée. Elle autorise une réduction du temps passé à la préparation du champ de riz, au semis, au transport de la récolte, et à un degré moindre, aux sarclages, pour lesquels elle n'est pas systématiquement employée.

La culture motorisée (un exploitant possède un tracteur à Mandougou) entraîne les mêmes effets sur le calendrier agricole que la culture attelée, en les amplifiant, car les opérations sont effectuées encore plus rapidement. Le gain de temps est de l'ordre de 30 jours par rapport à la culture attelée[1]. Mais, comme dans le cas de la traction attelée, certaines façons restent manuelles. Les superficies cultivées sont donc limitées par les possibilités de mobilisation de la main-d'œuvre pour ces façons, particulièrement la récolte, qui prend beaucoup de temps.

Au total, les innovations introduites depuis 2 décennies conduisent surtout à étendre les temps de travaux en saison sèche, ce qui est peu gênant : défrichements au treuil, récoltes en décembre-janvier. Le principal frein à l'essor de la riziculture irriguée et du coton provient du surcroît de travail occasionné en juin-juillet, période déjà chargée. En culture attelée, le facteur limitant essentiel est la capacité à mobiliser la main-d'œuvre pour la récolte, qui reste manuelle. En outre, la culture attelée augmente les coûts. L'analyse des résultats économiques doit nous permettre de voir si elle est financièrement intéressante et d'approfondir les raisons de sa réussite (ou de son échec) relatif. Il convient également de connaître les mobiles qui poussent les agriculteurs à adopter cette technique, car ils ont des incidences sur les résultats : pour certains, comme ils le disent, «la culture attelée facilite le travail» ; pour d'autres, elle permet d'étendre les superficies cultivées, grâce à une utilisation complémentaire de manœuvres pour les sarclages et la récolte ; pour quelques uns, enfin, elle peut faciliter une intensification.

b) Cultures et résultats économiques : la technique au service du riz

L'analyse des rendements et des revenus à l'hectare, puis de la productivité du travail, permet de préciser l'intérêt économique des différentes cultures et, surtout, des choix techniques effectués par les paysans.

Les données de la direction des Statistiques agricoles et de la CIDT, fournies pour des ensembles plus vastes que le pays mahou (tableau 76), utilisées conjointement avec des enquêtes locales (tableau 77), permettent, au-delà des fortes divergences entre les différentes séries, une analyse des rendements et de leurs variations.

Les rendements du riz en culture pure tournent autour de 15 à 20 qx/ha, ce qui représente un bon niveau. Les données de la CIDT, comme celles des services statistiques du ministère de l'Agriculture, mettent en évidence de fortes variations interannuelles, qui tiennent aux aléas climatiques. L'utilisation de variétés aux cycles et aux besoins en eau différents ne pallie que partiellement l'irrégularité des pluies. En 1986, le rendement moyen a été de 22 qx/ha à Oualou et Mandougou[2]. En 1985, il était légèrement inférieur : 19 qx/ha. En outre, les variations d'une parcelle à l'autre sont fortes : 11 à 36 qx/ha en 1986 dans les deux villages étudiés. Le tableau 77 montre que les rendements en première année ne sont pas significativement supérieurs aux autres lorsque les producteurs font alterner coton et riz. La céréale bénéficie de l'effet rémanent de l'engrais coton. En outre, si les rendements obtenus par les producteurs

1. Le producteur enquêté en était aux débuts de l'utilisation de son tracteur. C'est pourquoi il n'est guère possible d'utiliser les résultats de son emploi du temps pour mesurer l'intérêt de cette technique. Les chiffres présentés ici sont tirés du *Mémento de l'Agronome* (1974). Ph. Tersiguel donne, pour les exploitations de Boho-Kari, des différences du même ordre.

2. Nous utilisons ici les résultats de la CIDT issus de la pose de carrés de densité dans les exploitations de Oualou et Mandougou.

vivriers et des cultivateurs manuels de coton ne sont guère différents (21 et 20 qx/ha), ceux des exploitants qui utilisent la culture attelée sont nettement supérieurs (25 qx/ha). Ce ne sont ni l'emploi de l'engrais coton, très différent d'une exploitation à l'autre, ni les sols qui expliquent ces différences, mais l'adoption de la traction attelée qui permet de mieux réaliser les façons culturales sur le riz (soit par utilisation directe, soit par report d'une partie de la main-d'œuvre libérée par la mécanisation[1]). Ces observations peuvent être confirmées, à une échelle plus générale, par une enquête de la CIDT pour l'ensemble de la région de Touba qui indique, en 1985-86, des rendements de 14 qx/ha pour les exploitations vivrières, 13 qx/ha pour celles en culture manuelle du coton et 18 qx/ha pour les unités ayant adopté la traction attelée[2].

Tableau 76 - Évolution des rendements dans le département de Touba et l'unité agricole ouest

(en qx/ha)	Département de Touba (1)		Unité agricole ouest (2)			
	1983	1984	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Maïs	6	7	17	18	15	12
Arachide	7	8	9	12	8	12
Riz pluvial	9	12	16	17	19	13
Igname	145	156	n.c.	110	138	148
Manioc	91	103	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

Sources : (1) Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles ;
(2) CIDT. Rapports annuels.

Tableau 77 - Les rendements à Oualou et Mandougou (1986-87)

(en qx/ha)	Riz	Coton
Producteurs vivriers	21	-
Producteurs de coton (manuels)	20	13
Producteurs en culture attelée	25	14
Culture sur défrichement	23	-
Culture après coton	22	-
Culture après vivrier	18	-

Source : CIDT.

Les rendements de coton de la région de Touba sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale (11 à 13 qx/ha contre 12 à 14 qx/ha). Ils sont meilleurs dans la zone de Ouaninou que dans celle de Touba à l'est, ce que confirme l'analyse détaillée des exploitations enquêtées : les rendements de Oualou sont supérieurs à ceux de Tiasso. La nature des sols, plutôt meilleurs à l'est de Touba, ne saurait expliquer ce phénomène ; ce sont la qualité des soins et l'utilisation des intrants, plus élevés à l'ouest, qui rendent compte de ces différences. À l'intérieur des zones, les rendements varient également selon les villages : à Mandougou, ils sont plus élevés qu'à Oualou, essentiellement en raison de meilleurs soins (sarclages plus complets, façons réalisées à temps, etc.), car l'utilisation d'engrais et de produits de traitement phytosanitaire ne paraît pas plus élevée.

1. D'autres raisons ne sont peut-être pas non plus à exclure, notamment une utilisation importante de main-d'œuvre rémunérée en cas de difficulté, qui permet de réaliser les opérations culturales au moment opportun.
2. Cf. CIDT. Rapport annuel d'activité de 1985-86. Les rendements de 1985-86 sont, en moyenne, inférieurs à ceux de 1986-87. Par ailleurs, ils sont meilleurs dans la zone de Ouaninou (notamment à Mandougou) que dans d'autres villages mahou. Ces deux facteurs expliquent l'écart entre les observations locales et les données de la CIDT fournies pour l'ensemble de la direction régionale.

À l'inverse du riz, le coton donne des rendements en culture attelée qui ne sont guère supérieurs à ceux de la culture manuelle dans les deux villages enquêtés : 14 qx/ha contre 13 qx/ha. Ces moyennes, établies à partir d'un petit nombre de cas, regroupent toutefois deux situations tranchées : les résultats de deux exploitants en production mécanisée sont médiocres (moins de 10 qx/ha), alors que ceux de trois autres sont très supérieurs (entre 14 et 21 qx/ha). Ces différences sont significatives de deux types de comportements opposés : certains paysans misent sur la mécanisation pour intensifier leur agriculture, alors que d'autres cherchent surtout à étendre leurs superficies cultivées.

Dans tous les cas, l'adoption de la culture attelée paraît favoriser plus l'accroissement de la récolte de riz que celle du coton : les rendements de paddy sont élevés, ceux de la plante industrielle très moyens. Par ailleurs, l'augmentation globale des productions agricoles par unité de surface est moins forte qu'elle ne pourrait l'être, car l'élévation des rendements de riz est en partie amortie par une limitation de ceux de coton. En revanche, nous avons vu que les superficies moyennes par exploitation en culture mécanisée sont très supérieures à celles en culture manuelle. La traction attelée apparaît donc d'abord au service d'une extension générale des superficies cultivées. La seule véritable intensification porte sur la culture du riz, objet de beaucoup plus de soins que celle du coton. Elle traduit un fait de civilisation, la primauté accordée à la céréale par les Mahou, et une réalité économique : la baisse d'intérêt du coton à partir de 1984[1], alors que les paysans en culture attelée réussissent à vendre leur paddy à des prix intéressants (90 à 100 F CFA/kg, voire plus).

En revanche, sur un plan plus général, on peut considérer que l'introduction de la culture industrielle permet de valoriser le sol. En effet, si le coton n'apporte pas des revenus par hectare supérieurs à ceux que procure le riz (autour de 120 000 F CFA, intrants déduits, par année de culture), il permet d'allonger la durée d'exploitation de la terre : une succession riz-arachide-manioc suivie de 10 ans de jachère fournit un revenu moyen de 33 000 F CFA/ha par an ; une rotation coton-riz-coton-riz-arachide-manioc, suivie du même temps de jachère, permet d'obtenir une fois et demi plus (52 000 F CFA/ha par an). Cet accroissement des recettes par unité de surface n'a guère d'intérêt dans un village comme Tiasso, qui dispose d'espace. Il n'en va pas de même à Oualou, où la terre est un bien rare.

Enfin, il faut signaler que les cultures secondaires, comme le gombo ou la patate douce, procurent des revenus par ha élevés : la patate douce, avec des rendements moyens de 5 à 6 t/ha, fournit des revenus de 160 000 à 200 000 F CFA/ha, soit plus que le coton ou le riz.

L'absence de mesures précises de temps de travaux ne permet de se faire qu'une idée approximative de la productivité du travail. Un hectare de riz demande 225 jours de travail en première année, pour un rendement de 20 qx. La rémunération de l'effort est médiocre : inférieure à 750 F CFA/j dans des conditions moyennes (à 80 F CFA/kg). En deuxième ou troisième année, l'absence de défrichement réduit la quantité de travail demandée à 172 jours, mais les rendements ne dépassent pas 15 qx/ha : la productivité est alors inférieure à 700 F CFA/j. L'introduction du coton a des effets positifs sur la productivité de la céréale : après une sole de coton, la production de paddy atteint 20 qx/ha (pour 191 jours de travail), valorisant l'effort à plus de 800 F CFA/j. Si la récolte est vendue pilée par les épouses ou à des prix plus élevés que les cours officiels (cas fréquent pour les riz de montagne), la rémunération approche 1 000 F CFA/j. Dans tous les cas, la productivité est inférieure à celle de l'igname en pays baoulé. La baisse du

1. Cf. chapitre IX, p. 319. Rappelons les étapes de cette baisse d'intérêt : fin de la gratuité des engrais en 1984-85, déclassement systématique du coton de premier en second choix en 1988-89, réduction du prix d'achat au planteur en second choix en 1989-90, puis des deux qualités par la suite.

prix d'achat, à 60 F CFA/kg bord champ, en 1988-89, a diminué encore son attrait par rapport au tubercule. Le choix du riz est d'abord un fait de civilisation ; il s'explique également par la bonne conservation du produit dans des régions éloignées des marchés ; enfin, la culture demande moins de travail aux hommes que l'igname, permettant une répartition plus équilibrée du travail entre les sexes au moment des grands travaux.

Le coton offre une productivité, avec des techniques purement manuelles, à peu près équivalente à celle du riz en première année, ce qui ne justifie pas son adoption. L'intérêt de cette culture est ailleurs : dans le maintien des rendements de paddy en deuxième ou troisième année. En 1990, avec la diminution (effective) du prix d'achat du coton à 100 F CFA/kg, la rémunération de la journée est faible dans un village comme Tiasso, où les rendements sont médiocres (entre 300 et 500 F CFA/j). Cette situation rend compte de l'extension de cultures dont nous avons vu qu'elles sont plus productives (comme le manioc) et plus intensives (légumes). Parmi les cultures secondaires, la patate douce procure des revenus élevés à l'hectare pour un effort relativement restreint : elle exige environ 95 jours de soins par an (en deuxième ou troisième année), et rémunère la journée de travail à plus de 1 700 F CFA[1]. Ces résultats expliquent son essor. La principale limite à son extension provient alors des capacités d'absorption du marché.

L'adoption de la culture attelée permet de diminuer les temps de travaux, mais elle accroît les charges des agriculteurs. Une chaîne complète, soit un «multiculteur arara», une charrette, un semoir, une herse et une paire de boeufs, revient, en 1985-86, à 634 500 F CFA. Le planteur doit avancer 10 % du prix la première année et peut bénéficier d'un prêt de la BNDA remboursable en 3 ans (pour le matériel) ou 4 ans (pour les boeufs)[2]. Dans l'hypothèse d'un amortissement du matériel sur 10 ans, et compte tenu des superficies moyennes cultivées en coton, les charges supplémentaires s'élèvent à 29 600 F CFA par ha et par an. Avec trois cycles cotonniers, qui permettent d'amortir l'investissement en travail de défrichement, les temps de travaux moyens sont de 146 jours par ha et par an. Le revenu net tiré du coton est de 95 000 F CFA/ha, et la rémunération de la journée, de l'ordre de 650 F CFA[3]. Ce résultat est médiocre. Mais divers éléments interviennent qui le modifient dans un sens plus favorable. D'abord, les producteurs qui ont bénéficié d'un défrichement mécanisé, et qui ne travaillent que 123 jours par an sur le coton, ont une productivité supérieure (près de 800 F CFA/j). En outre, quelques paysans réussissent à diminuer le coût des chaînes en prélevant des boeufs sur leurs troupeaux et en achetant du matériel guinéen beaucoup moins cher[4] . Enfin, et surtout, il faut tenir compte de l'augmentation de productivité sur le riz, qui dépasse (si le gain de temps est de 20 j/ha avec des rendements de 22 à 24 qx/ha) 1 000 F CFA/j en deuxième ou troisième année de culture. Plus que les gains de productivité sur le coton, faibles ou nulles par rapport à la culture manuelle, c'est le bénéfice sur le riz qui est intéressant. Ce phénomène, qui n'a guère été observé dans d'autres régions,

1. Nous n'avons recueilli aucune donnée sur les temps de travaux de la patate douce. Cette valeur correspond à l'estimation haute du *Mémento de l'Agronome* (1974) qui est proche de nos résultats d'enquêtes (pour le maïs et le manioc par exemple). Les producteurs nous ont affirmé que la culture de la patate douce est «intéressante» ce qui, dans leur bouche, signifie qu'elle donne des bons résultats pour une quantité d'efforts limitée.

2. Dans le cas d'un prêt, il faut ajouter le coût des intérêts. En outre, il faut noter une augmentation des prix d'environ 10 % entre 1985 et 1990 : ainsi la paire de boeufs est passée de 200 000 à 220 000 F CFA.

3. Le rendement moyen des producteurs est de 1 350 kg/ha (proche de la moyenne donnée par la CIDT), ce qui, valorisé à 115 F CFA/kg, représente 155 250 F CFA. Les dépenses en intrants ont été de 30 000 F CFA/ha, auxquels il convient d'ajouter 29 600 F CFA d'amortissement du matériel. Les 146 jours de travail correspondent à 123 jours de travail en culture attelée dans l'année, plus l'amortissement sur trois cycles des 70 jours de défrichement au treuil (23 jours par an).

4. Ainsi un producteur a acheté une charrue 20 000 F CFA en Guinée et utilisé deux bœufs personnels, ce qui lui a fait une économie d'environ 250 000 F CFA. Le matériel étranger peut aussi être acquis directement en Côte d'Ivoire : on trouvait en 1986 et 1987 sur les marchés de la région (à Ouaninou par exemple) des matériels originaires de Guinée ou du Libéria, vendus à bas prix.

est peut-être spécifique du pays mahou[1]; il est particulièrement marqué dans les villages enquêtés en 1986. Il témoigne de l'intérêt des Mahou pour le riz, même dans le cadre d'une agriculture modernisée, et met en évidence l'attrait de l'association riz-coton.

c) L'utilisation des revenus vivriers

L'étude des relations entre cultures vivrières et cotonnière ne saurait être réduite aux seules questions de temps de travaux. On doit également s'interroger sur l'intérêt des revenus apportés par chaque production.

L'analyse globale des revenus a été effectuée sur l'ensemble des exploitations enquêtées. Un nombre plus limité d'unités budgétaires a été touché par l'enquête «dépenses» : 28 en 1987 et 7 en 1990. Par ailleurs, la CIDT avait demandé en 1986 à ses moniteurs de relever les principales recettes et dépenses des exploitants encadrés ; ces investigations à Oualou et Mandougou ont été très incomplètes. Mais avec l'aide du moniteur CIDT et des paysans, nous avons pu reconstituer les budgets de 2 exploitations cotonnières de mars 1986 à février 1987[2].

Les produits vivriers, qui fournissent en moyenne autour de 45 % des revenus totaux des exploitations, représentent la principale source de revenus des paysans mahou. Cette part est très variable, selon les villages et les années : ils atteignent 56 % à Tiasso en 1990-91, contre seulement 39 % à Mandougou en 1986-87. Leur part dépend de l'importance des autres sources de revenus qui sont multiples (figure 69).

Les cultures industrielles viennent, en général, après les cultures vivrières dans les recettes de l'exploitation, mais leur part est très variable. Le coton procure autour de 30 % des entrées monétaires avec des écarts élevés entre Tiasso (19 %) et Mandougou (42 %). Le café, la noix de cola et les arbres fruitiers (mandarines, oranges, mangues) apportent un faible complément (1 à 3 %). L'élevage est également une source notable de revenus. Les bovins représentent une forme de capitalisation importante. Les animaux sont en général regroupés dans un troupeau collectif villageois, surveillé par des enfants ou des bergers professionnels. Les ventes sont faites lors d'occasions exceptionnelles (funérailles, mariages, etc.) qui mettent en jeu de fortes sommes : en 1987, un producteur a ainsi dû vendre 4 bovins qui lui ont rapporté 280 000 F CFA, pour célébrer dignement les funérailles d'un membre de sa famille. Le petit bétail (ovins, caprins) et les volailles donnent lieu, souvent, à un élevage commercial dont les revenus sont plus faibles, mais fréquents : des moutons sont notamment élevés par quelques paysans pour être vendus au moment des fêtes. Au total, l'élevage représente 2 à 5 % des recettes en année «normale» ; mais en cas de nécessité, les ventes augmentent et peuvent représenter, comme à Mandougou, 10 % ou plus des revenus. Enfin, toutes une série de ressources, d'importance variable, viennent apporter des compléments monétaires : chasse, artisanat, commerce, travaux agricoles rémunérés (pour les jeunes gens et les femmes) et surtout les transferts. Les dons et les envois de parents émigrés, planteurs et plus souvent commerçants, artisans ou salariés dans les villes du sud de la Côte d'Ivoire, constituent un apport non négligeable dans le budget familial, représentant 10 à 20 % des revenus totaux. Cette conséquence de la très forte émigration qui affecte le pays mahou est certes positive pour les paysans, mais elle peut devenir un frein au développement agricole, dans la mesure où certains comptent plus sur les envois de leurs enfants que sur les revenus de l'exploitation.

Il convient de distinguer nettement 3 types de producteurs. D'abord ceux chez qui les cultures vivrières ne fournissent qu'un revenu d'appoint (moins de 20 % du total) : il

1. J. Peltre-Wurtz et B. Steck (1991) n'ont pas fait de calculs de productivité à Syonfan ; Ph. Tersiguel (1992) note des résultats sur le coton en culture attelée nettement supérieurs à ceux de la culture manuelle.
2. Le moniteur CIDT a réalisé ses relevés de mars à décembre 1986. Les résultats, en général peu fiables, étaient de bonne qualité pour les deux exploitations retenues, dont nous avons pu compléter les suivis.

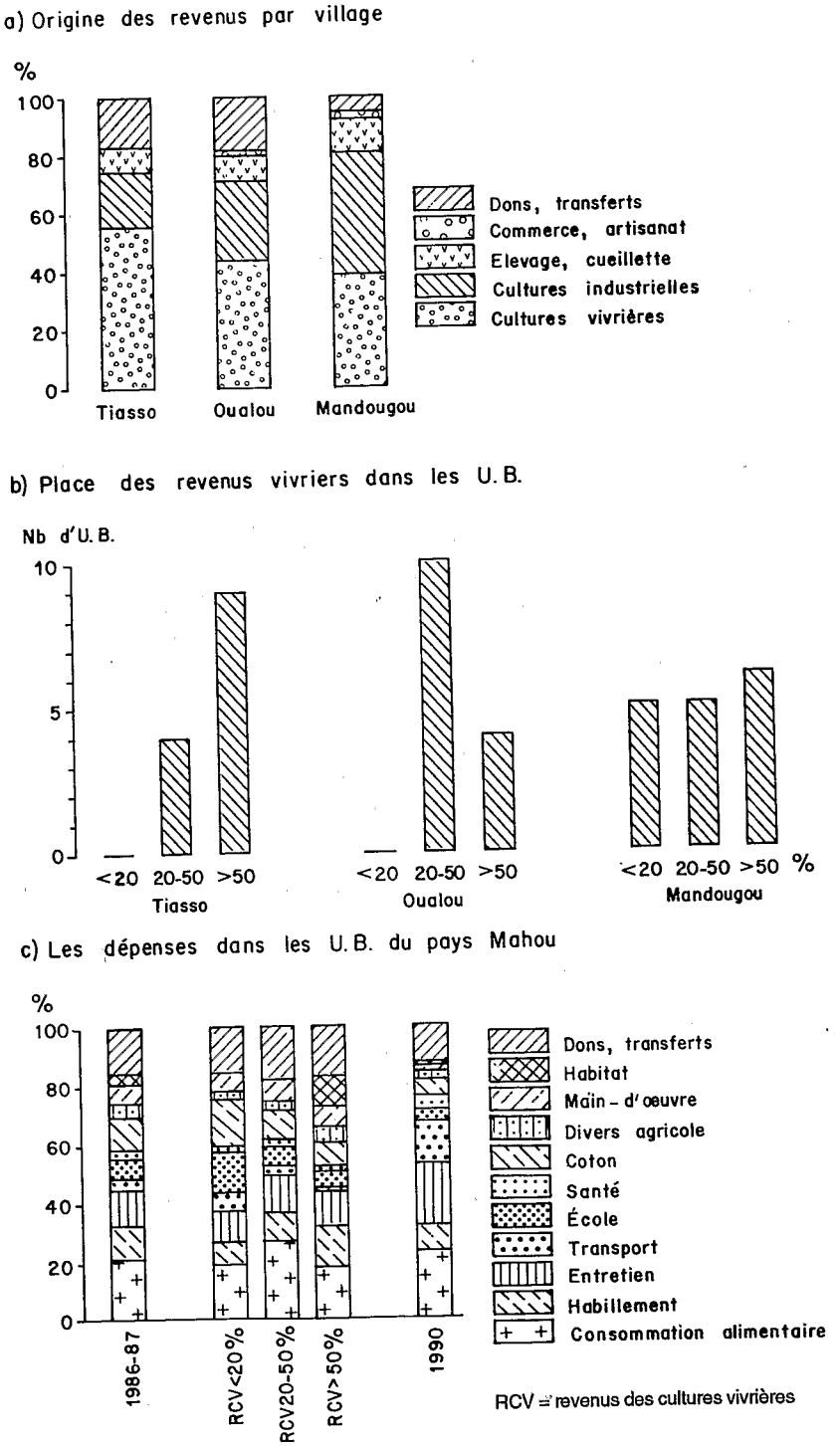


Fig. 69 - Revenus et dépenses en pays mahou

s'agit de grands planteurs de coton, qui forment près du tiers des paysans de Mandougou. Le deuxième ensemble est constitué d'exploitants dont 20 à 50 % des recettes proviennent des vivres : majoritaires à Oualou, ils sont présents également à Mandougou et Tiasso ; en général, le revenu vivrier est complété par le coton et d'autres ressources (élevage ou dons de parents). Le troisième groupe rassemble ceux qui obtiennent de la vente des vivres plus de 50 % de leurs revenus : ils sont majoritaires à Tiasso (69 % des producteurs en 1990-91) et représentent 20 à 40 % des agriculteurs de Mandougou et Oualou, selon les années. Il s'agit du groupe le moins homogène qui oppose des petits paysans, aux revenus limités, et quelques très grands exploitants, producteurs ou non de coton, dont les gains tirés du riz dépassent 100 000 F CFA. Ce sont ces derniers qui sont de véritables et dynamiques vendeurs de vivres.

Les sorties en espèce, relevées pour 1987, mettent en évidence le poids des dépenses d'entretien courant et d'origine sociale. Les frais d'exploitation sont élevés, tenant à l'utilisation obligatoire d'engrais et de produits de traitement pour le coton. Mais ils présentent un caractère particulier du fait qu'ils sont directement retenus par la CIDT sur les recettes cotonnières. En réalité seuls quelques grands exploitants achètent des engrais et des produits phytosanitaires pour la riziculture.

Les autres dépenses sont plus significatives. Comme partout, la nourriture, l'habillement, l'entretien et quelques achats onéreux (postes de radio par exemple) constituent plus de 40 % des sorties d'argent. Les frais scolaires ne sont élevés que chez un petit nombre de paysans, car les enfants vont à l'école au village ou partent en formation chez un parent citadin qui les héberge. Les débours à caractère social (funérailles, dots, cérémonies initiatiques) représentent des sommes presque toujours importantes.

La part des différents postes varie en fonction des revenus. Les dépenses d'entretien courant, notamment alimentaires, sont relativement plus fortes dans les catégories de revenus les plus faibles. Inversement, les frais d'habillement et les investissements dans l'habitat sont plus élevés dans le groupe des hauts revenus. Le rôle des différentes ressources est variable : comme en pays baoulé, dans les exploitations où la part des recettes vivrières est forte, les ventes de vivres doivent permettre de faire face, en plus des besoins quotidiens, aux frais exceptionnels. Mais intervient aussi l'évolution des différentes entrées d'argent au regard des dépenses dans l'année.

Le rythme des ventes varie selon les produits vivriers. Un certain nombre de denrées, en général secondaires, sont écoulées en petites quantités sur une longue période par les épouses pour assurer les besoins quotidiens du ménage et leurs menues dépenses personnelles (foulards, petits bijoux...) : légumes, manioc, maïs, haricots, etc. L'arachide fait l'objet d'une commercialisation en gros en juillet-août, afin d'assurer les frais occasionnés par la rentrée scolaire d'octobre, et de petites ventes, de la part des épouses, en saison sèche. Le riz est écoulé en faible quantité, souvent pilé, par les femmes, durant l'année. Chez les très gros producteurs, de forts volumes de paddy sont mis sur le marché entre février et mai, lorsque les cours sont élevés. Eux-mêmes ou leurs épouses vendent également de plus faibles quantités de juin à août, à un moment où les greniers de beaucoup de petits paysans sont vides : les prix de ce riz, vendu pilé, sont alors rémunérateurs, car les variétés locales sont rares et prisées sur le marché. Ainsi, alors que chez beaucoup de petits paysans, les ventes sont plus subies que voulues, liées à d'impérieuses nécessités (besoins courants ou dépenses exceptionnelles), les ventes des gros producteurs sont souvent spéculatives et réalisées lorsque les cours sont élevés.

L'exemple de deux exploitations cotonnières met en évidence le rôle des différentes cultures dans les revenus (figure 70). Chaque mois, des recettes variées assurent un niveau minimum d'entrées monétaires dans la famille. Elles correspondent à

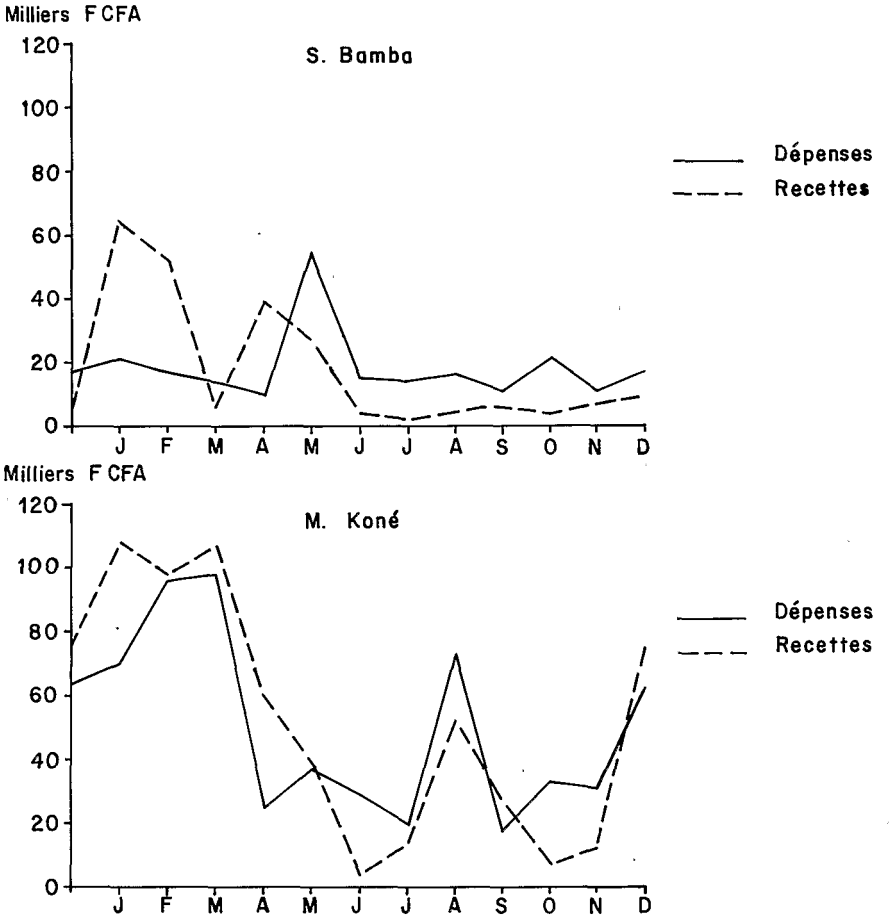


Fig. 70 - Les fluctuations saisonnières des budgets de deux exploitations de Oualou (1986-87)

des ventes effectuées par les épouses au marché : légumes et condiments de septembre à mai, manioc de mars à décembre, riz pilé, arachide et maïs de façon occasionnelle. Un des paysans, S. Bamba, y ajoute un petit artisanat (fabrication de hamacs) et la vente de gibiers entre décembre et mars. Ces recettes assurent les dépenses courantes (condiments divers, sel, poisson, pétrole, cigarettes, etc.) et les dépenses exceptionnelles peu coûteuses (voyage à Touba, quelques médicaments, etc.). Entre décembre et mars, se situe la principale période d'entrées et de sorties monétaires qui correspond à la traite du coton. Les revenus permettent d'effectuer des achats variés de produits manufacturés (vêtements, postes de radio) ou d'aliments pour les fêtes de fin d'année (viande), de financer des voyages fréquents en fin de saison sèche et de faire des cadeaux aux épouses et aux enfants. On constate toutefois d'autres pointes dans les sorties monétaires : ainsi, S. Bamba effectue le paiement d'une dot en avril ; chez Koné M. le mois de dépenses maxima est mars à cause de funérailles. L'argent provient du coton, mais aussi du riz. En août, les dépenses, élevées en raison des fêtes musulmanes (achat de boubous, de moutons, etc.), sont financées par les revenus de l'arachide. Enfin, il faut signaler que S. Bamba, comme le tiers des paysans enquêtés, achète du riz

en juin-juillet parce que ses greniers sont vides, alors qu'il a commercialisé du paddy en mars-avril. Le manque de prévoyance n'explique pas seul cette attitude : d'abord le producteur avait un besoin impérieux d'argent en avril pour des dépenses sociales, ensuite il a vendu son riz local plus cher que le riz importé qu'il acquiert pour se nourrir.

Ainsi, les cultures vivrières jouent un rôle essentiel dans le budget des exploitants mais différent selon les cas. Les producteurs de coton, comme les planteurs de café et de cacao, vendent des vivres pour répondre à leurs besoins en dehors de la période de traite, alors que beaucoup de paysans comptent presque exclusivement sur les revenus tirés des denrées alimentaires. Dans certaines unités, le riz tient le rôle attribué le plus souvent au coton dans les régions de savanes. Selon les années et le niveau des prix, les paysans privilégient une spéculation ou une autre : le déclin de la culture industrielle en 1990 est peut être momentané. Toutefois, la situation du pays mahou n'est pas exactement la même que celle du pays sénoufo où X. Le Roy a observé une concurrence entre les cultures du riz et du coton, et des évolutions opposées des deux produits, l'un progressant au détriment de l'autre, en fonction des cours[1]. Ici d'abord, le coton n'entre que partiellement en concurrence avec les cultures vivrières parce que les terres restent encore suffisantes, que les temps de travaux sont en partie complémentaires et que la culture du coton permet une augmentation des récoltes de riz l'année suivante, grâce à l'effet rémanent de l'engrais mis sur la sole cotonnière. En outre, les paysans mahou accordent presque systématiquement la préférence au riz sur le coton, parce qu'il s'agit de leur plante alimentaire essentielle (à la différence de ce qui se passe en pays sénoufo où l'agriculture est plus variée) : cela se traduit dans les superficies par actif, qui ne varient guère d'une année sur l'autre, et dans les effets de la modernisation agricole, notamment de l'emploi de la traction attelée, qui semble s'effectuer autant sur la culture vivrière que sur la plante textile. L'agriculture urbaine et périurbaine nous paraît également significative de cette emprise du riz.

5. Modernisation agricole et urbanisation

Si l'expansion du coton et de la culture attelée correspondent à une transformation diffuse de l'agriculture paysanne, le département de Touba a été également le siège de plusieurs entreprises ponctuelles de développement agricole, la plupart anciennes, qui ont connu un renouveau singulier dans les années quatre-vingt, et dont l'épicentre est la ville de Touba. Cette agriculture présente des aspects variés à la fois par ses dimensions et par l'origine de ses promoteurs. Nous retiendrons trois exemples caractéristiques : la riziculture irriguée urbaine, le maraîchage intensif développé sur le territoire communal de Touba et les grandes exploitations céréalières citadines.

Il existe des GVC de production vivrière. Souvent conduits par des femmes, ils sont comparables, dans leur fonctionnement, à ceux de la région de Bouaké. Nous ne les avons pas étudiés, parce qu'ils sont marginaux par rapport à notre terrain : ils se concentrent dans le nord du département, près de Borotou, et ils n'ont commencé à se développer en pays mahou, près de Ouaninou, qu'à partir de 1987-88, c'est-à-dire à la fin de nos enquêtes principales. Encouragés par les autorités préfectorales dans des secteurs éloignés de la ville de Touba, leur but était de favoriser la commercialisation des produits vivriers et de rééquilibrer des actions de modernisation très centrées sur le chef-lieu du département. Ils étaient sans doute également destinés à faire pièce aux initiatives de la mairie dans le développement agricole local, tant, dans cette région, comme dans beaucoup d'autres en Côte d'Ivoire, le politique n'est jamais absent.

1. Cf. X. Le Roy (1983).

a) La riziculture urbaine à Touba : une agriculture intensive mahou

Le pays mahou est le principal secteur de développement de la riziculture irriguée du Nord-Ouest ivoirien. Longtemps, le département de Touba s'est situé au deuxième rang en Côte d'Ivoire, après celui de Korhogo, pour l'étendue des rizières irriguées. Avec un peu plus de 1 200 ha, il est dépassé en 1988-89 par des départements du Centre et de l'Est (Yamoussoukro, Bouaké, Bondoukou) qui ont bénéficié de vastes aménagements récents. Mais à la différence des autres zones productrices, la culture du riz est ici profondément ancrée dans la tradition locale.

Si la zone de Ouaninou, en raison de ses nombreux périmètres dispersés, concentre une grande partie de la riziculture irriguée du département (tableau 78), la cité de Touba en est le principal pôle régional : avec 209 ha en 1989-90, la ville regroupe près de 20 % des superficies irriguées du département, loin devant la localité de Ouaninou (140 ha)[1]. Pour analyser cette agriculture, nous avons étudié 58 exploitants appartenant à deux groupements : le plus ancien, Touba 1, et le plus important, Touba 2. Si cette riziculture présente bien des points communs avec celle d'Agboville et des cités de la zone forestière, elle s'en distingue par plusieurs traits, son caractère principal, en apparence paradoxal, étant d'être à la fois profondément mahou et très enracinée dans la ville.

Tableau 78 - La riziculture irriguée dans la région CIDT de Touba (1988-89)

Zones CIDT	Superficies (ha)	Nb de producteurs
Touba	223,75	174
Borotou	292,00	270
Ouaninou	729,75	500
Total	1 245,50	944

Cet enracinement se manifeste dans la localisation des rizières (figure 71). Les aménagements, canaux, collecteurs, diguettes limitant des casiers de forme géométrique, commencés dans les années soixante par la SATMACI ont été considérablement étendus entre 1970 et 1974 par la SODERIZ. L'irrigation se fait par des prises au fil de l'eau à partir de marigots qui circulent dans les bas-fonds. Les coûts, certes élevés (140 000 F CFA/ha en 1974), restent très inférieurs à ceux demandés par la réalisation de barrages avec retenue, comme à Agboville, et permettent, en règle général, deux cycles de culture par an. Périurbaine à l'origine, la riziculture est en train de devenir intra-urbaine avec l'extension de la cité à l'est, en direction de l'axe goudronné Man-Odienné, et au sud-ouest, le long de la route de Ouaninou.

Comme à Agboville et pour les mêmes raisons, cette agriculture a connu une forte expansion au début des années soixante-dix, puis a reculé à partir de 1977 et redémarré en 1983-84. La stabilité des riziculteurs est toutefois bien plus forte que dans la cité de l'Agnéby. Près de la moitié des exploitants enquêtés en 1986 sont là depuis plus de 10 ans et, pour beaucoup, depuis la décennie 1960. Les nouveaux, certes nombreux (30 % ont adhéré entre 1983 et 1986), restent minoritaires et sont, en règle général, de jeunes paysans qui remplacent des parents âgés. Cette stabilité va de pair avec la composition sociale des groupements.

L'écrasante majorité des agriculteurs est autochtone (74 %). Les allochtones sont en général des ivoiriens : Sénoufo surtout, Dioula. On trouve une minorité de Maliens, de Guinéens et de Burkinabè. La prépondérance mahou traduit l'importance des autochtones dans la localité : contrairement à Agboville, cité largement étrangère au

1. Il n'a pas été possible d'obtenir des données homogènes pour la période 1988-1990, en raison du passage de l'encadrement de la riziculture irriguée de la CIDT à la CIDV en 1989-90.

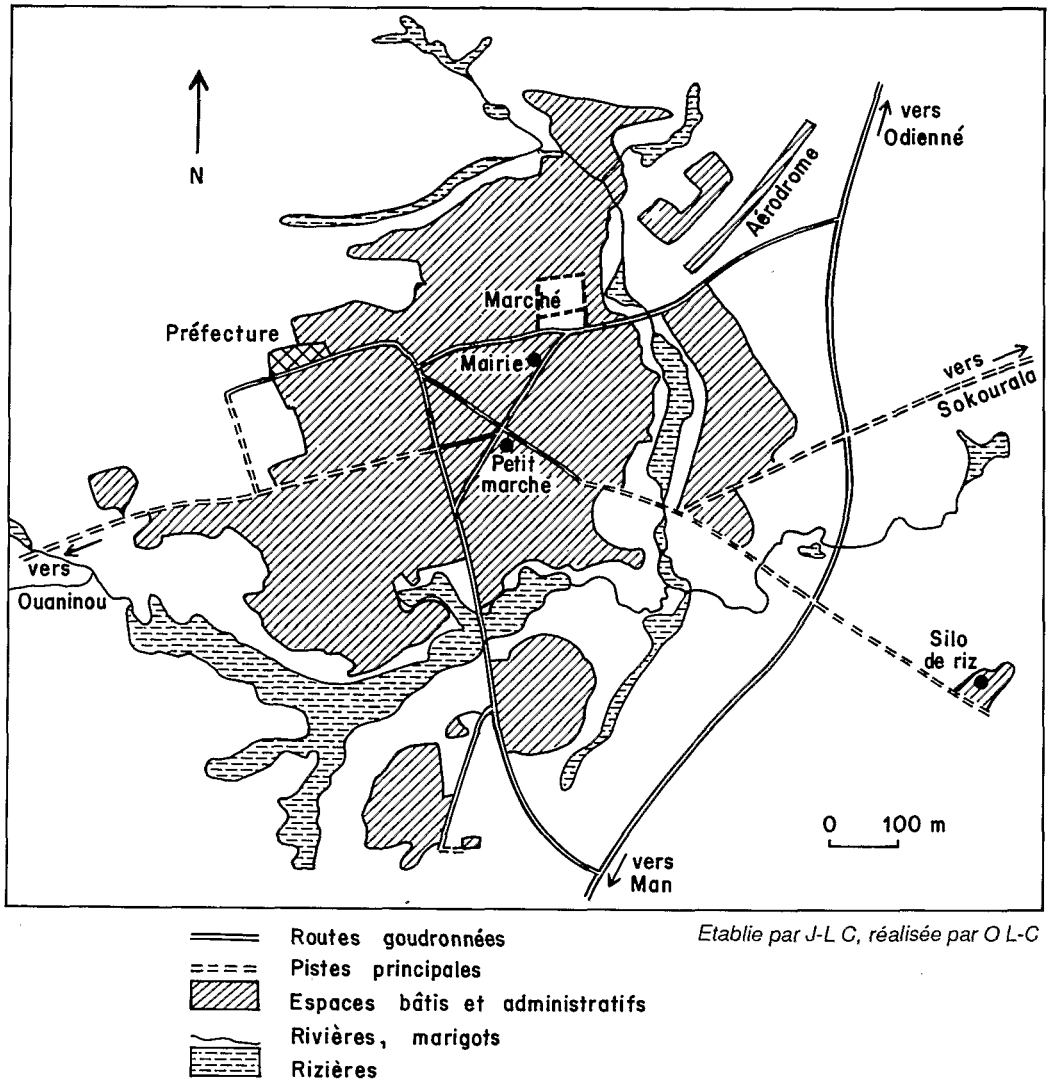


Fig. 71 - Les rizières à Touba (1986-87)

pays abé, Touba est mahou et les autochtones, malinké attirés de longue date par le commerce et la ville, y sont nombreux[1]. Les autorités locales, elles-mêmes, ont pesé d'un poids certain dans le recrutement des riziculteurs. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la liste des adhérents du premier groupement, Touba 1 : beaucoup appartiennent à la principale famille de la cité, celle du maire de la ville et ancien ministre de la Marine, les Fadiga.

Comme à Agboville, les riziculteurs à temps partiel sont nombreux (tableau 79). Les agriculteurs purs représentent moins de 30 % des cas. Les autres peuvent être

1. Le poste colonial de Touba a été créé en 1898. Mais la localité aurait été fondée, d'après les vieux citadins interrogés, par Issouf Fadiga, dont le frère était un compagnon de Samori, vers 1875. Cette version est celle aussi retenue par Y. Person (1968), pp. 1166-1167.

rangés en 3 catégories. D'abord les commerçants et artisans, qui ont des revenus variables et irréguliers. De plus en plus, avec la crise urbaine, les gains qu'ils tirent des activités proprement citadines diminuent et la riziculture prend une importance croissante. On peut ranger dans la même catégorie les manœuvres agricoles, employés sous contrat par la CIDT ou la SODEFEL, et dont les rentrées d'argent sont occasionnelles. Ensuite, les employés et fonctionnaires qui eux disposent de revenus stables et élevés. Enfin, les exploitants dont l'épouse ou un enfant a une autre profession : les femmes sont en général commerçantes, les fils artisans ou employés ; ces exploitants n'ont pas en propre de recettes complémentaires, mais ils profitent directement ou indirectement des revenus de ces dépendants.

Tableau 79 - Professions des membres des exploitations des groupements rizicoles de Touba (1986)

Groupements	Agriculture seule	Artisanat, commerce	Salariat agricole	Fonction publique	Épouse comm.(1)	Enfant salarié(1)
Touba 1	5	8	3	7	1	3
Touba 2	11	5	0	7	5	3
Total	16	13	3	14	6	6
% connu	28	23	5	24	10	10

(1) Non compris les cas où le chef d'exploitation est commerçant, salarié ou artisan.

Chaque groupement a ses particularités : Touba 1 et Touba 2 sont plus importants que les autres, car ils ont été aménagés les premiers, dans les bas-fonds les plus vastes, et là où la double culture est la plus systématique, car les possibilités d'irrigation en saison sèche sont les meilleures. Entre Touba 1 et Touba 2 les différences sociales sont fortes. Dans le premier groupement les producteurs à temps partiel sont plus nombreux. Le pourcentage de Mahou est également plus élevé. À Touba 2, les riziculteurs se consacrent plus systématiquement à l'agriculture et sont plus stables. Ils disposent de parcelles irrigables plus étendues (72 ares par exploitant contre 63). Touba 1 paraît composé de citadins ayant adopté la riziculture, au début des années soixante-dix, parce que les avantages étaient importants (cession de terres, intrants et semences gratuits, cours du riz élevés...) et grâce à l'aide de parents bien placés, alors que les adhérents de Touba 2 font figure de riziculteurs plus authentiques, bénéficiant de moins d'appuis et plus intéressés, à long terme, par cette activité. Les résultats le confirment.

À la différence des riziculteurs d'Agboville, presque tous les producteurs de Touba associent à leurs rizières des cultures sèches. On peut y voir ici l'effet «taille» de la ville : Touba est une petite cité dont on est vite sorti pour aller cultiver un champ ; la pression foncière est faible à la périphérie urbaine parce que l'agglomération est réduite et située dans une zone peu peuplée. En même temps, les riziculteurs autochtones n'ont aucune difficulté d'accès à la terre. Les champs de cultures pluviales associent riz et maïs en première année, suivi de manioc en seconde. Les épouses possèdent en général des petites parcelles de légumes (gombos surtout) dans des bas-fonds et en commercialisent la production. S'y ajoutent souvent quelques ares de banane plantain, près des rizières. Enfin, près du quart des producteurs possède des vergers de manguiers et d'orangers, à proximité de la ville, ou des caféières, plus au sud.

Les superficies cultivées par exploitant, inférieures aux moyennes villageoises, atteignent 2,10 ha. La majorité est semée en riz irrigué (58 %). Presque tous les producteurs font deux cycles culturaux sur une partie au moins de leurs rizières, si bien que les superficies cultivées en riz irrigué (122 ares) sont nettement plus élevées que les superficies possédées (68 ares). Les cultures vivrières pluviales occupent plus du tiers

de la superficies, tandis que les vergers et les plantations, dont l'étendue est très variable d'une exploitation à l'autre, couvrent moins de 10 % de l'ensemble. Les exploitations de Touba 1 sont plus vastes, en moyenne, que celles de Touba 2 (2,20 ha contre 2,02 ha), mais les superficies irriguées sont plus importantes dans le deuxième groupement (1,32 ha contre 1,12 ha), favorisant des productions plus fortes.

Le système de culture sur terre sèche est le même que dans les villages mahou. Très extensif, il rappelle celui de Tiasso, à quelques nuances près. L'objectif est de produire des céréales, pour l'autoconsommation et la vente. Le manioc, planté en seconde année sur les terres appauvries de la périphérie urbaine, et le gombo, cultivé sur de petits lopins à l'intérieur de la ville, sont destinés à fournir des revenus aux épouses. Les autres cultures sont peu développées, par manque d'espace et parce que la principale production marchande est le riz.

La riziculture urbaine repose sur l'utilisation de techniques intensives (semences sélectionnées, irrigation, repiquage, engrais, etc.) qui se perpétuent, malgré l'abandon progressif de la gratuité des intrants. Le nombre de jours de travail par hectare, comme à Agboville (et peut-être même plus que dans la cité de l'Agnéby), est élevé. Dans toutes les exploitations, la famille participe aux travaux : les épouses et les enfants secondent le chef d'exploitation et, lorsque celui-ci est âgé, un des fils est chargé de la conduite de la parcelle. L'emploi de la main-d'œuvre familiale n'exclut pas le recours à des manœuvres. L'écrasante majorité des producteurs utilise des salariés, principalement pour les tâches pénibles : labours, sarclages et récoltes. Les dépenses sont élevées, puisqu'elles dépassent le quart des revenus tirés du riz. Une partie des terres est labourée avec le motoculteur du groupement, chaque paysan payant le conducteur et le carburant en fonction du temps de travail. L'entraide est beaucoup moins répandue qu'en milieu villageois, puisqu'elle ne concerne que 28 % des unités de production. C'est en partie la conséquence de l'orientation commerciale de la production (car cette forme de travail s'observe surtout pour les cultures d'autoconsommation). D'une certaine façon, c'est plutôt l'existence de l'entraide en milieu urbain qui est remarquable, et qui s'explique par le poids encore fort des relations de parenté à l'intérieur de chaque groupement.

Les résultats sont à la mesure du travail fourni. Les rendements sont élevés : de l'ordre de 3 t par hectare et par cycle, soit 6 t/ha/an en culture continue. Les bonnes années, comme en 1989, les rendements moyens dépassent 3,5 t/ha lors du cycle principal. Les écarts sont toutefois considérables : beaucoup de producteurs n'obtiennent pas 5 t/ha, tandis que quelques uns dépassent 10 t/ha dans l'année, sur deux cycles. Les différences proviennent de la capacité de l'exploitant à mobiliser une force de travail importante, au bon moment, et des conditions climatiques : certaines années (comme en 1983 ou 1990), la sécheresse ne permet pas d'irriguer convenablement les parcelles, à l'inverse, en 1986, de violents orages en juillet ont entraîné l'inondation des bas-fonds détruisant des pépinières et des rizières. En outre, les producteurs font un usage inégal des engrais : beaucoup épandent des doses inférieures aux normes préconisées.

L'objectif de la production est double. La récolte assure le ravitaillement de la famille dont le principal aliment est le riz. En même temps, l'orientation marchande est manifeste : 88 % des producteurs vendent du riz et plus du tiers de la récolte est commercialisé. Le riz procure 69 % des revenus agricoles. Il s'agit, de loin, de la principale culture marchande, malgré l'existence systématique de jardins maraîchers et la présence occasionnelle de caféières ou de vergers fruitiers. Les gains procurés par la vente du riz restent cependant inférieurs aux revenus non agricoles, qui proviennent des envois de parents installés dans les grandes villes du centre et du sud du pays ou des occupations proprement citadines (commerce, artisanat, administration...), et qui représentent 54 % du revenu total (contre seulement 32 % pour le riz).

L'analyse de détail révèle les écarts entre exploitations. Les revenus rizicoles annuels varient de 0 à plus de 700 000 F CFA, et les revenus globaux de moins de 50 000 à près de 1,5 million de F CFA. La diversité des cas est soulignée par l'absence de relation statistique entre la culture du riz (superficies, revenus) et les autres éléments du système de production : à l'exception de la relation superficie-revenu pour le riz, qui est bonne (0,75), ce qui montre le caractère spéculatif de la production, les coefficients de corrélation sont inférieurs à 0,60 et en général inférieurs à 0,25. Certains traits de l'agriculture urbaine décelés à Agboville ou Bouaké se retrouvent ici, avec des nuances liées aux conditions locales.

Deux groupes tirent de faibles revenus de la riziculture (tableau 80). Au bas de l'échelle, une minorité de petits agriculteurs à temps plein (5 % du total), mettant en valeur des superficies réduites en cultures pluviales, survit grâce au riz qui procure l'essentiel de la nourriture et les maigres entrées d'argent. Le second groupe, très différent, est composé de citadins qui ont d'autres ressources monétaires principales : plantations (1 cas), autre profession (près de 30 % du total). Le riz sert avant tout à nourrir la maisonnée, parce que les superficies cultivées sont faibles (0,25 à 0,50 ha) ou parce que la famille est nombreuse (plus de 10 voire plus de 15 personnes).

Les catégories intermédiaires sont composées d'exploitants qui gagnent de 50 000 à 200 000 F CFA par an avec le riz (32 % du total). Il s'agit souvent de cultivateurs dont l'objectif premier est l'autoconsommation et dont les revenus rizicoles, tirés de surplus, sont variables d'une année sur l'autre, dépendant des rendements et des possibilités d'irrigation pour le second cycle.

Les très gros vendeurs de riz (plus de 200 000 F CFA en 1986) sont nombreux (19 % du total). Ils cultivent de vastes superficies irriguées (2 à 4 ha) et en cultures pluviales (1 à 3 ha). Leur famille est grande (8 à 12 personnes), rarement très grande (plus de 15 personnes). L'emploi de manœuvres permet de lever les éventuels goulets d'étranglement du calendrier agricole. La riziculture a une orientation nettement spéculative mais le riz n'est jamais la seule source de profits : beaucoup commercialisent d'autres produits (manioc, mangues...) et tous ont des revenus non agricoles (dons de parents, emplois divers) dont l'importance est décisive dans la bonne marche de l'exploitation, parce qu'ils permettent d'embaucher des manœuvres, de payer des façons mécaniques (labours) ou d'attendre une hausse des cours pour vendre une partie du riz. Chez tous ces producteurs, il existe une véritable symbiose entre les différentes activités qui rend compte de leur dynamisme : dans un cas, les recettes tirées du paddy ont permis de lancer une activité lucrative de transport ; chez un retraité, le riz assure le paiement de dépenses exceptionnelles (rentrée scolaire, vêtements, télévision, etc.) alors que la pension permet de régler les manœuvres agricoles ; chez quelques commerçants, chaque activité, au moins une fois dans l'année, sert à financer l'autre.

Tableau 80 - Revenus totaux et revenus en riz par exploitation à Touba (1986)

Revenus en riz (x 1000 F CFA)	Revenus totaux (x 1 000 F CFA)				Total
	1-99	100-199	200-499	500 et +	
0	0	0	5	2	7
1-49	7	6	5	3	21
50-199	4	4	9	2	19
200 et +	0	0	3	8	11
Total	11	10	22	15	58

Les différences observées dans la composition sociale des deux groupements se transcrivent dans les techniques et les résultats. Les effectifs démographiques sont sensiblement identiques dans chaque groupement (11 personnes par exploitation), mais

le nombre d'actifs est supérieur dans le second (6 individus par unité contre 5). Inversement, l'appel à la main-d'œuvre rémunérée est plus fort à Touba 1 (les dépenses sur le riz sont 2,5 fois plus importantes). Le caractère plus «paysan» de Touba 2 se traduit dans la production : les rendements sont plus élevés (près de 3,5 t contre 2,8 t environ par cycle), les revenus agricoles nettement supérieurs (151 000 F CFA contre 63 000 F CFA seulement) et leur part dans le revenu total plus forte (54 % contre 35 %). La majorité des très gros vendeurs appartient d'ailleurs au second groupement.

Rôle des emplois non agricoles dans la production, atout que procure un revenu urbain, opposition entre une minorité de petits producteurs démunis et quelques gros exploitants qui cumulent différentes ressources monétaires sont des traits que nous avons déjà observés à Agboville, Rubino et Bouaké, et qui semblent caractériser l'agriculture citadine. L'originalité provient ici de l'accord profond entre cette activité et la société urbaine dans laquelle les autochtones tiennent une place prépondérante. On peut y voir en priorité la conséquence des caractères propres de la société mahou, à la fois orientée vers la culture du riz et volontiers citadine, et de l'histoire de la ville, où les populations d'origine locale ont toujours joué un rôle essentiel.

b) Promotion du maraîchage et enjeux politiques : l'Opération Mahana

En 1987, a démarré une opération d'installation de jeunes agriculteurs sur un ancien bloc défriché pour faire des cultures maraîchères et du riz. Cette opération s'inscrivait dans le cadre d'un vaste projet lancé par les autorités municipales avec l'appui de nombreux cadres de la région. Sa philosophie s'inspirait de celle qui a présidé à la politique de retour des jeunes à la terre, lancée à l'échelle nationale par le gouvernement. Encadrée par la SODEFEL, elle visait à réhabiliter des blocs abandonnés et à relancer des cultures maraîchères qui avaient échoué des années auparavant. L'importance des tentatives antérieures rend compte pour une part du projet et de ses caractères. C'est pourquoi il convient d'en faire un bref rappel, avant d'aborder l'opération elle-même.

Les tentatives de promotion des productions maraîchères sont anciennes dans la région de Touba, puisque dès 1941 est implantée la culture de la pomme de terre, en vue du ravitaillement de la colonie, privée de son approvisionnement métropolitain[1]. Dans cette région montagneuse, le climat est favorable à la pomme de terre, qui réussit en culture sous pluie, et une petite production villageoise s'est maintenue jusqu'en 1970.

À partir de 1971, la SODEFEL lance un programme de développement de la culture de la pomme de terre et de l'oignon. Il s'agit de répondre aux besoins nationaux qui augmentent rapidement, nécessitant des importations élevées de ces deux légumes (4 600 t de pommes de terre et 5 600 t d'oignons en 1971), et de promouvoir une région restée à l'écart de la croissance économique nationale. L'objectif est de couvrir les besoins nationaux en 1980. La SODEFEL est chargée d'organiser, de contrôler et de développer la culture de la pomme de terre en milieu paysan. Elle doit mettre au point et vulgariser les techniques culturales, fournir aux agriculteurs le matériel nécessaire à la culture (semence, engrais, produits de traitement, emballages, etc.), collecter la production et contrôler la commercialisation, et enfin préfinancer l'opération.

La culture doit se faire sous pluie : les plantations sont effectuées entre le 1er juin et le 15 juillet, et les récoltes s'échelonnent du 1er septembre au 15 octobre. Le projet, qui démarre bien, avec plus de 222 paysans encadrés en 1971, répartis dans 8 villages et cultivant 68 ha, marque le pas dès 1972 (240 paysans, répartis dans 11 villages, cultivant 52 ha), avant d'être abandonné.

1. Les renseignements concernant les opérations antérieures à 1985 viennent de quatre sources : les rapports annuels de la SODEFEL, la thèse de J. C. Arnaud (1987), pp. 452-458, des entretiens avec le responsable de la SODEFEL de Touba en juillet 1986 et novembre 1987, et avec le responsable du périmètre maraîcher de Rubino (qui était en poste à Touba dans les années 1970) en octobre 1987.

La cause principale de l'échec est le manque de rentabilité de la culture. Les rendements sont médiocres : 6,6 t/ha en 1971 et 6,8 t/ha en 1972. Et les prix payés au producteur sont bas : 25 F CFA/kg, alors que les coûts de production sont élevés (plus de 138 000 F CFA par hectare pour les semences, les engrais et les produits phytosanitaires). Le revenu net par hectare est donc faible : 27 500 F CFA en 1971. En outre, la culture de la pomme de terre est exigeante en main-d'œuvre (300 jours/ha/cycle), si bien que la rémunération de la journée de travail est extrêmement réduite, très inférieure à celle du riz ou du coton : moins de 100 F CFA/jour en 1971 (contre plus de 200 F CFA pour le riz à l'époque). Environ 40 % des producteurs en 1971 et 1972 n'atteignent pas le seuil de rentabilité et, chez les autres, les revenus sont limités (moins de 25 000 F CFA par exploitation). La pomme de terre est une culture délicate : les variétés utilisées étaient sensibles à l'attaque du mildiou et aux aléas climatiques, la plante supportant aussi mal les périodes de déficit pluviométrique prolongées pendant la pousse que l'excès des pluies au moment des récoltes. D'autres facteurs ont joué qui ont entraîné l'arrêt de l'opération : coût élevé de l'encadrement, lié à la dispersion des paysans dans différents villages, difficulté d'évacuation des produits au moment des récoltes, les pistes étant en très mauvais état à la fin de la saison des pluies.

Devant cet échec, la SODEFEL modifia son projet. Elle décida d'implanter des périmètres maraîchers irrigués sur lesquels devaient être associés à la pomme de terre, l'oignon et diverses cultures vivrières. Au total, 221 ha furent mis en place dans deux secteurs : d'une part à Férentella, village situé à 15 km de Touba, où furent créés 3 périmètres de 129 ha, irrigués grâce à la construction d'un barrage de retenue de 1,3 millions de m^3 ; d'autre part, à 10 km au nord de Touba, près de la Férédougouba et du village de Ngolodougou, deux unités totalisant 92 ha et irriguées par pompage dans la rivière. Chaque unité était pourvue d'un hangar de 200 m^2 pour le stockage de la récolte, d'un tracteur et d'outils annexes. Les terres furent réparties entre les agriculteurs groupés en coopératives et qui reçurent chacun 2,25 ha. Les rotations étaient de type triennal : pomme de terre-oignon-riz, précédées parfois par un cycle cultural de maïs. En plus, une centaine d'hectares destinés à des productions d'autoconsommation étaient cultivés hors bloc. Ce programme devait permettre la culture continue, grâce au choix d'un assolement judicieux combiné à l'utilisation d'intrants. Le calendrier agricole, étalé sur l'année, devait réduire le sous-emploi de saison sèche : la pomme de terre était cultivée d'août à avril, l'oignon de juin à janvier, le riz de juin à novembre, le maïs de juin à août.

Les investissement furent élevés : 457 millions de F CFA de 1975 à 1977. Les bénéfices devaient atteindre 23 millions de F CFA net par an et le revenu monétaire moyen par paysan 215 000 F CFA. Les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances. Les rendements de pommes de terre se situèrent très en dessous des prévisions : moins de 10 t/ha, au lieu des 20 t/ha prévues. Aux difficultés d'ordre techniques (maladies, mauvaise conservation des pommes de terre produites sous irrigation en saison sèche) s'ajoutèrent des causes humaines. J. C. Arnaud insiste sur «l'individualisme malinké» qui s'accommode mal du groupement en coopératives et sur la préparation insuffisante des paysans. Les contraintes techniques doivent être évoquées : la culture irriguée nécessitait une présence constante que n'assuraient pas les paysans, par manque d'habitude et de connaissances, mais aussi parce qu'ils se consacraient à d'autres productions hors bloc, et que les contraintes de la société mahou (funérailles, cérémonies diverses...) les en empêchaient. Il y avait donc, en partie, incompatibilité entre, d'un côté, les nécessités techniques et, de l'autre, les habitudes paysannes et les obligations sociales. Dans ce contexte, la pomme de terre n'était pas rentable : les coûts étaient de l'ordre de 600 000 F CFA/ha, alors que les revenus, compte tenu de la médiocrité des rendements et de la faiblesse des prix de vente (autour de 80 F CFA/kg), étaient le plus souvent inférieurs à 500 000 F CFA/ha.

Devant ce nouvel échec, le programme fut mis en sommeil. La SODEFEL prit une partie des blocs en régie. À Férentella, elle réserva une superficie réduite aux essais variétaux et culturaux ce qui, comme le fait remarquer J. C. Arnaud, aurait dû logiquement précéder le lancement du programme. Une partie des blocs, à la suite d'une convention avec l'Office de Production des Semences, produit encore aujourd'hui des semences de maïs hybride. Le dernier groupe de paysans, qui avait continué les cultures, arrêta en 1981. L'exploitation en régie fut poursuivie sur les blocs de Mahana et Ngolodougou jusqu'en 1985 avec, à partir de 1982, une diversification des productions. En saison sèche étaient cultivés aubergines, tomates, haricots verts, melons, gombos, etc. sur des superficies réduites (autour de 70 ha), travaillées par une main-d'œuvre salariée originaire de Touba-ville. La production était essentiellement destinée au marché local. En saison des pluies, étaient cultivées des céréales (riz, maïs) et de l'arachide. Parallèlement, à partir des années quatre-vingt, la SODEFEL apporta son soutien et un encadrement technique à des GVC paysans qui produisaient des légumes (comme à Booko par exemple).

En 1986, lorsqu'est lancée l'Opération Mahana, du nom d'un des deux villages proches des blocs de la Férédougouba, situés sur le territoire de la commune de Touba, les programmes maraîchers étaient en sommeil. Restaient, dans les mémoires, le souvenir d'opérations dont on espérait beaucoup pour le développement régional et, sur le terrain, des blocs défrichés envahis par la savane à *Imperata*, des installations et du matériel (hangars, tracteur ...). Existait aussi une infrastructure SODEFEL quasi intacte et largement mise en disponibilité. Persistaient enfin les importations qui, depuis 1970, avaient augmenté[1], et sur le plan local, un marché en croissance rapide. Si l'échec cuisant de la culture de la pomme de terre n'invitait guère à une relance, les conditions techniques et l'état du marché rendaient prometteuses la production de l'oignon, denrée de conservation facile, aisément commercialisable dans les grandes villes du Sud et bien adaptée aux conditions locales.

L'Opération Mahana est un projet de développement initié par les autorités municipales de Touba, avec l'aide de la SODEFEL qui veut relancer sa politique des blocs maraîchers, un appui limité du FED et un début d'intérêt de la DCGTX. Le projet originel est extrêmement ambitieux, puisqu'il se présente comme un «programme de développement régional intégré» associant un effort de modernisation en profondeur du milieu rural, des actions plus ponctuelles d'intensification agricole, une valorisation du patrimoine touristique, etc. L'engagement de la mairie de Touba, et plus particulièrement du maire, est important. Ce dernier, selon l'exemple initié par le président de la République, entend contribuer au développement de sa région, car c'est, dans le contexte ivoirien, le passage obligé pour tout cadre soucieux d'ascension politique. Or, en 1985-86, le maire de Touba, ministre de la Marine, est déjà une personnalité en vue. Le soutien qu'il apporte est décisif dans la mise en oeuvre du projet à ses débuts[2].

En effet, dès 1986, sans attendre l'aide des bailleurs de fonds étrangers et de l'État, les autorités municipales lancent la première phase du projet : la mise en valeur du périmètre agricole irrigable de la Férédougouba, composé des deux blocs de Ngolodougou et de Mahana, de 60 ha chacun. L'objectif est de produire de l'oignon en culture irriguée en saison sèche, du riz et secondairement de l'igname en culture pluviale en saison humide. La culture du riz doit être en partie mécanisée, labours, semis et récolte devant être réalisés à l'aide de machines. Le choix des agriculteurs

1. Les importations de légumes ont augmenté de 50 % entre 1980 et 1985. En 1986, 10 064 t de pommes de terres et 21 453 t de poireaux et d'oignons ont été importées.
2. Le maire n'est pas seul dans l'affaire. Il bénéficie du soutien du directeur régional de la SODEFEL, qui est aussi membre du conseil municipal. En revanche, le second ministre de Touba, M. Bamba, n'est pas partie prenante dans le projet.

retenus tient compte d'impératifs politiques et sociaux. Chaque quartier de la cité et chaque village de la commune a fourni un ou deux volontaires.

L'enquête, menée auprès de 19 des 25 cultivateurs retenus la première année, permet de préciser leur profil. La moyenne d'âge est inférieure à celle du département (41 ans seulement), avec une majorité de jeunes (de 20 à 35 ans) et une minorité d'anciens (de 50 ans et plus). Le niveau scolaire est faible (28 % des participants ont été à l'école), ce qui est contraire à l'ambition avouée de retour à la terre des jeunes déscolarisés et s'explique par les modalités de choix qui ont privilégié les parents de notables locaux. Les volontaires viennent d'horizons différents : quelques uns ont participé à des opérations antérieures (périmètres maraîchers, riz irrigué) ; beaucoup sont des jeunes dont c'est la première expérience en tant que chefs d'exploitation ; une minorité est composée d'anciens travailleurs du complexe sucrier de Borotou ou d'artisans. On espère que la fusion des jeunes et des anciens, de l'allant et de l'expérience, seront gage de succès. Mais beaucoup de volontaires âgés, attirés par les avantages matériels immédiats (défrichements gratuits, aide financière de la mairie...), manquent de connaissances agricoles et de dynamisme. Plusieurs jeunes, envoyés par leur père sur le projet, dépendent encore de lui et doivent revenir l'aider périodiquement à Touba. L'amalgame entre les différents producteurs ne se fera pas.

Les superficies cultivées par exploitation sont légèrement supérieures à la moyenne départementale (3,43 ha). L'essentiel des cultures se fait sur le bloc, principalement en riz (64 % du total), l'oignon n'occupant que des superficies réduites (11 ares par exploitation). Mais presque tous les producteurs ont des champs en dehors des blocs, voués au maïs, à l'igname, au manioc, voire encore au riz. Les femmes ont également des parcelles de légumes (gombos notamment). Une minorité de producteurs possède des petites plantations de caféiers ou de manguiers (22 %). Quelques uns ont également une rizière irriguée à Touba. Les parcelles hors bloc témoignent de la réserve des paysans à l'égard de l'opération, plusieurs volontaires ayant été déjà échaudés lors d'expériences antérieures.

La main-d'œuvre familiale des exploitations (7 résidants, 3 actifs) est proche de la moyenne villageoise du département, mais inférieure à celle des unités de production mécanisées, ce qui est un handicap pour une agriculture à la fois intensive (avec la culture de l'oignon) et en partie motorisée, où certaines tâches restent encore manuelles (riz). Cette insuffisance est en partie comblée par le recours aux manœuvres chez plus de la moitié des cultivateurs, essentiellement pour les sarclages et secondairement la récolte du riz. Par ailleurs, l'organisation des exploitations est souvent complexe. Une minorité d'anciens (21 % des producteurs) bénéficie de l'aide occasionnelle d'enfants ou de frères non-résidants. Dans plusieurs cas, tel jeune a été délégué sur le périmètre par le chef de famille qui conserve à Touba des rizières. Les liens entre les deux unités de production restent étroits, tant sur le plan financier (le père nourrit son fils et sa famille avant la récolte d'oignon) que sur le plan du travail (le fils aide le père, tandis qu'en période de pointe, des frères viennent le seconder). Ces relations permettent une meilleure utilisation de la main-d'œuvre familiale entre les deux unités. Mais presque toujours, le solde des échanges de travail est négatif pour le jeune agriculteur.

À première vue, les résultats des exploitations ne sont pas mauvais. Le revenu agricole brut moyen atteint 170 000 F CFA, soit plus que la moyenne des revenus des villageois ou des riziculteurs citadins. Le riz est le principal produit vendu (57 % du total). L'oignon a procuré seulement 12 % des recettes agricoles. Son intérêt est d'arriver en mai-juin, à un moment où les paysans ont peu (ou pas) d'argent. Mais ces résultats sont trompeurs. Un retour sur l'évolution du périmètre en 1986-87 est, de ce point de vue, riche d'enseignements.

Le projet a démarré en novembre 1986 par la culture de l'oignon. Au total, 3,21 ha ont été ensemencés. Les revenus bruts par hectare ont été élevés (664 000 F CFA), mais très inférieurs aux coûts de production (2,7 millions de F CFA). Les paysans n'ont pas

été perdants parce que le maire a pris en charge les frais. Ces mauvais résultats sont dus à la conjonction de plusieurs facteurs, à la fois techniques, économiques et sociaux : parcelles attribuées trop tard et repiquées à une mauvaise période (janvier), ruptures dans le processus d'irrigation (pannes de motopompe qui puise l'eau dans la Férédougouba), insuffisance des sarclages par suite de l'absence prolongée du paysan (jusqu'à 3 semaines de suite), mauvaise maîtrise des techniques maraîchères. Aussi, les rendements ont-ils été médiocres (moins de 2 t/ha). En outre, le prix d'achat (138 F CFA/kg) a été très inférieur à celui escompté (150 F CFA/kg). Si quelques difficultés sont conjoncturelles, beaucoup paraissent structurelles et rappellent celles qui ont conduit à l'échec des opérations maraîchères précédentes : pannes de machines, irrégularités des cours de produits vendus sur le marché «libre», absences des paysans dues à des impératifs sociaux ou à la maladie.

La culture du riz a commencé en mai. La préparation des parcelles et les semis étant faits gratuitement à la machine, chacun a voulu obtenir le maximum de terre. Mais seule une minorité (28 %) a été capable de cultiver les surfaces de 3 à 5 ha accordées à chacun. La plupart des paysans n'ont pu faire face aux travaux de sarclage qui restaient manuels sur ce bloc, défriché depuis longtemps et dont l'enherbement était extrêmement important. De même, la récolte a été effectuée à la main, contrairement aux prévisions. Au total, on n'a pu moissonner que 61 % des superficies mises en valeur. En outre, un retard dans la distribution des semences a perturbé l'ensemble du cycle. Les rendements sur la partie récoltée ont été de l'ordre de 15 quintaux par hectare, mais rapportés aux superficies initiales du projet, ils atteignent à peine les 10 qx/ha.

Si les producteurs avaient dû payer les intrants, les résultats, et ce, malgré l'emploi de machines, le soutien de l'encadrement agricole et celui de la mairie, auraient été plus mauvais qu'en milieu villageois. Deux difficultés majeurs n'ont pas été résolues : l'enherbement extrêmement important des blocs et le manque de main-d'œuvre d'exploitations familiales, incapables d'assurer la conduite des cultures sur de vastes superficies préparées à la machine.

Toutefois, il convient de distinguer plusieurs types de producteurs. Une minorité (le sixième des enquêtés) réalise d'excellentes performances, cumulant les revenus tirés de l'oignon avec ceux du riz. Il s'agit d'exploitants dans la force de l'âge (entre 40 et 55 ans), disposant d'une main-d'œuvre familiale nombreuse (5 à 7 actifs), utilisant des manœuvres, grâce à l'apport financier de parents ou d'activités extérieures, et cultivant d'assez vastes superficies (plus de 4 ha). À l'opposé, quelques jeunes agriculteurs ont des revenus agricoles modestes, inférieurs à 50 000 F CFA (22 %), par manque de connaissances techniques et parce qu'ils sont contraints d'aider des parents restés à Touba. Entre ces deux groupes extrêmes, beaucoup de producteurs ont des résultats moyens (de 50 000 à 200 000 F CFA de revenu agricole). Il s'agit de jeunes volontaires dynamiques, limités par le manque de main-d'œuvre et de capitaux, de paysans âgés, dont une forte part de la production sert à l'autoconsommation familiale, et de quelques producteurs dont l'activité principale est ailleurs.

L'avenir du projet dépendait, en 1987, du soutien du gouvernement, des bailleurs de fonds internationaux et de la mairie. Une subvention du FED permit de construire des maisons en dur pour les exploitants à proximité du périmètre, leur évitant de longs trajets entre la ville et leurs champs. On pouvait penser que cet effort attacherait les paysans à leur bloc. Il n'en fut rien. Le financement cessa fin 1987, à la suite de la mise à l'écart du maire de Touba, accusé de complot contre le chef de l'État. Après cette disgrâce politique, le projet, qui reposait sur la volonté du premier magistrat de la ville, décline. En 1988, les cultures maraîchères sont abandonnées. Des producteurs quittent le périmètre et ne sont pas tous remplacés. En 1989, c'est une véritable saignée que subissent les blocs : 44 % des producteurs, souvent des jeunes exploitants dynamiques, partent pour adhérer au Projet soja qui démarre. En 1990, le périmètre se survit. Les rescapés font surtout du riz. La plupart réduisent leurs superficies sur les blocs, dont

l'enherbement est trop important, au profit de la périphérie. Les rendements sont faibles : 6 et 10 qx/ha en 1990 chez deux exploitants pourtant dynamiques.

Cette opération est significative de l'évolution de beaucoup de blocs défrichés et abandonnés à cause des difficultés techniques et surtout de l'enherbement. Plus que d'autres, l'évolution de ce projet témoigne des aléas d'opérations soumises à de fortes implications politiques. Ce sont des péripéties sans rapport direct avec le développement agricole qui le firent sombrer. Mais dès le départ, des difficultés d'ordre technique grevaient la poursuite de l'opération. La conduite de la culture de l'oignon se heurtait aux mêmes difficultés que les tentatives maraîchères qui avaient précédemment échoué. L'enherbement, cause principale de l'abandon, au bout de quelques années de mise en valeur continue, de tous ces espaces défrichés, n'avait pas été jugulé. L'opération était affectée par une hésitation technique entre l'agriculture extensive et manuelle mahou, qui suppose de longues jachères et des défrichements par actif limités chaque année, et l'agriculture moderne mécanisée, occupant de vastes espaces en culture continue, dont les principaux notables du département donnaient l'exemple, mais avec des moyens sans commune mesure avec ceux des petits producteurs.

c) Les grandes exploitations urbaines mécanisées

Dans le département de Touba, il existe un certain nombre de grandes exploitations vivrières fondées sur la culture du riz et du maïs. Certains producteurs, comme celui rencontré à Mandougou et qui cultive plus de 40 ha, sont des villageois. Mais la majorité est composée de citadins qui possèdent une résidence à Touba et qui ont leurs champs dans les villages voisins ou sur le territoire communal. Cette présence est rendue possible par les faibles densités de population, particulièrement à l'ouest de Touba, et par l'enracinement local des agriculteurs. Ce sont en général des Mahou qui n'ont aucune difficulté à obtenir des terres des collectivités villageoises.

En l'absence de recensement de ces exploitations[1], une bonne indication est fournie par les demandes de semences présentées à la CIDV. Certes, la plupart des requérants ont tendance à surestimer la taille de leurs domaines, pour obtenir une quantité satisfaisante de semence. Néanmoins, le nombre élevé d'inscrits pour de vastes superficies est significatif. En 1990, 44 demandes étaient égales ou supérieures à 20 ha en riz, auxquelles s'ajoutaient parfois 10 à 15 ha en maïs. Si l'on s'en tient à celles dépassant 50 ha en céréales, on est encore en présence de 13 très grandes exploitations, effectif sans doute proche de la réalité.

Les propriétaires en sont des gros planteurs de café et de cacao dans le Sud forestier, des entrepreneurs locaux (du commerce, du bâtiment, des transports) ou des cadres administratifs et politiques importants. La céréaliculture n'est qu'un des volets d'activités variées[2]. La possession de ces unités de production répond à de multiples mobiles, particulièrement politique (la volonté de montrer qu'on est un agriculteur moderne) et foncier (la mainmise sur de vastes superficies). Les domaines sont aisément reconnaissables dans le paysage : vastes étendues totalement défrichées, blocs d'allure géométrique, etc. Ce sont les signes d'exploitations modernes et mécanisées.

Sont-elles économiquement rentables ? Il est difficile de faire un bilan, car les estimations varient considérablement d'une étude à l'autre. D'après l'*Étude de la filière riz*[3], la riziculture mécanisée pluviale est peu intéressante en Côte d'Ivoire, car les

1. Un tel recensement nous aurait demandé un temps très long, dont nous ne disposions pas, surtout à cause des réticences de cadres influents qui possèdent de vastes superficies.
2. Nous avons étudié en détail, par ailleurs, la constitution de grandes exploitations ivoiriennes dans le département d'Agboville, entre autres par rachat des plantations appartenant à des Européens, où il apparaissait que les propriétaires possédaient des activités très diverses et que les critères de rentabilité économique n'étaient pas le mobile exclusif ni même principal de la possession de ces unités. Cf. J. L. Chaléard (1984).
3. Louis Berger International (1990).

charges, sans subvention (plus de 160 000 F CFA par ha), sont supérieures au revenu (120 000 F CFA pour 15 qx/ha vendus à 80 F CFA/kg). En tenant compte des aides (défrichements, semences, etc. gratuits) et d'un prix de vente plus élevé (95 F CFA/kg), le revenu par hectare est alors positif : 142 500 F CFA de recettes pour 111 000 F CFA de frais. Ces résultats sont très inférieurs à ceux de la culture manuelle. Toutefois, dans la réalité, les coûts des exploitants sont plus faibles comme le montrent deux exemples, qui correspondent à deux types de pratiques entre lesquelles oscillent la plupart des producteurs.

Voici une exploitation de 120 ha située à la périphérie ouest de Touba et qui appartient à un des plus importants notables locaux. Souvent absent et pris par d'autres occupations, ce propriétaire laisse le soin de la gestion technique, en 1986-87, à un cadre de la SODEFEL. Les méthodes sont modernes. Les semences sélectionnées utilisées ont été fournies à l'origine par l'Office des Semences et des Plants (OSP). La propriété est divisée en vastes blocs, séparés par des haies qui limitent l'érosion des sols. Les façons culturales sont mécanisées. Le matériel utilisé est prêté par la ferme semencière de Sokourala (notamment la moissonneuse-batteuse, machine coûteuse et difficile à amortir) qui, en échange, achète une partie de la production comme semence. L'exploitant utilise des engrais et réalise des traitements phytosanitaires. À côté des herbicides, des manœuvres sont employés au nettoyage des champs. De même, si une partie de la récolte est mécanisée, des journaliers sont embauchés en grand nombre à cette période, notamment pour mettre la production en sac et la manutentionner.

Dans l'ensemble, les rendements sont bons, sans être exceptionnels (de 15 à 20 qx/ha). La culture est rentable parce que l'exploitant vend son paddy à 95 F CFA/kg, voire plus, et réduit les coûts de production grâce à l'aide du personnel d'encadrement de sociétés d'État, l'utilisation d'un matériel prêté ou loué à faible prix, d'intrants (semences ...) en partie gratuits. Les frais sont limités à l'achat de quelques produits (engrais, herbicides, gas-oil ...) et aux salaires des manœuvres.

Certains exploitants, qui ne bénéficient pas de conditions aussi favorables, diminuent les charges par l'utilisation de la famille ou de manœuvres pour certaines tâches (désherbage, récolte), l'achat d'un matériel d'occasion ou d'origine guinéenne, beaucoup moins cher, une réduction des intrants (absence d'herbicides, faible utilisation d'engrais). Par ailleurs, le matériel est mieux amorti par l'utilisation dans le cadre de rotations faisant intervenir plusieurs cultures (riz, maïs, coton). Diomandé F., villageois de Mandougou qui possède un tracteur, fournit l'exemple d'un producteur qui cherche à limiter ses charges au maximum, comme le font certains grands exploitants urbains. Ses frais ont été de 57 000 F CFA/ha en 1986-87, pour une production de riz de 23 qx/ha. Le bénéfice net est donc de 127 000 F CFA/ha[1]. Avec des rendements inférieurs (16 qx/ha certaines années), il atteint seulement 70 000 F CFA/ha, charges déduites. L'intérêt réside alors dans l'étendu des superficies cultivées, qui permet d'obtenir des revenus sans commune mesure avec ceux des petites exploitations, et dans le gain de temps réalisé grâce à la mécanisation, qui autorise un maintien ou une amélioration de la productivité du travail, selon les cas[2].

La plupart des grandes exploitations urbaines se situent entre ce cas et le précédent. La céréaliculture mécanisée est intéressante, même en fournissant des résultats financiers médiocres par hectare, parce qu'elle permet de cultiver de vastes étendues. Les mobiles politiques ou fonciers et la volonté de diversifier les activités

1. Les charges comprennent les intrants (NPK, urée, herbicides), les frais de motorisation (pièces, gas-oil, huile, etc.), de main-d'œuvre rémunérée, le petit outillage (daba, machettes...) et les charges de structures (amortissement du matériel, frais financiers). Diomandé F. a cultivé 20 ha en riz, 15 ha en coton, 2 ha en maïs avec son tracteur et 3 ha (igname, manioc, légumes) manuellement.

2. Nous n'avons aucune indication sur les temps de travaux de ces exploitations. Ils sont compris entre ceux de la riziculture mécanisée (56 j/ha d'après l'*Étude de la filière riz*) et de la riziculture pluviale manuelle, et de l'ordre de 70 j/ha/an en «motorisation intermédiaire» d'après la CIDT.

jouent sans doute un rôle essentiel dans l'adoption de cette agriculture par les grands propriétaires citadins. Il n'en reste pas moins qu'elle offre l'exemple de la réussite économique. Le Projet soja a pu s'en inspirer. En même temps, il la dépasse largement.

6. Touba et le Projet soja : une grande opération de développement

Le «Programme de développement de la culture du soja dans le Nord-Ouest» est une grande entreprise de promotion agricole qui concerne particulièrement le pays mahou, puisqu'il est prévu de créer un immense bloc de plusieurs milliers d'hectares, à moins de 10 km à l'est de Touba (figure 72). Nos principales enquêtes se sont déroulées en 1990, alors que les mises en cultures avaient commencées seulement l'année précédente. Elles ne fournissent pas le recul suffisant pour que l'on puisse prononcer un jugement définitif. Mais compte tenu de l'importance de l'opération et de l'enjeu qu'elle représente, il nous a paru indispensable de la présenter[1].

a) Un programme d'envergure nationale

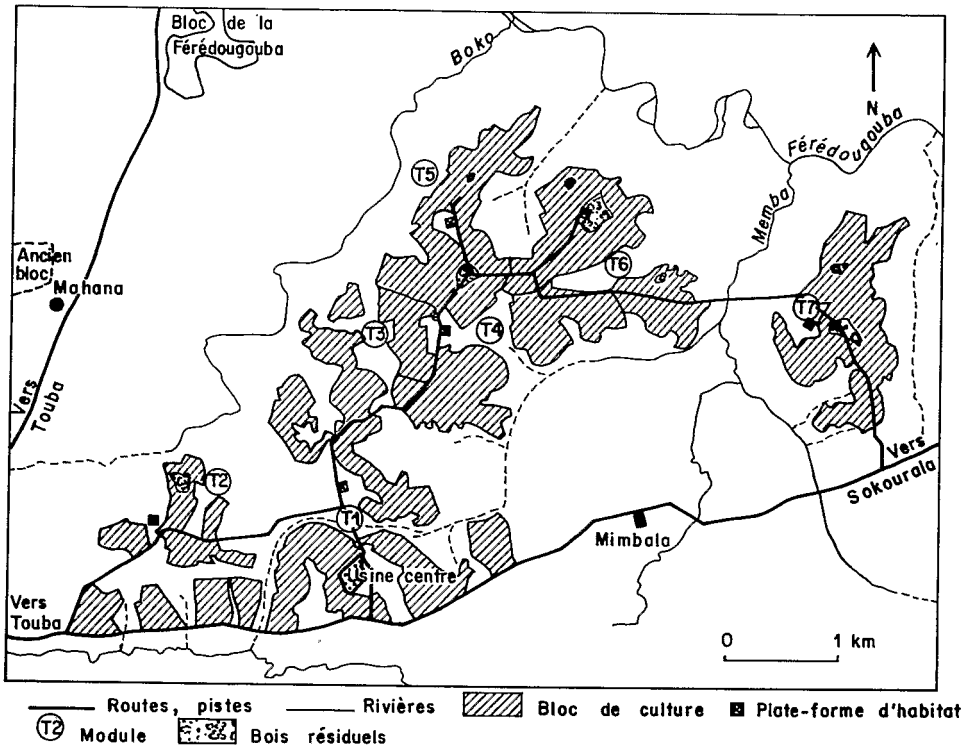
Le programme s'inscrit dans une stratégie de développement agricole intégré, autour d'une culture motrice, le soja, auquel sont associées des cultures vivrières : riz, maïs, igname[2]. Les objectifs qui lui sont assignés sont multiples : la diversification agricole par le développement du soja, culture peu répandue en Côte d'Ivoire, la vulgarisation d'une agriculture moderne motorisée dont les principaux bénéficiaires doivent être les petits paysans, la promotion de jeunes exploitants modernes, la contribution à l'autosuffisance alimentaire du pays par l'augmentation des productions céréalières et la diffusion de la consommation de soja, légumineuse riche en protéines[3], l'amélioration du cadre de vie villageois par la mise en place d'infrastructures sociales de base (pistes, habitat modernisé, hydraulique villageoise...).

Au plan local, il se situe dans une double continuité : celle des opérations de développement d'une agriculture villageoise intensive, celle des grandes exploitations rizicoles citadines. En même temps, il reprend les actions de vaste envergure menées dans la région, puis abandonnées : l'extension de la riziculture moderne paysanne sur blocs, pour laquelle ont été dépensés près de 2 milliards de F CFA de 1975 à 1979, et les tentatives d'introduction du soja, initiées à l'échelle nationale à partir de 1977 (auxquelles sont consacrées plus de 9 milliards de F CFA de 1979 à 1982), et dont il reste les fermes semencières près de Touba (Sokourala) et d'Odienné[4].

---

1. L'enquête de terrain principale a eu lieu en août 1990, complétée par deux passages en octobre 1990 et janvier 1992. Un questionnaire a été passé auprès de 32 «exploitants familiaux» et 3 «Petits et Moyens Entrepreneurs Agricoles», répartis sur 5 modules différents de Touba, complété par des discussions informelles individuelles ou en groupes et élargi à de nouveaux adhérents au projet en janvier 1992. Nous avons eu des entretiens avec des responsables du projet à Abidjan en 1990 et 1992, et avec les cadres locaux lors de nos différents séjours à Touba. Néanmoins nous n'avons pas pu rencontrer la totalité des responsables techniques. Par ailleurs, en plus de nos propres données, recueillies sur le terrains, nous nous sommes servi des rapports annuels et des statistiques de production que nous a aimablement fournies la direction régionale de Touba.
2. Cf. CONSTRUTORA ANDRADE GUTTIEREZ, DCGTX (1988).
3. Le soja est une plante alimentaire dont les gousses vertes et les graines ont une grande valeur nutritionnelle et dont les usages sont multiples : consommation directe, transformation en huile, utilisation des tourteaux pour l'alimentation du bétail, des tiges et des feuilles comme fourrage ou engrais vert, etc.
4. D'après le BSIE, des fonds sont consacrés spécifiquement à la riziculture de la région de Touba jusqu'en 1979, mais les financements sont prolongés jusqu'en 1982 dans le cadre d'une enveloppe «Ouest et Centre-Ouest». A partir des années quatre-vingt, comme nous l'avons vu, c'est la CIDT qui reprend la politique des blocs, en associant cette fois riz et coton. Des financements pour «la culture du soja» sont inscrits au BSIE jusqu'en 1984. Des crédits sont ensuite dépensés dans le cadre des fermes semencières et de la recherche-développement.

a) Localisation et occupation du sol



b) L'exemple du module T 4

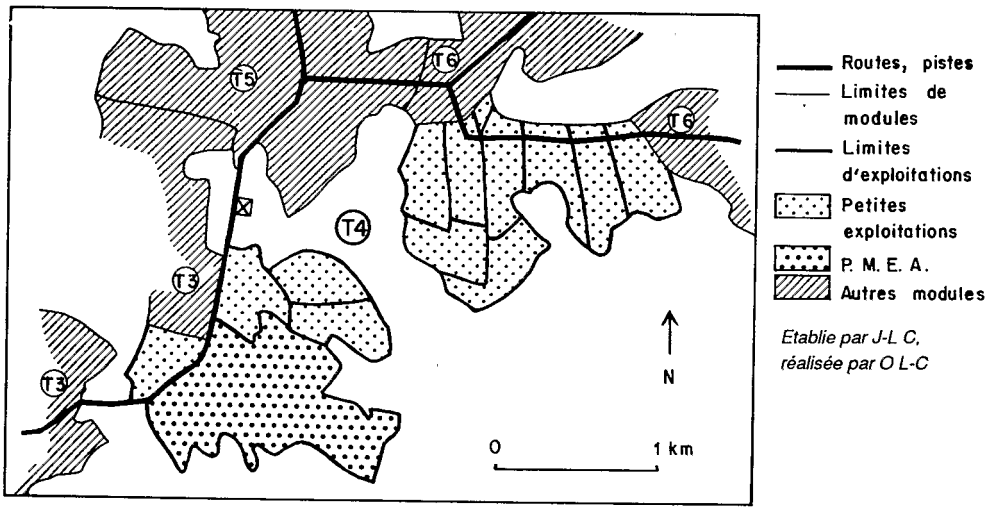


Fig. 72 - Le Projet soja à Touba en 1990

Le projet repose sur la création de vastes blocs de culture mécanisée, divisés en modules de 228 ha, qui regroupent douze «exploitations familiales» cultivant chacune 14 ha et une «Petite ou Moyenne Entreprise Agricole» qui obtient 60 ha. Sur chaque module, les parcelles sont possédées individuellement par les paysans responsables de leurs propres cultures. Les façons sont mécanisées. Les exploitants familiaux sont réunis par groupes de trois, qui détiennent en commun une chaîne motorisée (tracteur et matériel), tandis que le «PMEA» (entrepreneur agricole) obtient une chaîne pour lui seul. En outre, chaque module possède une moissonneuse-batteuse. Le matériel, onéreux (une chaîne pour les paysans coûte 7,3 millions de F CFA), est fourni par la structure d'encadrement, mais doit être remboursé au bout de 7 années. L'association des paysans, par trois ou par module selon les types de matériels, doit permettre de rentabiliser ces investissements élevés. Chaque module est localisé sur un bloc unique, avec une plate-forme d'habitat, et possède des infrastructures communes (voie d'accès, hangar, puits équipé d'une motopompe, etc.).

Les producteurs sont recrutés sur la base du volontariat après un processus de sélection qui tient compte de critères objectifs (âge, taille de la famille...) et des résultats d'entretiens, mettant en évidence le dynamisme et les motivations du candidat. La mise en culture est progressive : 7 ha la première année, 14 ha la deuxième. L'exploitation du sol est continue, faisant alterner les cultures vivrières, qui débutent le cycle, et le soja. L'utilisation d'engrais et la rotation céréale (riz)-légumineuse (soja) doivent permettre le maintien de la fertilité des sols.

Il est prévu de mettre en valeur 30 000 ha qui fourniront, en période de croisière, 80 000 t de récoltes (20 000 t de soja, 26 000 t de riz, 4 000 t de maïs, 30 000 t d'igname), chiffres considérables, qui aboutissent à augmenter de près de la moitié les superficies cultivées et les tonnages produits dans la région[1]. Les blocs sont localisés près d'Odienné et dans 3 secteurs du département de Touba : Koro-ouest, Koro-est, Touba. Le Nord-Ouest a été choisi parce que les conditions naturelles conviennent bien au soja dont les exigences sont proches de celles du maïs (bien qu'il craigne l'excès d'eau). Par ailleurs, les faibles densités de population et l'étendue des espaces presque vides permettent la réquisition des terres et la mise en place de vastes blocs de cultures, sans opposition foncière majeure de la part des communautés villageoises.

C'est la DCGTX qui a la responsabilité du projet. En outre, de nombreux organismes nationaux lui sont associés pour des tâches précises : MOTORAGRI pour les défrichements, IDESSA pour la recherche sur les variétés, Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC) pour l'organisation des GVC et la formation des coopérateurs, Office des Semences et Plants (OSP) pour la fourniture des semences, FRAR pour les équipements villageois, etc. Le projet bénéficie également de la coopération brésilienne pour la fourniture de semences et l'assistance technique. L'encadrement de terrain est important. Outre la direction générale du projet à Abidjan, il y a sur place 2 directions régionales, des ingénieurs, des techniciens et des encadreurs, spécialisés dans les différents volets du programme (semences, cultures, matériel, etc.).

Le projet prend le relais du «Programme de développement régional intégré de Touba», mis en veilleuse à partir de fin 1987. Les premières études ont lieu en 1988 et il démarre sur le terrain en 1989. Cette rapidité est permise par l'abondance des études préalables, réalisées dans des cadres variés, et des bilans tirés des expériences de développement tentées dans le pays depuis plusieurs décennies.

Il s'inscrit dans le droit fil des grandes opérations de développement rural, lancées précédemment en Côte d'Ivoire, depuis l'indépendance. Il reprend les mêmes thèmes généraux (comme la diversification des cultures, l'aide aux régions en retard...). Il

1. En 1984, les superficies cultivées des départements d'Odienné et de Touba sont de 63 000 ha. Les productions de riz (29 000 t), de maïs (24 100 t) et d'igname (86 300 t) ne représentent pas le double des tonnages prévus.

s'appuie sur la même conception du progrès agricole, fondée sur un appui technique important aux paysans, nécessitant une utilisation massive d'intrants, un encadrement dense et des investissements coûteux. Produit de la fin des années quatre-vingt, il s'individualise cependant sur plusieurs points. Les promoteurs de l'opération veulent d'abord tirer la leçon des échecs de la plupart des programmes antérieurs. Un grand soin est apporté à la sélection et à la formation des agriculteurs, ainsi qu'à leur suivi technique. Il est prévu des exploitations relativement grandes, afin d'assurer leur viabilité et des revenus substantiels aux producteurs. Les aspects sociaux ne sont pas oubliés (de l'amélioration des conditions de vie aux bonnes relations, foncières notamment, avec les communautés villageoises locales). Pour éviter l'accélération des processus d'érosion, à la suite des défrichements, un système de banquettes antiérosives est mis en place dès la première année de culture. De nombreux progrès ont été réalisés par la recherche, tant en ce qui concerne la mise au point de variétés de riz, de maïs et de soja productives en milieu paysans que dans la conduite des cultures, ce qui doit assurer un niveau de production (et donc de rentabilité) élevé. Le volet marchand, pierre d'achoppement de beaucoup d'opérations, est également pris en compte. Les paysans sont groupés en GVC afin d'être plus efficaces. La structure d'encadrement négocie directement avec les usiniers, pour assurer un débouché à la production de riz et la vendre au-dessus du prix garanti (qui est en baisse au moment du démarrage du projet). Un accord a été signé avec la société TRITURAF pour la commercialisation du soja et sa transformation.

Par ailleurs, le programme est susceptible d'évolution : ainsi, dès la deuxième année, les superficies octroyées aux paysans, jugées insuffisantes, passent de 14 à 18 ha, et les nouveaux PMEA reçoivent 80 ha. La formation donnée aux exploitants dits «familiaux», partiellement spécialisée («tractoriste», mécanicien ou gestionnaire selon les cas), doit permettre au projet de survivre à la fin de l'encadrement et à celle de l'aide, prévues au bout de 5 années. C'est en partie pourquoi des fermes de démonstration sont installées à côté des blocs pour offrir une assistance technique aux paysans et évaluer la rentabilité des systèmes de production.

Toutefois, le projet est extrêmement coûteux : près de 30 milliards de F CFA réunis grâce à des prêts de la BAD (70 %), du FAD (10%), une participation de l'État (17%) et une contribution du projet (3 % de ressources propres et d'apports paysans). Certes, ce montant est beaucoup plus faible que celui des grandes opérations des années soixante et soixante-dix : le programme sucrier a coûté 263,3 milliards de F CFA (1978)[1] soit, en francs constants, environ 15 fois plus que ce qui est prévu pour le programme soja. Mais la conjoncture a changé. Au début des années quatre-vingt-dix, la Côte d'Ivoire est en crise, les revenus tirés des exportations agricoles et les recettes de l'État se sont effondrés[2]. Compte tenu de ces conditions, le projet, plus que tout autre, a le devoir de réussir. Le peut-il ?

b) Le projet à ses débuts : mise en oeuvre et participants

Globalement, la création des modules et l'installation des producteurs s'est déroulée conformément au programme initial, en dépit de quelques contretemps secondaires. Dès 1989, 1 829 ha ont été cultivés à Odienné et 1 224 ha dans le département de Touba, ce qui est considérable. Contrairement au projet initial, on a préféré cultiver à la fois du riz et du soja. En 1990, les défrichements sont poursuivis : à Touba, 1 709 ha sont mis en valeur, et de nouveaux blocs sont créés près de Koro. En 1991 le projet s'étend, surtout à Koro, et la culture du maïs est introduite.

1. Cf. A. Dubresson (1989 a), p. 294.
2. Rappelons qu'entre 1980 et 1990 , le montant du BSIE est passé de 312,8 à 129,6 milliards de F CFA (cf. chapitre III, pp. 101-108).

Près de Touba, dès 1990, l'ampleur des défrichements et l'adoption de nouvelles méthodes se traduisent par une transformation impressionnante des paysages, inhabituels en Afrique, surtout sur d'aussi grands espaces et dans le cadre d'une opération qui s'adresse à des paysans : vastes parcelles géométriques, champs totalement défrichés où le regard porte loin, étendues presque monotones en cultures pures, bonnes pistes où circulent de nombreux engins, maisons neuves groupées sur les plates-formes et dominées par l'imposante masse des hangars...

En 1989, à la suite de retards pris dans l'installation des paysans et parce que c'était la première année, l'exploitation s'est faite collectivement. À partir de 1990, les agriculteurs deviennent individuellement responsables de leur unité de production. À cette date, ils sont 104 à Touba (96 exploitants familiaux et 8 PMEA). D'autres sont encore installés en 1991. L'analyse de la situation de 1990, à partir des résultats de nos enquêtes, permet de préciser le profil des paysans sélectionnés[1].

Dans l'ensemble, les caractéristiques des exploitants et de leurs exploitations répondent aux objectifs initiaux, avec quelques nuances cependant qui peuvent avoir des conséquences dans l'avenir. Le taux de scolarisation est plutôt élevé (54 %), mais reste insuffisant, car la formation est donnée en français et suppose la maîtrise de la lecture. En outre, peu de volontaires ont entamé des études secondaires (22 %). Cette lacune est d'autant plus regrettée par l'encadrement que les paysans à recruter dans les années à venir risquent d'être encore moins formés, les scolarisés ayant été retenus en priorité au départ[2]. L'écrasante majorité est mahou (81 %) et d'origine proche : 9 % viennent de Touba-ville, 63 % de la sous-préfecture et presque tous les autres du reste du département. Les volontaires gardent ainsi des relations étroites avec le milieu local, ce qui joue un grand rôle dans les échanges de travail, la structure foncière et la gestion des budgets familiaux. Dans l'ensemble, les agriculteurs sont jeunes, gage de dynamisme : les trois quarts ont moins de 40 ans et la moyenne d'âge est très inférieure à celle du milieu villageois (34 ans). Ils ont aussi été recrutés en fonction de leur expérience passée. Beaucoup ont connu des itinéraires complexes, tels Tchimou G., abé d'Ouanguié, localité proche d'Agboville, qui, après des études à Touba, est reparti à Azaguié pour cultiver une cacaoyère, du riz et des légumes, s'est fait ensuite embaucher sur le complexe sucrier de Borotou, avant de se porter volontaire ici. Près de la moitié des exploitants recrutés a travaillé en ville (comme employé, ouvrier, artisan surtout). Il s'agit de jeunes déscolarisés qui veulent revenir à la terre. En outre, plus de 30 % ont participé à d'autres expériences de développement dans la région (riz, maraîchage), parmi lesquels de véritables professionnels des projets, passés des bas-fonds SODERIZ aux périmètres SODEFEL, puis à l'Opération Mahana. Ces «spécialistes» ont été recrutés en raison de leur expérience. Mais, habitués à tirer profit de la manne momentanée d'opérations ensuite abandonnées, ce ne sont pas forcément les agriculteurs les plus dynamiques.

La plupart des petits producteurs cultivent entre 10 et 14 ha sur le projet, ce qui est conforme aux prévisions. En 1990, la moyenne des 98 exploitants familiaux du bloc de Touba est de 12,47 ha, celle des 32 enquêtés de 11,91 ha. Les écarts individuels tiennent aux conditions naturelles, qui limitent parfois les superficies cultivables, et aux conditions d'attribution, qui ont varié selon la date d'installation. Presque tous (97 %) cultivent des champs supplémentaires en dehors de leur module encore en 1990, soit à proximité de la plate-forme d'habitat, soit dans leur village d'origine, soit sur d'anciens

1. Nous préférons retenir nos informations sur 32 exploitants, plutôt que celles de la DCGTX, parce qu'elles sont plus précises et plus complètes. Dans les cas où nous avons pu disposer de l'information de la part de la DCGTX, les observations se recoupent.

2. D'après la DCGTX, la proportion de candidats analphabètes et incapables de communiquer en français est passée de 20-30 % en 1988 à plus de 60 % en 1989, ce qui a conduit la structure d'encadrement à envisager une formation en langue locale.

périmètres aménagés. Alors que sur le projet tous font du soja et du riz, cultures démarrées dès 1989, ils produisent en dehors du manioc, du maïs, de l'igname, des légumes et, pour une minorité, des patates ou de l'arachide. Ils reconstituent ainsi le large éventail de la polyculture mahou, nécessaire à l'autosubsistance. Certains gardent aussi leurs rizières à Touba ou leurs parcelles à Mahana. L'ensemble de ces superficies, qui dépassent 2 ha dans 38 % des cas et parfois 5 ha, élève la moyenne des exploitations enquêtées à 13,81 ha. Leur maintien et leur étendue témoignent d'une réserve à l'égard du projet, liée au souvenir des échecs précédents et, dans le cas des familles nombreuses, d'une force de travail supérieure aux besoins sur le module.

Les façons culturales sont modernes. La mécanisation, la motorisation, les produits de traitement et les engrais sont unanimement adoptés. En revanche, les herbicides ne sont employés que par 23 % des exploitants. Beaucoup préfèrent utiliser une main-d'œuvre moins coûteuse et finalement plus sûre que des produits dont l'efficacité n'est pas absolue (les herbicides ne viennent pas à bout, d'après les déclarations des enquêtés, de certaines herbes adventices).

Le taux de population active est très élevé (64 % de personnes entre 15 et 65 ans), sans commune mesure avec la moyenne villageoise mahou, atout considérable et indispensable pour la bonne marche des exploitations. Toutefois, cette moyenne cache de fortes disparités. Dans quelques unités de production, le nombre de travailleurs potentiels dépasse la dizaine, alors que d'autres n'ont pas les 4 actifs considérés comme nécessaires par l'encadrement. Un forte minorité (43 %) emploie des manœuvres (pour la préparation des champs, les sarclages, la récolte, les cultures hors projet) et tous bénéficient de l'aide de parents du village. Dans quelques cas, cette aide est occasionnelle. Plus souvent, ce sont des frères et soeurs qui séjournent plusieurs mois sur le module et partent à la morte saison, ou font la navette entre l'exploitation villageoise et celle du projet. Ce recours à l'aide extérieure est rendu nécessaire par l'importance du travail à effectuer en période de pointe. Il est possible parce que, fréquemment, ce n'est pas un seul individu sélectionné qui est en cause, mais une famille «élargie» (le père et ses épouses, les frères et soeurs), voire un lignage. Dans bien des cas, les anciens essaient de contrôler le fils recruté. Des candidats, évincés lors des sélections au profit de frères plus jeunes, travaillent sur l'exploitation du projet, ce qui crée des conflits d'autorité entre l'aîné et le responsable investit par la structure d'encadrement (et muni de connaissances techniques). Cette attitude est significative d'une société dans laquelle les anciens jouent encore un grand rôle et ont eu l'habitude de contrôler le dynamisme des jeunes (qui s'exprime entre autres dans l'émigration et la recherche de métiers urbains). Elle souligne les espoirs mis dans le projet par les villageois, espoirs qui s'expliquent autant par les prévisions avouées des planificateurs, que par le côté impressionnant des moyens mis en œuvre[1].

Sur chaque module, aux côtés de ces producteurs, ont été installés des PMEA. Ceux-ci ont reçu une formation complémentaire avec, entre autres, un séjour de 3 mois en France chez des exploitants agricoles, pour se familiariser avec les techniques de l'agriculture moderne. La plupart cultivaient de vastes superficies déjà avant de venir ici et sont des notables influents : grands commerçants, secrétaire du Centre de Formation Professionnel, épouse d'un haut cadre abidjanais, fils du responsable du comité de base du PDCI-RDA de Touba, etc. Beaucoup ont fait des études. Les superficies qu'ils cultivent varient fortement en fonction des conditions locales et de la rapidité de mise en valeur des terres octroyées, mais elles sont toujours élevées (de 51 à 72 ha pour 3 exploitants enquêtés). Encore jeunes (37 ans en moyenne), ils présentent un nombre d'actifs familiaux (autour de 7) à peine plus élevé que celui des petits producteurs. Ils se

1. En témoignent les formules des villageois : «au projet, il y a beaucoup l'argent», «c'est trop bien, il y a trop de machines», «là bas, c'est pas comme au village, on peut bien travailler et bien gagner sa vie», «si mon enfant réussit, il pourra nous aider au village».

distinguent surtout par le recours systématique aux manœuvres et l'utilisation importante de l'ensemble des intrants proposés.

c) Des résultats inégaux

Les paysans ont été installés à partir de 1989, mais le programme n'a véritablement démarré qu'en 1990, car la première année, l'exploitation a été faite en régie et les bénéfices répartis collectivement.

En 1990, les résultats individuels des 98 exploitants familiaux de Touba mettent en évidence une réussite réelle, mais inégale. Le revenu moyen net distribué aux paysans (charges de mécanisation et d'intrants déduites, mais pas les frais de main-d'œuvre) est important, approchant 800 000 F CFA. L'essentiel des recettes vient du riz (77 %), dont les superficies sont les plus étendues (52 %) et qui fournit un revenu par hectare triple de celui du soja.

Ces excellents résultats financiers sont dus d'abord à des rendements en riz élevés, approchant 27 qx/ha, soit nettement plus que les prévisions de départ (22 qx/ha en deuxième année de culture). Les rendements en soja sont inférieurs à ceux du riz, mais également supérieurs aux objectifs initiaux : plus de 16 qx/ha (au lieu de 14 prévus). Les conditions naturelles en rendent faiblement compte : la pluviométrie a été certes satisfaisante (1 350 mm), mais les sols, mis en culture depuis peu de temps (ce qui nuit à la mécanisation), sont de qualité médiocres (sols ferralitiques lessivés et sols ferrugineux). Le dynamisme des cultivateurs et la qualité du suivi par l'encadrement ont joué un rôle déterminant. Enfin, comparant ce bilan à nos observations sur les producteurs villageois de coton, on peut se demander si les volontaires mahou n'ont pas apporté plus de soin au riz qu'au soja, plante nouvelle, ce qui expliquerait les meilleurs résultats de la céréale.

Tableau 81 - Bilan financier des exploitations du Projet soja à Touba en 1990-91

Solde (x 1 000 F CFA)	Négatif	0-99	100-499	500-999	1000 et +
Soja	8	23	67	5	1
Riz	2	1	38	45	18
Total	0	0	22	51	31

Source : Projet soja.

Tableau 82 - Les rendements par exploitation du Projet soja à Touba en 1990-91

Rendements (en qx/ha)	0-5	5-10	10-20	20-30	> 30
Soja	0	4	78	22	0
Riz	1	1	20	45	37

Source : Projet soja.

Toutefois, ces résultats sont très inégaux (tableaux 81-82). Le revenu total net par producteur varie de 186 000 F CFA à plus de 1,8 million, dépendant à la fois des superficies cultivées (de 4,5 à 8,3 ha pour le riz et de 2 à 10,66 ha pour le soja) et, surtout, des revenus nets par hectare, qui vont de bilans négatifs à des soldes positifs dépassant 200 000 F CFA pour le riz et 500 000 F CFA pour le soja. Les inégalités proviennent en priorité des écarts de rendements : 3,7 à 46,8 qx de riz/ha et 6 à 27 qx de soja/ha. Ces derniers ne s'expliquent pas par les conditions naturelles, mais par l'inégal suivi des thèmes techniques : l'un des producteurs les plus performants (plus de 40 qx de riz et plus de 20 qx de soja par hectare) a son exploitation localisée sur des sols sableux, parmi les plus pauvres du bloc.

L'analyse des 32 exploitants enquêtés montre que les coefficients de corrélation entre les différents éléments du système de production et les rendements sont extrêmement faibles (inférieurs à 0,20 dans la plupart des cas). Le niveau scolaire ou l'origine sociale ne jouent guère de rôle. Globalement, ceux qui obtiennent les meilleurs rendements disposent d'une main-d'œuvre suffisante, que celle-ci soit résidante, familiale et extérieure à l'exploitation, ou rémunérée. En revanche, les paysans qui ont une famille réduite (moins de 4 actifs), sans apport extérieur, ont des résultats médiocres. Il faut ajouter que des variations de main-d'œuvre au cours de l'année peuvent avoir des conséquences néfastes sur la production, telle l'absence imprévue de parents, qui retarde des travaux importants (sarclages, récolte), ou la maladie.

L'analyse des dépenses (charges agricoles exclues) met en évidence les apports et les limites du projet (tableau 83). L'investissement dans l'habitat est fréquent parce que les agriculteurs sont en train de construire leur maison sur la plate-forme de leur module. Pour le reste une grande partie de l'argent va aux dépenses de consommation et d'entretien comme dans la société villageoise. Les dépenses «sociales» soulignent le poids des relations avec le milieu d'origine : dons aux parents et funérailles. Il faut y ajouter, dans quelques cas, le paiement de la dot d'une nouvelle épouse, favorisée par l'élévation des revenus et rendue nécessaire par les besoins en main-d'œuvre sur l'exploitation. Seule différence notable avec le milieu d'origine : les achats fréquents de postes de radio, qui témoignent de l'augmentation des revenus. On se rapproche ici d'un profil de dépenses proche de celui des planteurs en forêt.

Tableau 83 - Les types de dépenses des exploitants enquêtés sur le Projet soja à Touba en 1990-91

Types de dépenses	Habille-ment	Radio, hi-fi	École	Santé	Dép. sociales	Habitat Projet	Habitat autre
Nb d'exploitants	18	3	8	18	18	29	4
% des exploit.	51,4	8,6	22,9	51,4	51,4	82,9	11,4

Les PMEA obtiennent des gains bien supérieurs à ceux des petits producteurs : de 2 à 5 millions de F CFA. La riziculture apparaît comme l'élément moteur de ces bons résultats : les revenus nets en riz par exploitation (3 219 000 F CFA) sont 6 fois plus élevés que ceux en soja (528 000 F CFA). Seule l'étendue des superficies cultivées explique le niveau des bénéfices, car les rendements (26 qx/ha en riz, 14 qx/ha en soja) sont légèrement plus faibles que ceux des petits paysans. Il faut noter également que les PMEA présentent des charges à l'hectare inférieures de 5 à 10 % à celles des producteurs familiaux, alors qu'ils emploient plus systématiquement les herbicides et autant, sinon plus, les autres produits, grâce à une meilleure utilisation des intrants et une gestion plus rigoureuse (par exemple, les tracteurs ne servent qu'aux travaux champêtres). Le bilan négatif de 2 exploitants pour le soja, dans une année climatique plutôt bonne, souligne toutefois le caractère fragile de ces grandes unités et, d'une façon générale, de cette agriculture moderne.

Compte tenu du montant des charges (plus de 100 000 F CFA/ha), des rendements élevés sont indispensables pour assurer un résultat financier positif. Le projet est dès lors à la merci d'aléas climatiques, qu'il ne contrôle pas, comme le met en évidence l'évolution des 3 premières années.

En 1989, les rendements n'ont pas été mauvais : à Touba, ils approchent les 20 qx/ha en riz, ce qui est conforme aux objectifs déclarés ; ils sont un peu inférieurs en soja (moins de 14 qx/ha). Ces résultats s'expliquent par une bonne pluviosité (1 560 mm à Touba) et seuls quelques problèmes techniques, dus en partie au démarrage du projet,

ont limité la production de soja (telle l'insuffisance des doses de semences appliquées par hectare).

Les résultats de 1990, sur le bloc de Touba, sont bons dans l'ensemble, comme nous l'avons vu. En revanche, en 1991, ils sont très mauvais. Les rendements en riz de la majorité des 11 exploitants familiaux interrogés sont inférieurs à 500 kg/ha, soit 5 à 8 fois moins que les niveaux de l'année précédente. Les récoltes de soja sont médiocres : souvent 6 à 10 qx/ha. Les rendements des PMEA interrogés sont meilleurs, mais à peine supérieurs aux seuils de rentabilité : 12 à 16 qx/ha pour le riz et le soja. Seule la production de maïs, introduit en 1991 sur le bloc, paraît convenable : de 12 à 30 qx/ha. Compte tenu du coût des intrants, la grande majorité des exploitants interrogés présente un bilan négatif. Ces mauvais résultats sont la conséquence des aléas climatiques. Les pluies en 1991 ont été insuffisantes (814 mm) et mal réparties : précoces (elles ont débuté en mars), elles ont été faibles en juin, violentes et rares en juillet-août, et se sont arrêtées début octobre. Or, le riz a été semé à partir de mi-juin, c'est-à-dire une période à partir de laquelle il a peu plu. S'y est ajouté le non-respect du calendrier des cultures, dû à des retards dans les approvisionnements en intrants et en carburants, eux-mêmes liés à des problèmes de financement (suite à un contentieux sur le remboursement de la BAD et du FAD d'un montant de 2,6 millions de F CFA). Ces résultats conduisent à s'interroger sur l'ensemble du projet lui-même.

d) Un bilan compromis par les coûts

Début 1992, après trois campagnes effectives, le bilan paraît nuancé du côté paysan, au prix d'une aide considérable des pouvoirs publics.

Un des atouts du projet est la place réservée au riz, culture de base de l'agriculture mahou, et son avenir dépend en partie de la réussite de la céréale (ce qui fait dire à un paysan : «pour que le projet marche, il faut que le riz marche»). Aux conditions de 1990, la productivité du travail est bonne (comprise entre 1 300 et 1 500 F CFA/j pour 60 à 70 jours de travail par hectare). Mais elle reste insuffisamment attractive pour compenser les mauvaises années, en raison des prix payés au producteur et des coûts de fonctionnement.

La lourdeur des charges, comme bien souvent dans la plupart des opérations qui visent à moderniser l'agriculture, est un des handicaps majeurs. Elle vient d'abord des prix très élevés des intrants en Côte d'Ivoire. Les agriculteurs trouvent que les produits et le carburant sont trop onéreux. Les plus avisés (les PMEA) font remarquer qu'en Europe le gas-oil est vendu moins cher aux producteurs, posant le problème des agricultures performantes, mais subventionnées, des pays industrialisés. En outre, le comportement des paysans, habitués à des techniques de culture villageoises manuelles, et malgré la formation qui leur a été donnée, entraîne un alourdissement des charges : par exemple, ils se servent des tracteurs comme véhicule de tourisme, pour aller voir des amis sur un autre module, ou pour se rendre à Touba[1].

Des erreurs techniques ont été aussi commises, certes souvent réparables. Mais la question du sarclage et de l'envahissement par les herbes, qui commence à se poser dès la troisième année de culture d'après les paysans, est inquiétante, car elle rappelle les échecs des opérations passées : introduction de nouvelles variétés d'herbes, en provenance du Brésil, prolifération des euphorbes, etc. En 1991, on constate une augmentation de l'emploi d'herbicides par les producteurs, qui tous continuent d'utiliser une main-d'œuvre importante pour les sarclages. En dépit des précautions prises,

1. Cette dernière pratique est en principe interdite. Mais il est tentant, pour un jeune recruté, de se rendre en ville, le samedi soir, avec son tracteur. Au volant de sa machine, il bénéficie d'un prestige, auprès de ses amis et des jeunes femmes, sans commune mesure avec celui du piéton villageois. Malheureusement, on nous a signalé des accidents sur le chemin du retour, dus à un excès de boisson. Les experts n'ont pas pensé à tous les volets de la formation...

l'enherbement, problème clef de l'agriculture pluviale sur défrichement intégral, n'est donc pas résolu.

Un autre problème concerne la commercialisation du riz. En 1990-91, à la suite de difficultés avec les usiniers, le paddy a été vendu très tard (parfois 3 mois après la récolte chez certains producteurs) et à 75 F CFA/kg, alors que beaucoup espéraient plus. En 1991-92, la volonté politique de résoudre la question a entraîné l'implication de la Caisse Générale de Péréquation dans la commercialisation. Les premières années, il n'y a aucun problème pour le soja, dont les graines sont prises bord champ par TRITURAF et payées, en 1990-91, 84 F CFA/kg ; mais, à terme, la question des débouchés risque de se poser, en raison de l'étroitesse du marché ivoirien.

Dans l'ensemble, si les techniques changent, le fond social reste le même, ce qui se traduit dans les relations avec le milieu d'origine, le comportement vis-à-vis du tracteur et les dépenses, qui ne sont guère différentes de celles des paysans villageois. Le projet est bien accepté par le milieu local parce que les anciens et les refusés y trouvent encore leur compte : travail en commun avec les parents sélectionnés, transferts d'argent en direction de la famille d'origine. Il contient en lui-même, cependant, des ferments de conflits entre les cadets, qui ont été recrutés, investis d'une compétence technique et touchent les revenus, et les anciens, écartés de l'opération. En outre, si les producteurs s'entendent bien dans l'ensemble, dès que naissent des difficultés, on voit jaillir des oppositions latentes, liées aux pratiques agricoles en commun, surtout dans les groupes dont les trois membres ne se connaissaient pas avant le démarrage du programme[1]. On rencontre également une certaine animosité entre exploitants familiaux et PMEA : les uns se plaignent d'avoir obtenu des superficies trop réduites, les autres de voir leurs charges alourdies par les petits paysans ou d'être obligés de les aider. Enfin, des inégalités apparaissent entre ceux qui disposent d'une forte main-d'œuvre et les autres.

Début 1992, l'impression qui ressort est donc ambiguë et les agriculteurs, conscients du fait que le projet n'en est qu'à ses débuts, ont surtout foi dans l'avenir (ce qu'un paysan traduit par cette formule : «l'année où ça va donner, on va gagner beaucoup»). Par certains côtés, la réussite est incontestable : adhésion des participants aux thèmes techniques et aux cultures, bilan positif des deux premières années, etc. Restent en suspens des interrogations, lourdes de conséquences pour l'avenir : les résultats sont très inégaux selon les exploitants, les charges élevées, alors que la suggestion aux aléas climatiques est forte. On a voulu transformer rapidement des petits producteurs villageois en entrepreneurs agricoles modernes, ce qui soulève des difficultés. Or ces questions sont de celles qui risquent de remettre en cause le projet lui-même. D'autant plus que s'y ajoutent des frais considérables.

Depuis le démarrage, les coûts du projet ont été plus élevés que prévu. Les sommes engagées pour la première phase se montent à près de 25 milliards de F CFA, alors qu'elles avaient été prévues à hauteur de moins de 19 milliards[2].

Les charges, très lourdes, remettent en cause la rentabilité économique du programme. Les prix réels des productions sont peu compétitifs. En 1990, la production d'un kilogramme de riz sur le périmètre de Touba revient à 486 F CFA/kg, alors qu'il coûte au prix officiel 160 F CFA/kg sur les marchés, et que les cours mondiaux sont au-dessous de 100 F CFA/kg. Les coûts de production des tourteaux de soja sont de 460 F CFA/kg (contre 83 F CFA/kg pour le tourteau importé livré à l'usine). Les résultats positifs des exploitants sont liés à un soutien massif de la part de l'État. En 1990, année favorable, les subventions auraient été de 730 000 F CFA par exploitation pour un

1. C'est en général le tractoriste qui est l'objet de critiques, dès qu'il fait un usage individuel de la machine.
2. D'après J. L. Amselle, P. Bulteau, C. Freud et al.(1991), pp. 127-128.

revenu moyen distribué de 750 000 F CFA[1]. Si les paysans devaient payer l'ensemble des charges, près de la moitié auraient un solde négatif et cette forme d'agriculture ne serait intéressante pour aucun.

Les pertes supportées par l'État ont été de 3,7 milliards en 1990, et devraient osciller, en rythme de croisière entre 1 et 2,4 milliards si rien n'est changé. Il n'est pas sûr que l'État, compte tenu de sa situation financière actuelle, puisse continuer à investir des sommes équivalentes à celles qu'il a déjà dépensé. Une réduction des coûts d'encadrement et une amélioration du fonctionnement permettraient de diminuer les charges. Il est envisagé de faire supporter aux paysans une plus grande part des frais, ce qui fera certainement baisser leur enthousiasme.

L'avenir du programme ne dépend pas de considérations purement économiques. La question est aussi politique : l'opération a été lancée dans un but de rééquilibrage du territoire, au profit de régions défavorisées, et avec la volonté d'assurer une plus grande autonomie alimentaire du pays, en réduisant les importations de denrées vivrières. Néanmoins, il n'est pas sûr qu'un projet fondé sur des techniques moins sophistiquées et plus à la portée d'une grande masse de producteurs (traction attelée et petite mécanisation, par exemple) n'aurait pas donné d'aussi bons résultats, à moindre coûts.

L'ampleur des charges et la non-rentabilité des cultures (surtout du soja) ont amené la BAD à suspendre son aide en 1992. Le projet continue sur un mode mineur, à la seule initiative de la DCGTX et des autorités ivoiriennes. Mais les coûts, qui restent énormes, les difficultés financières qui en résultent, pour les paysans comme pour l'encadrement, et les difficultés à maîtriser l'enherbement rendent l'avenir incertain.

Le «Programme de développement de la culture du soja dans le Nord-Ouest» reste moins coûteux que d'autres qui l'ont précédé en Côte d'Ivoire. La culture du riz, une des grandes productions du projet, est bien connue des populations locales. Tirant certaines leçons du passé, il reste toutefois onéreux dans une période de crise et garde un côté démesuré, par les étendues défrichées et les moyens mis en œuvre. Ce n'est peut-être pas un de ces «éléphants blancs» ou une de ces «cathédrales dans le désert», aux coûts faramineux, coupés du milieu local, qui ont fleuri, puis échoué, en Afrique dans les décennies passées. Grande affaire de la DCGTX, maître d'œuvre des réalisations monumentales de Yamoussoukro dans les années 1980, c'est plutôt une «basilique dans les rizières».

Conclusion

Le riz, principale culture vivrière de la région de Touba, est aussi une culture marchande importante, dont les revenus approchent ceux tirés du coton. Les ventes, issues de surplus aléatoires, fruit d'une stratégie spéculative paysanne, produit d'opérations de développement ou résultat de l'extension cotonnière sont toutefois rarement au premier rang dans les recettes. Chez les paysans orientés vers une polyculture vivrière, les spéculations secondaires sont souvent plus commercialisées, un peu comme à la périphérie de Bouaké. Ce sont les producteurs de coton qui mettent sur le marché les quantités les plus élevées, mais le riz, qui emprunte le sillage de la culture industrielle, arrive alors en deuxième place. C'est surtout dans le cadre d'actions spécifiques (agriculture irriguée ou sur blocs) que la céréale devient prééminente.

L'importance du riz résulte de la conjonction de facteurs multiples dont trois, au moins, sont à retenir. D'abord, l'ancienneté de la culture dans les systèmes de production qui favorise l'adaptation à la demande urbaine. Ensuite, la situation excentrée et enclavée de la région qui limitait le développement d'autres cultures

1. Cf. J. L. Amselle, P. Bulteau, C. Freud et al.(1991), pp. 127-128.

commerciales (notamment des cultures périssables ou pondéreuses). Enfin, la modernisation de l'agriculture locale qui vise souvent à une augmentation de la production. On pourrait y ajouter le déficit en population active qui favorise une culture moins exigeante en main-d'œuvre que l'igname par exemple.

Parmi les autres spéculations vivrières, trois sont remarquables. Le maïs d'abord, dont l'essor se fait sans pratiquement aucune transformation des systèmes de culture, mais par simple densification dans les parcelles de riz et extension des surfaces en deuxième ou troisième année. Le manioc, qui termine toujours le cycle cultural et dont une part croissante de la production est destinée au marché urbain local. Les cultures légumières enfin, dont la région s'est fait une véritable tradition de commercialisation, mais qui répondent plus aux besoins des villes proches qu'à ceux d'Abidjan, et parmi lesquelles, le gombo, produit par les épouses, joue un rôle plus important que les cultures vulgarisées par l'encadrement agricole.

La diffusion du coton, plus lente que dans d'autres régions, n'a pas été à l'encontre des cultures vivrières. Bien au contraire, celles-ci (particulièrement le riz et le maïs) profitent de l'effet rémanent de l'engrais fertilisant les cotonniers. De même, elles ont profité de l'introduction de techniques nouvelles, comme la culture attelée. En outre, la limitation de la production de coton par les paysans, suite à la baisse des cours ces dernières années, laisse le champ libre à une extension des cultures vivrières marchandes, plus rémunératrice de l'effort.

Depuis deux décennies, la région de Touba est un véritable laboratoire d'opérations de développement. On y rencontre un large éventail d'interventions étatiques ou municipales, de faible ou de grande envergure. Toutes visent à transformer l'agriculture paysanne et à augmenter la production alimentaire. Elles sont à l'origine de formes nouvelles extrêmement variées d'agriculture vivrière tant dans les techniques (agriculture pluviale ou irriguée, manuelle, mécanisée ou motorisée) que dans les spéculations (même si le riz est toujours présent). Toutefois, beaucoup d'opérations se sont révélées décevantes. En général, les échecs ont les mêmes causes : sous-estimation de la fragilité du milieu naturel et des contraintes de la société locale, tentatives d'intensification dans une région où l'agriculture extensive, qui a la faveur des paysans, peut encore se poursuivre, rentabilité financière incertaine[1]. C'est pourquoi, ici comme dans beaucoup d'autres régions ivoiriennes, l'essor de la production vivrière procède plus de la transformation de l'agriculture par les producteurs eux-mêmes que d'opérations spectaculaires ponctuelles.

Pour autant, les freins aux mutations sont aussi à chercher dans le contexte régional et la société paysanne. Enracinée dans une histoire ancienne, l'émigration, qui limite la force de travail locale et fournit, par les transferts, des revenus élevés aux paysans restés sur place, handicape le développement des cultures marchandes. De même que l'absence de spéculations très rémunératrices de l'effort (ce que n'est pas le riz), en raison de la faiblesse des marchés locaux et de l'ouverture trop tardive sur l'extérieur. Le Nord-Est ivoirien offre, de ce point de vue, une situation toute différente.

1. La plupart des causes de ces échecs ont été mises en évidence dans d'autres régions depuis bien longtemps, et dénoncées avec vigueur lors du colloque *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale* (1979).

CHAPITRE XI

SPÉCIALISATIONS VIVRIÈRES ET MARCHÉ NATIONAL DANS LE NORD-EST : L'IGNAME DES LOBI

Le Nord-Est de la Côte d'Ivoire, qui correspond aux départements de Bouna et de Bondoukou, est réputé pour sa production d'igname précoce, dont le débouché essentiel est Abidjan. Cette culture vivrière est la principale spéculation commerciale d'une région où les nourritures de base sont l'igname tardive, le maïs, le mil et le sorgho.

Nous avons circonscrit notre étude aux sous-préfectures de Bouna, Doropo, Nassian et au nord des sous-préfectures de Bondoukou et Sandégué, qui correspondent sensiblement à l'espace aujourd'hui occupé par les Lobi et les Koulango, et à la principale zone de production d'igname précoce (figure 73). Nous avons exclu le secteur de Téhini, habité par les Téguessié (ou Loron) et d'importance secondaire pour la production de tubercules, ainsi que le sud du département de Bondoukou, peuplé d'Abron et de Koulango, et où le climat permet le développement du caféier.

Dans cette région nous avons réalisé deux séries d'enquêtes qui se complètent. En 1985 et 1986, travaillant sur missions, nous nous sommes appuyé sur les travaux de la cellule Évaluation de la CIDT qui, dans le cadre d'un programme extrêmement ambitieux, a suivi 284 exploitations dans 45 villages[1]. Nous avons retenu 64 de ces exploitations, réparties dans 10 villages, en fonction de critères géographiques, sociaux, et des cultures dominantes. Les unités de production lobi de notre échantillon sont plus nombreuses, en raison de la prépondérance de ce groupe dans la population et surtout parce qu'il s'agit des principaux vendeurs de vivres, ceux sur lesquels nous avons voulu mettre l'accent. En outre, nous avons effectué des enquêtes complémentaires qualitatives dans deux villages lobi des zones pionnières, entre Nassian et Bondoukou[2]. En 1989-90, nous avons voulu à la fois approfondir certains points de notre première enquête et mesurer des évolutions. Nous avons étudié un terroir au nord de Bondoukou, Kpamidouo, afin d'avoir des données quantitatives sur la zone pionnière méridionale, productrice d'igname précoce. En outre, nous sommes revenu dans six localités précédemment enquêtées, pour analyser les évolutions[3]. Les enquêtes de 1985-86 nous fournissent les éléments pour dresser un tableau de l'agriculture régionale, que celles de 1989-90 permettent de préciser.

---

1. L'objectif de la CIDT était de mesurer l'impact du Programme de développement régional intégré des savanes du Nord-Est. La société d'encadrement menait des enquêtes lourdes qui fournissaient de nombreux renseignements précis sur les exploitations : effectifs démographiques, superficies cultivées, revenus, etc. C'est pourquoi, bien que ses objectifs fussent différents des nôtres, nous nous sommes appuyés sur ses résultats. Nous avons repris systématiquement les questionnaires et visité les parcelles plus pour nous permettre de comprendre le fonctionnement des exploitations et les raisons des stratégies commerciales que pour vérifier des mesures d'un excellent niveau. Seuls les revenus ont été rectifiés à la hausse dans quelques cas.
2. L'échantillon de villages retenus a été fait après un passage sur le terrain en décembre 1984 et des discussions approfondies avec P. S. N'daw qui dirigeait la cellule Évaluation de la CIDT, et surtout G. Savonnet, géographe de l'ORSTOM et spécialiste reconnu du pays lobi, qui nous a véritablement introduit dans le Nord-Est ivoirien. Les deux dernières localités enquêtées se situent dans des secteurs de peuplement récent que la CIDT ne prenait pas en compte, en raison de ses méthodes d'échantillonnage.
3. En 1989-90, notre objectif était d'approfondir quelques cas significatifs. C'est pourquoi nous avons réduit le nombre de villages revisités et, dans chacun, augmenté l'effectif des exploitations étudiées.

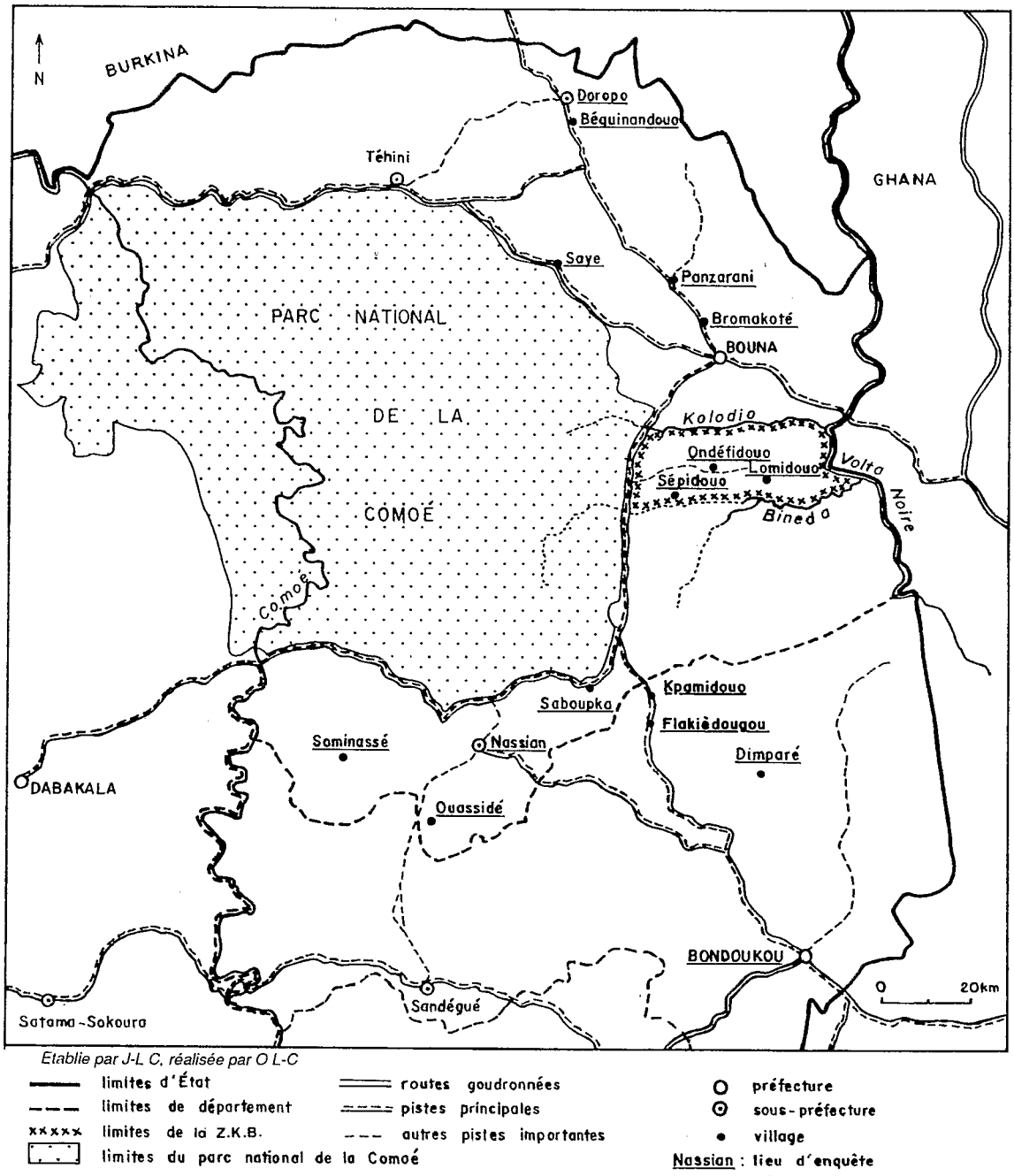


Fig. 73 - Pays lobi et koulango : carte de localisation

1. Pays lobi- koulango, pays d'igname

a) Un pays koulango peuplé de Lobi

Le relief de la région, constitué de plateaux surmontés de buttes ou de collines, est commun à une grande partie de la Côte d'Ivoire septentrionale[1]. Le milieu naturel se distingue surtout par la sécheresse du climat : dans le nord, il tombe moins de 1 000 mm de pluie par an, et à Bondoukou, pourtant plus méridionale que Touba, les précipitations moyennes n'atteignent pas 1 200 mm. Ce climat, de type soudanien, oppose deux périodes bien marquées : une saison sèche de novembre à avril, pendant laquelle souffle l'harmattan dont l'intensité donne à la région le degré hygrométrique le plus faible de Côte d'Ivoire (avec un déficit hydrique cumulé compris entre 700 et 900 mm), et une saison humide, très irrégulière, tant par l'importance des précipitations que par leur répartition. Les sols sont de valeur inégale. L'induration est fréquente. Les sols dans le secteur de Bouna-Doropo, sableux, sont fragiles. Les sols ferralitiques moyennement désaturés ou ferrugineux, profonds et peu gravillonnaires, comme ceux que l'on rencontre près de Nassian, sont meilleurs, mais ils n'occupent que le quart de la surface totale de la région.

Toutefois, moins que le milieu naturel, c'est par ses populations et son histoire que le Nord-Est s'individualise. La principale originalité de la zone tient à son peuplement très varié. Les Lobi, migrants récents, sont majoritaires devant les Koulango. S'y ajoutent des populations du «rameau lobi» selon l'expression de Labouret (1931), Téguessié (ou Loron), considérés comme autochtones dans la région de Téhini, et Birifor à l'est.

Les Koulango, qui constituent la principale population autochtone, sont à l'origine les sujets des suzerains de Bouna, dont le royaume naît de la fusion d'une paysannerie loron et d'une aristocratie dagomba venue de l'actuel Burkina Faso au XVI^{ème} siècle[2]. Les conquêtes militaires et les migrations permettent ensuite aux Koulango d'étendre leur peuplement dans la région de Nassian, où ils fondent un royaume moins puissant que celui de Bouna, et plus au sud où ils sont soumis à partir de la fin du XVII^{ème} siècle par les Abron, qui forment le royaume de Bondoukou. Ces États précoloniaux juxtaposent une aristocratie militaire et administrative, détentrice du pouvoir politique, des marchands dioula qui s'installent en grand nombre dans les villes à partir du XVII^{ème} siècle et contrôlent les circuits commerciaux, et une paysannerie koulango. Le pouvoir politique tire profit de l'intense activité commerciale suscitée par les Dioula, des taxes, des dons lors des cérémonies rituelles (fêtes de l'igname, du mil, funérailles, etc.). Mais au XIX^{ème} siècle, à la suite des guerres entre royaumes et contre Samori, les États déclinent. Au début de la colonisation, le royaume de Bouna vient d'être ravagé par les troupes du fils de Samori et on estime que la moitié de la population koulango a péri directement ou à la suite de représailles[3].

C'est dans ce cadre que s'installent les Lobi à partir de 1870, poursuivant un mouvement qui les a conduit du nord du Ghana au Burkina Faso. Ils pénètrent dans le pays en direction du sud, suivant plusieurs axes, à partir de Lankio à l'ouest, de Doropo au centre et de Kalamon à l'est. Ils atteignent la région de Bouna vers 1930. Dans les années soixante, le roi de Bouna les autorise à s'installer au sud de la ville. À partir de 1969, pour contenir et canaliser ces migrations, l'administration créé de toutes pièces des villages dans une zone vide, située entre les rivières Kolodio et Binéda (appelée «ZKB»). Mais les Lobi, poursuivant leur mouvement vers le sud, s'installent dès les années soixante-dix dans le département de Bondoukou, sur les marches frontières

1. Sur le milieu naturel, voir l'*Atlas du Nord-Est de la Côte d'Ivoire* (1988).
2. J. L. Boutillier (1993), pp. 21-44.
3. G. Savonnet (1979), p. 11.

laissées libres entre les royaumes koulango et abron. Dans les années quatre-vingt, bloquées sur les franges forestières largement mises en valeur, ils migrent vers l'ouest dans la région de Kong-Dabakala.

Les causes des migrations lobi sont multiples : motifs religieux (maladie, mort), familiaux (conflits avec le père), sociaux (rapt de femmes) et, de plus en plus, économiques (recherche de nouvelles terres pour les cultures, emploi comme manœuvre)[1]. Les conséquences démographiques de ce mouvement d'expansion vers le sud sont considérables, d'autant que les taux de natalité koulango semblent faibles depuis le début du siècle[2]. Dans le nord de la région, où leur implantation est ancienne, les Lobi ont littéralement submergé les autochtones et sont devenus majoritaires. Au début du siècle, ils constituent la moitié de la population de la circonscription de Bouna. Après des reflux liés aux campagnes de répression, notamment celle du commandant Valoussière de 1919 à 1922, les courants migratoires se renforcent. Dans les années trente, les Lobi deviennent nettement majoritaires autour de Doropo et jusqu'à Bouna. En 1984, les enquêtes de la CIDT mettent en évidence une forte majorité de Lobi dans les sous-préfectures de Bouna, Téhini et Doropo : ils approchent les 60 000 habitants pour moins de 5 000 Koulango. En revanche, ces derniers restent majoritaires dans le sud où la pénétration lobi est plus récente : dans la sous-préfecture de Nassian et ses marges méridionales, les Koulango sont plus de 22 000, contre moins de 4 000 Lobi. Mais le fort mouvement migratoire des dix dernières années a certainement réduit l'écart dans ce secteur où des agglomérations importantes, comme Flakiédougou (plus de 5 000 habitants), sont lobi.

Cette migration met face à face deux populations différentes. La société lobi, acéphale et égalitaire au niveau des lignages, est soudée presque exclusivement par un culte des ancêtres qui s'exprime dans le *dyoro*, société d'initiation. Réputés farouches, individualistes et très indépendants, les Lobi ont résisté pendant longtemps à la colonisation et à toute tentative de contrôle administratif. Ils vivent en groupements familiaux dans des habitations à l'allure de forteresse[3], distantes de 200 à 300 m les unes des autres. Les conflits sont fréquents entre familles. L'héritage se transmet en lignée maternelle, pour un certain nombre de biens «sociaux» (trésor familial, troupeau), et en lignée paternelle, pour les biens plus «matériels» (maison, terre, greniers, etc.).

La société koulango, au contraire, est très hiérarchisée. L'habitat groupé en petits villages s'oppose à la nébuleuse lobi. La conversion à l'Islam de nombreux autochtones dans le sud accuse les différences. Toutefois, les deux sociétés, rattachées au groupe «voltaïque» selon la classification de l'*Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), sont moins différentes au niveau villageois qu'on ne l'a souvent écrit, tant dans les règles de succession foncière que dans les rites religieux, ce qui joue un rôle fondamental dans l'accueil des Lobi.

À l'origine, il semble que les rois de Bouna aient encouragé l'immigration des Lobi, dont les modalités d'installation n'ont guère changé depuis le début du siècle. La première famille lobi qui arrive dans une région choisit une portion de terre qu'elle présente au maître de la terre koulango (en général chef du village), qui autorise le migrant à s'installer après l'observance de sacrifices et de cadeaux aux divinités. Au cours de cet établissement, le maître de la terre koulango délègue une partie de ses pouvoirs religieux et judiciaires au chef de la famille demandeuse qui devient maître de terre local (*didar*). Ce «contrat tripartite» (G. Savonnet) entre les puissances chthoniennes, les Koulango et les Lobi, est scellé par un sacrifice et l'installation d'un autel liant le nouveau village de migrants à la terre qu'il occupe, le *ditil*. Garant de

1. Cf. G. Savonnet (1962) et (1985), M. Fiéloux (1980).
2. Cf. J. L. Boutillier (1993), pp. 369-372.
3. Ces habitations, *tyor* en lobi, sont souvent appelées *soukhala*, du nom que leur donnent les Dioula.

l'ordre social, sollicité pour favoriser les activités agricoles et apporter la paix, le *ditil* est à la base de l'organisation territoriale lobi. Mais sa remise place les migrants dans une situation de dépendance vis-à-vis des autochtones qui l'ont installé et qu'ils investissent de pouvoirs religieux bien supérieurs aux leurs : les Lobi doivent donner des cadeaux et verser des redevances annuelles, au moment des récoltes, au chef autochtone (igname, sorgho, poulets, etc.) ; le *didar* lobi peut établir les nouveaux migrants, mais la terre et la réalité du pouvoir sont toujours koulango ; en cas de conflits graves, ce sont ces derniers qui règlent les litiges[1].

Sous la colonisation, les Lobi étaient très dépendants des Koulango. Ceux-ci s'étaient imposés dans de nombreux domaines : intercession auprès des dieux locaux, commercialisation des produits vivriers, relations avec les autorités coloniales, règlement des conflits entre familles lobi, etc.[2] L'administration française avait renforcé cette emprise, s'appuyant sur la population autochtone, organisée et regroupée en villages, qui pouvait lui servir de relais pour gouverner et contrôler les Lobi, dispersés en hameaux difficiles d'accès et fuyant le contact avec les Européens. C'est par l'intermédiaire des Koulango que se firent les levées d'impôt, l'encadrement économique, le recrutement des manœuvres et des soldats. C'est en fonction des villages koulango, devenus centres d'échanges privilégiés, que furent tracées les routes, puis implantés les écoles et les dispensaires. Jusqu'à la fin des années cinquante, les Lobi restèrent en marge du monde moderne. Depuis, la situation a bien changé. Les transformations économiques de la région, avec l'essor de la production marchande d'igname précoce, en sont partiellement la cause.

b) L'igname précoce : la production marchande d'une polyculture vivrière

La production agricole du Nord-Est est dominée par l'igname précoce (*Dioscorea cayenensis*), dont le département de Bouna est le premier producteur de Côte d'Ivoire en 1984. En outre, les récoltes, en hausse rapide, doublent entre 1975 et 1984, alors qu'elles déclinent dans le reste du pays durant le même temps.

Tableau 84 - Les principales productions du département de Bouna (1975-1984)

Milliers de t	1975	1984
Igname précoce	48	99
Igname tardive	-	32
Maïs	8	26
Mil	6	5
Sorgho	12	11
Arachide	2	3
Manioc	6	13

Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.

Ce rang et cette évolution sont le fruit d'un orientation commerciale dans laquelle les marchés locaux jouent un rôle modeste. En effet, les taux d'urbanisation sont ici parmi les plus bas de Côte d'Ivoire : 13,8 % pour le département de Bouna et 21,6 % pour celui de Bondoukou, en 1988. Pour l'essentiel, la production est destinée aux villes du Sud et principalement à Abidjan. Une étude effectuée en 1972 par la SEDES[3] et axée sur la commercialisation des produits vivriers mettait déjà en lumière l'importance

1. Cf. M. Fiéloux (1980), pp. 141 et suiv.
2. G. Savonnet (1979), pp. 11-13.
3. Cf. SEDES (1972).

des flux d'igname sur la capitale de l'époque. L'enquête menée plus récemment par la DCGTX (1987), sur les transports routiers, actualise ces observations : Bouna et Bondoukou sont parmi les principaux départements expéditeurs d'igname de Côte d'Ivoire. Ils sont dépassés par la région de Bouaké, mais qui produit des variétés tardives dont la valeur est moindre. En outre, d'après cette enquête, les flux se font surtout sur la métropole ivoirienne : 43 % pour Bondoukou et 83 % pour Bouna (si on inclut les flux sur Bondoukou, qui ne font que transiter par la ville).

Le Nord-Est est une région éloignée d'Abidjan, puisque Bouna en est à 603 km et Bondoukou à 420 km. En outre, les routes sont mauvaises. Si Bondoukou a été reliée à la capitale par un axe goudronné depuis les années 1980, il faut, pour se rendre à Bouna, emprunter une piste de plus de 180 km, parfois coupée en saison des pluies. Mais le coût de la marchandise lui permet de supporter les frais de transport. En effet, les variétés produites dans le Nord-Est sont très prisées sur le marché d'Abidjan, et les prix de vente sont nettement supérieurs à ceux des autres tubercules : dans l'ensemble, les ignames précoces sont vendues en moyenne 50 à 60 % plus cher que les variétés tardives. Par ailleurs, la région jouit d'une rente de situation : l'igname précoce trouve sa zone de prédilection dans les savanes préforestières situées entre Bouna et Bondoukou alors qu'elle prospère mal dans les zones forestières trop humides.

Cette production n'est toutefois pas exclusive. Les céréales occupent une grande place. Le maïs, en progression, arrive au premier rang. L'originalité du Nord-Est tient à l'importance du mil et du sorgho, dont les cultures sont limitées à quelques zones en Côte d'Ivoire. Le riz, développé à partir du début des années soixante-dix, occupe une place modeste. Les cultures secondaires sont extrêmement nombreuses : arachide, légumes, pois de terre, haricots, etc. Toutes ces productions font l'objet d'un commerce local, axé sur les petites villes régionales, Doropo, Bouna et surtout Bondoukou (41 000 habitants) au sud. Seul le maïs est expédié plus loin sur Abengourou (où existe une usine d'aliments pour le bétail jusqu'en 1987) et Abidjan.

L'essor de ces cultures a bénéficié de la place extrêmement modeste occupée par les productions d'exportation. Jusqu'à une date récente, on ne cultivait pas de coton. Des tentatives d'implantation anciennes, notamment dans les années trente, avaient échoué en raison de l'enclavement de la région et de l'hostilité des Lobi à cette culture imposée par les colonisateurs[1]. L'anacarde, dont la production progresse, joue encore un faible rôle. Les autres spéculations (pistache, maniguette) n'ont qu'un intérêt anecdotique. Le principal produit d'exportation de la région est tiré de la cueillette : il s'agit de la noix de karité qui procure des revenus très variables selon les années. La situation évolue toutefois à l'initiative de la puissance publique.

Depuis 1980, l'agriculture régionale est engagée dans une dynamique de modernisation en relation avec la mise en place d'un Programme de développement intégré des savanes du Nord-Est (ou Projet Nord-Est) de grande envergure, puisqu'il couvre une zone de 22 500 km^2. Ce projet, d'un coût élevé (21 millions de $), est financé conjointement par la Banque Mondiale (44,6 %), l'USAID (17,5 %), le FAC (6,6 %), l'État ivoirien (28,0 %), la BNDA et les agriculteurs (3,3 %).

Il est conçu dans le but de réduire les disparités régionales. En effet, à la fin des années soixante-dix, le Nord-Est souffre d'un retard considérable qui se manifeste dans des revenus agricoles par habitant, aussi faibles qu'à Touba (moins de 18 000 F CFA/hab.), et des manques criants dans les équipements (par exemple, le nombre d'écoles de la sous-préfecture de Bouna est le plus faible de Côte d'Ivoire)[2]. Les objectifs sont multiples : augmentation et diversification des cultures vivrières par l'introduction de variétés améliorées et l'utilisation de fumure, développement des

1. Voir sur les interdits de culture et le refus de suivre la «voie des blancs» : M. Père (1988).
2. Cf. Ministère du Plan et de l'Industrie, DDR, SEDES (1983), vol. B, et A. D. Hauhouot (1982).

communications en créant de nouvelles pistes, accroissement de la commercialisation des produits agricoles par la création de GVC, amélioration des conditions de vie paysanne (par la promotion de l'hydraulique villageoise). Enfin, un des principaux objectifs, autant économique que politique, est de stabiliser les populations lobi, en les initiant à de nouvelles techniques culturales et à la traction bovine. Par rapport aux opérations des années soixante-dix, souvent ponctuelles ou sectorielles, le projet met l'accent sur la nécessité d'un développement rural intégré, dans lequel la promotion des cultures vivrières et leur commercialisation sont au premier plan, et sur une action en profondeur et diffuse en milieu paysan, qui s'adresse au maximum de producteurs. Le projet, prévu pour 5 ans, est poursuivi jusqu'en 1987.

La CIDT, maître d'oeuvre du programme, réalise 382 km de nouvelles pistes et construit 41 ponts qui facilitent grandement la vente des produits. Des variétés sélectionnées de riz, de maïs, de mil, de sorgho, d'arachide, d'igname (*florido*) sont diffusées. Après un excellent départ, la commercialisation des produits vivriers par la CIDT connaît, à partir de 1984, de sérieux problèmes : entrepôts pleins, impossibilité d'écouler les stocks, etc. La société d'encadrement arrête alors ses achats et s'oriente vers la promotion de la culture de rente pour laquelle elle est la plus performante : le coton. Celui-ci, diffusé immédiatement, connaît un succès extrêmement rapide, puisque la production dépasse 2 000 t dès 1987. Il est difficile de mesurer les résultats précis d'un aussi vaste projet, dont l'action est diffuse. On doit constater toutefois que les objectifs initiaux concernant les cultures vivrières ont été en partie abandonnés au profit du coton, dont la commercialisation est mieux assurée, et que la principale culture marchande du Nord-Est, l'igname précoce, n'a fait l'objet d'aucune action spécifique.

L'analyse des exploitations en 1985-86 en fin de programme et en 1989-90, deux ans après son achèvement, mettent pourtant en évidence le maintien de sa primauté.

En 1985-86, les ventes de vivres sont très élevées dans le Nord-Est : elles atteignent 220 000 F CFA par exploitation et 20 000 F CFA par habitant, soit nettement plus que dans toutes les autres régions enquêtées. Cette importance s'explique à la fois par la prééminence des denrées vivrières dans les recettes des exploitations (97 % du revenu agricole et 76 % du revenu total) et par la taille des exploitations (4,86 ha) nettement plus vastes que celles des départements de Bouaké et de Touba[1].

L'igname précoce l'emporte nettement, représentant plus de 44 % du revenu total et 58,5 % de celui obtenu des cultures vivrières (tableau 85). Les trois quarts des exploitants en commercialisent. Développée à l'origine pour la consommation familiale, elle est devenue la première culture marchande de la région et fournit, dans bien des exploitations, des ressources monétaires comparables à celles provenant du café et du cacao dans le sud du pays. Cette primauté est plus nette dans les revenus que dans les superficies cultivées, ce qui montre le caractère nettement spéculatif de la production : seule ou associée à l'igname tardive, elle représente 29,6 % du total cultivé (tableau 86). Les variétés adoptées par les paysans sont nombreuses et classées en fonction de leur précocité, de leur couleur, de leur utilisation culinaire. Parmi les précoces, les variétés *kponan*, la plus réputée, *vivan*, *djello*, *woko*, *trela* sont les plus fréquentes. S'y mêlent souvent des variétés tardives, elles-mêmes diverses (*kangba*, *wologo*, *dedou*...) et de plus en plus des *florido*[2].

Les céréales, qui fournissent près du tiers des revenus vivriers, occupent un rang encore appréciable, surtout le riz (10 %) et le sorgho (9 %). Il s'agit de productions à la fois d'autoconsommation et marchandes : elles couvrent des superficies étendues (61 %

1. Une enquête de la direction des Statistiques agricoles, en 1981, donne, pour le Nord-Est, des chiffres plus faibles mais encore au-dessus de la moyenne des autres régions étudiées : 3,52 ha/expl. (CIDT, rapport annuel 1986-87).
2. Ces ignames sont répandues dans tout le Nord-Est. Ce sont celles que nous avons rencontrées le plus souvent dans la ZKB en 1985 à Ondéfidouo et Lomidouo. Un champ porte couramment deux à trois variétés précoces, auxquelles s'ajoutent parfois une ou deux tardives et la *florido*.

du total). La part vendue est très inégale : faible pour le mil, elle est élevée pour le riz. Cela correspond à des orientations culturales différentes : le mil et le sorgho sont à la base de la nourriture des Lobi, seuls les surplus sont écoulés sur le marché, tandis que le riz est une culture à vocation commerciale (même si les paysans en consomment), le maïs se situant dans une position intermédiaire.

Quant aux autres productions alimentaires, extrêmement variées, elles n'ont qu'un rôle d'appoint dans les revenus. Inégalement présentes sur les exploitations, elles occupent une faible place en culture pure (9 % des superficies) et sont souvent associées à l'igname (légumes, manioc), aux céréales (arachide, haricots) ou pratiquées en cultures dérobées (pois, haricots).

Les enquêtes de 1989-90 fournissent, en dépit de leur faible représentativité d'ensemble, des indices sur les évolutions récentes. La taille moyenne des exploitations a augmenté fortement et dépasse 5,50 ha. C'est la conséquence d'une extension des superficies en riz inondé ou irrigué, en anacarde, dont l'essor est considérable, et en coton. En revanche, les superficies en igname et en céréales pluviales (mil, sorgho, maïs) n'ont guère changé. Les revenus totaux sont restés stables, mais la part des différentes denrées a évolué. Les gains tirés des vivres ont diminué, à cause d'une chute des prix de l'igname précoce, alors que ceux provenant des cultures d'exportation se sont accrus. L'évolution des recettes vivrières correspond à la fois à des variations conjoncturelles et à une baisse peut être à plus long terme des prix de l'igname précoce, produit cher, en raison de la réduction des revenus urbains.

La situation toutefois s'est peu modifiée. L'extension des cultures industrielles et d'exportation n'entame guère la primauté de l'igname précoce et le développement de nouvelles productions ne se fait pas, au niveau régional, au détriment des autres : il conduit plutôt à une extension des superficies cultivées. En outre, ces évolutions, comme les variations interannuelles, sont tout à fait secondaires par rapport aux écarts entre exploitations koulango et lobi.

c) L'igname précoce : une culture marchande lobi

Les Lobi sont de très loin les plus gros vendeurs d'igname précoce (tableau 85). Ils réalisent 98 % des ventes dans les unités de production enquêtées en 1985-86 et obtiennent des revenus par habitant 16 fois plus élevés que les Koulango. En même temps, c'est chez eux que ce produit a le plus d'importance dans le total des ressources monétaires. Il s'agit là d'un phénomène relativement récent. En effet, l'igname tenait, autrefois, une place secondaire dans les systèmes de production lobi. Dans les années vingt, Labouret ne classe le tubercule qu'au huitième rang des plantes cultivées et, sur les marchés, sa place est réduite, signe d'une commercialisation limitée[1]. Les denrées valorisées et consommées en priorité sont les produits sacrés, dits «amers» (appelés *daka*), tels que le sorgho ou le haricot blanc, qui ne peuvent faire l'objet de ventes que de la part des chefs de maisonnée qui ont «gagné la daba», c'est-à-dire qui ont été émancipés par leur père (ou leur oncle) et qui ont reçu de lui la houe (la «daba»), et après l'observance de rites appropriés. L'igname appartient à la catégorie des produits «froids» (*uyé*), moins prisés, mais qui peuvent être commercialisés sans restriction, ce qui explique sa place modeste autrefois et son succès aujourd'hui[2]. Peu consommé, ne faisant l'objet d'aucun interdit susceptible d'entraver sa vente, l'igname précoce a pu devenir une grande culture marchande et, chez les jeunes, un puissant moyen d'émancipation par les revenus qu'elle procure.

1. Cf. H. Labouret (1931), pp. 331-361.
2. Les principales plantes «amères» sont le sorgho, le haricot blanc, la calebasse, le piment. Parmi les produits «froids» citons, outre l'igname, le mil chandelle, le pois de terre, le haricot rouge, l'arachide, le coton (M. Fiéloux, 1980, p. 167). Les interdits et la liste des plantes «amères» varient toutefois selon les lignages et segments de lignages.

Tableau 85 - Les revenus agricoles par exploitation dans le Nord-Est (1985-86)

(milliers de F CFA)	Lobi	Koulango	Ensemble	%
Igname précoce	182	5	130	58,5
Igname tardive	4	18	8	3,6
Mil	19	2	14	6,3
Sorgho	28	3	20	9,0
Maïs	17	6	14	6,3
Riz	22	26	23	10,4
Vivres divers	17	5	13	5,9
Revenu vivrier total	289	65	222	100,0
Revenu total des cultures	290	81	228	-

Tableau 86 - Les superficies cultivées par exploitation dans le Nord-Est (1985-86)

(superficies en ares)	Lobi	Koulango	Ensemble	%
Igname	170	81	144	29,6
Céréales	388	86	298	61,3
Autres cultures	41	53	44	9,1
Superficie totale	599	220	486	100,0

Cette situation s'explique aussi par la dynamique générale des unités de production lobi, dont la taille est supérieure à la moyenne régionale (5,99 ha). Les Lobi associent sur leur exploitation igname et céréales (tableau 86). L'igname précoce est plantée la première année après défrichement de la brousse. Des plantes secondaires lui sont associées : légumes, arachide, calebasse, manioc, etc. Le champ est divisé par le chef d'exploitation en autant de parties qu'il a d'épouses, chacune ayant la responsabilité de la partie qui lui a été attribuée (et pouvant y semer des condiments). La sole d'igname est suivie par trois ou quatre années de cultures de céréales, dans lesquelles s'intercalent d'autres espèces (haricot, très apprécié des Lobi, arachide, qui peut être cultivée pour la consommation ou la vente, etc.). Ensuite, le paysan déplace son champ et la terre retourne à la jachère. Ce système permet d'obtenir de bonnes récoltes d'igname la première année sur des terres vierges. Mais il épuise les sols et suppose, en permanence, de nouvelles terres à défricher. Il explique en grande partie les migrations actuelles des Lobi vers le sud.

Il convient de souligner l'homogénéité des systèmes de culture lobi, puisque plus de 90 % des exploitants produisent de l'igname précoce, du mil, du sorgho et du maïs. Beaucoup y ajoutent des haricots ou de l'arachide et presque tous, bien sûr, des légumes et des condiments (piments, gombos, tomates...). Les céréales occupent les superficies les plus étendues (près des deux tiers). Elles sont destinées à l'autoconsommation, ce qui se traduit par une bonne corrélation entre superficies et population résidante (0,66), contrairement à l'igname destinée à la vente (0,46). Toutefois, compte tenu du dynamisme lobi et de l'étendue des superficies ensemencées, les ventes de céréales sont fortes : 64 000 F CFA par exploitation pour les 3 principales (mil, sorgho, maïs). S'y ajoutent de multiples ressources, variables selon les unités de production, qui représentent encore près de 6 % du revenu vivrier : riz cultivé pour la vente, surplus de haricot ou d'arachide, légumes produits par les femmes ...

La situation des Koulango est très différente. Ceux-ci vendent beaucoup moins d'igname précoce et de produits vivriers en général que les Lobi. Ils s'adonnent en priorité à l'igname tardive, qu'ils consomment et qui couvre, chez eux, près de la moitié des superficies cultivées. Leurs exploitations sont petites (2,20 ha en moyenne en 1985-

86), de taille comparable à celles des Baoulé du département de Bouaké ou des Mahou de Touba, et très inférieure à celles des Lobi. Les écarts de revenus entre les deux groupes sont encore plus grands : ainsi, les recettes obtenues des cultures par exploitation n'atteignent pas, chez les Koulango, 28 % de celles des Lobi. Cette situation peut paraître étonnante si on songe que les Koulango de la région de Nassian, par exemple, étaient connus à la fin du XIX^{ème} siècle pour leurs ventes de produits vivriers. Mais la conquête française a ruiné leur système de production, fondé sur l'utilisation d'une main-d'œuvre servile[1]. En outre, pendant la période coloniale, les autochtones ont vécu de leur rôle d'intermédiaire entre les colonisateurs et les migrants lobi, ce qui les a conduits à porter moins d'intérêt à la production agricole directe. Aujourd'hui, les Lobi s'émancipent et versent de moins en moins volontiers de redevances aux anciens maîtres de la terre : les Koulango sont devenus les agriculteurs les plus pauvres. Dans la région de Nassian, ils tiennent encore les coopératives et une partie de l'appareil administratif. Dans le nord, ils sont écartés par les Lobi, plus dynamiques économiquement et plus nombreux.

Le système de culture koulango est aussi radicalement différent de celui des Lobi. La première année, la parcelle défrichée dans la brousse est plantée d'igname. La mise en culture obéit à des règles strictes qui donnent aux champs Koulango leur allure en éventail si spectaculaire et que de nombreux observateurs ont décrite[2]. Les champs groupés à plusieurs ont chacun la forme d'un secteur de cercle partant d'un centre unique. L'ensemble de ces champs est cultivé par des parents. À partir d'un arbre de bonne taille, on aménage des allées rectilignes et rayonnantes, bordées de pieds de manioc, qui serviront de sentier entre les secteurs cultivés. Les parcelles ne forment jamais un cercle complet et il reste toujours une petite partie non cultivée. Chaque membre de la famille nettoie une parcelle dans le secteur qui lui est attribué où il plante de l'igname tardive, à laquelle sont associées des variétés précoces et, sur les flancs des buttes, des céréales, de l'arachide, des condiments, etc. La deuxième année, les femmes sèment dans la parcelle des céréales (ou parfois de l'arachide) auxquelles elles associent des haricots. Le champ est ensuite abandonné et retourne à la jachère pour de nombreuses années. Le système koulango évite un épuisement accéléré du sol par surexploitation et la durée de la jachère permet une reconstitution de la fertilité. Mais le travail de défrichement annuel est important et n'est pas rentabilisé par un long cycle de cultures.

La forte opposition entre les systèmes de production et les résultats économiques des exploitations lobi et koulango ne doit pas nous conduire, toutefois, à sous-estimer les écarts élevés à l'intérieur de chaque groupe.

Chez les Lobi, en 1985-86, 11 % des exploitants, petits producteurs cultivant souvent moins de 2 ha, obtiennent des revenus vivriers inférieurs à 20 000 F CFA par an (tableau 87). Cette situation est parfois transitoire : débutants qui sont en train de créer leur unité de production (très peu nombreux), paysans malades qui n'ont pu défricher de nouvelle parcelle. Dans quelques cas, il s'agit de chefs de maisonnée âgés, dont les fils ont émigré.

À l'opposé, une forte minorité (18 %) vend plus de 500 000 voire plus d'un million de F CFA de vivres par an. On se trouve en présence d'exploitants qui mettent en valeur des superficies étendues et cumulent les revenus tirés de nombreuses productions : igname, qui fournit l'essentiel des recettes, céréales et cultures secondaires (arachide, légumes, haricots). Parmi ces agriculteurs les uns sont jeunes et dynamiques, les autres, âgés de plus de 40 ans, disposent d'une famille nombreuse pour les aider.

1. Cf. J. L. Boutillier (1971).
2. Voir S. Coulibaly (1977), G. Savonnet (1979), J. L. Boutillier (1989).

La majorité des producteurs se situe entre ces deux extrêmes. Un groupe important de paysans (près du quart du total) perçoit des revenus encore modestes (de 20 000 à 100 000 F CFA). Il s'agit toujours de petits exploitants (moins de 5 ha cultivés), qui vendent un peu d'igname et quelques autres denrées en quantité modeste. Au-dessus de 100 000 F CFA, les situations sont très diversifiées : petits paysans qui ont peu de dépendants et vendent presque toute leur production, notables ou chefs de grandes maisonnées qui doivent nourrir une nombreuse parentèle et, en dépit des étendues qu'ils cultivent, mettent sur le marché des quantités moyennes de vivres, etc.

Les bons coefficients de corrélation entre superficies et revenus vivriers (0,80) et entre superficies et revenus en igname (0,82), mettent en évidence les liens qui unissent systèmes de culture et performances agricoles : les agriculteurs qui obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui sont capables de cultiver de vastes champs, particulièrement en igname, produit qui donne l'essentiel des revenus. L'âge n'apparaît pas comme un facteur discriminant entre exploitations dans ces sociétés où le poids des anciens est pourtant important, car des jeunes arrivent à s'émanciper, tandis que les agriculteurs âgés se trouvent dans des situations très contrastées, les uns conservant de nombreux dépendants et cultivant de vastes superficies, les autres vivant seuls, sans ressources.

Chez les Koulango, la situation paraît plus tranchée et les catégories intermédiaires sont peu représentées. Près de 90 % des agriculteurs en 1985-86 (et encore plus de 80 % en 1989-90) vendent peu de vivres (moins de 100 000 F CFA). Il s'agit de petits paysans, qui commercialisent les surplus de leurs exploitations (igname et maïs notamment) ou qui développent des cultures pour la vente (riz inondé par exemple). À l'opposé, une minorité de producteurs écoule des quantités élevées, que les superficies cultivées soient faibles et les techniques intensives, ou que l'exploitation soit très vaste (un cas dans l'échantillon). Dans toutes les unités, les recettes viennent en priorité de cultures qui tiennent une place secondaire dans l'alimentation : riz et maïs surtout, l'igname n'arrive qu'au troisième ou quatrième rang dans les ventes.

Tableau 87 - Classes de revenus vivriers par exploitation et ethnies dans le Nord-Est (1985-86)

Milliers de F CFA	0-19	20-99	100-499	500 et +	Total
Lobi	5	11	21	8	45
Koulango	7	10	1	1	19
Ensemble	12	21	22	9	64

Ces écarts au sein des groupes, s'ils ne remettent pas en cause l'opposition lobi-koulango, résultent pour une part de différences régionales fondées sur l'évolution zonale des données climatiques et l'ancienneté de l'occupation du sol, qui permettent de distinguer schématiquement trois ensembles.

2. Crises et reconversions dans le nord

Le nord, depuis la rivière Kolodio jusqu'à la frontière avec le Burkina Faso, est la partie la plus sèche du pays koulango et celle qui fut le plus précocement pénétrée par la colonisation lobi. La densité du peuplement lobi et l'ancienneté de l'occupation du sol se transcrivent dans les paysages, caractérisés par l'absence de forêts claires, la présence d'une tapis herbacé discontinu, l'affleurement de cuirasses ou de roches à nu, signes d'une dégradation des sols, et la densité des arbres utiles sélectionnés (karité, néré...) qui constituent un véritable parc.

La saturation foncière, qui est quasi générale, se traduit dans des superficies cultivées inférieures à la moyenne régionale (4,51 ha), et par un fort exode des Lobi vers le sud, dont témoigne la baisse de population de la majorité des villages entre 1975 et 1988. La crise agricole a sa traduction dans la faiblesse des revenus par exploitation et par habitant, très au-dessous des moyennes régionales (tableau 88), et dans la médiocrité des recettes que procure l'igname (52 000 F CFA par unité de production soit seulement 39,1 % du revenu des cultures).

Tableau 88 - Localisation et revenus des exploitations dans le Nord-Est (1985-86)

Localisation des exploitations	Revenu total (milliers de F CFA)		Revenu des cultures (milliers de F CFA)		Revenu de l'igname précoce (%) dans	
	par expl.	par hab.	par expl.	par hab.	l'expl.	les cult.
Nord	200	21	133	14	26,1	39,1
ZKB	615	36	494	29	53,4	66,5
Sud	146	21	95	14	26,1	40,1
Ensemble	306	28	228	21	42,4	56,9

Cet ensemble n'est pourtant pas exempt de dynamismes, comme le montrent les gains élevés tirés du riz (qui procure plus du tiers du revenu vivrier) et le développement rapide du coton depuis 1984. Selon les secteurs et les villages, la crise est plus ou moins profonde et les reconversions plus ou moins poussées.

a) La crise des vieux terroirs lobi : l'exemple de Béguinandouo

Les secteurs proches de la frontière du Burkina Faso présentent un peuplement lobi presque homogène, à l'exception de quelques localités koulango et de la ville de Doropo, où résident des Koulango, des Dioula et des Burkinabè.

Béguinandouo est un petit village lobi de 100 habitants en 1988, situé à six kilomètres au sud de Doropo, dans une zone d'implantation lobi ancienne, puisque les premiers immigrants sont arrivés dans la région à la fin du XIX^{ème} siècle. Il est représentatif à la fois de l'occupation du sol et de la crise qui caractérisent ce secteur.

Dans sa physionomie, la localité se rapproche des modèles décrits au Burkina Faso[1] : village «nébuleuse» où les groupes de maisons en terre battue, à toit plat et à l'allure parfois de forteresse, se dispersent dans la brousse à quelque distance (50 à 300 m) les unes des autres (figure 74). L'organisation de l'espace n'est pas non plus sans rappeler les terroirs plus au nord[2] : unité territoriale fondée sur le *ditil,* ancienneté de la mise en valeur qui se lit dans la densité du parc sélectionné de nérés et de karités adultes sur l'ensemble du terroir, répartition des terres qui oppose une couronne en culture continue autour des maisons à des champs de brousse et de bas-fonds à la périphérie. L'opposition classique entre «infield» et «outfield» est toutefois à nuancer : les parcelles proches des habitations sont plus semi-permanentes (culture pendant 8 à 10 ans suivies d'une courte jachère) que permanentes. L'organisation actuelle résulte d'une évolution récente qui conduit à allonger les successions culturales.

Autour des maisons, le mil et les autres céréales l'emportent. Quelques cultures commerciales ou commercialisées (arachide, pistache) s'intercalent sur de petites parcelles ou s'insèrent en culture dérobée. Le haricot est fréquent. Sur les champs de brousse, la culture qui démarre le cycle est en général l'igname, mais cela n'est pas systématique. En effet, en raison de la faiblesse des précipitations (à peine 1 m par an), de la pauvreté naturelle des sols sableux et de leur épuisement, l'igname donne de

1. Cf. G. Savonnet (1962), M. Fiéloux (1980).
2. Cf. G. Savonnet (1962) et (1979), et M. Fiéloux (1980), pp. 81-95.

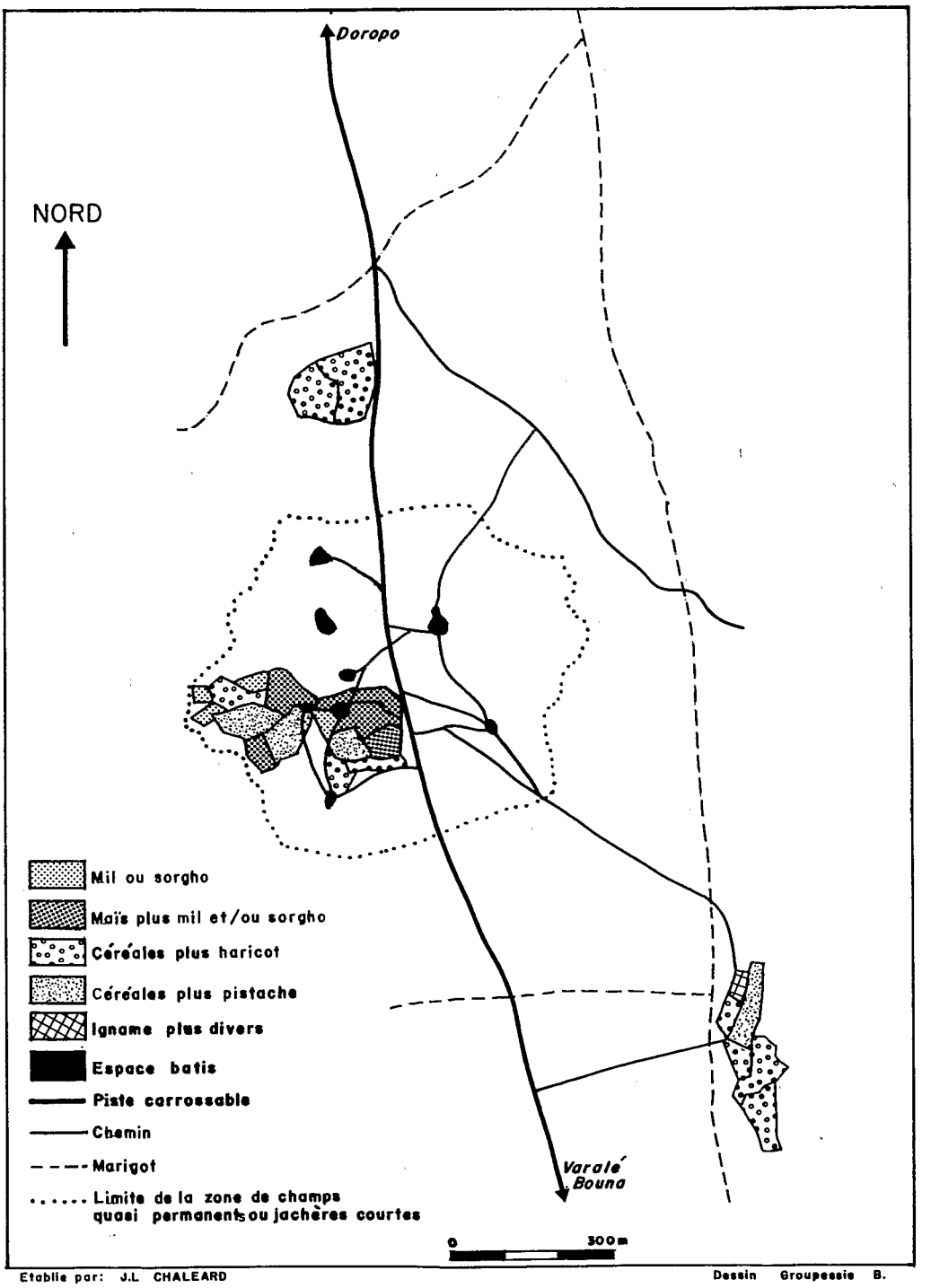


Fig. 74 - La répartition des cultures à Béguinandouo en 1985 (trois exploitations-échantillons)

faibles rendements. Elle est réservée aux terres les plus riches et remplacée ailleurs par une sole de céréales. Après l'igname, auxquelles sont mêlées de nombreuses espèces secondaires, viennent du sorgho, associé au maïs, puis du mil ou de l'arachide. Les cultures durent 5 à 6 années jusqu'à ce que la terre épuisée soit mise en jachère pour une ou deux décennies. Après l'abandon des cultures, l'herbe a de la peine à repousser et la végétation arborée est à peu près absente, même après 15 à 20 années de repos, excepté les arbres utiles, protégés lors des défrichements (karité, néré, ficus). La longueur des successions culturales et le temps de jachère insuffisant pour une bonne régénération des sols sont imposés par les densités de population qui approchent, dans le secteur de Doropo, 20 hab./km^2 et qui étaient encore plus fortes autrefois. La nécessité d'intensifier se traduit par la mise en valeur des bas-fonds et la création de parcelles de riz inondé à l'est du village.

Les revenus obtenus par la vente des cultures vivrières sont modestes (moins de 30 000 F CFA/expl.). À l'exception du sorgho, dont les ventes sont élevées dans quelques exploitations, les principales productions procurent des gains dérisoires (inférieurs à 10 000 F CFA/expl.). Les spéculations commerciales (tabac, pistache) ne sont guère plus développées. Les principales ressources viennent de l'élevage, du ramassage du bois de chauffe vendu aux citadins de Doropo, et surtout de la cueillette des noix de karité et des gousses de néré, commercialisées par les épouses, respectivement sous forme de beurre et de soumbala. L'extrême faiblesse des revenus, qui permet tout juste d'acheter le nécessaire, souligne la gravité de la situation.

La crise du terroir tient à la saturation foncière, qui se traduit par la faiblesse des superficies cultivées (3,76 ha par exploitation en 1985, 3, 65 ha en 1989), à la médiocrité des totaux pluviométriques, qui limite la production d'igname, à l'épuisement des sols, auxquels s'ajoute la situation excentrée dans le pays, loin des foyers consommateurs : Ouagadougou est beaucoup plus proche qu'Abidjan, mais les régions burkinabè sont mieux placées pour la ravitailler. La comparaison des résultats en 1985-86 et 1989-90 met en évidence la baisse des revenus (de 101 000 à 91 000 F CFA par exploitation), liée à une chute des cours du karité que les recettes vivrières ne peuvent compenser.

L'émigration, conséquence directe de la crise agraire, est forte : le village a perdu 35 % de sa population entre 1980 et 1988 et beaucoup d'habitations sont en ruine, signe de l'importance de l'exode. Cette émigration, ancienne dans ces zones, semble s'être accélérée, car, autrefois, elle n'entraînait pas une diminution de la population, comme le prouvent les hautes densités de la région de Doropo jusqu'à une date récente. Elle se traduit dans la taille et la composition des exploitations. Les unités de résidence sont petites, rassemblant moins de 10 personnes : le chef de maisonnée, ses épouses, deux ou trois jeunes enfants. Les exploitants sont âgés (57 ans en moyenne en 1985) et peu de fils actifs sont présents. En 1989-90, la situation n'a guère évolué : un jeune homme est revenu du Sud-Ouest pour remplacer son père décédé, autant à cause de la crise qui frappe l'économie de plantation que d'opportunités locales. Le délestage démographique permet toutefois de ramener les densités au-dessous de 20 hab./km^2, compatibles avec un système de production extensif, alors qu'elles dépassaient 40 hab./km^2 en 1975.

Cette crise agraire a sa traduction à Doropo. Un passage en 1990, nous a montré une ville en déclin, avec de nombreux magasins fermés. La population a diminué de 40 % entre 1975 et 1988. Et la cité, autrefois plus active que Bouna, est dépassée aujourd'hui par le chef-lieu de département. C'est la conséquence du déplacement du centre de gravité de l'agriculture lobi vers le sud. Ainsi, le marché urbain est devenu peu porteur pour la production vivrière locale. L'émigration ici n'est certes pas une nouveauté. Mais l'ampleur des mouvements et leurs causes économiques caractérisent la période actuelle. L'arrivée récente de Mossi, qui cultivent de l'arachide et du riz de bas-fonds, n'est pas un facteur de renouveau, car ces migrants se heurtent aux autochtones Koulango et s'intéressent plus au commerce qu'à l'agriculture.

b) Lobi et Koulango face à la saturation foncière : le cas de Saye

Saye est un village situé à l'ouest de Bouna qui a été atteint vers 1930 par l'émigration lobi, c'est-à-dire plus tardivement que l'extrême nord. À la différence de Béguinandouo, Saye est un localité koulango qui oppose le village autochtone avec ses maisons groupées, aux habitations lobi dispersées à l'écart de l'agglomération. Quelques Loron, dont les comportements ici sont identiques à ceux des Lobi, y sont également installés. Les densités de population sont moins fortes que dans le nord mais dépassent 10 hab./km^2, car le terroir, comme celui de villages voisins tel Kounzié, a été amputé par la création du Parc National de la Comoé et la mise en défens de vastes territoires. En 1985-86, les revenus tirés des cultures vivrières sont plus importants à Saye que dans le village précédent : 146 000 F CFA par exploitation. Mais cette moyenne masque une opposition radicale entre Koulango et Lobi[1].

Les Lobi ont les revenus les plus élevés (près de 200 000 F CFA), en raison de l'importance de leurs ventes d'igname qui dépassent 150 000 F CFA par unité de production et fournissent près de 80 % des recettes totales. Les autres sources de revenus (céréales, arachide, karité) sont variables et faibles. On n'est toutefois pas en présence d'une monoculture.

Les Lobi défrichent tous les ans un champ, qu'ils plantent d'igname. Suivent 3 à 5 années de céréales : sorgho et maïs en deuxième voire troisième année, mil ensuite. Puis ils abandonnent une terre épuisée par le cycle de culture. L'ancienneté de la mise en valeur lobi dans le village (près de 5 décennies) a conduit les exploitants à cultiver déjà plusieurs fois les mêmes terres. Pour répondre à l'augmentation de population et à la pression foncière, ils ont été amenés à réduire les jachères. L'épuisement des sols, dont les premiers signes sont anciens[2], s'est aggravé. Il se manifeste par la présence de *Striga senegalensis* au pied des tiges de mils. Les champs de céréales, envahis par cette herbe adventice, donnent des récoltes dérisoires. C'est ce qui explique en partie la faiblesse des ventes de céréales, en dépit de l'étendue des superficies cultivées (plus de 3 ha par exploitation, soit près de 30 ares par habitant). Certains producteurs établissent leurs champs d'igname dans les bas-fonds : il s'agit d'une réponse à la sécheresse de ces dernières années et à la disparition des terres à igname sur le terroir[3].

Les Koulango ont des revenus très faibles et ne vendent pratiquement pas d'igname. Ils vivent surtout de ressources extérieures à l'agriculture (artisanat entre autres) complétées par des dons divers (en nature ou en espèces et qui dépassent 10 000 F CFA en moyenne par chef de famille). Un exploitant a pu acheter un moulin grâce à l'aide de parents citadins : transformant la récolte de mil ou de sorgho des autres villageois pour la fabrication de farine, il renouvelle, sur le mode productif, le rôle d'intermédiaire que jouent les autochtones depuis le début du siècle.

Les exploitations koulango sont très petites, inférieures à 1,50 ha en moyenne. La première année, l'igname est cultivée, comme autrefois, dans des champs défrichés en arc de cercle à partir d'un arbre-centre. La deuxième année, chaque agriculteur débroussaille une nouvelle parcelle d'igname dans le prolongement de la première, qui est semée de céréales ou d'arachide. La troisième année, et parfois même la quatrième

1. Nous n'avons pas refait d'investigations précises en 1989 à Saye. La situation entre 1985 et cette date a peu changé. Et les travaux antérieurs de G. Savonnet permettent d'inscrire la situation du terroir dans la durée. En 1985-86, nous avons enquêté en détail 11 exploitations. L'adjonction des 9 unités suivies par la CIDT à Kounzié, village voisin aux conditions semblables, et de 3 autres, étudiées de façon moins précises à Saye, élèverait l'effectif à 23, avec des résultats voisins mais incomplets.

2. G. Savonnet (1979), p. 24.

3. Les rendements sont-ils bons dans ces bas-fonds ? En l'absence de mesures en nombre suffisant, il est difficile de répondre. G. Savonnet (1985) semble le penser. Nos interlocuteurs de Saye avaient des avis divergents. Tout dépend, semble-t-il, des pluies de l'année (l'abondance des précipitations ayant des effets néfastes dans les parties basses) et de la nature des sols : les sols sableux sont médiocres, les terres argileuses sont meilleures à condition de ne pas être situées trop en aval.

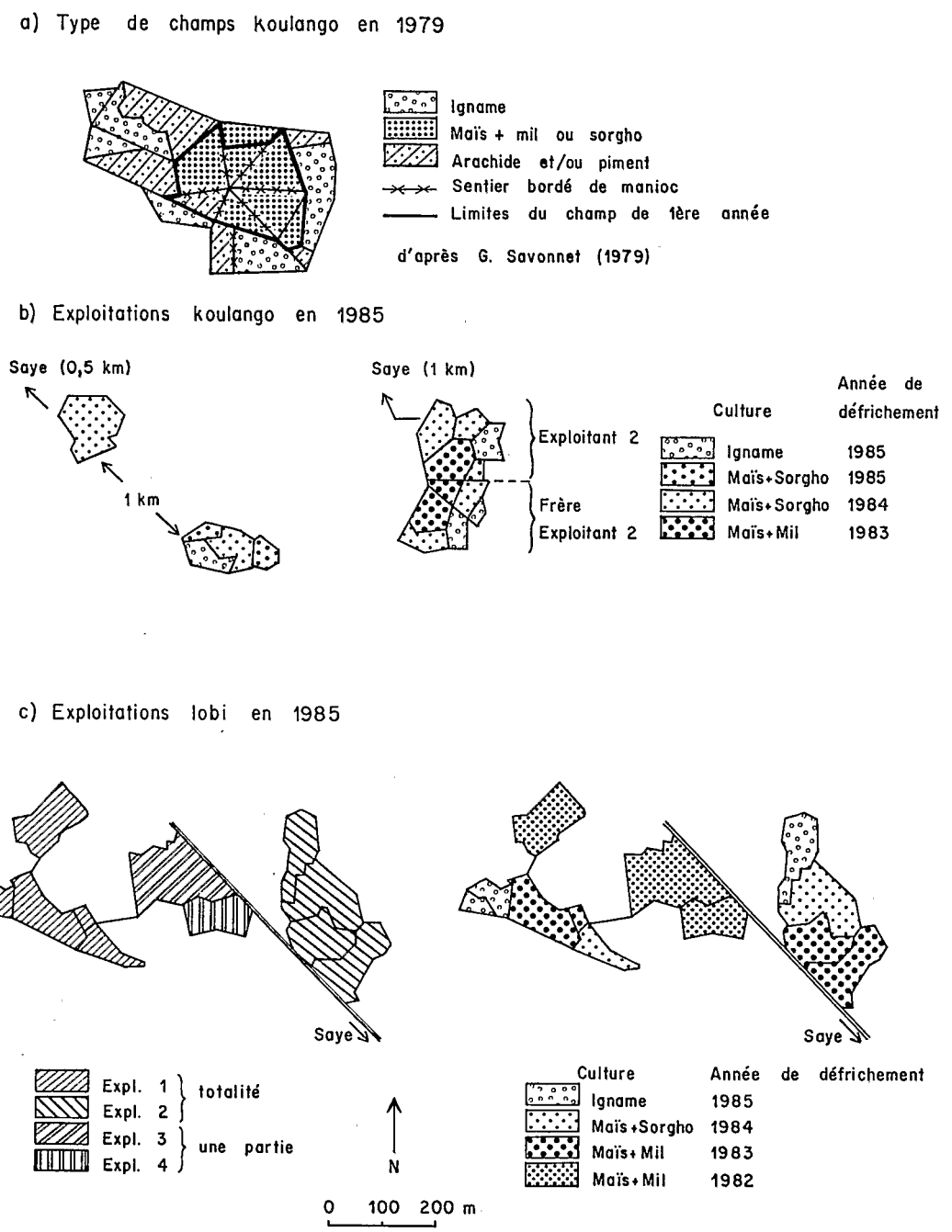


Fig. 75 - Les agricultures koulango et lobi à Saye

année, du mil est cultivé, associé à l'arachide. Par rapport aux années soixante, le système de culture a subi de forts infléchissements, entraînant une modification dans l'agencement ancien des parcelles dont on reconnaît de plus en plus mal le dispositif en éventail (figure 75). Le premier èst l'allongement du cycle cultural, passé de deux à trois ou quatre années. Le deuxième est l'extension de la culture du maïs, liée à la diffusion de nouvelles variétés productives par l'encadrement agricole et aux possibilités de vente. La troisième est l'apparition de la culture des céréales en première année, sur des parcelles défrichées dans des jachères de moins de 10 ans. La place de l'igname s'est réduite, puisqu'elle occupe moins de 20 % de l'espace mis en valeur. Enfin, les superficies cultivées par habitant ont fortement régressé, passant de 80 ares en 1962[1] à moins de 30 ares. C'est le témoignage de la stérilité grandissante des terres, épuisées par des cycles culturaux trop rapprochés et l'absence de fumure. Les adaptations permettent aux villageois de se nourrir, mais n'autorisent guère la production de surplus. C'est aussi une conséquence du vieillissement de la population et du manque de main-d'œuvre, les jeunes se dirigeant vers les villes.

Bénéficiant de conditions naturelles plus propices que Béguinandouo (sols ferralitiques plus riches, pluies plus abondantes) et d'une situation meilleure, sur l'axe Bouna-Ferkessédougou, Saye peut encore produire de l'igname précoce. Mais la surexploitation du terroir remet en cause les systèmes de culture anciens. Les paysans y répondent par l'émigration. Le village a perdu près de la moitié de sa population entre 1975 et 1988, passant de 333 à 175 habitants. Chez les Koulango, les «vieux» restent sur place pour assurer une continuité dans l'exploitation du terroir des ancêtres tandis que les enfants vivent en ville ou dans le Sud-Ouest. Chez les Lobi, les départs sont plus massifs, par familles entières, mais compensés par l'arrivée de migrants du Burkina Faso ou des régions proches de la frontière. C'est en partie pourquoi les chefs d'exploitation lobi sont encore jeunes (moyenne d'âge de 40 ans) et font preuve de dynamisme tandis que leurs homologues koulango sont âgés (57 ans) et comptent sur l'aide des émigrés.

Le délestage qui a commencé depuis de nombreuses années paraît toutefois insuffisant pour permettre au système lobi de se poursuivre, et les sols appauvris ne peuvent plus porter les récoltes d'autrefois. Des exploitants ont tenté d'épandre de l'engrais sur les champs d'igname. Ces initiatives restent à notre connaissance isolées[2]. Les transformations prennent préférentiellement d'autres formes, dans le cadre d'actions initiées par des SODE.

c) Reconversions rizicole et cotonnière : Panzarani

Les actions de modernisations ont été nombreuses dans le Nord-Est et la partie septentrionale du département de Bouna y a plutôt bien répondu.

La riziculture irriguée et inondée, lancée timidement à la fin des années soixante, a pris de l'ampleur avec la mise en valeur de bas-fonds par la SODERIZ entre 1974 et 1977 et a été relancée à partir de 1980 dans le cadre du Projet Nord-Est. Les aménagements réalisés sont de trois types : sommaires, avec prises au fil de l'eau, avec barrage en terre. Le troisième type n'existe qu'à Kpoda, près de Bondoukou, hors de notre zone d'étude. Dans le nord, ce sont essentiellement des aménagements sommaires (appelés «type Bouna») qui ont été réalisés. Le principe consiste à retenir les eaux de pluie, en empêchant le ruissellement, grâce à une série de diguettes qui suivent les courbes de niveau. Les travaux se limitent à la construction des diguettes, ainsi que d'un collecteur de drainage par les paysans, sur la base d'un relevé topographique réalisé par

1. G. Savonnet (1979), p. 25.
2. G. Savonnet (1985) signale la même pratique dans la région de Téhini et quelques expériences dans la ZKB. L'engrais est épandu sur jachère herbeuse avant de la retourner. Ces cas mettent en évidence la capacité des paysans à intensifier leur agriculture lorsque la nécessité s'en fait sentir. Mais ils sont encore exceptionnels.

les personnels de l'encadrement. Le coût est faible (30 000 F CFA/ha), l'aménagement rapide, mais un entretien fréquent est nécessaire.

La deuxième action concerne le développement du coton. Cette culture a été étendue dans tout le nord du département, particulièrement à Doropo, et le long de la piste entre Varalé et Bouna. Enfin, la SODEPRA a lancé une opération de vaccination, de détiquage et de suivi des troupeaux bovins dans la région de 1975 à 1979. Renouvelée à partir de 1980, cette action est importante, car elle a permis la sélection d'animaux pour développer la culture attelée.

Panzarani, à l'égal d'autres localités comme Varalé ou Bouko, a bénéficié de ces opérations. Le village est peuplé pour la région : 631 habitants en 1988. Les habitants sont d'origines variées : outre des Koulango autochtones et des Lobi, qui arrivent depuis les années vingt, on y rencontre des minorités Dioula et Burkinabè. Contrairement aux localités précédemment étudiées, sa population a augmenté entre les recensements de 1975 et 1988. Cette évolution positive résulte en partie du dynamisme de l'agriculture locale, produit des initiatives étatiques et d'une situation favorable. Le village se situe à un carrefour, sur l'axe Bouna-Doropo, au départ de la route vers Danoa au nord-est. Bien relié à Bouna, il est le siège d'un marché hebdomadaire actif, où viennent des cultivateurs de toutes les localités voisines et des commerçants de Bouna.

Panzarani a d'abord profité de l'opération riz. La céréale n'est pas une plante alimentaire des Koulango du nord ni des Lobi. Au demeurant, les pluies sont trop faibles pour autoriser la riziculture pluviale. Le riz a été développé comme production marchande en culture inondée. Dès 1968, 18 ha de bas-fonds sont aménagés, étendus à 60 ha dans les années soixante-dix grâce à l'action de la SODERIZ et restaurés dans le cadre du Projet Nord-Est. Dans le sillage de ces opérations, les agriculteurs aménagent eux-mêmes d'autres parcelles et en 1988-89, 58 paysans cultivant 89 ha sont conseillés par les agents de la CIDT. L'augmentation des prix en 1983 a favorisé le succès de l'entreprise. C'est aussi une réponse aux difficultés d'extension des cultures pluviales.

Le coton, diffusé depuis peu, connaît un croissance rapide : 10 planteurs l'ont cultivé en 1988-89 et 12 en 1989-90 sur 18,50 ha. L'originalité de Panzarani tient au succès de la mécanisation, 8 paysans ont adopté la traction attelée et un autre a acquis un tracteur. Seuls Doropo, où la traction attelée est le fait de Dioula et d'étrangers, et la ZKB, où elle est d'introduction récente, connaissent une situation comparable.

Les 10 exploitants enquêtés en 1989-90 ont des revenus élevés (369 000 F CFA en moyenne). L'essentiel provient des cultures vivrières (243 000 F CFA) et particulièrement du riz qui représente plus des trois quarts des recettes tirées des cultures alimentaires. Les ignames (7 %), le maïs (6 %) et les légumes (5 %) viennent loin derrière, tandis que le mil, le sorgho, l'arachide et le manioc fournissent un appoint. Ces moyennes cachent toutefois de profondes disparités.

Il convient de mettre à part le principal agriculteur koulango, K. Ouattara. Président du GVC, notable villageois et même régional, il s'est mis très tôt à la culture attelée, a acheté un motoculteur en 1981 et un tracteur en 1988. Il cultive déjà de vastes superficies en 1985-86 (14,61 ha) et les étend considérablement ensuite, puisqu'elles atteignent 33,19 ha en 1989-90. La plus grande partie est en cultures vivrières. Depuis de nombreuses années, il a abandonné le système ancien koulango. La première année, il produit de l'igname, suivie de deux ou trois soles de céréales, dont une partie est commercialisée, ou de manioc. Quelques parcelles ont été plantées d'anacardiers depuis 1984 ; sur d'autres, de faibles superficies (0,50 à 1,50 ha selon les années), il fait du coton. Sa principale production marchande est le riz, cultivé dans le grand bas-fond aménagé du village. L'utilisation de son tracteur lui a permis de labourer de vastes étendues en 1989, et il a semé près de 14 ha. L'essentiel de ses revenus vient de cette céréale (77 % du total), loin devant l'igname tardive dont la récolte est en grande partie consommée, le maïs, l'anacarde, le coton et les légumes, vendus par les femmes.

La situation des petites exploitations koulango n'est pas comparable, bien que les revenus et les superficies cultivées soient supérieurs à la moyenne départementale autochtone : 70 000 F CFA de recettes vivrières et 4,75 ha cultivés par unité de production. Les exploitations tendent à reproduire le modèle de celle de K. Ouattara. La disposition en éventail des champs d'igname disparaît au profit de parcelles individuelles, de forme rectangulaire. L'accroissement des superficies résulte de l'adoption du coton et surtout du riz de bas-fonds, qui couvrent respectivement 17 et 21 % de l'espace cultivé, alors que les superficies en igname et en céréales pluviales (mil, sorgho, maïs) ne sont guère supérieures à ce qu'elles sont à Saye.

Les unités de production lobi sont, en moyenne, plus vastes que leurs homologues Koulango : près de 7 ha. Les revenus sont également plus élevés : 349 000 F CFA. Même si une part importante des recettes résulte de la vente d'animaux, de la cueillette de la noix de karité et, pour les femmes, de la fabrication de la bière de sorgho[1], près des deux tiers du revenu total proviennent des cultures vivrières. L'igname occupe une place modeste (moins de 10 % du revenu vivrier) : les superficies sont étendues (de l'ordre de 1 ha par exploitation), mais la faiblesse des rendements, sur des terres épuisées, n'autorise que des ventes réduites. L'essentiel des entrées d'argent est fourni par le riz. Face à la saturation foncière, les Lobi ont trouvé un recours dans cette céréale qui prend la place de l'igname précoce comme culture marchande. En revanche, ils plantent peu de coton, à l'exception de ceux qui ont adopté la culture attelée. Ces derniers ne se distinguent guère des précédents par les revenus d'ensemble. Ils cultivent des superficies plus vastes, mais les ventes de riz sont inférieures, comme si la culture attelée était d'abord au service d'une extension des superficies. Ils compensent de plus faibles revenus vivriers par les bénéfices retirés de la commercialisation du coton.

Au total, les paysans de Panzarani ont recherché différentes solutions à la pression foncière et à l'épuisement des sols. L'allongement des rotations après la sole d'igname, cultivée deux ou trois ans en céréales par les Koulango, beaucoup plus par les Lobi, l'abandon du sorgho qui ne prospère plus sur les sols envahis par le *Striga*, sont des solutions unanimement adoptées dans toute la partie septentrionale du Nord-Est, mais qui contribuent à la dégradation du milieu naturel. L'adoption depuis moins de 10 ans de l'anacardier (*Anacardium occidentale*), arbre qui permet de marquer son territoire, répond moins à une augmentation conjoncturelle des prix qu'à une stratégie foncière, car les revenus en sont encore faibles. La véritable transformation vient de l'adoption du coton, dont la culture est permanente ou alterne avec le maïs, et du riz de bas-fonds, qui permettent une stabilisation, partant une intensification, de l'agriculture. Le riz, d'introduction ancienne, est plus diffusé que le coton. En outre, il a l'avantage d'étendre le domaine cultivable à des espaces autrefois inutilisés.

Le succès des nouvelles spéculations explique la situation démographique du village, qui contrairement à beaucoup d'autres n'a pas vu sa population diminuer entre 1975 et 1988. Cela se traduit également dans la taille et la composition des familles, nombreuses (12 personnes en moyenne), avec un fort pourcentage d'actifs (plus de la moitié) et des chefs d'exploitation d'âges variés, ce qui signifie qu'un renouvellement existe. Les initiatives étatiques, adoptées par les paysans, ont ainsi contribué à freiner l'exode des Lobi vers le sud.

1. La bière, appelée «tchapalo» ou «dolo», est fabriquée à partir de sorgho par les femmes. Au même titre que l'attiéké, il s'agit d'un produit vivrier transformé et commercialisé. Toutefois, il ne donne pas lieu à des ventes notables hors du village et entraîne plutôt une redistribution du revenu entre hommes et femmes.

3. La fin d'un règne dans la ZKB

Le peuplement de la zone située entre les rivières Kolodio et Binéda résulte d'une tentative de fixation des populations lobi. Des villages ont été créés de toutes pièces à partir de 1969, avec l'accord des Koulango, dans une zone vide au sud de Bouna pour y installer des Lobi[1]. On espérait que la mise à disposition de terres vierges, la création d'infrastructures (puits, écoles), allaient arrêter la vague migratoire. L'occupation de l'espace ici est originale, puisqu'on se trouve en présence d'un peuplement lobi homogène en villages groupés. Jusqu'à une date récente, l'igname régnait en maître dans la production et les revenus. Mais depuis peu cette suprématie est mise en cause[2].

a) De grandes exploitations lobi productrices d'igname précoce

Dans la ZKB, les revenus vivriers sont très élevés, approchant 500 000 F CFA par exploitation en 1985-86 : trois fois ceux des secteurs les plus au nord en moyenne. Près des deux tiers proviennent de l'igname précoce. Les autres spéculations fournissent une part limitée, mais les sommes sont fortes, en raison du niveau général de l'activité agricole. Il s'agit principalement du mil, du sorgho, du maïs et de l'arachide (5 à 9 % des revenus vivriers chacun). L'ampleur des ventes est en relation directe avec l'étendue des superficies cultivées : 8,17 ha par exploitation en 1985-86, et 7,41 ha si on prend comme référence l'échantillon plus large suivi par la CIDT en 1986-87 (tableau 89).

Les cultures principales et les plus unanimement répandues sont les céréales qui occupent près de 60 % de la surface cultivée. L'igname, deuxième plante en importance, est présente sur plus du tiers des superficies. Il s'agit surtout de l'igname précoce qui couvre, seule ou associée, plus de 90 % des superficies en igname, avec de nombreuses variétés dont la plus connue et la plus prisée par les consommateurs est l'igname *kponan*. Au total, igname et céréales occupent l'essentiel de l'espace cultivé et les autres cultures n'ont qu'un rôle secondaire.

Tableau 89 - Les exploitations de la ZKB

	Nb d'expl.	Superficies par expl. (ha)		Rev. par expl. (x 1000 F CFA)	
	enquêtées	vivrières	totales	vivriers	totaux
1985-86	19	8,14	8,17	493	615
1986-87	33	7,35	7,41	415	n. c.
1989-90	10	6,00	7,93	379	665

Les productions d'exportation, adoptées par très peu d'exploitants en 1985-86 et 1986-87, occupent une place négligeable. Les cultures secondaires, extrêmement nombreuses, sont presque toujours associées aux spéculations principales. Ainsi, avec l'igname sont cultivés le gombo, le manioc et surtout le mil, présent sur 93 % de la superficie en 1986-87. Parmi les céréales, le maïs est souvent associé au mil et au sorgho. Ces trois cultures sont elles-mêmes complantées d'arachide, de piment, de gombo, de pistache, etc.

Calculés pour 1986-87, les coefficients de corrélation entre superficies cultivées et population sont plutôt bons (0,66) mettant en évidence le rôle de la main-d'œuvre

1. Ce sont les Lobi qui ont réclamé l'intervention des Koulango de Bania, village dont dépendent les terres de la ZKB, pour que leur soit accordé le *ditil* de leur nouvelle localité (M. Fiéloux, 1971, p. 33).
2. Nous avons effectué dans la ZKB nos enquêtes principales, en novembre 1985 et juillet 1986, avec l'aide de l'enquêteur local de la CIDT et de plusieurs jeunes paysans intéressés par nos travaux. En 1989-90, une partie des observations de terrain a été effectuée en collaboration avec P. S. N'daw. Nous appuyant sur ses relevés de 1986-87, nous avons rédigé avec ce dernier un article, dont nous nous inspirons dans ce sous-chapitre.

dans les superficies mais également les fins de la production. La relation est meilleure entre population et céréales (0,62) qu'entre population et igname (0,44) parce que les premières servent à nourrir la maisonnée alors que les autres ont une vocation commerciale. L'étendue des superficies en céréales (4,74 ha par unité de production en 1986-87) est donc à mettre en rapport direct avec l'importance des effectifs démographiques (17 personnes par exploitation). Il faut noter également que les superficies par habitant sont très fortes et supérieures aux besoins (29 ares), autorisant des ventes. C'est qu'elles sont liées aussi aux superficies cultivées en igname, elles même très élevées.

Le système de culture est extensif et caractéristique des franges pionnières. La première année, le producteur défriche de vastes superficies plantées d'igname (qui représente 91 % de la surface cultivée en première année). Les trois ou quatre années suivantes, des céréales remplacent cette première culture (près de 98 % des superficies) et sont produites jusqu'à ce que les rendements déclinent par épuisement des sols. La parcelle est rarement travaillée au-delà de six à sept ans. Elle est alors abandonnée.

Dans ce contexte, les situations sont très inégales. Si plus de 42 % des exploitations ont des revenus vivriers compris entre 200 000 et 500 000 F CFA, les écarts extrêmes sont considérables (plus de 1 à 100) et l'écart-type élevé, signe d'une forte dispersion. Ces différences se retrouvent à un degré moindre dans les superficies cultivées : près de la moitié des exploitations couvrent moins de 5 ha alors que plus du tiers dépassent 11 ha, et les valeurs s'échelonnent d'à peine 0,70 ha à plus de 21 ha[1].

Les gros producteurs (plus du tiers du total) vendent plus de 500 000 F CFA de vivres par an. Leur âge est extrêmement variable, mais ils sont souvent arrivés parmi les premiers dans le village, ce qui leur a laissé le temps d'agrandir leur exploitation. Ils ont presque tous «gagné la daba» et peuvent vendre de multiples produits. Ils disposent d'une main-d'œuvre familiale nombreuse. Parmi eux, les plus grands exploitants (dont les revenus vivriers dépassent 1 million de F CFA) sont des notables âgés de plus de 60 ans, qui concentrent terres et main-d'œuvre. La production d'igname est le fait du chef de famille, aidé de ses dépendants, et des fils aînés qui possèdent leur propre parcelle : le père commercialise en général plus de 80 % de la production, mais certains enfants peuvent gagner personnellement jusqu'à 100 0000 F CFA. Les ventes de mil, de maïs et de sorgho sont également fortes, car le paysan, en raison de l'étendue des défrichements pour l'igname et de l'abondance de la main-d'œuvre disponible, cultive de vastes superficies. Les femmes bénéficient souvent de cette situation, car elles peuvent produire des céréales pour fabriquer du «tchapalo». Il y a donc cumul de multiples revenus, en plus de l'igname.

Les exploitants des catégories intermédiaires (près de la moitié de l'effectif enquêté en 1985-86 et 1986-87), qui vendent de 200 000 à 500 000 F CFA de produits vivriers, présentent souvent un profil comparable. On y rencontre quelques jeunes agriculteurs dynamiques et des paysans âgés qui pour différentes raisons doivent limiter leur production (départ de fils, maladie).

Les petits producteurs, minoritaires, sont en général jeunes ou très jeunes. Ils ont une famille restreinte, ce qui réduit leur capacité de production. Ils sont arrivés depuis peu de temps et le manque de semenceaux d'igname ne leur permet pas d'ouvrir de grands champs. On trouve aussi, dans cette catégorie, des agriculteurs âgés et malades dont les enfants sont partis. Mais ils sont peu nombreux dans cette zone pionnière.

Globalement, l'importance des revenus, permise par l'existence de terres favorables et le nombre élevé d'actifs au sein des unités de production, ne met pas seulement en évidence l'influence des chefs de maisonnée sur leurs dépendants. C'est aussi parce qu'ils trouvent intérêt à leur maintien au sein de la famille, en raison des

1. Cf. J. L. Chaléard, P.S. N'daw (1992), p. 265.

opportunités de gains, que les jeunes restent chez leur père. Le système commence toutefois à connaître des difficultés.

b) Vers la saturation

La carte élaborée à partir d'images satellites Landsat met en évidence l'avancée du front de culture dans la ZKB (figure 76). En 1976, seul l'ouest est cultivé. En 1986, la plus grande partie est intensément transformée par l'action humaine et la réduction des forêts sèches à l'est montre l'extension des cultures.

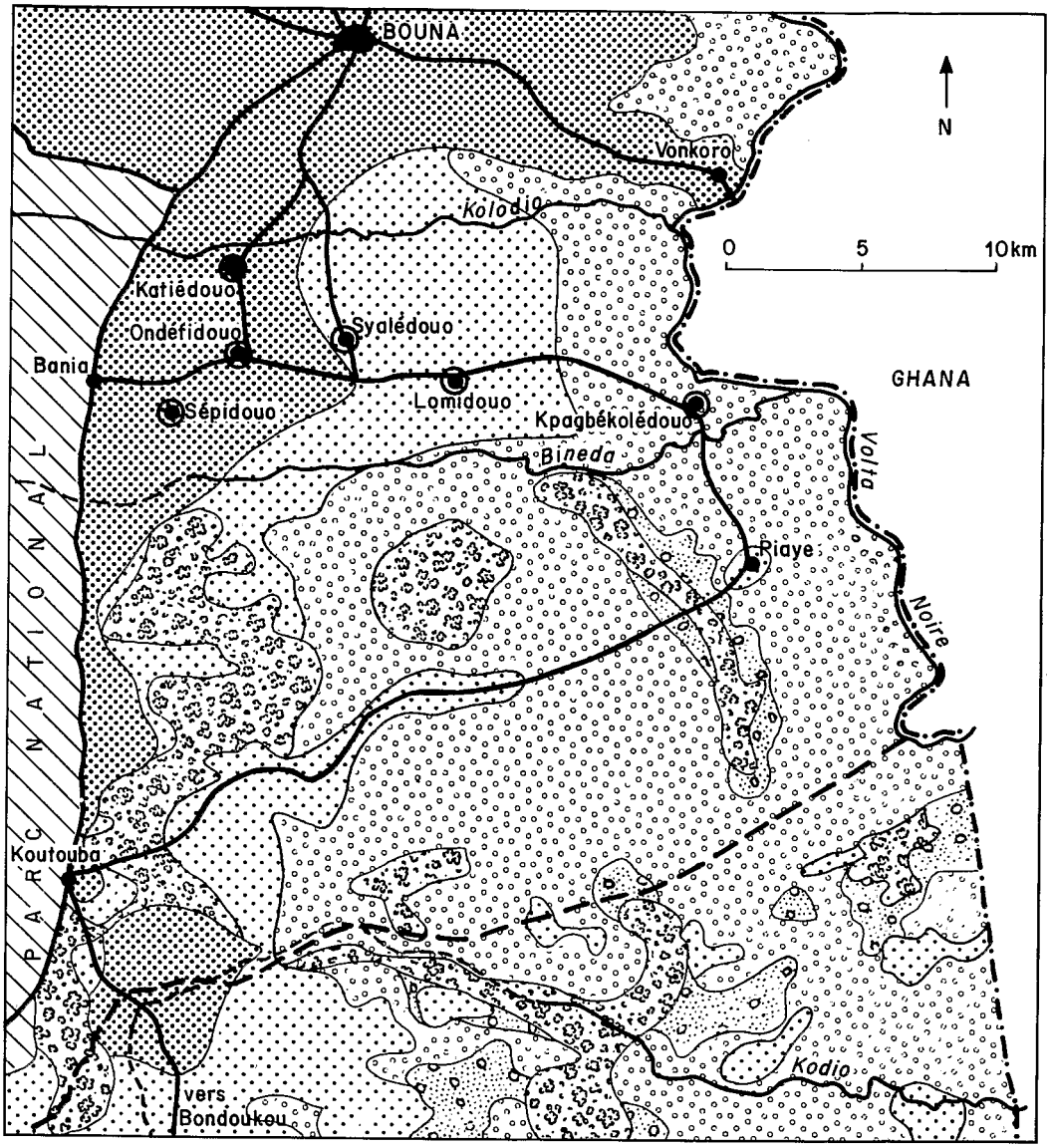
Cette évolution est due à la mise en valeur accélérée de la zone, liée à la création de nouveaux villages et à l'afflux de migrants. Peuplée à partir de 1969, la ZKB a connu une augmentation rapide de sa population : 12,9 % par an entre 1975 et 1988. La zone, vide en 1968, compte 1 879 habitants en 1975 et 9 126 au recensement de 1988. Les densités, de 13 hab./km^2, sont deux fois plus fortes que celles de l'ensemble du département de Bouna. Dans les plus anciens villages, la croissance se ralentit ces dernières années, ce qui rend compte des taux modérés d'Ondéfidouo (+ 7 % par an) et de Sépidouo (+ 4 % par an) pour la période intercensitaire 1975-1988. En revanche, elle reste extrêmement élevée dans les localités les plus récentes comme Lomidouo, créée en 1976, dont la population progresse au rythme annuel de 14 % entre 1980 et 1988.

Dans les villages les plus anciens, dès le début des années quatre-vingt, les terres autour des habitations sont épuisées, à cause du système de culture, et les champs, dans le cadre d'un habitat groupé en grosses agglomérations, s'éloignent chaque année davantage : en 1986, à Ondéfidouo, certains sont à plus de 15 km du village, et à Sépidouo, les défrichements se font au-delà de la Binéda. La réduction des terres favorables à l'igname et l'éloignement des champs, qui augmente les temps de transport, expliquent la réduction des superficies cultivées en igname qui passent de 282 à 187 ares par exploitation et de 39 à 32 ares par actif entre 1985 et 1989. En outre, les exploitants ont des difficultés à transporter leurs récoltes au village, que ce soit pour leur propre nourriture ou la vente. Une partie de la production (notamment de maïs) est stockée dans des greniers construits dans les champs et ramenée progressivement au domicile, avec des dangers de destruction par les animaux et par les feux de brousse. Les producteurs âgés ou malades ne sont pas capables de défricher des champs lointains. Ils établissent leurs parcelles à proximité du village sur des terres qui n'ont pas encore recouvré leur fertilité. Comme ils ne peuvent plus cultiver d'igname sur ces sols épuisés, ils se contentent de faire des céréales, abandonnant leur principale source de revenus.

On note alors, à partir de ces localités, un début d'exode de paysans, à la recherche de nouvelles terres à igname, vers le sud, dans la sous-préfecture de Nassian, et vers l'ouest, dans le département de Dabakala. Ces départs sont compensés par des arrivées, en provenance des régions plus septentrionales et du Burkina Faso, qui expliquent la poursuite de la croissance démographique.

C'est dans ce contexte que s'explique l'essor récent du coton comme dans les villages les plus dynamiques du nord de la préfecture de Bouna.

Le coton a connu un démarrage relativement lent, mais le mouvement s'est accéléré ensuite : le nombre de producteurs a quadruplé et les superficies ont quintuplé entre 1987-88 et 1989-90. La progression continue en 1990-91, alors qu'on assiste à une régression des superficies ensemencées dans l'ensemble du Nord-Est. Toutefois, le niveau de développement de la culture reste modeste. Ainsi, la ZKB représente 12 % seulement des superficies cultivées en coton, alors qu'elle compte 16 % de la population rurale de la sous-préfecture de Bouna. Cette faiblesse d'ensemble masque cependant de grandes inégalités : en 1988-89, 74 % des producteurs, qui cultivent 81 % de la superficie, sont groupés à Ondéfidouo.



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Forte présence humaine en 1976 (cultures - jachères)
Extensions de la forte présence humaine 1976-1986
Savanes arborées et arbustives (+ cultures éparses) 1986
Forêt claire 1976, dégradée en savane (+ cultures éparses) 1986
Forêt claire et savane boisée 1986
"Ondéfidouo" village de la Z K B
Pistes, routes — — Limites de départements .—.— Frontières

Sources : d'après AGRER SA (1987) à partir d'images LANDSAT

Fig. 76 - L'évolution de la mise en valeur au sud de Bouna (1976-1986)

Le succès variable du coton selon les localités s'explique par des différences de situations. Ondéfidouo est le plus ancien des villages de la ZKB, là où la saturation foncière est la plus avancée et où les producteurs doivent aller le plus loin chercher de nouvelles terres pour l'igname. L'adoption du coton, par l'utilisation d'engrais, permet d'intensifier, en pratiquant la culture continue, et de remettre en valeur les terres proches de l'agglomération. On rencontre ainsi deux types de parcelles : les unes sont éloignées, près des blocs de culture d'igname et de céréales, et s'intercalent dans les rotations (igname-céréales-coton-céréales, etc.) ; les autres, plus nombreuses, sont proches du village ou le long des pistes d'accès facile, lieux des premières mises en valeur : le coton est alors conduit en culture continue ou en assolement avec des céréales. A contrario, le coton ne s'implante pas là où les villageois peuvent encore produire de l'igname, comme à Lomidouo, où les champs sont à moins de 10 km de la localité. Les paysans reprochent alors à la nouvelle spéculation commerciale d'être «fatigante», «pas intéressante» et de «ne pas nourrir en cas de besoin». D'autres facteurs interviennent également. Ainsi, la présence de l'encadrement joue un rôle décisif pour une culture aux techniques mal connues par les producteurs et dont les rendements sont très sensibles aux soins. Les localités où réside un agent de la CIDT connaissent un essor plus marqué que les autres. Ondéfidouo, centre du Projet Nord-Est dans la ZKB et où la présence technique est la plus forte, est le village où le coton a le mieux réussi.

Pour autant, l'intérêt porté par les paysans à la nouvelle spéculation est inégal. Dans un premier temps, ce sont les plus gros exploitants qui se lancent dans la culture du coton. Bénéficiant d'une main-d'œuvre abondante, ayant déjà, pour certains, adopté la traction attelée, ces producteurs n'abandonnent cependant pas l'igname, même s'ils en réduisent les superficies. Fer de lance de l'innovation, ils diversifient en adoptant le coton. Ainsi, en 1989-90, les deux principaux planteurs enquêtés, qui ont adopté depuis plusieurs années la culture attelée, mettent en valeur des superficies triples de celles des autres. Leur revenu en igname est plus de deux fois supérieur à la moyenne et celui en coton 12 fois.

Dans un second temps, ce sont des petits producteurs qui s'intéressent à la plante textile, ce qui se traduit dans les chiffres par une réduction des superficies moyennes totales encadrées par exploitation, qui passent de 12,89 ha en 1987-88 à 3,12 ha en 1989-90. Dans l'ensemble, il s'agit de jeunes agriculteurs qui adoptent cette spéculation pour se procurer du numéraire et échapper ainsi à la tutelle des anciens. Les superficies cultivées en coton par exploitation sont relativement limitées : 1,49 ha en 1988-89 et 1,38 ha en 1989-90[1]. Cependant, il faut tenir compte du fait que le coton n'est qu'une des cultures au sein de l'exploitation (l'agriculteur produit aussi de l'igname et des céréales) et que, souvent, plusieurs membres d'une même unité de production (le père et des fils) sont enregistrés comme planteurs par la CIDT[2].

Enfin, il faut noter que, dans une région où les taux de scolarisation sont parmi les plus bas de Côte d'Ivoire, le pourcentage de jeunes déscolarisés qui ont adopté le coton est relativement élevé : 25% des producteurs ont fréquenté l'école au moins jusqu'au cours moyen, et 14% ont même entamé un cycle secondaire. Ce sont eux souvent qui surveillent les pesées et tiennent les comptes des coopératives. Toutefois, ils restent, en majorité, de petits exploitants, l'école ne donnant pas forcément l'esprit d'initiative et l'aptitude à mobiliser la force de travail nécessaires à l'extension importante des superficies. Ainsi, le dynamisme agricole est encore principalement le fait de producteurs «traditionnels», symboles de la capacité d'entreprendre des Lobi.

1. Pour plus de détails cf. J. L. Chaléard, P.S. N'daw (1992).
2 Les moyennes sont donc à augmenter. À titre d'exemple, la moyenne de 3 «petites» exploitations cotonnières en 1989, correspondant à 4 producteurs (3 chefs de famille et 1 fils) recensés par la CIDT, est de 5,68 ha dont 2 ha en coton.

4. Conflits sociaux et productions vivrières dans le sud

Le sud du département de Bouna juxtapose deux zones différentes, mais liées. D'une part la sous-préfecture de Nassian où les Koulango sont majoritaires, d'autre part des marges vides jusqu'au début des années soixante-dix, appartenant aux Koulango et qui deviennent le domaine d'une immigration lobi récente.

En 1985-86, les revenus vivriers moyens sont les plus bas de notre échantillon. Cette situation s'explique par la faiblesse des superficies cultivées (2,27 ha par exploitation). L'igname précoce occupe une place aussi modeste que dans le nord, avec 40 % des recettes obtenues des cultures, auxquelles s'ajoutent les variétés tardives, importantes ici (12 %). Toutefois, les situations sont très variées et les moyennes recouvrent des oppositions entre Koulango et Lobi.

a) L'agriculture koulango de Nassian

La sous-préfecture de Nassian est formée de petits villages koulango de 200 à 500 personnes, dont l'allure n'a guère changé depuis la fin de la colonisation : habitat groupé, cases rectangulaires en terre battue appelée «banco», ordonnées autour d'une cour qui rassemble une famille restreinte. Le village peut être, comme Saboupka, divisé en quartiers qui correspondent à différents lignages ou segments de lignages et aux castes.

Nos enquêtes à Nassian, Saboupka, Sominassé en 1985-86 et un retour dans ces deux dernières localités en 1989-90 permettent d'analyser la situation de l'agriculture koulango dans cette région. Il en ressort quelques traits généraux et des évolutions récentes marquées[1]. La comparaison avec la situation des années soixante, décrite par J. L. Boutillier (1989), permet de mesurer le chemin parcouru en deux décennies.

Les exploitations koulango sont plus petites et moins dynamiques que leurs homologues lobi. Les revenus tirés des cultures vivrières sont faibles (inférieurs à 50 000 F CFA en moyenne) et proviennent de productions variées : igname précoce, igname tardive, manioc, maïs, etc. Les superficies cultivées sont réduites : 1,59 ha en 1985 et 2,84 ha en 1989 (tableau 90). Leur croissance entre les deux dates est moins due à des transformations de l'agriculture vivrière (1,43 ha en 1985, 1,70 en 1989), qu'à une prise en compte des plantations d'anacardiers, parfois difficiles à distinguer de la brousse, et qu'à l'adoption du coton.

Tableau 90 - Les superficies cultivées dans les exploitations koulango de la région de Nassian (en ha)

	Igname	Céréales	Autres vivriers	Coton	Anacarde	Autres cultures	Sup. totale cultivée
1985-86	0,89	0,54	0,00	0,00	0,14	0,02	1,59
1989-90	1,06	0,52	0,12	0,46	0,64	0,04	2,84

Le système de culture vivrier a beaucoup moins changé que dans le nord du pays en raison des conditions naturelles plus favorables à l'igname tardive (pluies plus abondantes, sols profonds et peu gravillonnaires) et des faibles densités de population (11 hab./km^2) qui permettent le maintien d'une agriculture à longue jachère.

À Saboupka et à Sominassé, les Koulango défrichent des champs en éventail à partir d'un arbre (*panu* ou *panuko*), centre du cercle d'où partent les layons qui servent de limites aux différentes parcelles (figure 77). Le champ est planté d'igname tardive.

1. En 1985-86, 14 exploitations koulango ont été enquêtées. En 1989-90, l'échantillon a été élargi à 17 unités.

Cette production est destinée en priorité à l'autoconsommation, ce qui explique les faibles ventes et la bonne corrélation entre superficies plantées et population résidante (0,66 en 1986-87). Dans les années soixante, le champ retournait en général à la jachère dès la deuxième année. Plusieurs évolutions sont à noter depuis cette période. Alors qu'autrefois, le groupe cultivant le même ensemble de champs se formait sur la base du lignage, on assiste aujourd'hui à une réduction de la sphère d'association entre parents : c'est plutôt sur la base de la famille restreinte (le père et ses fils) ou seulement entre quelques frères que se constitue le groupe. Parfois, le champ correspond à une grande parcelle, que le chef de famille subdivise en autant de portions qu'il a d'épouses, et des plus petites réservées à ses fils vivant chez lui ou jeunes mariés. Cette évolution témoigne d'un relâchement des relations au sein des lignages koulango. Dans bien des cas, l'adoption de l'islam conduit à abandonner ce découpage des champs ou à le garder à titre d'une survivance dépourvue des fondements religieux qu'il avait.

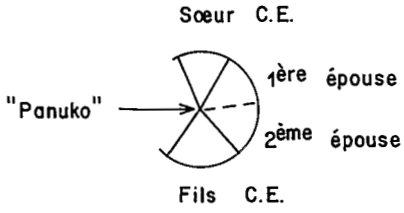
La deuxième année, la parcelle est cultivée par les épouses. On y trouve du manioc, bouturé en première année, des haricots, des céréales. Le riz pluvial qui bénéficie ici de pluies suffisantes, contrairement au nord du département, est une production féminine ancienne. Il tend à être remplacé par le maïs qui demande moins de travail (il n'y a pas de clôtures à fabriquer contre les agoutis). Souvent, le champ est encore cultivé en manioc la troisième année : selon les cas, la parcelle est bien entretenue ou, lorsqu'elle est en voie d'abandon, envahie par les herbes. L'ampleur des soins, conjoncturelle, dépend des possibilités de commercialisation des racines, qui résulte elle-même de deux conditions : l'état du marché (et la venue éventuelle d'acheteurs) et la récolte d'igname (aliment consommé en priorité). Selon les cas, le manioc est donc une nourriture d'appoint, une culture marchande ou une plante abandonnée dans les friches. Après deux ou trois ans d'exploitation, les parcelles retournent à la jachère pour une durée de 15 à 20 ans, voire plus. La faible durée des successions culturales et la longueur des jachères permettent une bonne reconstitution du couvert arboré et de la fertilité des sols.

En marge de ce système, les paysans ont d'autres parcelles. Le fait n'est pas nouveau. L'innovation tient plutôt à l'ampleur et à la nature de ces parcelles. Il existe, depuis longtemps, des champs sous forêt, qui mêlent des variétés spécifiques d'igname, du maïs, du manioc et des légumes (piment, tomate, aubergine). Ceux-ci permettent de profiter de la diversité d'un milieu qui mêle savanes, forêts claires et forêts galeries denses de bas-fonds. Ils ont tendance à se multiplier, à prendre des formes différentes et à s'étendre aussi dans les secteurs de savane. Les épouses y font pousser du maïs et des condiments. Les hommes y plantent de l'igname en première année, ce qui permet d'augmenter la proportion de précoce dans les parcelles et de produire pour la vente. Cela se traduit dans la croissance de la superficie cultivée en igname par exploitation, qui atteint 1 ha en 1989-90, alors qu'elle est de 56 ares dans les années soixante[1]. Certains producteurs ont même abandonné les champs en éventail pour se consacrer exclusivement à ces parcelles, de forme plus ou moins rectangulaire et dont la taille augmente. Dans ce cas, le champ est divisé en autant de portions que le cultivateur a d'épouses et, en deuxième année, les femmes y font des céréales. Dans tous les cas, le terrain est planté d'anacardiers en deuxième ou troisième année et laissé, ensuite, à l'abandon, en attendant que les arbres entrent en production.

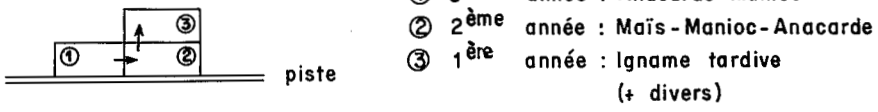
L'introduction du coton a entraîné la création d'un autre type de champs, de forme rectangulaire, où le cotonnier est cultivé pendant 2 à 4 ans. La dernière année de culture, le producteur complante des anacardiers. Les Koulango ont adopté avec enthousiasme le cotonnier. Alors qu'ils ont du mal à vendre leur igname en raison de la situation enclavée des villages, il y a une garantie d'achat du coton par la CIDT. Prudents et limités dans leur force de travail, les paysans font de petites parcelles,

1. J. L. Boutillier (1989), p. 9.

a) Champs "hainion" (à Saboupka)



b) Nouveaux champs (à Sominassé)



c) Conflits fonciers Koulango-Lobi (à Saboupka et Nassian)

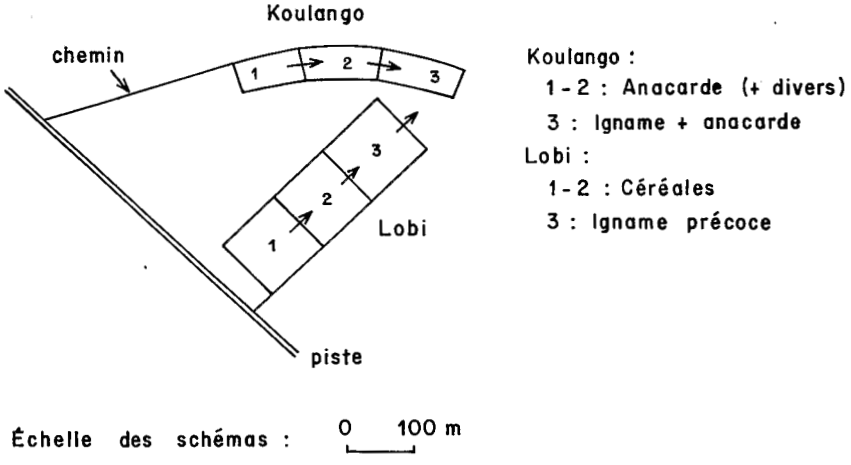


Fig. 77 - L'agriculture koulango dans la région de Nassian

de 0,50 ha en général. L'extension des superficies depuis 1984 s'explique par le grand nombre de ceux qui ont adopté cette nouvelle spéculation : 21 des 37 exploitants de Saboupka et 45 des 60 exploitants de Sominassé en 1989. Toutefois, le succès du cotonnier, d'introduction récente, est fragile : des difficultés de commercialisation en 1989-90 ont entraîné une réduction brutale des superficies cultivées en 1990-91. Par ailleurs, la plantation d'anacardiers en dernière année, formellement déconseillée par la CIDT, montre que les producteurs adaptent à leurs propres besoins les innovations proposées par l'encadrement technique : ils acceptent la plante textile à condition d'y associer une culture pérenne qui marque le territoire et protège le sol contre l'érosion.

L'extension de l'anacardier est un phénomène récent. L'arbre, qui a besoin de plus de 1 000 mm de pluie par an et une saison humide d'au moins 5 mois pour l'exploitation fruitière, réussit bien dans la région de Nassian. Les techniques de culture sont cependant très négligentes et s'apparentent à la cueillette. Depuis la fin des années soixante-dix, des villageois complantent systématiquement des anacardiers dans leurs parcelles d'igname. Après l'abandon du champ, les arbres poussent dans la brousse. Au bout de 5 à 6 ans, le cultivateur s'intéresse à sa plantation et va cueillir les noix de cajou. L'écoulement n'étant pas garanti, contrairement au café et au cacao, le paysan ne se préoccupe de la production que dans la mesure où il y a une demande. Les parcelles sont souvent difficiles à délimiter. Parfois, la majorité des pieds périt et la plantation se réduit à la présence d'arbres de loin en loin, dont la densité est inférieure à celle des karités dans le nord. Souvent, les feux de brousse détruisent les arbrisseaux avant qu'ils n'aient pu produire. C'est pourquoi, certains cultivateurs, sur des superficies qui dépassent 10 ha, n'obtiennent que des récoltes dérisoires. Commencé voilà plus de 10 ans, avec la progression de la demande, le mouvement de plantation a connu une accélération ces dernières années, sous l'effet de la hausse des cours. Entre 1985 et 1990, les parcelles d'igname et de coton sont presque systématiquement complantées d'anacardiers. Les vergers en état de produire sont surveillés, nettoyés et récoltés.

La situation foncière explique aussi la progression de cette culture. Il s'agit pour les paysans de conserver ou d'étendre un patrimoine. En effet, la parcelle plantée en anacardiers ne peut être cultivée par un autre agriculteur, car la présence de l'arbre entraîne de fait, comme en forêt, une appropriation du sol. Cette évolution révèle des tensions sur la terre nouvelles. Elle ne résulte pas de conflits entre autochtones, car des règles précises régissent depuis longtemps les droits de culture à l'intérieur du village. En revanche, les plantations permettent de limiter les ambitions lobi, dont les Koulango de Nassian ont très vite perçu la dynamique culturale et foncière.

La physionomie des terroirs a été modifiée par ces évolutions. Il y a quelques années, le territoire villageois était occupé de manière très extensive. Les champs étaient distants de 7 à 8 km de la localité, ce qui permettait de préserver de vastes espaces pour la chasse. Aujourd'hui, ils ont été rapprochés des lieux d'habitation, pour gagner du temps en transport et parce qu'ils se sont multipliés. Il n'y a pas de parcelles tout près du village en raison des dégâts que peuvent causer les animaux domestiques. Dans une deuxième couronne, entre 2 et 5 km, on découvre beaucoup de nouveaux champs de coton, d'igname suivie d'anacarde ou de céréales cultivées par les épouses. C'est dans la troisième couronne que l'on retrouve les champs de type ancien. Cette évolution crée un concurrence entre la chasse qui nécessite le brûlis et l'agriculture, car les feux détruisent les récoltes et les plantations. S'y ajoutent des conflits avec les pasteurs qui viennent du nord et qui brûlent aussi la savane pour les besoins de leur bétail. Enfin, de vastes parties des terroirs sont occupées par les migrants lobi, ce qui crée des tensions foncières dans un village comme Saboupka, déjà amputé de terres incorporées au Parc National de la Comoé. Il en découle des heurts croissants entre les deux communautés.

b) Lobi et Koulango : les nouveaux conflits

Les Lobi sont d'abord venus comme manœuvres dans la régions au cours des années soixante. Ils ont commencé à s'installer en masse durant la décennie suivante. Le mouvement migratoire s'est accéléré dans les années quatre-vingt. Selon les types d'installations et les localisations géographiques les conséquences économiques et foncières ne sont pas les mêmes.

L'établissement peut être individuel et consécutif à une embauche pendant quelques années comme manœuvre, chez les Koulango. Dans ce cas, le migrant est en général bien accepté. Mais cette situation devient rare. On la rencontre dans l'ouest de la sous-préfecture où les Lobi sont peu nombreux et dispersés dans quelques petits campements, à la périphérie des terroirs, comme à Sominassé.

Plus fréquemment, l'immigration est massive. Ce ne sont plus des individus isolés qui suivent, comme autrefois, «les sentiers de la nuit»[1], mais des groupes, qui arrivent par camions entiers, en plein jour et pour produire de l'igname. Dans la sous-préfecture de Nassian, ils s'installent en marge des agglomérations koulango. À Saboupka par exemple, les Lobi ont établi leurs habitations en ordre lâche, au sud du village où ils forment un ensemble de 34 unités de résidence qui rassemblent plus de la moitié de la population. À Nassian, ils vivent dans des campements à l'écart de la ville. L'arrivée massive des Lobi est très mal acceptée par les autochtones qui ne les tolèrent que dans la mesure où ils leurs offrent des présents et s'embauchent chez eux comme manœuvres. Après quelques années d'installation, les Koulango, très soucieux du respect de leurs terroirs, s'aperçoivent que les Lobi laissent derrière eux des sols épuisés. Aux nouvelles demandes de terres des allochtones, ils opposent des fins de non recevoir. Des litiges naissent qui rappellent ceux que l'on rencontre en zone forestière : des Lobi débordent des espaces qui leurs sont octroyés, des maîtres de la terre autochtones installent des migrants à la limite de leur territoire, dans des secteurs mal définis, voire franchement sur les terres du village voisin. Cela se traduit par des conflits violents : le Lobi est chassé par les véritables maîtres du sol et les forces de l'ordre doivent intervenir. Souvent, les Koulango défrichent des parcelles et plantent des anacardiers en avant du front de culture des Lobi, afin de bloquer leur expansion spatiale (figure 77 c). À Nassian, l'ensemble des Lobi a été chassé par les autochtones entre 1986 et 1989. À Saboupka, entre 1984 et 1986, la situation s'est tellement tendue que les Koulango dérobent le *ditil* aux Lobi. Celui-ci ne sera rendu qu'après de nouveaux sacrifices aux divinités chthoniennes locales (et des dons aux autochtones).

Aux confins des royaumes de Nassian, de Bouna et de Bondoukou, sur des terres vierges, la situation est différente. Les Lobi sont groupés dans des localités de 200 à 500 habitants, telle Ouassidé. Les premiers établissements ont été créés dans les années soixante-dix, dans le département de Bondoukou, lorsque l'administration a interdit aux Lobi de Bouna de migrer au-delà de la ZKB. Le secteur de Flakiédougou, sur la piste reliant Bouna à Bondoukou, s'est ainsi peuplé rapidement. Dans les années quatre-vingt, les flux se sont dirigés plus à l'ouest, au sud de Nassian, et plus près de Bondoukou, aux confins du pays koulango-abron. C'est durant cette période aussi qu'a été colonisé le sud de la sous-préfecture de Bouna. Sur ces terres vierges, les Lobi, majoritaires et dont les établissements sont éloignés des villages koulango, sont mieux acceptés. Toutefois, les frictions ne sont pas exclues. Ainsi, les autochtones de Yaega cherchent, depuis 1985, à faire partir les habitants de Dimparé, village fondé, grâce à l'intervention de son chef, ancien fonctionnaire des Eaux et Forêts, dans une forêt classée : ils leur reprochent de s'être établis sur une terre qui leur appartient.

Dans tout le sud, la société lobi est différente de ce qu'elle est dans le nord. La communauté villageoise, issue d'une migration collective et devant faire face à

1. Titre d'un ouvrage de M. Fiéloux sur les migrations lobi.

l'hostilité koulango, est en général plus soudée que dans le nord. Le rôle du chef de village, comme médiateur et représentant du groupe, est plus important. Les autochtones sont aussi moins respectés, d'autant que dans les villages koulango islamisés, le chef lobi a installé lui-même, et seul, le *ditil*. Les redevances sont versées de moins bon gré.

Parmi les migrants, on rencontre beaucoup de jeunes en marge de la société lobi. N'ayant pas «gagné la daba», ils sont en rupture de banc avec leur milieu d'origine. Ils se convertissent à l'islam, au catholicisme et, plus fréquemment, à des sectes protestantes dont la plus importante est l'Église Apostolique de la Foi, dite «Alléluia», qui a pour centre principal Flakiédougou[1]. Les communautés «alléluia», très actives, se groupent souvent dans des localités dont elles constituent l'essentiel de la population et qui se reconnaissent à leur allure propre, bien tenue. Leur idéologie, fondée sur les idées de travail, de profit, de discipline et d'entraide sont éminemment favorables à la production massive de denrées commerciales.

Les enquêtes de 1985-86 permettent de préciser le profil des exploitations lobi proches des villages autochtones. Les revenus vivriers sont inférieurs à ceux de la ZKB, mais nettement supérieurs à ceux des Koulango : 167 000 F CFA par unité de production et un peu moins de 20 000 F CFA par personne. Les cultures vivrières fournissent l'essentiel des recettes totales, car les autres productions sont peu développées. Le coton n'est pas cultivé, même en 1989-90 à Saboupka, où pourtant les Koulango l'ont adopté avec enthousiasme. L'anacarde représente une part infime des revenus. L'igname, qui fournit plus de 80 % des recettes, l'emporte très nettement.

Le système de culture est proche de celui de la ZKB, avec quelques nuances toutefois. Le manioc est fréquent, influence peut être du modèle Koulango et des marchés qui existent à Saboupka et Nassian. Les superficies cultivées en igname sont inférieures à la moyenne lobi de la ZKB, en raison des litiges fonciers et de l'installation récente de migrants qui n'ont défriché que de petites parcelles.

Cette situation n'est pas celle des secteurs à l'écart des villages koulango où les réussites sont parfois spectaculaires. À Dimparé, village «alléluia», plusieurs producteurs commercialisent 20 t à 30 t d'igname par an. À Ouassidé, dans un milieu social différent, sur 31 exploitants que compte la localité en 1984, 2 ont commercialisé plus de 10 t d'igname et 8 entre 2 et 5 t. C'est dans cette zone que se rencontrent les producteurs les plus dynamiques comme l'illustre l'exemple de Kpamidouo.

c) Kpamidouo : village d'agriculture pionnière lobi

Kpamidouo est un village localisé le long de l'axe Bouna-Bondoukou, à quelques kilomètres au nord du grand centre commercial de Flakiédougou et tout près de Téfrodouo, où se tient un marché hebdomadaire actif. Il est situé sur les terres du village koulango de Bodé, qui appartient à la sous-préfecture de Nassian, mais dans le département de Bondoukou, dans une zone à forte dominante lobi et à l'écart de tout établissement koulango, ce qui limite les conflits fonciers interethniques. Il a été créé en 1972 par des originaires de Bouko et Kalamon. Le fondateur, comme beaucoup de Lobi, avait suivi auparavant un itinéraire compliqué qui l'avait conduit jusqu'à Bondoukou, puis à Téfrodouo. Pendant près d'une décennie, les Lobi sont restés peu nombreux dans la localité. De 1980 à 1987, un flux important d'immigrants les a rejoints. Ensuite, le mouvement s'est arrêté. En 1989-90, les résidants sont dans leur écrasante majorité arrivés depuis moins de 10 ans, et pour beaucoup moins de 5 ans. Il s'agit donc d'un foyer d'immigration récente, ce qui se traduit par un âge moyen faible des chefs d'exploitation (44 ans). Le village n'a cependant pas rompu avec les habitudes

1. Cette secte a été créée dans les années soixante-dix au Ghana par le révérend J. Mackium, et importée à Flakiédougou en 1982.

lobi, malgré la présence de quelques familles chrétiennes : il y a un *ditil* et aucun «alléluia» (contrairement aux localités voisines).

Les enquêtes se sont déroulées en 1989 et 1990. Le village comptait en novembre 1989, 28 exploitants. Tous ont été enquêtés, mais les parcelles de la moitié seulement ont pu être cadastrées[1]. Ici les revenus vivriers sont très élevés : 395 000 F CFA par exploitation et 60 000 F CFA par actif en 1989-90. L'igname en fournit la plus grande part (78 %), loin devant le maïs, le sorgho, le mil et les autres produits.

L'ampleur des gains monétaires est directement liée à l'extension des superficies cultivées : 8,02 ha pour les unités cadastrées et plus de 6,50 ha pour l'ensemble des 28 exploitations villageoises. Les producteurs cultivent de vastes étendues : plus d'un hectare par actif en moyenne. L'igname, à laquelle sont associés quelques pieds de maïs voire de sorgho, vient en première année sur le champ nouvellement défriché (figure 78). Celui-ci est divisé en autant de portions que le chef d'exploitation compte d'épouses, afin que celles-ci plantent des légumes et des condiments. À l'igname succèdent deux ou trois soles de céréales, auxquelles sont associées de l'arachide ou plus souvent des haricots. Parmi les céréales, le maïs (parfois conduit en culture pure) et le sorgho l'emportent devant le mil, dont la place est plus faible que dans le nord, pour des raisons climatiques. Chaque année le paysan lobi défriche un champ dans le prolongement du précédent qui, lui, est ensemencé de céréales. À côté, des fils créent parfois un petit lopin. Les cycles culturaux sont relativement brefs : 2 à 4 ans contre 5 à 7 dans le nord. On rencontre souvent des tétralogies de champs qui se côtoient : jachère encombrée de repousses de mil, d'arachide et de pieds de manioc, champ de mil et sorgho de troisième année, maïs-sorgho de deuxième année, igname sur le nouveau défrichement. Au bout de quelques années, le producteur déplace ses cultures sur une autre partie du terroir où il recommence un cycle. Les habitants de Kpamidouo bénéficient d'un espace étendu et de la sécurité foncière, car les Koulango, qui vivent dans des villages éloignés, ne revendiquent pas la terre. Ils peuvent ainsi mettre en valeur de vastes superficies et abandonner les champs dès que les rendements diminuent. Ils s'assurent à la fois une forte production d'igname et de céréales, tout en bénéficiant d'une productivité optimale.

Le système est particulièrement extensif. Après deux décennies d'occupation, les terres près du village et le long des pistes ont déjà été utilisées et le front se situe à la périphérie de l'espace villageois. Quatre exploitants ont leurs champs pour partie ou en totalité sur les terres d'autres localités. L'afflux de migrants ces dernières années a provoqué une extension des cultures qui met en cause l'équilibre du terroir. Certaines jachères proches du village ont été remises en valeur. D'autres, moins anciennes, sont reprises par les Lobi des localités voisines qui manquent de terres et viennent y cultiver des céréales. Les migrations récentes ont provoqué une hausse des densités. Le terroir couvre 25 à 30 km^2 soit, pour 420 habitants en 1989, une densité supérieure à 14 hab./km^2. Les défrichements sont de l'ordre de 3 ha par exploitation et par an. On peut estimer à 900 ha les défrichements réalisés entre 1972 et 1989. Compte tenu des espaces bâtis, des routes, des terres incultes (cuirasses, bas-fonds), environ 1 500 ha sont disponibles. Les villageois disposent donc encore de 600 ha à mettre en valeur en 1990. Au rythme de 1989 ou 1990 (80 à 90 ha défrichés chaque année), restent seulement 7 années de culture ! Cette situation, qui n'entraîne qu'une faible réduction des défrichements, se traduit par la reprise de vieilles jachères près du village et par l'accélération des départs. Ces derniers, qui ont commencé dès le début des années quatre-vingt, alors que des nouveaux venus s'installaient, ont connu une brusque flambée en 1985 et se sont accélérés à nouveau depuis peu : deux exploitants sont partis

1. Le choix des 14 exploitants retenus s'est fait sur une base démographique et économique Ceux-ci sont donc représentatifs de l'ensemble du village, bien que l'incorporation du plus grand producteur élève les moyennes. Les paysans lobi connaissant très mal leurs superficies, les espaces cultivés par les 14 autres agriculteurs ont été estimés en tenant compte de leurs déclarations et de coefficients de correction (fondés sur les cadastrages des premiers).

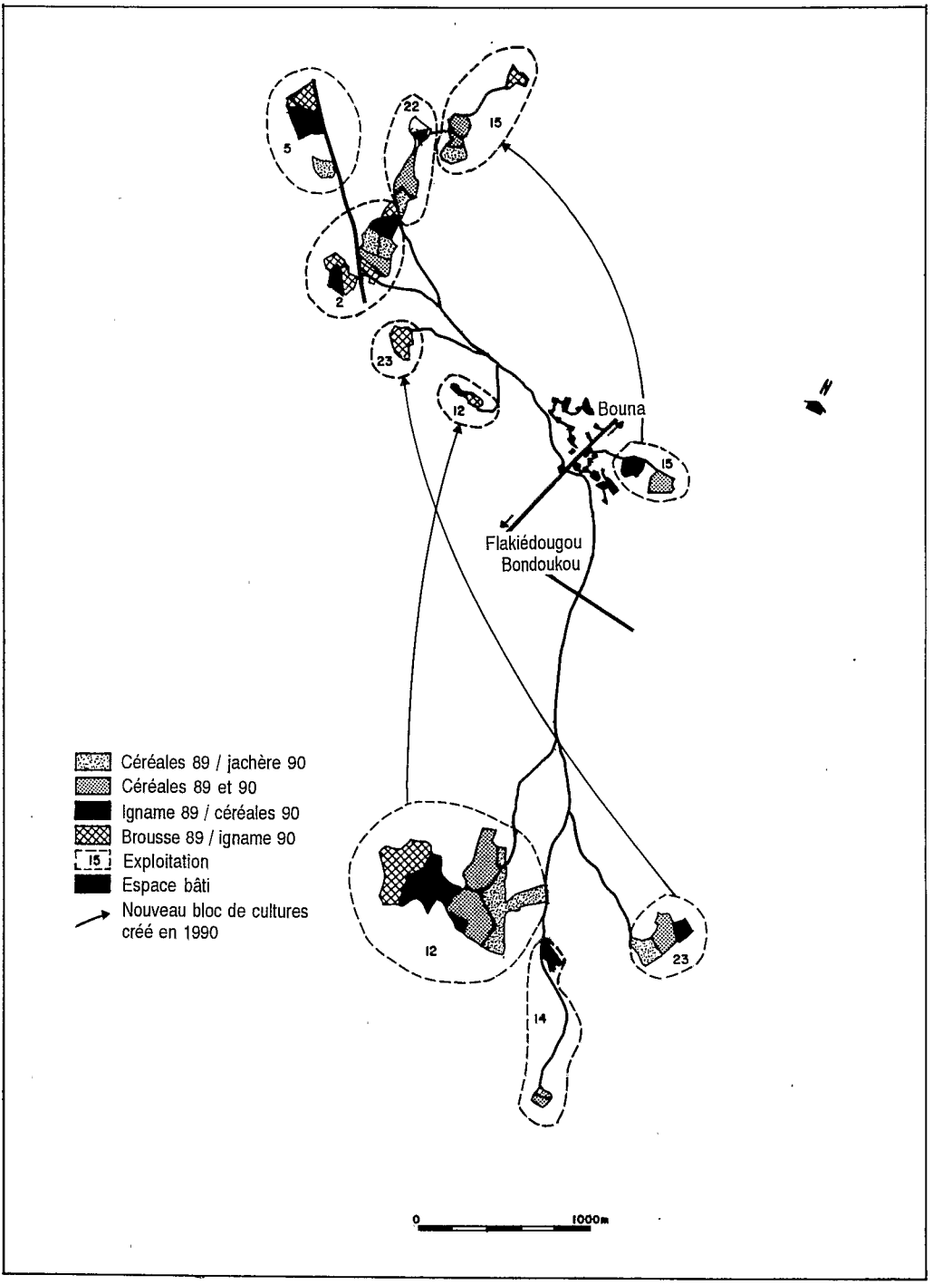


Fig. 78 - Kpamidouo : l'évolution des cultures dans sept exploitations-échantillons (1989-1990)

en 1989, deux en 1990, tandis qu'un autre s'apprêtait à déménager. Si l'un est rentré au Burkina Faso pour cause de maladie, 3 ont migré vers Dabakala et le cinquième compte s'installer dans un secteur inoccupé près de la frontière du Ghana, où il cultive déjà des champs : le principal mobile des migrants est donc bien la recherche de terres à igname.

Le dynamisme des exploitants est toutefois très inégal. Les écarts-types élevés mettent en évidence les inégalités : 666 000 F CFA pour les revenus totaux alors que la moyenne est de 440 000 F CFA. Et les écarts extrêmes sont considérables : les recettes en igname s'étalent de 0 à plus de 2 millions de F CFA et le revenu agricole brut de 50 000 à 2 562 000 F CFA.

Tableau 91 - Superficies et revenus vivriers des exploitations à Kpamidouo en 1989-90

Revenus (x 1000 F CFA)	0-99	100-199	200-499	500 et +	Total
0-4,9 ha	6	3	4	1	14
5-9,9 ha	0	4	4	3	11
10 ha et +	0	0	0	3	3
Ensemble	6	7	8	7	28

En 1989-90, le quart des exploitants présente un revenu vivrier qui dépasse 500 000 F CFA (tableau 91). Il s'agit de chefs de famille dans la force de l'âge (entre 40 et 55 ans), installés depuis plus de 5 ans : ils ont pour eux la durée qui leur a permis d'établir leur unité de production. Suffisamment âgés pour avoir plusieurs épouses et beaucoup d'enfants, et suffisamment jeunes pour conserver près d'eux leurs fils, ils sont à la tête d'une famille nombreuse dans laquelle le pourcentage d'actifs est élevé. Ils cultivent de vastes superficies en igname, qui leur procure plus de 80 % des revenus agricoles, et vendent une part appréciable de leur récolte de céréales, en raison d'assez bons rendements. Ils cultivent rarement plus de trois ans de suite la même parcelle. Très dynamiques, ce sont eux qui accaparent les responsabilités, en dehors de la fonction de chef de village, au sein du GVC et de la section locale du PDCI-RDA.

La grande majorité des exploitants est constituée de moyens et gros producteurs qui commercialisent de 100 000 à 500 000 F CFA de produits vivriers. Ce groupe est constitué de deux types d'agriculteurs. D'une part, de paysans dynamiques et arrivés depuis peu : ils consacrent une grande partie de leur énergie à s'installer (construction de maison, etc.)[1] et manquent parfois de semenceaux d'igname. D'autre part, de notables qui bénéficient de la présence dans le village de fils (et de petits-fils) qui les aident : ils cultivent ainsi des superficies suffisamment vastes pour vendre plus de 100 000 F CFA d'igname, auxquels ils ajoutent de forts revenus de mil et de sorgho. Au-dessus de 300 000 F CFA de revenus vivriers, le profil des agriculteurs se rapproche de celui des très gros vendeurs, dont ils se distinguent par leur relative jeunesse et une famille moins nombreuse.

Les petits exploitants ont des recettes vivrières inférieures à 100 000 F CFA. Ils cultivent de faibles superficies (moins de 2 ha), surtout en igname (moins de 1 ha). Il s'agit en général de très jeunes gens ou d'immigrants récents qui sont en train de s'installer. Quelques vieillards, malades et dont les enfants ont émigré, appartiennent également à ce groupe.

Kpamidouo offre l'exemple d'un village lobi en région pionnière. Par certains aspects, les facteurs de différenciation entre exploitations sont identiques à ce qu'ils sont dans tout le Nord-Est : forte corrélation revenus-superficies (plus de 0,90), rôle de

1. La première année d'installation, les Lobi vivent dans des cases en chaume, de forme conique, appelées *wa*. Si la récolte a été abondante, la famille est en bonne santé et les puissances chthoniennes consultées ont donné un avis favorable, ils pourront construire une maison en dur.

l'igname à la fois par son poids dans les recettes et par ses conséquences sur la production des céréales qui lui succèdent sur la même parcelle. L'âge et la date d'installation de l'agriculteur sont des facteurs qui n'expliquent qu'en partie les réussites : les grands exploitants ont plus de 40 ans et sont installés depuis plus de 6 ans, mais parmi ceux qui remplissent ces conditions les situations sont très variées. Un aspect majeur est ici le caractère très extensif des techniques, qui entraîne un appauvrissement rapide du sol sur de vastes étendues et permet de comprendre les mécanismes qui ont conduit les Lobi du nord, où les sols sont épuisés, à la ZKB, puis ici, d'où ils commencent à partir. L'avantage de Kpamidouo sur les villages de la ZKB est sa petite taille qui évite les longs déplacements pour rejoindre les champs. L'étendue des espaces disponibles favorise un raccourcissement des successions culturales, propice à une amélioration des rendements moyens. Kpamidouo, comme tous les villages de cette zone, se trouve donc dans les conditions de production les plus favorables. Il est logique que les revenus y soient très élevés. L'analyse de la mobilisation de la main-d'œuvre et du travail confirme ces avantages.

5. Les atouts économiques de l'igname précoce

Les enquêtes sur le travail et les résultats économiques de la production agricole sont de trois ordres. Comme dans toutes les régions d'enquêtes, nos questionnaires comportaient un volet «travail» : effectif démographique, utilisation de manœuvres, entraide, organisation familiale de la production. En outre, nous avons pu utiliser des éléments des enquêtes CIDT entre 1984-85 et 1986-87. Enfin, nous avons poussé plus loin l'analyse dans quelques cas limités : reconstitutions et suivis partiels des budgets en 1985-86 à Béguinandouo, dans la ZKB et chez les Koulango de Nassian ; relevés de budgets et de temps de travaux auprès de deux exploitations à Kpamidouo pendant un an en 1989-90 et, à titre comparatif, de deux autres, koulango, pendant trois mois et demi, à Saboupka[1]. L'ensemble des résultats concernant le travail met en évidence le rôle de la main-d'œuvre dans la production et la supériorité lobi dans ce domaine.

a) La main-d'œuvre : la supériorité lobi

Comme partout en Côte d'Ivoire, le rôle de la main-d'œuvre familiale est décisif. L'étendue des superficies cultivées dans le Nord-Est tient aux effectifs élevés de population : 11 résidants et 5 actifs par exploitation (tableau 92).

La supériorité démographique des unités de production lobi sur leurs homologues koulango rend partiellement compte de leurs bien meilleurs résultats. Le nombre de résidants et celui d'actifs par exploitation lobi (13 et 5) sont à peu près le double de ce qu'ils sont chez les Koulango (6 et 3). Une des raisons des faibles performances économiques koulango tient donc au volume réduit de la main-d'œuvre familiale, qui s'explique par un moindre dynamisme démographique, déjà ancien[2], et par l'exode vers les villes et le Sud-Ouest où, dans les zones de mise en valeur récente, les Koulango forment des communautés importantes (comme à Gribéadji, près de Méadji, par exemple). Cet exode se traduit par un creux relatif de la pyramide des âges au niveau des classes les plus actives, surtout chez les femmes, ce qui a deux conséquences : un déficit en main-d'œuvre et une diminution de la capacité de reproduction de la population. Chez les Lobi, en revanche, l'émigration en ville et en zone forestière est

1. Les deux unités de Kpamidouo ont été suivies du 5 décembre 1989 au 4 décembre 1990,. Les deux exploitants koulango ont noté eux-mêmes quotidiennement leur budget et leurs activités d'avril à mi-juillet 1990. En 1985-86, les budgets, suivis par la CIDT de juin 1985 à mai 1986, ont été éventuellement précisés ou complétés par nos soins.
2. J. L. Boutillier (1993), pp. 370-372.

faible ou saisonnière. Les taux de croissance démographique semblent très élevés, comme en témoigne le nombre important de jeunes enfants.

Tableau 92 - La main-d'œuvre dans les exploitations du Nord-Est (1985-86)

	Nb de résidants	Nb d'actifs	Sup. cult. par résidant (ares)	Sup. cult. par actif (ares)
Lobi	13	5	46	112
Koulango	6	3	35	76
Nord	10	4	48	105
ZKB	17	7	48	112
Sud	7	3	32	88
Ensemble	11	5	44	106

C'est dans les secteurs pionniers que le volume de main-d'œuvre des exploitations lobi est le plus fort : 17 résidants et 7 actifs dans la ZKB en 1985-86, 15 résidants et 5 actifs à Kpamidouo en 1989-90. La famille, soudée par une migration et par des intérêts communs (nourriture et revenus abondants), organise son travail avec une grande efficacité, alternant les tâches individuelles et collectives. À l'inverse, dans les zones de départ, notamment le nord du département, les effectifs sont réduits (4 actifs par exploitation) et la proportion de jeunes très faible, ce qui nuit à la production.

Tableau 93 - Coefficients de corrélation entre main-d'œuvre et revenus dans le Nord-Est

	Nord-Est 1985-86			Kpamidouo 1989-90		
	Revenu en igname	Revenu vivrier total	Sup. totale cultivée	Revenu en igname	Revenu vivrier total	Revenu total
Nb de résidants	0,73	0,82	0,73	0,69	0,68	0,70
Nb d'actifs	0,71	0,81	0,71	0,62	0,60	0,61
Dép. de main-d'œ.	n. c.	n. c.	n. c.	0,72	0,77	0,80

Coefficients de corrélation : Pearson.

Tableau 94 - La main-d'œuvre par exploitation dans la ZKB (1986-87)

Classes de taille (ha)	Nb de résidants	Nb d'actifs	Sup. par résidant (ares)	Sup. par actif (ares)	Dép. de main-d'œ. (1000 F CFA)	% d'expl. avec aide extérieure
0-3,9	8,3	5,1	25	41	19	22
4-7,9	15,6	8,7	38	67	43	30
8-11,9	12,6	7,6	70	116	72	50
12 et +	21,4	11,3	45	81	84	50
Ensemble	16,0	9,0	45	80	51	36

Les excellentes corrélations entre les indicateurs de main-d'œuvre et la taille de l'exploitation (vue au travers des revenus et des superficies cultivées) témoignent du rôle décisif de la main-d'œuvre familiale (tableau 93). Toutefois, au-delà d'une tendance à la croissance des superficies et des revenus parallèlement à celle des effectifs de population, il y a de forts écarts à la moyenne qui font baisser la relation. Ainsi, dans la ZKB, en 1986-87, ce sont les unités entre 8 et 12 ha qui cultivent les superficies les plus

vastes par actif et par habitant (tableau 94). Dans les grandes exploitations (12 ha et plus), les ratios fléchissent à cause d'une «sous»-utilisation de la main-d'œuvre familiale dans quelques cas, ainsi que de l'adoption du riz et du coton, cultures plus intensives.

L'entraide est encore très répandue dans le Nord-Est, puisque les deux tiers des exploitants enquêtés en 1989-90 y participent, mais elle paraît partout en déclin et les variations sont fortes selon les ethnies et les secteurs. Elle est beaucoup plus pratiquée par les Lobi que par les Koulango : 76 % des unités de production contre 59 % en 1989-90. Chez les Koulango, elle a diminué depuis deux décennies, car elle était encore importante dans les années soixante[1]. Il s'agit d'une entraide fondée sur les liens familiaux et lignagers et qui réunit surtout des parents proches : frères et sœurs, fils et pères... L'entraide existe aussi entre jeunes producteurs qui se rassemblent au sein de sociétés de 3 à 6 membres pour effectuer certaines tâches en commun. Elle se pratique en général pour les travaux pénibles de défrichement, de buttage et de sarclage.

Chez les Lobi, l'entraide est beaucoup plus fréquente bien qu'elle soit aussi en déclin. Les formes anciennes d'entraide bénévole (*manko*) ont presque disparu. En revanche, le *kul*, invitation de culture qui donne lieu à des contre-prestations en nourriture ou en boisson, est encore répandue. En général, l'entraide est réciproque, sauf dans le cas de vieillards, d'exploitants malades ou lorsqu'elle répond à une obligation sociale (travail chez les beaux-parents, remerciement pour un service...). La forme la plus fréquente, le *nankul*, est la plus souple : il suffit de savoir qu'une invitation a été lancée et qu'une femme prépare du tchapalo pour s'y rendre, alors qu'un certain formalisme précède les autres types (invitation personnelle à l'avance...). Le nombre de participants est de l'ordre de 8, mais il est susceptible de fortes variations, les extrêmes allant de 2 à 30. Dans le nord du département, l'entraide est fréquente, puisque la plupart des exploitants y ont recours deux ou trois fois dans l'année. Dans la ZKB elle est moins répandue : 40 à 50 % des exploitations en bénéficient et les invitations se font en général une ou deux fois au maximum dans l'année. Dans le sud, elle est également en déclin, mais les solidarités villageoises permettent de la maintenir et c'est là que l'on rencontre les groupes de participants les plus nombreux.

Les invitations concernent toutes les cultures, mais elles sont légèrement plus fréquentes pour les céréales que pour l'igname, et intéressent plus la préparation des champs (40 % des cas) et les sarclages (37 %) que les semis ou les récoltes. Elles jouent un rôle important dans la production, car elles permettent une utilisation optimale de la force de travail, affectée à l'extérieur de l'unité de production en cas de disponibilité et concentrée sur celle-ci pour la réalisation des gros travaux. Elles favorisent la mobilisation d'une main-d'œuvre nombreuse à des moments clefs dans le calendrier agricole.

En outre, à côté des invitations de culture, il existe des formes d'entraide plus individuelles. Dans la ZKB et dans le sud, les fils aident fréquemment le père ou l'oncle qui vit dans la même localité. Il arrive également que des frères accomplissent des tâches en commun, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Par le jeu des appuis réciproques, ces formes d'aide ont une fonction proche des invitations de cultures, tout en témoignant de la réduction de la sphère d'échanges de travail à une famille restreinte.

Cette évolution, ainsi que le déclin des invitations de culture, s'explique par l'individualisation croissante des unités de production et la monétarisation de l'économie. Elle va de pair avec un recours de plus en plus important à la main-d'œuvre rémunérée.

L'emploi de manœuvres s'est généralisé depuis moins de 20 ans, puisqu'il concerne les trois quarts des exploitations enquêtées en 1989-90. On constate toutefois

1 Cf. J. L. Boutillier (1989).

de fortes différences selon les situations. Dans le nord, il est peu répandu et les sommes dépensées sont faibles. Il ne prend de l'ampleur que là où se développent les cultures nouvelles comme à Panzarani. Dans la ZKB et dans le sud, il est fréquent et concerne plus de 80 % des exploitations. Chez les Lobi de ces secteurs, les dépenses sont très élevées (elles dépassent 80 000 F CFA par exploitation en 1989-90 à Kpamidouo). Chez les Koulango de la région de Nassian, l'utilisation importante de salariés est récente et les sommes engagées sont encore faibles (20 000 F CFA par exploitation).

Les manœuvres sont en général des contractuels, payés à l'hectare (pour les défrichements et les sarclages par exemple), sauf pour le buttage où ils sont payés à la butte. Dans l'ensemble, les prix varient en fonction de la dureté de la tâche (le défrichement d'une jachère herbeuse est payé deux fois mois cher que celui d'une forêt). Ils ont fortement augmenté ces dernières années, sans doute à cause de la hausse de la demande : en 1984-85, la butte était encore payée 3 F CFA contre 5 F CFA en 1989-90[1]. Les contractuels font l'essentiel des gros travaux. Les producteurs utilisent également, en appoint, des journaliers. Enfin, les plus grands exploitants emploient parfois des travailleurs permanents, payés à l'année (100 000 à 120 000 F CFA). Comme dans toutes les régions de savanes, le coût de la main-d'œuvre est proche de celui des zones de forêt, car les manœuvres, qui connaissent les niveaux des différentes rémunérations, jouent sur la concurrence.

L'embauche prend des formes différentes selon les lieux et les ethnies. À Panzarani, les salariés sont utilisés pour des tâches variées. Dominent le défrichement et le buttage de l'igname (le tiers des cas), la préparation et le sarclage des champs de mil et sorgho (23 %) et le sarclage du riz (17 %). À l'exception de ce dernier cas, ils sont peu employés sur les cultures d'introduction récente dont les façons sont partiellement mécanisées. Chez les Koulango de la région de Nassian, l'utilisation des manœuvres a pris une extension récente pour des tâches spécifiques : défrichements, buttage de l'igname, billonnage du coton (près de 75 % des cas).

Les exemples de la ZKB et de Kpamidouo permettent de préciser le rôle des manœuvres dans l'agriculture pionnière lobi. Ceux-ci sont utilisés en priorité pour la culture de l'igname et plus particulièrement pour les défrichements et le buttage (76 % des cas et plus de 90 % des dépenses à Kpamidouo en 1989-90, 91 % des dépenses dans la ZKB en 1986-87). On les recrute de manière secondaire pour la préparation et le sarclage des champs de céréales. Dans la ZKB, ils sont utilisés aussi sur les parcelles de coton, dont l'essor a entraîné une augmentation des dépenses de main-d'œuvre.

Le rôle des manœuvres se manifeste clairement dans les relations fortes qui existent entre superficies cultivées ou revenus vivriers et dépenses de main-d'œuvre. Dans la ZKB, on constate une croissance régulière des coûts avec les superficies cultivées. À Kpamidouo, les plus gros vendeurs d'igname sont ceux qui utilisent le plus de manœuvres. Les coefficients de corrélation avec les revenus et les superficies sont bons (supérieurs à 0,70) et meilleurs que ceux concernant les effectifs de population. Le système se perpétue et s'étend de lui-même : les manœuvres défrichent de vastes parcelles qui produisent de grandes quantités d'igname en première année et de céréales ensuite ; les revenus tirés de ces productions servent à embaucher des travailleurs qui accroissent à leur tour les superficies cultivées.

Les exploitations lobi des franges pionnières bénéficient de trois avantages sur leurs homologues koulango, qui expliquent largement leurs résultats : les effectifs de résidants et d'actifs sont beaucoup plus élevés, des formes d'entraide communautaire accroissent l'efficacité du travail familial et le recours à une main-d'œuvre rémunérée est nettement plus fort que chez les autochtones. L'étude des temps de travaux permet de mesurer toute l'importance de ces atouts.

1. D'après G. Savonnet, la rémunération était de 1 F CFA par butte en 1978 (communication personnelle). Dans tous les cas, le manœuvre est nourri et logé pendant la durée des travaux.

b) Les calendriers agricoles : produire de l'igname primeur

Comme dans le Sud-Est et dans le Sud-Ouest, nous avons effectué des suivis de temps de travaux en pays lobi. Les activités quotidiennes des 18 actifs permanents (de plus de 12 ans) de deux unités de production de Kpamidouo ont été relevées de décembre 1989 à décembre 1990. Ont été également pris en compte deux actifs partis en cours d'enquête, un manœuvre permanent et tous les salariés occasionnels employés sur ces exploitations. Les deux unités choisies, une grande exploitation (35,30 ha) et une moyenne (5,18 ha), ne sont pas représentatives de l'ensemble du pays lobi, mais exemplaires de la zone pionnière méridionale. Le suivi parallèle de deux petites exploitations koulango à Saboupka, village voisin de Kpamidouo, d'avril à mi-juillet 1990, permet d'esquisser des comparaisons entre des unités de productions très différentes. Malheureusement, l'impossibilité d'utiliser les résultats des enquêtes de J. L. Boutillier (1989) et l'absence des données de l'enquête CIDT de 1985-86 limitent l'extension des comparaisons aux enquêtes rétrospectives (et très vagues) que nous avons réalisées dans le nord[1].

À Kpamidouo, la répartition du travail est très inégale. Le taux d'activité des hommes est élevé, avec de fortes différences en fonction du statut social (tableau 95).

Tableau 95 - Temps productif et temps non productif dans deux exploitations de Kpamidouo en 1990

	C. E.	Fils	Femmes	Filles
Temps non productif	39,7	30,5	18,6	27,9
- Inactivité	21,2	22,2	12,4	19,4
- Activités sociales	18,5	8,3	6,2	8,5
Temps productif	60,3	69,5	81,4	72,1
- Activités domestiques	7,3	5,0	46,6	41,1
- Production agricole	49,7	61,1	20,4	17,6
.Cultures vivrières	*47,9*	*60,8*	*19,8*	17,3
.Cultures commerciales	1,8	0,3	0,6	0,3
- Autres activités*	3,3	3,4	14,4	13,4

* Cueillette, chasse, artisanat alimentaire, travail prestataire, ventes à Abidjan.

L'emploi du temps des chefs d'exploitation se caractérise par la part élevée des activités sociales (près de 20 % vont aux réunions, funérailles, visites, etc.) et l'existence d'activités spécifiques : voyages à Abidjan pour vendre l'igname, distribution du travail aux manœuvres. Le temps productif moyen, de plus de 60 %, recouvre en réalité deux situations différentes, qui correspondent aux deux chefs d'exploitation enquêtés. L'agriculteur le plus important, notable local, consacre une grande partie de son temps à des activités administratives (qui haussent la part des «activités sociales»), à des voyages à Bouna pour chercher des manœuvres ou à Bondoukou pour trouver des transporteurs, rend visite à des parents, aide des amis à déménager, fréquente les marchés locaux à la recherche d'acheteurs. Au total, il consacre moins de 40 % de son temps à la production vivrière directe. L'autre, plus petit producteur, arrivé depuis moins de temps, agrandit encore son exploitation et travaille davantage sur ses champs. Sa situation est intermédiaire entre celle du notable et celle des dépendants.

1. La cellule évaluation de la CIDT a suivi plusieurs exploitations pendant la période 1984-1987. Malheureusement, nous n'avons pas pu disposer de ces données. L'utilisation des résultats de J. L. Boutillier dans les années soixante pour la région de Nassian se heurte aux difficultés habituelles du manque d'homogénéité des enquêtes de temps de travaux.

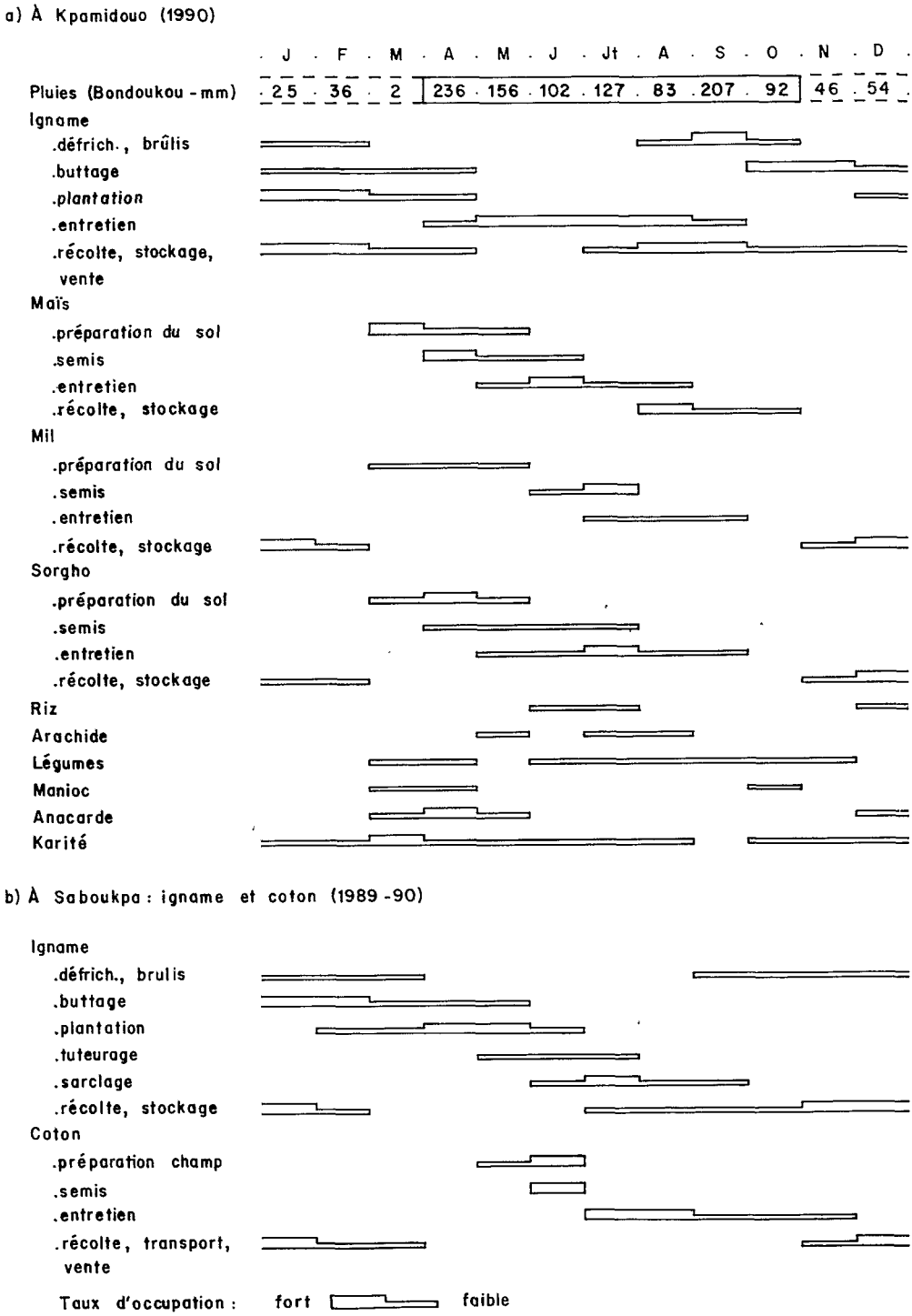
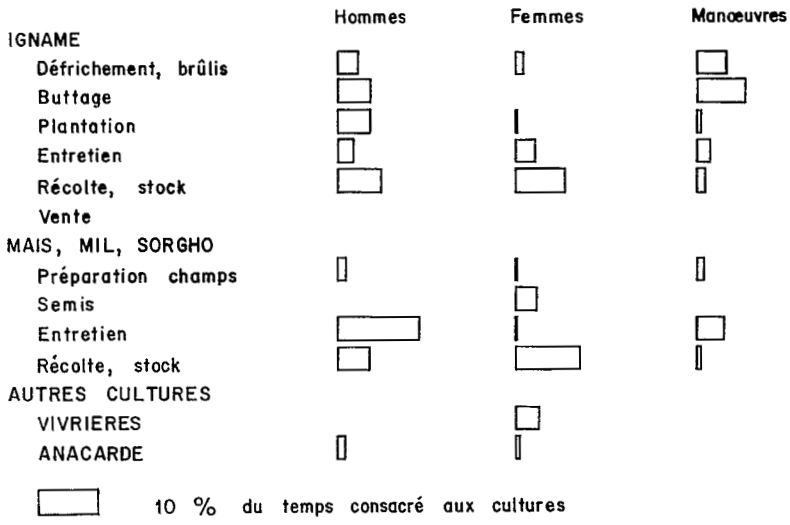
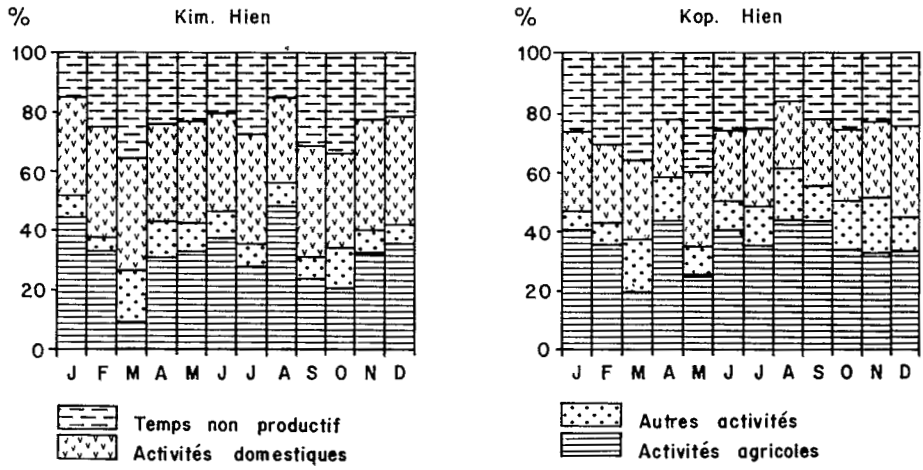


Fig. 79 - Les calendriers agricoles dans le nord-est de la Côte d'Ivoire

a) Par type de main-d'œuvre et par tâche



b) Par exploitation et par mois



c) Par type de main-d'œuvre et par mois

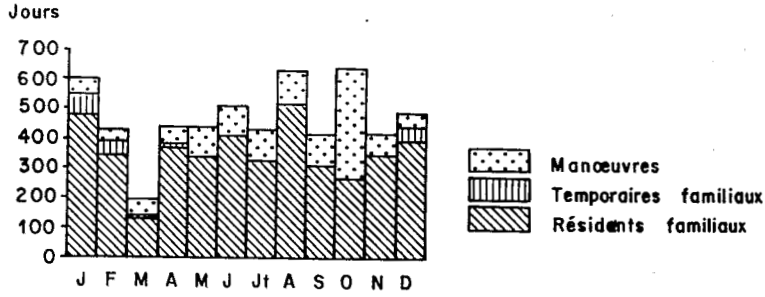


Fig. 80 - La ventilation du travail agricole à Kpamidouo (1990)

Les fils (entre 13 et 22 ans) se caractérisent par un taux d'activité très élevé, dont plus de 200 jours consacrés aux cultures vivrières. Les activités sociales, presque nulles chez les très jeunes, prennent plus d'importance chez les enfants mariés. Les occupations non agricoles sont nombreuses et variées, fournissant de petits gains et s'apparentant quelquefois à des loisirs : marché, cueillette, chasse, commerce (vente d'alcool, de cigarettes). L'essentiel va à la production de vivres. Ceci s'explique par la nécessité pour ces jeunes gens d'aider leurs pères (et grands-pères) tout en cultivant, pour leur propre compte, une petite parcelle d'igname.

À l'opposé des hommes, leurs conjointes consacrent un temps réduit à la production vivrière directe (60 à 80 jours dans l'année). Non que leur taux d'activité soit faible. Comme chez toutes les femmes en Afrique, les tâches ménagères tiennent une grande place. L'originalité des épouses lobi vient du temps consacré à des activités spécifiques : ramassage du bois et vente sous forme de fagots, fabrication de beignets et de tchapalo, cueillette de la noix de karité et vente directe ou après transformation en beurre, petits commerces divers (vente de tabac, de poisson...). Les jeunes filles ont des occupations très semblables à celles de leurs mères, même si les loisirs et les voyages tiennent une place importante. Elles aident leurs aînées dans les tâches ménagères, dans les champs, dans leurs activités de ramassage et leurs commerces.

Les fortes différences entre hommes et femmes tiennent à la répartition du travail agricole. Les premiers ont la charge des tâches pénibles de défrichement, du buttage de l'igname et des sarclages. Ils prennent une grande part à la préparation des parcelles de céréales, participent aux semis et aux récoltes. Les épouses se consacrent surtout aux semis, aux récoltes, au transport de céréales. Elles aident leurs conjoints à la préparation des champs de céréales, aux sarclages, à la récolte des ignames. Elles fréquentent régulièrement les marchés où elles vendent des produits pour le compte de leurs maris.

Les taux d'occupation masculins sont très élevés. Chez les jeunes hommes, ils sont comparables à ceux des nouveaux planteurs allochtones rencontrés dans le Sud-Ouest. Ils mettent en évidence un «surtravail» qui est une des clefs de la réussite lobi actuelle. Cette situation ne paraît cependant ni permanente dans le temps ni généralisée dans l'espace. Comme le met en évidence le cas de Kim. Hien, dès que le paysan atteint une certaine réussite, son temps de travail agricole diminue tandis que les activités sociales prennent de l'importance. À Kpamidouo, les exploitants de plus de 60 ans consacrent moins de 150 jours de travail par an à la production agricole. En outre, les sondages réalisés à Béguinandouo et Panzarani montrent que dans le nord, les taux d'occupation sont plus faibles que dans le sud. L'analyse des calendriers agricoles permet d'en comprendre les raisons.

Contrairement à la plupart des régions de savanes, il n'apparaît pas de véritable période de repos dans le calendrier des exploitants enquêtés. Les travaux commencent fin août-début septembre avec le défrichement de la nouvelle parcelle, suivi du buttage des ignames précoces en octobre-novembre (figure 79). Viennent ensuite les récoltes : celles de mil et sorgho de novembre à janvier, celles d'ignames tardives et précoces (pour la seconde fois) de décembre à mars. À partir de janvier les brûlis et la destruction par le feux des arbres précèdent la plantation des tubercules. En mars commence la préparation des champs de céréales : nivelage des buttes, arrachage des tiges de maïs, mil ou sorgho de l'année précédente, quelquefois brûlis, puis labours. Les semis de céréales s'échelonnent d'avril à juillet en fonction des espèces et des variétés. Les femmes sèment de l'arachide dès avril, des légumes, des haricots et quelquefois des pistaches un peu plus tard. En juillet-août, les sarclages des parcelles de céréales, le début des récoltes de maïs et d'arachide se conjuguent avec la grande période de récolte des premières ignames.

Tout le calendrier est conditionné par la production d'igname dès juillet, car de la précocité de la production dépendent les recettes : à Abidjan, les prix en juillet sont

deux fois plus élevés qu'en décembre-janvier. D'où la nécessité de défricher et de butter très tôt les champs. Ce calendrier permet une assez bonne complémentarité entre l'igname d'une part, le mil et de sorgho, principales plantes nourricières, d'autre part. Le large éventail des variétés de maïs, qui donne une grande souplesse au calendrier des semis et des récoltes, explique en partie la faveur dont jouit cette culture. Mais il y a peu de place, dans cet emploi du temps, pour le repos. La baisse de l'activité en mars dans les deux exploitations (figure 80 b) est autant liée à une période de calme, après les dernières récoltes d'igname et de céréales et avant les grands travaux de plantation, qu'à des contraintes sociales et à la maladie. Décembre-janvier (récoltes), juin (semis, sarclages), juillet-août (sarclages, récoltes des ignames) sont les périodes de pointes chez les hommes. Celles-ci se situent en décembre-janvier (récoltes) et août (sarclages, récoltes) chez les femmes. Elles correspondent à des phases de concurrence entre cultures et entraînent des goulets d'étranglement qui sont résolus par un «surtravail» et par l'appel à des manœuvres.

L'examen de détail des calendriers montre des différences entre exploitations. Dans la plus grande, la pointe d'août est très marquée à cause de l'importance de la récolte d'igname, tandis que dans l'autre elle est moins nette et se prolonge jusqu'en septembre, en raison d'un décalage dans la récolte des tubercules. Ce décalage résulte du retard pris d'abord au moment de la préparation du champ et du buttage entre septembre et novembre, ensuite au moment de la récolte qui entre en concurrence avec les travaux de sarclage des millets et de récolte du maïs.

C'est le recours aux manœuvres qui permet à la grande exploitation de résorber les goulets d'étranglement (figure 80 c). Il y a en permanence un et même souvent deux manœuvres, qui travaillent dans les parcelles d'igname et de céréales. S'y ajoutent des journaliers et, en octobre, 8 contractuels embauchés pour butter le nouveau champ. Le principal goulet d'étranglement, qui correspond au buttage, est ainsi levé et le travail est, pour l'essentiel, achevé dès fin octobre. Le nettoyage et la préparation des parcelles de céréales peuvent être effectués à temps, en avril, et les sarclages en juillet. Le départ d'un fils en Basse-Côte, fin mars, et d'une épouse, en avril, sont compensés par le recours au salariat. Le petit producteur, qui utilise seulement quelques journaliers en septembre, n'a pas la possibilité de résoudre ces difficultés, en raison de ses possibilités financières réduites et d'une moins grande souplesse dans l'organisation du travail que dans la grande exploitation, où la spécialisation et la complémentarité des tâches sont plus aisées.

L'exemple de Kpamidouo n'épuise pas tous les cas de figure, car le rythme des travaux varie selon les lieux et les groupes sociaux.

Dans les exploitations lobi du nord, le calendrier paraît plus irrégulier, avec une période de moindre activité de fin décembre à mars, qui correspond au coeur de la saison sèche. En outre, le défrichement des champs et les sarclages demandent moins de travail que plus au sud, car la végétation naturelle est moins dense et la repousse herbacée moins vigoureuse, en raison de la pluviométrie moins importante. Dans ce contexte, les travaux supplémentaires occasionnés par la culture du coton peuvent s'intercaler. À Kpamidouo, les exploitants déclarent ne pas pouvoir produire à la fois du coton et de l'igname. Effectivement, les gros travaux de billonnage et de semis en juin, de sarclage en juillet-août, de récolte à partir de novembre, entrent en concurrence avec le sarclage des céréales (juin-juillet), la récolte de l'igname (juillet-août, décembre-janvier), celle du mil et du sorgho (novembre-décembre). Dans le nord, le coton se développe là où la production d'igname a déjà diminué. Les paysans effectuent les semis de céréales très tôt (d'avril à juin) et récoltent le maïs à partir d'août, le mil et le sorgho en novembre-décembre, tandis que le coton est récolté de décembre à février. L'essor du coton va de pair avec une réduction de la production d'igname et le

remplacement des céréales anciennes (mil et sorgho) par le maïs au calendrier plus souple et mieux adapté à celui de la plante textile.

Le calendrier des Koulango de la sous-préfecture de Nassian est encore différent (figure 79 b). Les hommes s'occupent essentiellement de la culture de l'igname tardive. À Saboupka et Sominassé, le défrichement s'effectue de septembre à décembre. Viennent ensuite le buttage, puis la plantation qui durent jusqu'en juin. Le tuteurage est pratiqué entre mai et juillet, dès que les premières tiges sortent de terre. Un désherbage a lieu en juillet, avant la récolte des ignames précoces en août, très attendue, mais de faible importance. Les variétés tardives sont déterrées de novembre à février, en même temps que la seconde récolte d'igname précoce. Les épouses participent aux travaux sur l'igname : brûlis du nouveau champ en saison sèche, sarclage et récolte en décembre-janvier. Mais elles se consacrent en priorité aux autres cultures : céréales, manioc, légumes, haricots, arachide. À partir d'avril-mai, elles nettoient et aplanissent les anciens champs d'ignames et y sèment du maïs, du riz, des haricots et de l'arachide. En juin-juillet, elles plantent du manioc et des condiments dans le champ d'igname. Ensuite, viennent le sarclage des céréales en août, la récolte du maïs en septembre, celle de riz en octobre. Les mois de pointe, pour les hommes, sont décembre, janvier et février, avec la récolte des ignames et la préparation du nouveau champ. Pour les épouses, c'est janvier (récolte de l'igname) et avril-mai (préparation des champs et semis des céréales). Ce calendrier laisse des périodes de moindre travail : mars pendant laquelle les hommes chassent, juin, octobre-novembre. Il permet, sous certaines conditions, l'introduction de la culture du coton, comme le montre le suivi de début avril à mi-juillet de deux petites exploitations koulango (2,02 et 1,42 ha, 3 et 2 actifs), dont les responsables sont très jeunes (moins de 30 ans).

Le premier exploitant, S. Ouattara, ne fait pas de coton en 1990. Il a défriché plus d'un hectare d'igname, ce qui l'oblige à poursuivre le buttage, la plantation et le tuteurage jusqu'à fin juin. En dehors de ce travail, il aide occasionnellement son épouse et sa mère sur leurs parcelles de maïs. Les deux femmes s'occupent essentiellement du maïs, des légumes et du manioc. S. Ouattara est très pris par des activités sociales qui limitent sa production : fêtes religieuses (il est musulman) et funérailles qui occupent toute la famille début juillet. Le travail à partir de mi-juin est peu intense, car le producteur achève le tuteurage de l'igname.

Le calendrier du second producteur, K. Dongui, est plus chargé et les opérations sur l'igname avancées, par rapport au calendrier de S. Ouattara, parce qu'il cultive du coton. En mai, K. Dongui termine le buttage des tubercules et prépare la parcelle de coton. Juin est un mois d'activité intense avec le billonnage et les semis de coton. En juillet commence le premier sarclage. L'introduction du coton s'intercale bien dans le calendrier agricole de mai à juillet. Mais elle entraîne une augmentation des temps de travaux et une surcharge de mars à mai sur l'igname, pour accélérer le buttage et la plantation. De la même façon, la récolte du coton, effectuée entre novembre et janvier, entre en concurrence avec celle de l'igname tardive et la préparation du nouveau champ en décembre-janvier. Les agriculteurs ont recours à des manœuvres pour résoudre ce goulet d'étranglement. C'est une des raisons qui explique l'augmentation des dépenses de main-d'œuvre dans les exploitations koulango.

Souvent on oppose les Lobi «travailleurs et bons agriculteurs» aux Koulango (sous-entendus «moins travailleurs et moins bons cultivateurs»). En dehors de contraintes sociales plus fortes chez les autochtones que chez des immigrants dans les zones pionnières, il semble que les irrégularités de l'emploi du temps koulango rendent comptent d'un plus faible taux d'activité annuel. De ce point de vue, l'adoption du coton entraîne une forte augmentation du travail pendant les périodes creuses et confirme qu'en général la supériorité économique des exploitations lobi tient aussi à une meilleure gestion du temps.

c) Les résultats : la rentabilité de l'agriculture extensive

Les données de la CIDT mettent en évidence les bons rendements de l'igname précoce qui fournit, selon les lieux et les années, 8 à 15 t/ha. Dans la ZKB, en 1986-87, l'igname précoce donne 8,8 t/ha en culture associée, cas le plus fréquent (tableau 96). S'y ajoute près de 1 t/ha d'igname tardive, ce qui élève le rendement moyen de tubercules à 9,7 t/ha. En outre, il faut tenir compte de la présence de mil sur les parcelles, qui fournit un apport complémentaire non négligeable (244 kg/ha). En 1984-85, les rendements sont meilleurs en raison d'une pluviométrie plus favorable : 12,2 t/ha pour l'igname précoce. Ces résultats s'expliquent en partie par les potentialités de sols mis en culture pour la première fois et enrichis par le brûlis. Dans le nord, les rendements ne sont guère moins bons, car les meilleures terres sont réservées à l'igname : inférieurs à 9 t/ha dans le secteur de Doropo, ils dépassent 12 t/ha à Saye et Kounzié en 1985-86. Dans le sud, les rendements très variables selon les années et les villages, en fonction de la pluviométrie et des types de sols, sont supérieurs à ceux des zones septentrionales et oscillent entre 10 et 15 t/ha. Les ignames tardives, cultivées surtout par les Koulango, procurent de faibles rendements dans le nord, où ces variétés sont peu répandues (moins de 7 t/ha), alors que dans le sud, ils dépassent 11 t/ha.

Tableau 96 - Les rendements vivriers dans la ZKB en 1986-87

Rendements des cultures en kg/ha	Culture principale		Culture secondaire	Total
	1ère récolte	2ème récolte		
Igname précoce seule	1 489	9 147	-	10 636
Igname précoce (+ tardive)	5 027	3 806	817	9 650
Igname tardive seule	11 303	-	-	11 303
Igname tardive (+ précoce)	5 133	-	3 747	8 880
Maïs (+ sorgho)	793	-	580	1 373
Maïs (+ mil)	638	-	444	1 082
Sorgho	467	-	-	467
Mil	479	-	-	479

Source : CIDT. Projet Nord-Est.

Les résultats des céréales sont nettement moins bons que ceux de l'igname, en raison de la faible diffusion des variétés sélectionnées, des densités de pieds insuffisantes à l'hectare et de la place tardive de ces cultures dans l'assolement. Il est évident que les rendements diminuent au fur et à mesure que les années de culture se succèdent. Le maïs seul ou l'association maïs-sorgho procurent des rendements acceptables de l'ordre de 13 à 14 qx/ha de céréales, car il s'agit de cultures qui suivent la sole d'igname. En revanche, l'association sorgho-mil ou l'une de ces deux céréales seule donne moins de 5 qx/ha, parce qu'il s'agit de cultures qui dominent à partir de la cinquième année.

Les résultats en riz inondé sont plutôt bons et approchent 20 qx/ha. La diffusion des variétés nouvelles dans le cadre du Projet Nord-Est a permis aux rendements de dépasser 20 qx/ha en 1989-90 en culture continue. À Panzarani, les années favorables, ils oscillent entre 25 et 30 qx/ha.

Globalement, les récoltes vivrières sont supérieures aux besoins alimentaires. Ainsi, en 1986-87, année moyenne, la production de céréales est de 314 kg/hab. dans la ZKB (alors que 250 à 260 kg/hab. suffisent et qu'on peut y ajouter une partie de la récolte d'igname et celle des plantes secondaires). Certes, tous les rendements pourraient être fortement accrus. Mais ils sont à mettre en rapport avec la quantité de travail exigée.

Si l'activité des Lobi est intense, leurs techniques sont extensives. En témoignent les superficies élevées cultivées par actif (supérieures à 1,10 ha), alors qu'elles sont nettement inférieures chez les Koulango. Cela tient à l'allongement des rotations, qui réduit les lourds travaux de défrichement, et à la faible intensité du travail par unité de surface.

À Kpamidouo, le nombre de jours de travail par hectare est limité : 205 pour l'igname (alors que la norme est plutôt de 250 à 300 jours), et de 70 à 110 pour les céréales. Cette situation s'explique en partie par les techniques lobi : nombre de buttes par hectare peu élevé (entre 3 000 et 4 000), défrichement sommaire avant le buttage en fin de saison des pluies, qui précède le brûlis des grands arbres en saison sèche, tuteurage limité ou absent. Les associations rendent incertains les temps consacrés à chaque céréale. Les cultures qui viennent après l'igname demandent une très faible préparation du sol : nettoyage léger, aplanissement des buttes. Les années suivantes, le ramassage des tiges et leur brûlis requièrent quelques jours supplémentaires : c'est pourquoi, le sorgho et surtout le mil, qui viennent en troisième et quatrième années, exigent plus de travail que le maïs qui suit l'igname. L'essentiel de l'effort est consacré aux sarclages, à la récolte et à son stockage (fabrication de greniers, transport, battage, etc.), très variables selon les années. Deux raisons expliquent la faible durée des rotations à Kpamidouo (rarement supérieures à 4 ans) : la baisse progressive des rendements et l'enherbement croissant au fil des années, qui font chuter la rentabilité du travail.

Tableau 97 - Valorisation de l'unité de surface et de la journée de travail par culture vivrière dans le Nord-Est en 1990

Culture	Rendements (kg/ha)	Prix (F CFA par kg)	Productions (F CFA/ha)	Nb de jours de travail	Productivité (F CFA/jour)
Igname précoce	10 000	60	600 000	205	2 927
Maïs (2ème année)	1 300	45	58 500	77	760
Mil (3 ou 4ème année)	500	80	40 000	103	389
Maïs+Mil+Sorgho (2ème année)	700+300+ 300	-	79 500	93	855

Compte tenu des rendements et des prix de l'igname, ce système assure une bonne rémunération de la journée de travail. Nous fondant sur des moyennes, nous avons estimé à plus de 1 000 F CFA, voire plus de 2 000 F CFA dans quelques cas, la rémunération de la journée de travail dans la ZKB en 1985-86 et 1986-87[1]. L'exemple de Kpamidouo nous invite à retenir plutôt l'évaluation haute de cette fourchette. En effet, les rendements moyens y sont de l'ordre de ceux de la ZKB et les prix de vente encore élevés, malgré une baisse récente, en raison de la situation de la localité et d'une commercialisation fréquente sur Abidjan. Avec un prix moyen de 60 F CFA le kilogramme en 1990 et des rendements de 10 t/ha, le revenu théorique, pour 205 jours de travail, approche 3 000 F CFA/j (tableau 97). Certes, les rendements sont parfois inférieurs (8 t/ha), il faut tenir compte des pertes, estimées à 30 %, et déduire les semenceaux (de l'ordre de 2 t/ha). Le revenu quotidien reste au-dessus de 1 000 F CFA, ce qui est nettement supérieur à celui de toutes les autres cultures pratiquées dans la zone. Encore, ce calcul ne tient-il pas compte des prix beaucoup plus élevés lorsque le producteur peut vendre ses ignames en juillet à Abidjan (jusqu'à 125 F CFA/kg) ni des revenus complémentaires obtenus des cultures associées.

1. Cf. J. L. Chaléard, L. Féckoua, P. Pélissier (1990) et J. L. Chaléard, P. S. N'daw (1992).

La productivité du travail des céréales qui suivent l'igname est encore satisfaisante. Pour un prix du maïs à 45 F CFA/kg, du mil et du sorgho à 80 F CFA/kg, le maïs seul et l'association maïs-mil-sorgho, en deuxième année, fournissent environ 900 F CFA/j. En revanche, la diminution des rendements à partir de la troisième année, alors que le travail ne diminue pas sensiblement, rend ces cultures moins intéressantes. Le mil, avec 500 kg/ha, rémunère la journée de travail à moins de 400 F CFA.

On comprend dès lors l'intérêt du système lobi en zone pionnière : grâce à un assolement de quatre années, la rémunération globale de la journée de travail est forte et l'extension des superficies cultivées assure des revenus élevés.

Mais l'absence de garantie de prix et de débouchés pour l'igname rend ces résultats aléatoires. Les cours ont chuté de 30 % environ entre 1984-85 et 1985-86, à la suite d'une production plus abondante, notamment en pleine période de commercialisation, entre octobre et février. En 1985-86, certains producteurs n'ont pas pu écouler leur récolte qui a, en partie, pourri dans les champs : tel cet exploitant de Lomidouo, dans la ZKB, qui a perdu 6 des 8 t qu'il avait mises en réserve, dans une de ses parcelles. Aussi, la rentabilité de l'igname est-elle très variable selon les lieux et les années. À Saye, par exemple, village relié par une excellente piste à Bouna, celle-ci a été médiocre en 1984-85, parce que la production a été faible, et bonne en 1985-86, parce que les paysans ont facilement vendu leur production. Dans la ZKB, elle s'est maintenue d'une année sur l'autre, car l'augmentation des rendements en 1985-86 a compensé la baisse des prix. Dans le sud, les résultats ont été tranchés en fonction des situations. Dans les villages éloignés des pistes, les marchands étaient venus en 1984-85, car les cours étaient hauts et la production recherchée. Face à l'abondance, en 1985-86, ils ne sont pas revenus et les paysans ont vu leurs tubercules pourrir dans les champs. En revanche, pour les producteurs situés le long des grands axes, la situation est toujours favorable : ce sont eux qui écoulent en priorité leur récolte, et ils profitent de leur situation méridionale pour la vendre précocement sur Abidjan. Ainsi, en juillet 1985, en début de campagne, les cours étaient très élevés et certains exploitants ont fait des bénéfices considérables, tandis que d'autres vendaient à moitié prix leur production 4 ou 5 mois plus tard, voire la perdaient. En 1990, alors que les prix baissent dans tout le Nord-Est, les ventes de primeurs dans la métropole permettent de maintenir les cours à un niveau satisfaisant. C'est ce qui explique la haute rentabilité de l'igname à Kpamidouo et le refus du coton, alors que dans les villages enclavés, la plante textile, dont l'achat de la récolte et le prix sont garantis, est plus intéressante parce que plus sûre. Au-delà de différences tenant aux habitudes des populations, ce fait économique justifie le choix du coton dans les villages koulango de la sous-préfecture de Nassian.

Dans le nord, la réduction des terres disponibles et la diminution des rendements de céréales sous l'effet de l'épuisement des sols assurent quelque intérêt à l'intensification. Les revenus à l'hectare procurés par le coton et le riz sont très supérieurs à ceux des céréales. Les rendements en coton sont de 9 à 10 qx/ha en moyenne. Après déduction du coût des intrants (31 000 F CFA en 1987-88 et 1988-89) et compte tenu des prix payés par la CIDT (105 ou 115 F CFA/kg selon la qualité jusqu'en 1988-89), les revenus dépassent 100 000 F CFA/ha. Le riz inondé procure autour de 120 000 F CFA/ha à même époque (pour 15 à 20 qx/ha payés 60 ou 80 F CFA/kg). Le mil et le sorgho associés fournissent moins de 70 000 F CFA, pour des rendements moyens de 5 à 8 qx/ha, et nécessitent, contrairement aux cultures précédentes, l'introduction d'un temps de repos pour le sol. Même avec des temps de travaux inférieurs à 90 j/ha, mil et sorgho n'assurent guère plus de 700 F CFA/j. C'est là le niveau de la rémunération du coton, qui oscille entre 600 et 900 F CFA/j, et du riz de bas-fonds, qui donne 600 à 800 F CFA/j[1].

1. Cf. chapitres VII et X pour le riz. Pour le coton, cf. chapitres IX et X, et J. L. Chaléard, P.S. N'daw (1992).

La culture attelée qui s'est développée dans le nord (sous-préfecture de Doropo, Panzarani) et secondairement dans la ZKB n'apparaît guère intéressante au vu des résultats[1]. Les rendements sont identiques à ceux obtenus en culture manuelle pour le coton (autour de 10 qx/ha), et nettement inférieurs pour les céréales (8 qx/ha pour le maïs, 2 pour le sorgho, 9 pour le riz). Certes, elle permet un allégement de la charge de travail à l'hectare, comme nous l'avons déjà observé dans la région de Touba. Mais l'augmentation des coûts de production, liée à l'achat et au remboursement du matériel, compense cet avantage au plan de la productivité. Son intérêt est à chercher d'abord dans une meilleure organisation du travail et la résorption de certains goulets d'étranglement du calendrier, notamment en juin (semis du coton et du mil) et juillet-août (sarclage du coton, des céréales, récoltes du maïs, de l'arachide et de l'igname). En outre, autorisant une extension des superficies cultivées, elle est au service de stratégies foncières dans des secteurs, comme autour de Doropo, où les terres disponibles deviennent rares.

L'intérêt de la culture motorisée est tout autre. Nous avons déjà évoqué la faible rentabilité en conditions normales du tracteur[2]. L'achat d'une telle machine et des appareils qui l'accompagnent par K. Ouattara de Panzarani, principal exploitant du village et producteur avisé, s'explique par les conditions de l'acquisition et de l'utilisation du matériel. K. Ouattara a pu réduire les coûts en achetant son tracteur et le matériel de culture au Ghana : il a payé 3,5 millions de F CFA, alors qu'un ensemble équivalent lui aurait coûté, crédit compris, 10 millions de F CFA en Côte d'Ivoire. Le passage de la frontière n'a posé aucun problème (il a défriché et labouré les champs des douaniers). L'argent nécessaire provient de ses économies et d'un prêt sans intérêt obtenu auprès de la coopérative de Bouna, grâce à sa position de responsable dans cet organisme. La rentabilité de son matériel ne peut être jugée seulement à l'aune de sa production agricole. Il loue ses services aux paysans du village et à la CIDT : en 1989, il a ainsi défriché 41 ha à 30 000 F CFA l'un. Ces gains lui ont permis de réparer son vieux motoculteur pour le louer aux paysans moins fortunés. Il prête également son matériel à des parents koulango, qui en échange l'aident sur ses champs, car une partie des façons est restée manuelle. La motorisation est ainsi rentable par la diminution des coûts, l'utilisation conjointe et complémentaire avec le travail manuel, et la location de ses services. Elle renforce son poids d'agriculteur et de notable. Elle révèle une forme de dynamisme koulango, dans les multiples transformations actuelles du Nord-Est.

d) Les revenus vivriers, moteur d'une transformation sociale

Toute enquête de budget est difficile et exige, à la fois, prudence, patience et vérifications. Plus qu'ailleurs elle est ardue en pays lobi, car les anciens thésaurisent une partie de leurs revenus et cachent aussi bien leurs recettes que leurs dépenses. En outre, de nombreux échanges en nature sont difficiles à comptabiliser et des transactions se font encore avec des cauris, monnaie précoloniale. En 1985-86, le recoupement de nos questionnaires avec les suivis de la CIDT nous a permis d'appréhender de manière précise les revenus agricoles (cultures, cueillette, élevage, artisanat alimentaire), mais les revenus non agricoles, ignorés par la CIDT, ont été saisis de manière incomplète. En 1989-90, les enquêtes à passages répétés sont plus imprécises, mais ont porté sur tous les types de revenus. En outre, un questionnaire sur les dépenses auprès de quelques exploitants et le suivi, parallèle aux relevés de temps de travaux, de familles à Kpamidouo et Saboupka, permet de préciser plusieurs points quant au fonctionnement des budgets.

1. Pour les rendements des cultures vivrières, cf. P. S. N'daw (1987).
2 Cf. ci-dessus, chapitre X, p. 380.

Alors qu'en zone forestière, ce sont les revenus tirés des cultures d'exportation qui fournissent la plus grande partie des entrées d'argent et les autres postes des recettes annexes, ici ce sont les cultures vivrières qui procurent l'essentiel des entrées monétaires des unités budgétaires : non seulement toutes les exploitations vendent des denrées vivrières, mais celles-ci fournissent en 1989-90, encore plus de 50 % des revenus alors que d'autres spéculations se développent (figure 81).

Pour autant, presque toutes les unités budgétaires ajoutent plusieurs autres ressources qui procurent un appoint élevé. Les cultures commerciales, fréquentes, restent secondaires même là où se développent coton et anacarde. Les activités de cueillette et de ramassage concernent surtout les épouses : vente de bois, cueillette de la noix de karité et des gousses de néré qui touche plus des deux tiers des exploitations, pêche, alors que la chasse, occupation masculine, procure peu de rentrées d'argent, car une grande partie de la viande est autoconsommée.

L'élevage est important. D'après différentes sources, il y aurait, dans l'ensemble du Nord-Est, plus de 150 000 bovins, 270 000 ovins et caprins, et environ 1 million de volailles. Les paysans vendent des poulets, des cabris ou des porcs. Beaucoup de producteurs possèdent des bêtes, qu'ils confient à des bergers professionnels peul et, plus souvent, à la garde des enfants. Mais il s'agit d'un capital, surtout chez les Lobi, qui n'est cédé que lors d'occasions exceptionnelles (mariage, funérailles)[1]. C'est pourquoi, en dépit de son importance, l'élevage reste une source de revenus secondaire.

L'activité des épouses lobi se manifeste par l'ampleur des recettes tirées du tchapalo. Les revenus de l'artisanat, du commerce et des services sont variés et recouvrent des cas très différents : fabrication de beignets, revente à Abidjan de produit agricoles achetés localement par quelques paysans avisés, artisanat des gens de castes (forgerons koulango), etc. Enfin, les dons ne sont pas négligeables : cadeaux des Lobi aux Koulango (difficiles à saisir et en déclin), envois d'argent des enfants en ville et dans les plantations (qui eux, en revanche, progressent).

La part des différents postes varie en fonction des situations. Dans le nord, comme le montre l'exemple de Béguinandouo, les revenus «annexes» sont prépondérants : cueillette de la noix de karité, vente de bois, élevage, dons des enfants (faibles en valeur absolue, mais forts en pourcentage) procurent plus de la moitié des revenus. À Panzarani et dans la ZKB, les revenus tirés des nouvelles cultures commerciales et des services prennent de l'ampleur, mais restent secondaires par rapport aux cultures vivrières. À Kpamidouo, cas typique de village lobi en situation pionnière, les recettes non vivrières ont un rôle réduit. Quant aux Koulango, ils se distinguent nettement des Lobi par la place que tiennent les entrées non agricoles, importantes à la fois en raison de la faiblesse des ressources agricoles et de leur diversité : commerce, artisanat, cadeaux des émigrés, etc. Compte tenu de la part élevée des cultures «commerciales» (coton, anacarde) dans le revenu agricole, c'est chez eux que les productions vivrières jouent le plus faible rôle.

L'exemple des 2 unités budgétaires de Kpamidouo, suivies pendant un an, permet de préciser le détail des recettes en fonction des situations sociales (figure 81 c). Les chefs d'exploitation vendent principalement de l'igname, qui leur procure près de 80 % de leurs revenus. Ils commercialisent aussi des céréales (mil, sorgho, maïs), les unes, après avoir effectué les rites appropriés, les autres librement. Le troisième poste est représenté par l'anacarde qui vient loin derrière. Les autres recettes (cueillettes diverses, élevage, dons, etc.) ont une très faible importance. Chez les fils, l'igname fournit plus des trois quarts des revenus. Diverses activités secondaires (un travail rémunéré chez un

1. D'après les enquêtes de la CIDT, en 1986-87, portant sur 124 exploitations des sous-préfectures de Bouna et Doropo, 54 % possédaient des bovins, autant des ovins ou des caprins et 16 % des porcins. Les effectifs bovins, variables selon les exploitations (de 1 à 128 têtes), étaient possédés surtout par des Lobi, mais aussi par des Koulango et des Dioula. Les effectifs des autres animaux étaient plus limités (1 à 6 par exploitation), les musulmans ayant plutôt des ovins, et les porcins étant réservés aux non-musulmans.

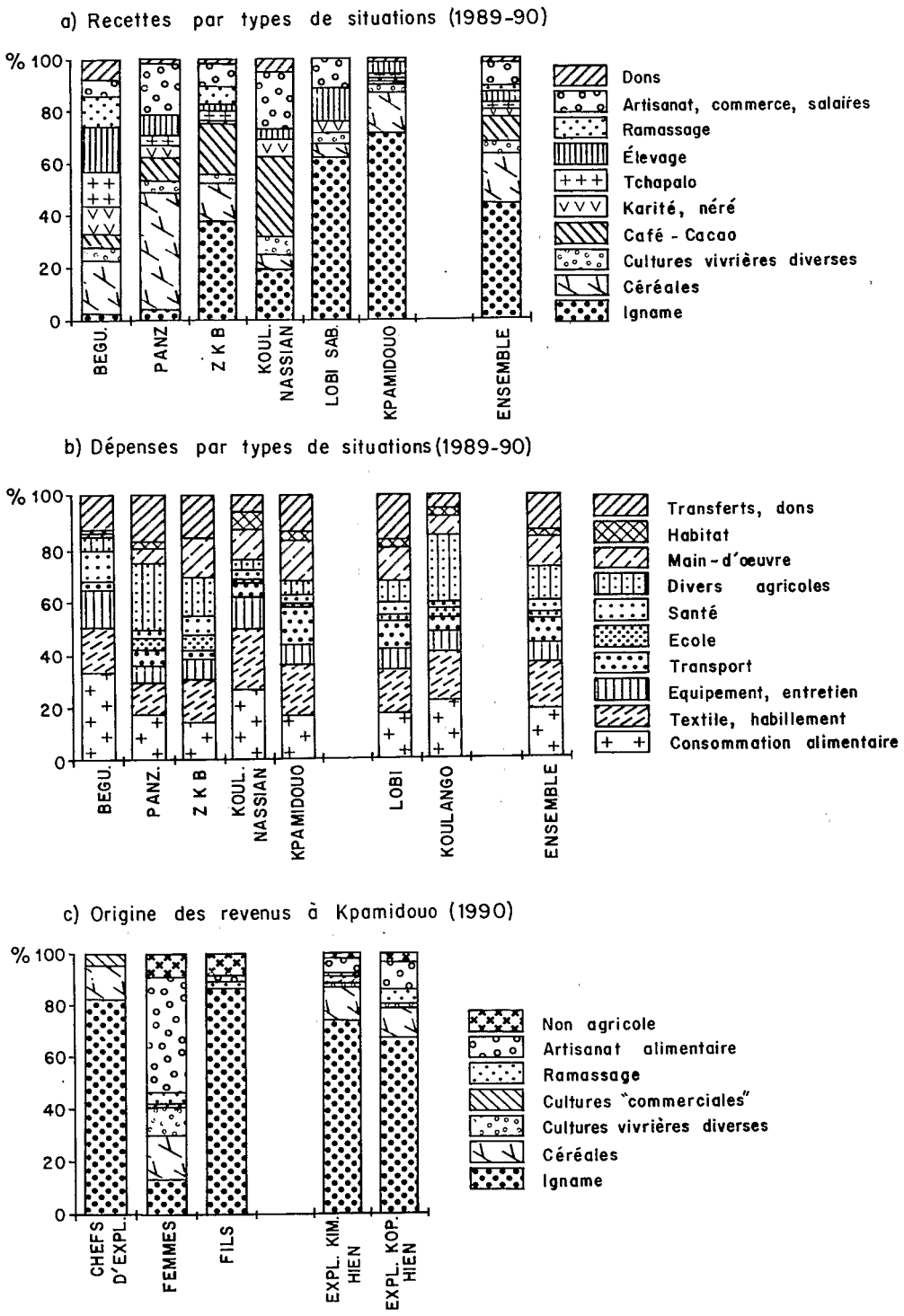


Fig. 81 - Recettes et dépenses des unités budgétaires dans le Nord-Est (1989-90)

parent ou un voisin, la chasse, un petit commerce), procurent encore plus de 20 % des entrées d'argent. En revanche, les céréales, réservées au père, et les cultures «commerciales» comme le coton ou l'anacarde, ne jouent aucun rôle. Les recettes des femmes sont en partie le négatif de celles des hommes. L'igname, vendue par tas, occasionnellement, pour assurer les dépenses quotidiennes, apporte moins du huitième des revenus. Le maïs et les cultures secondaires (manioc, arachide, haricots, légumes) en fournissent environ 20 %. Les autres recettes sont en revanche très importantes, avec quatre postes principaux : la fabrication et la vente de tchapalo, l'artisanat alimentaire (beignets), le commerce (boissons, poissons), la cueillette (karité, fagots). Les femmes profitent ainsi, indirectement, des revenus tirés des cultures vivrières, bien qu'elles participent peu à la production agricole (et encore moins à la vente). Il convient d'ajouter également que les fils et surtout les épouses reçoivent, de la part des chefs d'exploitation, des cadeaux en dédommagement de leur aide. Ceux-ci n'ont pas été comptabilisés dans les recettes : pagnes, dons en argent, etc.

Les enquêtes de 1989-90, auprès de 44 unités budgétaires, dans différentes localités, permettent de saisir les situations d'ensemble (figure 81 b). L'inclusion du plus grand exploitant de Panzarani fausse en partie les charges de l'agriculture, en raison des frais occasionnés par son tracteur (remboursement d'emprunts, carburant). Pour le reste, plusieurs faits sont remarquables. Comme partout en Côte d'Ivoire, les dépenses de consommation tiennent une place essentielle : alimentation, vêtements, produits d'entretien, pétrole, etc. Les dépenses à caractère social jouent un très grand rôle : funérailles, coûteuses dans quelques cas, et dots qui supposent la cession (ou l'achat) de bovins chez les Lobi. Les frais de transport témoignent de la grande mobilité qui affecte les Lobi. Les investissements dans l'habitat sont très variables : des agriculteurs, qui ont économisé ou qui profitent d'une vente importante, construisent une maison en dur dans le village, signe de revenus plus élevés qu'autrefois. En revanche, les débours scolaires restent modestes (inférieur à 5 %).

La part des différents postes varie en fonction des revenus. Chez les paysans les plus pauvres, l'essentiel des dépenses (plus de 60 %) va à la consommation courante : nourriture (condiments, huile, sel, etc.), entretien (savon, pétrole)... Chez les exploitants les plus aisés, selon les cas, les frais de scolarité (Panzarani, Ondéfidouo)[1], l'habitat (Sominassé, Kpamidouo) ou les achats de produits coûteux (bicyclettes, postes de radio, etc.) prennent de l'ampleur.

Les sorties monétaires des exploitations de Kim. Hien et Kop. Hien à Kpamidouo sont exemplaires. La consommation de denrées alimentaires non villageoises, de poissons et de viandes achetés, de boissons industrielles (vin, bière, etc.), dépasse 6 % du budget dans un cas, 10 % dans l'autre, ce qui est beaucoup pour des populations lobi réputées «traditionnelles». Les dépenses d'habillement sont élevées, en valeur absolue (plus de 300 000 F CFA dans un cas) ou relative (près de 18 % dans l'autre). Les déplacements incessants des chefs d'exploitation, de leurs enfants ou de leurs épouses, pour affaires sociales, administratives ou pour aller chercher des manœuvres, se traduisent dans des frais de transport particulièrement forts : plus de 20 % des sorties monétaires. Ils sont le signe aussi d'une certaine aisance, car les dépenses de Kim. Hien sont liées à la possession d'une motocyclette. Enfin, deux points méritent d'être soulignés : les dons fréquents du principal exploitant, qui en retire un prestige social considérable (plus de 11 % du budget, funérailles comprises), et l'importance des remboursements de dettes, signe d'une certaine fragilité, de la plus petite exploitation (6 % des dépenses), ce qui renvoie à l'irrégularité des revenus dans l'année.

1. Dans ces deux villages, la présence d'une école primaire entraîne une augmentation des dépenses parce qu'elle est le point de départ d'études qui se prolongent au collège.

Le suivi des revenus agricoles des exploitations enquêtées en 1985-86 et des budgets de deux unités de Kpamidouo en 1990 permet d'analyser le rôle des différentes entrées, les relations entre les cultures vivrières et les autres ressources monétaires au cours de l'année et le parallélisme des recettes et des dépenses.

Les ventes d'igname sont de plusieurs types. De faibles quantités sont fréquemment écoulées par les épouses sur les marchés hebdomadaires, pour faire face aux dépenses quotidiennes. De très grosses transactions sont effectuées dès la récolte, souvent à Abidjan, d'août à novembre. D'autres ont lieu à des dates ultérieures et à moindre prix, auprès de commerçants qui viennent dans les villages. L'igname tardive est commercialisée ensuite, entre février et juin. Les ventes de tubercules, fortes et irrégulières, donnent aux courbes de revenus leurs profils en dents de scie. Les recettes tirées des céréales sont plus étalées, parce que les espèces sont multiples, la conservation plus aisée et les mobiles de la mise sur le marché variés : ventes juste après la récolte (août-septembre pour le maïs), au moment des hauts cours (fin de saison sèche), pour embaucher des manœuvres (entre février et juillet), avant la récolte nouvelle (pour vider les greniers). Les autres productions sont commercialisées en fonction des besoins (comme le manioc) ou après la récolte (arachide).

Dans l'ensemble, il existe une complémentarité partielle entre les productions : ainsi, les ventes de céréales permettent de faire appel à des contractuels à des moments clefs, durant lesquels les revenus procurés par l'igname sont faibles (entre février et juillet). De même, les exploitants jouent sur d'autres ressources monétaires : élevage, arachide par exemple. Enfin, certaines productions permettent de faire face à des besoins quotidiens : c'est le cas du manioc, des légumes, de l'artisanat alimentaire et des activités de cueillette par les épouses.

Les situations varient fortement selon les lieux (figure 82). À Béguinandouo, les recettes obtenues de l'igname et des céréales sont faibles et ne permettraient pas aux exploitants de survivre s'il n'y avait d'autres ressources. Une pointe dans les revenus correspond à la récolte du karité de mai à juillet. Entre novembre et mars se situe un autre maximum : les hommes profitent des entrées d'argent des producteurs de Doropo, pour y vendre des animaux, et les femmes, du bois ou du tchapalo. Dans la ZKB, à la différence du cas précédent, les revenus sont constamment élevés, car les produits commercialisés sont variées (igname, céréales, karité, animaux, etc.) et se succèdent tout au long de l'année. Les maxima vont de novembre à février : ils correspondent aux grosses ventes d'igname précoce, relativement tardives ici en raison des difficultés d'écoulement de récoltes massives et des conditions défavorables à la production de primeurs dès juillet. Chez les Koulango de Nassian, l'originalité de l'agriculture par rapport à celle des Lobi se traduit dans des rythmes de recettes différents. Les vivres ont un rôle secondaire dans les budgets. Les revenus les plus importants viennent du karité, écoulé en juin-juillet. Une pointe secondaire a lieu de mars à mai : elle correspond aux ventes d'anacarde et d'igname tardive par les chefs d'exploitation, de riz et de maïs par leurs épouses.

À Kpamidouo, la courbe des recettes est très irrégulière (figure 83). Elle dépend des ventes d'igname qui se concentrent, en dehors de cessions secondaires de novembre à avril, en août-septembre. Le maximum d'août correspond aux prix les plus rémunérateurs, tandis que les tonnages les plus élevés sont commercialisés le mois suivant. Les exploitants profitent de la situation méridionale de la localité et des conditions climatiques favorables pour vendre leur production dans les meilleures conditions, très tôt et directement à Abidjan. En 1989, Kim. Hien avait même fait dès juillet un premier voyage dans la métropole. Les ventes de céréales ne compensent que partiellement l'irrégularité de celles des ignames, car elles sont effectuées presque à même époque : maïs en août (après la récolte) et en janvier (pour embaucher des manœuvres), mil en mars (pour profiter des prix élevés), sorgho en août (pour embaucher des manœuvres) et en novembre (pour vider les greniers avant la nouvelle

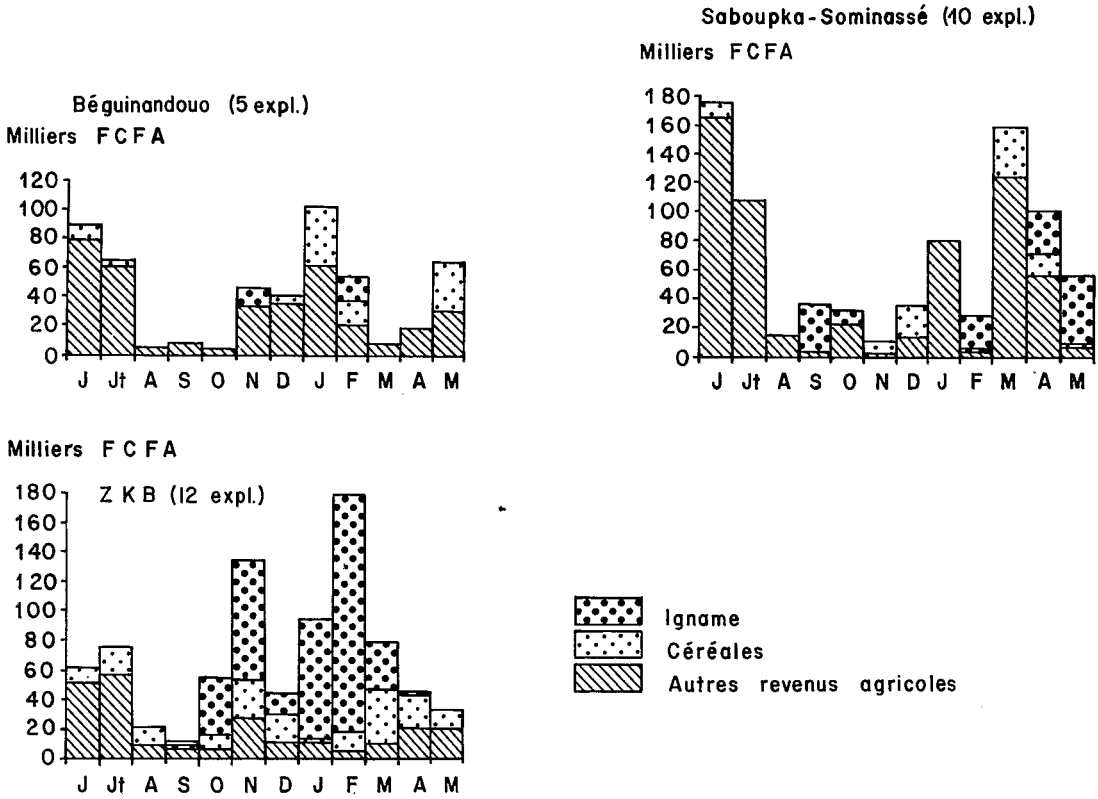


Fig. 82 - Fluctuations mensuelles des ventes dans le Nord-Est en 1985-86

récolte). La seule autre pointe correspond à la récolte de l'anacarde, dont on voit l'intérêt comme produit d'appoint : elle est vendue en avril-mai, à une période où les autres revenus sont réduits.

La courbe des dépenses épouse celle des recettes. Dans la plus petite exploitation, le parallélisme est frappant. Chez Kim. Hien, une partie des gains tirés de l'igname en aout-septembre est épargnée en vue des dépenses ultérieures, qui sont supérieures aux recettes 9 mois sur 12. Comme en zone forestière pendant la traite, les profits tirés de l'igname donnent lieu à une série d'achats de première nécessité ou de prestige et à l'augmentation de la consommation de produits alimentaires importés ou de boissons alcoolisées. Quelques temps après, les liquidités sont épuisées et les ventes secondaires ne couvrent que partiellement les besoins monétaires imprévus (maladies, funérailles). Ceci rend compte du recours à l'emprunt par le plus petit exploitant, qui rembourse ses dettes après la vente de ses ignames.

Chez les fils, la courbe est encore plus tranchée : les ventes d'août-septembre donnent lieu à quelques gros achats (vêtements, postes de radio...) et doivent couvrir les dépenses du reste de l'année. L'évolution annuelle des budgets des femmes est très différente de celle des hommes, parce que les épouses ont des sources de revenus modestes et étalées sur 12 mois, et doivent assurer les achats courants quotidiens. Les principales périodes de recettes correspondent à la fabrication du tchapalo, après la vente des ignames par les hommes (d'octobre à février), et à la cueillette du karité

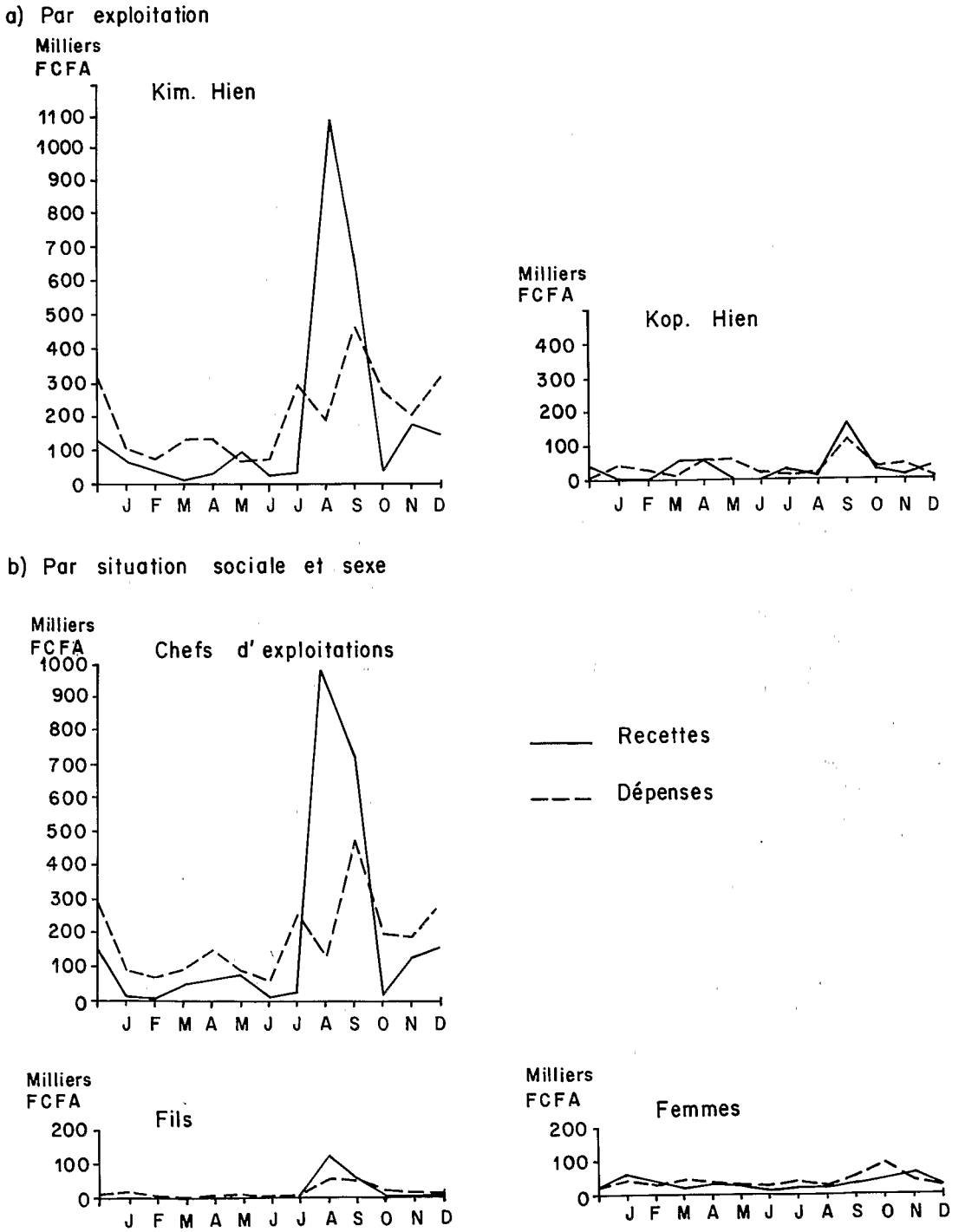


Fig. 83 - Fluctuations mensuelles des recettes et des dépenses dans deux exploitations de Kpamidouo en 1990

(avril-mai). Jointes aux dons des époux, elles permettent des achats personnels (pagnes, bijoux), qui haussent le niveau des dépenses à ces époques de l'année.

L'examen des budgets souligne à la fois la fragilité et les difficultés des petites exploitations, dont les revenus permettent tout juste d'acheter l'indispensable, comme dans le nord, et les transformations provoquées par les ressources tirées de l'igname : consommation de denrées importées, acquisition de biens manufacturés (vêtements, postes de radio, vélomoteurs). Le relevé des achats après des grosses ventes d'igname de plusieurs exploitants de la ZKB en novembre 1985, comme le suivi des deux exploitants de Kpamidouo, confirme le rôle de l'igname. Après chaque transaction, le producteur achète des pagnes ou des vêtements pour les membres de sa famille et s'offre, selon les cas, un poste de radio, une bicyclette, un vélomoteur ou des vêtements, voire du mobilier. Les dépenses s'apparentent à celles qui suivent la traite en zone forestière.

La comparaison des recettes et des dépenses met en évidence un solde positif dans la majorité des unités budgétaires qui témoigne d'une thésaurisation presque générale. Cet argent est conservé en cas de besoin (maladie, funérailles) ou de dépenses ultérieures (dots, habitation). Il est encore aujourd'hui transformé en cauris par de nombreux Lobi. L'augmentation de la richesse lobi se manifeste dans l'accroissement du troupeau bovin dont les effectifs ont quintuplé depuis 1959 et triplé depuis 1971. Il y a, en 1987, 154 000 bovins dans les sous-préfectures de Bouna et Doropo, soit 1,4 par habitant (et 1,6 par rural).

Mais l'enrichissement paysan a bien d'autres conséquences sur l'ensemble de la vie sociale. L'évolution des rapports entre Koulango et Lobi a déjà été soulignée par plusieurs auteurs[1]. Les Lobi, forts de leur supériorité numérique et économique, s'émancipent de la tutelle autochtone. Dans le nord, ils ne versent pratiquement plus de redevances. Dans le sud, comme à Saboupka, la pression foncière les maintient sous tutelle, car l'igname, si elle procure les revenus du cacao, n'en assure pas la sécurité foncière : alors qu'en zone forestière, la plantation de cacaoyer est l'instrument d'une emprise durable sur la terre, il n'en va pas de même avec la production annuelle de tubercules, et la tenure des Lobi est toujours précaire. Au sein de la société lobi, les rapports se distendent et les jeunes s'émancipent de la tutelle des anciens, grâce aux revenus tirés de l'igname précoce.

Un incident survenu à Kpamidouo, véritable «coup d'État» fomenté par le principal exploitant, est révélateur des transformations du monde lobi. Selon la version officielle, le village aurait été créé en 1972 par Kpami, dont il tire son nom. Le chef, qui représente le village, a un rôle d'autant plus important que la localité est située sur l'axe Bondoukou-Bouna et susceptible de recevoir des investissements divers (de la part des FRAR et des différents ministères). Mais dans la Côte d'Ivoire des années quatre-vingt, le chef doit partager le pouvoir avec le secrétaire de la section locale du PDCI qui est Kim. Hien, le principal exploitant de la localité. En 1989, Kim. Hien, soutenu par une partie du village, décide de remplacer le chef par son propre père, M. Hien. Il se sert de ses revenus, qu'il distribue généreusement, pour s'assurer une clientèle d'obligés et pour convertir les Koulango à son camp. Les prétendants ont leur propre version de la fondation du village : celle-ci aurait été décidée par M. Hien, qui aurait appelé Kpami, son aîné, à s'installer avec lui et à prendre la chefferie. Une nuit, profitant d'un voyage de Kpami, Kim. Hien installe le *ditil*, en compagnie des maîtres de la terre koulango, près de la maison de son père, intronisé nouveau chef. La situation n'en reste pas là. Kpami argue de sa reconnaissance par les autorités préfectorales et s'appuie sur un de ses fils revenu de Basse-Côte pour refuser le fait accompli. Il cherche le soutien des chrétiens de la localité et des «alléluia» des villages voisins pour contester la légitimité

1. G. Savonnet (1979) et (1985), M. Fiéloux (1980).

d'une autorité fondée sur le *ditil* et la religion «traditionnelle». En 1990, chacun prend des positions différentes dans le débat politique national : Kpami, qui compte sur l'administration, reste fidèle au PDCI, alors que Kim. Hien, malgré ses fonctions au sein du parti, se déclare pour l'opposition.

Fin 1990, à notre départ du village, la situation était toujours confuse. On se trouvait en présence d'un chef officiel, encore reconnu par les autorités (Kpami), d'un chef «traditionnel», investi par les maîtres de la terre (M. Hien), et d'un chef véritable, fils du précédent (Kim. Hien). Le conflit de pouvoir au sein d'une société «anarchique» a de quoi surprendre. Il est révélateur des transformations du monde lobi et du poids croissant des nouveaux riches. Il ne se réduit pas à un conflit entre la «tradition» et le «modernisme», car chaque camp revendique selon ses besoins l'un ou l'autre. La localité elle-même, avec ses maisons rectangulaires, crépies de ciment et regroupées autour de cours, témoigne de l'influence koulango et du monde moderne, tandis que les greniers en terre battue ocre et la dispersion des concessions dans la brousse montrent qu'il s'agit indubitablement d'un village lobi. Mais d'un village lobi d'aujourd'hui.

Conclusion

La dynamique du Nord-Est est remarquable, car elle s'appuie sur l'essor récent d'une production vivrière marchande, l'igname précoce, qui procure de forts revenus et est à l'origine de multiples transformations sociales. Dans le contexte régional actuel, l'igname précoce est la plante qui de loin rémunère le mieux le travail. En même temps, elle est complémentaire, tant dans les calendriers agricoles que dans les assolements, avec la culture des céréales qui assurent la subsistance des populations lobi et qui fournissent des surplus commercialisables, notamment le maïs, dont le marché est porteur.

Les freins à la production d'igname précoce tiennent au système de culture lobi très performant au plan de la productivité du travail, mais très destructeur des sols, et aux incertitudes concernant les marchés. En fonction de ces données, d'autres spéculations peuvent apparaître plus intéressantes. Mis à part le riz de bas-fonds, qui permet l'intensification de l'agriculture, ce sont des cultures industrielles ou d'exportation : l'anacarde, dont l'extension répond autant à des mobiles fonciers qu'économiques, et le coton, dont la diffusion se concentre dans les secteurs saturés, en raison d'une faible rémunération du travail, ou enclavés, car il bénéficie d'une garantie d'achat. Dans le sud de la région, privilégié pour la production très rentable d'ignames «primeurs» en raison d'une situation géographique et de conditions pluviométriques favorables, les calendriers agricoles chargés excluent toute introduction de la culture du coton pour l'instant.

L'opposition entre Koulango et Lobi, héritage d'un long passé, est à la fois démographique, foncière et économique. Les Koulango, dont la population stagne voire diminue depuis les débuts de la colonisation, ne sont pas capables de mobiliser une force de travail suffisante pour produire en grand, comme les Lobi. En outre, les autochtones ne sauraient adopter le système de production des immigrants, très destructeur du patrimoine naturel. L'enclavement des villages et les limites à la production réduisent les possibilités de commercialisation des cultures vivrières dont la fonction prioritaire, sinon exclusive, est d'assurer l'autosubsistance. Les préoccupations foncières se traduisent par la plantation d'anacardiers, marqueurs de territoire, et par des assolements de courte durée qui préservent les sols. L'introduction du coton a fourni aux Koulango de Nassian une culture commerciale dont le calendrier est en partie compatible avec celui de l'igname tardive, cultivée par les hommes, du riz et du maïs, développés par les femmes. Toutefois, cette réussite est trop récente, trop limitée et trop

précaire pour en tirer des conclusions définitives. Le manque de main-d'œuvre, accentué par l'émigration vers les villes et les plantations, l'apport de revenus extérieurs à l'agriculture, ne sont pas sans rappeler certains aspects du monde rural mahou. De la même façon, c'est au sein de ces populations qu'émergent quelques individus, lancés dans l'agriculture motorisée et dont la réussite est spectaculaire.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Comme dans les régions forestières, ce sont des plantes vivrières connues et cultivées depuis longtemps par les paysans qui sont développées dans les régions septentrionales. Mais les modalités en sont variées.

La mise en place d'une production commerciale se fait aussi bien à partir de plantes secondaires dans les systèmes alimentaires (maïs ou manioc) qu'à partir des nourritures de base des populations (riz en pays mahou, igname tardive chez les Baoulé). Certaines cultures font l'objet d'une véritable spécialisation régionale (igname précoce dans le Nord-Est, riz à Touba), alors que d'autres connaissent une diffusion plus discrète, mais plus générale, comme le manioc et le maïs, qui s'accommodent de multiples contraintes, ou les légumes, qui assurent des revenus aux femmes.

La grande culture industrielle du nord de la Côte d'Ivoire est le coton. Ses relations avec les productions alimentaires varient en fonction des situations. Près de Touba, la complémentarité paraît bonne et le vivrier marchand se développe dans le sillage de la plante textile. Ailleurs, notamment dans les pays d'igname, l'association est plus difficile. Dans le Nord-Est et à la périphérie de Bouaké, les cultures destinées aux villes, qui rémunèrent mieux la force de travail, connaissent un essor marqué.

En outre, les productions vivrières jouent un rôle de premier plan dans la transformation des campagnes soudaniennes parce que leur place dans les recettes monétaires est plus élevée que celle du café et du cacao dans le Sud. Les revenus par habitant, dans toutes les régions étudiées, sont égaux ou supérieurs à ceux tirés des vivres dans la moitié méridionale. Elles apportent ainsi un palliatif, au moins partiel, au retard du Nord.

Enfin, région défavorisée, le nord du pays a été le théâtre de nombreuses opérations de développement qui ont été axées sur la promotion de cultures vivrières. La plupart se sont heurtées aux coûts élevés et aux difficultés de commercialisation. Elles n'ont réussi (comme la riziculture inondée ou irriguée) que là où l'assurance d'un écoulement de la production et d'un revenu suffisant permettent d'amortir les investissements de départ.

Plus que le fruit d'initiatives publiques ou d'opérations de développement qui ont souvent échoué, l'essor des cultures vivrières est dû, le plus souvent, à l'initiative paysanne. Toutefois, cette réussite est variable en fonction des situations et doit beaucoup à la mise en place d'infrastructures de transport et de circuits commerciaux, sans lesquels une agriculture marchande serait impossible.

QUATRIÈME PARTIE

LE PAYSAN ET LE MARCHAND : LES ÉCHANGES VIVRIERS

Avec la croissance urbaine, les volumes commercialisés se sont accrus, les aires de ravitaillement des villes élargies, les circuits compliqués. Autant que de la production, l'approvisionnement des cités dépend de l'efficacité des réseaux marchands. Le gouvernement s'en est si bien rendu compte qu'il a essayé à plusieurs reprises, et sous différentes formes, d'intervenir dans le commerce des produits vivriers.

Il apparaît alors indispensable de s'intéresser à ce que K. Marx appelle la «sphère de la circulation»[1], c'est-à-dire, pour nous, les transports, le commerce et tout ce qui y participe, marchands, crédit, produits. Pour autant, cette étude n'a pas à être une analyse en soi du commerce vivrier. De nombreux travaux ont été effectués sur la question, dans le cadre d'enquêtes monographiques et plus souvent d'études de «filières»[2]. Dans notre perspective, il convient de mettre l'accent sur les multiples relations que tissent paysans et marchands, et qui unissent villes et campagnes, définissant des réseaux, fondements d'une véritable organisation régionale.

Cela suppose d'abord une étude des échanges de produits, c'est-à-dire des flux, qui permet de circonscrire l'aire d'approvisionnement des villes. Ensuite, nous aborderons les cadres généraux du commerce, dans lesquels s'inscrivent les relations entre paysans et marchands : lieux d'échange, et particulièrement le marché qui tient (et est) une place centrale, commerçants dont la diversité est grande, fluctuations des prix qui constituent un bon indicateur des relations offre-demande. Enfin, nous essaierons d'étudier quelques types de circuits afin d'entrer dans le détail de l'organisation des échanges. De ce point de vue, et en première approximation, il est indispensable, dans une perspective géographique, de faire une distinction entre le commerce local et les échanges à longue distance qui ne mettent en jeu ni les mêmes acteurs ni les mêmes moyens matériels, et qui, souvent, ne concernent pas les mêmes produits.

1. K. Marx (1965), p. 402, cité dans F. Braudel (1979), vol. 2, p. 7.
2. Parmi les travaux de chercheurs les plus récents, signalons ceux de J. Chataigner, K Tano (1980) sur la banane plantain, M. P. Palleschi (1984) sur la tomate, D. Harre (1987) sur le riz, J. L. Fusillier (1991) sur le maïs, R. D. Hirsh (1993) sur le riz. Différents bureaux d'études ont analysé la commercialisation : DEMETER (1983) les produits maraîchers, BETPA-SODETEG (1985) l'ensemble des produits vivriers, SCET-AGRI le maïs (1983) et l'igname (1987), Louis Berger International l'arachide (1986) et le riz (1990).

CHAPITRE XII

LES FLUX ET L'APPROVISIONNEMENT DES VILLES

Sans insister sur les difficultés propres à la quantification des échanges, sur lesquelles nous reviendrons, l'étude des trafics renvoie à de multiples phénomènes et recouvre des aspects variés, étroitement liés à l'organisation des réseaux marchands et aux rapports entre villes et campagnes. C'est pourquoi, il nous semble indispensable de dresser un tableau des flux de produits vivriers, révélateur des enjeux qui sous-tendent les trafics.

L'analyse des flux se décompose en plusieurs volets complémentaires. Nous verrons d'abord ce qu'on peut appeler «la mise en mouvement», qui précède ou guide les échanges, avec le stockage (qui suit la récolte et que l'on retrouve à chaque étape du commerce), et l'infrastructure routière, qui canalise voire ordonne les trafics, et qui influe aussi bien sur la production que sur le négoce lui-même. Nous étudierons ensuite, à l'échelle nationale, les flux proprement dits, dont l'évolution récente et la diversité sont à mettre en rapport avec la nature des denrées, la longueur des circuits et l'organisation marchande. Enfin, l'étude de quelques cas, nous permettra d'introduire une distinction majeure entre les petites villes, au ravitaillement avant tout régional, et les grandes cités, dont l'aire d'approvisionnement est beaucoup plus large et qui polarisent des échanges autrement complexes.

1. La mise en mouvement : stockage et transport

a) La difficile conservation des produits

Le stockage est l'antichambre de la commercialisation. Il est toujours difficile de le situer, car ce n'est plus la production et ce n'est pas encore la commercialisation, d'autant qu'une partie de la récolte est conservée par les paysans en vue de l'autoconsommation. Le stockage tient une place pourtant considérable, d'abord, parce que de la bonne conservation des produits dépend l'ampleur de la production effectivement disponible, ensuite, parce que les conditions de stockage autorisent plus ou moins des spéculations sur les cours.

Dans l'ensemble, le stockage est avant tout le fait des paysans, car ils attendent souvent les acheteurs qui viennent irrégulièrement et enlèvent des tonnages faibles (5 à 10 t au maximum), même si la récolte est abondante. En outre, si une partie de la production conservée est destinée à la vente, une autre l'est pour l'autoconsommation. Ensuite, une fois vendues par le producteur, les denrées doivent être également entreposées chez le négociant.

Le stockage et ses conditions dépendent des produits. Les céréales sont les denrées qui se conservent le plus facilement. Elles sont entreposées dans des greniers aux formes variables selon les produits et les régions. Dans le département de Soubré, les Bété utilisent des greniers carrés ou rectangulaires, à bâti de bois et toit en feuilles de palmiers, surélevés de plus d'un mètre sur des pilotis, afin de mettre le paddy à l'abri

des rongeurs. Les pertes ne sont pas totalement absentes toutefois : outre les animaux, des moisissures peuvent détruire la récolte. C'est ce qui incite des paysans à vendre une partie de leur production, quitte à racheter du riz blanc quelques mois plus tard.

Les greniers diffèrent d'une région à l'autre, d'une société à l'autre. Ils sont autant révélateurs des contraintes propres à chaque produit, que de l'intérêt inégal que les paysans leur portent. En pays lobi, il existe des greniers différents pour le mil et le sorgho d'une part, pour le maïs d'autre part. Les premiers, qui servent aux nourritures valorisées, sont toujours près des maisons, et objet de beaucoup de soins dans leur construction. Le grenier à mil ou à sorgho, d'allure massive, est construit en argile. Il est isolé du sol par des pierres ou des bois, et couvert de chaume. Il est le plus souvent intégré à l'habitat, moins fréquemment isolé et bâti à l'extérieur de la maison. L'intérieur est divisé en trois ou quatre parties correspondant chacune à la propriété d'une épouse. Construit sur une base carrée de 1,5 à 2 m de côté, il se rétrécit progressivement vers le haut pour se terminer en un tronc de cône d'environ 80 cm de diamètre. La récolte y est entreposée jusqu'à l'épuisement des stocks.

Le grenier à maïs est souvent installé au champ. Il se présente alors sous forme d'une maisonnette en terre construite sur une base rectangulaire ou circulaire. Un comble est aménagé au moyen de poutres, de poutrelles et de branchages où est entassé le maïs. Au sol, un feu est souvent entretenu pour protéger la récolte des insectes et la conserver dans de bonnes conditions, avant son transport au village. Le feu qui doit brûler jour et nuit est un danger pour le maïs et chaque année l'incendie fait perdre leur récolte à de nombreux paysans. S'y ajoutent les brûlis des éleveurs qui peuvent détruire champ et grenier. Si le feu s'éteint, il n'est pas rare que des animaux, des singes notamment, viennent consommer la récolte. Chez le producteur, le grenier est bâti près de la maison et rarement intégré à elle.

Bien que les céréales soient les produits qui se conservent le mieux, les pertes à la production ne sont pas négligeables. Elles sont estimées à 5 % pour le mil et le sorgho, à 6 % pour le maïs et à plus de 9 % pour le riz[1], et elles peuvent être beaucoup plus importantes dans quelques cas.

En ville, les commerçants conservent les produits dans des magasins où ils sont entreposés dans des sacs. Les pertes sont alors faibles. De même, pendant le transport. À la distribution, elles sont toutefois estimées entre 10 et 15 % selon les céréales, en raison des mauvaises conditions d'entreposage, qui entraînent des dégâts causés par les rongeurs, des moisissures, etc. Le maïs et le riz bénéficient aussi d'un effort du gouvernement et de grandes sociétés qui ont construit des silos de stockage, en relation avec les usines dans le cas du riz, comme le silo de Touba, dont le paddy est expédié ensuite à l'usine de Séguéla, ou en rapport avec les unités de production de grain pour le bétail dans le cas du maïs. Ce stockage moderne, efficace, mais très coûteux, est étroitement lié à l'agro-industrie et à la volonté politique du gouvernement. C'est ainsi que le nombre de silos de maïs et leur emplacement ont été fixés par décret en 1983.

Les tubercules, les racines, la banane plantain ainsi que les cultures maraîchères posent des problèmes beaucoup plus délicats de conservation.

La banane plantain et les cultures maraîchères, une fois mûres, doivent être récoltées. Elles se conservent, à température ambiante, seulement pendant quelques jours. La banane est un produit fragile et très périssable. Elle est sensible à la chaleur et à l'humidité : une forte température altère sa qualité par une accélération de la perte en eau, ce qui entraîne un vieillissement prématuré ; l'humidité favorise les champignons.

Face à ces contraintes, les paysans retardent la récolte (ce qui augmente rapidement la fragilité du produit) ou, une fois les régimes coupés, les couvrent de paille en attendant le passage d'un acheteur. Les commerçants mettent la banane en tas et la

1. Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.

protègent de la même façon, de paille ou d'une bâche. Dans tous les cas, les délais de commercialisation sont réduits. À maturité, le paysan dispose de 2 à 3 semaines seulement pour faire la récolte. Ensuite, la banane garde une qualité suffisante 8 jours au maximum pour être consommée en foutou. En outre, produit fragile, elle souffre souvent des conditions de transport (camions surchargés et surchauffés, régimes entreposés sans soin). C'est pourquoi les pertes sont extrêmement importantes : elles sont estimées à 32 % par le ministère de l'Agriculture (en incluant la partie perdue au champ), dont 17 % à la distribution. Il convient toutefois de nuancer ces chiffres : les pertes sont souvent moins fortes qu'il n'y paraît, car lorsque la banane commence à se gâter, elle est déclassée et vendue moins cher. Elle est consommable 15 jours après la récolte sous forme d'alloko et 3 semaines après préparée en «cracro»[1]. Des procédés modernes ont été mis au point pour conserver la banane 1 à 2 mois en vue de la préparation de foutou et 3 mois pour faire de l'alloko, mais les coûts sont encore trop élevés pour qu'une application à large échelle soit envisageable.

La diversité des légumes est telle que les conditions de conservation sont très variables de l'un à l'autre. Certains se gardent plusieurs mois secs ou sous forme de poudre pour la sauce, comme le gombo et le piment. Pour les plus périssables, consommés frais comme la tomate, les difficultés sont du même ordre que pour la banane. Le conditionnement en cartons améliore la protection. Mais parfois les produits sont transportés en vrac. Plus que pour la banane toutefois, des déclassements sont possibles. Ainsi, ce sont souvent 3 à 4 catégories de tomates qui sont proposées à des prix différents par les commerçantes, et le stock qui n'est pas écoulé un jour est déclassé le lendemain. Des produits, utilisés pour les sauces, sont vendus en dernière catégories au bout de plusieurs jours. Les pertes physiques sont donc limitées, même si les pertes monétaires des marchandes, à cause du déclassement, sont élevées[2]. Enfin, pour améliorer la conservation, les commerçantes veillent à acheter des légumes qui ne sont pas encore mûrs.

Le manioc est un produit particulier dont l'aire de stockage est le champ. Une fois récoltées, les racines se conservent très peu de jours. En revanche, prêtes à la consommation 10 à 12 mois après le bouturage, elles peuvent être conservées dans le sol pendant 6 à 8 mois. Certes, des animaux risquent alors de les détruire. En outre, au bout d'un certain temps, elles durcissent et deviennent impropres à certaines fabrications. Mais cette grande latitude dans la conservation du produit autorise des stratégies paysannes spéculatives.

L'igname ne possède pas cet avantage. En revanche, elle se conserve plusieurs mois après la récolte. Les techniques de stockage diffèrent selon les populations et l'objectif principal de la production.

La méthode de conservation par claies verticales consiste à réaliser des panneaux avec des rangées verticales de tubercules attachés les uns au-dessus des autres. Cette technique, très employée par les Baoulé, permet un stockage de longue durée. Elle présente toutefois trois limites : la capacité d'entreposage est faible (de l'ordre de 5 à 6 t maximum) ; la confection des panneaux nécessite un travail important ; une forte dessiccation des tubercules est favorisée par l'aération et entraîne d'importantes pertes en poids qui peuvent atteindre, dans le cas du *bété-bété*, la moitié du poids initial après 6 mois de stockage (dans la région de Bouaké)[3]. Dans l'ensemble, cette technique est pratiquée pour le stockage de faibles quantités d'igname, en réponse aux préoccupations d'autosubsistance des producteurs. Elle se prête bien aux *bété-bété* qui nécessitent un certain degré de dessiccation pour être consommées en foutou.

1. Rappelons que le foutou est une pâte de banane consommée avec une sauce, plat traditionnel du Sud ivoirien, l'alloko, de la banane découpée en rondelles et frite, le cracro, une pâte de banane mûre cuite à l'huile.
2. Sur cet aspect, voir M. P. Palleschi (1984), pp. 319-322.
3. Cf. A. Ratnadass, B. Sauphanor, G. Serpantié (1983), pp. 15-18.

Lorsque la production est plus franchement destinée à la vente, les paysans ont tendance à utiliser d'autres méthodes. Arrivées à maturité, les ignames sont parfois conservées dans leurs buttes, en terre, dans de bonnes conditions. Toutefois, cette technique est valable surtout pour les *bété-bété*. Par ailleurs, la durée de garde est limitée à la fin de la dormance (3 mois au plus) et l'échauffement des buttes favorise les pourritures. Le stockage en fosses consiste à entreposer la récolte dans une fosse recouverte de terre ou de paille. Elle présente l'avantage de retarder la germination et la perte de poids. Mais les pourritures sont fréquentes et la durée de conservation est assez faible. Peu utilisée dans le centre du pays, elle est en revanche généralisée chez les Lobi avant expédition des ignames sur Abidjan.

Enfin, les tubercules peuvent être conservées dans des paillotes. En forêt, chez les Baoulé, on en rencontre de grande taille (10 à 20 m^3), suffisamment solides pour servir d'abri pour les travaux ultérieurs. La conservation en paillotes est moins intéressante que les précédentes, dans la mesure où elle favorise la germination et les pourritures lorsque les tubercules reposent sur le sol.

Pour les collecteurs et les grossistes, les problèmes se situent au cours du transport, puis pendant le stockage au magasin. En chemin, des ignames peuvent se briser, ce qui entraîne une dévalorisation du produit et favorise le développement de pourritures. La médiocre aération des magasins provoque aussi une diminution de poids par dessiccation. Sur les marchés de détail, l'entreposage des marchandises est source de difficultés également. Pour les denrées commercialisées en faible quantité, achetées et revendues le jour même, les embarras sont réduits. Mais les détaillants écoulent rarement la totalité de leur stock en un jour. Ils laissent alors les produits au marché, recouverts d'une bâche. Entreposés dans de mauvaises conditions, ceux-ci connaissent une dépréciation rapide, ou sont parfois volés, en dépit de la présence de gardiens payés pour les surveiller.

Au total, les pertes sont souvent considérables : de 20 à 50 % selon les denrées (et les sources). Elles constituent un manque à gagner important pour les paysans et les commerçants. Pour beaucoup de produits (notamment l'igname et la banane plantain), la recherche agronomique a mis au point des procédés de conservation efficaces, mais trop coûteux pour être vulgarisés en milieu paysan. Par ailleurs, les possibilités et les conditions de stockage ont des conséquences sur le commerce lui-même : les produits qui se conservent le mieux autorisent des stratégies de ventes (riz, maïs, manioc) que permettent moins (igname) ou pas du tout (banane plantain) les autres.

Dans tous les cas, la mise en relation rapide des producteurs et des consommateurs est un moyen de diminuer les pertes. Elle dépend pour une part de l'efficacité des transports, c'est-à-dire d'abord, de la mise en place d'un réseau de voies de communications dense et de bonne viabilité.

. b) Les transports : l'ouverture du monde rural

Nous avons eu l'occasion de souligner, dans les parties précédentes, le rapport étroit qui existe entre le dynamisme des producteurs et la proximité de grandes voies de communications. La question du transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'une thèse récente qui nous dispense de revenir en détail sur plusieurs points[1]. On ne saurait toutefois faire l'impasse sur cette question, tant le rôle des infrastructures et les conditions d'acheminement des produits jouent un rôle fondamental sur l'évolution de la production et sur le ravitaillement des villes.

Mis en place partiellement sous la colonisation, le réseau routier a considérablement été étendu depuis 1960 et amélioré avec un accroissement notable des

1. A. Échui (1993).

kilomètres de routes revêtues (tableau 98). Durant les deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance, le réseau routier a connu une progression d'environ 3 % par an, passant de 25 000 à plus de 45 000 km. Les routes revêtues ont cru plus vite que les autres, particulièrement à la fin des années 1970, pendant lesquelles sont achevés les grands axes bitumés Abidjan-Korhogo et San Pedro-Odienné (figure 84). Durant cette période, les infrastructures de transport constituent une des priorité du gouvernement, qui y consacre le tiers des investissements entre 1960 et 1970 et encore le quart durant la décennie suivante.

En raison des difficultés financières de l'État, le programme d'investissement est ensuite réduit, le budget passant de 68,5 milliards de F CFA en 1981 à 12,7 milliards en 1985. Après une stabilisation entre 20 et 30 milliards de F CFA de 1986 à 1988, il s'effondre pour tomber au-dessous de 10 milliards en 1990. L'effort n'est cependant pas abandonné, les routes représentent 15 % des investissements du Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE) entre 1980 et 1985. Les grands projets de la période précédente, notamment la construction de l'autoroute qui part d'Abidjan en direction de Yamoussoukro, sont achevés et le programme du plan 1981-85 est réalisé aussi bien en ce qui concerne les grands axes que le réseau de desserte locale. L'effort se poursuit dans les années 1990 avec la réalisation de l'axe revêtu Abidjan-San Pedro.

Tableau 98 - Évolution du réseau routier 1961-1992 (en km)

Catégories	1961	1976	1984	1992
Autoroutes	0	14	143	143
Routes revêtues	700	1 886	3 462	5 147
Routes non revêtues	10 000	11 272	9 800	8 569
Pistes	14 800	32 068	34 462	54 182
Total	25 500	45 240	47 867	68 041

Sources : Plan 1981-1985, tome II, p. 485, A. Échui (1993), p. 78.

Ainsi, les régions sont mieux reliées entre elles et à Abidjan. Le nombre de départements traversés par des routes goudronnées n'a cessé d'augmenter : en 1992, 46 préfectures sur 50 sont raccordées au réseau bitumé. L'amélioration des routes a permis de réduire sensiblement l'usure des véhicules par kilomètre parcouru : les coûts sur de bonnes routes revêtues sont inférieurs du tiers à la moitié de ce qu'ils sont sur de mauvaises pistes[1]. Elle a permis également de diminuer les temps de parcours : Yamoussoukro est à environ 3 heures d'Abidjan, Bouaké à 4 heures et le trajet Abidjan-Korhogo ou Abidjan-Odienné se fait aisément dans la journée.

Ces réalisations ne sauraient faire oublier les insuffisances. Les grandes transversales nord-sud qui aboutissent aux deux ports d'Abidjan et de San Pedro sont mieux achevées que les liaisons est-ouest qui font cruellement défaut dans le Nord. Le réseau avantage Abidjan, d'où part la principale étoile routière, et secondairement des carrefours intérieurs comme Bouaké ou plus récemment Yamoussoukro, qui a bénéficié de la mise en place de voies revêtues en direction de l'ouest et du sud-ouest. En outre, il est beaucoup plus dense et bien meilleur dans la moitié sud du pays, où sont concentrés les axes revêtus est-ouest et où de nombreuses liaisons secondaires goudronnées existent.

Ce réseau favorise le ravitaillement d'Abidjan, ville sur laquelle il est centré, et la commercialisation des produits de la zone forestière. En revanche, il handicape fortement des régions éloignées et reliées aux grands centres consommateurs par des routes de terre difficilement praticables en période pluvieuse, notamment par les gros

1. Cf. Ministère du Plan et de l'industrie (1981), tome 2, p. 488.

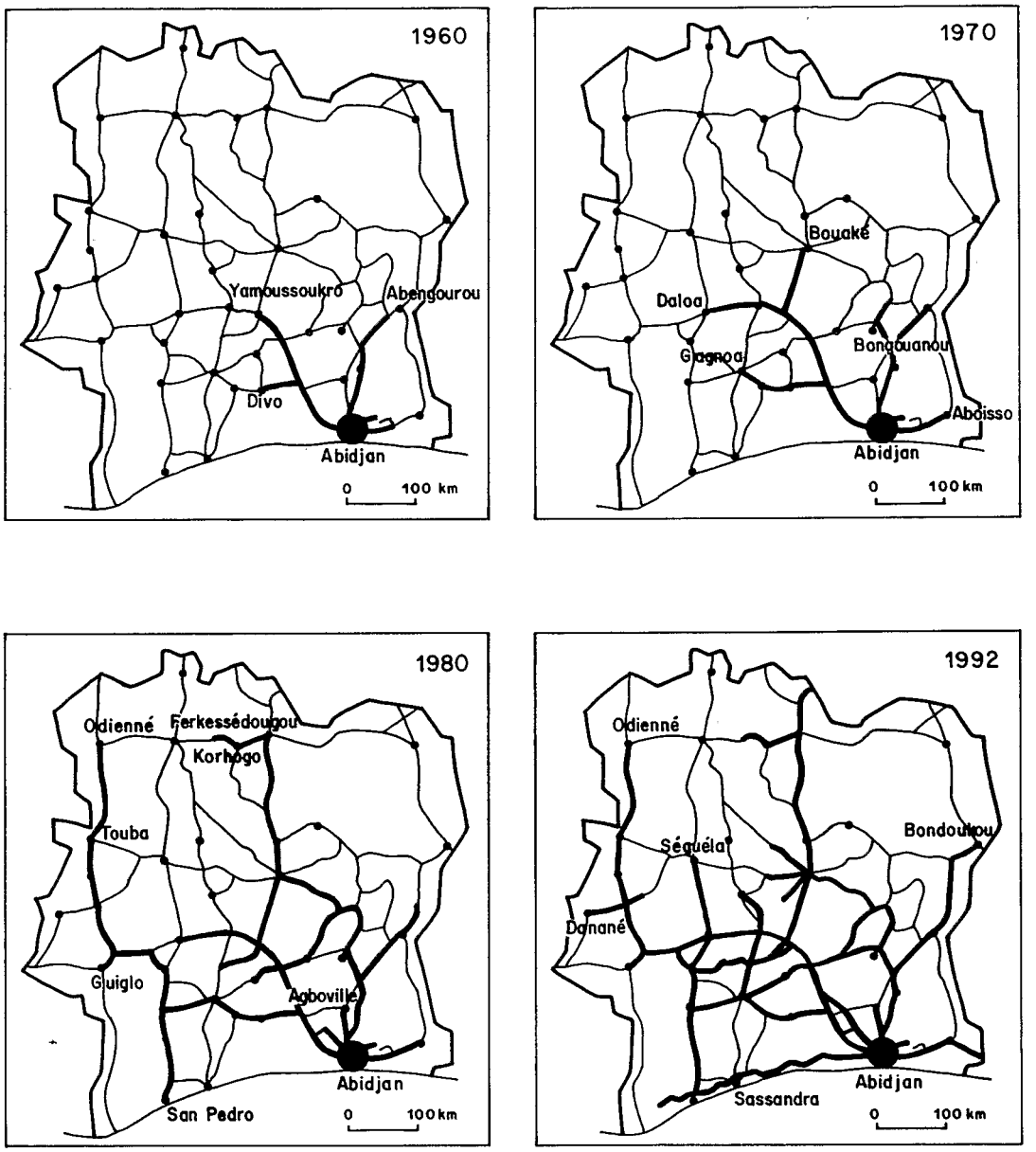


Fig. 84 - Évolution du réseau routier revêtu (1960-1992)

camions qui peuvent s'embourber et bloquer la circulation jusqu'à ce que des engins lourds des services du ministère des Travaux Publics viennent les dépanner. C'est le cas, par exemple, du département de Bouna, dans le Nord-Est, difficilement accessible en fin de saison humide.

Par ailleurs, si des efforts considérables ont été réalisés en ce qui concerne les grands axes, le réseau local souffre encore de son retard. Il faut en général quitter les routes revêtues pour atteindre les villages et les champs, c'est-à-dire les lieux où la production est disponible. Les camions ne peuvent pas toujours accéder aux parcelles. La production doit alors être acheminée à pied au bord de la route pour être évacuée. Ce transport est fait dans le cadre de l'entraide villageoise ou plus souvent par des manœuvres payés par l'agriculteur. Le coût est un premier obstacle : par exemple, dans le Sud-Ouest, lorsque les cours de la banane plantain sont au plus bas (5 à 6 F CFA/kg), en pleine période de production, le prix du transbordement du champ à la route peut être supérieur au montant de la vente ; le cultivateur préfère alors ne pas récolter et laisse pourrir sa production dans sa plantation. En outre, les routes locales, qui ne sont pas goudronnées, sont souvent en très mauvais état en fin de saison des pluies, si bien que les transporteurs hésitent à y engager leurs véhicules. Les contraintes budgétaires de l'État prolongent cette situation : en effet, en fin d'année, les crédits d'entretien du réseau routier sont épuisés ; or, c'est à cette période qu'il faudrait réparer les routes, après la saison des pluies (qui s'achève en novembre) ; mais la remise en état ne peut se faire qu'après le déblocage des crédits qui intervient l'année suivante, fin février-début mars. Des enquêtes routières réalisées en 1975 montraient que 78 % du trafic des produits vivriers et des fruits s'effectuait pendant et après la saison des pluies[1]. Le coût des transports de produits vivriers s'en trouve ainsi accru et l'infrastructure routière favorise les secteurs situés le long des grands axes ou bien desservis par des pistes importantes.

En dépit des lacunes constatées, le réseau routier ivoirien est de tout premier ordre à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. C'est un atout considérable pour le développement d'une agriculture vivrière marchande. En raison de sa souplesse, il concentre l'essentiel du trafic des denrées alimentaires. Le transport par chemin de fer est beaucoup plus réduit et celui par voie d'eau ou par avion presque inexistant. Le réseau de chemin de fer est constitué, pour l'instant, d'un seul axe nord-sud, qui relie Abidjan à Ouagadougou au Burkina Faso. Ancienne, la ligne a été rénovée depuis l'indépendance. L'amélioration a porté sur le matériel roulant, la signalisation, les voies (le tracé a été rectifié entre Bouaké et Pétionara, et le doublement de la voie entre Abidjan et Anyama a commencé). Pour autant, le trafic marchandise a considérablement baissé depuis deux décennies, passant de 900 000 t en 1976 à 100 000 t en 1987. Les difficultés expliquent en partie la suppression de l'ancienne société, la RAN (Régie Abidjan Niger), remplacée depuis 1988 par deux sociétés, qui se partagent la ligne de part et d'autre de la frontière, l'une burkinabè et l'autre ivoirienne, la SICF (Société Ivoirienne de Chemin de Fer).

Dans ce contexte, le trafic vivrier par chemin de fer est faible. Pour le riz, il représente moins de 4 % du total, pour les céréales secondaires (maïs, mil, sorgho...) à peine 1 % et il est négligeable pour les autres denrées. Le développement des axes routiers a depuis longtemps détourné le trafic des régions éloignées de la voie ferrée, qui au temps de la colonisation concentrait l'essentiel des flux à moyenne et longue distance, et explique partiellement les difficultés de certaines cités comme Agboville[2]. La connexion des principales gares au réseau bitumé a accentué le déclin du chemin de fer, concurrencé sur son propre parcours : la comparaison entre les trafics routiers et ferroviaires des villes du chemin de fer montre que seul le riz a une place notable dans les flux de marchandises par voie ferrée (34,7 % des tonnages transportés en 1985), et reste très faible pour les céréales secondaires (4,5 %) et les autres produits.

1. Cf. SETEC (1976), vol. 2.
2. J. Le Strat (1974).

Toutefois, à l'échelle nationale, le parallélisme entre la voie ferrée et la principale artère bitumée du pays, renforce l'axe central nord-sud, véritable épine dorsale du territoire ivoirien, et joue fortement sur l'organisation des flux.

2. Les grands flux de produits vivriers

a) Des échanges vivriers intérieurs en augmentation et diversifiés

Schématiquement, il existe trois types de flux vivriers en Côte d'Ivoire : les premiers, circonscrits à l'intérieur d'un rayon de moins de 50 à 100 km autour des villes, correspondent, pour l'essentiel, à la commercialisation des produits des campagnes d'un département sur le chef-lieu ; les deuxièmes, à moyenne ou longue distance, dépassent 100 km et mettent en relation des zones excédentaires avec des centres urbains éloignés ; enfin, les derniers, qui se caractérisent moins par des distances que par leur origine, proviennent de l'étranger.

Il est malaisé de connaître exactement l'ampleur et l'organisation de ces flux parce qu'il n'existe pas de sources statistiques précises à l'échelle nationale sur les échanges à courte distance, si bien qu'aucune analyse quantitative d'ensemble n'en est possible. De grandes enquêtes ont été réalisées, qui mesurent les flux entre régions. La dernière en date est celle du Plan transport, réalisée en 1986[1]. Nous avons déjà évoqué les lacunes de cette enquête, notamment la forte sous-estimation de certains flux : à titre d'exemple, les départements de Bondoukou et de Bouna auraient expédié 6 865 t d'igname dans les autres «zones» d'enquêtes en 1986[2] ; une étude sur la filière igname, effectuée par SCET-AGRI (1987), avance 35 000 t expédiées du Nord-Est sur Abidjan pour la même année ; cette dernière valeur est cohérente avec les estimations de production, de consommation et de pertes, établies à partir des données statistiques existantes et proche des évaluations que nous avons pu réaliser à partir de nos enquêtes auprès des exploitants en 1986[3]. De même, les tonnages expédiés sur et à partir de Bouaké sont très sous-estimés, si l'on en croit une étude récente de la DCGTX (1990). Toutefois, moyennant quelques précautions, l'enquête du Plan transport donne une bonne indication sur les principaux courants d'échange à l'échelle nationale au milieu des années 1980 et, comparée aux études précédentes, réalisées par la SEDES en 1972 et la SETEC en 1975, elle permet de mesurer l'évolution générale des trafics sur un peu plus d'une décennie[4].

Dans l'ensemble, les flux à moyenne et longue distance, entre «zones» ou départements, ont fortement augmenté entre 1975 et 1986 : la croissance annuelle moyenne est de 6,9 % en trafic total et 8,4 % en tonnes-kilomètres. Cette croissance est presque deux fois plus rapide que celle des autres produits, soulignant l'essor du trafic vivrier. Elle s'explique par une progression de la consommation citadine, par un élargissement des aires d'approvisionnement des agglomérations et sans doute aussi par une augmentation des réexpéditions, liée à l'émergence de circuits de plus en plus complexes. Ce dernier phénomène est surtout net pour le riz et le maïs, produits qui se

1. DCGTX, (1987).
2. Rappelons que les résultats de l'enquête du Plan transport sont fournis par «zones» qui correspondent chacune à un département ou une partie de département (figure 85).
3. On peut estimer, à partir de notre étude réalisée dans 64 exploitations, les ventes du Nord-Est sur Abidjan à environ 36 000 t d'igname, en 1985-86. Cf. ci-dessous pp. 573-586.
4. L'étude SEDES, faite à partir du suivi de magasins de gros dans quelques villes, est lacunaire à l'échelle nationale, mais fournit des renseignements très précis sur les cités enquêtées (dont Bouaké et Abidjan). Les données de la SETEC sont moins précises, mais utilisables, comme celles de la DCGTX, à l'échelle nationale.

conservent facilement, dont les quantités transportées entre zones sont 15 à 20 % supérieures à la consommation marchande nationale.

L'augmentation du trafic s'accompagne d'un allongement de la distance moyenne des parcours de 248 km en 1975 à 288 km en 1986, soit 14 %. Celui-ci résulte d'un double mouvement. La croissance des villes provoque une extension de leur aire d'approvisionnement. En même temps, il y a eu un déplacement des zones principales de production de nombreux produits du sud-est vers le centre-ouest, puis le sud-ouest pionnier, de plus en plus éloignées d'Abidjan, principal marché ivoirien.

L'analyse des flux globaux par produit montre que le riz, qui représente près de la moitié des tonnages, l'emporte nettement (tableau 99). La banane plantain vient au deuxième rang avec plus de 150 000 t transportées, devant le maïs. Les autres denrées tiennent une place moins importante : manioc, igname (dont les flux sont sans doute sous-estimés), fruits et légumes. Entre 1975 et 1986, l'accroissement du trafic est général pour tous les produits, mais à des rythmes très différents : les taux de croissance annuelle varient de moins de 3 % par an (banane plantain, igname) à plus de 7 % (manioc, maïs, riz). Cette évolution correspond partiellement à celle de la demande et à l'essor des pratiques de réexpédition pour le maïs et le riz.

Tableau 99 - L'évolution des flux des principaux produits vivriers (1975-1986)

Produit	1975 (milliers de t)	1986 (milliers de t)	Croissance (en %)
Banane plantain	116	151	30
Igname	35	49	40
Manioc	32	78	144
Maïs	48	139	190
Paddy et riz blanc	137	447	226
Fruits et légumes	46	65	41

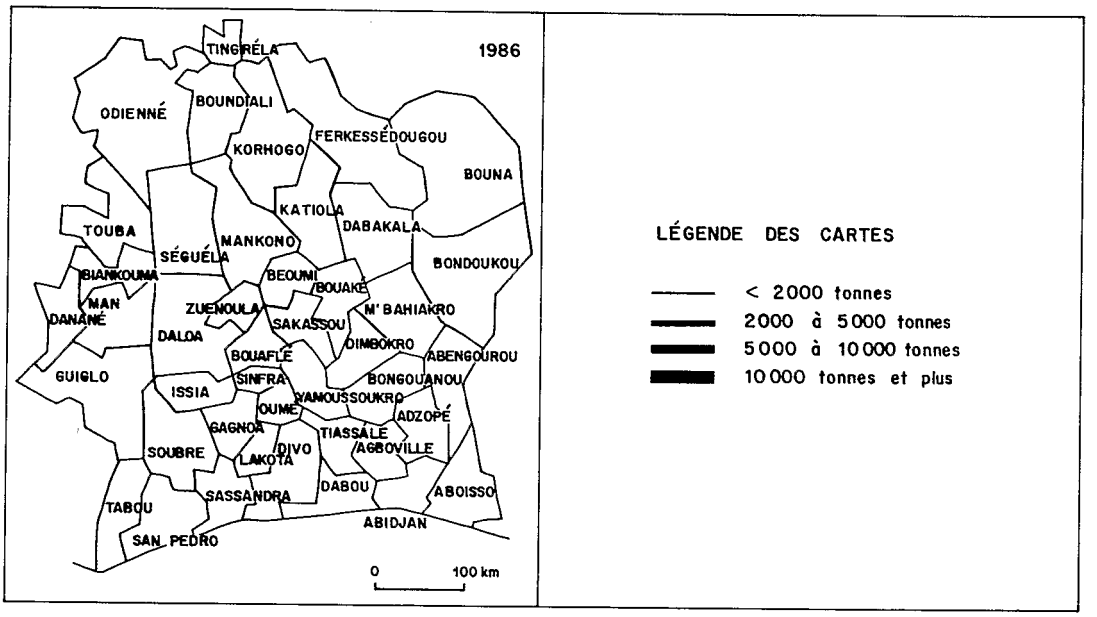
Sources : SETEC (1976), DCGTX (1987).

Les flux sont très différents selon les produits, ainsi que leur évolution. Les courants d'échanges de 5 denrées principales ont été quantifiés en 1975 et 1986. Les cartes réalisées à partir de ces enquêtes mettent en évidence l'évolution géographique des trafics vivriers et les axes dominants pour chaque produit (figure 85).

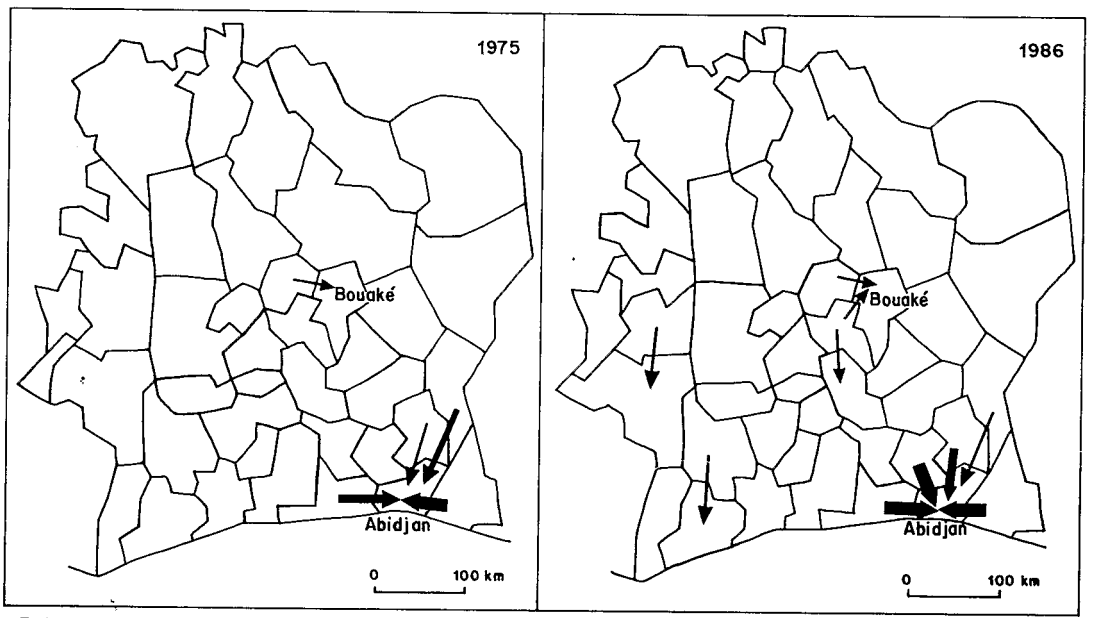
En 1975, les flux de manioc étaient très localisés. Ils le restent en 1986, en dépit d'une augmentation des distances et d'une diversification des courants. D'abord parce que plus de 60 % des besoins sont satisfaits par la production locale. Ensuite, parce que les échanges entre zones se font, sauf exception, à l'intérieur d'un même ensemble régional. En outre, ceux-ci sont limités au sud-est et secondairement au centre du pays. En 1986, Abidjan concentre 88 % des trafics, à partir des zones proches : Adzopé, Agboville, Aboisso, Dabou. Un flux secondaire apparaît de Béoumi et Sakassou sur Bouaké. Les autres courants concernent tous des zones proches et portent sur des tonnages limités (inférieurs à 1 000 t) : expéditions de Soubré sur San Pedro, Man sur Guiglo, etc.

Les flux d'igname, au contraire de ceux du manioc, se caractérisent par l'existence d'échanges importants à longue distance. L'enquête Plan transport (DCGTX, 1987) et celle sur la filière igname (SCET-AGRI, 1987) fournissent des résultats très différents. De la première, il découlerait un fort approvisionnement local ; de la seconde, au contraire, des apports d'origine lointaine prédominants. Il est vraisemblable que cette dernière est plus proche de la réalité. Quoi qu'il en soit, les directions sont identiques dans les deux cas. On note deux axes principaux d'échanges. L'un part du Nord-Est

DÉCOUPAGE EN ZONES



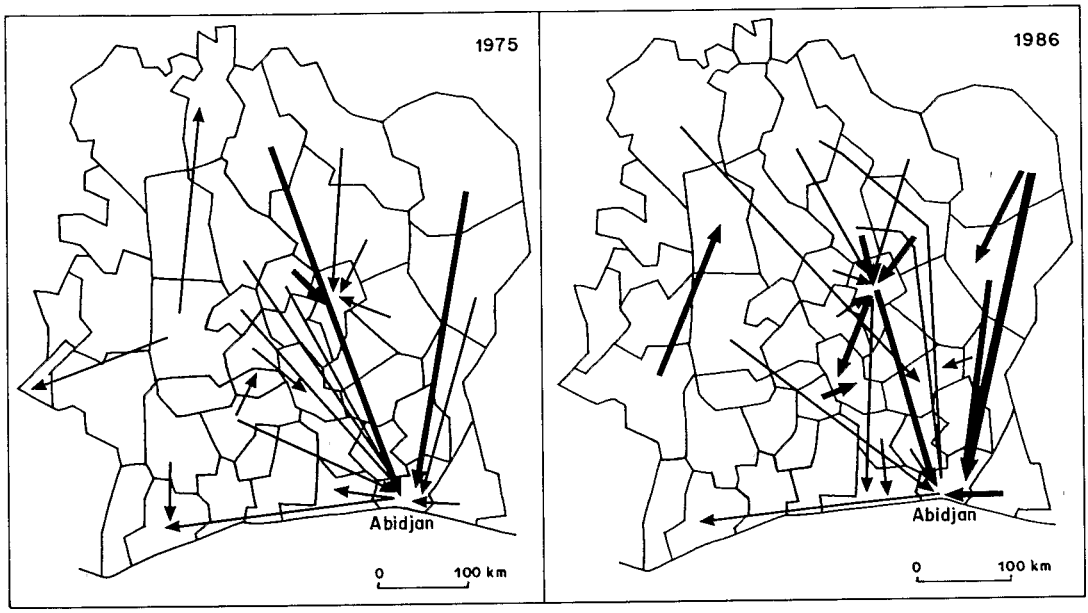
a) MANIOC



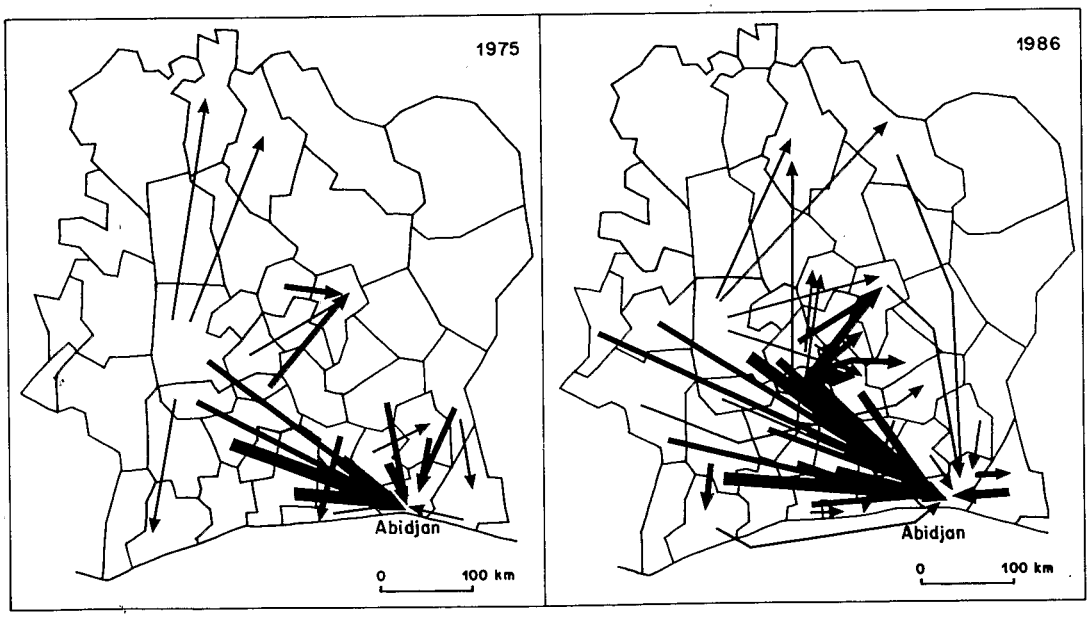
Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 85 - Les principaux flux de produits vivriers entre zones (1975-1986)

b) IGNAME



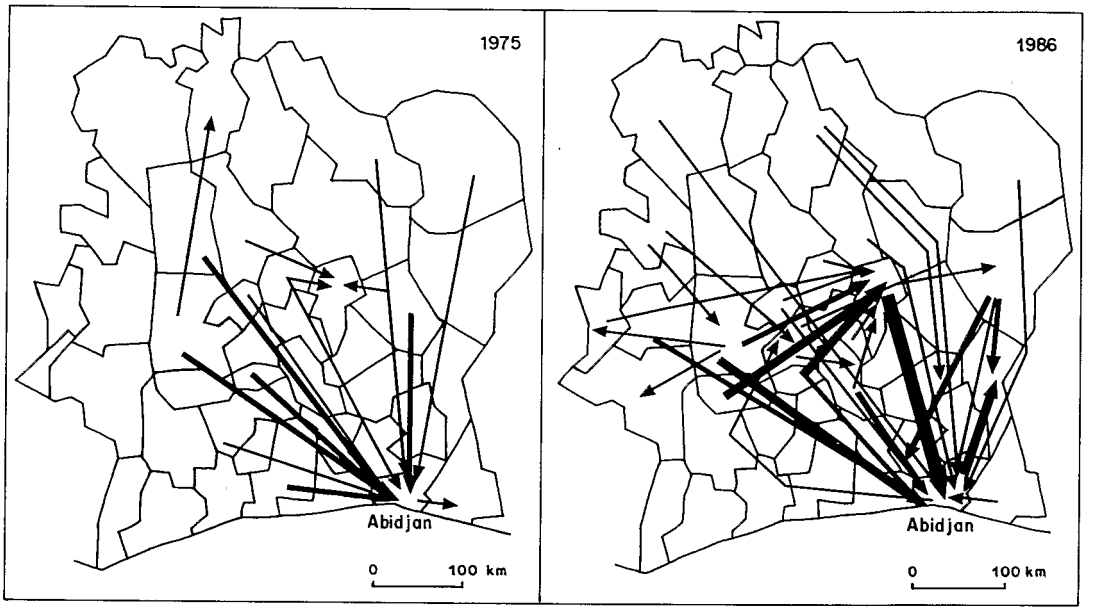
c) BANANE PLANTAIN



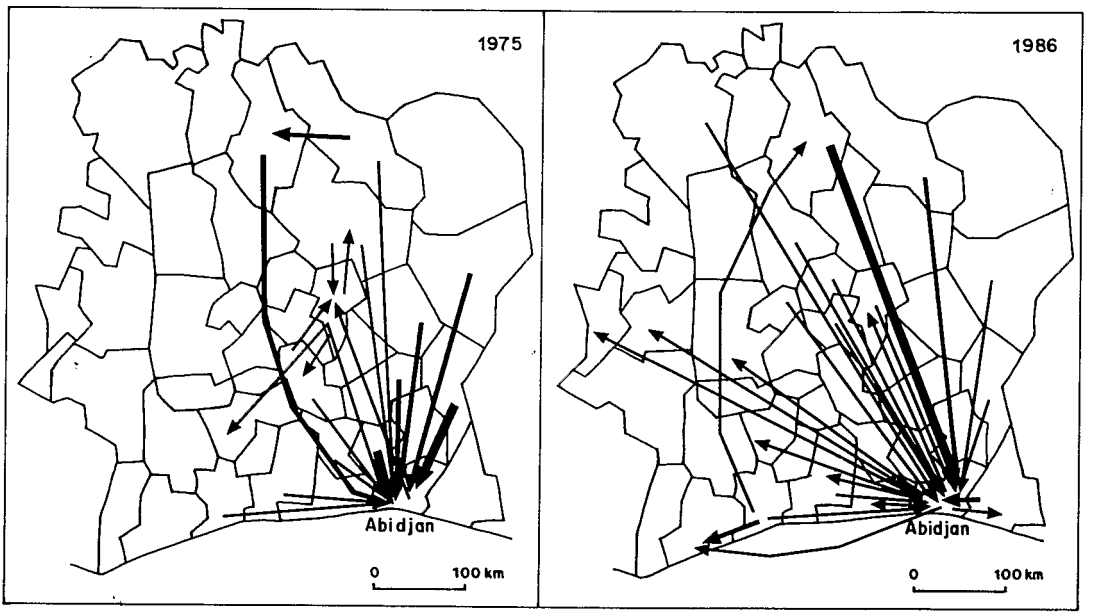
Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 85 (suite) - Les principaux flux de produits vivriers entre zones (1975-1986)

d) MAIS



e) FRUITS ET LÉGUMES



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 85 (suite) - Les principaux flux de produits vivriers entre zones (1975-1986)

(Bouna, Bondoukou) et atteint Abidjan[1]. Le second a pour centre Bouaké, où arrivent des flux en provenance de zones proches, comme Katiola et Dabakala, ou plus lointaines comme Korhogo et Ferkessédougou. Une partie de ces productions repart ensuite en direction d'autres cités et surtout d'Abidjan. Au total, les flux apparaissent très concentrés : plus de 48 % du trafic se font sur Abidjan et Bouaké ; si on tient compte des forts courants enregistrés sur Toumodi et Yamoussoukro[2] ou Dabou, qui sont vraisemblablement réexpédiés sur Abidjan, c'est près des deux tiers du trafic qui se concentrent sur les 2 principales agglomérations urbaines du pays. Il existe toutefois de multiples échanges de moindre ampleur : entre autres, tous ceux qui partent de Bouaké en direction des villes secondaires, et des zones d'Odienné, de Korhogo ou de Bondoukou, vers des villes de la forêt. En 1975, les grandes régions expéditrices étaient sensiblement les mêmes. Cependant, un certain nombre de flux ont perdu de l'importance (ceux originaires de Mankono, Zuénoula...), tandis que le rôle de Bouaké comme centre de réexpédition s'est affirmé, que les courants secondaires se sont multipliés et que le Nord-Est a accru ses expéditions sur Abidjan.

Les flux à longue distance de banane plantain, comme ceux d'igname, sont importants. Ils en diffèrent par leurs directions : alors que les précédents sont plutôt nord-sud, ceux-ci sont en priorité ouest-est. D'après les évaluations que l'on peut effectuer pour 1988, les échanges entre zones de banane l'emportent nettement sur les trafics locaux, puisqu'ils correspondent environ aux deux tiers de la demande marchande. Même en tenant compte de réexpéditions, cette part est très élevée. Elle s'explique par l'absence de production dans toute la moitié nord du pays, et son déclin dans le Sud-Est urbanisé. Globalement, les principaux courants partent des différentes régions occidentales (et surtout du Centre-Ouest) en direction d'Abidjan et de Bouaké. Les flux sur Abidjan sont les plus importants, les plus diversifiés et ceux qui proviennent des régions les plus lointaines (Man, Guiglo, Danané, Soubré...), tandis que ceux polarisés sur Bouaké sont originaires essentiellement du Centre-Ouest (Bouaflé, Sinfra, Daloa). D'autres courants secondaires existent aussi : flux des zones de l'Est et du Sud-Est sur Abidjan, du Centre-Ouest sur de nombreuses villes de savane. Les courants originaires de Ferkessédougou et de Bouaké sur Abidjan ou de la métropole sur Aboisso, témoignent de pratiques de réexpédition[3] ; de même, l'existence d'un trafic important sur Toumodi-Yamoussoukro ne peut s'expliquer que par un rôle de transit de ces cités en direction d'Abidjan[4]. Dans l'ensemble, les flux manifestent une évolution des courants d'est en ouest qui accompagne le glissement de la production. Alors que dans les années 1950, l'Est et le Sud-Est fournissaient l'essentiel des tonnages commercialisés sur Abidjan, les foyers d'expédition se sont progressivement déplacés vers l'ouest : en 1975, les principaux flux sur la métropole partent de Tiassalé, Divo, Gagnoa, Daloa. Les années 1980 sont caractérisées par le développement d'échanges plus lointains en provenance du Sud-Ouest (Soubré) et de l'Ouest, tandis que la part du Sud-Est et de l'Est décline. De même, des flux nouveaux apparaissent sur Bouaké entre 1975 et 1986, tandis que disparaît le flux venant de Béoumi. L'absence d'études récentes ne permet pas de mesurer l'importance actuelle de l'Ouest et du Sud-Ouest dans le ravitaillement des grandes villes. Cependant, compte tenu de la stagnation de la

1. Sur la carte des flux d'igname en 1986, nous avons accru les données chiffrées fournies pour Bondoukou et surtout Bouna trop manifestement sous-estimées, afin d'avoir une image plus conforme de la réalité. Il est possible notamment que des flux de banane plantain comptés au départ de Bouna (9 337 t) soient en réalité des flux d'igname.
2. Ces deux villes sont dans la même zone, si bien qu'il n'est pas possible de distinguer les flux allant sur chacune d'elles.
3. Les flux de Ferkessédougou sur Abidjan, alors que le Nord ne produit pas de banane plantain, s'expliquent (sauf erreur dans les relevés statistiques) par les pratiques commerciales des grossistes, dominées par des relations ethniques et familiales : une partie de la banane qui arrive à Ferkessédougou est réexpédiée à faible coût par des commerçants à leurs parents abidjanais, en profitant de relations privilégiées entretenues avec certains transporteurs.
4. Une partie importante des flux se concentre, d'après l'enquête du Plan transport, sur la zone de Toumodi qui inclut, outre cette ville, Yamoussoukro (plus de 30 000 t). Une forte part de ces tonnages est vraisemblablement faite de réexpéditions sur Abidjan qui n'ont pas été prises en compte par les enquêteurs.

production dans le Sud-Est et une partie du Centre-Ouest, en raison de la saturation foncière, le Sud-Ouest (Soubré, San Pedro, Sassandra) et ses marges septentrionales (Guiglo, Issia) ont sans doute fortement accru leur part dans les échanges de banane plantain après 1986, pour devenir un des pôles majeurs d'expédition dans tout le pays au début des années 1990[1]. Enfin, il faut souligner que le déplacement des centres d'expédition vers le centre-ouest puis le sud-ouest a été favorisé par la création de nouvelles routes et l'amélioration des liaisons existantes qui rendent possibles les échanges à longue distance.

Le maïs offre l'exemple d'un produit dont les flux se sont transformés depuis deux décennies sous l'effet de l'accroissement de la demande et le développement des élevages industriels[2]. L'étude de SCET-AGRI sur la filière maïs met en évidence la forte part de l'autoconsommation en 1982 : celle-ci approche ou dépasse 80 % dans toutes les régions de Côte d'Ivoire à l'exception du Centre-Ouest où près de la moitié des tonnages récoltés sont mis sur le marché. Comme l'a mis en évidence J. L. Fusillier[3], si l'autoconsommation reste dominante, une part croissante de la production est vendue et les directions du commerce se sont diversifiées. L'essentiel des échanges va du Centre-Ouest sur Abidjan. Un flux important part également de la même région vers Bouaké, et l'installation récente d'un silo à Yamoussoukro a sans doute renforcé le rôle de plaque tournante des villes du pays baoulé. À côté, de multiples courants secondaires se dessinent : de Touba sur Daloa, de Bondoukou en direction du sud-est, de Daloa vers l'ouest, etc. Le quadruplement des flux qui s'est effectué entre 1975 et 1986 s'explique ainsi par une forte diversification des trafics et par le développement des pratiques de réexpédition, qui, par leur ampleur, singularisent le maïs par rapport aux produits précédents. La mise en place de nouveaux silos et l'essor des élevages industriels a sans doute entraîné une poursuite de cette croissance après 1986.

Les légumes sont des produits secondaires du commerce par les tonnages concernés. Mais, leur haute valeur marchande et leur importance dans l'élaboration des sauces, dont nous avons souligné le rôle dans l'alimentation, doivent nous conduire à ne pas sous-estimer les trafics. Il est malaisé de suivre les directions du trafic, car les légumes sont associés dans toutes les enquêtes aux fruits (et même aux produits vivriers secondaires en 1975). Les échanges entre zones correspondent à une faible part de la demande urbaine (moins du quart), soulignant le rôle de l'approvisionnement local dans le ravitaillement des citadins. Pour autant, les flux sont multiples. Les principaux courants sont originaires du nord (départements de Korhogo, Ferkessédougou ...), et secondairement du centre (Bouaké, Béoumi...) et du sud (Sassandra, Agboville...). La diversité tient pour une part à la grande variété de produits que recouvre le terme de «légumes» et à la périodicité différente des récoltes selon les régions. En outre, les courants d'échanges ont profondément évolués depuis les années soixante-dix, en raison de l'augmentation de la demande et de l'apparition des périmètres SODEFEL : les flux originaires du Nord, où sont localisés les principaux périmètres créés par la société d'État (comme le complexe de Sinématiali), et qui apparaissent sur la carte de 1975, se sont considérablement accrus en 1986. Enfin, il faut noter l'existence de courants partant d'Abidjan qui sont liés aux importations : les légumes qui arrivent au port sont ensuite redistribués dans tout le pays.

Le trafic des autres produits est beaucoup moins importants. Les flux de mil et de sorgho sont inférieurs à 3 000 t en 1986. Les échanges intéressant l'arachide sont plus

1. Si les trois départements de Soubré, San Pedro et Sassandra ont maintenu leur taux de croissance de production de banane à un rythme égal à celui de la période 1975-1984 (4 % par an, alors que dans le Centre-Ouest et le Sud-Est, les taux sont inférieurs voire négatifs), ils doivent fournir près de 10 % de la récolte nationale dans les années 1991-1993 (contre 3,6 % en 1975).
2. Sur le maïs, voir SCET-AGRI (1983), qui fournit un bilan quantitatif précis sur la commercialisation du maïs au début des années 1980, et surtout J. L. Fusillier (1991).
3. J. L. Fusillier (1991), pp. 55-60.

élevés (30 000 t) et très localisés : les départements du triangle Dabakala-Mankono-Tingréla fournissent les deux tiers des tonnages transportés et Abidjan est à l'arrivée également des deux tiers des flux.

Au total, les cartes montrent une forte concentration du trafic sur Abidjan et secondairement sur Bouaké. Toutefois, cette polarisation s'accompagne d'une diversification des courants d'échanges, visible entre 1975 et 1986, liée à la multiplication des foyers de consommation et à l'évolution des zones de production. Pour plusieurs produits, des courants d'origine étrangère viennent compliquer cette géographie des échanges intérieurs.

b) Un commerce extérieur dominé par le riz

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder la question des importations[1]. Parmi les flux, certains sont officiels, recensés par les douanes et donc connus. Les autres sont illégaux et de ce fait difficilement mesurables[2]. Selon une étude de l'USDA de 1987 (citée par J. Egg, 1988), le commerce local non enregistré entre pays de l'Afrique de l'Ouest atteindrait au minimum 40 % de la valeur des échanges. Même si cette moyenne inclut des pays où ce commerce a sans doute plus d'importance qu'en Côte d'Ivoire (Bénin, Nigéria), l'animation des marchés frontaliers ivoiriens montre à l'évidence leur importance dans le pays. Ces courants sont très variables et évoluent au gré des changements de prix et du niveau des récoltes de part et d'autre de la frontière. P. Labazée montre comment les commerçants du sud du Mali arbitrent entre «marché intérieur et débouché ivoirien» en fonction des cours et de la demande pour l'écoulement de leurs stocks de mil ; du riz importé, vendu peu cher en Côte d'Ivoire, est réexporté en quantités croissantes à partir de Korhogo vers le Mali[3]. Dans le Nord-Est de nombreux produits viennent du Burkina Faso et du Ghana (légumes, sorgho, maïs, haricots, etc.) en raison des écarts de prix de part et d'autre de la frontière : ainsi, le kilogramme de maïs en 1988 vaut 55 F CFA à Kalamon (Côte d'Ivoire), 47 F CFA à Batié (Burkina Faso) et 35 F CFA à Lawra (Ghana) et le sorgho respectivement 65 , 52 et 50 F CFA/kg[4], sur des marchés éloignés de 25 à 30 km seulement les uns des autres. Ces denrées sont consommées dans les centres urbains locaux ou réexpédiées par des commerçants dans d'autres régions comme produits ivoiriens.

Parmi les denrées alimentaires importées, et si on exclut celles d'origine animale, il convient de distinguer les produits dont la Côte d'Ivoire est productrice (riz, maïs, légumes) des autres, tel le blé. Même si les importations de ces derniers pourraient être réduites, et même si elles sont susceptibles de concurrencer la production vivrière nationale, elles présentent un caractère irréductible que n'ont pas les premières. Nous les laisserons de côté pour insister sur celles qui relèvent du groupe des denrées vivrières que nous étudions.

Aux entrées, le produit principal des échanges officiels est le riz, qui représente en valeur à peu près la moitié des denrées alimentaires importées en Côte d'Ivoire et la plus grande partie des céréales (figure 86). Les tonnages sont importants, puisqu'ils s'élèvent, selon les années, entre 40 et 70% des volumes de céréales en provenance de l'étranger. Le deuxième produit est le maïs, dont les importations se situent à un niveau très inférieur à celui du riz (et même du blé) et constituent une part secondaire du commerce

1. Cf. Chapitre III, p. 113.
2. Comment qualifier ce commerce ? Dans la mesure où il n'est pas enregistré et où les taxes d'importation ne sont pas payées, on peut le considérer comme «illégal». Cela ne signifie pas qu'il soit systématiquement «clandestin», car il se fait fréquemment au grand jour. En outre, il n'est pas plus «illégal» que beaucoup de trafics intérieurs pour lesquels des taxes obligatoires ne sont pas versées. Enfin, il n'est pas «illégitime», car bien souvent il est l'héritier de courants d'échanges anciens entre populations voisines séparées depuis la colonisation seulement par la frontière.
3. Cf. P. Labazée (1993), pp. 141-143.
4. Cf. I. Drabo (1989), p. 39.

extérieur : en 1986, elles sont inférieures à 1 000 t, soit 1 % de la demande marchande. Il existe également des flux de légumes en provenance d'Europe, d'Afrique du Nord et des pays sahéliens. Il s'agit de denrées que la Côte d'Ivoire ne produit pas ou peu, comme les pommes de terre, les poireaux, les oignons et d'autres, dont la production est insuffisante à certaines saisons, telle la tomate[1].

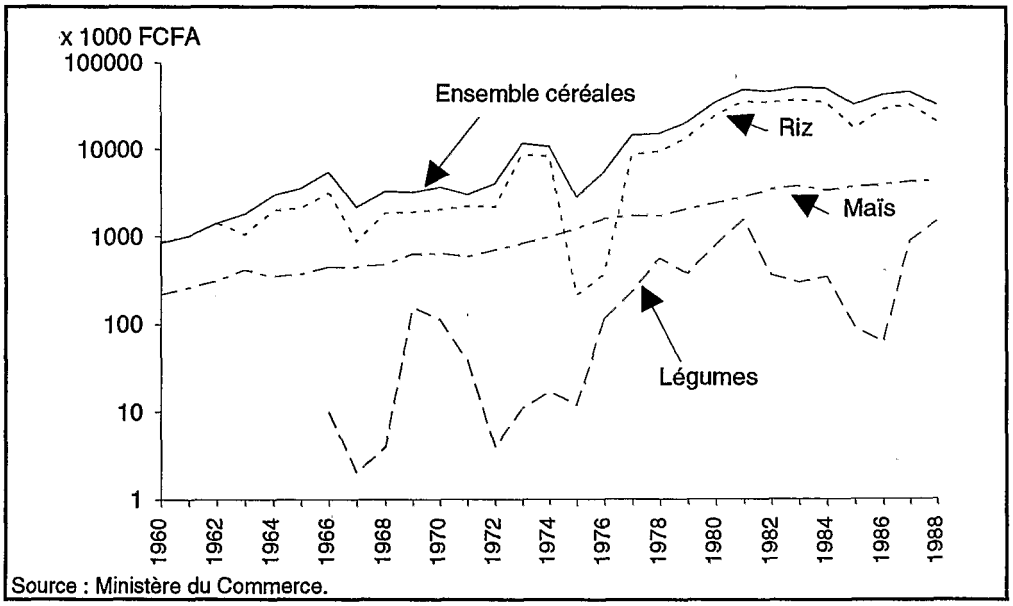


Fig. 86 - Évolution comparée des importations de produits alimentaires en Côte d'Ivoire (1960-1988)

L'évolution des importations est très irrégulière et différente selon les produits. Les importations de légumes (et celles de blé) sont en hausse lente, constante et à peu près régulière. En revanche, les importations de riz sont très variables. Compte tenu de leur importance dans le volume global des échanges, ce sont elles qui expliquent les irrégularités de la courbe d'ensemble des importations «vivrières» : presque nulles en 1976, elles dépassent 300 000 t en 1980, et oscillent durant la décennie suivante entre moins de 200 000 t et près de 500 000 t d'une année sur l'autre. Les tonnages importés ont fortement augmenté depuis l'indépendance. Nous avons déjà souligné que cette augmentation participait à une croissance générale du commerce ivoirien et que sa part dans le total des importations ivoiriennes était à peu près constante[2]. Toutefois, le riz importé, en raison de l'élévation des tonnages, voit sa part augmenter dans les échanges intérieurs. Ainsi, en 1988, la demande marchande dans le pays est de l'ordre de 425 000 t et les importations de 479 000 t en 1987 et 182 000 t en 1988. Ces dernières représentent donc entre le tiers et la totalité de la consommation achetée. L'ampleur des apports étrangers certaines années s'explique par la volonté de constituer des stocks de précaution, afin de préserver l'indépendance alimentaire du pays. Toutefois, compte tenu de l'existence de surplus paysans et de ventes de riz locaux, on peut s'interroger sur la nécessité d'acheter à l'étranger de telles quantités, qui dépassent parfois la demande intérieure marchande. Nous y reviendrons.

1. Voir à ce propos M. P. Palleschi (1984), p. 422.
2. Cf. Première partie, dernier chapitre.

Les importations de maïs, comme celles de riz, sont très irrégulières. Mais elles sont de nature différente. Élevées de 1978 à 1981, puis en 1987 et 1988, elles sont presque nulles entre 1982 et 1986. Ainsi que l'a montré J. L. Fusillier[1], elles sont exclusivement le fait des fabricants d'aliments pour le bétail : leur croissance à partir de 1976 coïncide avec l'apparition d'une industrie de l'alimentation animale. Leur chute brutale en 1982, puis leur reprise nette en 1987, en l'absence de variations marquées de la production nationale, correspondent, sans doute, à une stratégie d'approvisionnement des industriels sur le marché international[2]. Elles ne traduisent pas un déficit chronique, à la différence de celles de riz.

Au total, si on inclut le blé, les produits vivriers représentent environ 17 % des importations de biens de la Côte d'Ivoire en 1988. En revanche, les exportations sont réduite : 2 216 t de légumes en 1988, et très peu d'autres produits. Elles sont aussi irrégulières et souvent conjoncturelles : ainsi, on note des ventes de maïs à l'étranger en 1984 et 1985 (respectivement 34 550 t et 57 360 t) grâce à un financement international, dans le cadre d'une aide alimentaire aux pays sahéliens voisins. Toutefois, des flux non comptabilisés sont sans doute importants. L'enquête du Plan transport fait apparaître des exportations élevées de céréales (riz, maïs et sorgho) et secondaires de banane et d'igname en direction des pays du nord (Burkina Faso et surtout Mali). Celles de maïs auraient ainsi approché 30 000 t et celles de riz dépassé 20 000 t en 1986[3]. Leur total (plus de 67 000 t) est nettement supérieur aux statistiques douanières (quasi nulles) et souligne le rôle du commerce non enregistré.

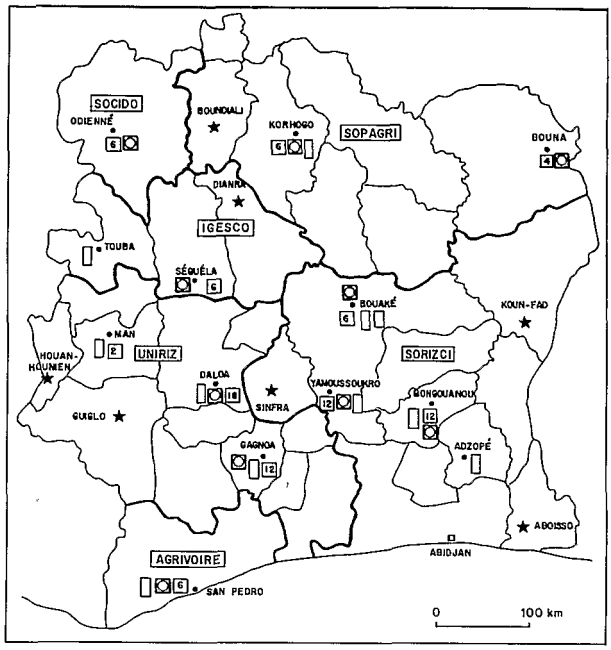
c) Importations et circuits intérieurs : les échanges en riz

Les produits importés arrivent principalement par les ports d'Abidjan et de San Pedro. Une partie est consommée sur place et l'autre entre ensuite dans le circuit intérieur, comme nous l'avons déjà remarqué pour les légumes. Il convient de faire une place à part au riz en raison de l'ampleur des tonnages concernés et des caractères spécifiques de ce produit.

On peut distinguer les flux de riz en Côte d'Ivoire en fonction de la nature ou de l'origine du produit : paddy, riz blanc local, riz blanc importé. Les enquêtes de 1986 permettent d'avoir des informations sur le commerce du paddy. On constate des flux élevés en direction d'Abidjan, où aucune usine n'est implantée : ils témoignent d'une collecte importante par le secteur artisanal. Deux types de flux sont à distinguer. Les premiers sont effectués sur de courtes distances : des départements voisins sur Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, etc. Les seconds sont faits sur de longues distances, tels ceux de Daloa ou Bouaflé sur la métropole nationale.

Les flux de paddy vers les usines de transformation peuvent être appréciés à partir de la localisation des rizeries industrielles et des silos, et de la connaissance de leurs zones d'influence (figure 87). Déterminées dans le but d'assurer à chaque unité une garantie d'approvisionnement en paddy, les zones d'influence des sociétés ne constituent pas vraiment des monopoles de collecte, car certaines se chevauchent en raison de la concurrence que se font les usines. Cette concurrence est liée à la surcapacité généralisée des installations industrielles. Les rizeries sont souvent approvisionnées par des secteurs situés hors de leur zone d'influence : ainsi, la région d'Oumé, située dans la zone d'UNIRIZ dont l'usine est à Gagnoa, livre du paddy à la SORIZCI localisée à Yamoussoukro. Ces courants s'expliquent par des facilités de transport (une usine située hors zone pouvant être plus proche du lieu de production) et par des exigences

1. J. L. Fusillier (1991), p. 58.
2. Cf. J. L. Fusillier (1991), pp. 206-209, et ci-dessous pp. 544-545.
3. Sources : Plan transport (DCGTX, 1987). L'étude de SCET-AGRI (1983) indique des exportations non officielles quasiment nulles de maïs en 1982. Les flux enregistrés par l'enquête Plan transport sont sans doute le signe de l'irrégularité des échanges d'une année sur l'autre.



Source : Direction de l'Agro-industrie (DAI)
Etablie par J-L C. réalisée par O L-C

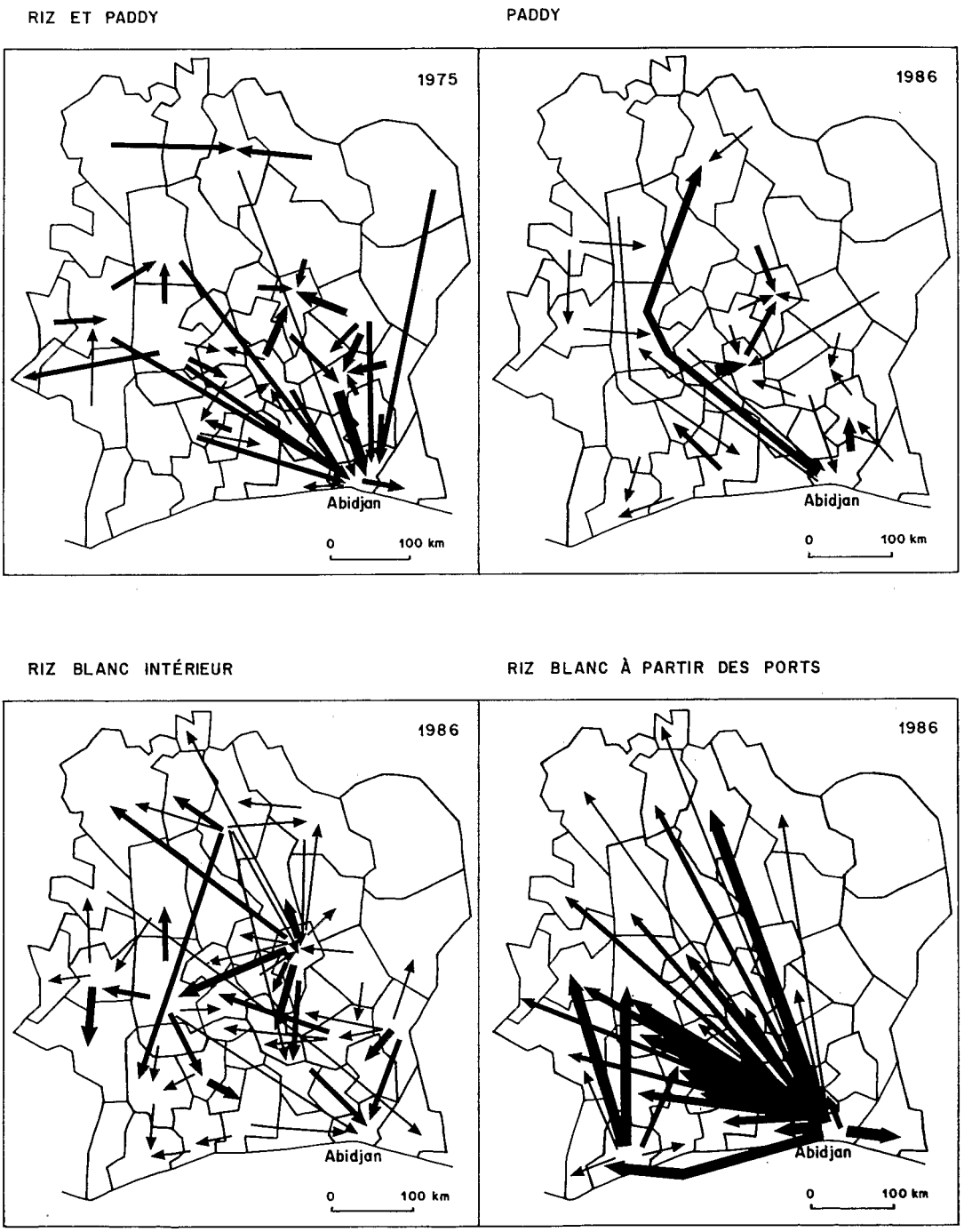
Fig. 87 - Zones d'achat du paddy et rizières industrielles (1986)

différentes des industriels : c'est le cas pour UNIRIZ et SORIZCI, les seconds appliquant avec moins de rigueur les normes de qualité[1]. Un certain nombre de flux enregistrés en 1986 s'expliquent ainsi par la présence de silos (Adzopé) ou d'usines (Yamoussoukro, Bouaké). Toutefois, ces flux restent modestes, ce qui tendrait à démontrer que l'approvisionnement des usines est largement local ou effectué sur des distances courtes.

Malgré l'absence de distinction entre les différentes origines de riz blanc par l'enquête de 1986, on peut dissocier les flux issus de l'intérieur et ceux qui partent des ports d'importation (figure 88). Les livraisons à partir des zones de l'intérieur représentent seulement 36 % des échanges enregistrés en 1986. Elles sont originaires principalement des villes où sont localisées des usines (Korhogo, Bouaké, Daloa, Bongouanou, etc.). Les flux sont toutefois complexes et témoignent de réexpéditions importantes (par exemple, Daloa reçoit et envoie du riz), voire d'un circuit de riz décortiqué dans des moulins locaux (Divo, Abengourou, sans usine, expédient du riz blanc).

Au départ d'Abidjan, premier centre expéditeur du pays, et de San Pedro, ce sont surtout les importations qui sont commercialisées (sans que des réexpéditions de riz national soient à exclure). Les aires de distribution privilégiées des 2 ports sont complémentaires : San Pedro ravitaille l'Ouest et le Sud-Ouest, et Abidjan, le Centre, le Nord et l'Est. Toutefois, les flux originaires d'Abidjan sont de loin les plus importants, et arrivent jusque dans l'Ouest où ils concurrencent ceux en provenance de San Pedro. En outre, on doit noter que les principaux flux se font en direction de départements gros producteurs du Nord et de l'Ouest, qui sont aussi les départements expéditeurs, ce qui témoigne des relations de complémentarité dans la consommation entre riz local et riz importé, dans les zones de production.

1. La qualité des riz est fixée par arrêté ministériel. Les usiniers refusent les riz de mauvaise qualité impropres à l'usinage ou qui fournissent un produit de moindre valeur marchande. Cf. Louis Berger International (1990).



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 88 - Les principaux flux de riz entre zones (1975-1986)

On aboutit ainsi à des échanges complexes qui varient fortement selon les saisons. Par exemple, le département de Soubré est à la fois récepteur de riz en provenance des zones proches, de San Pedro ou d'Abidjan, et expéditeur de paddy et de riz blanc. Les arrivages extérieurs viennent nourrir les populations locales, rurales et urbaines, en période de soudure, tandis qu'en période d'abondance des surplus sont commercialisés. La modification des flux qu'entraîne la croissance des tonnages importés est clairement visible dans l'évolution des courants d'échanges entre 1975 et 1986. En 1975, année pratiquement sans importations, les flux sont concentrés sur Abidjan, et secondairement sur les usines de l'intérieur (ou à partir d'elles). En 1986, la métropole reçoit très peu de riz de l'intérieur et constitue le principal centre d'expédition. L'organisation des flux est en opposition non seulement avec celle de 1975, mais également avec celles des autres denrées vivrières qui sont toutes, plus ou moins, polarisées sur Abidjan.

De par l'importance de sa consommation et de par sa nature, le riz, céréale de bonne conservation, transporté brut ou transformé, produit localement ou importé, présente des flux à l'échelle nationale plus complexes que les autres denrées vivrières. On retrouve cependant de nombreux traits communs à la plupart des produits : diversification et multiplication des courants d'échange, développement des pratiques de réexpédition. Enfin, comme pour les autres produits, coexistent des flux à courte distance et des flux à longue distance. L'étude du ravitaillement de quelques villes doit nous permettre de préciser la part des uns et des autres, selon les types d'agglomérations rencontrées.

3. L'aire de ravitaillement des villes secondaires : la prédominance du commerce local

L'aire de ravitaillement des villes peut être saisie à partir de 3 séries principales de données, qui toutes présentent des lacunes, mais sont complémentaires : nos enquêtes sur les marchés urbains, les comptages routiers de la DCGTX pour 1986, les relevés que nous avons pu obtenir auprès de l'OCPV.

Nous avons recensé sur les marchés de 4 villes (Touba, Soubré, Agboville, Bouaké) les origines des produits vivriers par questionnaires passés auprès des vendeurs. Ces enquêtes ne concernent que les marchés, et sauf exception, nous n'avons pas relevé les quantités (ce qui demande un travail lourd d'investigation, car souvent, lors de notre passage, le vendeur a déjà cédé une partie de son stock). En outre, se pose la question du recensement exhaustif des intervenants et des arrivages, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir[1]. Les données du Plan transport ne fournissent que des flux entre les zones si bien que le commerce local leur échappe, mais complètent nos relevés en apportant des précisions sur les apports des régions éloignées. Enfin, l'OCPV, dans le cadre d'une enquête sur les prix, note l'origine des produits sur les marchés de 10 villes ivoiriennes. Nous avons obtenu ces renseignements pour la période qui va d'octobre 1986 à septembre 1987 pour 3 agglomérations urbaines de taille et de localisation différentes (Abidjan, Bouaké et Bondoukou). Ces données ne fournissent pas les tonnages ; mais on peut penser que sur un grand nombre de cas, les fréquences ont une certaine signification ; par ailleurs, réalisées sur une année complète, elles permettent d'appréhender les fluctuations saisonnières des origines des produits. Toutefois les renseignements portés sur les fiches d'enquête que nous avons pu consulter sont de qualité inégale : les agents chargés de remplir les questionnaires ont tendance à privilégier les origines lointaines par rapport aux provenances locales. L'intérêt de ces relevés est donc surtout qualitatif et doit être complété par les autres sources.

1. Cf. ci-dessous, pp. 494-495.

Sur un autre plan, en utilisant différents sources (EBC 1979, RGPH 1988, statistiques de production agricole) nous avons essayé, pour quelques villes de l'intérieur et Abidjan, d'évaluer la consommation des principaux produits vivriers en 1988 et la production locale disponible, une fois les pertes et la consommation rurale déduites. Ces résultats sont entachés d'une marge d'erreur importante ; mais, ils fournissent une idée de la capacité des campagnes à ravitailler le centre urbain local.

L'ensemble de ces données fait apparaître un certain nombre de constantes d'une ville à l'autre, ainsi que de grandes différences qui tiennent à la taille de l'agglomération et à sa situation.

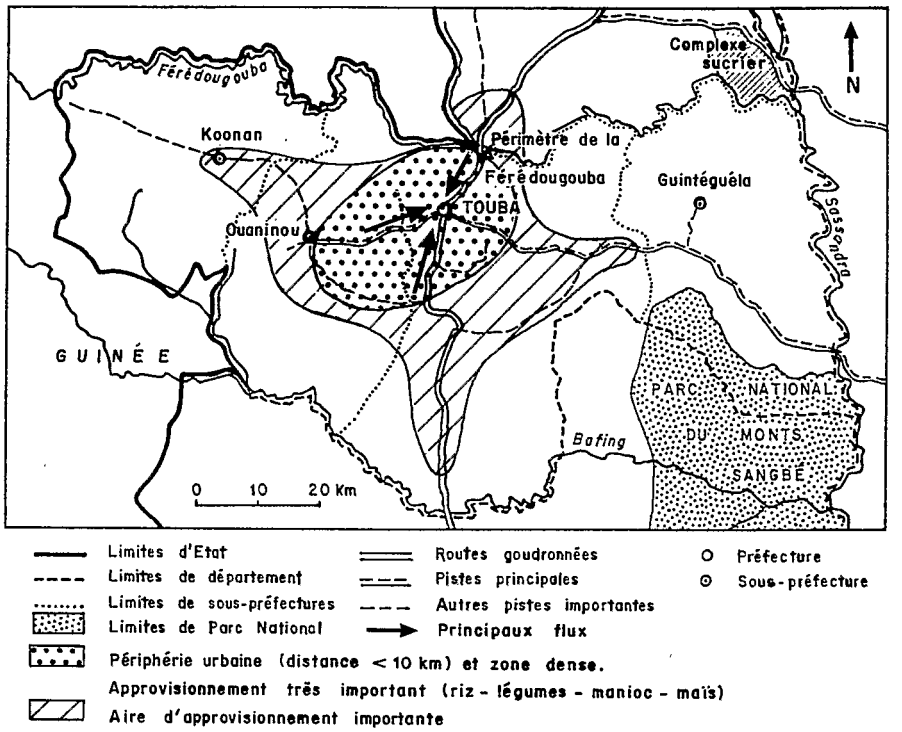
a) Une petite ville de savane : Touba

À Touba, une grande partie des produits provient d'une aire restreinte qui correspond au territoire de la commune, aux périmètres vivriers proches et à la sous-préfecture de Ouaninou. Nos enquêtes effectuées sur les marchés et dans les rues en juillet-août 1986 montrent que le tiers des arrivages a pour origine une aire située à moins de 10 km du centre ville, et plus du quart une auréole comprise entre 10 et 20 km, dont une partie est comprise dans le territoire communal. Les secteurs un peu plus éloignés (de 20 à 30 km) contribuent encore pour près du cinquième au ravitaillement de la cité. Au total, plus de 80 % des provenances recensées se localisent dans un rayon inférieur à 30 km du centre de Touba. L'étendue très limitée de l'aire d'approvisionnement de la ville s'explique par la faiblesse de la demande, liée elle-même à la taille réduite de l'agglomération (14 593 habitants en 1988), et à la forte part des citadins pratiquant l'agriculture comme activité principale (plus de 30 % de la population active) ou secondaire (dont nous avons vu l'importance dans l'étude des riziculteurs urbains). En outre, les conditions naturelles rendent compte de la diversité des productions locales : nous sommes dans une région soudanienne encore proche du domaine guinéen, et le relief accidenté multiplie les possibilités en fonction des situations topographiques. Ainsi, le département fournit une gamme variée de denrées qu'il n'est nul besoin d'aller chercher au loin : céréales (riz, maïs, sorgho, fonio), légumes (africains, européens, dont certains difficiles à produire dans d'autres régions du pays, comme la pomme de terre et les oignons), igname et manioc, voire même banane plantain et taro, dans la partie méridionale du pays mahou.

Un système d'auréoles concentriques ne se dessine pas pour autant autour de la ville. La figure 89 montre que la zone dense, située à l'ouest de la ville, et les localités proches de l'axe routier approvisionnent en priorité la cité. Des produits en nombre important arrivent de Ouaninou, où des commerçants achètent des denrées vivrières sur le marché à des paysans originaires des villages de la zone dense et de la sous-préfecture de Koonan, pour les revendre ensuite à Touba.

Il est difficile de trouver une spécialisation marquée des différents secteurs du département en fonction de la distance à la ville : tous contribuent pour une gamme variée de denrées au ravitaillement de Touba. En plein cœur de l'agglomération urbaine sont produits riz et légumes, dans les bas-fonds, et de façon marginale de la banane plantain, cultivée dans des jardins en bordure des marigots. De la proche périphérie arrivent surtout du maïs et du manioc. La deuxième zone, entre 10 et 20 km, envoie à peu près les mêmes productions avec une part plus élevée des céréales et des légumes qui proviennent des périmètres spécialisés (comme celui de la Férédougouba). La troisième zone fournit des légumes et des denrées diversifiées en fonction des origines : banane du sud-ouest, igname de l'est et du nord, riz de Ouaninou et des villages proches. La part du manioc est ici encore élevée, car il n'est pas expédié vers d'autres régions, à la différence des céréales, de l'arachide et des légumes. Le reste du département contribue peu à l'approvisionnement de la ville. Les secteurs proches de la frontière commercent avec la Guinée (sous-préfectures de Koonan et de Booko). Le

a) L'approvisionnement local et régional



b) Les flux à moyenne et longue distance

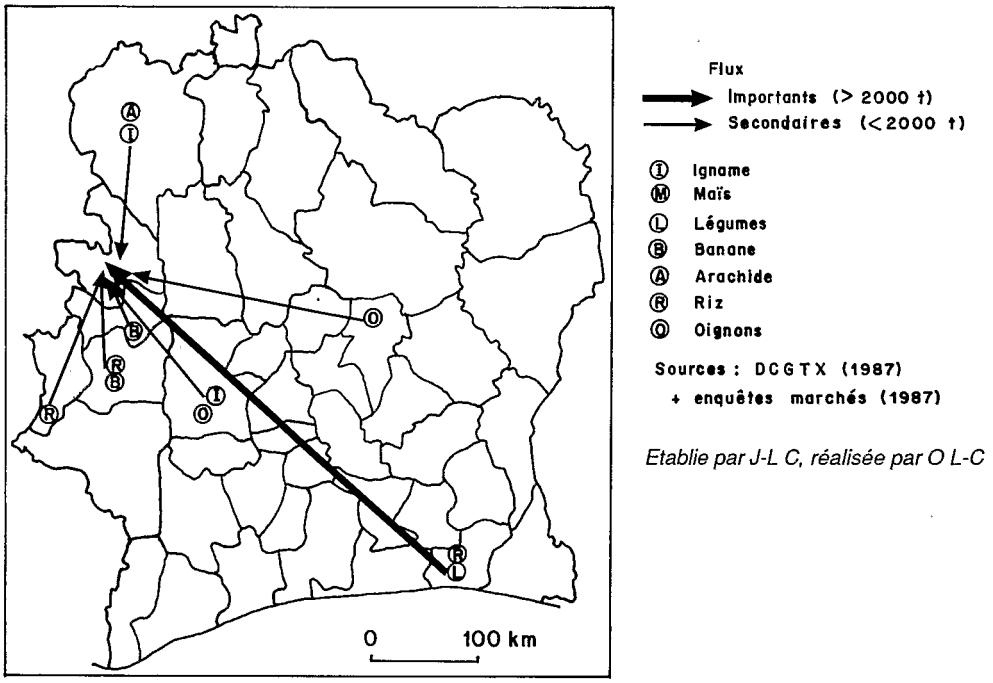


Fig. 89 - Les aires d'approvisionnement de Touba (1986-87)

nord ravitaille les petites cités locales comme Borotou et les travailleurs du complexe sucrier. Certains secteurs contribuent de façon marginale à l'approvisionnement de Touba, car les récoltes sont limitées en raison de leur faible peuplement (comme la sous-préfecture de Guintéguéla). Les principales denrées expédiées par les zones éloignées du département sont l'arachide et les légumes, devant des productions plus localisées : céréales soudaniennes (mil, sorgho, fonio) et ignames précoces venant du nord, banane et taro de l'ouest, etc.

Des autres départements (et de l'étranger) viennent des aliments produits en quantité insuffisante sur place : banane plantain de Man et de Biankouma, oignons, souvent importés (et transitant par Abidjan, Bouaké ou des villes de l'intérieur), riz blanc des usines nationales ou importé par Abidjan, ignames précoces du Nord et ignames tardives du Centre-Ouest.

Il existe des variations saisonnières dans l'approvisionnement de la localité. Mais elles sont d'ampleur limitée. Un recensement effectué sur le marché de Touba en novembre 1987 montre qu'en fin d'année, comme en juillet-août, la région proche de la ville fournit l'essentiel du ravitaillement (34 % des apports). Toutefois, à cette période, la part des secteurs éloignés prend de l'ampleur au détriment des zones à moyenne distance (entre 10 et 30 km) qui passent de 46 à 37 %. Cela tient pour une part à des changements dans la nature des denrées commercialisées : en novembre, arrive l'igname précoce de secteurs plus au nord, situés dans le département (sous-préfectures de Koro, Borotou), et hors du département (Odienné, Korhogo). Certaines récoltes locales saisonnières (oignons, par exemple) sont épuisées et il faut avoir recours plus massivement aux denrées d'importation. En revanche, on ne note pas de riz en provenance de villes éloignées, contrairement à la situation de juillet-août, car en novembre la production du pays mahou est surabondante.

L'enquête de novembre 1987 a porté également sur les poids, ce qui permet de nuancer les observations tirées d'une analyse de fréquences. La part du ravitaillement de proximité, fait de petits arrivages, est plus faible en volume total qu'en fréquences, alors que la situation est inverse pour les régions éloignées, d'où proviennent des quantités unitaires fortes : les apports lointains, d'origine non départementale, atteignent 30 %, représentés en grande partie par 4 produits (l'igname, la banane plantain, les pois de terre et les oignons). Les secteurs situés à moins de 30 km de la ville fournissent néanmoins toujours nettement plus de 50 % du ravitaillement, et sont déterminants en tonnages pour le manioc, les légumes et les céréales. Cette analyse succincte confirme donc le rôle des zones proches dans l'approvisionnement de la cité.

Dans l'ensemble, la part des céréales, notamment du riz, paraît faible dans les arrivages. C'est parce qu'une partie de la production passe par un circuit différent du marché et des vendeurs de rues : le riz blanc, usiné en Côte d'Ivoire ou importé, fait l'objet d'un commerce de gros détenu par quelques négociants qui le redistribuent à des magasins de marchandises diverses en ville ou le vendent directement à une clientèle de consommateurs (qui achètent parfois des sacs entiers pour leur nourriture). En outre, la production urbaine est importante et de nombreux citadins cultivent une parcelle pour la vente locale directe ou leur propre consommation.

Les enquêtes de la DCGTX sur les transports routiers interzones mettent en évidence deux flux importants en 1986 (figure 89 b) : l'un en provenance d'Abidjan (plus de 2 000 t de riz), l'autre originaire de Man (1 667 t de riz et 79 t de banane), auxquels s'ajoute une faible expédition à partir de Danané. Si les enquêtes de la DCGTX ignorent de nombreux courants (notamment ceux d'igname et de légumes), en revanche, elles soulignent l'ampleur des arrivages de riz dont une partie n'est sans doute pas consommée sur place, mais revendue dans tout le département (centres urbains secondaires, périmètre sucrier de Borotou, villages dont les habitants achètent ce produit en période de soudure).

Touba est l'exemple d'une petite agglomération urbaine dont le «bassin» de ravitaillement est réduit dans l'espace et qui n'entraîne pas la création de zones véritablement spécialisées. En outre, la cité comprend une forte proportion de Mahou qui se nourrissent des mêmes aliments que les ruraux des campagnes environnantes, ce qui favorise un approvisionnement local à base de produits habituellement consommés par les agriculteurs. Les flux en provenance de départements extérieurs sont faibles, ce que confirme un essai d'évaluation de la consommation départementale des différentes denrées et de la production : le département n'est déficitaire que pour la banane plantain, et excédentaire pour le riz, le maïs, le manioc, l'igname. Ville des savanes, un des rares flux extérieurs notables est celui de banane plantain originaire des régions les plus proches de la zone guinéenne. Il faut y ajouter le riz en provenance d'Abidjan, dont l'arrivée s'explique par son coût peu élevé et la pénurie relative de production locale en période de soudure. Le zonage qui ne fait que s'esquisser ici en fonction de la distance au marché urbain est plus nette dans les villes moyennes.

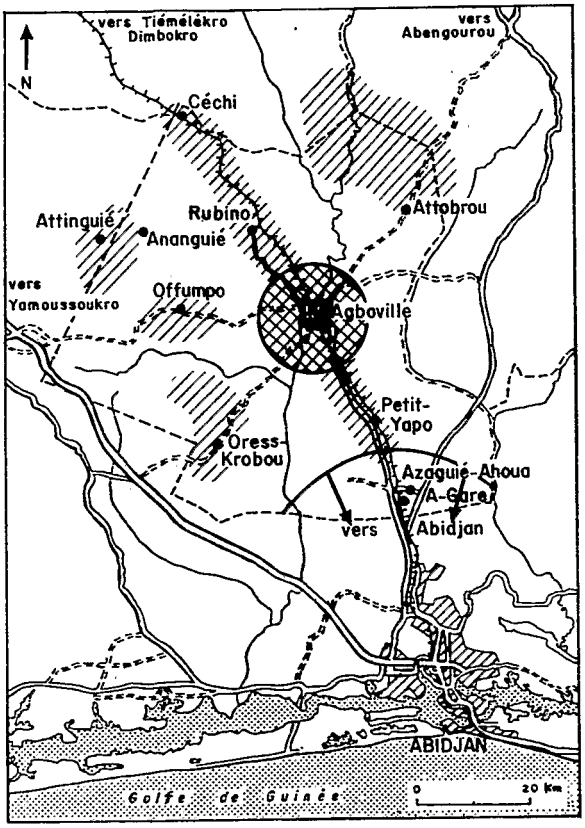
b) Une ville moyenne de la forêt : Agboville

Agboville est plus peuplée que Touba (46 355 habitants en 1988) et sa situation est très différente, tant du point de vue du milieu naturel (elle est en zone guinéenne), que des voies de communication (elle est située sur l'axe ferroviaire) et que de la proximité d'Abidjan, distante de moins de 100 km. Son aire de ravitaillement peut être saisie à travers les provenances enregistrées sur le marché central de la cité du 13 au 15 novembre 1988. Un zonage net apparaît (figure 90 a).

L'aire proche de la cité (moins de 10 km) fournit une forte part de son approvisionnement : elle représente environ 30 % des provenances. Comme à Touba, du riz et des légumes viennent des bas-fonds de la ville. Certains villages proches envoient aussi fréquemment des légumes «africains» (gombos, tomates, piments, etc.). La part de l'agglomération et de sa périphérie dans les apports en riz et légumes paraît moins forte toutefois que dans le cas de la cité mahou, sans doute en raison de l'existence dans le département de plusieurs grands centres de productions maraîchères ou rizicoles (comme Rubino). En revanche, l'espace périurbain et les villages proches semblent spécialisés ici dans le ravitaillement en manioc, dont ils représentent les deux tiers des provenances.

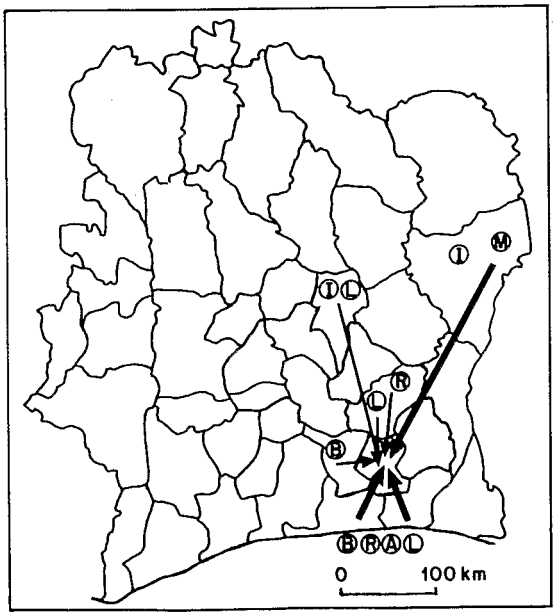
À la différence de Touba, la deuxième zone, entre 10 et 20 km, fournit une faible part de l'approvisionnement, pour deux raisons : d'une part, elle ne comporte pas de périmètres spécialisés (dans le maraîchage ou la riziculture), gros producteurs de produits vivriers ; d'autre part, elle est concurrencée par les zones plus proches, pour le manioc, et plus éloignées, pour la banane plantain.

En revanche, de grandes quantités de vivres sont expédiées du reste du département sur Agboville (plus de 40 % des provenances). Il s'agit de zones qui se situent pour l'essentiel entre 20 et 40 km de la cité. Dans cet espace, deux types de situations se dégagent nettement. L'axe ferroviaire est jalonné de localités sièges de gares d'où partent du riz et des légumes vers Agboville. La production est locale ou vient des villages environnants, les marchés actifs, qui se tiennent près des gares, attirant de nombreux paysans dans un rayon de plusieurs kilomètres. L'ampleur relative du ravitaillement à partir de ces pôles dépend de leur situation et de leur spécialisation : ainsi, Petit-Yapo est réputée comme gare de la «viande de brousse» (agoutis, gazelles, etc.) et expédie moins de produits vivriers que Rubino ou Céchi, centres importants, spécialisés dans les légumes. Enfin, il semble que les expéditions varient selon les périodes de l'année : les enquêtes de novembre 1988 révèlent un taux de produits en provenance des localités du chemin de fer supérieur à celui de mars ; l'état défectueux des pistes en novembre, après la saison des pluies, alors qu'elles ont été refaites en mars,



a) L'approvisionnement régional

Piste
Route goudronnée
Autoroute
Limite de département
Voie ferrée
Zone proche (<10 km) approvisionnement très important (manioc, légumes)
Espace urbain et périurbain (riz - légumes)
Zone d'approvisionnement important



b) Les flux à moyenne et longue distance

Flux
Importants (> 2000 t)
Secondaire (< 2000 t)
Ⓘ Igname
Ⓜ Maïs
Ⓛ Légumes
Ⓑ Banane
Ⓐ Arachide
Ⓡ Riz
Sources : D C G T X (1987)
+ enquêtes marchés (1987)

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 90 - Les aires d'approvisionnement d'Agboville en produits vivriers (1986-87)

favorise temporairement la voie ferrée (tout comme l'axe goudronné d'ailleurs). Le second type de situation correspond aux villages périphériques du département ou proches de forêts récemment déclassées, et qui fournissent de grandes quantités de banane plantain. Il s'agit de localités qui, en outre, possèdent des marchés actifs où est concentrée la production avant d'être expédiée sur la ville, comme Attobrou, Offumpo, Ananguié, Oress-Krobou, etc. On peut inclure dans cette catégorie le village abé d'Attinguié situé dans le département de Tiassalé. En revanche, on doit constater dans cet approvisionnement de la ville l'absence quasi totale du sud du département, autour d'Azaguié, qui commerce principalement avec Abidjan.

Les autres départements et l'étranger jouent un rôle plus important qu'à Touba. Ils représentent 18 % des provenances sur le marché et certainement beaucoup plus en tonnages. Deux produits viennent en priorité de ces contrées lointaines : l'igname et certains légumes (notamment les oignons). Une partie de l'igname consommée à Agboville est, certes, produite dans la région. Mais une part élevée vient, en novembre 1988, de Bouaké et surtout de Bondoukou (qui représente 68 % des provenances). Du département de Dimbokro arrivent du riz et des légumes, notamment de Tiémélékro, centre réputé pour ses productions vivrières. Cet axe d'approvisionnement est lié directement à la voie ferrée et les marchandises sont acheminées par train. Souvent, le commerce est pratiqué par des négociantes qui se rendent à Abidjan et qui vendent en route une partie de leur stock. Les flux sont du même type que ceux originaires de Rubino et Céchi : forte production spécialisée autour d'une gare, évacuation qui bénéficie de la présence de la voie ferrée. Enfin, certains produits viennent d'Abidjan : riz, oignons principalement.

Les données du Plan transport pour 1986 qui ont l'avantage de porter sur les tonnages viennent compléter ce tableau, d'autant que le ravitaillement d'Agboville est loin de se limiter au marché. Il faut tenir compte des nombreux points de ventes de produits vivriers dispersés dans l'agglomération urbaine, des boutiques d'alimentation générale, des chaînes de distribution (qui vendent du riz) et des magasins de gros et de demi gros. Les principales denrées originaires d'autres départements sont des céréales. Le riz vient de l'usine de Bongouanou, la plus proche, et surtout d'Abidjan (plus de 2 000 t)[1]. Un flux supérieur à 4 000 t de maïs et d'igname a pour origine Bondoukou[2]. Les autres courants sont moins importants : igname en provenance de Bouaké (173 t), banane plantain venant d'Abidjan (il s'agit de réexpéditions) et de Dabou (664 t au total), arachide (près de 700 t) et légumes (plus de 500 t) d'Abidjan.

Une tentative d'évaluation de la production disponible départementale et des besoins d'Agboville, confirme la capacité des campagnes locales à ravitailler la cité. En 1988, la production locale en riz, en igname et en arachide paraît insuffisante ; mais elle est excédentaire en maïs et surtout en manioc et en banane plantain[3].

Toutes les données confirment donc le rôle prépondérant des campagnes environnantes dans le ravitaillement de la population urbaine. Un zonage très marqué apparaît en fonction des différentes cultures, lié d'abord à la nature de celles-ci : en ville sont développées les spéculations qui valorisent fortement le sol (légumes, riz irrigué), à la périphérie des denrées pondéreuses (racines, tubercules). L'aire de ravitaillement est également fortement marquée par des facteurs extérieurs à la cité si bien que les différentes zones d'approvisionnement ne sont pas concentriques : caractères du milieu

1. En réalité, d'après l'étude de la DCGTX, le riz vient de Dabou. Toutefois, la production de ce secteur étant faible et ne disposant d'aucune usine de décorticage, on voit mal comment du riz pourrait en provenir : il s'agit certainement de réexportations à partir de Dabou, de riz qui vient d'Abidjan (ou d'une erreur d'origine).
2. La DCGTX donne un flux de 4 175 t de maïs. Comme pour le riz qui viendrait de Dabou, on s'explique mal comment peuvent provenir de Bondoukou de telles quantités de maïs et pas d'igname (alors que de multiples témoignages attestent l'existence d'un tel courant), si ce n'est par une confusion dans les relevés.
3. Déficits et excédents sont difficiles à évaluer compte tenu de l'approximation des données. L'excédent des campagnes en maïs s'élèverait à environ 2 fois la demande urbaine. Les soldes en manioc et en banane plantain dépassent dans chaque cas 15 000 t, même en retenant les bases d'évaluation les moins favorables.

rural (abondance de la banane plantain sur les marges du département en raison des conditions naturelles et foncières favorables) ; rôle de la voie ferrée et des gares près desquelles s'est développée une agriculture commerciale intensive ; poids d'Abidjan qui détourne vers elle une partie de la production.

c) À chaque ville son espace

Chaque agglomération, en fonction de sa taille, de sa situation, de son histoire présente des particularités. Deux autres cas peuvent être plus rapidement évoqués afin de souligner les points communs des aires de ravitaillement et leurs différences.

Soubré (33 162 habitants en 1988) est une petite ville du Sud-Ouest qui a connu un essor récent spectaculaire[1]. Les enquêtes effectuées sur le marché (qui occupe une partie des rues) en novembre 1987, permettent de retrouver des points communs avec Touba ou Agboville. L'essentiel des apports vient d'une auréole proche de la cité (figure 91) : plus des deux tiers du manioc, de la banane plantain, du taro et des légumes frais sont produits dans un rayon de moins de 20 km. Entre 20 et 30 km, les centres de ravitaillement s'alignent le long des principales pistes ou correspondent à des marchés qui collectent les denrées dans les campements alentours ; en arrivent des féculents, des céréales, des légumes. Le reste du département, au-delà de 30 km, ne fournit que des apports ponctuels. L'aire de ravitaillement est fortement influencée par les caractères de la mise en valeur (les secteurs de l'ouest saturés et enclavés fournissent peu de vivres) et par l'organisation des échanges à moyenne et longue distance : le marché de Yabayo, au nord de Soubré, envoie des quantités importantes de vivres, contrairement à celui de Méadji, plus éloigné et plus lié à San Pedro et Abidjan. La concurrence du trafic destiné aux villes extérieures à la région restreint l'aire d'approvisionnement de la cité. En même temps, l'abondance des productions locales et leur diversité permettent de la ravitailler sans difficulté.

Cependant, pour différentes raisons, des produits viennent de régions éloignées. Du riz importé, moins cher que le riz local et qui permet de faire la soudure, vient de San Pedro et d'Abidjan, du riz blanc de Gagnoa, des ignames précoces de Dabakala, de l'arachide, des oignons, du piment séché de différentes grandes villes (outre Abidjan et San Pedro, Daloa, Séguéla, Bouaké, etc.).

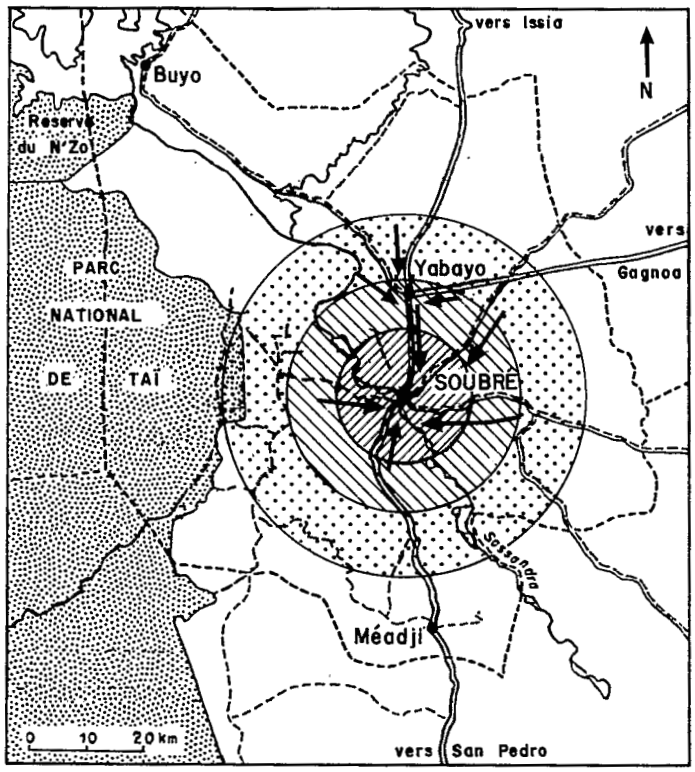
Une analyse à partir, non plus des fréquences, mais des tonnages acheminés ou achetés par les vendeurs, confirme le poids des zones proches dans le ravitaillement de la cité : sur le marché, où sont établis plusieurs magasins de riz en gros, les origines locales (moins de 20 km du centre-ville) représentent (en poids) les deux tiers du total vendu chaque jour, et le ravitaillement extérieur au département environ le sixième.

Les données de la DCGTX recoupent largement les nôtres en ce qui concerne les flux sur longues distances : le principal produit importé est le riz, car il est très consommé sur place et en partie redistribué dans les campagnes. Les provenances sont variées : Abidjan, San Pedro, Gagnoa, Issia, Korhogo, en fonction des différentes qualités de riz et des relations entre les grossistes «importateurs», les commerçants de ces villes et ceux de Soubré. Loin derrière viennent le maïs (Daloa) et l'igname (Bouaké), en quantités limitées.

Trois traits caractérisent l'approvisionnement de Soubré : l'importance des apports originaires d'une couronne très proche, en raison de l'abondance de la production ; la faiblesse des autres secteurs du département qui expédient leurs récoltes sur l'extérieur ; l'arrivée complémentaire de denrées peu cultivées sur place (igname précoce, oignons) et de riz, en provenance de centres éloignés qui complètent le ravitaillement.

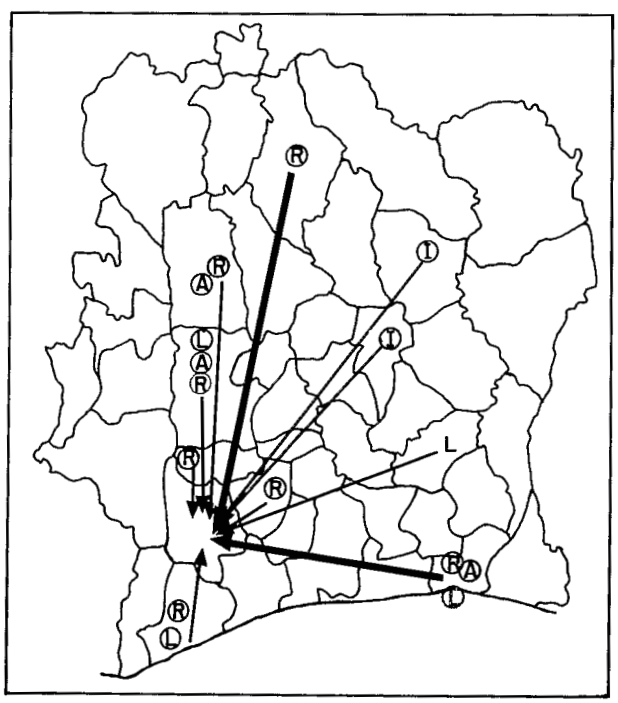
---

1. Cf. Chapitre I, p. 21.



a) L'approvisionnement régional

Limites de département
Limites du Parc National
Routes goudronnées
Pistes principales
Autres pistes importantes
Zones de ravitaillement
<10 km
10 - 20 km
20 - 30 km
Principaux flux

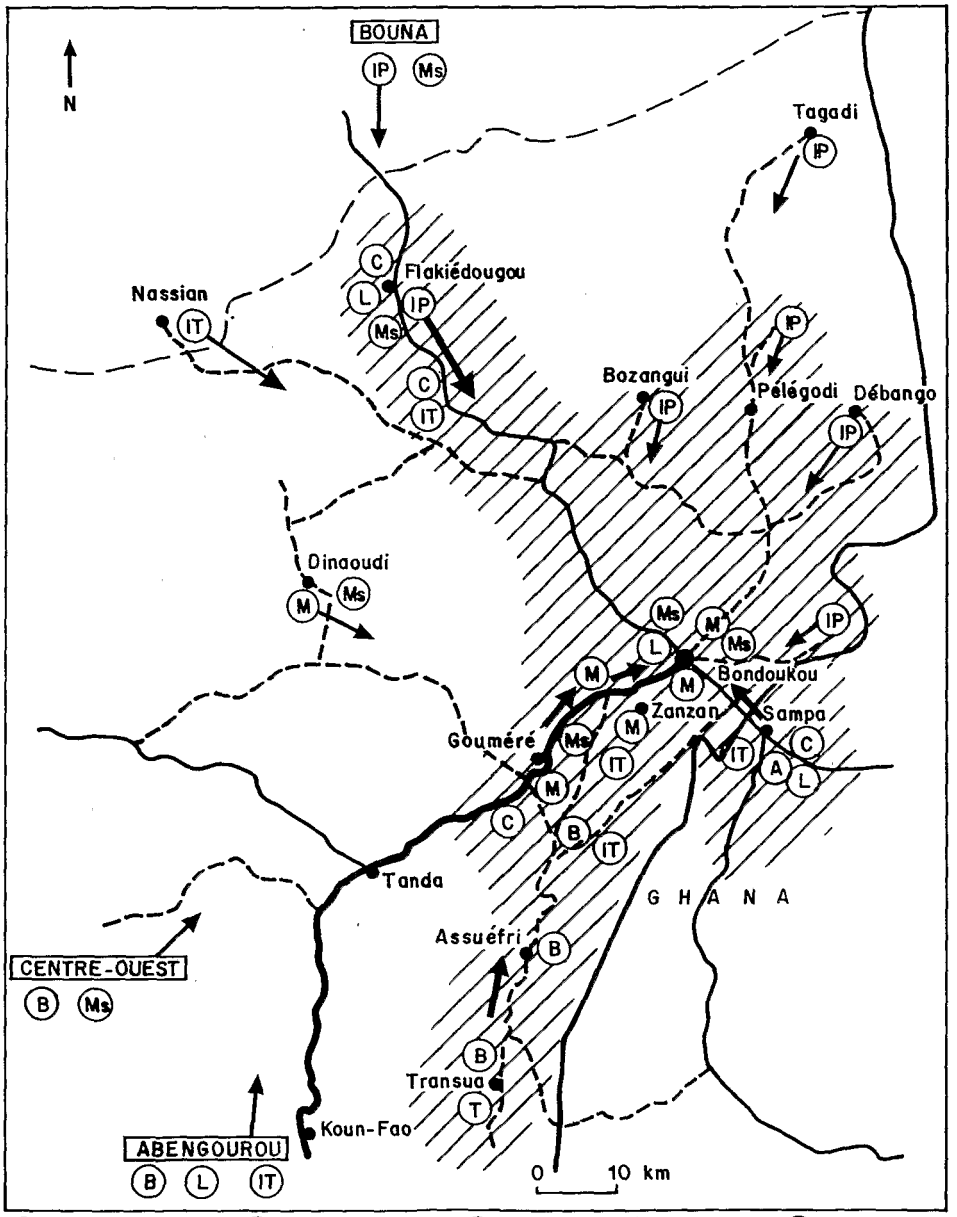


b) Les flux à moyenne et longue distance

Flux
Importants (> 2000 t)
Secondaires (< 2000 t)
Ⓘ Igname
Ⓛ Légumes
Ⓐ Arachides
Ⓡ Riz
Sources : D C G T X (1987)
+ enquêtes de l'auteur

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 91 - Les aires d'approvisionnement de Soubré en produits vivriers (1986-87)



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 92 - L'approvisionnement de Bondoukou en produits vivriers (1986-87)

Dans le Nord-Est, Bondoukou, avec 33 051 habitants en 1988, présente le cas d'une petite ville du contact forêt-savane et proche d'une frontière, ce qui permet de souligner le rôle du milieu naturel et du contexte économico-politique dans la configuration de l'aire d'approvisionnement d'une cité (figure 92). L'absence de recensement systématique sur le marché ne nous autorise pas à fournir des données chiffrées. En revanche, les indications obtenues auprès de l'antenne locale de l'OCPV complètent et précisent nos enquêtes qualitatives.

Comme pour les autres villes, une part élevée du ravitaillement vient de la commune et des villages proches, notamment en igname, en manioc, en légumes et en maïs. Cependant, trois particularités sont à souligner. D'abord, il existe des flux importants en provenance du Ghana, particulièrement de Sampa, d'où arrivent des ignames, des céréales, des légumes et de l'arachide. Ces courants s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges entre Bondoukou et cette région. La frontière, loin de les entraver, semble les avoir accrus, à cause des écarts de prix entre le Ghana et la Côte d'Ivoire. Ensuite, il faut souligner de fortes différences entre les flux originaires du nord et ceux du sud, au-delà d'un rayon de 10 à 15 km autour de la cité. Les ignames précoces viennent principalement des zones situées au nord de Bondoukou, près de la frontière (jusqu'à Débango, gros marché expéditeur), le long de la piste Bondoukou-Bouna (de Flakiédougou surtout) et entre ces deux axes (Pélégodi), tandis que les parties ouest et nord-ouest du département fournissent des apports secondaires. À l'opposé, la banane plantain et le taro viennent du sud. Enfin, quelques secteurs semblent peser d'un poids élevé dans le ravitaillement de la ville : Flakiédougou au nord (pour les ignames, le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, les légumes), l'axe goudronné et les villages environnants au sud-ouest de Bondoukou (manioc, légumes surtout) et la zone d'Assuefri-Transua, qui fournit la banane plantain, du taro, des légumes.

L'enquête du Plan transport de 1986 met en évidence la prépondérance des échanges à moyenne distance par rapport à ceux plus lointains dans le ravitaillement complémentaire de la ville. Les flux ont pour origines essentielles Abengourou (riz, igname tardive, maïs, légumes), Bouna (igname précoce, maïs) et le Ghana (igname, banane, arachide). Les provenances éloignées sont plus modestes : du Centre-Ouest vient du maïs. Les relevés de l'OCPV pour une période proche (octobre 1986-septembre 1987) complètent ce tableau, en faisant apparaître quelques origines lointaines ignorées dans l'enquête Plan transport : de la banane plantain arrive de Daloa, Gagnoa, Soubré.

Confrontés aux renseignements obtenus sur le marché de Bondoukou, ces relevés permettent d'analyser les variations saisonnières des flux que nous avions déjà perçues avec l'exemple de Touba. Le ravitaillement en igname paraît significatif. Il évolue en fonction des localisations et des variétés produites. D'août à janvier, ce sont surtout les zones nord et nord-est du département, ainsi que la sous-préfecture de Bouna, productrices d'ignames précoces, qui alimentent la ville. À partir de février-mars, les zones fournissant l'igname tardive prennent la relève : sud du département, sous-préfecture de Nassian, Ghana, département de Tanda. Les apports locaux sont toujours importants, car de multiples variétés sont produites (en raison des conditions naturelles, qui en font un milieu de transition, et des choix culturaux de chaque ethnie), mais les ignames, différentes selon les origines, viennent tantôt du nord, tantôt du sud : *kponan*, *assawa* et secondairement *krenglé* de Flakiédougou, *assawa* et *bété-bété* de Nassian, *krenglé* et *kponan* de Bouna, *florido* et *bété-bété* des secteurs méridionaux.

d) Le «bassin vivrier» des villes

Des quatre exemples étudiés se dégage une série de points communs qui permettent de définir les caractères de chaque «bassin vivrier » des villes. De la cité même et de ses faubourgs viennent des denrées dont la production est localisée dans les bas-fonds difficilement constructibles et qui valorisent fortement le sol : il s'agit avant

tout de riz et de légumes. La périphérie et les villages proches fournissent des produits pondéreux : de l'igname et surtout du manioc. Des zones plus éloignées arrivent des denrées de nature variable en fonction des caractères de l'agriculture locale : riz à Touba, banane plantain à Soubré, etc. Les villes au contact de deux ensembles écologiques différents et dans des milieux humains hétérogènes, comme Bondoukou, bénéficient de possibilités de ravitaillement diversifiées dans une aire très proche. Enfin, arrivent d'horizons plus lointains des produits que la région ne fournit pas : banane du Sud pour les villes du Nord, igname précoce des zones soudaniennes pour les cités de la forêt.

On retrouve autour de chaque ville un zonage tel que l'a mis en évidence au siècle dernier von Thünen. Par rapport au modèle présenté par l'auteur allemand des nuances sont cependant à apporter[1]. Celui-ci définit des cercles concentriques spécialisés chacun dans certaines productions, en fonction de la «rente différentielle de localisation», elle-même liée à la pression foncière, aux prix de vente des produits, aux coûts de production, aux frais de transport et aux techniques. Ce schéma est volontiers évoqué à propos de la Côte d'Ivoire[2]. Appliqué à l'origine dans le cadre d'une économie où l'activité agricole est prépondérante, les coûts de transport très élevés, dans un espace supposé homogène et dominé par une seule ville, il subit de singulières inflexions dans la réalité ivoirienne. Les spécialisations régionales, elles-mêmes fruit des conditions naturelles et de l'histoire, pèsent fortement sur la localisation des aires d'approvisionnement, ainsi que les axes de transport et l'importance plus ou moins grande des cultures d'exportation. La voie ferrée, la route goudronnée, la proximité d'Abidjan et l'inégale saturation foncière déforment les cercles autour d'Agboville et font varier les spécialisations. Autour de Bondoukou, à l'opposition entre le sud et le nord en matière de produits vivriers commercialisés, s'ajoutent l'inégale concurrence des cultures arbustives, prépondérantes en forêt et quasi absentes dans les savanes, le poids de la frontière, qui fait varier l'intérêt d'une même production au Ghana et en Côte d'Ivoire, et enfin, les spécialisations des différentes populations, l'igname précoce étant cultivée en priorité par les Lobi qui occupent les terres situées à une cinquantaine de kilomètres au nord de la cité.

On pourrait ainsi multiplier les exemples, montrant qu'il n'est pas possible d'appliquer de manière uniforme un modèle trop rigide. Néanmoins, trois constantes sont à relever : le poids des campagnes proches, dans un rayon de 30 à 50 km selon les cas, dans l'approvisionnement des villes ; l'existence de spécialisations dans les zones urbaines et périphériques (légumes et souvent riz dans la ville, manioc et parfois maïs ou igname tout autour...) ; des situations plus complexes au-delà d'un très court rayon où jouent de multiples facteurs.

Le cas des grandes agglomérations est différent dans la mesure où les campagnes locales ne peuvent suffire à l'approvisionnement des citadins.

4. Abidjan et Bouaké : des flux complexes

a) Abidjan : la prépondérance du ravitaillement lointain

Abidjan constitue un marché unique par sa taille, puisque la métropole concentre environ le tiers de la demande marchande de denrées vivrières du pays[3]. La faiblesse de

1. L'ouvrage de J. H. von Thünen *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie* (1875) n'a pas été intégralement traduit en français. Mais on en trouve un exposé succinct dans la plupart des manuels de l'enseignement supérieur : P. Hagett (1973), pp. 200-202, P. Claval (1976), pp. 115-116, par exemple. Précisons aussi que von Thünen apportait de multiples nuances à son modèle en fonction des sols, des transports, etc.
2. Cf. C. K. Bai (1990), pp. 306 et suivantes.
3. Cf. chapitre I, p. 39.

l'autoconsommation n'exclut pas l'existence d'un ravitaillement par des producteurs urbains dont il ne nous est pas possible de quantifier l'apport. La présence de maraîchers dans les moindres vallons de la ville, y compris dans les communes résidentielle aisées comme Cocody, l'apparition de parcelles de maïs ou de manioc sur des lots non bâtis, la culture des bas-fonds, dès que la configuration du relief et l'occupation du sol le permettent (comme à Yopougon, par exemple), témoignent d'une production abondante[1]. L'apport global reste toutefois limité, compte tenu de l'ampleur des besoins.

Tableau 100 - Production et consommation des principaux produits vivriers dans le département d'Abidjan (1988)

Milliers de tonnes	Production	Consommation rurale	Production disponible	Consommation urbaine
Riz	1,3	12,1	-10,8	158,0
Maïs	11,5	5,4	6,1	27,5
Manioc	244,2	57,2	187,0	102,4
Igname	19,5	105,9	-86,4	52,6
Banane plantain	71,8	29,0	42,8	135,0
Arachide	0,7	2,0	-1,3	14,1

Sources : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles, EBC (1979), RGPH (1988).

La faible capacité de la région proche à ravitailler la métropole peut être cernée à partir de la comparaison des productions agricoles, de la consommation rurale et des besoins des citadins du département (tableau 100). La production disponible, une fois déduites les pertes et la consommation rurale, n'est positive que pour le manioc, le maïs et la banane plantain. Les agriculteurs locaux peuvent contribuer pour environ un cinquième à l'approvisionnement de la métropole et des autres cités du département en maïs, un peu moins du tiers en banane. En revanche, la production de manioc paraît suffisante (mais les statistiques de production sont peut être surestimées). La première couronne autour de la ville fournit une faible part du ravitaillement, non seulement en raison de l'ampleur des besoins, mais aussi parce que des plantations industrielles (palmiers, cocotiers) occupent de vastes espaces et rejettent la zone d'approvisionnement urbain à plus de 40 km.

La sous-préfecture de Dabou et les départements limitrophes de celui d'Abidjan, qui correspondent à une deuxième ceinture, encore proche (entre 50 et 150 km), fournissent des apports appréciables, puisqu'ils représentent en 1986 environ le tiers du trafic routier entre zones sur Abidjan. D'après les données de la DCGTX, ils approvisionnent l'agglomération surtout en manioc et en fruits et légumes. Près de 98 % des flux entre zones de manioc en proviennent, principalement de Dabou, d'Aboisso et d'Agboville. Leur part dans les arrivages de fruits et légumes est plus faible (de l'ordre de 19 %), avec pour origines principales Agboville et Aboisso. Enfin, ils fournissent des quantités modestes d'igname, de banane plantain et d'arachide.

L'analyse faite à partir des relevés de l'OCPV de novembre 1986 à octobre 1987 sur 3 des plus grands marchés d'Abidjan (ceux d'Abobo, d'Adjamé et de Treichville), corrobore globalement ces observations et permet de préciser quelques points. La part du département d'Abidjan dans l'origine des produits est très variable : elle représente plus de 60 % des provenances pour le manioc, moins de 10 % pour l'igname et une part négligeable (moins de 2 % pour la banane plantain). Le reste du Sud-Est fournit encore près du tiers du manioc et plus de 15 % de l'igname. Ainsi, la presque totalité du

1. En juillet-août 1990, nous avons pu observer la transformation de terre-pleins entre les maisons et la rue, en parcelles de maïs allongées, dans le quartier de Cocody-Danga, en plein cœur de l'Abidjan résidentiel aisé, ce qui témoigne à la fois de l'ampleur des besoins et de la vitalité des producteurs.

manioc, le quart de l'igname, mais moins de 10 % de la banane viendraient, selon ces sources, de l'ensemble du Sud-Est. En ce qui concerne les légumes, les moyennes cachent de profondes inégalités : si plus des deux tiers du ravitaillement en gombo et en aubergine ndrowa est originaire du Sud-Est, moins de 30 % de la tomate viendraient de cet ensemble.

Les régions plus lointaines, dont nous avons déjà présenté les apports, fournissent l'essentiel des flux pour la majorité des produits. Dans l'ensemble, quelques caractéristiques majeures apparaissent, qu'il est bon de rappeler. D'abord, la grande diversité des origines : tout le pays expédie peu ou prou des denrées vivrières sur Abidjan. Ensuite, l'inégalité des zones de ravitaillement : le Centre-Ouest constitue la principal pôle d'expéditions de produits sur la métropole en 1986, devant Bouaké dont la contribution est également forte (en raison de la production locale et de la réexpédition des denrées venues du nord par les grossistes de la ville) ; en revanche les zones périphériques et éloignées, comme le Nord-Ouest, ont une importance négligeable.

Enfin, plus que celui de toute autre cité ivoirienne, le ravitaillement d'Abidjan présente une dimension internationale. Le maïs qui arrive au port est sans doute destiné aux élevages industriels. En revanche, l'approvisionnement en produits maraîchers et surtout en riz provient en partie d'autres pays. La part des légumes importés est variable : les pommes de terre consommées à Abidjan sont d'origine étrangère ; les importations représentent plus de 10 % des fréquences de tomate recensées sur les marchés par l'OCPV en 1986-1987, alors que celles de gombo ou de ndrowa sont quasi nulles. L'essentiel du riz vendu dans la métropole est importé, si bien que les tonnages issus de l'intérieur (22 322 t en 1986), représentent une faible part des besoins de l'agglomération (qui sont de l'ordre de 140 000 t).

Par rapport à 1972, dont la situation a été analysée par A. Hauhouot (1974), l'aire de ravitaillement de la métropole s'est considérablement étendue : d'une part, le bassin vivrier proche s'est élargi aux départements limitrophes, qui fournissent des apports de plus en plus élevés, d'autre part, certains départements éloignés, marginaux dans l'approvisionnement urbain en 1972, y contribuent pour une forte part en 1986 (comme Soubré, Issia, Guiglo, Bouna).

Le Sud-Est semble avoir maintenu ou accru sa part dans l'approvisionnement d'Abidjan ce qui, compte tenu de la croissance urbaine, témoignerait d'une spécialisation croissante des paysanneries de cette région dans l'agriculture vivrière marchande : aux apports de manioc, qui étaient déjà importants, se sont ajoutés des flux notables de riz et d'igname tardive, ce qui n'était pas le cas autrefois.

Les courants plus lointains se sont diversifiés et les trafics modifiés, avec de grands écarts selon les denrées. L'igname est l'exemple du produit dont les flux dominants ont changé. En 1972, les tubercules venaient surtout du Nord et du Nord-Ouest, secondairement du Centre et du Nord-Est. En 1986, le Nord-Est est devenu prépondérant (au moins 25 %)[1] devant le Centre, le Centre-Nord et le Nord-Nord-Ouest dont la part à considérablement fléchi, passant de 50 % à moins de 15 %. Le Centre-Ouest, quasi absent en 1972, apparaît avec des tonnages élevés d'ignames tardives (plus de 13 %).

La plupart des autres produits ont vu leurs flux se diversifier, sans modification des origines dominantes. L'aire de ravitaillement en banane plantain s'est étendue, si bien que la part du Centre-Ouest (qui représentait les quatre cinquièmes du total en 1972) a régressé, même si elle représente encore plus de 50 % du total. Le fait nouveau est l'apparition de l'Ouest (Guiglo, Man, Danané) et surtout du Sud-Ouest (Soubré,

1. D'après l'étude de la filière igname (SCET-AGRI, 1987), dont les données sont plus crédibles que celles du Plan transport, le Nord-Est fournirait entre la moitié et les deux tiers du ravitaillement d'Abidjan.

Issia, San Pedro) dont la part s'est vraisemblablement accrue depuis 1986, avec l'augmentation de la production de banane et l'achèvement de la route «côtière» qui ouvre au Sud-Ouest littoral le marché abidjanais. En 1972, le maïs venait du Centre-Ouest (50 %) et du Nord (20 %). Si la première région maintien ses positions, en revanche, le Nord perd du terrain (moins de 10 % des arrivages), en raison de l'apparition de nouvelles origines (Est, Nord-Est, Sud-Ouest) et du renforcement des courants en provenance de Bouaké.

Les flux de légumes ont été modifiés par la mise en place de pôles de production par la SODEFEL, dont l'action démarrait en 1972. La création de certains périmètres encadrés a renforcé des courants antérieurs : c'est le cas à Rubino. Toutefois, l'aménagement de grands complexes dans le Nord a surtout accru la part des régions septentrionales dans l'approvisionnement d'Abidjan, le seul département de Korhogo (avec le bloc de Sinématiali) fournissant près de 18 % des fruits et légumes venant de l'intérieur.

Les approvisionnements en riz sont ceux qui ont connu les plus profonds bouleversements, avec une part croissante de l'Est (Dimbokro, Bongouanou), et surtout la montée des importations.

Globalement, l'aire de ravitaillement de la métropole ivoirienne se caractérise par trois traits principaux qui la différencient de celle des petites cités : l'étendue du bassin d'approvisionnement proche, dont le rayon dépasse 100 km ; l'ampleur des apports lointains, la ville mettant à contribution le pays tout entier pour des produits variés ; enfin, la part élevée des importations qui contribuent largement au ravitaillement en riz.

b) Bouaké : ravitaillement local et redistribution

Après Abidjan, Bouaké est de loin le deuxième marché vivrier ivoirien. Pour en étudier les caractères d'ensemble, on dispose d'une étude récente sur le marché de gros de Bouaké réalisée par la DCGTX et l'OCPV.

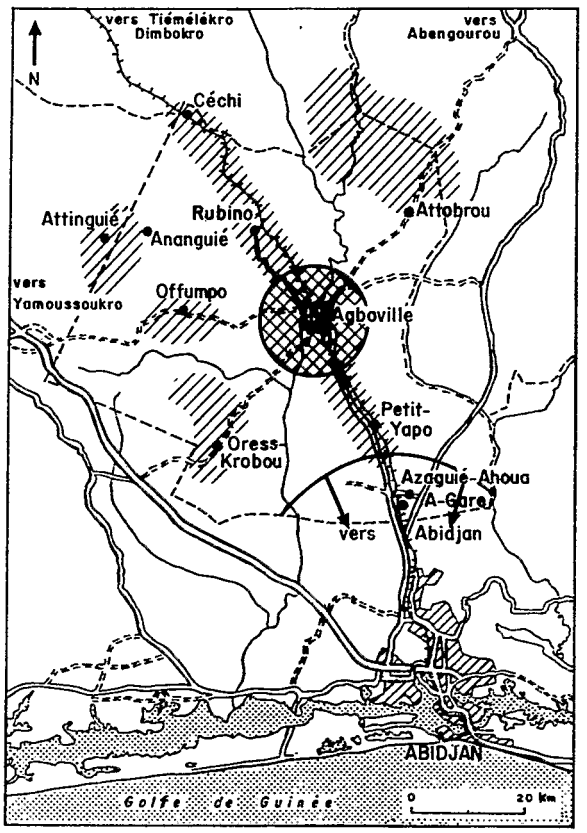
En 1990, la production du département (prise dans ses limites anciennes c'est-à-dire incluant Mbahiakro, Béoumi et Yamoussoukro) serait supérieure aux besoins pour une majorité de produits. C'est le cas pour l'igname, le manioc, le maïs et la plupart des légumes frais. En revanche, il en irait autrement pour la banane plantain, l'arachide, le mil et le sorgho, le riz et certains légumes (oignons entre autres)[1]. Si on s'en tient aux limites actuelles du département, qui correspondent à la zone proche de la ville, la production est encore suffisante en igname et en manioc, mais déficitaire pour les autres denrées.

Tableau 101 - Production locale, consommation et commerce de produits vivriers à Bouaké (1990)

Produit (milliers de t)	Production du département	Consommation Bouaké	Commercialisation totale
Riz	3,5	32,8	32,1
Maïs	25,0	13,3	13,4
Mil et sorgho	-	0,9	0,5
Igname	250,0	18,6	192
Banane plantain	10,0	16,8	72
Manioc	90,0	18,1	13,5
Arachide	5,0	3,1	10,5

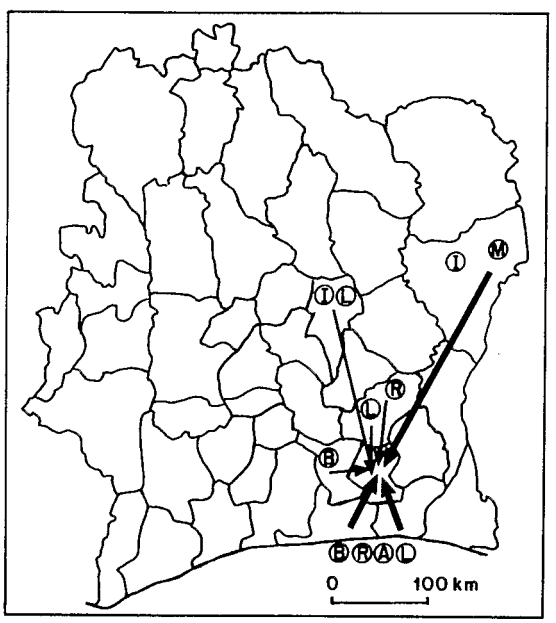
Source : DCGTX (1990).

1. DCGTX (1990), p. 14.



a) L'approvisionnement régional

==== Piste
Route goudronnée
Autoroute
--- Limite de département
Voie ferrée
Zone proche (<10 km) approvisionnement très important (manioc, légumes)
Espace urbain et périurbain (riz - légumes)
Zone d'approvisionnement important



b) Les flux à moyenne et longue distance

Flux
Importants (> 2000 t)
Secondaire (< 2000 t)
Ⓘ Igname
Ⓜ Maïs
Ⓛ Légumes
Ⓑ Banane
Ⓐ Arachide
Ⓡ Riz
Sources : D C G T X (1987)
+ enquêtes marchés (1987)

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 90 - Les aires d'approvisionnement d'Agboville en produits vivriers (1986-87)

favorise temporairement la voie ferrée (tout comme l'axe goudronné d'ailleurs). Le second type de situation correspond aux villages périphériques du département ou proches de forêts récemment déclassées, et qui fournissent de grandes quantités de banane plantain. Il s'agit de localités qui, en outre, possèdent des marchés actifs où est concentrée la production avant d'être expédiée sur la ville, comme Attobrou, Offumpo, Ananguié, Oress-Krobou, etc. On peut inclure dans cette catégorie le village abé d'Attinguié situé dans le département de Tiassalé. En revanche, on doit constater dans cet approvisionnement de la ville l'absence quasi totale du sud du département, autour d'Azaguié, qui commerce principalement avec Abidjan.

Les autres départements et l'étranger jouent un rôle plus important qu'à Touba. Ils représentent 18 % des provenances sur le marché et certainement beaucoup plus en tonnages. Deux produits viennent en priorité de ces contrées lointaines : l'igname et certains légumes (notamment les oignons). Une partie de l'igname consommée à Agboville est, certes, produite dans la région. Mais une part élevée vient, en novembre 1988, de Bouaké et surtout de Bondoukou (qui représente 68 % des provenances). Du département de Dimbokro arrivent du riz et des légumes, notamment de Tiémélékro, centre réputé pour ses productions vivrières. Cet axe d'approvisionnement est lié directement à la voie ferrée et les marchandises sont acheminées par train. Souvent, le commerce est pratiqué par des négociantes qui se rendent à Abidjan et qui vendent en route une partie de leur stock. Les flux sont du même type que ceux originaires de Rubino et Céchi : forte production spécialisée autour d'une gare, évacuation qui bénéficie de la présence de la voie ferrée. Enfin, certains produits viennent d'Abidjan : riz, oignons principalement.

Les données du Plan transport pour 1986 qui ont l'avantage de porter sur les tonnages viennent compléter ce tableau, d'autant que le ravitaillement d'Agboville est loin de se limiter au marché. Il faut tenir compte des nombreux points de ventes de produits vivriers dispersés dans l'agglomération urbaine, des boutiques d'alimentation générale, des chaînes de distribution (qui vendent du riz) et des magasins de gros et de demi gros. Les principales denrées originaires d'autres départements sont des céréales. Le riz vient de l'usine de Bongouanou, la plus proche, et surtout d'Abidjan (plus de 2 000 t)[1]. Un flux supérieur à 4 000 t de maïs et d'igname a pour origine Bondoukou[2]. Les autres courants sont moins importants : igname en provenance de Bouaké (173 t), banane plantain venant d'Abidjan (il s'agit de réexpéditions) et de Dabou (664 t au total), arachide (près de 700 t) et légumes (plus de 500 t) d'Abidjan.

Une tentative d'évaluation de la production disponible départementale et des besoins d'Agboville, confirme la capacité des campagnes locales à ravitailler la cité. En 1988, la production locale en riz, en igname et en arachide paraît insuffisante ; mais elle est excédentaire en maïs et surtout en manioc et en banane plantain[3].

Toutes les données confirment donc le rôle prépondérant des campagnes environnantes dans le ravitaillement de la population urbaine. Un zonage très marqué apparaît en fonction des différentes cultures, lié d'abord à la nature de celles-ci : en ville sont développées les spéculations qui valorisent fortement le sol (légumes, riz irrigué), à la périphérie des denrées pondéreuses (racines, tubercules). L'aire de ravitaillement est également fortement marquée par des facteurs extérieurs à la cité si bien que les différentes zones d'approvisionnement ne sont pas concentriques : caractères du milieu

1. En réalité, d'après l'étude de la DCGTX, le riz vient de Dabou. Toutefois, la production de ce secteur étant faible et ne disposant d'aucune usine de décorticage, on voit mal comment du riz pourrait en provenir : il s'agit certainement de réexportations à partir de Dabou, de riz qui vient d'Abidjan (ou d'une erreur d'origine).
2. La DCGTX donne un flux de 4 175 t de maïs. Comme pour le riz qui viendrait de Dabou, on s'explique mal comment peuvent provenir de Bondoukou de telles quantités de maïs et pas d'igname (alors que de multiples témoignages attestent l'existence d'un tel courant), si ce n'est par une confusion dans les relevés.
3. Déficits et excédents sont difficiles à évaluer compte tenu de l'approximation des données. L'excédent des campagnes en maïs s'élèverait à environ 2 fois la demande urbaine. Les soldes en manioc et en banane plantain dépassent dans chaque cas 15 000 t, même en retenant les bases d'évaluation les moins favorables.

rural (abondance de la banane plantain sur les marges du département en raison des conditions naturelles et foncières favorables) ; rôle de la voie ferrée et des gares près desquelles s'est développée une agriculture commerciale intensive ; poids d'Abidjan qui détourne vers elle une partie de la production.

c) À chaque ville son espace

Chaque agglomération, en fonction de sa taille, de sa situation, de son histoire présente des particularités. Deux autres cas peuvent être plus rapidement évoqués afin de souligner les points communs des aires de ravitaillement et leurs différences.

Soubré (33 162 habitants en 1988) est une petite ville du Sud-Ouest qui a connu un essor récent spectaculaire[1]. Les enquêtes effectuées sur le marché (qui occupe une partie des rues) en novembre 1987, permettent de retrouver des points communs avec Touba ou Agboville. L'essentiel des apports vient d'une auréole proche de la cité (figure 91) : plus des deux tiers du manioc, de la banane plantain, du taro et des légumes frais sont produits dans un rayon de moins de 20 km. Entre 20 et 30 km, les centres de ravitaillement s'alignent le long des principales pistes ou correspondent à des marchés qui collectent les denrées dans les campements alentours ; en arrivent des féculents, des céréales, des légumes. Le reste du département, au-delà de 30 km, ne fournit que des apports ponctuels. L'aire de ravitaillement est fortement influencée par les caractères de la mise en valeur (les secteurs de l'ouest saturés et enclavés fournissent peu de vivres) et par l'organisation des échanges à moyenne et longue distance : le marché de Yabayo, au nord de Soubré, envoie des quantités importantes de vivres, contrairement à celui de Méadji, plus éloigné et plus lié à San Pedro et Abidjan. La concurrence du trafic destiné aux villes extérieures à la région restreint l'aire d'approvisionnement de la cité. En même temps, l'abondance des productions locales et leur diversité permettent de la ravitailler sans difficulté.

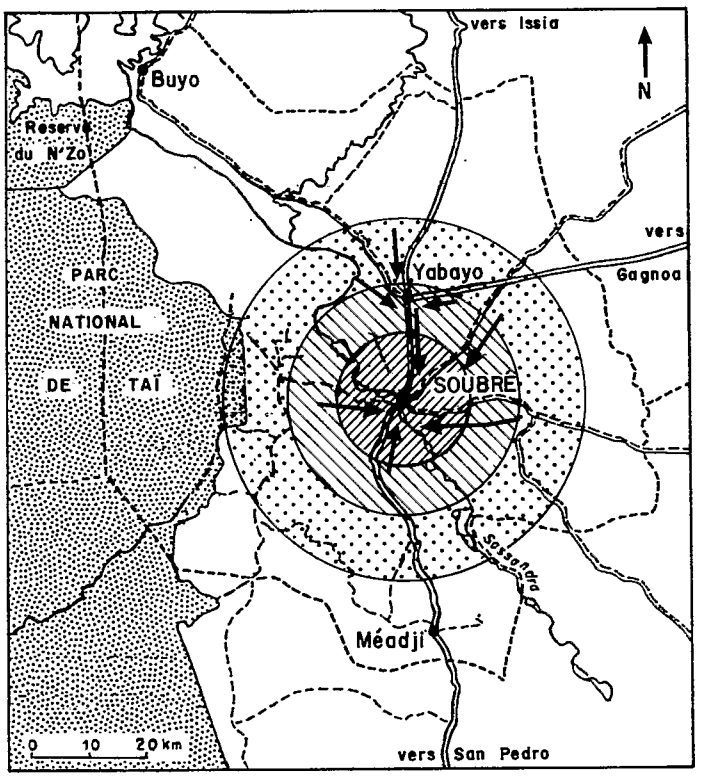
Cependant, pour différentes raisons, des produits viennent de régions éloignées. Du riz importé, moins cher que le riz local et qui permet de faire la soudure, vient de San Pedro et d'Abidjan, du riz blanc de Gagnoa, des ignames précoces de Dabakala, de l'arachide, des oignons, du piment séché de différentes grandes villes (outre Abidjan et San Pedro, Daloa, Séguéla, Bouaké, etc.).

Une analyse à partir, non plus des fréquences, mais des tonnages acheminés ou achetés par les vendeurs, confirme le poids des zones proches dans le ravitaillement de la cité : sur le marché, où sont établis plusieurs magasins de riz en gros, les origines locales (moins de 20 km du centre-ville) représentent (en poids) les deux tiers du total vendu chaque jour, et le ravitaillement extérieur au département environ le sixième.

Les données de la DCGTX recoupent largement les nôtres en ce qui concerne les flux sur longues distances : le principal produit importé est le riz, car il est très consommé sur place et en partie redistribué dans les campagnes. Les provenances sont variées : Abidjan, San Pedro, Gagnoa, Issia, Korhogo, en fonction des différentes qualités de riz et des relations entre les grossistes «importateurs», les commerçants de ces villes et ceux de Soubré. Loin derrière viennent le maïs (Daloa) et l'igname (Bouaké), en quantités limitées.

Trois traits caractérisent l'approvisionnement de Soubré : l'importance des apports originaires d'une couronne très proche, en raison de l'abondance de la production ; la faiblesse des autres secteurs du département qui expédient leurs récoltes sur l'extérieur ; l'arrivée complémentaire de denrées peu cultivées sur place (igname précoce, oignons) et de riz, en provenance de centres éloignés qui complètent le ravitaillement.

1. Cf. Chapitre I, p. 21.

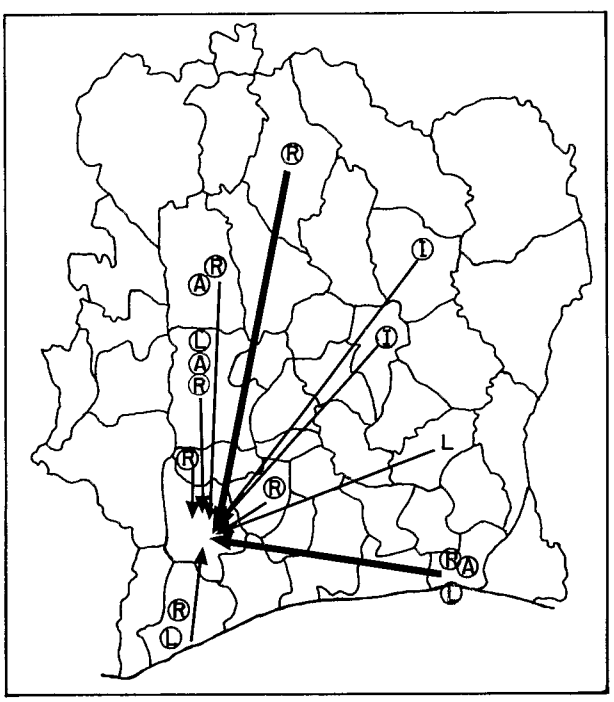


a) L'approvisionnement régional

- Limites de département
- Limites du Parc National
- Routes goudronnées
- Pistes principales
- Autres pistes importantes

Zones de ravitaillement

- < 10 km
- 10 - 20 km
- 20 - 30 km
- Principaux flux



b) Les flux à moyenne et longue distance

Flux

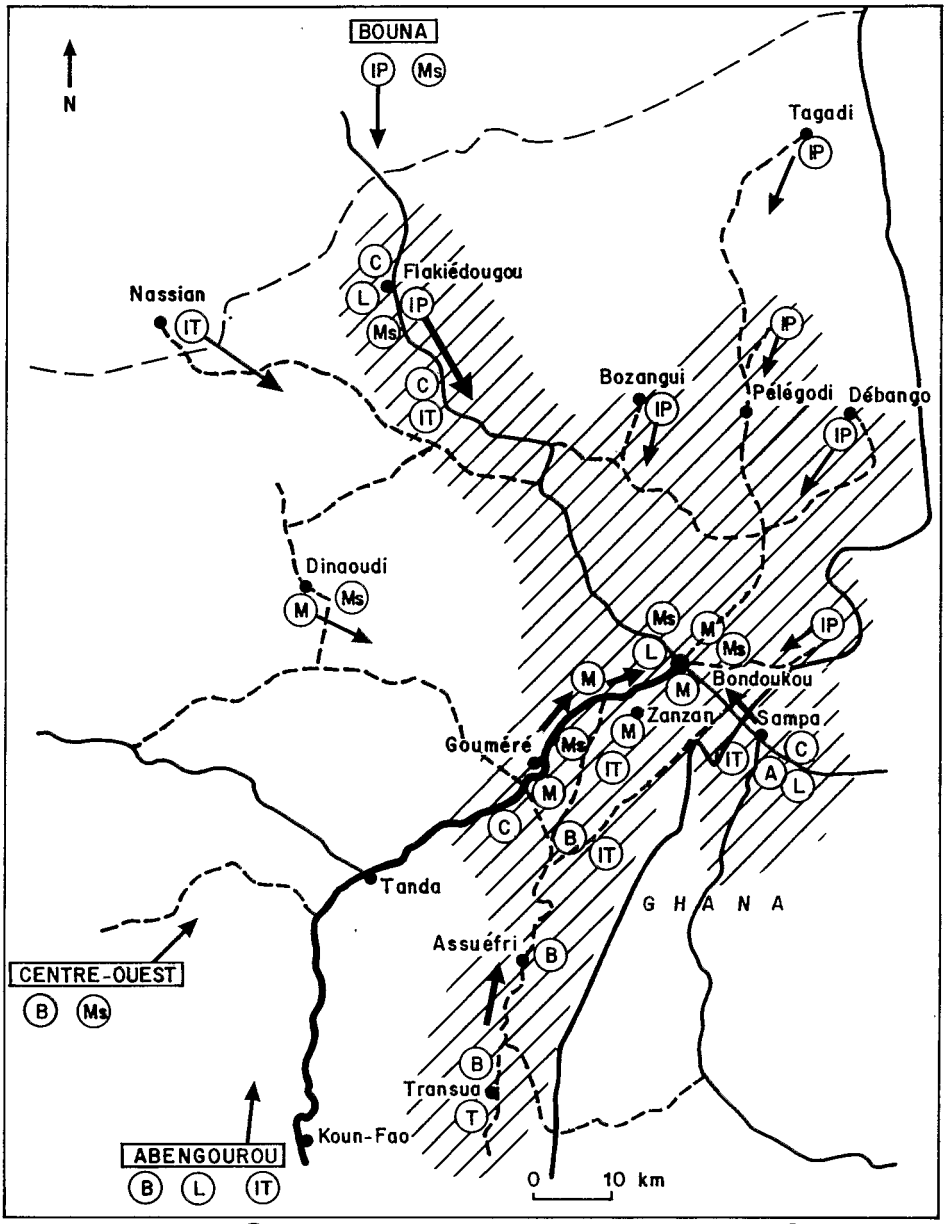
- Importants (> 2000 t)
- Secondaires (< 2000 t)

Ⓘ Igname
Ⓛ Légumes
Ⓐ Arachides
Ⓡ Riz

Sources : D C G T X (1987)
+ enquêtes de l'auteur

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 91 - Les aires d'approvisionnement de Soubré en produits vivriers (1986-87)



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 92 - L'approvisionnement de Bondoukou en produits vivriers (1986-87)

Dans le Nord-Est, Bondoukou, avec 33 051 habitants en 1988, présente le cas d'une petite ville du contact forêt-savane et proche d'une frontière, ce qui permet de souligner le rôle du milieu naturel et du contexte économico-politique dans la configuration de l'aire d'approvisionnement d'une cité (figure 92). L'absence de recensement systématique sur le marché ne nous autorise pas à fournir des données chiffrées. En revanche, les indications obtenues auprès de l'antenne locale de l'OCPV complètent et précisent nos enquêtes qualitatives.

Comme pour les autres villes, une part élevée du ravitaillement vient de la commune et des villages proches, notamment en igname, en manioc, en légumes et en maïs. Cependant, trois particularités sont à souligner. D'abord, il existe des flux importants en provenance du Ghana, particulièrement de Sampa, d'où arrivent des ignames, des céréales, des légumes et de l'arachide. Ces courants s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges entre Bondoukou et cette région. La frontière, loin de les entraver, semble les avoir accrus, à cause des écarts de prix entre le Ghana et la Côte d'Ivoire. Ensuite, il faut souligner de fortes différences entre les flux originaires du nord et ceux du sud, au-delà d'un rayon de 10 à 15 km autour de la cité. Les ignames précoces viennent principalement des zones situées au nord de Bondoukou, près de la frontière (jusqu'à Débango, gros marché expéditeur), le long de la piste Bondoukou-Bouna (de Flakiédougou surtout) et entre ces deux axes (Pélégodi), tandis que les parties ouest et nord-ouest du département fournissent des apports secondaires. À l'opposé, la banane plantain et le taro viennent du sud. Enfin, quelques secteurs semblent peser d'un poids élevé dans le ravitaillement de la ville : Flakiédougou au nord (pour les ignames, le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, les légumes), l'axe goudronné et les villages environnants au sud-ouest de Bondoukou (manioc, légumes surtout) et la zone d'Assuefri-Transua, qui fournit la banane plantain, du taro, des légumes.

L'enquête du Plan transport de 1986 met en évidence la prépondérance des échanges à moyenne distance par rapport à ceux plus lointains dans le ravitaillement complémentaire de la ville. Les flux ont pour origines essentielles Abengourou (riz, igname tardive, maïs, légumes), Bouna (igname précoce, maïs) et le Ghana (igname, banane, arachide). Les provenances éloignées sont plus modestes : du Centre-Ouest vient du maïs. Les relevés de l'OCPV pour une période proche (octobre 1986-septembre 1987) complètent ce tableau, en faisant apparaître quelques origines lointaines ignorées dans l'enquête Plan transport : de la banane plantain arrive de Daloa, Gagnoa, Soubré.

Confrontés aux renseignements obtenus sur le marché de Bondoukou, ces relevés permettent d'analyser les variations saisonnières des flux que nous avions déjà perçues avec l'exemple de Touba. Le ravitaillement en igname paraît significatif. Il évolue en fonction des localisations et des variétés produites. D'août à janvier, ce sont surtout les zones nord et nord-est du département, ainsi que la sous-préfecture de Bouna, productrices d'ignames précoces, qui alimentent la ville. À partir de février-mars, les zones fournissant l'igname tardive prennent la relève : sud du département, sous-préfecture de Nassian, Ghana, département de Tanda. Les apports locaux sont toujours importants, car de multiples variétés sont produites (en raison des conditions naturelles, qui en font un milieu de transition, et des choix culturaux de chaque ethnie), mais les ignames, différentes selon les origines, viennent tantôt du nord, tantôt du sud : *kponan*, *assawa* et secondairement *krenglé* de Flakiédougou, *assawa* et *bété-bété* de Nassian, *krenglé* et *kponan* de Bouna, *florido* et *bété-bété* des secteurs méridionaux.

d) Le «bassin vivrier» des villes

Des quatre exemples étudiés se dégage une série de points communs qui permettent de définir les caractères de chaque «bassin vivrier » des villes. De la cité même et de ses faubourgs viennent des denrées dont la production est localisée dans les bas-fonds difficilement constructibles et qui valorisent fortement le sol : il s'agit avant

tout de riz et de légumes. La périphérie et les villages proches fournissent des produits pondéreux : de l'igname et surtout du manioc. Des zones plus éloignées arrivent des denrées de nature variable en fonction des caractères de l'agriculture locale : riz à Touba, banane plantain à Soubré, etc. Les villes au contact de deux ensembles écologiques différents et dans des milieux humains hétérogènes, comme Bondoukou, bénéficient de possibilités de ravitaillement diversifiées dans une aire très proche. Enfin, arrivent d'horizons plus lointains des produits que la région ne fournit pas : banane du Sud pour les villes du Nord, igname précoce des zones soudaniennes pour les cités de la forêt.

On retrouve autour de chaque ville un zonage tel que l'a mis en évidence au siècle dernier von Thünen. Par rapport au modèle présenté par l'auteur allemand des nuances sont cependant à apporter[1]. Celui-ci définit des cercles concentriques spécialisés chacun dans certaines productions, en fonction de la «rente différentielle de localisation», elle-même liée à la pression foncière, aux prix de vente des produits, aux coûts de production, aux frais de transport et aux techniques. Ce schéma est volontiers évoqué à propos de la Côte d'Ivoire[2]. Appliqué à l'origine dans le cadre d'une économie où l'activité agricole est prépondérante, les coûts de transport très élevés, dans un espace supposé homogène et dominé par une seule ville, il subit de singulières inflexions dans la réalité ivoirienne. Les spécialisations régionales, elles-mêmes fruit des conditions naturelles et de l'histoire, pèsent fortement sur la localisation des aires d'approvisionnement, ainsi que les axes de transport et l'importance plus ou moins grande des cultures d'exportation. La voie ferrée, la route goudronnée, la proximité d'Abidjan et l'inégale saturation foncière déforment les cercles autour d'Agboville et font varier les spécialisations. Autour de Bondoukou, à l'opposition entre le sud et le nord en matière de produits vivriers commercialisés, s'ajoutent l'inégale concurrence des cultures arbustives, prépondérantes en forêt et quasi absentes dans les savanes, le poids de la frontière, qui fait varier l'intérêt d'une même production au Ghana et en Côte d'Ivoire, et enfin, les spécialisations des différentes populations, l'igname précoce étant cultivée en priorité par les Lobi qui occupent les terres situées à une cinquantaine de kilomètres au nord de la cité.

On pourrait ainsi multiplier les exemples, montrant qu'il n'est pas possible d'appliquer de manière uniforme un modèle trop rigide. Néanmoins, trois constantes sont à relever : le poids des campagnes proches, dans un rayon de 30 à 50 km selon les cas, dans l'approvisionnement des villes ; l'existence de spécialisations dans les zones urbaines et périphériques (légumes et souvent riz dans la ville, manioc et parfois maïs ou igname tout autour...) ; des situations plus complexes au-delà d'un très court rayon où jouent de multiples facteurs.

Le cas des grandes agglomérations est différent dans la mesure où les campagnes locales ne peuvent suffire à l'approvisionnement des citadins.

4. Abidjan et Bouaké : des flux complexes

a) Abidjan : la prépondérance du ravitaillement lointain

Abidjan constitue un marché unique par sa taille, puisque la métropole concentre environ le tiers de la demande marchande de denrées vivrières du pays[3]. La faiblesse de

1. L'ouvrage de J. H. von Thünen *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie* (1875) n'a pas été intégralement traduit en français. Mais on en trouve un exposé succinct dans la plupart des manuels de l'enseignement supérieur : P. Hagett (1973), pp. 200-202, P. Claval (1976), pp. 115-116, par exemple. Précisons aussi que von Thünen apportait de multiples nuances à son modèle en fonction des sols, des transports, etc.
2. Cf. C. K. Bai (1990), pp. 306 et suivantes.
3. Cf. chapitre I, p. 39.

l'autoconsommation n'exclut pas l'existence d'un ravitaillement par des producteurs urbains dont il ne nous est pas possible de quantifier l'apport. La présence de maraîchers dans les moindres vallons de la ville, y compris dans les communes résidentielle aisées comme Cocody, l'apparition de parcelles de maïs ou de manioc sur des lots non bâtis, la culture des bas-fonds, dès que la configuration du relief et l'occupation du sol le permettent (comme à Yopougon, par exemple), témoignent d'une production abondante[1]. L'apport global reste toutefois limité, compte tenu de l'ampleur des besoins.

Tableau 100 - Production et consommation des principaux produits vivriers dans le département d'Abidjan (1988)

Milliers de tonnes	Production	Consommation rurale	Production disponible	Consommation urbaine
Riz	1,3	12,1	-10,8	158,0
Maïs	11,5	5,4	6,1	27,5
Manioc	244,2	57,2	187,0	102,4
Igname	19,5	105,9	-86,4	52,6
Banane plantain	71,8	29,0	42,8	135,0
Arachide	0.7	2,0	-1,3	14,1

Sources : Ministère d 'Agriculture, dire RGPH (1988).

La faible capacité de la région proche à ravitailler la métropole peut être cernée à partir de la comparaison des productions agricoles, de la consommation rurale et des besoins des citadins du département (tableau 100). La production disponible, une fois déduites les pertes et la consommation rurale, n'est positive que pour le manioc, le maïs et la banane plantain. Les agriculteurs locaux peuvent contribuer pour environ un cinquième à l'approvisionnement de la métropole et des autres cités du département en maïs, un peu moins du tiers en banane. En revanche, la production de manioc paraît suffisante (mais les statistiques de production sont peut être surestimées). La première couronne autour de la ville fournit une faible part du ravitaillement, non seulement en raison de l'ampleur des besoins, mais aussi parce que des plantations industrielles (palmiers, cocotiers) occupent de vastes espaces et rejettent la zone d'approvisionnement urbain à plus de 40 km.

La sous-préfecture de Dabou et les départements limitrophes de celui d'Abidjan, qui correspondent à une deuxième ceinture, encore proche (entre 50 et 150 km), fournissent des apports appréciables, puisqu'ils représentent en 1986 environ le tiers du trafic routier entre zones sur Abidjan. D'après les données de la DCGTX, ils approvisionnent l'agglomération surtout en manioc et en fruits et légumes. Près de 98 % des flux entre zones de manioc en proviennent, principalement de Dabou, d'Aboisso et d'Agboville. Leur part dans les arrivages de fruits et légumes est plus faible (de l'ordre de 19 %), avec pour origines principales Agboville et Aboisso. Enfin, ils fournissent des quantités modestes d'igname, de banane plantain et d'arachide.

L'analyse faite à partir des relevés de l'OCPV de novembre 1986 à octobre 1987 sur 3 des plus grands marchés d'Abidjan (ceux d'Abobo, d'Adjamé et de Treichville), corrobore globalement ces observations et permet de préciser quelques points. La part du département d'Abidjan dans l'origine des produits est très variable : elle représente plus de 60 % des provenances pour le manioc, moins de 10 % pour l'igname et une part négligeable (moins de 2 % pour la banane plantain). Le reste du Sud-Est fournit encore près du tiers du manioc et plus de 15 % de l'igname. Ainsi, la presque totalité du

1. En juillet-août 1990, nous avons pu observer la transformation de terre-pleins entre les maisons et la rue, en parcelles de maïs allongées, dans le quartier de Cocody-Danga, en plein cœur de l'Abidjan résidentiel aisé, ce qui témoigne à la fois de l'ampleur des besoins et de la vitalité des producteurs.

manioc, le quart de l'igname, mais moins de 10 % de la banane viendraient, selon ces sources, de l'ensemble du Sud-Est. En ce qui concerne les légumes, les moyennes cachent de profondes inégalités : si plus des deux tiers du ravitaillement en gombo et en aubergine ndrowa est originaire du Sud-Est, moins de 30 % de la tomate viendraient de cet ensemble.

Les régions plus lointaines, dont nous avons déjà présenté les apports, fournissent l'essentiel des flux pour la majorité des produits. Dans l'ensemble, quelques caractéristiques majeures apparaissent, qu'il est bon de rappeler. D'abord, la grande diversité des origines : tout le pays expédie peu ou prou des denrées vivrières sur Abidjan. Ensuite, l'inégalité des zones de ravitaillement : le Centre-Ouest constitue la principal pôle d'expéditions de produits sur la métropole en 1986, devant Bouaké dont la contribution est également forte (en raison de la production locale et de la réexpédition des denrées venues du nord par les grossistes de la ville) ; en revanche les zones périphériques et éloignées, comme le Nord-Ouest, ont une importance négligeable.

Enfin, plus que celui de toute autre cité ivoirienne, le ravitaillement d'Abidjan présente une dimension internationale. Le maïs qui arrive au port est sans doute destiné aux élevages industriels. En revanche, l'approvisionnement en produits maraîchers et surtout en riz provient en partie d'autres pays. La part des légumes importés est variable : les pommes de terre consommées à Abidjan sont d'origine étrangère ; les importations représentent plus de 10 % des fréquences de tomate recensées sur les marchés par l'OCPV en 1986-1987, alors que celles de gombo ou de ndrowa sont quasi nulles. L'essentiel du riz vendu dans la métropole est importé, si bien que les tonnages issus de l'intérieur (22 322 t en 1986), représentent une faible part des besoins de l'agglomération (qui sont de l'ordre de 140 000 t).

Par rapport à 1972, dont la situation a été analysée par A. Hauhouot (1974), l'aire de ravitaillement de la métropole s'est considérablement étendue : d'une part, le bassin vivrier proche s'est élargi aux départements limitrophes, qui fournissent des apports de plus en plus élevés, d'autre part, certains départements éloignés, marginaux dans l'approvisionnement urbain en 1972, y contribuent pour une forte part en 1986 (comme Soubré, Issia, Guiglo, Bouna).

Le Sud-Est semble avoir maintenu ou accru sa part dans l'approvisionnement d'Abidjan ce qui, compte tenu de la croissance urbaine, témoignerait d'une spécialisation croissante des paysanneries de cette région dans l'agriculture vivrière marchande : aux apports de manioc, qui étaient déjà importants, se sont ajoutés des flux notables de riz et d'igname tardive, ce qui n'était pas le cas autrefois.

Les courants plus lointains se sont diversifiés et les trafics modifiés, avec de grands écarts selon les denrées. L'igname est l'exemple du produit dont les flux dominants ont changé. En 1972, les tubercules venaient surtout du Nord et du Nord-Ouest, secondairement du Centre et du Nord-Est. En 1986, le Nord-Est est devenu prépondérant (au moins 25 %)[1] devant le Centre, le Centre-Nord et le Nord-Nord-Ouest dont la part à considérablement fléchi, passant de 50 % à moins de 15 %. Le Centre-Ouest, quasi absent en 1972, apparaît avec des tonnages élevés d'ignames tardives (plus de 13 %).

La plupart des autres produits ont vu leurs flux se diversifier, sans modification des origines dominantes. L'aire de ravitaillement en banane plantain s'est étendue, si bien que la part du Centre-Ouest (qui représentait les quatre cinquièmes du total en 1972) a régressé, même si elle représente encore plus de 50 % du total. Le fait nouveau est l'apparition de l'Ouest (Guiglo, Man, Danané) et surtout du Sud-Ouest (Soubré,

1. D'après l'étude de la filière igname (SCET-AGRI, 1987), dont les données sont plus crédibles que celles du Plan transport, le Nord-Est fournirait entre la moitié et les deux tiers du ravitaillement d'Abidjan.

Issia, San Pedro) dont la part s'est vraisemblablement accrue depuis 1986, avec l'augmentation de la production de banane et l'achèvement de la route «côtière» qui ouvre au Sud-Ouest littoral le marché abidjanais. En 1972, le maïs venait du Centre-Ouest (50 %) et du Nord (20 %). Si la première région maintien ses positions, en revanche, le Nord perd du terrain (moins de 10 % des arrivages), en raison de l'apparition de nouvelles origines (Est, Nord-Est, Sud-Ouest) et du renforcement des courants en provenance de Bouaké.

Les flux de légumes ont été modifiés par la mise en place de pôles de production par la SODEFEL, dont l'action démarrait en 1972. La création de certains périmètres encadrés a renforcé des courants antérieurs : c'est le cas à Rubino. Toutefois, l'aménagement de grands complexes dans le Nord a surtout accru la part des régions septentrionales dans l'approvisionnement d'Abidjan, le seul département de Korhogo (avec le bloc de Sinématiali) fournissant près de 18 % des fruits et légumes venant de l'intérieur.

Les approvisionnements en riz sont ceux qui ont connu les plus profonds bouleversements, avec une part croissante de l'Est (Dimbokro, Bongouanou), et surtout la montée des importations.

Globalement, l'aire de ravitaillement de la métropole ivoirienne se caractérise par trois traits principaux qui la différencient de celle des petites cités : l'étendue du bassin d'approvisionnement proche, dont le rayon dépasse 100 km ; l'ampleur des apports lointains, la ville mettant à contribution le pays tout entier pour des produits variés ; enfin, la part élevée des importations qui contribuent largement au ravitaillement en riz.

b) Bouaké : ravitaillement local et redistribution

Après Abidjan, Bouaké est de loin le deuxième marché vivrier ivoirien. Pour en étudier les caractères d'ensemble, on dispose d'une étude récente sur le marché de gros de Bouaké réalisée par la DCGTX et l'OCPV.

En 1990, la production du département (prise dans ses limites anciennes c'est-à-dire incluant Mbahiakro, Béoumi et Yamoussoukro) serait supérieure aux besoins pour une majorité de produits. C'est le cas pour l'igname, le manioc, le maïs et la plupart des légumes frais. En revanche, il en irait autrement pour la banane plantain, l'arachide, le mil et le sorgho, le riz et certains légumes (oignons entre autres)[1]. Si on s'en tient aux limites actuelles du département, qui correspondent à la zone proche de la ville, la production est encore suffisante en igname et en manioc, mais déficitaire pour les autres denrées.

Tableau 101 - Production locale, consommation et commerce de produits vivriers à Bouaké (1990)

Produit (milliers de t)	Production du département	Consommation Bouaké	Commercialisation totale
Riz	3,5	32,8	32,1
Maïs	25,0	13,3	13,4
Mil et sorgho	-	0,9	0,5
Igname	250,0	18,6	192
Banane plantain	10,0	16,8	72
Manioc	90,0	18,1	13,5
Arachide	5,0	3,1	10,5

Source : DCGTX (1990).

1. DCGTX (1990), p. 14.

Quoi qu'il en soit, le déficit régional paraît peu élevé. Pourtant, les flux d'origines lointaines sont importants et le trafic de Bouaké en tant que place commerciale est sans commune mesure avec les besoins des citadins (tableau 101). Ainsi la consommation urbaine représente moins de 10 % des tonnages d'igname commercialisés, moins du quart de ceux de banane plantain et le tiers de ceux d'arachide. Pour les autres produits l'équilibre est meilleur, mais une partie des flux ne passe pas par les grossistes et n'a donc pas été comptabilisée. Cette situation s'explique par l'ampleur du commerce de redistribution : les produits sont concentrés sur la cité pour être ensuite réexpédiés, ce qui ne rend pas aisée la définition des origines du ravitaillement de la ville elle-même.

Les données de l'étude de la DCGTX et de l'OCPV de 1990 sont très différentes de celles de l'enquête du Plan transport (de 1986), si bien qu'une utilisation conjointe des deux sources est difficile. Les quantités commercialisées sont 3 à 20 fois plus importantes selon les produits dans l'étude de 1990. Certes, les enquêtes n'ont pas exactement le même objet : l'une s'intéresse aux flux routiers, l'autre aux productions transitant par le marché de gros ; l'une inclut le commerce local, l'autre s'en tient aux échanges entre zones ; en outre, il faut tenir compte de l'évolution des trafics entre 1986 et 1990. Cependant, de nombreux désaccords, portant sur le même type de données, sont inexplicables et rendent toute analyse précise impossible.

Quelques points sûrs peuvent être toutefois dégagés. Une partie importante de l'approvisionnement de Bouaké en igname, en manioc et secondairement en maïs vient des zones environnant l'agglomération. L'essentiel du ravitaillement en légumes est fourni par la ville même et des périmètres SODEFEL proches (Ndakro, Niambrun, Marabadiassa).

L'enquête de la DCGTX de 1986 permet, au-delà de sous-estimations certaines, de localiser les principaux flux à moyenne et longue distance. Les secteurs situés à moins de 50 km et localisés dans les départements voisins de Bouaké, autrefois dans la même circonscription administrative (Sakassou, Béoumi, Mbahiakro), fournissent une part élevée du ravitaillement : la plus grande partie du manioc extérieur à la zone de Bouaké, de l'igname (Béoumi), du riz (Sakassou) et du maïs. L'approvisionnement à longue distance présente une nette dissymétrie nord-sud. Des régions soudaniennes arrive l'igname, avec une prépondérance des départements proches (plus de la moitié en provenance de Dabakala et de Katiola), devant ceux plus éloignées du Nord (Korhogo, Ferkessédougou) et du Nord-Est (Bondoukou). Le Nord et le Nord-Ouest envoient aussi de l'arachide. De la zone guinéenne et particulièrement du Centre-Ouest proviennent de la banane plantain et, secondairement, du maïs. Les lieux d'approvisionnement sont en partie identiques à ceux d'Abidjan (poids du Centre-Ouest par exemple), mais également plus concentrés : ce sont les zones proches et les départements situés à moyenne distance (100 à 200 km) qui jouent le rôle principal. Ce rétrécissement de l'aire de ravitaillement est lié à la plus petite taille de Bouaké, à sa position géographique au centre du pays et, peut-être, aussi, aux caractères du commerce de Bouaké : les marchands et transporteurs ont établi des circuits d'échanges dans certains secteurs, expédiant un produit et en rapportant un autre (par exemple des ignames précoces vendues dans le Centre-Ouest d'où sont ramenés du riz, du maïs, de la banane plantain), ce qui les incite à rester dans la même zone d'action.

Il faut noter toutefois une profonde évolution de l'aire de ravitaillement de Bouaké depuis 20 ans. Les enquêtes de la SEDES de 1972, concordantes avec celles des équipes de l'ORSTOM à même époque[1], mettaient en évidence une aire réduite d'approvisionnement de la ville. Les données de la DCGTX de 1986, confirmées par nos sondages sur le marché central auprès des grossistes, révèlent l'accroissement de la part des départements éloignés dans le ravitaillement de la cité (Gagnoa, Daloa, Sinfra... voire Abidjan). Ce phénomène est lié bien sûr aux besoins croissants d'une population

1. Cf. SEDES (1972) et G. Ancey, J. Chevassu, J. Michotte (1974).

de plus en plus nombreuse. Il est lié également aux rythmes saisonniers des récoltes, différents selon les régions.

c) Des rythmes saisonniers contrastés

Nous avons déjà constaté des variations saisonnières dans les rythmes d'approvisionnement des petites cités. Ceux-ci sont encore plus nets dans les grandes agglomérations dont les besoins sont plus élevés. L'étude de la DCGTX et de l'OCPV en 1990, jointe à nos enquêtes auprès des grossistes et des détaillants de la ville (surtout en 1984, secondairement de 1985 à 1988), permet de préciser l'évolution du ravitaillement de Bouaké, dans ses origines et ses volumes, au cours de l'année.

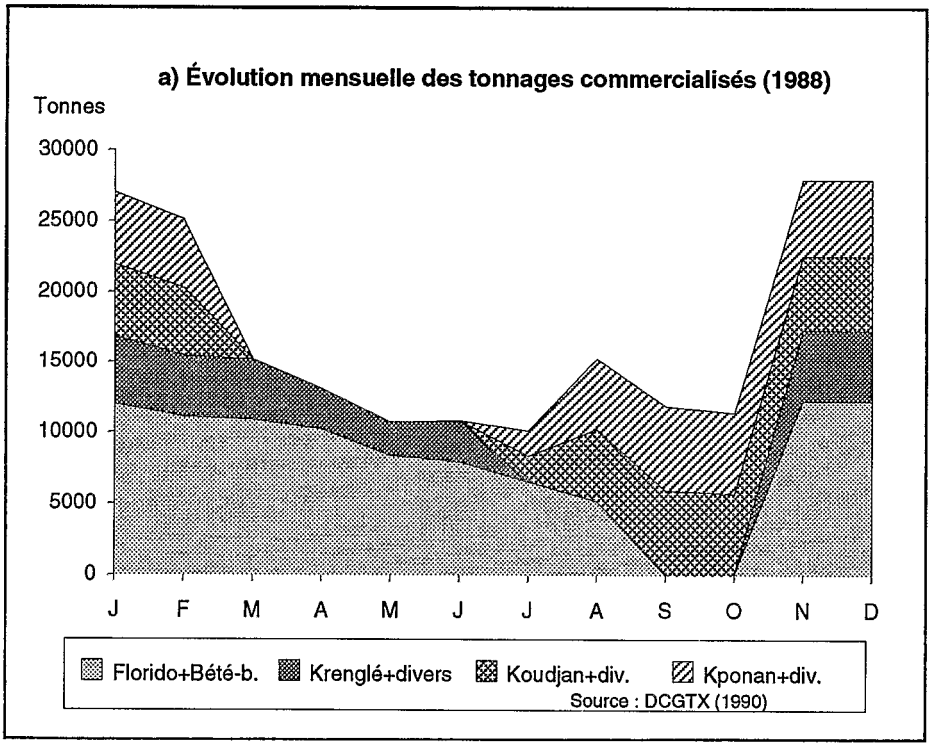
La diversification en fonction des provenances est caractéristique dans le cas de l'igname (figure 93). Les zones proches de la ville fournissent en permanence des quantités importantes de tubercules : *lokpa* en septembre-octobre, *krenglé* de novembre à mars-avril, *bété-bété* et *florido* de fin novembre à juillet. Ceux-ci viennent principalement de la périphérie urbaine et des sous-préfectures situées à l'ouest (Botro, Bodokro, Béoumi). Toutefois, la production locale est insuffisante, car le nord du pays baoulé approvisionne la ville surtout en *bété-bété*, de janvier à juin, si bien que la majeure partie des flux sur Bouaké ont d'autres origines le reste de l'année : ignames précoces de Dabakala et Dikodougou (variété *wacrou* entre autres) d'août à septembre, *koudjan* précoces de Dabakala de septembre à janvier, *kponan* de Bouna et Bondoukou principalement d'octobre à décembre, *krenglé* de Korhogo d'octobre à mai, *bété-bété* et *florido* du Centre-Ouest de décembre à mai, de Katiola d'avril à juillet.

Cette évolution des origines dans l'année se double d'irrégularités dans l'ampleur des flux, comme le montre la répartition des tonnages sur le marché de gros. Les arrivages les plus importants ont lieu entre novembre et février, alors que sont commercialisées plusieurs variétés précoces et tardives d'origines diverses. En revanche, à partir d'avril, les quantités diminuent considérablement, car seules les variétés tardives (*florido*, *bété-bété*) restent sur le marché, avant l'arrivée des nouvelles ignames précoces à partir de fin juillet.

Ces rythmes saisonniers sont perceptibles également dans le cas de la banane plantain (figure 94 a). Toute l'année, les flux originaires du Centre-Ouest l'emportent, mais d'autres courants existent également. En décembre 1984, nous avons relevé des arrivages du Sud-Est (Agboville), alors qu'en période de pénurie, cette région ne fournit aucun apport. En revanche, à partir de mars-avril, on recense des chargements venant du Sud-Ouest (Soubré). Les flux sont également très inégaux en quantité dans l'année : il y a une période d'abondance, d'octobre à mars, et une période de rareté, d'avril à début septembre. Cette opposition suit les variations de la production ivoirienne, élevée de septembre à février, et qui décline ensuite pour atteindre son étiage entre mai et août.

Les flux de maïs connaissent des rythmes saisonniers moins marqués (figure 94 b), car il s'agit d'une céréale qui se conserve et dont les ventes peuvent être étalées sur l'année, tant par les paysans que par les collecteurs des zones de départ. En outre, les récoltes sont décalées selon les régions : dès juin en forêt, avec un second cycle de fin d'année aux confins forêt-savane, entre août et octobre en zone soudanienne... Il existe cependant des différences dans l'ampleur des tonnages traités par les grossistes : les maxima vont d'août à décembre (correspondant aux principales périodes de récoltes et aux ventes paysannes lors de la rentrée scolaire), et les minima coïncident avec la période de soudure en mai-juin.

La position de Bouaké au centre du pays favorise une diversification de l'approvisionnement dans ses origines. Toutefois, le phénomène paraît plus ou moins général en Côte d'Ivoire.



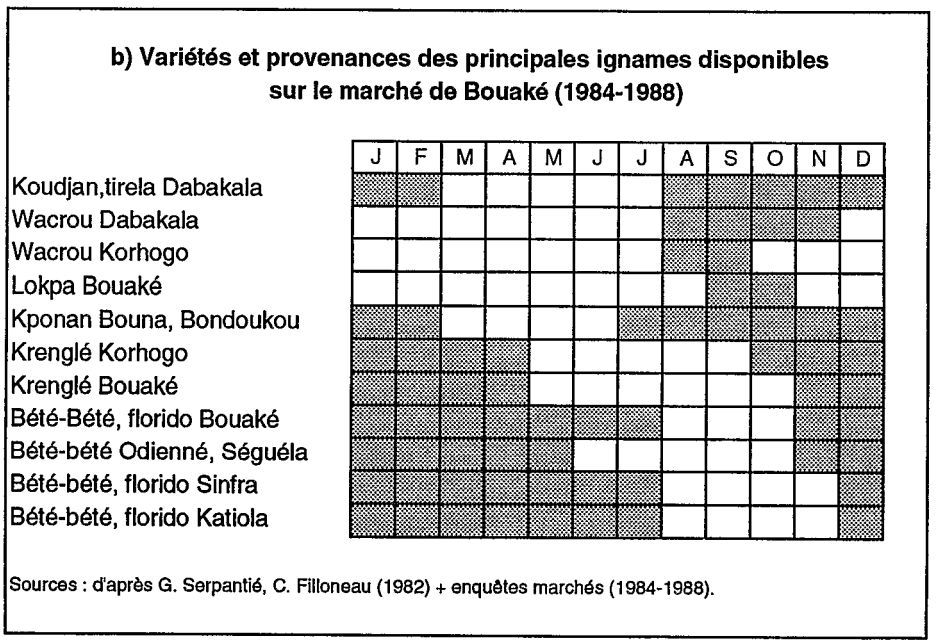
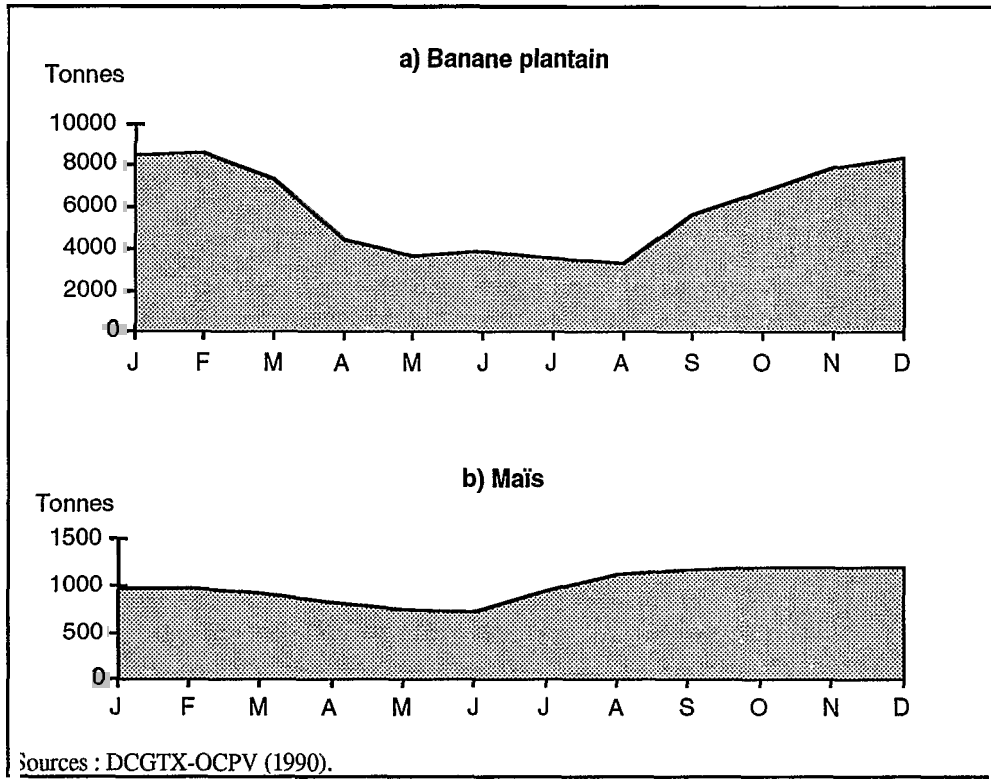


Fig. 93 - Évolution mensuelle du ravitaillement en igname de Bouaké



Sources : DCGTX-OCPV (1990).

Fig. 94 - Évolution mensuelle des tonnages commercialisés de banane plantain et de maïs à Bouaké (1988)

L'évolution du ravitaillement d'Abidjan dans l'année est ainsi proche de celle de Bouaké. La chute des arrivages de banane plantain, de mai à août, a été depuis longtemps observée et soulignée[1]. Les relevés de l'OCPV sur les marchés de la métropole permettent, sinon d'appréhender les quantités, du moins d'observer des différences significatives dans les fréquences des origines, comme le montrent quelques exemples.

Les rythmes saisonniers de l'approvisionnement d'Abidjan en igname sont aussi marqués qu'à Bouaké, même si les origines diffèrent (figure 95). Les départements de Bondoukou et de Bouna fournissent l'essentiel des tonnages à partir de juillet qui correspond au début de la récolte d'igname précoce, jusqu'en janvier. En juillet arrivent encore des ignames tardives (notamment des *florido*) du Sud-Est, du Centre (Bouaké-Béoumi) et du Centre-Ouest. En août, le Nord-Est ravitaille presque seul la métropole. De septembre à décembre viennent des ignames précoces du Centre et du Nord (notamment de la région de Dikodougou), réexpédiées à partir de Bouaké. En décembre-janvier, commencent les arrivages de *krenglé* et d'ignames tardives produites dans le Sud-Est, à proximité d'Abidjan. À partir de février-mars, alors que les courants issus du Nord-Est diminuent, les apports en ignames tardives de régions éloignées (Centre et Centre-Ouest) viennent s'ajouter à ceux du Sud-Est. C'est entre avril et juin que les provenances sont les plus variées et les plus équilibrées, en raison de la diversité des variétés mises sur le marché (*bété-bété*, *florido*, secondes récoltes de précoces ...).

1. Cf. J. Chataigner, K. Tano (1980).

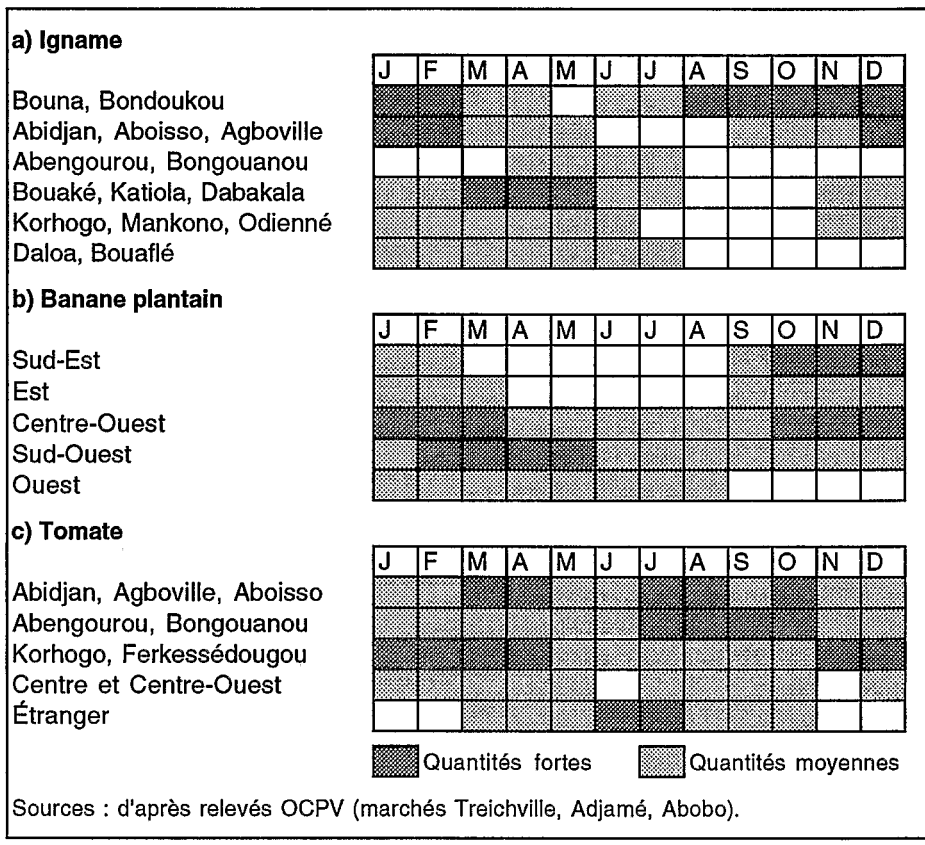


Fig. 95 - Évolution saisonnière du ravitaillement d'Abidjan (1986-87)

En même temps, l'épuisement des récoltes du Nord-Est et du Sud-Est oblige les commerçants à aller chercher les produits dans de multiples directions.

Les origines géographiques de la banane plantain obéissent à des variations moins marquées en raison de la prépondérance du Centre-Ouest et secondairement du Sud-Ouest dans l'approvisionnement de la métropole. On constate toutefois une participation du Sud-Est au ravitaillement de la cité entre septembre et décembre, c'est-à-dire en période d'abondance. À partir de février-mars, alors que la production de banane diminue à l'échelle nationale, les origines éloignées prennent plus d'importance : la part du Sud-Ouest augmente, et des arrivages en provenance de l'Ouest (Duékoué, Man, Danané, Biankouma, Guiglo) apparaissent fréquemment. De juillet à septembre, les chargements, moins nombreux, viennent surtout du Centre-Ouest.

Chaque légume présente ses propres caractéristiques. La tomate est une des denrées dont les rythmes sont les plus complexes, en raison de la multiplicité des origines et des types de production. La part du Sud-Est est élevée de mars à août et correspond soit à une récolte de contre-saison fondée sur une culture irriguée (fin de saison sèche) soit à une production «primeur» (juillet-août). Dans les 2 cas, elle vient de paysans orientés vers une agriculture marchande. De septembre à décembre, les provenances sont variées. Une part correspond aux arrivages de tomates africaines récoltées par les villageois du Sud-Est, de l'Est et du Centre-Est (Abengourou, Kotobi, région de Dimbokro). Le Nord intervient fortement à partir de décembre et jusqu'en avril, au moment de la grande production des périmètres SODEFEL. Les apports de

l'étranger sont élevés en fin de saison sèche : il s'agit de productions de contre-saison venant du Burkina Faso et du Mali. D'Europe et du Maroc arrivent aussi des tomates entre mai-juin et septembre-octobre (dont l'importance apparaît peu sur ces relevés, car une part est commercialisée dans les supermarchés)[1].

L'approvisionnement d'Abidjan joue donc, plus encore que celui de Bouaké, sur la complémentarité des productions entre régions. D'une manière générale, le Sud-Est ravitaille la métropole surtout en période de pleine récolte, alors qu'il est fait appel à des origines lointaines le reste de l'année. Toutefois, les relations entre les différentes sources d'approvisionnement ne reposent pas seulement sur la complémentarité : à certains moments de l'année, toutes les régions fournissent le même produit et se concurrencent, à d'autres, seules quelques unes sont capables de répondre à la demande.

Conclusion : la complexité croissante des flux

L'analyse des flux de produits vivriers met en évidence, d'abord, le poids des campagnes proches dans le ravitaillement des villes, particulièrement dans le cas des cités petites et moyennes. En même temps, on observe une extension générale des aires d'approvisionnement des agglomérations urbaines, en relation avec l'augmentation de leurs besoins, et une croissance forte des flux à longue distance. On constate ensuite une polarisation des grands courants d'échanges à l'échelle nationale sur Abidjan et Bouaké, en même temps qu'une diversification liée à des pratiques de réexpédition qui soulignent le rôle des marchands et des places commerciales.

La géographie des flux est étroitement associée à l'organisation des axes de transports. Les principaux courants suivent les grandes routes bitumées. L'élargissement des aires d'approvisionnement des cités est incontestablement à mettre en rapport avec l'amélioration des infrastructures routières, notamment dans le Sud-Ouest et l'Ouest. De même, la part croissante du Nord-Est dans l'approvisionnement d'Abidjan en igname précoce s'explique par le goudronnage de la route jusqu'à Bondoukou, alors que le Nord et le Centre-Nord, dont les capacités de production sont également fortes, ravitaillent essentiellement Bouaké, plus accessible. Enfin, si le Centre-Ouest peut fournir de grandes quantités de produits aux principales villes du pays, la présence d'un réseau régional dense et bien relié à Bouaké comme à la métropole nationale y est pour beaucoup.

La concentration et la mobilisation d'une production dispersée sur tout le territoire, l'apparition de flux de plus en plus complexes, sont rendues possibles aussi par l'organisation générale des échanges en Côte d'Ivoire, dont il convient de présenter les principaux traits maintenant.

1. Ces variations saisonnières, relevées à partir des documents de l'OCPV pour la période 1986-1987, diffèrent peu des observations de M. P. Palleschi pour 1982. Cf. M. P. Palleschi (1984), p. 422.

CHAPITRE XIII

LES CADRES DE L'ÉCHANGE : MARCHÉS ET MARCHANDS

Ce n'est pas un hasard si nos recherches ont commencé sur les marchés. C'est là que se déroule le plus grand nombre d'échanges, que peuvent être repérés le plus facilement les acteurs et les flux de marchandises, étudiés les prix, jalonnés les circuits, localisées les aires de production. Au-delà de leur diversité, ils constituent les lieux privilégiés du contact paysans-commerçants dans les campagnes, et d'approvisionnement des citadins dans les villes. C'est pourquoi nous entamerons ce chapitre par leur présentation.

Nous nous intéresserons, ensuite, au négoce de gros, secteur d'activité intermédiaire, dont les agents collectent les denrées dans les régions de production, les acheminent vers les foyers de consommation et les redistribuent aux détaillants. Puis nous étudierons le dernier acteur du commerce, à la fois le plus présent par le poids de la législation et de la politique agricole, et le plus marginal par son retrait de toute activité marchande proprement dite : l'État. Enfin, il conviendra d'examiner un ultime volet des marchés : les prix. Cependant, du marché, lieu physique de l'échange, au marché, ensemble des opérations financières concernant le commerce, il y a tout un chemin dont nous devons refaire les étapes.

1. Le marché, place centrale

«Marché» est un terme qui a de multiples sens. Selon la définition du dictionnaire Robert, le marché est d'abord une «convention portant sur la fourniture de marchandises, de valeurs ou de services». Dans son sens élargi, on l'applique à toutes les formes d'échanges, à toutes les catégories qui concernent les surfaces marchandes (marché national, marché urbain), à tel ou tel produit (marché du cacao ... de l'igname)[1]. Mais c'est d'abord le lieu physique de l'échange, particulièrement celui des produits vivriers.

a) À propos du marché : importance du rôle et difficulté des enquêtes

L'échange commence avec la vente de sa production par le paysan ou la paysanne. Il existe plusieurs formes de «mise au marché» des produits vivriers. On peut schématiquement en distinguer quatre.

La première forme est «bord champ». Dans ce cas, l'acheteur vient sur le lieu de production avec son camion ou sa camionnette et charge directement le produit pour l'emporter. La négociation entre les deux parties a lieu parfois sur le champ, plus souvent au village ou au marché, le commerçant venant seulement dans un second

1. Cf. F. Braudel (1979), pp. 192-197.

temps récupérer la marchandise. Cette forme de transaction se fait surtout pour les produits pondéreux : banane plantain, igname, manioc, quelquefois les céréales (riz, maïs). Ce n'est pas la plus fréquente, mais elle concerne toujours des quantités élevées (une à plusieurs tonnes), si bien que les volumes enlevés sont extrêmement importants : d'après les données du Plan transport (DCGTX, 1987), le champ est le lieu de chargement de 80 % des tonnages de banane plantain, 59 % de ceux d'igname et 35 % de ceux de paddy qui font l'objet d'un commerce entre régions. C'est dire l'importance de ce type de transaction, même si on tient compte de l'ampleur des échanges locaux et des flux secondaires non répertoriés, qui s'effectuent selon d'autres modalités.

La deuxième forme, proche de la précédente, est l'achat au village. Dans ce cas, le négociant est venu voir auparavant le cultivateur et a passé un contrat avec lui, ou bien, le paysan a récolté son produit, le tient chez lui, et les commerçants l'achètent sur place. Cette transaction est fréquente pour les céréales, lorsque le paysan, avant la nouvelle récolte, vide ses greniers.

La troisième forme est la vente sur le marché local. L'agriculteur (plus souvent l'agricultrice) transporte ses productions au marché et là des commerçants ou des consommateurs les achètent. Les transactions portent souvent sur des tonnages de faible ampleur ; c'est leur répétition qui entraîne des échanges élevés en poids. Affectant des denrées variées, cette forme de vente est dominante pour les produits fragiles et de haute valeur comme les légumes. Elle l'emporte de très loin en fréquence sur les autres : dans les villages enquêtés, elle représente, en général, entre 45 et 60 % des transactions. Si l'on ajoute que le marché est souvent le lieu où les producteurs prennent contact avec des collecteurs qui viennent ensuite chercher la marchandise au village ou bord champ, on en mesure toute l'importance.

Dans le quatrième cas, le cultivateur transporte sa récolte directement en ville, allant au devant des acheteurs. Le produit est écoulé auprès de grossistes, de détaillants ou de consommateurs, sur les marchés ou sur les places du négoce de gros. Cette forme de vente est fréquente dans les échanges locaux, où le paysan se rend à la ville voisine, et dans quelques autres cas, comme celui de l'igname du Nord-Est vendue par les paysans lobi[1]. Encore marginale, mais en voie d'extension nous semble-t-il, elle traduit autant le dynamisme des paysans que le désintérêt des marchands pour certains types de commerce.

Quoi qu'il en soit, le marché apparaît comme le lieu le plus fréquent d'échange, une des places privilégiées où se traitent les affaires (même si le commerçant passe ensuite au champ chercher la production), le point de départ des produits, et en ville le point d'arrivée des marchandises, avant la vente aux consommateurs.

En dehors des villages, auprès des agriculteurs, nos enquêtes principales se sont déroulées sur les marchés. Le comptage des points d'activités est une affaire délicate. Nous avons essayé d'être exhaustif dans la mesure du possible. Nous avons divisé le marché en secteurs dans lesquels nous avons placé des enquêteurs qui relevaient, à partir de questionnaires, l'origine et le sexe des vendeurs, les produits présents, leur quantité, leur prix, leur origine. Dans quelques cas, l'enquête a été un peu plus poussée afin de mieux cerner le profil des commerçants : des questions sur l'âge, la situation de famille ont été ajoutées. Les enquêteurs suivaient les collecteurs de taxes (qui font payer les vendeurs installés sur l'aire du marché) et complétaient éventuellement les relevés (à cause des oublis, de la vente d'un seul ticket à plusieurs personnes, etc.).

Toutefois, ce type d'investigation présente des limites. Certaines ont déjà été analysées, telle la difficile utilisation des souches des tickets des collecteurs de taxes[2].

1. Cf. ci-dessous chapitre XV, pp. 573 et suivantes.
2. Cf. Ancey G., Chevassu J., Michotte J. (1974). Sur les limites des dénombrements, voir aussi A. Dubresson, B. Lootvoet (1985), pp. 12-13, A. Dubresson (1989 a), pp. 708-713.

Ajoutons que des ventes se font en marge du marché et que les recenser en totalité s'avère impossible : les transactions entre producteurs et acheteurs (consommateurs ou commerçants) se font parfois très rapidement à l'arrivée des véhicules ou le long des chemins qui mènent au bourg ou à la petite ville ; sur les plus gros marchés ruraux, les affaires commencent la veille et il est difficile de les recenser toutes, car elles sont étalées dans l'espace et le temps ; des vendeurs arrivent de tous côtés et à toutes heures sur le marché, qui est souvent un espace ouvert, et malgré le suivi des collecteurs de taxes et le passage successif des enquêteurs au même endroit, les lacunes sont inévitables. Par ailleurs, si le marché est un lieu privilégié d'observation dans les campagnes et dans les petites villes, il existe d'autres circuits dans les grandes cités : les recherches doivent alors se dérouler aussi près des grossistes, dont le magasin n'est pas, en général, installé sur le marché.

Ce travail, dont l'objet était d'abord de nous renseigner sur l'origine des produits, nous a permis de pénétrer le fonctionnement des échanges vivriers et d'appréhender la diversité des marchés, premier maillon de l'organisation du commerce.

Marchés villageois, marchés urbains, petits et grands, tous se ressemblent. Ils se constituent régulièrement à un emplacement précis, place de ville, carrefour, lieu réservé par les autorités ou occupé spontanément et qui devient habituel. Ils sont toujours animés, avec leurs cris, leurs rires, leurs embarras parfois. Les odeurs y sont prenantes. La couleur surtout, des pagnes de femmes, des étalages de produits, est ce qui frappe le plus le voyageur étranger dans le marché africain et lui confère son attrait.

Les marchés sont par excellence les lieux d'échanges. Agriculteurs qui viennent écouler leurs récoltes, grossistes qui marchandent leurs stocks, détaillants qui revendent les produits aux consommateurs. Les vendeurs sont des femmes (de 80 à 100 % selon les cas), soulignant leur rôle dans le ravitaillement des villes. Les clients sont aussi des femmes : agricultrices qui paient leurs achats avec le bénéfice de leurs ventes, consommatrices urbaines qui viennent régulièrement faire leurs emplettes. Nos observations directes, comme l'examen des dossiers de l'EBC 1979, mettent en évidence la fréquence des petits achats, portant sur de faibles sommes, de 500 à 2 000 F CFA. Les salariées font leurs courses un jour de repos, souvent le samedi, et délèguent une parente, fille, nièce ou sœur, pour des achats complémentaires durant la semaine. Les épouses inactives, dont le conjoint bénéficie d'un revenu stable, se rendent 2 à 3 fois par semaine au marché, tandis que les femmes à petits revenus viennent plus fréquemment, pour des achats limités.

Le marché, surtout rural, ne saurait se réduire à sa simple fonction marchande. Chez beaucoup de populations, une fonction sociale se superpose à la fonction économique. Ainsi, chez les Lobi, sans structure politique centralisée, le marché joue un rôle privilégié comme lieu de rencontres et d'échanges qui réunit à intervalles réguliers les habitants d'une même région, dans une atmosphère de foule animée et bruyante, qui contraste fortement avec la vie relativement isolée des autres jours. Biens, services, nouvelles sont alors échangés. Des alliances s'y font et s'y défont. Des amours y naissent. Son importance est telle chez les Lobi, qu'autrefois, l'espace marchand était un havre de paix et qu'on devait déposer les armes devant son autel, avant d'y pénétrer.

Sans atteindre toujours le poids qu'elle a en pays lobi, cette fonction sociale existe partout peu ou prou. Elle paraît toutefois plus prononcée sur les marchés ruraux qu'en ville où la citadine est parfois pressée de faire ses courses. C'est un des multiples aspects qui différencie les marchés entre eux.

b) Les marchés ruraux

Il n'y a pas de véritable solution de continuité entre les différents marchés et c'est en simplifiant la réalité que nous les regrouperons en quelques grands types. Dans les

campagnes, deux cas sont à distinguer : à la base, les marchés de «brousse» ou villageois ; à l'échelon immédiatement supérieur, les marchés des centres ruraux et semi-urbains.

Il y a marché dès qu'un simple point de vente prend de l'ampleur et devient périodique. À la limite inférieure, les plus petits, qui se tiennent dans des villages de taille réduite, dans des campements, voire à des carrefours en pleine campagne, ne rassemblent que quelques dizaines de vendeurs de façon temporaire dans l'année. Nous ne nous intéresserons qu'aux marchés permanents qui dépassent 50 vendeurs, les seuls faciles à localiser et à inventorier.

Les marchés de brousse ne réunissent pas plus de 100 à 150 vendeurs. Ils sont fréquentés par les villageois des environs qui commercialisent leurs récoltes et achètent les produits de première nécessité (sel, savon), parfois des biens manufacturés (vêtements) ou issus de l'artisanat (machettes). Les agriculteurs écoulent leurs denrées auprès des consommateurs (autres paysans, citadins venus spécialement, etc.) et auprès de négociants qui viennent s'approvisionner.

En savane, ces marchés sont toujours très marqués par les rythmes du climat : animés après la période de récolte, ils s'étiolent en fin de saison sèche et en saison des pluies. Ceux décrits par J. C. Arnaud[1], correspondent assez bien aux cas que nous avons rencontrés dans le département de Touba, comme à Santa, Bianko ou Gbélo (cf. figure 97) : nombre de participants faibles (70 à 100 en grande période de vente, février-mars par exemple, 30 à 40 en pleine saison des travaux agricoles). L'aire d'attraction est limitée. La majorité des vendeurs est originaire du village, une minorité vient des localités voisines, distantes de 5 à 10 km au plus. S'y ajoutent quelques colporteurs qui exposent des produits manufacturés de la ville. Les vivres l'emportent nettement dans les produits proposés, représentant 50 à 80 % des éventaires, selon les marchés et les périodes : riz, maïs, manioc séché ou frais, condiments bruts (piments, gombos frais ou secs) ou préparés par les vendeuses comme le soumbala, le beurre de karité ou la pâte d'arachide. Les acheteurs sont les villageois eux-mêmes, des citadins, venus s'approvisionner à moindre coût qu'en ville, et surtout des commerçants. La presque totalité des paysans apporte ses produits à pied, quelques uns à bicyclette ou à vélomoteur, et une infime minorité en car ou en camionnette. Les acheteurs arrivent de la ville le plus souvent en car, «1 000 kilos» ou «badjan»[2], et repartent de même. Rares sont ceux qui viennent avec des camionnettes ou des camions. Le volume des affaires traitées dépasse le simple inventaire des produits sur place, car le marché est aussi un lieu de contacts : le négociant rencontre le paysan et s'accorde avec lui pour venir chercher la récolte le lendemain ou le surlendemain, au champ ou au village.

Dans le département de Bondoukou, les marchés ne sont guère différents de ceux de la région de Touba[3]. Le nombre de vendeurs oscille entre 100 et 200 : agriculteurs locaux qui écoulent leurs récoltes, colporteurs et commerçants de Bondoukou qui distribuent des produits alimentaires (poisson) et des objets manufacturés. Les paysans viennent d'une aire d'attraction réduite (moins de 15 km), qui dépend de la taille de l'agglomération et de la plus ou moins grande proximité d'un autre marché : ainsi, le rayonnement du marché de Soko est limité par Bondoukou et Sampa (place commerciale active située au Ghana), toutes proches. Les acheteurs sont originaires de centres ruraux plus importants et surtout de Bondoukou. Ils viennent chercher des légumes, des céréales et de l'igname. Le marché est à la fois un lieu d'achat et un point de concentration des produits par les commerçants qui passent chez les paysans collecter les denrées, avant de les expédier par camion sur le chef-lieu de département.

1. J. C. Arnaud (1987), pp. 680-687, décrit les marchés d'Iradougou et de Maféléni, situés entre Odienné et la frontière guinéenne, qui correspondent assez bien aux marchés de brousse du pays mahou.
2. «1 000 kilos», «22 places» et «badjan» désignent des véhicules SG2 Renault, qui transportent voyageurs à l'intérieur et marchandises sur le toit.
3. Cf. A. T. Koby (1972) et *Atlas du Nord-Est de la Côte d'Ivoire* (1988).

En forêt, les marchés diffèrent par leur ampleur et les rythmes saisonniers moins marqués. Les très petits marchés sont rares : il s'agit souvent de lieux d'échanges en formation appelés à grandir vite (comme dans les régions pionnières par exemple). En général, le nombre de vendeurs dépasse la centaine. Ces marchés, nombreux, ne sont souvent pas reconnus par l'administration, car ils sont trop récents. Ainsi, sur le territoire de Niamagui, alors que les autorités recensent 2 marchés en 1988, nous en avons dénombré 8 périodiques (sans compter les points de ventes occasionnels à des carrefours).

Le marché de Juan, campement à l'écart des grands axes, appartient à ce type. Il a lieu tous les vendredi, pour ne pas entrer en concurrence avec les marchés de Petit-Tiémé et d'Amaradougou qui se tiennent respectivement le mercredi et le dimanche. On y compte régulièrement plus de 100 vendeurs : le 1er avril 1988, 103 ont été recensés. Plus de 30 ne commercialisaient pas de produits vivriers locaux : 21 colporteurs proposaient des produits manufacturés (vêtements, chaussures, objets divers), une dizaine des produits alimentaires industriels (sel, bouillons cubes) ou animaux (poisson, viande). La majorité des éventaires (sur lesquels étaient parfois exposés plusieurs articles) présentait des légumes et condiments (oignons, aubergines, gombo, etc.) et plus de 46 % d'autres produits vivriers : des tubercules et des racines, de la banane plantain (plus importante entre septembre et décembre), des céréales (mil, maïs et riz), etc. La plupart de ces denrées étaient vendues par des femmes habitant la localité ou les campements proches, dans un rayon inférieur à 10 km. Parmi les agricultrices, une minorité venait de lieux plus éloignés, notamment d'Amaradougou. Enfin, une partie des produits vivriers était commercialisée par des négociants de Soubré : oignons, riz importés. La composition ethnique des vendeuses s'en ressent : il s'agit, pour plus des deux tiers, de Burkinabè (groupe localement majoritaire) et de Baoulé (vivant dans les campements périphériques). Les produits vivriers étaient cédés en majorité aux grossistes venus de Soubré, d'Abidjan ou de San Pedro. Une partie des transactions a d'ailleurs échappé à nos comptages, quelques vendeuses de banane et de légumes étant interceptées à l'arrivée au marché par les acheteurs qui faisaient immédiatement affaire avec elles.

Les autres marchés secondaires de la région présentent une situation semblable, avec quelques différences en fonction de la situation. Celui de Pascalkro, plus enfoncé à l'intérieur des terre, est moins important parce que dans ce secteur la production vivrière est en déclin et parce que la localité est éloignée de Soubré. Le 6 novembre 1988, nous y avons recensé 59 vendeurs de produits vivriers seulement. Le village fait figure de petit centre local où les planteurs viennent s'approvisionner, c'est pourquoi on y rencontre des agricultrices également commerçantes, qui vont chercher les produits dans les campements pour les écouler sur le marché, et de nombreuses fabricantes d'attiéké (19 % des vendeuses), cultivatrices transformant leur manioc ou commerçantes achetant les racines. L'aire d'attraction de Pascalkro est plus étendue que celle de Juan, car il n'y a pas de place concurrente à proximité et les planteurs ou leurs épouses viennent parfois de 20 km. Des abris, faits d'un toit de feuilles de palmiers reposant sur des piliers de bois, traduisent la pérennité de l'activité marchande, tout comme l'existence de commerces permanents : une épicerie (qui appartient à un grand planteur burkinabè) et plusieurs restaurants tenus par des femmes baoulé.

Le marché de Nipi 2 appartient encore au même type. Situé dans un village peuplé (1 880 habitants en 1988), d'agriculture dynamique, mais proche de toute une série de places commerciales actives, comme Oupoyo, Soubré, Méadji, qui limitent son activité, il est fréquenté régulièrement par 120 à 150 vendeurs (142, le 20 octobre 1989), dont plus de la moitié propose des vivres. Le marché se situe dans le village, au bord de la route goudronnée, au carrefour de la piste qui mène vers les établissements pionniers de l'ouest. L'aire d'attraction est vaste, compte tenu de l'étendue du territoire villageois et de la situation sur l'axe bitumé Soubré-San Pedro. Ici viennent des producteurs du

village, des campements voisins et de localités plus éloignées. Des consommateurs de Soubré et surtout des commerçants de San Pedro et d'Abidjan s'y approvisionnent.

Ce marché, comme le précédent, est récent. Il témoigne de la vitalité et de l'essor du négoce vivrier local. Il appartient à la trame de base d'un réseau dont les marchés des bourgs ruraux et des petites villes constituent l'échelon supérieur.

Les marchés qui se localisent dans des bourgs ruraux ou les petites villes sont plus fréquentés que les précédents : ils approchent ou dépassent 500 points de vente, dont plus de 200 de vivres. Ils présentent en général plusieurs fonctions diversifiées : lieux d'échange des denrées vivrières des ruraux contre des produits de la ville, approvisionnement des populations locales, dont certaines ne vivent pas de l'agriculture (fonctionnaires, commerçants, artisans), centres d'achat des vivres par des négociants qui les revendent dans des agglomérations urbaines plus ou moins éloignées, points de groupage des denrées collectées sur les marchés secondaires ou dans les villages. En fonction de leur importance et de leur localisation, ils appartiennent à des sous-types différents.

Le marché de Ouaninou est exemplaire d'un premier cas. Il s'agit d'un centre d'échanges ancien, localisé sur une des routes du commerce de la cola, et réputé déjà au XIX^{ème} siècle. Pendant la colonisation, le village, situé au cœur d'une région peuplée et productrice de vivres, était inséré dans un réseau d'échanges actifs avec la Guinée. Les indépendances et la rupture avec le pays voisin ne lui ont fait perdre de l'importance que pour un court laps de temps. Dans les années 1980, Ouaninou est une place commerciale animée.

Dans ce bourg de plus de 2 000 habitants, sous-préfecture du département de Touba, le marché se tient le dimanche. Ce jour là, les vendeurs de vivres sont nombreux : 183 par exemple le 27 juillet 1986, 159 le 17 août. Encore sommes-nous en période de moindre activité marchande. Entre février et avril, les vendeurs sont plus de 200. Chacun propose de 1 à 3 produits : une cuvette de riz et de gombo, par exemple, ou du manioc séché et des piments. En général, les légumes frais l'emportent, mais les produits sont variés : riz, igname et arachide, importants après les récoltes, maïs et manioc dont la présence est plus étalée, etc.

L'aire d'attraction du marché est étendue. Si une majorité des vendeurs vient de Ouaninou même et des villages proches, beaucoup arrivent des sous-préfectures voisines de Koonan et de Touba. En outre, des commerçants apportent d'autres régions les denrées dont la production locale est insuffisante : banane plantain de Biankouma ou de Man, sucre de Borotou, oignons et riz importés, etc. Les acheteurs sont des habitants de la localité (notamment des fonctionnaires) et des commerçants de Touba, voire de cités plus lointaines, comme Man, Bouaké ou Abidjan. Ouaninou est un centre actif de vente du riz, que les agricultrices apportent dans des cuvettes ou des sacs de villages parfois distants de 20 km et que des acheteurs de Touba ou de Bouaké chargent sur leurs camions, après les avoir pesés. Lorsque le véhicule est rempli, la marchandise est évacuée sur une grande ville : Man, Bouaké ou Abidjan. En outre, comme à Booko ou à Maninian, localités situées plus au nord et proches aussi de la frontière, le marché est fréquenté par des Guinéens : à la frontière, ces derniers, arrivés en cars, montent dans des badjan ivoiriens, qui les conduisent au marché, où ils achètent les produits en gros pour les revendre dans leur pays. Au moment des enquêtes, en 1986, quelques échanges avaient lieu aussi avec le Libéria pourtant plus lointain : arrivaient des objets manufacturés vendus sur le marché et repartaient quelques produits vivriers. La guerre a fait disparaître ce trafic. Les échanges avec les étrangers se font souvent en fraude, aussi une partie échappe-t-elle aux comptages : notamment les transactions en gros, avant l'arrivée des paysans dans la localité ou dans la nuit qui précède le jour du marché.

Un autre cas est représenté par des gros marchés récents, nés dans les zones pionnières, comme ceux de Yabayo et Méadji dans le Sud-Ouest ou de Flakiédougou

dans le Nord-Est. Ces marchés sont des centres d'échanges locaux et surtout de collecte et d'expédition lointaine. S'y juxtaposent et s'y mêlent un commerce de détail et un négoce de gros qu'il n'est pas toujours possible de distinguer, comme le montre l'exemple de Flakiédougou.

Flakiédougou, localité fondée en 1972, est vite devenu le principal centre de collecte des produits vivriers de toute la partie nord de la sous-préfecture de Bondoukou. Le grand marché se tient chaque mercredi, mais une cinquantaine de vendeurs sont là en permanence (52 recensés le 14 décembre 1989, par exemple). Autour du marché, des points de commerce fixes se sont installés (55 fin 1989) : boutiques permanentes de marchandises diverses (12), «aboki» (6)[1], tabliers (15), restaurants (12), etc. Le marché compte 140 abris pour les vendeurs : comme à Pascalkro, il s'agit de constructions sommaires faites de bois plantés en terre soutenant un toit en chaume ou en feuilles de palmiers. En partie inoccupés la semaine, leur nombre est insuffisant le jeudi. Ce jour-là on compte plus de 600 vendeurs (654 par exemple, le 4 janvier 1990), dont un peu moins de la moitié proposent des vivres locaux. Les produits agricoles dominants varient avec la saison : en janvier 1990, le mil et le sorgho (présents sur près de 40 % des éventaires) l'emportent , car on est en pleine période de récolte, devant l'igname et les légumes. Les vendeurs sont essentiellement des Lobi (près de 92 %), très loin devant les Koulango (5 %), les Abron et les Dioula, ce qui correspond en partie à la structure ethnique des campagnes. La faible présence koulango confirme l'inégal dynamisme des agriculteurs lobi et autochtones. Les vendeurs sont en majorité des femmes (76 %). Beaucoup proposent 2 ou 3 produits chacune, si bien que les denrées commercialisées sont toujours nombreuses et variées.

Une enquête plus poussée auprès d'un échantillon de 60 vendeurs montre que l'essentiel des produits présentés provient de Flakiédougou et des localités distantes de moins de 15 km. Les vivres sont transportés sur la tête, par les femmes qui viennent à pied (71 % des cas), quelquefois à bicyclette ou à vélomoteur par les hommes. Le mauvais état des pistes ne permet guère de les convoyer par voiture ou camionnette, sauf le long de l'axe Bondoukou-Bouna. Cette situation explique la faiblesse des quantités proposées par vendeuse : le plus souvent entre 15 et 30 kg.

Des colporteurs, dont le nombre souligne l'importance du marché, vendent des produits manufacturés. Les clients sont des femmes lobi ou des cultivateurs venus écouler leur récolte et qui se procurent des biens de première nécessité grâce à l'argent de leurs ventes (sel, sucre, savon, pétrole, outils, quelquefois vêtements).

Les acheteurs de produits agricoles sont des consommateurs locaux et surtout des commerçants, détaillants de Bouna ou Bondoukou, grossistes des places régionales ou d'Abidjan. Les denrées expédiées sur les villes sont variées : igname, mil, haricot et manioc. Certains produits dont le commerce reste local, comme les légumes, tiennent en revanche peu de place. L'igname est envoyée sur Bondoukou et de là, souvent, sur Abidjan. Les céréales et les autres produits vont à Bondoukou pour les deux tiers, secondairement à Abidjan et à Bouna[2]. Le transport des produits de Flakiédougou aux différents marchés de consommation se fait par des camions loués aux syndicats des transporteurs de Bondoukou et de Bouna. Une partie des chargements est également évacuée sur les badjan ou dans des camionnettes, après négociation sur le prix du transport entre le commerçant et le chauffeur ou le propriétaire du véhicule. L'ampleur du parc automobile présent montre l'importance du trafic à moyenne distance qui part de ce marché : 9 badjan, 11 camionnettes et 13 camions ont pu être recensés le 14 décembre 1989 au matin.

1. Aboki : petit étal de vente de viande grillée, tenu en général par un Haoussa.
2. Sondage auprès de 30 acheteurs le 28-12-1989.

Ainsi, qu'ils se situent en savane ou en forêt, les marchés ruraux représentent le premier échelon dans l'organisation marchande du pays. Les marchés de brousse assurent la collecte primaire des produits et ouvrent les campagnes sur l'extérieur, y compris les plus reculées. Ceux des bourgs ruraux présentent un degré supérieur dans la hiérarchie des échanges par leur fréquentation plus forte et leurs fonctions plus diversifiées, entre autres, leur rôle de centre de collecte secondaire. La périodicité hebdomadaire laisse le temps aux agriculteurs de récolter et grouper leurs denrées, et mobilise pour une durée suffisamment courte une partie de la main-d'œuvre de l'exploitation pour la vente (de préférence confiée aux femmes).

Tous possèdent deux fonctions distinctes et complémentaires, même si elles sont inégalement représentées selon les lieux : l'une de ravitaillement des populations locales, l'autre de rassemblement, en vue d'une expédition lointaine, d'une production dispersée. Cette dernière activité est la plus originale et sans doute la plus importante, car elle fait des marchés ruraux le point de départ d'échanges qui aboutissent aux villes.

c) Les marchés des villes petites et moyennes

En ville, les marchés sont plus fréquents et changent de nature. La fonction de distribution devient essentielle sinon exclusive. Cette évolution se fait progressivement, si bien que les marchés des petites cités, proches encore du monde rural, sont sensiblement différents de ceux des plus grosses agglomérations urbaines.

Par rapport aux bourgs ruraux, les lieux de vente se multiplient dans les petites villes et à un marché quotidien de faible ampleur se superpose un grand marché hebdomadaire. À Touba, par exemple, l'ancien marché, construit sous la colonisation se tenait au centre de la cité. Devenu insuffisant, il a été délaissé en 1981 au profit d'un vaste terrain situé plus au nord[1], graduellement aménagé, avec une partie couverte. La semaine, 60 à 70 points de ventes peuvent être recensés dans l'agglomération urbaine : 10 à 20 le long des rues de la ville, autant à l'ancien marché où une activité est maintenue, et 30 à 40 sur la place du nouveau marché. Le samedi est jour de grand marché. La veille au soir, les agricultrices arrivent des différents villages de la région, et les transactions commencent. Le jour même du marché, le terre-plein devant l'entrée se transforme en gare routière. Des «1 000 kilos», des camionnettes et d'autres véhicules de toutes sortes arrivent des villages environnant et des cités voisines. À peine débarquées, alors que leur marchandise est encore sur le toit ou à l'intérieur du véhicule, les paysannes sont accostées par des acheteuses, quelquefois simples consommatrices, plus souvent commerçantes qui négocient le chargement complet. Les vendeuses sont nombreuses sur le marché, limité par un alignement de boutiques, de magasins de marchandises diverses, de bars, de restaurants... Certaines s'installent aussi à la périphérie, car elles ne trouvent pas de place à l'intérieur de l'enceinte commerciale. De même, l'ancien marché connaît une animation inaccoutumée avec 30 à 40 vendeuses présentes.

Le marché diffère de celui de Ouaninou par quelques traits. Beaucoup plus fréquenté, il dépasse 500 points de vente, dont 200 à 300 de produits vivriers (y compris ceux situés à la périphérie extérieure) : 263 le 26 juillet 1986, 234 le 2 août 1986 et 263 le 31 octobre 1987. Le pourcentage de commerçantes est beaucoup plus élevé que sur les marchés ruraux : 59 % le 26 juillet 1986 par exemple, alors qu'il est de 40 % à Ouaninou en juillet-août 1986 (et respectivement 58 % et 35 % en novembre 1987). Il s'agit en majorité de professionnelles locales qui s'approvisionnent dans les villages proches ou auprès de productrices de la cité. On trouve aussi de nombreuses agricultrices, qui pratiquent occasionnellement l'achat et la revente de produits vivriers, et des marchandes en provenance de villes extérieures au département. L'aire de

1. Cf. carte de Touba, (figure 71, p. 370).

rayonnement du marché est beaucoup plus vaste que celle des marchés ruraux. À Touba viennent des paysans de tout le département. Certains arrivent la veille pour régler des affaires administratives. La présence des commerces et des boutiques, où l'on peut se procurer tout ce qui n'existe pas dans les centres ruraux, contribue à étendre sa zone d'influence.

Toutefois, le marché de Touba porte encore l'empreinte du milieu rural dont il n'est pas totalement dégagé : forte présence d'agricultrices parmi les vendeuses, prépondérance des produits locaux, venue de négociants qui collectent les produits pour des cités plus lointaines.

Avec l'augmentation de la taille de la ville, les caractères du marché changent. L'aspect monumental d'abord. À Agboville, le marché est une vaste bâtisse carrée, à étage, formée d'un corps de bâtiments qui entourent une cour où se situent également des points de ventes. Construit sur un plan type, à base de matériaux importés, il ressemble aux nombreux marchés des villes moyennes de Côte d'Ivoire érigés dans les années 1970-1980. Comme partout, cette construction répond à des buts multiples : il s'agit à la fois de valoriser l'image urbaine en construisant un équipement structurant et visible, d'assainir les lieux de vente souvent jonchés de déchets pourrissant au soleil, de répondre aux besoins d'une demande croissante et de contrôler un secteur d'activité vital. Le marché est situé près d'un des principaux carrefours de la ville, à la croisée des routes d'Abidjan, d'Adzopé et de Toumodi. Il est d'accès aisé pour les citadins, pour les agriculteurs qui apportent leurs denrées agricoles et pour les négociants d'Abidjan. En revanche, il est à l'écart de la gare ferroviaire, soulignant le déclin de ce mode de transport dans le commerce vivrier.

Les enquêtes minutieuses réalisées par L. Bourgeois, A. Dubresson et B. Lootvoet en 1984[1] mettent en évidence l'importance du commerce vivrier dans les activités marchandes de la cité : il rassemble environ le tiers des points de vente recensés. Les éventaires sont concentrés à plus de 60 % sur le marché. Les autres se dispersent le long des grandes rues, aux carrefours principaux dans les différents quartiers (afin d'assurer un ravitaillement local d'appoint) et près de la gare ferroviaire.

En 1987, les légumes et les condiments pour les sauces sont les produits qui l'emportent (38 % des cas recensés) devant les denrées vivrières de base locales : manioc (18 %) et banane plantain (17 %) surtout, mais aussi igname, riz, etc. Le pourcentage d'agricultrices est beaucoup plus faible qu'à Touba (6,1 %), ce qui tendrait à démontrer que le degré de spécialisation des agents augmente avec la taille de la ville. En même temps, les circuits de ravitaillement s'allongent : des détaillantes n'achètent pas directement les denrées à des cultivatrices, mais à des grossistes ou à des revendeuses.

À Agboville, la majorité des habitants ne vit pas de l'agriculture. La fonction du marché est d'abord de ravitailler les citadins, alors qu'à Touba les rôles sont plus variés : approvisionnement des ruraux, concentration et réexpédition de produits... Le marché devient quotidien également, et il n'y a pas de jour véritablement plus fréquenté que les autres (même si nous avons compté plus de points de vente le dimanche, en novembre 1988). De même, alors que le marché de Touba vit encore au rythme des saisons, celui d'Agboville a une activité plus régulière au cours de l'année, seule la nature des produits proposés variant selon les périodes. Ces caractères, que l'on retrouve dans d'autres villes moyennes comme Dimbokro[2], rapprochent ce marché de celui des grandes cités.

Il est difficile de définir un profil type du vendeur professionnel. Seul point commun : à plus de 80 %, il s'agit partout de femmes. On trouve des hommes dans les

1. Voir A. Dubresson, B. Lootvoet (1985).
2. Cf. A. Dubresson, B. Lootvoet (1985), B. Bertoncello (1987), S. Bredeloup (1989).

commerces les plus rémunérateurs : riz entre autres. L'ordre et l'organisation varient selon les villes et les marchés. Souvent les détaillants se rassemblent par produits. Ce regroupement spatial se double d'un regroupement social, les femmes étant réunies dans une association avec à leur tête une responsable, en général ancienne dans la profession, choisie pour ses compétences, son assise économique et sa connaissance de la langue dioula, très utilisée dans le négoce.

Sur les marchés, les détaillantes sont en général de l'ethnie locale ou dioula (c'est-à-dire d'origine mandé ou assimilée). Lorsque les autochtones appartiennent au groupe malinké, ils dominent nettement, comme à Touba, où les Mahou représentent plus de 80 % des commerçants. À Agboville, la majorité des vendeuses est dioula (48 % du total), ce qui reflète la structure de la population urbaine, dans laquelle ce groupe est dominant. Les Abé, autochtones, viennent en deuxième position (avec 38 % des marchandes), loin devant les Baoulé (6 %) et les autres groupes, ivoiriens ou étrangers. À Soubré, ce sont également les Dioula qui l'emportent (54 %), devant les Baoulé (19 %) groupe le plus nombreux dans les campagnes. La prépondérance dioula sur les marchés est autant liée aux habitudes marchandes anciennes de ces populations qu'à leur prédominance dans les villes de Côte d'Ivoire. Elle ne constitue pas un véritable monopole dans la mesure où les autres groupes ont aussi accès au commerce.

L'installation de toutes ces vendeuses n'a pas exigé de grands frais : l'investissement de départ est réduit et, dans quelques cas, les grossistes font crédit aux détaillantes jusqu'à ce qu'elles aient vendu les produits. L'équipement se limite à un ou deux récipients (cuvette, bassine...) servant au transport et à l'entrepôt des denrées, rarement une balance. Le capital investi (produits, récipients) provient la plupart du temps d'une aide extérieure, et souvent du mari. L'investissement minimum à l'activité n'a pu être mesuré. Selon A. Dubresson, il serait de 35 000 F CFA pour les vendeuses d'igname et de manioc dans 4 «villes du chemin de fer» (Agboville, Dimbokro, Bouaké, Katiola)[1]. Toutefois, une distinction est à établir selon les produits : le négoce des légumes ne nécessite guère qu'une ou deux cuvettes pour transporter les marchandises, et les femmes achètent en petites quantités des denrées très périssables (tomates par exemple), si bien que 15 000 à 20 000 F CFA suffisent pour s'installer ; pour l'igname, les quantités acquises par les commerçantes sont plus élevées (100 à 200 kg) et, compte tenu du prix du produit, auquel s'ajoutent parfois l'achat d'une balance, voire la location d'un magasin, 30 000 à 40 000 F CFA peuvent être nécessaires.

Dans leur majorité, ces femmes sont mariées et mères de familles. Très peu ont exercé une profession avant d'être vendeuses. Mais les Dioula, et d'une façon générale les Malinké, ont souvent commencé très tôt cette activité, avec une sœur ou leur mère qui était elle-même marchande. Peu ont débuté avec des fonds propres. Beaucoup ont été aidées par un parent au départ (mère, frère ou sœur, etc.), et souvent leur mari. Le capital vient alors d'un autre commerce, ou, dans le cas des époux, d'un travail salarié citadin, très rarement de l'agriculture.

À Agboville, une enquête auprès de 171 détaillantes permet de définir leur profil. La majorité exerce cette profession depuis fort longtemps, parfois plus de trente ans. Deux groupes sont à distinguer. Les «anciennes» (54 %), commerçantes depuis plus de 10 ans en ville, pratiquent de façon stable cette activité. Les plus âgées se sont établies à la fin de l'ère de grande prospérité de la ville avant 1960. Certaines se sont installées dans les années 1970, au moment de la mise en place de l'usine textile de la COTIVO, qui a correspondu à une croissance du marché urbain ; beaucoup de vendeuses de cette génération sont d'ailleurs des épouses d'ouvriers de cet établissement industriel. Un groupe composé de femmes plus jeunes est apparu récemment. Pour une part, il répond à la croissance de la cité et au renouvellement normal de la population des commerçantes. Toutefois, l'effectif élevé de détaillantes nouvelles (29 % exercent

1. A. Dubresson (1989 a), p. 692.

depuis moins de 5 ans) répond sans doute aussi à la recherche de revenus complémentaires par les ménages face à la crise urbaine. En effet, on constate une augmentation du nombre de vendeuses à partir des années 1982-83, qui s'accélère ensuite.

Cette évolution semble confirmée par la comparaison de nos enquêtes avec les recensements réalisés précédemment, bien qu'il faille utiliser les données avec la plus grande prudence, les catégories variant d'un auteur à l'autre[1]. Les résultats du *Recensement Général des Activités en Milieu Urbain* de 1976 (enquête «Chateau»), qui regroupe l'ensemble des «produits alimentaires frais» dans une seule catégorie, ne peuvent être comparés aux nôtres. L'agrégation des différents dénombrements des enquêtes effectuées par A. Dubresson en 1980 ou l'équipe ORSTOM en 1984 montre une augmentation globale des détaillants de produits alimentaires frais et manufacturés, supérieure à la croissance urbaine : 6,5 % par an entre 1976 et 1984 (contre 4,3 % pour la population de la ville entre 1975 et 1988). Une analyse plus fine de l'évolution des acteurs du négoce vivrier est possible pour la période 1980-1988. Entre 1980 et 1984, le nombre de vendeurs de produits de base frais (banane, igname, manioc...) ne varie guère, régressant même de 70 à 50. En revanche, il augmente considérablement ensuite, pour osciller entre 100 et 110, selon les jours, en novembre 1988. Sans doute faut-il tenir compte des saisons : l'enquête de 1984 a eu lieu en février, alors que la nôtre s'est déroulée en novembre, grande période de production de banane plantain (ce qui explique en partie le nombre élevé d'étalages recensés sur le marché). Néanmoins, l'augmentation rapide de l'effectif de vendeuses est un fait incontestable et se marque aussi bien par rapport aux données de 1980 (+ 5,2 % par an) que par rapport à celles de 1984 (+ 20,5 % par an). La croissance du nombre de détaillantes de légumes, difficilement chiffrable, est sans doute forte aussi[2]. Les évolutions sont toutefois inégales et portent sur les produits frais surtout. Le nombre de points de vente de céréales (riz, maïs en épis, farine de maïs) varie peu : il chute de 19 en 1980 à 8 en 1984, pour remonter à 22 en 1988. Il semble ressortir de l'ensemble de ces enquêtes une augmentation assez forte de l'effectif des commerçantes à la fin des années 1970, une stagnation au début des années 1980 et une croissance très vive ensuite. Cette évolution est cohérente avec les déclarations des vendeuses enquêtées en 1988. Elle montre une augmentation liée d'abord à la construction de l'usine COTIVO, et surtout, plus tard, à la crise urbaine des années 1980. Toutefois, compte tenu des variations saisonnières d'effectifs des marchands et de la diversité des catégories d'enquêtes retenues, ces conclusions doivent être prises avec prudence.

À Dimbokro, S. Bredeloup note que plus du tiers des détaillantes du marché sont sur place depuis plus de 5 ans[3]. À Touba, on constate la présence de femmes qui font le

1. Le *Recensement général des activités en milieu urbain* de 1976 (enquête «Chateau») ne s'est intéressé que de façon marginale au commerce alimentaire de détail. Le nombre de points d'activité est fourni de manière globale pour l'ensemble des commerces vivriers. En outre, les dénombrements ont été effectués alors que le nouveau marché n'était pas achevé et agglomèrent les relevés sur plusieurs lieux de ventes. A. Dubresson (1981-82) fournit un recensement détaillé par catégorie de produits, pour le marché municipal et l'ensemble de la ville, pour 1980. L'équipe ORSTOM fait de même pour 1984. Toutefois, les comparaisons restent difficiles, en raison de l'ambiguïté de certaines catégories (comme les «condiments» qui rassemblent parfois légumes et produits manufacturés, type bouillons cubes, ou excluent les produits frais) et de regroupements variables d'une enquête à l'autre : les légumes frais, distingués des condiments en 1984, sont agglomérés avec les fruits. Pour les années antérieures, J. Le Strat (1974), qui n'a pas effectué de dénombrement précis, fournit des fourchettes (qui semblent surévaluées) par catégories de produits, pour l'ensemble de la cité : entre 75 et 100 vendeurs de banane, 50 à 75 vendeurs d'igname et de manioc, 400 à 450 vendeurs de légumes. D'après ces estimations, le nombre de commerçants aurait considérablement baissé entre 1973 et 1976 et ne serait pas encore revenu à son niveau de départ en 1987, ce qui paraît peu probable. Sur les difficultés de comparaison dans le temps, voir : B. Bertoncello (1987), pp. 191-193 et annexes, et A. Dubresson, B. Lootvoet (1985), pp. 25-28.

2. L'effectif des vendeurs de légumes passe de 32 en 1984 à 134 en 1988, soit une augmentation supérieure à 30 % par an ; mais une partie des produits est classée en 1984 dans la catégorie condiments, si bien que la croissance réelle est inférieure à cette valeur.

3. S. Bredeloup (1989), p. 174.

commerce de façon intermittente, de jeunes récemment établies et de négociantes assises, souvent épouses de marchands locaux, de salariés ou de fonctionnaires, qui occupent leur poste depuis de nombreuses années. Dans beaucoup de localités donc, comme à Agboville, une forte proportion de commerçantes est en place depuis longtemps, ce qui témoigne d'une certaine stabilité et de la forte assise urbaine de ces femmes. On ne saurait généraliser toutefois ces observations à l'ensemble de la zone forestière et encore moins au pays tout entier. À Soubré, les détaillantes interrogées en 1987 sont en moyenne plus jeunes qu'à Agboville (29 ans contre 35 ans) et installées depuis moins longtemps (58 % depuis moins de 10 ans). L'apparition d'un grand nombre de vendeuses est à mettre en relation ici avec la croissance récente de la ville dans une région pionnière, l'immigration (qui a fourni les producteurs ruraux, les marchandes et les consommateurs) et l'élargissement du marché urbain. Cette évolution manifeste la rapidité de mise en place des structures marchandes et la capacité d'adaptation des populations rurales et citadines à l'évolution de la demande. Tant à Agboville, à Touba qu'à Soubré, à côté de commerçantes anciennes, on trouve des nouvelles venues, en proportions inégales : cette progression correspond à la fois à un renouvellement normal de la population des vendeuses, à la croissance urbaine, mais aussi à la recherche de nouvelles ressources monétaires dans un contexte de baisse des revenus citadins. Dans toutes les villes, en effet, on recense des détaillantes dont le conjoint est chômeur[1]. Le commerce fournit alors ses principales ressources au ménage.

Les revenus provenant de cette activité sont faibles dans l'ensemble et ne diffèrent guère d'une ville à l'autre : de l'ordre de 1 000 à 2 000 F CFA nets par jour. Parfois, les marchandes vendent à perte, pour éviter que leur stock pourrisse, pour le renouveler ou pour investir dans une autre activité. Les revenus nets connus de 10 détaillantes, pour 1987 ou 1988, dans les villes enquêtées, varient entre 15 000 et 60 000 F CFA par mois. Ces gains sont en général inférieurs à 30 000 F CFA, c'est-à-dire insuffisants pour vivre en ville. Cependant, dans quelques cas, ils dépassent 50 000 F CFA, niveau de rémunération supérieur à celui de nombreux petits salariés urbains. Ils permettent aux femmes de subvenir d'abord à leurs besoins personnels (vêtements, pagnes, bijoux, etc.). Ils servent aussi à financer une partie de la «popote» familiale et , parfois, de la scolarité des enfants.

d) Les marchés des grandes cités : Bouaké et Abidjan

Avec l'augmentation de la taille des villes, les marchés grandissent et se multiplient. Abidjan et Bouaké comptent un à plusieurs marchés par quartier.

En 1984-85, L. Bourgeois, A. Dubresson et B. Lootvoet dénombrent 13 marchés principaux à Bouaké. Leur recensement des points de vente montre que le commerce vivrier reste, dans la grande ville comme dans la petite, le marché. Certes, à Bouaké, on trouve une grande surface et quelques boutiques qui proposent des légumes et des produits alimentaires importés, mais plus encore que dans les villes petites et moyennes, la concentration sur le marché paraît importante : plus de 89 % des vendeurs de produits vivriers de base et plus de 90 % des détaillants de fruits et légumes s'y trouvent rassemblés[2]. L'effectif des commerçants sur ces marchés est beaucoup plus important que dans les petites agglomérations urbaines. Au sommet, le marché central, le plus vaste, celui où on recense le plus grand nombre de points d'activités de tous ordres (4 810 en 1985) et particulièrement de vivres frais : 59 % des étalages de denrées vivrières de base et 79,4 % de ceux de fruits et légumes. C'est aussi le plus fréquenté par

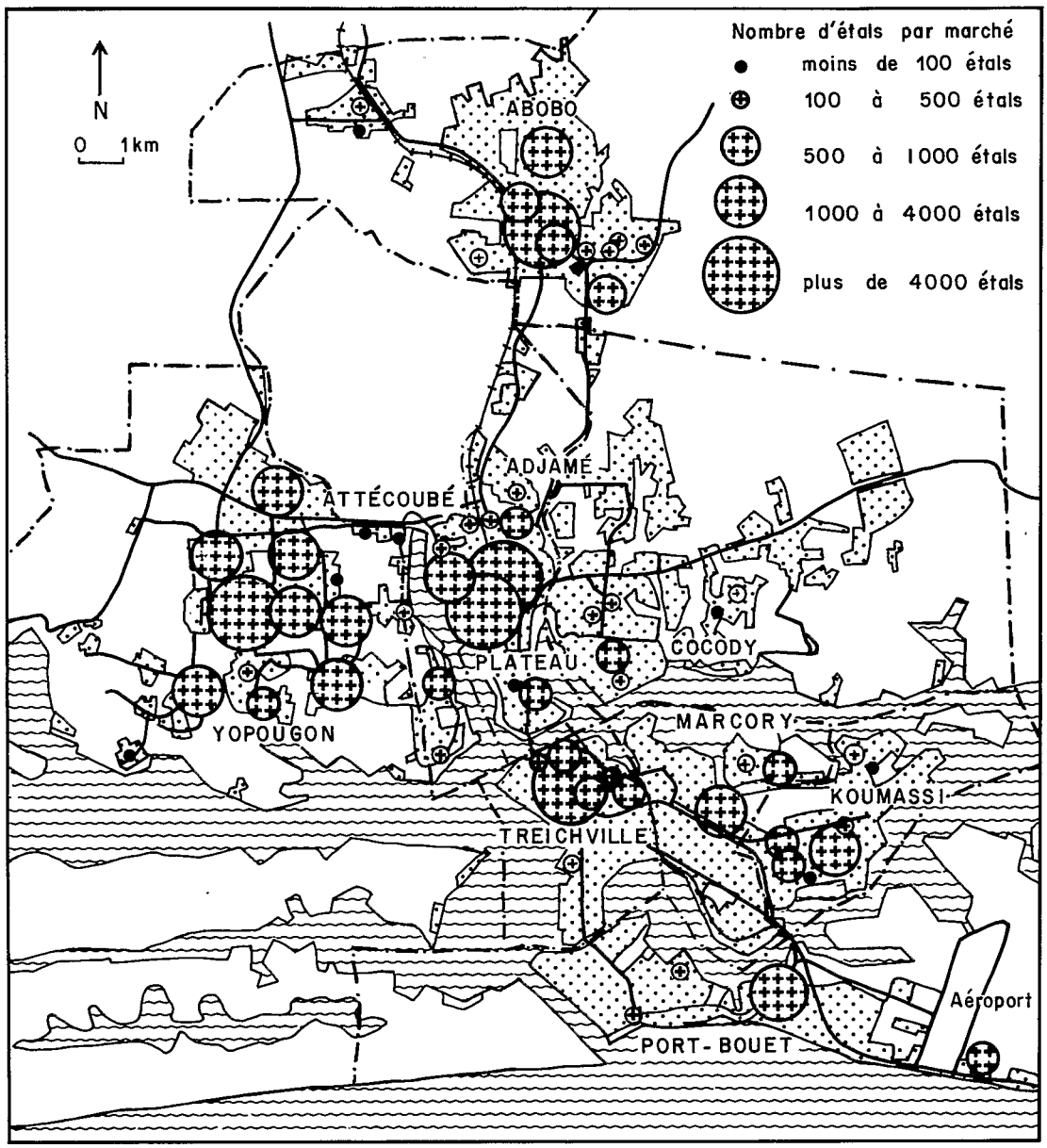
1. Pour une étude détaillée de la crise urbaine en Côte d'Ivoire (dont l'analyse dépasse largement le cadre de notre sujet), voir A. Dubresson (1989 a).
2. Cf. A. Dubresson, B. Lootvoet (1985), p. 20 et p. 30.

l'ensemble des citadins. Cette prééminence s'explique par l'ancienneté du marché, sa position «centrale» dans la ville et par la proximité des magasins de gros, localisés à proximité ou à l'intérieur même de l'enceinte commerciale, ce qui facilite le ravitaillement des détaillants. Dans les principaux marchés de quartiers, le nombre de points de ventes, plus faible, oscille entre 400 et 700, dont 30 à 60 % consacrés aux denrées alimentaires : les produits de base n'occupent une grande place que dans les deux plus importants (Koko et Liberté) ; en revanche, les légumes et les condiments, base de l'élaboration des sauces et achetés quotidiennement, sont très représentés. Les autres marchés sont moins importants et le nombre de vendeurs de produits vivriers frais y est réduit, parce que les quartiers sont plus petits ou parce qu'ils sont en périphérie et qu'un nombre élevé d'habitants tire sa nourriture de ses propres champs (comme à Broukro par exemple).

À Abidjan, une enquête réalisée en 1987-88 par l'Atelier d'Urbanisme d'Abidjan (AUA) recense 78 marchés de plus de 50 étals[1]. On compte en général un marché central par quartier, construit en dur et dont le plan est identique à celui d'Agboville, et des petits marchés secondaires, établis sur des terrains délaissés ou à des carrefours. Ces marchés ne sont pas tous équivalents (figure 96). Dans chacune des 10 communes d'Abidjan, il y a une ou deux places commerciales principales (en général le marché «central»). Le nombre des étals est supérieur à 500 et souvent à 1 000, dont le tiers à la moitié composé de produits vivriers, si bien que ce sont 600 à 800 stands de vivres frais que l'on peut y recenser. Parmi eux, il convient de faire une place à part aux marchés de Treichville, d'Adjamé, d'Abobo et du Plateau en raison de leur rayonnement. Le marché du Plateau a une allure plus «européenne» que les trois autres, dans la mesure où les denrées consommées habituellement par la population africaine y tiennent une faible place, alors que les fruits et légumes s'y accumulent en quantité importante. Fréquenté surtout par les expatriés et la bourgeoisie abidjanaise, en raison de ses prix autant que de la qualité de ses produits, son rayonnement est à l'échelle de l'agglomération toute entière et limité aux couches sociales les plus aisées. Les marchés de Treichville, d'Adjamé et d'Abobo répondent beaucoup plus aux habitudes alimentaires de la majorité de la population abidjanaise. Chacun peut être divisé en deux aires distinctes[2] : le marché proprement dit et son pourtour, où sont installées de nombreuses boutiques qui proposent des produits vivriers de base (riz, maïs, igname, banane, etc.). Leur rayonnement est étendu. Ils attirent la population des quartiers voisins : Marcory et les zones industrielles par exemple pour Treichville, Attécoubé, Williamsville et d'autres pour Adjamé. Treichville qui a longtemps bénéficié de préjugés favorables auprès de la clientèle, pâtit aujourd'hui de prix plus élevés, tandis qu'Adjamé est devenu le principal marché vivrier de la ville. Ces deux marchés assument toutefois de plus en plus difficilement leur tâche. Les installations, devenues trop exiguës et vétustes ont connu des incendies (deux ont affecté le marché d'Adjamé depuis 1990)[3]. Le marché d'Abobo, plus récent et reconstruit en 1987-88, au contraire, a pris de l'ampleur depuis une décennie, tout comme les marchés centraux des autres quartiers.

En dehors de ces 4 marchés principaux, des places secondaires accueillent encore près de 500 vendeurs chacune (dont 200 à 300 de produits vivriers), et desservent essentiellement une population locale. Enfin, sur des terrains libres et à des carrefours, de petits marchés se sont créés plus ou moins spontanément, rassemblant 50 à 100 étals, composés surtout de vivres et de produits alimentaires transformés (comme l'attiéké, les beignets...). Le marché de la cité Fairmont près d'Agban, dans la commune d'Attécoubé, en est un exemple. Créé au début des années 1980, il compte 232 points de vente en 1987, dont 93 de denrées vivrières (DCGTX, 1989). L'écrasante majorité des détaillants

1. L'Atelier d'Urbanisme d'Abidjan est rattaché à la DCGTX. Cf. DCGTX (1989). Le terme «étal» semble avoir été pris par les responsables de l'enquête au sens large de «point de vente».
2. Cf. A. Hauhouot (1974), pp. 24-27.
3. Cf. N. Seran (1993), pp. 77-78.



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Source: DCGTX (1989) - AUA

Fig. 96 - Les marchés d'Abidjan en 1988

est originaire de Fairmont ou d'Agban, et s'approvisionne au grand marché d'Adjamé situé à moins de 2 km ou à la gare toute proche. Ce petit marché joue le rôle de relais pour certains aliments à celui d'Adjamé. Par sa proximité, il facilite les achats quotidiens des ménagères de Fairmont et d'Agban, tandis que les courses plus importantes, pour la semaine, sont effectuées de préférence au grand marché d'Adjamé. Enfin, une multitude de petits vendeurs, dont le nombre total est inférieur à celui des commerçantes des marchés, sont installés le long des rues, à des carrefours ou près de grands immeubles.

L'étude de l'AUA distingue également les communes en fonction du rayonnement des marchés et de la densité des points de vente. Les différences se retrouvent partiellement atténuées en ce qui concerne les denrées vivrières (regroupées dans quatre catégories : céréales, féculents, légumes, produits divers comme l'oignon). Yopougon et Treichville ont de loin les plus forts ratios de points de ventes vivriers : plus de 20 pour 1 000 habitants. Vient ensuite un groupe de quatre communes ayant de 11,7 à 12,6 étals pour 1000 habitants, soit juste au-dessous de la moyenne abidjanaise (13,3 étals). Dans cet ensemble, il convient de distinguer Adjamé et le Plateau, dont le nombre limité de commerce est compensé par un chiffre d'affaires très élevé dans certains secteurs (féculents pour Adjamé, légumes au Plateau), de Port-Bouet et Marcori, où les chiffres d'affaires par point de vente sont quatre à six fois inférieurs. Les autres communes ont des ratios plus faibles : il s'agit de quartiers populaires mal équipés (Abobo, Koumassi, Attécoubé) et surtout de Cocody, commune résidentielle, où la population aisée fait ses achats dans des supermarchés, et dont certains secteurs sont de construction récente et encore faiblement équipés. Les différences proviennent d'abord de l'ancienneté des quartiers et de leur situation : les marchés d'Adjamé, de Treichville, du Plateau ont un rayonnement qui dépasse le cadre de la commune où ils sont implantés (ce qui explique le nombre de points de ventes élevé et le volume des affaires). En même temps, dans ou à côté des marchés, se situent des centres de gros, où des commerçants pratiquent la vente en détail pour les gens du quartier et ravitaillent les marchands des quartiers voisins. Les différences tiennent aussi à la structure sociale : les quartiers très aisés (Cocody, une partie de Marcory) et très pauvres, d'habitat précaire («Poto-Poto» de Koumassi, une partie de Port-Bouet, etc.), pour des raisons différentes, sont relativement sous-équipés. Les conditions d'aménagement jouent un grand rôle : de ce point de vue, Yopougon a été édifié selon des normes d'urbanisme assez précises qui ont accordé une place importante aux équipements (à la différence d'Abobo par exemple). Enfin, la structure même de l'habitat influe sur le nombre et l'implantation des marchés : Yopougon est constitué de quartiers disjoints, assez mal reliés les uns aux autres ainsi qu'au reste d'Abidjan, ce qui a favorisé le développement de marchés répondant aux besoins locaux de la population.

Les produits vivriers occupent 38,8 % des étals, et plus de 46 % si on y ajoute «l'épicerie» dans laquelle sont regroupées des denrées comme le sel ou les bouillons cubes et des produits vivriers (les piments et les gombos secs, le riz...). Au total, plus de 20 000 points de ventes de vivres ont été recensés. C'est dire l'importance de ce commerce dans la métropole. Les légumes frais l'emportent nettement avec plus de 14 000 stands, loin devant les féculents frais (4 593 étals).

Il semble que l'effectif des vendeurs de vivres ait fortement augmenté ces dernières années. L'absence de dénombrements spécifiques antérieurs au recensement de l'AUA rend toute comparaison difficile. Si l'on s'en tient à l'enquête «Chateau» de 1976, la croissance du nombre global de points de vente de denrées alimentaires d'origine agricole est extrêmement vive, comprise entre 8,2 et 9,7 % par an (selon les regroupements que l'on effectue). Une mesure de l'évolution des vendeurs de produits maraîchers, pour lesquels on peut disposer de comptages à différentes époques, permet de préciser les rythmes. Selon une étude de 1969, il y aurait eu 2 200 vendeurs de

produits maraîchers sur des marchés d'Abidjan, à cette date[1]. M. P. Palleschi évalue le nombre de commerçants de légumes à 6 000 pour la métropole nationale, en février 1982. L'augmentation de l'effectif des détaillants maraîchers, forte pendant la période 1969-1982 (+ 8 % par an), se serait accélérée ensuite (+ 15,5 % par an), donnant une croissance moyenne de 10,3 % par an entre 1969 et 1988, nettement supérieure à celle de la population urbaine (5,6 % entre 1975 et 1988)[2].

Cette évolution se fait à la fois par augmentation du nombre de points de vente par marché et par apparition de nouveaux marchés. Une enquête portant sur 11 marchés en 1982 recense 4 855 étals de légumes[3]. En reprenant les mêmes lieux de vente, on arrive à 7 002 étals en 1988. L'augmentation du nombre des vendeurs (6,5 % par an) est sensiblement supérieure à celle de la population totale d'Abidjan (5,6 %). En outre, entre 1982 et 1988, le nombre de marchés a doublé et certains, inexistants en 1982, sont très fréquentés aujourd'hui : ainsi, à Abobo, il y a 5 marchés de plus de 200 éventaires de produits vivriers en 1988, contre 2 seulement en 1982, et dans chacun de ces marchés, on recense plus de 100 points de vente de légumes frais.

La croissance des effectifs des détaillants d'autres produits vivriers paraît plus modérée et plus difficile à mesurer. Une enquête réalisée par le CIRES en 1983 permet d'évaluer l'évolution récente du nombre de commerçants de féculents frais dans la métropole ivoirienne[4]. Entre juillet et octobre 1983, 2 708 vendeurs de banane plantain, de manioc et d'igname ont été recensés, et entre novembre 1987 et mars 1988, 4 593 vendeurs de «féculents frais», soit une croissance de l'ordre de 12 % par an. Certes, cette croissance est surestimée, car l'enquête du CIRES n'inclut pas les vendeurs de taro (en faible nombre) et exclut (en principe) les grossistes. Il faut tenir compte aussi des fortes fluctuations saisonnières : si, sur quelques marchés, les variations sont faibles (comme à Treichville), sur d'autres elles sont fortes (le nombre de vendeurs de banane plantain, par exemple, triple entre les périodes de pénurie, de mai à août, et celles d'abondance, de novembre à janvier, à Abobo, en 1984). En dépit de ces réserves, et dans la mesure où l'étalement des 2 enquêtes sur plusieurs mois atténue l'effet des variations saisonnières, l'augmentation du nombre de vendeurs se situe vraisemblablement au-dessus de 8 à 10 % par an entre 1983 et 1988, soit un niveau supérieur à celui de la croissance démographique abidjanaise.

Toute conclusion sur l'évolution du nombre de points de ventes doit être retenue avec prudence, tant l'incertitude qui pèse sur les données (catégories d'enquêtes, dates, etc.) est grande. Cependant, l'augmentation globale du nombre des commerçants de produits vivriers paraît bien supérieure à celle de la population urbaine. Forte dans les années 1970, où elle correspond à une élévation rapide des besoins, elle s'accélère dans les années 1980, sous l'effet de la crise urbaine qui incite les citadins à rechercher de nouvelles ressources monétaires alors que la croissance de la ville se ralentit. Cette évolution est proche de celle constatée à Agboville, et sans doute de celle de Bouaké (où le nombre de vendeurs de produits alimentaires aurait augmenté de 9,6 % par an entre 1976 et 1984[5]).

De même, le profil des détaillants ne semble guère différent dans ses grandes lignes de celui des vendeurs des autres villes.

Il existe une spécialisation ethnique limitée des détaillantes. M. P. Palleschi note qu'en 1982 près de la moitié des vendeuses de tomate sont gouro, devant les Dioula (environ le quart) et de nombreuses autres ethnies. Le rapport DEMETER présente pour la même année des observations analogues : 52 % des vendeuses de légumes de la

1. J. Chateau (1969).
2. L'enquête de 1969 inclut les légumes secs dans les produits maraîchers, alors qu'en 1988 ils sont intégrés au groupe «épicerie diverse», si bien que la croissance 1969-1988 est en réalité encore plus forte (entre 11 et 12 % par an).
3. DEMETER (1983), p. 24.
4. Cf. P. T. Perrault, K. Tano (1986).
5. Comparaison entre l'enquête «Chateau» de 1976 et celle de l'ORSTOM (A. Dubresson, B. Lootvoet, 1985).

capitale sont gouro, les autres origines étant variées (Dioula, Baoulé, Mossi, Sénoufo, Haoussa, etc.)[1]. Dans ce cas, il y a peut être un lien entre l'activité des grossistes souvent d'ethnie gouro et celle des détaillantes qui aurait facilité leur entrée en activité, par le soutien (conseils, aides) des unes aux autres. Toutefois, on ne saurait parler de monopole ethnique.

D'après l'enquête DEMETER, en 1982, les détaillants de légumes sont plutôt jeunes (moyenne d'âge 31 ans). La majorité est installée depuis plusieurs années (moyenne de 9 ans). Mais la forte croissance du nombre de vendeurs ces dernières années a sans doute modifié cette structure, et à côté «d'anciens» est apparu un groupe de détaillants nouveaux. Les enquêtes du CIRES montrent qu'en 1983 les vendeurs de féculents sont également jeunes : les deux tiers ont moins de 35 ans et moins de 10 % plus de 45 ans. Les très jeunes sont toutefois rares et la majorité a de 25 à 35 ans.

Comme sur les marchés des autres villes, les vendeurs sont essentiellement des femmes : presque tous les détaillants de légumes (à 90 % selon DEMETER), de banane et de manioc (respectivement 78 et 100 % d'après P. T. Perrault, K. Tano)[2]. Seuls les détaillants d'igname, parce que beaucoup ne sont pas sur les marchés et tiennent des magasins, sont en légère majorité des hommes (54 %). Parmi les vendeurs de légumes, M. P. Palleschi note une présence masculine sur certains marchés, notamment ceux des quartiers les plus riches et spécialisés dans les légumes européens (comme le marché de Cocody)[3].

Enfin, une grande partie des achats des vendeurs se fait à crédit, le remboursement s'effectuant une fois la vente réalisée, si bien que les fonds nécessaires pour l'entrée dans le négoce sont réduits. Lorsque le détaillant paie comptant ses produits au grossiste, le montant dépasse rarement 20 000 F CFA, car ces petits commerçants n'achètent pas plus de 200 kg de féculents ou trois cuvettes de légumes qu'ils écoulent en 2 ou 3 jours. L'investissement ne paraît donc pas plus lourd que dans les villes secondaires.

La faiblesse des capitaux nécessaires explique peut être la forte croissance de ce commerce. Mais le nombre élevé d'agents se traduit par des revenus faibles : d'après l'enquête DCGTX de 1987-88, la marge brute journalière par étal est de 2 400 F CFA pour les fruits et légumes, 1 800 F CFA pour l'épicerie et 2 900 F CFA pour les féculents frais si on exclut Adjamé où les grossistes ont été introduits dans l'échantillon[4]. Une fois déduits les frais (transport, manutention, entreposage, taxes), particulièrement forts pour les produits pondéreux, les marges nettes sont comprises entre 1 500 et 2 000 F CFA par jour. Ces gains médiocres s'expliquent par la modestie des quantités vendues quotidiennement : 15 à 25 kg pour les légumes, 50 à 100 kg pour les produits pondéreux. Pour les légumes, seules denrées pour laquelle nous ayons des points de comparaison, les ventes quotidiennes par étal semblent même avoir diminué au cours des années 1980, passant de 27 kg à moins de 20 kg en 1988[5]. Aussi, n'est-il pas étonnant que les revenus aient stagné voire régressé en francs constants : ils sont du même ordre, pour les légumes, que ceux fournis par M. P. Palleschi pour la tomate au début des années 1980.

Le commerce de détail vivrier d'Abidjan ne semble donc guère différer, dans ses caractères essentiels, de celui d'Agboville, de Touba ou de Soubré. Dans l'ensemble, cette activité marchande paraît d'un accès facile, car elle ne nécessite pas d'investissements importants. C'est sans doute pourquoi beaucoup de femmes, à la

1. Cf. M. P. Palleschi (1984), p. 341, DEMETER (1983), p. 26.
2. Cf. DEMETER (1983), p. 27, P. T. Perrault, K. Tano (1986), p. 13.
3. Il nous semble toutefois que depuis les enquêtes de M. P. Palleschi, la proportion de femmes a augmenté, car en 1990 il ne reste qu'un petit nombre d'hommes parmi les détaillants de fruits et légumes de Cocody.
4. La marge par étal est de 5 800 F CFA si on inclut Adjamé. Mais pour ce quartier, elle monte à 31 000 F CFA alors qu'elle oscille entre 1 000 et 4 800 pour tous les autres (DCGTX, 1989, vol 1, p. 64).
5. Cf. DEMETER (1983), p. 37, DCGTX (1989), vol. 2, annexes.

recherche de nouvelles sources de revenus, s'y sont essayées au cours des années 1980. La multiplication des points de ventes est plutôt bien adaptée à la demande parcellisée de ménagères qui achètent, quotidiennement, de petites quantités. En revanche, elle ne permet pas aux détaillantes d'obtenir des gains élevés. Par ailleurs, elle peut entraîner une augmentation du prix des denrées au consommateur, dans la mesure où chaque intervenante doit tirer un revenu minimum de son activité et prendre sur chaque unité vendue un pourcentage plus élevé qu'elle ne le ferait si elle vendait de grosses quantités.

Enfin, il est remarquable de constater que, si les marchés ruraux servent en partie de lieux de concentration d'une production paysanne très dispersée, les marchés urbains sont le point d'éclatement des denrées pour la vente au consommateur. Ainsi, les marchés ruraux et urbains présentent des fonctions identiques (vente aux consommateurs), tout en se situant aux deux extrémité de la chaîne de l'échange. Leur distribution spatiale obéit partiellement à cette double fonctionnalité.

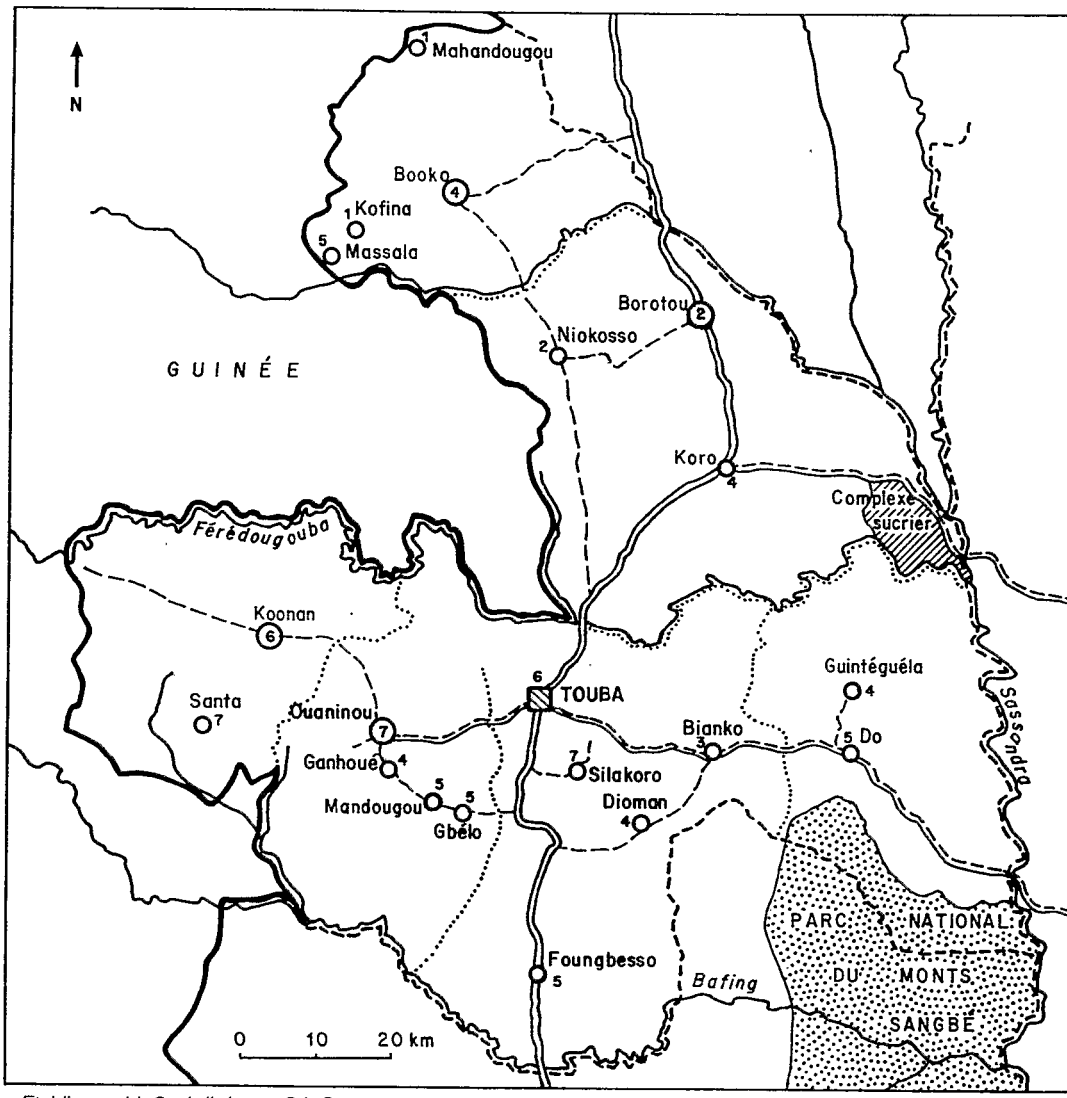
e) La répartition des marchés

Les marchés se dispersent dans toute la Côte d'Ivoire, organisant un véritable maillage du territoire. Leur répartition n'est pourtant pas homogène. Elle dépend de multiples facteurs : ancienneté, densité de population, dynamisme économique local, facilités d'accès, etc. De plus, ces marchés sont organisés en général entre eux et fonctionnent suivant un système de rotation calqué sur le calendrier des populations locales ou sur la semaine de 7 jours, ce qui permet aux paysans et surtout aux négociants d'en fréquenter plusieurs. Là encore, les situations sont très variées et opposent largement la zone soudanienne où les marchés sont anciens au Sud forestier.

L'organisation spatiale des marchés de la zone soudanienne présente quelques traits spécifiques qu'on peut essayer de dégager à partir de deux exemples régionaux.

Dans le département de Touba, les marchés sont nombreux (figure 97) : 21, soit 1 pour environ 400 km^2 ou 5 100 habitants, et Touba exclu, 1 pour 4 700 habitants[1]. Ils ne se répartissent pas du tout uniformément sur le territoire : on en compte 2 dans la sous-préfecture de Guintéguéla et 4 dans celle de Ouaninou pourtant moins étendue. La répartition suit assez exactement les courbes de densités de population : la sous-préfecture de Ouaninou et secondairement celle de Booko, les plus peuplées, possèdent les marchés les plus nombreux et les plus actifs, tandis que l'est presque vide en a un nombre limité. En outre, deux axes nord-sud s'individualisent : l'un correspond à la route goudronnée, soulignant le rôle des voies de communications dans les échanges, l'autre longe la frontière avec la Guinée, confirmant l'intense activité frontalière. La trame des marchés est ancienne. La plupart datent d'avant la colonisation. La création des 2 colonies différentes de Guinée et de Côte d'Ivoire, puis de 2 États indépendants, a favorisé l'essor de places marchandes frontalières. Ensuite leur nombre n'a guère bougé : ainsi les marchés de plus de 50 vendeurs recensés dans les années 1960 sont sensiblement les mêmes en 1987[2]. Cette stabilité s'explique par la faible croissance démographique régionale et un dynamisme économique modéré. Toutefois, quelques modifications sont perceptibles. Le goudronnage de la route Man-Odienné a entraîné un essor préférentiel des places commerciales le long de cet axe. De même, des marchés frontaliers comme Massala ont pris de l'importance. Enfin, le développement des communications favorise les marchés des bourgs ruraux et des villes au détriment de ceux de brousse. Ainsi, les villageois se rendent plus facilement aujourd'hui qu'autrefois

1. Pour toutes les régions, n'ont été retenus que les marchés hebdomadaires ou quotidiens d'une certaine importance (au moins une cinquantaine de vendeurs), continus tout au long de l'année, en général inventoriés au niveau des sous-préfectures. Sont exclus les petits points de ventes (une à deux dizaines de vendeurs), souvent saisonniers, et dont nous ne pouvions effectuer un recensement exhaustif.
2. Cf. IDET-CEGOS (1968).



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 97 - Les marchés dans le département de Touba (1987)

à Touba pour vendre leurs récoltes. Ils peuvent y obtenir un meilleur prix pour leurs denrées, et surtout, ils profitent de leur déplacement pour acheter des produits qu'ils ne trouvent pas dans les campagnes. Les marchés secondaires se maintiennent pour les petits achats et comme centres de collecte : leur échelonnement dans la semaine permet aux acheteurs de produits et aux colporteurs de se rendre dans chacun d'entre eux.

Au total, si les marchés se dispersent sur l'ensemble du département, leur distribution spatiale n'est pas régulière, car la répartition de la population, le poids des activités agricoles, le rôle de la frontière et du réseau routier pèsent sur leur localisation.

Le Nord-Est est une région de marchés anciens comme le pays mahou, dont la densité moyenne n'est pas très élevée (1 pour 7 700 habitants et pour 790 km^2, si on s'en tient à la quarantaine de marchés principaux), en raison de grandes inégalités dans leur répartition : nombreux au nord de Bouna et autour de Bondoukou, ils sont plus espacés dans toute la partie centrale, de peuplement récent (figure 98). La répartition actuelle résulte à la fois d'une organisation spatiale et temporelle élaborée en partie avant l'époque coloniale, et de modifications récentes.

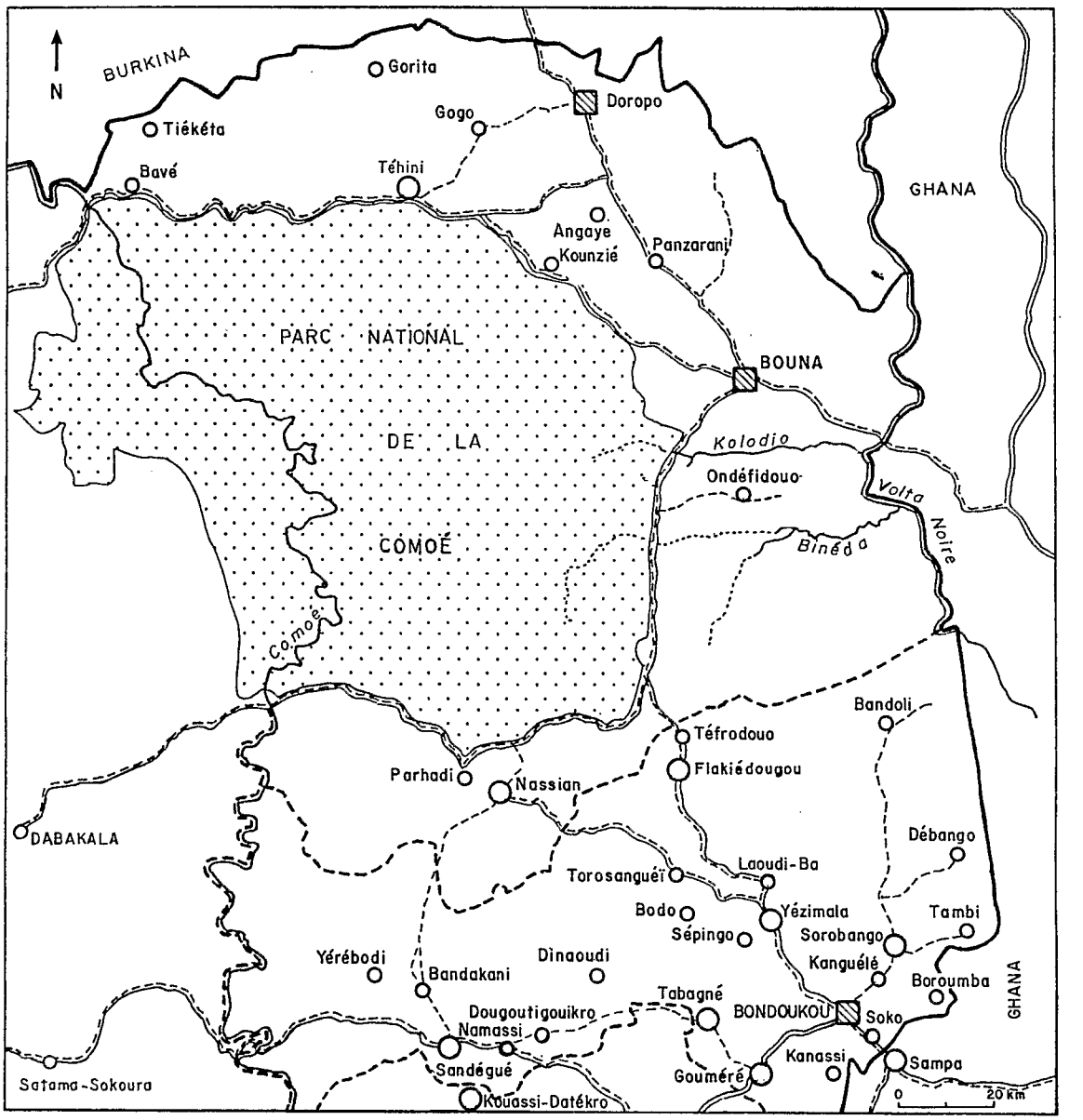
Au sud, autour de Bondoukou, la trame principale correspond à une série de marchés à cheval sur la frontière (puisqu'elle inclut Sampa en territoire ghanéen), au contact de la forêt et de la savane et qui fonctionnaient autrefois selon un système de rotation calqué sur celui de la semaine koulango de 6 jours. En pays lobi, les marchés obéissent aussi à des règles d'organisation strictes. Au nord de la zone située entre Kolodio et Binéda (ZKB), une quinzaine de marchés principaux, incluant dans leur aire 4 à 5 villages chacun, se succédaient selon le cycle de la semaine lobi de 5 jours depuis plusieurs décennies : par exemple, Kounzié le premier jour, Panzarani le deuxième, Niamoin le troisième, Bouna le quatrième, Bouko le cinquième[1]. Sous l'effet de l'intégration progressive du pays lobi à l'économie nationale et de la pression des autorités, un nouveau cycle, fondé sur la semaine de 7 jours, a remplacé l'ancien pour les marchés les plus actifs, situés dans les localités les plus peuplées (comme Doropo, Panzarani, Bouna, etc.).

Cette trame ancienne a évolué sous l'effet des profondes modifications dans la répartition des hommes et dans les activités économiques qui ont affecté la région depuis moins de 30 ans. Dans les secteurs de mise en valeur récente, des marchés nouveaux apparaissent, alors qu'ailleurs, ils stagnent ou déclinent. Dans le nord de la sous-préfecture de Bouna, le nombre des principaux marchés n'a guère varié depuis 20 ans. En revanche, le peuplement de la ZKB a entraîné l'apparition d'un marché hebdomadaire actif à Ondéfidouo, situé sur la principale route de la zone, et centre du projet de développement du secteur.

Dans le sud de la région, les marchés périodiques qui drainent de nombreux paysans et commerçants originaires des deux côtés de la frontière, fondés sur le commerce local et la contrebande avec le Ghana, ont prospéré jusqu'à la fin des années 1960. Ensuite, le déclin de l'économie ghanéenne a fait baisser leur activité. De plus, l'alignement sur la semaine de 7 jours a créé un nouveau système de rotation qui a détruit l'ancien équilibre. Enfin, le poids croissant de Bondoukou et de son marché quotidien a réduit l'influence des centres proches. Ceux qui ont le mieux résisté se situent sur les axes majeurs de circulation ou le long de la frontière, là où les possibilités de commerce sont les plus fortes. Enfin, alors que beaucoup de places du sud s'étiolent, dans le nord du département de Bondoukou, nouvellement peuplé de Lobi, des marchés très actifs sont nés : c'est le cas de Flakiédougou que nous avons déjà évoqué, de Téfrodouo et de quelques autres.

---

1. Cf. *Atlas du Nord-Est de la Côte d'Ivoire* (1988), pl. 28-29. On peut ajouter que beaucoup de ces marchés, à la différence de ceux du sud, datent de l'époque coloniale et sont consécutifs à la vague migratoire lobi qui a peuplé le nord du département de Bouna. On retrouve dans les rapports des chefs de poste et des commandants de cercle, la notation de ces créations, en dehors de toute incitation administrative (ANCI, séries 1 EE et 1E3).



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Limites d'Etat
Limites de département
Limites du Parc National de la Comoé
Marché quotidien urbain
Marché de bourg rural (quotidien, plus un jour de grand marché)
Marché secondaire périodique
Routes goudronnées
Pistes principales
Autres pistes importantes

Source : d'après l'Atlas du Nord-Est (1988)

Fig. 98 - Les principaux marchés du Nord-Est ivoirien (1986)

La répartition actuelle des marchés du Nord-Est, comme dans le département de Touba, correspond donc à un réseau ancien, qui évolue aujourd'hui en fonction des nouvelles donnes économiques et des axes de transport. Cette situation semble caractériser beaucoup de régions de savane. De nombreux marchés ont décliné, notamment au contact forêt-savane[1], tandis que les voies de communications concentraient les plus actifs. Le dynamisme lobi, qui a conduit à l'éclosion récente de nouvelles places commerciales, est un peu exceptionnel et rappelle plus des processus que l'on rencontre en forêt que ceux de la savane.

En zone forestière, les marchés sont beaucoup plus récents. Les premiers ont été créés en général pendant la colonisation.

Le département de Soubré offre l'exemple d'un développement rapide des places commerciales en relation avec le fort mouvement migratoire qu'a connu cette région depuis plus de 20 ans (figure 99). Le nombre de marchés y est encore faible : l'OCPV en recense 20 pour 8 301 km^2 et pour 309 000 habitants en 1988, soit beaucoup moins qu'en région de savane. Mais leur effectif s'accroît très vite. Avant 1970, seul Soubré et quelques gros villages possèdent un marché. Ensuite, les marchés se multiplient parallèlement à la mise en valeur pionnière. Ils se créent d'abord dans la partie nord, peuplée plus tôt, et se localisent dans les villages bété, grossis de l'afflux des immigrants, le long des axes principaux. Les plus actifs se développent aux grands carrefours : d'abord quelques commerçants isolés et des agriculteurs voisins viennent périodiquement ; des chauffeurs de cars et de camions, des automobilistes s'arrêtent ; attirés par l'activité, des boutiques, des aboki, des maquis s'installent. Le marché grandit. Le cas le plus achevé de cette évolution est ici Yabayo, né de cette fonction, véritable petite ville et principal centre commercial de la partie bété du département.

En pays bakwé, la constitution d'un réseau de marchés est plus tardive et plus rapide. Alors qu'il n'y avait pas de marché important en 1970 dans l'actuelle sous-préfecture de Méadji, il en existe 7 principaux, recensés par l'OCPV en 1988, et plus d'une quinzaine, si on compte tous les lieux qui rassemblent périodiquement plus de 50 points de ventes. Ces marchés se dispersent sur tout le territoire de la sous-préfecture, afin de desservir les campagnes et surtout de drainer les produits. Les plus animés se situent sur l'axe goudronné Soubré-San Pedro. Les créations le long des pistes se sont faites au rythme du peuplement : par exemple à Niamagui, les marchés les plus anciens sont ceux d'Amaradougou et Petit-Tiémé, qui correspondent aux plus grosses agglomérations dioula. Ensuite, sont venus des marchés situés dans des zones plus éloignées et peuplées de Baoulé dont la dispersion constitue une condition moins favorable à l'établissement des places commerciales (comme Juan, Broukoffikro, Pascalkro). Alors que sous la colonisation les autorités incitaient à la création de marchés dans chaque poste, veillaient à la construction puis à l'embellissement du bâtiment, les marchés se créent aujourd'hui de façon spontanée. Ce sont d'abord des agricultrices qui viennent vendre leurs denrées sur la place d'un gros campement ou à un carrefour. Elles y rencontrent des commerçantes qui leur achètent leurs récoltes et des colporteurs qui proposent des produits de la ville. D'abord occasionnels ou saisonniers, ces échanges deviennent réguliers. Le nombre d'intervenants, modeste au début, augmente peu à peu. Des stands permanents sont installés. Un contrôle rapidement s'opère, fait des autorités locales, chef du campement ou maître de la terre villageois. Lorsque le marché est suffisamment important et stable, l'administration le reconnaît, ce qui signifie qu'il est contrôlé, que des taxes y sont perçues et qu'en retour une aide, pour son aménagement, peut être fournie.

1. Nous avons évoqué, en première partie (chapitre III), le déclin des marchés de courtage gouro du contact forêt-savane, après la colonisation (Cf. C. Meillassoux, 1964).

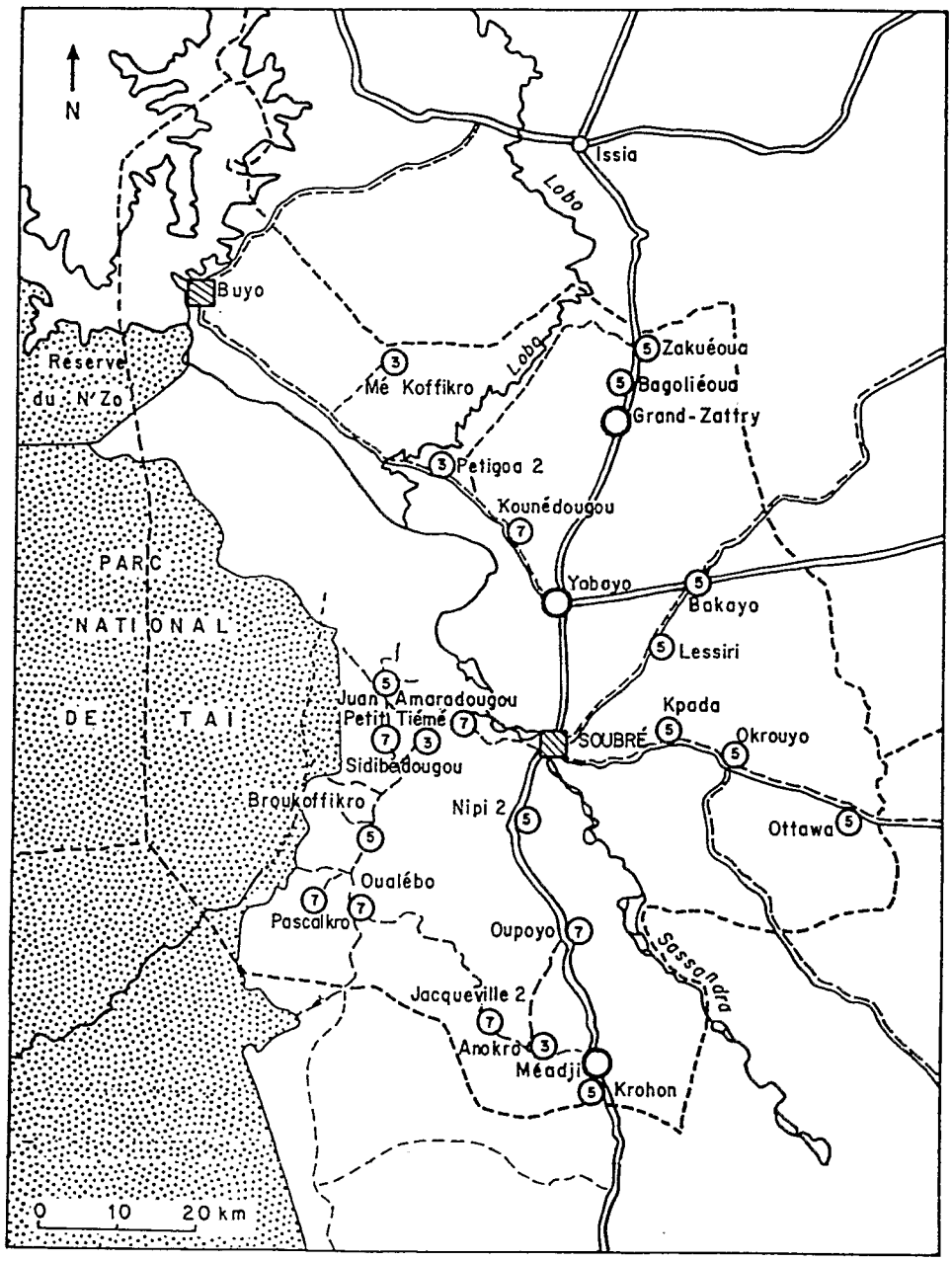
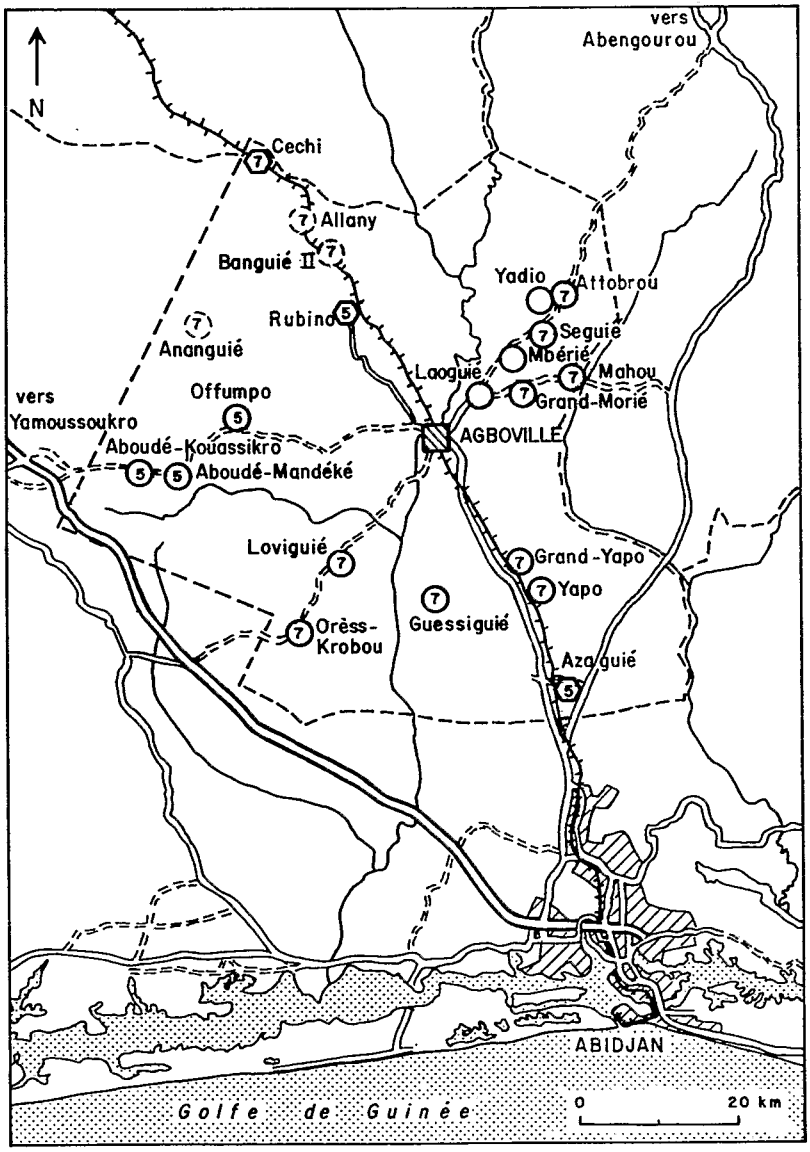


Fig. 99 - Les principaux marchés du département de Soubré (1990)



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 100 - Les principaux marchés du département d'Agboville(1988)

Dans l'actuelle sous-préfecture de Méadji, on trouve ainsi des marchés de taille inégale, en fonction de leur localisation et de leur âge. Au sommet, le centre de Méadji, le plus important, celui qui a le rayonnement le plus étendu, aux activités de détail et de gros. Au-dessous, le long de l'axe goudronné, des marchés hebdomadaires animés comme celui de Nipi 2, certains y ajoutant une fonction de gros comme Oupoyo. Près des principales voies non revêtues, dans les localités les plus peuplées, des marchés équivalents ou un peu moins importants sont nés. Enfin, le long des pistes secondaires, dans des campements de moindre envergure ou près de petits carrefours, on rencontre des marchés de taille réduite, en gestation ou simplement destinés à servir de relais aux plus grosses places.

Dans le Sud-Est, les marchés sont établis depuis plus longtemps et on n'a pas assisté ces dernières années à leur multiplication, comme dans le Sud-Ouest. Dans certains cas, avec le déclin de l'économie de plantation et la diminution de la production vivrière, des marchés de brousse disparaissent même, comme dans la région de Dimbokro[1]. Ce cas n'est pas systématique. Dans le département d'Agboville, il semble au contraire que le nombre de marchés ait légèrement augmenté : alors que les FRAR en recensaient 20 en 1973, on en dénombrait 22 principaux en 1987 (figure 100). Cette évolution est sans doute liée à l'essor du vivrier marchand dans ce département. Tous n'ont pas la même importance. Le marché d'Agboville est à part. À l'échelon inférieur, on compte une dizaine de marchés ruraux réguliers, hebdomadaires, avec la présence quotidienne de quelques vendeuses, dans les gares du chemin de fer et dans les gros villages comme Attobrou. Ces marchés, souvent anciens, sont en partie couverts, sous un hangar cimenté avec un toit en tôle ondulée. Enfin, il existe une quinzaine de marchés de moindre envergure qui sont également hebdomadaires et se tiennent à des carrefours ou dans les villages, sans installation en dur.

Globalement, la densité des marchés, forte par rapport à la superficie du département (1 pour moins de 200 km^2), est plus faible rapportée à la population (environ 1 pour 8 000 à 9 000 habitants). C'est un des points communs avec la région de Soubré, où les marchés paraissent plus actifs, mais, proportionnellement à la population, moins nombreux qu'en savane.

L'observation de ces différents marchés nous conduit à nous interroger sur les fondements de leur répartition. Il y a bien un certaine régularité dans la distribution spatiale qui semble obéir aux lois de W. Christaller ou de A. Lösch[2]. La majorité des paysans se rend à pied au marché, si bien que l'aire de recrutement de chacun (ce qu'on appelle souvent, faute de mieux, les «zones d'influences»[3], ou ce que F. Braudel nomme les «aires élémentaires»[4]), dessine un cercle d'environ 5 à 10 km de rayon. Dans l'espace, ces différentes aires tendent à former des hexagones réguliers, hiérarchisés entre eux et dominés par une place centrale : marché rural et au-dessus marché collecteur de gros ou citadin. Mais la réalité est faite d'abord d'irrégularités dont les modèles théoriques ne rendent pas compte, que ce soit à l'intérieur d'une région ou entre régions, comme le montrent les exemples étudiés.

La répartition des marchés varie avec la densité du peuplement, aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale, avec le réseau des voies de communication qui concentrent les flux, stimulent les productions et facilitent la venue d'acheteurs, avec l'orientation de l'agriculture, plus ou moins vivrière, et le dynamisme économique régional. Si le relief joue peu de rôle dans cette répartition, même dans l'Ouest montagneux, comme le met en évidence l'exemple du département de Touba, l'opposition climatique et biogéographique entre le Nord et le Sud semble avoir plus

1. S. Bredeloup (1989), p. 131.
2. Cf. W. Christaller (1933) et A. Lösch (1941), dont les ouvrages ont été traduits en anglais.
3. Cf. J. C. Arnaud (1987), pp. 680-691, A. T. Koby (1972), pp. 160-165.
4. F. Braudel (1979), vol. II, p. 98.

d'influence, notamment sur l'éventail des produits présents, sur les rythmes saisonniers, et explique le privilège ancien de la ligne de contact entre forêt et savane. S'y ajoute le poids inégal des héritages. En zone soudanienne, les marchés ont une périodicité échelonnée tout au long de la semaine, sur la base d'une organisation à l'échelle du département ou de la sous-préfecture, si bien que le réseau peut être dense et les aires d'influence se chevaucher. En forêt, où les marchés se répartissent sur deux ou trois jours seulement (en général le vendredi et le dimanche, quelquefois le mercredi), les lieux de vente se concurrencent et les aires d'influence s'excluent plus systématiquement. En outre, l'organisation et la localisation des marchés répondent, dans la moitié septentrionale du pays, à des ententes anciennes entre des groupes de villages, dans le cadre d'entités politiques ou familiales précoloniales, alors qu'en forêt elles sont plus liées à l'installation d'un réseau très lâche par les autorités coloniales (dans un but de mise en valeur systématique et de contrôle territorial), et à une densification plus récente, dans laquelle les paysans jouent un grand rôle.

La répartition des marchés obéit ainsi à des facteurs multiples et sa logique échappe pour une part à des critères immédiatement quantifiables dont des modèles mathématiques sauraient rendre compte. C'est en partie parce que l'analyse des marchés est inséparable de celle des sociétés locales, de la dynamique générale de l'économie ivoirienne (notamment du poids de l'agriculture de plantation pionnière) et de l'organisation des réseaux marchands, lesquels sont fondés sur des relations complexes entre les différents intervenants. Un des principaux aspects en est l'organisation du commerce de gros.

2. Le commerce de gros : places et acteurs marchands

Entre les campagnes et les villes, les tonnages les plus importants sont transportés par des «grossistes». Ceux-ci, qui occupent une place souvent secondaire dans le commerce de proximité, interviennent de façon prépondérante dans les échanges à longue distance. Ils achètent les produits en grande quantité (en général un chargement de véhicule) à des producteurs ou des intermédiaires et le revendent à d'autres marchands. Leur activité est à la fois plus concentrée que celle des détaillants (par les tonnages en cause) et plus dispersée sur l'ensemble du territoire national.

Si le commerce de gros est facile à définir (il s'agit d'un négoce qui porte sur des tonnages élevés, avec revente à d'autres marchands), dans la réalité, le repérage des intervenants et de leurs activités n'est pas toujours aisé. Il est d'abord difficile de donner un seuil précis au-dessous duquel le commerçant n'est plus grossiste, et les quantités manutentionnées peuvent varier considérablement d'un individu à l'autre. En outre, beaucoup de grossistes vendent aussi au détail. Enfin, certains agents se déclarent grossistes, alors que leurs affaires portent sur des tonnages modestes, tandis que d'autres ignorent tout du volume qu'ils commercialisent. Toute tentative de quantification se heurte à cette absence de coupure nette entre l'activité de détail et celle de gros[1].

Les lieux d'activités de ces commerçants sont eux-mêmes difficiles à localiser. Le grossiste possède en général un magasin. Mais il arrive que certains louent ou sous-louent un local, notamment ceux qui sont itinérants et n'entreposent que pour un temps très court leurs denrées : ainsi, à Treichville, nous avons dénombré 3 grossistes d'igname dans un seul magasin, qui vendaient chacun plus de 5 t de tubercules par mois.

1. À tel point que les statisticiens de la DCGTX, qui ont recensé les commerçants sur les marchés abidjanais en 1987-88, ont renoncé à opérer une quelconque distinction entre grossistes et détaillants, et ont comptabilisé tous les points de ventes quelle que soit leur importance. Le recensement des grossistes de produits vivriers, réalisé par l'OCPV en 1987, montre les écarts considérables entre les opérateurs dont certains déclarent commercialiser seulement 1 t de produit par mois.

a) Les places de gros

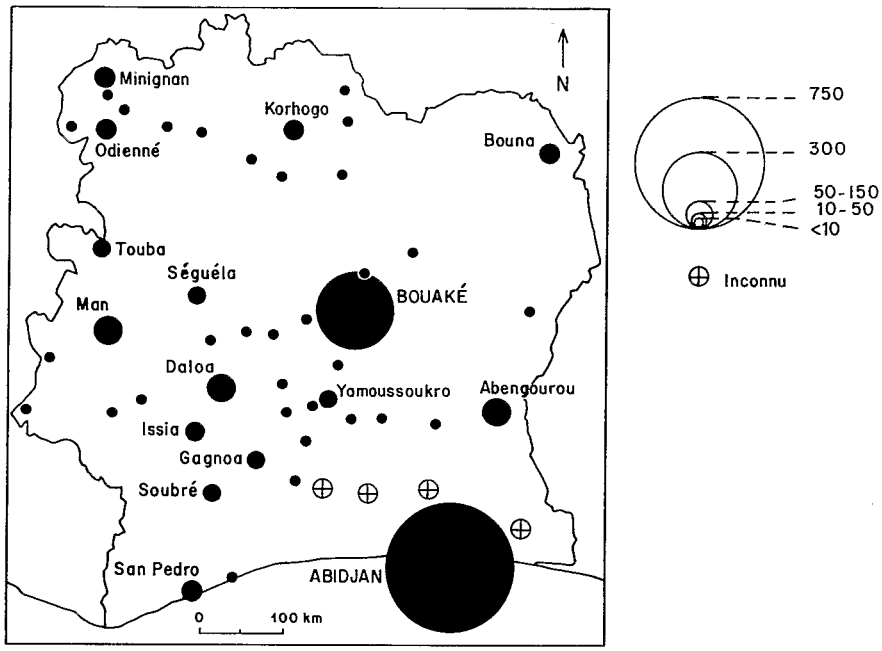
Lorsqu'on évoque le marché en Côte d'Ivoire, il s'agit toujours du marché de détail. À proprement parler, le marché de gros, au sens physique du terme, comparable au M.I.N. (Marché d'Intérêt National) français, n'existe pas, et les tentatives pour en créer ont jusqu'à présent plus ou moins avorté. Les grossistes se regroupent sur des espaces urbains qui n'ont pas été aménagés à cet effet. Si certaines concentrations sont imposées par les règlements municipaux soucieux de limiter les conséquences de ces activités sur la vie urbaine (en matière d'hygiène et de circulation notamment), elles résultent principalement de la communauté de besoin de ces opérateurs, et fonctionnent essentiellement comme entrepôt et lieu de groupage des denrées, à leur départ des régions de production ou leur arrivée dans les centres de consommation[1].

Par ailleurs, les grossistes exercent leur activité aussi bien dans une ville, où ils possèdent un magasin, que dans des villages, où ils s'approvisionnent. De ce point de vue, il existe trois types de centres de gros. Les marchés de collecte correspondent à des localités où les commerçants viennent chercher des produits et les rassemblent. Flakiédougou en est un bon exemple. Des grossistes s'y rendent le jour du marché pour acheter leurs vivres aux paysans : on en recense une quarantaine en décembre 1989. D'autres (une dizaine à même époque) utilisent la localité comme base à partir de laquelle ils sillonnent les campagnes environnantes, à la recherche de produits : ils y résident quelques jours et peuvent y louer un magasin, le temps de collecter un tonnage suffisant. Ces places sont nombreuses en Côte d'Ivoire et accompagnent presque systématiquement les marchés des bourgs ruraux et des petites villes[2]. En général, une denrée l'emporte dans les transactions, celle qui est la plus produite dans la région, sans qu'elle soit exclusive. À Flakiédougou, c'est l'igname précoce. Toutefois, sur 40 grossistes enquêtés, moins de la moitié venaient s'approvisionner en igname fin 1989-début 1990, certes, parce que la grande période de commercialisation de ce produit s'achevait, mais aussi parce que bien d'autres denrées étaient écoulées par les agriculteurs. En raison de la diversité des cultures paysannes, il est rare que ces places soient totalement spécialisées, contrairement à ce qui est souvent écrit dans les rapports des bureaux d'étude[3]. De même, dans le Sud-Ouest, à Yabayo, la majorité des négociants vient se ravitailler en banane plantain, mais du maïs, du manioc, des légumes, du taro, de l'igname et du riz sont aussi achetés par les marchands d'Abidjan ou San Pedro. Dans ces lieux, parfois gros villages, quelquefois petites villes, il se peut qu'aucun grossiste ne réside à demeure. L'activité de gros y est pourtant essentielle.

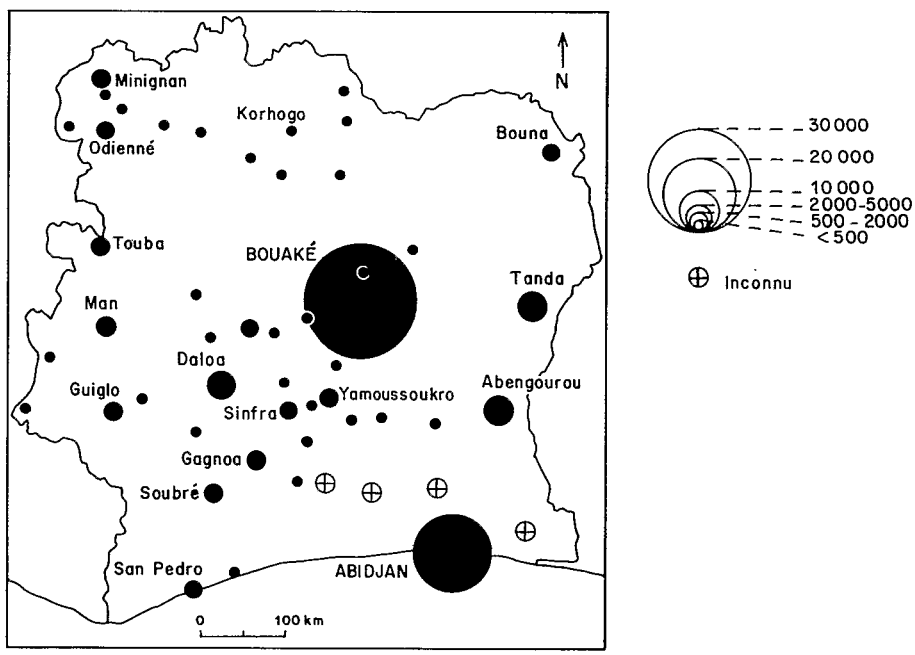
Le deuxième type de places correspond aux centres réceptionnaires. Il s'agit de villes, à la fois pôles de consommation et d'organisation des échanges, où résident en permanence les grossistes. Dans ces agglomérations, les sites du commerce de gros sont multiples. À Bouaké, les grossistes d'igname par exemple ont leurs magasins à l'intérieur du marché central et la majorité des grossistes de céréales à proximité. À Abidjan, la plupart de ces négociants exercent leur activité près des grands marchés, notamment ceux d'Adjamé, de Treichville et d'Abobo[4]. Les denrées en provenance des lieux de production ne sont pas toujours débarqués directement dans les magasins des commerçants (et même rarement à Abidjan), mais près des marchés centraux ou sur des aires spécialisées. Les gares routières où arrivent camions et cars, produits et vendeurs, jouent un rôle fondamental : c'est souvent là que s'effectuent les transactions.

1. Cf. SCET-AGRI, TECNO-TRANSFERT (1987), p. 48.
2. Dans le cadre d'une étude préalable, 48 sites avaient été visités en 1986 et 20 retenus, pour y créer des marchés de collecte en dur, en raison du trafic de ces marchés, en général supérieur à 2 000 t par an (SCET-AGRI, TECNO-TRANSFERT, 1987).
3. Le projet des marchés de collecte de Côte d'Ivoire, établi en 1987, prévoyait la création de centres à partir d'un produit «leader», dominant dans la région. Il s'agissait, à notre avis, d'une erreur (cf. ci-dessous pp. 589-590).
4. Cf. P. T. Perrault, K. Tano (1986), ci-dessous pp. 581-585.

a) Nombre de grossistes par localité



b) Tonnages traités par localité (en tonnes par mois)



Sources : d'après DCGTX, OCPV (1988)

Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 101 - Grossistes et places de gros en Côte d'Ivoire en 1987

Quelquefois, l'activité se tient sur des terrains vagues, à la périphérie de la ville, ou le long d'avenues spécialisées (comme à Treichville). Dans tous les cas, les denrées s'accumulent sans précaution particulière. La marchandise est déposée à même le sol ou laissée dans le véhicule jusqu'à ce que les transactions soient réalisées. Le vendeur doit passer la nuit sur place pour éviter les vols. Ce point d'aboutissement est le premier lieu d'activité du commerce de gros. Ensuite, le produit est expédié dans le magasin du grossiste ou est acheté par le détaillant qui l'emporte directement sur le marché.

Entre ces deux types extrêmes, on trouve toute une série de cas mixtes qui sont à la fois centres réceptionnaires et de collecte. Ce sont les villes des grandes régions productrices telles Bouna, Bondoukou ou Daloa. Foyers de consommation importants, ce sont aussi des lieux de concentration des produits des campagnes environnantes avant expédition sur d'autres cités, des relais entre des marchés de collecte ruraux et Abidjan.

Compte tenu de la diversité des lieux de vente et des agents, il est donc difficile d'établir une carte des places de gros en Côte d'Ivoire et de recenser les acteurs de ce commerce. On peut essayer cependant de repérer les principaux points d'activité et de résidence des grossistes, d'où partent les ordres, quelquefois les marchandises, et où aboutissent souvent les produits.

L'OCPV a effectué en 1987 un recensement général des grossistes en produits vivriers (DCGTX, OCPV, 1988). Ce travail présente de nombreuses faiblesses : certains grossistes n'ont pas été touchés tandis que des commerçants qui vendent moins de 2 t par mois de produits ont été enquêtés, les résultats de plusieurs villes (Aboisso, Agboville, Divo, Tiassalé) sont absents, les questionnaires ont été remplis par les agents de façon très inégale, etc. Des résultats sont parfois étonnants et à prendre avec prudence, voire à corriger[1]. Ce recensement a toutefois le mérite d'avoir été réalisé à l'échelle nationale et de donner une vue d'ensemble de la répartition des grossistes (figure 101).

Bouaké et Abidjan l'emportent nettement sur les autres places. Bouaké traite, de très loin, les plus gros tonnages (près de 30 % du total déclaré) : la ville concentre une partie de la production des savanes (notamment d'igname) qu'elle expédie ensuite sur toute la zone forestière ; de même, elle voit passer une grande partie de la banane plantain destinée aux cités de la zone soudanienne. La fonction des grossistes est double, puisqu'ils ravitaillent l'agglomération urbaine et redistribuent des produits sur l'ensemble du pays. Au total, l'OCPV y recense 315 grossistes, commercialisant près de 30 000 t de produits par mois. Les tonnages traités à Abidjan sont inférieurs (moins de 20 % du total), mais le nombre des agents est plus élevé qu'à Bouaké (736). La principale fonction des grossistes est d'aller chercher la marchandise sur les lieux de production ou plus souvent de la réceptionner sur place pour ensuite la revendre aux détaillants. En même temps, Abidjan est un centre de redistribution des produits importés vers l'intérieur.

Les autres places importantes sont des centres à la fois consommateurs et expéditeurs. Il s'agit de villes moyennes, dont le ravitaillement nécessite la présence d'agents nombreux, et situées dans des zones de fortes production, comme Daloa, Gagnoa, Man ou, dans le cas de San Pedro, dans un port qui réexpédie les produits

1 Ainsi, à Tanda, une grossiste traiterait 4 000 t d'igname par mois, soit 48 000 t par an, c'est-à-dire plus que n'en expédie l'ensemble du Nord-Est sur l'extérieur... De même, à Touba, un négociant commercialiserait mensuellement, en 1987, 600 t de riz blanc, soit plus que la production locale, pourtant élevée, et beaucoup plus que la consommation marchande du département. Compte tenu des erreurs manifestes et du grand nombre de cas inconnus, les résultats concernant les quantités ont été rectifiés, afin d'avoir une idée plus exacte de la réalité ; entre autres, nous avons affecté un tonnage moyen de 50 t par mois aux grossistes qui ignoraient leur niveau d'activité (valeur proche de la moyenne connue : 52 t par mois) ; cette correction surévalue peut être la réalité (car ce sont souvent les plus petits agents qui ignorent leurs tonnages), et ne tient pas compte de la diversité des produits. Mais, à l'exception de quelques cas, elle fournit une image assez juste du poids des principales places de gros à l'échelle du pays.

importés. Les places de moindre envergure sont essentiellement des foyers de consommation qui reçoivent les marchandises, comme Dimbokro, ou des centres expéditeurs, petites villes au marché limité, telles Saioua dans le Centre-Ouest ou Dikodougou dans le Nord.

Les centres de gros sont nombreux dans les zones expéditrices de denrées vers des destinations lointaines : Centre-Ouest, dont la production vivrière abondante part dans tout le pays, Nord, qui envoie les produits des savanes dans les villes de la forêt. Quelques localités ont une importance qui dépasse le volume de leur population ou de la production vivrière locale. Il s'agit de centres dynamisés par le trafic frontalier (comme Minignan) ou dont l'aire d'opération est vaste, tel Tanda, dont les commerçants vont chercher des marchandises jusqu'à la frontière du Burkina Faso, dans le Nord-Est. Le poids de l'histoire et des sociétés est également fondamental : il explique le nombre élevé de grossistes dans le Nord-Ouest, bien supérieur aux capacités d'expédition de cette région, où de vieilles familles marchandes ont maintenu des activités de négoce et où les relations sont intenses avec les parents installés dans le sud du pays.

b) Les grossistes : contours d'un groupe hétérogène

D'après les données de l'OCPV, l'écrasante majorité des grossistes ne vend qu'un seul produit (89,6 %). S'il est à peu près sûr que les grossistes spécialisés l'emportent, cette valeur est sans doute exagérée, car un grand nombre de commerçants, parmi ceux que nous avons rencontrés, vendaient 2 ou 3 produits différents selon les saisons : igname et céréales, pagne et banane, etc.[1] ; le riz local est souvent associé à des produits de la même famille ou de même origine géographique (maïs, mil ou arachide), le riz à du sel, de la farine ou du sucre. Les plus nombreux vendent de la banane plantain, mais les grossistes en igname traitent des tonnages plus importants (tableau 102).

Les grossistes se différencient également selon les volumes traités qui varient considérablement selon les agents. Les écarts sont élevés d'abord en fonction des denrées. Les tonnages moyens dépassent 80 t pour l'igname et le riz. Dans la majorité des cas, ils se situent entre 30 et 50 t, et ils tombent à moins de 20 t pour certains produits comme l'arachide et l'oignon.

Tableau 102 - Grossistes et produits traités en Côte d'Ivoire (1987)

Produit	Nombre de vendeurs	Tonnages estimés (x 1 000 t/mois)	Moyenne/vendeur (t/mois)
Banane plantain	514	19,9	39
Fruits	92	3,7	40
Igname	303	30,2	100
Légumes	337	13,4	40
Maïs	190	9,8	52
Manioc	91	3,2	35
Mil	9	0,4	44
Riz	59	4,8	81
Autres	166	5,5	33
Total	1 761	90,9	52

Source : d'après DCGTX, OCPV (1988).

Les écarts sont creusés à l'intérieur des groupes et on peut distinguer en fonction des tonnages différentes catégories. Les très grands marchands (plus de 200 t traitées

1. Cf. ci-dessous, chapitres XIV et XV.

par mois) sont peu nombreux (6,2 % du total). Ils exercent surtout dans le commerce de l'igname et secondairement celui du riz ou du maïs. Viennent ensuite des grossistes encore importants qui manipulent entre 100 et 200 t par mois (7,2 % du total) ou entre 50 et 100 t (9,6 %). On les rencontre dans la vente de l'igname, de la banane, du riz, du maïs. Pratiquement aucun n'est spécialisé dans le négoce du manioc (2 seulement à Abidjan, par exemple), et très peu dans celui des légumes (moins de 10 %). Dans l'ensemble, pour chaque produit, les agents les plus actifs (plus de 100 t) sont localisés sur les lieux de production ou dans les très grands centres consommateurs : igname à Bouaké, maïs à Daloa et Gagnoa, riz dans l'ouest, banane plantain à Abidjan...

Les marchands les plus nombreux (près de 60 % du total) traitent 10 à 50 t par mois. Ils sont majoritaires dans presque toutes les catégories de produits et représentent l'essentiel des agents dans le commerce du manioc, des légumes, de l'arachide. Enfin, un groupe important (17,6 % du total) rassemble des intervenants qui vendent des quantités inférieures à 10 t par mois et se distinguent plus de certains détaillants par leur rôle d'intermédiaire que par les volumes manipulés.

Au total, donc, moins de 25 % des grossistes recensés traitent des tonnages élevés (plus de 100 t par mois). La majorité est constituée d'agents de faible envergure. Cela se traduit dans les équipements. Si la plupart disposent d'un magasin pour entreposer leur stock (71,3 %), encore que les locataires temporaires n'ont sans doute pas été tous recensés, peu ont une bascule (29 %) et encore moins un véhicule (3,5 %) ou un téléphone (2,2 %). Cet équipement réduit met en évidence le faible investissement des intervenants qui se lancent dans le négoce de gros. Il traduit aussi des comportements et des habitudes commerciales : le petit nombre de balances va de pair avec des pratiques de vente au tas et l'absence quasi systématique de comptabilité, ce qui rend difficile toute évaluation de la rentabilité d'une affaire.

Dans leur majorité, les grossistes sont des hommes (57 %), contrairement aux détaillantes qui sont des femmes. Les différences sont fortes toutefois selon les produits. Pour les céréales, l'igname, l'arachide, les grossistes sont de sexe masculin à plus de 80 % (surtout pour l'igname : 91,5 %). Les femmes l'emportent nettement pour les légumes (86 %) et le manioc (78 %), moins franchement dans le cas de la banane (59 %). Sauf pour ce dernier produit, les situations sont donc très tranchées. Dans l'ensemble, on peut noter que les hommes sont majoritaires dans les trafics à longue distance, et spécialement ceux dont une grande partie de la production vient des régions soudaniennes (céréales, igname, arachide...). L'importance du capital nécessaire au départ et la mobilité qu'exige la pratique du commerce de gros expliquent peut-être leur prépondérance dans ce secteur. On peut y voir aussi le poids des origines ethniques et de l'histoire.

Les commerçants sont dans leur majorité des Ivoiriens (63,6 %) devant les Maliens (24,7 %) et les autres groupes étrangers (Burkinabè et Guinéens surtout) qui tiennent une place secondaire (11,7 %). L'enquête ne révèle pas l'origine précise des nationaux. L'examen des noms des grossistes permet de relever (en dépit des approximations) une forte majorité de Soudaniens, particulièrement de Malinké, parmi ces commerçants. Ces derniers sont couramment assimilés à un groupe spécifique, les «Dioula», terme dont la compréhension déborde largement les seules populations de la région de Kong où il désigne l'ethnie autochtone[1].

Il n'est pas possible de comprendre le sens qu'a le terme et ce qu'il recouvre aujourd'hui sans faire référence à l'histoire de cette communauté. Comme le souligne R. Launay, le vocable «dioula» a plusieurs sens dans les langues mandé, dont le plus répandu est celui de «commerçant itinérant»[2]. Avant la colonisation, il se réfère à un

1. Cf. *Atlas de Côte d'Ivoire* (1979), pl. B2a.
2. R. Launay (1983), p. 1.

groupe précis spécialisé dans le négoce : la diaspora d'origine mandé qui a essaimé le long des voies du commerce intra-africain qu'elle contrôle, des cités soudanaises du Niger (Mopti, Djenné, etc.) aux confins de la zone forestière[1]. Ces marchands parlent une langue d'origine malinké, adaptée à leur activité professionnelle, et qui a évolué dans le sens d'une standardisation (par rapport aux différents dialectes malinké) et d'une simplification (qui la rend plus accessible aux autres populations). La colonisation a produit un double effet sur l'activité de ces commerçants. D'une part, elle a déstructuré les courants d'échange anciens. D'autre part, elle a permis aux Dioula de pénétrer dans la zone forestière et de s'établir dans les villes pour servir d'intermédiaires dans l'économie de traite et de développer leurs activités marchandes[2]. Mais, dans le Sud, les Dioula se sont dilués dans de multiples flux venant de toutes les régions soudaniennes. Le terme s'est alors étendu à l'ensemble des populations originaires du nord, de confession musulmane et parlant un dialecte malinké.

Les Dioula ne forment donc pas une communauté homogène. Des groupes sociaux ayant leur propre organisation se différencient en fonction des origines familiales, géographiques ou confessionnelles[3]. Par ailleurs, l'islamisation des populations du nord se traduit fréquemment par une «dioulaïsation» : de nombreux Sénoufo qui se lancent dans le commerce se déclarent Dioula ; de même que des Mossi (ce qui a pour avantage, dans ce dernier cas, de les rattacher à un groupe ivoirien).

Les Dioula ont en commun une langue, une religion et des pratiques professionnelles. Entre autres, la plupart se lancent très jeunes dans le commerce, travaillant chez leur père, un oncle ou tout autre parent, si bien qu'ils acquièrent rapidement des techniques et des habitudes marchandes. En outre, ils occupent une place prépondérante dans les transports, ce qui facilite les ententes familiales ou entre originaires d'une même région. La prépondérance dioula est renforcée par le fait que les Libanais, groupe lui-même composite et qui joue un grand rôle dans le négoce en Côte d'Ivoire (notamment lors de la traite du café et du cacao), occupent une place marginale dans le commerce vivrier.

Au total, l'usage de la langue dioula, comprise de tous les commerçants, et l'appartenance à la confession musulmane, gage d'insertion dans une communauté morale qui encadre la profession, est un atout considérable dans l'entreprise marchande. Les Maliens, eux-mêmes nombreux dans ce secteur d'activité, sont souvent d'origine Mandé, et donc culturellement proches des Dioula. On ne saurait toutefois parler de barrière ethnique à l'entrée dans le métier. Et si les Dioula dominent certains secteurs (céréales, riz), dans d'autres ils sont très minoritaires (manioc, légumes). Il serait abusif d'assimiler «commerce vivrier» et ethnie dioula en Côte d'Ivoire. Il est vrai que le monde du négoce de gros est lui-même fait d'acteurs dont les rôles sont variés.

En fait, il est difficile de définir un seul profil de grossiste. En fonction de la situation des agents et de la nature de leur activité, on peut distinguer trois types.

Il y a d'abord les grossistes collecteurs et expéditeurs qui résident dans la zone de production. Parmi eux, il convient de différencier les sédentaires des itinérants. Les premiers exercent en général plusieurs activités : commerce de produits vivriers, de traite (café-cacao), transport ou agriculture (plantations). L'imbrication de ces activités leur permet de disposer d'une trésorerie importante, consacrée une partie de l'année au négoce vivrier. Ils peuvent ainsi acheter de l'igname ou de la banane plantain par camion complet qu'ils livrent à d'autres grossistes dans des villes éloignées ou qu'ils revendent à des détaillants sur le marché urbain local. Les marchands ambulants ou itinérants ont des moyens financiers plus modestes que les précédents et exercent

1. Cf. chapitre III, pp. 80-96, et Y. Person (1968).
2. Cf. R. Launay (1983), ch. 7-8, J. C. Arnaud (1987), pp. 597-607 et pp. 793-816.
3. P. Labazée (1993) montre, à partir de l'exemple des communautés de Korhogo, la diversité des groupes de commerçants, en fonction de leurs origines familiales, géographiques ou confessionnelles.

comme seule activité le commerce vivrier. Ils sillonnent les marchés ruraux où ils collectent des quantités réduites (1 à 2 t), qu'ils entreposent dans leur magasin en ville. Lorsqu'ils ont accumulé des volumes suffisants, ils font appel à un transporteur pour expédier leur produit dans un foyer de consommation éloigné.

La deuxième catégorie est faite des grossistes collecteurs remontants. Ce sont des négociants installés dans les centres urbains récepteurs et qui vont s'approvisionner dans les zones de production. Ils achètent souvent bord champ, mais peuvent aussi acquérir les denrées sur les marchés ruraux. Parfois, ils emploient des «pisteurs» qui parcourent la brousse à la recherche des produits, les préviennent des disponibilités et passent les commandes. Le négociant se rend ensuite dans les villages chercher la marchandise préalablement rassemblée. L'utilisation d'un pisteur entraîne un coût supplémentaire, mais elle permet d'augmenter la vitesse de renouvellement du capital, avec des gains de temps procurés par la collecte primaire. Les grossistes remontants doivent disposer de liquidités importantes (un chargement de banane vaut plus de 250 000 F CFA, un chargement d'igname précoce ou de riz rarement moins de 500 000 F CFA). Celles-ci sont immobilisées de quelques jours à deux ou trois semaines : le temps de collecter la marchandise, de la transporter et de l'écouler. Ces négociants vendent en général leur stock à d'autres grossistes installés en ville. Dans ce cas, les transactions se font au comptant, ce qui permet au commerçant de reconstituer rapidement sa trésorerie. Lorsqu'il livre aux détaillants, la vente se fait à crédit, et le collecteur doit encore attendre plusieurs jours avant de pouvoir repartir dans la zone de production.

Les grossistes sédentaires urbains sont en général installés près des marchés de détail. Ils reçoivent les produits d'autres grossistes ou de paysans qui livrent eux-mêmes leur récolte. Ils utilisent un magasin où ils entreposent leur marchandise. Ils la vendent aux détaillants, le plus souvent à crédit. Ils doivent donc disposer de liquidités assez importantes pour acheter des quantités élevées et attendre que l'argent revienne. Cette pratique limite leur activité dont une partie de l'argent est immobilisée pendant une à deux semaines. Mais en même temps, elle leur assure une clientèle de détaillants dépendants.

La caractérisation en grands types est forcément réductrice. L'exemple de 40 collecteurs, enquêtés entre décembre 1989 et mars 1990 à Flakiédougou, permet de préciser les caractères d'une catégorie par rapport aux autres, le rôle des conditions locales et la grande variété des marchands[1].

Apparaît d'abord la difficulté à distinguer grossistes et détaillants. Certaines collectrices achètent des produits que vendent pour leur compte des parentes sur les marchés de Bouna ou Bondoukou. Beaucoup de marchands traitent de faibles volumes, à peine supérieurs à ceux des détaillants (moins de 2 t par mois). Notre échantillon inclut ainsi un grand nombre de cas intermédiaires.

Les commerçants qui viennent sur le marché de Flakiédougou sont surtout des femmes (75 %), encore jeunes (31 ans en moyenne), entrées dans ce négoce depuis peu de temps (6 ans) et qui traitent des quantités réduites (en moyenne 19 t par mois, 11 t si on exclut les 4 plus gros acheteurs). Ce sont les traits d'une catégorie qui se situe entre les détaillants (plusieurs l'ont été auparavant d'ailleurs) et les grossistes sédentaires des villes régionales ou d'Abidjan.

L'influence du milieu local se traduit de multiples façons dans le profil et l'activité de ces commerçants. D'abord dans leur origine : ils viennent en majorité de Bondoukou (60 %), secondairement de Bouna et d'Abidjan, une infime minorité étant de Flakiédougou et des autres centres locaux (Nassian, Koutouba). La supériorité numérique des gens de Bondoukou s'explique par la proximité de la ville, située à moins de 100 km, et par son importance commerciale ancienne (il s'agit d'une vieille cité

1. Enquête menée avec Some Yiyo, étudiant à l'IGT.

marchande). La composition ethnique se caractérise par la prédominance des Lobi et des Koulango (ethnies locales) et des Dioula qui peuplent les cités de la région. Une faible majorité ne traite qu'un seul produit : igname, riz, céréales secondaires, haricots. Les autres associent différents commerces : plusieurs denrées alimentaires ou, pour quelques uns, produits vivriers et manufacturés. Cette diversité répond à l'irrégularité des rythmes d'approvisionnement : entre juillet et décembre beaucoup commercialisent l'igname, puis passent aux haricots et aux céréales.

Le rôle des relations familiales est important dans ce négoce. Plus des trois quarts des marchands ont reçu une aide financière de parents pour démarrer leur activité, notamment les maris (pour les épouses) ou le père, alors que moins de 30 % ont utilisé des fonds propres. Certains déclarent bénéficier du soutien de frères, d'oncles ou du conjoint pour transporter leur marchandise et beaucoup sont associés à des parents dans les villes (détaillants ou grossistes). Plus que l'âge, l'ancienneté dans le négoce ou les expériences antérieures, l'aide d'un ou de plusieurs membres de la famille est décisive dans la réussite commerciale.

Quatre groupes principaux peuvent être distingués parmi ces collecteurs, soulignant leur diversité. Il convient d'abord de mettre à part les intermédiaires, peu nombreux (10 % du total), travaillant pour des grandes sociétés ou des grossistes sédentaires : quelques uns traitent des tonnages élevés, mais beaucoup ne font que des affaires médiocres. Le deuxième type, le plus fourni (plus de 50 % du total), est représenté par des petits intervenants indépendants, souvent jeunes, proches par leur profil des détaillants, qui commercialisent moins de 5 t par mois et ravitaillent exclusivement des villes de la région. Un troisième groupe se distingue de l'ensemble précédent par les produits achetés (souvent de l'igname), et un volume d'affaires supérieur (5 à 10 t par mois). Le dernier ensemble est constitué de négociants de plus grande envergure, qui expédient en général leurs denrées sur Abidjan et traitent plus de 10 t par mois. Peu nombreux (15 % du total), ils se distinguent des autres par leurs pratiques : alors que les petits collecteurs se contentent de venir le jour du marché, eux peuvent résider quelques jours sur place, regroupant à Flakiédougou les produits qu'ils achètent dans les villages environnant.

Presque aucun n'est propriétaire de véhicule. Il s'agit là d'un caractère fréquent chez les grossistes, qui ont recours en général à des transporteurs spécialisés.

c) Commerçants et transporteurs

Les transporteurs sont des agents indirects, mais vitaux, du commerce vivrier, puisque ce sont eux qui possèdent les véhicules permettant d'acheminer les denrées des lieux de production vers les centres de consommation.

Le parc de véhicules de Côte d'Ivoire est important : on compte en 1987 plus de 35 000 véhicules (pour près des deux tiers des camionnettes, secondairement des camions, et pour moins de 10 % des tracteurs routiers). Toutefois, sa croissance, forte depuis l'indépendance, s'est ralentie à partir de 1979 et le nombre de véhicules a même diminué entre 1983 et 1987. Cette réduction, liée à la baisse des achats de nouveaux matériels, est une conséquence de la crise qui affecte l'économie ivoirienne. Cette stagnation ne semble pas avoir eu pour l'instant d'incidences notables sur l'évolution des trafics, soulignant la forte capacité des transports ivoiriens. Elle a toutefois accru certaines difficultés qui se posent depuis longtemps.

Sauf exception, les transporteurs ne sont pas spécialisés dans le commerce des vivres, ce qui constitue un lourd handicap. La période de grande récolte des produits vivriers, de septembre à janvier, coïncide avec celle des cultures industrielles ou d'exportation (café, cacao, coton). La concurrence est sensible entre la banane plantain par exemple et le cacao dont la traite se déroule de novembre à janvier. À peu près systématiquement, les propriétaires de véhicules privilégient le transport du cacao, plus

rémunérateur et plus régulier. À cela s'ajoute le fait que beaucoup d'acheteurs de café et de cacao sont aussi transporteurs : ils louent leurs véhicules après avoir achevé leur négoce. La concurrence est vive sur des distances courtes (entre le lieu de production au marché de groupage ou à la ville locale), car le transport se fait dans les deux cas au moyen de véhicules légers (camionnettes, petits camions). Sur les longues distances, elle est moins forte : le cacao est évacué par des gros camions et des ensembles articulés, alors que les chargements de banane plantain dépassent rarement 10 t. Elle explique en partie l'importance des invendus de banane et des pertes aux champs. Mais d'autres concurrences existent, notamment entre riz local et riz importé, le transport du riz importé ne coûtant pratiquement rien au commerçant qui possède un camion (par le jeu des compensations octroyées par l'État), ce qui n'est pas le cas du riz local.

Par ailleurs, les transporteurs ne peuvent guère jouer sur l'étalement des récoltes de vivres. D'abord parce que celles-ci se concentrent de juillet à février pour l'essentiel, ensuite, parce que dans une même région, les principales productions arrivent sur le marché en même temps (banane plantain dans le Centre-Ouest, igname précoce dans le Nord-Est, etc.).

Les transporteurs sont des artisans qui constituent généralement des entreprises familiales de petite taille[1], possédant la plupart du temps un seul camion ou une camionnette. Certains conduisent eux-mêmes leur propre véhicule, mais la plupart utilisent un chauffeur et un apprenti qui sont fréquemment des parents (43,5 % des chauffeurs et 64,5 % des apprentis selon A. Échui). Dans l'ensemble, les véhicules de ces petits entrepreneurs sont vieux et mal entretenus, d'où des pannes et de longs arrêts préjudiciables aux denrées périssables. En outre, les matériels, polyvalents, ne sont pas adaptés aux produits vivriers : ainsi, les bananes sont transportées (à 87 % en 1986, d'après le Plan transport) dans des camions ayant une caisse fermée ou équipés de bâches, surchauffés.

Parmi les propriétaires de véhicules, on peut distinguer deux catégories principales. D'abord, ceux dont le transport est l'unique activité. Il s'agit d'artisans individuels. Lorsqu'ils ont plusieurs camions, ils n'affectent pas spécialement l'un ou l'autre au transport des vivres. En revanche, on note une spécialisation des matériels selon leur capacité de charge et les distances : pour les produits pondéreux et fragiles (igname, banane plantain), les camionnettes sont utilisées sur les courtes distances, et les camions ou les ensembles articulés pour le transport interrégional.

Ces propriétaires étaient groupés jusqu'en 1990 au sein d'un syndicat national des transporteurs unique[2] qui régentait la profession, recevait par l'intermédiaire des sections locales des demandes de transport, négociait les prix et les conditions selon les destinations. Le multipartisme et les luttes politiques de 1990 ont entraîné la création d'un syndicat dissident. Il ne semble pas cependant, dans bien des cas, que le monopole de fait du syndicat des transporteurs ait été battu en brèche. Les sections locales veillent souvent à se réserver l'exclusivité de leur zone d'action : ainsi, celle de Bondoukou, interdit aux entrepreneurs de Bouaké de venir dans leur département charger de l'igname ; le syndicat envoie à Flakiédougou un seul camion au grand marché du jeudi, afin d'éviter toute concurrence et pour imposer ses prix (par exemple, 1 000 à 1 500 F CFA par sac de 60 à 100 kg en décembre 1989).

À côté des transporteurs exclusifs, on rencontre des commerçants-transporteurs. Ceux-ci sont rarement spécialisés dans le négoce des denrées vivrières. Ils peuvent transporter pour leur propre compte des vivres ou louer leur véhicule pour cet usage. Ils opèrent souvent entre leur lieu de résidence et leur zone d'approvisionnement habituel. L'association du transport de différents types de produits leur permet de diminuer les

1. A. Échui (1993), p. 278.
2. Le Syndicat National des Transporteurs de Marchandises et Voyageurs de Côte d'Ivoire (SNTVCI).

charges : dans un sens, ils convoient des vivres, dans l'autre des marchandises diverses. Le transport de produits vivriers peut être aussi le moyen de s'attacher des producteurs d'autres denrées : ainsi, dans le département d'Agboville, des Libanais, acheteurs de cacao, évacuent des vivres des villages vers les cités locales ou les gares ; cette activité leur rapporte peu, mais fait partie des relations qui les unissent aux planteurs.

En ville, la circulation des produits vivriers prend un autre visage. En général, les transporteurs livrent les produits sur une place réservée à cet effet : gare routière, terrain vague, artère principale. Les vivres doivent alors être acheminés jusqu'au magasin de gros ou au marché.

Dans les grandes agglomérations, ils sont transférés d'un quartier à l'autre dans des camionnettes ou dans des minibus appelés «gbaka». Dans la métropole, ces véhicules, qui appartiennent souvent à des Nigérians, évacuent tôt le matin les produits des principaux points d'arrivage (Adjamé, Abobo, Treichville), vers les marchés des autres quartiers. Pour le transport des petits tonnages, on utilise des fourgonnettes.

Sur les courtes distances, et dans les villes secondaires, l'acheminement final est effectué par des «pousse-pousse» ou «bella», petits transporteurs qui livrent le produit des lieux de déchargement sur les marchés de détail, pour le compte des commerçantes. Le pousse-pousse (appelé aussi «baragnini» ou «wotro») véhicule de faibles quantités de marchandises (quelques dizaines de kilogrammes) dans une charrette équipée de vieux pneus. Lorsque le transfert est effectué sur la tête ou à dos d'homme, le porteur est appelé bella. Le prix varie selon les villes, la longueur du trajet et le poids. À Bouaké, en 1988, les prix oscillent entre 200 et 1000 F CFA, selon la distance, du marché central aux différents points de vente dans la cité. Émigrants du Burkina Faso, du Mali, du Niger, ces hommes travaillent plus de 15 h par jour pour des revenus quotidiens modestes (de l'ordre de 2 000 à 2 500 F CFA).

Conclusion

Le principal fait qui ressort de cette présentation d'ensemble est la diversité des intervenants dans le commerce de gros, autant en ce qui concerne les fonctions que l'envergure des acteurs. Cette diversité autorise l'entrée dans l'activité d'agents très différents. Elle est favorable à la mobilité sociale en permettant à certains grossistes de débuter dans une catégorie, puis de passer dans une autre. Elle n'exclut pas, cependant, les hiérarchies : les grossistes sédentaires qui possèdent des camions sont favorisés par rapport aux collecteurs ambulants qui dépendent du bon vouloir des transporteurs et des négociants résidants qui leur achètent, dans les lieux de consommation, leur marchandise.

Ce système relativement souple s'adapte assez bien aux conditions de l'offre dispersée sur tout le territoire et à des situations changeantes. Toutefois, le commerce n'est ni totalement «libre» ni totalement indépendant, en raison de la présence de l'État.

3. L'intervention de l'État dans le commerce

L'intervention de l'État dans le commerce peut prendre de multiples formes, par la réglementation, la politique des prix, celle des importations, etc. Elle peut être plus directe avec la mise en place de structures de contrôle ou de commerce spécialisées. Laissant de côté la politique des prix et ses conséquences, sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement, nous aborderons ici l'intervention de l'État dans l'activité marchande elle-même. Celle-ci est importante en Côte d'Ivoire. Directe d'abord, elle a pris à partir des années 1980 des formes plus souples, en raison de ses échecs.

a) L'État marchand : l'échec de l'intervention directe dans le commerce des vivres (1970-1980)

L'intervention de l'État se fit dans le cadre d'un Programme d'Action Commerciale (PAC) destiné à réformer et améliorer la distribution en général. Elle prit plusieurs formes, puisqu'elle commença en 1970 avec la création d'une société de chaîne de magasins «PAC», qui devint la société DISTRIPAC en 1974, et finalement disparu en 1979. L'expérience la plus importante, la plus spectaculaire et la plus coûteuse concerna le négoce vivrier.

À l'issue d'une étude effectuée en 1971 sur le système de commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire, qualifié de «totalement désorganisé», «constitué de façon spontanée et anarchique», à l'équilibre instable et totalement inefficace pour répondre aux besoins du pays, une réforme commerciale fut engagée[1]. Elle débuta avec la création en 1972 d'AGRIPAC, société d'économie mixte chargée de pallier les carences du système «traditionnel» et d'améliorer les conditions du négoce des produits vivriers. AGRIPAC devait mettre à la disposition des agents économiques de nouvelles infrastructures de collecte, de stockage, de transport et de distribution, particulièrement par l'installation de halles de gros à Abidjan et de marchés de collecte dans les principales régions productrices de vivres. Elle devait intervenir directement dans le circuit commercial par l'implantation de structures de décisions chargées d'organiser la collecte, d'assurer les échanges entre régions, de prévoir un approvisionnement régulier des marchés urbains et de fixer les prix aux différentes étapes du processus commercial[2]. La société cumulait les fonctions d'expéditeur, de grossiste, de transporteur, de détaillant, et rivalisait ainsi, à tous les stades, avec les agents du commerce privé.

Son action fut partielle et limitée aux fonctions de grossiste-distributeur à Abidjan et de détaillant, grâce à des stands installés sur les principaux marchés de la métropole ivoirienne. Surtout, son intervention fut malheureuse. La société devait assister, former et organiser des opérateurs déjà en place. Elle fut perçue par ceux-ci comme un concurrent. Elle fut également incapable d'établir une collaboration véritable avec les agriculteurs et les négociants. Les actions visant à développer une production abondante et régulière échouèrent. Elle rencontra de nombreuses difficultés dans le secteur de la distribution, en raison de sa lourdeur et de ses charges multiples : structure pesante, frais de gestion lourds (personnel nombreux, salaires élevés, équipement onéreux nécessitant une maintenance coûteuse ...). Devenue un gouffre financier et incapable de rénover le système de commercialisation, elle fut dissoute en 1980, lors de la réforme des sociétés d'État. L'opération s'inscrivait dans la politique économique interventionniste des années 1960 et 1970. AGRIPAC était dans le commerce le pendant des SODE dans l'agriculture et des investissements massifs dans l'industrie. Mais la société n'avait pas apprécié à sa juste valeur la capacité de réaction et la souplesse de fonctionnement des opérateurs privés. L'échec de la société était sans doute déjà inclus dans les conclusions des rapports préalables qui avaient considérablement sous-estimé la force du secteur dit «traditionnel»[3].

Les gouvernants ont reconnu que l'intervention directe de l'État dans les échanges commerciaux avait perturbé le fonctionnement du marché, faussé la formation des prix, paralysé certains partenaires économiques et entraîné des dépenses inconsidérées.

1. Cf. Ministère des Finances (1971).
2. Cf. AGRIPAC (1974).
3. Pour une analyse plus détaillée de l'échec d'AGRIPAC, on pourra se reporter à P. Richard (1982), ainsi qu'aux analyses de S. Bredeloup (1989), pp. 205-208.

b) L'inflexion de la politique marchande (à partir de 1980)

À la suite de l'échec de la politique passée, l'État se retire de la commercialisation directe pour se consacrer à l'aide et l'assistance au secteur commercial. Toutefois, cette nouvelle orientation ne concerne par le riz pour lequel une législation spéciale est élaborée.

La création de l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers, en 1984, répond à la volonté de l'État de rester présent dans le négoce des vivres, sans pour autant être un acteur direct. L'OCPV est chargé d'assurer la promotion de ce secteur et de faciliter les transactions entre les différents agents privés, par le recueil et la gestion d'informations sur les échanges (flux, quantités, prix, etc.), une contribution à l'organisation des marchés, l'assistance aux opérateurs. Pour ce faire, 10 antennes sont installées dans le pays, qui recueillent et communiquent des informations sur le commerce des vivres[1]. La diffusion de l'information doit favoriser une transparence des transactions, éviter les monopoles, améliorer la compétitivité du secteur.

Pendant les premières années de fonctionnement, l'OCPV, faute de moyens et en butte à une forte méfiance des commerçants, a connu d'énormes difficultés. Son rôle s'est peu à peu affermi, entre autres, parce que les informations données sont gratuites. L'office a également participé à l'étude de la mise en place de marchés de gros dans tout le pays et à la réalisation de 3 projets pilotes à Kotobi pour les légumes, Méadji pour la banane plantain et Sinématiali pour les mangues. Dans le contexte actuel de compression des dépenses de l'État, il devient difficile toutefois à l'OCPV de continuer à offrir ses prestations gratuitement. Et il est peu probable que les commerçants, dont les réseaux d'information personnels ou familiaux sont souvent efficaces, acceptent de recourir à un office public payant.

Alors que l'État se retirait du commerce des vivres en 1980, il a gardé un contrôle serré sur celui du riz, tout en faisant évoluer les structures. Le maintien de l'intervention de la puissance publique dans ce secteur est justifié par le caractère «stratégique» du riz et son importance dans la consommation urbaine. On peut immédiatement faire remarquer, par rapport à ce discours des autorités, que la part du riz dans l'alimentation citadine est beaucoup moins élevée qu'on l'a souvent écrit, et que la Côte d'Ivoire, excédentaire en de nombreux autres produits, n'est pas dans une situation de dépendance alimentaire aiguë, nécessitant des mesures exceptionnelles. Sans nier l'intérêt d'achats de riz à l'étranger, on doit constater que cette intervention, qui fait de cette céréale le pivot de la politique vivrière ivoirienne, masque d'autres raisons : maintien de la paix sociale en ville par la diffusion d'un produit acheté à bas prix sur le marché mondial, revenus pour l'État, grâce aux taxes perçues à l'importation, etc. Le refus fréquent, de la part des responsables, de fournir des informations précises sur ce commerce (sous prétexte de sa nature «stratégique») conduit à se demander également s'il n'existe pas d'autres raisons, peut être moins avouables[2].

Nous avons déjà retracé l'intérêt des autorités pour la production de riz, dès la colonisation, l'aventure de la SODERIZ, à partir de 1970, et son échec dans la commercialisation du paddy[3]. En 1976 est créé l'Office de Commercialisation des Produits Agricoles (OCPA). Son rôle, qui s'accroît après la disparition de la SODERIZ

1. Ces antennes sont localisées à : Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Korhogo, Man, Odienné, San Pedro, Yamoussoukro et, bien sûr, Abidjan. Des centres secondaires sont établis dans d'autres villes, par la suite (Soubré, Bouna, etc.).

2. Il nous a été très difficile d'obtenir des renseignements précis sur le commerce du riz, tant auprès des agents du ministère du Commerce ou du ministère du Développement rural qu'auprès des responsables de rizeries que nous avons rencontrés. Plus étonnant, les auteurs du rapport sur la filière riz (Louis Berger International, 1990) avouent également n'avoir pu obtenir certains renseignements, alors qu'ils effectuaient une étude commandée par le gouvernement ivoirien lui-même.

3. Cf. chapitre III, pp. 101-105.

en 1977, concerne la collecte du paddy, le stockage, l'usinage, ainsi que la distribution du riz blanc. En 1980, il dispose de 11 usines de décorticage et de 10 centres de stockage. En 1982, à la suite de nombreuses difficultés, notamment dans la collecte, il est dissout. Les usines sont privatisées, mais liées à l'État par une convention, qui laisse aux autorités le contrôle de la commercialisation à travers la Caisse Générale de Péréquation des Prix (CGPP).

Créée en 1971, la CGPP dépend du ministère du Commerce. Elle est située à Abidjan et possède des antennes dans les principales villes du pays : Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro, Korhogo, Man, Daloa, Gagnoa, Abengourou. Ses activités portent sur le riz «officiel» (c'est-à-dire produit localement dans les rizeries industrielles ou importé). Elle a un quadruple rôle : l'importation de riz blanc dont le but est de couvrir le déficit national de la production et dont elle a le monopole ; la gestion de stocks stratégiques constitués pour assurer l'approvisionnement régulier de la population ; la distribution du riz officiel à partir des ports ou des usines ; la garantie de l'uniformité des prix à la consommation, fixés par l'État sur l'ensemble du territoire, réalisée grâce à une subvention du transport du riz officiel (péréquation).

Nous aurons l'occasion de revenir sur les mécanismes de commercialisation du riz, dans lesquels de nombreux acteurs interviennent. On peut cependant immédiatement remarquer que l'intervention de l'État dans ce secteur produit un effet en chaîne qui dépasse de loin le seul cas de la céréale concernée : par la subvention du transport intérieur, l'État fausse les règles de la concurrence entre les différents vivriers ; par la fixation du prix du riz à la consommation, il influe sur l'évolution des cours des autres produits alimentaires et sur la consommation des citadins, en proposant une denrée peu chère. On retrouve ces questions dans l'analyse de l'évolution des prix.

4. Les prix, entre marché et politique

L'étude des prix des produits vivriers intéresse le géographe à plus d'un titre. Dans la mesure où les prix sont «libres», à l'exception de celui du riz officiel, ils constituent d'abord un bon indicateur des rapports entre l'offre et la demande. Ils renseignent également sur les mécanismes qui président aux échanges, notamment les relations qui peuvent exister entre les différents agents et, au-delà, sur la politique commerciale de l'État et la logique des différents acteurs. En cela, les prix sont le meilleur indicateur du marché, pris cette fois, non au sens de lieu d'échange, mais au sens de l'ensemble des opérations commerciales portant sur les vivres.

Nous étudierons donc les prix de détail, les prix de gros, et les relations entre prix intérieurs et prix sur le marché mondial, non en eux-mêmes, ce qui relève plus de l'économie que de la géographie, mais comme révélateurs de l'évolution de la production, de l'organisation du marché intérieur et du rôle des différents acteurs. Auparavant, il convient de préciser quelques points concernant l'étude des prix eux-mêmes, qui est particulièrement délicate.

a) La difficile étude des prix

La connaissance des prix se heurte d'abord aux conditions dans lesquelles s'effectuent les transactions. Sur les marchés, les détaillantes vendent en général au tas (de 4 tomates ou 3 racines de manioc, etc.) ou à l'unité, et ignorent les prix au kilogramme. La banane plantain est commercialisée, selon les cas, par régime ou par main, les céréales par récipients de taille variable, etc. Les grossistes achètent également souvent par unité, par tas ou par chargement. Il n'y a guère que l'igname, et plus souvent le riz ou le maïs, qui soient pesés à l'aide de balances. En outre, la pratique du

marchandage, du «cadeau» après l'achat, fait varier considérablement les prix réels d'une transaction à l'autre.

Nos observations sur les marchés, notamment en 1984 et 1986 à Bouaké, où nous avons relevé pendant plusieurs jours les prix du manioc frais, nous ont montré de grandes variations d'une vendeuse à l'autre, voire d'une transaction à l'autre. Sur le marché central de Bouaké, les prix du kilogramme de racines varient du simple au double le même jour en fonction du poids des tas, de la vendeuse, parfois de ses relations avec la cliente (habituelle ou non) et des quantités disponibles (il suffit d'un arrivage pour que les prix baissent). Pourtant, on s'aperçoit qu'au-delà de quelques écarts difficilement explicables, les prix s'ordonnent autour d'une fourchette assez constante en fonction du jour et de la période. La détaillante inclut dans son prix de départ le rabais qu'elle devra consentir après marchandage ou «cadeau». Quelquefois, elle devra baisser un peu plus que prévu son prix. D'autres fois, celui-ci sera supérieur à ce qu'elle escomptait. Ainsi, telle vendeuse qui déclare commercialiser un tas de manioc à 200 F CFA, soit 52 F CFA/kg, le cède finalement à 46 F CFA/kg après «cadeau», et un autre, plus petit, dont elle déclare vouloir 75 F CFA (58 F CFA/kg), sera vendu 100 F CFA plus un «cadeau», soit 61 F CFA/kg.

Ces écarts ont pu faire croire à l'absence de «marché» et à l'impossibilité d'établir des moyennes significatives[1]. Certes, il n'y a pas de prix absolument fixe. Mais y en a-t-il sur les marchés français ?[2]. En réalité, les marchandages se déroulent autour d'un cours de référence, établi en fonction du prix d'achat par les détaillantes ou en fonction de l'état de l'offre et de la demande, et à l'intérieur d'une fourchette assez précise, ce qui fait écrire à B. Lootvoet : «En Côte d'Ivoire, pour l'ensemble des biens et des services de consommation courante, les prix sont déterminés par le jeu de l'offre et de la demande collective et, de fait, ils ne sont pas négociables au coup par coup par les consommateurs»[3]. Certes, il convient sans doute de nuancer cette affirmation : d'abord parce que le prix moyen est plus une référence ou un ordre de grandeur qu'une réalité effective ; ensuite, parce que d'autres facteurs que les simples lois du marché peuvent influer sur les prix, comme les ententes entre commerçants, le poids de certains groupes sociaux, etc.[4] Il n'en reste pas moins que les prix moyens sont révélateurs de l'état du marché, que ce soit dans le rapport offre-demande ou dans ses dysfonctionnements.

L'analyse des prix, pour avoir quelque intérêt, doit aussi s'appuyer sur des séries temporelles qui couvrent une campagne agricole, depuis la récolte, période d'abondance, jusqu'à la soudure, et sur des moyennes qui s'échelonnent sur plusieurs années, afin d'appréhender les mouvements tendanciels. Il existe en Côte d'Ivoire plusieurs séries de prix qui émanent de différents organismes. Elles couvrent des périodes différentes et sont de qualité inégale. Les conditions de leur réalisation et leur degré de fiabilité ont déjà fait l'objet d'études qui nous dispensent de revenir longuement dessus[5]. On se contentera d'en rappeler les principaux caractères et l'intérêt majeur.

La direction de la Statistique du ministère de l'Économie et des Finances relève les cours des principaux produits vivriers, intégrés dans le calcul général de l'indice des prix depuis 1962. Ces relevés ont concerné pendant longtemps seulement Abidjan. Par ailleurs, ils ne sont faits que sur les marchés d'Adjamé et de Treichville, dont les prix

1. C'est l'avis par exemple de M. Penouil (M. Penouil, J. P. Lachaud, 1985, p. 36), qui écrit qu'aucun prix «ne peut être assimilé à un point d'équilibre entre une offre et une demande collective». Cité par B. Lootvoet (1988), p. 249.
2. Il suffit de faire ses courses sur un marché français, pour s'apercevoir que les prix ne sont pas identiques d'un stand à l'autre, que la pratique du «cadeau» n'est pas totalement absente, et que pour différentes raisons, des commerçants peuvent, en fin de marché, casser certains prix. Quant aux grandes surfaces, les associations de consommateurs ont mis depuis longtemps l'accent sur les différences de prix qui existent entre elles, sans compter les pratiques régulières de promotions qui modifient d'un jour à l'autre (voire dans la même journée) les prix.
3. B. Lootvoet (1988), p. 251.
4. Cf. B. Lootvoet (1994).
5. Cf. entre autres M. P. Palleschi (1984,), pp. 371-375, J. L. Fusillier (1991), pp. 173-175.

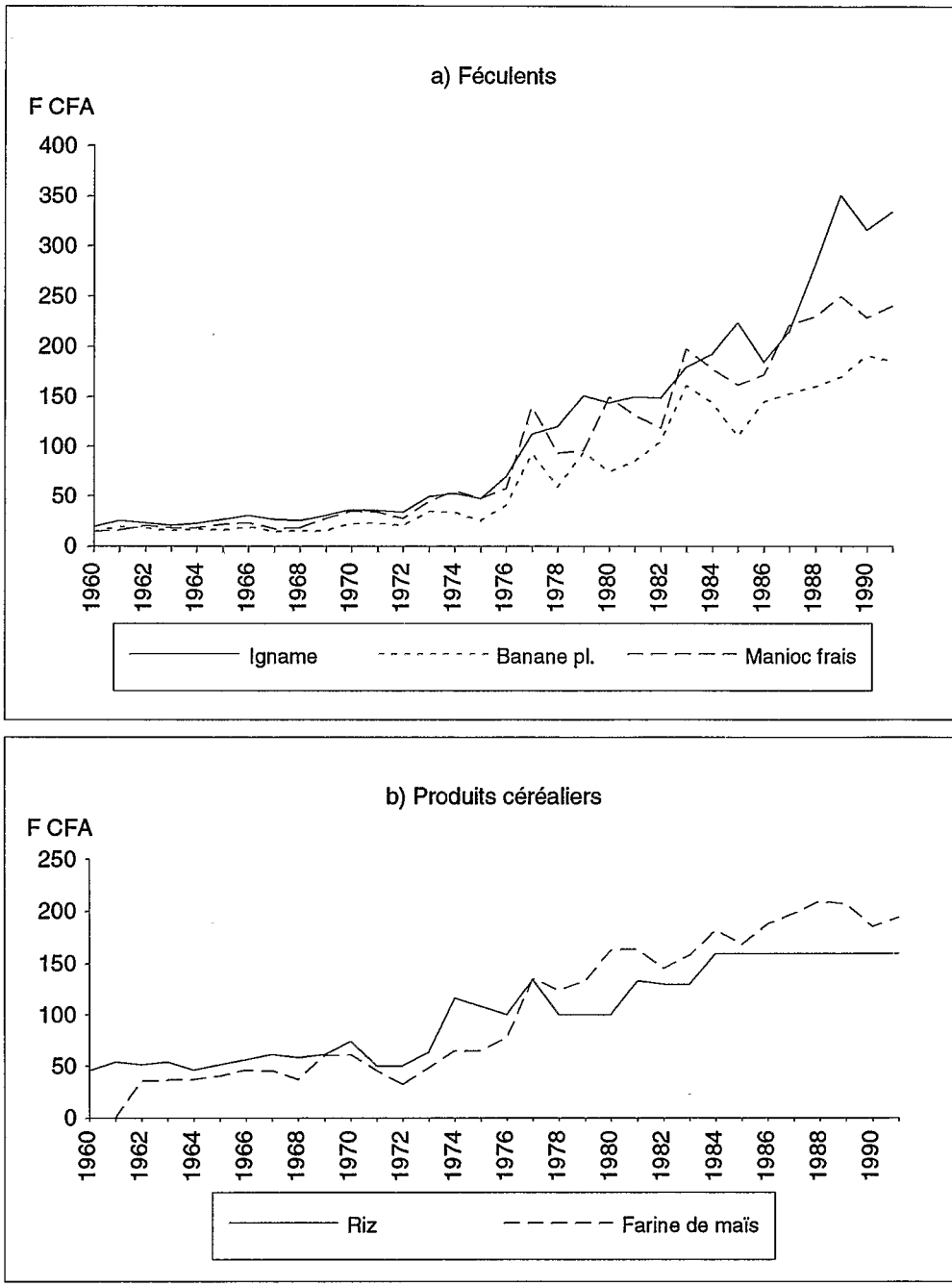
sont parfois assez différents de ceux d'Abobo. Ils permettent surtout des comparaisons sur une période longue de trois décennies. AGRIPAC, pendant sa courte existence, a aussi réalisé des observations sur les prix dans différentes cités. Les données, obtenues à partir d'enquêtes réalisées dans plusieurs villes de l'intérieur et sur 5 marchés d'Abidjan, sont d'une qualité supérieure aux précédentes. Mais elles sont fragmentaires, anciennes et s'étalent sur une courte période (2 à 4 ans selon les produits). La direction des Statistiques agricoles du ministère de l'Agriculture, qui a collecté chaque mois des prix entre 1980 et 1984, sur des centaines de marchés ruraux et urbains (hors Abidjan), présente ses séries en 4 strates (urbaine-rurale, forêt-savane) qui ne permettent que des analyses grossières et masquent des écarts importants, notamment en milieu rural. Le CIRES, qui a observé les prix de détail de 1983 à 1987 sur les marchés d'Abidjan, fournit certainement les données les plus fiables, car elles ont été réalisées après transaction et non pas avant, comme c'est en général le cas. Malheureusement les séries sont limitées à la métropole ivoirienne et à un temps très court. Depuis 1987, l'OCPV relève les prix des denrées vivrières auprès des grossistes et des détaillants à Abidjan et dans les localités où sont installées des antennes. Les prix de gros, compte tenu de la réserve des commerçants, sont sans doute très approximatifs. Les relevés, effectués avant transaction, sont aussi indicatifs. Ils permettent surtout des comparaisons entre régions et des analyses des variations saisonnières. Enfin, il existe de nombreuses autres séries, locales, et issues des enquêtes des structures d'observation des différents projets de développement qu'a connus le pays. Celles de la cellule évaluation de la CIDT dans le cadre du Projet Nord-Est par exemple, sont précises et fiables. Malheureusement, elles ne concernent qu'une région et une période très limitée.

Compte tenu de leurs imperfections ou de leur caractère limité dans le temps, il convient d'utiliser ces sources avec prudence, en les confrontant le plus possible les unes aux autres, et de façon complémentaire.

b) L'évolution des prix de détail sur la longue durée : les privilèges du riz

L'évolution du cours des produits vivriers de base sur une longue période peut être saisie à travers l'exemple de 4 produits principaux (le manioc, la banane plantain, l'igname, la farine de maïs), dont la direction de la Statistique a relevé les prix à Abidjan. Cette évolution est révélatrice des changements dans les conditions de la production et de l'état du marché. Les prix du riz, fixés par l'État, obéissent à une autre logique. Nous ne les étudierons que dans la mesure où ils influent sur le cours des autres denrées.

Globalement, on peut distinguer trois grandes périodes dans l'évolution des prix depuis l'indépendance (figure 102). De 1960 au milieu des années 1970, les prix des principaux produits vivriers progressent à un rythme modéré, de l'ordre de 3 à 5 % par an. De 1974 à 1983, leur croissance s'accélère, passant au rythme de 15 à 20 % par an, avec quelques poussées spectaculaires, comme en 1977, où de mauvaises récoltes créent des tensions sur le marché. Cette flambée intervient dans une période de forte inflation générale qui est à rapprocher de la situation d'euphorie économique que connaît le pays jusqu'en 1979. Les recettes d'exportation progressent rapidement, en relation avec l'augmentation des productions de café et de cacao, et l'envolée des cours mondiaux, ce qui stimule la demande alimentaire urbaine (et rurale). L'éloignement grandissant des lieux de production d'Abidjan, qui accroît les coûts du transport, explique aussi cette hausse des cours, prolongée par les mauvaises récoltes de la période 1981-1983. À partir de 1984, la croissance des prix des différents produits ralentit, sauf pour l'igname. Deux faits pèsent sur cette évolution : d'une part la crise des revenus des ménages urbains, qui limite leur capacité d'achat, d'autre part le maintien d'un bas prix du riz par le gouvernement, qui contient les cours des autres denrées. Toutefois, dans ce mouvement général, on constate des particularités propres à chaque produit.



Source : d'après les données de la direction de la Statistique.
NB : il n'a pas été tenu compte dans l'évolution du prix du riz de la baisse à 150 F CFA/kg, annoncée par le gouvernement en mars 1990, et non enregistrée par la direction de la Statistique.

Fig. 102 - Évolution des prix des produits vivriers de base (1960-1991)

Le prix du manioc, au départ moins élevé que celui des autres denrées augmente rapidement jusqu'en 1984, si bien qu'à partir de 1974, il dépasse celui de l'igname et de la banane plantain. Ensuite, la progression se ralentit et se situe à un niveau inférieur à celle des autres féculents. La banane plantain est une des denrées dont la hausse des cours est la plus faible durant les années 1960, inférieure à celle de l'indice général des prix (+ 7 % contre + 37 % en 10 ans) et très au-dessous de celle de l'igname et du manioc. Ensuite, la croissancé est rapide jusqu'en 1983 et se ralentit en fin de période. Le prix de l'igname connaît une montée assez régulière et à un rythme modéré jusqu'en 1976 ; l'envolée est ensuite moins brutale que celle des cours du manioc et de la banane plantain. La très forte augmentation à partir de 1988 est surprenante et, infirmée par d'autres enquêtes, peut-être moins réelle que les chiffres ne l'indiquent[1]. Dans l'ensemble, le prix de la farine de maïs stagne jusqu'en 1968, augmente lentement jusqu'en 1976, brutalement par la suite, avant de se stabiliser à partir de 1984.

Ainsi, les évolutions sont inégales selon les produits pendant cette période. Le prix de la farine de maïs augmente beaucoup moins vite que celui des autres produits : il est multiplié par 5,5 entre 1962 et 1990, contre 12 pour le manioc, 10 pour la banane plantain, 14,5 pour l'igname. Seul le prix du riz, réglementé, connaît une progression plus faible (il triple entre les deux dates de référence).

L'évolution différente des prix selon les produits tient pour une part à l'ampleur de la production et à sa localisation. Au début des années 1960, la périphérie d'Abidjan suffit à approvisionner la ville en manioc. Mais avec la croissance de la consommation, le développement des cultures d'exportation près de l'agglomération (palmiers, cocotiers), les zones de ravitaillement s'éloignent et les coûts augmentent. À partir de 1984, l'essor de la culture dans les départements proches (comme celui d'Agboville) permet de stabiliser les cours. En ce qui concerne l'igname, produit dans des régions éloignées, le prix est toujours élevé et augmente régulièrement avec l'accroissement continu des coûts de transport. La progression rapide de la production d'igname précoce dans le Nord-Est, ainsi que l'essor de la nouvelle variété *florido*, très productive et vendue bon marché, permet de freiner la hausse des cours jusqu'en 1986. Le prix de la banane, quant à lui, diminue dans un premier temps (années 1960) au niveau de celui du manioc, car la production, associée aux plantations en extension, est abondante et peu coûteuse. Ensuite, avec l'éloignement des zones de ravitaillement, les frais augmentent fortement. La faible croissance du prix de la farine de maïs tient sans doute à l'efficacité du système de production, comme le pense J. L. Fusillier. On peut y voir aussi l'effet de la rapide extension du maïs dans tout le pays et de la concurrence du riz (autre produit céréalier) qui contient les cours à un bas niveau.

Globalement, les cours des féculents sont sans doute plus indépendants des prix du riz que ceux du maïs, ce qui explique leur forte croissance. En revanche, sur la période, ils connaissent entre eux une évolution de même ampleur : entre 1960-61 et 1990-91, les prix sont multiplié entre 11 (banane) et 15 (manioc). Lorsque le prix d'un produit augmente plus vite que celui des autres, il y a presque toujours un rattrapage dans les années qui suivent : le manioc, par exemple, dont le coût était élevé au début des années 1980, a vu son prix relatif baisser ensuite.

Le mouvement d'ensemble des prix paraît guidé ainsi par des phénomènes généraux (conjoncture économique nationale), par l'éloignement progressif des zones de production par rapport aux marchés (qui influe sur les coûts), et par l'évolution du cours des autres denrées, particulièrement celui du riz. Les moyennes annuelles masquent toutefois des variations saisonnières qui viennent compléter et nuancer ces analyses.

1. Pour 1991, les enquêtes de l'OCPV donnent des prix de l'igname beaucoup plus bas que ceux de la direction de la Statistique : 98 F CFA/kg pour l'igname *bété-bété*, et 131 F CFA/kg pour la variété *kponan*, la plus chère, contre respectivement 340 et 308 F CFA/kg pour les ignames précoce et tardive, d'après la direction de la Statistique. Les relevés de cette même direction de la Statistique fournissent des prix proches de ceux de l'OCPV à Bouaké, et très inférieurs à ceux d'Abidjan (entre 60 et 100 F CFA/kg selon les variétés).

c) Les variations saisonnières des prix de détail

L'analyse des variations saisonnières des prix, à partir des relevés de l'OCPV, pendant 3 ans, sur les marchés d'Abidjan, met en évidence des périodes de «pénurie» relative de certaines denrées et le degré de capacité de l'appareil commercial à pallier ces variations.

La banane plantain est l'exemple du produit dont les écarts de prix sont considérables au cours de l'année (figure 103) : les valeurs connaissent une pointe d'avril-mai à juillet et redescendent ensuite pour atteindre leur étiage entre novembre et février. Ce rythme est calqué sur celui de la production : les bananiers sont plantés, pour l'essentiel, entre mars et juin ; ils donnent des régimes tous les 10 ou 11 mois pendant 3 à 4 ans ; en conséquence, la pleine période de production est de septembre à avril. Les années de mauvaise récolte comme 1990, durant laquelle des tempêtes ont détruit les bananeraies dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, la flambée des cours en juin-juillet est forte. Toutefois, les écarts entre les périodes de hauts et de bas prix, qui avaient tendance à augmenter dans les années 1970, se sont stabilisés, voire ont régressé : en 1990, les prix de mai à août sont supérieurs d'environ 25 % à ceux de la période janvier-avril, soit un niveau comparable à celui des années 1960 et inférieur à celui des années 1970 (l'écart était alors de 50 à 60 %)[1]. Cette évolution témoigne d'une adaptation des agriculteurs à la demande : certains plantent maintenant les bananiers entre septembre et novembre (notamment dans les vergers proches des bas-fonds), pour vendre la récolte en période de hauts cours. Elle révèle aussi un effort d'adaptation de la part des commerçants pour aller se ravitailler sur des lieux de production diversifiés, ce qui permet d'assurer un approvisionnement plus continu.

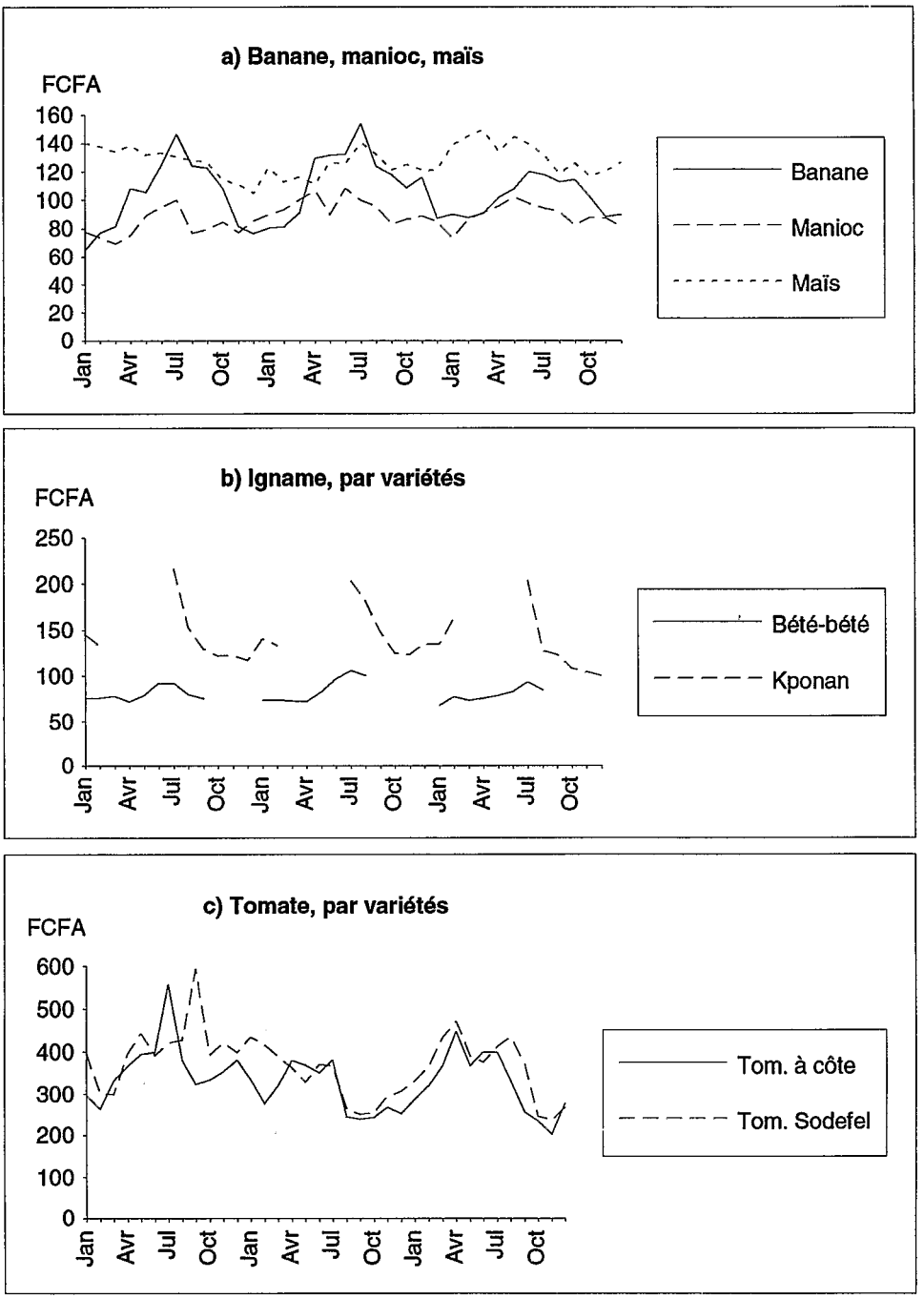
Les prix du manioc sont beaucoup plus réguliers tout au long de l'année. Cette régularité est à mettre en rapport avec l'étalement de la production, puisque les racines peuvent être déterrées en toutes saisons. On constate cependant une petite pointe de mai à août, plus ou moins longue et plus ou moins prononcée selon les années et les marchés. Elle s'explique par l'augmentation des prix des autres féculents pendant cette période, puis leur disparition qui entraîne des reports de consommation sur le manioc.

L'évolution des prix du maïs est aussi régulière. On constate une légère montée d'avril-mai à juin-juillet, juste avant la commercialisation de la nouvelle récolte, puis un reflux ensuite[2]. Il convient surtout de souligner le caractère limité de ces fluctuations, moins dû, comme dans le cas du manioc, à l'étalement de la production (qui s'échelonne de juillet à novembre), qu'aux possibilités de conservation du produit.

Les prix de l'igname obéissent à de toutes autres règles que ceux des denrées précédentes, puisqu'ils diffèrent selon les variétés qui sont nombreuses et ne sont pas présentes au même moment sur les marchés. Leur moyenne n'a donc guère de signification. Les cours de l'igname *bété-bété* sont bas de décembre à avril, période qui suit la récolte. Ils augmentent ensuite au fur et à mesure de l'épuisement des stocks pour atteindre leur maximum en juin-juillet. À partir d'août et jusqu'à la récolte suivante, le produit est absent des marchés. Les variétés précoces, dont la valeur marchande est plus élevée, prennent le relais, chacune selon un rythme qui lui est propre. L'igname *kponan*, par exemple, arrive sur les marchés en juillet ; ses prix, très hauts en début de production, diminuent à partir de septembre-octobre, en pleine période de récolte et de concurrence avec les autres variétés, et ne remontent qu'en mars, juste avant sa disparition des marchés.

L'évolution mensuelle des cours de la tomate fournit l'exemple d'un légume dont l'évolution des prix est marquée par son caractère très périssable, les fluctuations de la

1. Sur l'évolution des écarts de prix jusqu'en 1977 voir : J. Chataigner, K. Tano (1980), p. 84.
2. Cf. J. L. Fusillier (1991), p.181. Cet auteur, qui a étudié les prix pour des années antérieures, arrive à des conclusions analogues aux nôtres, ce qui montre la régularité de ces fluctuations.



Sources : d'après les relevés OCPV.

Fig. 103 - Évolution mensuelle des prix de détail des produits vivriers à Abidjan (1989-1991)

récolte et l'existence de variétés très différentes sur le marché (puisqu'on distingue la tomate «sodefel» ou tomate européenne, sélectionnée, de la tomate à côte ou tomate «africaine»). À la différence des ignames, les courbes des 2 variétés sont sensiblement parallèles : les récoltes obéissent à des rythmes saisonniers voisins et les 2 produits se concurrencent. Les prix maxima se situent en fin de saison sèche et en début de saison des pluies, d'avril à juillet-août. À partir de septembre, les cours baissent avec la récolte de la tomate africaine, puis de la tomate «sodefel» en octobre-novembre. Ces mécanismes ne sont pas d'une régularité parfaite : la moyenne mensuelle la plus élevée pour la tomate à côte, par exemple, se place selon les années en juillet (1989) ou avril (1990 et 1991). Ces écarts viennent de la grande irrégularité de la production, très sensible aux aléas climatiques et aux maladies, ainsi qu'au poids des grands périmètres SODEFEL du nord du pays, qui peuvent mettre brusquement sur le marché des tonnages considérables. Comme pour la banane plantain, les écarts maxima au cours de l'année semblent s'être réduits depuis une décennie : ils sont passés de 1 à 4 au début des années 1980[1], à 1 à 2 entre 1989 à 1991. C'est la conséquence de l'essor d'une production de contre-saison par les maraîchers indépendants, qui réduit la hausse des cours de mars à juillet. Toutefois, les moyennes mensuelles masquent de grandes irrégularités. Une analyse plus fine montrerait que les cours sont extrêmement variables d'une semaine à l'autre, particulièrement entre septembre et novembre. En effet, à cette période, qui correspond au début des grandes récoltes, de brusques arrivages font chuter les cours, tandis que l'absence de fourniture pendant quelques jours les fait monter rapidement : il n'est pas rare alors que les valeurs varient du simple au quadruple en moins de 15 jours.

Ces courbes mettent donc en évidence des situations très dissemblables selon les produits. En dépit d'une tendance à l'étalement des récoltes dans l'année, les écarts de prix sont très élevés pour certaines denrées (tomate, banane plantain...) et beaucoup plus réduits pour d'autres, en raison de la flexibilité de la récolte (manioc) ou des possibilités de conservation et du rôle du marché (maïs). En outre, il faut tenir compte des différences selon les places commerciales.

d) Les différences géographiques et leur signification

Les séries de prix réalisées par le ministère de l'Agriculture de 1980 à 1984 permettent d'établir une distinction entre marchés ruraux et urbains (tableau 103). Globalement, les prix sont plus élevés dans les villes que dans les campagnes. Toutefois, les écarts sont souvent faibles, particulièrement en zone de savane où les prix de nombreux produits sont presque identiques en ville et dans les campagnes (maïs grain, manioc, igname tardive). Ceci s'explique par la petite taille des cités du Nord, proches du milieu rural et de ravitaillement aisé, ainsi que par les frais supplémentaires occasionnés par le transport de produits extérieurs à la région sur les marchés de brousse. Les écarts sont plus forts dans le Sud, parce que les agglomérations urbaines sont plus importantes, partant plus difficiles à ravitailler qu'en savane. Enfin, on constate que les produits sont moins chers dans la zone de production : ainsi, le prix de l'arachide est plus bas en savane et celui de la banane inférieur en forêt.

Les relevés de l'OCPV dans 10 villes différentes permettent d'établir des distinctions plus précises (tableau 104). On doit d'abord remarquer que les prix sont loin d'être identiques sur les marchés d'Abidjan. Les prix sont plus élevés à Treichville, marché situé au centre de la ville et dont les détaillants acquièrent souvent leur marchandise en gros à Abobo ou Adjamé. Ils sont les plus bas à Abobo : il s'agit d'un des quartiers les plus périphériques de l'agglomération, les plus proches des lieux d'arrivage des produits, et de fréquentation plus populaire. Des relevés réalisés sur les

1. Cf. la courbe présentée par M. P. Palleschi (1984), p. 429, pour les années 1979-1982.

marchés de quartiers aisés (comme Cocody) montreraient des cours plus hauts. Il convient donc d'utiliser avec précaution les moyennes concernant la métropole nationale et de tenir compte des marchés les plus fréquentés et les plus populaires (comme Adjamé et Abobo) dont les prix sont les plus faibles. Dans les autres villes, les prix sont inférieurs à ceux d'Abidjan, avec des écarts creusés selon les lieux. Ce sont les marchés des agglomérations situées dans des zones de forte production ou près du contact forêt-savane (Daloa, Bondoukou, Yamoussoukro, voire Man), qui ont les prix moyens les plus bas, car ils sont aisément ravitaillés en denrées variées. Dans les autres cités, une distinction s'opère entre les produits locaux, dont les prix sont bas, et les produits provenant des zones éloignées. Bouaké, malgré sa grande taille, ne présente pas un niveau de prix élevé, car elle est située au cœur d'une région grosse productrice de vivres et en position centrale dans le pays.

Tableau 103 - Prix des principaux produits vivriers selon les milieux (1980-1984)

(en F CFA)	Savane rurale	Savane urbaine	Forêt rurale	Forêt urbaine
Riz blanc local	214	228	214	222
Maïs grain	85	89	87	121
Arachide gousse	189	230	221	251
Igname tardive	109	113	90	100
Manioc	42	45	47	64
Banane plantain	85	99	57	92

Source : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles.

Tableau 104 - Prix de quatre produits vivriers de base dans 10 villes de Côte d'Ivoire (1991)

(en F CFA)	Bété-bété	Banane pl.	Manioc	Maïs grain	Moyenne
Abobo (Abidjan)	72	92	90	135	97
Adjamé (Abidjan)	83	106	89	126	101
Treichville (Abidjan)	83	108	89	137	104
Abengourou	52	74	54	127	77
Bondoukou	50	81	37	71	60
Bouaké	64	89	73	102	82
Daloa	46	35	40	69	48
Korhogo	77	97	90	79	86
Man	65	40	40	95	60
Odienné	37	87	66	79	67
San Pedro	67	77	53	111	77
Yamoussoukro	42	50	52	62	52

Source : OCPV.

Ces variations géographiques et saisonnières sont importantes à deux titres. D'abord, elles conduisent à relativiser les études de coûts comparés des produits. L'ensemble des analystes souligne le prix beaucoup plus bas de la calorie de riz (à tel point qu'on peut s'étonner de voir des consommateurs acheter encore d'autres aliments)[1]. Mais dans certaines villes de l'intérieur ou pendant les périodes de pleine

1. Une comparaison des prix au kilogramme des produits n'a guère de sens, en raison de la diversité de leur valeur nutritive. C'est pourquoi on utilise le coût de la calorie, assez simple à calculer et qui permet de comparer les denrées vivrières en fonction de leur apport énergétique, donnée vitale.

production, les écarts sont plus réduits que ne le laissent paraître les observations fondées sur des moyennes annuelles de prix, relevés sur les marchés de Treichville et d'Adjamé par les enquêteurs de la direction de la Statistique. En 1991, le coût de la calorie de riz importé est très inférieur à celui des autres produits de base à Abidjan (tableau 105). Mais, il s'agit du riz écoulé au cours officiel de 160 F CFA/kg. Le riz local, vendu à environ 230 F CFA/kg, perd cet avantage relatif. À Bondoukou, la calorie d'igname *bété-bété*, de manioc ou de maïs grain est moins chère que celle de riz importé. À Bouaké, celle d'igname *bété-bété* est pratiquement au même niveau que celle de riz. À Daloa, de février à avril, la calorie de banane plantain est 30 à 35 % inférieure à celle de riz. Et même à Abidjan, en période d'abondance (décembre à février), la calorie d'igname *bété-bété* est moins chère que celle de riz (de 15 à 20 % en 1991).

Tableau 105 - Prix de 1 000 calories de produits crus (en 1991)

(en F CFA)	Abidjan	Bondoukou	Bouaké	Daloa
Riz importé	44	44	44	44
Riz local	63	n. c.	55	58
Igname bété-bété	74	38	48	35
Banane plantain	136	108	119	47
Manioc frais	82	34	67	37
Maïs grain	50	27	38	26
Igname (minima mensuels)	38	31	23	30
Banane (minima mensuels)	93	79	84	31

Sources : OCPV pour les prix, EBC (1979) pour les calories.

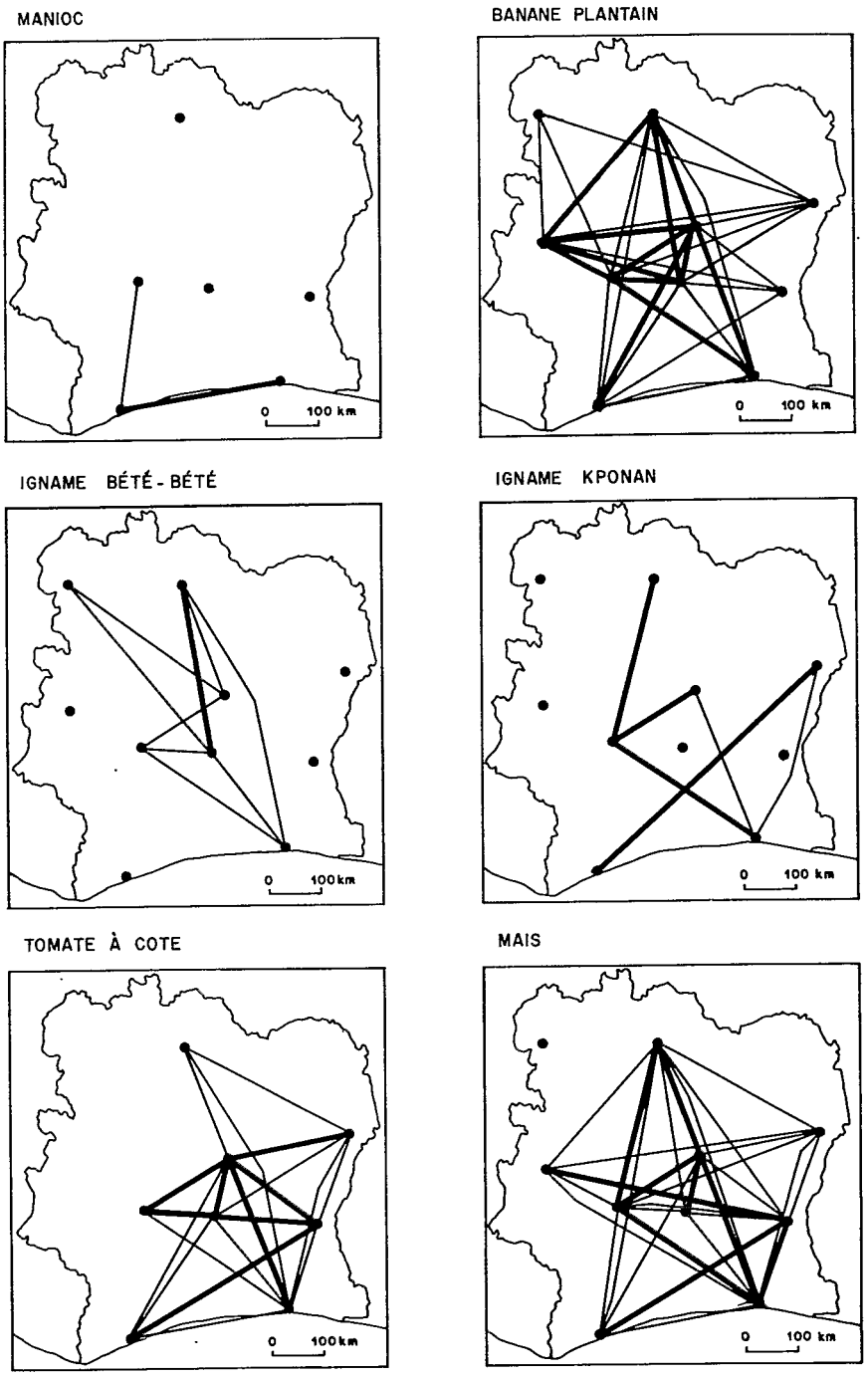
Sur un tout autre plan, les variations de prix peuvent être l'occasion pour les négociants qui disposent d'une bonne information et d'une connaissance précise du marché de déployer des stratégies spéculatives en jouant sur les différences de cours entre régions ou dans l'année.

e) Les prix de gros, indicateurs de l'unité du marché national

L'OCPV relève les prix de gros des marchés de 10 villes de Côte d'Ivoire. Les séries sont souvent incomplètes et sujettes à caution (car il s'agit seulement d'indications fournies par les grossistes). Toutefois, moyennant certaines précautions, elles peuvent être utilisées pour comparer les variations des prix des différentes places dont le degré de concordance est un indicateur du niveau d'intégration mutuelle des marchés[1]. En effet, on peut admettre qu'un bon coefficient de corrélation (supérieur à 0,70) traduit une étroite liaison entre les prix des différents marchés. Un coefficient légèrement inférieur (entre 0,50 et 0,70) peut être aussi l'indice d'assez bonnes relations compte tenu de l'approximation de certaines données. Pour conduire notre analyse, nous avons retenu 6 produits qui nous semblent significatifs de l'inégale constitution des marchés nationaux (figure 104).

Les prix de gros du manioc sont dans l'ensemble très mal corrélés entre les différentes villes, ce qui indique l'absence d'un véritable marché intérieur unifié. Bien que l'analyse n'ait pu porter que sur un nombre réduit de places, en raison du manque de données, les résultats sont significatifs. Les coefficients de corrélation sont faibles, sauf

1. Les données évidemment aberrantes (par exemple des prix de gros très supérieurs aux prix de détail) ont été éliminées de l'analyse. Par ailleurs, nous avons retenu les prix de 3 années (1989-1990-1991) pour avoir des séries suffisamment significatives, compte tenu des manques fréquents dans les relevés des villes de l'intérieur. Nous avons éliminé les localités dont le nombre de données était insuffisant. Enfin, les lacunes fréquentes dans les séries font que le nombre de mois retenus pour le calcul de chaque coefficient varie selon les couples de villes.



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Fig. 104 - Relations entre les places de gros en Côte d'Ivoire (1989-1991)

exceptions (Abidjan-San Pedro et Daloa-San Pedro). Dans beaucoup de villes, il n'y a pas de véritable marché de gros de manioc et les échanges restent limités à des ensembles régionaux de faible étendue.

À l'inverse, les prix de gros de la banane plantain sont bien corrélés, pour de nombreuses villes, particulièrement Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, voire Man, Korhogo, Abidjan, ce qui signifie que ces places sont bien intégrées à un véritable marché intérieur. Certes, les prix de la banane sont fortement marqués par le caractère saisonnier de la production, qui peut jouer en même temps sur l'ensemble des places sans qu'il y ait nécessaire liaison entre elles. Mais on s'aperçoit que les cités concernées constituent un bloc homogène au centre et au sud de la Côte d'Ivoire, alors que les coefficients de corrélation d'une ville périphérique comme Odienné sont moins bons, témoins de sa plus faible intégration au marché intérieur. L'existence d'un marché national s'explique par le fait que la banane est vendue dans des villes éloignées des lieux de production qui mettent en relation des agents de places différentes.

Les autres produits se rapprochent plus ou moins de l'un ou l'autre cas. Le marché de l'igname *bété-bété* paraît faiblement intégré. Les relations sont bonnes entre peu de villes : Yamoussoukro-Korhogo, Abidjan-Daloa-Yamoussoukro, Bouaké-Korhogo... Le marché de l'igname *kponan* paraît à peine plus intégré : en dehors du groupe Abidjan-Daloa-Bouaké, les coefficients élevés sont rares, et peut-être plus liées à des synchronismes dans la production qu'à une véritable relation entre les places (notamment entre Bondoukou et San Pedro). Ces liaisons limitées s'expliquent par le poids du ravitaillement local des villes (en igname tardive dans le Sud et le Centre, en igname précoce dans le Nord), et par l'influence inégale selon les localités des autres variétés.

Les prix de la tomate à côte («africaine») sont mieux corrélés. Les liaisons sont fortes entre Abidjan, Abengourou, Bouaké et Yamoussoukro. Avec les autres centres, elles sont plus ponctuelles (Daloa-Bouaké, Daloa-Yamoussoukro, etc.) ou moins fortes (Korhogo, Bondoukou avec plusieurs villes) Les coefficients de corrélation ne sont cependant jamais très élevés (en général entre 0,55 et 0,75), signe que les relations ne sont pas parfaites. Dans le cas de la tomate à côte, il existe un véritable marché intérieur, du fait de l'existence de grands foyers de production (Kotobi, Abengourou, etc.), qui expédient la marchandise dans différentes villes, et du poids sur les cours des tomates produites sur les grands périmètres SODEFEL ou importées. Mais le rôle de l'approvisionnement local freine l'uniformisation du marché national.

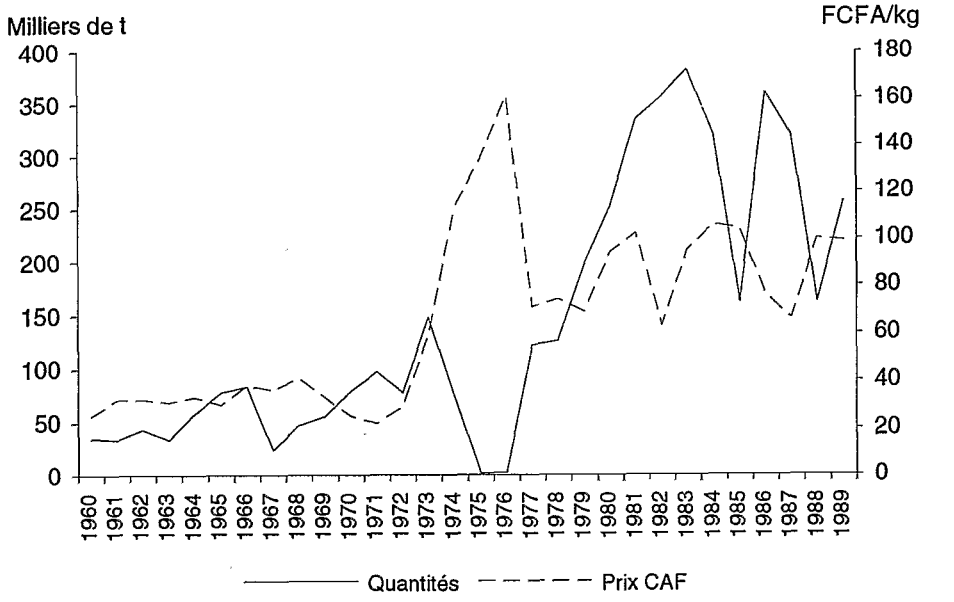
Avec celui de la banane plantain, le marché du maïs est le plus unifié. Les coefficients de corrélation sont élevés entre presque toutes les places : seule Odienné paraît à l'écart. Des villes périphériques comme Korhogo et Bondoukou, marginales il y a encore quelques années (ainsi que le montre l'étude de J. L. Fusillier pour 1987-1988), semblent s'intégrer au réseau des places commerciales, ouvrant la voie à un marché qui couvre tout le territoire national.

Au total, l'étude de ces différents cas laisse penser que le marché des produits vivriers ivoiriens est en train de se constituer. Presque achevé pour le maïs, présent sur tout le territoire, facile à stocker et à transporter, ou pour la banane plantain, produite dans le Sud et expédiée dans tout le pays, il paraît en formation et en état d'avancement inégal pour les autres denrées. En outre, la synthèse des observations sur les différentes cultures met en évidence l'inégale intégration des places à l'échelle nationale. Abidjan, principal foyer de consommation, Bouaké, centre de redistribution, et Daloa, au cœur d'une zone fortement expéditrice, sont intégrés pour la plupart des produits vivriers et constituent le noyau unifié du marché intérieur. En revanche, les places périphériques de l'Est (Bondoukou) et de l'Ouest (Man) ne paraissent liées au réseau national que pour quelques denrées, tandis que le Nord-Ouest (Odienné) est à l'écart. Ces distinctions régionales renvoient à quelques unes des lignes de force qui structurent le territoire

ivoirien : rôle des voies de communication et de Bouaké comme plaque tournante, poids du Sud en général et d'Abidjan en particulier.

f) Cours mondiaux, importations et marché intérieur : les choix politiques

Nous nous sommes plusieurs fois interrogé sur les raisons des importations massives de céréales en Côte d'Ivoire. Une des principales causes, certes non exclusive, tient à l'évolution des cours sur le marché international, particulièrement ceux du riz qui sont bas et permettent une véritable spéculation.



Sources : Ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques rurales.

Fig. 105 - Évolution comparée des importations de riz et des prix CAF (1960-1989)

En effet, il existe une étroite relation entre les prix du marché international et le niveau des importations de riz blanc en Côte d'Ivoire (figure 105)[1] : lorsque les cours internationaux s'élèvent, les importations diminuent (en 1975 et 1976, par exemple), alors qu'elles augmentent lorsque les prix sur le marché mondial baissent (comme en 1982, 1986 ou 1987). Le niveau des importations de riz répond moins à l'état de la demande qu'à la volonté politique du gouvernement d'importer cette denrée à bas prix pour contenir le coût de l'alimentation des citadins et maintenir la paix sociale urbaine : ce sont les faibles cours internationaux qui ont permis de freiner la hausse du prix du riz à la consommation depuis de nombreuses années. S'y ajoutent la pression des commerçants et la possibilité pour le gouvernement de remplir les caisses de l'État, par le jeu des taxes aux importations. En effet, le riz, acheté à bas prix sur le marché international est vendu à un cours beaucoup plus élevé dans le pays. Par exemple, en 1986, les prix du riz CAF au port d'Abidjan étaient de 77 F CFA/kg alors que la Caisse Générale de Péréquation des Prix vendait en gros le riz blanc 149,5 F CFA/kg, soit presque le double. À partir de la fin des années 1970, les importations procurent des

1. Cf. J. Roch (1990).

revenus considérables à l'État : plus de 50 milliards de F CFA de 1983 à 1986, par exemple[1]. Toutefois, cette politique, qui présente pour le gouvernement bien des avantages, entre en totale contradiction avec le discours sur «l'autosuffisance alimentaire»[2]...

Les importations de maïs ne correspondent pas non plus au niveau de la production intérieure. Comme l'a montré J. L. Fusillier, il y a une relation forte entre les quantités importées et les cours mondiaux du maïs[3]. De 1978 à 1981, ou en 1987 et 1988, les importations élevées correspondent à des prix bas sur le marché international (inférieurs à 30 F CFA/kg), alors qu'entre 1982 et 1986, tandis que les cours s'élèvent au-dessus de 40 et même 50 F CFA/kg, les exportations diminuent et sont arrêtées par décret gouvernemental. C'est la pression des fabricants d'aliments pour le bétail qui a entraîné une reprise des importations en 1987. La pénurie de maïs dénoncée par les fabricants en 1987 et 1988 paraît largement exagérée : la baisse des rendements constatés en 1986 par rapport à 1984 et 1985 (années excédentaires) justifie peut être des importations de soudure début 1987, mais leur retour au niveau antérieur en 1987 puis une forte hausse en 1988 mettent en doute la nécessité d'importations ensuite.

Le commerce intérieur des produits vivriers est ainsi en partie biaisé par le jeu des importations. En maintenant les prix du riz à un niveau peu élevé, l'État influe sur le cours des autres denrées. Il pèse sur les marchés et au-delà sur l'organisation des échanges.

Conclusion

Dans l'ensemble, le commerce des produits vivriers, fait d'intervenants nombreux, paraît dominé par des agents de faible assise. Les détaillantes ont un chiffre d'affaire et des revenus modestes. Les grossistes, dans leur majorité, traitent des tonnages réduits, possèdent un équipement médiocre, ne tiennent pas de comptabilité. L'appareil commercial semble toutefois avoir pu répondre à l'extension du marché avec une relative efficacité, dont témoignent plusieurs indicateurs : la croissance des prix reste limitée, les écarts saisonniers tendent à se stabiliser ou à diminuer, un véritable marché intérieur est en voie de formation.

Cette efficacité et ce dynamisme se manifestent également dans l'importance du réseau de marchés, fondement de l'organisation du commerce vivrier et qui met en contact paysans et commerçants, vendeurs et consommateurs. La densité des marchés permet d'atteindre les lieux les plus reculés du territoire. La trame, faite d'héritages anciens, a profondément évolué depuis la colonisation et l'indépendance de la Côte d'Ivoire. La rapidité avec laquelle se créent des réseaux dans les régions pionnières souligne la vitalité du monde marchand ivoirien et la capacité des producteurs à fournir rapidement des denrées commercialisables.

Dans ce système commercial toutefois, les marchands ne sont pas seuls. L'État, par son intervention, modifie les règles du jeu. Les paysans pèsent aussi dans l'organisation des échanges. Et la situation des différents produits vivriers n'est identique ni dans les volumes traités par les grossistes ni dans l'organisation des échanges et la constitution des marchés. Les uns font l'objet d'un ravitaillement surtout

1. D'après J. Roch (1990). Ce résultat est obtenu en multipliant les tonnages importés par la différence entre le prix de gros et celui à l'importation (le gouvernement refuse de communiquer le montant des prélèvements). Toutefois, il ne faut pas oublier que les sommes redistribuées par l'État (soutien au secteur national) sont très élevées.

2. Il semble que l'État ivoirien achète le riz à un prix supérieur aux cours mondiaux (d'après Louis Berger International, 1990, pp. 182-183). Les raisons en sont difficiles à élucider. Le commerce du riz entre dans un système plus large de relations entre l'État, les négociants nationaux et les sociétés internationales, dont il n'est guère possible de connaître les tenants et les aboutissants.

3. J. L. Fusillier (1991), pp. 206-209.

local, comme le manioc, et à un degré moindre les légumes ; les autres relèvent d'un commerce à plus longue distance, contrôlé par l'État (riz) ou non (banane plantain, maïs, igname précoce...). Ces distinctions recoupent en partie celles mises en évidence à propos des aires d'approvisionnement des villes. C'est pourquoi, il convient de revenir sur quelques exemples, en distinguant le commerce de proximité des échanges à longue distance, afin de préciser les circuits, analyser les marges, mesurer le poids des différents acteurs.

CHAPITRE XIV

CIRCUITS COURTS ET COMMERCE LOCAL

Dans les chapitres précédents, l'analyse a été souvent globalisante ou conduite à l'échelle nationale. Ce faisant, nous avons pu identifier un certain nombre de flux, distinguer des acteurs, approcher des différences entre produits. Le passage à une échelle plus grande, à partir d'exemples régionaux, doit nous permettre maintenant d'entrer dans le détail des circuits, d'étudier la fonction et le rôle des intervenants, de préciser les organisations spatiales. Le commerce local ou de proximité se définit par des flux sur de courtes distances. C'est celui dans lequel les circuits directs ou mettant en jeu un nombre limité d'agents sont les plus fréquents. Cela ne signifie pas pour autant que tout soit simple. Afin d'en préciser les contours nous partirons d'un exemple : le ravitaillement de Bouaké en manioc. Des comparaisons avec la métropole abidjanaise pour le même produit, puis les cultures maraîchères, denrées différentes par leur nature, permettront de compléter l'analyse.

Pour mener à bien ce travail, la méthode adoptée a essayé de combiner des enquêtes sur différents lieux de vente (champs, marché, magasin) et auprès du plus large éventail possible d'intervenants, afin de recouper les déclarations des uns et des autres, dont les intérêts sont parfois divergents, et de suivre les produits aux stades successifs de leur commercialisation. Elle repose sur des enquêtes en cascade permettant d'approfondir progressivement les réponses : sur les marchés, les questionnaires étaient limités, touchant de nombreux acteurs et ayant pour but d'approcher quelques caractères généraux (concernant les produits vendus et le vendeur) ; des tournées avec les grossistes dans les villages (ou avec les paysans en ville) permettaient de préciser les modalités d'achat ou de vente, et d'acheminement des produits ; enfin, des études monographiques, nécessairement réduites en nombre, conçues à partir de questionnaires ouverts et organisées autour de quelques thèmes, devaient nous permettre de compléter notre connaissance des commerçants, que nous avions moins fréquentés que les paysans : taille et composition de l'unité de résidence, caractéristiques de l'activité (rythmes de travail, quantités, coûts, bénéfices...), itinéraire personnel de l'agent (entrée dans la profession, aides obtenues, étapes migratoires, etc.). En fonction des circonstances locales, du type de produit et du type d'agent interrogé, les recherches ont été infléchies dans un sens ou dans l'autre (accent mis sur les recensements quantitatifs ou sur des entretiens individuels), ont plus porté sur les producteurs ou les marchands. En général, des questionnaires courts, intéressant un grand nombre de cas, ont été associés à des études plus précises, à base d'entretiens dirigés, auprès d'individus peu nombreux, interrogés à leur domicile ; une étape intermédiaire a souvent été menée sur un échantillon limité (de 20 à 40 personnes).

L'analyse des exploitations agricoles ayant apporté maintes informations sur la commercialisation par les producteurs, un effort supplémentaire d'investigation a dû être mené auprès des commerçants. Des contraintes matérielles, propres au monde du négoce, ont fortement marqué les enquêtes[1]. Le repérage des acteurs d'abord n'est pas

1. Cf. l'étude détaillée de certaines de ces difficultés par J. L. Fusillier (1991), pp. 141-143.

aisé : les transactions n'ont pas lieu systématiquement sur les marchés, et les grossistes qui n'ont pas de magasins ne sont pas toujours identifiables. Ensuite, les commerçants sont souvent réticents à livrer leur information : d'une part certains agents pratiquent leur métier en marge de la légalité (ils ne sont pas inscrits au registre du commerce, échappant ainsi à la fiscalité, ou ils exercent un négoce pour lequel ils n'ont pas obtenu les autorisations indispensables) ; d'autre part l'information constitue un élément stratégique et fondamental de l'activité marchande. Enfin, les intervenants n'entretiennent pas de comptabilité : il est donc difficile de connaître les flux physiques et financiers des entreprises, d'autant que leur activité est sujette à de fortes variations saisonnières. C'est pourquoi la nécessaire confiance et la disponibilité des agents, qui supposent temps et patience, ont limité l'effectif des marchands auprès desquels des enquêtes détaillées ont pu être menées.

1. Produits pondéreux et commerce de proximité : le cas du manioc à Bouaké

Bouaké est une ville qui a connu une croissance rapide entre 1975 et 1988, passant de 175 264 à 333 309 habitants pendant cette période. Elle doit dépasser 400 000 habitants en 1993. Le changement n'est pas seulement quantitatif : la multiplication des emplois urbains, l'étalement de la cité ont fortement fait diminuer la proportion de citadins cultivateurs, capables de produire leur propre nourriture, même si, comme nous l'avons vu, des ouvriers et des employés cultivent des champs[1]. Parmi les produits dont la demande est forte figure le manioc consommé sous forme de foutou, de plakali et d'attiéké et dont le marché est estimé à 18 000 t en 1990[2]. Certes, ni la consommation ni le commerce du manioc n'ont l'importance ici qu'ils ont à Abidjan. Mais l'étude du ravitaillement de la ville en manioc doit nous permettre d'analyser le cas d'un produit pondéreux, dont la demande est en forte hausse, sous l'effet de la croissance urbaine et de la diffusion de la consommation d'attiéké, qui a pris une ampleur considérable depuis la fin des années 1970.

Le principal lieu de vente du manioc est le «marché Blénou», créé sur le côté est du marché central en 1980, à l'initiative de la mairie, et qui fait office à la fois de marché de détail, de gros et de demi-gros. Des commerçantes de quartier, des fabricantes d'attiéké, des restaurateurs comme des ménagères viennent s'y ravitailler. À proximité, au cœur du marché central, et sur les marchés de quartier de la ville, on trouve aussi des détaillantes, des vendeuses d'attiéké ou de cossettes de manioc séché, plus rarement de pâte de manioc ou de plakali.

Les enquêtes ont eu lieu au cours de missions échelonnées de novembre 1984 à novembre 1988. Nous n'avons pu effectuer aucun suivi de longue durée. En revanche, la reprise d'études sur plusieurs années et à des mois différents permet de dégager certaines permanences, de mettre en évidence des fluctuations saisonnières ou annuelles et d'entrevoir des évolutions à plus long terme. Nous avons essayé de réaliser un recensement systématique des arrivages sur le marché de gros à différentes époques, sur des périodes de 1 à 2 semaines. Sans pouvoir être considérées comme exhaustives, en raison des difficultés inhérentes à ce genre de recensement, les indications obtenues, qui concernent la vendeuse (ethnie, âge, durée dans la profession, situation matrimoniale, etc.) et le produit (origine, quantité, coûts, prix de vente, etc.), fournissent des indications significatives sur le ravitaillement de la ville. Des recherches complémentaires et de même nature ont été menées auprès des détaillantes d'un marché

1. Cf. chapitres I, p. 44, et chapitre IX.
2. Cf. DCGTX (1990), vol. 2, p. 53.

secondaire (Koko), des fabricantes et des vendeuses d'attiéké, ainsi que sur le marché de la sous-préfecture de Djébonoua. Cela nous permet de suivre la commercialisation du champ au stade final, à travers le commerce des racines et celui du produit transformé.

a) Un petit commerce de gros

Les véritables grossistes, qui manient des tonnages élevés, sont peu nombreux : l'OCPV en recense 10 seulement en 1987. Il s'agit de femmes qui déclarent traiter des quantités modestes (pour un produit pondéreux comme le manioc), de l'ordre de 40 à 60 t par mois. Ces commerçantes ont un magasin qui leur sert d'entrepôt, localisé le plus souvent près ou à l'intérieur du marché central. Cette faiblesse de la fonction de gros s'explique par la nature du manioc : une fois récoltées, les racines se conservent peu de temps et doivent être transformées. Aussi, la constitution de stocks et l'écoulement progressif du produit, comme les jeux sur les prix, sont-ils difficiles.

L'essentiel du ravitaillement de l'agglomération est le fait de collectrices, proches des précédentes par la fonction mais qui manipulent des tonnages beaucoup moins importants. Elles vont chercher le manioc dans les villages ou sur les marchés hebdomadaires des petites villes et des centres semi-urbains de la région, où les producteurs viennent écouler leur récolte, et elles le revendent au marché Blénou, où s'approvisionnent les détaillantes et les fabricantes d'attiéké. L'enquête de la DCGTX de 1990 estime à une trentaine le nombre de personnes concernées par le négoce de gros et de demi-gros. D'après nos observations, l'effectif des femmes qui ravitaillent le marché est beaucoup plus élevé, car à côté de collectrices permanentes, on trouve des commerçantes de plus faible envergure ou qui n'exercent cette activité qu'une partie de l'année. Certaines de ces intervenantes traitent des quantités extrêmement faibles : moins de 300 kg/semaine.

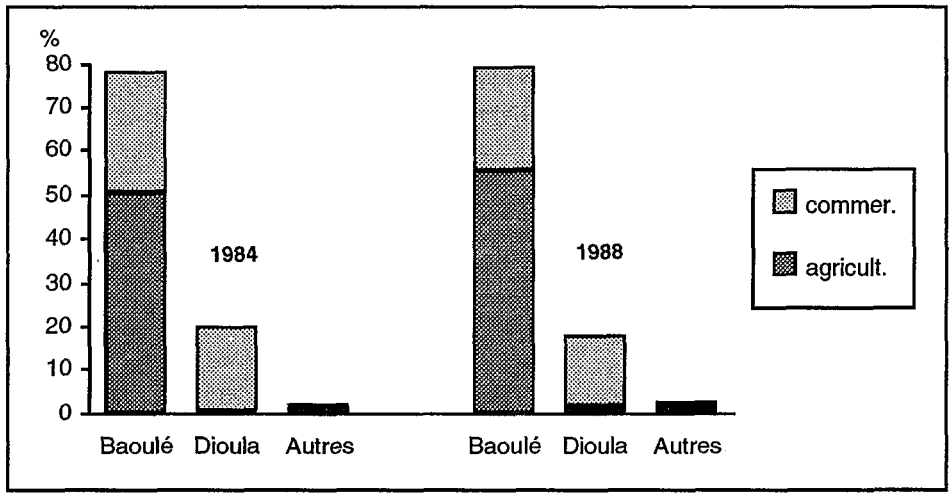


Fig. 106 - Les vendeuses de manioc de Bouaké (marché de gros)

En outre, une grande part de l'approvisionnement du marché de gros est effectuée directement par les productrices. Certes, les tonnages qu'elles apportent sont modestes (inférieurs à 100 kg dans 54 % des cas connus, en 1988). Mais elles représentent plus de 50 % des vendeurs sur le marché (figure 106), si bien qu'elles fournissent autour de 10 % des tonnages arrivant au marché Blénou. De plus, certaines de ces agricultrices

sont aussi marchandes : elles commercialisent leur production et achètent également du manioc pour le revendre. On rencontre très peu d'hommes, agriculteurs ou négociants, parmi les vendeurs du marché Blénou (moins de 1 %). De même, l'homogénéité ethnique est grande : plus des trois quarts des femmes sont des Baoulé, devant les Dioula et les autres origines, très peu représentées.

Nos enquêtes auprès de 30 collectrices en 1988 permettent de définir leur profil. Dans l'ensemble, il s'agit de femmes jeunes : le tiers a moins de 30 ans en 1988 et à peine plus de 20 % dépassent 40 ans. Plus de la moitié exercent leur activité depuis moins de 5 ans. En 1984, beaucoup n'étaient pas commerçantes, alors que certaines intervenantes de l'époque ont abandonné, ce qui témoigne d'une relative instabilité et d'un accès facile à cette activité : il n'y a ni barrière sociale ou corporative ni incapacité à mobiliser l'épargne de départ nécessaire. Parmi ces commerçantes, on peut distinguer trois groupes. Les premières sont des célibataires ou des veuves qui pratiquent le négoce pour subvenir à leurs besoins et parfois nourrir leurs enfants. Elles représentent 26 % des commerçantes et ce taux varie peu depuis 1984 (entre 25 et 30 % du total). Le deuxième groupe est constitué par des femmes mariées à des hommes exerçant une activité rémunérée. Les conjointes de salariés du secteur public et parapublic sont les plus nombreuses (41 % des femmes mariées), devant celles de salariés du secteur privé (36 %) et celles d'artisans et de commerçants (9 %). On constate, au fil des années, une augmentation du nombre d'épouses de salariés par rapport à celui des femmes de commerçants et d'artisans (qui étaient majoritaires en 1985). Le troisième groupe est formé par celles dont le mari est sans emploi et qui assurent, de ce fait, la subsistance de la famille. Leur taux de participation semble en augmentation (9 % des négociantes). L'évolution générale traduit un poids grandissant des femmes de salariés, dans la mesure où les maris peuvent aider leurs épouses à investir, et sans doute parce que la crise des revenus urbains incite les citadins à multiplier les ressources.

La majorité des commerçantes traite plusieurs denrées : seules 30 % vendent uniquement du manioc ; 47 % y ajoutent un ou deux autres produits (igname le plus souvent, oranges, légumes) ; et 23 % 4 produits et plus. Cette situation s'explique en partie par les variations saisonnières de la demande de manioc et des autres denrées, des collectrices d'igname s'adonnant au commerce du manioc en période creuse ; en outre, nombre d'entre elles, dont l'activité est limitée, vendent de faibles quantités de marchandises variées ; enfin, dans quelques cas, il s'agit de femmes qui débutent dans ce négoce et qui, par souci de prudence, préfèrent ne pas se spécialiser.

En fonction des quantités traitées, deux types de commerçantes peuvent être opposés. Environ les deux tiers sont des marchandes de faible envergure, qui acheminent des quantités réduites, de l'ordre de 200 à 300 kg par jour. Souvent, elles pratiquent de façon saisonnière ou occasionnelle le négoce du manioc, y ajoutant ceux des légumes, des oranges ou des ignames selon la saison. À l'opposé, moins du quart des femmes, spécialisées dans le commerce du manioc, traitent plus d'une tonne par jour. Entre les deux, le groupe intermédiaire est restreint. Les différences tiennent aux capacités d'investissement des différentes intervenantes.

En 1988 il faut au moins 50 000 F CFA, sinon plus (entre 80 000 F CFA et 100 000 F CFA), pour se lancer dans le commerce de gros du manioc. En effet, l'achat d'un chargement coûte, avec les frais de transport et les taxes diverses, environ 70 000 F CFA en 1988. Quelques femmes ont débuté avec une somme plus faible, de l'ordre de 10 000 à 20 000 F CFA, se contentant d'acheter de petites quantités (100 à 200 kg) et ont réinvesti ensuite leurs revenus. Celles qui ont engagé des sommes élevées au départ ont bénéficié de l'aide d'un parent : sœur, mère ou père pour les célibataires, plus souvent mari pour les épouses. Les plus petites négociantes sont celles qui débutent et qui n'ont bénéficié d'aucune aide importante.

Parmi les agricultrices qui vendent du manioc sur le marché de gros, plusieurs types sont également à distinguer. Un tiers rassemble les épouses d'agriculteurs, qui

représentent une part beaucoup plus faible qu'on aurait pu le penser. Le deuxième groupe est celui des célibataires et des veuves. Leur nombre est important (plus du tiers) : dans la société baoulé, le pourcentage de femmes seules est élevé[1] ; en outre, le manioc est une plante qui peut être cultivée par une femme seule (contrairement à l'igname buttée par les hommes). Il s'agit de jeunes villageoises ou de veuves des localités périphériques de Bouaké et de citadines. Elles produisent du manioc pour la vente qu'elles commercialisent elles-mêmes, afin d'en tirer le meilleur profit. Les épouses d'hommes exerçants une activité rémunérée forment un troisième ensemble. Elles sont mariées, le plus souvent, à des salariés (employés de mairie, CIDT, usine Gonfreville) qui les aident financièrement (pour louer la terre ou embaucher des manœuvres) ou participent aux travaux agricoles. Les revenus provenant du manioc procurent des ressources d'appoint à la famille. Leur part est en augmentation, en raison de la croissance de la demande urbaine et de la crise qui incite les citadins à produire une partie de leur subsistance et à diversifier leurs sources de revenus. Dans ce groupe, il convient de distinguer celles qui viennent vendre de façon occasionnelle du manioc sur le marché, de celles qui en font une activité continue et qui se transforment en commerçantes lorsque leur champ est récolté.

Cette structure des intervenants va de pair avec les caractéristiques du ravitaillement lui-même.

Les arrivages sur le marché de gros, relativement nombreux (30 à 50 par jour, voire plus), sont de tonnages très réduits (tableau 106). Entre le tiers et la moitié, selon les périodes d'enquête, sont inférieurs à 50 kg, alors qu'à peine 10 à 15 % dépassent la tonne. Les charges les plus faibles sont apportées à pied dans une ou deux cuvettes de 20 à 25 kg chacune par les agricultrices. Entre 50 kg et 500 kg, le manioc est transporté en véhicule automobile : taxis-ville dont le coffre est rempli de racines, et qui viennent en général de la périphérie urbaine, «1 000 kilos» aux toits encombrés de manioc, d'ignames ou d'oranges appartenant aux voyageuses du car. Les gros chargements sont acheminés en camionnettes «bâchées» de 1 t à 2,2 t de port, propriété d'entrepreneurs indépendants. Lorsque le poids est plus important (4 t et plus), cas moins fréquent, on utilise des camions qui peuvent transporter 7,5 t de manioc en vrac.

Tableau 106 - Poids des arrivages de manioc sur le marché de gros de Bouaké (1984-1988, en %)

Poids en kg	0-49	50-99	100-499	5-999	>1000	Ensemble
Commerçants	5,1	9,7	13,5	6,3	9,7	44,3
Agriculteurs	32,4	16,4	2,9	0,6	3,4	55,7
Ensemble	37,5	26,1	16,4	6,9	13,1	100,0

Source : moyenne des enquêtes sur le marché Blénou entre novembre 1984 et novembre 1988.

L'aire d'approvisionnement de la cité est réduite : plus de 90 % des racines vendues au marché de gros viennent d'un rayon de moins de 30 km, avec des nuances à établir en fonction des distances et des directions (figure 107). Une première grande zone de ravitaillement correspond à la périphérie de la ville (moins de 10 km). Le manioc est apporté sur le marché par des agricultrices, le plus souvent sous forme de petites quantités ; occasionnellement des exploitants importants ou des commerçants de Bouaké acheminent de gros tonnages. Au-delà, les arrivages sont plutôt le fait de collectrices qui vont chercher le manioc sur les marchés hebdomadaires de localités situées à une vingtaine de kilomètres de Bouaké (Djébonoua, Dibrimou, Diabo,

1. Cf. P. et M. Étienne (1966), tome 1.

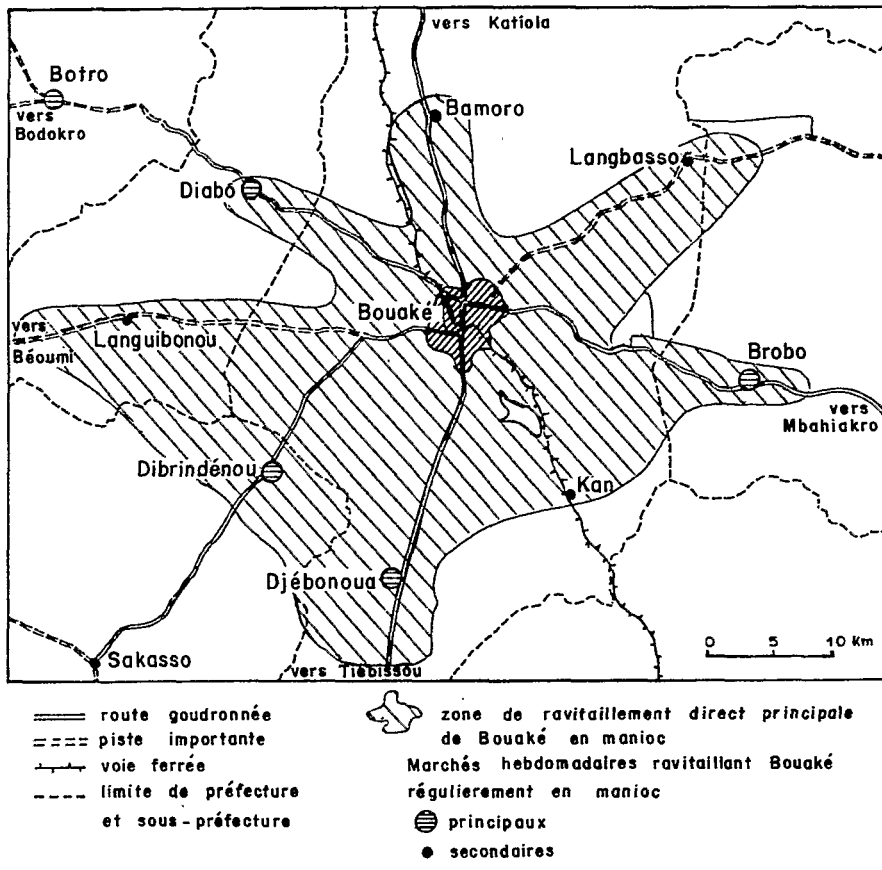


Fig. 107 - L'aire de ravitaillement en manioc de Bouaké (1984-1988)

Brobo...) et des villages qui les environnent. Par ailleurs, l'aire de ravitaillement s'étend le long des grands axes routiers, notamment ceux qui sont goudronnés, et vers le sud où le manioc est, depuis longtemps, une culture plus importante. Enfin, une partie des racines vient de zones plus éloignées, en général bien reliées à la ville : Béoumi, environs de Sakassou, Didiévi et même Mbahiakro. Il est difficile de mesurer l'évolution entre 1984 et 1988 : sur une aussi courte période, des phénomènes conjoncturels (mauvaise récolte par exemple) peuvent modifier l'aire de ravitaillement de la cité. Globalement, le poids de la proche périphérie de Bouaké (moins de 10 km) est aussi important en 1988 qu'en 1984. En 1985 et 1986, à la suite de récoltes abondantes, le rôle de cette zone a même augmenté. Toutefois, on note en 1988 une progression des apports d'origines éloignées (Didiévi, Sakassou...), ce qui semblerait indiquer une extension de l'aire d'approvisionnement de l'agglomération. Dans ce contexte, le réseau de commercialisation comme l'organisation des transports et la facilité d'accès aux marchés jouent un rôle essentiel.

Nos observations, qui ne se sont jamais déroulées sur une année complète, ne nous ont pas permis de déterminer avec précision le rythme d'approvisionnement saisonnier. L'étude de la DCGTX indique une forte «saisonnalité»[1]. En réalité, celle-ci

1. Cf. DCGTX (1990), p. 55.

nous paraît peu élevée et variable selon les années. Le volume des arrivages augmente en octobre-novembre en raison des disponibilités dans l'emploi du temps des agriculteurs (et surtout des agricultrices) et des besoins financiers pour la rentrée scolaire. Il s'accroît aussi en période de soudure, lorsque l'igname disparaît du marché : cette période est variable d'une année à l'autre, puisqu'elle dépend de l'importance de la récolte locale d'igname tardive et de celle d'igname précoce de la région de Katiola-Dabakala, qui ravitaille en grande quantité l'agglomération à partir d'août-septembre. Toutefois, les variations saisonnières de consommation sont beaucoup moins fortes en ville qu'à la campagne : le manioc a, en permanence, une place notable dans l'alimentation citadine (surtout sous forme d'attiéké), et l'igname un faible rôle (les Baoulé, grands consommateurs de ce produit, sont minoritaires à Bouaké).

Les prix exacts des transactions sur le manioc sont assez difficiles à connaître, car celles-ci ne s'accompagnent d'aucune pesée[1]. Les achats chez les paysans ou sur les marchés ruraux se font par camionnette dont le poids varie de 1 t (véhicule de faible contenance, peu rempli) à 2,2 t (grande «bâchée» pleine), ou demi-«bâchée» (500 à 800 kg), ou encore par tas, dont les racines sont comptées, rarement par sacs (de 60 à 90 kg). Le prix est établi, en général, après triage des racines mal venues, cassées ou trop petites, qui seront emportées comme cadeau, ce qui peut faire baisser sensiblement le prix (du quart au tiers, dans les cas relevés à Bamoro et Konzo).

Les prix au producteur sont le plus souvent très bas, en raison de l'abondance des récoltes et des faibles coûts de production, puisque le manioc est associé à l'igname. En novembre-décembre 1984, par exemple, à 20 ou 30 km de Bouaké, ils oscillent entre 8 et 14 F CFA/kg (9 000 à 15 000 F CFA la petite camionnette «bâchée», et 20 000 à 25 000 F CFA la grande). Ces prix sont sujets cependant à de fortes variations. Au début 1984, à la suite de la sécheresse de l'année précédente et de la faible récolte d'igname, ils ont connu une forte hausse. Cela a conduit les paysans à se lancer dans la culture du manioc. En 1985, avec le retour à la normale, la production était surabondante et les prix ont chuté : ainsi, à Bamoro, le kilogramme de racines, en gros, était acheté entre 8 et 10 F CFA. En 1986, les cours étaient encore bas : de 7 à 14 F CFA/kg en juillet-août. En avril 1988, ils sont plus élevés, de l'ordre de 20 à 23 F CFA/kg. Les grossistes vont dans les villages et sur les marchés ruraux, où elles passent des accords avec les agriculteurs. Elles louent ensuite un véhicule pour venir ramasser la marchandise. La production en pays baoulé étant très importante, les collectrices peuvent souvent obtenir un prix bas. Celui-ci ne descend cependant pas au-dessous de 6-7 F CFA/kg : en deçà de ce seuil, l'agriculteur refuse de vendre. Par ailleurs, les prix sont différents près de Bouaké et dans la lointaine périphérie : autour de la ville, ils sont plus élevés, car les paysans peuvent venir vendre directement leur récolte sur les marchés urbains, et les grossistes sont concurrencées par des collectrices occasionnelles ou de moindre envergure. En outre, les commerçantes acceptent d'acheter plus cher la marchandise, car les coûts de transport sont faibles, en raison des distances courtes. Toutefois, ces prix ne peuvent dépasser une certaine valeur : la transaction deviendrait inintéressante pour la collectrice. Enfin, le montant payé par cette dernière est variable selon les lieux d'achat et les quantités achetées : en novembre 1988, les prix bord champ, pour la contenance d'une camionnette sont inférieurs à 20 F CFA/kg, alors qu'ils approchent les 30 F CFA/kg sur les marchés de sous-préfectures pour l'achat d'un ou deux sacs de racines.

1. Les prix bord champ que nous donnons sont des estimations. À Bouaké, nous avons effectué des pesées (tenant compte des cadeaux). Les relevés réalisés par différents services (direction de la Statistique depuis 1985, OCPV depuis 1987) montrent que les prix de détail, après une flambée début 1984, ont chuté en 1985 et 1986, remonté en 1987 et 1988, puis sont redescendus en 1991 à un niveau inférieur à celui de 1987. Nos analyses chiffrées, entre 1984 et 1988, qui peuvent paraître anciennes, gardent donc encore leur actualité au début des années 1990.

Sur le marché de gros, le manioc est vendu le plus souvent en tas, de l'ordre de 50 à 60 racines (soit 50 à 100 kg), plus rarement au détail, sur la base d'une quantité et d'un prix standard : trois racines moyennes à 100 F CFA, trois grosses ou quatre moyennes à 200 F CFA. Celles-ci n'ayant jamais exactement le même poids, les prix au kilogramme sont variables. Toutefois, les fourchettes sont réduites, car à deux racines très petites on ajoutera une plus grosse, ou une très lourde sera comptée seule à 200 F CFA. Les très petites racines et celles qui sont cassées sont réservées aux cadeaux. Par ailleurs, les très grosses racines, souvent lignifiées, sont vendues beaucoup moins cher. Alors que les prix d'achat au producteur oscillent entre 7 et 14 F CFA/kg en juillet 1986, les prix de gros, sur le marché, sont de l'ordre de 25 à 30 F CFA, soit plus du double.

Cette différence, importante, est la conséquence des coûts de transport très élevés. En moyenne, ceux-ci entrent pour près de 30 % du prix de vente en gros du manioc sur le marché Blénou entre 1984 et 1986, et ils s'accroissent rapidement avec la distance, passant du quart du prix à moins de 10 km du centre-ville à plus de 30 % au-delà. L'augmentation n'est cependant pas régulière, car ils dépendent du type de véhicule utilisé : c'est dans un rayon de 10 à 20 km ou de 20 à 30 km qu'ils sont en moyenne les plus élevés, car le transport se fait souvent par taxi-brousse ou par «1 000 kilos». Au-delà, la camionnette ou le camion sont systématiquement employés. Nos enquêtes de novembre 1988 montrent que ces frais varient en fonction des tonnages collectés et du mode d'acheminement : le prix d'une tonne transportée en vrac par camionnette de la région de Djébonoua à Bouaké est de 6 à 10 F CFA/kg, contre 13 à 18 F CFA/kg pour les sacs de 60 à 90 kg. Par ailleurs, ils sont relativement plus faibles pour un chargement pris au bord d'une route goudronnée que dans un village à l'écart, accessible par une piste difficilement praticable. Enfin, s'ils varient considérablement en fonction de la distance, des quantités et du type de véhicule utilisé, ils semblent, en moyenne, avoir progressé plus lentement entre 1984 et 1988 que les coûts d'achat du manioc, si bien qu'en 1988, la part des transports dans le prix de vente est en baisse (elle descend au-dessous de 20 %)[1].

Il faut ajouter à ces coûts divers frais. D'abord les «taxes de police», véritable racket organisé par les agents de l'autorité (policiers, douaniers, gardes des «eaux et forêts») auxquels les transporteurs et les commerçants doivent offrir des cadeaux, qui se chiffrent pour la collectrice à 2 000 ou 3 000 F CFA pour une camionnette «bâchée», soit 2 F CFA/kg environ. Ensuite, la taxe municipale de 1 000 F CFA par déchargement de grossiste (à laquelle échappent les petites collectrices).

Ainsi, la marge brute des marchandes, qui correspond à la différence entre le prix de vente et le prix d'achat, est élevée : elle représente 50 à 70 % du montant de la transaction finale[2]. En revanche, la marge nette (qui prend en compte les frais) l'est beaucoup moins : si, pour un achat de 10 000 F CFA, la collectrice paie 8 000 F CFA de transport, auxquels s'ajoutent 2 000 F CFA de frais divers, et si elle vend son manioc 25 000 F CFA, sa marge nette est de 20 %. Bien sûr, les situations sont très variables. En outre, le revenu global compte plus pour le négociant que sa marge. De ce point de vue, il convient de faire une distinction entre les opératrices.

Les pratiques marchandes opposent en effet deux types de commerçantes. Les premières vendent chaque fois de petites quantités de racines, mais essaient d'accumuler des revenus en faisant tourner rapidement leur capital. Il s'agit de femmes qui ont de faibles capacités financières de départ. Elles achètent souvent pour 3 000 à 6 000 F CFA de racines. Les coûts de transport sont élevés, car elles utilisent un taxi (dans le cas d'achat à la périphérie de la ville) ou un badjan si la transaction a été effectuée sur un

1. Il faudrait également ajouter des variations saisonnières : selon certains commerçants, le prix des transports augmente en période de récolte des oranges (octobre à janvier), en raison d'une plus forte demande en véhicules.
2. Nous exprimons tout au long de ce texte les taux de marges en pourcentage du prix de vente (ce que les dictionnaires appellent selon les cas «marge bénéficiaire» ou «taux de marque»), de préférence au pourcentage du prix d'achat, car c'est l'unité la plus courante utilisée dans la littérature sur ce sujet en Côte d'Ivoire.

marché comme ceux de Djébonoua ou de Brobo : ils représentent selon les cas de 25 % à 40 % du prix de vente. La rotation s'effectue toutefois rapidement, le plus souvent en un jour, ce qui permet de la recommencer quotidiennement : en général, la collectrice part tôt le matin sur un marché de sous-préfecture, où elle achète 150 à 300 kg de manioc, qu'elle emporte en sacs ou dans des cuvettes et qu'elle revend dans la journée à Bouaké. Ainsi, Ekissi B. est commerçante depuis 2 ans. Elle ne peut traiter que des quantités limitées compte tenu de son capital. Le 3 novembre 1988, elle a acheté pour 6 000 F CFA de racines à Diabo (environ 250 kg). Elle a dépensé 4 500 F CFA de transport et de taxes diverses. Elle a vendu le manioc, en gros, à 13 000 F CFA. Le revenu net a donc été de 2 500 F CFA. La marge brute peut paraître élevée (54 % du prix de vente), mais la marge nette est très inférieure (19 %). Ekissi B. effectue 2 à 5 rotations hebdomadaires et gagne ainsi 30 000 à 40 000 F CFA par mois. Certaines opératrices manipulent encore de plus faibles volumes : celles qui vont chercher les racines dans les villages proches de Bouaké brassent de petites sommes (2 000 à 3 000 F CFA par opération) et leur bénéfice est réduit (de 500 à 1 000 F CFA/jour de travail).

Le second type concerne les grossistes dont Mme K. peut nous servir d'exemple. Celle-ci visite les villages autour de Djébonoua. La prospection peut lui prendre 2 jours. Parfois, elle se contente d'aller sur le marché de la sous-préfecture à la rencontre des producteurs. Elle conclut les affaires avec les paysans et revient, ensuite, prendre livraison de la marchandise avec une camionnette. En novembre 1988, un chargement (2,2 t) lui coûte 50 000 F CFA, auxquels s'ajoutent 14 000 F CFA de débours (le transport, la taxe de déchargement, les «frais» de police et le gardiennage sur place). Elle vend l'essentiel à des fabricantes d'attiéké, à qui elle avance le prix des racines. Elle met trois jours pour écouler le manioc et récupérer son argent. En tout, le circuit dure donc 5 à 6 jours. La vente lui a rapporté 84 000 F CFA. Elle a gagné 20 000 F CFA. Avec une marge nette comparable à celle de ses consœurs (23 % du prix de vente), sa rémunération journalière est 1,5 à 3 fois plus élevée. Mais l'investissement de départ exigé est 6 fois plus important et le capital est immobilisé durant plusieurs jours. En outre, comme beaucoup de négociantes, ses bénéfices sont variables : parfois, en raison de gros arrivages, les cours s'effondrent sur le marché ; le montant de ses ventes atteint à peine alors celui de ses dépenses. Au total, son revenu est élevé et l'aide à assurer la «popote» familiale, ainsi qu'une partie des frais scolaires des enfants ; compte tenu des aléas du commerce, il ne dépasse cependant jamais 60 000 F CFA par mois.

b) En aval ou en marge des grossistes : détaillantes et fabricantes d'attiéké

Si les grossistes écoulent quelquefois une partie de leur marchandise au détail, cette activité relève, pour l'essentiel, de petites commerçantes dispersées sur les marchés de la ville. Le nombre des vendeuses varie d'un marché à l'autre : de quelques unités à la dizaine, sur les marchés principaux. Il fluctue également selon les jours, démontrant que l'activité des opératrices n'est pas constante. À Koko, du 14 juillet au 10 août 1986, on compte de 4 à 8 détaillantes professionnelles selon les jours. S'y ajoutent des agricultrices qui viennent occasionnellement vendre leur production et qui représentent en moyenne 20 % des vendeuses. On en recense irrégulièrement une ou deux et, tous les mercredi, 4 ou 5 qui profitent du jour de repos de la semaine baoulé (pendant lequel personne ne peut aller travailler aux champs) pour commercialiser les récoltes. Enfin, quelques collectrices préfèrent apporter leur marchandise, de l'ordre d'une à deux tonnes, directement à Koko, plutôt que de se rendre sur le marché Blénou : souvent pour des raisons pratiques (elles habitent le quartier) et parce que les prix sont plus élevés ici que sur le marché central.

Un questionnaire passé auprès de 22 détaillantes en 1988 met en évidence leur jeunesse (59 % ont moins de 25 ans) et leur faible ancienneté dans le commerce du manioc (le tiers débute dans la profession et la moitié exerce cette activité depuis 1 à 4

ans). Beaucoup de ces femmes sont célibataires ou jeunes mariées, avec un seul enfant à charge. Parmi les raisons qui rendent compte de cette situation, certaines ne sont pas propres à ce commerce et ont déjà été évoquées (facilité d'entrée dans l'activité, nécessité de diversifier les revenus du ménage...). S'y ajoute l'essor de la demande urbaine en manioc.

Les détaillantes, contrairement à ce qu'on aurait pu croire, ne résident pas nécessairement près du marché où elles travaillent : à Koko, le tiers seulement habite le quartier ; les autres viennent de quartiers voisins (Dar-es-Salam, Liberté, Air France) et des anciens villages périphériques (Broukro). Leur lieu d'exercice dépend autant des facilités d'accès que des ventes possibles et de l'origine géographique des racines. Plus des deux tiers achètent le manioc au marché Blénou, mais quelques unes s'approvisionnent directement auprès des paysans de la périphérie urbaine, et un pourcentage élevé (23 %) a acheté un champ[1]. La majorité des vendeuses est baoulé, une faible minorité étant dioula (13 %) ou autre (5 %). Il semble que l'on ait une esquisse de spécialisation ethnique. En effet, les marchandes de cossettes de manioc séché, contrairement aux vendeuses de racines, sont presque toutes dioula. Dans l'ensemble, le degré de spécialisation est proche de celui des collectrices : un peu plus du tiers ne vend que du manioc, 54 % 2 ou 3 produits, et 9 % 4 produits et plus. Comme pour les grossistes, le souci de diversifier leurs sources de revenus incite les détaillantes à vendre plusieurs produits.

La formation des prix de détail obéit à des règles proches de celles du négoce de gros. Les commerçantes vendent les racines à l'unité, les très petites et les morceaux étant réservés comme cadeaux. Sur le marché de Koko, en juillet-août 1986, les prix varient de 25 à 200 F CFA en fonction de la taille de la racine. Compte tenu des écarts de poids de l'une à l'autre, les prix changent dans des proportions importantes : les racines de 50 F CFA par exemple pèsent de 800 g à 1 200 g le même jour sur le marché. Toutefois, une comptabilité moyenne montre que les prix sont assez homogènes, car souvent la cliente achète 2 ou 3 racines, ce qui compense les inégalités. En période de pénurie, les racines d'un poids intermédiaire passent dans le groupe inférieur, tandis qu'en période d'abondance, elles entrent dans la catégorie supérieure : par exemple, en juillet-août 1986, les prix sont bas, compte tenu de l'abondance de la récolte de manioc, allant de 40 à 54 F CFA/jour en moyenne durant la semaine du 14 au 20 juillet ; les racines de 600 à 700 g sont vendues, le plus souvent, 25 F CFA ; lorsque les cours augmentent, elles passent à 50 F CFA l'unité. En juillet 1986, nous n'avons pas observé à Koko de différence de prix selon la provenance du manioc (marché central, champ, achat à une productrice) ni en fonction de l'origine de la vendeuse (agricultrice ou commerçante professionnelle). En revanche, nous avons noté une baisse des prix lors d'arrivages importants, liés à la venue de nombreuses paysannes ou d'une collectrice qui propose de grandes quantités de produits. Sur le marché central, les prix de détail sont supérieurs à ceux des prix de gros, en dépit de la proximité des lieux de vente : les consommatrices qui se servent chez les détaillantes n'achètent en général que de petites quantités ; et lorsqu'une grossiste vend des tubercules au détail, elle pratique un prix plus élevé que pour le gros. Les prix de détail sont cependant inférieurs ici à ceux des marchés secondaires : ainsi, alors que nos relevés donnaient 62 F CFA/kg en moyenne début décembre 1984 à Koko, ils n'étaient que de 50 F CFA sur le marché central.

Les marges nettes des détaillantes sont légèrement plus élevées que celles des collectrices. À Koko, en avril 1988, une commerçante vend 72 F CFA/kg des racines achetées 48 F CFA/kg. Les frais supplémentaires sont faibles (droit de place de 2 F CFA/kg). La marge bénéficiaire est de 31 %. La détaillante prend donc une part du prix final très supérieure à celle de la collectrice (30 à 35 % contre 15 à 20 %), mais cette

1. Les commerçantes achètent la récolte sur pied, mais continuent souvent à cultiver le terrain pendant plusieurs années, en replantant des boutures de manioc après avoir déterré de grandes quantités de racines.

part porte sur des quantités bien moindres, si bien que les revenus totaux sont faibles : à Koko, en juillet 1986, la moyenne des ventes est de 1 200 à 1 500 F CFA par jour, donnant un bénéfice quotidien de 400 à 500 F CFA.

Les fabricantes et vendeuses d'attiéké se situent en marge ou parallèlement à ce commerce. Les fabricantes grossistes acquièrent pour la plupart leur manioc au marché Blénou. Quelques unes ont acheté une récolte sur pied et une minorité s'est approvisionnée chez un agriculteur de la couronne périurbaine. La prépondérance des achats aux grossistes s'explique par le rôle que joue la qualité du manioc sur celle de l'attiéké. Les maniocs légèrement amers sont préférés aux maniocs doux ou très amers qui donnent un produit médiocre. De même, les racines ne doivent pas être trop lignifiées. La fabricante a le maximum de choix sur le marché de gros. Ces femmes achètent d'assez grosses quantités (10 000 à 20 000 F CFA, soit 300 à 400 kg) et plusieurs fois par semaines (2 à 4 fois dans la majorité des cas). Le manioc est transporté par un baragnini chez la fabricante où elle l'épluche et le découpe en morceaux qui sont lavés à plusieurs eaux. Ensuite, elle adjoint du ferment et de l'huile de palme avant de le porter au moulin où il est réduit en pâte. De retour à la maison, il est mis à fermenter. Le lendemain, il est réparti dans des sacs de jute, pressé, puis émietté et mis à sécher. Le tamisage et le vannage permettent de débarrasser la semoule des fibres (opération dont dépend en partie la qualité du produit final). Enfin, le manioc est cuit à la vapeur. L'ensemble de ces opérations prend deux à trois jours. Les fabricantes vendent ensuite leur attiéké, soit au marché de gros situé près du marché central, soit à des restaurants de la ville, soit à des institutions (établissements scolaires, hôpital, etc.). Dans la majorité des cas, l'essentiel de la production est commercialisé sur le marché de gros, en cuvettes qui pèsent 8 à 15 kg selon leur taille. Le nombre de cuvettes proposées par les grossistes sur ce marché est variable (de 1 à plus de 10), beaucoup en vendant peu et la majorité entre 3 et 6, avec des écarts élevés d'une période à l'autre. La comparaison des enquêtes de 1984 et 1985, avec les renseignements obtenus en 1988, semble indiquer une augmentation des ventes au fur et à mesure des années : les productrices écoulent en majorité 2 ou 3 cuvettes par jour en novembre-décembre 1984, 3 à 5 en octobre 1985 et au minimum 3 en novembre 1988. Les artisanes viennent plusieurs jours par semaine (en majorité 3 ou 4), si bien que les ventes hebdomadaires moyennes sont de l'ordre de 15 cuvettes. En général, elles fabriquent de l'attiéké 3 fois par semaine. Contrairement aux méthodes adioukrou anciennes (et à ce qui est encore fait dans les villages baoulé), les femmes n'écrasent pas le manioc à la pierre polie, mais le portent au moulin, ce qui permet de gagner un temps considérable. De même, le ferment est apprêté le matin pour une utilisation dans la soirée, alors que dans les méthodes anciennes, il était apprêté 3 ou 4 jours avant. Enfin, l'utilisation de gros récipients en aluminium permet d'augmenter les volumes par cuisson. D'assez grandes quantités d'attiéké sont ainsi obtenues en 2 jours par les femmes qui achètent les racines. La rapidité de fabrication permet d'accélérer la rotation du capital, partant les bénéfices hebdomadaires.

Les fabricantes-grossistes d'attiéké sont dans l'ensemble plus âgées et plus anciennes dans le métier que les vendeuses de racines. Sans doute parce que la fabrication de l'attiéké et surtout la fourniture d'un produit de bonne qualité, gage de réussite dans le métier, exigent une certaine expérience : près de la moitié des préparatrices ont plus de 5 ans d'ancienneté. Plus des deux tiers sont mariées, quelques unes veuves, et relativement peu célibataires (moins de 20 %). L'écrasante majorité des productrices d'attiéké est baoulé, confirmant le poids des autochtones dans le commerce du manioc et de ses dérivés : sur 22 femmes enquêtées, 1 seule est akyé. En outre, toutes sont spécialisées dans cette activité, contrairement aux vendeuses de racines.

Toutefois les différences sont fortes entre ces fabricantes. Les plus importantes, souvent anciennes dans le métier (depuis 15 à 20 ans) et qui fournissent un produit

réputé de bonne qualité, écoulent la majeure partie de leur attiéké auprès des grands établissements avec lesquels elles ont passé des contrats : ainsi, Mme K. Aya a des accords avec le Centre Hospitalier Régional et l'École Normale d'Instituteurs, qui lui prennent régulièrement des quantités élevées ; en plus elle fournit des restaurants[1]. Pour approvisionner ses clients, elle emploie des parentes. La plupart des productrices ont moins d'envergure. Affoué et Akissi, sont deux sœurs, la première célibataire et mère de trois enfants, l'autre mariée et mère de quatre enfants, qui vivent dans la même cour. Elles fabriquent 15 à 20 cuvettes chacune par semaine, qu'elles écoulent sur le marché de gros, auprès de restaurants et, moins souvent, auprès de particuliers. Akissi a été la première à se lancer dans cette activité, aidée au départ par son mari, commerçant. Affoué, qui est fabricante depuis moins d'un an en novembre 1987, a été aidée par sa sœur. L'investissement de départ pour devenir fabricante d'attiéké est faible, inférieur à 40 000 F CFA en 1987-88 : il faut des récipients (cuvettes, «couscoussier», etc.) et un pressoir, qui coûtent entre 20 000 et 25 000 F CFA ; souvent le manioc est acheté à crédit auprès des grossistes, sinon, il faut compter encore 10 000 à 15 000 F CFA. En revanche, les femmes n'ont jamais de moulin, qui coûte beaucoup plus cher : 700 000 F CFA à 900 000 F CFA, chez les propriétaires dioula interrogés. Seuls des spécialistes, qui traitent de grandes quantités chaque jour, peuvent rentabiliser un tel investissement.

Tableau 107 - Marges des fabricantes d'attiéké à Bouaké

Coûts en F CFA	Cas 1 (novembre 1985)	Cas 2 (novembre 1987)	Cas 3 (novembre 1987)
Achat du manioc	7 000	4 000	11 000
Frais	2 250	1 600	2 675
Vente	15 000	7 500	18 000
Marge brute (F CFA)	8 000	3 500	7 000
Marge brute (%)	53	47	41
Marge nette (F CFA)	5 750	1 900	4 375
Marge nette (%)	38	34	27

L'attiéké est vendu par cuvettes entières dont le prix dépend de la quantité et de l'état du marché. En 1985, les petites cuvettes valent entre 500 et 1 000 F CFA, les grandes entre 1 500 et 2 000 F CFA. Les cours oscillent entre 750 et 1 500 F CFA pour les petites cuvettes en novembre 1987. Le suivi de trois cas, de l'achat du manioc à la vente de l'attiéké, permet d'évaluer les frais et les marges des fabricantes[2]. En novembre 1985, une grossiste a acheté 7 000 F CFA de manioc. Le coût de la transformation a été de 1 800 F CFA. Elle a vendu pour 15 000 F CFA d'attiéké. Sa marge nette a donc été de 38 %. En novembre 1987, 2 fabricantes ont eu respectivement 34 % et 27 % de marge nette (tableau 107). Toutefois, ces taux peuvent varier considérablement en fonction des cours : en 1987-88, une petite cuvette vendue 1 500 F CFA peut procurer une marge nette de près de 50 %, alors que cédée à 600 F CFA, le bénéfice est inférieur à 10 % du prix de vente. Globalement, la fabrication de l'attiéké paraît cependant plus rémunératrice que le commerce de gros des racines, car à investissement égal, les marges sont identiques ou supérieures, les cycles de ventes plus nombreux dans la

1. Une enquête du journal *Fraternité Matin*, du 7 mars 1985, présente plusieurs cas de grosses fabricantes : cf. J. B. Akrou , E. Kouassi (1985).

2. Pour le calcul des marges et des revenus, un élément important est celui du coefficient de transformation du manioc. Selon H. Berron (1980), p. 295, 30 kg de racines donnent 120 kg d'attiéké (soit 4 fois plus !). D'après J. Muchnik et D. Vinck (1984), p. 60, 100 kg de manioc frais en fournissent 62 kg. Au-delà de variations tenant au taux d'humidité de la semoule cuite, ces derniers résultats sont plus proches de nos observations que les précédents, qui nous semblent très exagérés.

semaine, et les pertes quasiment nulles en raison de la demande. Mais elle exige une bonne connaissance des techniques de production.

En aval, les détaillantes distribuent sur les marchés l'attiéké qu'elles vendent en parts, enroulées dans des feuilles végétales[1], et accompagné de poisson. Elles sont plutôt jeunes et moins anciennes dans le métier que les grossistes, ce qui laisse penser que l'on passe parfois, après quelques années, d'une activité à l'autre. Ces détaillantes constituent une catégorie variée. En effet, on rencontre à côté des revendeuses, des fabricantes : les premières acquièrent le produit fini par cuvettes sur le marché de gros, tandis que les secondes achètent des racines ou ont un champ, et écoulent leur attiéké au détail, ne produisant que quelques cuvettes par semaine. En outre, parmi les propriétaires de champs, les unes sont des citadines qui ont acheté le manioc sur pied, et les autres des cultivatrices qui se sont lancées dans la valorisation de leur récolte.

Les bénéfices des détaillantes sont inférieurs à ceux des grossistes. Les revenus observés sur le marché de Koko en novembre 1985 sont variables, dépendant largement du prix d'achat de la cuvette, car les frais (place et feuilles végétales) sont fixes et les prix de ventes peu différents (la part de 170 à 180 g est vendue 25 F CFA). Dans quelques cas, le bénéfice est très faible (125 F CFA pour 1400 F CFA de vente) ; plus souvent, il est de l'ordre de 600 F CFA pour une vente de 2 000 F CFA (1 cuvette achetée à 1 200 F CFA, auxquels s'ajoutent 200 F CFA de frais). La marge nette (30 %) est légèrement inférieure à celle de la grossiste. S'y ajoute, dans certains cas, le bénéfice réalisé sur la vente de poisson qui accompagne l'attiéké. Le revenu quotidien est toutefois extrêmement modeste, de l'ordre de 500 à 800 F CFA par jour en novembre 1985 (soit encore moins de 1 500 F CFA en 1990-91), et sert d'appoint dans le ménage à l'épouse ou d'argent de poche à la fille. C'est pourquoi, beaucoup de détaillantes sont productrices d'attiéké, afin d'accroître leur bénéfice.

c) Bilan : l'efficacité d'un petit commerce baoulé

Au-delà de la diversité des intervenants et des modes de commercialisation du manioc, quelques grands traits se dégagent de cette étude.

Ce sont les femmes baoulé qui ont pris en main le négoce du manioc et constituent l'essentiel des vendeurs du marché de gros, des détaillantes et des productrices comme des commerçantes d'attiéké. Cette prépondérance n'est pas la traduction d'une supériorité numérique des Baoulé dans la ville, puisqu'ils représentent moins du tiers de la population de Bouaké (28 % en 1975). En revanche, elle est à mettre en liaison avec leur omniprésence dans les campagnes et la maîtrise ancienne, par les femmes baoulé, des techniques de culture et de fabrication des différents produits commercialisés (cossettes, plakali, attiéké). Ce commerce s'oppose ainsi à celui d'autres produits comme le riz, le maïs ou l'igname précoce tenu par les Dioula et s'apparente à celui des ignames tardives, également entre les main des femmes baoulé.

Le fait le plus marquant est constitué par la prédominance des circuits courts et directs (figure 108). Il est rare qu'il y ait plus de deux intermédiaires entre le producteur et le consommateur : collectrice et fabricante-vendeuse d'attiéké par exemple. Dans de nombreux cas, les agriculteurs, ou plutôt les agricultrices, viennent vendre leur produit sur les marchés, et approvisionnent ainsi directement les ménagères. Parallèlement, on constate une tendance de la part des fabricantes d'attiéké, des détaillantes de racines et de quelques grossistes à acheter des champs sur pied, à la périphérie de Bouaké, dont elles écoulent progressivement la production sous forme de racines ou d'attiéké.

Les marges des commerçantes peuvent paraître élevées : plus de 50 % du prix final si on additionne les marges des grossistes et celles des détaillantes. C'est pour

1. Il s'agit de feuilles de *Thaumatococcus daniellii*, cueillies en brousse par des femmes dioula qui en font le commerce et qu'elles vendent 25 F CFA le paquet de 50 à 60, en novembre 1984.

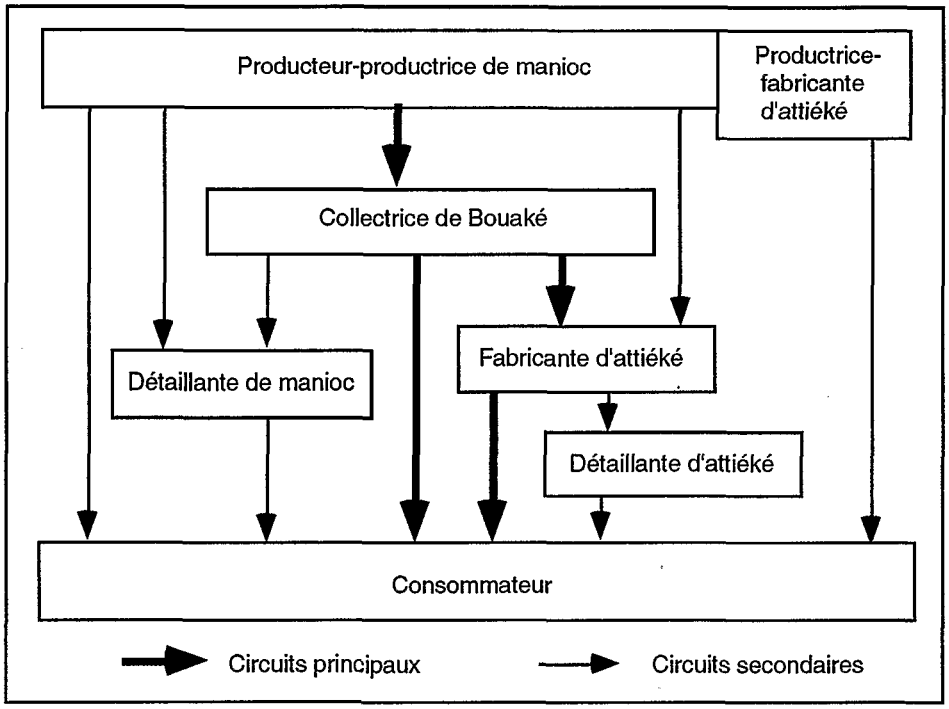


Fig. 108 - Les circuits du manioc et de l'attiéké à Bouaké

profiter de ces bénéfices que les paysannes viennent si nombreuses vendre leurs produits sur le marché. De même, certaines agricultrices se mettent à fabriquer et à commercialiser de l'attiéké. Toutefois, les bénéfices sont variables et dépendent des frais d'acheminement qui sont extrêmement lourds.

Le manioc est le type même du produit pondéreux, à bas prix, dont la vente n'est rentable que si les coûts de transport restent modérés, et les intervenants qui prennent chacun leur marge bénéficiaire peu nombreux. C'est ce qui explique la faible étendue de l'aire de ravitaillement de la ville et la prédominance des circuits courts.

Le succès du manioc auprès de la clientèle urbaine est lié non seulement à la commodité de consommation et d'achat de l'attiéké, mais aussi à son coût relativement modéré. À la fin des années 1970, l'attiéké était vendu moins de 100 F CFA/kg, ce qui lui assurait un prix compétitif avec celui du riz blanc. En 1990-91, le prix de l'attiéké est d'environ 150 F CFA/kg, ce qui le rend encore intéressant[1].

Les analyses qui mettent en cause l'appareil de commercialisation dans les difficultés de ravitaillement des villes ne sont pas pertinentes dans le cas qui nous occupe, parce que l'approvisionnement direct tient une grande place, ce qui s'explique par la proximité des lieux de production du centre de Bouaké ; ensuite, parce que la croissance des échanges est un phénomène récent si bien que des réseaux fermement structurés et des monopoles n'ont pas pu se mettre en place : il est relativement aisé de se lancer dans le négoce du manioc à Bouaké. Cette efficacité peut se lire dans l'évolution des prix de détail du kilogramme de racine qui sont passés de 57 F CFA en

1. Le prix de la calorie d'attiéké est 40 à 50 % plus cher que celui de la calorie de riz blanc, mais qui n'est pas prêt, lui, à être consommé.

1985 à 63 F CFA en 1991, d'après la direction de la Statistique, et de 86 F CFA en 1988 à 73 F CFA en 1991 d'après l'OCPV. En dépit de l'accroissement de la demande, on n'assiste donc pas à une hausse spectaculaire des prix depuis le milieu de la décennie 1980. C'est une preuve de la capacité de réponse des paysans et de l'appareil commercial. Reste à savoir si ces observations sont caractéristiques du commerce du manioc en général ou seulement de la situation dans l'intérieur du pays.

2. Abidjan-Bouaké : une comparaison des circuits du manioc

La demande en manioc de l'agglomération abidjanaise est de l'ordre de 100 000 t en 1990, sans commune mesure avec celle des autres villes ivoiriennes, y compris Bouaké. La différence tient aux dimensions de la métropole et à une consommation par habitant plus forte qu'ailleurs. En effet, l'attiéké, plat privilégié des populations lagunaires et spécialement des Adioukrou, s'est propagé très tôt à Abidjan. À la fin des années cinquante, la construction d'une usine à Dabou ôte aux femmes adioukrou leur rôle dans la fabrication de l'huile de palme et les revenus qu'elles en tiraient. Elles se lancent alors dans la valorisation de l'attiéké dont la fabrication, à des fins purement familiales, les occupait jusque-là de façon secondaire[1]. À partir du début des années 1970, la diffusion de cet aliment s'accélère, stimulée par des prix relativement bas. Plus qu'une mode, la consommation d'attiéké devient un véritable phénomène de société, par lequel les citadins affirment tout à la fois leur capacité d'adaptation au monde moderne et leur ivoirité. Le côté pratique d'un produit vendu prêt à l'emploi, la généralisation de la restauration hors domicile à midi, le développement des maquis, permettent d'achever la conquête du marché abidjanais alors que les prix augmentent sensiblement dans les années 1980. Enfin, la diversification des formes de consommation pérennise le succès de l'attiéké dans toutes les couches de la population. Produit de luxe lorsqu'il accompagne un poulet kédjénou dans un maquis huppé de la métropole, il connaît une forme bon marché et populaire, sous l'appellation de «garba», dont la consommation est devenue pour toute une jeunesse abidjanaise aujourd'hui un moyen d'affirmer son identité, au même titre que danser le «zouglou» ou «l'agnagna»[2].

C'est à partir de la fin des années 1970 et surtout dans la décennie 1980 que l'attiéké connaît une grande diffusion dans l'intérieur du pays. Les principaux agents en sont les fonctionnaires mutés dans les villes de l'intérieur et les abidjanais qui reviennent en visite dans leur région d'origine avec des sacs d'attiéké[3].

De nombreuses études ont eu lieu sur la production et la commerce de l'attiéké à Abidjan, un peu moins sur le manioc frais qui est pourtant très consommé (sous forme de foutou)[4]. Ces études, jointes à nos observations sur les marchés de la métropole, ainsi que dans quelques villages de la périphérie urbaine et du pays abé, peuvent fournir les bases d'une comparaison entre le ravitaillement d'Abidjan et celui de Bouaké.

a) Les circuits abidjanais du manioc

Il n'y a pas lieu de s'attarder sur l'étude des détaillants de manioc, dont le profil n'est guère différent de celui des commerçants des autres produits ou de celui de leurs homologues de Bouaké, ainsi que le mettent en évidence les analyses de P. T. Perrault

1. Cf. M. Dupire, J. L. Boutillier (1958).
2. Courants musicaux largement inspirés du folklore ivoirien, en vogue (ainsi que d'autres) dans la jeunesse abidjanaise, au début des années 1990. Sur le garba, cf. M. A. Tanoh (1993), pp. 78-80.
3. En 1985, 45 % des abidjanais interrogés par une étudiante de l'IGT déclarent emporter de l'attiéké en voyage (A. B. Gnammon Nambou, 1985, p. 53).
4. Voir (entre autres) : H. Berron (1980), pp. 287-297, G. Essoh (1980), A. B. Gnammon Nambou (1985 et 1990), P. T. Perrault et K. Tano (1986), A. Diop (1992), M. A. Tanoh (1993).

et K. Tano. Comme à Bouaké, seules des femmes exercent cette profession, avec des revenus très faibles (en 1983-84, plus de la moitié présente un chiffre d'affaire inférieur à 2 500 F CFA/jour). Nombreuses sur les marchés des quartiers populaires (Abobo, Koumassi, Port-Bouet et secondairement Yopougon), confirmant le rôle du manioc dans l'alimentation des populations démunies, elles sont moins jeunes que leurs homologues de Bouaké (le quart seulement a moins de 25 ans), sans doute parce que l'activité marchande est d'accès plus difficile, la vente du manioc plus enracinée et depuis plus longtemps importante dans la métropole qu'à Bouaké. Le fait distinctif le plus notable est certainement l'absence de productrices parmi les vendeuses des marchés, ce qui s'explique aisément compte tenu de la taille d'Abidjan.

L'étude du négoce de gros est pour nous plus intéressante, parce que le volume de consommation urbaine joue un rôle déterminant sur le profil des acteurs et les caractéristiques de l'approvisionnement. Les grossistes de l'agglomération abidjanaise se localisent en majorité près des grands marchés, dans les quartiers de Treichville, Adjamé, Abobo, Yopougon et Port-Bouet principalement. L'OCPV en recense 65 en 1987, soit beaucoup plus qu'à Bouaké. Mais en réalité, une douzaine ne déclare traiter que des tonnages très modestes (inférieurs à 5 t par mois), et seuls 27 d'entre eux, qui commercialisent plus de 40 t par mois, peuvent être considérés comme de véritables grossistes. En outre, comme à Bouaké, la majorité de ces négociants pratique la vente au détail, confirmant qu'il est parfois difficile de distinguer fonction de gros et de détail.

P. T. Perrault et K. Tano ont montré que la plupart des grossistes exercent depuis peu de temps ce commerce, ce qui témoigne d'une facilité d'entrée dans cette activité, mais aussi d'une certaine instabilité des opérateurs : près des deux tiers seraient dans la profession depuis moins de 5 ans. Allant de pair avec cette observation, on constate que les négociants sont d'origines variées. On rencontre aussi bien des membres d'ethnies habituellement présentes dans le commerce vivrier abidjanais (Dioula, Baoulé, Gouro), que des originaires de zones productrices (Abouré, Attié, Abé). Le phénomène le plus nouveau est sans doute l'irruption récente dans ce monde marchand des étrangers, Burkinabè, Maliens, Nigériens, qui représentent en 1987 plus du quart des grossistes recensés. Alors qu'à Bouaké presque tous les grossistes et demi-grossistes sont des femmes, à Abidjan, le tiers est de sexe masculin. Cette présence masculine ne s'explique pas par l'importance des tonnages manipulés : moins de 10 % des hommes traitent plus de 50 t par mois contre près de 20 % des femmes. Il ne semble pas non plus qu'elle s'explique par un niveau de rémunération particulièrement intéressant. Peut-être, est-ce le résultat de l'entrée récente des étrangers dans ce commerce de gros.

Nous avons vu que l'aire d'approvisionnement de la ville d'Abidjan est limitée à un espace relativement restreint. Toutefois, les grossistes vont chercher le manioc beaucoup plus loin que leurs homologues de Bouaké : Bonoua, au cœur d'une des principales zones de ravitaillement, est à 60 km ; Adzopé et Aboisso sont à plus de 100 km. L'élargissement de l'aire d'approvisionnement dans les années 1980 a accentué ce phénomène. Les conséquences en sont assez grandes. À la différence de Bouaké, on ne constate pas un ravitaillement notable par des agriculteurs. Le cas le plus fréquent est celui du grossiste qui se rend dans un village connu pour sa production, passe un accord avec un paysan et revient chercher le produit, au moyen d'une camionnette louée. En général, les commerçants ont des lieux d'approvisionnement variés, qui changent au rythme des saisons. Ainsi, 7 collectrices enquêtées en août 1990 à Abidjan déclarent s'approvisionner dans les villages proches de la métropole de janvier à juillet, et dans les secteurs plus éloignés ensuite (Bonoua, Agboville, Abengourou).

D'après P. T. Perrault et K. Tano, les marges brutes des grossistes seraient importantes : autour de 65 % du prix de vente. Mais plusieurs observations doivent, à notre avis, venir nuancer ce chiffre. Les frais sont lourds. Le transport est effectué au moyen de camionnettes comme à Bouaké, si bien que les coûts sont élevés (d'autant que les distances sont longues) : le voyage Bonoua-Abidjan revient à 18 F CFA par kg,

celui d'Adzopé à la métropole à 11 F CFA par kg. S'y ajoutent les versements aux différents contrôles (de l'ordre de 5 000 F CFA par véhicule et par voyage). Une étude des coûts et des marges est difficile tant les écarts sont grands, en fonction des provenances. En août 1990 par exemple, le chargement de manioc d'une camionnette originaire de la périphérie métropolitaine et arrivant à Treichville revient à 50 000 F CFA en raison du prix d'achat de la marchandise (40 000 F CFA). Le même chargement venant d'Abengourou coûte moins cher (35 000 F CFA), en dépit de la distance qui grève les frais de transport, car le manioc vaut seulement 10 000 à 12 000 F CFA. Dans ces conditions, une étude de la marge brute n'a guère de sens, car le montant du transport joue un rôle aussi déterminant que le prix du produit.

Quant à la marge nette, son taux varie selon les lieux d'approvisionnement. En août 1990, pour la vente d'un même chargement à 60 000 F CFA, il dépasse 40 % sur une camionnette originaire d'Abengourou contre moins de 20 % sur celle provenant de la périphérie d'Abidjan. Mais le voyage d'Abengourou est plus fatigant, plus périlleux (à cause des risques de panne, des multiples contrôles, etc.) et prend plus de temps que l'autre. En outre, ce niveau de prix n'est pas constant dans l'année et explique les stratégies des commerçantes étudiées : les fluctuations de prix à la production autour d'Abidjan font que selon les saisons, il vaut mieux se ravitailler près de la métropole ou dans les zones plus lointaines.

Par ailleurs, les prix du manioc ont énormément varié depuis 10 ans autour de l'agglomération métropolitaine, modifiant les marges. Fin 1983-début 1984 à Azaguié, par exemple, le chargement de manioc d'une camionnette valait, selon la contenance du véhicule, de 50 000 à 65 000 F CFA, soit en moyenne 31 F CFA/kg. Le transport à Adjamé revenait, taxes comprises, à environ 12 F CFA/kg. Les prix de gros étaient alors à Abidjan de 60 à 65 F CFA/kg. La marge nette oscillait donc entre 17 et 22 F CFA, soit 28 à 34 %. Ensuite, le coût des chargements a chuté à 25 000 F CFA et 35 000 F CFA selon la taille du véhicule, soit 16 F CFA/kg. Les prix de gros fin 1984 étaient de 40 à 45 F CFA/kg. À frais sensiblement constants, le taux de marge était plus fort (30 à 38 %), mais le bénéfice moindre : 12 à 17 F CFA/kg. Les commerçants ne provoquent donc pas toujours, contrairement à ce qui est parfois soutenu, une flambée des prix en période de pénurie. Ils n'augmentent pas leurs taux de marges et les producteurs paraissent bénéficier, proportionnellement, plus des variations des cours. Toutefois, ces négociants profitent des hausses de prix par le simple fait que leurs taux de marge affectent des montants plus élevés.

Enfin, il faut souligner que les fluctuations des cours sont fortes et les risques de pertes élevés, car le manioc se conserve peu de temps. Comme à Bouaké, lorsque la négociante n'arrive pas à écouler rapidement sa cargaison, elle doit baisser ses prix. Ainsi, début août 1990, nous avons vu une collectrice céder à 25 000 F CFA un chargement qui lui avait coûté 45 000 F CFA. En outre, et plus qu'à Bouaké, le prêt aux détaillantes est une pratique répandue. L'immobilisation du capital est donc souvent longue (5 à 6 jours).

La comparaison des prix de gros et de détail laisse penser que les marges brutes sont proportionnellement plus fortes qu'à Bouaké. Mais les frais plus élevés (transport) réduisent sensiblement les marges nettes. Finalement, les pratiques du négoce abidjanais se distinguent surtout par l'ampleur des tonnages traités, le nombre supérieur des intervenants et leur plus grande diversité. Les prix de détail sont plus élevés qu'à Bouaké[1] surtout parce que les prix de revient (prix au producteur, coûts de transport) sont plus importants. Les marges des commerçants ne paraissent pas plus fortes et les circuits sont à peine plus longs.

1. Le kg de manioc coûte au détail en 1991, 89 F CFA à Abidjan, contre 73 F CFA à Bouaké, d'après l'OCPV. Les relevés de la direction de la Statistique du ministère de l'Économie et des Finances donnent des écarts considérables (240 F CFA contre 63 F CFA).

b) Les circuits de l'attiéké

Produit fabriqué depuis longtemps en milieu rural lagunaire, l'attiéké abidjanais a ceci de particulier qu'il est en grande partie élaboré dans les campagnes et commercialisé ensuite dans la métropole.

Le principal circuit, et le plus caractéristique, part des villages adioukrou, localisés à l'ouest d'Abidjan. Les ménages adioukrou disposent généralement de deux champs de manioc, l'un destiné à la consommation, l'autre à la vente. Les femmes prennent en charge la production qu'elles transformeront en attiéké, soit en pratiquant elles-mêmes les travaux agricoles, soit en rétribuant leur mari ou en lui achetant sa récolte. Depuis quelques années, l'intensification de la fabrication d'attiéké mobilise les femmes adioukrou pratiquement 5 à 6 jours par semaine, si bien qu'elles n'ont guère le temps de s'occuper des parcelles de manioc. Les difficultés d'accès à la terre, dans une société où celle-ci est gérée par les hommes et dans une situation de saturation foncière, ont également largement contribué à les spécialiser dans la transformation de la production. Elles achètent de plus en plus les racines à leur époux ou à des étrangers (souvent burkinabè) qui louent des champs et cultivent du manioc pour le vendre, suscitant ainsi des initiatives paysannes. Souvent, elles négocient la récolte sur pied, situation plus intéressante pour elles. Parfois, lorsqu'elles obtiennent une terre, elles utilisent des manœuvres pour produire le manioc qu'elles transforment ensuite. La situation n'est guère différente dans les villages ébrié[1].

Les fabricantes commercialisent l'attiéké dans des paniers de 15 à 30 kg, qu'elles expédient à des courtières sur les marchés de gros d'Abidjan. Nous n'avons pas réalisé de suivis suffisamment précis pour évaluer les coûts et les revenus des fabricantes. En 1990, la marge de ces dernières nous a semblé faible, car les prix d'achat du manioc sont élevés et les prix de gros de l'attiéké médiocres : on peut estimer les coûts à 5 800 F CFA pour deux paniers de 50 kg chacun vendus 9 000 F CFA[2]. Fabriqués en 2 jours, ces paniers fournissent à la productrice un revenu quotidien de 1 600 F CFA. Encore faut-il qu'elle ait reçu l'argent de la courtière.

En effet, la fabricante ne va pas vendre son attiéké en ville. Elle confie son panier, identifiable par une étiquette ou un morceau de pagne, à un transporteur qui le livre dès 5 h du matin au marché d'Adjamé ou de Treichville. Là, une grossiste, ou plus exactement une courtière, le réceptionne. Les courtières contrôlent le marché de l'attiéké et jouent un rôle considérable dans l'approvisionnement d'Abidjan. Le volume de leurs affaires est extrêmement variable. Une courtière peut aussi bien vendre l'attiéké de sa famille (au sens restreint du terme) que celui de tout un village. Son pouvoir se mesure moins à son assise financière qu'au réseau qu'elle a su créer. Quel que soit le volume de ses affaires, elle opère sans aucun débours d'argent. Elle n'achète pas l'attiéké aux fabricantes, mais le reçoit et le vend aux détaillantes. Elle retourne ensuite les paniers vides à la productrice et lui fait parvenir son dû. L'attiéké non vendu est renvoyé au bout de trois jours.

Les relations productrice-courtière sont largement fondées sur la confiance, c'est pourquoi elles s'appuient souvent sur des liens familiaux ou lignagers. Mais la relation est inégale : la villageoise dépend de la citadine pour la vente et supporte tous les frais. Cette dernière est en position de force, car c'est elle qui détient l'information, et qui décide du niveau des prix à fixer en fonction de l'état de la demande et des cours de la veille. Elle seule connaît à la fois les productrices et les détaillantes.

Ce système, relativement clos, explique que les grossistes soient souvent des femmes qui ont une longue expérience dans le métier : plus de la moitié ont plus de 5

1. Cf. A. B. Gnammon Nambou (1990), pp. 184-188.
2. Il est difficile de tirer des indications des autres études, car elles restent allusives sur cette question. H. Berron (1980), p. 294, estime les bénéfices à 17 000 F CFA pour 3 000 F CFA de coûts, ce qui nous semble exagéré et en contradiction avec les indications que l'on peut tirer de toutes les autres études sur l'attiéké dans la région d'Abidjan.

ans dans la profession en 1983[1]. Le rôle des relations sociales rend compte aussi du caractère assez fermé de l'éventail ethnique : ces femmes sont en majorité adioukrou et secondairement ébrié.

En aval, les détaillantes présentent un profil différent. Plus jeunes dans l'ensemble, elles sont d'ethnies extrêmement variées. Il y a quelques années déjà, H. Berron notait que le commerce de détail était pratiqué par des Baoulé, des Dioula, des Gouro. S'y sont ajoutées des femmes appartenant aux sociétés lagunaires, c'est-à-dire des régions d'où sont originaires les fabricantes : Ebrié, Adioukrou, Attié, Abouré. Depuis peu sont apparues aussi des étrangères : Ghanéennes, Maliennes, Burkinabè, etc. Dispersées sur les marchés, on les rencontre aussi au coin des rues, près des usines ou des bureaux.

Tableau 108 - Marges commerciales moyennes pour l'attiéké produit à Dabou et vendu à Abidjan

En F CFA par kg	Adjamé	Treichville
Prix à la production	92	92
Transports et frais divers	5	11
Prix de gros	134	123
Marge nette des courtières	*37*	*20*
Transport et frais détaillante	14	16
Prix de détail	159	161
Marge nette détaillante	*11*	*22*

Source : d'après A. Diop (1993), p. 129 (simplifié).

A. Diop a analysé en détail ce circuit (tableau 108). La marge bénéficiaire des courtières est de 16 % à 28 %, selon les marchés, et celle des détaillantes de 7 % à 14 %. Le bénéfice extrêmement faible de ces dernières explique que de plus en plus les vendeuses des marchés et des rues se mettent à fabriquer de l'attiéké. La marge des grossistes, estimée à 60 % en 1977[2], serait en recul. Cette évolution peut s'expliquer par la diversification des formes d'approvisionnement de la ville.

Deux nouveaux circuits ont pu être identifiés[3], mais il en existe bien d'autres. Une grande partie de l'attiéké produit par les femmes akyé de la région d'Anyama passe par un circuit original et mis en place dans les années 1980. La productrice ici se charge elle-même d'accompagner sa marchandise sur le marché où elle la vend à des «garba», hommes haoussa du Niger, dénommés ainsi, du nom de l'attiéké accompagné de poisson salé qu'ils commercialisent. Cet attiéké est reconnu de qualité inférieure par les consommateurs, en raison, semble-t-il, de négligences dans certaines opérations (comme le vannage, le tamisage, le séchage). En outre, il se conserve très mal et se gâte au bout de 2 jours. Sa qualité médiocre et la nécessité de l'écouler rapidement en font un produit bon marché, vendu autour de 70 F CFA/kg, soit 3 à 4 fois moins cher que le meilleur attiéké. Le collecteur est un garba qui achète plusieurs paniers aux productrices et va les revendre à d'autres garba dispersés dans la ville, se réservant une partie de la marchandise pour approvisionner son, ou ses, propres kiosques. Les collecteurs jouent un rôle important dans le circuit et se trouvent en position de force lors des transactions avec les productrices. En effet, peu nombreux face aux multiples fabricantes, qui ne peuvent conserver longtemps leur produit très périssable, ils décident (souvent par entente) des prix.

1. P. T. Perrault et K. Tano (1986), p. 26.
2. Cf. CIERIE (1978).
3. A. Diop (1992).

Pour augmenter leurs revenus, les fabricantes essaient de plus en plus d'écouler directement leur produit sur les marchés. C'est le cas des femmes ébrié des villages périurbains ou englobés dans l'agglomération abidjanaise. Elles cultivent le manioc ou l'achètent aux cultivateurs, le transforment et le vendent aussi bien sur les marchés que dans les bureaux ou des lieux spécialisés, souvent enveloppé dans des sachets en plastique. Ainsi, les productrices de Blokosso (village ébrié inclus dans Cocody), vont le matin écouler leur attiéké à Treichville et se retrouvent le soir à «l'allokodrome», lieu de vente de Cocody. En dépit de coûts importants (achat des racines et transports représentent plus de 150 F CFA/ kg), la marge est de l'ordre de 25 à 30 %, et le bénéfice est élevé en raison de la cherté de cet attiéké (plus de 250 F CFA/kg).

Enfin, de plus en plus, on constate l'apparition, sur les marchés et dans les rues, de fabricantes abidjanaises originaires de régions productrices (Baoulé, Abouré, Adioukrou, voire Abé, Gouro ...) qui achètent le manioc aux grossistes, le transforment et vendent directement leur produit. Acquérant les racines à un prix élevé, leur bénéfice dépend de la qualité de leur attiéké, vendu plus ou moins cher. Un exemple de diversification des circuits est fourni par le développement de GVC au sein desquels des femmes se groupent, possédant broyeuse à manioc et moulin à farine, telle la Coopérative d'Achat et de Vente des Produits Vivriers d'Abobo[1].

Conclusion : initiatives commerciales et transformations rurales

La spectaculaire transformation des campagnes abidjanaises résulte d'abord de la capacité des femmes autochtones à organiser la production et son acheminement jusqu'à la métropole. Les circuits du manioc comme ceux de l'attiéké sont plus longs que ceux observés à Bouaké en raison des distances qui séparent les lieux de production d'Abidjan, mais aussi de l'organisation sociale de la commercialisation. Ils sont aussi plus complexes, faisant intervenir des agents nombreux et d'origines variées.

À la différence de la situation de Bouaké, des monopoles ont pu être identifiés à Abidjan. Toutefois, si les grossistes se trouvent souvent en position de force dans les circuits, plusieurs éléments viennent singulièrement limiter leur pouvoir. C'est d'abord la diversification des formes de commercialisation qu'on observe aujourd'hui. Le monopole des courtières adioukrou, présenté comme une forteresse imprenable dans les études de la fin des années 1970[2], laisse place à des voies de ravitaillement de plus en plus diversifiées, tant dans les produits vendus ou les circuits commerciaux que dans l'origine des intervenants. Ensuite, les relations sociales et familiales qui unissent souvent les productrices et les grossistes adioukrou ou akyé imposent aux plus puissantes des solidarités lignagères ou villageoises, qui limitent leurs prélèvements.

Enfin, la nécessité pour les intervenants d'obtenir un revenu minimum réduit également le pouvoir des intermédiaires. Dans l'ensemble, les bénéfices des productrices et des détaillantes, aux deux extrémités de la chaîne, sont modestes, raison pour laquelle sans doute, ces activités sont réservées aux femmes, qui acceptent plus facilement que les hommes de faibles taux de rémunérations. Mais leurs gains ne peuvent descendre au-dessous d'un seuil. La nécessité de rémunérer correctement tous les acteurs de la filière et de ne pas trop augmenter les prix de détail, en raison de la concurrence exercée par le riz et de la baisse des revenus citadins, expliquent peut être l'ampleur limitée des marges des intervenants.

Finalement on peut se demander si ce sont toujours les commerçants qui font le plus de profit dans cette affaire. Le producteur de manioc étranger qui loue un terrain et vend ses racines à 30 ou 40 F CFA/kg rémunère sa journée de travail à plus de 2 000

1. Cf. A. B. Gnammon Nambou (1990), pp. 322-334.
2. Le monopole adioukrou a été accusé d'avoir contribué à la flambée des prix de 1977, et évoqué pour expliquer les difficultés de commercialisation de l'attiéké industriel de Toumodi.

F CFA (soit moins que les principales grossistes, mais plus que les fabricantes d'attiéké). Et que dire du propriétaire autochtone qui profite d'une véritable rente foncière en louant ses jachères de 15 000 à 20 000 F CFA l'hectare pour la production ?

Dans tous les cas, il convient surtout d'insister sur le dynamisme qui préside à l'évolution de la fabrication et de la vente de l'attiéké. Une des preuves les plus significatives de la capacité d'initiative des fabricantes et des commerçants réside dans la diversification des produits proposés en fonction de l'évolution des goûts et des capacités d'achat de la clientèle. Cette évolution a des conséquences autant sur les caractéristiques du commerce que sur la signification qu'on peut attribuer aux moyennes de prix. Les analyses qui concluent à la cherté de l'attiéké par rapport au riz ignorent les variétés aux coûts inférieurs[1]. En même temps, la diffusion des innovations abidjanaises se fait à un rythme extrêmement rapide dans l'intérieur du pays et gagne au-delà des frontières, au point qu'apparaissent aujourd'hui des filières orientées à l'exportation (vers les villes des États sahélo-soudaniens, et les capitales européennes, Paris notamment).

Un dernier exemple, fondé sur des produits différents, permettra d'examiner d'autres modalités de ce dynamisme.

3. D'Agboville en Abidjan : des circuits maraîchers

Les produits maraîchers sont très divers et ont des utilisations variées : rarement consommés en plats (haricots verts), ils servent de base à l'élaboration des sauces (oignons, tomates, aubergines...) ou entrent de façon secondaire dans la composition de certains mets (riz «sénégalais», poulet kédjénou). Leur consommation a progressé avec la croissance de la métropole et la diversification de leurs usages.

Les légumes constituent des produits très différents du manioc. Fragiles, périssables, ils ont un prix unitaire élevé et font l'objet aussi bien d'un commerce de proximité que d'un négoce lointain. Deux études au début des années 1980 ont fait le point sur leur commercialisation[2]. Notre objectif ici est moins de revenir sur ces travaux que de préciser quelques évolutions récentes, et d'apporter des compléments à nos analyses précédentes. Laissant de côté la vente au détail, nous nous attacherons à deux aspects : la commercialisation à partir du département d'Agboville, proche de la métropole, et le négoce de gros à Abidjan.

a) Des producteurs à la ville

Le département d'Agboville fournit une part importante de l'approvisionnement en produits maraîchers et en légumes divers d'Abidjan. Ceux-ci viennent des sous-préfectures d'Azaguié et de Rubino.

Plusieurs circuits peuvent être identifiés à partir du nord du département. Dans les gares, se tiennent des marchés hebdomadaires, où se rencontrent les producteurs des villages voisins et des négociantes locales ou venues d'Abidjan, d'ethnies variées : fin 1990, à Rubino, par exemple, on compte une quarantaine de marchandes, villageoises baoulé et autochtones (une quinzaine), résidantes de Rubino-ville (18 femmes dioula et abé) ou d'Abidjan (8 Dioula, Agni, Gouro). Les denrées commercialisées sont variées : d'origine «africaine» (tomates, piments, gombos) ou «européenne» (tomates «sodefel»,

1. Parmi les nombreux auteurs qui soulignent cette cherté de l'attiéké : K. N'zore (1985), p. 46, P. T. Perrault et K. Tano (1986), pp. 4-5. Pourtant, 1 000 calories de garba coûtent 30 à 40 F CFA soit moins que le riz blanc importé (44 F CFA). Quant à l'attiéké vendu très cher, il faut le comparer aux riz locaux, également onéreux. De toutes façons, pour celui qui recherche la qualité, le prix ne vient qu'en seconde position dans la décision d'achat.
2. DEMETER (1983), M. P. Palleschi (1984).

choux, concombres). Dans quelques cas, des villages se sont spécialisés dans certaines productions (oignons secs à Bonikro ou Damoikro, près de Cechi, par exemple). Les ventes se font par sacs ou le plus souvent par cuvette. Le prix est estimé en fonction de la quantité et débattu entre l'acheteuse et la vendeuse. Le marchandage est souvent inégal entre la commerçante qui connaît les prix du marché d'Abidjan et la productrice qui, sans vraiment les ignorer, est moins bien renseignée[1]. Une fois la transaction conclue, les négociantes emballent les légumes dans des sacs, des cartons ou des cuvettes marqués d'un signe distinctif (étiquette, trait au charbon, morceau de pagne). Un baragnini conduit les paquets à la gare où ils sont pesés et enregistrés. En plus de ces colis, taxés et qui font l'objet d'un reçu, la marchande ajoute des bagages à main qu'elle monte avec elle dans le train, ce qui permet de diminuer les coûts du fret. La plupart des femmes empruntent le train sans acquitter le prix du voyage grâce à la complicité des contrôleurs qui sont des parents, des amis ou des «fiancés». Pour celles qui n'ont aucune relation, il est difficile de poursuivre cette activité en raison des coûts de transport élevés. En général, les commerçantes vendent leur produit à la gare d'Agban, à Abidjan. Parfois, une partie est vendue en cours de route, à moins que lors d'une halte, elles achètent un colis supplémentaire.

Ce mode d'acheminement est toutefois en déclin au profit de la route. Les trains sont souvent en retard et les pertes élevées, en raison du manque de soin au cours des opérations de manutention. En outre, le goudronnage de l'axe Agboville-Abidjan a sérieusement diminué les coûts du transport routier. De plus en plus, ce sont les petits chargements pris en bagages à main (et donc non taxés) qui sont convoyés par train. Les grosses quantités sont expédiées par camionnettes et surtout par camions de 5 à 10 t. Les acheteurs et les acheteuses viennent avec un véhicule d'Abidjan ou, plus souvent, le louent sur place. Difficiles à trouver pendant la période de traite du café et du cacao, les camions sont disponibles les autres mois de l'année, à condition que le trafic se fasse sur Abidjan : en effet, les propriétaires de véhicules rentabilisent leur déplacement jusqu'à la métropole en ramenant des marchandises diverses revendues en gros ou commercialisées dans leur propre boutique. À la rapidité du transport par route, qui le fait préférer au chemin de fer, s'ajoutent sa souplesse (le camion part quand le chargement est prêt) et les relations que peut entretenir le transporteur avec le commerçant : parfois, la vendeuse ne se rend pas à Abidjan, mais charge le chauffeur de remettre son produit à une correspondante. Le changement de mode de transport modifie aussi le lieu de déchargement : les camions arrivent sur les marchés de gros d'Adjamé ou du Plateau.

Enfin, depuis quelques années, se développent les circuits directs. Ainsi, trois productrices d'Adomonkro se rendent presque toutes les semaines à Abidjan et plusieurs autres plus irrégulièrement. Ces femmes ne sont pas spécialisées : elles vendent différents légumes (surtout des piments et des gombos) et y ajoutent à l'occasion de la banane plantain, de l'igname ou des oranges. Les trois principales vendeuses sont baoulé et disposent de temps pour exercer le commerce, en raison du déclin des caféières de l'exploitation. Les autres sont baoulé ou abé, et grosses productrices de vivres. Leurs itinéraires sont assez semblables. Elles commencent par porter leur récolte à Abidjan de temps en temps. Elles augmentent peu à peu le rythme de leurs voyages et se mettent à acheter la production d'autres villageoises, devenant de véritables commerçantes professionnelles. Elles se rendent à Rubino en badjan et de là en train à la gare de Treichville, où elles rencontrent les grossistes. L'une d'entre elles, afin de rentabiliser au mieux son déplacement, achète dans la métropole des cartons de poisson qu'elle revend à Adomonkro et dans les localités voisines. Cette évolution témoigne non

1. La productrice a deux moyens de connaître les prix : d'abord, l'incessante circulation de personnes entre Abidjan et les campagnes (ces femmes ont des parents dans la métropole, des salariés reviennent en fin de semaine au village) ; ensuite, les informations sur les prix fournies par l'OCPV et diffusées à la radio.

seulement du dynamisme des agricultrices, mais aussi de leur capacité d'adaptation rapide aux méthodes commerciales les plus performantes : changement de mode de transport selon les quantités traitées, rentabilisation du voyage grâce au fret de retour, etc. En dépit de coûts de transport élevés, leurs bénéfices sont de l'ordre de 5 000 F CFA par semaine chacune (en 1989).

Les producteurs de légumes européens développent aussi la vente directe. À Rubino, des commerçantes viennent acheter les produits des maraîchers : choux, tomates, ndrowa. Les transactions se font après pesée, et les prix sont au kg. Mais la majorité de la production est écoulée directement par les agriculteurs sur le marché du Plateau. Ils se groupent à plusieurs et louent un camion. Un seul maraîcher part avec le chauffeur. Les autres suivent en taxi-brousse. Organisés au sein de deux GVC (correspondant l'un aux producteurs du périmètre SODEFEL et l'autre aux maraîchers indépendants), ils effectuent le voyage eux-mêmes afin de profiter de meilleurs prix de vente. Pour autant, les bénéfices ne sont pas toujours assurés : en période de traite, il ne trouvent pas de camion ; les pannes sont fréquentes, immobilisant le véhicule en cours de route et entraînant des pertes de marchandise ; les frais de police sont élevés ; arrivés au Plateau, ils doivent encore vendre leurs produits à des prix qui dépendent largement de l'abondance des arrivages du jour.

Dans le sud du département, la situation est un peu différente. Le négoce est en partie aux mains de femmes gouro et secondairement dioula. À Azaguié-Mbromé, par exemple, des collectrices viennent acheter les gombos frais et les tomates en paniers. Les prix sont élevés : début 1983, la vente la plus fréquente est celle d'un panier moyen de gombo (16 à 18 kg) à 3 000 F CFA, soit entre 166 et 188 F CFA/kg. À même époque, le prix payé au producteur vers Abengourou est inférieur de 50 à 100 %[1]. Ces commerçantes prennent des taxis-brousse ou louent des camionnettes pour évacuer la production. Abidjan est proche : les coûts de transport sont modérés. La marge de la grossiste est cependant très variable, car les prix de gros évoluent rapidement : à Adjamé, en 1988, le prix du kilogramme passe de 79 F CFA en octobre, à 138 F CFA en décembre. En novembre 1988, 20 paniers de gombos achetés à Azaguié-Mbromé reviennent à 29 600 F CFA, et sont vendus 34 000 F CFA par une commerçante. La marge est faible (13 %), et le revenu modeste pour 2 jours de travail (4 400 F CFA).

Afin de court-circuiter les intermédiaires, et parce que les prix sont parfois très intéressants, les producteurs de légumes européens se groupent pour assurer eux-mêmes la vente sur Abidjan. Il ne s'agit pas là de coopératives comme à Rubino, mais d'associations fondées sur des relations de parenté ou de voisinage. La proximité des centres de réception facilite l'acheminement des récoltes par les agriculteurs eux-mêmes. Coutumiers des ventes en ville, ceux-ci connaissent bien le mode de fonctionnement du marché du Plateau.

b) Le commerce de gros à Abidjan : monopoles et diversité

En 1987, l'OCPV recense 196 grossistes de légumes, pour l'essentiel des femmes (96 %), soit, en nombre et en tonnage traité, le deuxième groupe de grossistes après celui de la banane plantain. La plupart de ces commerçants sont recensés à Adjamé (88 %), ce qui prouve le poids du marché de cette commune (même si, en réalité, certains exercent ailleurs).

Il existe plusieurs centres de gros dans la ville. Deux l'emportent nettement. Pour les légumes européens, il s'agit du marché du Plateau. Les transactions se font ici tôt le matin, à partir de 4-5 h, avant le début de l'activité de détail. Les grossistes ne sont pas spécialisés dans un légume particulier. Ils achètent le produit aux collectrices ou aux

1. M.P. Palleschi (1984), p. 221. Le rapport est le même pour la tomate, achetée à Azaguié 3 000 à 5 000 F CFA le panier en fonction des quantités et de la qualité du produit.

cultivateurs et le revendent aux détaillants de la place ou à ceux d'autres marchés (Treichville, Cocody). L'OCPV ne recense que 2 grossistes au Plateau, chiffre très sous-estimé. En 1983, on comptait une vingtaine de ces négociants[1] : à la fin des années quatre-vingt, ils étaient au moins aussi nombreux ; et il fallait leur ajouter 40 à 50 demi-grossistes et des intermédiaires qui redistribuent la marchandise aux opérateurs des autres marchés. Les étals des grossistes sont mêlés à ceux des détaillantes, et les types d'activités sont souvent combinés, ce qui rend les recensements malaisés : les grossistes vendent aussi au détail ; les agriculteurs écoulent une partie de leurs denrées auprès des détaillantes et des acheteurs d'autres quartiers, etc. Ce négoce de produits destinés à une clientèle aisée se distingue toutefois des pratiques habituelles du commerce de légumes africain : les transactions se font au moyen de balances et les prix sont établis au kilogramme ; en outre, c'est plutôt là que l'on trouve des grossistes masculins.

Le plus important marché de gros de légumes africains est celui d'Adjamé-Roxy, situé à proximité du marché de détail du même quartier, et tout près de la gare routière où débarquent voyageurs et marchandises venus de l'intérieur. Il est donc totalement séparé du principal lieu de vente des légumes européens, comme s'il s'agissait de denrées radicalement différentes. On y traite surtout les ndrowa, les gombos, les piments, les tomates. Le terrain, d'un hectare environ, est fermé sur trois côtés par des constructions qui servent d'abri aux familles des commerçantes, aux porteurs et aux gardiens. Sur la place centrale sont installées les grossistes qui réceptionnent les arrivages. Ce marché est tenu de longue date par des femmes gouro, organisées en coopérative, avec à leur tête une marchande bien connue sur la place d'Abidjan. S'il est facile de rencontrer ses adjointes, il vaut mieux prendre rendez-vous pour pouvoir discuter avec elle. La dirigeante a pris en main toute l'organisation du commerce. Elle assure une série de charges collectives (paiement des manœuvres qui déchargent les camions et des gardiens qui surveillent la marchandise, versement de redevances à la mairie d'Adjamé, etc.). En contrepartie, elle perçoit une taxe sur chaque panier qui entre sur le marché. Un producteur qui viendrait s'installer pour vendre directement aux détaillantes serait soumis à la même taxe. Des règles sévères gèrent l'organisation du groupe, et les perturbatrices ou les contrevenantes subissent des amendes. Le monopole (qui semble reposer sur des liens parentaux ou lignagers) se traduit par une solidarité certaine entre les grossistes et les détaillantes gouro, à qui les premières accordent des facilités de paiement.

Ce monopole du GVC d'Adjamé-Roxy est cependant battu en brèche depuis quelques années. Des mésententes ont entraîné la fondation d'un groupe rival, à l'initiative d'une autre femme gouro, près du petit marché d'Adjamé, à quelque distance du centre principal d'Adjamé-Roxy. Organisées en GVC (la COCOPROVI), ces femmes, au nombre d'une dizaine en 1990, commercialisent des produits vivriers divers (banane plantain, igname ...) et des légumes. En outre, l'extension de la demande abidjanaise et l'étalement de la cité ont entraîné l'apparition de marchés de gros secondaires dans la plupart des quartiers. Les plus petits sont approvisionnés par des intermédiaires, qui se servent à Adjamé et au Plateau, et les plus importants, comme ceux d'Abobo et de Yopougon, par des collectrices indépendantes. Par ailleurs, les gares jouent aussi un rôle notable dans le ravitaillement urbain, notamment celle d'Agban. Enfin, depuis quelques années, les GVC se multiplient, appuyés par le ministère du Commerce[2], permettant à des collectrices d'origines variées de se regrouper. Ce négoce reste toutefois dominé par les femmes gouro qui représentent plus de la moitié des grossistes recensés par l'OCPV en 1987[3].

1. DEMETER (1983), p. 16.
2. Cf. pour les GVC féminins, A. B. Gnammon Nambou (1990), pp. 315 et suivantes.
3. Pourcentage établi à partir des listes nominatives du recensement. L'enquête de l'OCPV ne demandait pas l'origine des commerçants, mais seulement la nationalité.

L'étude d'un groupe de commerçantes de Treichville, en 1990, permet de préciser les relations entre les différentes opératrices, leurs itinéraires professionnels et les caractères de leur activité. Organisées en GVC depuis 1988, ces femmes attendent encore, au moment des enquêtes, l'octroi officiel d'un terrain par la mairie[1]. Elles appartiennent à plusieurs ethnies, mais elles sont en majorité gouro, le bureau du GVC est entre les mains des Gouro, et toutes reconnaissent avoir bénéficié du soutien et des conseils de la responsable d'Adjamé-Roxy, ce qui permet à cette dernière de conserver une grande influence par le jeu des obligées qu'elle aide dans les différents quartiers de la métropole.

Ces femmes pratiquent le négoce de nombreux produits : arachide, manioc, igname, aubergine, et surtout piment et tomate. Les différentes denrées sont vendues toute l'année, avec des dominantes selon les mois : tomate en janvier-février et de juin à août, igname *bété-bété* en février-mars, etc. Les origines des légumes sont multiples et varient dans l'année, chaque marchande fréquentant 3 ou 4 lieux de production : Abengourou, Kotobi, environs de Dabou, Bonoua, Adiaké, Rubino. Dans tous les cas cependant, le champ d'activité reste proche d'Abidjan, à l'exception d'Abengourou, distante de 210 km, mais aisément accessible. Les grossistes se ravitaillent de deux façons : elles passent des contrats avec des coopératives de producteurs qui les contactent et expédient leurs produits, ou elles se rendent sur les lieux de production et collectent elles-mêmes les légumes. Dans ce dernier cas, elles se regroupent à 5 ou 6 pour louer un camion de 10 t, ce qui permet de diminuer les coûts unitaires de transport.

Elles fixent leurs marges non sur la base d'un pourcentage, mais sur des sommes relativement fixes : par exemple, 500 F CFA par panier de tomates à côte. Toutefois, ce montant varie en fonction des périodes de l'année : en janvier-février, elles prennent 1 000 F CFA par panier de tomates «européennes» de contre-saison, en raison de la hausse des prix. Ces pratiques confirment ce que nous avons pu observer avec les grossistes de manioc ou d'attiéké : les marchandes sont moins sensibles à un pourcentage de bénéfice, qu'à une somme globale à gagner ; en même temps, et sans que ce soit contradictoire, elles tiennent compte des fluctuations des cours ; enfin, si la marge nette (en %) n'augmente pas énormément en période de prix élevés, en revanche, le bénéfice net (en F CFA) par panier double.

Dans tout commerce de denrées périssables, il faut tenir compte des pertes. Ici elles sont faibles, au sens où les femmes ne jettent guère de produit. En revanche, les grossistes sont souvent obligées de déclasser une partie de leur stock, si bien qu'elles peuvent vendre à prix coûtant voire au-dessous. Le gain ne s'évalue donc pas sur une transaction, mais sur plusieurs, les bénéfices de l'une compensant les pertes de l'autre.

Il convient de souligner combien le rôle de ces commerçantes est fondamental dans le ravitaillement de la ville : passant contrat avec des paysans ou des coopératives, elles suscitent la production ; ce sont elles qui possèdent le matériel (paniers, cuvettes) que remplissent les cultivateurs et qu'elles confient aux détaillantes ; fréquemment, elles font crédit à ces dernières, qui sont à cours d'argent.

Des entretiens avec 7 collectrices permettent de dégager quelques caractéristiques de ces négociantes[2]. Toutes sont des migrantes, originaires du pays gouro. Nées dans des lieux très différents, les solidarités familiales ou villageoises n'ont pas joué de rôle dans leur association. L'homogénéité ethnique du groupe est plutôt à mettre en relation avec l'ancienneté de l'activité marchande chez les femmes gouro, attestée dès avant la colonisation. Toutes ont ou ont eu des parentes commerçantes. Cela se traduit dans l'origine des fonds qui ont permis le démarrage de leur activité : deux ont reçu l'aide

1. Aucune de ces femmes ne figure sur la liste des grossistes d'Abidjan de l'OCPV, en dépit de tonnages traités supérieurs ou équivalents à ceux de bien des commerçants recensés. Cette lacune souligne à la fois la difficulté qu'il y a à connaître le nombre exact des grossistes, et les biais que peut provoquer un enquête qui s'en est tenue, pour l'essentiel, à une approche par produit, car la plupart de ces femmes traitent plusieurs catégories de vivres.
2. Interviews réalisées en août et octobre 1990.

d'un mari, quatre celle de leur mère ou d'une sœur plus âgée et déjà négociante, la dernière le soutien de son mari et de sa mère. La majorité de ces femmes a entre 30 et 35 ans, toutes ont commencé très jeune dans le commerce et sont à leur compte depuis longtemps : au minimum 7 ans. Ainsi, Mme Z. L. Irié, qui a 34 ans, a débuté à l'âge de 10 ans avec sa mère, et travaille pour son propre compte depuis 15 ans. Toutes sont mariées ou l'ont été, ont plusieurs enfants et participent activement aux dépenses du ménage, signe de l'ampleur de leurs revenus. Si plusieurs ont bénéficié de l'appui de leur conjoint, elles participent toutes au financement de la «popote» familiale et des frais de scolarité. Deux assurent même la totalité des dépenses. Ainsi, Mme Z. L. Irié avait donné 2 millions de F CFA au début des années 1980 à son mari, fonctionnaire aux PTT, pour l'aider à construire une maison de 6 pièces à Abidjan. Veuve depuis 1984, elle a en charge les 7 enfants de ce mariage, ses beaux-parents et un nouveau-né. Si sa nombreuse famille ne lui permet pas d'avoir un haut train de vie, le fait qu'elle puisse prendre en charge 10 personnes montre un niveau de revenu supérieur à celui de beaucoup de petits salariés abidjanais.

Conclusion : circuits courts et circuits directs

L'originalité du négoce de proximité tient à la part importante de la commercialisation villageoise par des agriculteurs, qui à l'occasion se transforment en marchands, et par des groupements plus ou moins organisés.

Lorsqu'il y a monopole, c'est au niveau ou à partir de la ville que celui-ci s'organise. Toutefois, à Abidjan, l'emprise gouro sur le commerce des légumes, à l'image de celle des Adioukrou sur celui de l'attiéké, nous semble largement surestimée. Peut-être a-t-elle été volontairement exagérée dans certains rapports à la fin des années 1970, afin de justifier une intervention de l'État. Il est clair aussi que l'extension des besoins de la métropole, qui entraîne une multiplication des intervenants, rend difficile le maintien de positions d'exclusivité. La prépondérance de certaines ethnies s'explique surtout par le dynamisme des femmes de ces groupes, qui ont su se lancer dans la valorisation de leur production agricole ou profiter d'habitudes marchandes anciennes. De même, à Bouaké, la prééminence baoulé tient d'abord à la capacité d'entreprendre des femmes autochtones. Cela se traduit dans l'organisation du commerce. Un monopole suppose un privilège exclusif qui permet à un groupe d'être maître de l'offre du marché. L'existence de différentes filières d'approvisionnement dans le commerce de proximité, jointe à la taille des agglomérations, rend difficile cette maîtrise par un seul groupe ethnique. En outre, l'organisation des ententes se fait (du moins dans les cas que nous avons observés) sur des bases familiales, lignagères ou villageoises plus réduites que l'ethnie. Il y a certes des positions dominantes, fait de groupes d'assises sociales variées. Mais il n'y a pas un monopole unique, comme le montrent la diversité des acteurs et l'irruption de groupes ou d'agents nouveaux dans tous ces commerces.

Le négoce de proximité est dominé par les femmes, dont le rôle est ancien dans la production vivrière paysanne. La faiblesse du capital nécessaire pour entrer dans l'activité rend compte en partie de la facilité avec laquelle les Ivoiriennes, et secondairement les étrangers, s'y adonnent. Sa faible rentabilité explique sans doute aussi que cette activité soit réservée aux femmes et aux étrangers, et délaissée par les hommes ivoiriens. Ces observations ne doivent cependant pas masquer la grande capacité d'initiative des négociantes et des cas de réussites spectaculaires, surtout lorsqu'elles s'appuient sur un artisanat alimentaire actif, comme la fabrication d'attiéké. L'analyse des circuits à longue distance fera mieux ressortir l'originalité de ces réussites.

CHAPITRE XV

COMMERCE LOINTAIN ET GRAND COMMERCE

Le ravitaillement des cités ne provient pas seulement de leurs périphéries. Il émane également de zones pionnières, qui fournissent des surplus élevés, et de régions spécialisées dans les cultures vivrières marchandes, éloignées des grands centres urbains. La mise en mouvement, sur de longues distances, de produits parfois lourds et souvent périssables exige d'autres moyens que le commerce local.

Ce négoce est organisé au départ des zones productrices par des réseaux denses de collecteurs qui parcourent la campagne. Il se termine dans les villes (et surtout Abidjan) où des grossistes réceptionnent la marchandise. Entre les deux, des associations, des collaborations et des rivalités. Les circuits sont complexes et aux mains d'acteurs insérés dans des réseaux structurés. L'initiative paysanne n'y est pas pour autant bridée par de brillants marchands.

Le département de Soubré dans le Sud-Ouest et le pays lobi-koulango dans le Nord-Est présentent deux types différents qui permettent d'illustrer ces situations. Au-delà d'une grande diversité, chacun propose un produit spécifique au commerce lointain : banane plantain dans le Sud-Ouest, igname précoce dans le Nord-Est. Dans le Nord-Est, l'initiative paysanne est venue relayer une véritable démission marchande. Dans le Sud-Ouest, les collecteurs professionnels dominent les échanges. Dans les deux cas, la relation avec les grossistes d'Abidjan est à la fois cruciale et déterminante dans l'intérêt du commerce, c'est-à-dire, in fine, de la production.

Enfin, il conviendra de faire une place à part au négoce du riz, largement contrôlé par l'État, et à l'agro-industrie. Dans les 2 cas, l'établissement de relations lointaines et les moyens mis en œuvre rattachent ces activités au commerce à grande distance.

1. Igname lobi et lobby dioula : la commercialisation de l'igname précoce du Nord-Est

Loin derrière la banane plantain et le manioc, l'igname précoce n'occupe, statistiquement, qu'une place modeste dans l'alimentation des villes ivoiriennes. Mais sa consommation connaît à Abidjan une faveur particulière. Il s'agit là d'un véritable phénomène social culturel, qui tient à la fois du révélateur politique et d'une mode de caractère social[1]. Dans les couches aisées de la population, consommer de l'igname précoce est à la fois signe de distinction et de réussite matérielle, et une manière de «retour aux sources», privilégiant un produit national qui n'est autre que l'aliment principal des Baoulé et de beaucoup de groupes akan. Or les variétés précoces sont simultanément les plus appréciées, les plus recherchées et les plus chères : leur coût en fait une denrée de luxe, réservée à une bourgeoisie qui se distingue ainsi des catégories sociales les moins fortunées et des étrangers de toutes origines. Entre toutes, celles

1. Cf. J. L. Chaléard, L. Féckoua, P. Pélissier (1990), pp. 17-18.

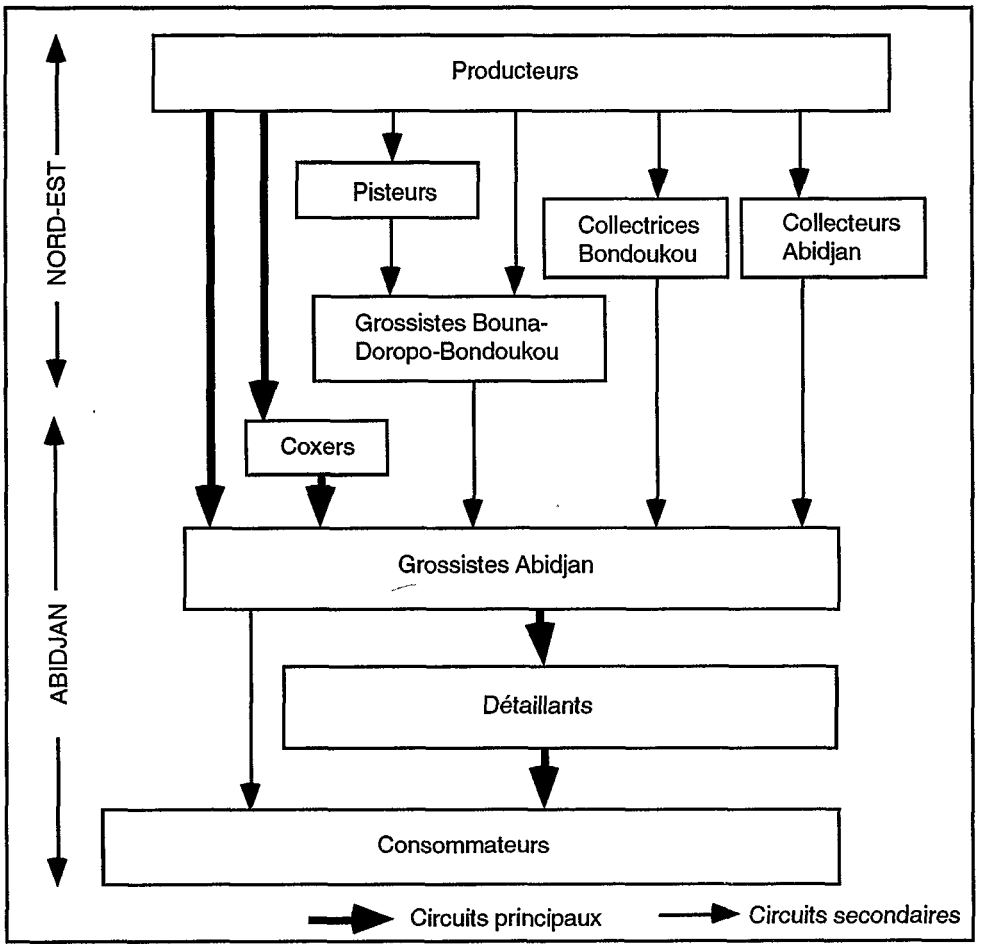


Fig. 109 - Les circuits de commercialisation de l'igname lobi sur Abidjan (1990)

originaires de «Bondoukou» (c'est-à-dire du Nord-Est) sont les plus prisées dans la métropole ivoirienne (contrairement à Bouaké, où les ignames de Dabakala et Korhogo sont plus appréciées). Ce sont aussi les plus chères. Le prix de la marchandise lui permet de supporter les frais de transport.

L'igname précoce, production pondéreuse, fragile, de stockage difficile, a besoin d'un réseau de transport et de circuits commerciaux efficaces. À l'échelle locale les pistes créées par la CIDT dans le cadre du Projet Nord-Est constituent autant de voies nouvelles d'évacuation des produits. Mais à l'échelle régionale, le Nord-Est souffre de son enclavement : le mauvais état de la piste Bouna-Bondoukou augmente dans des proportions considérables les frais de collecte et décourage transporteurs et négociants.

a) Un commerce lobi : le salaire de l'aventure

Le dynamisme agraire des Lobi s'est heureusement transposé dans le domaine commercial : ce sont eux qui acheminent la plus forte part de la production vers les marchés urbains. En 1985-86, d'après nos relevés auprès de 64 exploitants agricoles,

plus de 71 % de la production commercialisée est acheminée directement par les producteurs lobi vers la métropole ivoirienne. Les ventes locales occupent une place tout à fait négligeable (moins de 3 %) et les négociants d'Abidjan, de Bouaké ou locaux ne prennent en charge que 26 % des tonnages mis sur le marché. Cette situation, qui contredit la plupart des études antérieures faites sur le sujet, est confirmée et actualisée par nos observations à Kpamidouo : dans ce village lobi, en 1989-90, plus de 87 % des tonnages sont commercialisés par les producteurs eux-mêmes vers la métropole ivoirienne[1]. Les différents modes de vente ne sont pas antinomiques. Il est fréquent qu'un agriculteur cède 1 ou 2 t d'igname à un marchand et se rende à Abidjan pour négocier le gros de la récolte (5 ou 6 t). Les petits producteurs vendent leurs ignames, selon les années et les occasions, à un commerçant ou les convoient jusque dans la métropole ivoirienne (figure 109). Les Lobi se groupent à plusieurs, sur une base de voisinage ou de parenté, louent aux transporteurs de Bouna ou de Bondoukou des camions, sous la conduite d'un jeune scolarisé qui connaît la ville et se chargera, s'ils ne font pas eux-mêmes le déplacement, de négocier la production.

Le voyage sur la métropole est une véritable aventure dont on ne saurait réduire la dimension à une simple opération économique. Né de nécessités marchandes, il s'inscrit dans la longue tradition migratoire lobi, qu'il renouvelle et enrichit. Pris parmi une quarantaine, le récit d'un voyage en janvier 1986 de Idébouté H., agriculteur à Lomidouo, village de la zone comprise entre Kolodio et Binéda (ZKB), est exemplaire[2]. Ce n'est pas «le salaire de la peur», mais bien plus qu'une simple formalité.

Idébouté est un jeune producteur de 25 ans qui vit encore chez son père. Il possède le certificat d'études primaires, maîtrise bien le français et a séjourné plusieurs fois en ville. C'est pourquoi il se charge des expéditions de la famille et même de voisins. Il commence par aller chercher un camion à Bondoukou, où il connaît des transporteurs et certaines marchandes à qui il rend quelques services à Lomidouo, ce qui lui permet d'obtenir en retour des renseignements. Le 26 janvier 1986, il a pu ainsi louer un «15 tonnes». Il est revenu avec le chauffeur à 2 h du matin. Le chargement de 17 t d'ignames, appartenant à 7 personnes (lui, son père et 5 voisins), a duré jusqu'à 20 h. Pendant ce temps, il est allé chercher le certificat de la COCOPRAGEL, la coopérative des producteurs qui retient 3 F CFA/kg, ainsi que le certificat d'origine délivré par le contrôleur de la Caisse de Stabilisation, à qui il a déclaré une cargaison de 15 t. Idébouté est parti avec le chauffeur vers les 22 h. Ils se sont arrêtés à Flakiédougou pour dormir et sont repartis le lendemain matin. À 11 h, ils atteignaient Bondoukou. Le chauffeur a alors décidé de passer la journée sur place. Le convoi a repris sa route à 22 h. À quelques kilomètres d'Abengourou (il était 4 h du matin), une jante du camion a cassé. La journée s'est passée en réparations. Repartis vers 17 h 30, ils ont dû s'arrêter à Akoupé : deux ampoules de phare étaient grillées, et le véhicule ne pouvait rouler la nuit. Ils ont repris la route au petit jour, pour atteindre Treichville dans la matinée. Les ignames ont été vendues tout de suite, car 3 des 5 voisins qui avaient une part de la cargaison étaient arrivés en taxi-brousse depuis longtemps et avaient déjà négocié les ignames. Il a vendu ses *kponan* et celles de son père 70 F CFA/kg (1,4 t), les autres variétés 59 F CFA/kg (5 t), et les ignames cassées 25 F CFA/kg (370 kg). Le voyage lui

1. L'étude BETPA-SODETEG (1983) ignore la commercialisation par les producteurs eux-mêmes, l'étude SCET-AGRI (1987), sur la filière igname, l'aborde comme un phénomène secondaire. Certes, nous n'avons pas recensé les expéditions des zones proches de Bondoukou, où les négociants sont très actifs. Mais les écarts demeurent. Les deux enquêtes citées s'intéressant en priorité aux commerçants ont sans doute sous-estimé l'activité marchande paysanne.
2. Nous avons relevé la relation de ces voyages sur Abidjan auprès de tous les agriculteurs que nous avons enquêtés en novembre 1985 et juillet 1986. Les récits portaient sur la campagne précédente (1984-85) et sur celle en cours (1985-86). En outre, nous avons pu interroger des producteurs le jour de leur retour, ou les voir avant et après leur voyage, en retrouver certains aussi à Abidjan. Nous en avons suivi un sur une partie de son parcours. Enfin, quelques jeunes Lobi ont d'eux-mêmes noté le récit de leurs expéditions entre novembre 1985 et mars 1986, afin de nous les communiquer. Au total une quarantaine de récits étaient utilisables. Leur diversité, la difficulté d'en demander une relation identique à chaque personne, nous ont fait abandonner l'idée d'un traitement statistique qui n'aurait eu qu'un intérêt finalement secondaire. Seuls les coûts, les prix de vente et les revenus ont fait l'objet d'une quantification.

a coûté cher. Il n'a pas payé son transport personnel, mais a dû laisser 1000 F CFA ou 500 F CFA et des ignames à chaque contrôle[1], soit au total 15 500 F CFA (et le chauffeur 8 000 F CFA). Il dormait dans ou près du camion, mais payait sa nourriture, 500 F CFA de salade ou 350 F CFA de riz à chaque repas. Le soir et le lendemain, il est resté à Treichville, «pour s'amuser» et faire des emplettes (chaussures, vêtements, pagnes, montre, pièces de bicyclette). Il a pris ensuite le car de Bouna, et de là, il a regagné Lomidouo où il a remis sa part à son père. Le périple aura donc duré 8 jours, ponctué de pannes, de tractations, de marchandages, d'achats divers.

Cette année là, en 1985-1986, Idébouté a fait 2 voyages. Le premier en octobre avait duré 3 jours seulement. L'année précédente, un aller-retour avait duré 8 jours. Une fois, il avait loué une chambre et était resté 12 jours à Treichville pour régler des affaires, voir des parents, profiter de la ville et de ses plaisirs. Rares sont les déplacements sans histoire. Une fois, le paysan ne va pas trouver de camion à Bondoukou. Il doit alors séjourner dans la cité quelques jours ou, s'il a des relations, demander à une marchande dioula de lui en trouver un. Les véhicules n'ont pas toujours des pannes, mais celles-ci peuvent être graves et immobiliser le chargement plusieurs jours, avec les pertes que cela entraîne. Une autre fois, c'est le gas-oil qui manque. Le paysan lobi doit alors avancer l'argent du carburant, s'il veut que le camion redémarre. Souvent, les ventes s'effectuent rapidement à Treichville. Mais il est arrivé qu'un producteur reste 12 jours à négocier, refusant de brader sa marchandise. Le voyage d'Idébouté n'est donc pas exceptionnel. Rares sont ceux qui durent plus d'une semaine, rares sont ceux pendant lesquels il ne se passe rien.

On retrouve dans ce périple les caractéristiques de l'expédition abidjanaise. D'abord, le rôle du jeune scolarisé qui va chercher le camion, suit la marchandise de bout en bout, s'occupe des papiers, des relations avec la police, etc. Ensuite, l'association de paysans sur la base des relations de parenté (ici père-fils) et de voisinage. Ceux qui ne peuvent emprunter le camion prennent les transports en commun pour négocier leur part du chargement, car les producteurs n'ont guère confiance dans leurs compagnons, et il y a souvent des litiges lorsque l'un d'entre eux, trop vieux pour voyager ou malade, est resté au village. Dans la ZKB, deux pratiques nouvelles sont apparues. D'abord, quelques jeunes hommes se spécialisent dans le transport et la vente à Abidjan pour le compte de paysans qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se déplacer. Selon les cas, les premiers touchent une commission ou reçoivent une somme en cadeau des seconds. Ensuite, certains agriculteurs lobi, habitués du voyage sur la métropole, se mettent à acheter les récoltes d'autres producteurs, afin de compléter leurs chargements. Ils font ainsi trois à quatre voyages dans l'année, vendant deux à trois fois plus d'igname qu'ils n'en ont récoltée. Ces formes sont certes minoritaires. Mais elles témoignent d'une prise de conscience grandissante de l'importance du commerce par les Lobi.

Enfin, il faut évoquer le rôle des unions de coopératives. Il en existe deux, une pour Bouna, la COCOPRAGEL, créée en 1972, l'autre pour Bondoukou, l'UNIVIBO, fondée en 1977[2]. Ces unions s'intéressent à différentes productions (karité, céréales, etc.). Pour l'igname, les acheteurs sont tenus de leur verser une prime de 3 F CFA/kg ; ils reçoivent en contrepartie un laissez-passer. La prime, partagée entre le GVC local (2 F CFA/kg) et l'union (1 F CFA/kg), devait permettre un contrôle du commerce et fournir aux villages lobi des fonds pour s'équiper (construction de puits, d'écoles, etc.).

1. Il y a sur la route de nombreux barrages routiers, établis par les policiers, les douaniers, les gendarmes ou les gardes des Eaux et forêts. Nous en avons recensé, lors de nos passages, de 16 à 23. À chaque fois, les agents de l'autorité demandent un «cadeau». Il n'est nul besoin que le transporteur ou le producteur soit en faute. Les agents menacent de faire décharger la cargaison pour en vérifier le contenu. Après tractations, le paysan finit par payer. Même lorsque le producteur donne des ignames, l'agent réclame 500 F CFA «pour la sauce du foutou», comme ce fut le cas pour Idébouté, lors de ce voyage. Les coûts sont tels, qu'en général, le transporteur prend en charge le péage à la police et à la gendarmerie, le paysan les autres.

2. COCOPRAGEL : Coopérative pour la commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage. UNIVIBO : Union des GVC de produits vivriers de Bondoukou.

En réalité, et malgré ce qui est affirmé dans de nombreux écrits, ces unions n'ont jamais très bien fonctionné. Elles résultent de l'initiative des cadres de la région qui les ont créées et qui ont cherché ensuite à multiplier les GVC de base. Elles ont connu des difficultés d'organisation et de financement. Perçues comme des structures imposées d'en haut, elles ont rarement bénéficié de l'adhésion paysanne. En outre, l'essor des ventes directes sur Abidjan aboutit à faire verser par les producteurs une ristourne au GVC dont ils ne voient pas l'intérêt et qu'ils considèrent comme une taxe : c'est pourquoi ils cherchent à y échapper en ne payant pas la prime. La possibilité de faire des faux, la nécessité de donner des «cadeaux» aux contrôles routiers, que l'on soit en règle ou non, aboutissent à tourner cette obligation. À la suite de premières difficultés, le gouvernement dissout le conseil d'administration de la COCOPRAGEL en 1982 et les cadres citadins sont remplacés par des paysans. Dans la décennie 1980, l'essor des ventes directes limite l'activité des unions. En 1990, la COCOPRAGEL compte 30 GVC dans la sous-préfecture de Bouna. Les tonnages qu'elle traite sont plutôt en régression (de 2 651 t en 1985-86 à 1 667 t en 1988-89) et nettement inférieurs aux capacités d'expédition locales. L'UNIVIBO, qui regroupe 34 GVC, a vu ses quantités commercialisées s'effondrer depuis 1986 (94 t en 1988-89). En 1990, la COCOPRAGEL est en difficulté et l'UNIVIBO en situation financière catastrophique.

Les ventes directes, dont l'importance ne s'est pas démentie, constituent un phénomène très nouveau. Pendant longtemps, les Lobi ne commercialisaient pas eux-mêmes leurs productions, passant par des intermédiaires koulango ou dioula. En 1926, le chef de poste rapporte : «Les Lobis ... fournissent des vivres à quelques milliers de Dioulas et de Koulangos. Que le Lobi vend bien mais à domicile, inutile de lui dire d'apporter, il n'apporte rien»[1]. Répugnant à tout contact avec les Européens, ils vendent leurs produits à leurs tuteurs koulango ou à des marchands dioula qui se chargent de les écouler ensuite sur les marchés, en prenant au passage de substantiels bénéfices : «Les dyulas volent tant qu'ils peuvent les Lobis qui ne connaissent rien à la valeur des marchandises...Comme le Lobi ne se déplace pas, le Koulango et le Dyula qui ont longtemps été ses hôtes se chargent de ce soin et souvent la marchandise est livrée à crédit. Parfois il arrive que le débiteur oublie le chemin de la Sounkala qui l'a obligé»[2].

Dans les années 1950, la situation n'a guère changé. Les femmes lobi apportent leurs denrées aux Koulango qui les leur paient à des prix dérisoires et se chargent de les revendre[3]. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que la situation évolue lentement : les Lobi s'insèrent de plus en plus dans le système commercial contemporain et prennent conscience des prix insuffisants auxquels les Koulango paient leurs produits[4]. Dans les années 1970, pour répondre à la demande en hausse des villes ivoiriennes, les marchands dioula poussent les Lobi à produire des ignames et viennent acheter leurs récoltes. Cette commercialisation croissante s'accompagne du lent mouvement migratoire des Lobi vers le sud, avec leur installation dans la ZKB et le nord du département de Bondoukou. La prise en charge systématique de la vente sur Abidjan par les Lobi date seulement de la décennie 1980.

Ce voyage est d'un intérêt inégal, car avec des frais fixes identiques, le prix de vente du kilogramme d'igname aux grossistes d'Abidjan varie du simple au triple de juillet à décembre, et du simple au double au cours d'un même mois. Ainsi, en 1985, les frais étaient de l'ordre de 25 F CFA/kg comprenant : les coûts de transport (18 F CFA/kg), la commission de la coopérative et les dépenses de voyage diverses (recherche d'un camion, retour d'Abidjan, «frais de route», etc.). À cela il faut ajouter les pertes de poids assez faibles, de l'ordre de 2,5 %[5], et surtout, un pourcentage élevé

1. ANCI 1 EE 47.
2. ANCI XV. 42-106, cité par J. L. Boutillier (1993), p. 358.
3. Communication de G. Savonnet, qui a commencé ses enquêtes en pays lobi de Côte d'Ivoire en 1954.
4. Cf. M. Fiéloux (1980), p. 180.
5. Source : SEDES (1972).

d'ignames cassées, vendues au tiers ou au quart du prix normal. Dans quelques cas, le voyage est très rentable : en juillet 1985, tel cultivateur de Dimparé est allé vendre sa production dans la métropole ; il n'a pas eu de tubercules cassées et a cédé l'essentiel de son stock à 150 F CFA/kg, alors qu'au village on lui en proposait 75 F CFA seulement ; le déplacement lui a rapporté près de 25 F CFA net par kg. Mais souvent, le bilan est moins positif. En décembre 1985, par exemple, deux exploitants de Lomidouo ont fait le voyage d'Abidjan et vendu entre 45 et 65 F CFA, selon la variété, leur production, au lieu de 30 F CFA/kg sur place ; un troisième, alors que le prix était remonté à 45 F CFA/kg, a vendu ses ignames entre 65 et 115 F CFA/kg. Au total, tous frais déduits, 2 agriculteurs sur 3 ont gagné environ 25 F CFA net par kg en commercialisant eux-mêmes leur récolte, mais un paysan a perdu 15 F CFA/kg.

En 1989-1990, la situation n'a guère changé, comme le montre l'exemple de Kpamidouo, localité en situation favorable sur l'axe Bouna-Bondoukou. Les prix de l'igname sur place sont restés stables : entre octobre et décembre 1989, l'*assawa* est payée autour de 40 F CFA/kg et la *kponan* entre 60 et 65 F CFA/kg. Les paysans ont vendu leurs ignames entre 70 F CFA et 110 F CFA, à Treichville, selon les variétés et les voyages, soit au-dessus des prix de 1985-86. Mais les frais ont augmenté : à Kpamidouo, les agriculteurs paient 20 à 22 F CFA/kg de transport, et les contrôles routiers coûtent plus cher. La plus-value obtenue par le déplacement vers Abidjan oscille en général entre 5 et 15 F CFA et est nulle dans plusieurs cas, compte tenu d'une proportion élevée d'ignames cassées. Le voyage n'est intéressant à coup sûr qu'en juillet et août, car les prix sont hauts dans la métropole. Lorsqu'on peut, comme Kim. Hien, le principal producteur de la localité, faire baisser le prix du transport à 17 F CFA/kg, le voyage devient alors très rentable : ce dernier a vendu ses ignames au prix moyen de 115 F CFA/kg en août 1990, obtenant un bénéfice net de 28 F CFA/kg par rapport à une vente locale.

b) La faible collecte des marchands

Quelques Lobi se sont lancés dans le voyage d'Abidjan pour se rendre compte eux-mêmes de l'intérêt de l'affaire, car ils n'accordent aucune confiance aux marchands dioula, qui les ont «toujours volés», selon leurs dires. Plus souvent, si les paysans partent, c'est parce qu'ils ne trouvent pas d'acheteurs sur place. En effet, la plupart des négociants jugent le commerce de l'igname peu rémunérateur et surtout trop aléatoire. Ils lui préfèrent celui du café et du cacao, qui est plus sûr, ou ceux du karité et de l'anacarde, qui répondent à des contrats passés avec les grandes maisons de commerce européennes.

D. Ouattara est le prototype du grand marchand de Bondoukou[1]. Descendant d'une illustre famille de négociants (un de ses aïeux hébergea Binger lors de son passage en 1888, et son père était déjà le premier transporteur de Bondoukou avant la Seconde Guerre mondiale), D. Ouattara est à la fois transporteur et commerçant. En 1986, il préside la Société des Transporteurs de Bondoukou, qui assure la ligne de voyageurs Abidjan-Bondoukou avec 4 cars, et il possède 7 camions. Il a toujours traité avec les maisons d'origine européenne qui lui assurent des bénéfices réguliers : SCOA, CFAO et plus récemment JAG. Il fait essentiellement le commerce du café, du cacao, de l'anacarde et du karité. Il s'est essayé au maïs, mais a vite arrêté : l'expédition du chargement à l'usine d'Abengourou n'était pas rentable, en raison de l'absence de fret de retour pour son véhicule. En 1985, il a envoyé 2 camions remplis de 12 t et 15 t d'igname sur Abidjan, ce qui l'a définitivement convaincu du manque d'intérêt de ce commerce : prix variables, pertes en cours de route (tubercules cassés et diminution du poids). En revanche, il accepte de louer ses véhicules 18 F CFA/kg aux paysans qui lui

1. Entretien du 21-07-1986.

en font la demande : il gagne 40 000 F CFA nets sur le transport de 10 t d'igname à l'aller, et fait un bénéfice beaucoup plus important avec le fret de retour (ciment, quincaillerie, produits divers ...)[1]. De même, à Bouna, les plus gros négociants et les maisons abidjanaises installées sur la place ne font pas le commerce de l'igname : le karité, le riz, à la limite le maïs ou le mil et le sorgho les intéressent davantage, c'est-à-dire des denrées non périssables, au marché sûr ou que l'on peut contrôler.

Les négociants en igname ne sont donc pas les plus grands marchands du Nord-Est. Tous vont dans les villages ou sur les marchés collecter la production. En général, la récolte achetée est pesée et payée comptant. Quelquefois, comme à Flakiédougou ou Téfrodouo, les tubercules sont vendues dans de grands paniers, dont le prix fait l'objet d'un marchandage. Dans ce monde diversifié, cinq types d'intervenants peuvent être distingués.

Le premier type est représenté par les gros commerçants non spécialisés. À Bouna et Doropo on rencontre des marchands qui achètent des tubercules au coup par coup, sans en faire une spécialité. À Bouna, certains utilisent des «pisteurs» qui parcourent la brousse et se rendent sur les marchés. Ils passent des contrats avec les cultivateurs et reviennent chercher la marchandise avec le camion de leur patron. Ces pisteurs ne sont pas spécialisés et achètent les produits les plus intéressants en fonction de la saison. La fréquentation des villages leur permet de connaître l'état de la production en brousse, tandis que les patrons connaissent les cours à Abidjan. Les pisteurs négocient donc en fonction de l'état du marché, ce que ne peut faire le paysan. Les patrons sont aussi très souvent transporteurs. L'imbrication des activités permet de jouer sur les différents produits, de rentabiliser les circuits grâce au fret de retour. Par exemple, à Doropo, 2 gros marchands d'origine mossi font occasionnellement le commerce de l'igname. L'essentiel de leur négoce est fondé sur les céréales (mil, sorgho) et le karité dans le sens nord-sud, les produits manufacturés au retour, pour alimenter leurs boutiques en ville. Ils possèdent tous deux un camion qu'ils louent parfois. Unis par une origine commune et l'appartenance à la même confrérie musulmane, ils s'appuient sur un réseau de dépendants qu'ils utilisent comme pisteurs, commis ou chauffeurs, et s'entraident au besoin. La place de l'igname dans leur commerce s'est réduite, en raison de la diminution de la production locale et «parce que l'igname ne rapporte pas assez» : la position excentrée de Doropo, qui augmente les coûts de transport, ne permet guère de faire des bénéfices intéressants.

Un deuxième groupe est représenté par les collecteurs des villes extérieures à la région : Korhogo, Abidjan et surtout Bouaké, grande place du commerce de l'igname, à l'échelle de la Côte d'Ivoire. Les négociants de Bouaké, qui travaillent en priorité dans la région de Dikodougou, au sud de Korhogo, et dans les départements de Katiola et Dabakala, viennent également dans l'ouest de la sous-préfecture de Bouna ou dans celle de Nassian. Dans le département de Bondoukou, ils sont bloqués par les transporteurs du chef-lieu qui exercent un véritable monopole sur le trafic. Ils sont également gênés dans leur activité par l'état des routes : ils ne peuvent pas prendre la piste directe par Dabakala avant novembre ou décembre, car le bac sur la Comoé est fermé ; ils doivent alors passer par Kong ou Ferkessédougou au nord ou par Akoupé au sud. Les commerçants viennent souvent dans les mêmes localités, où ils entretiennent des relations avec les habitants. Ils collectent la production de plusieurs paysans pour remplir leur camion. Ainsi, en 1984-85, un Dioula de Bouaké est venu à trois reprises à Ouassidé (au sud de Nassian) : la première fois, il a chargé 7 t appartenant à 25 exploitants différents ; ensuite, il a pris livraison des récoltes de deux paysans avec qui il avait passé un accord.

1. Il loue son camion à 18 F CFA/kg d'igname en 1986. Les frais d'un camion de 10 t sont d'environ 290 F CFA/km (carburant, frais d'entretien, d'assurance, patente, salaire du chauffeur, etc. rapportés au km, ainsi que l'amortissement du camion). La distance Bondoukou-Abidjan est de 420 km. Mais il faut y ajouter le parcours aller-retour sur le lieu de production. Soit un coût total d'environ 140 000 F CFA pour un revenu de 180 000 F CFA.

Il existe aussi des collecteurs qui travaillent directement pour les grossistes d'Abidjan. Ils sont relativement indépendants des maisons avec lesquels ils sont associés, disposant de leur propre trésorerie. Ils sont en général originaires de la région et font de fréquents allers et retours pour une clientèle attitrée (un ou plusieurs grossistes). Sur place, leur pratique n'est pas différente de celle des collectrices de Bondoukou dont ils ne se distinguent pas toujours.

Les plus importantes quantités sont prises en charge par des commerçants de Bondoukou. Il s'agit essentiellement de femmes, qu'on ne peut réellement qualifier de grossistes, car les tonnages collectés sont d'importance médiocre. Elles remontent jusque dans les villages de la ZKB où elles arrivent avec un camion qu'elles remplissent ou procèdent en deux temps, s'entendant avec les producteurs lors d'une première tournée puis, revenant avec un camion, prennent livraison de l'igname. Dans le sud, elles parcourent les marchés au moment de la récolte et collectent les productions qu'elles évacuent sur Bondoukou. Flakiédougou est au cœur de leur activité. Elles viennent le jour du marché ou s'établissent, pour quelques jours, dans la localité, le temps de réunir des tonnages suffisants dans le secteur. Elles vont chercher en camionnette l'igname dans les campements lobi, puis, quand les quantités sont suffisantes, l'évacuent par camion. À Bondoukou, elles font le commerce de détail sur le marché, laissant une sœur ou une fille vendre pendant leur absence. Il s'agit de femmes qui ont une faible envergure commerciale : elles ne possèdent pas en propre de véhicule, et rarement un magasin. Elles ont des clients (parfois des parents) à Bouaké ou Abidjan, auprès desquels elles écoulent régulièrement leur marchandise. Unies par des solidarités familiales, organisées autour d'une ancienne sur le marché de la ville, elles s'associent parfois pour expédier un chargement sur Abidjan. Souvent parentes ou épouses d'un transporteur local, elles peuvent bénéficier de conditions privilégiées pour l'acheminement des produits sur la métropole, diminuant ainsi leurs frais. Elles connaissent les cours des denrées dans la métropole, grâce à leurs réseaux familiaux, ce qui limite les aléas de leur commerce, sans pour autant les annuler. Toute leur stratégie vise donc à réduire les coûts et les risques, grâce à leurs relations, à une meilleure information et à des ventes sur Bondoukou, Abidjan ou Bouaké selon les circonstances.

Enfin, le dernier groupe rassemble des producteurs, assez peu nombreux, qui fondent leur activité marchande sur leur propre agriculture. Un des principaux négociants de Bondoukou est dans ce cas. Autochtone d'origine abron, il cultive plus de 25 ha : igname, manioc, maïs, caféier, cacaoyer. Il possède 2 camionnettes pour rassembler la production, un camion pour les transports lointains, ainsi qu'un magasin qui lui sert d'entrepôt à Bondoukou. Il vend ses vivres et achète les récoltes d'autres cultivateurs au coup par coup, pour répondre à des demandes de négociants de Bouaké ou d'Abidjan.

Les marchands ayant des dépenses plus élevées que les agriculteurs (ils ont en plus des frais de collecte, de 500 F CFA à 2000 F CFA par tonne, selon les lieux et les périodes), ce commerce procure une rémunération médiocre. Ils peuvent faire un bénéfice net de 10 à 20 F CFA/kg sur un chargement de *kponan*, ce qui, pour un véhicule de 10 t, procure un gain supérieur à 100 000 F CFA. Mais les pertes sont parfois considérables : des ignames achetées 50 F CFA et vendues 65 F CFA à Abidjan, en octobre ou novembre, occasionnent un déficit de 10 F CFA/kg, soit, sur 10 t, plus de 100 000 F CFA (avec la diminution de poids en cours de voyage et les ignames cassées, écoulées à bas prix).

Au total, ce commerce exige des capitaux élevés (une cargaison de 8 t, immobilise entre 500 000 et 700 000 F CFA selon la période, frais compris), pour des revenus aléatoires. Dans l'hypothèse où 1 voyage sur 3 est déficitaire, le bénéfice pour un mois est d'environ 100 000 F CFA, pour des coûts de 1 800 000 F CFA, soit une marge nette inférieure à 10 %. Les femmes dioula de Bondoukou diminuent les risques en achetant de plus petites quantités et en se groupant. Les collecteurs vendent le plus rapidement

possible leurs ignames à des grossistes abidjanais, pour accélérer la vitesse de rotation de leur capital, et donc les bénéfices possibles. Beaucoup limitent leur activité à juillet-août, période pendant laquelle le commerce est plus sûr et plus rentable, en raison de prix élevés dans la métropole. Mais à ce moment là, les gros producteurs lobi descendent vendre eux-mêmes leur récolte dans la métropole ...

Les transporteurs jouent un rôle fondamental dans ce commerce. En 1986, ils étaient 34 à Bondoukou et 16 à Bouna[1]. Plus des deux tiers ne possèdent qu'un véhicule et sont de petits opérateurs. À l'opposé, sept possèdent de 3 à 8 camions et dominent le transport local : ils dirigent le syndicat, contrôlent les lignes de cars; sont à la tête de tout un réseau de parents et d'obligés, commerçants ou petits transporteurs, voire cumulent des affaires locales et dans la métropole. Ils louent leurs véhicules aux paysans et aux marchands locaux ou extérieurs à la région. On peut distinguer trois groupes parmi eux. Les transporteurs spécialisés n'ont aucune autre activité. Il s'agit de petits entrepreneurs qui possèdent en général un seul camion. La rentabilité des trajets sur Abidjan est souvent grevée par les pannes et amoindrie par l'absence de fret de retour : leur bénéfice oscille autour de 40 000 F CFA par voyage[2]. Selon les saisons, ils transportent différents produits : igname, maïs, arachide. Le deuxième groupe est celui des transporteurs-négociants. Ils possèdent un ou plusieurs magasins en ville, font souvent la traite du cacao et du café ou d'autres produits. Parmi eux, se rencontrent les plus gros intervenants, propriétaires de plusieurs camions. Le transport de l'igname n'est qu'une de leurs activités, en général secondaire. La diversité de leurs affaires et leur réseau de relations leur permettent de multiplier les trafics à l'aller comme au retour. Enfin, le troisième groupe est celui des marchands d'igname. Ils sont peu nombreux et ce négoce, pratiqué en période de hauts cours ou lorsque se présente une opportunité, n'occupe qu'une place réduite dans leur activité. Leur faible envergure les rapproche du premier type : c'est souvent par défaut qu'ils commercialisent de l'igname, car le transport leur paraît plus profitable.

c) L'organisation du négoce abidjanais

Les camions en provenance du Nord-Est arrivent dans la métropole à Adjamé ou à Treichville. La «gare de Bondoukou» à Treichville, en contrebas du pont De Gaulle, est le principal point d'aboutissement des chargements des paysans, et nous servira d'exemple pour cette étude[3]. En général, les camions qui ont voyagé la nuit arrivent tôt le matin, entre 4 h et 6 h. Fréquemment, ils sont pris en charge par un intermédiaire, un «coxer»[4], qui se chargera de la négociation entre le producteur et le grossiste. Les «coxers» peuvent être des commerçants qui collectent l'igname une partie de l'année et jouent ce rôle en pleine période de production, lorsque cette activité est moins intéressante : ils demandent 1 à 1,5 F CFA par kg d'igname au producteur. Mais les Lobi, qui connaissent de mieux en mieux le commerce, tendent à se passer de ces intervenants. En revanche, d'autres coxers sont apparus à Treichville, citadins lobi qui jouent sur leur connaissance du milieu marchand et sur leur origine pour servir d'intermédiaires. Ils ont souvent une autre activité, ce qui leur permet de demander une faible rémunération pour leur service. Ainsi, Kambou T. reçoit un cadeau de 500 à 1000

1. Recensement OCPV de février 1986, partiellement complété par nos soins en juillet 1986.
2. Les coûts d'un camion de 15 t, établis pour un transporteur de Bondoukou en 1989-90, sont de 303 F CFA/km (y compris les frais divers sur la route : pannes, taxes...). Cet entrepreneur fait un bénéfice moyen d'environ 30 000 F CFA par voyage. Mais les frais sont très variables, selon la taille, l'état du camion et son utilisation, ce qui modifie sensiblement les bénéfices : R. Yéboué Kabran (1987), p. 28, cite des coûts de 217 F CFA/km et 335 F CFA/km pour des transporteurs de Bouna et Bondoukou possédant des camions de 10 t.
3. Il existe, non loin, une autre gare routière, moins fréquentée, pour les camions venant de Bouna.
4. Terme couramment employé à Abidjan pour désigner ces intermédiaires et dont nous ignorons l'origine (... et l'orthographe : nous l'avons vu écrit également «cockser»). Vient peut-être de l'anglais «to cox » (barrer, diriger, guider un bateau).

F CFA par tonne de la part des grossistes en place lorsqu'il mène à terme une transaction[1]. Les paysans, en revanche, lui laissent rarement un cadeau. Il pratique cette activité depuis 1986. Il est gardien de nuit à l'usine UTEXI, habite Abobo-Gare où il connaît tous les grossistes, ce qui lui permet d'intervenir pour eux. Il arrive à la gare de Treichville vers 6 h 30 le matin, après son travail salarié, où il fait affaire avec les paysans. Il traite une à trois cargaisons par semaine, d'août à mars. Pendant cette période, ses gains mensuels varient entre 60 000 et 120 000 F CFA, ce qui est beaucoup plus que son salaire de gardien (45 000 F CFA par mois). Ces «coxers», difficiles à recenser tant l'activité est intermittente et diffuse, semblent peu nombreux à Treichville (moins d'une dizaine). Comme Kambou T., tous ont adopté ce travail depuis le milieu des années 1980, mais conservent leurs occupations initiales : ces revenus supplémentaires étant saisonniers et irréguliers. La profession, née de la nécessité de guider les paysans lobi à l'origine, a donc évolué, et répond aujourd'hui aux intérêts des commerçants qui ont du mal à négocier avec les Lobi, en raison de leur méfiance ou, pour certains, de leur méconnaissance du dioula et du français.

Tout autour des camions gravite un monde de petits intervenants aux fonctions multiples. Il y a d'abord les manutentionnaires. Au nombre d'une vingtaine à Treichville, leur rôle dépasse parfois celui de simple débardeur. Ils fonctionnent par groupes de 3 ou 4, et au fur et à mesure qu'ils sortent l'igname du véhicule, ils pointent et calculent les quantités débarquées pour le paysan qui ne sait pas lire. Ils touchent alors des sommes variables, supérieures à celles d'un simple déchargement (jusqu'à 20 000 F CFA pour 17 t). De nombreux détaillants occasionnels sont là aussi, qui achètent 200 ou 300 kg d'ignames cassées à bas prix et les revendent le plus vite possible à des restaurateurs du quartier.

L'essentiel de l'activité se situe toutefois entre les agriculteurs et les marchands. Le rapport de force est souvent à l'avantage des seconds. Peu nombreux, ils s'entendent sur des prix à payer aux premiers et ils peuvent attendre que les cours baissent pour acheter. En revanche, les paysans doivent essayer d'écouler rapidement leur denrée périssable. Toutefois, les Lobi ne sont pas totalement prisonniers des commerçants. Ils attendent parfois plusieurs jours que les cours montent pour vendre. En outre, les prix dépendent du nombre d'arrivages : en période de pénurie, ce sont les producteurs, au contraire, qui sont maîtres du jeu. En fait, le prix s'établit entre un seuil minimum, celui au-dessous duquel les paysans (ou les collecteurs) n'auront plus intérêt à commercialiser la marchandise, et un maximum, au-dessus duquel les acheteurs ne pourront pas l'écouler auprès des détaillants ou des consommateurs.

Les grossistes d'igname sont environ 70 à Abidjan. L'OCPV en recense 120 en 1987, mais compte parmi eux des agents qui écoulent moins de 10 t par mois[2]. Dans l'ensemble, ces négociants sont moins nombreux dans la métropole nationale qu'à Bouaké, traitent des tonnages inférieurs et pratiquent peu la réexpédition. Il s'agit d'hommes (75 % des 120 entrepreneurs recensés par l'OCPV). Presque tous ont un magasin et une bascule, car les transactions se font après pesée. Afin de préciser les caractères de leur activité, nous en avons interrogé 20, travaillant à Treichville et Adjamé, parmi les «sédentaires» qui réceptionnent la marchandise et la redistribuent aux détaillants[3]. Ils ne fournissent pas une image exhaustive des grossistes de la métropole : en sont exclus les collecteurs et les négociants des quartiers périphériques.

---

1. En octobre 1990 par exemple, pour une transaction portant sur 17 t d'*assawa* et de *kponan*, vendues à 55 et 80 F CFA/kg, il a touché 15 000 F CFA.
2. Il y aurait 70 grossistes à Abidjan d'après l'*Étude de la filière igname* (SCET-AGRI, 1987), 67 d'après l'enquête DCGTX-OCPV (1988), si on se limite aux commerçants qui traitent plus de 10 t par mois. Il faut ajouter, en 1987, 40 commerçants qui déclarent commercialiser moins de 10 t par mois, et 13 qui ignorent les tonnages traités.
3. Les enquêtes se sont déroulées entre mai et octobre 1990. Un sondage auprès de 9 grossistes, en décembre 1993, confirme globalement les résultats de 1990.

Leur situation permet toutefois de comprendre le fonctionnement du commerce abidjanais dans ses relations avec le Nord-Est.

Ces marchands se localisent près des marchés de détail : dans les rues adjacentes à Treichville, sur le pourtour du marché à Adjamé. Leur boutique fait office d'entrepôt. Tous pratiquent la vente en gros et la vente au détail, même si cette dernière concerne de petites quantités.

D'après la DCGTX et l'OCPV, environ la moitié sont ivoiriens, les autres surtout maliens et nigériens. Dans notre échantillon, quatre groupes sont à distinguer en fonction des origines. Les Dioula et les Malinké sont les plus nombreux (40 %), venant en majorité de la région d'Odienné ou de Bondoukou. Les Sénoufo, souvent confondus avec les Dioula, en raison de leur maîtrise de la langue, de leur conversion à la religion musulmane et parfois de leurs liens économiques avec des commerçants malinké, constituent un second groupe important (30 %). Les autres Ivoiriens sont peu présents (5 %), mais notre échantillon les sous-estime peut-être. Enfin, les étrangers (25 %) sont d'origines variées : à côté de populations habituellement spécialisées dans le commerce (Mandé du Mali, Haoussa du Niger), on rencontre des Mossi du Burkina Faso.

Les marchands enquêtés ont une assez longue expérience du négoce de gros, même si les nouveaux venus l'emportent : 35 % exercent cette activité depuis moins de 5 ans, contre 40 % depuis plus de 10 ans. Nos résultats sont très différents de ceux de P. T. Perrault et K. Tano pour 1983, qui recensaient 60 % de marchands en place depuis moins de 5 ans. Il se peut que notre échantillon, très réduit, soit représentatif surtout des grossistes du centre-ville, et qu'à la périphérie la situation soit différente. À moins qu'une évolution ait eu lieu. Il n'y a pas de véritable barrière à l'entrée dans la profession : la grande diversité ethnique des intervenants, la multiplicité des origines, des catégories d'igname, des collecteurs, le poids du négoce de proximité rendent difficile tout monopole. Toutefois, deux contraintes freinent les débutants. La première est financière. Plus de 500 000 F CFA sont nécessaires pour lancer une affaire : en effet, il faut acheter une balance, louer un magasin, payer comptant l'igname aux collecteurs ou aux paysans, etc. La seconde est technique : le commerce de l'igname exige de réelles compétences en raison de la grande diversité des variétés (dont les prix sont inégaux), de la nécessité de juger rapidement de l'état de la marchandise (éviter des ignames gorgées d'eau, ou qui ont trop souffert du voyage, ou récoltées depuis trop longtemps, etc.).

Parmi les grossistes enquêtés, un seul est né à Abidjan. La majorité (60 %) est originaire de la moitié nord de la Côte d'Ivoire (Nord-Ouest, pays sénoufo, Nord-Est), quelques uns viennent des villes de la forêt et les autres de l'étranger. Les itinéraires migratoires et professionnels ont souvent été complexes. Tel Malinké issu d'un village odiennéka a débuté chez un oncle à Man, qui l'a envoyé ensuite à Abidjan ; de là, il est parti à Gagnoa, puis revenu à Abidjan, où il a commencé comme détaillant avant de devenir grossiste. À l'exception de deux individus, tous ont connu une autre expérience professionnelle : selon les cas, ils ont été agriculteurs, détaillants en igname, artisans, négociants dans un autre secteur (cola par exemple...), voire salariés (fonctionnaires, ouvriers). En majorité, ils sont originaires du milieu rural, ce qui a facilité leur entrée dans ce commerce, car ils connaissaient bien la culture de l'igname. La plupart ont appris leur métier avec des parents, père, oncle ou frère aîné. Leur capital a deux origines. Les plus nombreux (en général Dioula, Haoussa, Sénoufo) ont bénéficié de l'aide de parents, soit directement, soit après quelques années de travail comme commis ou pisteur chez eux ; certains ont même hérité ou pris la succession d'un parent. Les autres, minoritaires (30 % seulement), ont financé leur entreprise exclusivement à partir d'économies réalisées dans une activité antérieure (négoce de détail, artisanat, salariat...) ou grâce à un prêt octroyé par la communauté d'origine et remboursé peu à peu.

Tous sont unis au sein de réseaux plus ou moins serrés. La majorité (75 %) travaille avec un ou plusieurs parents, frères, fils ou neveux. Quelquefois, un doyen

d'âge dirige l'entreprise, chef de famille plus ancien sur la place. L'association regroupe 2 à 4 personnes. Elle peut correspondre à une véritable intégration verticale : un ou deux associés achètent les ignames sur les lieux de production, tandis que d'autres réceptionnent dans les magasins. Cette pratique est rare en raison de l'indépendance des collecteurs du Nord-Est et du rôle des Lobi dans l'approvisionnement urbain. Dans quelques cas, le chef de maison négocie la marchandise quand elle arrive et la répartit entre les différents membres du groupe qui tiennent des magasins. Plus fréquemment, à Abidjan, les relations entre grossistes se traduisent par des ententes sur les prix ou pour les achats, notamment face aux producteurs. Venus pour certains du commerce de détail, ces marchands se situent sans doute au cœur du négoce de l'igname, au lieu stratégique, là où les bénéfices sont les plus intéressants. Pour autant, ni les marges ni les revenus ne paraissent exorbitants.

D'abord, 90 % des grossistes associent l'activité de détail à celle de gros. Tous ont un magasin, qu'ils possèdent (une minorité) ou qu'il louent souvent assez cher (50 000 à 75 000 F CFA par mois). En outre, certains sous-louent ce local à d'autres négociants (2 cas sur 20). La majorité (70 %) est spécialisée dans l'igname, les autres y ajoutant le commerce de produits variés (arachide, manioc, céréales, etc.). Tous exercent leur activité tout au long de l'année, ce qui signifie qu'ils vendent différentes variétés d'ignames, selon les saisons. Il n'est d'ailleurs pas rare de trouver 2 ou 3 variétés, en même temps, dans un magasin. Les grossistes paient au comptant les fournisseurs et dans presque tous les cas (95 %) font crédit aux détaillants, ce qui exige de leur part une immobilisation prolongée de leur capital. En effet, 60 % déclarent mettre 7 à 15 jours (et 10 % plus) pour écouler leur stock. Comme il faut plusieurs jours à un détaillant pour vendre le sien à son tour, le montant de la marchandise (de 100 000 à plus d'un million de F CFA) est immobilisé 2 à 3 semaines.

Les commerçants sédentaires reçoivent tous la marchandise à Abidjan. Un seul avoue se rendre parfois sur les lieux de production. La majorité achète ses ignames à des intermédiaires (85 %), mais 65 % achètent aussi à des agriculteurs, car, sauf exception, les grossistes ont plusieurs fournisseurs, même lorsqu'ils ont une relation privilégiée avec un parent expéditeur. Ceci en raison de la diversité des origines et de l'irrégularité des arrivages.

Le rythme des approvisionnements est très variable, allant de 1 à plus de 8 par mois. Il dépend de l'activité du grossiste, mais aussi de sa stratégie commerciale : à volume égal traité, on rencontre des marchands qui acquièrent de grosses quantités en une ou deux fois par mois seulement, et d'autres qui multiplient les petits achats et revendent vite, faisant tourner rapidement leur capital. Globalement, les entrepreneurs enquêtés ne sont pas très importants : seuls 2 dépassent 40 t par mois et la moitié ne traite que de petits volumes (moins de 20 t mensuelles).

À partir des indications des agents enquêtés et d'observations directes, nous avons essayé d'évaluer les marges des commerçants. Les bénéfices unitaires moyens sont peu différents d'un type d'igname à l'autre, oscillant entre 20 et 30 F CFA/kg selon les qualités. Et c'est la variété *kponan*, la plus chère, qui fournit le plus fort revenu (29 F CFA/kg). Toutefois, les écarts sont considérables d'une transaction à l'autre, même à l'intérieur d'une variété, si bien que les marges brutes fluctuent considérablement : pour la *florido*, on passe de moins de 10 % à plus de 50 % ; pour la *kponan* d'un résultat négatif (vente à perte) à une marge de près de 50 %. Les prix d'achat varient fortement en fonction des quantités présentes sur le marché et les prix de vente aussi, déterminant des marges très variables d'un jour sur l'autre. Une mévente entraîne un déclassement du produit et une perte relative, alors que dans la majorité des cas, les marges oscillent entre 15 et 30 %. La confrontation de nos relevés sur 3 mois et des séries de prix de détail de l'OCPV permet de suivre l'évolution des marges brutes (tableau 109). Celles-ci sont importantes en août en dépit de prix d'achat élevés, car nous sommes encore en période de pénurie : l'igname primeur rapporte à tous. Septembre est un mois

d'incertitude et de risque : les marges s'effondrent, en raison des mauvaises affaires de certains grossistes, qui ont acheté très cher leur marchandise, mais quelques commerçants réalisent au contraire de gros profits. En octobre-novembre, les marges des grossistes retrouvent leur niveau d'août, tandis que celles des détaillants restent faibles. Il convient toutefois de tenir compte des frais : cadeau au coxer, déchargement, transport par un baragnini ou en camionnette, loyer du magasin, voire électricité pour le grossiste, soit 5 F CFA/kg, pour un commerçant qui traite 20 t par mois ; frais de transport, location de place sur le marché pour un détaillant[1]. Le commerce de l'igname *kponan* est plus intéressant en août qu'en octobre pour les marchands. Mais en pleine saison, les quantités vendues sont plus élevées, ce qui compense le moindre gain unitaire. En outre, à cette époque arrivent d'autres ignames dont les revenus peuvent être intéressants (*krenglé* par exemple).

Tableau 109 - Bénéfices moyens de l'igname kponan à Treichville (1990)

	Août F CFA	Août %	Octobre F CFA	Octobre %
Prix producteur	65	36	50	40
Coûts	25	14	25	20
Prix d'achat gros	117	64	84	67
Bénéfice collecteur	*27*	*15*	*9*	*7*
Frais	5	3	5	4
Prix vente gros	151	83	108	86
Bénéfice grossiste	*29*	*16*	*19*	*15*
Frais	3	2	3	2
Prix vente détail	182	100	125	100
Bénéfice détaillant	*28*	*15*	*13*	*10*

Finalement, le producteur touche entre le tiers et les deux cinquièmes du prix final, ce qui peut paraître limité. Mais une fois déduits les frais incompressibles, la marge nette des grossistes et des détaillants (entre 10 et 20 % du prix final chacun) ne peut être qualifiée d'exorbitante. Le collecteur qui réalise un bénéfice élevé en août voit sa rémunération baisser en octobre. C'est pourquoi beaucoup de ces intermédiaires sont actifs surtout en période de pénurie.

Conclusion : le dynamisme urbain d'une société paysanne

La désaffection des marchands pour la collecte de l'igname est surtout sensible pendant la période d'abondance, contraignant les Lobi à venir dans la métropole. En retour, cette nécessité a fait prendre conscience aux paysans des opportunités qu'offre le transport jusqu'à Treichville de fin juin à début septembre. Les agriculteurs deviennent alors des concurrents directs des collecteurs, d'autant plus redoutables qu'ils peuvent accepter des bénéfices moindre, obtenant déjà une rémunération pour leur récolte elle-même. Suscitée par l'initiative dioula, la production marchande d'igname précoce est ainsi aujourd'hui entretenue par le dynamisme des Lobi.

La rapidité avec laquelle les structures commerciales se sont adaptées à la venue des producteurs du Nord-Est, avec par exemple l'apparition de coxers, collecteurs reconvertis ou citadins lobi, souligne la capacité d'adaptation des agents. La

1. Certains détaillants ont un magasin. Les frais sont alors beaucoup plus lourds. Pour les couvrir il doivent vendre des quantités importantes de tubercules (au moins 5 t/mois). Souvent, ils se groupent à plusieurs ou hébergent des sous-locataires pour diminuer les charges.

multiplication des intervenants, qui peut apparaître comme un facteur d'augmentation des coûts, répond le plus souvent à un besoin précis des opérateurs.

Enfin, on ne saurait dissocier les mobiles économiques des différents acteurs du contexte social dans lequel ils se situent. La commercialisation des ignames par les Lobi sur Abidjan s'inscrit dans une tradition de migration, de voyage, d'esprit d'aventure. La prolifération des intervenants à Treichville, répond à une nécessité marchande (assurer rapidement les transactions) et sociale (les intermédiaires lobi parlent la langue des paysans, qui ont plus confiance dans des «frères» que dans des Dioula).

Les collecteurs sont souvent des femmes ou des jeunes qui débutent dans le négoce. Les sédentaires ont une plus grande assise financière. Ils ont des revenus plus sûrs et plus élevés que les précédents. Toutefois, aucun des enquêtés n'apparaît comme un grand marchand, comparable aux plus riches transporteurs ou négociants en karité. L'explication tient aux bénéfices aléatoires et aux marges faibles de ce commerce. La concurrence entre les différents types d'acteurs, entre l'igname et les autres denrées, explique sans doute une réduction progressive des marges depuis plus d'une décennie. Produit moins périssable, l'igname apparaît toutefois, par certains côtés, d'un commerce plus sûr que celui de la banane plantain.

2. De l'espace pionnier au grand commerce vivrier : la banane plantain de Soubré

La banane plantain a toujours été consommée en abondance dans la capitale ivoirienne où elle représente le deuxième produit de l'alimentation des ménages après le riz. Soutenue par une forte production locale, la consommation abidjanaise a pu être pendant longtemps élevée, sans que se pose le moindre problème de ravitaillement. La croissance des besoins, le déclin de la production dans les régions anciennement mises en valeur, tandis que s'étendaient les espaces cultivés dans le Centre-Ouest puis le Sud-Ouest pionnier, ont fait passer le commerce de local à lointain. Aujourd'hui, la banane plantain est un des principaux produits du négoce à longue distance ivoirien.

Le département de Soubré offre l'exemple d'une région où des circuits marchands se sont mis très rapidement en place, pour répondre aux besoins de la métropole et pour évacuer une production surabondante. Pratiquement inexistant dans les années 1960, le commerce à moyenne et longue distance est apparu au milieu des années 1970 et a pris une extension considérable dans la décennie suivante. Les enquêtes de 1988, 1989 et 1990, actualisées en janvier 1992, au-delà des variations liées aux aléas climatiques, permettent de définir une situation moyenne à la charnière des deux décennies.

a) La mise en place rapide de circuits de commercialisation efficaces : l'exemple de Méadji

Dans le département de Soubré, trois types de commerces vivriers très différents peuvent être distingués. Le négoce local est particulièrement actif et souvent sous-estimé : transactions entre paysans, ventes aux citadins du département sur les lieux de production, sur les marchés ruraux ou en ville. Il est pratiqué aussi bien par des agricultrices que par des marchandes professionnelles. Les produits vendus sont extrêmement variés.

Le commerce sur San Pedro n'est pas négligeable. Ce sont des femmes qui le pratiquent, malinké surtout, maliennes et burkinabè en grand nombre également. Elles louent des camionnettes ou viennent directement en car et achètent des vivres sur les marchés ou chez les agriculteurs. Les produits sont également variés : banane plantain,

manioc, riz, légumes principalement. Un négoce du même type, mais beaucoup moins important, a lieu sur Gagnoa, Daloa, Sassandra.

Le commerce à longue distance, c'est-à-dire sur Abidjan (et secondairement sur Bouaké), est plus spécialisé. La banane plantain en est de loin le principal produit (plus de 70 % des tonnages expédiés)[1]. Les points centraux de ce commerce sont, outre le chef-lieu de département, des agglomérations récentes, nées à des carrefours ou villages grossis d'un afflux d'immigrants, devenus de véritables centres de collecte et de réexpédition des produits vivriers, où sont installés de façon temporaire ou permanente de nombreux commerçants. Au sommet, 2 grands centres : Yabayo, sur la rive gauche du Sassandra, Méadji, sur la rive droite ; au-dessous, surtout entre Soubré et Méadji, des places secondaires, comme Oupoyo ou Robert Porte. Il convient de souligner la rapidité avec laquelle les structures de ce commerce à longue distance se sont mises en place : Méadji, principal centre de collecte des produits vivriers, est une localité née du rassemblement de cinq villages bakwé (unis par un ancêtre commun, Méa), à côté d'un scierie (EFACI), carrefour de pistes forestières, près de laquelle s'était créé un marché local. Situé au centre d'une zone pionnière grosse productrice de vivres, le marché a pris de l'ampleur, des commerçants sont venus s'installer. À partir de là, s'est développée une véritable ville, qui a accédé au rang de sous-préfecture, où des grossistes opèrent dans le sud du département.

À Méadji, on rencontre des collectrices résidantes et des acheteuses expéditrices[2]. Ces dernières peuvent louer une chambre à la nuit, pour quelques jours, ou un logement, pour plusieurs mois. Certaines collectrices et expéditrices sont spécialisées, les premières travaillant pour les secondes. La plupart confondent les deux fonctions. Leur nombre oscille entre moins de 10 et plus de 30, au gré des saisons. La majorité se dit dioula, terme qui recouvre bien des différences (Odiennéka, Mahou, Maliennes, ...), les autres sont baoulé ou burkinabè.

Toutes procèdent de façon identique. La commerçante va, le plus souvent à pied, passer commande auprès des producteurs. Elle laisse une avance et revient à une date fixée prendre livraison de la marchandise. La majorité de ces femmes est assistée par des pisteurs, jeunes de Méadji ou de la zone de production quand celle-ci est éloignée, qui se déplacent à pied, à bicyclette ou à vélomoteur, et passent commande pour leurs patronnes. La production est évacuée en camionnette, car les véhicules lourds ne peuvent pas accéder aux pistes éloignées et en mauvais état.

Les produits collectés en brousse sont stockés au centre de Méadji, près de la gare routière, où une aire a été réservée à cet effet. Là, les bananes sont déchargées, mises en tas et protégées du soleil ou de la pluie par des branches de palmier ou des plastiques. Ces emplacements ne sont pas individualisés et chacune décharge en fonction de la place disponible. L'endroit est gardé et on trouve en permanence sur place des manœuvres pour les opérations de manutention. Quelques unes aussi stockent les produits le long de la route goudronnée ou à la gare routière (pour celles qui transporteront leurs denrées par car). Les expéditions se font en général en vrac. Les bananes abîmées, trop petites, ou celles qui partiront par car, sont détachées en mains et empilées dans des sacs synthétiques achetés 50 à 100 F CFA pièce.

Il existe plusieurs propriétaires de camion à Méadji. À l'exception d'une collectrice, ceux-ci sont des commerçants de marchandises diverses, non affiliés pour la plupart au syndicat national des transporteurs (SNTVCI). Ils utilisent leurs véhicules pour leurs propres besoins ou pour le transport du cacao, et jouent donc un rôle tout à

1. La banane plantain est le seul produit vivrier expédié sur Abidjan et les villes du pays baoulé d'après l'étude du Plan transport (DCGTX 1987). Selon S. Dardel (1991, p. 46), ce produit représente 60 à 70 % des expéditions, hors département, de Méadji.

2. On trouvera de précieux renseignements sur le commerce vivrier à Méadji, dans les rapports semi-mensuels de S. Dardel sur la mise en place du centre de collecte de Méadji, ainsi que dans son rapport de synthèse (S. Dardel, 1991).

fait secondaire dans l'acheminement de la banane vers les centres urbains. Les expéditions se font en fret de retour, c'est-à-dire grâce à des camions venus livrer de la marchandise à San Pedro et retournant à vide. Le prix du transport est beaucoup plus intéressant qu'une location de véhicule à Soubré ou Méadji. La collectrice voyage avec le chauffeur et va négocier son chargement dans le centre récepteur.

La majorité des commerçantes de Méadji vend son produit à Adjamé-Roxy, au cœur d'Abidjan. Ce marché est régi par la «coopérative de Distribution des Produits Vivriers» qui fait payer un droit d'entrée. Là des coxers achètent immédiatement, au comptant, la production, et se chargent de la revendre ensuite aux semi-grossistes ou aux détaillants. Leur rôle est donc sensiblement différent de celui des coxers en igname précoce (dont ils n'ont en commun que l'appellation sous laquelle ils se désignent). Les commerçantes de Méadji vont toujours sur ce marché, car elles y ont leurs habitudes, leurs clients, savent que même en période d'offre excédentaire, leur banane sera achetée. Seules quelques femmes vont vendre des bananes à San Pedro.

Curieusement, il n'y a pas de parallèle entre le rythme de la production et celui des tonnages commercialisés. La principale période de récolte va d'octobre à février. Or, l'activité marchande est relativement faible pendant ces 5 mois : elle représente, selon les estimations, entre le quart et la moitié des tonnages expédiés[1]. Deux raisons expliquent cette situation. La première est commerciale. Le marché d'Abidjan est saturé en cette période de l'année. Méadji est une des zones de ravitaillement les plus éloignées de la métropole, c'est-à-dire où les coûts de transport sont les plus élevés. Ceci explique que de nombreuses négociantes abandonnent localement cette activité à partir d'octobre, soit pour la continuer sur un terrain plus proche d'Abidjan, soit pour s'adonner sur place à un autre commerce (pagne, poisson...). En novembre, restent seulement 5 ou 6 grossistes importantes et spécialisées, dont l'envergure et les relations leur permettent de passer le cap difficile. La seconde raison est liée à la pénurie de véhicules. Pendant la traite du cacao, il est très difficile de trouver des moyens de transport, surtout des camionnettes et des petits camions, pour aller collecter les produits dans les campements éloignés.

Les femmes effectuent en moyenne un voyage par semaine : 3 jours de prospection, un jour de collecte, deux jours de transport-vente à Abidjan, un jour de retour. Pendant les périodes de profits élevés, elles peuvent effectuer jusqu'à 6 allers et retours par mois. Mais souvent, la rotation dure beaucoup plus longtemps : 5 jours de prospection-collecte, 4 jours d'attente, de transport et de vente. En période de bas prix, certaines commerçantes, comme Mme B. Thérèse dont le mari réside en permanence à Abidjan, en profitent pour prolonger leur séjour dans la métropole. Le nombre de voyages tombe à 2 par mois. Souvent, la femme collecte 2 à 3 t de banane, si bien qu'elle doit s'associer avec d'autres pour louer un camion. Ce n'est que lorsqu'elle réunit au moins 5 ou 6 t, qu'elle peut utiliser seule un véhicule. Encore là, a-t-elle intérêt à s'associer avec une autre pour louer un 10 t, ce qui lui reviendra moins cher[2].

Les marges comme les revenus des marchandes varient considérablement selon les périodes[3]. Les charges sont à peu près constantes tout au long de l'année (même si en période de traite, les transports sont légèrement plus coûteux). Les frais de collecte oscillent entre 4 et 8 F CFA/kg selon la distance, l'utilisation ou non d'un pisteur, le coût du chargement et du déchargement du véhicule. Il faut y ajouter les frais de stockage et de gardiennage à Méadji. Le prix du transport est en moyenne de 10 F CFA/kg,

1. D'après S. Dardel, les tonnages expédiés par les commerçantes de Méadji sont d'environ 700 t pendant ces 5 mois, contre 1 800 t pour le reste de l'année (S. Dardel, 1991, p. 50).
2. En 1989-90, la location d'un véhicule d'une capacité de 10 t (chargé 12-13 t) revient à environ 110 000 F CFA, celle d'un 5 t (chargé 7-8 t) à 80 000 F CFA. S'il s'agit d'un 5 t loué à un commerçant local, le prix monte à 120 000 F CFA. Il faut tenir compte également des variations saisonnières : d'après certaines marchandes, les prix, pour un camion de 10 t de port, dépassent 120 000 F CFA en période de traite contre 90 000 F CFA en dehors.
3. S. Dardel (1991), p. 48, cite des chiffres concordant avec les nôtres pour 1989-90 sauf sur deux points : les prix maxima payés au producteur et les prix de gros nous semblent plus faibles que ceux qu'il indique.

auxquels s'ajoutent la manutention, les contrôles routiers et le droit de stationnement à Adjamé-Roxy. Au total, les frais fixes s'élèvent à 22 F CFA/kg. Le prix au producteur, en période d'abondance, est en moyenne de 7 F CFA/kg (prix à Négréadji par exemple). Le prix de gros moyen à Adjamé est de 30 F CFA/kg. Les marchandes gagnent donc seulement 1 F CFA/kg entre novembre et février (tableau 110). On comprend dans ces conditions qu'elles désertent ce commerce. Celles qui le pratiquent encore réduisent les coûts par l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale (pour la prospection, la manutention), l'achat des régimes uniquement en bordure de route, etc. En revanche, en période de hauts cours, les prix moyens atteignent 60 F CFA (comme en juillet-août 1989). La banane est achetée autour de 30 F CFA/kg au producteur, mais le bénéfice est élevé (8 F CFA/kg). En juillet 1990, alors que les prix de gros dépassaient 80 F CFA/kg à Abidjan, un achat de banane à 40 F CFA/kg dans les environs de Méadji rapportait encore plus[1]. Au total, une femme qui traite 10 t par mois gagne autour de 80 000 F CFA en période de hauts cours. Toutefois, entre mars et juin, et en septembre-octobre, les prix varient fortement, si bien que les revenus sont aléatoires.

Tableau 110 - Formation des prix de gros de la banane et marges des collectrices de Méadji (1989-1990)

En F CFA/kg	nov. 1989-février 1990	juillet-août 1989	juillet 1990
Achat au producteur	7	30	40
Frais de collecte	7	7	7
Transport	15	15	15
Vente	30	60	84
Bénéfice	1	8	22

À Méadji même, on rencontre quelques commerçants qui ont un mode de fonctionnement un peu différent. Jeunes hommes le plus souvent, ils parcourent la brousse à vélomoteur, à la recherche de banane, l'évacuent en camionnette et la stockent dans la localité. Ils la vendent ensuite à des commerçants d'Abidjan ou de San Pedro qui viennent la chercher. Par exemple A. F., guinéen d'origine, né à Gagnoa, travaille depuis 1986 à Méadji. Ils associe différents négoces (cacao, aubergine, piment, gombo, riz, maïs, igname, banane plantain) qui se succèdent dans l'année. La principale période d'achat et de vente de la banane plantain se situe entre juin et septembre, c'est-à-dire à des mois de hauts cours. Il vend les produits à des négociants de la métropole. Le reste de l'année, il écoule un peu de banane auprès des commerçantes de San Pedro. Il va chercher la banane autour de Méadji et surtout au sud du département, dans le secteur de Go et de Gribéadji, toujours dans les mêmes lieux, où il connaît des planteurs.

Une des principales difficultés des opérateurs de Méadji est la collecte, en raison de l'état des routes (ponts souvent cassés, pistes impraticables en saison des pluies) et de la stagnation de la production locale, avec le déclin des défrichements. Les marchands sont bloqués au nord par ceux des autres places, à l'ouest par les difficultés de communication, à l'est par le Sassandra. Leur aire d'intervention s'est donc étendue depuis quelques années au sud, dans le département de San Pedro : le long de l'axe goudronné, sur la piste qui mène à Go et Gribéadji, et de plus en plus sur les petites pistes au sud-est. C'est dans ce contexte qu'on a voulu créer un marché de collecte.

Évoquer la naissance et les débuts du marché de Méadji, c'est un peu faire la chronique d'un échec programmé. Ce centre de collecte est un des trois marchés de gros mis en place en 1989-90 en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un grand programme visant à

1. Les relevés sur les marchés de Petit-Bouaké et Nipi 2, réalisés par E. Léonard en 1992-93, fournissent des données du même ordre.

«améliorer l'efficacité des circuits de commercialisation»[1], et qui prévoit dans une première tranche la création d'une vingtaine de marchés dans les principales régions productrices de vivres. L'objectif est de rationaliser la collecte en mettant en relation les agriculteurs et les commerçants, ce qui éviterait aux premiers de voir pourrir leur récolte faute d'acheteur, leur permettrait d'obtenir un prix satisfaisant grâce à des transactions contrôlées, réduirait les frais de collecte des marchands, limiterait les pertes en accélérant la mise au marché et en améliorant les conditions de stockage et de manutention.

La réalisation du projet de Méadji, sur un financement du FED, a pris plus de 18 mois. Le marché a été construit au bord de la route goudronnée, à la sortie sud de l'agglomération, comprenant, derrière un mur d'enceinte, une cour cimentée et un vaste bâtiment en dur, divisé en aires de stockage, bureaux, hangars pour le matériel. Le centre dispose de 2 tracteurs avec remorques, pouvant aller chercher les productions dans un rayon de 20 à 25 km. Il a ouvert en novembre 1990. Un passage en janvier 1992, nous a montré que c'était un échec, ce qui était prévisible. Les experts tablaient sur un trafic de 3 000 t de produits vivriers par an[2]. La première année 101 t sont passées par le marché (dont 53 t de banane), fréquenté seulement par 5 commerçants (étrangers à la région). Les principales activités du centre viennent du transport local de matériaux divers (sable, briques) et de cacao (520 t soit 5 fois plus que les produits vivriers !). Malgré une forte campagne de sensibilisation préalable, les paysans ne se sont pas mobilisés. Les marchandes locales ont toujours été méfiantes vis-à-vis de tout ce qui peut apparaître comme un contrôle de leur activité. La prise en main du conseil d'administration par les notables locaux et des cadres citadins, évacuant les principaux intéressés, a été un facteur de blocage. Le paiement d'une redevance de 2 F CFA/kg augmente les frais, en dépit de l'économie que permet de réaliser le ramassage avec les tracteurs. Dans ce contexte, les erreurs techniques (remorques des véhicules trop petites, sous-évaluation des coûts, etc.) paraissent mineures. Le fonctionnement du centre est très déficitaire : les recettes des 10 premiers mois ont été de 1,2 million de F CFA et les dépenses de 4,9 millions de F CFA. La réduction du personnel employé à plein temps de 10 à 8 personnes n'a diminué que partiellement les coûts. La solution envisagée par le directeur en 1992 était de rendre obligatoire le passage par le marché de toutes les transactions réalisées dans la sous-préfecture. Cette mesure, prise déjà pour le marché de Kotobi, assurerait sans doute la rentabilité. Mais elle alourdirait considérablement les coûts des intervenants éloignés de Méadji, et détournerait à coup sûr des marchands d'Abidjan. On est loin de l'objectif qui était d'améliorer l'efficacité du commerce.

Une fois de plus, on peut s'interroger sur l'à-propos des initiatives publiques qui échouent là où les marchands ont su, d'eux-mêmes, créer une structure somme toute efficace. En outre, ce projet et sa réalisation ignorent totalement les autres points de collecte et les autres formes de commercialisation du département.

b) Multiplicité des points de collecte et diversité des formes de commercialisation dans le département de Soubré

Le commerce de la banane dans le département de Soubré ne se limite pas à la place de Méadji, quelle que soit sont importance et le dynamisme des agents qui y travaillent (figure 110). Le long de l'axe goudronné Soubré-San Pedro, véritable route de la banane, les lieux de chargement sont multiples : marchés, centres de collecte, points de concentration des régimes achetés par les commerçantes dans les campements à l'intérieur des terres. Nous en avons dénombré 16 entre Soubré et la limite sud du département, en novembre 1988. Parmi les centres concurrents de Méadji, Oupoyo

1. SCET-AGRI, TECNO-TRANSFERT (1987), p. 21.
2. SCET-AGRI, TECNO-TRANSFERT (1987), p. 148.

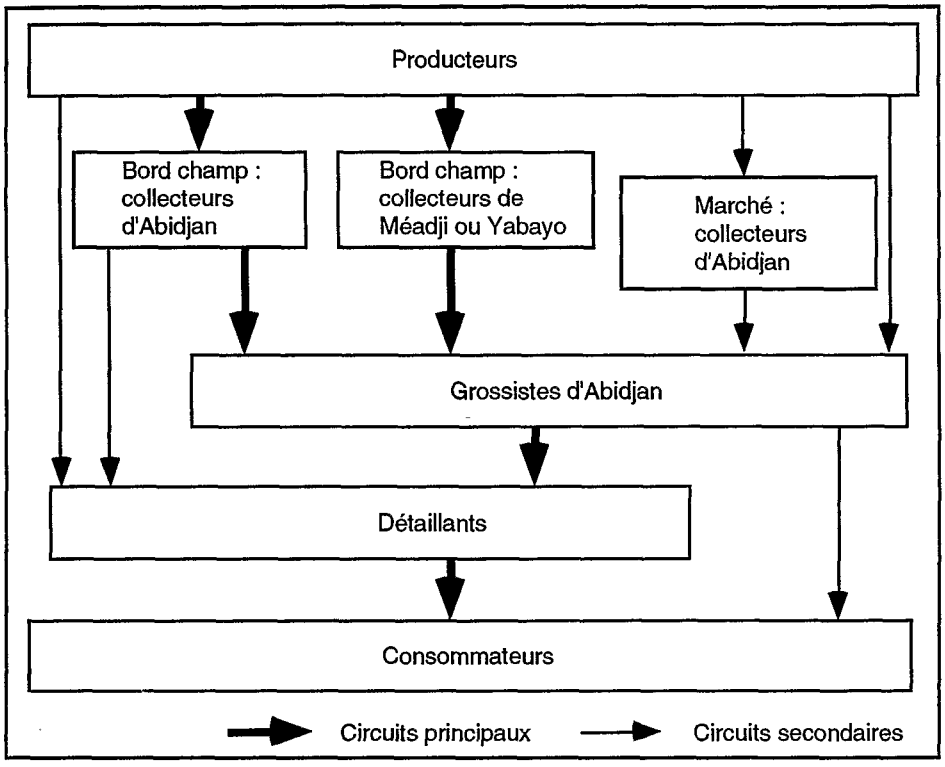


Fig. 110 - Les circuits de commercialisation de la banane plantain de Soubré sur Abidjan (1990)

occupe une place à part, en raison de son importance, et présente des traits particuliers. Les tonnages de banane collectés sont proches de ceux de Méadji. Les commerçants sont des hommes, dioula pour la plupart, beaucoup mieux organisés et plus solidaires que les femmes de Méadji. Ils livrent leur marchandise à des négociantes de San Pedro, avec qui ils entretiennent des relations régulières, et occasionnellement font des expéditions sur Abidjan. Leur aire de collecte chevauche celle des opératrices de Méadji, car les 2 localités sont distantes de 20 km.

Au nord de cette zone, Soubré et surtout Yabayo sont les grands centres de collecte. À Soubré, le ravitaillement local limite l'activité des expéditeurs. Yabayo est située dans un secteur où la production, après avoir longtemps progressé, stagne, mais l'accessibilité des campements et son excellente situation à un carrefour important maintiennent une activité intense. Les marchands opèrent de la même façon qu'à Méadji. Deux types cependant peuvent être nettement dégagés.

Mme K. Aminata est représentative du premier. D'octobre à avril, elle fait le commerce des pagnes (qu'elle achète au Ghana ou au Togo). De mai à septembre, elle collecte et revend de la banane. Elle possède un logement et un entrepôt à Abobo. À Yabayo, où elle a construit trois kiosques, elle loge chez une amie. Sa sœur, mariée à un haut fonctionnaire et qui réside dans une luxueuse villa aux Deux-Plateaux l'a aidée financièrement au départ. Mais elle a surtout développé son entreprise en réinvestissant ses gains dans son affaire. Elle achète la banane en période de hauts cours, car son bénéfice est assuré. Elle revend au marché d'Adjamé-Roxy ou à des détaillantes qu'elle

connaît et à qui elle fait crédit. Jeune (moins de 30 ans), célibataire, mère de deux enfants, sa réussite est fondée sur les appuis qu'elle possède aussi bien en ville qu'à la campagne et sur une certaine ouverture d'esprit (elle a entamé des études secondaires) qui lui permettent d'établir un réseau d'échanges et d'activités variés, ayant pour centre Abidjan, et qui déborde le cadre des frontières.

O. T. est exemplaire du second type. Originaire d'Odienné, âgé de 42 ans, il est commerçant depuis 17 ans. Son entreprise repose sur un apprentissage chez des parents, une longue pratique professionnelle et une spécialisation dans le négoce de la banane. Il exerce depuis 6 mois à Yabayo au moment de l'enquête (novembre 1988). Ses lieux d'activités ont suivi l'évolution de la production d'est en ouest : d'Abengourou au début, à Divo ensuite, puis Gagnoa, Issia et enfin Yabayo. Il conserve des relations dans les différentes régions et modifie ses circuits au gré des opportunités. Il a choisi Yabayo en raison de sa situation à mi-chemin entre Issia et Gagnoa, et parce que sur ce carrefour privilégié, il est plus facile de trouver un camion qu'ailleurs. Il possède un logement et un entrepôt à Abobo où il stocke les bananes qu'il cède à crédit à des détaillantes. Comme il fait deux rotations par semaine, il a un capital immobilisé important, puisque c'est au retour du second voyage qu'il est remboursé de la marchandise du premier. Un fils à Abobo l'aide pour surveiller, voire vendre le stock. Il n'achète que des petites quantités (autour de 3 t), vite réunies et facilement écoulées. Il doit s'associer avec d'autres commerçants pour transporter sa marchandise ; son épouse est collectrice de légumes (tomate, gombo...), qu'elle vient chercher dans la région d'Issia, ce qui leur permet de louer un camion en commun. Sa réussite repose sur une fréquence élevée des voyages, la fidélisation de détaillantes, grâce aux prêts et à un approvisionnement régulier, qui lui permet d'éviter les intermédiaires, l'association avec d'autres entrepreneurs et surtout avec son épouse.

En dehors des grandes places, qui concentrent une part essentielle du trafic, le fait remarquable du département est sans doute la forte dispersion du commerce, pratiqué par de multiples intervenants. Nous en retiendrons quelques exemples significatifs, qui à eux seuls ne sauraient épuiser l'éventail des formes, tant celles-ci sont variées.

De nombreux marchands viennent occasionnellement dans la région. Deux types peuvent être distingués. D'abord, des commerçants-transporteurs qui vont directement en brousse avec leur camion (avant la saison des pluies, lorsque les pistes sont praticables) et s'arrêtent sur les marchés ou chez les gros producteurs qu'ils connaissent. Ensuite, des opérateurs qui collectent la banane surtout dans le sud-est et le centre-ouest du pays, et ne viennent à Soubré qu'en cas de pénurie dans leurs secteurs habituels d'activités. Mme K. Brigitte fait partie de cette catégorie. D'origine baoulé, elle a débuté dans la région de Divo où elle a un oncle planteur. Elle a ensuite étendu son réseau à la région d'Agboville, grâce aux indications fournies par un voisin originaire d'Aboudé-Mandéké, village situé sur la route Agboville-Tiassalé. Son activité repose sur un réseau de parents et de connaissances parmi les planteurs. Elle passe d'abord dans les villages, puis revient avec un camion chercher la marchandise. À Agboville et Divo, elle utilise des transporteurs d'Abidjan qu'elle connaît. Soubré tient une place marginale dans son activité : elle fait 5 ou 6 voyages par an seulement dans la région. Elle y opère aussi de façon particulière. Elle vient exclusivement dans le campement de son père, T. Koffi. Elle coupe des régimes de banane dans les plantations de ses parents et complète avec des achats aux voisins. Elle loue un camion à Soubré pour expédier son chargement. Le coût du transport est très lourd : 120 000 F CFA contre 65 000 F CFA à Divo et 70 000 F CFA à Aboudé-Mandéké. C'est pourquoi son activité est limitée dans le Sud-Ouest : elle y vient quand la production décline sur ses autres lieux de collecte, et associe visite à ses parents et activité marchande, l'intérêt familial du déplacement jouant un rôle aussi important que le côté strictement économique. À Abidjan, elle vend à des détaillantes à qui elle fait crédit de 3 à 7 jours. C'est une négociante qui a une forte assise financière : elle effectue en moyenne un voyage par semaine, traite 20 t par mois et dispose d'un

capital supérieur à 300 000 F CFA, une partie étant immobilisée par les détaillantes, l'autre servant à acheter la marchandise et payer le transport.

L'apparition de lignes de cars régulières San Pedro-Abidjan et Soubré-Abidjan a contribué à l'apparition de nouvelles formes de commerce vivrier, car ces véhicules, outre les passagers, peuvent charger 3 à 5 t de bagages, voire plus. Comme le trajet est normalement rentabilisé par le paiement des voyageurs, les transporteurs peuvent proposer des prix très bas pour les marchandises, ce qui rend le trafic tout à fait intéressant. Sur les petits marchés, le long de la route goudronnée, des marchandes d'Abidjan viennent de plus en plus nombreuses. Plusieurs fréquentent régulièrement par exemple celui de Nipi 2. Baoulé ou Burkinabè, jeunes (moins de 30 ans), entrées dans la profession depuis peu de temps (6 mois à 2 ans), elles ont profité de la création de la ligne de cars pour monter leur commerce. Elles arrivent tôt le matin, achètent rapidement des produits variés (légumes, agrumes, taro...) aux agricultrices et repartent avec un chargement d'un coût de 30 000 à 50 000 F CFA. La banane plantain est toujours présente et constitue 40 à 70 % de la valeur des achats. Elles l'écoulent à Adjamé-Roxy, auprès des coxers, à la descente du car. Elles viennent régulièrement et peuvent, grâce à la rapidité du trajet, fréquenter plusieurs marchés par semaine dans le département.

Le développement des lignes de cars a permis aussi l'apparition d'un commerce, d'origine villageoise, qui prend trois formes. La première est individuelle : une femme réunit une quantité suffisante de banane qu'elle va vendre à Abidjan. Elle met un jour pour collecter le produit, prend le car très tôt le matin et revient le soir même ou le lendemain. La deuxième forme regroupe le plus souvent 3 villageoises, en général la mère et deux filles ou des sœurs : la première parcourt les campements proches à la recherche de la marchandise, la deuxième stocke et surveille au village, la dernière fait la navette Abidjan-le village, au rythme de 3 ou 4 allers et retours par semaine. La troisième forme unit une campagnarde et une citadine. La première collecte la banane que la seconde vient chercher et écoule dans la métropole. La citadine fournit l'argent, rétribue son associée et s'occupe de la vente. Elle a en général une activité principale salariée (infirmière, employée de bureau, secrétaire, etc.) et vient en fin de semaine : le nombre de trajets varie de 1 à 3 par mois, selon les cas et les périodes.

La banane voyage emballée dans des sacs plastiques. En janvier 1990, le coût du transport de Nipi 2 à Abidjan, par exemple, est de 2 500 F CFA par personne et de 300 F CFA par sac. Il faut encore payer le déchargement à l'arrivée (25 F CFA par sac). Les «individuelles» expédient en général de faibles quantités (moins de 500 kg) et les bénéfices sont modestes : de 4 000 à 10 000 F CFA. Mais il s'agit d'une activité marginale pour elles (elles sont cultivatrices) et elles peuvent effectuer plusieurs voyages dans la semaine. Les associées et les commerçantes font des bénéfices plus importants, de l'ordre de 15 000 à 20 000 F CFA par voyage. Encore, s'agit-il de montants observés fin 1989. En juin 1990, alors que les prix de la banane avaient augmenté dans la métropole, un voyage rapportait près du double. En outre, la rapidité de rotation permet d'accroître les revenus très vite, avec un capital de départ qui peut être inférieur à 20 000 F CFA. Certaines villageoises, à partir de la cour d'un parent d'Abobo ou de Yopougon, ont tissé des relations avec des détaillantes, à qui elles livrent leurs bananes, supprimant les intermédiaires.

S'il nous est apparu intéressant d'insister sur ces formes secondaires de commercialisation, c'est qu'elles témoignent du dynamisme et de la vitalité du petit commerce vivrier qui trouve sa place même dans les échanges à longue distance. Certes, une forme de collecte l'emporte de loin : celle réalisée par des négociants locaux ou venant d'Abidjan, opérant à partir d'agglomérations largement nées de la fonction commerciale, comme Méadji ou Yabayo. La diversité apparaît cependant à tous les niveaux, avec la multiplication des points de collecte, des circuits, des types

d'opérateurs, plus ou moins spécialisés, d'envergure inégale et d'origines ethniques différentes (Dioula surtout, mais aussi Sénoufo, Baoulé, autochtones ou étrangers).

Par ailleurs, si la commercialisation s'étend à tout le département d'avril à septembre, lorsque les cours sont élevés, le reste du temps, c'est-à-dire en période de pleine production, elle est limitée aux zones proches de l'axe goudronné, conséquence de la diminution des flux et de la nécessité de réduire les frais de ramassage. Le rythme de l'activité est donc déterminé par la situation du marché d'Abidjan, plus que par le niveau de l'offre locale.

c) Le poids des commerçants d'Abidjan

En 1987, l'OCPV dénombre 202 grossistes en banane dans la métropole, dont 71 importants, qui déclarent traiter plus de 40 t par mois. Avec 27 % des agents recensés et 37 % des tonnages traités, le négoce de gros de la banane arrive en tête dans la ville, devant celui des fruits et légumes. P. T. Perrault et K. Tano ont montré qu'en 1983 les commerçants de banane plantain d'Abidjan sont surtout des hommes dioula, plus stables que leurs confrères qui traitent l'igname ou le manioc, ce qui laisse penser que ce négoce est plus fermé que les autres.

L'enquête de 1987 fournit des résultats assez différents. Le nombre de femmes y est beaucoup plus élevé que dans l'étude de 1983 : 28 % contre 4 %. La proportion d'étrangers est forte : Maliens (39 %) Burkinabè (10 %) Guinéens (8 %). L'origine ethnique des ivoiriens paraît aussi variée : à côté des Malinké, on trouve des Baoulé, des Gouro, des Sénoufo, etc. Les écarts entre ces 2 recensements mettent sans doute autant en lumière la difficulté à définir le terme de «grossiste» que des évolutions sensibles durant les années 1980. Selon que l'on inclut ou non les petits intermédiaires, les collecteurs tenant boutique dans la métropole et opérant dans l'intérieur, les marchandes saisonnières, les résultats sont sensiblement modifiés. Cependant, la montée des étrangers et la diversification des intervenants ne doivent pas nous surprendre, car ce sont des phénomènes que nous avons observés dans d'autres commerces.

On peut distinguer plusieurs types d'opérateurs sur la place, dont certains ont déjà été évoqués. D'abord, les collecteurs qui parcourent les campagnes, s'appuyant sur des réseaux de relations, et qui revendent à des détaillants plus qu'à des grossistes leurs chargements. Ensuite, les femmes réunies en GVC, nombreuses à Adjamé, qui réceptionnent la marchandise des commerçantes opérant dans les centres de groupage de l'intérieur ou qui organisent leur propre ramassage. Enfin, les grossistes sédentaires indépendants, qu'on rencontre dans tous les quartiers.

Les GVC de commerçantes gouro ont souvent entamé une diversification à partir du négoce d'une autre denrée, généralement les légumes, telle la COCOPROVI d'Adjamé, que nous avons déjà évoquée, et qui traite différents produits en 1990, dont la banane. Les collectrices de la COCOPROVI vont dans les régions de Divo, Oumé, Man, Duékoué, où elles passent des contrats avec les agriculteurs. La production est écoulée auprès de détaillantes ou de demi-grossistes d'autres quartiers. Elles paient les agriculteurs en général après la vente, ce qui leur permet de traiter des tonnages importants sans investir des sommes considérables[1].

Les grossistes en place à Abidjan sont, dans leur écrasante majorité, des sédentaires qui reçoivent la marchandise des collecteurs de l'intérieur. Nous en avons rencontré huit à Treichville et Adjamé, qui présentent des traits communs à tous les grossistes d'Abidjan[2] : ancienneté dans le métier (un seul entré depuis moins de 5 ans), moyenne d'âge élevée (48 ans), qui traduisent leur stabilité et une longue expérience

1. Cf. A. B. Gnammon Nambou (1990), pp. 324-328, et les articles de journaux de Tiéti Roch (1990) et Gooré Bi Hué (1991).
2. Cf. les descriptions des grossistes en 1983 dans : P. T. Perrault et K. Tano (1986).

dans le commerce. Même lorsqu'ils ne possèdent pas un magasin, ces marchands exercent leur activité en des points précis, où ils se regroupent sur une base familiale ou d'origine géographique, unis par des solidarités fortes. À l'exception d'un seul, les agents enquêtés reconnaissent avoir été aidés par des parents au départ. Ces caractères s'expliquent partiellement par la nature du produit. La banane est très périssable et doit être vendue très vite. Le négociant doit connaître un réseau d'acheteurs suffisamment nombreux pour écouler sa marchandise. La pratique du crédit aux détaillants, généralisée afin de faciliter la vente, suppose l'immobilisation d'un capital important. Enfin, les pertes (non sans doute physiques, mais monétaires) paraissent fréquentes, affectant une transaction sur trois observées en septembre-octobre et 6 marchands sur 8. Celles-ci ont deux origines : soit une chute des cours, soit une baisse de qualité du produit, liée à un séjour prolongé dans un local surchauffé ou à des manipulations sans soin, qui oblige le vendeur à baisser ses prix.

Les grossistes rencontrés ont une envergure limitée : la plupart traitent entre 10 et 20 t par mois. Ils ont une fonction locale, réceptionnant la banane pour la redistribuer à des détaillants du quartier. L'importance des arrivages dans la métropole justifie l'éclatement du négoce de gros dans les différentes communes. En même temps, la nécessité d'écouler rapidement le produit rend compte d'une certaine proximité entre grossistes et détaillants, et des faibles quantités traitées par chacun : presque tous vendent leur stock en moins d'une semaine. Seuls les opérateurs d'Abobo et d'Adjamé, à l'arrivée des véhicules de l'intérieur, ont un champ d'activité qui dépasse leur quartier et commercialisent des tonnages très élevés.

Les marges brutes observées entre août et octobre 1990 sont très variables et le taux moyen (autour de 40 %) résulte de 2 types de transactions très différentes. Les premières sont nettement positives (marge supérieure à 50 %), les autres négatives. C'est donc la résultante des bonnes et des mauvaises opérations qui permet d'obtenir un bénéfice correct. Les frais sont inégaux : certains commerçants ont un magasin, d'autres officient en plein air. La rapidité de la vente, les dangers de séjour dans un local expliquent que beaucoup de grossistes ne possèdent pas de magasin, toute leur stratégie consistant a essayer d'écouler le jour même leur marchandise, laissant en pleine air les bananes recouvertes d'une bâche, d'un jour sur l'autre. Les frais d'un des principaux marchands enquêtés (location d'un entrepôt, manutention, rétribution d'un jeune parent) s'établissent en moyenne à 6 F CFA/kg. En octobre 1990, il a acheté ses bananes 70 F CFA/kg et les a revendues 83 F CFA en moyenne. Sa marge nette, de 7 F CFA/kg, lui a procuré un revenu mensuel d'environ 126 000 F CFA. La moyenne des prix sur le marché de Treichville, le même mois, est de 109 F CFA. Ce montant, une fois déduits les cadeaux, les déclassements de produit et les taxes, autorise un bénéfice d'environ 15 F CFA/kg. À Adjamé et Abobo, les cours, aux différents stades, sont ce mois-là plus bas (d'après l'OCPV), mais les conclusions que l'on peut tirer sont sensiblement identiques. Il y a en apparence de grands écarts entre les prix de gros et ceux de détail : pour les années 1989, 1990, 1991, les premiers sont inférieurs de plus de moitié, en moyenne, aux seconds, dans la métropole nationale. Mais il faut tenir compte des frais des différents agents, ainsi que des ventes à perte. Les marges nettes des grossistes sont de l'ordre de 5 à 15 % du prix final et celles des détaillants de 15 à 20 %.

Au total, la part des paysans paraît nettement plus faible dans le cas de la banane que dans celui de l'igname précoce (tableau 111). Elle est variable aussi selon les lieux. En 1989-90, le prix payé aux planteurs d'Adomonkro, dans le Sud-Est, représente entre 18 et 32 % du prix de détail à Abidjan, alors qu'il oscille entre 10 et 29 % dans le Sud-Ouest. Le niveau des prix et l'action des marchandes, qui achètent toute la récolte des producteurs d'Agboville et seulement celle de «contre-saison» des planteurs de Soubré, expliquent le maintien d'une production de banane dans le Sud-Est.

Tableau 111 - Part des planteurs dans le prix de détail de la banane plantain

	juillet-août 89	déc. 89-janv. 90	juillet-août 90
Prix détail Abidjan (F CFA)	135	79	139
Prix planteur Adomonkro (F CFA)	39	14	45
% prix Adomonkro/détail	*29*	*18*	*32*
Prix planteur Méadji (F CFA)	30	8	40
% prix Méadji/détail	*22*	*10*	*29*

Sources : OCPV, enquêtes de l'auteur.

Conclusion : la mise en place rapide d'un commerce lointain

La rapidité avec laquelle sont arrivés des opérateurs et se sont mises en places des structures commerciales est un des principaux caractères de la région de Soubré. L'expérience malheureuse du marché de collecte de Méadji fait ressortir encore davantage l'efficacité des initiatives nées du monde marchand.

Le département du Sud-Ouest, en dépit de ventes importantes, est loin de commercialiser toute sa récolte, à la fois parce que des secteurs marginaux ne sont pas atteints par les négociants et parce que la banane n'est pas achetée pendant la principale période de production. À ce moment là, d'autres secteurs mieux placés (dans le Sud-Est notamment et dans le Centre-Ouest) ravitaillent la métropole.

L'extension et la diversification du commerce, auquel participent, en dehors des collectrices locales et des marchands abidjanais, des acteurs variés, ont eu pour conséquence un accroissement des ventes de vivres le long de l'axe goudronné, accentuant les différences entre les zones ouvertes sur l'extérieur et celles qui demeurent enclavées.

La nécessité d'une organisation efficace, pour écouler rapidement le produit, et les pratiques systématiques de prêt aux détaillantes rendent comptent de la stabilité des grossistes sédentaires de la métropole, plus forte que pour d'autres produits. Elle n'empêche pas cependant l'apparition de nouveaux circuits d'importance inégale, comme la commercialisation directe auprès de détaillantes par des collecteurs permanents ou saisonniers. L'intervention de ruraux et de citadins, unis par des liens de parenté ou d'origine, dans le groupage, l'expédition et la vente aux distributrices d'Abidjan, relève d'un souci de valoriser la production villageoise et de trouver aux uns et aux autres des sources de revenus supplémentaires. Elle s'inscrit dans un mouvement général d'initiatives qui transcendent les clivages villes-campagnes et qui s'appuient sur des réseaux souvent peu visibles, mais très soudés.

Les agriculteurs ne touchent qu'une faible part des revenus de la banane. Beaucoup plus que pour d'autres denrées, les frais sont lourds, résultant à la fois des coûts de transport, des pertes et des déclassements de marchandise. C'est la conjonction d'une production à bas prix et d'une organisation de la collecte extrêmement souple, qui permet l'approvisionnement régulier des cités ivoiriennes, sans aucune intervention de l'État. Contrairement au cas suivant.

3. Intervention étatique et agro-industrie : les leçons de quelques exemples

Les commerces dominés par l'État ou l'agro-industrie relèvent de logiques particulières à l'échelle ivoirienne et peuvent servir de contrepoint aux exemples pris

dans le secteur qualifié souvent «d'informel»[1]. Le négoce du riz juxtapose de façon complexe un secteur «officiel», étroitement contrôlé par les autorités, et un marché dit du riz «artisanal» (en ce sens que le décorticage du paddy est fait à la main ou au moulin, non dans des établissements industriels). Hors l'usinage du paddy, l'agro-industrie, née d'initiatives gouvernementales ou privées, essaie de rationaliser la collecte et de valoriser la production par une transformation industrielle.

a) Riz officiel et riz artisanal : opposition et complémentarité des circuits

La collecte, la transformation et la distribution du riz sont étroitement encadrées en Côte d'Ivoire, non que l'État opère lui-même, mais les circuits sont contrôlés, des prix officiels uniformes dans tout le pays établis à chaque étape de la filière et sous l'étroit contrôle de la Caisse Générale de Péréquation des Prix (CGPP). Nous nous en tiendrons à la situation comprise entre 1985 et 1990 (notre période d'enquêtes sur la question), dans un secteur dont les règles et les prix ont souvent changé, pour comprendre les mécanismes de la collecte. Les renseignements obtenus en zone de savane (à Bouna, où se situe une usine, et à Touba, siège d'un silo) pourront être comparés aux investigations effectuées en zone de forêt par D. Harre (1987) et B. Bertoncello (1987), ainsi qu'à nos observations dans le département de Soubré.

Le riz collecté bord champ est regroupé dans des silos et des centres de collecte, ou est directement envoyé dans les usines dispersées sur tout le territoire et qui ont chacune une zone d'opération délimitée. Il existe 2 prix garantis du paddy : un prix bord champ au producteur de 80 F CFA/kg et un prix rendu usine ou centre de collecte de 95 F CFA/kg[2]. Chaque centre récepteur reçoit le paddy d'un nombre élevé d'agents : l'usine de Bouna, par exemple, a délivré 1 639 reçus en 1984-85, ce qui fait un apport moyen de 2,2 t par livraison ; certes, quelques personnes sont venues plusieurs fois, mais beaucoup n'ont apporté que de faibles quantités (moins de 1 t).

On trouve trois types d'opérateurs. D'abord, les paysans qui résident près de l'usine, riziculteurs citadins ou gros agriculteurs qui possèdent ou louent un véhicule : producteurs de Bouna et gros paysans de Panzarani par exemple, dans le Nord-Est, riziculteurs de Touba qui se rendent tous au silo et grands exploitants de villages comme Mandougou, en pays mahou. Ils viennent eux-mêmes livrer leur récolte, afin de toucher le différentiel de prix bord champ-usine. Ensuite, des petits commerçants individuels, qui achètent aux paysans et revendent à l'usine. Enfin, des gros négociants, comme il en existe à Bouna, qui utilisent des pisteurs. Ces derniers sont des jeunes citadins qui parcourent la campagne avec de l'argent prêté par le négociant, nouent des contacts avec les riziculteurs et font des avances, afin de réunir des quantités suffisantes de paddy. Parfois, les commerçants s'attachent les services des peseurs de coopératives, ce qui leur assure l'écoulement privilégié de la production villageoise. Selon les cas, le pisteur avance le prix de la marchandise et la transporte jusque chez le commerçant qui le rembourse et lui verse une commission. Plus fréquemment à Bouna, le pisteur prévient son employeur lorsque la quantité de riz est suffisante, et celui-ci envoie un véhicule pour en prendre livraison. Parmi ces gros commerçants, on trouve des individus appartenant à de vieilles familles dioula de la ville, quelques nouveaux venus et des sociétés abidjanaises comme AFRECO[3]. Enfin, certaines années, la SOPAGRI,

1. Comme nous avons eu l'occasion de le voir, cet «informel» est en réalité souvent très «formalisé». Le vocable comme les réalités qu'il recouvre ont fait l'objet de nombreuses discussions dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici. L'emploi du mot ne relève donc, dans ce texte, que d'un souci de commodité et n'implique pas une quelconque prise de position dans une controverse de spécialistes. Cf. M. Le Pape (1983), pour une problématique de l'histoire de «l'informel», et A. Dubresson (1989 a), pour une mise au point plus récente.

2. Situation valable jusqu'en août 1988. Pour la campagne 1988- 89, le prix passe à 60 F CFA/kg bord champ et à 75 F CFA/kg rendu usine ou centre de collecte. Le prix officiel est supprimé en 1990.

3. AFRECO : Africaine d'Échanges Commerciaux. Société à capitaux ivoiriens et étrangers qui fait le commerce des produits agricoles. Le riz n'a qu'une place secondaire dans son activité.

gérante de l'usine locale, suscite les livraisons en envoyant des acheteurs avec des sacs et une balance dans les villages, et en leur remboursant les frais de transport.

Beaucoup d'usines pratiquent aussi le «mandat» : elles avancent une somme d'argent en début de campagne au commerçant, afin qu'il puisse payer le riz aux paysans, et se remboursent, sans intérêt, au fur et à mesure des arrivages. Ainsi, à Bouna, en 1986, 7 négociants agréés par l'usine ont reçu une avance. À Touba, ce sont 4 collecteurs. En outre, dans ce dernier cas, le silo possède un camion qui au besoin va chercher la marchandise en brousse à un prix très inférieur à celui pratiqué habituellement par les transporteurs. En général, les commerçants «mandatés» ou «agréés» par l'usine sont des opérateurs importants et connus par la direction.

Les marchands cherchent à s'assurer la récolte des paysans en leur rendant de petits services et en leur octroyant des prêts entre juin (soudure avant les premières récoltes) et octobre (rentrée des classes), remboursés au moment de la vente du paddy qui se déroule en général entre octobre et janvier. Cette pratique est identique à celle utilisée par les acheteurs de café et de cacao en zone forestière. D'ailleurs, ces derniers sont souvent aussi collecteurs de riz, et profitent de leur connaissance des villages pour asseoir leur négoce. À Bouna, de nombreux opérateurs qui font le commerce du riz s'intéressent également au karité : c'est le cas de 7 des plus importants fournisseurs de l'usine SOPAGRI en 1986. Les plus gros marchands utilisent souvent, pour les deux produits, les mêmes pisteurs. Ces derniers vont dans les mêmes localités, afin de renforcer les liens qu'ils ont établi avec les habitants En outre, les 2 campagnes se complètent : le karité est acheté d'avril à juillet, et le paddy d'octobre à janvier. Dans certains cas, le contrat passé avec le négociant est désavantageux pour le paysan, obligé de céder sa production à vil prix pour rembourser ses dettes, alors qu'il devra acheter du riz blanc à la soudure. Dans d'autres, au contraire, il pousse l'agriculteur à produire, l'assurant d'un écoulement de sa récolte.

L'activité de collecte du riz n'offre pas des marges considérables. Mais celles-ci, contrairement aux cas de l'igname et de la banane plantain, sont sûres. Le coût du transport dans la région de Bouna est en général de 5 F CFA/kg et s'élève jusqu'à 9 F CFA dans les villages éloignés. Il faut ajouter les frais de collecte du pisteur (ou du commerçant), qui se rend sur les marchés et dans les villages en badjan ou en vélomoteur (2 à 3 F CFA par kg récolté), l'ensachage, le chargement et le déchargement qui reviennent à 1 ou 2 F CFA/kg. Le kilogramme de riz acheté 80 F CFA et cédé 95 F CFA procure ainsi un bénéfice de 6 à 7 F CFA, et dans le plus mauvais des cas de 1 F CFA/kg. En outre, à Bouna, plusieurs collecteurs sont aussi transporteurs, ce qui réduit leurs frais.

Toutefois, à partir d'une certaine distance, les coûts de transport s'élèvent fortement : au-delà de 40 à 50 km, sur les petites pistes, les frais de collecte (5 à 6 F CFA) et les coûts de transports (plus de 10 F CFA) rendent les affaires peu rentables pour le négociant. C'est pourquoi, dans les zones les plus reculées, les commerçants ne passent pas ou achètent le riz à un prix inférieur au cours officiel (entre 70 et 75 F CFA/kg). C'est pourquoi aussi, les usiniers ne respectent pas les limites des zones qui leur ont été attribuées : par exemple dans le département de Bondoukou, des collecteurs de l'usine de Bongouanou viennent acheter le riz, car les frais sont inférieurs à ceux d'une collecte sur Bouna, autant en raison des distances que de l'état des routes.

Afin de réduire les coûts d'acheminement des opérateurs, des silos ont été construits dans les grandes zones productrices (comme à Touba) et des centres de collecte (comme à Aboisso) ont été institués. Les centres étant parfois très éloignés des usines, la CGPP prend en charge les frais de transport jusqu'à la rizerie sur la base de 30,9 F CFA/tkm[1]. Toutefois, cette prise en charge a cessé depuis septembre 1988, ce qui a contribué à une forte réduction de la collecte des centres à partir de la campagne

1. Ce prix est identique à celui du café. Pour une étude des modalités de ce transport, cf. A. Échui (1993), p. 367.

1988-89. La région de Bouna a été particulièrement affectée : l'usine locale ayant fermé, et la SOPAGRI ne bénéficiant plus des remboursements pour le transport du paddy à son usine de Korhogo, la collecte a été arrêtée dans la région. Quelques paysans se sont groupés pour expédier leur récolte à Korhogo, et l'usine SORIZCI de Bongouanou a étendu son aire de ramassage vers le nord. Mais une grande partie de la production locale du Nord-Est a échappé au secteur industriel. Ces difficultés se sont traduites à l'échelle nationale par un effondrement de la collecte, qui est passée de 109 000 t en 1987-88 à 68 000 t en 1988-89.

La transformation du paddy en riz blanc est réalisée dans 10 usines, entre les mains de 6 sociétés, et réparties sur le territoire national. Acheté 95 F CFA/kg, le paddy transformé en riz blanc est vendu au prix de gros 147 F CFA/kg. L'étude de Louis Berger International (1990) estime que les coûts de transformation sont exceptionnellement élevés : 84 F CFA/kg en moyenne pour le riz blanc produit en 1985-86, si bien que le prix de revient du riz qui sort des usines est de l'ordre de 230 F CFA/kg[1]. Les entreprises ne peuvent fonctionner que grâce aux subventions de l'État.

Ces coûts s'expliquent d'abord par une sous-utilisation du matériel. La capacité totale d'usinage est de 440 000 t par an. Les rizeries, qui traitent en moyenne 87 000 t par an, entre 1985 et 1989, travaillent à environ 20 % de leurs possibilités. En 1987-88, on est monté à 23 %, pour redescendre l'année suivante à 15 %. Le riz qui arrive aux usines n'est pas toujours de bonne qualité, si bien que le taux de freinte est élevé : des établissements, comme celui de Korhogo, effectuent lors de la réception du paddy un triage immédiat et rendent au collecteur le riz non conforme ; d'autres affectent un taux de perte uniforme de 2 % sur toutes les livraisons. Certains paddy sont difficiles à usiner : à Bouna, le produit livré est très sec et cassant ; dans l'Ouest, les variétés de montagne sont trop hétérogènes et se prêtent mal au traitement industriel. Enfin, le système de subvention, fondé sur les déclarations des dirigeants de sociétés, n'encourage pas les entreprises à améliorer leur rentabilité : entre autres, elles ne sont pas tenues de fournir un niveau de performances acceptables ; quelles que soient leur production, leur rendement industriel et financier, l'État compense les pertes[2].

Une fois sorti d'usine, le riz est mis sur le marché. Il entre alors en concurrence avec le riz importé. Ce circuit est entièrement contrôlé par la Caisse Générale de Péréquation des Prix (CGPP) qui attribue des autorisations aux commerçants. Les négociants prennent livraison du riz à la sortie des usines, aux ports ou auprès des antennes locales de la CGPP dans les grandes villes de l'intérieur qu'elle même se charge d'approvisionner. Les négociants en riz sont presque toujours de gros commerçants. À Bondoukou, sur 11 marchands agréés, 6 sont des transporteurs, dont les trois plus importants de la ville et tous ont d'autres activités commerciales. Il n'y a pas de barrière ethnique à l'entrée dans ce groupe : on rencontre des Dioula, des Libanais, des Abron. C'est plutôt l'assise financière et les relations qui déterminent l'octroi d'un agrément. Les conditions de sélection de la CGPP favorisent les très gros opérateurs : il faut enlever au moins 15 t par semaine dans les antennes locales, 20 t à Abidjan, et même 30 t dans un rayon de plus de 100 km autour de la métropole pour pouvoir être agréé. Même si, dans la pratique, la CGPP accepte des enlèvements très inférieurs, seuls les très gros intervenants peuvent souscrire à ces normes.

Ces négociants commercialisent aussi bien le riz importé que le riz local. Sur les courtes distances (moins de 100 km autour d'Abidjan, moins de 50 km dans les antennes locales de la CGPP), le transport est à la charge du grossiste. Au-delà, il est pris en charge par la CGPP, sur la base de 24,5 F CFA par t/km. D'après l'*Étude de la filière*

1. Cf. Louis Berger International (1990), p. 163. Dans le calcul du prix de revient, il faut tenir compte du coefficient de transformation du paddy en riz blanc, qui est de l'ordre de 0,60 pour les usines. La diminution du prix du paddy à 60 F CFA/kg bord champ réduit le prix de revient à 200 F CFA/kg, ce qui ne modifie guère les conclusions que l'on peut tirer.
2. Louis Berger International (1990), pp. 157-159.

riz, le coût du transport oscille entre 12,9 et 16,2 F CFA par t/km[1]. L'aller-retour n'est donc pas rentable. Mais les transporteurs vont chercher le riz à Abidjan ou San Pedro, des ports où ils ont toujours un fret aller. Ainsi, les commerçants de Bondoukou louent leurs véhicules, pour expédier de l'igname dans la métropole par exemple, et reviennent avec du riz dont le transport leur est payé par la CGPP. En outre, ils achètent le riz 147 F CFA/kg et le revendent au prix officiel, 153,5 F CFA/kg en semi-gros ou, s'ils possèdent une boutique (ce qui est parfois le cas), 160 F CFA au détail. Les commerçants-transporteurs gagnent donc à l'aller, au retour et sur la vente de la marchandise. Ce système a un effet pervers dans la mesure où il encourage les grossistes-transporteurs à commercialiser le riz importé chargé au port, plutôt que celui des usines intérieures ou des antennes locales de la CGPP, pour lequel il n'y a pas de prise en charge (à cause des distances trop courtes), ni fret complémentaire. Face à la concurrence des importations, qui arrivent à bas prix dans l'intérieur, le produit issu des usines ivoiriennes est écoulé parce que la CGGP interdit temporairement dans l'année le commerce du riz étranger et parce que les quantités transformées sont faibles.

Compte tenu des fortes variations des importations, il est difficile de connaître la part respective des différents riz mis sur le marché. En 1987, la consommation nationale est de l'ordre de 540 000 t. Les usines ont fournit 54 000 t (10 %) de produit. L'essentiel est représenté par les importations (338 000 t soit 63 %) et le riz artisanal (148 000 t, soit 27 %). Certes, ce dernier est largement autoconsommé, mais 1987 est une année de très forts achats à l'étranger (près de 480 000 t). Sur la période 1985-1989, les importations annuelles sont en moyenne de 279 000 t, la production des rizeries de 63 000 t par an et la consommation marchande d'environ 430 000 t. Les ventes de riz artisanal, de l'ordre de 88 000 t par an, sont donc supérieures à celles du riz usiné[2].

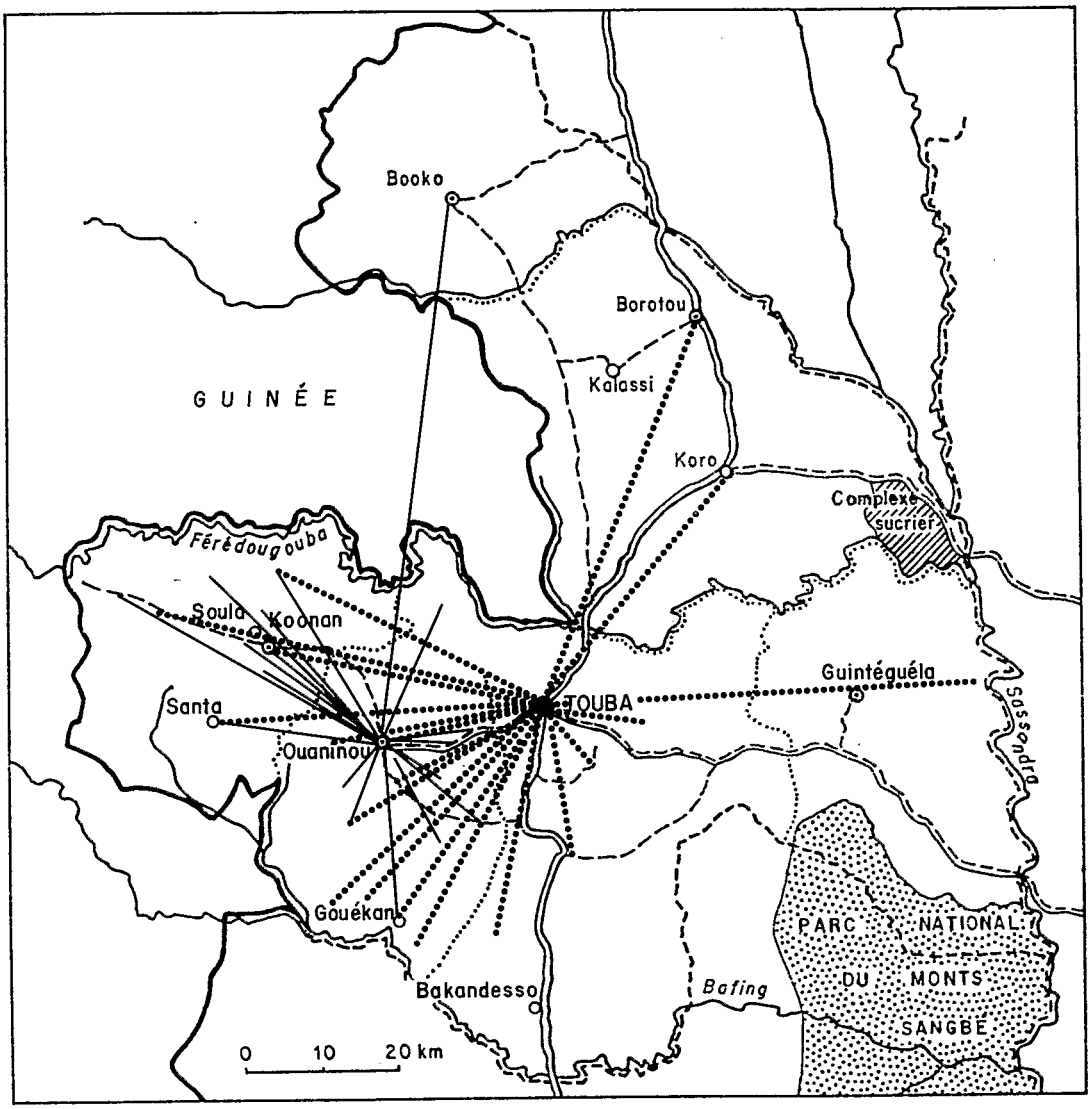
Les enquêtes dans deux régions fortement productrices (département de Soubré, pays mahou) permettent d'analyser quelques aspects du circuit «artisanal».

Une partie du riz, après la récolte, est battue par les femmes, tamisée, pilée, vannée et vendue en «copes», petits récipients contenant 180 à 250 g de riz en général. De plus en plus, le pilage est remplacé par un décorticage au moulin, dont le nombre est estimé entre 1 700 et 3 000 dans le pays[3], et qui se trouvent aussi bien dans les villages qu'en ville. Il s'agit parfois d'anciens décortiqueurs à café, reconvertis après l'obligation faite aux paysans de vendre le café en cerise. Leur répartition est cependant inégale et dans les grandes zones de production, leur nombre est insuffisant : ainsi, à Bakayo 2, sur la route Soubré-Gagnoa, il n'y a que 2 décortiqueurs pour tout le village. En période de récolte (août à décembre), leur capacité est insuffisante, contraignant les producteurs à se rendre à Yabayo ou à piler le riz. Certaines femmes vendent également le riz étuvé, non décortiqué.

En dehors du commerce local, pratiqué le plus souvent par des agricultrices, qui vendent le produit pilé, dans leur village ou sur le marché de la ville voisine, une grande partie du trafic est entre les mains de négociants. Ceux-ci ont des activités variées et associent, en général, les commerces du riz officiel et du riz artisanal. Deux exemples, pris en pays mahou en 1987, montreront à la fois leurs itinéraires professionnels, la diversité de leurs affaires et leurs liens avec les paysans.

L. B. est un marchand mahou, âgé de 55 ans en 1987, marié (2 épouses) et père de 9 enfants. Il habite Touba et possède un magasin à Bakandesso, sur la route de Man. Originaire d'un village du département, il est fils d'agriculteur. Il a appris le commerce chez un oncle à Man, avant de se mettre à son compte à 20 ans, en 1952. Il a débuté

1. Louis Berger International (1990), p. 196.
2. Sources pour 1987 : Louis Berger International (1990), p. 193. Pour les autres données : ministère de l'Agriculture, direction des Statistiques agricoles. L'estimation de la quantité de riz marchand est obtenue par extrapolation de la consommation et des taux d'autoconsommation de 1979, aux populations urbaines et rurales de la période 1985-1988.
3. R. Hirsch (1984), p. 46.



Etablie par J-L C, réalisée par O L-C

Limites d'Etat
Limites de département
Limites de sous-préfectures
Limites de Parc National
Routes goudronnées
Pistes principales
Autres pistes importantes
Préfecture
Sous-préfecture
Principaux points de collecte de : LB
FD

Fig. 111 - L'aire de collecte de deux marchands en pays mahou (1987)

comme acheteur de cola. En 1959, il a pu acquérir un véhicule de transport en commun, qu'il a vendu pour acheter une camionnette et se lancer dans le commerce du riz à partir des années 1960, lorsque la SATMACI s'est mise à promouvoir la production de paddy dans la région. Il n'a pas abandonné cette activité par la suite, travaillant avec la SODERIZ, l'OCPA, UNIRIZ, IGESCO, c'est-à-dire toutes les sociétés d'État et privées qui se sont succédées dans la région, s'adaptant aux différentes structures. Pour lui octroyer une avance en début de campagne, l'IGESCO a exigé qu'il ne s'occupe que de l'approvisionnement du silo en riz, ce qu'il a accepté en apparence, tout en continuant ses autres activités plus ou moins en cachette. Il collecte aussi du café et du cacao, traitant de faibles tonnages, car il n'est pas agréé. Il possède un badjan qui reliait Man et Touba, et qu'il a mis sur les parcours Touba-Ouaninou et Touba-Booko depuis l'apparition des lignes de cars régulières. Il fait enfin un petit commerce d'igname : il achète des *bété-bété* vers Séguéla et des précoces localement pour les revendre à Touba.

La collecte du riz l'occupe d'octobre à janvier. Son champ d'action est étendu : il opère jusqu'à Koonan à l'ouest, Borotou au nord, le Sassandra à l'est et le Bafing au sud (figure 111). Les lieux principaux de ramassage sont cependant circonscrits à un court rayon autour de Touba, à cause du coût des transports. Il va dans les villages gros producteurs et s'entend avec les paysans. Il leur laisse des sacs qu'ils remplissent et qu'il revient chercher avec un camion. Parent de quelques uns des principaux transporteurs de Touba, il obtient assez facilement un véhicule, qui lui coûte en général 5 F CFA/kg. Habitué des mêmes localités, les frais et la durée de la prospection sont réduits. Avec les sacs, utilisés plusieurs fois, et la manutention (25 F CFA par sac d'environ 75 kg), les débours sont de l'ordre de 3 F CFA/kg. La vente à l'usine lui rapporte donc 7 F CFA/kg. Dans les villages éloignés où les coûts de transport sont plus élevés, il paie le paddy 70 ou 75 F CFA/kg. À partir de février-mars il cesse ses achats, car les prix à la production augmentent. Dès fin décembre, il ne vend plus de paddy au silo. Il le stocke, le fait décortiquer au moulin et l'expédie à Abidjan entre avril et juin, période pendant laquelle les cours s'élèvent. C'est un cousin qui transporte son riz sur Abidjan, lui demandant seulement 5 F CFA/kg. Dans la métropole, le produit est écoulé par deux parents commerçants. Il achète aussi du riz décortiqué dans les villages, et le revend aux fonctionnaires de Touba. L. B. n'est pas un très grand négociant (il vend 120 à 150 t de paddy par an au silo de Touba, traite moins de 50 t de café et de cacao), mais la diversité de ses activités lui permet de les échelonner tout au long de l'année et de répartir les risques : collecte et vente du riz officiel d'octobre à janvier, cacao d'octobre à décembre, café de décembre à mars, igname en septembre-octobre et mars-avril, riz artisanal d'avril à août, transport avec le «22 places» surtout en saison sèche, quand les villageois se déplacent beaucoup. Sa connaissance du milieu rural, dont il est issu, et ses relations familiales lui facilitent la tâche. Son activité repose sur une extrême souplesse : il s'est adapté aux différentes structures qui se sont occupées du commerce du riz en Côte d'Ivoire ; il a changé plusieurs fois d'occupation principale en fonction des opportunités, réduisant ses expéditions sur Abidjan au profit des ventes aux citadins de Touba dans les années 1980, en raison de la hausse de la demande locale.

F. D. est commerçant depuis 15 ans à Ouaninou. Né en 1945, il est marié (2 épouses), père de 6 enfants. Fils d'agriculteur, il a fait le commerce de pagnes dès l'âge de 13 ans avec son frère aîné. Il s'est mis à son compte comme transporteur en achetant un badjan, grâce à un crédit et l'aide de parents. Il s'est lancé ensuite dans le négoce du riz et, depuis une dizaine d'années, il a diversifié son activité en faisant la traite du café : il achète la production locale qu'il revend à Man. La collecte du riz est sa principale occupation d'octobre à janvier ; ensuite, il travaille avec son badjan qui lui rapporte en moyenne 100 000 à 125 000 F CFA nets par mois en pleine période. Il possède un magasin à Soula et un autre à Ouaninou où il stocke le riz qu'il va chercher dans les localités des sous-préfectures environnantes, et parfois jusqu'à Borotou ou Booko. Il a une automobile qui lui permet de se rendre dans les villages où il traite avec les paysans

et revient chercher ensuite le paddy. Il ne livre qu'une partie de ses achats au silo de Touba : entre 150 et 200 t, alors qu'il achète au moins 350 t de paddy. Il garde le reste qu'il fait décortiquer pour l'écouler sous forme de riz blanc à partir d'avril-mai, lorsque les cours montent, ou pour l'expédier sur Abidjan. À partir de janvier-février, il achète également du riz pilé aux paysannes. Un sac de riz blanc, acheté par «copes» dans les villages, lui revient à environ 13 000 F CFA. Il le revend 16 000 F CFA à Abidjan, alors qu'il paie 1 000 F CFA de transport par sac. Il n'a pas de relations familiales aussi étroites que L. B. à Abidjan, mais il s'appuie sur des grossistes qui lui prennent sans difficulté son riz de montagne, très prisé dans la métropole. Toujours proche de ses origines paysannes, il cultive une rizière dont il conserve la production pour sa propre consommation. Soucieux de diversifier ses affaires, il a investi dans l'immobilier à Bouaké (plus rentable qu'à Ouaninou), où 6 chambres louées lui rapportent 30 000 F CFA par mois.

Ces deux commerçants présentent un profil assez semblable. Issus du milieu villageois, ils ont été formés au négoce par des parents : cette association agriculture-éducation marchande est un de leurs principaux atouts dans le commerce des vivres. Ils ont su s'adapter aux circonstances, à l'évolution du marché du riz et aux différents organismes de collecte officielle, diversifier leurs activités, en abandonnant certaines (transport en camionnette) au profit de nouvelles. Si F. D. est un commerçant plus important que L. D., tous deux sont loin des 3 plus gros marchands de riz de la place, agréés par la CGPP, qui traitent plus de 80 t par mois de riz blanc officiel. Ils montrent cependant que le négoce du riz artisanal peut être une activité lucrative, alors que ce secteur ne reçoit aucune subvention de la part de l'État.

Les commerçants achètent le paddy 80 F CFA/kg, mais ils acceptent de monter jusqu'à 90 F CFA/kg quand il s'agit de riz local qu'ils décortiqueront eux-mêmes. Alors que l'usine traite de gros tonnages, indifférente aux provenances, ou préférant les riz de bas-fonds plus faciles à usiner, le décorticage en machine, par petites quantités, permet de préserver les origines et d'obtenir un produit qui a plus de goût, apprécié des connaisseurs et vendu plus cher.

Le décorticage coûte entre 10 et 15 F CFA/kg. Le riz blanc artisanal, compte tenu des frais de collecte et de transport sur Touba (8 F CFA), et de la perte à la transformation, revient entre 150 et 155 F CFA/kg[1]. Vendu 180 F CFA/kg en gros à Touba (en période de hauts cours), il fournit une marge importante, d'autant que, contrairement à l'igname ou à la banane, il ne s'agit pas d'un produit périssable. Évacué sur la métropole (coût de transport : 12,5 F CFA/kg), il sera vendu entre 190 et 200 F CFA. Le bénéfice d'une vente sur Abidjan, tous frais déduits, n'est pas forcément supérieur à celui de la commercialisation locale. Le voyage est intéressant seulement si le commerçant s'entend avec un parent transporteur (comme L. B.) ou si l'écoulement sur place est impossible, compte tenu de l'étroitesse du marché local.

Dans la région de Touba, le riz pilé est vendu en «copes» par les femmes dans les villages (à Mandougou par exemple) : un kilogramme vaut environ 160 F CFA, et jusqu'à 200 F CFA en juillet-août. Compte tenu de la transformation, cette vente valorise le paddy entre 100 et 126 F CFA/kg, soit nettement au-dessus du prix d'achat officiel. Les commerçants achètent ce riz en grande quantité entre décembre et mars, à un moment où il est peu cher (autour de 160 F CFA/kg). Contrairement au paddy transporté d'abord en ville, le riz pilé peut être évacué directement sur Abidjan (ce que fait F. D.). Les coûts de collecte, de manutention (5 F CFA/kg) et de transport jusqu'à Abidjan (14 F CFA/kg avec les frais de route) assurent un bénéfice de 11 à 20 F CFA/kg selon les prix d'achat et de vente.

1. Le coefficient de passage du paddy en riz blanc varie selon les sources : 0,65 pour la direction de la statistique du ministère de l'Agriculture, 0,55 pour les auteurs de l'*Étude de la filière riz* (qui reconnaissent que cette valeur est inférieure à la réalité dans le secteur artisanal), 0,63 d'après l'EBC 1979. Nous avons retenu ce dernier coefficient, proche des indications fournies par les commerçants enquêtés (5 à 6 sacs de paddy donnent 3 à 4 sacs de riz blanc).

On observe des pratiques semblables dans la région de Soubré. Les commerçants achètent le paddy entre 80 et 90 F CFA, le transforment et le revendent sur San Pedro ou dans la métropole. Ils achètent aussi (mais plus rarement) du riz décortiqué dans les villages, profitant des différentiels de prix : à Bakayo 2, le riz blanc *danané* est vendu par les exploitants entre 160 et 180 F CFA/kg en octobre 1989, alors qu'il vaut plus de 220 F CFA, à même époque, sur les marchés de la métropole.

Les propriétaires de moulins sont souvent des commerçants de riz ou des non-commerçants qui ont une autre occupation (planteur, réparateur de vélo, mécanicien, etc.)[1]. Les auteurs de l'*Étude de la filière riz* estiment à 8 F CFA/kg de riz blanc les coûts du décorticage (amortissement du matériel compris) ; compte tenu de l'ancienneté du matériel, parfois acheté d'occasion à la fin des années 1970 et amorti depuis longtemps, les frais sont en réalité inférieurs. Une difficulté vient du caractère saisonnier de l'activité, plus intense au moment des récoltes entre juillet et janvier. Les commerçants étalent le décorticage en traitant leur propre réserve à partir de février-mars, qui est souvent leur principale période de vente de riz (en raison des hauts cours), ou en s'assurant un approvisionnement régulier. Les autres utilisent en général leur machine de façon polyvalente (riz, maïs, arachide, etc.). Les gains varient fortement selon les artisans. Cependant, dans de nombreux cas, la transformation assure des revenus intéressants (plus de 5 000 F CFA nets par jour en pleine saison) et paraît beaucoup moins onéreuse qu'en usine.

L'originalité du négoce du riz est de présenter trois formes très différentes : un circuit du riz artisanal qui possède bien des points communs avec les autres commerces vivriers ; une filière industrielle fortement déficitaire et soutenue par les fonds publics ; un circuit du riz importé qui rapporte aux gros commerçants-transporteurs par le jeu des subventions gouvernementales. L'État gagne donc avec les importations de riz des sommes considérables qu'il redistribue largement. En 1985-1986, si on inclut les aides octroyées à la production agricoles (intrants gratuits, encadrement, etc.), les dépenses occasionnées à l'État par la filière riz seraient supérieures aux recettes que fournissent les importations[2]. Ces coûts et les difficultés budgétaires ont amené les autorités a suspendre la convention qui les liait aux rizeries en 1988 (c'est-à-dire à stopper les subventions). Beaucoup de ces unités de production, qui étaient déjà en situation délicate, se sont arrêtées[3]. La désorganisation de ce circuit affecte surtout les régions éloignées des grands centres, comme le Nord-Est, car la production locale est difficile à écouler. En revanche, le long des principaux axes de circulation, dans les zones de forte production où existent d'autres formes de collecte, et près des grandes villes, les paysans ont de nombreuses possibilités de vendre leur paddy.

Le circuit artisanal montre une grande capacité à s'adapter. Les commerçants jouent sur les différents tableaux : filière officielle dont les marges sont garanties, filière artisanale où les bénéfices sont élevés en période de hauts cours. La comparaison de nos enquêtes avec l'étude très détaillée de D. Harre sur la région de Bongouanou montre qu'il s'agit d'un phénomène relativement général dans le pays. Les quelques cas étudiés mettent en évidence la multiplicité des activités des marchands, qui permet de pallier le caractère saisonnier de la collecte du paddy. Les relations négociants-paysans varient selon les localisations et les types de producteurs : près des villes et des usines, les collecteurs font peu d'affaires, car les agriculteurs écoulent eux-mêmes leur récolte ; les gros riziculteurs se groupent ou évacuent directement leur paddy ; en revanche, les petits producteurs éloignés des centres urbains sont souvent obligés de vendre le riz au-

1. Cf. D. Harre (1987), pp. 278-281, à propos de Bongouanou, et B. Bertoncello (1987), pp. 631-632, sur Dimbokro.
2. D'après Louis Berger International (1990), p. 239.
3. Seule la société SORIZCI a essayé de relever le défi à partir de 1989, en se lançant dans une politique de production de riz de luxe, vendu plus cher : cf. D. Harre (1992), p. 44. En outre, les difficultés des usines ont entraîné l'apparition rapide de petites rizeries indépendantes, qui ont pris le relais : cf. R. D. Hirsch (1993).

dessous du cours officiel. Les paysannes dans les villages et à la périphérie des villes, comme les commerçants, se sont lancées dans une activité de transformation artisanale qui valorise fortement la production locale. Avec des acteurs différents et selon des modalités particulières, cette transformation du riz n'est pas sans rappeler la fabrication de l'attiéké, lui aussi bien adapté aux goûts de la clientèle, et qui valorise fortement un produit du «terroir».

b) L'agro-industrie ou les mauvaises affaires de Bonfoutou

Des tentatives de valorisation industrielle des produits vivriers ivoiriens ont eu lieu depuis les années 1970, avec des objectifs multiples et souvent complémentaires : réponse aux difficultés de conservation que connaissent les cultures paysannes, tremplin pour une conquête de marchés à l'exportation, mise au point de produits nouveaux destinés à remplacer de coûteuses importations. Deux entreprises importantes subsistent au début des années 1990.

Depuis 1980, la société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) a implanté à Toumodi une usine expérimentale de transformation du manioc, qui produit de l'attiéké déshydraté et de la farine panifiable ou utilisée pour l'industrie textile. Cette expérience sur laquelle nous ne nous attarderons pas, et qui comportait également un volet agricole fondé sur une mécanisation intégrale de la production de manioc, n'a jamais dépassé le stade expérimental pour des raisons aisément compréhensibles. L'attiéké industriel emballé dans des sachets plastiques est vendu plus cher que son concurrent artisanal, alors que la mise sur le marché d'un produit de longue conservation devait régulariser les cours. En outre, il aurait moins de goût que le produit frais, et prend, au bout de quelques temps de conservation, une teinte jaunâtre qui déplaît aux consommateurs ivoiriens[1]. Quant à la farine de manioc, elle est vendue presque deux fois plus chère que celle de blé.

La tentative de production de foutou d'igname par l'usine Novalim-Nestlé a une toute autre ampleur. Le groupe qui fabriquait déjà différents produits alimentaires (lait en poudre, bouillons cubes, sauces, etc.) a investi dans l'installation d'une unité moderne de transformation d'igname en foutou à Abidjan en 1988.

Les ignames retenues sont des *krenglé* produites dans le centre du pays (Dabakala, Tiénongboué, Béoumi). Les producteurs sont sélectionnés et encadrés. Une convention de recherche a été passée avec l'IDESSA, afin d'améliorer les techniques culturales et trouver des variétés proches des *krenglé* avec des meilleurs rendements. Comme l'a montré A. Échui, Novalim-Nestlé a réussi à maîtriser les coûts de transports[2] : la firme utilise des transporteurs qu'elle a sélectionnés, par un système de contrats renouvelables chaque mois. Les approvisionnements sont réalisés en combinant des livraisons bord champ et rendu usine, selon une programmation imposée aux fournisseurs. En décidant de la fréquence des expéditions, l'entreprise maîtrise les flux, le stockage et réduit les risques de perte.

Novalim achète l'igname bord champ 15 F CFA/kg, et 30 F CFA/kg rendu usine, ce qui est faible. Mais l'agriculteur a la garantie d'écouler de grandes quantités, atout intéressant dans des zones éloignées ou grosses productrices. La consommation de l'usine reste faible cependant : 2 000 t de tubercules la première année, soit moins de 1 % de la production nationale commercialisée (estimée à 250 000 t), 400 t la deuxième année. L'unité de production est loin de travailler au plein de ses capacités (32 t/h). Le produit, commercialisé sous la marque «Bonfoutou», connaît des difficultés d'écoulement sur le marché national, en dépit d'une qualité reconnue par de nombreux

1. Il y avait déjà eu, dans les années 1970, une tentative de fabrication d'attiéké industriel par un entrepreneur privé. Elle avait échoué.
2. A. Échui (1993), p. 380.

consommateurs, car il est vendu 3 fois plus cher que l'igname locale. Dans la situation actuelle, il peut seulement convenir de façon exceptionnelle aux célibataires et aux citadins pressés. En 1988-89, sur 400 t produites, 150 seulement ont été écoulées. En 1989-90, la production a été réduite à 120 t. Fin 1990, malgré des exportations prometteuses en Europe (France, Royaume-Uni) et aux États-Unis, les stocks étaient importants[1]. La firme a lancé fin 1990 également la fabrication d'amidon à partir de manioc, pour remplacer le maïs importé utilisé dans ses bouillons cubes. Sa stratégie de valorisation des denrées agricoles locales ne peut se comprendre dans une perspective à court terme, car ces productions ne sont pas rentables. Elle s'inscrivent dans une politique de promotion publicitaire (la multinationale qui valorise les produits locaux) et de placement à long terme, sur des marchés à venir.

Jusqu'à présent, compte tenu du niveau de vie moyen des citadins, les produits de l'agro-industrie restent beaucoup trop chers pour être des concurrents sérieux aux produits vivriers bruts ou transformés de façon artisanale. C'est aussi bien vrai pour Bonfoutou que pour les différentes tentatives de fabrication d'attiéké qui ont pu exister, et que même pour le riz blanc sorti des usines nationales.

Conclusion : petits et grands acteurs du commerce à longue distance

Le commerce à longue distance ne se caractérise pas par la prédominance de grands marchands, mais par la présence d'acteurs multiples et par une forte proportion de petits intervenants. Les revenus obtenus du négoce lointain ne sont pas systématiquement supérieurs à ceux du commerce local. Beaucoup d'opérateurs, jeunes, ont une assise financière réduite. Ceux qui réussissent jouent en général sur plusieurs activités, se contentant de commercer aux périodes les plus rentables, ou maîtrisent différentes étapes : grossistes collecteurs qui vendent à des détaillants ; sédentaires qui réceptionnent la marchandise et la redistribuent. S'il n'y a pas de véritable blocage ethnique à l'entrée dans ce négoce, tant en raison de la diversité des circuits que de celle des produits, ne réussit pas qui veut dans cette activité. Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des denrées agricoles et du commerce, et de disposer d'un capital de départ. Il faut pouvoir aussi tisser des réseaux de relations amont (avec les producteurs ou des collecteurs) ou aval (détaillants), voire avec des transporteurs, tant pour maîtriser l'information que s'assurer des débouchés ou diminuer les coûts. Dans ce contexte, les relations familiales sur une base restreinte (père-fils-neveux) ou plus large (lignage) jouent un rôle fondamental.

La place des paysans dans les échanges lointains est plus discrète que dans le commerce local. De plus en plus, toutefois, des agriculteurs interviennent soit à la suite de la démission des marchands (cas des producteurs d'igname lobi), soit parce que des relations avec les citadins, souvent familiales, favorisent la multiplication des circuits parallèles.

Enfin, ce négoce, qui exige en général plus de fonds que le commerce de proximité, ne procure pas toujours des revenus plus élevés, car la rotation du capital est lente, les marges peu élevées et les bénéfices, tirés de produits périssables et aux cours changeants, irréguliers.

1. À tel point que Novalim négociait de façon discrète, en 1990, la vente d'une partie de son stock comme liant pour la fabrication de carton.

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

Le ravitaillement de chaque ville se réalise à partir «du double jeu» (pour reprendre une expression de F. Braudel) de l'espace régional et de l'espace national ou international, qui donne naissance à deux circulations différentes. La première, capillaire et à faible distance, est faite d'apports multiples et souvent menus. La seconde s'ordonne autour de grands axes de transport et s'appuie sur la constitution de réseaux marchands complexes. Ces deux systèmes s'ajustent, s'additionnent ou se succèdent plus qu'ils ne s'opposent. S'il y a une certaine spécialisation des acteurs et des distinctions entre produits, les coupures ne sont jamais nettes : les collecteurs de banane plantain opèrent près des grandes cités et dans les régions lointaines selon les périodes ; les légumes ou le riz sont aussi bien produits au cœur de l'espace urbain que dans des zones éloignées, etc.

À l'échelle du territoire national, la polarisation des trafics sur Bouaké résulte de la position centrale de la ville dans le pays et de l'organisation de réseaux de collecte et de distribution par les négociants de la cité. La concentration sur Abidjan, qui tient, bien sûr, à l'importance du foyer de consommation, est favorisée par la présence du port et des industries qui fournissent des frets de retour, valorisant le déplacement. L'organisation des réseaux permet de diminuer les coûts du négoce lointain, à peine supérieurs à ceux des échanges à courte distance, qui portent sur des produits pondéreux, transportés dans des véhicules de faible charge utile.

Si les marges brutes du commerce vivrier paraissent importantes, les marges nettes sont peu élevées en raison de la multiplicité des agents, de l'irrégularité des cours, des frais souvent considérables, liés à la dispersion de la production, et du caractère périssable des produits. Les difficultés de cette activité, parfois peu rentable et souvent aléatoire, se traduisent dans le profil d'ensemble des agents. Les plus grands marchands, souvent transporteurs, ne s'intéressent guère au commerce vivrier, à l'exception de celui du riz blanc importé. Les principaux acteurs de ce négoce sont des femmes, des jeunes qui débutent et des étrangers, c'est-à-dire des populations qui sont en général exclues des secteurs les plus rémunérateurs de l'économie. Les grandes réussites sont le fait d'entrepreneurs à la tête de réseaux de collecte et de distribution où se mêlent étroitement relations économiques et familiales. Il s'agit plus de sédentaires, installés dans les grands centres urbains, que d'aventuriers qui parcourent la brousse à la recherche des produits alimentaires. À l'autre extrémité de l'échelle, les détaillantes, dont le grand nombre répond partiellement aux besoins des citadins et au caractère éclaté des achats, en dépit de marges parfois plus élevées que dans le négoce de gros, obtiennent de petits revenus. La relative facilité d'entrée dans ce commerce de détail, qui ne demande pas un capital de départ important, permet de multiplier les agents, surtout en période de crise, mais diminue les revenus unitaires.

Le commerce est fait autant de rivalités que de complémentarités entre marchands et paysans. Chaque fois qu'ils le peuvent, notamment à proximité des agglomérations urbaines, les agriculteurs s'organisent pour aller vendre leurs produits, s'octroyant la plus-value habituellement réservée aux intermédiaires. Le commerce lointain est souvent né de l'initiative de négociants qui ont organisé rapidement des réseaux ramifiés jusque dans les moindres campements. La diversification des moyens de transport, avec notamment le développement de lignes de cars régulières, le retrait de certains

professionnels du négoce des vivres, l'ouverture des paysans sur les villes par la scolarisation des jeunes et le jeu des migrations temporaires ou permanentes, ont multiplié les occasions de prise en main du commerce par les agriculteurs.

Dans un contexte d'économie libérale, l'intervention des autorités est forte, mais a rarement été couronnée de succès. La relative efficacité du secteur marchand, des initiatives paysannes et de l'artisanat alimentaire sont soulignés, a contrario, par l'échec des tentatives de contrôle par l'État du commerce vivrier, et par l'absence de rentabilité des industries transformatrices de riz, de manioc ou d'igname.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au moment de conclure, nous avons quelques hésitations. Il est toujours hasardeux de vouloir tirer des enseignements d'ordre général à partir d'études monographiques. L'absence de certitudes sur maints sujets, où nos recherches posent plus de questions qu'elles n'en résolvent, ajoute à la difficulté. Enfin, les bouleversements politiques et économiques qu'a connus le pays depuis la fin de nos enquêtes de terrain nous invitent à regarder avec prudence ce qui ne relève que du contingent.

Nous voudrions d'abord revenir sur la méthode, qui seule permet de valider, en les relativisant, certaines conclusions. Par le jeu d'enquêtes en cascade, qui s'appuient sur le recours aux données statistiques nationales, sur le choix d'espaces-témoins régionaux et sur l'étude détaillée de terroirs, d'exploitations agricoles ou d'entreprises commerciales, nous avons adopté une démarche qui essaie de concilier les apports des études monographiques fines et ceux des analyses générales. En même temps, le va-et-vient permanent entre la ville et la campagne, «l'englobant» et le particulier, permet d'éclairer les comportements des exploitants à la lueur des marchés nationaux ou internationaux, et des stratégies de l'État. Allant de pair, la comparaison de situations régionales ou locales différentes permet de dégager les singularités et d'établir des règles qui dépassent le cadre monographique. Enfin, si nous croyons devoir souligner quelques acquis, c'est qu'ils s'inscrivent dans la durée, permettant de dépasser les turbulences actuelles. Revenus à maintes reprises dans notre propos, tous s'ordonnent autour de quelques grands thèmes, qui offrent autant d'éléments de réflexion face aux graves difficultés que connaît le pays.

Initiatives et réponses paysannes

La question du ravitaillement des cités ivoiriennes s'est posée tardivement et de façon brutale en raison de l'ampleur de la croissance urbaine à partir des années 1950. La réponse de la paysannerie ivoirienne n'en est que plus remarquable.

Celle-ci en effet a montré une grande aptitude à répondre aux besoins des villes, où, contrairement à maintes affirmations, l'alimentation est restée fondamentalement africaine. L'existence ancienne de multiples formes de commercialisation vivrières et la généralisation de l'économie marchande sous la colonisation ont facilité l'adaptation des agriculteurs aux marchés. L'essor d'une production destinée aux villes a bénéficié aussi de conditions plus favorables que dans beaucoup de pays voisins, handicapés par des conditions naturelles difficiles, comme dans le Sahel, ou par la faiblesse des densités rurales, comme en Afrique centrale, quand ce n'est pas la guerre, qui ravage maintes régions du continent.

L'essor d'un vivrier marchand est d'abord le fruit d'initiatives paysannes, exploitant avec leurs seules techniques la conjoncture créé par l'explosion urbaine, et s'appuyant sur des systèmes agraires qui révèlent partout une souplesse et une adaptabilité remarquables. Les agriculteurs ivoiriens ont su développer leurs cultures sans apporter de véritable révolution à leur système de production, se bornant le plus

souvent à dégager des surplus dans la collection des plantes familières, dans le cadre de techniques agricoles éprouvées.

La production vivrière se développe surtout à la périphérie des villes, là où l'accès aux marchés est aisé, les prix rémunérateurs, le débouché assuré. La mise en place, comme dans le Nord-Est, d'une agriculture spécialisée dans l'approvisionnement de marchés lointains répond à des prix suffisamment rémunérateurs et exige une organisation efficace des circuits commerciaux. C'est parce que l'igname est une denrée relativement chère qu'elle a pu susciter l'intérêt de paysans situés à plus de 500 km du lieu de consommation. Ailleurs, comme dans le Sud-Ouest, c'est dans le sillage de l'agriculture de plantation qu'ils développent une production alimentaire pour les villes.

Si les campagnes ivoiriennes assurent sans difficulté l'approvisionnement des villes, c'est dans l'exacte mesure où les cultures vivrières rémunèrent correctement, toutes comparaisons faites, le travail des paysans. Toutefois, ces cultures souffrent de deux maux que ne connaissent pas, sauf situation exceptionnelle comme en 1988-89, les cultures d'exportation : l'instabilité des prix payés au producteur, l'absence de garantie d'achat. En année de forte production, les cours s'effondrent et les denrées pourrissent dans les champs, comme par exemple l'igname précoce dans le Nord-Est en 1985 et 1986. De même, dans le Sud-Ouest, en pleine période de récolte, les cours trop bas découragent les planteurs, qui laissent leurs régimes de bananes se perdre sur pied.

Sur l'opposition cultures vivrières - cultures d'exportation

Ainsi, la question des relations entre cultures industrielles ou d'exportation et cultures vivrières ne peut être posée de façon unilatérale. On ne se trouve pas en présence de cultures d'autosubsistance d'un côté et de cultures commerciales de l'autres, mais de productions qui peuvent toutes être vendues. L'importance de la production alimentaire dans le sud du pays, justement là où ont été développées le plus précocement et de la façon la plus massive les cultures pour les marchés extérieurs, prouve à l'évidence que les unes ne sauraient être exclusives des autres. L'analyse des systèmes de production révèle la multiplicité des choix des producteurs. Les cultures vivrières se sont le plus souvent développées dans le sillage des cultures d'exportation, mais dans des situations foncières parfois opposées : en association avec l'arboriculture, dans le cadre de systèmes extensifs en zone forestière (tels ceux que l'on rencontre encore dans le Sud-Ouest), en rotation avec le coton dans le cadre d'une intensification de l'exploitation du sol dans le Nord (comme à Oualou et Mandougou par exemple). Ailleurs, c'est là où les cultures industrielles sont insuffisamment rémunératrices (près de Bouaké), absentes (pays lobi-koulango) ou en déclin (département d'Agboville) que l'agriculture vivrière marchande s'est développée.

Dans le sud du pays, la fin des terres à conquérir et la saturation foncière entraînent des réponses variées en fonction des considérations géographiques. Le long des axes de communication et près des villes, là où l'accès aux marchés urbains est aisé, les cultures vivrières l'emportent et tendent à remplacer les spéculations arbustives. Cette évolution, nouvelle en Côte d'Ivoire, se retrouve presque partout dans le monde tropical où les régions de plantation urbanisées sont devenues productrices de denrées pour les villes. À l'inverse, dans les secteurs enclavés, les paysans abandonnent l'agriculture vivrière, pour ne conserver que les cultures d'exportation destinées à fournir le numéraire. Cette situation, qui est celle des pays développés, où les agriculteurs, spécialisés dans quelques productions, achètent une forte part de leur nourriture, n'est préjudiciable à l'exploitant que s'il ne tire pas suffisamment de revenus des cultures d'exportation pour faire vivre sa famille et à l'État que si la dépendance à

l'égard de l'extérieur s'accroît. Or, l'existence de surplus permanents ou périodiques dans de nombreux produits à l'échelle nationale montre que le danger n'est pas là.

Sur un plan plus général, la croissance des cultures d'exportation, source de revenus considérables pour le pays tout entier pendant près de deux décennies, a favorisé l'écoulement et la consommation des produits vivriers sur les marchés d'agglomérations urbaines dont les habitants voyaient croître leur niveau de vie. Le développement de productions pour les villes a été un moyen pour les campagnes de récupérer une partie de la rente prélevée par l'État sur les cultures d'exportation et redistribuée aux citadins sous formes de salaires et d'investissements multiples.

La chute des prix des denrées d'exportation payées aux paysans depuis 1988-89 n'a pas bouleversé pour l'instant les systèmes de production. L'avantage économique du cacao sur les autres cultures n'est pas remis en cause, en dépit de la baisse de moitié des prix payés au producteur. La croissance de la pression foncière dans le Sud conserve à l'arboriculture marchande, qui reste le meilleur marqueur du territoire, un avantage que lui a fait perdre la chute des cours. En savane, le coton est encore, dans bien des villages enclavés, la seule production susceptible d'être vendue. Toutefois, la situation actuelle favorise grandement les cultures vivrières, qui n'ont pas connu de baisse de leur prix, ni de leur consommation dans les villes, où la réduction des budgets à affecté en priorité les produits les plus chers (boissons industrielles ...). Elle favorise aussi, tout étant relatif, les secteurs les mieux situés par rapport aux marchés urbains et les régions spécialisées dans les productions alimentaires pour les villes.

Commerçants et gouvernants : le rôle des encadrements non paysans

En dehors des initiatives paysannes, commerçants et gouvernants ont eu leur rôle à jouer dans l'essor des productions vivrières.

La capacité de l'agriculture ivoirienne à ravitailler ses villes repose pour une part sur l'efficacité de l'appareil commercial qui a su répondre à l'augmentation de l'offre et de la demande. Plus que sur l'existence de monopoles, souvent limités à un secteur et très localisés, ou de marges jugées excessives, que nos enquêtes n'ont guère mises en évidence, il faut insister sur la capacité d'adaptation du monde marchand ainsi que sur la diversité des acteurs. La relation des commerçants aux producteurs et à la production vivrière n'est jamais unilatérale, qu'ils aient accompagné le développement agricole comme sur les fronts pionniers, qu'ils l'aient provoqué (lorsqu'ils passent des contrats avec les agriculteurs), ou encore, qu'ils l'aient délaissé après l'avoir suscité (abandonnant la commercialisation aux paysans). Autour des villes, un réseau capillaire de petits négociants draine les produits agricoles jusqu'aux marchés citadins, en concurrence avec les paysans à qui revient souvent l'initiative. Dans les régions éloignées des grands centres urbains, le développement des ventes a été rendu possible par la mise en place rapide d'un système de commercialisation fondé, entre autres, sur l'existence de gros marchés de collecte, nés spontanément, et sur la présence de transporteurs, héritage de traditions marchandes anciennes, dans les villes du Nord, ou résultat de la multiplicité des flux dans le Sud. L'échec de l'intervention directe de l'État dans les années 1970 met en évidence la souplesse des réseaux, la grande capacité des collecteurs à rassembler une production dispersée et à l'acheminer jusque dans les centres de consommation.

Sans nier le rôle de sociétés comme la SODEFEL et la SODERIZ, ni l'existence d'opérations de développement spectaculaires, dont le Projet soja est un des derniers témoignages, il convient de souligner que les produits vivriers n'ont bénéficié que d'une aide relativement limitée de la puissance publique, dont l'intérêt a été pour l'essentiel

tourné vers les cultures industrielles et d'exportation ou sur des secteurs non agricoles. De même, et ce depuis la période coloniale, la recherche agronomique a plus été orientée vers les cultures d'exportation que vers l'amélioration des productions alimentaires et la mise au point de nouvelles variétés vivrières productives. L'État s'est davantage illustré par sa politique d'importations céréalières, particulièrement de riz, qui répond au souci de maintenir une alimentation des citadins à bas prix, gage de paix sociale, d'augmenter les recettes budgétaires par le jeu des taxes, et qui profite aux intermédiaires intéressés par ce négoce. Mais cette politique crée dans le pays un déséquilibre et un risque. Elle favorise la consommation d'un produit venu de l'étranger et contient le prix des denrées paysannes à un faible niveau, ce qui freine la production nationale. Le maintien d'un bas prix à la consommation d'une denrée importée, jointe à une baisse des revenus citadins, crée une dépendance considérable à l'égard du marché international : elle rend socialement et politiquement dangereuse une hausse brutale des prix intérieurs en cas de montée des cours mondiaux, comme l'ont montré les révoltes urbaines, liées à une brutale inflation dans de nombreux pays africains au cours des années 1980, du Maroc à la Tunisie, en passant par la Zambie.

Le rôle de l'État n'en demeure pas moins primordial dans l'essor d'une agriculture vivrière marchande. Mais il se situe sur un autre plan. L'outil le plus efficace du développement des cultures vivrières est, en effet, représenté par la construction du réseau routier, certainement le meilleur d'Afrique occidentale, qui charpente désormais le territoire national : c'est grâce à la route que les paysans ivoiriens peuvent disposer de débouchés rémunérateurs, c'est-à-dire des marchés urbains, qui stimulent et justifient leur effort de production.

La double conséquence du développement vivrier

L'essor des cultures vivrières commerciales a de multiples conséquences, dont au moins deux, l'une d'ordre spatial, l'autre sociale, méritent d'être retenues.

Il transforme d'abord profondément les relations villes-campagnes en même temps qu'il en est une des manifestations les plus spectaculaires. Il n'est sans doute pas nécessaire de s'attarder longuement sur l'absence de coupure entre les mondes rural et urbain, tant celle-ci est évidente et touche d'autres secteurs que celui de la production alimentaire, si ce n'est pour souligner que là réside une des clefs de la réussite vivrière de la Côte d'Ivoire : elle favorise la mobilité des hommes et des biens, la réponse des agriculteurs à la demande citadine, la constitution de réseaux marchands, qui transcendent les clivages spatiaux.

L'émergence d'un vivrier marchand provoque une double mutation de l'espace géographique ivoirien. À l'échelle régionale, il existe autour de chaque agglomération une zone profondément transformée par l'influence urbaine, au point que les cultures vivrières y exercent une souveraineté parfois sans partage sur la vie agricole : limitée à quelques kilomètres autour des villes moyennes, celle-ci prend de l'ampleur dans le cas des plus grosses agglomérations comme Bouaké et surtout Abidjan. À l'échelle nationale, les cultures vivrières marchandes permettent un rééquilibrage du territoire, apportant au nord un palliatif, au moins partiel, à son retard économique, et le rendant plus solidaire des régions forestières. Alors que pendant très longtemps on a opposé les campagnes «*importatrices d'hommes et dévolues aux cultures industrielles*», à celles qui «*produisent des hommes et des vivres pour les régions de cultures industrielles et les villes*»[1], il convient de faire une place à une nouvelle catégorie de campagnes, orientées vers le

[1] J. L. Amselle, E. Le Bris (1982), p. 170.

vivrier marchand, éventuellement importatrices d'hommes et qui s'étendent parfois au détriment des zones d'économie de plantation.

Productrices de vivres, commerçantes, transformatrices de denrées agricoles brutes ... Le domaine vivrier est par excellence celui des initiatives et des innovations féminines. En retour, le succès des cultures vivrières a pour effet un équilibrage social, car il modifie lentement mais profondément la situation des femmes. Si les grosses ventes sont généralement l'affaire des hommes, épouses et filles tirent des bénéfices substantiels (et une indépendance croissante) des ventes quotidiennes. En même temps par la prise en charge du commerce de proximité et par la valorisation de certains produits, comme la transformation du manioc en attiéké, elles entrent de plain pied dans l'économie monétaire dont les avait pratiquement exclues l'agriculture d'exportation contrôlée par les hommes.

Questions en suspens

Face à l'avenir, la Côte d'Ivoire se trouve confrontée à un double défi : d'abord, une expansion démographique forte et une croissance urbaine élevée (plus de 5 % par an en dépit de son ralentissement actuel), qui supposent une augmentation continue de l'effort de production ; ensuite, la fin des espaces à conquérir, qui remet en cause le modèle d'agriculture extensif fondé sur une occupation toujours renouvelée de terres vierges. Autant pour améliorer le niveau de vie de sa paysannerie que pour relever le défi né de l'évolution démographique, la modernisation de l'agriculture ivoirienne apparaît à terme comme une nécessité. Si les réponses ressortent de choix et de décisions politiques, nous pouvons, face à ces enjeux, formuler quelques observations, nourries d'expériences de terrain, et qui peuvent constituer autant de pistes de recherches pour l'avenir.

Les opérations de développement multiples, coûteuses, d'une rentabilité économique incertaine et incapables de résoudre les questions techniques fondamentales propres aux milieux tropicaux, comme la savanisation des blocs défrichés, ont été généralement des échecs doublés de gouffres financiers alourdissant les charges de l'État.

Pourtant, chaque fois qu'ils y trouvaient intérêt, les paysans ont adopté les innovations proposées, que le contexte foncier justifie le recours à des techniques plus intensives (cas des périmètres irrigués urbains), ou que la nouveauté puisse s'insérer dans un cadre connu comme en témoigne le succès de variétés nouvelles issues de la recherche agronomique, riz et maïs à hauts rendements ou igname *florido*. Mais seules ont eu un succès durable à ce jour les innovations qui offraient aux paysans des conditions de rémunération satisfaisantes.

La recherche d'une autosuffisance vivrière nationale au moyen de coûteuses opérations de développement s'est souvent faite au prix d'un accroissement de la consommation d'intrants importés, qui est loin d'aboutir à «l'indépendance alimentaire» à laquelle elle est abusivement assimilée. Plusieurs questions en découlent. La modernisation de l'agriculture peut-elle se réaliser en dehors du développement d'une industrie nationale ou d'un artisanat qui fournisse les matériels nécessaires ? Sur un autre plan, l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires, plus répandue en Asie du sud-est qu'en Côte d'Ivoire, est-elle l'effet d'encadrements plus étroits, de densités rurales plus fortes, qui conduisent à l'intensification, ou de leur prix d'achat moins élevé ?

L'amélioration des techniques agricoles en outre ne peut faire fi de toute une série de contraintes, certes non spécifiques au domaine vivrier, mais dont trois au moins nous semblent exemplaires. La question foncière est au coeur du processus de modernisation

de l'agriculture vivrière, fondée sur des cultures qui occupent le sol pendant un court laps de temps, plus sans doute que dans la cas de l'agriculture d'exportation arbustive, qui assure une tenure moins précaire. La course à la terre, les conflits permanents dont les campagnes sont le siège, montrent à l'évidence l'acuité de cette question en Côte d'Ivoire. L'importance des mouvements migratoires et notamment de l'implantation allochtone, la saturation foncière qui freine l'installation des jeunes, la transformation des notables autochtones en rentiers du sol créent un climat d'insécurité peu propice à l'intensification.

La deuxième question relève de l'organisation paysanne. Le gouvernement a voulu promouvoir des GVC qui, dans le domaine vivrier, n'ont guère réussi. Dans les cas que nous avons étudiés, il semble que la lourdeur de l'organisation, l'absence d'intérêt pour les paysans expliquent les échecs. Pourtant, les multiples exemples que nous avons rencontrés manifestent la nécessité de groupements pour la vente, à la fois pour évacuer la production, faire pression sur les marchands, réaliser des économies d'échelle dans le transport, détourner les marges au profit des producteurs. Ceux-ci réunissent de petits groupes d'individus, qui se connaissent bien et peuvent se contrôler. Ils sont d'une extrême souplesse et d'une grande variété, créés en fonction de besoins souvent différents. Enfin, ils peuvent transcender les clivages ville-campagne en unissant des producteurs ruraux et des vendeurs citadins.

Sur un autre plan, le succès de l'agriculture ivoirienne passe certainement, à l'image de celui des agricultures occidentales, par la valorisation de la production brute. Si la voie agro-industrielle a jusqu'ici échoué, on peut sans doute tirer beaucoup d'enseignements de la réussite de l'artisanat alimentaire, fondé sur d'étroites relations entre villes et campagnes, comme la transformation du manioc en attiéké, dont la consommation s'étend à présent au-delà des frontières et touche même l'Europe. Cette question dépasse le cadre proprement rural et débouche sur des interrogations concernant les petites activités urbaines et le développement industriel, qui montrent combien les clivages inter ou intradisciplinaires (villes-campagnes, agriculture-industrie) au sein de la recherche doivent être transcendés.

Enfin, l'essor d'une agriculture vivrière marchande renvoie aux relations entre les productions et la demande d'une part, le marché intérieur et les échanges internationaux d'autre part, les deux étant étroitement liées. La politique agricole ivoirienne a largement été fondée sur les cours relativement élevés du cacao et ceux beaucoup plus faibles des céréales sur le marché mondial. L'effondrement du prix des matières premières ivoiriennes exportées et la dévaluation du F CFA de 50 %, le 12 janvier 1994, modifient radicalement la situation. À court terme, le renchérissement des importations ne peut avoir que des conséquences positives sur les cultures vivrières à destination des villes, en rendant plus compétitive la production intérieure. C'est une parade partielle à la concurrence qu'exercent les excédents des pays riches et des pays d'Asie, livrés à vil prix sur le marché mondial. À moyen et long terme, les effets sont moins faciles à percevoir. Ils dépendront des politiques suivies à l'égard des importations comme de l'agriculture nationale, qui constituent autant de freins ou d'incitations à la mobilisation des paysans, de l'évolution du niveau de vie des citadins, qui conditionne l'état des marchés, de l'inflation enfin, qui peut réduire rapidement les effets d'une dévaluation. Ces questions mettent en évidence la multiplicité des facteurs en cause dans le développement agricole.

Dans un contexte difficile, l'essor d'un vivrier marchand est une chance pour la Côte d'Ivoire. Sans doute ne peut-il à lui seul résoudre l'ensemble des problèmes du pays. Mais, né d'initiatives paysannes ou du secteur commercial, il offre des éléments de réponse aux difficultés que connaît le pays, car il jette les bases d'un véritable marché national, tout en permettant aux villes d'être ravitaillées, comme aux paysans d'être rémunérés.

ORIENTATIONS ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Une bibliographie sur les cultures vivrières en Côte d'Ivoire exigerait un ouvrage entier. A fortiori, sur un sujet qui aborde le ravitaillement des villes, dont la littérature qui lui est consacrée en Afrique de l'Ouest est pléthorique. Nous nous bornerons à citer ici les ouvrages de base et les travaux originaux qui ont un intérêt direct pour notre travail. Pour des compléments, on pourra se reporter à J. Janvier (1972), C. Arditti (1975) et K. Tano (1980), qui fournissent une revue exhaustive des travaux anciens concernant la Côte d'Ivoire et la commercialisation des produits vivriers en Afrique de l'Ouest, et au travail de A. Dubresson (1990) pour les études plus récentes sur les villes et la Côte d'Ivoire en général.

Afin de faciliter sa consultation nous avons divisé notre bibliographie en 3 parties seulement : les sources, les ouvrages généraux, les travaux sur la Côte d'Ivoire.

1. Sources : archives, cartes, photographies aériennes

a) Archives

Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI) - Séries :
- D : administratives,
- E : affaires politiques,
- Q : affaires économiques,
- R : agriculture et élevage.

Dépôt à Abidjan (le fond est en cours de reclassement depuis plusieurs années).

Archives nationales, Section d'Outre-mer (ANSOM) - Séries Afrique et Côte d'Ivoire ; dépôt anciennement à Paris, déplacé à Aix-en-Provence.

Archives nationales de la République du Sénégal (ANRS) - Sous-série 2 G : rapports sur la Côte d'Ivoire, consultables à Dakar, et à Paris sous forme de dossiers microfilmés.

(Les références précises de chaque document utilisé sont citées dans le texte, en notes infrapaginales).

b) Cartes

Carte topographique 1/1 000 000 Côte d'Ivoire, IGCI 1979.

Cartes topographiques au 1/500 000 de l'Afrique de l'Ouest, IGN-IGCI - Feuilles : Abidjan (1965), Bouaké (1969), Daloa (1973), Katiola (1963), Odienné (1962), Tabou (1969).

Cartes topographiques au 1/200 000 de l'Afrique de l'Ouest. IGN-IGCI - Feuilles : Abidjan (NB 30 VIII, 1969), Bondoukou (NC 30 IV, 1971), Bouaké (NB 30 XIX, 1969), Téhini-Bouna(NC 30 IX-X, 1963), Dimbokro (NB 30 XIV, 1964), Nassian(NC 30 III, 1975), Mbahiakro (NB 30 XX, 1973), Taï (NB 29 XI, 1967), Touba (NC 29 V, 1961), Soubré (NB 29-XII, 1966).

Carte routière MICHELIN de la Côte d'Ivoire 1/800 000, n° 175, éditions 1970, 1982, 1985, 1993.

DCGTX - Carte des routes de Côte d'Ivoire, 1992.

c) Atlas

ATLAS DE CÔTE D'IVOIRE, 1979 - Abidjan, Ministère du Plan, ORSTOM, Université d'Abidjan, 46 planches, + notices.
ATLAS JEUNE AFRIQUE, 1983 - *Atlas de Côte d'Ivoire*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 72 p. (avec cartes).
ATLAS DU NORD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE, 1988 - Abidjan, Ministère de l'Économie et des finances, Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, Institut de Géographie Tropicale, 41 cartes, + notices.
PERSON Y., 1990 - *Cartes historiques de l'Afrique mandingue (fin du XIX^{ème} siècle)*, Paris, Centre de Recherches Africaines, 14 cartes.

d) Photographies aériennes

DÉCOUVERTE AÉRIENNE DE LA CÔTE D'IVOIRE, 1974 - Abidjan, Photivoire, Université d'Abidjan, 220 p.
Département d'Agboville : 1/50 000 - mission IGN 73 CIV 049/500.
Département de Bouaké : 1/40 000 - mission IGN 73 CIV 040/400.
Département de Soubré : 1/50 000 - mission IGN 73 CIV 048/500.
Département de Soubré : 1/20 000 - mission 83 IGCI 326/200.
Département de Touba : 1/50 000 - mission UNDP kenting 1975.
Département de Touba : 1/50 000 - mission IGN 1989 CIV 136/500.
Département de Touba : 1/20 000 - mission 89 IGCI 377/200.
Bouaké ville et périphérie : 1/15 000 - mission IGN IGCI 1977 163/150.
Azaguié : 1/25 000 - mission IGN 73 CIV 047/250.

2. Ouvrages et publications d'intérêt méthodologique ou théorique

ALIBERT J., 1986 - Problèmes socio-économiques de l'autosuffisance alimentaire et de l'alimentation des villes en Afrique Noire, *Afrique contemporaine*, n° 140, pp. 40-52.
AMIN S., 1971 - *L'Afrique de l'ouest bloquée. L'économie politique de la décolonisation (1880-1970)*, Paris, Les Éditions de Minuit, 322 p.
AMIN S., 1973 - *Le développement inégal*, Paris, Les Éditions de Minuit, 265 p.
AMSELLE J. L.,1977 - *Les négociants de la savane*, Paris, Anthropos, 293 p.
AMSELLE J. L., AGHASSIAN M., SALIOU-BALDE, 1978 - *Les migrations africaines : réseaux et processus unificatoires*, Paris, Maspero, 127 p.
AMSELLE J. L., LEBRIS E., 1982 - De la «petite production marchande» à l'économie mercantile, *in* Deble I., Hugon Ph. (dirs.), *Vivre et survivre dans les villes africaines*, pp. 163-173.
AMSELLE J. L., MBOKOLO E. (dirs.), 1985 - *Au coeur de l'ethnie ; ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La découverte, 225 p.
ANCEY G., 1975 - *Niveau de décision et fonctions objectif en milieu rural africain*, Paris, Note AMIRA n° 23, 33 p.
ANGLADETTE A., 1966 - *Le riz*, Paris, Maisonneuve et Larose, coll. Techniques agricoles et productions tropicales, 931 p.
ANTHEAUME B., 1982 - «Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café», *Économie Rurale*, n° 147-148, pp. 120-122.
ARDITTI C., 1975 - *Les circuits de commercialisation des produits du secteur primaire en Afrique de l'Ouest. Analyse bibliographique*, Paris, Ministère de la Coopération, Direction des Programmes, Études et Documents, n° 22, 271 p.
ARRAUDEAU M., SILVESTRE P., 1983 - *Le manioc*, Paris, Maisonneuve et Larose, coll. Techniques agricoles et productions tropicales, 262 p.

BACHELARD G., 1963 - *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF, coll. Nouvelle Encyclopédie Philosophique, 179 p.

BADOIN R., 1971 - *Économie rurale*, Paris, A. Colin, 598 p.

BADOIN R., 1987 - L'analyse économique du système productif en agriculture, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, n° 3-4, pp. 357-375.

BALLANDIER, 1963 - *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, P.U.F., 2ème édition, 532 p.

BANQUE MONDIALE, annuel - *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, 1986 : 277 p., 1987 : 317 p., 1988 : 345 p., 1989 : 281 p., 1990 : 287 p., 1992 : 299 p.

BANQUE MONDIALE, 1992 - *Conservation de la forêt en Afrique centrale et de l'ouest*, Washington, 353 p.

BARÉ J. F. (coord.), 1985 - Économie des vivres, *Études rurales*, n° spécial, 99-100, 407 p.

BAUMANN H., WESTERMANN D., 1957 - *Les peuples et civilisations de l'Afrique*, Paris, Payot, 605 p.

BAYARD J. F., 1989 - *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.

BERG E., 1981 - *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara*, Washington, Banque Mondiale, 223 p.

BERNARD A., 1939 - *Afrique septentrionale et occidentale. Deuxième partie*, Paris, A. Colin, Géographie Universelle, 529 p.

BERRY B. J. L., 1971 - *Géographie des marchés et du commerce de détail*, Paris, A. Colin, coll. U2, 252 p.

BONNAMOUR J., 1973 - *Géographie rurale, Méthodes et Perspectives*, Paris, Masson, coll. Géographie applicable, 168 p.

BONNAMOUR J., 1993 - *Géographie rurale. Position et méthode*, Paris, Masson, 134 p.

BONNEFOND Ph., COUTY Ph., GERMAIN N., 1988 - Essai de conclusion, *in* Gastellu J. M. (coord.), Systèmes de production en Afrique tropicale, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 24, n° 1, pp. 137-144.

BOSERUP E., 1970 - *Évolution agraire et pression démograpique*, Paris, Flammarion, 218 p.

BOURDIEU P., 1979 - *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 670 p.

BOUTILLIER J. L., GOUDINEAU Y. (dirs.), 1993 - Trente ans, *Cahiers des Sciences Humaines*, Hors série, 195 p.

BRAUDEL F., 1979 - *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, A. Colin, 3 vol., 543 p., 599 p., 606 p.

BRAUDEL F., 1985 - *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 121 p.

BRUNEAU M., COURADE G., 1983 - Développement et processus d'urbanisation dans le Tiers Monde, *Cahiers ORSTOM*, sér.Sci. Hum., vol. XIX, n° 1, pp. 59-92.

BRUNEAU M., DORY D. (dirs.), 1989 - *Les enjeux de la tropicalité*, Paris, Masson, 161 p.

BRUNEL S. (coord.), 1986 - *Afrique - Asie : greniers vides, greniers pleins*, Paris, Économica, 192 p.

CAILLÉ R., 1930 - *Journal d'un voyage à Tombouctou et dans l'intérieur de l'Afrique*, Paris, 3 tomes, 476 p., 426 p. et 406 p.

CALVO E., COURADE G. (dirs.), 1992 - Le fait alimentaire : débats et perspectives, *Revue Tiers Monde*, XXXIII, n° 132, pp. 725-872.

CAMARA C. - Les relations ville-campagne autour d'Abéokuta (Nigéria), *in La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar*, Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 373-400.

CHAMPEAU J., 1983 - *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 98, 508 p.

CHARMES J., COUTY Ph., ROBINEAU C., 1985 - *Économies en transition. Concepts, analyses, méthodes d'investigation*, Équipe ORSTOM-AMIRA, ORSTOM, Département H, 116 p.

CHOQUET C., DOLLFUS O., LE ROY E., VERNIÈRES M. (dirs.), 1993 - *État des savoirs sur le développement*, Paris, Karthala, coll. Économie et développement, 229 p.

CHRÉTIEN J. P., PRUNIER G. (dirs.), 1989 - *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-ACCT, 439 p.
CHRISTALLER W., 1933 - *Die zentrale Orte in Süddeutschland*, Iéna, Fischer, traduit en anglais, 1966, *Central places in Southern Germany*, Englewood Clifs, Prentice-Hall.
CLAVAL P., 1976 - *Éléments de géographie économique*, Paris, M. Th. Génin, 361 p.
CONTAMIN B., COURADE G. (dirs.), 1990 - Économie alimentaire, la purge libérale, *Politique africaine*, n° 37, pp. 1-82.
COQUERY-VIDROVITCH C., 1976 - La mise en dépendance de l'Afrique Noire : essai de périodisation 1800-1970, *Cahiers d'études Africaines*, XVI, n° 61-62, pp. 7-58.
COQUERY-VIDROVITCH C., 1986 - *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 440 p.
COQUERY-VIDROVITCH C., MONIOT H., 1992 - *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, coll. Nouvelle Clio, 480 p. (éd. rev.).
COULON C. (coord.), 1990 - L'Afrique autrement, *Politique africaine* (n° spécial 10ème anniversaire), 207 p.
COURADE G., 1986 - Villes/campagnes : les liaisons dangereuses, *in Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, pp. 67-81.
COURADE G., 1989 - Les politiques alimentaires sont-elles adaptées aux changements d'habitudes alimentaires en Afrique au sud du Sahara?, *Économie rurale*, n° 190, pp. 21-25.
COURADE G., PELTRE-WUTRZ J. (éds.), 1991 - La sécurité alimentaire à l'heure du néo-libéralisme, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 27, n° 1-2, 292 p.
COUSSY J., HUGON Ph., SUDRIE G., 1983 - *Dépendance alimentaire et urbanisation en Afrique sub-saharienne*, Paris X- Nanterre, Université, 445 p.
COUTY Ph., 1978 - Évolution économique et fonction commerciale, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XV, n°3, pp. 281-304.
COUTY Ph., 1992 - Compter, raconter. Vers le social réfléchi, *in Institutions et pratiques du développement- itinéraires-*, Paris, ORSTOM, département SUD, pp. 193-214.
DEBLE I., HUGON Ph., 1982 - *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Paris, IEDES-PUF, 310 p.
DEGRAS L., 1986 - *L'igname*, Paris, Maisonneuve et Larose, coll. Techniques agricoles et productions tropicales, 408 p.
DEMANGEOT J., 1976 - *Les espaces naturels tropicaux*, Paris, Masson, coll. Géographie, 190 p.
DIX ÉTUDES SUR L'APPROVISIONNEMENT DES VILLES, 1972 - Bordeaux, CEGET-CNRS, coll. Travaux et documents de géographie tropicale, n° 7, 278 p.
DONGMO J. L., 1981 - *La dynamique bamiléké (Cameroun), vol. I. La maîtrise de l'espace agraire, vol. II. La maîtrise de l'espace urbain*, Yaoundé, Centre d'édition et de reproduction pour l'enseignement et la recherche, 423 p., 293 p.
DRESCH J., 1949 - La riziculture en Afrique occidentale, *Annales de Géographie*, vol. LVIII, n° 312, pp. 294-312.
DUMONT R., 1961 - *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, Le seuil, coll. Politique, 288 p.
DUMONT R., 1966 - *Nous allons à la famine*, Paris, Le seuil, coll. Esprit Frontière ouverte, 280 p.
DUMONT R., MOTTIN M.F., 1980 - *L'Afrique étranglée*, Paris, Le Seuil, coll. L'histoire immédiate, 269 p.
DUMONT R., 1991 - *Démocratie pour l'Afrique*, Paris, Le Seuil, coll. L'histoire immédiate, 250 p.
DURUFLÉ G., 1988 - *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 207 p.
EGG J., 1988 - Les échanges agricoles intrarégionaux en Afrique de l'ouest, *Économie rurale*, n° 188, pp. 32-37.

ÉTUDES DE GÉOGRAPHIE TROPICAL OFFERTES À P. GOUROU, 1972 - Paris-La Haye, Mouton, 599 p.

FRELASTRE G., 1983 - Réflexions sur les périmètres irrigués rizicoles et les habitudes de consommation africaines, *Colloque international : Développement agricole et participation paysanne, un exemple : les politiques de l'eau*, Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne, 11 p.

FREEMAN R. A., 1892 - A journey to Bontuku in the interior of West Africa, *Royal society, Supplementary papers*, vol. III, pp. 119-146.

FREUD C., 1988 - *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement*, Paris, Karthala, coll. Les Afriques, 270 p.

GALLAIS J., 1967 - *Le delta intérieur du Niger*, Dakar, IFAN, Mémoire n° 79, 618 p.

GALLAIS J., 1984 - *Hommes du Sahel*, Paris, Flammarion, coll. Géographes, 289 p.

GASTELLU J. M., 1980 a - ... mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique?, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XVII, n° 2, pp. 3-22.

GASTELLU J. M., 1980 b - *Du salaire. Note à l'attention du groupe de travail sur les indicateurs de transition*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 14 p.

GASTELLU J. M. (coord.), 1987-1988 - Systèmes de production agricole en Afrique tropicale, numéros spéciaux *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, n° 3-4, pp. 343-566, et vol. 24, n° 1, pp. 3-144.

GOUROU P., 1966 - *Les pays tropicaux*, Paris, PUF, 4ème éd., 271 p.

GOUROU P., 1970 - *L'Afrique*, Paris, Hachette, 488 p.

GOUROU P., 1971 - *Leçons de géographie tropicale*, Paris, EPHE-Mouton, 323 p.

GOUROU P., 1982 - *Terres de bonne espérance. Le monde tropical*, Paris, Plon, coll. Terres Humaines, 456 p.

GOUROU P., 1984 - *Riz et civilisation*, Paris, Fayard, 299 p.

GOUROU P., 1991 - *L'Afrique tropicale, nain ou géant agricole?*, Paris, Flammarion, 229 p.

GRÉGOIRE E., 1990 - L'État doit-il abandonner le commerce des vivres aux marchands ?, *Politique africaine*, n° 37, pp. 63-70.

GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (dirs.), 1993 - *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-ORSTOM, 263 p.

HAGETT P., 1973 - *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, A. Colin, coll. U, 390 p.

HAUBERT M. (dir), 1985 - *Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique noire*, Paris, IEDES-PUF, coll. Tiers Monde, 287 p.

HERVOUET J.P., 1992 - Environnement et grandes endémies : le poids des hommes, *in L'environnement en Afrique, Afrique contemporaine*, n°161, pp. 155-166.

HUGON Ph., 1980 - *Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains. Essai de typologie, Tiers Monde*, XXI, n°82, pp. 405-426.

HUGON Ph., 1993 - *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 121 p.

HUGON Ph., POURTIER R. (dir.), 1993 - Villes d'Afrique, *Afrique contemporaine*, n° spécial, 168, 249 p.

JOULIN Dam, 1739-1740 - Journal de l'Affricain, in J. Mousnier, *Journal de la traite des noirs*, Éd. de Paris, 1957.

JUILLARD E., 1973 - Urbanisation des campagnes, *Études Rurales*, n° 49-50, pp. 5-9.

KERMEL-TORRES D., ROCA P. J. (dirs.), 1987 - *Terres, comptoirs et silos*, Paris, ORSTOM, coll. Colloques et Séminaires, 263 p.

KI-ZERBO J., 1972 - *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 702 p.

KLATZMANN J., 1975 - *Nourrir dix milliards d'hommes?*, Paris, PUF, 268 p.

LABARTHE P., 1803 - *Voyage à la Côte de Guinée ou Description des Côtes d'Afrique depuis le Cap Tagrin jusqu'au Cap de Lopez Gonzalves*, Paris, Debray, 310 p.

LABAT R. P., 1730 - *Relation de voyage du chevalier des Marchais en Guinée et à Cayenne*, Paris, 4 vol.

LABOURET H., 1937 - La géographie alimentaire en Afrique occidentale, *Annales de Géographie*, XLVI, n° 264, pp. 591-610.

LABOURET H., 1941 - *Paysans d'Afrique occidentale*, Paris, Gallimard, 184 p.
LA CROISSANCE URBAINE EN AFRIQUE NOIRE ET À MADAGASCAR, 1973 - Bordeaux, CEGET-CNRS, 2 vol., 1109 p.
LAMBERT A., 1993 - Les réseaux marchands féminins du chemin de fer Dakar-Niger, *in Politiques agricoles et initiatives locales*, Paris, ORSTOM, coll. Colloques et Séminaires, pp. 91-105.
LASSERRE G., 1982 - Quelques caractères originaux des relations villes-campagnes en Afrique tropicale *in Colloque sur les grandes villes africaines (sept. 1980), Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, vol. 16, n°1-2, pp. 7-16.
LEBART L., FÉNELON J. P., 1973 - *Statistique et informatique appliquées*, Paris, Dunod, IV, 458 p.
LEBIGRE J. M., 1980 - Production vivrière et approvisionnement urbain au Gabon, *Cahiers d'Outre-mer*, n° 130, pp. 167-185.
LE BRIS E., LE ROY E., LEIMDORFER F. (éds.), 1983 - *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 425 p.
LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P. (éds.), 1991 - *L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala, coll. Économie et développement, 359 p.
LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN QUESTIONS, 1984 - Paris, ORSTOM, 505 p.
LEROUX M., 1983 - *Le climat de l'Afrique tropicale*, Paris, Champion-Slatkine, 633 p.
LIPTON M., 1977 - *Why poor people stay poor : urban bias in developping countries*, London, Temple Smith, 467 p. (réédition 1980, New-Delhi, Heritage Publisher).
LOOTVOET B., 1994 - Des palabres autour de quelques sardines en faire un marché ? L'approvisionnement des fumeuses de bonga à Dixxin (Conakry), *Cahiers des Sciences Humaines*, 30 (1-2), pp. 275-287.
LÖSCH A., 1941 - *Die raümliche Ordnung der Wirtschaft*, Iéna, Fischer, traduit en anglais, 1954, *The Economics of Location*, New Haven, Yale University.
LOYER R. P. G., 1702 - Relation du voyage du royaume d'Issyny (1702), *in* P. Roussier (1935), pp. 109-235.
MAÎTRISE DE L'ESPACE AGRAIRE ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE TROPICALE. LOGIQUE PAYSANNE ET RATIONALITÉ TECHNIQUE, 1979 - Actes du colloque de Ouagadougou, Paris, ORSTOM, 600 p.
MALASSIS L., 1973 - *Économie agro-alimentaire, tome I*, Paris, Cujas, 449 p.
MAREES P. (de), 1605 - *Description et récit historial du riche royaume d'Or de Guinéa, autrement nommé la Coste de l'Or de Mina...*, Amsterdam, C. Claesson ; traduction de *Beschrivjvinge van de Gout-custe*, paru en 1602, édition 1978 : Oxford, published for the British Academy by the Oxford University Press, 272 p.
MARSEILLE J., 1984 - *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 461 p.
MARX K., 1965 - *Œuvres*, Paris, La Pléiade, CLXXVI, 1821 p.
MAUNY R., 1961 - *Tableau géographique de l'Afrique de l'Ouest au Moyen-Âge*, Dakar, IFAN, Mémoire n° 61, 588 p.
MÉDARD J. F. (dir.), 1993 - *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, coll. Hommes et Sociétés, 407 p.
MEILLASSOUX C., 1977 - *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 251 p.
MEILLASSOUX C. (dir.), 1971 - *The development of ingenious trade and markets in West Africa*, London, Oxford University Press, 444 p.
MÉMENTO DE L'AGRONOME, 1974 - Paris, Ministère de la Coopération, La documentation française (dif.), 1591 p.
MENDRAS H., 1970 - *La fin des paysans. Changements et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, A. Colin, 307 p.
MIÈGE J., 1952 - *Contribution à l'étude systématique des Dioscorea ouest africains*, Thèse de doctorat ès Sciences naturelles, Université de Paris, Fac. des Sciences, 3 vol., 266 p.

MONBEIG P., 1966 - Les franges pionnières, *in Géographie générale, Encyclopédie de la Pléiade,* Paris, NRF, pp. 974-1006.

MOUSNIER J., 1957 - *Journal de la traite des noirs*, Éd. de Paris, 295 p.

MUCHNICK J., VINCK D., 1984 - *La transformation du manioc*, Paris, PUF, coll. Techniques vivantes, 172 p.

NOURRIR LES VILLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, 1986 - Paris, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, Paris, 421 p.

NOUVELLES RECHERCHES SUR L'APPROVISIONNEMENT DES VILLES, 1986 - Bordeaux, CEGET-CNRS, coll. Travaux et documents de géographie tropicale, n° 28, 283 p.

PÉHAUT Y., 1974 - *Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun/la production, le commerce et la transformation des produits* - Lille, Champion, 2 vol., 1476 p.

PÉLISSIER P., 1963 - *Les pays du Bas-Ouémé. Une région témoin du Dahomey méridional*, Dakar, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, 173 p.

PÉLISSIER P., 1966 - *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yriex, Impr. Fabrègue, 930 p.

PÉLISSIER P., 1980 - L'arbre dans les paysages agraires d'Afrique noire, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XVII, n° 3-4, pp. 131-136.

PÉLISSIER P., 1985 - Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire *in Des labours de Cluny à la révolution verte*, Paris, PUF, 258 p.

PÉLISSIER P., 1979 - Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face à face, *in Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique*, Paris, ORSTOM, pp. 1-8.

PÉLISSIER P., 1993 - Le marché, instrument de développement ou de dépendance *in L'Économie de marché et le Tiers monde*, F. Gay (éd.), Publications de l'université de Rouen, pp.17-26.

PÉLISSIER P., DIARRA S., 1978 - *Stratégies traditionnelles, prises de décision moderne et aménagement des ressources naturelles en Afrique soudanienne*, Paris, UNESCO, Note technique du MAB, n° 9, pp. 35-57.

PÉLISSIER P., SAUTTER G (dirs.), 1970 - Terroirs africains et malgaches, *Études rurales,* n° spécial triple, 37-38-39, 555 p.

PENOUIL M., LACHAUD J. P., 1985 - *Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique*, Paris, Pédone, 316 p.

PEREIRA D. P., v. 1506-1508 - *Esmeraldo de situ orbis,* traduction de R. Mauny, 1956, Bissau, Centro de estudos da guiné Portuguesa, Mémoire n° 19, 226 p.

PESNAUD F., 1993 - La commercialisation des produits agricoles dans les campagnes : leçons et limites du modèle indien *in L'Économie de marché et le Tiers monde*, F. Gay (éd.), Publications de l'université de Rouen, pp. 27-34.

PIERMAY J. L., 1978 - Les mutations du milieu rural à proximité de la ville au nord de Bangui (Centrafrique), *Cahiers ORSTOM,* sér. Sci. Hum., vol. XV, n° 2, pp. 182-205.

PORTÈRES L. 1950 a - Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale, *L'agronomie tropicale*, 9-10, pp. 489-527.

PORTÈRES R., 1950 b - La recherche agronomique dans les pays chauds, *Revue Internationale de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale,* n° 231-231, pp. 241-263.

PORTÈRES R., 1951 - Note pour servir à une introduction à l'histoire de l'alimentation végétale dans les régions montagneuses forestières de l'ouest africain (des Monts de Loma au Massif des Dans), *in Première conférence internationale des Africanistes de l'Ouest*, Dakar, IFAN, tome II, pp. 82-92.

POURTIER R., 1989 - *Le Gabon, vol.1 : Espace, histoire, société, vol. 2 : État et développement*, Paris, L'Harmattan, 254 p., 351 p.

POURTIER R., 1992 - Regards, échelles, lieux : un point de vue de géographe, *in L'environnement en Afrique, Afrique contemporaine*, n°161, pp. 5-12.

POURTIER R., 1992 - Migrations et dynamique de l'environnement, *in L'environnement en Afrique, Afrique contemporaine,* n°161, pp. 167-177.
RAISON J. P., 1968 - La colonisation des terres neuves intertropicales, *Études Rurales,* n° 31, pp. 5-112.
RAISON J. P., 1981 - La colonisation des terres neuves en Afrique tropicale : réflexions sur quelques travaux récents, *in Les phénomènes de frontières dans les pays tropicaux,* Paris, Institut des Hautes Études d'Amérique Latine, coll. Travaux et Documents, pp. 59-75.
RAISON J. P., 1984 - *Les hautes terres de Madagascar,* Paris, Karthala-ORSTOM, 2 tomes, 664 p. et 616 p.
RAISON J. P., 1988 - la colonisation des espaces vides forestiers tropicaux, *Information géographique,* vol. 52, n° 5, pp. 206-208.
RAISON J. P., 1993 -Trente ans, trois phases de la géographie rurale dans les pays tropicaux *in* C. Choquet, O. Dolfuss, E. Leroy et M. Vernières (dirs.), *État des savoirs sur le développement,* pp. 135-160.
REY V. (dir.), 1993 - *Géographie et campagnes, mélanges Jacqueline Bonnamour,* Fontenay-aux-Roses, École Normale Supérieure, 365 p.
RICHARD J. F. (éd.), 1990 - *La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest. Points de vue et perspectives de recherche,* Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 310 p.
RICHARD-MOLARD J., 1951 - Les terroirs tropicaux d'Afrique, *Annales de géographie,* LX, nov.-déc., pp. 349-369.
RIOU G., 1990 - *L'eau et les sols dans les géosystèmes tropicaux,* Paris, Masson, coll. Géographie, 222 p.
ROBEQUAIN Ch., 1937 - Problèmes de l'économie rurale en A. O. F., *Annales de géographie,* XLVI, 261, pp. 137-163.
ROBERTSON G. A., 1819 - *Notes on Africa ; particularly those parts which are situated between Cape Verd and the River Congo,* London-Sherwwood, Neeley and Jones, 460 p.
ROBINEAU R. (éd.), 1992 - *Les terrains du développement. Approche pluridsciplinaire des économies du sud,* Paris, ORSTOM, coll. Didactique, 280 p.
ROUSSIER P., 1935 - *Voyages de la côte de Guinée. 1687-1702. L'établissement d'Issiny,* Paris, Larose, 243 p.
SALHINS M., 1972 - *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives,* Paris, Gallimard, NRF, 410 p.
SARRAUT A., 1923 - *La mise en valeur des colonies françaises,* Paris, Payot, 675 p.
SAUTTER G., 1966 - *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement,* Paris, Mouton, 2 vol., 1102 p.
SAUTTER G., 1968 - *Les structures agraires en Afrique tropicale,* Paris, CDU, 266 p.
SAUTTER G., 1968 - La région traditionnelle en Afrique tropicale *in Régionalisation et développement,* Paris, CNRS, Colloque International des Sciences Humaines de Strasbourg, juin 1967, pp. 65-107.
SAUTTER G., 1972 - Les ruraux dans la ville : genèse et différenciation des sociétés urbaines, *in La croissance en Afrique Noire et à Madagascar,* Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 77-89.
SAUTTER G., 1986 - Le développement rural côté cour. Le poids des articulations locales, *in Développement rural en Afrique tropicale : stratégies et pratiques, Bulletin de la société neuchâteloise de géographie,* Actes du Colloque organisé à Neuchâtel, Frédéric Chiffelle éditeur, pp. 101-126.
SAUTTER G., 1987 - Croissance urbaine et importations alimentaires. Pas si simple que cela ! Réflexions sur les subsistances en Afrique noire, *L'information géographique,* n° 51, pp. 20-26.
SAUTTER G., 1993 - *Parcours d'un géographe. Des paysages aux ethnies. De la brousse à la ville. De l'Afrique au monde,* Textes choisis avec le concours de Ch. Blanc-Pamard, Paris, Arguments, 2 tomes, 708 p.

SAUTTER G., MONDJANNAGNI A., 1978 - *Stratégies traditionnelles, prises de décisions modernes et aménagement des ressources naturelles en zone forestière et préforestière d'Afrique.* Paris, UNESCO, Note technique du MAB n° 9, pp. 59-80.

SAUTTER G., PÉLISSIER P., 1964 - Pour un atlas des terroirs africains, *L'Homme, Revue Française d'Anthropologie,* janvier-avril, pp. 56-72.

SAVANNÉ M. A. (dir.), 1992 - *Populations et gouvernements face aux problèmes alimentaires : regards sur les zones de l'Afrique de l'ouest,* Genève, UNRISD, 389 p.

SCHILTER C., 1988 - *L'agriculture urbaine à Lomé, Togo,* Paris-Genève, Karthala-IUED, 334 p.

SCHNELL R., 1957 - *Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique noire,* Paris, Larose, 224 p.

SCHWARTZ A., 1986 - *La culture de rente «se nourrit-elle de la famine en Afrique» ? L'exemple du coton au Togo,* Lomé, Centre ORSTOM, 16 p.

SEWELL T., 1992 - *The world grain trade,* New-York, Woodhead-Faulkner, 250 p.

SURET-CANAL J. 1958, 1964, 1972 - *Afrique Noire,* Paris, Éditions sociales, 3 vol., 395 p., 636 p., 430 p.

TALLET B., 1989 - Connaître les exploitations agricoles : un outil pour les politiques de développement rural au Burkina Faso, *in Tropiques. Lieux et liens,* Paris, ORSTOM, coll. Didactique, pp. 241-248.

TERRAY E. (éd.), 1987 - *L'État contemporain en Afrique,* Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 418 p.

TERSIGUEL Ph., 1992 - *Boho-Kari, village Bwa : les effets de la mécanisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso,* Thèse de doctorat, Université de Paris X-Nanterre, 593 p.

THÜNEN J. H. (von), 1875 - *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie,* Hambourg.

TROPIQUES, LIEUX ET LIENS, 1989 - Paris, ORSTOM, coll. Didactique, 620 p.

UNICEF, 1992 - *La Côte d'Ivoire,* UNICEF, dossier n° 2, 42 p.

VENNETIER P., 1972 - L'approvisionnement des villes en Afrique Noire : un problème à étudier *in Études de géographie tropicales offertes à P. Gourou,* Paris, Mouton, pp. 477-490.

VENNETIER P., 1982 - A propos des relations villes-campagnes en Afrique Tropicale, *in Colloque sur les grandes villes africaines (sept. 1980), Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie,* vol. 16, n°1-2, pp. 45-57.

VENNETIER P., 1988 - Urbanisation, production agricole et autosuffisance alimentaire : réflexions sur le cas africain, *Cahiers d'Outre-mer,* vol. 41, n°163, pp. 209-226.

VENNETIER P. (éd.), 1987 - *Crise agricole et crise alimentaire dans les pays tropicaux,* Paris, CNRS, 374 p.

WONDJI C., 1985 - *La côte ouest africaine du Sénégal à la Côte d'Ivoire. Géographie, sociétés, histoire. 1500-1800,* Paris, L'Harmattan, coll. Racines du présent, 164 p.

3. Ouvrages, publications et travaux sur le Côte d'Ivoire

AFFOU Y. S., 1979 - *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social. Une introduction à l'organisation socio-économique Akyé,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 371 p.

AFFOU Y. S. 1980 - *Le salaire : une question de forme? A propos de l'abousan,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 11 p.

AFFOU Y. S. 1982 - *L'exploitation agricole villageoise : gaspillage de forêts ou rationalité économique?,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 23 p.

AFFOU Y. S. 1985 - *La relève paysanne,* Paris, Karthala, 231 p.

AFFOU Y. S., TANO K., 1992 - *Migration rurale et dynamique socio-économique. De la Boucle du Cacao au Sud-Ouest ivoirien,* Abidjan, Association ivoirienne des Sciences Agronomiques, 36 p.

AFRIQUE AGRICULTURE, 1980 - *Le complexe de la SODEFEL à Sinématiali,* n° 54, pp. 42-50.

AFRIQUE AGRICULTURE, 1980 - *L'agriculture ivoirienne,* n° 55, pp. 24-64.

AGRIPAC, 1974 - *Halles et Marchés de Côte d'Ivoire,* Abidjan, Ministère de l'Économie et des Finances, 4 tomes.

AKINDÈS F., 1990 - *Urbanisation et développement du secteur informel alimentaire en Côte d'Ivoire : l'exemple d'Abidjan,* Thèse de doctorat, EHESS-ORSTOM, Paris, 327 p.

AKROU J. B., KOUASSI E., 1985 - Ceux qui vivent de l'attiéké, *Fraternité-Matin,* article du 7 mars 1985, p. 12.

ALLA DELLA, 1991 - *Dynamisme de l'espace péri-urbain : étude géographique,* Thèse de 3ème cycle, Université d'Abidjan, 453 p.

ALLOKO N. J., 1989 - *Transport, communication et organisation de l'espace en Côte d'Ivoire,* Thèse de doctorat d'État, Université d'Abidjan, 1 262 p.

AMAGOU V., 1980 - La capacité de la Côte d'Ivoire à répondre aux besoins alimentaires de sa population, *Cahiers du CIRES,* n° 27, pp. 13-29.

AMIN S., 1967 - *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire,* Paris, Les Éditions de Minuit, 336 p.

AMON D'ABY F. J., 1951 - *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine,* Paris, Larose, 205 p.

AMSELLE J. L., BULTEAU P., FREUD C. et al., 1991 - *Évaluation du programme soja,* Paris, République de Côte-d'Ivoire, Ministère de l'agriculture, CIRAD, 13 p.

ANCEY G., 1974 - *Relations de voisinage ville-campagne. Une analyse appliquée à Bouaké : sa couronne et sa région (Côte d'Ivoire),* Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 70, 258 p.

ANCEY G., CHEVASSU J., MICHOTTE J., 1974 - *L'économie de l'espace rurale de la région de Bouaké,* Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents, n° 38, 251 p.

ANGOULVANT, 1916 - *La pacification de la Côte d'Ivoire 1908 - 1915. Méthode et résultats,* Paris, Larose, XIX + 395 p.

ANTOINE Ph., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., 1987 - *Abidjan «côté cours»,* Paris, Karthala-ORSTOM, 277 p.

ARNAUD J. C. 1982 - Le développement de la culture cotonnière dans les savanes ivoiriennes. Point de vue du géographe 20 ans après le lancement de l'opération, *Cahiers géographiques de Rouen,* n° 17, pp. 11-22.

ARNAUD J. C., 1985 - A propos de la motorisation intermédiaire, *Cahiers géographiques de Rouen,* n° 24, pp. 95-98.

ARNAUD J. C., 1987 - *Le pays malinké de Côte d'Ivoire,* Thèse de doctorat d'État, Université de Rouen, 3 tomes, 940 p.

ARNAUD J. C., SOURNIA G., 1980 - Les forêts de Côte d'Ivoire : essai de synthèse géographique, *Annales de l'Université d'Abidjan,* série G., Tome IX, pp. 1-93.

ARRAUDEAU M., 1980 - Le manioc en Côte d'Ivoire, communication présentée à l'*Atelier d'amélioration des plantes et de défense des cultures (Bouaké),* Paris, IRAT, 8 p.

ASSI B. R., 1991 - *La commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire,* Abidjan, BNDA, non paginé.

ATTA KOFFI, 1978 - *Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et péri-urbain à Bouaké,* Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris I, 296 p.

AUBERTIN C., 1983 - Histoire et création d'une région «sous-développée» : le Nord ivoirien, *Cahiers ORSTOM,* sér. Sci. Hum., vol. XIX, n° 1, pp. 23-57.

AUGÉ M., 1969 - *Le rivage alladian : organisation et évolution des villages alladian,* Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 34, 264 p.

AVENARD J. M., 1971 - Aspects de la géomorphologie, *in Le milieu naturel de Côte d'Ivoire,* Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 50, pp. 7-72

BAI C. B., 1990 - *Organisation spatiale de la distribution des produits vivriers agricoles. Réflexions à partir de l'exemple de la Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 448 p.

BAMBA VARAMOKO M., 1985 - *Impact des pistes rurales du projet Nord-Est sur l'évolution des systèmes de production lobi : cas de la sous-préfecture de Bouna*, Mémoire de fin d'études, INRA Paris-Grignon, 104 p.

BANQUE MONDIALE, 1980 - *Rapport d'évaluation - Côte d'Ivoire - Projet de développement rural de la savane du Nord-Est*, Abidjan, Banque Mondiale, 70 p., + annexes.

BANQUE MONDIALE, 1986 - *République de Côte d'Ivoire - Projet de développement de la commercialisation des produits vivriers* Abidjan, Banque Mondiale, 37 p., + annexes.

BARRY M. B., BIGOT Y., ESTUR G., 1977 - Culture cotonnière et structure de la production agricole dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, *Cahiers du CIRES*, n° 15-16, Abidjan, pp. 42-99.

BASSET T. J., 1988 - Breaking up the bottlenecks in food-crop and coton cultivation in northern Côte d'Ivoire, *Africa*, 58 (2), pp. 147-174.

BAULIN J., 1982 - *La politique intérieure d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor-Press, 255 p.

BENVENISTE C., 1974 - *La boucle du cacao (Côte d'Ivoire). Étude régionale des circuits de transport*, Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents, n° 31, 221 p.

BERHENS C., 1974 - *Les kroumen de la Côte occidentale d'Afrique*, Talence, CEGET, 243 p.

BERHENS C., 1982 - Les Kroumen et le développement du Sud-Ouest ivoirien, *Cahiers d'Outre-Mer*, 35 (140), pp. 335-361.

BERNARDET Ph., 1984 - *Association agriculture-élevage en Afrique. Les Peul semi-transhumant de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, coll. Alternatives paysannes, 235 p.

BERNUS E., 1960 - Kong et sa région, *Études éburnéennes*, n° VIII, pp. 239-324.

BERRON H., 1980 - *Tradition et modernisme en pays lagunaires de Basse Côte d'Ivoire*, Gap, OPHRYS, 386 p.

BERTONCELLO B., 1987 - *Une ville au-dessus de tout soupçon, Dimbokro (RCI) : les mutations du commerce alimentaire*, Thèse de doctorat, EHESS, 646 p., + annexes.

BETPA, 1985 - *Projet de développement rural intégré de la région Sud-Ouest. Bilan diagnostic*, Abidjan, Ministère de l'Agriculture, *Rapport final* : 302 p., *Rapport de synthèse* : 31 p., + 5 vol. annexes.

BETPA, SODETEG, 1983 - *Étude de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire, rapport provisoire*, Abidjan, Ministère du Commerce, 219 p.

BETPA, SODETEG, 1985 - *Commercialisation des produits vivriers, en Côte d'Ivoire ; analyse-recommandation-définition de la stratégie et programme de réalisation*, Abidjan, Ministère du Commerce, *Rapport principal* : 81 p., 4 vol. annexes.

BIARNÈS A., 1985 - *La conduite du maïs dans cinq exploitations d'un village de Basse Côte d'Ivoire*, Adiopodoumé, Centre ORSTOM, 37 p.

BIARNÈS A., COLIN J. P., 1985 - *Les systèmes de culture vivriers dans un village de basse Côte d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM, 51 p.

BIGOT Y., 1979 - *Analyse technico-économique du système de production cotonnier dans le Nord-Ouest de la Côte-d'Ivoire en 1976-1978. Effet de l'introduction de la culture attelée et difficultés d'intégration des cultures vivrières à l'encadrement cotonnier*, Bouaké, IRAT, 36 p.

BIGOT Y., 1981 a - *Observations sur le manioc dans le système de culture traditionnel de la zone de Botro (région Centre)*, Abidjan, rapport IDESSA/SODEPALM, n° 3-4, pp. 61-68.

BIGOT Y., 1981 b - La culture attelée et ses limites dans l'évolution des systèmes de production en zone de savane en Côte d'Ivoire, *Cahiers du CIRES*, n° 30, 17 p.

BIGOT Y., 1982 - *Le maïs de rente dans l'extrême nord de la Côte d'Ivoire : opportunités de production, problèmes de commercialisation*, Montpellier, IRAT, 15 p.

BIGOT Y., N'DAW P. S., PRETOT C. 1976 - Structure de production et évolution de la mécanisation chez les premiers planteurs de coton en culture attelée dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, *Cahiers du CIRES*, n° 11-12, Abidjan, pp. 7-27.

BINGER L. G., 1892 - *Du Niger au Golfe de Guinée,* Hachette, Paris, 2 vol., 513 p. et 416 p. (rééd. 1980).

BISSON P., MORIN F., N'DAW P. S., 1986 - *Rapport d'achèvement du programme de développement rural intégré des savanes du Nord-Est*, Bouaké, CIDT, 74 p.

BLANC-PAMARD Ch., 1975 - *Un jeu écologique différentiel. Les communautés rurales du contact forêt-savane au fond du «V» Baoulé*, Paris, EHESS, 308 p.

BONI F., 1977 - La commercialisation de l'igname dans la région de Korhogo, *Cahiers du CIRES*, n° 14, 99 p.

BONNEFOND Ph., 1972 - *Les tractoristes d'Odienné,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, Vol. V, n° 1, 100 p.

BONNEFOND Ph., 1975 - *Le développement de la motorisation agricole en Côte d'Ivoire, les tracteurs,* Abidjan, ORSTOM, 2 vol., 198 p. et 335 p.

BONNEFONDS A. L., 1968 - La transformation du commerce de traite en Côte d'Ivoire depuis la dernière guerre mondiale et l'Indépendance, *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 84, pp. 395-413.

BONO M., 1984 - *Quelques aspects actualisés du problème vivrier ivoirien. Rapport de synthèse*, Abidjan, Ministère du Développement rural, 210 p.

BOUET-WILLAUMEZ E., 1948 - *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*, Paris, Imp. nationale (rééd. 1978, Genève, Slatkine Reprints).

BOURGEOIS L., DUBRESSON A., LOOTVOET B., 1985 - *L'usine et la ville, tome I : les conséquences de la fermeture du complexe sucrier sur la ville de Katiola (Côte d'Ivoire),* Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Ministère du Plan et de l'Industrie, 165 p. + XXVII.

BOURGOIN H., GUILHAUME Ph., 1979 - *Côte d'Ivoire. Économie et Société,* Stock, Paris, 334 p.

BOUTILLIER J. L., 1960 - *Bongouanou, Côte d'Ivoire. Étude socio-économique d'une subdivision,* Berger-Levrault, Paris, 244 p.

BOUTILLIER J. L., 1968 - Le temps et la gestion du temps chez les Koulango de Nassian, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. V, n° 3, pp. 39-52.

BOUTILLIER J. L., 1971 - Les effets de la disparition du commerce précolonial sur le système de production koulango, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. VIII, n° 3, pp. 243-254.

BOUTILLIER J. L., 1971 - Histoire et stratégies matrimoniales chez les Koulango de Nassian, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. VIII, n° 2, pp. 153-164.

BOUTILLIER J. L., 1989 - *Le système de production des Koulango de Nassian en situation d'enclavement (fin des années 1960)*, Abidjan, CIRES, 38 p.

BOUTILLIER J. L., 1993 - *Bouna, Royaume de la savane ivoirienne. Princes, marchands et paysans*, Paris, Karthala-ORSTOM, coll. Hommes et Sociétés, 396 p. (première version : 1988, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 341 p.).

BREDELOUP S., 1989 - *Négociants au long cours. Rôle moteur du commerce dans une région de Côte d'Ivoire en déclin,* Paris, l'Harmattan, 318 p.

BUFFARD-MOREL J., ZADI P., 1979 - *Les cultures vivrières dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire : les ignames et leur place parmi les autres plantes*, Abidjan, centre ORSTOM d'Adiopodoumé, document de travail, 9 p.

CAMARA C., 1984 - Les cultures vivrières en République de Côte d'Ivoire, *Annales de Géographie*, XCIII, n° 518, pp. 432-453.

CAUSSE J., BOUTILLIER J. L., 1961 - *Une enquête de ménage en pays lobi (Haute Volta), 1956-57*, Paris, INSEE, 23 p.

CCCE, 1988 - *Projet de modernisation des exploitations en zone de savanes de Côte d'Ivoire,* Paris, CCCE, 66 p.

CHALÉARD J. L., 1979 - *Structures agraires et économie de plantation en pays abé (département d'Agboville - Côte d'Ivoire)*, Université de Paris X-Nanterre, Thèse de doctorat de 3ème cycle, 2 tomes, 529 p.

CHALÉARD J. L., 1984 - Occupation du sol et dynamique spatiale des grandes plantations modernes dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire), *in Le développement rural en questions,* Paris, ORSTOM, pp. 323-352.

CHALÉARD J. L., 1986 - Intensification agricole et ravitaillement urbain : le cas des périmètres vivriers dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire), *Cahiers d'Outre-Mer,* 39 (154), avril-juin 1986, pp. 157-178.

CHALÉARD J. L., 1986 - Les agriculteurs face au ravitaillement urbain en région de plantation, *in Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne,* Paris, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, pp. 113-121.

CHALÉARD J. L., 1988 - La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en agriculture de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte d'Ivoire), *Cahiers des Sciences Humaines,* 24 (1), pp. 35-49.

CHALÉARD J. L., 1988 - Le manioc, la ville et le paysan: approvisionnement urbain et mutations rurales dans la région de Bouaké (Côte d'Ivoire), *Cahiers des Sciences Humaines,* 24 (3), pp. 333-348.

CHALÉARD J. L., 1989 - *Approvisionnement des villes et mutations rurales en Afrique tropicale : les cas du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ivoiriens* (rapport de convention avec le ministère de la Coopération), Université de Paris X-Nanterre, CEGAN, 16 p.

CHALÉARD J. L., 1989 - Risque et agriculture de plantation : l'exemple des cultures commerciales développées dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire) *in Le risque en agriculture,* Paris, ORSTOM, coll. À travers champs, pp. 473-485.

CHALÉARD J. L., 1990 - Croissance urbaine et dynamisme rural en Côte d'Ivoire : l'igname des Lobi, *in La dynamique des systèmes agraires: la dimension économique,* ORSTOM, Paris, coll. Colloques et Séminaires, pp. 129-147.

CHALÉARD J. L., 1991 - Les planteurs et l'investissement foncier en ville : les exemples d'Agboville et Soubré (Côte d'Ivoire) *in Mobilité des hommes, circulation des richesses et dynamismes urbains en Côte d'Ivoire et Mali méridional,* Université de Paris X-Nanterre, CEGAN, (rapport de convention MRT), pp. 78-105.

CHALÉARD J. L., 1991 b - Régénération des plantations et intensification des cultures : l'exemple ivoirien *in L'appropriation de la terre en Afrique Noire,* Paris, Karthala, pp. 91-96.

CHALÉARD J. L., 1991 c - Fronts pionniers et ravitaillement des villes en Côte d'Ivoire, *in Nourrir le monde? Les politiques alimentaires face à la libéralisation des économies et des échanges* (Actes du colloque de juin 1990), Montpellier, Solagral, pp. 323-328.

CHALÉARD J. L., DUBRESSON A., 1989 - Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire, *in Tropiques : lieux et liens,* Paris, ORSTOM, coll. Didactiques, pp. 277-290.

CHALÉARD J. L., DUBRESSON A., 1993 - Yamoussoukro ou de l'ivoirité d'une mégalomanie, *in Idées de villes, villes idéales,* n° spécial des *Cahiers de Fontenay,* n° 69-70, pp. 173-192.

CHALÉARD J. L., FÉCKOUA L., PÉLISSIER P., 1990 - Réponses paysannes à la croissance urbaine en Côte d'Ivoire septentrionale, *Cahiers d'Outre-Mer,* 43 (169), janvier-mars, pp. 5-24.

CHALÉARD J. L., DEMBÉLÉ O., DUBRESSON A., 1990 - *Villes, villages et recensement de Côte-d'Ivoire. Qui est fou ?,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 22 p.

CHALÉARD J. L., N'DAW P. S., 1992 - Migrations et intensifications : la dynamique agraire des Lobi de la Z.K.B., *Cahiers des Sciences Humaines,* 28 (2), pp. 261-281.

CHATAIGNER J., 1978 - Les relations homme, troupeau, espace dans le Nord de la Côte d'Ivoire, *Cahiers du CIRES,* n° 19, pp. 9-22.

CHATAIGNER J., 1985 - Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte d'Ivoire, *Économies et sociétés,* vol. 19, n° 7, pp. 57-81.

CHATAIGNER J., TANO K., 1980 - L'économie de la banane plantain en Côte d'Ivoire, *Cahiers du CIRES,* n° 27, pp. 21-102.

CHATEAU J., 1969 - *La commercialisation des produits maraîchers locaux sur les marchés d'Abidjan*, Abidjan, Ministère du Plan, SEDES, 169 p.
CHATEAU J. P., 1973 - *Les produits vivriers de base dans l'alimentation en Côte d'Ivoire. Modes de préparation, coefficients de transformation,* Ministère du Plan, Abidjan, 76 p.
CHATEAU M., 1978 - *Recensement général des activités en milieu urbain,* Abidjan, Ministère du Plan, SEDES, 4 vol.
CHAUVEAU J. P., 1979 - *Notes sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-Sud, Côte d'Ivoire),* Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents, n° 140, 228 p.
CHAUVEAU J. P., 1982 - L'image de l'agriculture Baule et les développeurs. Référent précolonial et réalités historiques (Côte d'Ivoire), *Économie Rurale*, n° 147-148, pp. 95-101.
CHAUVEAU J. P., 1985 - L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte-d'Ivoire, *Études rurales*, 99-100, pp. 281-325.
CHAUVEAU J. P., 1987 - La part baule. Effectif de population et domination ethnique : une perspective historique, *Cahiers d'Études Africaines*, 105-106, XXVII-1-2, pp. 123-165.
CHAUVEAU J. P., DOZON J. P., 1985 - Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sc. Hum., vol. XXI, n° 1, pp. 63-80.
CHAUVEAU J. P., DOZON J. P., 1987 - Au coeur des ethnies ivoiriennes, *in* Terray E. (éd.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, pp. 221-296.
CHAUVEAU J. P., DOZON J. P., RICHARD J., 1981 - Histoires de riz, histoires d'ignames : le cas de la moyenne Côte d'Ivoire, *Africa*, 51 (2), pp. 621-658.
CHAUVEAU J. P., RICHARD J., 1975 - *Organisation socio-économique Gban et économie de plantation,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 88 p.
CHAUVEAU J. P., RICHARD J., 1977 - *Bodiba, un terroir en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'État : petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban* , Paris, ORSTOM, coll. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 182 p.
CHRISTOPHER G., 1979 - Urbanisation, exode rural vers les centres urbains et politiques de développement en Côte d'Ivoire, *Cahiers du CIRES*, n° 122, pp. 105-127.
CIDT, 1983 à 1990 - *Rapports annuels*, Bouaké, CIDT.
CIDT, 1990 - *Résultats de l'enquête villages de la zone des savanes (1989)*, Bouaké, CIDT.
CIDT, Projet Nord-Est, 1984 à 1988 - *Rapports annuels*, Bondoukou, CIDT.
CIERIE, 1978 - *Synthèse et interprétation de l'évolution récente des prix des produits vivriers traditionnels de 1970 à 1977,* Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan, 347 p.
CIERIE, 1981 - *Étude économique et structurelle du secteur vivrier ivoirien. Rapport provisoire,* Abidjan, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan de la République de Côte d'Ivoire, 152 p.
CIRES, 1978 - Mécanisation et développement agricole en Côte d'Ivoire ou les conditions nécessaires à la réussite de la mécanisation des exploitations agricoles, *Cahiers du CIRES*, n° spécial, 122 p.
CIRES, 1978 - Quelques aspects économiques de l'élevage bovin en Côte d'Ivoire : production et commercialisation, *Cahiers du CIRES*, n° spécial, n° 19, 125 p.
CIRES, 1979 - La mobilité de la main-d'œuvre agricole en forêt. *Cahiers du CIRES*, 127 p.
CIRES, 1983 - *Les cultures vivrières : élément du développement agricole ivoirien.* Actes du séminaire organisé par le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales, mai 1982, Abidjan, 2 vol., 916 p.
CIRES, IGT., GERDAT-ORSTOM, 1978 - *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation. Séminaire inter-instituts,* CIRES, Abidjan, pagination multiple.
CLOZEL F. J., VILLAMUR R., 1902 - *Les coutumes indigènes de Côte d'Ivoire,* Challamel, Paris, 540 p.
CLOZEL F. J., 1906 - *Dix ans à la Côte d'Ivoire,* Paris, Challamel, 350 p.

COLIN J. Ph., 1990 - *Les mutations d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, coll. À travers champs, 284 p., + annexes microfichées.

COLIN J. P., LOSCH B., 1990 - Touche pas à mon planteur. Réflexions sur les encadrements paysans à travers quelques exemples ivoiriens, *Politique Africaine*, n° 40, pp. 83-99.

COLLOQUE SUR LA CÔTE D'IVOIRE (organisé par P. PÉLISSIER), 2 mars 1974 - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 415-416, pp. 81-131.

COMOÉ K., 1985 - *Le crédit traditionnel dans la commercialisation des produits vivriers*, Abidjan, CIRES, 18 p.

CONSTRUTORA ANDRADE GUTTIEREZ, DCGTX, 1988- *Projet de développement de la culture du soja en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Présidence de la République, DCGTX, 117 p., + annexes.

CONTAMIN B., FAURÉ Y., 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala-ORSTOM, 369 p.

COTTEN A. M., 1971 - Le développement urbain et la polarisation de l'espace : l'exemple de la Côte d'Ivoire, *Tiers-Monde*, vol. XII, n° 45, pp. 167-174.

COTTEN A. M., 1972 - Les villes de Côte d'Ivoire. Essai de typologie fonctionnelle, *in La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar*, Bordeaux, CEGET-CNRS, pp. 445-467.

COTTEN A. M., MARGUERAT Y., 1978 - *Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire*, ORSTOM-IGT, 108 p.

COULIBALY S., 1977 - Les champs en éventail Koulango, *Cahiers d'Outre-Mer*, 30 (118), pp. 131-152.

COULIBALY S., 1978 - *Le paysan sénoufo*, Abidjan-Dakar, NEA, 245 p.

COULIBALY S., 1990 - *État, société et développement. Le cas sénoufo dans le nord ivoirien*, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris X-Nanterre, 3 tomes, 886 p.

COUR J. M., 1990 - *L'économie de la Côte d'Ivoire dans une perspective villes-campagnes*, Abidjan, Banque Mondiale, 22 p.

COURADE G., DROY L., HARRE D., 1988 - *Évaluation des habitudes à la consommation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire*, Paris, MSA-ORSTOM, 2 vol., 86 p., 123 p.

DARDEL S., 1991 - *Rapport final sur l'ouverture du marché de collecte de Méadji (Sud-Ouest)*, San Pedro, OCPV, 125 p.

DCGTX, 1987 - *Plan national de transport. Résultats des enquêtes routières*, Abidjan, Présidence de la République.

DCGTX, 1988- *Projet de développement agricole de Touba. Mise à jour de l'étude de faisabilité de décembre 1986*, Abidjan, Présidence de la République-DCGTX, 40 p.

DCGTX, 1989 - *Enquête socio-économique sur les marchés de détail d'Abidjan*, Abidjan, DCGTX-AUA, 2 vol., 63 p., 67 p.

DCGTX, 1990 - *Marché de gros de Bouaké. Dossier programme*, Abidjan, DCGTX, 2 vol., Rapport général 63 p., 1 vol. d'annexes.

DCGTX, 1990, 1991 - *Programme de développement de la culture du soja dans le Nord-Ouest. Rapport d'activités de campagne*, Abidjan, DCGTX, Rapport 1990 : 51 p., + annexes, Rapport 1991 : 77 p., + annexes.

DCGTX, 1991 - *Projet national d'ajustement des structures agricoles. Note de synthèse*, Abidjan, DCGTX, 9 p.

DCGTX, OCPV, 1988 - *Recensement des commerçants grossistes de produits vivriers*, Abidjan, Ministère du Commerce-OCPV, DCGTX.

DELAFOSSE M., 1904 - *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, Ernest Leroux, 286 p.

DEMBÉLÉ O., 1989 - *Logiques et stratégies du développement urbain comparées à Abengourou, Agboville et Bonoua*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université d'Abidjan, 667 p.

DEMETER, 1983 - *Commercialisation de la production maraîchère en Côte-d'Ivoire*, République de Côte-d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture.

DENIEL R., 1968 - *De la savane à la ville. Essai sur les migrations mossi vers Abidjan et sa région*, Paris, Aubier-Montaigne, coll. Tiers Monde et Développement, 223 p.

DENIEL R., 1976 - *Une société paysanne de Côte d'Ivoire : les Ano (tradition et changements)*, Abidjan, INADES, 225 p.

DEVRIES Y., 1980 - *Le fonctionnement des systèmes de culture traditionnelle baoulé en liaison avec les actions de développement. Étude de cas sur deux villages du Centre de la Côte d'Ivoire*, Bouaké, Centre ORSTOM, 35 p., + annexes.

DIABATÉ L., 1973 - Le modèle ivoirien de développement, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F, Tome 5, pp. 115-136.

DIAN B., 1970 - Le pays akyé. Étude de l'économie agricole, Abidjan, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série G., Tome 2, fasc. 1, 206 p.

DIAN B., 1985 - *L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière*, Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines, 458 p.

DIOP A., 1992 - *Les filières de production et de commercialisation de l'attiéké à Abidjan*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université d'Abidjan, CIRES, 146 p.

DOBÉ L., OUATA N., 1987 - *L'approvisionnement des villes et les mutations rurales en Côte d'Ivoire : le cas de Divo*, Abidjan, Institut de Géographie Tropicale, 64 p.

DORY D., 1984 - Entre la découverte et la domination : le Lobi (1800-1960). Eléments d'histoire de la géographie coloniale, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 506, pp. 373-382.

DOUKA A. M., 1981 - *Le développement d'une agriculture vivrière spéculative et ses effets sur l'organisation de l'espace en Côte d'Ivoire (l'exemple de Bouaflé)*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 464 p.

DOUKA A. M., 1987 - *Le rôle des femmes dans le développement des cultures vivrières (les condiments - l'exemple de la région de Bouaflé)*, Abidjan, ENS, 41 p.

DOZON J. P., 1974 - *Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa*, Abidjan, SODERIZ, ORSTOM, 158 p.

DOZON J. P., 1975 - *La problématique agricole de la région de Gagnoa*, Abidjan, SODERIZ, ORSTOM, Abidjan, 75 p.

DOZON J. P., 1979 - Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération riziculture irriguée en Côte d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XVI, n° 1-2, pp. 37-58.

DOZON J. P., 1983 - Les métamorphoses urbaines d'un «double» villageois, *Cahiers d'Études Africaines*, XXI, 1-3, pp. 389-403.

DOZON J. P., 1985 - *La société bété*, Paris, Karthala-ORSTOM, 367 p.

DRABO I., 1989 - *Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest*, Ouagadougou, Université, 77 p.

DREVET J. F., 1978-1979 - Évolution récente de l'agriculture villageoise en zone forestière, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série G., T. VIII, pp. 77-109.

DUBRESSON A., 1981-1982 - Régionalisation de l'industrie et croissance : le «mammouth» COTIVO à Agboville (Côte d'Ivoire), *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XVIII, n° 1, pp. 149-164.

DUBRESSON A., 1986 - Derrière la contradiction, l'État. Discours et pratique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire, *Politique Africaine*, 21, pp. 77-89.

DUBRESSON A., 1989 a - *Villes et industries en Côte d'Ivoire. Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala, 845 p.

DUBRESSON A., 1989 b - Urbanisation et consommation alimentaire citadine en Côte d'Ivoire, *Économie Rurale*, n° 190, pp. 3-26.

DUBRESSON A., FAURÉ Y. A. (dirs.), 1986 - Côte d'Ivoire, la société au quotidien, *Politique Africaine*, pp. 1-112.

DUBRESSON A., LOOTVOET B., 1985 - *L'usine et la ville, Tome II : complexes textiles et dynamismes économiques à Agboville, Dimbokro et Bouaké*, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, direction de la Prévision et de la Planification, 165 p. + XXVII.

DUCHEMIN J. P., TROUCHAUD J. P., 1969 - Données démographiques sur la croissance des villes en Côte d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. VI, n° 1, pp. 71-81.

DUCHEMIN Ph., PESCAY M., RICHARD J., YOUNG J. M., 1979 - *Études régionalisées des migrations rurales en Côte d'Ivoire,* Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction Générale de l'Économie, DDR, SEDES, tome 3.

DUPIRE M., 1960 - Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire orientale, *Études Éburnéennes*, VIII, pp. 7-236.

DUPIRE M., BOUTILLIER J. C., 1958 - *Le pays adjoukrou et sa palmeraie (Basse Côte d'Ivoire), Étude socio-économique,* Paris, ORSTOM, 104 p.

DUREAU F., 1985 - *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte d'Ivoire,* Thèse de doctorat de 3 ème cycle, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 559 p. + LXXXI.

ÉCHUI A., 1993 - *Le transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire : enjeux et stratégies pour le développement*, Thèse de doctorat, École Nationale des Ponts et Chaussées - Université Paris - Val de Marne, 468 p.

ELDIN M., 1971 - Le climat, *in Le milieu naturel de Côte d'Ivoire,* Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 50, pp. 73-108.

ÉPONOU T., 1992 - Le système alimentaire de Côte d'Ivoire, *in* SAVANNÉ M. A. (dir.), *Populations et gouvernements face aux problèmes alimentaires : regards sur les zones de l'Afrique de l'ouest*, pp. 177-246.

ESSOH G., 1980 - *La filière artisanale de l'attiéké de Dabou à Abidjan*, Mémoire de DEA, Agronomie rurale, Université de Montpellier, 88 p.

ESTUR G., 1978 - Le rôle de la culture attelée dans la production bovine, *Cahiers du CIRES*, n° 19, pp. 49-56.

ÉTIENNE P., 1965 - Structure de parenté en pays baoulé, *Bull. de liaison des sciences humaines,* Paris, ORSTOM, n° 2, pp. 46-66.

ÉTIENNE P., 1971 - Les Baoulé face aux rapports de salariat, *Cahiers ORSTOM,* sér. Sci. Hum. vol. VIII, n°3, pp. 235-242.

ÉTIENNE P. et M., 1966 - L'organisation sociale des Baoulé, *in Étude régionale de Bouaké 1962-1964*, Ministère des finances, des Affaires économiques et du Plan, tome I : *Le peuplement. Les groupements familiaux, la parenté et le système des alliances matrimoniales,* pp. 125-158 ; *Les différenciations sociales et économiques*, pp. 163-167 ; tome II : *Les migrations modernes*, pp. 46-66.

ÉTIENNE P. et M., 1968 - L'émigration baoulé actuelle, *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 82, pp. 155-195.

FARGUES Ph., 1982 - Les migrations en Côte d'Ivoire, *Cahiers du CIRES*, n° spécial 31-32, Abidjan, 200 p.

FAURÉ Y. A., 1983 - *L'inversion d'une dynamique sociale : le cas ivoirien.* Symposium on «the fate of post colonial economies in west-Africa», School of oriental and African Studies, Londres, 8-9 juillet 1983, 24 p.

FAURÉ Y. A., 1985 - Nouvelle donne en Côte d'Ivoire : le VIIIème Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985), *Politique Africaine*, 20, pp. 96-109.

FAURÉ Y. A., 1993 - *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Étude socio-économique d'un milieu professionnel*, Paris, ORSTOM, 282 p.

FAURÉ Y. A., MÉDARD J. F., 1982 (dirs.) - *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire,* Paris, Karthala, 273 p.

FIÉLOUX M., 1971 - *Étude des villages pilotes de la zone Kolodio-Bineda,* Abidjan, ORSTOM, 100 p.

FIÉLOUX M., 1980 - *Les sentiers de la nuit,* Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents, n° 110, 199 p.

FIÉLOUX M., 1993 - *Biwanté. Récit autobiographique d'un Lobi du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 246 p.

FIÉLOUX M., LOMBARD J., KAMBOU-FERRAND J. M. (dirs.), 1993 - *Images d'Afrique et sciences sociales. Les pays lobi, birifor et dagara*, Paris, Karthala-ORSTOM, 568 p.

FILLONNEAU C., SERPANTIÉ G., 1983 - Note sur le réseau traditionnel de commercialisation des ignames à l'ouest de Bouaké, Actes du séminaire du CIRES *Les cultures vivrières : élément du développement agricole ivoirien.*, pp. 692-707.

FOUCHER J. F., 1982 - *Planteurs de café et saturation foncière dans le Sud-Est ivoirien*, Document de travail du CIRES, n° 38, 43 p.

FRELASTRE G., 1980 - Les nouvelles orientations du développement rural de la Côte d'Ivoire, *Revue d'Études Politiques et Économiques Africaines*, n° 176-177, pp. 37-80.

FRELASTRE G., 1983 - En Côte d'Ivoire, prudente mise en œuvre de la nouvelle politique de développement rural intégré, *Revue d'Études Politiques et Économiques Africaines*, n° 213, pp. 52-62.

FUSILLIER J. L., 1991 - *La filière maïs en Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat d'Université, Université de Montpellier I, CIRAD, IRAT, 310 p.

GASTELLU J. M., 1979 - Disparition de la main d'œuvre étrangère?, *Cahiers du CIRES*, n° 23, pp. 17-46.

GASTELLU J. M., 1980-1984 - *Une économie du trésor : les grands planteurs du Moronou. vol. I. Fastes agni*, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan, 83 p.
vol.II. L'organisation économique, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan, 133 p.
vol III. La formation des plantations, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan, 118 p.
vol.IV. Le fonctionnement des plantations, Centre ORSTOM de Bondy, 168 p.

GASTELLU J. M., AFFOU Y. S., 1982 - Un mythe à décomposer : la bourgeoisie de planteurs, *in État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, pp. 149-181.

GAUTHEREAU R., 1986 - *Journal d'un colonialiste*, Paris, Le Seuil, 285 p.

GBAGBO L., 1982 - *Côte d'Ivoire, Économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, Paris, L'Harmattan, 211 p.

GERMAIN N., POUSSIN J. C., 1987 - Les exploitations de moyenne Côte d'Ivoire utilisant la motorisation intermédiaire, point de vue des agronomes - *Cahiers des Sciences Humaines*, 23 (3-4), pp. 555-566.

GIBBAL J. M., 1974 - *Citadins et villageois dans la ville africaine*, Maspero, Paris, 398 p.

GILLERON N., 1983 - *La production d'ignames dans trois situations agricoles de Côte d'Ivoire*, Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, Centre National d'Études Agronomiques de Montpellier, Mémoire de fin d'Études, 90 p.

GLEIZES G. L., 1965 - *Le secteur pilote de Varalé : études préliminaires*, Abidjan, Ministère de l'Agriculture, 2 vol., 220 p.

GNAMMON NAMBOU A. M., 1985 - *Production et commercialisation de l'attiéké. Contribution à l'étude du ravitaillement d'Abidjan*, Mémoire de maîtrise, Université d'Abidjan.

GNAMMON NAMBOU A. M., 1990 - *Les femmes et le travail à Abidjan et dans ses environs*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université d'Abidjan, 397 p.

GOMBEAUD J. L., MOUTOUT C., SMITH S., 1990 - *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, Paris, Calmann-Lévy, 218 p.

GOORÉ BI HUÉ, 1991 - Distribution des vivriers. Le poids des femmes, *Fraternité-Matin*, article du 25 septembre 1991, p. 10.

GRIVOT R., 1955 - Agboville, esquisse d'une cité d'Afrique Noire, *Études Éburnéennes*, IV, pp. 84-107.

GRONNER J., 1982 - Les Bété de Soubré et le développement régional (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire), Thèse de 3ème cycle, EHESS, 575 p.

GUERRY V., 1970 - *La vie quotidienne dans un village baoulé*, Abidjan, INADES, 137 p.

GUILLAUMET J. L., 1967 - *Recherches sur la végétation et la flore de la région du Bas-Cavally (Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 50, 247 p.

GUILLAUMET J. L., ADJANOHOUN E., 1971 - La végétation de la Côte d'Ivoire, *in Le milieu naturel de Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 50, pp. 157-265.

HAERINGER Ph. (dir), 1983 - Abidjan au coin de la rue. Éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XIX, n° 4, 592 p.

HAIK G., 1967 - *La distribution en Côte d'Ivoire. Note d'orientation sur les réformes à apporter aux circuits de distribution*, Abidjan, Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, Puteaux, IDET-CEGOS, 22 p.

HARRE D., 1987 - *Le système de commercialisation du riz en Côte d'Ivoire. Le marché interne, support de la politique alimentaire,* Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 357 p.

HARRE D., 1992 - *Le riz en Côte d'Ivoire. Origine et performance des secteurs de transformation artisanal et industriel*, Montpellier, Solagral, 87 p.

HARRE D., 1993 - Les hommes d'affaires en Côte d'Ivoire. L'insertion des Malinkés du Kabadougou dans l'économie contemporaine, *in* E. Grégoire, P. Labazée (éd.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-ORSTOM, pp. 221-262.

HAUHOUOT A., 1974 - Le ravitaillement d'Abidjan en produits vivriers de base non importés, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série G., Tome 6, pp. 7-45.

HAUHOUOT A., 1982 - Problématique du développement dans le pays Lobi (Côte d'Ivoire), *Cahiers d'Outre-Mer*, 35 (140), pp. 307-334.

HAUHOUOT A., 1992 - Les ressources forestières dans la problématique du développement agricole en Côte-d'Ivoire, *L'Espace géographique*, n°4, pp. 357-365.

HAUHOUOT A., KOBY A. T., ATTA K., 1984 - *De la savane à la forêt. Étude des migrations des populations du Centre-Bandama*, Abidjan, Institut de Géographie Tropicale, International Development Research Centre of Canada, 222 p.

HIRSCH R. D., 1984 - *La riziculture ivoirienne : diagnostic et conditions préalables d'une relance,* Paris, CCCE, 143 p.

HIRSCH R. D., 1993 - *Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire, 1960-1993*, Paris, CFD, 72 p., + annexes.

HOFFMANN O., 1985 - *Pratiques pastorales et dynamique du couvert végétal en pays lobi (nord-est de la Côte d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents, n° 189, 355 p.

HOUPHOUËT-BOIGNY F., 1978 - *Anthologie des discours,* collationnés par A. Usher Assouan, Abidjan, CEDA, 4 tomes.

HUMPHREYS C. P., 1983 - Rice production in Ivory Coast, *in Rice in West Africa,* London, Oxford University Press, pp. 61-105.

HUMPHREYS C. P., RADER P. L., 1983 - Rice policy in Ivory Coast, *in Rice in West Africa*, London, Oxford University Press, pp. 23-60.

IBO G. J., SIÉ K., 1990 - *Histoire écologique du pays abron-koulango*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 69 p.

IDET-CEGOS, 1963 - *La distribution en Côte d'Ivoire. Note de synthèse*, Abidjan, Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 28 p.

IDET-CEGOS, 1968 - *La région d'Odienné-Séguéla*, Abidjan, Ministère du Plan, Tome 1 : *Étude socio-économique* ; Tome 2 : *Perspectives de développement* ; Tome 3 : *Annexes*.

INSEE, Service de Coopération, 1961 - *Une enquête de ménage en pays lobi (Haute-Volta), 1956-1957*, Paris, INSEE, 23 p.

JANVIER J., 1972 - Bibliographie de la Côte d'Ivoire. Tome II : Sciences de l'homme, *Annales de l'Université d'Abidjan*, vol. hors série, Abidjan, 431 p.

JARRET M. F., MAHIEU F. R., 1991 - Ajustement structurel et répartition : l'exemple de la Côte-d'Ivoire, *Tiers Monde*, tome 22, n° 125, pp. 39-62.

KAKE BABA S., 1983 - *Les cultures maraîchères dans la commune de Bouaké*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université d'Abidjan, 176 p.

KINDO B., 1973 - *Économie de plantations chez l'Agni de l'Indénié. L'exemple de Niabley*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université d'Abidjan, 156 p.

KINDO B., 1978 - *Dynamisme et organisation rural chez l'Agni du N'dénéan et du Djuablin (Côte d'Ivoire)*, Thèse de 3ème cycle de Géographie, Université de Paris X-Nanterre, 328 p.

KIPRÉ P., 1975 - La place des centres urbains dans l'économie de la Côte d'Ivoire de 1920 à 1930, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I, Tome III, pp. 93-120.

KIPRÉ P., 1985 - *Villes de Côte d'Ivoire, 1843-1940*, Abidjan, Dakar, Lomé, Nouvelles Éditions Africaines, 2 Tomes, 298 p. et 290 p.

KÖBBEN A., 1956 - Le planteur noir. *Études Éburnéennes*, Tome V, Abidjan, 190 p.

KOBY A. T., 1972 - Étude géographique des marchés de la sous-préfecture de Bondoukou : organisation, fonctionnement, relations ville de Bondoukou-campagne, *Annales de l'Université d'Abidjan*, tome IV, pp. 147-174.

KOUAMÉ S., 1981 - *Circuits de commercialisation des produits vivriers dans la région de Bouna*, Mémoire de fin d'études en agronomie approfondie, ENSA Montpellier, 110 p.

KOUAKOU NGUESSAN F., 1982 - Les «maquis» d'Abidjan. Nourritures du terroir et fraternité citadine, ou la conscience de classe autour d'un foutou d'igname, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., Vol. XIX, n° 4, pp. 545-550.

KOUÉDAN-MOBIO R., 1974 - *Les cultures maraîchères dans la région d'Abidjan*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université d'Abidjan, 104 p.

KUPERMINC O., 1985 - *La filière banane plantain dans le Centre-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Étude des pénuries saisonnières de mai à août 1985*, Mémoire de fin d'études, INRA Montpellier.

LABAZÉE P., 1991 - Logiques économiques et sociales des réseaux de commerce : l'économie marchande vue à l'état pratique, *in* Migrations, travail, mobilité sociales : méthodes, résultats, prospectives, *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les cahiers*, n° 17, pp. 27-44.

LABAZÉE P., 1991 - Ethnies, statuts, mobilité spatiale : parcours et construction identitaire des agents de deux filières marchandes dans une ville «contrainte» du nord ivoirien, *in Mobilité des hommes, circulation des richesses et dynamismes urbains en Côte-d'Ivoire et au Mali méridional*, Université de Paris X-Nanterre, CEGAN, pp. 106-148.

LABAZÉE P., 1993 - Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte d'Ivoire, *in Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-ORSTOM, pp. 125-174.

LABOURET H., 1931 - *Les tribus du rameau lobi (Volta Noire moyenne)*, Paris, Institut d'Ethnologie, VII, 510 p.

LANDAIS E., 1984 - *Analyse des systèmes d'élevage bovin sédentaire du Nord de la Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat d'État, Université de Paris Sud, Centre d'Orsay, IEMVT, Maisons-Alfort, 758 p.

LASSAILLY V., 1976 - *Espace utile et charge de population dans un des secteurs touchés par la mise en eau du barrage de Kossou*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris I, 269 p.

LASSAILLY V., 1976 - *Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou*, Paris, CNRS, coll. Mémoires et documents de géographie, 210 p.

LASSAILLY-JACOB V., 1986 - Un exemple éphémère de planification du développement : l'AVB en Côte d'Ivoire centrale (1969-1980), *Cahiers d'Études Africaines*, 103, XXVI-3, 1986, pp. 333-348.

LAUNAY R.,1983 - *Traders without trade : the dyula in Ivory Coast*, London, Oxford University Press, XII + 185 p.

LE CHAU, 1966 - Le commerce dans la région de Bouaké, Côte d'Ivoire. Une étude du commerce régional et interrégional dans l'Ouest africain. *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum. Vol. III, n° 3, pp. 3-105.

LE LIVRE VERT DE LA CROISADE POUR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE, 1982 - Abidjan, Fraternité-Hebdo, 103 p.

LE MILIEU NATUREL DE CÔTE D'IVOIRE, 1971 - Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 50, 391 p., cartes hors texte.

LÉNA Ph., 1979 - *Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 345 p.

LÉNA Ph., MARTINET F., RICHARD J. F., SCHWARTZ A., 1977 - *Le dynamisme pionnier dans le Sud-Ouest Ivoirien. Ses effets sur le milieu forestier. Région de Soubré. Projet Taï (MAB-UNESCO)*, Abidjan, Rép. de Côte d'Ivoire, Ministère de la Recherche scientifique, 257 p.

LÉONARD E., 1993 - *Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien : une typologie des systèmes de production*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 57 p.

LE PAPE M., 1983 - De l'indigène à l'informel. 1952-1982, *Cahiers d'Études Africaines*, 89-90, vol. XXIII, 1-2, pp. 189-197.

LE PAPE M., VIDAL C., 1982 - Raisons pratiques africaines, *Cahiers Intern. de Sociologie*, vol. LXXIII, pp. 294-321.

LE PAPE M., VIDAL C., 1983 - *Les dépenses alimentaires des ménages, Abidjan, 1979*, Paris, CNRS, 9 p.

LEPLAIDEUR A., RUF F., 1981 - Quelques éléments sur l'évolution historique des économies de plantation en zone forestière africaines, *Cahiers du CIRES*, n° 30, Abidjan, pp. 51-64.

LE ROY X., 1983 - *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière : le cas de Karakpo*, ORSTOM, Abidjan, 208 p. + annexes.

LESOURD M.,1982 - *L'émigration baoulé vers le sud-ouest de la Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Paris X-Nanterre, 2 tomes, 526 p.

LESOURD M., 1985 - Les conséquences d'une tradition migratoire : quelques aspects des transformations des campagnes du pays baoulé (Côte d'Ivoire centrale), *Cahiers Géographiques de Rouen*, 24, pp. 77-94.

LES PETITES VILLES DE CÔTE D'IVOIRE, 1969 - *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. VI, n° 1 et 2.

LE STRAT J., 1974 - *Agboville une ville soudanaise dans la Forêt*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris X-Nanterre, 262 p.

LEY A., 1972 - *Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire*, Paris, Librairie Générale de droit et de jurisprudence, 746 p.

LOOTVOET B., 1984 - *Artisanat et commerce autour d'un complexe industriel. Données économiques sur Agboville et Dimbokro*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 133 p.

LOOTVOET B., 1986 - *L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne. Eléments pour une analyse à partir de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro, Katiola)*, Paris, ORSTOM, coll. Études et Thèses, 417 p.

LOUCOU J. N., 1976 - *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952*, Thèse de 3ème cycle, Université d'Aix-en-Provence, 608 p.

LOUCOU J. N., 1984 - *Histoire de la Côte d'Ivoire. La formation des peuples*, Abidjan, CEDA, 195 p.

LOUIS BERGER INTERNATIONAL, 1986 - *Étude de la filière arachide*, Abidjan, CIDT, CIRES.

LOUIS BERGER INTERNATIONAL, 1990 - *Étude de la filière riz*, Abidjan, DCGTX, 2 vol., vol I : 270 p., vol II : annexes.

MANOU-SAVINA A., ANTOINE Ph., DUBRESSON A., YAPI-DIAHOU A., 1985 - Les «en-hauts» des «en-bas» des «en-hauts» : classes moyennes et urbanisation à Abidjan, *Tiers-Monde*, XXVI, n° 101, pp. 55-68.

MARCHÉS TROPICAUX ET MÉDITERRANÉENS, hebdomadaire - Numéros spéciaux dont 1963, n° 918 : Le marché de la Côte d'Ivoire ; 1971, n° 1 355 : Côte d'Ivoire 1960-1970. Dix ans de développement économique et social ; 1977, n° 1 664 : le marché ivoirien ; 1991, n° 1525 : Côte d'Ivoire.

MARGUERAT Y., 1981-1982 - Des ethnies et des villes. Analyse des migrations vers les villes de Côte d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM*, Sci. Hum., vol. XVIII, n° 3, pp. 303-340.

MARTINET F., 1975 - *L'immigration étrangère dans la région de Soubré (Sud-Ouest ivoirien). Premiers résultats*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 68 p.

MARTINET F., 1978 - *Immigration étrangère et économie de plantation., in* CIRES, IGT., GERDAT-ORSTOM, *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation. Séminaire inter-instituts,* Abidjan.

M'BRA-ÉKANZA S. P., 1983 - *Mutations d'une société rurale : les Agny du Moronou du 18ème siècle à 1930,* Thèse de doctorat d'État, Université d'Aix-en-Provence, 2 vol.

MEILLASSOUX C., 1964 - *Anthropologie économique des Gouro,* Paris, La Haye, Mouton, 382 p.

MEYER G., 1976 - *Un demi-siècle en terre ivoirienne,* Paris, La Pensée Universelle, 313 p.

MIÈGE J., 1950 - L'agriculture baoulé *in Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest,* Dakar, I, comptes rendus, pp. 47-59.

MIÈGE J., 1954 - Les cultures vivrières en Afrique occidentale, Bordeaux, *Les Cahiers d'Outre-Mer,* VII, pp. 25-50.

MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT RURAL EN CÔTE D'IVOIRE, 1985 - *Cahiers Géographiques de Rouen,* n° 24, 98 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Direction des Statistiques agricoles, annuel - *Statistiques agricoles, rapports annuels,* Abidjan.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Direction des Statistiques rurales et des enquêtes agricoles, 1975 - *Recensement national de l'agriculture 1973-1974,* Abidjan, 2 vol., 260 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Direction des Statistiques rurales et des enquêtes agricoles, 1982 - *Enquête technico-économique sur les savanes du Nord-Est,* Abidjan, vol. 2 : *Les exploitations agricoles,* 131 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Direction de la Programmation, de la Budgétisation et du Contrôle de Gestion, 1984 - *Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières,* Abidjan, 3 vol., 149 p., 317 p., 257 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, SECRÉTARIAT AUX CULTURES VIVRIÈRES, Direction des études et de la planification, 1982 - *Rapport de synthèse du groupe de travail sur l'actualisation du plan vivrier et proposition de programme d'action, 1982-1985,* Abidjan, document de travail.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, Direction de la statistique, 1978 - *Principaux résultats du recensement de 1975, Côte d'Ivoire,* Abidjan, 91 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, DDR, 1979 - *Schéma National d'Aménagement du Territoire,* Abidjan, tome I : diagnostic, 195 p., tome II : annexes, 221 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, DDR, 1979 - *Bilans diagnostics régionaux,* Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Abidjan, 8 volumes.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, 1971 - *Réforme de la commercialisation des produits vivriers,* Abidjan, 19 p. multigr., + annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1980 - *Enquête budget-consommation. Principaux résultats de la pré-enquête en milieu africain urbain et rural (1978),* Abidjan.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1982 - *EPR 1978-1979 : Résultats définitifs (méthode, structure, mortalité, fécondité),* Abidjan, 270 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1984 - *Population de la Côte d'Ivoire, Analyse des données démographiques disponibles,* Abidjan, 323 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1984-1985 - *Enquête budget-consommation 1978-1979. Résultats sur la consommation alimentaire des ménages africains de Côte d'Ivoire,* EBC, n° 1 (déc. 1984). *Table de composition des plats et des produits,* EBC, n° 2 (août 1985). *Étude des prix et des produits alimentaires,* EBC, n° 3 (sept. 1985), Abidjan.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1985 - *Mémento chiffré de la Côte d'Ivoire,* 1983-1984, Abidjan, 99 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1985, 1986, 1987, 1988 - *Enquête permanente auprès des ménages,* un volume par an, Abidjan.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1990 - *Analyse succincte des résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat,* Abidjan, 12 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction de la Statistique, 1990 b - *Recensement général de la population et de l'habitat, 1988, résultats provisoires,* Abidjan.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DU COMMERCE ET DU PLAN, Direction de la Statistique et de la comptabilité, 1991 - *Séminaire de présentation des résultats du recensement de la population et de l'habitat (R.G.P.H. - 1988), 18-21 novembre 1991,* Abidjan.

MINISTÈRE DES FINANCES, 1971 - *Réforme de la commercialisation des produits vivriers,* Abidjan, 19 p., + annexes.

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN, 1960 - *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire, 1947-1958,* Abidjan, Service de la Statistique.

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN, 1966 - *Étude régionale de Bouaké, 1962-1964,* Abidjan, tome 1 : *Le peuplement,* 239 p., tome 2 : *L'économie,* 326 p., tome 3 : *La synthèse générale,* 36 p., tome 4 : *Les propositions de développement,* 147 p., 11 documents annexes.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, Direction des collectivités locales, commune de Touba, 1985 - *«Mahana», opération pilote d'insertion des jeunes en milieu rural,* Mairie de Touba, 24 p.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, Direction des collectivités locales, commune de Touba, 1986 - *Programme de développement rural intégré de Touba et de sa zone d'influence,* Mairie de Touba, 69 p., + annexes.

MINISTÈRE DU PLAN, 1973 - *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel* 1971-1975, Abidjan.

MINISTÈRE DU PLAN, 1986-87 - *La Côte d'Ivoire en chiffres,* Abidjan, 3ème édition, 219 p.

MINISTÈRE DU PLAN, 1978 - *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980,* Abidjan.

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1981 - *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel,* Abidjan, 3 tomes, 847 p.

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, DDR, SEDES, 1982 - *Analyse régionale des comptes économiques pour les années 1975 et 1979. Résultats statistiques,* 4 tomes, 50 p., 175 p., 175 p., 117 p.

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, DDR, SEDES, 1983 - *Analyse régionale des comptes économiques pour les années 1975 et 1979,* 3 tomes, 41 p., 50 p., 143 p.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME, 1980 - *Équipements et transports 1960-1980. Bilans et perspectives,* Abidjan, SEECI, 1980, 450 p.

MIRAS C. (de), 1980 - *L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son état,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 93 p.

MOLLARD E., 1991 - *Le manioc dans les unités de production en basse Côte-d'Ivoire,* Thèse de doctorat d'université, INRA Paris-Grignon, 184 p.

MONNIER M., 1894 a - Une jeune colonie : Côte d'Ivoire et Soudan méridional, *Annales de Géographie,* vol. 3, pp. 409-427.

MONNIER M., 1894 b - *France noire,* Paris, 229 p.

MONNIER Y., 1968 - Les effets des feux de brousse sur une savane préforestière de Côte d'Ivoire, *Études Éburnéennes,* vol. IX, Abidjan, 260 p.

MONNIER Y., 1981 - *La poussière et la cendre,* Agence de Coopération Culturelle et Technique, Paris, 250 p.

N'DAW P. S., 1984 - *Rapport d'évaluation du Projet Nord-Est - Bondoukou,* CIDT, première partie, 27 p.

N'DAW P.S., 1987 - *Structures d'exploitation, production vivrière et revenus,* Bondoukou, CIDT, 110 p.

N'DAW P. S., 1989 - An introductory study of farming systems in the zone Kolodio-Bineda (Bouna), Tokyo, Institute of developping economies, *Africa Research,* Series n° 3, 33 p.

NIANGORAN-BOUAH G., 1969 - Les Ébrié et leur organisation politique traditionnelle, *Annales de l'Université d'Abidjan,* série F. (ethnologie), Tome I, fasc. 1.

N'ZORÉ K., 1985 - *Transformation du manioc en attiéké. Analyse économique,* Mémoire de 3ème cycle d'agronomie, option économie, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

OCPV, SCET-AGRI, 1987 - *Étude des marchés de collecte des produits vivriers, Rapport final,* Abidjan, Ministère du Commerce, 1 vol. avec annexes.

ODOUNFA A., 1982 - *Une meilleure connaissance des plats préparés en Côte d'Ivoire. Pour aider au mieux-être de la population,* Ministère du Plan, direction de la Statistique, 65 p.

ODOUNFA A., 1985 - *Le choix des produits alimentaires et ses implications dans le cadre des ménages,* Mémoire de DEA, Université d'Abidjan, 191 p.

ODOUNFA A., 1992 - *Typologie et stabilité des comportements alimentaires : une approche par les transferts élargis en Côte-d'Ivoire,* Thèse de doctorat d'université, Université de Paris X-Nanterre, 417 p.

ORI B., 1988 - *Le projet de développement de la culture du soja en Côte d'Ivoire. Rapport d'évaluation sociologique,* Abidjan, BAD, 39 p.

OUATTARA N., 1987 - *Commerçants dyula en Côte-d'Ivoire, permanences et ruptures d'un milieu socioprofessionnel (XIXème-XXème siècles),* Abidjan, École Normale Supérieure, 67 p.

PALLESCHI M. P., 1984 - *La constitution et le rôle de marchés intérieurs dans le développement agricole des économies de l'ouest africain,* Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Montpellier I, GERDAT, 500 p.

PARTI DÉMOCRATIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1986 - *Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (VIIIème), 9, 10, 11 et 12 octobre 1985,* Hebdo Éditions, 359 p.

PAULME D., 1962 - *Une société d'hier et d'aujourd'hui... les Bété,* Paris, La Haye, Mouton, 205 p.

PELTRE P., 1977 - *Le «V Baoulé» (Côte d'Ivoire centrale). Héritage géomorphologique et paléoclimatique dans le tracé du contact forêt-savane.* Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents, n° 80, Paris, 197 p.

PELTRE-WURTZ J., STECK B., 1991 - *Les charrues de la Bagoué. Gestion paysanne d'une opération cotonnière en Côte d'Ivoire,* Paris, ORSTOM, coll. À travers champs, 303 p., + annexes microfichées.

PÈRE M., 1988 - *Les Lobi. Tradition et changement. Burkina Faso,* Laval, Siloë, 2 vol., 922 p.

PERRAUD A., 1971 - Les sols, *in Le milieu naturel de Côte d'Ivoire,* Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 50, pp. 265-391.

PERRAULT P. T., TANO K., 1986 - *Commercialisation des vivriers à Abidjan. Rapport final présenté à la Banque Mondiale,* Abidjan, CIRES, 50 p., + annexes.

PERROT C. H., 1981 - *Les Anyi-Ndenye et le pouvoir aux XVIIIème et XIXème siècle,* Abidjan - Paris, CEDA - Publications de la Sorbonne, 352 p.

PERSON Y., 1968, 1970, 1975 - *Samori, une révolution dyula,* Dakar, IFAN, Mémoire n° 80, Tome I 1968, Tome II 1970, Tome III 1975, 2 377 p.

PESCAY M., 1978 - *Évaluation sociologique des problèmes humains posés par la modernisation de l'agriculture dans la région Centre-Bandama «zone de savane»* Abidjan, Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama, 29 p., + annexes.

PESCAY M., 1986 - *Contraintes et potentialités des systèmes de production agricole en Côte d'Ivoire,* Paris, SEDES, 68 p., + annexes.

PHÉLINAS P., 1988 - Le rôle des prix du riz dans la politique d'autosuffisance alimentaire de la Côte d'Ivoire, *Cahiers des Sciences Humaines*, 24 (3), pp. 349-363.

PILLET-SCHWARTZ A. M., 1973 - *Capitalisme d'État et développement rural en Côte d'Ivoire. La société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile en pays ébrié*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, École Pratique des Hautes Études, 398 p.

PILLET-SCHWARTZ A. M., 1978 - Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte d'Ivoire, *Études Rurales*, Avril-juin, 70, pp. 65-79.

PILLET-SCHWARTZ A. M., 1982 - *Aghien, un territoire ébrié. Quinze ans de technostructure en Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, coll. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 17, 161 p.

PORTÈRES R., 1935 - Notes sur la riziculture indigène du Nord-Ouest forestier de la Côte d'Ivoire, *Bull. du comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF,* T. XVIII, pp. 92-127.

PRADY B., 1983 - *Immigration et économie de plantation dans la région de Vavoua (Centre Ouest ivoirien)*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris X-Nanterre, 141 p.

RATNADASS A., SAUPHANOR B., SERPANTIÉ G., 1983 - *Le stockage des ignames dans les exploitations agricoles du centre de la Côte d'Ivoire, fonctions - diagnostic et voies d'amélioration*, Bouaké, Centre ORSTOM, pagination multiple.

RAULIN H., 1957 - *Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa. Travaux de la mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, 142 p.

RAYMOND G., 1974 - *Bilan quantitatif et qualitatif des cultures vivrières dans la région Sud-Ouest*, République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, ARSO, 80 p.

RÉMY G., 1988 - *Paysages et milieux épidémiologiques dans l'espace ivoiro-burkinabè*, Paris, CNRS, 268 p.

REQUIER-DESJARDINS D., 1985 - Urbanisation et évolution des modèles alimentaires. L'exemple de la Côte d'Ivoire, *in Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne,* Paris, L'Harmattan, pp. 161-178.

REQUIER-DESJARDINS D., 1989 - *L'alimentation en Afrique. Manger ce qu'on peut produire*, Abidjan-Paris, PUSAF-Karthala, 169 p.

RICHARD J., 1972 - *Le contact forêt-savane dans le Centre-Ouest Ivoirien (Séguéla-Vavoua). Aspects et signification,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Sciences Humaines, vol. V, n° 6, 175 p.

RICHARD P., 1977 - *La commercialisation des mangues du département de Korhogo,* Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Abidjan, 126 p.

RICHARD P., 1981 - *La commercialisation devant le problème vivrier en Côte d'Ivoire. Éléments d'analyse et de réflexion à partir des produits du Nord-Abidjan,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 328 p.

RICHAUD L., VILLAMUR R., 1903 - *Notre colonie de Côte-d'Ivoire,* Paris, A. Challamel, 395 p.

ROCH J., 1990 - Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire, *Cahiers des Sciences Humaines*, 24, n°4, pp. 521-535.

ROUGERIE G., 1957 - Les pays agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire, *Études éburnéennes,* 7, pp. 7-207.

ROUGERIE G., 1960 - *Le façonnement actuel des modelés en Côte d'Ivoire forestière,* Dakar, IFAN, Mémoire n° 58, 542 p.

ROUGERIE G., 1972 - *La Côte d'Ivoire,* Paris, PUF, 3ème édition, 128 p.

ROUVILLE C. (de), 1987 - *Organisation sociale des Lobi. Une société bilinéaire du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 256 p.

RUF F., 1979 - *Le vivrier dans l'économie de plantation du Sud-Ouest ivoirien. Quelles perspectives de stabilisation?* Abidjan, CIRES, Document de travail n° 21 bis, 16 p.

RUF F., 1983 - Ma forêt est finie, où planter l'igname ? *in* Actes du séminaire organisé par le CIRES, *Les cultures vivrières : élément du développement agricole ivoirien*, pp. 127-150.
RUF F., 1985 - Structures paysannes hétérogènes, réponses aux prix diversifiés : cas du riz et du cacao en Côte-d'Ivoire, *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n° 8, pp. 6-9.
RUF F., 1988 - *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Université de Paris X - Nanterre, Thèse de doctorat d'Université, 6 tomes, 84 p., 305 p., 122 p., 158 p., 156 p., 145 p., + annexes dans chaque tome (pagination multiple).
S.A. AGRER N.V., 1987 - *Étude de faisabilité de la deuxième phase du projet de développement rural des savanes du Nord-Est*, Bruxelles, BIRD, CIDT, vol. 1 : 249 p., vol. 2 : annexes, + 8 cartes H.T.
SAINT-VIL J., 1977 - *La riziculture intra-urbaine à Gagnoa, Côte d'Ivoire.* Bordeaux, CEGET, Travaux et Documents de géographie tropicale, pp. 231-257.
SALVERTE-MAERMIER Ph. et M. A. (de), 1966 - *Étude régionale de Bouaké, tome I : le peuplement*, Abidjan, Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, pp. 11-58.
SAVONNET G., 1962 - La colonisation du pays Koulango par les Lobi, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 15 (57), pp. 25-46.
SAVONNET G., 1979 - *Lobi et Koulango de la région de Bouna. Compte-rendu d'enquêtes sur le terrain*, Abidjan-Paris, ORSTOM, 34 p., + annexes.
SAVONNET G., 1980 - L'arbre, le fruit et le petit berger lobi, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XVII, n° 3-4, pp. 227-234.
SAVONNET G., 1985 - *Instabilité des lobi du Nord-Est ivoirien et développement agro-pastoral (Rapport d'enquête socio-géographique sur le terrain)*, Bouaké, CIDT, 70 p.
SAWADOGO A., 1977 - *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, Paris, PUF, 367 p.
SAWADOGO A., 1987 - *Un plan Marshall pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. Points de vue, 119 p.
SCET-AGRI, 1983 - *Étude des conditions de commercialisation et de consommation du maïs en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, Ministère de l'Agriculture, 104 p., + annexes.
SCET-AGRI, 1987 - *Étude de la filière igname*, Paris, République de Côte-d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture, CIDT, 209 p. + annexes.
SCET-AGRI, TECNO-TRANSFERT, 1987 - *Étude de marchés de collecte de produits vivriers. Rapport final*, Paris, Ministère du Commerce, OCPV, 155 p., + annexes.
SCHWARTZ A., 1971 - *Tradition et changements dans la société guéré*, Paris, ORSTOM, coll. Mémoires, n° 52, 259 p.
SCHWARTZ A., 1973 - *Peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien*, ARSO-BNEDT-ORSTOM, Abidjan, 145 p.
SCHWARTZ A., 1975 - *La vie quotidienne dans un village guéré*, Abidjan, INADES, 180 p.
SCHWARTZ A., 1979 - Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien. L'exemple du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XVI, n° 1-2, pp. 83-102.
SCHWARTZ A., 1989 - *Du Sassandra au Cavally : une anthropologie du sous-peuplement*, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2 tomes, 736 p.
SCHWARTZ A., 1993 - *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*, Paris, ORTOM, 490 p.
SEDES, IRES, 1962 - *Région de Korhogo : étude de développement socio-économique*, Ministère des Finances des Affaires sociales et du Plan, Abidjan, 5 tomes.
SEDES, 1967 - *Région Sud-Est, étude socio-économique*, Paris, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, SEDES, 8 tomes : Tome 1 : *Démographie*, 108 p. ; Tome 2 : *Sociologie*, 144 p. ; Tome 3 : *Agriculture 1*, 286 p. ; Tome 4 : *Agriculture 2*, 157 p. ; Tome 5 : *Budget*, 312 p. ; Tome 6 : *Commerce et transports*, 222 p. ; Tome 7 : *Comptes économiques*, 78 p. ; Tome 8 : *Rapport de synthèse*, 70 p.
SEDES, 1972 - *La commercialisation des produits vivriers. Étude économique*, Ministère du Plan, Abidjan, 3 volumes.

SEDES, 1984 - *Travaux de planification. Évolution et répartition des revenus en Côte d'Ivoire,* Paris, 167 p.
SEMA, 1963-1967 - *Étude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan*, Paris-Abidjan, 14 rapports.
SEMI-BI Z., 1974 - *La politique coloniale des Travaux Publics (1900-1940),* Annales de l'Université d'Abidjan, série I (histoire), UU, 359 p.
SEMI-BI Z., 1981 - *Équipement public et changement socio-économiques en Côte d'Ivoire (1930-1957),* Thèse de doctorat d'État, Université de Paris VII, 1019 p.
SERAN N., 1993 - *L'insertion du département d'Agboville dans le système alimentaire abidjanais*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris VIII, 111 p., + annexes.
SERPANTIÉ G., 1981 - *Les stratégies de production de quelques exploitations agricoles du centre de la Côte d'Ivoire,* Bouaké, ORSTOM, Laboratoire d'Agronomie, 53 p.
SETEC, 1976 - *Étude des transports en Côte d'Ivoire*, République de Côte d'Ivoire, Ministère des Travaux Publics et des Transports, 7 volumes.
SIMON M., 1963 - *Souvenirs de brousse, 1905-1918, Dahomey-Côte d'Ivoire*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 185 p.
SIRVEN P., 1972 - *L'évolution des villages suburbains de Bouaké,* Bordeaux, CEGET, Travaux et Documents de géographie tropicale, n° 4, 141 p.
SODEFEL, 1973 - *Zone maraîchère de Touba. La production traditionnelle de pommes de terre,* Abidjan, Ministère de l'agriculture.
SODEFEL, 1978 à 1981 - *Rapports annuels techniques et financiers de la coopérative maraîchère de Rubino*, Rubino, SODEFEL.
SODEFEL, 1987 - *Opération Mahana,* Touba, SODEFEL, 5 p.
SODEPRA, 1987 - *Rapport annuel de secteurs du Nord-Est*, Bouna, SODEPRA, non paginé.
TANO K., 1980 - La banane plantain dans la région de Ouragahio, *Cahiers du CIRES,* Université d'Abidjan, n° 27, pp. 103-181.
TANO K., 1980 - Bibliographie relative aux principaux travaux réalisés en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest sur les circuits de commercialisation des produits du secteur primaire, *Cahiers du CIRES,* n° 27, pp. 183-199.
TANO K., 1986 - *Variation des prix des produits vivriers de base sur les marchés d'Abidjan*, Abidjan, CIRES, 24 p.
TANO K., 1991 - *The demand for rice in Ivory Coast,* Abidjan, CIRES, 14 p.
TANOH M. A., 1993 - *La place de l'attiéké dans l'alimentation en Côte d'Ivoire*, Diplôme de 3ème cycle de l'IEDES, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 94 p., + annexes.
TAPÉ BIDI J., 1984 - *Analyse et cartographie des paysages. Étude d'un milieu de contact forêt-savane. Région de Touba (nord-ouest ivoirien),* Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université d'Abidjan, 458 p.
TAUXIER L., 1921 - *Le nègre de Bondoukou*, Paris, Leroux, 772 p.
TERRAY E., 1969 - *L'organisation sociale des Dida de Côte d'Ivoire*, Annales de l'Université d'Abidjan, série F., Tome 1, fasc. 2, 372 p.
TERRAY E., 1984 - *Une histoire du royaume Abron du Gyaman des origines à la conquête coloniale*, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris, 5 vol., 2 068 p.
TERRITOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE, Service de la Statistique et de la Mécanographie, 1955 - *Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire (décembre 1955)*, Abidjan.
TERRITOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE, Service de la Statistique et de la Mécanographie, 1956 - *Enquête agricole par sondage dans le cercle de Bouaké (1954-55)*, Abidjan, 30 p., + annexes.
TIACOH C., GOKOU Y., 1989 - *Commerce et commerçants de la Basse-Côte du XVIIème au XXème siècle,* Abidjan École Normale Supérieure, 76 p.
TIÉTI ROCH, 1990 - Le dynamisme de la COCOPROVI, *Ivoir'soir*, article du 17 juillet 1990, p. 9.

TIREFORT A., 1979 - *«Le bon temps» : approche de la société coloniale. Étude de cas : la communauté française en basse Côte d'Ivoire pendant l'entre-deux guerres (1920-1940),* Thèse de 3ème cycle, EHESS, 2 vol., 338 p., 187 p.

TOURÉ A., 1985 - *Les petits métiers à Abidjan,* Paris, Karthala, 290 p.

TRAORÉ A., 1983 - *La problématique de l'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire,* Abidjan, Université nationale, 75 p.

TRICART J., 1956 - Les échanges entre la zone forestière de Côte d'Ivoire et les savanes soudaniennes, *Cahiers d'Outre-Mer,* n° 35, pp. 209-238.

TRICART J., (dir.), 1963 - *Étude géographique des problèmes de transport en Côte d'Ivoire,* Paris, Documentation Française, 136 p.

VALLAT C., 1979 - L'immigration baoulé en pays bakwé : étude d'un front pionnier, *Cahiers ORSTOM,* sér. Sci. Hum., vol. XVI, n° 1-2, pp. 103-110.

VAN CASSEL C., 1903 - Géographie économique de la Haute Côte d'Ivoire occidentale, *Annales de Géographie,* vol. 12, pp. 145-158.

VAN DEN BREEMER, 1984 - *Notre terre n'aime pas le riz,* Université de Leyde (résumé de thèse de doctorat ès sciences sociales), 16 p.

VERDEAUX F., 1981 - *L'aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire en Côte d'Ivoire,* ORSTOM Petit-Bassam, 303 p.

VERNIÈRE M., 1966 - *Monographie du centre semi-urbain d'Anyama, Côte d'Ivoire,* ORSTOM Adiopodoumé, 2 tomes, 236 p.

VIDAL C., 1985 - L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan *in Femmes et politiques alimentaires,* Paris, ORSTOM, pp. 548-555.

VIDAL C., 1990 - Abidjan des années trente : landscapes, *in Tropiques. Lieux et liens,* Paris, ORSTOM, coll. Didactiques, pp. 303-309.

VIDAL C., LE PAPE M., 1986 - Comportements et dépenses alimentaires des ménages abidjanais *in Anthropologie des activités économiques de la vie citadine,* CNRS-ORSTOM, Université de Lyon II.

VIDAL C., LE PAPE M., 1986 - *Pratique de crises et conditions sociales à Abidjan 1979-1985,* ORSTOM Petit-Bassam, CNRS LA 94, Abidjan, 101 p.

WONDJI C., 1972 - Commerce du kola et marchés précoloniaux dans la région de Daloa, *Annales de l'université d'Abidjan,* série I, tome 1, pp. 33-62.

WURTZ J., 1971 - *Adiamprikofikro-Douakankro (Côte d'Ivoire),* Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 5, Paris-La-Haye, Mouton, 68 p.

YABILÉ KINIMO R., 1986 - Autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire : paradoxe ou réalisme socio-économique, *Économie rurale,* n° 175, pp. 44-49.

YAPI DIAHOU A., 1981 - *Étude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan. L'urbanisation de Yopougon,* Thèse de doctorat de 3 ème cycle, Université de Toulouse Le Mirail, 322 p.

YAYAT D'ALÉPÉ, 1979 - *Une économie coloniale de transition : la Côte-d'Ivoire de 1893 à 1919,* Thèse de doctorat de 3 ème cycle, Université de Paris VII, 557 p.

YÉBOUÉ KABRAN R., 1987 - *Les problèmes du transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire. Le cas de l'igname,* Travail de fin d'études, ENSTP, Yamoussoukro, 39 p., + annexes.

ZIMMERMAN M., 1899 - Résultat des missions Blondiaux et Essèric dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, *Annales de Géographie,* vol. 8, pp. 252-264.

LISTE DES SIGLES
DES PRINCIPAUX ORGANISMES CITÉS DANS LE TEXTE

Cette liste est limitée aux sigles des Sociétés d'État et à ceux les plus fréquemment cités.

ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest.
ANAM	Agence Nationale des Aérodromes et de la Météorologie.
ARSO	Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest.
AVB	Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama.
BAD	Banque Africaine de Développement.
BETPA	Bureau d'Études Techniques des Projets Agricoles.
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.
BNDA	Banque Nationale pour le Développement de l'Agriculture.
BNETD	Bureau National d'Études Techniques de Développement.
BSIE	Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement.
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Économique.
CENAPEC	Centre de Promotion des Entreprises Coopératives.
CFDT	Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles.
CGPPPGC ou CGPP	Caisse Générale de Péréquation des Prix des Produits de Grande Consommation.
CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des fibres Textiles.
CIDV	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des cultures Vivrières.
CIMA	Centre Ivoirien du Machinisme Agricole.
COCOPRAGEL	Coopérative pour la commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.
CSSPPA	Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix et des Productions Agricoles.
DATAR	Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Rurale.
DCGTX	Direction et Contrôle des Grands Travaux.
DDR	Direction de Développement Rural.
DMC	Direction de la Mutualité et de la Coopération.
FAC	Fond d'Aide et de Coopération.
FED	Fond Européen de Développement.
FIDES	Fond d'Investissement pour le Développement Économique et Social.
FMI	Fond Monétaire International.
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural.
GVC	Groupement à Vocation Coopérative.
MOTORAGRI	Société pour le Développement de la Motorisation de l'Agriculture.
ONPR	Office National de la Promotion Rurale.
OSP	Office des Semences et des Plants.
PAC	Programme d'Action Commercial.
PALMINDUSTRIE	Société de Transformation Industrielle du Palmier à huile.
RAN	Régie Abidjan-Niger.
SATMACI	Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire.

SODE	Société d'État.
SODEFEL	Société pour le Développement des Fruits et Légumes.
SODEPALM	Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile.
SODEPRA	Société pour le Développement de la Production Animale.
SODERIZ	Société pour le Développement de la Riziculture.
SODESUCRE	Société pour le Développement des plantations de canne à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du Sucre.
SONACO	Société Nationale de Conditionnement.
UNIVIBO	Union des GVC de produits Vivriers de Bondoukou.

GLOSSAIRE DES BOISSONS, PRÉPARATIONS ET METS IVOIRIENS CITÉS DANS LE TEXTE

Alloko	Banane découpée en rondelles et frite.
Attiéké	Sorte de couscous de manioc. Le manioc est successivement épluché, lavé à plusieurs eaux, réduit en farine, pressé (après ajout d'une petite quantité d'huile et de manioc fermenté, le «magnan»), séché, vanné et cuit à la vapeur dans un canari ou un couscoussier.
Bangui	Vin de palme. Boisson alcoolisée, obtenue à partir de la sève de différents palmiers (palmier à huile, palmier rônier, palmier raphia) et fermentée.
Beurre de karité	Matière grasse extraite des noix de karité.
Cracro	Pâte de banane plantain mûre, écrasée, à laquelle on ajoute de la farine de maïs et de l'eau, cuite à l'huile.
Foufou	Sorte de purée d'igname ou de banane plantain. Le féculent est mis à cuire dans une marmite d'eau bouillante salée, avec de la tomate, du piment, de l'huile de palme, de la viande, puis écrasé.
Foutou	Pâte solide, qui se présente sous forme de pain, obtenue après un pilage prolongé d'un féculent (igname, manioc, banane plantain, taro), préalablement épluché, coupé en morceaux, puis bouilli à l'eau.
Garba	Attiéké de qualité inférieure, vendu peu cher.
Plakali	Pâte molle de manioc, obtenue après grillage des racines, épluchage, fermentation et enfin pilage.
Poulet kédjénou	Poulet cuit à la vapeur dans un canari d'argile à col long et bien assaisonné (tomate, piment, huile...).
Riz au gras	Riz assaisonné d'une grande quantité d'huile, de légumes variés et de viande ou de poisson.
Soumbala	Condiment préparé à partir des graines de néré, utilisé dans l'élaboration des sauces.
Toh	Pâte solide à base de farine, en général de céréale (mil, maïs, riz, fonio), moins fréquemment de féculent (manioc, banane).

La plupart des produits vivriers de base se consomment, également, selon les cas, braisés, bouillis, en gratin ou en ragoût. Pour une liste complète des plats et leur composition, cf. *Table de composition des plats et des produits* de l'EBC 1979.

TABLE DES TABLEAUX

1 Les villes de Côte d'Ivoire en 1988 28
2 Croissance de la population urbaine de 1921 à 1988 28
3 Consommation par catégories socioprofessionnelles de quelques produits alimentaires en 1979 à Abidjan (kg/an/tête) 36
4 Évolution de la consommation des produits alimentaires de base à Abidjan de 1956 à 1979 (en g/j/personne) 37
5 Consommation par catégories socioprofessionnelles de quelques produits alimentaires en 1979 dans les villes de l'intérieur (en kg/an/tête) 42
6 Part des produits vivriers de base dans le budget alimentaire (autoconsommation comprise) 45
7 Évolution des dépenses monétaires par produit alimentaire et par tête en Côte d'Ivoire 49
8 Le marché des principaux produits vivriers en Côte d'Ivoire 49
9 Évolution des précipitations annuelles moyennes dans quatre stations de Côte d'Ivoire de 1951 à 1989 55
10 Croissance de la population rurale de Côte d'Ivoire 62
11 Évolution de la population de la Côte d'Ivoire de 1975 à 1988 53
12 Bilan des principales productions vivrières en 1982 111
13 Bilan des principales productions vivrières en 1988 113
14 Les revenus agricoles en Côte d'Ivoire en 1980 132
15 Productions, surplus et transports vivriers dans le Sud ivoirien 134
16 Les productions du département d'Agboville 144
17 Les revenus vivriers par exploitation à Gboto en 1988-89 146
18 Revenus vivriers et superficies vivrières par exploitation à Gboto (1988-89) 150
19 Les superficies cultivées à Gboto en 1988-89 150
20 Croissance comparée des ventes et des superficies vivrières à Gboto (1976-1989) 155
21 Coefficients de corrélation entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation à Gboto (1988-89) 155
22 Revenus vivriers et revenus agricoles bruts à Gboto (1988-89) 156
23 La place des différentes cultures dans les revenus vivriers à Adomonkro en 1988-89 .. 159
24 Les superficies cultivées par exploitation à Adomonkro (1988-89) 161
25 Corrélations entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation à Adomonkro (1988-89) 165
26 Taille de l'exploitation et revenus vivriers à Adomonkro (1988-89) 165
27 Superficies et revenus vivriers par ethnie à Adomonkro en 1988-89 166
28 Évolution des systèmes de culture à Azaguié 169
29 Les revenus agricoles bruts par exploitation à Azaguié en 1988-89 170
30 Systèmes de culture et origine des chefs d'exploitation à Azaguié (1988-89) 174
31 La riziculture irriguée dans le département d'Agboville en 1990-91 179
32 Les riziculteurs d'Agboville et de Rubino en 1982-83 182
33 Les maraîchers SODEFEL de Rubino en 1988 185
34 Les productions du département de Soubré 195
35 Les superficies cultivées par exploitation dans le département de Soubré en 1988-89 198

36 Corrélations entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation dans le département de Soubré en 1988-89 200
37 Villages et population moyenne villageoise dans le département de Soubré en 1988 ... 201
38 Revenus vivriers et taille de l'exploitation dans la sous-préfecture de Soubré en 1988-89 205
39 Revenus et superficies cultivées par exploitation dans la sous-préfecture de Soubré en 1988-89 205
40 Revenus et superficies par exploitation allochtone à Niamagui en 1988-89 208
41 Revenus vivriers et taille de l'exploitation dans le sud-est du département de Soubré en 1988-89 216
42 Corrélations entre cultures vivrières et caractères de l'exploitation dans le sud-est du département de Soubré
43 Âge des planteurs et main-d'œuvre familiale par exploitation à Gboto en 1988-89..... 220
44 Population familiale par ethnie à Adomonkro et dans le département de Soubré en 1988-89 221
45 Corrélations entre cultures vivrières et main-d'œuvre familiale en 1988-89 221
46 Temps productif et temps non productif chez les planteurs et leurs manœuvres dans le département d'Agboville en 1975-76 222
47 Temps productif et temps non productif chez les planteurs du département de Soubré en 1989-90 222
48 Main-d'œuvre familiale et rémunérée par ethnie dans les départements d'Agboville et de Soubré en 1988-89 232
49 Les rendements moyens des cultures vivrières en 1984 240
50 Valorisation de l'unité de surface et de la journée de travail par culture en 1988-89..... 243
51 Valorisation de la terre et du travail par successions culturales 243
52 Valorisation du travail et de l'hectare dans l'agriculture intensive en 1988-89 250
53 L'utilisation de l'argent des vivres en 1988-89 262
54 Le solde des unités budgétaires à Adomonkro et Soubré 267
55 Productions, surplus et transports vivriers dans le Nord ivoirien 285
56 Les superficies cultivées par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85 305
57 Revenus vivriers et taille de l'exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85 307
58 Les ventes vivrières par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85 307
59 Revenus des principales cultures vivrières par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85 308
60 Revenus vivriers et main-d'œuvre familiale par exploitation dans la région de Bouaké en 1984-85 312
61 Les rendements des principales cultures vivrières dans le département de Bouaké (1983-1984, en qx/ha) 317
62 Évolution des rendements dans l'unité agricole Centre (1985-1990, en qx/ha) 318
63 Valorisation de l'unité de surface et de la journée de travail par culture dans la région de Bouaké 320
64 Les ressources des exploitations de la région de Bouaké (1983-84) 321
65 Revenus vivriers et revenus totaux dans la région de Bouaké (1984-85)..... 322
66 L'origine des maraîchers de Bouaké en 1984 331
67 Les cultures vivrières dans le département de Touba (1975-1984) 339
68 Les revenus vivriers moyens par exploitation à Tiasso en 1989-90 et 1990-91 344
69 L'évolution des superficies cultivées à Tiasso 346
70 Revenus vivriers et taille de l'exploitation à Tiasso en 1990-91 347
71 Les revenus vivriers par exploitation à Oualou en 1986-87 349
72 Les revenus vivriers par exploitation à Mandougou (1986-87) 350
73 Revenus vivriers et revenus totaux par exploitation à Oualou et Mandougou (1986-87) 352
74 La main-d'œuvre par exploitation en pays mahou 353

75 Corrélations entre cultures vivrières et main-d'œuvre à Oualou et Mandougou en 1986-87 355
76 Évolution des rendements dans le département de Touba et l'unité agricole ouest 361
77 Les rendements à Oualou et Mandougou (1986-87) 361
78 La riziculture irriguée dans la région CIDT de Touba (1988-89) 369
79 Professions des membres des exploitations des groupements rizicoles de Touba (1986) 371
80 Revenus totaux et revenus en riz par exploitation à Touba (1986) 373
81 Bilan financier des exploitations du Projet soja à Touba en 1990-91 387
82 Les rendements par exploitation du Projet soja à Touba en 1990-91 387
83 Les types de dépenses des exploitants enquêtés sur le Projet soja à Touba en 1990-91 388
84 Les principales productions du département de Bouna 397
85 Les revenus agricoles par exploitation dans le Nord-Est (1985-86) 401
86 Les superficies cultivées par exploitation dans le Nord-Est (1985-86) 401
87 Classes de revenus vivriers par exploitation et ethnies dans le Nord-Est (1985-86) 403
88 Localisation et revenus des exploitations dans le Nord-Est (1985-86) 404
89 Les exploitations de la ZKB 412
90 Les superficies cultivées dans les exploitations koulango de la région de Nassian (en ha) 417
91 Superficies et revenus vivriers des exploitations à Kpamidouo en 1989-90 425
92 La main-d'œuvre dans les exploitations du Nord-Est (1985-86) 427
93 Coefficients de corrélation entre main-d'œuvre et revenus dans le Nord-Est 427
94 La main-d'œuvre par exploitation dans la ZKB (1986-87) 427
95 Temps productif et temps non productif dans deux exploitations de Kpamidouo en 1990 430
96 Les rendements vivriers dans la ZKB en 1986-87 436
97 Valorisation de l'unité de surface et de la journée de travail par culture vivrière dans le Nord-Est en 1990 437
98 Évolution du réseau routier 1961-1992 (en km) 457
99 L'évolution des flux des principaux produits vivriers (1975-1986) 461
100 Production et consommation des principaux produits vivriers dans le département d'Abidjan (1988) 484
101 Production locale, consommation et commerce de produits vivriers à Bouaké (1990) 486
102 Grossistes et produits traités en Côte d'Ivoire (1987) 522
103 Prix des principaux produits vivriers selon les milieux (1980-1984) 539
104 Prix de quatre produits vivriers de base dans 10 villes de Côte d'Ivoire (1991) 539
105 Prix de 1 000 calories de produits crus (en 1991) 540
106 Poids des arrivages de manioc sur le marché de gros de Bouaké (1984-1988, en %) 551
107 Marges des fabricantes d'attiéké à Bouaké 558
108 Marges commerciales moyennes pour l'attiéké produit à Dabou et vendu à Abidjan 566
109 Bénéfices moyens de l'igname kponan à Treichville (1990) 585
110 Formation des prix de gros de la banane et marges des collectrices de Méadji (1989-1990) 589
111 Part des planteurs dans le prix de détail de la banane plantain 596

TABLE DES FIGURES

1 Situation des régions d'enquête 9
2 La croissance des principales agglomérations ivoiriennes 26
3 Les localités urbaines par classes de taille de 1926 à 1975 20
4 Les nouvelles localités de plus de 5 000 habitants 33
5 Évolution de la structure des budgets alimentaires à Abidjan (en %) 37
6 Évolution de la structure des budgets alimentaires dans les villes de l'intérieur (en %) 43
7 La consommation des principaux produits vivriers par strate rurale en Côte d'Ivoire 46
8 Précipitations et régimes climatiques en Côte d'Ivoire 53
9 Les densités par sous-préfecture en Côte d'Ivoire (1988) 59
10 Pyramides des âges de la population rurale en Côte d'Ivoire (1988) 60
11 Les axes du commerce précolonial 82
12 Les cultures vivrières dominantes par cercles (1947) 93
13 Les cultures dominantes en 1965 en Côte d'Ivoire 98
14 Évolution des investissements publics dans le secteur vivrier (1968-1990) 102
15 Évolution des productions vivrières de Côte d'Ivoire (1947-1989) 110
16 Les importations de riz en Côte d'Ivoire 112
17 Les productions de céréales et d'arachide en Côte d'Ivoire en 1984 114
18 Les productions de féculents en Côte d'Ivoire en 1984 115
19 La production vivrière par habitant agricole en 1984 117
20 Végétation et sols en zone forestière guinéenne 125
21 L'opposition nord-sud des revenus agricoles paysans (1979) 133
22 Les cultures vivrières en zone forestière (1984) 137
23 Productions vivrières, surplus et expéditions routières en zone forestière 138
24 Croissance de la production de café et de cacao par département 140
25 Le département d'Agboville : situation 142
26 La localisation des exploitations de Gboto (1989) 148
27 Les rythmes de défrichement à Gboto 149
28 Les cultures à Gboto en 1975-76
29 La répartition des cultures à Gboto (1988-89) 153
30 Évolution des ventes de produits vivriers par exploitation à Gboto 154
31 Les rythmes de défrichements à Adomonkro 158
32 Évolution des cultures vivrières par exploitation à Adomonkro 160
33 Les cultures à Adomonkro en 1976 162
34 Place des cultures dans les revenus vivriers à Azaguié en 1988-89 171
35 Cultures et topographie à Azaguié 173
36 La riziculture à Agboville 180
37 Riziculture et maraîchage à Rubino 181
38 Cultures et revenus des exploitations maraîchères de Rubino (1988-89) 188
39 Département de Soubré : localisations 192
40 Rythmes d'installation des planteurs enquêtés et de création des plantations dans le département de Soubré 194
41 Revenus vivriers par exploitation dans le département de Soubré 197
42 L'occupation du sol dans la sous-préfecture de Soubré (1988) 203

43 Le rythme des défrichements à T. Koffikro 211
44 Temps consacré aux différentes cultures par les planteurs et leurs familles 224
45 Fluctuations saisonnières de l'emploi du temps 233
46 Les calendriers agricoles à Gboto (1975-76) 235
47 Les calendriers agricoles à Adomonkro (1975-76) 236
48 Les calendriers agricoles à Soubré (1989-1990) 238
49 Les recettes dans douze unités budgétaires en 1989-90 259
50 Les dépenses dans les départements d'Agboville et de Soubré (1988-1990) 261
51 Fluctuations des recettes et des dépenses dans le département de Soubré (1989-90) 264
52 Fluctuation des recettes et des dépenses à Adomonkro 265
53 Végétation et sols de la Côte d'Ivoire septentrionale 276
54 Évolution de la culture du coton en Côte d'Ivoire 289
55 Évolution des superficies vivrières encadrées en Côte d'Ivoire de 1980-81 à 1989-90 291
56 Les cultures vivrières dans le nord de la Côte d'Ivoire (1984) 293
57 Les types de zones CIDT en fonction des cultures villageoises dominantes (1989) 294
58 Productions vivrières et surplus commercialisables dans le nord de la Côte d'Ivoire 296
59 Département de Bouaké : cartes de localisation 300
60 Cultures et exploitations à Dinambo 304
61 Les calendriers agricoles moyens dans la région de Bouaké 315
62 Les budgets de cinq exploitations à la périphérie de Bouaké 323
63 Évolution des recettes et des dépenses de cinq exploitations à la périphérie de Bouaké en 1987-88 324
64 Le maraîchage à Bouaké (1984) 330
65 Département de Touba : localisations 336
66 Tiasso : les cultures (1990) 343
67 Revenus et techniques à Oualou et Mandougou en 1986-87 353
68 Le calendrier agricole moyen en pays mahou 358
69 Revenus et dépenses en pays mahou 365
70 Les fluctuations saisonnières des budgets de deux exploitations de Oualou (1986-87) 367
71 Les rizières à Touba (1986-87) 370
72 Le Projet soja à Touba en 1990 382
73 Pays lobi et koulango : carte de localisation 394
74 La répartition des cultures à Béguinandouo en 1985 405
75 Les agricultures koulango et lobi à Saye 408
76 L'évolution de la mise en valeur au sud de Bouna (1976-1986) 415
77 L'agriculture koulango dans la région de Nassian 419
78 Kpamidouo : l'évolution des cultures dans sept exploitations-échantillons (1989-1990) 424
79 Les calendriers agricoles dans le nord-est de la Côte d'Ivoire 431
80 La ventilation du travail agricole à Kpamidouo (1990) 432
81 Recettes et dépenses des unités budgétaires dans le Nord-Est (1989-90) 441
82 Fluctuations mensuelles des ventes dans le Nord-Est en 1985-86 444
83 Fluctuations mensuelles des recettes et des dépenses dans deux exploitations de Kpamidouo en 1990 445
84 Évolution du réseau routier revêtu (1960-1992) 458
85 Les principaux flux de produits vivriers entre zones (1975-1986) 462-463-464
86 Évolution comparée des importations de produits alimentaires en Côte d'Ivoire (1960-1988) 468
87 Zones d'achat du paddy et rizières industrielles (1986) 470
88 Les principaux flux de riz entre zones (1975-1986) 471
89 Les aires d'approvisionnement de Touba (1986-87) 474

90 Les aires d'approvisionnement d'Agboville en produits vivriers (1986-87) 477
91 Les aires d'approvisionnement de Soubré en produits vivriers (1986-87) 480
92 L'approvisionnement de Bondoukou en produits vivriers (1986-87) 481
93 Évolution mensuelle du ravitaillement en igname de Bouaké 489
94 Évolution mensuelle des tonnages commercialisés de banane plantain et de maïs à Bouaké (1988) 490
95 Évolution saisonnière du ravitaillement d'Abidjan (1986-87) 491
96 Les marchés d'Abidjan en 1988 506
97 Les marchés dans le département de Touba (1987) 511
98 Les principaux marchés du Nord-Est ivoirien (1986) 513
99 Les principaux marchés du département de Soubré (1990) 515
100 Les principaux marchés du département d'Agboville(1988) 516
101 Grossistes et places de gros en Côte d'Ivoire en 1987 520
102 Évolution des prix des produits vivriers de base (1960-1991) 534
103 Évolution mensuelle des prix de détail des produits vivriers à Abidjan (1989-1991) 537
104 Relations entre les places de gros en Côte d'Ivoire (1989-1991) 541
105 Évolution comparée des importations de riz et des prix CAF (1960-1989) 543
106 Les vendeuses de manioc de Bouaké (marché de gros) 549
107 L'aire de ravitaillement en manioc de Bouaké (1984-1988) 552
108 Les circuits du manioc et de l'attiéké à Bouaké 561
109 Les circuits de commercialisation de l'igname lobi sur Abidjan (1990) 574
110 Les circuits de commercialisation de la banane plantain de Soubré sur Abidjan (1990) 591
111 L'aire de collecte de deux marchands en pays mahou (1987) 601

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5
Avant-propos 11
Introduction 15
Propos de méthode 17
Les cadres d'une investigation : des régions-témoins 17
Priorité aux enquêtes de terrain 20
Le temps d'une recherche 21
Le plan 22

PREMIÈRE PARTIE
DISPONIBILITÉS EN VIVRES ET EXPLOSION URBAINE EN CÔTE D'IVOIRE

Chapitre I. Une consommation urbaine en augmentation rapide
1. Une croissance urbaine récente et inégalement répartie 25
a) Une urbanisation rapide 25
b) Grandes villes et petites villes 29
c) Une répartition inégale 31
d) Une interaction villes-campagnes 32
2. Côté cuisine : les comportements alimentaires urbains 34
a) Abidjan : deux millions de consommateurs 35
b) La consommation dans les autres villes ivoiriennes 42
c) Le marché rural : un marché urbain ? 44
d) Le marché ivoirien : une double demande rurale et citadine 48
Chapitre II. Les possibles des campagnes
1. Rythmes et transitions climatiques 51
a) Un climat chaud aux précipitations abondantes 51
b) Une diversité régionale 52
c) Des précipitations irrégulières 54
2. L'inégale répartition des hommes 56
a) Les contrastes de densités 57
b) Les déséquilibres peu marqués de la pyramide des âges 58
c) La croissance des effectifs et la mobilité des hommes 62
3. La société rurale 65
a) Au carrefour du Bandama 65
b) De nouvelles campagnes 69
c) Les producteurs ruraux : des paysans-planteurs 72
Conclusion 74
Chapitre III. La mise en place d'une agriculture vivrière marchande
1. L'héritage précolonial : autosubsistance et échanges vivriers 75
a) L'agriculture vivrière dans l'univers économique précolonial 76
b) L'éventail des produits vivriers 77
c) La production vivrière dans les échanges précoloniaux 80
2. Les réorientations coloniales 86
a) Installation coloniale et nouvelle donne vivrière (1893-vers 1920) 87

b) Mise en valeur coloniale et spécialisations ivoiriennes (vers 1920-1945) 91
c) Croissances économique, vivrière et urbaine : concordance des temps (1945-1960) 94
3. L'enjeu national 97
a) Des principes généraux à l'ère des SODE (1960-1980) 99
b) La bataille pour «l'autosuffisance alimentaire» : discours et réalité (à partir de 1980) 105
c) La croissance rapide et inégale de la production 109
Conclusion de la première partie 119

DEUXIÈME PARTIE
LES VIVRES EN ÉCONOMIE DE PLANTATION : UNE RÉUSSITE CONDAMNÉE À TERME ?

Chapitre IV. L'espace de l'économie de plantation
1. Des pays de forêts 123
a) Des forêts et des champs 123
b) Des paysages forestiers 124
c) Des hommes dans la forêt 126
2. Des distinctions morphologiques et pédologiques au rôle secondaire 127
a) Des modelés plus que des reliefs 127
b) Les sols et leur influence sur l'agriculture 129
c) Eaux mortes et eaux vives 130
3. Des cultures vivrières et une économie de plantation 131
a) L'importance des productions vivrières et d'exportation 131
b) Un système de production dominant 135
c) Les distinctions régionales 136
Chapitre V. La dynamique vivrière dans le Sud-Est saturé : l'exemple du département d'Agboville
1. Un département du sud-est ivoirien 143
2. Abondance vivrière et agriculture de plantation extensive : l'exemple de Gboto 145
a) Agriculture pionnière et abondance vivrière 146
b) Superficies cultivées et production vivrière 149
c) Types de planteurs et production de vivres 155
3. Blocage foncier et reconversion vivrière : le cas d'Adomonkro 157
a) Un terroir saturé mais producteur de vivres 157
b) Productions, superficies et ventes de vivres : une reconversion vivrière récente 159
c) Situation sociale et production vivrière 165
4. Intensification agricole et développement vivrier en milieu paysan : la sous-préfecture d'Azaguié 168
a) Une zone anciennement reconvertie à l'agriculture intensive 168
b) L'essor de la production vivrière marchande 169
c) La diversité des systèmes de culture 172
5. Encadrement étatique et intensification vivrière : les périmètres urbains 177
a) Les conditions d'installation des périmètres 177
b) Les périmètres rizicoles : les aléas d'une petite production urbaine 178
c) Périmètre maraîcher et production non encadrée à Rubino 184
d) Bilan d'agricultures urbaines : maraîchage et riziculture irriguée 187
Conclusion : mutations agbovilloises 189

Chapitre VI. Les cultures vivrières à la conquête de l'Ouest : l'exemple du département de Soubré
1. Une zone pionnière ... 191
a) Les conditions d'ensemble ... 191
b) Les exploitations ... 196
2. Auréoles villageoises et vivrier marchand : la sous-préfecture bété de Soubré ... 201
a) Production vivrière et organisation des terroirs ... 201
b) Ventes de vivres et situation des exploitations ... 204
3. Course à la terre et déclin vivrier : l'exemple de Niamagui ... 207
a) Niamagui : un territoire d'immigrants ... 207
b) Une majorité de faibles vendeurs de vivres ... 208
c) T. Koffikro ou la saturation foncière en quinze ans ... 210
4. Agriculture pionnière et commercialisation vivrière : le sud-est du département de Soubré ... 212
a) Une zone pionnière grosse productrice de vivres ... 212
b) Dynamisme foncier et ventes de vivres : les inégalités entre planteurs ... 214
5. Crises et évolutions récentes ... 216
Conclusion ... 218
Chapitre VII. Économie de plantation et production vivrière : logiques économiques et sociales
1. Le travail et la production dans l'agriculture commerciale arbustive ... 219
a) La main-d'œuvre familiale ... 220
b) Entraide et main-d'œuvre rémunérée ... 226
c) Les calendriers agricoles ... 233
d) Productivité et rendements : bilan économique ... 240
2. Intensification et diversification des cultures ... 246
a) La riziculture irriguée : une intensification d'un rapport limité ... 247
b) La culture maraîchère : risques et bénéfices de l'intensification ... 248
c) Cultures d'exportation intensives et cultures vivrières ... 253
Conclusion ... 255
3. L'argent des vivres ... 256
a) Les vivres dans l'unité budgétaire : entrées et sorties ... 257
b) Les fluctuations saisonnières ... 263
c) L'équilibre des budgets ... 267
d) L'importance des revenus vivriers ... 270
Conclusion de la deuxième partie ... 271

TROISIÈME PARTIE
PRODUCTION VIVRIÈRE ET PRODUCTION MARCHANDE EN CÔTE D'IVOIRE SEPTENTRIONALE ET CENTRALE

Chapitre VIII. Un espace sud-soudanien
1. Les paysages végétaux : l'herbe et l'arbre ... 275
a) Le domaine guinéen : savanes préforestières et mosaïque forêt-savane ... 275
b) Le secteur subsoudanien et soudanien ... 277
c) L'homme et le milieu soudanien ... 278
2. Modelés, sols et hydrographie : une haute Côte d'Ivoire ... 279
a) Hauteurs et plateaux ... 279
b) Diversité des sols et étendue des cuirasses ... 281
c) La question de l'eau : hydrographie et précipitations ... 283
3. L'agriculture des savanes ... 284
a) Une agriculture vivrière ancienne ... 284
b) L'importance de l'élevage ... 286

c) L'expansion du coton et la modernisation de l'agriculture vivrière 287
d) Des distinctions régionales fondamentales 292
Chapitre IX. Bouaké et le pays baoulé ou la réponse d'une périphérie
1. Le Nord Baoulé 301
a) Un milieu naturel de transition 301
b) Homogénéité et densité du peuplement rural 302
c) Une polyculture fondée sur l'igname 303
2. Le développement sélectif de l'agriculture vivrière marchande 306
a) L'importance des ventes de vivres 306
b) Les surplus d'une autoconsommation dominante : l'igname 307
c) L'essor commercial d'un brillant second : le manioc 308
d) Dans le sillage du coton : le maïs 310
e) Diversité vivrière et faiblesse des plantations 311
3. Travail et revenus : l'igname et l'émigration 312
a) La main-d'œuvre : compter avec l'exode 312
b) Rendements et productivité du travail : de la primauté de l'igname 317
c) Les budgets : diversité des ressources et rôle des vivres 320
d) Situations locales et développement vivrier 325
4. Des formes ponctuelles de spécialisation commerciale 327
a) L'essor des GVC vivriers 327
b) L'apparition de grands producteurs citadins 328
c) L'importance du maraîchage urbain 329
Conclusion 333
Chapitre X. Du marché local au marché national : Touba et la riziculture mahou
1. Le pays mahou 337
a) La montagne et les hommes 337
b) Une riziculture dominante 338
c) Atouts et contraintes d'une production marchande 341
2. La polyculture vivrière extensive mahou : l'exemple de Tiasso 342
a) De petites exploitations avant tout vivrières 342
b) Des ventes de vivres en essor 345
c) De faibles différences entre producteurs 347
3. Densification humaine et intensification des cultures 348
a) Oualou : saturation foncière et intensification des cultures 348
b) Modernisation et croissance des ventes vivrières : le cas de Mandougou 350
c) Les types de producteurs vivriers : le rôle de l'innovation technique 351
4. Travail et revenus : des vivres et du coton 353
a) Le travail : concurrence et complémentarité entre cultures vivrières et coton 353
b) Cultures et résultats économiques : la technique au service du riz 360
c) L'utilisation des revenus vivriers 364
5. Modernisation agricole et urbanisation 368
a) La riziculture urbaine à Touba : une agriculture intensive mahou 369
b) Promotion du maraîchage et enjeux politiques : l'Opération Mahana 374
c) Les grandes exploitations urbaines mécanisées 379
6. Touba et le Projet soja : une grande opération de développement 381
a) Un programme d'envergure nationale 381
b) Le projet à ses débuts : mise en oeuvre et participants 384
c) Des résultats inégaux 387
d) Un bilan compromis par les coûts 389
Conclusion 391

Chapitre XI. Spécialisations vivrières et marché national dans le Nord-Est : l'igname des Lobi
1. Pays lobi- koulango, pays d'igname ... 395
a) Un pays koulango peuplé de Lobi ... 395
b) L'igname précoce : la production marchande d'une polyculture vivrière ... 397
c) L'igname précoce : une culture marchande lobi ... 400
2. Crises et reconversions dans le nord ... 403
a) La crise des vieux terroirs lobi : l'exemple de Béguinandouo ... 404
b) Lobi et Koulango face à la saturation foncière : le cas de Saye ... 407
c) Reconversions rizicole et cotonnière : Panzarani ... 409
3. La fin d'un règne dans la ZKB ... 412
a) De grandes exploitations lobi productrices d'igname précoce ... 412
b) Vers la saturation ... 414
4. Conflits sociaux et productions vivrières dans le sud ... 417
a) L'agriculture koulango de Nassian ... 417
b) Lobi et Koulango : les nouveaux conflits ... 421
c) Kpamidouo : village d'agriculture pionnière lobi ... 422
5. Les atouts économiques de l'igname précoce ... 426
a) La main-d'œuvre : la supériorité lobi ... 426
b) Les calendriers agricoles : produire de l'igname primeur ... 430
c) Les résultats : la rentabilité de l'agriculture extensive ... 436
d) Les revenus vivriers, moteur d'une transformation sociale ... 439
Conclusion ... 447
Conclusion de la troisième partie ... 449

QUATRIÈME PARTIE
LE PAYSAN ET LE MARCHAND : LES ÉCHANGES VIVRIERS

Chapitre XII. Les flux et l'approvisionnement des villes
1. La mise en mouvement : stockage et transport ... 453
a) La difficile conservation des produits ... 453
b) Les transports : l'ouverture du monde rural ... 456
2. Les grands flux de produits vivriers ... 460
a) Des échanges vivriers intérieurs en augmentation et diversifiés ... 460
b) Un commerce extérieur dominé par le riz ... 467
c) Importations et circuits intérieurs : les échanges en riz ... 469
3. L'aire de ravitaillement des villes secondaires : la prédominance du commerce local ... 472
a) Une petite ville de savane : Touba ... 473
b) Une ville moyenne de la forêt : Agboville ... 476
c) À chaque ville son espace ... 479
d) Le «bassin vivrier» des villes ... 482
4. Abidjan et Bouaké : des flux complexes ... 483
a) Abidjan : la prépondérance du ravitaillement lointain ... 483
b) Bouaké : ravitaillement local et redistribution ... 486
c) Des rythmes saisonniers contrastés ... 488
Conclusion : la complexité croissante des flux ... 492
Chapitre XIII. Les cadres de l'échange : marchés et marchands
1. Le marché, place centrale ... 493
a) À propos du marché : importance du rôle et difficulté des enquêtes ... 493
b) Les marchés ruraux ... 495
c) Les marchés des villes petites et moyennes ... 500
d) Les marchés des grandes cités : Bouaké et Abidjan ... 504

e) La répartition des marchés 510
2. Le commerce de gros : places et acteurs marchands 518
a) Les places de gros 519
b) Les grossistes : contours d'un groupe hétérogène 522
c) Commerçants et transporteurs 526
Conclusion 528
3. L'intervention de l'État dans le commerce 528
a) L'État marchand : l'échec de l'intervention directe dans le commerce des vivres (1970-1980) 529
b) L'inflexion de la politique marchande (à partir de 1980) 530
4. Les prix, entre marché et politique 531
a) La difficile étude des prix 531
b) L'évolution des prix de détail sur la longue durée : les privilèges du riz 533
c) Les variations saisonnières des prix de détail 536
d) Les différences géographiques et leur signification 538
e) Les prix de gros, indicateurs de l'unité du marché national 540
f) Cours mondiaux, importations et marché intérieur : les choix politiques 543
Conclusion 544
Chapitre XIV. Circuits courts et commerce local
1. Produits pondéreux et commerce de proximité : le cas du manioc à Bouaké 548
a) Un petit commerce de gros 549
b) En aval ou en marge des grossistes : détaillantes et fabricantes d'attiéké 555
c) Bilan : l'efficacité d'un petit commerce baoulé 559
2. Abidjan-Bouaké : une comparaison des circuits du manioc 562
a) Les circuits abidjanais du manioc 562
b) Les circuits de l'attiéké 565
3. D'Agboville en Abidjan : des circuits maraîchers 568
a) Des producteurs à la ville 568
b) Le commerce de gros à Abidjan : monopoles et diversité 570
Conclusion : circuits courts et circuits directs 573
Chapitre XV. Commerce lointain et grand commerce
1. Igname lobi et lobby dioula : la commercialisation de l'igname précoce du Nord-Est 573
a) Un commerce lobi : le salaire de l'aventure 574
b) La faible collecte des marchands 578
c) L'organisation du négoce abidjanais 581
Conclusion : le dynamisme urbain d'une société paysanne 585
2. De l'espace pionnier au grand commerce vivrier : la banane plantain de Soubré 586
a) La mise en place rapide de circuits de commercialisation efficaces : l'exemple de Méadji 586
b) Multiplicité des points de collecte et diversité des formes de commercialisation dans le département de Soubré 590
c) Le poids des commerçants d'Abidjan 594
Conclusion : la mise en place rapide d'un commerce lointain 596
3. Intervention étatique et agro-industrie : les leçons de quelques exemples 596
a) Riz officiel et riz artisanal : opposition et complémentarité des circuits 597
b) L'agro-industrie ou les mauvaises affaires de Bonfoutou 605
Conclusion : petits et grands acteurs du commerce à longue distance 606
Conclusion de la quatrième partie 607

Conclusion générale 609
Initiatives et réponses paysannes 609
Sur l'opposition cultures vivrières - cultures d'exportation 610

Commerçants et gouvernants : le rôle des encadrements non paysans 611
La double conséquence du développement vivrier 612
Questions en suspens 613

Orientations et références bibliographiques 615
Liste des sigles des principaux organismes cités dans le texte 643
Glossaire des boissons, préparations et mets ivoiriens cités dans le texte 645
Table des tableaux 647
Table des figures dans le texte 651
Table des matières 655

Achevé d'imprimer en mars 1996
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : mars 1996
Numéro d'impression : 602091

Imprimé en France

L'Afrique subsaharienne a connu depuis plusieurs décennies une croissance urbaine accélérée, qui a entraîné de profonds bouleversements dans les campagnes. La transformation des cultures vivrières en cultures commerciales est l'un des effets les plus importants de cette évolution, par son ampleur et par ses conséquences, tant sur les sociétés rurales que sur les systèmes agraires. Le cas de la Côte d'Ivoire est exemplaire de ces mutations en raison de l'ampleur de la réponse paysanne dans un contexte de croissance urbaine particulièrement vive et d'une agriculture tournée vers les productions d'exportation.

Cet ouvrage essaie de montrer comment les paysans ivoiriens ont su répondre à la demande urbaine. Il s'appuie sur des exemples villageois ou régionaux et des données établies à l'échelle nationale. Les stratégies paysannes sont replacées dans un contexte plus large : spécificité de la demande citadine, poids de l'État et des réseaux marchands, rôle des voies de communications, etc. Si l'étude des producteurs de vivres du sud forestier, où domine l'économie de plantation, est dissociée de celle des paysans du nord soudanien, entrés plus tard dans l'agriculture marchande, l'ouvrage met en évidence les logiques qui relient les uns et les autres et les dynamismes communs.

Contestant l'idée que la croissance urbaine n'a que des effets négatifs sur les campagnes et que l'extension des cultures d'exportation se fait systématiquement au détriment des cultures vivrières, l'auteur insiste sur l'importance des initiatives des producteurs dans le ravitaillement des villes, sur les relations complexes qui lient paysans et marchands et sur les conséquences de cet essor, à la fois spatiales et sociales (avec le rôle essentiel des femmes dans la production, la transformation artisanale et la commercialisation des denrées vivrières).

Il montre que, face aux évolutions erratiques des cours internationaux des productions d'exportation et à la concurrence qu'exercent les excédents alimentaires des pays riches ou d'Asie, livrés à vil prix sur le marché mondial, les initiatives paysannes ou du secteur marchand jettent les bases d'un véritable marché national.

Jean-Louis Chaléard, docteur ès lettres, est professeur de géographie tropicale à l'université de Paris I. Enseignant à l'École normale supérieure d'Abidjan de 1973 à 1977, affecté dans le cadre de l'ORSTOM en Côte d'Ivoire en 1989-1990, il a également effectué de nombreuses missions dans différents pays d'Afrique subsaharienne. Il est membre du Centre d'études africaines, associé aux travaux du département Sud de l'ORSTOM et du GIDIS-CI (Groupement interdisciplinaire en sciences sociales – Côte d'Ivoire).

Collection dirigée par Jean Copans

9 782865 376353

ISBN : 2-86537-635-4

hommes et sociétés